This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

175 a. 14

QUELLEN

ZUR

GESCHICHTE DER DEUTSCHEN KAISERPOLITIK

OESTERREICHS.

III.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

DEUTSCHEN KAISERPOLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE.

1790—1801.

HERAUSGEGEBEN VON

ALFRED RITTER VON VIVENOT

FORTGESETZT

VON DER KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

DR. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

DRITTER BAND.

WIEN, 1882.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

POLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE

(1793—1797)

MIT BESONDERER BERÜCKSICHTIGUNG DER VERHÄLTNISSE OESTERREICHS ZU FRANKREICH UND PREUSSEN.

URKUNDEN, STAATSSCHRIFTEN, DIPLOMATISCHE UND MILITÄRISCHE ACTENSTÜCKE, SOWIE VERTRAULICHE CORRESPONDENZEN NACH BISHER UNGEDRUCKTEN ORIGINAL-DOCUMENTEN UND COPIEN DER K. K. OESTERREICHISCHEN ARCHIVE

MIT UNTERSTÜTZUNG DES KAIS. UND KÖN. REICHS-KRIEGSMINISTERIUMS HERAUSGEGEBEN VON DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

DR. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

I. BAND.

ANFÄNGE DES MINISTERIUMS THUGUT (MAI BIS DECEMBER 1793).

WIEN, 1882.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 JUL. 1926
OF OXFORD

EINLEITUNG.

Unter Denjenigen, welche in neuerer Zeit die Geschichte der französischen Revolution zum Gegenstande ihrer Forschungen gemacht haben, nimmt Alfred Ritter von Vivenot einen der hervorragendsten Plätze ein. Die Stellung Oesterreichs in dieser letzten Epoche des deutschen Reichsbestandes zu beleuchten, hatte er sich zur Lebensaufgabe gesetzt. Wie viel man auch von dem Standpunkte der Kritik an seinen darstellenden Versuchen zu tadeln finden mag, unleugbar hat er sich um die Aufhellung jener Epoche in ganz ungewöhnlichem Grade verdient gemacht. Je weniger sich selbst wohlwollende Kritik, deren sich Vivenot im Leben so selten zu erfreuen hatte, mit allen Ansichten desselben einverstanden erklären kann, desto mehr ist es andererseits Pflicht, an seinem Grabe die bleibenden Verdienste eines erfolgreichen literarischen Schaffens zu betonen. Niemand geringerer als Leopold von Ranke hat dieses Verdienst anerkannt.*)

Als das bedeutendste und wichtigste der zahlreichen Werke, welche Vivenot in dem kurzen Zeitraume eines Decenniums veröffentlichte, darf man wohl ohne Frage die „Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs“ bezeichnen, von denen der erste Band, umfassend die Zeit vom Januar 1790 bis zum April 1792, im Jahre 1873, der zweite, umfassend den kurzen Zeitraum vom April 1792 bis zum März 1793, im Jahre 1874 erschien. Während des Druckes des dritten Bandes schied Vivenot plötzlich aus dem Leben.

*) „Hardenberg und die Geschichte des preussischen Staates“ (Werke XLVI, 130, Anm. 1).

Vivenots frühzeitiger Tod war ein schwerer Verlust für die Geschichtsforschung in Oesterreich. Aber auch in weiteren Kreisen, ja selbst von seinen literarischen Gegnern*) wurde es bedauert, dass nunmehr ein Unternehmen unvollendet bleiben werde, welches bestimmt zu sein schien, für die beglaubigte Geschichte Oesterreichs in jenen ernstbewegten Tagen als erstes sicheres Fundament zu dienen. Wenn man bedenkt, dass die österreichischen Archive für diese Zeit erst seit Kurzem der historischen Forschung erschlossen worden sind, so wird man zugleich begreifen, dass die Fortsetzung des von Vivenot begonnenen Werkes auch einem Bedürfnisse der Fachgenossen überhaupt entspricht.

Niemand fühlte dies Bedürfniss in höherem Masse als der Mann, dessen unvergängliches Verdienst es eben ist, das Wiener Staatsarchiv der Benützung recht eigentlich erst zugänglich gemacht zu haben, der Mann, dessen Beispiel bald auch in anderen öffentlichen Archiven gleich liberalen Grundsätzen Bahn gebrochen hat, der Mann, welcher Vivenots Publicationen vielfach erst möglich machte und förderte — Se. Exc. Herr w. geheimer Rath Alfred Ritter von Arneth. Bei ihm stand es unmittelbar nach dem Tode Vivenots fest, dass die Fortsetzung seines letzten Werkes für Oesterreich eine Ehrensache sei. Seinen beharrlichen Bemühungen gelang es endlich auch, höheren Ortes das Interesse für die Sache anzuregen und die nöthigen Mittel zur Fortführung des Unternehmens herbeizuschaffen. Mit nicht genug anzuerkennender Liberalität fanden sich das k. und k. Reichs-Kriegsministerium und die k. k. Akademie der Wissenschaften in Wien bereit, zu gleichen Theilen eine namhafte Geldsumme zu bewilligen, durch welche das Erscheinen von drei bis vier weiteren Bänden sichergestellt ist.

Mir wurde die Ehre zu Theil, mit der Herausgabe dieser Fortsetzung betraut zu werden.

Es wurde oben erwähnt, dass sich der dritte Band des Vivenot'schen Werkes bereits im Drucke befand, als dessen Erscheinen durch den Tod des Herausgebers unterbrochen wurde. Ungefähr die Hälfte des Bandes lag bereits gedruckt vor, wurde aber in Folge der seither eingetretenen Unterbrechung und der geringen Aussichten, welche sich anfangs für die Fortsetzung des Werkes darzubieten schienen, bis auf ein Exemplar vernichtet,

*) H. v. Sybel, „Geschichte der Revolutionszeit", 4. Auflage, 1. Bd., Vorrede, S. VI.

welches mir ausser dem vollständigen Manuscripte (jedoch ohne Einleitung) zur Verfügung stand. Ueberdies fanden sich in Vivenots Nachlasse zahlreiche Copien von Actenstücken für die folgenden Bände vor.

Wenn ich gleichwohl von dem vorgefundenen Manuscript nur den geringeren Theil für den vorliegenden Band, den auch Vivenot mit dem Ende des Jahres 1793 zu schliessen gedachte, benützen konnte, so veranlasst mich diese Bemerkung, mich hier über das Verhältniss meiner Fortsetzung zu dem bisher erschienenen Theile des Werkes im Allgemeinen auszusprechen und jene Punkte hervorzuheben, in denen ich von dem früheren Plane des Unternehmens abweichen zu sollen glaubte.

Bekanntlich verdankte unser Werk seine Entstehung in erster Linie jener Polemik, in welche Vivenot durch mehrere frühere Schriften mit seinen literarischen Gegnern gerathen war. Wenigstens zum Theile merkt man diese Genesis und den polemischen Charakter auch der letzten Publication unseres Vorgängers an. Schon der Titel: „Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs“ deutet darauf hin, dass es dem Herausgeber vor Allem darauf ankam, der kleindeutschen Geschichtsauffassung ein Werk in grossdeutschem Sinne gegenüber zu stellen. Dies hatte auch Einfluss auf die Auswahl der Actenstücke selbst, in denen er gleichsam einen *Codex probationum* für seine Ansichten sammeln wollte und die Vorgänge im „Reiche“ mit besonderer Vorliebe berücksichtigte.

Noch nach einer anderen Seite hin wurde diese Veranlassung des Werkes für dessen Inhalt von wesentlicher Bedeutung. Gegenüber mancherlei Verdächtigungen, unter denen die Politik des Wiener Hofes im erwähnten Zeitraume zu leiden hatte, suchte Vivenot vor Allem die wahren Absichten der Regierung zu ergründen, und dies führte ihn naturgemäss auf die von der Regierung an ihre Vertreter im Auslande erflossenen Weisungen, in welchen die Tendenzen des Wiener Cabinetes am deutlichsten ausgesprochen wurden, neben denen aber die an die Regierung gerichteten Depeschen der Gesandten bei Vivenot nur in geringem Masse Berücksichtigung gefunden haben.

Hiermit sind denn auch im Wesentlichen jene Seiten angedeutet, bezüglich deren für die Fortsetzung des Unternehmens eine Abänderung wünschenswerth erschien. Von dem polemischen Anlasse der beiden ersten Theile losgelöst, wird es die Aufgabe

der Fortsetzung sein, die Actenstücke lediglich vom Standpunkte des wissenschaftlichen Bedürfnisses aus zu wählen. Die Betonung der „deutschen Kaiserpolitik" Oesterreichs tritt deshalb, wie schon der veränderte Titel der Fortsetzung andeutet, für uns gegenüber der österreichischen Staatspolitik in den Hintergrund. Denn zu Ende des 18. Jahrhunderts lagen, wie jeder Kundige zugestehen wird, die Triebkräfte der Politik des Wiener Hofes wesentlich nicht mehr in dem Zusammenhange mit dem deutschen Reiche, sondern in dem Bewusstsein einer in sich selbst wurzelnden Grossmachtstellung. Soweit es sich dabei um das deutsche Reich handelt, äusserte sich diese vorwiegend conservative Politik als Antagonismus gegen das Vordringen Preussens einer- und wider den von Frankreich her drohenden Umsturz andererseits. Ihren positiven Inhalt aber nahm sie aus sich selbst.

So wichtig fernerhin die Weisungen des Wiener Hofes an seine Vertreter im Auslande für die Erkenntniss der politischen Tendenzen desselben sind, so genügen sie doch nicht, um die Politik der Regierung in das richtige Licht zu stellen. Gar häufig bleiben die sogenannten Weisungen geradezu unverständlich, wenn man nicht zugleich an der Hand der Gesandtschaftsberichte die Ausführung derselben und die Eindrücke verfolgt, welche dieselben an den fremden Höfen hervorgerufen haben. Umgekehrt wurden nicht selten die Berichte der Gesandten zum Anlasse neuer Weisungen, die sich der Stellung der fremden Mächte zu den eigenen Wünschen der Wiener Regierung anbequemen mussten. Aus den Berichten erst ersieht man die Rückwirkung, welche Neigung oder Widerstreben anderer Staaten auf die ferneren Entschlüsse des kaiserlichen Cabinetes übten. Aber auch auf die Parteistellung in Wien, sowie auf jene an den fremden Höfen wird man achten müssen; und gerade dafür bieten die Gesandtschaftsberichte einen reichen Stoff. Die Weisungen verhalten sich zu den Berichten, wie die Idee zu der ihr gegenüberstehenden Wirklichkeit.

Vielleicht war es auch die Rücksicht auf den Umfang seines Werkes, welche v. Vivenot bestimmte, sich in der Auswahl der Berichte in auffälliger Weise zu beschränken. Wohl finden sich unter dessen hinterlassenen Papieren Copien der Gesandtschaftsberichte fast gar nicht vor, doch deuten einige Spuren darauf hin, dass es seine Absicht war, wenigstens die Berichte aus Petersburg als Gegenstand einer besonderen Publication auszuscheiden.

Es soll hier keineswegs verkannt werden, dass die Einbeziehung der Gesandtschaftsberichte in den Rahmen der Publication den Umfang derselben in nicht geringem Masse erweitert*). Allein die Gründe, welche für die Berücksichtigung der ganzen politischen Correspondenz sprechen, scheinen so erheblich zu sein, dass ich mich zu dem Wagnisse entschloss, fernerhin auch den Berichten den ihnen gebührenden Platz in diesem Buche anzuweisen. Wenigstens theilweise wurde für deren Aufnahme durch strengere Sichtung des vorhandenen Stoffes Raum gewonnen. Wiederholungen derselben Sache, wie sie in den beiden ersten Bänden sich zuweilen eingeschlichen hatten, sollen in der Folge thunlichst vermieden werden. Minder Wichtiges, wenn auch vielleicht an sich nicht ohne Interesse, wurde über Bord geworfen und dafür das Wesentliche, wenn es in mehreren Gestalten vorlag, in der Form, in welcher es den prägnantesten Ausdruck zu haben schien, aufgenommen. Auf diese Weise darf ich hoffen, dass es mir gelingen wird, die Publication unter wesentlicher Festhaltung ihres bisherigen Charakters bis zum Jahre 1797 fortzusetzen. Ein Hinausgehen über diese Grenze bis zu dem von Vivenot vorgesteckten Ziele oder bis zu dem sachlich passendsten Zeitpunkte — nämlich der gänzlichen Auflösung des alten römisch-deutschen Reiches — ist durch die mir zu Gebote stehenden, wenn auch immerhin ansehnlichen Mittel ausgeschlossen.

Der dritte Band des vorliegenden Werkes umfasst den Zeitraum von der Uebernahme der auswärtigen Geschäfte durch Thugut bis zum Ende des Jahres 1793. Zu dieser Begrenzung gaben zunächst wohl nur praktische Gesichtspunkte den Anlass. Für die Gewinnung eines auch innerlich gerechtfertigten Wendepunktes, wie ihn etwa die Ereignisse des Jahres 1794 in den Niederlanden geboten haben würden, genügte der ohnedies ziemlich stark bemessene Umfang des Bandes nicht.

Das Jahr 1793 zählt nicht zu den interessantesten des Zeitalters der französischen Revolution. Mit Ausnahme der russisch-preussischen Januarconvention, des österreichischen Ministerwechsels und des Uebertrittes Dumouriez', von denen nur noch

*) Vgl. übrigens, was v. Vivenot Bd. I, pag. IX hierüber bemerkt.

der letztere in den Rahmen dieses Bandes fällt, entbehrt die Geschichte des Jahres 1793 jener effectvollen Wendepunkte, welche den folgenden Jahren seit jeher ein erhöhtes Interesse sicherten. So ist denn auch in der Literatur der Gegenwart die Geschichte des Jahres 1793 meist nur als Einleitung der folgenden Ereignisse behandelt; selbst v. Sybel und Hüffer eilen über dieselbe rascher hinweg, und nur v. Witzleben*) hat den Feldzug in den Niederlanden auch in politischer Hinsicht so erschöpft, dass mit Ausnahme dessen, was sich an den Namen Dumouriez' knüpft, eine geringe Nachlese übrigblieb.

Trotz des minder spannenden Verlaufes aber, den die diplomatischen Verhandlungen im weiteren Laufe des Jahres 1793 genommen haben, sind dieselben für das Verständniss der folgenden Katastrophe von nicht zu unterschätzender Bedeutung. In das lose Gefüge und den innern Widerspruch der österreichisch-preussischen Allianz, in die Schwierigkeiten, denen Oesterreich bei den Versuchen einer Annäherung an England und Russland begegnete, in die gegenseitige Stimmung der tonangebenden Persönlichkeiten gewähren dieselben einen tiefen Einblick. Und je weniger bisher das Jahr 1793 volle Beachtung von Seiten derer fand, welche aus den hiesigen Archivalien, allerdings vielleicht noch unter schwierigeren Verhältnissen als gegenwärtig, schöpften, umsomehr dürfte die Erwartung gerechtfertigt sein, dass durch den vorliegenden Band noch nach verschiedenen Seiten hin neues Licht in bisher dunkle Verhältnisse geworfen wird. Wenn dies der Fall sein sollte, so ist das Verdienst des Herausgebers an diesem Thatbestande ein geringes. Der Hauptantheil eines derartigen Erfolges würde vielmehr auf Rechnung der überaus liberalen Förderung zu setzen sein, welche mein Unternehmen in den beiden grossen Sammlungen gefunden hat, aus deren Schätzen die vorliegende Publication ihren Inhalt schöpfte.

Es sind dies das k. k. geheime Haus-, Hof- und Staatsarchiv und das Archiv des Reichs-Kriegsministeriums in Wien.

Im geheimen Haus-, Hof- und Staatsarchive durchforschte ich die gesammte Correspondenz der Staats-, sowie jene der Reichs-Hofkanzlei mit ihren Vertretern im deutschen Reiche und im Auslande, die Correspondenzen Coburgs und Mercy's, die Correspondenz Metternich-Trauttmansdorff und die sogenannten Kriegsacten.

*) A. v. Witzleben, „Prinz Josias v. Coburg-Saalfeld", II. Theil, Berlin 1859.

In London vertrat anfangs noch Stadion die Interessen seines Hofes. Am 2. April bat er um seine Entlassung. Damals war die Absendung Mercy's in ausserordentlicher Mission nach England beschlossene Sache. Doch wurde schon in der nächsten Zeit dieser Plan dahin abgeändert, dass Mercy sich als diplomatischer Rathgeber zu Coburg begeben sollte, während der bis dahin im Haag accreditirte Starhemberg zu Stadions Nachfolger ausersehen wurde. Starhembergs Berichte aus London wurden bereits von Hüffer und v. Sybel*) benützt. Dennoch schien den Abdruck der wichtigsten derselben der Plan des vorliegenden Werkes unbedingt zu fordern, zumal es sich dabei herausstellte, dass jene Benützung nur zu speciellen Zwecken stattfand, während die Verhandlungen über den Abschluss der englisch-österreichischen Convention und über das Zustandekommen einer Allianz im Einzelnen noch nicht bekannt geworden sind.

Neben der englischen ist es vor Allem die russische Correspondenz, auf welche sich, soweit das Wiener Archiv in Betracht kommt, die beiden Gegner Hüffer und v. Sybel stützen. Allein gerade die Berichte L. Cobenzls zeichnen sich durch fast dramatische Lebendigkeit in so hohem Masse aus, dass dieselben im Wortlaute abgedruckt zu werden verdienen. Unter den Schriftstücken aus dem Jahre 1793 ist das Mémoire vom 31. Mai wohl das bedeutendste. Von Thuguts Weisungen an ihn hat Vivenot zwei bereits früher veröffentlicht.**) Auch A. Beers Publicationen streifen an unseren Stoff.***) Neben Cobenzls Berichten sind jene Caché's aus Polen schlechterdings bedeutungslos und durften füglich übergangen werden.

Auch die Correspondenz des Fürsten Reuss mit Thugut rechtfertigt die sich etwa daran knüpfenden Erwartungen in keiner Weise. Dieselbe tritt völlig in den Hintergrund gegen Thuguts Weisungen an Lehrbach, der sich zweimal in Specialmission, das erste Mal in das preussische Hauptquartier, das zweite Mal nach

*) Besonders in „Polens Untergang und der Revolutionskrieg". (Histor. Zeitschrift, XXIII. Bd., 1870, S. 66 ff.)

**) A. R. v. Vivenot, „Thugut und sein politisches System". (Archiv für österr. Geschichte, XLII, 363 ff.)

***) A. Beer, „Leopold II., Franz II. und Catharina. Ihre Correspondenz". Leipzig 1874, S. 186 ff., wo zwei Briefe Franz II. an Catharina abgedruckt sind. Der erste ist vom 12. April 1793 datirt, der zweite dürfte auf den 28. December anzusetzen sein. Vergl. S. 461 dieses Bandes.

Berlin begab, und gegen die Berichte Lehrbachs selbst. Bis zur Stunde nahezu völlig unbekannt,*) bilden diese Weisungen und Berichte, namentlich die letzteren, durch reiche, fast überschwengliche Fülle ohne Zweifel den werthvollsten Bestandtheil des vorliegenden Bandes.

Ueberhaupt concentrirt sich das Interesse, je mehr das Jahr seinem Ende entgegenrückt, desto mehr auf das preussische Hauptquartier am Rhein und auf die Vorgänge in demselben und in Wurmsers Heere. Ueber den vielbesprochenen Operationsplan bietet — zum Theile ebenfalls aus den Schätzen des Staatsarchivs — der vorliegende Band die wichtigsten Aufschlüsse in den bisher nicht benützten Correspondenzen Waldecks und Ferraris'. Wurmsers Zerwürfnisse mit dem Könige von Preussen lernen wir nun aus erster Quelle kennen, und auch die Beurtheilung dieses Zwistes von Seiten der massgebenden Personen am Wiener Hofe wie in der österreichischen Armee tritt uns erst jetzt klar vor Augen.

Mercy's**) Correspondenz mit Coburg ist bisher gleichfalls nur in geringem Masse, noch weniger jene mit Thugut verwerthet worden. Da Mercy's Nachlass in die Wiener Staatskanzlei eingesendet werden musste, so liegen jetzt fast alle Depeschen desselben doppelt vor — im Original und in einer bei Mercy zurückgebliebenen Pause. Wichtiger ist der Unterschied, der innerhalb der Depeschen zwischen den *„lettres d'office“* und den *„lettres particulières“* getroffen ward. Denn neben der officiellen Correspondenz Mercy's mit Thugut lief eine vertrauliche, in den wichtigsten Fällen eigenhändige einher. In Thuguts Correspondenz mit Mercy lässt sich diese Unterscheidung nicht constatiren, obwohl man auch hier neben den officiellen Weisungen das Vorhandensein vertraulicher Schreiben vermuthen möchte. Natürlich sind von Mercy's Schreiben die *„lettres particulières“* die weitaus wichtigeren. Doch besitzt seine Correspondenz mit Thugut im Jahre 1793 noch nicht jene hohe Bedeutung, welche ihr für das folgende Jahr zuerkannt werden muss. Es hängt dies mit der eigenthümlichen,

*) H. Freiherr Langwerth von Simmern, „Oesterreich und das Reich im Kampfe mit der französischen Revolution. Von 1790 bis 1797“. Berlin und Leipzig 1880. 1. Bd., S. 442.

**) Vergl. über ihn: Theodore Juste, „Le comte de Mercy-Argenteau“. Bruxelles et Leipzig 1863.

im Ganzen ziemlich unfruchtbaren Stellung zusammen, welche Mercy an Coburgs Seite angewiesen war und über die sich jener in dem merkwürdigen Schreiben vom 31. August klagend äussert, das ich eben deshalb in die Sammlung aufgenommen habe. Was bereits in dem Werke von Witzleben angedeutet ist, habe ich übergangen und auch sonst Mercy's Depeschen einer strengeren Sichtung unterzogen. Für Denjenigen, der sich speciell eine Schilderung dieses hervorragenden Diplomaten zur Aufgabe stellen wollte, bleibt daher immerhin noch eine Nachlese von ihm herrührender Betrachtungen übrig, die, an sich interessant, doch einen mehr akademischen Charakter zeigen und auf den wirklichen Verlauf der Politik ohne erheblichen Einfluss blieben. Auch die Weisungen Thuguts an Mercy durften in den meisten Fällen übergangen werden. Meist sind dieselben nur ganz allgemein gefasst und berufen sich im Einzelnen auf die stets beigeschlossene Weisung an Starhemberg, der auch sonst an Mercy, als seinen Mentor, verwiesen ward.

Mercy's Ernennung zum diplomatischen Bevollmächtigten an Coburgs Seite wurde durch die Verhandlungen des Letzteren mit Dumouriez veranlasst. Den Verlauf dieser Verhandlungen, sowie das Schicksal der Staatsgefangenen (Beurnonville's und der vier Conventsdeputirten) lernt man am besten aus M. Mortimer-Ternaux*) kennen. Ihm standen auch die Wiener Archivalien in ungewöhnlichem Masse zu Gebote. Da Ternaux im Anhange seines Werkes eine ganze Reihe von Actenstücken aus dem Wiener Staats- und dem k. k. Kriegsarchive, soweit dieselben in französischer Sprache geschrieben sind, im Original, sonst in getreuer Uebersetzung abgedruckt hat, kann ich mich für diese Documente bei der leichten Zugänglichkeit des Buches auf dasselbe wohl berufen; ich habe daher den erneuten Abdruck unterlassen. Einiges haben auch Witzleben und Boguslawski**) mitgetheilt. Eine eigenhändige Aufzeichnung Macks über seine Verhandlungen mit Dumouriez ward schon früher abgedruckt.***) Immerhin bot sich auch hier noch eine nicht unergiebige Nachlese dar. Die hübsch geschriebene Unterredung Starhembergs mit Dumouriez wird man wohl mit

*) Mortimer-Ternaux, „Histoire de la Terreur. 1792—1794". T. VI. Paris 1867. Vergl. pag. 299 Anm., pag. 403 Anm. und die Noten.

**) „Das Leben des Generals Dumouriez". Berlin 1878.

***) Unter dem Titel: „Dumouriez' geheime Verhandlungen mit Oesterreich im Jahre 1793" in der österr. Militär-Zeitschrift von V. Streffleur, VI. Jahrgang, 1865. III. Bd., S. 1 ff.

Interesse lesen. Besonders aber wirft die nur von Ternaux benutzte Correspondenz des älteren Metternich mit Trauttmansdorff ein helles Licht auf diese Angelegenheit, die auch auf die Harmonie der beiden genannten Minister störend einwirkte, wenngleich es ausserhalb meiner Aufgabe lag, den aus dieser Sache erwachsenen Conflict bis ans Ende zu verfolgen.

Was den Feldzug in Italien und die Beziehungen zum Turiner Hofe betrifft, so lagen mir im Staatsarchive zu Wien die Correspondenzen Gherardini's, des österreichischen Gesandten in Turin, des Grafen Wilczek, der in Mailand dem Erzherzog-Statthalter berathend zur Seite stand, und jene des commandirenden Generals des österreichischen Hilfscorps in Sardinien, des Baron de Vins vor. Auch die englische Correspondenz beschäftigt sich vielfach mit den Vorgängen in Italien. Bei der secundären Bedeutung dieses Kriegsschauplatzes beschränkte ich mich jedoch auf die Auswahl einiger der wichtigsten Actenstücke, wobei mir insbesondere die Depesche Gherardini's vom 26. December, eine Art Finalrelation, sehr zu statten kam. Im Uebrigen ist hier auf die Werke von Franchetti*) und Bianchi**) zu verweisen, in welchen, namentlich in dem ersteren, ebenfalls Wiener Archivalien benützt sind.

Eine interessante Episode bildet die Verhaftung Semonville's. Von den aus derselben hervorgegangenen Unruhen in Graubündten wurde das Wesentlichste aus Cronthals Correspondenz mit Thugut und Wilczek mitgetheilt. Auch diese Dinge sind in ihren Details noch nicht genügend bekannt. Mit Rücksicht auf die eigenthümlichen Verhältnisse Graubündtens, die im folgenden Jahre an Bedeutung noch gewinnen, schien auch Cronthals Bericht vom 11. Mai der Aufnahme werth zu sein. Hie und da kamen auch die Berichte des Gesandten in der Schweiz Buol in Betracht. Im Ganzen aber schienen sie nicht bedeutend genug, um sie in grösserem Umfange zu verwerthen.

Aehnliches gilt von den übrigen im Staatsarchiv enthaltenen diplomatischen Correspondenzen. Diese, nämlich die holländische, dänische und schwedische, die spanische, die venetianische, tos-

*) Franchetti, Augusto, „Storia d'Italia dopo il 1789" (in Storia generale d'Italia scritta da una società di amici sotto la direzione di Pasquale Villari).

**) Bianchi, Nicomede, „Storia della monarchia Piemontese dal 1773 sino al 1861". Vol. II. Roma, Torino, Firenze 1878.

canische, römische und neapolitanische, sowie die türkische wurden zwar ebenfalls durchmustert, mussten aber gegenüber so vielem ungleich wichtigeren Materiale zuletzt gänzlich bei Seite gelassen werden. Sie sind überhaupt von ungleichem Werthe, wie es eben die Beobachtungsgabe des Gesandten und die Quellen, die ihm zu Gebote standen, bedingten. Für die inneren Verhältnisse Spaniens und Schwedens sind die Berichte Kagenecks aus Madrid und Ludolfs aus Stockholm gewiss von Werth, aber zu diplomatischen Verhandlungen bot sich beiden nur selten Anlass dar.

Im Gegensatze zu Vivenot habe ich von den zahlreichen Actenstücken der Reichskanzlei nur in äusserst geringem Grade Gebrauch gemacht. Ist dies zum Theile die Folge der verschiedenen Auffassung, mit der ich an die Arbeit herantrat, worüber ich mich bereits oben geäussert habe, so wurde ich zu dieser Enthaltsamkeit doch auch durch die geringe Wichtigkeit der Verhandlungsgegenstände selbst, wie Parifications- und Reluitionsangelegenheiten u. dgl. veranlasst.

Ich habe endlich noch einen Blick auf die zweite von mir benutzte Sammlung, auf das k. k. Kriegsarchiv zu werfen. Von dem Umfange dessen, was hier blos für das Jahr 1793 aufgespeichert liegt, ist es schwer, eine annähernde Vorstellung zu geben. Unter dem Schlagworte: „Feldzug in den Niederlanden 1793" allein liegen drei starke Foliofascikel des Registers vor. Fast auf jeden Tag des Jahres entfallen 40 bis 50 Actenstücke. Auch die Indices zu den Correspondenzen von Coburg, Wurmser, de Vins, dann jene der Hofkriegsraths- und Cabinetsacten, in denen auch Wartensleben reich vertreten ist, endlich jene des Feldzugs am Oberrhein umfassen eine Reihe von Folianten. Es ist dies ein wahrer Schatz für die Kriegsgeschichte, der trotz der trefflichen Ordnung des Archivs noch immer nicht ganz gehoben ist. Für mich kamen natürlich nur jene Stücke in Betracht, welche zur Politik in Beziehung stehen. Manches war mir neu, anderes wohl schon aus dem Staatsarchive her bekannt. Doch waren auch derartige Stücke mir willkommen, da hier manches noch im Original erhalten ist, was das Staatsarchiv blos in Copie besitzt. Im Kriegsarchiv boten sich werthvolle Ergänzungen zu den Correspondenzen Coburgs, Wartenslebens, Ferraris', und Wurmsers dar. Namentlich für das Verhältniss Wurmsers zu Braunschweig während der letzten Monate des Jahres 1793 wurden einige Actenstücke dem Kriegsarchiv entnommen, soweit

nicht schon durch die Publication Wagners*) die Sache bekannt ist.

Was die Ausgabe der Actenstücke betrifft, so folgte ich hierin dem Muster der besten neueren Editionen. In den französischen Stücken wurde die moderne Orthographie eingeführt, an dem Wortlaute selbst aber und an eventuell fehlerhaften Satzbildungen nichts geändert. Auch Personen- und Ortsnamen wurden mit Ausnahme der bekanntesten in der vorgefundenen Form abgedruckt, während der Index die jetzt übliche Form bietet.

Es liegt in der Natur der Weisungen, dass dies, soferne dieselben überhaupt der Aufnahme würdig befunden wurden, meist in unverkürzter Gestalt geschah. Dagegen empfahl es sich, die Berichte mehrfach nur stellenweise mitzutheilen. Immer aber wurden die so entstandenen Lücken durch Punkte (. . . .) ersichtlich gemacht. Irgend belangreiches Material dürfte durch dieses Verfahren der Benützung kaum entzogen worden sein. Chiffrirte Stellen sind durch Sternchen (* . . . *) angedeutet.

Wo neben Copien, Entwürfen u. dgl. Originalien vorhanden waren, wurden in der Regel nur diese als der authentische Text benützt. Bezüglich Thuguts ist hier die Eigenthümlichkeit hervorzuheben, dass er deutsche Weisungen zuvor französisch zu concipiren pflegte. Das französische, zugleich eigenhändige Concept liegt sodann zuweilen der deutschen Weisung bei, die dann auf Grund des französischen Textes meist von anderer Hand geschrieben, von ihm selbst aber mit Correcturen versehen wurde. Ich habe dies Verhältniss, wo es vorkommt, angedeutet, aber nur die deutsche Ausfertigung mitgetheilt.**) Schriftstücke ohne Angabe des Ortes

---

*) A. Wagner, „Der Feldzug der königl. preussischen Armee am Rhein im Jahre 1793." Aus den hinterlassenen Papieren des Herzogs von Braunschweig zusammengestellt. Berlin 1831. Vergl. auch August Lufft, „Der Feldzug am Mittelrhein von Mitte August bis Ende December 1793". Freiburg i. B. und Tübingen 1881.

**) Ueber die Geschäftsbehandlung vergl. die hübschen Bemerkungen bei Hüffer, „Der Rastatter Congress", I., 31 ff. Bezüglich der Sprache in den officiellen Correspondenzen hat mich Herr Professor Wertheimer in Hermannstadt auf folgende interessante Stelle Cobenzls an Kaunitz, St. Pétersbourg, 24 octobre 1789, aufmerksam gemacht: „Le billet de S. M. l'Empereur joint à l'apostille N° 3 dont Votre Altesse m'a honoré en date de 2 octobre permettant à ses ministres de faire usage de la langue française dans leurs rapports à la cour, je profite dès aujourd'hui de cette très-gracieuse permission de me servir de la même

ihrer Aufbewahrung sind dem geheimen Haus-, Hof- und Staatsarchiv entlehnt. Die Uebrigen sind mit Kr.-A. (Kriegsarchiv) bezeichnet; ausser der Abtheilung wurde ein Bruch beigefügt, dessen Zähler sich auf den Fascikel bezieht, dessen Nenner dagegen die Ordnungszahl des Actenstückes bezeichnet. Cab.-Acten bezeichnet die im Kriegsarchiv befindliche Abtheilung Cabinetsacten, H.-Kr.-R.-A. die hofkriegsräthlichen Acten.

Nach v. Vivenots Vorgange habe ich der Ausgabe eine Inhaltsübersicht und einen Namenindex beigefügt. An jene wird man wohl nicht den Massstab mittelalterlicher Regesten legen wollen. Es dürfte der Zweck erreicht sein, wenn durch Hinweis auf den wesentlichen Inhalt ein rascher Ueberblick erleichtert wird. Bei den allerwichtigsten Stücken sah ich von jeder Inhaltsangabe ab, da dieselbe einen zu grossen Umfang erlangt und doch dem Zwecke kaum entsprochen haben würde. Bei Stücken, wie etwa der preussischen *„Note verbale“* vom 15. Mai 1793, genügt für den Kundigen diese Bezeichnung, um seine Aufmerksamkeit denselben zuzuwenden. Der Index hingegen strebte erschöpfende Vollständigkeit der Namen an. Neben der Inhaltsübersicht schien es nicht erforderlich, im Index ausser den Seitenzahlen auch eine kurze Inhaltsangabe beizufügen.

Zum Schlusse sei es mir noch gestattet, mit aufrichtig gefühltem Danke derjenigen Personen zu gedenken, die mich in der Entstehung dieses Werkes, sei es durch die Liberalität, mit der mir die betreffenden Sammlungen zu Gebote standen, sei es durch Rath und That, bereitwilligst gefördert haben. Vor Allen schulde ich Sr. Exc. dem Herrn k. u. k. Reichs-Kriegsminister Grafen Arthur von Bylandt-Rheidt den Tribut ehrfurchtsvollen Dankes. Wie die Genesis, so hat auch den ferneren Fortgang dieses Werkes Se. Exc. der Herr geh. Rath Alfred Ritter von Arneth stets mit liebevoller Theilnahme begleitet und Letzteres gilt nicht minder von dem Director des k. k. Kriegsarchivs,

---

langue dans laquelle les affaires se traitent ici, ce qui ajoutant à l'exactitude du compte à rendre de ce qu'on dit aux ministres et de leurs réponses, diminuera encore le travail déjà assez considérable de mes bureaux; seulement pour les dépêches confiés à la poste je serai dans le cas de les faire en allemand jusqu'à ce que V. A. trouvera bon de m'envoyer de nouveaux chiffres.“

Herrn Generalmajor Adolf Freiherrn von Sacken, dem Vorstande des Schriftenarchivs, Herrn Obersten Friedrich Freiherrn von Zezschwitz und dem Herrn Sectionsrath Josef Fiedler im k. k. geh. Haus-, Hof- und Staatsarchiv. Zu besonderem Danke fühle ich mich ferner gegenüber den Herren Archivaren Dr. Weyda und Dr. v. Böhm, den Herren Concipisten Felgel, Dr. Winter und Schrauf im k. k. geh. Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Herrn Hauptmann Gustav Gömöry von Gömör im k. k. Kriegsarchiv sowie allen übrigen Herren Beamten beider Archive verpflichtet.

Wien, den 1. April 1882.

H. R. v. Zeissberg.

1. STARHEMBERG AN PH. COBENZL.

(Original.) A la Haye, ce 2 avril 1793.

A. J'ai trouvé ici à mon retour une lettre de Mr. le prince de Cobourg, par laquelle il m'invite de me rendre le 7 de ce mois à Anvers. Il en a requis de même l'ambassadeur d'Angleterre, le grand pensionnaire et le greffier. Le duc d'York et le prince héréditaire d'Orange doivent s'y rendre de leur côté, ainsi que le prince Frédéric de Brunsvic. Mr. le prince de Cobourg en rassemblant actuellement cette espèce de petit congrès à Anvers paraît se proposer deux buts à la fois, le premier d'obtenir tout d'un coup et de faire réaliser sur le champ les secours promis et attendus depuis si longtemps de l'Angleterre et de la Hollande, et le second de nous mettre au fait en se concertant avec nous de ses projets pour la continuation de la campagne, dont le brillant début a été la conquête des Pays-bas en moins de 30 jours. *J'ai acquiescé avec d'autant plus d'empressement à la proposition du prince Cobourg, que je crois important, qu'il ait auprès de lui quelqu'un qui le prémunit contre les ruses de l'ambassadeur pendant les conférences. Je crois connaître assez le caractère de l'ambassadeur et les petites finesses que sa fausse politique a coutume d'employer pour pouvoir me flatter d'en avertir à temps le prince Cobourg, qui serait certainement la dupe de son apparente franchise. Le projet des ministres anglais et hollandais est de réussir à se charger le moins que possible des frais de la guerre et à nous en laisser supporter le plus grand poids; ils voudront se rabattre sur les frais qu'ils font sur mer; mais c'est à repousser ce faux argument qu'il faudra employer nos efforts.* Je me rendrai donc à Anvers le 7, ainsi que les autres ministres qui y sont appellés. Je tâcherai d'arriver un des premiers pour mettre Mr. le prince de Cobourg au fait du caractère et des intentions de mes collègues. Je n'ai pu m'empêcher de faire observer à milord Auckland et au prince d'Orange, qu'il me paraissait convenable, que le ministre de S. M. l'Empereur étant mandé par Mr. le prince de Cobourg, celui de S. M. Prussienne le fût également par Mr. le prince de Brunsvic. Malgré une sorte de répugnance que j'ai cru remarquer à cette occasion dans milord Auckland *et que j'ai lieu d'observer depuis quelque temps, chaque fois qu'il est question de traiter avec ce ministre*, il s'est prêté néanmoins à se joindre à moi pour engager Mr. le comte de Keller à demander à Mr. le prince de Brunsvic d'intervenir à nos conférences d'Anvers. *B.* Il est presque généralement connu à présent que la cour de Londres a signé deux conventions avec celle de Pétersbourg, la première pour régler les manières de contribuer aux efforts communs dans la cause générale, et quant à cet objet il semble, que l'Angleterre préférerait un envoi considérable de troupes de la part de la Russie à un secours d'argent. La seconde convention

porte sur les mesures à prendre pour fermer la Baltique aux Français, et anulle momentanément la neutralité armée. Milord Auckland s'est ouvert sur ce point avec franchise à mon égard, mais à mon grand étonnement Mr. de Kalitscheff ordinairement plus que confiant a gardé vis-à-vis de moi depuis quelques semaines un silence absolu sur toute la suite de cette affaire. *J'ai lieu de croire d'après des notions assez sûres que la conséquence prochaine de cette double convention doit être un traité d'alliance séparée entre la Russie et l'Angleterre. Ne sachant pas, si la première s'est ouverte sur ce point vis-à-vis de notre cour, je crois de mon devoir d'en avertir V. E. *C.* Dans le courant de la conversation je fis entendre à l'ambassadeur, que je croyais m'apercevoir, que la Russie ne tarderait pas à s'allier plus intimement avec l'Angleterre et je lui dis comme une chose, que je désirerois personnellement, que nous suivions un jour cet exemple. Il me répondit, que sa cour le désirerait ardemment, mais qu'il étoit impossible de s'allier avec tout le monde. Ce propos me confirme dans la conjecture, que l'Angleterre désire de nous détacher de la Prusse. Il est même apparent que la Russie partage ce désir. Deux raisons viennent à l'appui de cette assertion : c'est le silence, qu'on garde dans les conventions sur les affaires de Pologne, et le froid marqué et repoussant, qui règne depuis quelque temps entre Londres et Berlin.*

---

2. L. COBENZL AN PH. COBENZL.

St. Petersbourg, ce 9 avril 1793.

*Par la poste d'avant-hier le comte de Rasumowski mande, que V. E. s'était plaint à lui du mystère qu'on a fait des détails de la négociation pour le partage de la Pologne. J'ai dit à Ostermann et à Marcow, qui m'en ont parlé, qu'effectivement il devait nous être sensible, que dans des affaires, qui nous touchaient de si près, où nous avions porté les premiers la parole, on ne nous confiait pas même, à quel point en étaient les choses, lorsqu'on nous envoyait des réponses et des courriers, et lorsque la convention était déjà signée avec le ministre prusse. Il me fut répondu à cela, que nous avions d'autant plus connaissance des bases générales de toute la négociation, qu'elles avaient été posées par nous-mêmes; que la première expédition de courrier contenait des assurances positives, que tout ce que nous avions voulu pour nous serait exécuté avec la plus grande fidélité, que, quant au reste, il n'avait été signé par Goltz que *sub spe rati;* qu'il aurait été très-possible, que sa cour y fit des difficultés qui eussent encore changé l'état des choses, et qu'on ne pouvait communiquer une affaire pareille, que lorsqu'elle était définitivement conclue; que s'il y avait de plaintes à faire sur la réserve et manque de confiance, on serait plutôt en droit ici de nous représenter, que depuis que nous traitions avec le Roi de Prusse, ce n'est que lorsque tout est arrangé avec lui, et souvent même pas par nous, que l'Impératrice en a connaissance; qu'elle ignore aussi complètement ce que nous traitons à présent avec l'Angleterre; que nous avons même confié le secret de la Russie à cette dernière puissance sans sa participation; que l'on n'avait vu notre traité avec la Prusse qu'après qu'il avait été conclu, sans quoi

on nous aurait certainement fait des représentations sur l'article, où il était fait mention de l'infant de Pologne; que je devais me rappeler le délai, qu'on avait mis à répondre sur ce qui concerne ce pays-là; qu'on ne savait pas encore ce qu'en cas de succès nous effectuerions en France, relativement à l'administration intérieure; que quand nous aurions su 15 jours plutôt ce que Rasumowsky a été chargé de nous dire depuis, cela n'aurait nullement pu influer sur nos déterminations. — J'ai répliqué à cela, qu'un ministre, qui n'était pas tout-à-fait un étourdi, ne signerait guère *sub spe rati* que ce qu'il était à peu près comme sûr de voir approuvé par sa cour; que quand même il eût été possible, que la chose souffrît encore une altération, il n'y aurait eu aucun inconvénient à nous tenir au fait de la négociation, puisque des cours aussi intimement liées pouvaient fort bien se confier de simples projets qui ensuite étaient changés; que nous n'avons fait par exemple aucune difficulté de confier ici notre projet, pour que le Roi de Prusse nous cède les margraviats d'Anspach et de Bayreuth, quoique ensuite cette idée n'ait pas été adoptée par lui. En récapitulant tout ce qui s'est passé depuis notre réunion avec la Prusse, j'ai fait voir, que nous avions tout communiqué d'avance, et qu'il n'y avait rien que nous eussions laissé ignorer; que s'il y avait eu quelque fois d'assez longues intervalles, c'était toujours, parce que les malheurs des circonstances nous avaient laissé souvent même dans une cruelle et longue incertitude; que nous n'avions dit à l'Angleterre que ce que l'entrée des troupes prussiennes en Pologne lui apprenait 15 jours plus tard, et cela à une époque, où cette cour paraissait sincèrement intentionnée de s'approcher de nous, et où d'ici on nous pressait sans cesse de la rendre active dans les affaires de France, et on nous disait, que sans l'Angleterre nous ne pourrions pas réussir dans cette guerre; que ce n'était pas lorsqu'on commençait à peine à remettre le pied dans ses propres possessions, envahies par l'ennemi, que l'on pouvait faire de projets sur ce qu'il y aurait à effectuer à l'intérieur de la France, entièrement dépendant, et des événements de la campagne, et de la part que les autres grandes puissances de l'Europe voudraient prendre à cette guerre; que, quant au retard, que nous avions mis à répondre sur les affaires de Pologne outre le changement de règne survenu dans l'intervalle, lorsqu'on réussissait à faire changer une grande puissance du tout au tout sur les principes qu'elle avait cru être de sa convenance, on ne devait pas se plaindre d'y avoir employé quelques mois; que le résultat de tout cela était cependant, que dans un objet qui nous intéressait si vivement on n'aurait été informé à Vienne de la part que la Russie s'appropriait en Pologne que peut-être 15 jours avant la publication des manifestes de Mr. Kretschtnikow et de Mr. Sievers, et que moi, à l'heure qu'il est, j'ignorais encore, de quoi il était question.

In der That habe ich nur bei Marcow einen Aufsatz von der Convention gesehen, in welchem für die Einschaltung der wechselseitigen Acquisitionen ein leerer Platz gelassen worden, und erst nach der Abreise des Couriers an den Grafen Rasumowsky habe ich mir unter der Hand eine bestimmte Auskunft verschaffen können, worinnen der sehr beträchtliche Antheil Russlands bestehe. Im übrigen war es

vorzusehen, dass, wenn den Cabineten von Potsdam und Petersburg anheimgestellt bleibt, sich nach Gefallen in Polen zu vergrössern, sie diesen Umstand sich vollkommen zu Nutzen machen werden; was meines Erachtens uns dabei übrig bleibt, ist, weder einen üblen Willen über die Sache zu bezeigen, die wir nicht ändern können, und den Krieg mit allem Nachdruck fortzusetzen, um uns den Austausch und ein angemessenes Aequivalent zu sichern. Einige Minister haben mir schon ihr Befremden zu erkennen gegeben, dass wir das üble Betragen des Kurfürsten von Pfalz-Baiern nicht benützen, um von dem, was wir zu erhalten wünschen, Besitz zu nehmen.

Goltz a reçu réponse du Roi son maître sur l'article de la régence; elle consiste dans ce que, malgré tout le désir du Roi de complaire à l'Impératrice, il dit, qu'il ne peut rien décider à cet égard avant de savoir le parti qu'aura pris l'Empereur* . . . . .

3. CONVERSATION ENTRE MR. DUMOURIEZ ET MR. LE COMTE DE STARHEMBERG

tenue à Bruxelles, le 10 avril 1793.

Mr. de Starhemberg sachant Mr. Dumouriez à Bruxelles, eut la curiosité d'avoir un entretien avec lui, et en conséquence alla seul un matin chez Mr. de la Sonde, fameux Jacobin de Bruxelles, où demeurait Dumouriez. Il trouva dans l'antichambre de l'exgénéral plusieurs de ses officiers qui avaient quitté comme lui le service de la républiquo.

Mr. de S.: „Je voudrais voir Mr. Dumouriez, on dit qu'il loge ici." — *1er Officier:* „Oui, le général Dumouriez loge ici, mais il est en affaire et ne voit personne." — *Mr. de S.:* „Je crois, qu'il me verra cependant." — *1er Officier:* „Je ne crois pas, Monsieur; l'ordre est pour tout le monde." — *S.:* „Ayez la bonté de lui dire, Monsieur, que Mr. de Starhemberg, ministre de S. M. l'Empereur à la Haye, demande à lui parler." — *2e Officier:* „C'est différent, allons donc, annoncez donc Mr. le comte." (L'officier m'annonça.) — *Mr. Dumouriez* (sortant lui-même do sa chambre, une plume à la main): „Monsieur le comte ayez la bonté de vous donner la peine de passer dans mon cabinet."

Mr. Dumouriez est un très-petit homme de 60 ans environ, déjà un peu cassé, le teint d'un brun rougeâtre, des yeux bruns vifs et perçants, assez des cheveux, mais gris et poudrés à blanc; il paraît avoir la prétention d'être bien chaussé, car il regarde souvent sa jambe et ses bottes en parlant, sa tenue est d'ailleurs fort simple, un habit d'un brun canelle, gilet blanc, culotte de manchester; il a de très-petits mains ridées, avec lesquelles il gesticule beaucoup, il lui manque la moitié du doigt du milieu de la main droite au-dessus de la seconde phalange.

S.: „Permettez, Monsieur, qu'un jeune ministre que le hasard a conduit à Bruxelles, en même temps que vous, vienne faire la connaissance d'un ennemi illustre et d'un homme célèbre, c'est un hommage, que la jeunesse rend au talent." — *D.:* „Mr. le comte, je suis flatté de l'honneur que vous me faitez et ravi de l'occasion qui me procure un moment d'entretien avec vous; nous nous connaissons tous les deux depuis quelque temps." — *S.:* „Il est vrai, Monsieur, que je vous ai

fait le plus de mal que j'ai pu, à votre cause s'entend, car nous n'avons jamais été en relation directe ensemble." — *D.:* „Mais mon pauvre ami Maulde, n'est ce pas la même chose? Il s'est bien plaint de vous; vous ne lui donniez pas du repos." — *S.:* „Ce que vous me dites là, me flatte, Monsieur." — *D.* (riant): „Sans doute cela est fait pour cela."

Nous étions tous les deux au coin de la cheminée, Mr. Dumouriez le coude appuyé sur son bureau, où l'on voyait un étalage affecté de paperasse.

D.: „Mr. le comte faitez-moi l'honneur de me dire, si vous n'étiez pas un des ministres, qui ont assisté à la conférence d'Anvers." — *S.:* „Oui, Monsieur." — *D.:* „On prétend même que vous avez particulièrement contribué à produire la seconde proclamation de Mr. le prince de Cobourg, qu'on peut nommer au fond une rétractation." — *S.:* „Cela est vrai, je l'ai même rédigé à peu près." — *D.:* „Elle est bien écrite, mais je ne vous cache pas, que vous avez rendu par-là un très-mauvais service à votre souverain. — *S.:* „Je ne puis pas être de cet avis-là, Monsieur, je crois même avoir fait une très-bonne besogne et surtout avoir été très-utile à Mr. le prince de Cobourg, dont cette démarche flétrisait tous les lauriers." — *D.* (s'animant un peu): „Comment, Monsieur, une démarche qui amenait une paix glorieuse et certaine? — *S.:* „Oui, Monsieur, glorieuse pour vous, si elle eût été certaine ce que je vous dispute encore, car vous m'avouerez cependant, que vous avez plus compté que vous ne deviez sur la fidélité et le dévouement de votre armée; chaque jour vous a prouvé l'inutilité des soins que vous vous étiez donnés depuis si long-temps pour gagner les cœurs de vos soldats, qui ont manqué d'être vos propres bourreaux." — *D.:* „Il est vrai, que mes troupes de ligne m'ont bien trompé, mais je crois, que j'aurais encore réussi à ramener toute l'armée sans la seconde déclaration." — *S.:* „Comment pouviez-vous croire, Monsieur, qu'on passerait la première à Mr. le prince de Cobourg; c'était évidemment mettre l'armée de l'Empereur à la suite de la vôtre, presque sous vos ordres, c'était se lier contre un ennemi dangereux avec un autre, beaucoup plus à craindre, et cela pour établir le système, pour détruire lequel nous avons entrepris la guerre. Le mot de constitution a été le signal des hostilités, et vous vouliez qu'il devînt l'olivier de la paix. Comment pouviez-vous imaginer de faire jouer un rôle si bas à une grande cour comme la nôtre? Vous ne songiez qu'à vous, Monsieur; il est vrai que vous y songiez bien." — *D.:* „Votre zèle, Monsieur, pour la gloire de votre souverain vous empêche de voir les avantages incalculables, qui auraient résulté de mes projets au cas qu'ils eussent réussi." — *S.:* „Toujours pour vous, Monsieur, peut-être, car la déclaration de Mr. le prince de Cobourg supposé qu'on eût la duperie de la sanctionner, rompait notre coalisation et paralisait l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et la Russie, si peut-être elle n'attirait pas ces puissances contre nous." — *D.:* „Eh bien, quand même, Mr. le comte, n'aviez-vous pas l'alliance de la France?" — *S.:* „Qu'est-ce que vous entendiez par la France, Monsieur? Je ne vois que vous qui la représentiez dans tout ceci, et vous avez vu que le pouvoir que vous y aviez, ne vous menait qu'à

la guillotine. D'ailleurs quels avantages pouvions nous retirer de cette alliance?" — *D.:* „Des dédommagements." — *S.:* „Et quels dédommagements? Car je sais que vous êtes un de ceux qui s'oppose le plus au démembrement." — *D.:* „Sans doute, mais des dédommagements en argent." — *S.:* „Oui, en assignats, c'était un moyen de vous en débarraser. Mais finissons, je vous prie, une discussion qui dévient inutile à présent au point où en sont les choses, d'autant plus que vous ne pouvez pas me nier cependant, que Mr. le prince de Cobourg n'avait aucun pouvoir officiel pour traiter avec vous autrement que les armes à la main et que par conséquent tout ce qu'il faisait était nul *ipso facto.*" — *D.:* Cela est vrai, je l'ignorais ou plutôt je n'y avais pas pensé. Finissons donc notre discussion, puisque vous le voulez; mais permettez-moi d'avoir l'honneur de vous répéter encore, que le seul moyen de ramener la paix était de parler constitution, que vous battiez partout les Français, mais que vous ne les abattiez pas, que le Roi de Prusse vous fera la guerre avant un an, mais qu'alors je viendrai combattre avec vous, et que je le battrai." — *S.:* „Si nous avions le malheur de nous brouiller jamais avec S. M. Prussienne, je croirais mon pays heureux d'avoir des généraux qui vous ressemblassent et qui eussent vos qualités militaires, Monsieur, d'autant plus que nos soldats tous seconderaient bien; notre armée est bonne et vous le savez." — *D.:* „Monsieur, l'armée autrichienne est la meilleure que je connaisse; elle serait toujours invincible si je la commandais." — *S.:* „L'univers vous rend justice, Monsieur, et votre réputation militaire est bien établie." — *D.:* „Mr. le comte, elle l'était depuis longtemps, mais elle a marché à pas de géants depuis l'année passée." — *S.:* „Permettez-moi de profiter des peu de moments qui me restent encore à vous donner, pour vous faire encore quelques questions au cas que vous puissiez et vouliez y répondre avec franchise et sincérité." — *D.:* „Voyons, Mr. le comte." — *S.:* „Avez-vous toujours été constitutionel? ou avez-vous été Jacobin de bonne foi? quels étaient vos projets? Car la guerre devait finir un jour, et un homme de votre génie envisageait certainement ce moment et faisait ses combinaisons en conséquence." — *D.:* „Je vais, Mr. le comte, vous parler avec vérité. J'ai de tous les temps été indigné et révolté de la mauvaise administration du gouvernement et des finances de France, de l'abus despotique du pouvoir des maîtresses de nos rois et de leurs ministres et de tous les autres fléaux qui affligaient mon pauvre pays. Cette intime conviction où j'étais de la possibilité d'un changement en mieux m'a fait embrasser avec ardeur la partie de la constitution, que je trouvais excellente, peut-être même trop parfaite, trop métaphysique pour être exécutable. J'ai toujours cru qu'il fallait un roi à la France, et si j'eus l'air d'être républicain, si peut-être même je le fus un instant, je me flattais toujours de la possibilité de rétablir un monarque sur le trône, mais avec des pouvoirs limités, comme celui de l'Angleterre, dont je regarde la constitution comme la plus parfaite. Après vous avoir fait déclarer la guerre, je vis que nos généraux ne faisaient que sottises, je me fis nommer pour commander notre armée. Je ne tardais pas à faire voir, qu'elle était en bonnes mains. En peu de temps et avec

peu de ressources je parvins à fondre une armée immense d'ennemis en la tournant et retournant comme un morceau de beurre qu'on pétrie dans la paille. Je passai de là aux Pays-bas. La victoire à jamais fameuse, que je remportais à Gemappes, et la maladresse de ce bon duc de Saxe-Teschen m'assuraient la possession de ces provinces, dont les habitants m'appelaient depuis long-temps à leur secours pour les délivrer de vos injustices. Liège ouvrit également ses portes à mon approche. Je comptais vous chasser de l'autre côté du Rhin; si je ne réussis pas, c'est que je ne fus pas secondé. J'aurais voulu, profitant des circonstances, marcher sur le champ en Hollande, dont la conquête encore très-possible depuis était néanmoins plus facile alors, mais je reçus des ordres qui m'arrêtèrent dans ma marche et qui me lièrent les mains. J'appris bientôt, après toutes les horreurs et les extravagances qui se faisaient en France, j'y passais moi-même, et je fus témoin des atrocités sans nombre de cette méprisable convention, des crimes et de brigandages des sans-culottes. Je vis dès-lors qu'on se souillerait d'un crime inutile de plus en faisant périr ce malheureux Louis XVI, qui dévenait impossible à sauver, puisque je n'eusse pas trouvé 500 hommes bien pensants dans tout Paris. Je fus moi-même, après tous les services que je leur avais rendu, sur le point d'être la victime des scélérats. Voyant l'orage fondre sur moi, je quittais Paris subitement, je me fis un rempart de mon armée dont je m'assurais, et je parvins encore à me faire nommer généralissime par cette même infernale convention avec des pouvoirs illimités. On déclara en même temps contre mon avis la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Dès-lors mes projets changèrent et j'ai formé le plan que voici et que j'aurais exécuté sans la bêtise des généraux qui commandaient près de la Roer. Je voulais pénétrer en Hollande, j'en avais les moyens immanquables, il ne fallait que sacrifier du monde, et les Hollandais me désiraient; maître de la Hollande, où j'aurais peut-être permis le pillage, je prenais les troupes de la république, sur lesquelles je croyais pouvoir compter, et je les incorporais dans mes troupes de ligne, qui commençaient à me manquer. Avec une armée aussi formidable j'entrais dans la Belgique, je la délivrais de ces nouveaux tyrans conventionnaux, plus haïssables encore que ceux, dont je l'avais délivré la première fois, la nation belgique m'eut fourni une nouvelle augmentation à mon armée, à l'aide de laquelle j'attaquais les Autrichiens, les faisais reculer en Allemagne, pour pouvoir moi-même ensuite à la tête d'une armée innombrable et invincible entrer en France, la constitution à la main exterminer la république et ses adhérents, rétablir un roi et une loi dans ma patrie et dicter ensuite la paix au reste de l'Europe. La gaucherie du général Miranda et la levée du siége de Maestricht et autres détruissait tout, je fus obligé d'abandonner la Hollande au moment où j'étais sûr d'y entrer, pour voler à l'endroit le plus dangereux. Au lieu d'une armée immense je ne pus ramasser qu'un débris de troupes que je commandais encore si bien, dont je réglais si parfaitement les dispositions, dont j'exaltais tellement l'énergie et le courage, que vous fûtes au moment de perdre la bataille de Neerwinden. Enfin je fus battu, et j'avoue que mon cœur, né sensible et humain,

ne put s'empêcher de se réjouir de tout le sang que ma défaite épargnait et qui eût immanquablement coulé dans le reste de l'Europe. J'essayais vainement de vous livrer un second combat, je fus battu encore, et je résolus alors d'entrer en composition avec vous. Je voulus vous faire jouer le rôle qui ne m'avait pas réussi. Le vertueux prince de Cobourg parut me comprendre et me seconder, j'évacuai les Pays-bas, vous rendis des services importants et me voilà trompé et paralisé par la seconde déclaration qui fera, j'ose le dire, le malheur de la France et le vôtre, et qui ne laisse plus entrevoir de fin aux crimes des scélérats et à la durée de la guerre." — *S.:* „Je vous remercie, Monsieur, de la manière franche et vraie, dont vous paraissez vous être expliqué, mais permettez-moi encore cette question : vous avez eu la bonté de me dire, que vous étiez sûr de vous emparer de la Hollande; on s'y croyait cependant bien en état de défense." — *D.:* „J'avais d'abord, Mr. le comte, la majeure partie des habitants pour moi, ce qui n'est pas peu de chose; quant à la défense dont vous me parlez, elle n'eût pu résister à l'attaque que je méditais de faire, je jetais la veille 4 bataillons avec 12 pièces de 12 dans une petite île étroite, d'où je foudroyais les Hollandais. Je ne vous parle pas de leurs petites chaloupes canonnières, que je regarde comme un enfantillage; je faisais attaquer chacune d'elle par 2 ou 3 petites barques non armées, montées de 15 à 20 hommes qui en venaient facilement à bout, encore une fois il fallait se résoudre à sacrifier du monde, peut-être même beaucoup, mais j'étais sûr de réussir." — *S.:* „J'avoue, Monsieur, que je ne suis pas encore convaincu que vous eussiez pénétré en Hollande, car pourquoi vos généraux n'ont-ils pas essayé de passer le Mordyck en votre absence? Ils avaient les mêmes données que vous." — *D.:* „Oui, Mr. le comte, s'ils avaient eu ma tête, mais que pouvait-on espérer d'un homme comme Berneron, qui s'est ridiculement entêté à prendre Willelmstadt, dont on n'avait que faire, dont je n'avais ordonné le siège, que pour prendre en passant une place de plus d'après la facilité avec laquelle on eut Breda et Gertruidenberg." — *S.:* „Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à me féliciter d'avoir eu cet entretien avec vous et d'en avoir retiré les notions que vous avez bien voulu me donner." — *D.:* „Je suis ravi, Monsieur, de m'être expliqué ainsi vis-à-vis de vous. Quoique ma façon de penser et mes intentions n'aient jamais été suspectes, on est bien aise de s'entretenir avec des gens en place tels que vous : j'ai le projet de publier bientôt des mémoires, où l'on découvrira encore de très-grandes vérités et les raisons de bien des choses qui paraissent inintelligibles jusqu'à présent, nommément sur la campagne de l'année passée." — *S.:* „Ne pouvant plus avoir le plaisir de vous voir de longtemps, Monsieur, j'attendrai cet ouvrage avec impatience. Adieu, Monsieur, donnez-moi vos commissions pour la Hollande, où je retourne demain." — *D.:* „Mille grâces, Monsieur, mes compliments à lord Auckland; quoique je ne l'aime pas ni lui ni son pays, dont je vengerai avant 2 ans d'une manière sanglante. Je pars pour la Suisse, où je serai trop heureux de vous être utile, Mr. le comte; je suis bien aise d'avoir fait la connaissance du fils du prince de Starhemberg, que j'ai eu l'honneur de voir souvent autrefois, et le neveu de mon ami intime, le

prince Emanuel de Salm, qu'on dit d'être aussi en Suisse, et que je me fais une fête de revoir."

Mr. Dumouriez accompagna ensuite avec beaucoup de politesse Mr. de Starhemberg jusqu'à la seconde chambre et le premier officier le reconduisit jusqu'à l'escalier.

---

4. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Eigenhändig.) Bruxelles, ce 12 avril 1793.

. . . . Je vais à présent avoir l'honneur d'entretenir V. E. de ce qui s'est passé de plus essentiel à notre conférence d'Anvers. Elle n'ignore pas, sans doute, que Mr. le prince de Coburg y avait mandé Mr. le duc de York, Mr. le prince d'Orange, Mr. le prince héréditaire d'Orange, l'ambassadeur d'Angleterre, le ministre de Prusse, comte de Keller, le général Knobelsdorf, commandant de l'armée prussienne dans l'absence de Mr. le prince Frédéric de Brunsvic et moi. D'après mes instances réitérées, Mr. le comte de Metternich avait bien voulu s'y rendre aussi de son côté. Je me trouvais heureux d'y voir un ministre dont le mérite, l'âge, et l'existence politique pourraient dans l'occasion appuyer les démarches que les circonstances m'obligeraient peut-être à faire, et dont la sagesse et la prudence donneraient plus de poids à ce que je serais dans le cas de proposer. Le but de Mr. le prince de Cobourg était, en nous assemblant, de se procurer apaisement sur le nombre de troupes, de canons, et que chacune des puissances coalisées pourriait fournir pour la cause commune. Il se proposait ensuite de régler la dislocation de ces troupes auxiliaires, la manière dont chacune de ces armées opérerait, les chefs qui les commanderaient, le temps où elles pourraient commencer à agir etc. Je m'étais assuré de nouveau avant mon départ de la Haye non seulement de la bonne volonté de l'Angleterre et de la Hollande, mais même de la manière claire, exacte et précise dont les représentants de ces puissances répondraient à toutes les demandes que le général en chef leurs ferait dans le courant de la conférence. Le zèle ardent de Mr. le duc de York, l'envie qu'il a d'acquérir une réputation militaire et l'état de sûreté où se trouvent à présent les provinces unies promettaient la plus grande promptitude dans la prestation des secours. A notre premier rassemblement, Mr. le prince de Cobourg, après nous avoir fait faire par son aide de camp Mr. de Mack le récit de toutes ses opérations militaires depuis la journée du 18, ainsi que de ses négociations et intelligences avec Mr. Dumouriez, auxquelles on doit en grande partie la rentrée de nos troupes aux Pays-bas sans effusion de sang depuis le 22, finit par nous donner part de la déclaration qu'il s'était permis de faire sans consulter personne. La lecture de cette pièce fut un coup de foudre pour moi, et un tocsin général d'indignation pour toutes les autres personnes de la conférence. Milord Auckland me confia qu'il était tenté de s'en retourner le jour même, il se plaignait que notre cour avait trompé l'Angleterre, et assurait que nous pouvions renoncer à sa coalisation; le duc d'York était fort échauffé, se disait personnellement joué par Mr. le prince de Cobourg et se trouvait compromis. Mr. le prince d'Orange et Mr. le prince

héréditaire, son fils, suivaient pesamment l'impulsion de leurs alliés. Mr. de Keller ainsi que Mr. le comte de Metternich partageaient ma surprise et mes inquiétudes. Nous ne revenions pas de ce que Mr. le prince de Cobourg sans aucun pouvoir officiel avait osé prendre des engagements aussi étendus et s'avancer à un tel point et d'une manière aussi peu convenable avec un être comme Dumouriez. Il était évident que celui-ci, se voyant perdu de tous les côtés, avait pris de bonne foi le parti de se jeter dans nos bras pour éviter la mort qui l'attendait en France, mais son caractère ambitieux et intriguant le faisait aspirer au premier rôle et au plus honorable dans le parti qu'il embrassait, et qu'il voulait jouer encore en le servant malgré lui. Pour éviter un éclat aussi fâcheux dans la circonstance que dangereux pour toutes les conséquences qui en pourraient résulter, je fis tous mes efforts pour calmer cet orage, je réussis à apaiser Milord Auckland et le duc d'York, en les assurant que ma cour n'avait aucune part à la démarche que Mr. le prince de Cobourg venait de faire, je consolais Mr. de Keller qui ne cessait de me répéter, combien la loyauté de son Roi en serait offensée, en lui disant que je ne doutais pas que S. M. l'Empereur ne désavouât hautement ce qui avait été fait sans son ordre. Je me servis de cette même raison pour prouver, combien il serait nuisible au bien général de se piquer ainsi, aussi mal-à-propos, puisque les suites funestes en seraient évidemment une stagnation totale dans les opérations militaires jusqu'à la réponse de Vienne, ce qui donnerait le temps à un ennemi battu de se fortifier de nouveau, et de nous attaquer avec plus de vigueur que jamais. Je leur représentai en même temps, combien il serait cruel de compromettre par un coup d'éclat le nom et la réputation d'un guerrier aussi émérite que Mr. le prince de Cobourg, qui venait encore tout récemment de se couvrir de lauriers. Je parvins à modérer le premier feu, en promettant de travailler à remédier incessamment au mal. On voulait une rétractation formelle; elle dévenait difficile dans la circonstance et presqu'impossible à obtenir d'un homme d'honneur sans un ordre supérieur. Mr. le comte de Metternich daignait avec sa bonté ordinaire partager tous mes embarras. Nous engageâmes cependant Mr. le prince de Cobourg à faire dire à Mr. de Valence de ne point paraître à la conférence, à laquelle il l'avait invité; sa présence eût achevé d'enflammer le courroux des ministres des puissances coalisées. Les nouvelles arrivées le lendemain servirent heureusement à nous fournir un thème et un prétexte pour une seconde déclaration dont nous obtînmes enfin, à force d'importunités, la promesse formelle du prince encore avant la conférence. Ces nouvelles parlaient que Dumouriez avait pris vis-à-vis de nous des engagements qu'il ne pouvait pas remplir, et que l'armée, sur laquelle il avait compté, l'ayant tout-à-fait abandonné, l'armistice avait cessé d'après les ordres conditionnels, donnés préalablement par Mr. le général en chef. V. E. daignera remarquer que dans la seconde déclaration que nous rédigeâmes, Mr. le comte de Metternich et moi, nous sûmes profiter de cet événement pour rétablir les choses, en ménageant la gloire et l'amour-propre de l'auteur de la première. Sûrs de la publication prochaine de cette pièce si essentielle et si intéressante, les

représentants des puissances coalisées se prêtèrent à tout ce qu'on demanda, et V. E. verra par le protocole*), que Mr. le prince de Cobourg a eu lieu d'être content de toutes les réponses faites à ses différentes propositions. La conférence fut terminée par la lecture de la déclaration qui fut généralement approuvée et aussitôt imprimée et publiée. Je ne saurais exprimer à V. E., combien je me félicite d'avoir réussi à parer à tous les inconvénients sans nombre, qu'aurait nécessairement entraîné cette démarche précipitée de Mr. le prince de Cobourg. Mr. le comte de Mercy à qui j'ai eu l'honneur d'en rendre compte à Bruxelles, où il m'avait invité de venir pour s'entretenir avec moi, a eu la bonté de m'en témoigner sa satisfaction et de me louer à cette occasion fort au delà de mon petit mérite qui ne consiste uniquement qu'à avoir saisi à propos le moment de faire mon devoir.

---

5. COBURG AN FRANZ II.

(Kr.-A. Cabinetsacten.) (Orig.) H. Q. Boussu, den 12. April 1793.

. . . . Meine Pflicht und Gewissen verbindet mich E. Maj. vorzustellen, dass der gute und glückliche Ausgang des ganzen bisherigen Operationsplanes niemanden als den Einsichten und ganz ausserordentlichen Fleiss und unermüdeten Bemühungen des Herrn Obersten Mack zu verdanken ist. Diesen nicht nach wahren Verdiensten zu belohnen, nicht zum Generalen und Chef des Generalstabs zu machen, würde den übelsten Eindruck auf die ganze Armee und die übelste Aneiferung für andere erwirken, und da ich mir zu behaupten getraue, dass dessen Stelle, wenn er abgehen sollte, unersetzlich ist, mich zwingen E. Maj. unterthänigst zu bitten, mich des Armee-Commandos allergnädigst zu entheben und mich die übrige Zeit meines Lebens in Ruhe zubringen zu lassen . . . .

---

6. THUGUT AN L. COBENZL.

(Eigenhändig.) Vienne, ce 14 avril 1793.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. E. une lettre de main propre de l'Empereur**), en réponse à celle que l'Impératrice lui a écrite en dernier lieu à l'occasion de la communication de la convention de 23 janvier. Par la copie ci-jointe de la lettre de S. M. vous verrez, Mr. le comte, que l'Empereur a jugé à propos de donner aux réflexions et aux justes réclamations, dont il n'a pu se dispenser, toutes les formes qu'il a cru les plus propres à faire connaître la loyauté de ses sentiments ainsi que sa haute estime et considération pour S. M. I. de toutes les Russes.

Le langage de l'Empereur est d'ailleurs analogue à la ferme résolution, où est S. M. de faire tous ses efforts pour rendre aux liaisons entre l'Autriche et la Russie toute la force et le même dégré d'intimité,

---

*) Das *Protocole des conférences d'Anvers* (Kr.-A., Niederl. 5/31), rein militärischen Inhaltes, abgedruckt bei Dohna, A. Burggraf zu, „Der Feldzug der Preussen gegen die Franzosen in den Niederlanden", 1. Bd., 157 ff.

**) Abgedruckt bei Beer, „Leopold II., Franz II. und Catharina", S. 186 ff. Der bei Beer undatirte Brief trägt das Datum: 12. April 1793.

qu'elles ont eu pendant le règne de l'Empereur Joseph de glorieuse mémoire; et pour parvenir à ce but, S. M. est décidée à employer tous les égards, tous les moyens de prévenance, qui sont compatibles avec ce qu'elle doit à sa propre dignité et aux intérêts de sa monarchie.

V. E. connaît mieux que personne tous les arguments qui démontrent avec évidence, que parmi toutes les alliances possibles pour la Russie il n'en est au fond aucune, dont elle puisse retirer les mêmes avantages que lui procure son union avec l'Autriche. Vous avez déjà dans plus d'une occasion fait valoir avec fruit toutes les raisons, dont on peut se servir à l'appui de cette vérité, et la Russie ne peut se dissimuler, qu'il est facile d'imaginer et de prévoir bien de cas, où notre concours seul peut faciliter l'exécution de ses vues, et où des dispositions contraires de notre part embarrasseraient sans doute beaucoup la marche de ses projets. L'on devrait espérer en conséquence, que notre désir de reprendre les errements de l'ancienne intimité entre les deux cours, ne saurait qu'être accueilli; mais comme une multitude de causes et de circonstances influent ordinairement sur le plus ou moins d'égard qu'obtiennent les considérations politiques, S. M. souhaite, que d'après la connaissance exacte, que vous avez acquise des hommes et des choses dans la cour où vous êtes, V. E. veuille bien me faire connaître d'une manière détaillée toutes ses idées sur la conduite à tenir désormais et sur les moyens, dont on pourrait faire usage, pour faire disparaître ces préventions, cette espèce d'humeur et de refroidissement, que S. M. a remarqué avec peine depuis quelque temps dans la marche de la Russie, pour regagner les esprits, s'en assurer pour l'avenir, et pour fonder enfin la confiance et l'union entre les deux cours sur un pied désormais inaltérable et plus intime que jamais.

Quant à ce qui concerne particulièrement la convention conclue le 23 janvier entre la Russie et la Prusse, la justice et les droits les plus incontestables autorisent S. M. à insister irrévocablement sur une égalité à tous égards parfaite avec les acquisitions que les deux cours de Pétersbourg et de Berlin se proposent, et il est superflu de répéter ici, que cette égalité s'étend aussi bien à la valeur intrinsèque des avantages respectifs qu'à la certitude de l'exécution des projets qu'on aura concertés.

Il est un autre objet, sur lequel S. M. se trouve dans le cas de faire les réclamations les plus pressantes, celui de la contiguité immédiate avec la Galicie des nouvelles acquisitions de la Russie et du rapprochement projeté des frontières prussiennes du côté de Czenstochau. Les deux cours ont rappelé elles-mêmes dans leur convention la nécessité dont il est, que la Pologne serve dans tous les temps de barrière entre les puissances limitrophes; ce serait donc une prétention de la plus criante injustice de la part des deux cours de Pétersbourg et de Berlin, que de vouloir se réserver à elles seules la jouissance du bénéfice de ce principe pour la séparation de leurs possessions respectives, pendant que le voisinage immédiat de la Russie et le voisinage presque immédiat de la Prusse peseraient de tous côtés d'une manière si dangereuse sur les états de S. M. en Galicie.

Au reste, il est à supposer que, reconnaissant l'équité de la demande d'une égalité parfaite d'avantages entre les trois cours, l'on insistera auprès de V. E. pour que nous articulions les acquisitions que S. M. pourrait de son côté avoir en vue; mais le principe même de l'égalité exclut pour S. M. la possibilité de se déterminer à cet égard définitivement, avant de se procurer des lumières plus détaillées sur la valeur intrinsèque des lots des deux cours. Si les deux cours, ainsi que l'alliance et l'amitié semblaient les y inviter, nous avaient communiqué à temps toute l'étendue de leurs projets d'agrandissement, au lieu de ne s'en ouvrir que plus de six semaines après la signature même de leur traité, on aurait pu dès-lors s'occuper à rassembler les renseignements qui nous manquent, et S. M. serait vraisemblablement, à l'heure qu'il est, en état de se décider sur les vues de convenance et de compensation réciproque, qu'Elle pourrait être dans le cas d'adopter. C'est avec regret que S. M. se déterminerait à chercher en Pologne, à l'exemple des deux cours, les acquisitions qui de justice et de droit lui compètent; mais ce parti, faute de mieux, pourrait dévenir indispensable. Comme nous savons par des notions sûres, qu'un pareil projet entre nullement dans les vœux des deux cours, cette idée, mise en avant par V. E. comme une suite de ses propres réflexions, pourrait provoquer les ministres de Pétersbourg à en venir eux-mêmes aux premières ouvertures sur les acquisitions et avantages à procurer à S. M.

Au surplus, l'Empereur rendant à votre pénétration, à vos lumières et à vos talents distingués toute la justice qu'ils méritent, S. M. sent qu'il suffit d'indiquer à V. E. les points généraux, qui peuvent servir à sa direction, s'en rapportant avec confiance à votre zèle sur le mode de l'exécution de ses intentions. Il dépendra en conséquence de V. E. de donner aux observations et arguments contenus dans ma dépêche d'aujourd'hui toutes les formes qu'elle jugera les plus propres à faire l'effet désiré. Je reviens à vous prier, Mr. le comte, avec instance de m'instruire le plus souvent que possible de tout ce que vous croirez utile d'être porté à la connaissance de S. M., et je suis bien résolu de ne jamais laisser rien désirer à V. E. de la régularité que je mettrai toujours dans ma correspondance avec Elle.

7. THUGUT AN L. COBENZL.

(Collenbach's Entwurf.) Wien, den 14. April 1793.

Schon eine geraume Zeit her erweckten verschiedene Umstände den Verdacht, dass der dortige und preussische Hof in ihrer Unterhandlung über den Gegenstand ihrer polnischen Occupationen unaufrichtige und bedenkliche Absichten hegen. Der am 22. März hier mitgetheilte Inhalt der schon am 23. Jänner geschlossenen Convention hat diesen Verdacht auf eine Art, die alle Erwartung übertrifft, bestätiget. Die wesentlichsten Betrachtungen, die sich aus der Zergliederung dieser Convention ergeben, sowie die hierüber gegen beide Höfe zu führende Rücksprache enthält das beigeschlossene, von Sr. Maj. genehmigte Memoire*). Indem ich mich

*) Abgedruckt im „Archiv f. Kunde österr. Gesch.", LII., 378 ff., Nr. 1.

auf dasselbe Kürze halber beziehe, gebe ich mir die Ehre, E. Exc. in gegenwärtigem Schreiben über einige Punkte dieses Memoire umständlichere Erläuterungen an die Hand zu geben.

Nichts ist unbilliger, als der Entschuldigungsgrund, aus welchem das russische Ministerium E. Exc. die Mittheilung der Conventions-Punkte vor ihrer gänzlichen Abschliessung verweigerte: *qu'on suivait à cet égard la même marche que nous avions observée, relativement à nos négociations avec la Prusse.* Die Acten beweisen vielmehr, dass unser Hof dem dortigen alle und jede Schritte und Verabredungen immer, sobald es thunlich war, mitgetheilt hat, insonderheit über Dinge, welche das russische Interesse von weitem mit betrafen, und dass unsererseits dabei für dieses letztere Interesse allezeit brüderlich, mit Beobachtung einer reellen Gleichheit und mit ausdrücklichem Vorbehalt der russischen Einwilligung gesorgt wurde. Nie hat unser Hof über dergleichen Dinge mit dem König in Preussen eine einseitige Convention geschlossen, sie während der Negotiation und noch drei Monate nach dem Schlusse der Kaiserin vorenthalten und ihr erst einige Tage vor dem Executions-Termin als einen peremptorischen Machtspruch vorgelegt. Unsere Unterhandlungen mit dem Berliner Hof über die Entschädigungen gingen immer nur auf vorläufige Stipulationen hinaus, die zu einem dreifachen Concert mit Russland erst führen sollten. Dass man aber nun unsern Hof von dem Final-Schluss des Concerts ausschliessen will, nicht einmal unsere eventuelle Einwilligung dazu vorbehält, sondern auf sich nimmt, über das miteingeflochtene Interesse des Kaisers, gleichsam als ein Vormund oder Schiedsrichter desselben, ohne Befragung und Appell zu entscheiden, ist ein Betragen, welches allerdings die Gesetze der Freundschaft und Billigkeit verletzt.

Wenn man die Aeusserungen combinirt, deren sich die russischen Minister die ganze Zeit her gegen E. Exc. bedient haben und die von deroselben immer mit so vieler Stärke und Klugheit widerlegt worden sind, so kann man nicht umhin, daraus das Resultat zu ziehen, dass der dortige Hof sich schon sehr lange Vorwände und Gegenklagen vorbereitet hat, um sich zum Voraus Entschuldigungen zu menagiren.

Schon blos zu diesem Zweck scheint es geschehen zu sein, dass Russland ungeachtet unserer Vorstellungen und Gründe sich mit unseren mässigen Grundsätzen, die inneren französischen Einrichtungen betreffend, nie einverstehen wollte und immer auf die vollkommene Herstellung der alten Regierungsform drang; deswegen beharrte es mit Zudringlichkeit auf der Forderung, dass wir unsere Kriegsplane nach den Planen und Absichten der französischen Prinzen einrichten sollten; daher endlich die Klagen, dass wir unsere Kriegsoperationen blos mit Preussen und nicht auch mit Russland concertirten, wo doch nur Preussen an deren Ausführung theilnahm und überhaupt der üble Ausgang der vorjährigen Campagne alle möglichen Plane vereitelte und in unsern diesfälligen Mittheilungen in Petersburg natürliche Verzögerungen verursachte, deren Vorwurf überhaupt in dem Munde eines Hofes seltsam klinget, der seit zwei Jahren die Rückäusserung auf unsere Communicationen, Anfragen und Vorschläge immer zu Vierteljahren schuldig bleibt.

Wenn dabei ferner erwogen wird, dass die Forderung eines Alliirten, der an der Last eines Krieges selbst keinen Theil nimmt, die Zwecke und Plane seines kriegführenden Freundes vorzuschreiben und zu dirigiren, vielmehr unserem Hof einen neuen Beschwerungsgrund, als einen Grund gegen ihn Klage zu führen, darstellt, so wird vollends einleuchtend, dass die vorgeblichen *Gravamina* des russischen Hofes für nichts anderes als für sogenannte *querelles d'allemand* anzusehen sind, die der beleidigende Theil absichtlich herbeizieht, um sich gegen die billigen Klagen des Beleidigten mit Ausflüchten und Recriminationen auszurüsten.

Wie wenig der Inhalt der Convention den ausdrücklichen und wiederholten Verheissungen des russischen Ministerii: *que nous verrions, avec quelle sollicitude nos intérêts y étaient soignés par l'Impératrice,* und dass man dabei für unser Interesse ebenso eifrig als für das dortige gesorgt hat, in der That entspreche, dass im Widerspiel das österreichische Interesse dabei ganz hintangesetzt und unmittelbar verletzt werde, ist in dem obangeführten *Mémoire* ebenso unwiderlegbar erwiesen, als dass die Convention theils den vorgegangenen Erklärungen und Concessionen, theils den bestehenden Systemal-Grundsätzen in mehreren Punkten zuwiderläuft.

Der Grundsatz einer vollkommenen Gleichheit der Entschädigungen und Vortheile, ist mit dem preussischen Hof bei Anfang des activen Concerts ausgemacht worden. Er fliesst aus der Natur dieses Concerts, da der Allerhöchste Hof sich in die Schritte, welche den Krieg veranlasst haben, einverständlich mit Preussen und blos auf seine Theilnehmungs-Versicherung, ja auf sein wiederholtes Andringen eingelassen hat. Dieser Grundsatz ist in der Mainzer Conferenz förmlich anerkannt und bestätigt worden und der in den Luxemburgischen Unterhandlungen den 25. October übergebenen preussischen Note kann umsoweniger die Kraft, diesen Grundsatz umzustossen, beigemessen werden, als selbe nicht nur mit den diesseitigen, von dem preussischen Hof angenommenen correlativen Ministerialnoten in Verbindung stehet, sondern auch durch die am 29. October aus dem eigenen Munde Sr. königl. preussischen Majestät geflossenen Erklärungen und Betheuerungen eine solche Auslegung, die vielmehr den Grundsatz neuerdings bestätiget, erhalten hat.

In den letztgedachten Unterhandlungen ist dem preussischen Hof keineswegs eingestanden, auch von ihm nicht begehrt worden, dass er in Polen so viel, als er will, ohne weiteres Einverständniss mit uns über die Bestimmung der Loose, nehmen möge; es war darin überhaupt von gar keiner Fixirung und Consolidirung seines Looses, sondern blos davon die Frage, dass unser Hof demselben bewilligte, von den polnischen Umständen zu profitiren, um sein künftiges *communi consensu* der drei Mächte zu bestimmendes Loos durch eine einstweilige Occupation eventualiter sicherzustellen.

Da nun dieses geschehen ist, so bringt der Grundsatz der Gleichheit und die reciproke Rücksicht auf die vorausgegangenen allerseitigen Erklärungen mit sich: 1° dass in Bestimmung des preussischen Looses die

Gleichheit des Vortheils nicht nur mit dem russischen Loose, sondern auch mit dem unsern beobachtet werde; 2° dass vor wirklicher und tractatmässiger Consolidirung der zwei andern Loose wenigstens für die eventuelle Sicherstellung des unsern gesorgt werde.

Die vorläufige Erfüllung dieser zwei Punkte sind des Kaisers Maj. befugt zu verlangen, ehebevor als von seiner Accession zu einer mit ihm nicht verabredeten Convention und von deren gänzlicher Vollstreckung mit Recht und Billigkeit die Frage sein kann. Höchstselbe erwarten es von der Gerechtigkeit des Königs in Preussen, und dass sie die nämliche Gerechtigkeit nicht von der Kaiserin erhalten sollen, darüber können Se. Maj. in ihrem Gemüthe keinem Zweifel Platz geben.

Die Nothwendigkeit einer vorläufigen bestimmten Uebereinkunft darüber mit unserem Hofe ist um so auffallender, je mehr der ausserordentliche Umfang der von den zwei contrahirenden Höfen sich zugedachten Antheile die Begriffe, die man sich davon nach den vorhergegangenen Explicationen machen könnte, übersteigt, da beide Antheile halb Polen in sich fassen und der preussische insonderheit die Hälfte mehr ausmacht, als was das preussische Ministerium in Mainz für den Fall, dass sich der König zur Abtretung der beiden Markgrafthümer entschliessen könnte, begehrt hat. Eben so billig und nothwendig ist unsere Reclamation über die Contiguität der russischen Betheiligung mit unserer galizischen Grenze. Nebst dem in dem Memoire aus den türkischen Friedensunterhandlungen vom Jahre 1778 angeführten analogen Beispiel werden E. Exc. ein ähnliches und noch mehr stringirendes in den Acten vom Jahre 1782 finden. In dem Schreiben der Kaiserin vom 10. September gedachten Jahres, worin selbe dem höchstseligen Kaiser Joseph II. ihren Plan zu einer türkischen *Conquêtenpartage* mittheilte, wurde von dieser Fürstin unter denen *principes immuables qui doivent faire la base de notre convention éventuelle*, folgender Grundsatz *primo loco* angesetzt: *d'arranger les choses de manière à prévenir toute discussion entre les trois Empires*) et par conséquent d'éviter, autant qu'il est possible, un voisinage immédiat entre eux*, welches in dem Verfolg des Schreibens dahin erläutert wird: *qu'il conviendrait de statuer préalablement et à jamais, qu'il y eût un état indépendant entre les trois Empires*, — ein Präcedens, das um so merkwürdiger ist, als darin der Systemal-Grundsatz, dass die beiderseitigen Staaten durch einen fremden intermediären Staat jederzeit getrennt bleiben sollen, von der Kaiserin aufgestellt wurde, in einem Zeitpunkte, in welchem bereits die engste Freundschaft herrschte. Dass übrigens dieser Systemal-Grundsatz auch auf Polen unmittelbar anzuwenden sei, hat nicht nur das preussische Ministerium selbst in den vorhergegangenen Aeusserungen eingestanden und ihn laut E. Exc. Berichts vom 1. Januar als einen Hauptgrundsatz vorausgesetzt, welchem man die zu machende Acquisition würde unterordnen müssen, sondern derjenige russische Declarations-Entwurf selbst, den uns Graf Rasumowsky zugleich mit der Convention mitzutheilen

---

*) NB. Unter dem dritten *Empire* wurde die neu zu errichtende russische *Secundogenitur* in Constantinopel verstanden.

befehligt ward, gibt ausdrücklich zum Bestimmungs-Mass der künftigen polnischen Grenze *une existence et des proportions* an, *qui conviennent mieux à une puissance intermédiaire*, — welcher Ausdruck unmittelbar bestätigt, dass Polen eine *puissance intermédiaire* ferner bleiben müsse.

E. Exc. werden am besten zu beurtheilen wissen, in wie fern und auf welche Art und Weise von gegenwärtigen Erläuterungen ein schicksamer Gebrauch zu machen sein wird, und da ich mich in Ansehung der zu machenden mündlichen Declaration auf das Memoire berufe, so erübrigt nur noch, folgende Bemerkung über die hiesigerseits fürwaltende Absicht beizusetzen. Diese geht keineswegs dahin, dass wir uns mit dem dortigen Hofe in unangenehme Vorwürfe einlassen und noch weniger unserer Vorstellung das Ansehen einer Drohung geben wollen. Die Absicht Sr. kaiserl. Maj. geht immer unverrückt dahin, in das Interesse und die Vortheile ihrer zwei Alliirten aufrichtig und wohlmeinend einzugehen, dem König in Preussen Ihre gemachten Verheissungen getreu zu halten und mit der Kaiserin die intimste Freundschaft fortzusetzen und selbe wo möglich noch mehr zu befestigen.

Alles, was Se. Maj. von beiden Höfen verlangen, und zwar mit dem Nachdruck, den Recht und Billigkeit zu gebrauchen erlauben, besteht darin, dass diese Höfe Gleiches mit Gleichem vergelten, dass sie für das Interesse und den Vortheil unseres Hofes eben so viele Rücksicht tragen, als sie seinerseits verlangen und erfahren, und dass sie die im Mittel liegende Unterhandlungsbasis, Grundsätze und jenseitige Versprechen mit gleicher Aufrichtigkeit beobachten und zuhalten. Das Resultat hievon ist: Gleichheit in Ausmessung der Vortheile, gleichzeitige Bestimmung und Sicherstellung der unsrigen, und Beobachtung derjenigen Entfernung sowohl für die russischen als preussischen Loose, welche der Grundsatz, dass Polen in dem Zustande eines *État intermédiaire* wahrhaft bleiben müsse, nothwendig mit sich bringt.

Hierin beschränken sich die E. Exc. für gegenwärtig auf Allerhöchsten Befehl zukommenden Aufträge. Ueber das *quantum et quale* der diesseitigen Vortheile ist es aus verschiedenen, in dem Memoire zum Theil angezeigten Ursachen noch nicht thunlich, Deroselben bestimmte *Desideria* an Hand zu geben. Sehr erwünschlich wäre es, wenn der dortige Hof auf eine unaufsichtliche Art zur Aeusserung von Vorschlägen und Gedanken gebracht werden könnte. Allemal aber wollen E. Exc. sich darüber vor der Hand zuerst herauszulassen durch Mangel an Instruction und mit der natürlichen Ursache entschuldigen, dass durch den unerwarteten Inhalt der Convention die Lage des Geschäftes zu sehr wäre geändert worden, als dass wir im Stande wären, vor Wiederherstellung der Grundsätze zur Berichtigung des *quomodo* zu schreiten.

8. THUGUT AN L. COBENZL.

(Daiser's Entwurf.) Wien, den 14. April 1793.

P. S. — Wegen der Regentschaftserklärung des *Monsieur* wird der dortige Hof billig erkennen, wie sehr unsere Verhältnisse von den seinigen verschieden sind. Die Kaiserin kann ohne Hindernisse ihren Gesinnungen und Wünschen in Ansehung des französischen *interni* freien

Lauf lassen. So sehr aber damit die Gesinnungen und Wünsche des Kaisers übereinstimmen, so treten bei ihm gar viele Rücksichten ein, die Sr. Maj. nicht eben so leicht erlauben, was Sie wollten und wünschten, zu thun und zu äussern. Ueberhaupt kann die Kaiserin die Wiederherstellung der königlichen Regierungsform in Frankreich nicht aufrichtiger verlangen als unser Allergnädigster Herr; allein England will durchaus keine fremde Einmengung in die französischen *interna*. Preussen wird darüber weder England vor den Kopf stossen, noch den Krieg so lange fortsetzen wollen, als wahrscheinlich die solide Erreichung des Endzweckes erfordern mag. Die andern theilnehmenden Mächte desgleichen. Der russische Hof nimmt bisher an der Sache nur durch Wünsche Theil. In dieser Lage haben Se. kaiserl. Maj. gebundene Hände, und können Sie sich nicht der Gefahr aussetzen, von den übrigen mitwirkenden Mächten allein gelassen oder gekreuzt zu werden. Stimmen die übrigen aber ein, oder ergibt sich (wie es, Dank sei's dem glücklichen Anfang der Campagne, möglich wird) Gelegenheit dazu durch eine innere Contrerevolution, dann werden Se. Maj. mit Vergnügen dasjenige thun, was Sie Ihrerseits dazu beitragen können.

Die Anerkennung der Regentschaft des *Monsieur* ist nun mit der Frage, ob die Wiederherstellung der Monarchie zum Hauptzweck des Krieges zu nehmen sei oder nicht? in nothwendigem Zusammenhang. Die Hindernisse, die den Kaiser abhalten, über die Hauptfrage zu thun und zu äussern, was Sr. Maj. das Liebste wäre, setzen auch Ihren Gesinnungen in Ansehung des *corollarii* Schranken.

Nebst dieser allgemeinen Rücksicht kommen dabei noch mehrere in Betrachtung. Z. B.: Könnte selbst eine allgemeine Anerkennung des Regenten nicht mehr schaden als nützen? Könnte sie nicht die Ermordung Ludwig's XVII., der Königin-Mutter und der übrigen gefangenen Familie nach sich ziehen? Könnte sie nicht der Wiederherstellung der königlichen Regierungsform und einer diesfälligen inneren Contrerevolution unmittelbaren Nachtheil bringen? gesetzt, dass sich die Gesinnungen und Umstände nur für eine sehr eingeschränkte Monarchie günstig zeigten.

Alle diese Gründe haben Se. Maj. bewogen, dem *Monsieur* auf seinen ersten Anwurf die dilatorische Antwort, deren Abschrift beiliegt, zu ertheilen. Preussen, Spanien und Sardinien haben in dem nämlichen Sinne, England aber abschlägig geantwortet. Unmöglich können Ihre russische kaiserl. Maj. verkennen, dass der Kaiser sich anders nicht benehmen konnte, und dass Se. Maj. eine günstigere Stimmung der übrigen Höfe oder entscheidende Ereignisse abwarten müssen, um dem Beispiel der Kaiserin zu folgen und hierin die Ihm jederzeit ungemein angelegenen Wünsche dieser Fürstin zu erfüllen.

E. Exc. einsichtsvollem Ermessen wird überlassen, von dieser Erläuterung den diensam findenden Gebrauch zu machen, wenn Derselben dazu von Seiten des dortigen Ministerii eine schickliche Veranlassung gegeben werden sollte.

(Beilage.) FRANZ II. AN DEN GRAFEN VON PROVENCE.

(Collenbach's Entwurf.) Vienne, ce 13 février 1793.

Monsieur mon frère et cousin. Je partage vivement la douleur et l'indignation que V. A. R. me témoigne, en Son nom et en celui de Mr. le comte d'Artois, sur la funeste mort d'un souverain dont les vertus ont égalé les malheurs. Je fais aussi les mêmes vœux pour la vengeance du plus atroce des crimes et pour le rétablissement du trône français. Je désire sincèrement que la réunion d'efforts des principales puissances me mette à même de concourir avec fruit à ces buts salutaires. Plus néanmoins le sort de la famille de Louis XVI a de droits à mon tendre intérêt, plus l'inquiétude de voir ces gages précieux entre les mains des cruels bourreaux de ce prince m'impose de circonspection, à ne point compromettre leur sort par des démarches dont l'efficacité dépendra uniquement de l'accord et de l'étendue des mesures communes. C'est tout ce que je puis témoigner préalablement à V. A. R. sur la communication qu'Elle me fait de Ses desseins. J'y ajoute etc. —— — —

9. THUGUT AN REUSS.

(Collenbach's Entwurf.) Wien, 14. April 1793.

In der ersten Beilage erhalten E. L. eine Abschrift derjenigen Convention, welche Herr Graf Rasumowski und Herr Cesar den 22. v. M. dem hiesigen Ministerio nebst dem sub 2 beiliegenden Entwurf einer in Polen kund zu machenden Erklärung mitgetheilt haben. Da diese Mittheilung einer ohne Beiziehung des kaiserlichen Hofes negociirten und schon drei Monate vorher geschlossenen Convention die erste Gelegenheit ist, welche dem Kaiser gegeben wird, sich über ihren wichtigen Inhalt zu äussern, so habe ich die Ehre, E. L. hiemit auf Allerhöchsten Befehl in den Stand zu setzen, die Gedanken und Empfindungen Sr. kaiserl. Maj. darüber mit der vertraulichen Offenherzigkeit darzustellen, die der obwaltenden engen Freundschaft und Verbindung gemäss ist. Die Veranlassung und der hauptsächliche Gegenstand gedachter Convention ist, dem königlich preussischen Hofe eine vortheilhafte Entschädigung für seine *efforts* und Verluste im gegenwärtigen Kriege mittelst einer Vergrösserung in Polen zu verschaffen und selbe dergestalt mit dem Interesse der zwei kaiserlichen Höfe zu combiniren, dass sowohl der russische eine ähnliche Vergrösserung in Polen, als auch unser Hof eine äquivalente Entschädigung überkomme.

Bei näherer Zergliederung dieses Gegenstandes kommen drei Dinge in Betrachtung: Das Verhältniss, die Bestimmung und die Sicherstellung der drei Loose.

Das Verhältniss in Ausmessung derselben wird durch die Natur der Sache und die im Mittel liegenden Verabredungen nach dem Grundsatz einer vollkommenen Gleichheit der Vortheile bestimmt.

Schon aus der Natur der gemeinschaftlichen Unternehmung mehrerer unabhängiger grosser Mächte fliesst die Gleichheit der dabei bezielten Vortheile. Dieser Grundsatz fliesst aus der Hauptbasis des zwischen Oesterreich und Preussen glücklich zu Stande gebrachten Allianzsystems, welches nach dem Zeugnisse der hierüber gepflogenen Unterhandlung den alternativen Satz, dass beide Mächte entweder den bisherigen *status quo* der Besitzungen beobachten, oder aber in vorkommenden Vortheils-Gelegenheiten gleiche erhalten sollen, zur Grundlage hat, — welche Basis demnach auch allen Concerts, welche zwischen den zwei Höfen sowohl über die Unternehmung gegen Frankreich überhaupt, als über ihre

Entschädigung insonderheit verabredet wurden, zur Richtschnur gedienet hat.

Niemand weiss besser als E. L., dass seit der Pillnitzer Verabredung alle Schritte des kaiserlichen Hofes, die französische Revolution betreffend, mit dem dortigen Hofe concertirt und von ihm unterstützt wurden, dass unter ihnen schon vor Ausbruch des Krieges eine active Unternehmung gegen Frankreich, auch wenn das allgemeine Concert der Mächte nicht zu Stande käme, beschlossen, der Marsch von beiderseitig 50.000 Mann angeordnet, und der Grundsatz, dass diese Unternehmung, mit gleichen Kräften bewerkstelliget, zu gleichen Entschädigungen führen sollte, festgesetzt war, dass endlich über Alles dieses die ersten Vorschläge des Concerts von Seite des Königs gemacht worden waren.

So wie Allem diesem zufolge beide Mächte nachhero in ihren besonderen Explicationen über die Art der Entschädigung, in der vorjährigen Mainzer Conferenz, in der von dem Herrn Grafen von Schulenburg im August E. L. in die Feder dictirten Aeusserung, in denen mit dem Herrn Grafen Haugwitz hier und im Luxemburgischen geführten Unterhandlungen jederzeit von diesem Grundsatze der Gleichheit ausgegangen sind, so konnte davon von keinem Theile mehr einseitig und ohne Bewilligung des andern abgegangen werden, gleichwie denn auch hiesigerseits eine Lossagung dieser Verbindlichkeit nie zugestanden, sondern vielmehr selbe bei jeder zweifelhaften Auslegung in den diesseitigen mündlichen und schriftlichen Rückäusserungen, wie es Recht und Billigkeit mit sich bringen, gehandhabt worden ist.

Was zweitens die Bestimmung und Ausmessung der Entschädigungsloose betrifft, so sind zwar darüber unserer und preussischerseits in Mainz articulirte Anträge geschehen, aber nicht ausgemacht, sondern *ad referendum* genommen, und darnach durch die oberwähnte Graf Schulenburg'sche Aeusserung vom August auf neue Anträge verwiesen worden. Die hierauf zu Verdun und im Luxemburgischen gepflogenen Unterhandlungen wurden durch den unglücklichen Ausgang der Campagne in unbestimmte, alternative und eventuelle Entwürfe und Begehren beschränkt, und die hieraus entstandenen wechselseitigen Noten vom 25. October und August enthielten keine Ausmessungsbestimmung der beiderseitigen Loose. Und wollte man auch der Schlussäusserung in ersterer Note, worinnen der König dasjenige Arrondissement in Polen, worüber Se. Maj. sich bereits eröffnet, verlangte, schon die Wirkung einer conventionsmässigen Stipulation beilegen (die sie doch nur durch die Erfüllung der in diesseitiger Nota verwareten reciproken Bedingnisse erhalten konnte), so könnte doch selbe allenfalls nur auf den zu Mainz verlangten Umfang des preussischen Arrondissements in Polen, keineswegs aber auf ein um mehr als die Hälfte grösseres, wie dasjenige, welches die Petersburger Convention bezeichnet, verstanden werden, wovon unserem Hofe noch nie ein Wort gesagt worden ist, und worauf sich also unsere reciproken Anwürfe nie haben beziehen können. Mit Einem Worte: ausser dem vorerwähnten Verhältnissgrundsatz und einer allgemeinen correlativen Bewilligung über das *quomodo* der Entschädigung

ist unter den drei alliirten Höfen Nichts anderes über das *quale et quantum* ausgemacht, als dass dessen Bestimmung und Bewerkstelligung durch ein gemeinschaftliches Concert aller drei Höfe Platz greifen solle. So lange der russische Hof seine *desideria* den zwei übrigen nicht eröffnet hatte, konnte auch weder unter allen dreien, noch zwischen uns und dem preussischen Hof etwas Bestimmtes ausgemacht werden. Und nachdem unserem Hofe die russischen *desideria* erst in diesem Augenblicke bekannt gemacht, und ebenso auch königlich preussischerseits erst jetzt neue bestimmte *petita* mitgetheilt werden, so folgt aus allem Vorhergehenden, dass nun die von ihnen mitgetheilten Entschädigungsanträge mit dem hiesigen Hofe behandelt und concertirt und auch mit einer seinigen gleich vortheilhaften Entschädigung verknüpft werden müssen, nachdem unter den drei Höfen weder einseitige noch ungleiche Loose Platz greifen können, und weder die über unser Loos geschehenen unbestimmten und unberichtigten Anträge mit den gegenwärtigen ganz neuen Suppositionen im adäquaten Verhältnisse stehen, noch in einem dreifachen Concert zwei Theile für den dritten ohne sein Wissen und Willen verbindlich stipuliren können.

Was endlich den dritten Punkt der Sicherstellung der drei Entschädigungsloose betrifft, so unterliegt derselbe dem nämlichen Gleichheitsgrundsatze wie alle übrigen Eigenschaften und Vortheile derselben. Es ist daher über diesen Punkt unser Hof befugt, für die Sicherstellung seines Looses von seinen hohen Alliirten gleiche Rücksicht und gleichzeitige Berichtigung zu verlangen, in so ferne er nicht eine besondere Ausnahme ausdrücklich zugestanden hat. Eine solche Ausnahme hat nun derselbe aus freundschaftlicher und vertrauensvoller Rücksicht für den König darin wirklich zugelassen, dass der Kaiser Sr. königl. Maj. freiliess, Truppen in Polen gleich einrücken, durch selbe zur eventuellen Sicherheit dasiger Arrondissements eine vorläufige Occupation bewerkstelligen zu lassen und sich über diese Occupation mit dem russisch-kaiserlichen Hofe einzuverstehen, obschon die allerseitigen Loose noch unausgemacht waren, und eine ähnliche eventuelle Sicherstellung in Ansehung unserer Entschädigung nicht mit gleichen Schritten geschehen konnte. Gleichwie aber der Sinn dieser Ausnahme und der Beweggrund derselben, nämlich das *periculum in mora,* welches die Einrückung später hätte hindern können, nunmehr erfüllt ist, so folgt daraus, dass Se. kaiserl. Maj. um so mehr von ihren Alliirten zu verlangen und zu erwarten befugt sind: 1. Dass sie nun auch eine einstweilige Sicherstellung einer Ihrigen eventuellen Entschädigung erhalten; 2. Dass die zugestandene Ausnahme nicht über ihren eigenthümlichen Umfang und insonderheit nicht bis zur Umstossung der Regel, welche auf dem Grundsatz der Gleichheit beruhet, ausgedehnt werde, da von selbst einleuchtet, dass die eingeräumte eventuelle Occupation nicht das Recht einer einseitigen, entscheidenden, tractatmässigen Consolidation impliciret, noch die denen Berliner und Petersburger Höfen anheimgestellte Befugniss, sich über diese Occupation unter sich zu verabreden, auch jene in sich fassen kann, das *quantum et quale* ihrer Loose ohne Rücksprache mit dem hiesigen Hofe zu bestimmen, nach Willkür auszudehnen und sogar

auch über die Art und Beschaffenheit unserer äquivalenten Entschädigung anstatt unser, gleichsam *tectorio nomine*, zu transigiren.

Gleichwie nun alle diese Betrachtungen, deren Grund und Wichtigkeit Niemand verkennen kann, Sr. kaiserl. Maj. nicht erlauben, dass Sie der mitgetheilten Convention gleich und in ihrer gegenwärtigen Beschaffenheit beitreten und selbe als die schliessliche Berichtigung des vorbehaltenen dreifachen Concerts ansehen und annehmen, so haben Se. Maj. sich in dem Falle befunden, Ihre hierüber eintretenden Bedenken dem russisch-kaiserlichen Hofe durch jene dem Herrn Botschafter Grafen Cobenzl aufgetragene mündliche Erklärung, deren Sinn aus der dritten Beilage erhellet, zu eröffnen. Desgleichen wollen E. L. dem bei Sr. königlich preussischen Maj. befindlichen Ministerio den Inhalt dieser Erklärung ebenfalls mündlich bekannt machen.

Sr. kaiserl. Maj. ausdrücklicher Befehl ist, diese Eröffnung blos auf mündliche *Officia* einzuschränken, weil Sie mit Souverains zu thun haben, in deren Gerechtigkeit und Freundschaft Höchstselbe nicht das geringste Misstrauen setzen können, und bei welchen daher schriftliche und weitläufige Discussion über Gegenstände, die auf einfachen und klaren Factis und Grundsätzen beruhen, ein eben so überflüssiges als unangenehmes Geschäft wäre.

Dieser mündlichen Eröffnung, zu deren allfälligen Erläuterung die in gegenwärtigem Schreiben angeführten Betrachtungen hinlänglich sein werden, wollen E. L. die positive Versicherung beifügen, [dass Se. kaiserl. Maj., welche angelegentlich wünschen, Ihren hohen Alliirten in jeder Gelegenheit Beweise der aufrichtigsten Freundschaft zu geben, ihnen auch in der gegenwärtigen eine grössere Ausdehnung der Vortheile, als anfänglich gegen uns in Anregung gekommen war, gönnen werden, wenn sich selbe nur mit derjenigen Rücksicht auf das österreichische Interesse combiniren lassen, welche die Reciprocität und der Grundsatz der Gleichheit mit sich bringen*]. — Se. Maj. verlangen Nichts, als was Sie zu gewähren bereitwillig sind. Und wenn Sie noch Anstand nehmen, der vorgelegten Convention zwischen dem russischen und preussischen Hofe beizutreten, so ist es nur insofern, als Sie noch darin diese Combinirung des Interesses dieser Höfe mit demjenigen Interesse vermissen, welches dabei von Seite des hiesigen Hofes theils als Nachbar von Polen, theils als berechtigter Theilnehmer an dem vorbehaltenen dreifachen Entschädigungsconcert eintritt.

Als Nachbar von Polen sind Sie bemüssiget, die Erhaltung dieses Reiches in dem Zustande eines intermediären Staates zu reclamiren und aus diesem Grunde zu verlangen, dass die russischen und preussischen Loose dergestalt ausgemessen werden, auf dass zwischen denselben und der Grenze Galiziens eine mit dem Begriff eines intermediären Staates hinlänglich vereinbarliche Entfernung beobachtet werde. Da die Bewegursache dieses Verlangens auf einem Grundsatze beruhet, der von undenklichen Zeiten zu den Systemalgrundsätzen des europäischen

*) Die eingeklammerte Stelle wurde von Reuss schlecht übersetzt, was Thugut später zu einer nachträglichen Declaration an Cobenzl bewog.

Gleichgewichtes gehört, der allen bisherigen Transactionen der drei alliirten Höfe, Polen betreffend, zur Richtschnur gedienet hat, und der insonderheit (wie es dem preussischen Ministerio allerdings erinnerlich sein wird) in den vorjährigen Unterhandlungen und Anträgen über beiderseitige eventuelle Occupationen in Polen wechselseitig angezogen und eingestanden wurde, so werden Se. preussische Maj., nach Ihren billigen und reciproken Gesinnungen, auch um so mehr erkennen, dass Se. kaiserl. Maj. unabweislich gezwungen sind, auf der genauen Anwendung dieses Grundsatzes sowohl gegen eine zu nahe russische Extension, als auch gegen eine solche Erweiterung des zu Mainz erwähnten preussischen Antheils zu bestehen, wodurch selber der ganz vertheidigungslosen Provinz Galizien näher gebracht würde.

Als Theilnehmer an einem Concert, welches das Ebenmass der Vortheile zur Grundlage haben soll, finden sich Höchstselbe durch diejenigen Stipulationen der Convention graviret, welche Ihren Vortheil betreffen, da selbe weder eine eventuelle Sicherheit noch eine Vortheilsbestimmung, die den jenseitigen gleichkäme, enthalten, indem die oberflächlichsten Calculationen auffallend beweisen, dass selbst die in weit mässigeren *suppositis* aufgestellte Basis des baierischen Eintausches (gesetzt auch, dass die bestehenden Zweifel über die praktische Thunlichkeit desselben gehoben würden) mit dem jetzigen Umfang der russischen und preussischen Erwerbungsanträge nicht mehr übereinstimmt.

In beider Rücksicht ist daher die Reassumirung des dreifachen Entschädigungsconcerts eine Sache, welche der Kaiser von der Gerechtigkeit, Treue und Freundschaft Ihrer hohen Alliirten mit zuversichtlichem Vertrauen verlangen und erwarten, da es um eine Angelegenheit zu thun ist, wobei die Ehre Sr. kaiserl. Maj., das wesentlichste Interesse Ihrer Staaten und die Erfüllung der bestehenden Verabredungen und gemachten Verheissungen im Spiele sind.

Se. Maj. bedauern sehr, dass hierdurch noch einiger Aufschub in der Berichtigung und Ausführung des Entschädigungsconcerts veranlasst wird; gleichwie aber Höchstselbe hieran bei so später Mittheilung der jenseitigen Bestimmungen keine Schuld haben, so stellet sich auf der andern Seite der Beruhigungsgrund dar, dass, nachdem durch den Aufenthalt der russischen und preussischen Truppen in Polen sowohl für die Hinderung des Widerstandes, als für die Entstehung eines *damni emergentis* hinlänglich gesorgt ist, kein unabänderlicher Anstand bei einem Aufschube vorhanden sein kann, zu dessen möglichster Abkürzung übrigens die äusserst vortheilhafte Wendung der heurigen Campagne auf eine oder andere Art die zweckmässigsten Mittel und die vorzüglichsten Aussichten darstellet.

P. S. — Vorstehende Weisung ist ostensibel eingerichtet, damit E. L. davon, wenn Sie es für diensam finden, allenfalls einen unmittelbaren, jedoch solchen Gebrauch machen mögen, dass weder daraus die abschriftliche Abfassung dieser Weisung abgenommen, noch selbe dem preussischen Ministerio in Händen gelassen werde.

10. THUGUT AN MERCY.

(Collenbach's Entwurf.) Wien, den 14. April 1793.

Seit denen Anweisungen, welche E. Exc. und der Herr Graf von Stadion für die in London zu eröffnenden Unterhandlungen erhalten haben, ist die ganze Lage des Geschäfts durch zwei höchst wichtige Ereignisse verändert worden. Dieses sind die E. Exc. bereits mitgetheilte russisch-preussische Convention und die Wiedereroberung der Niederlande. Wie die eben erwähnte Convention hiesigerseits betrachtet wird, und welche vorläufige Entschliessung darüber genommen worden, gibt dasjenige von Sr. Maj. begnehmigte Memoire zu erkennen, welches ich hierneben in der ersten Anlage beizuschliessen die Ehre habe. In Folge dessen ergehet an den Herrn Fürsten von Reuss und den Herrn Grafen von Cobenzl unter Einem der Auftrag, die in diesem Memoire angetragene mündliche Declaration zu machen und mit eben so freundschaftlichen als nachdrücklichen Vorstellungen zu unterstützen. Die Beilagen sub 2 et 3 enthalten die hierwegen diesen Ministern zukommenden Weisungen.

Aus Allem diesem erhellet, dass die ausserordentlichen Entschädigungs-Begehren unserer zwei Alliirten und ihr allerdings unbilliges und zudringliches Benehmen gegen uns in dieser Gelegenheit eine vollständige Reassumirung der bisherigen Entschädigungs-Unterhandlungen erheischet, wobei es keineswegs schicklich wäre, dass der Allerhöchste Hof zum voraus bestimmte Begehren articulire, bevor er nicht über den aufrichtigen Willen seiner Alliirten durch billiges Anerkenntniss der Grundsätze beruhiget ist. Es werden demnach der erlauchten Einsicht E. Exc. jene wesentlichen Aenderungen nicht entgehen, welche sich daraus in Ausübung der Eingangs erwähnten letzten Weisungen in allen hierunter betroffenen Punkten natürlich ergeben. Auf der andern Seite werden durch diese Aenderung der Lage folgende Zusätze nothwendig.

Se. kaiserl. Maj. finden es nämlich den Zeitumständen angemessen, dem englischen Hof von den Grenzbestimmungen der russischer- und preussischerseits in der Convention angetragenen polnischen Erwerbungen kein Geheimniss zu machen und sich darüber gegen ihn so vertraulich, als es die Gesinnungen erlauben, welche E. Exc. bei demselben antreffen werden, herauszulassen und einzuvernehmen. In dieser Hinsicht werden Dieselben am besten dasjenige abmessen können, was Sie dem dortigen Ministerio von dem betreffenden Inhalt der Convention und unserer sich darauf beziehenden Declaration mündlich bekannt zu machen für diensam erachten.

Gleichwie der grossbritannische Hof leicht hieraus ermessen wird, dass Se. kaiserl. Maj. sich nicht bequemen können, dieser Convention der geschehenen Einladung gemäss zu accediren, so wird derselbe auch billigermassen erkennen, dass unser Hof auf der einen Seite den Gedanken einer neuen Zerstücklung Polens keineswegs provocirt hat und, weit entfernt solche zu wünschen, sie vielmehr seinem eigenen Interesse sehr nachtheilig finde; dass man aber auf der andern Seite hier nicht in einer Lage sei, die erlauben könne, sich ihrer Ausführung mit

Erfolg zu widersetzen, da die Verhältnisse, in welchen wir mit unseren zwei Alliirten stehen, uns sogar die Möglichkeit benehmen, unmittelbar dagegen mit nachdrücklichen Vorstellungen aufzutreten. Um so erfreulicher würde es Sr. Maj. demnach sein, wenn der englische Hof durch ähnliche Rücksichten nicht abgehalten würde, an den russischen und preussischen Hof solche Vorstellungen gelangen zu lassen, wodurch sie bewogen würden, ihren neuen Partageplan aufzugeben, oder doch (da hiezu geringe Hoffnung vorhanden ist) ihre darin angetragenen, ausserordentlichen Loose zu vermindern und die Consolidirung des Planes in gegenwärtigem Augenblick zu verschieben.

So wenig die Polen im Stande sind, sich der Ausführung desselben zu widersetzen, so leicht ist es vorauszusehen, dass es schwer halten wird, ihre förmliche Einwilligung dazu mit Gewalt zu erzwingen. Sollten sie nun durch irgend einen englischen Schritt, aus dem man in Warschau abnehmen könnte, dass England die abgezielte Theilung nicht gutheisse, hierin aufgemuntert werden, so würden sie ihre Einwilligung um so hartnäckiger versagen, wodurch doch immer — welches in solchen Fällen viel ist — Zeit gewonnen würde. Ein solcher Schritt dürfte derjenigen Rücksicht, welche das dortige Ministerium für die öffentliche Meinung der Nation und für den Lärm, welchen die Oppositionspartei bei dieser Gelegenheit erregen wird, tragen muss, eben so angemessen sein, als durch eben diese Rücksicht bei Russland und Preussen füglich entschuldigt werden können. Würde nun auch der hiesige Hof zur Beförderung der englischen Bemühung, um den zwei ebengenannten Mächten eine Mässigung ihrer polnischen Absichten einzuflössen und den Zeitpunkt ihrer Ausführung hinauszurücken, auf eine Art beitragen, wodurch er sich nicht fruchtlos compromittirte, so könnte man in England darauf zählen, dass es gewiss und mit Vergnügen geschehen wird.

Hingegen müssen Se. kaiserl. Maj. freimüthig bekennen, dass wenn die Bemühungen, diese Mächte von ihren gegenwärtigen Vergrösserungsabsichten abzubringen, nicht gelingen, Sie solchenfalls sich nicht entschlagen könnten, sondern wider Ihren Willen gezwungen sehen würden, der österreichischen Monarchie auf eine oder andere Art Erwerbungen zu verschaffen, die den russischen und preussischen im Werthe vollkommen gleich kämen, — da Höchstselbe unmöglich zugeben könnten, dass durch die einseitige Bewerkstelligung der letztern das hergebrachte Gleichgewicht und die bisherigen Verhältnisse der nordischen Mächte zerstöret würden, an deren Aufrechterhaltung dem grossbritannischen Hof eben so wesentlich als dem unsern gelegen sein muss. So wie Se. Maj. keinen Anstand nehmen, hierüber Ihre Gesinnungen dem letztgenannten Hof freimüthigst zu eröffnen, so erwarten Höchstselbe dagegen, dass auch Ihre königl. grossbritannische Maj. Ihnen Ihre Gedanken und Gesinnungen über die Lage der betreffenden Umstände und die zu gebrauchenden abhilflichen Mittel in gleich offenherzigem Vertrauen eröffnen.

Was zweitens die glücklich bewerkstelligte Wiedereroberung der Niederlande betrifft, so würde es eine sehr überflüssige Sache sein,

E. Exc. diejenigen Gründe und Vorstellungen anhandzugeben, durch welche es erwünschlich ist, dass sich der engliche Hof bewegen lasse, nunmehr zu dem Ende nachdrücklichst beizuwirken, damit der Besitz dieser Provinzen durch Eroberung einer soliden Barrière gegen künftige französische Angriffe und Eroberungsprojecte sichergestellt, überhaupt aber die französische Macht wo möglich auf eine Art eingeschränkt werde, die das übrige Europa über die zukünftigen Schicksale und Staatsveränderungen derselben ausser Sorgen setzen mag. Da hiezu kein Hof mehr als der dortige interessirt ist, so wollen E. Exc. sich möglichst verwenden, dass derselbe seinerseits zur Beförderung unserer Kriegsoperationen eifrigst beiwirke, die in Holland nunmehr unnützen englischen und hannöverischen Truppen zu den unsrigen stossen lasse, die bezeigte Bereitwilligkeit, mit Artillerie auszuhelfen, baldigst erfülle, seine, wie es scheint, vorhabende Landungsunternehmung mit den Operationen des Herrn Prinzen von Coburg combinire und endlich seinen Einfluss anwende, um sowohl den König in Preussen zu gleich activen *efforts* aufzumuntern, als auch die Republik Holland zu nützlicher Mitwirkung zu bestimmen.

Se. Maj., welche sehnlich Dero baldige Eintreffung in London zu erfahren wünschen, versprechen sich in der gegenwärtigen höchst wichtigen Gelegenheit den glücklichsten Erfolg von E. Exc. einsichtsvollen und patriotischen Bemühungen, sowie von dem erprobten Eifer des Herrn Grafen von Stadion, welchem E. Exc. gegenwärtiges Schreiben zur Einsicht mittheilen wollen.

P. S. — Da die gegenwärtigen Umstände sehr dringend sind, so wünschen Se. Maj., dass, wenn E. Exc. bishero Ihre Reise nach England wider Vermuthen noch nicht hätten antreten können, Dieselben den gegenwärtigen Courier bis nach London abgehen und durch ihn zur Gewinnung der Zeit die auf die Negotiation sich beziehenden Piècen dem Grafen Stadion inzwischen zum Voraus mittheilen möchten.

11. L. COBENZL AN PH. COBENZL.

St. Pétersbourg, ce 16 avril 1793.

. . *Un courrier du comte Rasumowsky, arrivé le 12 au soir, y a apporté la nouvelle de la sensation qu'a causée à notre cour la communication de la convention pour le partage de la Pologne. L'Impératrice, ayant passé la soirée à lire, tant les dépêches de son ambassadeur, que celles que la poste a apportées en même temps, n'a reçu personne de sa société habituelle, et le lendemain, jour de cour, une légère indisposition nous a privés de l'honneur de la voir. J'ai eu depuis deux conversations avec le vice-chancellier et Marcow. — Votre cour savait d'avance, me dirent-ils, en quoi consistait la part du Roi de Prusse; vous lui avez fait connaître directement, que vous y donniez pleinement les mains, c'est ce que Goltz nous a appris à différentes reprises; à la vérité vous nous avez bien dit, de tâcher de diminuer le lot prussien, mais c'est ce qui ne s'est pas trouvé possible, et les tentatives qu'on aurait faites à cet égard auraient pu entraîner les suites que vous nous avez témoigné tant redouter. C'est par cette raison, que vous avez

travaillé vous même ici à un traité de partage, auquel nous pensions nullement; d'après cela nous ne pouvions pas nous attendre que ce serait notre lot, qui dût exciter de l'ombrage chez vous; vous êtes interessé, lorsque le Roi de Prusse s'agrandit aussi considérablement, à ce que votre allié en fasse autant de son côté, pour être toujours en mesure de lui tenir tête; il faut toujours distinguer les alliances naturelles, telles que la nôtre, de celles qui ne sont que momentanées, comme l'alliance prussienne; nous nous flattons aussi que, lorsqu'on aura fait toutes ces considérations à Vienne, elles y auront le poids qu'elles doivent avoir. — J'ai dit à toutes ces insinuations, que je pouvais d'autant moins m'expliquer sur l'objet de la convention, avant qu'il complût à S. M. l'Empereur de me transmettre ses ordres à cet égard, que moi-même j'en ignorais encore le contenu; que je savais seulement par les bruits publics, que le lot de la Russie était des plus considérables; que depuis le renouvellement de l'ancienne alliance des deux cours nous avions bien prouvé par les faits à chaque occasion, combien nous étions convaincus de l'entière analogie des intérêts des deux cours impériales; que ce n'était pas nous, mais bien la cour de Russie qui avait besoin d'admonition à cet égard. Ceci donna lieu à revenir à nos discussions si souvent réiterées sur les procédés réciproques depuis notre alliance avec la Prusse. La nouvelle des conventions signées à Londres a causé ici la plus vive joie, surtout à Ostermann qui a toujours été pour l'union avec l'Angleterre. „A présent," me dit-il, „que vous avez commencé votre campagne d'une manière si brillante, que l'Angleterre va agir bon jeu, bon argent, qu'elle nous répond de l'Espagne, que toutes les grandes puissances vont faire cause commune, on peut tout se promettre de l'entreprise contre la France; il est de l'intérêt de toutes les puissances de détruire l'anarchie qui s'est établie dans ce pays et de couper court par-là à la contagion qui menace toute l'Europe; d'un autre côté, il ne convient sans doute ni à votre cour, ni à plusieures autres, que la France reprenne sa première prépondérance; il paraît que ces deux objets peuvent fort bien se combiner ensemble et s'exécuter à la fois; emparez-vous des provinces françaises qui sont à votre convenance; que l'Espagne, la Sardaigne s'agrandissent aussi de leur côté aux dépens de cette puissance; l'Angleterre aussi ne s'oublira pas; ceci-fait, travaillons tous de concert à donner à ce qui restera à la France un gouvernement monarchique stable et permanent; elle déviendra puissance du second ordre qui ne sera plus redoutable à personne, et on fera disparaître ainsi le foyer de la démocratie qui a pensé embraser toute l'Europe." — J'ai répondu que, sans l'échange de la Bavière, aucune acquisition aux dépens de la France ne pouvait être assez à notre convenance pour nous servir d'équivalent de ce qu'acquerraient nos deux alliés si contigu à leurs États. — „Pour faire réussir l'échange de la Bavière," me dit Markow, „il faut de votre part un peu de fermeté et fort peu de négociations; ce seront celles-ci qui le feront manquer." — A ce que Mr. le vice-chancelier m'assure, l'Angleterre, en contractant ses nouveaux liens avec la Russie, n'a pas fait la moindre mention, ni par écrit, ni verbalement, de ce qui se passe en Pologne,

non plus que des projets sur la Bavière; le comte Woronzow a observé le même silence; il semble que le ministère britannique veut éviter de s'expliquer sur ce qui se passe sous ses yeux, et qu'il sent bien qu'il ne peut pas empêcher, mais sur quoi il craint de se compromettre avec l'opposition.*

12. THUGUT AN LEHRBACH.

(Eigenhändiger Entwurf.) Wien, 19. April 1793.

*Se. Maj. wünschen genaue Angaben über die Population und die Einkünfte sämmtlicher Staaten des Pfälzischen Hauses (mithin sowohl der eigentlichen Kurpfälzischen als der Kurbairischen und Herzoglich Zweibrückischen Staaten) zu überkommen. Höchstdieselben befehlen mir demnach, E. Exc. die verlässlichste Erhebung dieser Angaben und zwar von jedem einzelnen Staate besonders aufzutragen, wobei jedoch die Erregung alles Aufsehens sorgfältig zu vermeiden ist. In Ansehung der Einkünfte ist es eigentlich nicht um specificirte Auskünfte der einzelnen Rubriken, sondern um Total-Resultate, wie viel jeder Staat im Durchschnitt netto einträgt, zu thun. Sollte nun die Aufsuchung dieser Notizen durch einige nicht beträchtliche Geldverwendung beschleunigt werden können, so können E. Exc. dieses Mittel, jedoch mit der in gegenwärtigem Augenblick so nöthigen, thunlichsten Wirthschaftlichkeit zu Hilfe nehmen. Die Einschickung der Auskünfte aber wollen Dieselben durch sichere Wege bewerkstelligen. Wien, 20. April 1793.

P. S. — Da ich soeben aus denen *ante actis* ersehe, dass E. Exc. über den baierischen Finanzstand bereits in den Jahren 1784 und 1790 umständliche *data* geliefert hat, so wird dieser Gegenstand Ihrer ferneren Aufklärung nur insofern anempfohlen, als E. Exc. über ein oder anders frischere und berichtigende *data* verschaffen könnte, und als sich die bereits gelieferte nicht über alle Kurbaierische Staaten erstrecket haben*.

13. THUGUT AN CACHÉ.

Wien, 20. April 1793.

Da dem Dienste Sr. Maj. an einer genauen und schleunigen Kenntniss desjenigen, was nunmehr in Grodno vorfallen wird, sehr wesentlich gelegen ist, so erhalten E. W. hiermit den Allerhöchsten Auftrag, sich baldigst nach besagtem Orte zu verfügen und daselbst bis auf weitere Verfügung zu bleiben.

Vor der Hand haben Sie sich daselbst in die Rolle eines aufmerksamen Beobachters und ruhigen Zuschauers lediglich zu beschränken und mich von allen vorfallenden Ereignissen umständlich zu benachrichtigen, ohne an solchen einigen Antheil zu nehmen, noch zu äussern, gleichwie E. W. auch alle darüber an Dieselben gemacht werdenden Anfragen, Ansinnen, Aufträge und schriftlichen Anbringen lediglich mit der Aeusserung zu beantworten haben, dass, da Ihnen Nichts über die Allerhöchste Gesinnung zu erkennen gegeben worden wäre, Sie über die vorkommenden Gegenstände Nichts auf sich nehmen, noch dem unmittelbaren communicativen Wege zwischen den betreffenden Höfen und dem unseren vorgreifen könnten. — Sollte E. W. über diese

Benehmungsart von den Herren von Sievers und Bucholtz einige Unruhe bezeigt werden, so können Sie ihnen im geheimen Vertrauen zu erkennen geben, dass hievon Nichts weniger als eine Verminderung der zwischen den drei Höfen herrschenden engen Freundschaft oder irgend ein von dem unseren in die zwei anderen gesetztes Misstrauen, sondern blos der Umstand die Ursache sei, dass unser Hof für unumgänglich nöthig gefunden hätte, sich über den Inhalt der Petersburger Convention mit den zwei contrahirenden Mächten vorläufig zu expliciren und in Unterhandlung zu treten, nachdem diese unserem Hof bisher unbekannt gebliebene Convention theils einige wesentliche Abweichungen von den vorher zwischen allen dreien vorgefallenen Verabredungen, theils eine solche Bestimmung der polnischen Grenze enthielte, welche durch die Contiguität des russischen Antheils mit Galizien und durch die Annäherung des preussischen bis auf 10 Meilen von besagter Provinz mit dem Systemalgrundsatz, dass Polen jederzeit ein *État intermédiaire* bleiben müsse, unvereinbarlich wäre; gleichwie aber Se. Maj. in die Billigkeit und reciproke Freundschaft ihrer Alliirten das vollkommenste Vertrauen setzten, wäre allerdings auf eine oder andere Art die baldmöglichste Zustandebringung eines dreifachen Concerts und Einverständnisses darüber zu hoffen, wonach E. W. in Beziehung auf die Ausführung desselben in Polen die beförderlichsten Befehle überkommen würden. . . .

P. S. — *Die in meinem Schreiben angeführte vertrauliche Insinuation haben E. W. nur in dem Falle, dass die russischen und preussischen Minister zudringlich würden, zu machen; Sie haben sich hierauf in keine weiteren Vorstellungen und Explicationen einzulassen und können diese Insinuation allenfalls durch Vorlesung meines Schreibens bewerkstelligen. Da die russische Partei nicht ermangeln würde, wenn E. W. den Antrag des Herrn Sievers, bei ihm zu wohnen, annehmen sollten, diesen Umstand zu nützen, um den Glauben an eine bereits dermalige Einwilligung unseres Hofes zu bestärken, so wäre es erwünschlich, dass für Ihr Unterkommen in Grodno auf eine andere Art gesorgt werde.*

---

14. SCHLICK AN DEN R. V. K. COLLOREDO.

(Orig.) Frankfurt, 21. April 1793.

Die E. F. G. in meinem gestrigen Bericht in Eile angezeigte Ankunft des Herrn Dumouriez ware nicht nur Jedermann unerwartet, sondern erweckte die allgemeine Neugierde, diesen wichtigen Mann zu sehen, und eine noch grössere Wissbegierde, die Ursache seiner Entfernung als auch dessen künftigen Aufenthalt zuverlässig zu erfahren. Das am nämlichen Tage mit dem gewöhnlichen Schwarm vielfältiger falschen Neuigkeiten verbreitete Gerücht, als wäre Dumouriez vom Prinzen Coburg einer nun entdeckten Verrätherei wegen arretirt worden, eine bei dem hier angestellten preussischen Stadt-Commandanten Obrist-Wachtmeister Loucadon (dieser ware ehedessen in Magdeburg und zur Obsorge des la Fayette gebraucht) jedermann auffallende Verlegenheit ware mehr als hinlänglich, um meine gewöhnliche Aufmerksamkeit wo möglich zu verdoppeln. Noch vor seiner Ankunft, welcher man vermöge

voraus bekannter Pferdbestellung mit jeder Minute entgegensah, versicherte mich erdeuter Obrist-Wachtmeister Loucadon, dass er mit diesem berühmten Gast, falls er keine Pässe zur Legitimation bei sich hätte, sehr verlegen wäre, und bei der Frage, ob er ihn arretiren solle oder weiterreisen lassen könne, sich sehr ohnschlüssig fände.

Dumouriez kame des Nachmittags, wurde von dem preussischen Herrn Obrist-Wachtmeister (als Stadt-Commandant) sehr höflich empfangen. — Da Herr Dumouriez mit Pässen vom Prinzen von Coburg und Grafen Metternich versehen ware, schiene der Obrist-Wachtmeister beruhiget zu sein. Der seit den die hiesige Gegend betreffenden Kriegsvorfällen bei dem Postamt sehr oft entstehende Mangel an Postpferden verzögerte die Abreise des Herrn Dumouriez um einige Stunden, während welchen er mit Fragen belagert, von den Neugierigen aus allen Klassen der hiesigen Einwohner gleichsam umrungen ware. Ohne Zudringlichkeit, und ohne der Neugierde ein in meiner Lage unanständiges Opfer zu bringen, traf der Zufall, dass ich eben am Tage seiner Ankunft bei dem älteren Bürgermeister zu Tische gebeten ware, wohin er aus Höflichkeit geführet wurde. Dumouriez, welcher die häufigen Anfälle der neugierigen Fragenden mit der bekannten Lage seines unglücklichen Vaterlandes, mit der Schilderung der allgemeinen, auch ihn insbesondere bedrohenden Gräuelthaten, Kriegsvorfälle und bekannten Ereignisse erwiderte, schiene bei dieser Gelegenheit seine (seinem Vorgeben nach) über Darmstadt und Stuttgart nach der Schweiz beschlossene Reise mit dem Vorwand oder Beweggrund, der ihm in allem Betracht auf einige Zeit nöthigen Ruhe, und als eine für itzo gänzliche Entfernung von allen Geschäften darzustellen. Dem Schwarm der Fragenden bezeugte er sich mit vieler Höflichkeit und Geduld; beides dürfte sich wohl in der Eitelkeit eines berühmten Mannes gründen, indeme ich bei ihme eine gewisse Zufriedenheit über das herbeieilende Volk deutlich wahrnehmen konnte. In seinen Aeusserungen bemerkte man viel Lebhaftigkeit des Geistes, bei weitem aber nicht jene Beredsamkeit, mit welcher seine Schriften prangen. Im allgemeinen Gespräche fande ich bei seinen Beantwortungen lauter bekannte Dinge, welche meistens auf die Rechtfertigung seines eingehaltenen Benehmens Bezug hatten.

Das Einzige, so mir auffallend (besonders in seiner dermaligen Lage) sein musste, ware ein sehr lebhaftes *raisonnement* gegen das geringste *démembrement de la France*, bei welchem er die Unbilligkeit, den jungen König seines Erbtheils zu berauben, die alsdann schwer beizubehaltende Harmonie der unirten Höfe und die ohnausbleibliche Verführung der guten deutschen Truppen zum Grund anführte. Da dieser (wenn auch Feinheit dabei unterwalten sollte) doch im öffentlichen immer unbescheidene Propos im allgemeinen Zirkel der Umstehenden gesagt und nicht an mich gerichtet ware, konnte ich desto füglicher mich von aller Theilnahme entfernt halten.

In einer sodann mit mir gepflogenen Unterredung, zu welcher er die Gelegenheit suchte, bate er mich, meiner hohen Behörde den Umstand, dass nach seiner Kenntniss 11 Schweizer Regimenter, wenn nur der Allerhöchste Hof dazu mitwirken wollte, sehr leicht könnten in

Bewegung gesetzt und zum allgemeinen Besten benutzt werden, um so mehr zu bemerken, als die Communication zwischen Marseilles und Paris, indem er sie von Seite von Burgund anzuführen dächte, gehemmt, der Anschlag, die königl. Familie nach Marseilles zu führen, verhindert, die englischen und preussischen Projecte ebenfalls hiedurch beschränkt würden sein. Alles dieses wurde mir in der Eile gesagt, mit dem Beisatze: *mon séjour en Suisse pourra être nulle ou de quelqu'utilité, selon que l'on voudra,* wurde auch von dem, was in Antwerpen solle beschlossen sein worden, eine Art von Unzufriedenheit zu erkennen gegeben, welche zwar nicht ausdrücklich, wohl aber im Verborgenen einige Beziehung auf das hier bemerkte *démembrement de France* Bezug zu haben schien. Er bate mich, ein an Grafen Metternich gerichtetes Paquet zur weiteren Beförderung zu übernehmen. Noch vor Schliessung desselben communicirte er mir in Gegenwart des Fürsten Reuss (Vice-Reichs-Werbungs-Directors) und des Obrist-Wachtmeisters Loucadon eine zum öffentlichen Druck bestimmte Erklärung, vermög welcher er versichert, mit dem Herzog von Orleans, Egalité genannt, keine Connexion noch sonstige Gemeinschaft zu haben. Da ich aus seinen vorhergehenden Aeusserungen den Umstand, dass erdeute Erklärung dem Prinzen von Coburg seie versprochen worden, erfahren hatte, hielte ich es für räthlich, ihn (Dumouriez) auf eine unverfängliche Art, von der ihme augenblicklich in Sinn gekommenen Idee, diese Erklärung hier in Frankfurt drucken zu lassen, um so mehr abzubringen, als mir die dermaligen Verhältnisse dieses Mannes, sowie meiner hohen Behörde Gesinnungen unbekannt sind, jede auch noch so gleichgültige, von mir im entferntesten Gesichtspunkt bezeigte Theilnahme den ohnedies misstrauischen preussischen Commandanten zu allerlei Muthmassungen den Stoff würde dargeboten haben. So sehr ich mich verbunden halte, Hochderselben von allem diesen umständliche Rechenschaft zu leisten, ebenso besorgt ware ich auch, gegen diesen besondern Mann weder eine Zudringlichkeit noch eine affectirte Entfernung zu äussern.

Das bei dieser Gelegenheit von dem preussischen Commandanten eingehaltene Benehmen, welches von der grossen (nämlich vor der Ankunft des Dumouriez) von Jedermann bemerkten Bangigkeit sodann zur ausserordentlichen Aufmerksamkeit ausartete, würde mir nicht auffallend gewesen sein, dann in seiner Anstellung ist die genaueste Berichts-Erstattung wesentlich; dass er aber für den Dumouriez die Postpferde zu beschaffen, alle erdenkliche Mühe auf sich nahme und (freilich unter dem Vorwand einer Gefälligkeits-Bezeugung) ausserordentlich besorgt ware, diesen Gast noch am nämlichen Abend sehr spät zur Abreise zu bewegen, scheinet nach meinem geringen Erachten entweder ein übertriebenes Misstrauen zu verrathen, zu welchem doch bei diesem einzelnen Mann in hiesiger Gegend keine Ursache obwaltet, oder auf geheime Befehle des Königs (Se. Maj. kommen zu dem Verlobniss des Kronprinzen in zwei Tagen nach Darmstadt) sich zu gründen. Dumouriez schiene diese übertriebene Dienstfertigkeit des Commandanten nicht zu ahnden, auch ware ich sehr besorgt, selbe nicht zu entdecken; ich erfuhre aber von sicherer Hand, dass der Commandant nach dem

Wegfahren dieses Gastes durch eine Staffette den König von Allem benachrichtiget habe.

15. WURMSER AN THUGUT.

Concept (nicht eigenh.).

(Kr.-A., Oberrh. 5/52.) H.-Q. Speier, den 21. April 1793.

Zu Folge E. Exc. verehrten Zuschrift, in welcher mir Dieselben ein Allerhöchstes Handschreiben Sr. Maj. an den regierenden Herzog von Zweybrücken zusendeten, habe ich sogleich, da mir meine Position nicht gestattete, nach Mannheim zu gehen, mich schriftlich der Allerhöchsten Aufträge Sr. Maj. an den Herzog erledigt. Ausser einem sehr höflichen, übrigens aber ganz unbedeutenden Antwortschreiben, welches ich E. Exc. hoher Einsicht hier abschriftlich unterlege, ist von Seiten des Herzogs noch keine vertrauliche Eröffnung erfolgt, wie sie nach der zuvorkommenden Gnade Sr. Maj. billig zu erwarten gewesen wäre. Vielmehr weiss ich von einem Manne, welchem der Herzog sein Vertrauen schenkt, dass er sich über das Allerhöchste Handschreiben geäussert, er glaube nicht darauf antworten zu müssen, weil es selbst eine Antwort sei, und obwohl er die Gnade Sr. Maj. erkenne, so sei er doch weit entfernt, dieselbe durch irgend ein Ansuchen zu missbrauchen. So verschieden diese Sprache von derjenigen sein mag, welche der Herzog vor einiger Zeit geführt hat, so wenig bin ich darüber verwundert, da ich seine Gewohnheit kenne, nur immer für den Augenblick zu leben.

Als die Franzosen ihn noch nicht feindlich behandelt hatten, war er vielleicht mehr französisch gesinnt als irgend ein anderer deutscher Reichsfürst, wovon die Duldung eines französischen Gesandten und einer höchst demokratischen Zeitung zu Zweybrücken den augenscheinlichen Beweis gab. Als er hierauf durch die Treulosigkeit dieser Nation genöthigt ward, mit Lebensgefahr aus seinen von dem Feinde besetzten Landen zu flüchten, suchte er sich bei dem kaiserlichen Hofe auf alle Art einzuschmeicheln, weil er von den kaiserlichen, unter Commando des FZM. Fürsten von Hohenlohe stehenden Truppen die nächste Hilfe erwartete; damals war es, wo er gegen die Neutralität des Kurfürsten von der Pfalz schrieb und sich an Se. Maj. den Kaiser verwendete.

Als aber nunmehr die Sachen sich dahin veränderten, dass durch die Bewegungen der königlich preussischen Armee das Herzogthum Zweybrücken von den Franzosen befreit wurde, so ist nun auch der Herzog gänzlich für den preussischen Hof.

Ueberhaupt scheint es aus allen Umständen zu erhellen, dass der kurpfälzische Hof unendlich mehr Deferenz für den k. preussischen als für den k. k. österreichischen habe. Meine dringendsten Vorstellungen konnten den Minister von Oberndorff nicht zur Wiederherstellung der Rheinbrücke bei Mannheim bewegen, ein einziges Schreiben des Herzogs von Braunschweig bewirkte die Errichtung der Brücke in zwei Tagen. Durch den darauf von dem König von Preussen der Kurfürstin und dem Herzog von Zweybrücken abgestatteten Besuch zu Mannheim haben sich Beide einander noch mehr genähert, und wenn unser Hof wirklich

Absichten auf Baiern haben sollte, so zweifle ich, ob er noch auf den Beistand des Königs von Preussen und auf die Einwilligung des Herzogs von Zweybrücken zählen kann. Auch um das pfälzische Contingent, welches nach der gemachten Eintheilung zu mir stossen sollte, bewirbt sich dem Vernehmen nach der König, und der Pfalzgraf Maximilian von Zweybrücken schickt sich wirklich an, die Campagne in der Suite des Königs mitzumachen.

Ich kann hierüber kein bestimmtes Urtheil fällen, weil mir der ganze Zusammenhang nicht so wie E. Exc. bekannt sein kann, allein ich halte diese Umstände wenigstens für erheblich genug, um sie nicht unberührt zu lassen. Meine eigene Lage aber ist von der Art, dass ich wirklich bisweilen die Absichten des Herzogs von Braunschweig in Zweifel zu ziehen versucht bin. Ich bin wider mein Erwarten an den König förmlich angewiesen worden, und nach der Unthätigkeit, mit der die Preussen zu Werke gehen, fürchte ich, dass auf dieser Seite die Campagne einen gleichen Ausgang mit der vorhergehenden haben werde. Die Belagerung von Mainz ist noch nicht für angefangen zu rechnen, da es den Preussen noch an schwerer Artillerie fehlt. Die Hauptarmee steht zu Guntersblum in Unthätigkeit, da sie keinen Entsatz befürchten kann, anstatt dass, wenn man die Feinde in ihrer Flucht verfolgt und nach meinem oftmals wiederholten Vorschlage auf Lauterburg und Weissenburg sogleich losgegangen wäre, die Custinische Armee völlig aufgerieben, die Communication zwischen Landau und Elsass abgeschnitten und mit der einzigen Vorsicht, ein Corps bei Homburg stehen zu lassen, der Entsatz von Mainz ganz unmöglich gemacht worden wäre, wo hingegen jetzt dem General Custine Zeit gelassen wird, sich hinter den Linien von Weissenburg zu verhauen und zu verschanzen, seine Truppen zu sammeln, die neu angekommenen zu organisiren und mit einer beträchtlichen Armee wo nicht Mainz zu entsetzen, doch wenigstens jeden Versuch auf Landau zu vereiteln und zu erschweren.

Nach allem diesen bleibt mir nichts Anderes übrig, als zu gehorchen und zu bedauern, dass die Gelegenheit vorübergegangen ist. Aus den beiliegenden authentischen Nachrichten werden E. Exc. ersehen, dass die Gegend von Fortlouis bis über Strassburg äusserst schwach besetzt ist und dass jetzt der Augenblick wäre, dort einen entscheidenden Coup zu wagen. Die fernere Beilage enthält ein Schreiben des Schweizer Generals von Buren nebst meiner Antwort. Ich habe mich seit meiner Ankunft zu Heidelberg mit diesem General, den ich schon lange als einen rechtschaffenen Mann kenne, in Correspondenz gesetzt und, da mir sein Einfluss in der Schweiz bekannt ist, ihn öfters angegangen, die Republik zu einem entscheidenden Schritte zu bewegen. Der Inhalt seines oben angeführten Schreibens ist von der Art, dass man vielleicht auch etwas von dieser Seite hoffen kann, und ich habe keinen Anstand genommen, ihn auf diesen Fall des Beistandes der kais. Truppen zu versichern, da ich fest überzeugt bin, dass Hüningen die vortheilhafteste Seite ist, von der man Elsass attaquiren kann, und nichts so sehr wünschte, als die Erlaubniss zu erhalten, mit meinem ganzen *corps*

d'armée mich dorthin zu verfügen und ohne den preussichen Einfluss zu operiren. Zugleich muss ich bei dem Umstande, wo wir uns täglich mehr der Provinz Elsass nähern, E. Exc. inständigst bitten, mir die Allerhöchste Willensmeinung Sr. Maj. des Kaisers in Betreff dieser Provinz eröffnen zu wollen, ob nämlich die elsässischen Unterthanen dem König von Frankreich zu huldigen angehalten, ob sie die Constitution von 1789, 1790 und 1791 beibehalten sollen oder nicht. Denn obwohl der Krieg eigentlich wegen dieser höchst gefährlichen Constitution angefangen worden und Se. Maj. der Kaiser bei dem Reichstage zu Regensburg in Antrag gebracht haben, dass die ehemals zu Deutschland gehörigen Lande wieder dem Reiche einverleibt werden sollen, so lautet doch die von dem Prinzen von Coburg unter dem 5. d. M. erlassene Proclamation darauf, dass diese Constitution beibehalten und auf alle Zertheilung und Eroberung renuncirt werden solle. Es ist zwar diese Proclamation unter dem 9. wieder widerrufen worden und daher wahrscheinlich, dass sie den Umständen nicht angemessen gefunden worden ist, indessen glaube ich doch E. Exc. unvorgreiflich bemerken zu müssen, wie nothwendig es für mich ist, von den eigentlichen Absichten des Hofes bei Zeiten unterrichtet zu sein . . .

16. FRANZ II. AN COBURG.

(Thugut's Entwurf.) (24.*) April 1793.

J'ai reçu vos divers rapports du onze de ce mois, et j'applaudis de bien bon cœur à vos dispositions militaires qui, soutenues par cette valeur brillante et ce zèle infatigable dont vous avez donné tant de preuves, vous conduiront, je l'espère, à de nouveaux succès et vous assureront par là de nouveaux droits à mon estime, à mon amitié et à ma reconnaissance. Quant à l'affaire de Dumouriez, quelque parti qu'on eût pu tirer des entreprises qu'il méditait, je vous avoue que je ne saurais être fâché, que la tournure que les choses ont prise vous ait fourni l'occasion de révoquer par votre proclamation du neuf de ce mois celle que vous aviez publiée le cinq, et qui m'aurait exposé à de grands reproches et à de fâcheuses réclamations de la part de mes alliés, parce que vous aviez pris sur vous de préjuger différentes questions, sur lesquelles il ne peut être statué que d'un commun accord entre les puissances coalisées et d'après le cours ultérieur des événements.

Je n'entrerai pas ici dans l'analyse des différentes considérations politiques que le sujet présenterait, et je m'en abstiens d'autant plus, que les fonctions importantes du commandement général de mes armées qui vous est confié sont bien faites pour absorber toute votre attention, et que, pour vous soulager du fardeau d'autres détails, je vais, conformément à vos propres désirs, nommer incessamment un ministre qui sera muni de mes pleinspouvoirs pour toute la partie de mon service politique; en attendant, et jusqu'à ce que mon plénipotentiaire eût pu se rendre auprès de vous, je vous recommande d'éviter toute négociation avec les Français,

*) Das Datum ergibt sich aus dem unten folgenden Schreiben des Kaisers, S. 39.

d'interdire surtout à vos subalternes de s'en mêler en façon quelconque, et si des circonstances imprévues vous mettaient dans l'absolue nécessité d'entrer en quelque pourparler ou conférence avec les Français, il est indispensable, pour écarter tout motif de soupçon et de jalousie, que rien ne se fasse qu'au su des généraux des troupes alliées et d'un parfait concert avec eux.

Le seul but vers lequel doivent tendre tous vos soins, c'est de profiter de la confusion et de la désunion qui règnent en France, pour vous emparer des forteresses, vous établir d'une manière solide sur le territoire ennemi et y porter mes armes aussi loin que possible, sans vous arrêter ou prêter l'oreille à aucune proposition autre que celles qui vous procureraient la possession immédiate de quelque forteresse ou d'autres avantages importants, propres à faciliter et assurer le progrès de vos opérations. Ce n'est qu'en poussant la guerre avec la plus grande vigueur qu'on parviendra à une paix prompte et honorable, et dont à son temps les conditions seront réglées d'après les circonstances et d'un commun accord entre les cours alliées.

17. THUGUT AN CACHÉ.

(Entwurf.) Wien, 24. April 1793.

....* Zu E. W. alleiniger geheimen Belehrung soll ich Deroselben anvertrauen, dass es dem Interesse Sr. k. k. Maj. angemessen sei zu wünschen, dass die definitive Beistimmung der Republik Polen zu den neuen Acquisitionen der beiden Höfe so lange als möglich verzögert werden möge. E. W. müssen daher wenigstens sich von allen Schritten sorgfältig enthalten, welche bei den Polen die geforderte Convocation des Reichstages und die endliche Consolidirung der neuen russischen und preussischen Besitznehmungen befördern könnten, wenn es allenfalls nicht thunlich wäre, dass E. W. unter der Hand zu Aufschüben und Verzögerungen beitragen dürften, ohne uns mit den beiden Höfen zu compromittiren. *

18. WURMSER AN THUGUT.

(Von Wurmser eigenhändig corrigirtes Concept.)

(Kr.-A., Oberrh. 5/75.) H.-Q. Speyer, 25. April 1793.

E. Exc. gefällige Zuschrift vom 14. d. ist mir von dem Herrn Gesandten Fürsten von Reuss durch einen eigenen Courier zugesendet worden; indem ich E. Exc. für die gütigen Belehrungen, welche Hochdieselben mir zu ertheilen die Freundschaft hatten, den verbindlichsten Dank weiss, ergreife ich zugleich begierigst den von E. Exc. mir so zuvorkommend gemachten Antrag einer Correspondenz, von welcher der ganze Vortheil auf meiner Seite ist. Durch meine beiden Schreiben vom 21. und 22. werden E. Exc. von der unangenehmen Lage, in der ich mich befinde, zum Theil unterrichtet worden sein; aber leider sind noch andere Verhältnisse und Situationen, die nothwendig auch bei dem besten Willen mich niederschlagen müssen, weil sie auf Körper und Seele einen zu grossen Einfluss haben.

E. Exc. wird es bekannt sein, wie sehr es die Absicht Sr. Maj. des Kaisers war, so schleunig wie möglich auf Elsass zu operiren, zu

welchem Ende Allerhöchstdieselben schon im Anfange dieses Jahres beträchtliche Truppencorps nach Vorder-Oesterreich und an den Oberrhein beorderten. Es kam damals nur noch darauf an, die Sache mit dem König von Preussen zu verabreden, zu welchem Ende Prinz Coburg mich nach Frankfurt beorderte, um daselbst über den Operationsplan mit dem König zu discutiren; allein bei meiner Ankunft war dieser Operationsplan nicht nur schon gemacht, sondern ist auch bis zur heutigen Stunde ein Geheimniss für mich geblieben, von welchem ich nur so viel weiss, dass ich dem König von Preussen angewiesen bin. Auf der andern Seite wurde ein Bataillon und ein Cavallerie-Regiment nach dem andern von dem Oberrhein nach der Hauptarmee beordert. Ich sah mich genöthigt, Vorstellungen dagegen zu machen, die mir nichts als Verweise von dem Prinzen Coburg zuzogen, welche ich in meiner 51jährigen Dienstleistung noch nie erhalten hatte. Indessen kann ich mich nicht enthalten, E. Exc. das Sonderbare meiner Lage auch in dieser Hinsicht bemerken zu machen; ich erhalte nämlich von drei Personen Befehle, von denen ein jeder von dem andern auf hundert Meilen entfernt ist: vom Hofkriegsraths-Präsidenten nämlich, vom König von Preussen und vom Prinzen Coburg. Es ist unmöglich, dass nicht manche dieser Befehle sich kreuzen sollten; ich muss also einem oder dem andern ungehorsam sein, und immer fällt die Last der Verantwortung auf mich zurück. So intimirte mir z. B. der Hofkriegsraths-Präsident schon vor geraumer Zeit, dass es die Willensmeinung Sr. Maj. sei, 24.000 Mann in Vorder-Oesterreich zu haben. Bald darauf erhielt ich einen Befehl vom Prinzen Coburg, ihm zwei Regimenter Cavallerie zu schicken; ich stellte die erhaltenen höheren Befehle vor; dem ohngeachtet ist mir nunmehr vom Prinzen der Befehl zugekommen, Erzherzog Leopold-Husaren, sobald Erdödy ankommen wird, zur Hauptarmee abgehen zu machen. Ich muss es thun, obwohl der König von Preussen in dem nämlichen Augenblicke die 3000 Darmstädter Husaren von mir zurückfordert, und ich nicht weiss, ob ich nicht vielleicht von dem Hofkriegsrath darüber, dass Erzherzog Leopold abrückt, eine andere Weisung erhalte. Eine gleiche Bewandtniss hat es mit der Belagerungsartillerie; zwei Monate lang war mir die Hälfte derselben von Würzburg aus bestimmt, jetzt, wo ich sie unentbehrlich brauche, geht sie ganz nach den Niederlanden, und mir bleibt nichts als die ungewisse Hoffnung, in drei Monaten welche aus Oesterreich zu erhalten.

E. Exc. werden aus dieser traurigen, aber wahren Schilderung sehen, dass ich auf diese Art von keinem Nutzen bin. Wenn ein General auf die Truppenanzahl, die er hat, nicht mit Gewissheit rechnen kann, so kann er Nichts thun; wenn er von drei verschiedenen Orten her Befehle erhält, so muss er sich glücklich schätzen, wenn eine Woche ohne Verweise vorübergeht, da nothwendig ein Befehl nicht immer mit dem andern übereinstimmen kann. Die Folge davon ist, dass Se. Maj. der Kaiser unsägliche Geldsummen für mein *corps d'armée* unnütz ausgeben und die Campagne auf dieser Seite, so lang diese Einrichtung bleibt, so gut als verloren ist. Die Mittel, dieses zu vermeiden, sind aber leicht, und alsdann glaube ich den glücklichsten Erfolg versprechen

zu können; sie bestehen darin, dass 1. eine verhältnissmässige Anzahl Truppen und Belagerungsgeschütz zu meinem *corps d'armée* unabweichlich bestimmt werde, um mich in den Stand zu setzen, nöthigenfalls auch unabhängig von dem König von Preussen zu agiren. Hierbei bemerke ich, dass, wenn alle Verstärkungen eintreffen und Prinz Coburg befehligt wird, mir nichts mehr zu entziehen, ich bis auf einige Bataillons und Cavallerie-Divisionen hinlänglich mit Truppen versehen sein werde; — 2. dass ich von Sr. Maj. autorisirt werde, dem König von Preussen nur in so lange zu folgen, als ich glaube, dass seine Absichten jenen Sr. Maj. des Kaisers nicht entgegen sind, besonders, da er stark genug ist, um für sich allein operiren zu können; — 3. dass ich in Operationssachen, mit Subordination, dem Hofkriegsraths-Präsidenten allein untergeordnet werde, demohngeachtet aber in Verbindung mit dem Prinzen von Coburg stehe, ihm Alles einberichte und mich mit ihm sowohl als mit dem König einverstehe.

Dieses, glaube ich, wären die Mittel, welche allein es möglich machen können, im Elsass bald festen Fuss zu fassen. Es ist unglaublich, wie wenig man auf dieser Seite die gegenwärtige Stimmung der Gemüther benützt. Ich lege E. Exc. einen Brief des Cardinals von Rohan hier in Abschrift bei *), der, wie ich es durch andere mehrere Nachrichten beurtheilen kann, viel Wahres enthält, und dessen Raisonnement (den Punkt der Schweiz ausgenommen) ganz richtig ist. Die gegenwärtige Lage der Elsässischen Angelegenheiten hat mich veranlasst, die hier beiliegenden Ideen zu entwerfen; sie sind nur die Skizze eines Planes, an dem ich wirklich arbeite; der Aufsatz ist so verfasst, dass man nicht wissen kann, dass er von mir ist. So sehr ich daher wünschte, dass E. Exc. von Allem dem, was ich Ihnen hier der Wahrheit gemäss berichtet habe, bei Sr. Maj. Gebrauch machen mögen, so glaube ich von der Freundschaft E. Exc. hoffen zu dürfen, dass ich dabei so wenig als möglich compromittirt werde, weil blos Eifer für Sr. Maj. Dienst mich bewogen hat, E. Exc. meine Lage, die in diesem Augenblicke auf den Staat mit Bezug hat, zu schildern.

(Beilage.) WURMSER'S GEDANKEN ÜBER DIE EROBERUNG DER PROVINZ ELSASS.
(Concept.)

Der Krieg der verbündeten Höfe gegen die französischen Rebellen hat in der Geschichte kein Beispiel. Die Stärke der Letztern besteht in den Grundsätzen, welche sie verbreitet haben; der gegenwärtige Augenblick, wo diese Grundsätze wanken, ist also derjenige, den man mit Feuer ergreifen muss, um unter dem Schutz der innern Verwirrung die Feinde durch mehrere Angriffe zugleich zu schrecken, welche vielleicht nicht ganz nach den Regeln der Taktik sind, aber doch in einem Augenblick den grössten Vortheil bringen müssen, wo man gegen ein wankelmüthiges, von den vielen auf allen Seiten erlittenen Niederlagen betrübtes und durch innere Gährungen zerrüttetes Volk zu thun hat, — gegen ein Volk, bei welchem die mehrsten Grundeigenthümer, müde von dem Joch der Frechheit, nur auf eine wohlgeordnete Hilfe von aussen warten, um unter dem Schutz dieser Armee sich zu zeigen. Vielfältige, von mehreren Seiten kommende übereinstimmende Nachrichten vom Elsass bürgen besonders für die guten Gesinnungen eines grossen Theils der Einwohner dieser Provinz, und wer die

*) Das Orig. im Kr.-A., Oberrh. 5/51.

Fruchtbarkeit dieses Landes kennt, welches billig die Fruchtkammer Frankreichs genannt wird, der wird nicht zweifeln, dass eine Armee nirgends besser als im Elsass ihre Subsistenz erhalten und nirgends mehr als dort dem Feinde durch Entziehung dieser Subsistenz schaden könne. So sicher nun dieser Satz ist, und so glücklich es wäre, wenn man von allen Seiten und mit Uebermacht im Elsass eindringen könnte, so erfordert doch die Klugheit und Kriegskunst, dass man die stark von dem Feinde besetzte Festung Mainz nicht im Rücken lasse, sondern vielmehr deren Belagerung mit allem Eifer fortführe.

Der König in Preussen, welcher diese Operation übernommen hat, mag ohngefähr mit Einbegriff der bei seiner Armee befindlichen Hessen, Sachsen und 6 Bataillons nebst 5 Divisionen k. k. Truppen, 90.000 Mann stark sein, von welchen 32.000 das Belagerungscorps von Mainz ausmachen, andere 32.000 ein Observationscorps zwischen Mainz und dem Corps des preussischen GL. Erbprinzen von Hohenlohe-Ingelfingen formiren, der mit 25.000 Mann den Cordon von dem Herzogthum Zweybrücken bis zum rechten Flügel des k. k. Generals Wurmser besetzt hält, welcher Letztere (die Emigrirten mitbegriffen) mit einem Corps von 19.000 Mann den Cordon vom linken Flügel der Preussen bis an das linke Ufer des Rheins besetzt.

Bei dieser Position der Armeen ist es gewiss, dass der Feind vergebens versuchen würde, der Festung Mainz mit einer Armee zu Hilfe zu kommen, welche eben mit so grosser Schnelligkeit von dem linken Ufer des Rheins bis hinter ihre Festungen geflohen ist, welche durch Krankheiten und Desertion viel leidet, und in der seit der kürzlich eingeführten Zahlung mit Assignaten ein grosses Missvergnügen herrscht.

Bei dieser Lage muss also die feindliche Armee in einer gezwungenen Defensive verbleiben, und bei dieser Lage scheint der Augenblick vorhanden zu sein, von der veränderten Stimmung der Gemüther durch einen kühnen Angriff Nutzen zu ziehen, dessen Erfolg unfehlbar glücklich sein muss. Die feindlichen Generale haben nicht ohne Grund ihr Hauptaugenmerk auf die vogesischen Gebirge, als den Schlüssel Frankreichs, gerichtet. Sie haben ihre Hauptmacht in das Herzogthum Zweybrücken geworfen, da sie wohl einsehen, dass ihr Heil in der Vertheidigung eines Landes liegt, von welchem man in Elsass und Lothringen von rückwärts eindringen kann. Allein um diesen wichtigen Posten gehörig zu vertheidigen, haben sie das ganze Rheinufer längs der schwäbischen Grenze entblösst, und das längst verkündete Lager zu Hüningen kommt nicht zu Stande und kann auch wenigstens durch brauchbare Truppen um so weniger besetzt werden, da sie diese nothwendig gegen den Prinzen von Coburg, der Flandern bedroht, gegen den k. k. Feldzeugmeister Fürsten von Hohenlohe, der an dem Ufer der Maas steht, und endlich gegen die Preussen und den k. k General Wurmser brauchen.

Bei den innern Unruhen Frankreichs können also, wenn man alle diese Umstände betrachtet, Nichts als neue, mit Gewalt ausgehobene und mit Unwillen dienende Rekruten nach Ober-Elsass geschickt werden, ausser der Feind wollte seinen linken Flügel im Herzogthum Zweybrücken degarniren, wodurch dem preussischen GL. Erbprinzen von Hohenlohe eine Invasion in Elsass und Lothringen erleichtert würde. Aus diesen Vordersätzen ist ersichtlich, dass es dem General Wurmser leicht wäre, mit 18 bis 20.000 Mann von Schwaben und Vorder-Oesterreich aus einen Coup auf Ober-Elsass zu wagen und den nur schwach besetzten Rhein zu passiren; denn bleibt dieses Vorhaben dem Feinde verborgen, so muss die Ausführung mit dem besten Erfolge gekrönt werden, weil es alsdann dem General Wurmser leicht ist, bis in den Mittelpunkt von Elsass vorzudringen, sich Schlettstadt's zu bemächtigen und durch die vortheilhafte Position bei Chatenoy Elsass so zu sagen in zwei Theile zu theilen und daselbst die schwere Artillerie abzuwarten, um alsdann durch die Einnahme von Breisach und Hüningen die Eroberung von ganz Ober-Elsass zu machen.

Wenn aber der Feind dieses Vorhaben früher in Erfahrung bringt, so kann er es auf keine Art als dadurch verhindern, dass er den grössten Theil seiner besten Truppen, die sich im Saarbrückischen befinden, von dort hinweg zieht, wodurch der preussische General Erbprinz von Hohenlohe Meister des vogesischen Gebirges werden, und der preussischen Armee sowohl als dem kaiserlichen,

im Angesicht Landau's stehenden Corps der Eingang nach Elsass ebenfalls erleichtert würde.

19. FRANZ II. AN DEN FM. PRINZEN VON COBURG.

(Thugut's Entwurf.) (Ohne Datum, zwischen dem 24. und 29. April 1793.)

À la lecture du mémoire que vous m'avez envoyé le 19 de ce mois, des observations se présentent en foule; je les ai écartées, parceque je désire qu'il ne soit plus question désormais en manière quelconque de la fâcheuse aventure de Dumouriez, ni de rien qui peut y avoir trait. Il me suffit que, par votre proclamation du 9 avril et par la reprise des opérations militaires, les choses se trouvent replacées dans l'état d'où elles n'auraient jamais dû sortir, et qu'en même temps mes ordres précédents, et surtout ceux que je vous ai adressés le 24 de ce mois, vous aient donné à connaître, que mon intention est, que jusqu'à ce que le ministre que j'aurai muni de mes pleinspouvoirs pour la partie politique soit rendu auprès de vous ou dans votre voisinage, vous évitiez toute négociation avec les nationaux. Vous rappeler ce que je vous ai déjà prescrit à ce sujet, c'est répondre en même temps à vos différentes demandes, relativement aux nouvelles ouvertures qui vous sont parvenues de la part du général Dampierre, dont aucune n'offre l'espérance de quelque résultat solide, et qui toutes semblent avoir été mises en avant uniquement pour servir de prétexte à des envois et à des messages que les Français se plaisent sans doute à regarder comme propres à nous amuser, à fournir des occasions d'espionnage ou à favoriser d'autres vues également inquiétantes. Si l'on pouvait présumer la moindre sincérité de la part des nationaux dans ces démarches, elles décèleraient bien évidemment leur propre conviction du mauvais état de leurs affaires, et ce serait un motif de plus pour profiter de leur détresse. Je vous recommande en conséquence de ne donner aucune suite à la nouvelle négociation qu'a cherché d'entamer le général Dampierre, et qu'il est indifférent de croire avoir été, ou ne pas avoir été concertée avec les commissaires de la prétendue convention nationale; et, si avant l'arrivée de mon ministre plénipotentiaire pour la partie politique, Dampierre revenait lui-même sur de nouvelles ouvertures de paix, vous lui ferez connaître, que vous n'êtes autorisé en aucune façon d'entrer en négociation sur de pareils objets. Il est essentiel que votre réponse se borne là sans y rien ajouter; que, si Dampierre remettait sur le tapis l'idée d'échanger la Reine et la famille royale contre Beurnonville et les quatre commissaires, vous pourriez lui laisser entrevoir, que ce projet serait peut-être goûté, si la proposition en était faite dans une forme valable et par des gens qui ont en main le pouvoir de l'exécuter. — Au surplus, mon intention est, qu'immédiatement après la réception de mes ordres d'aujourd'hui vous fassiez insinuer au nommé Thouvenot, ainsi qu'à tous les officiers transfuges qui sont venus aux Pays-bas à la suite de Dumouriez, de quitter mes provinces belgiques sans délai, et qu'en cas qu'ils hésitassent de se conformer à cet avis, vous les y obligiez sans aucune exception, et sans leur donner des passe-ports, qu'ils puissent s'en croire autorisés à remettre le pied dans aucun de mes états. J'entends que vous ne différiez pas de m'informer

de l'exécution de ma volonté à cet égard qui est assez fondée sur les motifs les plus pressants. Je ne suis pas en état de rien statuer sur les troupes qu'on me dit avoir passé chez vous avec Dumouriez, parce que, par un oubli qui ne peut qu'exciter ma surprise, vous avez omis de me rendre compte de leur nombre et des circonstances qui y sont relatives, et sur lesquelles j'attends de vous un rapport détaillé.

Les conjectures politiques qui forment la dernière partie de votre mémoire du 19 sont très éloignées de toute vraisemblance, d'après ce qui m'est connu des vues des différentes cours. Je m'abstiendrai de m'y arrêter autrement que par la remarque que j'aurai soin de faire en Angleterre et ailleurs les démarches nécessaires, pour qu'il soit enjoint aux généraux commandants les troupes alliées, de seconder vos opérations d'après les directions que vous aurez concertées avec eux et de renoncer à toute idée de quelque entreprise partielle qui ne fût pas combinée avec les vôtres. Je me flatte que les cours alliées déféreront à ma demande. . . . .

20. FRANZ II. AN COBURG.

(Thugut's Entwurf.) (Undatirt.)

Les fonctions du commandement général de toutes mes forces employées contre la France sont d'une si vaste étendue et d'une si grande importance, qu'elles sont dignes d'occuper tous vos soins; d'après cette considération et dans la vue de faciliter la marche des affaires, en séparant les différentes parties de mon service, j'ai résolu de confier tout ce qui regarde les négociations et correspondances quelconques avec les étrangers à mon ancien ambassadeur en différentes cours, le comte de Mercy. Dans la partie dont je le charge sont comprises particulièrement toutes les négociations et conférences quelconques, auxquelles les événements pourront encore donner lieu avec les Français, de sorte que tout ce qui a trait à des objets politiques doit être traité par la seule voie du comte de Mercy et par les personnes qu'il jugera à propos d'y employer, et si vous êtes dans le cas d'envoyer chez les Français ou d'en recevoir des messages sur des objets militaires, mon intention est, que généralement toutes les fois qu'il sera question d'entrevue ou de pourparlers avec les Français le comte de Mercy y intervienne, ou par lui-même, ou par quelqu'une des personnes qu'il y destinera; car, quoique les objets purement militaires doivent être traités exclusivement par les officiers militaires d'après les ordres dont vous les munirez, il est cependant du bien de mon service, que ces officiers soient toujours assistés par quelqu'un qui est au fait de mes affaires politiques, vu que l'expérience a prouvé, que les Français ordinairement se servent de ces occasions pour faire des ouvertures sur divers objets relatifs à la politique, et qu'il est nécessaire que les réponses sur ces ouvertures soient composées de manière qu'elles soient toujours dirigées dans l'esprit du système général que j'ai adopté, et qu'elles puissent se concilier avec l'ensemble de mes vues dont le comte de Mercy est parfaitement instruit, et dont la connaissance étant étrangère aux officiers militaires, il en arrive qu'avec les meilleures intentions possibles ils

sont exposés à tomber dans les pièges que l'astuce française ne cesse de leur tendre.

C'est avec le même comte de Mercy que vous vous entendrez sur toutes les demandes et les démarches à faire en Angleterre, en Hollande et ailleurs sur les objets relatifs aux intérêts de mon service et propres à faciliter vos opérations et les progrès de mes armes, et mon susdit ministre plénipotentiaire de Mercy aura soin de donner à mes ministres à Londres, à la Haye et auprès des différentes autres cours les directions les plus analogues aux vues et aux désirs que vous lui aurez fait connaître, et il vous informera du résultat des diverses négociations qui auront eu lieu en conséquence. Je désire qu'en toute occasion vous regardiez le comte de Mercy comme un ministre dont la longue expérience, les lumières et l'exacte connaissance de la nation française méritent justement ma confiance, et qu'en conséquence vous concertiez avec lui tous les objets qui concernent mon service politique, conformément aux règles que je viens d'établir pour votre direction, et dont je vous recommande de ne pas vous écarter, vu que, d'après mûre réflexion, j'ai trouvé que l'observation de ces règles est absolument nécessaire au bien de mon service, et que d'un autre côté elle ne peut être que de votre propre convenance, attendu qu'en vous débarrassant du fardeau pénible des affaires politiques et de la responsabilité qui en est la suite, vous êtes par-là mis à même de mieux concentrer toute votre attention dans les opérations militaires et dans le soin de cueillir de nouveaux lauriers et d'étendre encore par de nouveaux succès la réputation de nos armes et la gloire que vous vous êtes déjà acquise.

21. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St. Pétersbourg, ce 30 avril 1793.

*Le courrier Milder, arrivé ici le 27 au soir, m'a remis les dépêches dont V. E. avait bien voulu le charger pour moi le 14. Je n'ai pas manqué dès le lendemain de faire parvenir à S. M. l'Impératrice à la manière accoutumée, par le canal du vice-chancelier, la lettre dont il a plu à S. M. l'Empereur de me charger. Dans la conférence que j'ai eu ce même jour avec ce ministre, je lui ai exposé verbalement tout ce qui d'après le contenu du mémoire français qui m'a été envoyé devait servir de réponse à la communication qui a été faite à Vienne de la convention sur le partage de la Pologne; j'ai tâché, autant que ma mémoire a pu me le rappeler, de me servir des mêmes expressions qui se trouvent dans cette pièce; j'y ai ajouté les arguments qui sont contenus dans l'apostille allemande de V. E. et de tous ceux dont j'ai pu m'aviser encore, pour prouver le tort que l'on a eu à notre égard, ainsi que les justes réclamations, auxquelles nous sommes autorisés, et contre le voisinage immédiat de la Galicie, et sur l'égalité parfaite d'avantages. Quelque vivement que me pressait le comte Ostermann de lui remettre à cet égard quelque chose par écrit, je m'y suis entièrement refusé, en lui donnant pour raison, que le comte Rasumowsky n'avait accompagné la communication de la convention d'aucun mémoire, et que S. M. l'Empereur, désirant de s'entendre amicalement avec son

intime alliée sur des points qui intéressaient aussi vivement ses intérêts les plus chers, son honneur et sa dignité, avait voulu préférer d'éviter des discussions par écrit inutiles avec l'auguste souveraine, sur la justice la plus sincère et l'amitié de laquelle Elle comptait irrévocablement. Le comte Ostermann me soutint, que la communication de la susdite convention était accompagnée d'une dépêche ostensible dont certainement Rasumowsky doit avoir donné copie au ministère de S. M. l'Empereur. Quelque peine qu'il aie à bien saisir et retenir ce qui ne lui est exposé que verbalement, — après que je lui ai répété plusieurs fois ce que j'avais à lui exposer, il m'en fit une récapitulation fort exacte. Il m'a prié seulement de lui permettre de ne pas rappeler expressément à l'Impératrice les discussions qui avaient eu lieu avant la paix de Kainardgik. „Ce sont des moments odieux," me dit-il, „où les deux cours n'étaient pas aussi liées qu'elles le sont présentement. Croyez, Monsieur l'ambassadeur, que je fais tout pour le mieux, en vous proposant de ne mettre dans mon rapport à l'Impératrice autre chose, sinon qu'il avait toujours été établi comme un principe immuable, que les deux cours ne devaient jamais dévenir voisins, et de ne faire mention que de ce qui s'est dit lors de la négociation sur le grand plan." — C'est à quoi j'ai cru devoir me prêter. Le comte Ostermann prit *ad referendum* tout ce que je venais de lui dire; il ajouta que, si j'avais été muni d'instructions et des pleinspouvoirs de ma cour, on aurait certainement traité conjointement avec moi la convention du partage, mais qu'au contraire toutes les pièces que j'avais communiquées ici à l'arrivée de mon précédent courrier, n'annonçaient que la crainte d'être abandonné par le Roi de Prusse, le désir de s'assurer de sa coopération ultérieure au moyen d'un traité de partage, dans lequel on nous assurait l'échange de la Bavière et le *surrogatum* que nous voudrions y ajouter; que la cour de Berlin avait assuré ici à différentes reprises, que le lot qu'elle demandait pour elle était connu et approuvé par la cour de Vienne; que Goltz avait même produit des pièces à cet égard, telles qu'une lettre de S. M. l'Empereur où elle félicitait le Roi sur la nouvelle acquisition qu'il allait faire, et ajoutait, qu'assuré de son dédommagement rien ne mettait obstacle à ce qu'il voulût bien agir avec l'énergie nécessaire dans la guerre de France; qu'on était si persuadé ici, que le lot prussien nous était connu et était approuvé par nous, que, le Roi ayant demandé quelque chose de plus, on le lui avait constamment refusé, en lui donnant pour raison que, la cour de Vienne n'en étant point informée, ce serait manquer à ce qu'on lui devait que de donner les mains à un pouce de terrain au de là de ce qui lui était connu; qu'à la vérité depuis on avait appris, qu'il devait y avoir eu un mésentendu, en ce que nous prétendions n'avoir pas consenti à ce lot de la cour de Berlin, tandis que le ministère prussien soutenait haut à la main, qu'il avait notre aveu formel; que, pour lier les mains au Roi de Prusse sur la continuation de la guerre contre la France, il avait été important de presser la conclusion de cette affaire, d'autant plus qu'il ne cessait pas ici comme chez nous de mettre le marché à la main, ce qui avait aussi empêché toute tentative pour diminuer son lot; qu'on ne s'attendait,

pas d'après cela, que ce fût le lot de la Russie, auquel le Roi de Prusse s'était prêté sans difficulté, qui pût en rencontrer de la part de l'Autriche; que, quant à l'égalité d'avantages pour nous, c'était un point, auquel l'Impératrice contribuerait volontiers de son pouvoir; que c'était pour cela qu'on avait stipulé dans la convention, et sur l'échange de la Bavière, et sur le *surrogatum* qui devait nous revenir; que c'était à nous à arranger ce *surrogatum* de manière à équivaloir aux autres lots; que l'Impératrice s'y prêterait en tout ce qui lui serait possible, mais que, quant à ce qui était déjà convenu avec la Prusse, il était d'autant moins dans l'ordre des choses possibles d'y apporter des changements, que tout était déjà annoncé à la Pologne, et que les nouveaux sujets de l'Impératrice avaient déjà prêté le serment de fidélité; que, sans vouloir préjuger l'effet des déterminations d'un ministère aussi éclairé que le nôtre, lui, comte d'Ostermann, désirait seulement que la démarche que nous venions de faire auprès de la cour de Berlin ne ralentît pas l'activité du Roi de Prusse dans la guerre contre les Français.

Ces raisonnements ne restèrent pas sans réplique de ma part. Je prouvai que tout ce mésentendu aurait été évité, si nous étions intervenus, comme nous en avions le droit, dans la négociation; je rappelai, que ma précédente expédition de courrier ne contenait que les représentations sur la nécessité de laisser entrer les troupes prussiennes en Pologne et d'entamer la négociation sur le dédommagement; mais qu'il s'entendait de soi-même, qu'on ne pouvait conclure sans notre aveu; que la raison du serment prêté et des déclarations faites en Pologne n'empêchait pas de revenir sur cette négociation à l'instar de ce qui s'était fait en Galicie, où, longtemps après le traité signé et l'hommage prêté, il s'était fait des changements assez considérables dans les frontières; je rappelai ce que m'avait dit Subow, que la Pologne devait toujours servir d'état intermédiaire entre les trois cours; mais je n'ai eu que trop d'occasion de m'appercevoir que toutes mes représentations à cet égard ne produisaient aucun effet.

Le vice-chancelier me demanda, si je n'avais aucune instruction sur ce que nous regarderions comme équivalent suffisant des deux autres parts. Je lui répondis que nous les connaissions nous-mêmes depuis trop peu de temps, pour avoir rien pu déterminer jusqu'ici à cet égard. „Si, en nous disant," me répondit ce ministre, „que nos parts sont plus grandes que vous ne vous y attendiez, vous désigniez en même temps celles que vous voulez avoir pour équivalent, peut-être aurait-on pu s'arranger sur le champ; nous avons voulu lier les mains au Roi de Prusse vis-à-vis de vous; c'est vous qui le différez; je souhaite que vous ne vous en répentiez pas."

Markow me dit: „Nous ne pensions pas du tout à un nouveau partage en Pologne, — c'est vous qui nous y avez engagés; mais depuis longtemps nous étions convaincus que, si jamais il fallait en venir là, le seul avantage que nous pouvions en espérer, c'est de séparer entièrement la Pologne de la Turquie; la part du Roi de Prusse n'aurait été qu'un tiers de ce qu'elle est; nous aurions toujours voulu avoir ce que nous avons, et sans cela nous n'aurions consenti à aucun partage; or, cette

petite partie qui nous avoisine de la Galicie est par conséquent la seule qui soit pour nous de quelque importance; il est question de savoir, si vous envisagez notre alliance, comme nous envisageons la vôtre; nous la regardons comme la base fondamentale de tout notre système, comme devant l'emporter sur toute autre liaison qui ne peut être de durée que pour autant qu'elle convient à nos intérêts communs." — „Nous vous avons prouvé par les faits," répliquai-je, „que nous étions pénétrés de ces grandes vérités; mais c'est pour qu'elles ne cessent pas de l'être, qu'il faut éviter de devenir voisins." — „Ce ne sera pas cette courte lisière," me répondit-il, „qui nous empêchera d'être l'un pour l'autre ce que nous avons toujours été jusqu'ici, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, on devait jamais venir à se brouiller, ce ne serait pas ce petit territoire qui nous empêcherait de venir l'un chez l'autre. Dans le premier partage de Pologne vous avez eu bien plus que nous, et nous y avons cependant donné les mains; croyez-moi, faites en autant cette fois-ci, où vous vous étiez déjà déterminés à vous contenter d'avantages éventuels, tandis que nous et la Prusse entrerions en possession immédiate; accélérez votre échange de la Bavière, prenez tout ce qui peut être à votre convenance sur la France; agrandissez vous-même encore d'avantage en Allemagne par d'autres échanges de ce qui se trouverait trop éloigné de vous, et soyez persuadés que, loins d'y mettre obstacle, nous faciliterons tout cela de tout notre pouvoir."

Quoique je ne suis pas demeuré en reste, ni d'arguments, ni de réplique, et que j'insiste toujours avec la plus grande force sur ce qu'on se départe du voisinage de la Galicie, j'en rends cependant un compte moins détaillé à V. E. que de ce qui m'a été dit qui me paraît plus intéressant pour Elle de savoir sur le champ. Il en résulte que, suivant toute apparence, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'engager les deux cours à revenir de bon gré sur ce qu'elles ont déjà arrêté entre elles, mais que, quant à ce qu'on pourra désirer chez nous pour égaliser notre lot, on peut s'attendre à des facilités de la part de l'Impératrice. Je ferai ce qui dépendra de moi, pour qu'on s'explique ici le plus que possible sur ce dernier objet, incertain encore, si je pourrai obtenir plus que les choses générales qui m'ont été dit jusqu'ici. Au reste je ne manquerai pas, aussitôt qu'on m'aura mis à même d'expédier mon courrier, de répondre avec exactitude à V. E. sur tout ce dont Elle veut bien me parler dans ses dépêches.* . . . .

22. WURMSER AN FRANZ II.

Concept (nicht eigenh.).

(Kr.-A., Oberrh. 6/11.) H.-Q. Speyer, den 2. Mai 1793.

Ein Allerhöchstes Handschreiben E. Maj. vom 18. d. giebt mir Allerhöchstdero Willensmeinung zu erkennen, dass mit den Franzosen, bevor nicht ihre Armeen gänzlich zu Grunde gerichtet sind, keine Unterhandlungen in Betreff ihrer Festungen gepflogen werden sollen.

E. Maj. tragen mir ferner auf, mit aller Thätigkeit gegen den Feind zu handeln, und besonders mich durch die List des Feindes und unnütze Unterhandlungen nicht irre führen zu lassen. Mit dem innigsten

Schmerz muss ich daraus entnehmen, dass Allerhöchstdieselben in der Meinung stehen, als wäre meine Intention gewesen, mit dem Feinde in Friedensunterhandlungen zu treten und ihn unterdessen ruhig zu lassen. Hier tritt also der Fall ein, wo ich mich vor E. Maj. verantworten muss. Ich thue es mit Vergnügen, da mir meine Unschuld ebenso als E. Maj. Gerechtigkeit bekannt ist.

Aus meinen Berichten vom 26. Februar und vom 4. März, welche ich E. Maj. von Heidelberg aus erstattete, werden Allerhöchstdieselben zu ersehen geruht haben, dass gleich von Anfang meine Absicht war, den Rhein bei Mannheim zu passiren, dass ich aber auf mein wiederholtes Ansuchen an den Herzog von Braunschweig um Unterstützung keine befriedigende Antwort erhielt, mithin damals es meine Schuld nicht war, wenn nicht schon früher die Operationen von dieser Seite angefangen wurden. Als endlich die Preussen sich entschlossen, den 26. über den Rhein zu gehen, so wurde mir, namentlich vom König von Preussen und Herzog von Braunschweig, an welche ich zum Unglück angewiesen bin, befohlen, nicht eher über den Rhein zu gehen, als bis die preussische Armee die Nahe passirt haben und sich bei Oppenheim zeigen würde, wo ich alsdann bei Oppenheim über den Rhein gehen solle. Der letztere Theil dieser Anordnung schien mir aber in diesem Augenblicke so zweckwidrig, dass ich dem König das Unnütze dieser Operation vorstellte und ihm vielmehr meldete, dass ich in der Nacht vom 30. zum 31. März den Rhein bei Speyer passiren, diese Stadt einzunehmen und den Feind aus seiner Position bei Speyerbach zu vertreiben trachten würde. E. Maj. ist bereits bekannt, dass auch hier der Feind uns nicht abwartete, sondern in grösster Eile entfloh, und ich so glücklich war, von der Deroute des Feindes den Nutzen zu ziehen, dass ich mich der Stadt Germersheim und der Linien an der Queich bemächtigte, einer Position, die, wenn man sie nicht so geschwind besetzt hätte, von dem Feinde wieder occupirt worden wäre, und aus der man ihn alsdann, ihrer Vortrefflichkeit wegen, nicht ohne einer blutigen Schlacht hätte delogiren können. Wäre ich daher nach der Meinung des Königs von Preussen bei Oppenheim über den Rhein gegangen, so hätte der Feind nicht nur Zeit gewonnen, sich zu erholen, sondern würde alsdann niemals die Positionen der Queich verlassen haben.

Ich begnügte mich aber nicht damit, Germersheim und die Linien der Queich in Besitz zu haben, sondern that dem Könige von Preussen mehrere Male den Vorschlag, von der damaligen Confusion des Feindes zu profitiren und die Linien von Weissenburg zu attaquiren, so zwar, dass die Preussen Weissenburg, ich aber Lauterburg zugleich angreifen sollten, indessen ein mässiges Corps vor Landau stehen geblieben wäre. Allein das hier abschriftlich beiliegende Schreiben *) des Königs beweist, dass mir jedes Vorrücken untersagt ist. In der Zwischenzeit dieser

*) Der König an Wurmser, ddo. Guntersblum, 7. April 1793 (Kr.-A., Oberrh., Orig. 5/22): „Ich danke Ihnen recht sehr für die gefällige Mittheilung des von dem *général de camp*, Baron Klingling, entworfenen Planes auf Lauterburg und Weissenburg. Die Idee ist allerdings recht schön und gut, nur glaube ich nicht,

Verhandlung mit dem König war es, wo ich, und zwar den 8. April, zuerst die Nachricht erfuhr, Dumouriez habe mit seiner ganzen Armee die weisse Cocarde aufgesteckt und marschire gegen Paris; jedoch war mir damals von der von dem Prinzen von Coburg unter dem 5. April gemachten Erklärung, dass er Frankreich die Constitution von 1789, 1790 und 1791 wieder geben wolle, noch nicht das Geringste bekannt. Ich meldete daher unter dem 8. dem Herrn Hofkriegsraths-Präsidenten, dass ich mit dem Landauer Commandanten Gillot eine Unterredung haben würde, um ihn zur Uebergabe der Festung zu bewegen, weil ich bei der Veränderlichkeit der Franzosen glaubte, dass vielleicht diese nach dem Beispiel Dumouriez' sich richten würden, allein Gillot lehnte meine Vorschläge ab, in welchen aber, wie ich E. Maj. bei meiner Ehre betheuern kann, weder ein Wort von Frieden, noch von Waffenstillstand, am allerwenigsten aber von Aufrechthaltung der Constitution von den Jahren 1789, 1790 und 1791, welches ich stets als das Hauptübel und die Grundursache aller Unruhen angesehen und verabscheut habe, erwähnt worden ist.

Auf dieses erhielt ich den Brief von Custine, den ich unter dem 11. an den Herrn Hofkriegsraths-Präsidenten beförderte und in welchem er zuerst anfing, von Friedensvorschlägen zu reden; dass ich weit entfernt war, mich in irgend etwas dergleichen einzulassen, beweist meine Antwort, in welcher ich ihm lediglich sagte, dass ich sein Schreiben meiner Behörde zugestellt hätte.

Aus allem diesen geruhen also E. Maj. Allergnädigst zu entnehmen, dass an mir die Schuld nicht liegt, wenn in dieser Campagne auf dieser Seite nichts geschieht, sondern dass vielmehr die Ursache in der Unthätigkeit der Preussen, in meiner Anweisung an sie, durch welche ich ganz gelähmt werde, in den wenigen Truppen, die ich bisher noch habe, in der Ungewissheit, ob und wie weit Truppen ich noch von diesen behalten werde, und in dem günzlichen Mangel des Belagerungsgeschützes zu finden ist, ohne welchem ich beinahe keinen Schritt weiter vorrücken kann, weil ganz Elsass mit lauter Festungen garnirt ist, welche man nicht zurückzulassen vermag, ohne in die Fehler der vorigen Campagne zurückzufallen, die man also vor Allem erobern muss, wozu mir aber bis jetzt die Mittel fehlen.

E. Maj. haben Allergnädigst geruht, eine Truppenverstärkung aus Tirol zu meinem *corps d'armée* zu beordern; wenn Allerhöchstdieselben die Gnade hätten, diese noch mit einigen Bataillons und etwas Cavallerie zu vermehren, wenn ich mit dem unentbehrlich nöthigen Belagerungsgeschütz versehen und von der förmlichen Anweisung an die Preussen befreit wäre, dann würde ich nach Einlangung der Artillerie und der

---

dass die Ausführung derselben jetzt, und so lange man noch nicht in dem Besitze von Mainz ist, rathsam sein dürfte, indem wir uns zu viel ausdehnen würden. Meine Absicht geht jetzt vielmehr dahin, die Belagerung von Mainz unverzüglich anzufangen. . . ." Noch ausführlicher behandelt die von Wurmser mitgetheilten Vorgänge ein Schriftstück, betitelt: „Kurze Gedanken über die Bewegungen der k. k. und kön. preuss. Armee seit ihrem Uebergange über den Rhein", welches Wurmser sammt einem Schreiben vom 11. Mai durch seinen Sohn dem Kaiser überbringen liess (Kr.-A., Cabinetsacten, abschriftlich auch im St.-A.).

Truppen im Stande sein, mit einem beträchtlichen Corps von Vorder-Oesterreich aus zu operiren und mit Erfolg entweder auf Strassburg oder auf Hüningen los zu gehen. So aber bin ich mit dem besten Willen bei meiner gegenwärtigen Lage nichts als das Werkzeug der Preussen, die mich nach Gutbefinden in Unthätigkeit erhalten, da ich nicht stark genug bin, um allein zu agiren, und auch, wenn ich stark genug wäre, es nicht darf, so lange ich den Preussen untergeordnet bin.

---

23. L. COBENZL AN THUGUT.

St. Pétersbourg, ce 3 mai 1793.

*...Depuis ma dernière dépêche, j'ai eu un nouveau entretien avec le comte Ostermann, dans lequel ce qui se passa de ministériel entre nous c'est borné à ce qu'il me dit avoir rendu compte à l'Impératrice de notre dernière conférence et attendait ordre de S. M. pour pouvoir me répondre. Ayant pris ensuite le ton de conversation familière, et étant convenu que tout ce que nous dirions serait regardé comme du comte Cobenzl au comte Ostermann, sans en faire usage auprès de nos maîtres respectifs, je profitai pour lui détailler encore les justes sujets de plaintes que nous avions contre la Russie, l'énorme différence entre les services essentiels que nous avions rendus à notre allié et la froideur qu'il nous a marquée en maintes occasions. „Vous savez", me dit Ostermann, „qu'il y a bien des choses dans tout cela, qui se sont passées contre mon avis, et qui ont tenu à des circonstances locales, jamais au dernier refroidissement envers vous; mais pour imiter votre franchise, je dois vous avouer que je crains beaucoup l'effet que fera auprès du Roi de Prusse ce que vous venez de lui déclarer sur le partage. Vous connaissez mes sentiments, Mr. l'ambassadeur, et je ne vous ai pas caché combien j'ai toujours été contraire à tout nouveau partage; vous vous souviendrez que, quand j'ai executé l'ordre de ma souveraine de dire à Mr. Goltz que l'Impératrice ne s'opposerait pas à l'entrée des troupes prussiennes en Pologne, je vous ai confié que jamais rien au monde ne m'avait tant coûté: mais vous ne pouvez disconvenir que c'est vous qui avez entraîné à cette négociation. Rappelez-vous la position, où vous étiez à la fin de la dernière campagne. Les Français, maîtres de la plus grande partie de vos Pays-bas et d'un territoire considérable en Empire, ne demandaient qu'à faire leur paix séparée avec le Roi de Prusse. C'est ce qu'à juste titre vous redoutiez le plus, et l'objet essentiel de tout ce que vous nous avez communiqué par votre avant-dernier courrier était de lier les mains au Roi de Prusse pour la continuation de la guerre avec la France. Nous l'avons fait; nous n'avons pas pu diminuer son lot, mais nous lui avons absolument refusé tout ce qu'il nous demandait de plus que ce que nous croyions et devions croire que vous lui aviez accordé. Soyez sûrs que cette augmentation de puissance prussienne nous pèse autant qu'à vous, et qu'il nous fallait un lot

très-considérable et l'avantage de séparer les Turcs des Polonais pour pouvoir y donner les mains. Si, en réponse à ce que nous vous avons communiqué, vous nous aviez dit: „„nous ne croyions pas, Messieurs, que vous prendriez tant; mais, puisque cela est, outre l'échange de la Bavière, nous voulons encore telle ou telle acquisition"", j'aurais trouvé la demande juste et nous nous y serions prêtés de tout notre pouvoir." Je répondis au comte Ostermann que c'était dans le fond ce que nous répondions, à l'exception seulement que l'ignorance où on nous avait laissé des lots russes et prussiens ne nous permettait pas encore de distinguer ce que nous pourrions regarder comme équivalent suffisant, et que nous réclamions à juste titre contre le voisinage immédiat de la Galicie. „Comment? Voulez-vous", me dit Ostermann, „que nous revenions sur ce que nous avons déjà signé et ratifié, sur ce qui s'arrange en Pologne avec plus de promptitude même que nous ne pouvions nous en flatter? Mon avis a toujours été, et je n'ai cessé de le répéter à l'Impératrice, dans les circonstances embarrassantes où nous nous sommes trouvés, qu'il ne fallait jamais menacer sans être en état de frapper et qu'en politique on recule quelque fois pour mieux sauter. Si le Roi de Prusse, qui nous a déjà fait de plaintes si vives sur ce que vous niez d'avoir consenti d'avance à son lot, prend la mouche sur les difficultés que vous lui faites, et cela dans le moment, où ses opérations commençaient à devenir actives contre la France, êtes-vous en état de l'empêcher de garder en Pologne ce qu'il y a pris? Sur qui pouvez-vous compter à cet égard, et ne vaut-il pas mieux consentir de bonne grâce à ce qu'on ne peut empêcher, bien entendu cependant que l'on obtienne pour soi-même des avantages égaux à ceux que l'on accorde aux autres." Je répondis au comte Ostermann qu'il n'était pas à supposer que des représentations aussi justes et amicales que nous faisions à la Prusse produisent un pareil effet, mais qu'en tout cas la Russie même par ses traités serait obligée à nous aider. „Nous remplirons toujours nos engagements envers vous," me dit le vice-chancelier, „mais nous ne pouvons pas non plus aller contre ce que nous venons de promettre à la Prusse." A cela j'ai cru devoir répondre qu'il était des circonstances, où la risque que l'on courrait pour sa sûreté future ne laissait qu'un seul parti à prendre. Il ne me fut pas difficile non plus de faire voir au comte Ostermann que tous les arguments qu'il voulait tirer du contenu des dépêches qui m'avaient été adressées en date du 23 décembre ne pouvaient regarder que la question *an*, c'est à dire, à ce que la négociation fût entamée, mais non pas que l'on en vienne jusqu'à la conclusion sans notre participation et notre aveu, enfin que tout ce que nous demandions se bornait à une égalité d'avantage pour nous et changement à ce qui concernait le voisinage trop immédiat de la Galicie. Ostermann m'apprit aussi, dans la continuation de cette conversation familière, que la première déclaration du maréchal Cobourg, dans laquelle il faisait un si grand éloge de Dumouriez et renonçait à toute conquête sur la France, avait fait un mauvais effet, et sur Milord Auckland et sur tous les Anglais, qui paraissaient tenir à ce

qu'on s'aggrandît aux dépenses de la France. Il me répéta encore, à cette occasion, qu'il ne concevait pas, pourquoi nous n'avions pas profité de la mauvaise conduite de l'électeur palatin pour nous emparer de ses états; c'est ce que chaque occasion me répète aussi le ministre prussien. J'ai tâché de suggérer à Markow qu'on nous fasse de propositions sur la manière d'équivaloir notre lot; j'ai préféré cette voie à celle du comte Ostermann pour avoir d'autant moins l'air d'avoir des ordres à cet égard. J'ai lieu de croire que, pour nous répondre, on attendra l'arrivée du courrier, qui probablement arrivera au comte Goltz sur cet objet de nos réclamations....*

---

24. THUGUT AN MERCY.

(Orig.)

Wien, den 4. Mai 1793.

Wie ich bereits die Ehre hatte, E. Exc. in meinem Schreiben vom 17. April zum Voraus anzukündigen, haben Se. kaiserliche Maj. den Umständen gemäss befunden, Dero Bestimmung nach London zu ändern und vielmehr Ihren ferneren Aufenthalt in den Niederlanden zu wünschen. Welchen wichtigen Endzweck Se. Maj. dabei vor Augen hatten, werden E. Exc. aus dem beigeschlossenen Allerhöchsten Schreiben an den Prinzen von Coburg*) ersehen, welches Dieselben dem Prinzen entweder selbst zustellen oder zum Voraus zuschicken wollen, und wovon in der zweiten Beilage eine Abschrift zu Ihrer diensamen Wissenschaft mitfolget.

In dem Augenblick, wo nach zurückeroberten Niederlanden unsere Truppen auf dem französischen Boden zu agiren bereit sind, wo der Zeitpunkt nahe ist, in welchem die Operationen aller übrigen Mächte, deren Feindschaft Frankreich aufgefordert hat, thätigen Anfang nehmen werden, und mithin täglich theils durch glückliche Kriegsereignisse, theils durch die zunehmende innere französische Verwirrung Veranlassungen zu Unterhandlungen mit den mitverbundenen Mächten, wo nicht mit Frankreich selbst entstehen dürften, wollen Se. Maj. sich über die zweckmässigste Leitung dieser Unterhandlungen und überhaupt aller so beschaffenen Vorkehrungen, die eine genaue Kenntniss der politischen Verhältnisse voraussetzen, dadurch vollkommen beruhigen, dass sie diese durch so viele heikliche Rücksichten verwickelte Leitung E. Exc. Händen anvertrauen.

Insofern als von allgemeinen oder einzelnen Unterhandlungen und *pourparlers* mit den Franzosen selbst die Frage sein könnte, sind Se. Maj. durch wiederholte Beispiele in der vorigen Campagne und einigermassen in den letzten Ereignissen mit Dumouriez überzeugt worden, wie leicht in solchen Gelegenheiten von diesseitigen, auch noch so gut gemeinten

*) D. i. Nr. 20.

Herbeilassungen schädliche oder compromittirende Folgen entstehen können, wenn nicht dabei solche behutsame Vorsichten angewendet werden, durch deren Beobachtung, wenn unaufrichtige und arglistige Absichten von Seite der Franzosen wie gewöhnlich fürwalten, solchen nie *prise* gegeben, insofern aber Noth und Umstände ihnen aufrichtigere Anträge einflössen, daraus auf eine oder andere Art der beste Vortheil gezogen würde.

Da in dem ersten Fall die Erfahrung gelehret hat, dass es bei den glänzendsten und den grössten Schein der Offenherzigkeit auf sich habenden Anträgen nur darum zu thun sei, den Lauf der Kriegsoperationen aufzuhalten oder Uneinigkeit unter den verbundenen Mächten anzuspinnen, so wünschen Se. Maj., dass E. Exc. zum Grundsatz Ihrer diesfälligen Directionen annehmen, dass wenn Dieselben für dienlich fänden, irgend einem *pourparler* oder einer Unterhandlung *suite* zu geben, selber nie eine suspensive Kraft in Ansehung der Operationen selbst eingeräumt werden könne.

Eine fernere geheime Absicht, welche französischerseits bei den vielen grossen und kleinen Beschickungs- und Unterredungs-Veranlassungen fürwaltet (wie es die eigenen Geständnisse der französischen öffentlichen Papiere und die ausserordentlichen Summen, welche in Frankreich zu geheimen Ausgaben bestimmt werden, zu erkennen geben), dürfte auch manchmal in Versuchen bestehen, sich dergleichen Gelegenheiten zu Ausspähungen und Gewinnung aller Arten von Nachrichtgeber, geheimen Anhänger etc. zu benützen. — Obschon nun Se. Maj. alle Ursache haben, in die Klugheit ihres obersten Befehlshabers und aller übrigen Generäle das Zutrauen zu setzen, dass selbe in solchen Fällen theils in der Wahl der zur Anhörung oder Beschickung gebrauchten Subjecte, theils in behutsamer Vorkehrung der zur Abschneidung anderer Communicationen erforderlichen Mittel die ausserordentliche Gefahr des Missbrauches vor Augen haben und zu beseitigen suchen werden, so erkennen Höchstselbe doch, dass auch in dieser Hinsicht eine vollkommene Beruhigung nur durch die Beobachtung einer bestimmten und einförmigen Vorsicht erhalten werden könne, wenn nämlich die erwähnten Unterredungen und Beschickungen nie ohne Begleitung eines von E. Exc. selbst gewählten und mit den nöthigen Vorschriften versehenen Commissaires [stattfänden], welchem nebst Führung der Sprache, wo politische Aeusserungen vorkämen, die genaue Beobachtung des Betragens der jenseitigen Unterhändler obzuliegen haben wird.

Sollten sich Umstände ergeben, in denen die Aufrichtigkeit der jenseitigen Anträge sehr grosse Wahrscheinlichkeit erhielte, so erwägen Se. Maj., dass, gleichwie solche Umstände nur von einer wahrhaften, ausserordentlichen Verlegenheit des französischen Gubernii herrühren könnten, solche Vorkehrungen, welche diese Verlegenheit nur noch vermehren müssten, den Grad der jenseitigen Aufrichtigkeit, eben so wie den hieraus zu ziehenden Vortheil erhöhen würden, weswegen Höchstselbe überzeugt sind, dass E. Exc. nach Ihrer grossen Einsicht

und Beurtheilung in solchen Fällen den wahren Zeitpunkt und das gehörige Mass am füglichsten treffen und überhaupt ermessen werden, dass unter den vorausgesetzten Umständen ein langsamerer Zug der Unterhandlung viel mehr zum jenseitigen als diesseitigen Nachtheil gereichen könne.

Der zweite Gegenstand des Allerhöchsten Auftrages besteht in den Schritten und Unterhandlungen, welche mit den mitverbundenen Mächten in Hinsicht auf die Beförderung der gemeinsamen Kriegsoperationen vorfallen werden. Zu diesem Ende werden sowohl der zur Ersetzung des austretenden Herrn Grafen Stadion ernannte Herr Graf von Starhemberg, als Herr Fürst von Reuss und der Interimsgeschäftsträger im Haag, desgleichen die Herren Grafen von Westphalen, Schlick und Lehrbach, sowie alle übrigen im Reich angestellten Geschäftspersonen, deren Verwendung hiebei nützlich sein könnte, zur Befolgung der ihnen von Seiten E. Exc. zukommenden Directionen angewiesen, und was hierunter den englischen Hof insonderheit betrifft, so werden E. Exc. durch die beigeschlossene Abschrift der dem Herrn Grafen von Starhemberg *instructionis loco* zukommenden Weisungen in die vollständige Kenntniss unserer gegenwärtigen Wünsche und Absichten gesetzt, deren Wendung und Entwicklung von dem Benehmen dieses Hofes und dem weitern Lauf der Ereignisse abhängen.

Gleichwie ich nicht ermangeln werde, E. Exc. in dieser Hinsicht in ununterbrochener Kenntniss der sich in unseren Unterhandlungen mit Preussen, Russland und den übrigen dabei in Betrachtung kommenden Mächten ergebenden Fortschritte zu erhalten, so würde es andererseits überflüssig sein, in Ansehung derjenigen politischen Rücksichten und Bemerkungen, welche in diesen Theil des Allerhöchsten Auftrages einschlagen, Dero eigenen gründlichsten Sachkenntniss und Einsichten vorzugreifen.

25. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 5 mai 1793.

Mr. le chevalier Eden vient de me faire part d'une lettre de son frère lord Auckland, dans laquelle ce dernier lui fait connaître qu'on désirait beaucoup en Angleterre, qu'on procédât au plus tôt à concerter d'une manière plus précise le plan des opérations que les armées alliées aux Pays-Bas pourraient se proposer. Le prince de Saxe-Cobourg paraît craindre de son côté, que le duc d'York avec les Anglais et les Hannovriens ne médite quelque entreprise séparée contre Dunkerque. Vous voudriez bien, Mr. le comte, représenter en conséquence au prince de Saxe-Cobourg, par la voie de Mr. le comte de Mercy, la nécessité de s'expliquer plus positivement avec l'Angleterre, et le plus tôt qu'il sera possible, sur les projets dont il croit que les armées des alliées seront dans le cas de s'occuper, et vous insisterez en même temps auprès de la cour de Londres, pour qu'il soit donné des ordres aux généraux anglais de ne pas se livrer à des entreprises partielles, capables de déranger le plan général, à l'exécution duquel tous doivent concourir également. Il n'est pas hors de vraisemblance que les Anglais pourraient souhaiter, qu'on fît quelque tentative contre Dunkerque, pour se délivrer des

nombreux corsaires que ce port arme ordinairement, et qui sont aussi incommodes que dangereux dans la Manche. Nous devons présumer que leur intention serait dans tous les cas de nous remettre la place; il n'est guère probable que les Anglais aspirent à acquérir des possessions sur le continent de France, et nous devons regarder ce point comme réglé par la nature même des choses; mais quoiqu'il ne nous convienne pas de montrer des doutes, il ne sera pas toutefois hors de propos que vous cherchiez à Londres sans affectation l'occasion de nous procurer encore plus de certitude sur les vues de l'Angleterre à cet égard qui ne s'accorderaient guère avec nos intérêts, si, contre toute attente, elles n'étaient pas telles que nous devons les supposer.

26. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Wien, den 5. Mai 1793.

Beiliegend erhalten E. Exc. in Ur- und Abschrift das Allerhöchste Creditivschreiben an den König in England, welches Sie bei Uebereichung desselben mit solchen Ausdrücken begleiten wollen, die Sie den gegenwärtigen, zur Begründung der engsten wechselseitigen Freundschaft und Einverständniss so günstigen Umständen die angemessensten zu sein erachten werden.

Da, wie ich es bereits in meinem jüngsten Schreiben bemerkt habe, die Weisungen, welche an den Herrn Grafen von Mercy einige Zeit her erlassen wurden, und E. Exc. entweder von demselben unmittelbar empfangen oder aber schon in London vorfinden werden, die nöthigen Belehrungen über die Gegenstände der mit dem dasigen Hof einzugehenden Unterhandlungen enthalten, so bleiben nur folgende wenige Bemerkungen darüber nachzutragen übrig.

Der erste dieser Unterhandlungsgegenstände betrifft die fördersamste Schliessung einer Convention über die gemeinschaftliche Fortsetzung des gegenwärtigen Krieges. England hat auf die Errichtung dieser Convention zuerst und wiederholt gedrungen; das Beispiel der bereits zwischen Russland und England geschlossenen Convention erlaubt nicht den bei dem Krieg hauptsächlich interessirten Mächten, damit länger zurückzubleiben, und so wie die Anständigkeit mit sich bringt, dass unsere diesfällige Convention mit England den preussischen Hof zugleich mit begreife, so fordert auch das wesentlichste Allerhöchste Interesse, dass derselbe mitbegriffen werde, wovon er sich auch nach den Schritten und Einleitungen, welche er selbst hierwegen in London gemacht hat, nicht mehr entziehen kann. In den bisher darüber gewechselten Aeusserungen sind zweierlei Endzwecke in Erwägung gekommen: a) die gemeinschaftliche Führung des Krieges überhaupt, und b) die hiezu zu verwendenden Kräfte insonderheit.

In Ansehung des ersteren Zweckes geht unsere Absicht dahin, England und Preussen so viel möglich zu verbinden, dass sie nicht einseitig aus dem Kriege scheiden, sondern ihn bis zur Erzielung eines allen dreien anständigen Friedens gemeinschaftlich mit uns fortsetzen. Es ist demnach wesentlich, dass dieser Punkt in der Convention rein und positiv ausgedrückt werde. Dass in dieser Hinsicht der erste Artikel

der russischen Convention (wovon wir übrigens keine andere Kenntniss haben, als was Herr Graf von Stadion davon in seinem Bericht vom April aus dem Gedächtniss angeführt hat) unserer Ansicht bei weitem nicht entspricht, werden E. Exc. von selbst ermessen. Sie wollen daher auf eine zweckmässigere Bestimmung dieses Hauptpunktes antragen und zu diesem Ende bei dem englischen Ministerium, wenn dasselbe Anstände machte, den grossen Unterschied anführen, der zwischen den jetzigen Umständen und den damaligen, als die ersten englischen Propositionen hier und in Petersburg gemacht wurden, fürwaltet. Jetzt sind diejenigen französischen Eroberungen, um deren Zurückerlangung es sowohl unserem als dem englischen Hof eigentlich zu thun war, den Händen des Feindes schon entrissen, und die Letzteren befinden sich nunmehr in einer Lage, in der sie sich glücklich schätzen würden, den Frieden nicht theurer als mit Zurückstellung ihrer übrigen Eroberungen zu erkaufen. Würde also Preussen zur Fortsetzung des Krieges auf keine andern Bedingnisse, als die der Artikel der oberwähnten russischen Convention ausdrückt, verpflichtet, so würde dasselbe in der jetzigen Lage der Umstände jeden Augenblick geltende Vorwände und Veranlassungen, aus dem Kriege zu scheiden, finden und sich deren auch wahrscheinlicherweise (wenigstens zur schädlichsten Nachlassung der Operationen) bedienen, da es bei Fortsetzung des Krieges, jetzt wo es seine polnische Entschädigung bereits im Besitze hat, keinen weitern Vortheil erwarten kann. Gleichwie nun das englische Interesse eben so wesentlich als das unsere verlangt, dass der Krieg mit gemeinschaftlicher eifrigster Verwendung aller drei Mächte so lange fortgesetzt werde, bis die französische Macht durch beträchtliche Verluste zu Land und zur See möglichst geschwächt worden sei, so folgt hieraus die unmittelbare Nothwendigkeit, sich der preussischen Mitwirkung durch eine nach unserem Antrage bestimmte Stipulation zu versichern.

Auf der anderen Seite stellen sich zu wichtigen Vortheilen auf Kosten Frankreichs so hoffnungsvolle Aussichten dar, und jeder auch fremde Vortheil, der eine Schwächung Frankreichs mit sich bringt, ist dem englischen Staatsinteresse so angemessen, dass das englische Ministerium sich unter keinem Vorwand mehr auf das für die Gesinnungen der Nation zu tragende *ménagement* berufen kann, um sich einer Stipulations-Erweiterung zu versagen, die der englischen Nation willkommener als jeder anderen sein muss. Wie könnte endlich England verlangen und erwarten, dass unser Hof, welcher die grösste Last des Krieges trägt, sich dessen eifrigste Fortsetzung angelegen sein lasse, wenn ihm nicht der unzertrennliche Beistand der zwei übrigen hauptheilnehmenden Mächte zugesichert wird?

Was den zweiten Endzweck bei der Convention, nämlich die Bestimmung der Kräfte, welche unser Hof, England und Preussen zur gemeinschaftlichen Fortsetzung des Krieges zu verwenden sich versprechen sollen, betrifft, so waltet auch hierüber ein sehr grosser Unterschied zwischen dem gegenwärtigen Fall und jenem der russischen Convention ob, der eine andere Wendung der Stipulation erheischet. Um die Unterhandlung so viel möglich zu simplificiren, dürfte das Schicklichste sein,

wenn in Ansehung unseres und des preussischen Hofes die fernere Verwendung der dermaligen Truppenanzahl, in Ansehung Englands aber nicht nur die correspondirende Mitwirkung der kräftigsten Seeoperationen, sondern auch die Mitwirkung eines beträchtlichen Corps englischer Landtruppen zu den niederländischen Operationen stipulirt, und über die letzte englische Mitwirkung sich die fernere Verabredung mit uns vorbehalten würde.

Die Einrichtung und Schliessung dieser weiteren Verabredung wird sonach von dem folgenden zweiten Unterhandlungs-Gegenstand abhängen, welcher überhaupt die Combinirung der englischen Kriegsoperationen mit den unsrigen bezielet, und worüber E. Exc. die nöthigen Directiven nach Umständen von dem Herrn Prinzen von Coburg und Grafen von Mercy empfangen werden.

Der dritte Unterhandlungs-Gegenstand betrifft den wichtigen Punkt der Entschädigungen. — Ueber die Billigkeit, dass der Allerhöchste Hof eine Entschädigung, die der preussischen und russischen im Werthe gleich sei, bekomme, über die Nothwendigkeit, dass derselbe darüber eben so vollkommen als die zwei genannten Alliirten sicher gestellet werde, und über die diesfällige Uebereinstimmung des englischen Interesses mit dem unsrigen kann ich mich auf die über diesen Gegenstand bereits ergangenen Weisungen füglich beziehen. Wird die Petersburger Convention gleich ohne weitere Behandlung wirklich vollzogen, so ist gewiss vorauszusehen, dass Preussen, statt zu Eroberungen in Frankreich eifrig beizuwirken, Nichts dazu beitragen, die ganze Campagne sich mit der Mainzer Belagerung zu thun machen, ja vielmehr unsern Fortschritten und Absichten geheime Hindernisse legen wird. Da bei Verspürung eines so beschaffenen preussischen Benehmens unserem Hof nicht würde zugemuthet werden können, sich allein den Verlusten, Kosten und Gefahren eines Krieges, von welchem er keine angemessenen Vortheile hoffen könnte, preiszugeben, so folgt daraus, dass, wenn es dem englischen Hof, wie ich nicht zweifle, mit dem Wunsch einer nachdrücklichen und glücklichen Fortsetzung des Krieges Ernst ist, demselben wesentlich daran liegen müsste, dass die Vollziehung der Petersburger Convention aufgeschoben und neuen Unterhandlungen Platz gegeben werde, deren unmittelbarer Zweck sein würde, den König in Preussen zu einer aufrichtigen Theilnehmung an den activen Operationen der heurigen Campagne zu vermögen.

Der fernere Zweck dieser Reassumirung der Entschädigungsunterhandlung mit Preussen und Russland, welcher in der Herstellung eines gleichen Ausmasses aller drei Entschädigungsvortheile besteht, verdienet ebenfalls die Theilnehmung und Unterstützung des englischen Hofes, da es hiebei um die Aufrechterhaltung des allgemeinen Gleichgewichts und der grossen Verhältnisse, von welchen insonderheit die künftige Ruhe und der Bestand des wesentlichen Theiles von Europa abhängt, zu thun ist. Die Folgen sind leicht vorauszusehen, welche aus der angetragenen neuen polnischen Zerstückelung zu entstehen drohen, wenn selbe nicht theils eingeschränkt, theils durch solche diesseitige gleiche Vortheile aufgewogen werden, wodurch das Erzhaus in den Stand

komme, der Gefahr dieser Folgen in Zukunft einverständlich mit England wirksam zu steuern. Wird hingegen jetzt für die Beibehaltung des diesfälligen Gleichgewichts auf eine oder andere Art nicht gesorgt, so wird unfehlbar erfolgen, dass der Allerhöchste Hof nicht im Stande sein werde, den ferneren Vergrösserungsabsichten seiner Alliirten Einhalt zu thun, sondern seine ganze Politik darin wird beschränken müssen, auch seinerseits an Unternehmungen, die er nicht hindern könnte, wider Willen beförderlichen Antheil zu nehmen, — gleichwie sich denn hievon das erste Beispiel nächstens ergeben wird, wenn nämlich die erwähnte polnische Zerstückelung mit einer solchen Präcipitation und auf eine solche Art realisirt würde, dass unserm Hof kein anderer sicherer äquivalenter Vortheil als ebenfalls durch eine polnische oder andere ähnliche Erwerbung zu Theil werden könnte.

Ueberhaupt werden durch die überhandnehmende Gefahr, welche den künftigen gänzlichen Umsturz Polens und des türkischen Reiches besorgen lässt, diejenigen Gründe, die der Krone England die Herstellung des vorigen engen Allianzsystems mit dem Erzhause jederzeit erwünschlich machten, verdoppelt. Gleichwie unser Hof zur Wiederauflebung eines solchen Systems, wenn beiderseits gleich aufrichtige Gesinnungen fürwalten, bereitwillig die Hände zu bieten entschlossen ist, so bestehet ein vierter, E. Exc. kluger und eifriger Verwendung anvertrauter Gegenstand darin, dass Dieselben die wahren Gesinnungen des englischen Hofes in Ansehung dieser Systemserneuerung sondiren, und deren Zustandbringung bei verspürender Thunlichkeit zweckmässigst vorbereiten, und da in dieser Hinsicht die Schliessung eines Freundschafts- und Allianztractats den ersten Grund zur Herstellung eines künftigen soliden Einverständnisses legen und übrigens auch allemal bei dem preussischen Hof einen nützlichen Eindruck machen dürfte, so wollen E. Exc. bei erster schicklicher Gelegenheit dem englischen Ministerio unsere Bereitwilligkeit zur Schliessung eines solchen Tractats verspüren lassen und über die Art, wie sich hierauf englischerseits geäussert worden sein wird, umständlichen Bericht erstatten.

So wie es aber vor der Hand nur auf die wirkliche Abschliessung der *primo loco* erwähnten Convention zwischen unserem, dem englischen und preussischen Hof in Ansehung der gemeinschaftlichen Fortsetzung des Krieges ankommt, so ist für dermalen hinlänglich, E. Exc. mit der hiezu benöthigten Specialvollmacht zu versehen. Selbe schliesse ich E. Exc. in der zweiten Anlage bei, mit der Bemerkung, dass in dem Context dieser Vollmacht auch für den Fall gesorgt ist, wenn Herr Graf von Mercy die Reise nach England ehebevor angetreten und daselbst die Conventionsunterhandlung eröffnet hätte, als ihm mein Schreiben über die Sistirung dieser Reise zugekommen wäre.

P. S. — Da Herr Graf von Woronzow jederzeit die aufrichtigste Ergebenheit an dem zwischen unserem und seinem Hof bestehenden Allianzsystem erwiesen hat, so wollen E. Exc. demselben alles das freundschaftliche Vertrauen bezeigen, welches nach Umständen mit der gegen den Minister eines fremden Hofes nöthigen Behutsamkeit vereinbarlich sein wird.

27. TRAUTTMANSDORF AN METTERNICH.

(Orig.) Vienne, ce 6 mai 1793.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. ci-joint l'acte de garantie pour l'emprunt de 200,000 florins d'Allemagne que les princes français ont fait à la maison de Cohen en Hollande avec l'obligation hypothécaire y relative. Au moyen de cela nous avons rempli complètement la promesse que feu l'Empereur Léopold avait faite à ces princes, pourvu qu'ils acquittent à point nommé, ainsi qu'ils doivent le faire, le capital qui leur a été avancé. Quant aux 20,000 florins qui ont été fournis aux émigrés dans leur marche du Luxembourg aux Pays de Liège, cette somme, d'après les éclaircissements que j'ai reçu, ne doit pas être remboursée des 200,000 florins en question.

28. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) München, 10. Mai 1793.

Zur genauen und so viel wie möglich verlässlichen, auch schleunigen Befolgung E. Exc. hohen Schreibens und Nachschreibens vom 19. und 20. April, die Bevölkerung und Erträgniss aller dem kurpfälzischen Hause zugehörigen Staaten betreffend, erhalten E. Exc. in den Anlagen *sub* Nr. 367, 368 und 369 eine vollständige Ausarbeitung. Ich habe hierzu allhier und zu Mannheim die besten und sichersten Quellen so angewendet, dass dabei nirgends ein Aufsehen erreget worden ist, auch selbst die dazu Verwendeten irgend eine politische Absicht nicht haben errathen können. Damit Gegenwärtiges E. Exc. sicher und schleunig zu hohen Händen komme, so lasse ich es mit einer Estaffette abgehen, nichts sehnlicher wünschend, als dass ich dem Allerhöchsten Befehl und E. Exc. hohen Absicht so viel wie möglich entsprochen haben möge, indem das Gegenwärtige das schon in den *anteactis* über diesen Gegenstand Enthaltene und von mir Eingesandte nur mehr näher rectificirt, vermehrt und sämmtliche kurpfälzische Staaten mit Einschluss von Zweybrücken, nach der hohen Weisung, sowohl in Rücksicht der Erträgniss als der Bevölkerung begreifet, auf's Genaueste zergliedert und ordnungsmässig auseinandersetzet.

P. S. Zur Erhaltung des Nöthigen wegen der Bevölkerung und der Erträgniss der kurpfälzischen Staaten habe ich wenig Auslagen gehabt. Für die hiesigen Lande habe ich das Meiste von dem adelichen geheimen Hofkammerrath Grafen von Hegnenburg, welcher dem kaiserlichen Hofe und Interesse ganz besonders ergeben ist, erhalten. Von den unteren kurpfälzischen Staaten habe ich das Nämliche durch den kurpfälzischen Hoffactor Seeligmann zu Mannheim empfangen. . . .

29. NACHRICHT VON DER DERMALIGEN LAGE DES FREIEN RHÄTIEN.

(Beilage zu Cronthal's Bericht an Thugut vom 11. Mai 1793.)

(Von Cronthal's eigener Hand.) 11. Mai 1793.

Es ist ohne Zweifel, dass die französische Revolution und die von ihren Anhängern ausgestreuten Lehren und Gründe auch auf Bünden nicht unmerklich gewirket haben. Wäre es den Franzosen gelungen, in das der Schweiz und den freien Bünden näher gelegene Deutschland vorzudringen, wäre es ihnen gelungen, in Italien und besonders in die österreichische Lombardei einzufallen, so würden auch in diesem Lande gewiss nicht geringe Unruhen entstanden sein. Denn auch dieses so

freie Land, wo das Volk im eigenen Verstande, soviel es nach der Natur der Sachen möglich ist, herrschet, hatte dennoch seine Prediger der Freiheit und Gleichheit, das ist der Ausgelassenheit und Zügellosigkeit. Die französische Faction hatte ihre Anhänger unter allen Ständen. Man sucht das Volk zu bereden, dass es für die Schweiz und die Bünde besser, für ihre Constitution sicherer sei, wenn die grosse französische Republik Wurzel fassen und sich befestigen könnte, weil sie dann die andern kleinern unter ihren mächtigen Schutz nehmen würde, da hingegen, wenn sie von den vereinigten Mächten umgestürzet werden sollte, in diesem Falle auch die schweizerischen und bündnerischen Republiken der Gefahr eines gleichen Schicksals um so eher ausgesetzt sein dürften, als die vereinigten Fürsten dadurch nur noch mehr Macht und Einfluss erhalten würden. Man behauptete, es fände sich auch in der bündnerischen Verfassung noch Vieles, was der Gleichheit zuwider laufe. Man richtete dabei sein Augenmerk besonders auf den Obern oder Grauen Bund und bewies seine der Gleichheit sehr zuwider aristokratische Verfassung, dass nämlich in jenem Bunde der Landrichter nur von und auf den Herrschaften Disentis, Razins und Sax erwählet werden könne; dass dieser Landrichter die drei Beisitzer zum grossen Congress aus seinem Bunde nach eigener Willkür nehmen könne, und noch mehrer ander Vortheile habe; dass in jenem Bunde die Appellation von allen Rechtshändeln auf den Trunser Bundestag statthabe, welches den Mächtigern dieses Bundes so vielen Einfluss auf alle Geschäfte gebe, und eine Gelegenheit sei, den Schwächern und Aermern zu unterdrücken. Man gab also den gegenwärtigen Zeitpunkt für den schicklichsten an, diese und andere in einer freien Verfassung noch übrig gebliebene Missbräuche aufzuheben. Man unterliess auch nicht, sich dabei heimlich in's Ohr zu sagen, wie vielen Einfluss das Haus Oesterreich vermittelst der Herrschaft Razins durch eben diese Verfassung in die innerliche Regierung des Landes erhalte; es sei auch dermalen nicht mehr die Zeit, herrschaftliche Rechte in einem freien Lande anzuerkennen. Ich bin auch versichert, dass es die übrigen Herrschaften jener von Razins zu danken haben, wenn sie bisher in ihren, obwohl nicht viel bedeutenden Rechten noch nicht gekränkt worden sind. Diese Verfassung des Oberen Bundes, welche nichts Gemeines mit jener der andern zwei Bünde hat, stellte man nun dem Volke vor allem Andern vor, um ihm zu zeigen, wie weit es noch von der wahren Gleichheit entfernt sei, um es dadurch, wenn Zeit und Umstände es zugelassen hätten, zu einer Veränderung geneigter zu machen. Auch im Gottshaus-Bunde und besonders im Engadein hatte die französische Partei ihre Anhänger; in den sogenannten, zwischen Chur und Mayenfeld gelegenen vier Dörfern giebt es mehrere unruhige Köpfe, von welchen der Fürst-Bischof und dieses Hochstift (welches in jenem Hochgerichte Güter besitzt), schon wirkliche Proben ihrer verkehrten Denkart erfahren haben; in Mayenfeld und dem im Zehngerichter Bund gelegenen Thal Brätigäu hielten die Bauern öffentliche Zusammenkünfte, in welchen verschiedene Zeitungen gelesen, von den Geschicktern den Unwissenden ausgelegt und über die merkwürdigen Begebenheiten der Zeit räsonniret wurde. Vor Allem aber gefiel

dem Volke die in Franken eingeführte Aufhebung der Zehnten und Grundzinsen, deren allhier von den älteren Zeiten her (da nämlich das ganze Land den Fürsten von Chur und Dissentis, den Grafen von Tirol, Misox, Werdenberg, Aspermont, Camortingen, den Freiherren von Razins und Vaz unterthänig war), noch viele abgeführet werden. Man fing schon laut an, von einer gleichen Auflösung nach dem französischen Fuss zu sprechen. Einige Bauern des Lugnetzer Thals haben auch wirklich schon einen Versuch davon gemacht und ihren Grundherren dieses Jahr die Zehnten zu bezahlen sich geweigert. Da nun jedes Hochgericht aller drei Bünde von allen übrigen ganz unabhängig ist und die H. H. Häupter nicht die mindeste Zwangsgewalt in ihren Händen haben, so ist es desto schwerer, ja fast unmöglich, dem Uebel (jene Mittel ausgenommen, welche die Bescheidenheit lehrt), vorzukommen, oder im Falle es ausgebrochen wäre, selbes zu unterdrücken. Die Bessern, Verständigern und Reichern, die Häupter selbst durften nicht viel öffentlich merken lassen, dass ihnen jene Meinungen und Denkungsart missfielen, weil sie sich dadurch nur noch verdächtiger gemacht haben würden, ihre eigene Sache gegen die allgemeine Sache des Volkes vertheidigen zu wollen. Die Unruhen der Unterthanen gaben dem Volke neuen Stoff, mit den Häuptern und sogenannten Herren (und das in gewisser Rücksicht nicht ohne allen Grund) unzufrieden zu sein. Die Veltliner selbst unterliessen es nicht, diesen Anlass gelegentlich zu gebrauchen, wie auch die französische Revolution thunlichst anzupreisen; ja man zweifelte nach den erhaltenen Nachrichten keineswegs, dass sie nur glückliche Fortschritte der französischen Waffen in Italien und besonders in der Lombardei gewünscht und erwartet haben, um sich öffentlich für sie zu erklären und sich der Bündnerischen Oberherrschaft gänzlich zu entziehen. Dies wird auch hier für die Ursache angesehen, warum sich die Veltliner auch mit der neuen Churer Convention noch nicht begnügen wollen, da sie doch alle möglichen capitulatmässigen Vortheile zu ihren Gunsten enthält, ja weit mehr, als sie im Anfange zu begehren gewagt und zu erhalten gehofft haben würden. Aus allen diesen Umständen lässt sich nun leicht schliessen, dass, wenn es den Franzosen gelungen wäre, diesem Lande näher zu kommen, die Unruhen, wie oben angezeigt worden ist, unvermeidlich gewesen sein würden. Die Franzosen würden dann dieses Land wegen seiner bequemen Lage vermuthlich zum Mittelpunkt gebraucht haben, um von selbem aus ihren Anhang in Deutschland und Italien desto leichter und kräftiger zu unterstützen. Die oben beschriebene war eigentlich noch vor wenig Wochen die Lage dieses Freistaates und ist es im Grunde noch. Aus welchem Allen es leicht einzusehen ist, mit welcher Behutsamkeit man sich diese Zeit hindurch in allen Fällen und besonders bei den Unterhandlungen betragen musste. Eben darum konnte man die Herren von Salis und andere von der Gegenpartei nicht einmal öffentlich angreifen oder ihr unbescheidenes Betragen zu sehr aufdecken, um nicht im Lande selbst einen Aufstand wider sie zu erwecken, welcher zu gefährlich war und doch nicht zum erwünschten Ziel geführt haben würde, ja von den Französischgesinnten und von den Bauern selbst zu ganz

anderen Absichten würde gebraucht worden sein. Dermalen aber darf man die Wirkungen der eben beschriebenen Lage des Landes und Stimmung des Volkes nicht mehr so sehr fürchten. Nachdem die österreichische Armee die Franzosen aus den Niederlanden verjagt hat und sie auch von Frankfurt und den umliegenden Orten vertrieben worden sind, haben Jene, die das französische System so sehr anrühmen, merklich ihren Credit verloren, so dass auch die den Bündnern von französischer Seite gemachten Prevenancen allhier ohne Wirkung und ohne Folgen geblieben sind. Ja ich glaube nicht, dass seit der Kundmachung derselben ein einziger Bündner bei den Franzosen Dienst genommen habe. Auch in Rücksicht des Veltliner Geschäfts ist es ein Glück, dass der Krieg wider die Franzosen dieses Jahr so gesegnet ausgefallen ist. Denn wenngleich einige französische Maximen dem Bündner Volke nicht übel gefallen haben, so ist es doch eigentlich im Ganzen genommen gut kaiserlich gesinnet, kennet die Vortheile, die ihm daher zufliessen, und wird daher die obenerwähnte Churer Convention nicht ungern ratificiren, wenn sie ihm von der rechten Seite vorgestellt wird (welches man zu thun nicht unterlasset), wenngleich die Salisische Familie alles anwendet, dieselbe wegen der Inappellabilität des *voti assessorialis*, hauptsächlich aber wegen der aufgehobenen Delegationen LL. DD. und wegen der anerkannten Auswanderung der Reformirten als dem Staate äusserst nachtheilig zu verschreien. Ueber diesen Gegenstand berufe ich mich auch auf Jenes, was ich in meinem unterthänigen Schreiben vom 1. Mai *sub* Nr. 4 davon gehorsamst angezeigt habe. Von der Veränderung, welche die Lage Frankreichs in den Verhältnissen jener Parteien, welche von Alters her die rhätische Republik theilen, hervorgebracht hat, kann ich Folgendes unterthänigst bemerken. Meines Erachtens bezieht sich diese Veränderung nicht auf die Gesinnungen, sondern nur auf den mehrern Einfluss, den eine Partei dadurch verloren hat. Die Salisische Familie, Haupt und Führer der einen Partei, zog aus Frankreich durch eigene Pensionen, durch Pensionen der Officiere und besonders vermittelst ihres Regimentes eine sehr beträchtliche Summe Geldes. Da sie über das bei ihrem Regimente die Officiersstellen nicht nach dem Dienstalter, sondern willkürlich vergab, so wusste sie sich durch dieses den grössten Einfluss in die Geschäfte des Landes zu verschaffen. Dieser Familie versprachen die Salis einen Dienst, jener eine Vorrückung in selbem ihrer Angehörigen, und erhielten dadurch, was sie verlangten; daher auch die von der Gegenpartei, kaum als die erste Constitution entstand, sowohl bei Sr. Maj. dem König als bei der National-Versammlung angesuchet haben, dass fürhin die Stellen beim Regimente nach dem Dienstalter vergeben werden möchten. Ein Schritt, der der Salisischen Familie so sehr missfiel, dass sie ihn mit den verhasstesten Farben zu bezeichnen nicht unterliessen. Alle diese Vortheile haben nun auf einmal aufgehöret, und so könnte man jetzt die Salisische Partei der andern gleichhalten, wenn sie nicht durch den so langen Genuss jener Vortheile schon zu mächtig geworden wäre, wodurch sie der andern im Reichthume sowohl als in jenen Gaben, die eine bessere Erziehung verschaffen kann, noch lange überlegen sein

wird. Die Salis können zwar dermalen von Frankreich nichts hoffen, es werden aber deswegen ihre politischen Gesinnungen nicht verändert werden. Sie haben durch die französischen Angelegenheiten Vieles verloren, sind aber auf der andern Seite gleichfalls bedrohet, durch die neue Convention in Veltlin nicht viel weniger zu verlieren, durch welche ihr Einfluss in jenem Land und eine reiche Goldmine versieget. Daher es scheinet, dass die Herren von Salis nach der innern Lage ihrer Umstände und dem Systeme gemäss, nach welchem sie so gross geworden sind, niemals aufrichtig österreichisch werden gesinnet sein können. Es haben aber durch die französische Revolution nicht nur die Herren von Salis, sondern auch mehrere andere Familien von der Gegenpartei Vieles verloren, welche unter andern Regimentern gedienet haben, als nämlich bei der Schweizergarde, unter Salis Samaden, Vigier, Châteauvieux, von Diesbach, dass also die Auflösung des französischen Militärdienstes eine grosse Verminderung in den hiesigen Particulär-Finanzen verursachet hat, deshalb nicht allein die Salis, sondern auch andere von den bessern Häusern Bündens eine baldige Herstellung der Ruhe und der Königswürde in Frankreich wünschen, in der Hoffnung, dass sie wieder, wenigstens einige, den für sie so vortheilhaften Dienst erhalten würden. Doch ist es gewiss, dass die Herren von Salis durch die Aufhebung des Regiments hier sowohl in Einkünften als in ihrem politischen Einfluss unter Allen am mehrsten verloren haben. Ein Verlust, der ihnen in was immer für einem Falle gewiss so geschwind nicht mehr ersetzt werden wird, welches die Gegenpartei nebst der Churer Convention zum Grunde ihrer Hoffnungen leget. Von der Disposition der regierenden H. Häupter lässt sich eigentlich nicht Vieles sagen; da ein jeder Bund sein Haupt alle Jahre, und zwar zu verschiedenen Zeiten verändert, so kommt es darauf an, aus was für einer Partei sie erwählet werden. Im Oberen Bunde ist es nicht so schwer zu erhalten, dass fast immer ein Gutgesinnter zum Landrichter erwählt werde, und dieses ist schon sehr nützlich, da man durch ihn (wenngleich die andern zwei Häupter anderst gesinnet sind), doch wissen kann, was unter ihnen in Beitägen abgeschlossen wird, ja meistens auch verhindern kann, dass nichts Nachtheiliges auf die Gemeinde ausgehe, oder dass man wenigstens in Zeit sei, den üblen Wirkungen vorzubeugen. Was die laufenden Geschäfte betrifft, welche hier in Chur durch den Bundes-Präsidenten oder von dem Haupt des Gottshaus-Bundes besorget worden sind, ist es genug, den Bundesschreiber durch öftere Geschenke auf seiner Seite zu haben, um zur rechten Zeit von Allem unterrichtet zu werden. Für das künftige Jahr wird eben dieser Tage, wie schon Alles dazu eingeleitet worden ist, Herr von Mont zum Landrichter erwählet werden, ein ganz österreichisch gesinnter und ehrlicher Mann. So hoffe ich auch, dass wir den künftigen Junius im Zehngerichte-Bund keinen Uebelgesinnten erhalten sollten. Dieses Jahr aber muss man immer sehr aufmerksam sein, weil sowohl das Haupt vom Gottshaus-Bund, als jenes vom Zehngerichte-Bund der Salisischen Partei ganz ergeben waren. Uebrigens müssen sich die H. H. Häupter im allgemeinen politischen System mehrerntheils nach der Schweiz richten,

wo sie sich auch öfters in schweren oder zweifelhaften Fällen Rath erholen. Dies ist die Nachricht über die dermalige Lage des Landes, wie ich sie nach meinen, in diesen 10 Monaten, als ich hier bin, erhaltenen Kenntnissen und um sie nicht länger zu verschieben, zu geben im Stande bin, welche ich Sr. Exc. bitte, mit der gewöhnlichen Nachsicht gütig aufnehmen zu wollen. Cronthal.

30. DER KAISER AN WALLIS.

(Kr.-A., H.-Kr.-R.-A.) (Orig.) Wien, den 12. Mai 1793.

Dem Hofkriegsrath wird von der Staatskanzlei die Abschrift eines an Mich eingelaufenen Berichtes des Prinzen Coburg mit geheimen Betrachtungen über die Operationen der combinirten Armeen*) zukommen. Was Ich hierüber an den Prinzen Coburg erlasse **), wird der Hofkriegsrath aus der abschriftlichen Anlage ersehen. Meine Gesinnung geht also dahin, dass der Hofkriegsrath von diesem Allen dem General Wartensleben die Mittheilung mit dem Auftrage mache, hiervon blos den Entwurf zu den Operationen dem König in Preussen vorzulegen und auf eine ganz schickliche Art zu trachten in Erfahrung zu bringen, was man nach der Eroberung von Mainz preussischerseits weiters vorzunehmen im Antrag habe, um die Anstalten, soviel hierzu etwa noch geschehen kann, im Voraus treffen zu können.

31. H.-K.-R.-P. WALLIS AN WURMSER.

(Kr.-A., Oberrh. 6/58) (Orig.) Wien, den 14. Mai 1793.

Was E. Exc. mittelst Dero estaffettaliter an mich einbeförderten Anzeige vom 7. Mai darüber zu vernehmen gegeben haben, was wegen der Completirung unserer bei der preussischen Armee befindlichen Truppen auf die zugesicherte Zahl von 15.000 Köpfen mittelst des Obersten Seckendorf von dem Herrn FM. Prinzen von Coburg an E. Exc. gelangt ist, wie sich hierüber der König in Preussen gegen E. Exc. geäussert hat, und was darauf bei E. Exc. erfolget ist, hievon ware der Inhalt so wichtig und von einer solchen Bedeutung, dass ich sie augenblicklich mit denen hiezu nöthigen Auskünften an Se. Maj. zu bringen für nothwendig befunden habe.

Nach unserer mit dem König in Preussen gepflogenen Verabredung, ist der an E. Exc. ergangene Auftrag vom 31. März eingerichtet worden, mithin auch dieser die Richtschnur, nach welcher Dieselbe sich auf das Genaueste zu achten hat.

Seitdem als der von E. Exc. bereits wiederholt angezogene Auftrag vom 18. April Deroselben von Sr. Maj. unmittelbar zugekommen ist, haben E. Exc. durch die Verordnung vom 4. und 6. Mai theils die Anweisung des Herrn FML. Grafen von Wartensleben zu E. Exc. mündlicher Ueberzeugung von der äussersten Nothwendigkeit der augenblicklichen Unterstützung der preussischen Armee mit unseren Truppen, theils unseren neuen ansehnlichen Truppenausmarsch in das Feld zu vernehmen bekommen.

*) Gedruckt bei Dohna, a. a. O. II, 5 ff.
**) Kr.-A., Niederl. 6/48.

Im Zusammenhange dieser angezogenen Veranlassungen geben Se. Maj. mir dermalen mit, E. Exc. hierauf zu verweisen und Deroselben in der ganzen Stärke empfinden zu machen, wie höchst nöthig es sei, dass E. Exc. sich einmal des Gedankens, mit Dero *corps d'armée* für sich allein zu operiren, gänzlich entschlagen, da der Stand Dero *corps d'armée* schlechterdings nicht zulässt, anders als in Gemeinschaft mit der preussischen Armee zu operiren, deren dermaliger Operationsgegenstand die Eroberung von Mainz ist, wozu also E. Exc. alles nur immer Mögliche, ohne sich mit eigenen und besonderen Operationen für sich allein irre machen zu lassen, beitragen sollen.

Nicht allein der zu schwache Stand Dero Corps sondern auch der Abgang an Mitteln zur Operation sollte E. Exc. schon allein überzeugen, dass Dero Absichten, so gut sie auch immer gemeint sind, nie realisirt werden können, ohne dass nicht ein gemeinschaftlicher Beistand mit eintrete. Dieser könne E. Exc. dermalen nicht gegeben werden, bevor nicht Mainz gefallen ist. Es folge also hieraus, dass E. Exc. zu diesem letztgedachten Gegenstand unumgänglich beitragen müssen, um seinerzeit weitere Fortschritte zu machen. Es könne hier nicht die Rede sein, was jeder Theil bei dem jetzigen Kriege thun wolle, sondern was alle Theile zusammengenommen für das gemeinschaftliche Interesse zu unternehmen haben; dahero entstehe die Coalition der Mächte, deren gemeinschaftliches Interesse fordere, nach einem gemeinschaftlichen Plan sich in den Operationen die Hand zu bieten und wechselseitig Hilfe zu leisten, welches nicht geschehen könne, wenn jeder Theil ohne Beistand des andern seinen besonderen Plan ausführen wolle. Wenn E. Exc. für einen Augenblick annehmen, dass der Herzog von York mit denen Engländern, Hessen, Hannovranern, der Erbprinz von Oranien mit denen Holländern, der General Knobelsdorf mit denen Preussen, Jeder einen besonderen Operationsplan hätte, ein Jedweder auch seinen Plan ohne Abhängigkeit von demjenigen des Herrn FM. Prinzen von Coburg ausführen wollte, und wenn E. Exc. von einem so getheilten Vorgang die unausweichlichen Folgen sich vorstellen und erwägen, die Dero Einsicht nicht entgehen können, so werden E. Exc. von der Nothwendigkeit Desjenigen, was bishero erkläret worden ist, gewiss überzeugt sein, und von diesem Beispiel die Anwendung auf den gegenwärtigen Fall machen können, in welchem E. Exc. stehen.

Wie es Se. Maj. weiters ausdrücklich bemerkt haben, kommt Alles darauf an,. dass E. Exc., wie es Deroselben schon erinnert worden ist, den dermalen auf dortiger Seite vorgesetzten Endzweck auf's Kräftigste unterstützen, der die Eroberung von Mainz ist. Hierdurch werden E. Exc. dem Dienst Sr. Maj. einen sehr wichtigen und erspriesslichen Vorschub geben, im Gegentheil aber solchen soweit in Gefahr setzen, dass nicht allein der erstgedachte Endzweck, nämlich die Eroberung von Mainz, sich weit verzögern, sondern selbst auch nach dieser Eroberung Dero Fortschritte dadurch gehemmt werden dürften, dass man von der preussischen Seite zu der reciprocirlichen Unterstützung ebenfalls vielleicht gar nicht, oder doch mit vielen Verzögerungen sich herbeizulassen den Anlass nehmen werde.

E. Exc. tiefe Einsicht, E. Exc. unbegrenzter Eifer für das Beste Sr. Maj. Dienst und für das nun mit ihm engst verknüpfte allgemeine Wohl, verschaffen mir im Voraus die angenehme Beruhigung, dass E. Exc. diese von mir mit denen Worten angeführte Allerhöchste Gesinnung, soweit es noch nicht geschehen sein dürfte, auf das Genaueste allsogleich zu erfüllen, bestens besorgt sein werden, weil besonders dadurch in der Folge der Weg geöffnet wird, von woher E. Exc. der Monarchie die wesentlichsten und nutzbarsten Dienste leisten können.

---

32. NOTE VERBALE

des Marquis Lucchesini, im Auftrage des Königs dem Fürsten Reuss eingehändigt.
(Abschriftl. Beil. zu Nr. 33, S. 67 ff.) 15. Mai 1793.

La dépêche de Mr. le baron de Thugut à Mr. le prince de Reuss, E. E. et M. P. de S. M. I. près de S. M. le Roi de Prusse, et dont celui-ci fit la lecture au marquis de Lucchesini le 21 du mois passé, autant qu'il a été possible d'en retenir le sens, sans en obtenir la copie, concentrait dans trois points principaux toutes les observations que le ministre impérial a jugé à propos de faire sur la teneur de la convention, conclue à Pétersbourg entre les cours de Russie et de Prusse le 23 de janvier 1793, et sur l'accession qui avait été proposée par ces deux cours à celle de Vienne. Le premier roule sur la proportion (Verhältniss) que la cour de Vienne voudrait établir entre les indemnités réciproques. Le second a rapport à la détermination (Bestimmung) de ces mêmes indemnités. Enfin le troisième tend à fixer la nécessité d'une sûreté (Sicherstellung) de son propre dédommagement, comparativement à celle des cours de Pétersbourg et de Berlin.

Avant d'entamer cette matière, il est permis de se féliciter de part et d'autre, que l'intimité personnelle qui existe entre LL. MM. l'Empereur et le Roi de Prusse et l'heureuse union qui lie si étroitement les intérêts des deux cours, prescrivent à leurs ministres respectifs le devoir d'éviter, dans les discussions des matières auxquelles ils peuvent être appelés, tout ce que la plus grande franchise et la plus parfaite loyauté ne sauraient approuver.

C'est en donner une preuve irréfragable que d'avouer sincèrement la surprise qu'a causée au ministère de Berlin l'assertion que le marquis de Lucchesini a cru trouver consignée dans la dépêche de Mr. le baron de Thugut, dont Mr. le prince de Reuss lui fit lecture le 21 du mois passé : „Que les deux cours de Vienne et de Berlin étaient convenues entre elles du principe de parité d'avantages et d'agrandissements, d'après lequel on règlerait les dédommagements que les deux cours pourront être en état de se procurer dans la suite." Ce principe qui, du su du ministère de Berlin, n'a été posé ni reçu nulle part d'une manière explicite, S. Exc. Mr. le comte de Haugwitz, loin de le reconnaître dans les conférences de Luxembourg et de Vienne, comme Mr. le baron de Thugut paraît le supposer, s'est au contraire trouvé bien des fois dans le cas de prouver au ministère impérial, qu'il n'était surtout aucunement applicable à la position actuelle des affaires entre les deux cours. — Pendant le court espace de temps que ce ministre a occupé à Vienne

la place d'envoyé du Roi son maître, il a souvent eu l'occasion de discuter avec le ministère impérial la matière des indemnités, et il s'est toujours cru fondé à soutenir que, si la cour de Vienne avait ses droits à être dédommagée des frais de la guerre, ses titres ne pouvaient cependant pas être confondus avec ceux de la Prusse; que l'une était partie principale et attaquée, l'autre partie accessoire et auxiliaire, faisant des sacrifices considérables en faveur d'une cause qui n'est pas la sienne, et sur lesquels elle fondait ses droits à des indemnités dont la cour de Vienne avait déjà reconnu l'équité; — que, si la Prusse se les procurait par son arrondissement en Pologne, elle n'y retrouvait que le recouvrement de ses avances, le fruit d'une coopération dont elle s'était chargée à la réquisition de l'Autriche, et de laquelle cette puissance est trop équitable pour ne pas lui en tenir compte, tandis que, si celle-ci a le droit de réclamer un dédommagement de son côté, c'est aux dépens de la France, son ennemie, qu'il lui convient de le réaliser.

Lorsque le comte de Haugwitz, arrivé à Luxembourg pour assister aux conférences que le baron de Spielmann y avait ouvertes, fut chargé par S. M. prussienne d'annoncer à ce référendaire intime de S. M. I. les conditions absolues, auxquelles le Roi consentait à continuer à l'Empereur les secours qu'il lui avait accordés dans la première campagne, le ministre du Roi déclara à celui de S. M. I. que, si jamais il pourrait avoir été question d'établir entre les deux puissances alliées un système d'égalité dans leurs agrandissements futurs, ce système devait s'entendre uniquement des acquisitions qu'elles seraient à même de faire par des convenances réciproques; que le cas actuel était tout à fait différent, puisqu'il s'agissait d'une guerre où S. M. l'Empereur était la partie attaquée, et où la Prusse s'était empressée de voler à son secours, non comme simple allié et dans le sens rigoureux des stipulations des traités d'alliance, mais comme puissance appelée à s'employer efficacement au salut de l'Autriche; que, le Roi y ayant proportionné l'étendue de son assistance, il eût été en droit de demander ses indemnités à la cour de Vienne elle-même; que, si les circonstances permettraient à S. M. de les prendre sur la Pologne, sans les faire tomber à la charge de son allié, elle croyait par là bien mériter de lui, et qu'en reconnaissance de ce service S. M. l'Empereur ne saurait se dispenser de faire les premières ouvertures à Pétersbourg, pour engager l'Impératrice de Russie à concourir aux vues de la cour de Berlin. — A la suite de cette ouverture, le comte de Haugwitz remit au baron de Spielmann la note datée de Merle le 25 octobre, et qui renfermait les conditions précises et irrévocables que S. M. venait de mettre à sa coopération pour la campagne suivante. Le passage final de cette note portant en termes exprès, que S. M., avant de pouvoir prendre part à la poursuite de la guerre, se croyait obligée de s'assurer de son indemnisation, et qu'Elle demandait pour cet effet l'acquiescement des deux cours impériales à la prise de possession effective de quelques districts de la Pologne, ne laisse subsister aucun doute, que le Roi n'aie exigé la possession de ses indemnités, non pas eventuelle, mais immédiate et absolue et en toute propriété, comme condition expresse et décisive de son concours à la

seconde campagne de 1793 avec les mêmes forces employées dans la première. Mr. le comte de Haugwitz étala alors sur la table du baron de Spielmann l'exemplaire originale de la carte, sur laquelle S. M. avait tracé de main propre la ligne de ses acquisitions en Pologne. Il lui montra cette ligne de démarcation, en lui disant que telle serait l'indemnité de S. M., et qu'après en avoir été mise en possession effective, Elle continuerait à S. M. l'Empereur pendant la campagne prochaine la même assistance, qu'Elle lui avait accordée dans celle de 1792; qu'au défaut de cette condition absolue et préalable Elle serait obligée de retirer ses troupes aussitôt et de se borner strictement au secours stipulé par le traité d'alliance, en se réservant néanmoins un dédommagement suffisant et immédiat pour les frais de la première campagne, — dédommagement qui consisterait toujours dans une extension de ses limites du côté de la Pologne, et qui serait proportionné dans le cas aux moyens déjà employés en sus des stipulations de l'alliance. Cette déclaration ayant amené de la part du baron de Spielmann la réminiscence d'une conférence de Mayence, dans laquelle il avait été question d'un autre arrondissement en Pologne en faveur de S. M., proposition qui, de l'aveu de ce référendaire intime, avait été prise *ad referendum*, le comte de Haugwitz tira de cette dernière circonstance la preuve, qu'il ne pouvait donc avoir été question dans cette conférence que des opinions particulières des ministres des deux cours, le comte de Schulenburg s'étant réservé de prendre les ordres ultérieurs de son auguste maître; il ajouta, qu'il n'en était pas de même dans ce moment-là, puisque ceux dont il se trouvait muni l'autorisaient à tenir un langage positif et à énoncer avec une entière connaissance de cause les intentions péremptoires de S. M.

Le baron de Spielmann fut ensuite expressément requis de la part de S. M., d'envoyer à Vienne par courrier et aussi promptement que possible la note de Merle. Il est donc incontestable, que dans les conférences de Luxembourg le ministre de S. M. le Roi de Prusse informa d'avance le référendaire intime et plénipotentiaire impérial baron de Spielmann de l'étendue des réclamations du Roi son maître en Pologne et de sa résolution invariable que: „Si la possession immédiate de l'arrondissement proposé pouvait rencontrer le moindre obstacle, la retraite de l'armée prussienne s'en suivrait nécessairement et sans retour." — Arrivé à Vienne, Mr. le comte de Haugwitz répéta au vice-chancelier comte de Cobenzl tout ce qui s'était passé à Luxembourg entre lui et le baron de Spielmann, et lorsque le 10 de décembre 1792 il reçut du premier de ces deux ministres impériaux une réponse à la note de Merle, il représenta à tous les deux, qu'avant de faire partir leur réponse à la note de Merle, il demandait à être instruit des ouvertures que l'Empereur allait faire à S. M. I. de Russie; qu'il était essentiel d'y énoncer en propres termes, que la cour de Vienne acquiesçait non seulement à la prise de possession immédiate du Roi en Pologne, mais que S. M. l'Empereur désirait elle-même qu'elle eût lieu sur le champ. Il insista ensuite sur l'envoi du courrier à Pétersbourg, portant à l'ambassadeur comte Cobenzl l'ordre de faire incessamment les propositions

requises au ministère de Russie. Il ne manqua enfin pas de relever, que la substitution du terme d'occupation éventuelle à celui de prise de possession effective était d'autant moins admissible de sa part, qu'il ne pouvait absolument pas souscrire à cet égard à une distinction ou modification quelconque, et qu'ainsi, loin de pouvoir regarder la réponse écrite qu'il venait de recevoir comme satisfaisante, il devait la considérer comme nulle et non avenue. Ces considérations et ces ouvertures aussi franches que décisives procurèrent au comte Haugwitz le consentement pur et simple de la cour de Vienne à la prise de possession effective, accompagné de la promesse positive, que S. M. l'Empereur adresserait les instances les plus pressantes à S. M. l'Impératrice de Russie, pour l'engager à consentir à la prise de possession immédiate des acquisitions de S. M. en Pologne, sans la faire dépendre d'une prise de possession équivalente de la cour de Vienne. Dans l'audience de congé que S. M. I. daigna accorder le 23 décembre au comte de Haugwitz, ce prince, du ton le plus affectueux, assura le ministre du Roi, qu'il comptait invariablement sur l'amitié et la loyauté de S. M., mais qu'il ne pouvait pas lui cacher une chose qui l'embarrassait. „Vous savez, continua-t-il, que j'ai donné mon consentement à l'agrandissement du Roi en Pologne; mais, puisque S. M. a fait de cette acquisition la *conditio sine qua non* de sa coopération à la guerre, je dois conserver quelques appréhensions que, malgré les ordres les plus positifs qui seront adressés au comte de Cobenzl à Pétersbourg, nous ne rencontrions des difficultés pour emporter aussi l'acquiescement de l'Impératrice de Russie." — Un sentiment si délicat de la part de S. M. l'Empereur mit le sceau à son consentement, donné à l'acquisition effective de l'arrondissement en Pologne que S. M. s'était cru obligée d'exiger pour condition de sa coopération à la continuation de la guerre dans la seconde campagne. A la suite de cette audience mémorable le comte de Haugwitz demanda et obtint du vice-chancelier comte de Cobenzl le départ d'un courrier pour Pétersbourg, porteur d'instructions analogues à cette dernière résolution de S. M. I. — Après cela, la convention secrète fut signée à Pétersbourg le 23 de janvier. Les troupes prussiennes marchaient en Pologne, et quelques semaines après leur entrée S. M. l'Empereur écrit au Roi son allié une lettre autographe, dans laquelle elle lui dit: „*Es wird keiner weitern Betheuerung bedürfen, wie aufrichtig meine Bereitwilligkeit sei, mich E. Maj. wegen dieser so thätigen Theilnahme ganz gefällig zu bezeigen, nachdem bereits Dieselben die Ihrigen Wünsche wirklich erfüllt sehen*", et plus bas: „*Ohne noch zur Zeit über meine künftige Entschädigung so vollkommen wie E. Maj. beruhigt zu sein.*"

L'exposé simple et fidèle de ces transactions ministerielles, joint aux sentiments que S. M. I. a manifestés, tant à l'audience de congé, accordée par ce souverain au comte de Haugwitz, que dans sa dernière lettre autographe à S. M. prussienne, expriment d'une manière nullement ambigue le consentement positif de S. M. l'Empereur à la prise de possession effective de cette partie de la Pologne qui vient d'être incorporée à la monarchie prussienne. Et le consentement renferme en même temps la preuve la plus irréfragable, que l'étendue des

indemnités dont le Roi vient de s'assurer ne blessait aucun principe reçu de proportion (Verhältniss) applicable à l'objet des indemnités, et que la détermination (Bestimmung) n'était point demeurée un secret pour son auguste allié.

Quant au troisième point, savoir le désir de la cour de Vienne de se procurer des sûretés (Sicherstellung) pour ses propres indemnités, il eût été d'un côté fort à désirer, que S. M. l'Empereur eût pu s'ouvrir sur leur nature et sur leur étendue envers ses hauts alliés, l'Impératrice de Russie et le Roi, étant impossible de calculer les obstacles et les facilités de la réussite d'un projet qui n'est pas connu. Mais puisque d'un autre côté une matière aussi délicate ne saurait être traitée indépendamment du consentement et de la puissante coopération de S. M. l'Impératrice de Russie, amie et alliée commune des deux souverains, le Roi n'a pas tardé un instant à sonder les sentiments de S. M. l'Impératrice sur un objet aussi important. S. M. se flatte que la manière dont Elle en a agi envers S. M. l'Empereur depuis le commencement de la guerre, les efforts heureux qu'Elle a employés depuis son entreprise sur Francfort, pour amener et conserver la possibilité des succès de cette seconde campagne qui ont rendu à la monarchie autrichienne la possession des Pays-Bas, les moyens que le Roi ne cesse d'employer pour la continuation de la guerre et les principes reconnus d'équité et de loyauté qui le caractérisent seront auprès de S. M. I. les sûrs garants de son empressement à contribuer à la satisfaction et aux avantages de son auguste allié.

33. PRINZ REUSS AN THUGUT.

(Eigenh.) Guntersblum, 15. Mai 1793.

Nachdem nunmehro der Herr Marquis von Lucchesini in einem mir abgestatteten Besuch mich mit der von dem Berliner Ministerio auf meine vermöge E. Exc. hohen Auftrag vorgelesene ministerielle Erklärung in Betreff der Petersburger Convention zurücke gekommenen Aeusserung aus einem Memoire, welches derselbe mir vorlas und ich mit ihm discutirte, bekannt gemacht hat, ich mich daher in dem Stande sehe, E. Exc. ganz gehorsamst Bericht darüber abzustatten, so verweile ich nicht, meiner Pflicht auf solche Weise in diesen Zeilen nachzukommen.

Die in dieser Pièce enthaltene Darstellung der Dinge schien mir alle Anspannung der Aufmerksamkeit und des Gedächtnisses dergestalten zu erfordern und war mir (da ausser denen Verhandlungen in Berlin vor dem Ausbruch des Krieges, der mir anvertrauten Abschrift des Protokolls der Mainzer Conferenz, denen auf dem Marsch nach Frankreich zwischen mir und dem Grafen Schulenburg zu Frisange geschehenen Eröffnungen, einer mündlichen Erzählung und Gespräche über das, was zu Luxemburg abgehandelt worden war, und endlich denen zwei während dieses Winters zu Frankfurt erhaltenen hohen Weisungen de dato Wien den 30. December 1792 und den 3. Januar 1793, mir alles Andere unbekannt ist) in so vielem Betracht so fremde, ist aber jedennoch so wichtig und wesentlich, sich nicht, auch auf das beste

Gedächtniss nicht zu verlassen, dass ich während der Discussion über die vorgetragenen Artikel mir bei einem Satz um den andern ausbitten zu sollen für nöthig hielt, aber immer nur mit grosser Mühe gestattet erhielte, mir die Ausdrücke aufschreiben zu dürfen, indem mir nämlich meine Weigerung, etwas copirlich von mir zu geben, vorgeworfen ward, bis endlich der Herr Marquis Lucchesini unter allen möglichen Protestationen mir die Pièce zum Abschreiben überliess, weswegen ich mir schmeichle, E. Exc. hochverehrtesten Beifall anhoffen zu dürfen, da ich die Gefahr, in einer so kitzlichen als wichtigen Angelegenheit seinem Gedächtniss allein trauen zu wollen, in dem ganzen Umfange fühle, und füge in der Anlage die Abschrift der erwähnten Pièce bei, sie E. Exc. erleuchtetem eigenen Ermessen zu unterlegen.

Geruhen E. Exc. meinem Diensteifer, meiner unbegrenzten Anhänglichkeit an unsern angebeteten Monarchen und an dem Heile der Monarchie, sowie dem Begriff von Pflicht, den ich mir zum Ziel mache, zutrauen zu wollen, dass ich Punkt für Punkt, vornehmlich aber die von mir deswegen mit Bleistift unterstrichenen Stellen mit allem möglichen Eifer und allem anhaltenden Fleiss und Nachdruck auf die Vorstellung der Grundsätze zurücke zu führen nichts versäumt habe und beflissen war, welche ich in E. Exc. verehrtester Weisung gefunden und ich bisher fortwährend von der Sache gehabt habe, muss aber mit allem einem treuen Diener natürlichen und innigen Kummer pflichtmässig anzeigen, dass jede meiner nachdrücklichen Bemühungen, die in der Pièce fast durchgängig gefundene Abweichungen von denen so oft vorgekommenen Grundsätzen der Gleichheit sich ergebender Vortheile auf die rechte und billige Bahn zurückzubringen, immer und beharrlich durch die auf mancherlei Art eingekleidete Einwendung erwidert worden ist, dass nämlich, wenn in andern Fällen, welche auf die in dem zwischen beiden Mächten bestehenden Allianzinstrument bestimmte Artikel Bezug hätten, die von mir behaupteten und anzunehmen geforderten Grundsätze angenommen werden könnten, in diesem vorseienden Falle die Rede nicht davon sein könnte, und von dem Grafen Haugwitz auch bis zu Ende bestritten worden wären, indem seit der zu Luxemburg angefangenen Unterhandlung über diesen besondern Gegenstand blos von der Alternative die Rede gewesen sei, ob die von dem Grafen Haugwitz angegebene Bedingung angenommen und der Krieg vom König fortgeführt werden könne oder nicht. Da der Umstand, dass in dieser Pièce in Rücksicht auf die Fortsetzung des Krieges das Jahr 1793 ausdrücklich bestimmt ist, mich sehr stutzen machte, ich dahero mein Befremden zu erkennen gab, erhielt ich zur Auskunft, dass es von der Annahme der Petersburger Convention abhienge, ob der König bis zu dem erfolgenden Frieden Theilnehmer an dem Kriege sein solle.

Die dem Herrn Marquis Lucchesini in Erinnerung zurückgebrachte, mir bei seiner letzten vorläufigen Unterredung mit mir über diese Angelegenheit zugestandene Uebereinstimmung in den Grundsatz, dass des Kaisers Maj. zur vollkommenen Gleichhaltung in denen drei Abtheilungen des Verhältnisses, der Bestimmung und der Sicherstellung ein

gleiches Recht mit Russland und Preussen habe, [betreffend] wich dieser Minister dem Beharren auf seiner damalen geäusserten Meinung damit aus, dass er sich jetzt und bei der Ausrichtung dieses seines Auftrags blos das Organ des Berliner Ministerii nannte, welches die Rechtmässigkeit der wirklichen Besitzergreifung vertheidigen wolle. Durch alle Einwendungen dennoch nicht abgeschreckt, versuchte ich nach der ersten Unterredung und nach fleissiger Erwägung der erwähnten königl. preussischen Darstellung der Gegenstände in wiederholten Besuchen den Herrn Marquis Lucchesini mit aller mir verliehenen und erworbenen Beredsamkeit zu dem billigen und mir von E. Exc. erleuchtet ausgezeichneten Einsehen und Zugeben der wahren Lage der Dinge herumzubringen; alle meine Bemühungen liefen aber wiederum fruchtlos ab, indem er beharrlich bemerken zu machen auf seiner Seite bemühet war, dass die in dem Exposé angeführten *facta* denen königl. preussischen Massregeln hinlänglich das Wort sprächen, so dass die Quelle meiner Hoffnung, eine Ueberzeugung bei dem Minister hervorzubringen, endlich versiegte und ich mich dahin zu beschränken mich in der mir höchst schmerzlichen Nothwendigkeit befinde, E. Exc., nebst ganz gehorsamster Einsendung der mehr erwähnten abschriftlichen Rückäusserung des Berliner Ministerii, [und] der ganz gehorsamsten Anzeige von dem für mich so tief betrüblichen, fruchtlosen Bestreben, eine zu bewirken so eifrig gesuchte Ueberzeugung hervorzubringen, nur noch anfügen zu können, dass dem ungeachtet, sowie der Erwartung des Herrn Marquis Lucchesini selbst zufolge, von Seiten Russlands der gute Wille, Sr. Maj. dem Kaiser zu der billigen und einer gehörigen Entschädigung beizustehen, sehr zu vermuthen, aus mehreren Aeusserungen des Lord Elgin gegen mich von England aber der thätige Beistand gewiss zu erwarten ist, auch aus allen in die beharrliche Vertheidigung der königl. preussischerseits enoncirte Behauptungen eingemengten, auf die Bereitwilligkeit des Königs zu der Mitwirkung zu unserer gleichen und billigen Befriedigung abzielenden Aeusserungen ziemlich deutlich abzunehmen ist, dass Höchstderselbe sein Versprechen, die Arrondissements- und Acquisitions-Projecten Sr. Maj. des Kaisers thätig unterstützen und befördern zu wollen, redlich halten werde. Dass ich es an rastlosem Bestreben, die Befehle meines Allerhöchsten Hofes mit allem Nachdruck zu betreiben, nicht fehlen lassen werde, geruhen E. Exc. meinen getreuen Gesinnungen zutrauen zu wollen.

---

34. NOTE REMISE PAR M. LE COMTE DE STADION A M. LE COMTE DE STARHEMBERG LE JOUR DE SON ARRIVÉE A LONDRES.

S. d. (21. Mai 1793*).

(Copie. Beilage zu Starhemberg's Bericht an Thugut vom 24. Mai 1793.)

Le courrier Morice arriva ici le 3 de ce mois chargé de deux dépêches, l'une du 26 de mars, signée par Mr. le comte de Cobenzl, l'autre de Mr. le baron de Thugut du 14 avril.

---

*) S. Starhemberg an Thugut ddo. 24. Mai.

La première contenait une réponse très-détaillée et systematiquement discutée de la note que lord Grenville m'avait remise le 15 de février. Le grand point de vue de toute négociation, le grand intérêt de la cour de Vienne y était posé dans l'échange de la Bavière, qu'on y énonçait comme le dédommagement principal et essentiel, que S. M. I. se destinait dans la présente guerre.

La seconde était écrite dans le temps où les acquisitions d'une étendue immense que la Russie et la Prusse viennent de s'arroger en Pologne avaient porté un changement total dans le sujet des indemnités. Le premier but des négociations qui devaient avoir lieu à Londres y était dirigé à traverser ces acquisitions, et dans le cas qu'on ne pût y réussir, à obtenir à la cour de Vienne l'aveu de celle d'Angleterre pour des agrandissements proportionnés en tout point à celui que les cours de Berlin et de Pétersbourg étaient parvenues à se donner.

L'une et l'autre dépêche s'accordaient à regarder comme nécessaire à toute fin, que la politique autrichienne pouvait se proposer, de lui conserver la coopération des armes anglaises et d'en augmenter autant que possible la vigueur.

Dans le temps même, et peu de jours avant que ces différents ordres m'arrivèrent, j'avais apperçu un refroidissement assez marqué dans le cabinet de Londres. On y avait cru voir de défiance dans la déclaration de Mr. le prince de Cobourg, dans celle qu'on avait permis à Dumouriez de donner encore après les conférences d'Anvers et dans le changement qu'avait subi en dernier lieu la destination de Mr. le comte de Mercy. On paraissait s'expliquer ici tous ces événements par le désir de la cour de Vienne de porter le centre des négociations à l'armée et d'en entamer même de particulières avec les généraux français. J'avais eu à ce sujet une conversation avec lord Grenville le matin du jour même où le courrier arriva. Milord m'avait dit à ma grande surprise qu'on envoyait dans l'instant même où il me parlait des lettres à Mr. le duc d'York pour lui ordonner de mettre un frein à l'ardeur, avec laquelle il suivait les désirs des commandants autrichiens, puisqu'il était impossible de permettre au chef des forces anglaises de suivre plus long-temps des impulsions étrangères, du motif et du but desquelles on n'était pas instruit ici, et sur lesquelles la cour de Vienne tardait aussi long-temps de s'expliquer. A force de remontrances j'eus la promesse qu'on suspendrait un tel ordre, qui outre les conséquences fâcheuses, qu'en auraient pu souffrir les opérations de la guerre aurait été pendant toute la campagne une source d'humeur et de mécontentement entre les généraux. Heureusement le courrier autrichien qui vint le soir, et dont j'annonçais sur le champ l'arrivée au ministre, me tira à ce sujet de l'inquiétude qu'un plus long délai m'aurait donné.

La conférence que j'eus le lendemain 4 de mai dans la maison du lord Grenville, débuta par de la froideur et de la retenue de sa part et un exposé long et tédieux de la mienne. Après avoir développé aussi systematiquement que l'indiquait la dépêche du 26 mars, la manière de penser de la cour de Vienne sur le concert à prendre, je tâchai de faire valoir les raisons qui rendent l'échange de Bavière

un point très-désirable pour la maison d'Autriche et pour la politique d'Europe. Puis j'entrai avec toute la franchise que je crus devoir y mettre dans les affaires de la Pologne, en faisant lecture de ce qui se trouve d'essentiel dans les pièces qui y ont rapport, et en présentant, aussi clairement que je le pouvais, l'intérêt commun qui y avaient S. M. I. et le Roi d'Angleterre, je mis enfin devant les yeux du ministre tous les principes de justice et de convenance qui parlent pour les acquisitions en tout point égales à celles de la Prusse et de la Russie qui dorénavant font la base des dédommagements de l'Empereur. Dans tous les points de ma communication je m'efforçais à démontrer combien les intérêts de mon souverain, les moyens qu'il y employait, et la fin qu'il y cherchait coïncidaient avec ce que l'Angleterre devait désirer et se poser comme but de ses efforts politiques et militaires.

Lord Grenville me répliqua: qu'une partie des dépêches dont je venais de lui faire part était si détaillée et si précise dans les expressions, et que l'autre touchait des objets si délicats et si nouveaux pour lui, qu'il lui était impossible d'entrer actuellement avec moi à leur sujet; que même avant que d'en faire son rapport au conseil, il tâcherait de les mettre par écrit, et qu'il me reverrait pour me demander s'il avait saisi mes paroles avec l'exactitude qui était nécessaire dans des discussions aussi épineuses; que dans le détail il y avait cependant quelques points dont il voulait s'expliquer préalablement.

Qu'il était dit dans la lettre de Mr. le comte de Cobenzl au sujet du dégré d'intérêt que la cour impériale prend à l'intérieur de la France, qu'on y désirerait plutôt une monarchie limitée pour forme de gouvernement; qu'il m'avouait à cette occasion sa crainte qu'on ne favorisât trop à Vienne la constitution de 1789; que malgré ce que je lui en disais de contraire, il ne pouvait s'empêcher d'en avoir le soupçon, d'après les derniers événements et d'après la conduite qu'on avait tenue vis-à-vis de Dumouriez; qu'ici à la vérité on ne se mêlerait jamais de faire adopter à la France telle constitution ou telle autre, mais qu'il y en avait deux, à qui on donnerait l'exclusion autant que ce serait dans le pouvoir de la cour de Londres: l'une était la monarchie absolue qui depuis des siècles avait été si dangereuse à l'Angleterre, la seconde c'était cette constitution de 1789 laquelle en sapant tous les principes reconnus de gouvernement, et détruisant les rangs et les classes de la société et renversant toute idée de subordination politique, avait en elle-même le germe de cette anarchie, si menaçante pour toute l'Europe, et qu'on désirait tant à faire cesser. Il me parla à cette occasion de la conduite que l'Angleterre comptait tenir vis-à-vis des différents partis en France. Nous n'en soutenons effectivement aucun, dit-il, et il n'y en a point avec qui nous ferons cause commune; mais nous croyons devoir nous tenir près de tous, et leur donner les espérances qui ne nous engagent à rien, pour entretenir et fomenter les troubles intérieurs qui font une si puissante diversion dans la guerre.

Il quitta cet objet pour venir à l'échange de la Bavière. Il m'avoua qu'à ce sujet je venais de lui dire les raisons peut-être les plus

fortes qu'on pouvait alléguer pour en démontrer les avantages; il était fâché que jusqu'ici il n'avait pu me parler aussi clairement qu'il désirait, qu'il fallait cependant enfin me dire que jamais cet échange ne pourrait faire la convenance de l'Angleterre. La France, continua-t-il, quelle qu'elle soit, ne cessera jamais à faire le premier soin de notre politique, et il nous est nécessaire qu'elle soit entouré de voisins qui aient une forte masse de pouvoir à lui opposer. Quelque puissant qu'on veuille rendre l'électeur de Bavière, en lui donnant une contiguité de possessions avec les Pays-bas, cela fera toujours un souverain, dont les états auront six fois moins d'habitants, moins de surface, moins de productions, et moins de revenus que la France; qui jamais ne pourra lui résister de ses forces seules, et qui mettra constamment en jeu, et l'Empereur et l'Angleterre et tous ceux qui ont le même intérêt vis-à-vis de la France pour le tenir en équilibre contre la masse qui le presse. La cour de Vienne n'en sera ni plus concentrée ni plus tranquille qu'elle l'est à présent, et nous le serons beaucoup moins.

A l'égard des affaires de la Pologne, il me dit que ce sujet était absolument nouveau pour lui, qu'il était bien aise d'apprendre la manière de penser du cabinet de Vienne, et de voir qu'il n'avait point de part à ce qui se faisait à présent dans ce pays-là; que je me souviendrais qu'il m'avait toujours parlé avec peine et chagrin de la conduite de la Prusse et de la Russie dans ce malheureux royaume; mais qu'en même temps on était ici dans l'impuissance de s'y opposer; qu'il ne voyait aucun moyen à ce que je lui avais insinué là-dessus, et qu'il croyait la possibilité de se compromettre vis-à-vis des deux cours d'un trop grand danger dans un moment où on avait besoin de leur secours et on ne pouvait risquer de les mettre contre soi. Je m'arrêtai beaucoup avec lord Grenville à cette partie de mes communications, mais ses réponses étaient toujours les mêmes, et il ne voulait point s'ouvrir sur ce que je lui dis du droit incontestable de S. M. I. à des acquisitions absolument égales en valeur à celles de la Prusse et de la Russie. Il vint enfin à l'idée suivante: que puisque la cour de Vienne était si intéressée à l'équilibre de l'Orient de l'Europe, elle avait, à ce qui lui semblait, un moyen pour mettre des bornes à l'ambition du Roi et de l'Impératrice, si elle voulait changer le système qu'elle avait adopté depuis les dernières années envers la Porte, et s'en faire un ami; que l'Angleterre pourrait nous être utile à ce sujet, puisque dans l'état présent de la France elle cherchait, avec probabilité de succès, de se mettre à sa place, et de gagner à Constantinople l'influence qu'y avait exercé l'ancien cabinet de Versailles; que si la cour de Vienne voulait profiter de la circonstance, il croyait que ce serait le meilleur et peut-être le seul moyen de parvenir à ses fins. Je répliquais à Mylord pour lui faire sentir toutes les difficultés que son idée semblait me présenter, et surtout la crainte que par une telle conduite on s'aliénerait la Russie dont on avait tant d'intérêt de se conserver l'amitié.

Il serait inutile de m'étendre sur les arguments dont je me suis servi pour répondre aux différentes ouvertures du ministre. En tirant le résultat de ma conversation, je la trouvais embarrassée par la quantité

de détail qui y avait été traitée, et peu satisfaisante quant au fond des ordres que j'avais reçu. J'étais surtout frappé de la froideur, avec laquelle lord Grenville avait constamment glissé sur ce que j'y avais jeté relativement à un rapprochement plus intime de la cour de Vienne et celle de Londres. Je voyais que j'avais à combattre les impressions défavorables des derniers jours. Il me semblait qu'à cet effet l'essentiel était de ne pas les augmenter par de nouveau incident, et de ramener le tout, autant que je le pourrais, au point le plus pressant, la coopération dans la présente guerre et la réunion des vues du cabinet de St. James avec celui de Vienne. Ce préalable (le plus nécessaire pour tout ce qui doit suivre) une fois assuré, j'en avais plus de moyens d'avancer les autres points de la négociation. Également il y en avait, auxquels l'Angleterre ne pouvait s'opposer efficacement, dès que S. M. I. était résolu de les pousser avec vigueur. Toute assurance même qu'elle aurait pu donner de son consentement supposait qu'on profiterait des circonstances pour se rendre maître des dédommagements qu'on avait en vue; et encore dans ce sens il fallait qu'on fît la guerre avec force et succès, et que les armes impériales fussent aidées avec sincérité et chaleur des moyens qui dépendent de la cour de Londres.

C'est ensuite de ces réflexions que j'ai tâché de conduire une seconde conversation que j'eus avec lord Grenville le jeudi 10. Je m'y posais pour but de simplifier autant que possible les objets de mes communications, de les présenter dans le point de vue qui les rend les plus consonants ou les moins opposés aux principes que la cour d'Angleterre a adoptés, de séparer enfin tout ce que je ne voulais faire regarder que comme incident politique du grand intérêt commun et pressant qui ne pouvait ni ne devait souffrir par des embarras passagers. En suivant cette voie, et en prenant le ton d'une grande confiance et franchise, je réussis à me faire écouter du ministre avec moins de roideur que la première fois, et je le vis reprendre l'intérêt que depuis plusieurs mois il a constamment témoigné prendre aux explications de la cour de Vienne. Cependant, au sujet de l'échange de la Bavière et des affaires de la Pologne, il resta à ce qu'il m'en avait dit, et même il me marqua le désir de ne pas faire de ce dernier point un sujet de conversation ministerielle. Il parut très-content des vues militaires qui sont annoncées dans la dépêche du 26 mars; mais il me fit à cette occasion la question qui m'embarrassa, si je savais lui dire, en combien on s'était assuré à Vienne de la coopération prussienne pour les projets militaires qu'on se proposait du côté de l'Alsace et de la Lorraine. Il s'expliqua d'une manière tout-à-fait satisfaisante à l'égard de ceux qui doivent être suivis dans les Pays-bas et désira, comme je l'ai marqué dans le temps, qu'on mît les commandants des forces respectives en Italie et dans la méditerranée dans des relations qui leur donnassent des facilités de s'entr' aider de même mutuellement. Enfin il montra une volonté sincère d'entrer dans la discussion de la dépêche du 26 mars au sujet du concert à prendre, mais il me dit qu'il lui était impossible d'en faire un rapport au conseil, à moins que de savoir les mots et les expressions exactes, puisqu'elles se rapportaient

à des notes et des explications antérieures. Après qu'il avait beaucoup insisté sur cette réflexion, j'ai pris sur moi de lui donner l'extrait ci-joint, où j'ai eu soin d'élaguer tout ce qui ne regarde pas directement le concert et tout ce qui se rapporte au détail ou à des principes précis des dédommagements. Je ne le lui ai laissé que comme une feuille volante, faite uniquement pour aider sa mémoire, et n'ayant aucune valeur diplomatique.

Quoique je n'eusse point eu d'ordre à cet égard, j'ai cru pouvoir donner ce papier. Il ne pouvait d'aucune façon compromettre la cour, ni gêner ses intentions. Il facilitait d'ailleurs le point principal du concert et pouvait dévenir l'occasion à des communications plus étroites. En ne touchant que des points dont le détail, en roulant sur des expressions, n'aurait que prolongé et embarrassé les conférences, il fournissait au fil auquel on pouvait attacher tous les autres objets de négociation sans embrouiller par-là le principal sujet.

Peu d'heures après que j'avais envoyé cette pièce à lord Grenville, je reçus la lettre de Vienne du 27 avril, qui me fait savoir que S. M. I. a daigné accepter ma démission, et je fus instruit de la très-prochaine arrivée de Mr. le comte de Starhemberg. Depuis ce moment j'ai arrêté toute démarche ultérieure qui aurait un rapport à la négociation qui m'avait été confiée.

---

35. DE VINS AN THUGUT.

(Eigenh.) Turin, le 23 mai 1793.

En conséquence de la permission que V. E. m'a donnée de lui écrire, dès que l'exigence des cas le paraît rendre nécessaire, je crus que les circonstances présentes me mettaient dans le cas de devoir vous adresser celle-ci. Il n'y a pas beaucoup à dire sur les affaires purement militaires. Les neiges qui commencent à se fondre ne le sont pas encore assez pour donner le cours libre aux expéditions militaires. Depuis le col de l'Argentière jusqu'au St. Bernard il n'y a que les montagnes du comté de Nice qui commencent à se nettoyer des neiges. Aussi y a-t-il des escarmouches de ce côté-là; les ennemis se renforcent autant qu'ils peuvent; ils avaient formé le projet d'une attaque sur le poste de St. Étienne, projet qui fut éventé par un heureux hasard, le général français Casabianca ayant été pris par les milices, pendant qu'il allait visiter ses postes. On lui trouva en poche l'ordre d'exécuter son projet d'attaque. Tant qu'il n'y aura que l'armée de Nice que l'ennemi renforce, je pourrais peut-être me soutenir, si j'avais des troupes, avec lesquelles je pus hasarder de temps à autre un quelque attaque; je pourrais même dire que, grâce aux positions que je choisis, je serais sûr de me soutenir; mais si l'ennemi se renforce aussi en Savoye, je ne suis plus en état de me soutenir. Les neiges commencant à fondre, V. E. doit s'attendre à la nouvelle, que l'ennemi est descendu dans le Piémont.

Le retard du secours que cette cour sollicite depuis si long-temps, et qu'on lui fait attendre avec tant d'anxiété, ne peut qu'entraîner les suites les plus désagréables pour notre cour, ou au moins pour la

bonne intelligence. Mr. le marquis Gherardini vous aura dit plus au long que l'on commence à voir clairement, que cette cour-ci va se jeter totalement dans les bras d'Angleterre, que celle lui fait espérer de la Suisse, dont ils ont déjà formé trois régiments, malgré la penurie d'argent qui règne ici, pour captiver ce pays qui ne sait que faire de ses hommes revenus de France, que, depuis l'arrivée d'un courrier d'Angleterre, cette disposition se fait voir clairement. J'ai même des nouvelles très-certaines que l'Angleterre veut envoyer des troupes de débarquement. Cette dépense pas indifférente doit avoir quelque but. L'aliénation ne provient pas seulement du retard de la résolution de notre cour à mander quelque secours, mais en grande partie des chicanes de Mr. le général Stain; il ne manque guère une occasion pour faire voir son inimitié contre cette cour. Tous les mauvais propos qu'il a tenus à ce sujet sont connus ici; je ne vous citerai donc que quelques exemples des faits les plus récents qui vous convaincront de la vérité. Il ne me donne jamais un homme, pour mettre au complet les troupes impériales qui se trouvent ici, sans recevoir des ordres réitérés du conseil de guerre et dès qu'il ne peut plus l'esquiver, il y mette autant d'entrave qu'il peut. Il a reçu l'ordre d'envoyer 2000 recluts pour le régiment Caprara. Le rapport ci-joint du colonel du régiment vous fera entrevoir, avec quel raffinement des chicanes il a tâché de rendre ce renfort le moins utile qu'est possible. Ces jours-ci il reçut l'ordre du conseil de guerre, de compléter les deux bataillons de campagne qui sont ici de Belgiojoso du troisième bataillon qui est en Pavie, le conseil de guerre y joignant que, vu la quantité des troupes qu'il y avait en Lombardie, il était indifférent que le troisième bataillon qui est dans ce pays-là fût fort ou faible. Ce bataillon passe le complet; donc Mr. de Stain en aurait dû envoyer 378 hommes ici, au lieu de cela il ne m'en envoie que 216. V. E. sait que l'Italie manque généralement d'avoine, ce qui fut cause qu'il a fallu le faire venir de l'étranger. Le retard des transports en a fait manquer ici. Le négociant Bienenfeld, sachant qu'en Lombardie il y en avait plus qu'il n'en fallait, se rendit à Milan et pria S. A. R. l'archiduc de nous en prêter trois mille metzen avec l'assurance de les rendre au premier transport qui nous viendra. L'archidu cl'accorda, le majeur . . . . . *) préposé à la partie des vivres n'y mit aucun obstacle, mais quand Mr. de Stain l'est venu à le savoir, il dévint furieux, et menaça le dit majeur de le faire mettre aux fers, s'il osait en donner un seul metzen. Si je vous voulais faire un détail de toutes les petites chicanes, il serait d'une longueur énorme; je me contente de ce peu de traits pour vous faire entrevoir le désagréable de ma situation. Pour moi certainement, je n'ai jamais eu la moindre altercation avec Mr. de Stain, cet esprit de chicane ne peut donc tirer son origine que des deux causes: ou que ce général a vraiment une haine particulière contre cette cour, comme on le suppose ici, ou bien qu'il est jaloux à me voir au commandement de cette armée. Si c'est le premier de ces cas, mes réflexions seraient

*) Lücke.

superflues, elles se présentent en foule, toutes contraires au bien du service; et si c'est le second, des ordres supérieurs me feront céder ce commandement avec plaisir à Mr. de Stain. Car bien que je ne puis assez me louer de la confiance de S. M. le Roi qu'il me démontre en toutes les occasions, ma situation est si désagréable avec les troupes que j'ai à mes ordres, la situation du pays si allongée, que je ne puis que me fier aux autres, qu'en vérité il n'y a que mon devoir qui peut me tenir ici. Mais ce devoir je ne serais guère en état de le remplir, si je dus (!) toujours craindre les mêmes chicanes; car si enfin l'on envoie des troupes de la Lombardie, les munitions de toute espèce doivent également venir de là. En considérant toutes les chicanes que Mr. de Stain pourrait me faire [elles] seraient de nature à faire manquer les projets les mieux conçus; le service en souffrirait. Ainsi il vaudra mieux que Mr. de Stain eût le commandement de cette armée; dans la quantité des armées qui sont en campagne, l'on pourra facilement trouver quelque place pour moi. Ce n'est pas que je ne veuille être sous les ordres d'un général qui est plus ancien que moi, mais c'est que je serais toujours un sujet de jalousie pour lui, vu la confiance que le Roi de Sardaigne a pour moi. Les affaires iraient d'autant mieux, car la défense de la Lombardie est tellement liée à celle de Piémont, qu'il paraît inévitable que l'on doit lier l'un avec l'autre, ce qui est d'autant plus facile asteur que toute idée de crainte d'un débarquement des Français ne pourrait plus devoir exister; car si même les flottes retardent, les Français n'ont pas le moyen de faire un débarquement avec des forces suffisantes pour se soutenir. Ce sont des remarques que j'aurais pu épargner en écrivant à V. E., connaisseur si grand des forces et de la possibilité de ce que les puissances différentes peuvent faire.

36. MERCY AN THUGUT.

(Eigenh.) Bruxelles, le 24 mai 1793.

L'aide de camp de Mr. le maréchal de Cobourg m'a suivi à la piste, tandis que je ne prévoyais son expédition que pour demain au plutôt.

Avec une grande abondance de matière je ne puis par cette occasion écrire que quelques mots à V. E., mais je vais au plus pressé en lui observant que le prince de Cobourg est, autant que le comporte son caractère, vivement affecté d'une lettre allemande émanée du cabinet et dans laquelle ce maréchal est traité très durement. On lui refuse les avancements qu'il demandait pour les officiers qui ont le plus coopéré à ses succès. Le plus remarquable de touts est le colonel Mack: son état physique le met hors de service, mais s'il en sortait de manière à faire croire que ses mérites sont méconnus, il en résulterait dégoût général dans l'armée et à coup sûr les plus fâcheux effets. Je n'avais vu de ma vie Mr. Mack et ne le connais pas, mais sur le premier aperçu je vois bien qu'il a été l'âme de toutes les actions militaires, que l'opinion, la confiance générale est pour lui, et que difficilement il sera suppléé même par le prince de Hohenlohe. Si ce dernier venait à manquer, il n'y aurait plus de ressource. Ce que je dis ici confidentiellement

n'est que parce que je crois, mon cher baron, vous devoir l'hommage de toutes mes pensées. J'en aurais beaucoup à vous exposer sur d'autres matières qui à la vérité ne sont point de ma compétence, mais qui intéressent mon zèle. Je crois que tout ce que l'on fait ici, est mal vu et plus mal exécuté. On y met l'autorité souveraine à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur, pour quelque argent que l'on espère de tirer des états, on leur abandonne tout sans mesure, l'archiduc sera écrasé avant de pouvoir gouverner, on écoute de petits intrigants, ils dirigent les choses à leur manière, toute dignité se perd, on ne saura plus, comment y porter remède. Je désirerais bien que vous voulussiez bien transmettre tout cela à Mr. le prince de Kaunitz, et lui parler quelques fois de mon profond et fidel attachement dont je lui parlerais moi-même, si je ne craignais de l'importuner. L'aide de camp ne m'a donné qu'une demie heure pour écrire une lettre d'office et celle-ci, pardonnez à leur désordre, je le réparerai à la première occasion. J'aurai toute facilité à obtenir du prince de Cobourg toute confiance, mais il faudra que je sois souvent auprès de lui, pour qu'il n'oublie pas ce qu'il serait porté à me dire et qu'il me laisserait ignorer, si je n'étais pas sous la main.

37. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 24 mai 1793.

Les vents contraires m'ayant retenu deux jours à Helvœt, je n'ai pu m'embarquer que le lundi matin et n'ai pu par conséquent arriver à Londres que le mardi assez tard dans l'après-dîner. Je me suis rendu sur le champ chez Mr. le comte de Stadion, à qui j'ai remis les dépêches que V. E. m'avait envoyé pour lui. Je l'ai prié en même temps de vouloir bien me donner les directions et renseignements nécessaires pour le nouveau poste, dans lequel je vais lui succéder. Il s'y est prêté avec toute la grâce et la complaisance, que j'avais bien d'attendre de l'amitié qui nous lie étroitement ensemble. Je me croirai heureux de marcher sur ses traces, et de me voir un jour aussi aimé qu'il l'est ici en servant aussi bien ma cour.

Arrivé trop tard le mardi pour avoir mes audiences chez le Roi le lendemain, on m'a remis au mercredi de la semaine prochaine, le seul jour destiné par S. M. à recevoir les lettres de créance des nouveaux ministres étrangers. Comme il y aurait eu dans les circonstances pressantes du moment beaucoup d'inconvenients à attendre encore huit jours avant de parler à milord Grenville, je demandai à le voir d'abord et il me donna rendez-vous pour hier à onze heures et demi.

Après lui avoir remis selon l'usage les copies de mes lettres de créance, je commençais par l'assurer de la franchise et de la sincérité, avec laquelle, d'après les ordres positifs de ma cour et l'impulsion naturelle de mon caractère personnel, je me proposais de traiter toujours avec lui dans toutes les occasions. Je le priais de s'engager à la même obligation vis-à-vis de moi, en abjurant à jamais toute espèce de dissimulation et de fausse petite réserve. Il parut fort content de cette espèce de préambule et eut l'air de contracter avec plaisir l'engagement que je lui proposais.

Je commençais d'abord à lui parler du projet de la convention à conclure entre nous, en y liant la Prusse pour l'empêcher d'une part de se désister de la coalition et pour la porter d'une autre à mettre plus d'activité dans ses mesures et opérations guerrières; je lui représentais, combien il était à craindre, qu'ayant obtenu ce qu'elle désirait en Pologne, elle ne prît plus dorénavant qu'une part extrêmement passive à la continuation si essentielle de la guerre, dans laquelle nous étions engagés et dont nous avions supporté le plus grand poids jusqu'à présent; j'ajoutais que, si l'Angleterre ne s'occupait pas sérieusement du soin de faire agir S. M. prussienne avec plus de promptitude et de vigueur, nous verrions l'été se passer et la campagne finie, sans que Mayence fût reprise. Je trouvais milord Grenville non seulement complètement d'accord avec moi sur ce point, mais il chargea même singulièrement les torts de la Prusse. Il me confia que l'Angleterre qui allait de si bonne foi dans la coalition était, on ne peut pas plus, mécontente de la négligence et nonchalance prussienne, et que la cour de Londres se proposait d'envoyer incessamment un homme sûr à l'armée du Roi pour sonder ses véritables intentions, et le faire expliquer d'une manière claire et précise sur ses projets ultérieurs; il me dit qu'il croyait qu'il serait à propos que l'on fît une démarche semblable de notre côté, en proposant en même temps à la Prusse la conclusion prochaine de la convention dont je venais de lui parler; il convint qu'il était essentiel que cette puissance fût de nouveau étroitement liée à la cause commune et obligée à partager tous nos efforts; il continua, en disant que la seule crainte de voir la Prusse et la Russie prendre de l'humeur dans un moment où il est si important, qu'elles ne soient au moins pas contre nous, avait empêché l'Angleterre de parler plus haut à l'occasion des acquisitions incroyables de ces puissances en Pologne; il assura que le moment de s'y opposer était perdu, et qu'on ne devait plus s'occuper qu'à empêcher que cet abus ne se renouvellât dorénavant.

J'entamais alors le point intéressant des dédommagements. Milord Grenville me fit entendre que pourvu, que nous voulussions renoncer au projet de l'échange des Pays-bas, le cabinet de St. James se prêterait avec plaisir à nous seconder sur cet objet, sur lequel on ne pouvait néanmoins parler que vaguement, tant qu'il n'y aurait pas de conquêtes faites sur la France. Je voulus à cette occasion parler des avantages réels qui résulteraient pour l'Angleterre même de la réalisation de l'échange; mais lord Grenville me ferma la bouche, en me disant qu'il savait déjà que notre cour avait résolu de se désister de ce projet. Il ne me resta plus alors, qu'à lui faire valoir de mon mieux l'importance du sacrifice que nous faisions pour complaire à l'Angleterre; il en parut flatté et me dit que la cour de St. James y était sensible, mais qu'on désirerait que ce point fût énoncé dans la convention que nous projetions d'autant plus qu'il pouvait m'assurer que très certainement la cour de Berlin, sans s'y opposer directement, n'avait jamais été portée pour l'échange de la Bavière.

D'après une suite de cette confiance qu'il paraît disposé à me témoigner, lord Grenville me pria de ne point parler encore à Mr. Jacobi de tout ce qu'il venait de me dire. J'ai cru m'appercevoir qu'il connaissait aussi bien que nous le caractère et la façon de penser de ce ministre. Nous convînmes en outre que, pendant que l'on ferait parler au Roi de Prusse, nous nous occupérions de la rédaction des articles de la convention; je lui proposais d'en faire lui-même le projet; il s'en excusa sur la multiplicité de ses affaires, en me priant de m'en charger. Je lui représentais que, ne voulant pas prendre cette besogne entièrement et uniquement sur moi, j'allais envoyer un courrier à Mr. le comte de Mercy pour me concerter avec lui sur les points à proposer au cabinet de St. James, et qu'au retour du courrier nous pourrions hâter la conclusion d'une convention aussi intéressante, au cas que l'Angleterre persistât, comme je l'espérais, dans les mêmes bonnes intentions, et qu'on réussît à y faire accéder la cour de Berlin. J'envoyerai en conséquence le courrier Maurice avec cette dépêche *sub volanti* et une lettre particulière à Mr. le comte de Mercy, et j'attendrai la réponse de ce ministre pour reprendre ma conférence avec le secrétaire d'état.

Je parlais ensuite au lord Grenville des deux lettres qui lui ont été écrites par Mr. le Brun, et que V. E. trouvera dans la gazette anglaise ci-jointe. Il me dit qu'on n'avait pas pu ne pas lui répondre à cause des considérations que le gouvernement anglais doit toujours avoir pour la nation, mais il m'assura en riant que par la réponse (qu'il me communiquera incessamment) on renverrait le négociateur à Mr. le prince de Cobourg et à Mr. le duc d'York qu'on aurait soin de prévenir en conséquence. Cette résolution me paraît d'autant plus convenable, que Mr. le comte de Mercy, en étant informé par la lecture de ma dépêche d'aujourd'hui, pourra prendre en conséquence toutes les mesures que sa sagesse et sa prudence lui dicteront.

Avant de quitter milord Grenville, je lui parlai du vif désir que notre cour avait de se rapprocher tout-à-fait de celle de Londres, et de contracter bientôt avec elle une amitié plus intime et une alliance plus étroite. Il eut l'air de saisir cette idée avec empressement et me répéta à plusieurs reprises différentes, que personne ne désirait plus que lui le rétablissement de ce qu'il appelle l'ancien système, que l'alliance de ces deux cours lui paraissait une des plus naturelles et des plus convenables, et qu'il croyait que c'était le véritable moment pour commencer à y songer sérieusement. Il me dit ensuite plusieurs choses flatteuses sur mon propre compte, qui me prouvaient de plus en plus, que je dois la bonne opinion qu'on veut bien avoir de moi ici, à l'amitié de lord Auckland et du comte de Stadion. Je ferai mes efforts pour tâcher de mériter le témoignage qu'ils ont bien voulu rendre de moi et pour obtenir de plus en plus la confiance flatteuse de S. M.

38. WARTENSLEBEN AN WALLIS.

(Kr.-A., H.-Kr.-R.-A.) (eigenh.) Bodenheim, den 24. Mai 1793.

Aus der Original-Beilage Nr. 1 werden E. Exc. in Gnaden ersehen, wie dass von Sr. Maj. dem König abermalen angegangen worden,

zu Sr. Durchl. dem Herzog zu Braunschweig abzugehen; als ich mich bei Hochdemselben meldete und mir dessen Befehl erbat, war die Antwort: „Ihr Graf Wurmser hat uns mit Sack und Pack und seiner Reserve-Artillerie verlassen. Ich ersuche sie, um mich sicherzustellen, unsere beidseitige Position in genauen Augenschein zu nehmen und mir ihre Wohlmeinung zu eröffnen."

Die Beilage Nr. 2 enthaltet diese mir anbefohlene Wohlmeinung (ganz freimüthig). Hätte Graf Wurmser, Inhalt meines unterthänigsten Berichtes vom 10. d., sein mir gethanenes Versprechen erfüllet und seine Truppen aus denen am rechten Ufer der Queich liegenden Ortschaften Belheim, Russelheim, Herdt und Kurt über die Queich zurückgezogen, wie Se. Exc. mir es abermals unter dem 12. d. wiederholt mündlich versprachen und beiliegender Originalbrief des Generalen Klingkling *sub* Nr. 3 erweiset; so würden wir am 17. d. keinem so namhaften Verluste ausgesetzt gewesen sein, welcher noch beträchtlicher würde gewest sein, da wir und die Condéischen Truppen bereits 4 Kanonen verloren hatten, wenn nicht die besondere Tapferkeit des Hauptmann Poukki von Julay und die toskanische Hussaren solches redressiret hätten. Da aber solches als eine geschehene Sache zu betrachten, so verspreche mir für die Zukunft bessere Aussichten, massen der Herr FML. Baron Spleny von keinen so üblen Rathgebern wie Se. Exc. Graf Wurmser umgeben, alle Gegenstände nach der dermaligen Lage der Umstände einsiehet und durch das beste Einvernehmen mit dem Herzog von Braunschweig sich wechselseitig unterstützen und *vice versa* Einer dem Andern von Allem Nachricht geben. Zum Beweise dessen dienet, dass, als dem Herzog von Braunschweig in meiner Gegenwart die Nachricht aus Landau zukame, dass der Feind die kais. Truppen vor Tags abermalen attaquiren würde, schickte der Herzog in der Nacht eine schwere Batterie zu unseren Truppen ab und liess seine ganze Cavallerie ausrücken, um uns zu souteniren, welches er ohnmöglich hätte thun können, wenn wir am rechten Ufer der Queich gestanden hätten.

Ich verehre den Graf Wurmser, was noch mehr, ich bin ihm Erkenntlichkeit schuldig; dieses hat lange in mir selbst einen Streit verursachet. Dienstespflicht überwiegt dermalen alle Personalrücksichten. Ich finde mich im Gewissen verbunden, E. Exc. wahrhaft zu sagen, dass Se. Exc. Graf Wurmser von einem Einvernehmen mit denen Preussen, besonders aber mit dem Herzog, gar nichts wissen und hören will und sich hierüber sehr heftig *in publico* äusseret; ich beziehe mich hiewegen auf die Herren Generals Spleny, Grafen von Wallis, Generalen von Neu etc., so dass ich für meine Person zum Besten des Dienstes wünschete, dass Se. Exc. Graf Wurmser währender Zeit der Belagerung von Mainz am rechten Ufer des Rheins verbleiben möchte, als wohin er auch nach aller Wahrscheinlichkeit abgegangen ist, um nur nicht mehr von dem Könige, noch weniger aber von dem Herzog abzuhängen . .*)

*) Dasselbe Schreiben richtete Wartensleben am nämlichen Tage an Coburg. Kr.-A. 6/388.

39. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Minute.) Bruxelles, le 27 mai 1793.

J'ai eu l'honneur de transmettre à V. E., par un de mes derniers rapports, copie de la lettre que Mr. Dumouriez a adressée de Mergentheim à S. A. R. Mgr. l'archiduc. Sans avoir attendu la réponse de ce S^me^ prince, dont la copie était également jointe au dit rapport, non plus que la détermination de S. M. qu'il avait demandée, Mr. Dumouriez est arrivé hier au soir en cette ville*) et vient de m'adresser la lettre ci-annexée. V. E. sentira aisément que cette apparition nous embarrasse, puisque la présence de Mr. Dumouriez dans ce pays-ci pourra sous plusieurs rapports attirer des inconvénients au gouvernement: cependant les assurances, que Mr. le maréchal prince de Cobourg lui a données dans le temps de sa retraite de l'armée française qu'il jouirait d'un libre asyle dans ce pays-ci, s'opposent à toutes dispositions de notre part. J'aurai demain un entretien avec lui, peut-être trouverai-je le moyen de l'engager à s'en aller, d'autant plus qu'il paraît lui-même disposé à ne point prolonger son séjour dans ce pays-ci. Je me propose au surplus de ne m'ouvrir sur aucun des objets dont il pourrait m'entretenir, mais de le renvoyer à Mr. le comte de Mercy, comme étant chargé de la part de S. M. de toutes les affaires qui ont trait à la France et à la politique majeure. Mr. de Valence est parti pour Londres, mais je crois que son intention est de revenir ici dans un mois. Mr. de Berneron a loué la maison de campagne de Mr. le baron de Kessel. J'en ai informé Mr. le maréchal prince de Cobourg, et je ne tarderai point de faire parvenir sa réponse à V. E., ainsi que le résultat de l'entretien que j'aurai demain avec Mr. Dumouriez. . . .

40. MERCY AN THUGUT.

(Eigenh.) Bruxelles, le 28 mai 1793.

Je n'ai pas hasardé dans ma lettre d'office de donner plus d'étendu à mes remarques sur la réponse du lord Grenville à Mr. le Brun; mais jusqu'à ce que nos liaisons soient plus solidement établies avec l'Angleterre, je crains toujours qu'elle ne nous échappe dans ses pourparlers avec les Français, et je vais me tenir en sentinelle à l'armée pour y observer de plus près ce qui pourra survenir auprès du duc d'York qui est personnellement très-content, très-satisfait des égards que lui marque Mr. le prince de Cobourg. J'ai grand sujet de me louer des dispositions de ce maréchal, à m'écouter sur tout ce que j'aurai à lui dire, et en cela ses coopérateurs sont d'accord avec lui; mais dans leurs bureaux ils n'ont pas encore acquis l'art de distinguer les matières; celles du militaire et de la politique s'y trouvent confondues avec quelque confusion; je vois cependant que la bonne volonté des personnes me donnera des facilités pour l'arrangement des choses, et j'espère que, relativement à mon intervention, elles seront bientôt établies sur le pied où la cour veut les avoir. D'après l'idée que je me suis formé du caractère doux et accomodant de Mr. le prince de Cobourg, il me paraît

*) Vergl. Mortimer-Ternaux, l. c. VI, 590 ff., und den Brief Coburg's an Mercy, ebenda 594.

bien essentiel qu'il soit entouré de gens capables, énergiques et actifs. Il ne réparera pas la perte qu'il va faire du colonel Mack; j'aurais désiré que cet officier ne s'éloignât pas tout-à-fait, ne fut ce que pour tranquilliser l'opinion de l'armée qui a besoin d'être soutenue; on y remarque quelques nuances du mécontentement, il serait bon d'en prévenir les progrès.*) Il ne manque à la tenue de cette belle armée que plus de soin pour les hôpitaux, et particulièrement pour les blessés. J'en ai vu après l'affaire de Famars qui sont restés 36 heures sans pansement, et traînés à Mons sur de mauvaises charrettes, sans précautions ni secours. Le colonel Mack lui-même, auquel j'ai servi de garde-malade pendant deux heures dans la maison où il s'était traîné après la blessure, n'aurait su à qui s'adresser pour être transporté à Quiévrain, si le hasard ne m'avait pas fait trouver auprès de lui pour lui procurer une voiture et ses gens. Il n'y a ni suffisance de chirurgiens, ni d'aucune chose nécessaire à cette partie si intéressante; elle est dans une souffrance qui choque l'humanité.

Il y a assez de concorde parmi les généraux, particulièrement entre le maréchal et le prince de Hohenlohe; ils se méfient un peu du comte de Ferraris, et le soupçonnent de faire des rapports particuliers à la cour. Mr. de Clerfait se couvre de gloire en toute occasion; avant l'attaque de Famars il s'était soutenu dans une position la plus désavantageuse, il s'y est battu huit jours de suite avec un courage digne de plus grands éloges; c'est toujours à lui que les expéditions les plus difficiles sont confiées, et il mérite cette préférence.

Si les troubles intérieures de la France empêchent les factieux de nous envoyer des nuées de brigands, les sièges que nous allons entreprendre, réussiront plus ou moins promptement. On aurait été plus vite, en employant quelques ingénieurs français que j'avais suggéré; mais on n'en a pas voulu à l'armée où les émigrés sont détestés, ainsi que partout. Il est probable qu'à la fin de la campagne nous nous trouverons en possession de Condé, de Valenciennes, de Dunkerque que les Anglais voudront garder; je doute que nous allons au-delà du blocus de Lille; après quoi viendra la grande question de savoir, si et comment on continuera la guerre l'année prochaine. A moins d'événements aussi heureux qu'inattendus, je n'ose me flatter que l'aventure soit mise à fin cette année, et on aura à s'en prendre au Roi de Prusse ou à ses alentours; s'il nous restait au moins une bonne position défensive avec les mains garnies, on pourrait s'en remettre aux Français du soin de se dévorer entre eux, et les laisser faire.

Mr. de Metternich, aidé des lumières d'une jointe de ses conseillers, a fait un plan de gouvernement pour les provinces à conquérir. Il m'a communiqué cet ouvrage établi sur deux principes: 1. celui de garder les conquêtes; 2. de se concilier l'affection des habitants; mais dans les moyens je n'ai vu que la probabilité d'effets tout contraires à ceux, que l'on veut obtenir; il vaudrait peut-être mieux de déclarer aux habitants des provinces limitrophes, qu'on ne les regarde pas comme

*) Hiezu unten am Rande bemerkt: NB. On n'y récompense, on y avance personne, on refuse toutes les grâces que demande Mr. de Cobourg.

Français, mais bien comme des anciens Belges qui rentrent sous la domination de leurs souverains légitimes, lesquels leur rendront les priviléges, les antiques usages dont ils ont joui sous les ducs de Bourgogne, en n'y apportant que les changements impérieusement dictés par la différence des temps et des circonstances.

Je crains que le ministre plénipotentiaire, doué des qualités morales les plus estimables, ne succombe sous le poids d'une besogne fort au-dessus de ses forces. Il est harcelé par Mr. de Trauttmansdorff qui le traite assez durement; on le met en tutelle d'un petit aréopage composé de quelques sujets qui avaient été envoyés à Vienne, et qui sont fort dévoués aux États; ceux-ci gagnent du terrain aux dépens de l'autorité souveraine qui se trouvera bientôt réduite à rien. L'archiduc voit par lui-même ou par d'autres, qu'on lui prépare un gouvernement pénible; il tâche de se mettre à l'écart de tout ce qui se fait, et cela conduira à un ordre de choses auquel il sera difficile de remédier. . . . . .

41. MERCY AN THUGUT.

(Eigenh.) Bruxelles, le 29 mai 1793, à 8 heures du matin.

Le courrier est arrivé cette nuit à 11 heures; il en est huit du matin; V. E. voit que je tâche de bien servir l'impatience où elle doit être de recevoir des nouvelles de Londres; celles qui lui arrivent me paraissent laisser encore beaucoup à désirer sur ce qu'il nous conviendrait d'obtenir de la cour de St. James. Si elle veut sincèrement se lier avec nous, il faut qu'elle en donne quelque preuve réelle; on n'en voit pas encore les prémices assez prononcées; on voulait nous mettre à la brêche pour défendre la Pologne, maintenant on recule faute de pouvoir nous faire avancer. On semble exiger une renonciation expresse, absolue, exprimée par écrit, de tout échange présent et futur des Pays-bas; on ne répond que des demi-mots, quand il s'agit de s'expliquer sur nos dédommagements etc. etc. Toute cela n'est pas d'une amitié bien chaude. Je présume que Mr. de Starhemberg se défendra d'une renonciation *in eternum* à l'échange; qu'il stipulera notre portion de dédommagement de ce côté-ci jusqu'à la rivière de Somme, pour barrière à l'Allemagne les provinces d'Alsace, toute la Lorraine et les Evêchés, sauf à rabattre quelque chose sur le tout; mais particulièrement j'espère que notre allié prussien présent, et notre allié anglais à venir seront bien vinculés à ne faire aucune paix sans nous, et à ne la faire qu'en nous assurant le dédommagement ci-dessus. Voilà comme je présenterai mon opinion à Mr. de Starhemberg*), en y joignant les idées qui pourront me venir, mais qui d'ailleurs seront insignifiantes, parce que la convention à traiter est son affaire et non pas la mienne; d'ailleurs ce n'est que sur les lieux que l'on juge et mesure bien son terrain.

*) Mercy's Note an Starhemberg datirt vom 31. Mai 1793 und liegt in eigenhändiger Copie bei Mercy's Bericht an Thugut, ddo. 18. Juni 1793. Ich habe dieselbe weggelassen, weil sie fast wörtlich den Propositionen zu Grunde liegt, welche Starhemberg in der Folge dem britischen Cabinete machte. Vergl. Starhemberg an Thugut, ddo. 14. Juni 1793.

42. KAISERLICHE RESOLUTION

(über den Vortrag des Hofkriegsraths-Präsidenten [ddo. 31. Mai 1793], betreffend den Bericht Wartensleben's vom 24. Mai 1793.)

(H.-Kr.-R.-A., 7/ad 156b.) (Orig.) (Wien, 31. Mai 1793.)

Durch meine vorhergegangenen Befehle ist der General Wurmser selbst mit Anführung aller Ursachen angewiesen worden, der preussischen Armee von seiner Seite allen Beistand zu leisten. Der Hofkriegsrath hat also dem General Wurmser unverzüglich mitzugeben, die von seinem Corps d'Armée mit sich über den Rhein herübergenommene schwere Artillerie-Reserve sogleich zu diesem Corps d'Armée, wohin sie gehört und nothwendig ist, zurückzusenden, und da nicht zu vermuthen ist, dass der Feind mit einer ansehnlichen Macht zu einer Zeit über den Rhein gehen werde, wo sich gegen die preussische und diesseitige Armee so namhaft verstärket, mithin diese feindliche Bewegungen nur falsche Demonstrationen sein mögen, wovon General Wurmser nun selbst überzeugt sein wird, so hat er auch selbst sich ohneweiters zu seinem Corps d'Armée, wohin er gehört, zu verfügen und sich alle erdenkliche Mühe zu geben, durch sein Benehmen und Betragen die Zufriedenheit Sr. Maj. des Königs von Preussen und des Herzogs von Braunschweig zu gewinnen, mithin sich ihren Anordnungen zu unterziehen, weil es der Dienst erfordert und solches meinem Willen gemäss ist, und für welches er sich sonst Verantwortung zuziehen würde. Von diesem an den General Wurmser mittelst eines eigends abzuschickenden Officiers zu erlassenden Befehle hat der General Wartensleben mittelst Staffette eine Abschrift zu erhalten, um da, wo es erforderlich sei, einen schicksamen Gebrauch hiervon zu machen.

43. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Minute.) Bruxelles, le 31 mai 1793.

Le courrier que Mr. le prince de Cobourg a annoncé n'est pas encore arrivé; je me sers donc de la voie de la poste pour faire parvenir à V. E. le résultat de mon entretien avec Mr. Dumouriez. Il s'est présenté chez moi, accompagné de trois individus qui étaient cidevant ses aides de camp, précaution qu'il m'a dit avoir cru devoir prendre pour ne point être exposé à des insultes de la part des émigrés qui se trouvent ici en ce moment. Il a débuté par me dire qu'il prévoyait bien que son séjour en cette ville pourrait embarrasser le gouvernement, mais qu'il n'avait eu d'autre parti à prendre que de revenir dans ce pays-ci, vu que l'électeur de Cologne lui avait refusé l'asyle à Mergentheim; que dans cet état des choses il était décidé de faire un voyage en Angleterre, se flattant toutefois qu'on remplirait les assurances données au moment de sa retraite de l'armée, de ne point lui refuser l'asyle dans les Pays-bas. J'ai répondu qu'effectivement je ne pouvais lui dissimuler que sa présence à Bruxelles me paraissait déplacé en ce moment, et que je ne pouvais qu'applaudir à sa résolution de s'éloigner; que les assurances de l'asyle qu'il réclamait faisaient un objet d'arrangements militaires étrangers à mon ministère, et que je demandais les ordres de S. M. dans le cas où les circonstances pourraient

le ramener dans ce pays-ci. Après m'avoir assuré qu'il partirait dans cinq ou six jours pour l'Angleterre, il a parlé de la situation présente des affaires, disant: que tout dépendait des succès de Mr. de Gaston, que les mouvements dans l'intérieur pourraient seuls écraser la faction jacobite en France, qu'il ne connaissait point les principes de Mr. de Gaston, mais qu'il était persuadé que tous ses efforts deviendraient tôt ou tard inutiles, s'il ne se ralliait point aux principes constitutionnels, cependant avec des modifications plus adaptées au génie de la nation française et aux considérations de la politique générale de l'Europe. Il a fini par me dire qu'il avait projeté une troisième proclamation, par laquelle il dévoilait les crimes de la convention nationale et ceux des Jacobins, de manière à éclairer la France sur la nécessité de leur anéantissement total. Je me suis borné à le renvoyer à Mr. le comte de Mercy, et sans m'expliquer sur le fond de ses réflexions et sur les résultats de l'avenir, j'ai cru cependant convenir avec lui, qu'il fallait commencer par écraser les factieux qui déchirent la France, et qui ont tenté d'allumer toute l'Europe par leurs principes désorganisateurs. Mr. Dumouriez a eu depuis un entretien avec Mr. le baron de Bréteuil qui est de retour en cette ville depuis quelques jours; Mr. le comte de Mercy l'a également vu: la première entrevue, à ce qu'il m'a dit, s'est bornée aux mêmes points; la seconde aura lieu lundi prochain, et Mr. le comte de Mercy aura soin d'informer la cour de son résultat. Mr. le comte de Tauentzien qui est attaché de la part de S. M. le Roi de Prusse à l'armée de Mr. le prince de Cobourg, pour entretenir la correspondance, s'est présenté chez moi aujourd'hui, pour m'annoncer que le Roi lui avait envoyé des lettres de créance pour être à Bruxelles en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire. Depuis le départ de Mr. le baron de Reck on ne s'attendait point ici à le voir remplacer. Je n'ai point eu de nouvelles de Mr. le prince de Reuss sur cette nomination, mais la démarche prouve que la cour de Berlin tâche d'étendre ses liaisons dans ce pays-ci. Je dois rendre à Mr. de Tauentzien que je connais depuis plus d'un an la justice qu'il a toujours montré beaucoup de droiture dans sa façon de penser et beaucoup de mesures dans toutes ses démarches. On attend également ici le retour de milord Elgin qu'on dit avoir préféré sa mission dans les Pays-bas à celle de Berlin.

44. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St. Pétersbourg, ce 31 mai 1793.

V. E. veut bien me dire, dans sa dépêche du 14 avril, que l'intention de S. M. est, que je fasse connaître d'une manière détaillée mes idées sur la conduite à tenir désormais envers la Russie et sur les moyens dont on pourrait faire usage, pour faire disparaître ses préventions, cette espèce d'humeur et de refroidissement que S. M. a remarquée avec peine depuis quelque temps dans la marche de la Russie, pour regagner les esprits, s'en assurer pour l'avenir et pour fonder enfin la confiance et l'union entre les deux cours sur un pied désormais inaltérable et plus intime que jamais.

S'il était question de faire examiner à un juge impartial, de quel côté est le tort dans les procédés des deux alliés, quel est celui qui a rendu des services essentiels sans avoir jusqu'ici été payé de retour, ces faits parlent trop en notre faveur, pour que la chose soit seulement douteuse; c'est ce que je n'ai pas cessé de relever auprès du ministère russe, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée; mais l'égoisme d'une cour qui, par sa position, n'a rien à craindre de qui que ce soit, et peut toujours être utile à qui bon lui semble, étant une chose qu'on ne peut changer, surtout sous un règne aussi marqué par tous les bonheurs possibles, il me semble qu'il s'agit principalement d'examiner, en quoi nous aurions pu et pourrons par la suite tirer un meilleur parti de cette alliance qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Un abrégé historique de ce qui s'est passé entre les deux cours depuis le renouvellement de leurs anciens traités servira à faire connaître ce qui a amené les choses au point où elles sont présentement.

Après la paix de Cainardgi, le prince Potemkin, pour se rendre non seulement agréable, mais même nécessaire à sa souveraine, pour jouer le rôle auquel son ambition le faisait prétendre, avait conçu avec elle le projet de chasser les Turcs de l'Europe et de fonder un nouvel Empire grec ainsi que le Royaume de Dacie. Ils sentirent aisément, que sans la coopération de la cour de Vienne l'exécution de ce vaste plan devenait impossible; de là le désir de renouveler les liaisons des deux cours impériales, à quoi Potemkin gagnait encore de nuire à son ancien ennemi, le comte de Panin, auteur et partisan zélé du système prussien. Ce projet d'union intime fut encore fortifié, lors du voyage de feu S. M. l'Empereur Joseph II, par l'amitié personnelle des deux souverains, par le succès complet qu'eurent auprès de Cathérine II l'esprit, les vastes connaissances, la loyauté, l'amabilité, la gaîté du comte de Falkenstein et les grands talents qu'annonçait sa conversation. Dès lors l'intimité, la confiance s'établit de jour en jour d'avantage entre eux, et tous les efforts, toutes les avances, les cajoleries même de Frédéric II ne purent réussir à soutenir le système chancelant de l'alliance avec la Prusse. La paix entre les puissances maritimes n'ayant plus permis de s'occuper de l'exécution du plan de l'Impératrice pour la destruction totale des Turcs, elle se borna à l'occupation de la Crimée, en nous offrant de nous agrandir en proportion égale, sans rien donner au Roi de Prusse, et nous proposa en cas de rupture de faire agir contre lui toute la partie de ses forces qui ne seraient pas nécessaires à une défensive contre les Turcs. La Russie, remarquant déjà nos ménagements pour toutes les puissances qui nous environnent, suivit la maxime qu'elle vient encore de mettre en usage, en ne nous annonçant ses desseins qu'après la prise de possession; nous lui donnâmes aussi une fort mauvaise leçon, en lui permettant de s'agrandir, sans rien prendre pour nous. Armements militaires, dépenses considérables, menaces d'une déclaration de guerre formelle à la Porte Ottomane, mémoire à la France assez fort pour brouiller les cours, tout fut prodigué pour soutenir l'acquisition de la Russie. Et peut-être n'en aurait-il pas fallu

beaucoup d'avantage pour acquérir nous-même un équivalent, soit en Moldavie, soit en Valachie!

On voulut profiter de la vive gratitude de l'Impératrice, pour faire apprécier ici les inconvénients qui résultaient pour les deux cours impériales de la consistence qu'avait acquise celle de Berlin par la conquête de la Silésie et pour prouver que la diminuation de la puissance prussienne était le meilleur acheminement au grand plan contre les Turcs: ce fut dans le même temps que l'on entama la négociation pour l'échange de la Bavière contre une partie des Pays-bas.

Quant au premier point, la partie saine et alors la plus puissante du ministère, Besborodko, Woronzow, s'en montrèrent entièrement convaincus. Le désir du prince Potemkin de se rendre toujours de plus en plus nécessaire, la persuasion où il était que les Turcs n'oseraient pas déclarer la guerre, et qu'en paraissant la souhaiter, autant que dans le fond il la craignait, il acquerrait auprès de l'Impératrice la réputation d'un général sûr de son fait, — c'est ce qui croisa les bonnes intentions des autres ministres. Mais toujours resta-t-il établi depuis en principe, que la Russie devait s'opposer de toutes ses forces à tout agrandissement de la Prusse, et il n'en a jamais été dévié, que quand les propositions sont venues de notre part.

Quant au second point, nous obtînmes de la Russie tout ce que raisonnablement nous pouvions en attendre: ordre au comte Nicolas Romanzow, de négocier auprès du duc des Deux-ponts d'après les instructions qu'il recevrait directement de Vienne, et promesses de secours en cas que la guerre nous fût suscitée en haine de cet échange. On a voulu soupçonner le négociateur russe, d'avoir échoué à dessein auprès du duc des Deux-ponts; mais c'est ce qui est d'autant moins vraisemblable, que l'échange des Pays-bas, en nous tirant de la sujétion où nous étions vis-à-vis de la France, nous rend un allié plus utile à la Russie, et qu'en faisant manquer cet arrangement l'Impératrice n'en évitait pas pour cela de se voir entraînée dans une guerre pour nous secourir, ainsi que j'en avais reçu l'assurance, lors de nos querelles avec la Hollande, sans même avoir été chargé de la demander. On ne peut attribuer l'issue qu'a eue cette importante négociation qu'à nos dissensions avec les États-généraux qui sont venus la croiser si malheureusement.

C'est sur ce pied que se soutint l'intimité des deux cours jusqu'au moment où la guerre éclata entre la Russie et la Porte. L'appréhension que nous avions toujours marquée du voisinage de la France, les troubles des Pays-bas qui duraient encore avaient fait craindre, que nous hésiterons à secourir notre allié; on en fut d'autant plus agréablement surpris, en aprenant que 24 heures après la nouvelle de l'arrestation de Mr. Bulgakow S. M. l'Empereur s'était décidé à la guerre, et qu'immédiatement après les préparatifs avaient été ordonnés. On ne peut imaginer rien de plus pitoyable que la manière dont se sont conduits les Russes dans cette première campagne; mais à mon avis, si en même temps elle avait été moins malheureuse pour nous, cette inaction de notre allié, loin de nous être défavorable, aurait pu tourner

à notre avantage, sans en venir à la déstruction totale des Ottomans qui pouvait encore ne pas nous convenir alors. En exécutant dans cette première campagne ce qui s'est fait dans la seconde, il aurait pu en résulter pour nous le rétablissement des frontières de la paix de Passarovitz, tandis que l'Impératrice aurait dû se contenter d'Oczakoff et de son territoire. Nos succès d'ailleurs auraient rendu le prince Potemkin moins inactif, ainsi qu'on l'a vu en 1789 où, sans la prise de Belgrad, il est prouvé qu'il n'aurait pas même tenté celle de Bender.

Nous voici arrivés à l'époque où sans contredit l'Autriche a le plus à se plaindre de la Russie, celle des premiers moments du règne de l'Empereur Léopold. Dans la crise la plus violente on nous a refusé de faire garder la partie orientale de la Galicie par un corps de troupes russes. La manière dont la guerre turque avait été conduite pouvait aussi donner de justes craintes sur les opérations militaires contre un ennemi infiniment plus redoutable; mais quant à la volonté de nous secourir, c'est sur quoi on ne peut se permettre aucun doute, et la nouvelle d'une rupture avec la Prusse, ou même d'une agression directe de cette dernière puissance contre la Russie aurait été plus agréable ici, que ne le fût celle de la convention de Reichenbach.

On sentait le tort que l'on avait vis-à-vis de nous; notre arrangement séparé avec la Prusse et la Porte n'aurait porté aucune altération à l'intimité des deux cours, si nous avions au moins laissé la cour de Berlin dans l'incertitude sur le parti que nous prendrions en cas de guerre avec la Russie; mais l'explication donnée à Vienne à Jacobi et désavouée en suite à Francfort, le silence que l'on a gardé de notre part sur la rupture du congrès de Sistow, le peu d'effet qui en résulta commencèrent à donner de l'humeur contre nous. Après que la Russie avait préféré l'alliance de l'Autriche à celle avec la Prusse, qu'elle était encore dans le cas de s'attendre à une agression de la part de cette dernière, il ne pouvait pas non plus lui être agréable de voir l'intimité qui s'établissait entre Vienne et Berlin et les liens qui allaient se former. Tout ombrage à cet égard se dissipa cependant lors de la première dépêche circulaire sur les affaires de France. Attribuant alors à ce seul objet, et notre réunion avec la Prusse, et nos sacrifices envers la Porte, on cessa entièrement de nous en savoir mauvais gré. Il convenait sous tous les rapports à la Russie que l'Autriche et la Prusse s'engagent dans une guerre contre la France qui les épuise et lui laisse toute liberté d'agir à volonté en Pologne; mais le peu de suite que nous donnâmes à ces premières ouvertures fit bientôt revenir l'humeur contre nous. — Après l'avoir accoutumée à une confiance si illimitée, Cathérine II, jalouse du rôle qu'elle veut toujours jouer dans les affaires de l'Europe, n'a pu voir qu'avec peine que nous ne nous concertions plus qu'avec la Prusse et ne lui faisions savoir que le résultat de nos négociations, souvent même, après qu'elle en était informée par d'autres voies. Il est assez particulier, que presque toutes les réponses que nous avons données à l'Impératrice sur les affaires de France où, sans même discuter ses propositions, nous lui déclarions que nous ne voulions rien

entreprendre, étaient suivies de notre part de démarches qui rendaient de plus en plus cette guerre probable.

A cela s'est jointe encore la différence d'opinion sur les affaires de Pologne. Il n'est pas douteux, qu'il aurait convenu à nos intérêts que ce pays eût pu acquérir plus de consistance, et que la constitution du 3 mai se soutînt; mais pour cela il aurait fallu être d'accord avec la Russie. Dès que cette puissance voulait la renverser, elle était sûre d'être secondée par la Prusse à laquelle il convenait tout aussi peu que ce royaume voisin sorte de son état de nullité, et dès lors il n'était plus en notre pouvoir d'y porter obstacle. Nous avons dû finir par donner les mains à ce qu'ont voulu ces deux cours et par conformer notre langage au leur; en nous décidant beaucoup trop tard, nous avons manqué de nous faire un mérite à Pétersbourg de ce qui au contraire y est devenu un sujet de refroidissement. La déclaration commune que sur cet objet nous avons été chargés, le comte de Goltz et moi, de remettre au ministère de l'Impératrice aurait produit un fort bon effet dans le temps où la cour de Russie pouvait croire la coopération des deux autres cours nécessaire pour la réussite de ses vues; mais, la besogne une fois faite, elle n'annonçait plus que le désir de s'immiscer dans ce que le cabinet de Pétersbourg avait opéré lui seul.

Il n'aurait dépendu que de nous de remettre les choses sur le pied le plus intime au moment de l'avénement au trône de S. M. l'Empereur glorieusement régnant. L'Impératrice regardait notre auguste maître comme l'élève de Joseph II, comme l'héritier de ses sentiments. En débutant à se concerter également, et avec la Russie, et avec la Prusse sur les affaires de France, sur celles de Pologne, en évitant, quant à celles-ci, de revenir sur des arguments dont l'inutilité était évidente, on se serait assuré d'obtenir des secours effectifs pour les premières; mais la manière dont l'assistance de la Russie a été demandée dans la dépêche circulaire du 9 mai de l'année passée — seul ordre qui me soit venu à cet égard — annonçait presque que l'on n'en voulait pas du tout, et c'était ce qu'on pouvait imaginer de plus fait pour blesser l'amour propre de l'Impératrice. Ce nonobstant, elle nous promit un corps de 15.000 hommes; quelque peu proportionné qu'il fût avec le grand intérêt que Cathérine II avait témoigné pour remédier à l'anarchie française, j'avoue qu'il m'aurait toujours paru préférable à des subsides pécuniaires, surtout partagés avec la Prusse.

D'après l'évaluation qui en est faite dans le traité, on ne pouvait s'attendre tout au plus qu'à un million de roubles dont il nous en serait revenu la moitié, c'est à dire, au change actuel, un peu plus de 500.000 florins. Il me paraît qu'une somme aussi modique ne peut être mise en comparaison avec l'effet qu'auraient produit en France les nouvelles successives de l'approche d'un corps russe, sans compter que, de la manière dont les affaires ont tourné, ce corps serait venu très à propos pour s'opposer à l'invasion des Français en Empire, et qu'une fois arrivé sur les lieux, il aurait peut-être été plus aisé d'obtenir qu'il fût augmenté, que d'effectuer qu'il nous fût envoyé dans la seconde campagne, l'Impératrice étant encore piquée du refus qu'on en avait fait pour la première.

La conduite à tenir envers les émigrés, le rétablissement complet ou partiel du gouvernement monarchique en cas de succès en France, sont aussi des objets sur lesquels il s'est établi entre les deux cours une différence d'opinion qui n'a pas laissé de contribuer à refroidir l'Impératrice à notre égard. Je suis bien loin de croire qu'il eût été possible de se laisser aller à toutes les chimères des têtes françaises, mais tandis que Cathérine II, flattée des hommages qu'elle reçoit et du rôle de protectrice des opprimés qu'elle joue à si peu de frais, entretient un ministre auprès des princes, dont la correspondance ne roule que sur ce qui peut être favorable à leurs vues, que les lettres qu'elle reçoit sur le même objet du prince de Nassau ne sont vues ici que du seul Subow, et que peut-être le Roi de Prusse se sert de cette voie pour faire parvenir des insinuations qui nous sont défavorables, nous de notre côté n'avons jamais employé aucun des moyens que nous pouvions avoir pour en contrebalancer l'effet, soit en discutant ici les projets des émigrés et faisant voir leur absurdité, soit en donnant des détails et des preuves de leur mauvaise conduite, ce qui, surtout au commencement de ces affaires, aurait pu tenir l'Impératrice en garde contre tout ce qui lui a été dit de contraire.

Quant au second point, la Russie, ayant intérêt à désirer un parfait équilibre entre les grandes puissances maritimes, n'aurait pas été fâchée que la France pût reprendre son ancien état de forces. Voyant en même temps l'impossibilité, que les voisins de cet état ne se dédommagent pas à ses dépens de leurs frais de guerre, elle leur dit sans cesse: „Prenez ce qui est à votre convenance, mais pour détruire le foyer de l'anarchie, donnez à ce que vous lui laisserez la consistance d'un bon gouvernement.“ L'intérêt de l'Autriche au contraire semble être de tenir toujours ce royaume voisin dans un état de faiblesse continuel. S'il m'est permis de dire mon sentiment à cet égard, il me paraît si impossible que toutes les puissances de l'Europe réunies puissent jamais rendre à la France son ancienne splendeur, que, surtout avec le démembrement auquel on peut s'attendre en cas de succès, nous n'aurions jamais risqué d'agir contre nos vrais intérêts, en nous bornant à cet égard à la promesse générale, d'aller aussi loin que les circonstances pourraient le permettre.

Tout ce qui vient d'être dit ne tend nullement à disculper la Russie de ses torts envers nous, mais seulement à prouver, qu'en lui rendant les services les plus essentiels, en y employant, et nos forces, et nos moyens, nous n'avons de notre côté contribué au refroidissement des deux cours que par des choses de forme qui sont d'autant plus fâcheuses qu'il n'en aurait peut-être coûté qu'un peu plus de soin, pour ne pas risquer de perdre ainsi gratuitement le fruit de tant d'efforts.

Dans ce moment-ci, il s'ouvre entre les deux cours un sujet de division qui est bien d'une autre conséquence. Je ne me dissimule pas les inconvénients infinis qui résultent pour la monarchie autrichienne d'un accroissement si considérable de la Russie et de la Prusse et de leur voisinage des provinces héréditaires. S'il existait une possibilité d'y mettre obstacle, peut-être cet intérêt devrait-il l'emporter sur tout autre,

comme en général les efforts de notre auguste cour ne seront jamais si bien employés, que lorsqu'ils auront pour but la diminuation de la puissance prussienne; mais s'il était même en notre pouvoir de nous débarrasser par une prompte paix de la guerre de France, de la rendre assez solide pour pouvoir y compter, je ne vois pas que même avec l'aide des Turcs et quelques subsides de l'Angleterre, seul secours qu'il soit possible d'espérer, nous soyons en état de résister aux forces de la Prusse et de la Russie. La Suède épuisée ne pourrait entrer en lice, que si on lui donnait des subsides très-onéreux; et avec les moyens de défense que l'expérience a déterminé la Russie à préparer en Finlande, l'Impératrice soutiendrait cette guerre avec les seuls forces qui s'y trouvent à présent, sans être obligée de diminuer en rien son armée de Pologne, ni celle du gouvernement de Catharinoslaw.

En général, il semble qu'il en est de cette affaire comme du renversement de la constitution du 3 mai. Si nous avions été en mesure de nous y opposer, on aurait pu manifester ses sentiments à cet égard: mais dès que les moyens nous en manquent, n'est-il pas préférable de se prêter de bonne grâce à ce qu'on n'est pas le maître d'empêcher?

Les dépêches que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. E., depuis que celles du 14 me sont parvenues, font foi de la chaleur avec laquelle j'ai défendu notre thèse; je crois avoir employé tous les moyens qui pouvaient être en mon pouvoir pour obtenir que l'on revienne sur la négociation, et que l'on apporte des changements aux limites qui ont été tracées pour les nouvelles acquisitions. Mes rapports précédents prouvent la constance avec laquelle, pendant 13 années de séjour, j'ai toujours travaillé contre toute idée de partage de la Pologne, jusqu'au moment où des ordres positifs m'ont mis dans la nécessité de solliciter au contraire l'Impératrice de donner les mains à cette négociation. Jusque-là on était tellement opposé ici à cette idée, que l'on aurait plutôt fait la guerre pour y mettre obstacle. Lorsque la retraite inattendue du duc de Brunsvic et les nouvelles directes de l'armée faisaient craindre que le Roi de Prusse ne fît sa paix séparée et ne tournât même ses forces contre nous, lorsqu'on ignorait encore ici, si nous consentirions à son agrandissement en Pologne, le comte d'Ostermann me dit que, pour s'y opposer, l'Impératrice joindrait toutes ses forces aux nôtres. Mais après que nous avons représenté nous-mêmes, que ce moyen était le seul qui pût nous assurer la continuation de la coopération prussienne que nous regardions comme si essentielle dans la guerre de France, on a aussi changé de système à cet égard à Pétersbourg. De nouveaux ministres, Subow et Markow, succédant en crédit aux anciens et moins imbus des principes du danger de l'agrandissement prussien, de celui du voisinage des cours etc., n'ont cherché qu'à favoriser un arrangement qui pouvait leur faire un mérite auprès de leur souveraine et leur valoir des récompenses. — Quoique l'on regarde aujourd'hui comme des propos vagues ce qui a été dit de notre part à cet égard, en relisant les dépêches ostensibles de l'expéditon du 13 décembre que je me suis bien gardé d'outrepasser, il est évident que nous sollicitions alors avec instance que cette négociation fût entamée. A la vérité, nous

n'allions pas jusqu'à vouloir que l'on conclût sans notre participation, mais quand on s'est vu contraint de disposer soi-même à un traité de partage une cour qui jusqu'ici y était contraire, — est on le maître de l'arrêter là où on veut et de lui dire: „Vous ne prendrez que ce qui nous conviendra?“ — surtout lorsqu'on nous voit dans une position à devoir en passer partout où l'on voudra? — Sans y avoir donné notre consentement formel, nous connaissions à peu près, en quoi consistaient les vues du Roi de Prusse. Il nous avait été déclaré dès la conférence de Mayence, qu'il visait aux palatinats de Posnanie, de Cujavie, de Kalisch, avec une partie de celui de Siradie; il s'agissait sans doute alors qu'il nous cédât les margraviats de Franconie, et c'est ce que j'ai bien relevé ici; mais ce n'était pas, lorsque nous étions dans une position aussi embarrassante, qu'il voyait combien nous craignons qu'il ne fît sa paix séparée, et qu'il nous savait forcés à plaider nous-mêmes sa cause à Pétersbourg, qu'on pouvait s'attendre à ce qu'il diminuât son lot. Quant à celui de la Russie, nous prévoyions également, ainsi qu'il est dit dans les ordres qui m'ont été adressés de notre auguste cour, qu'elle s'étendrait du côté de l'Ukraine; c'est ce qui lui avait toujours été suggéré par la Prusse, et ce qui l'approchait tellement des frontières de la Galicie, qu'en lui supposant même plus de modération, il ne serait resté entre nous deux qu'une lisière de terrain assez insignifiant. Le voisinage immédiat et la partie septentrionale de cette acquisition sont donc ce en quoi on a outrepassé ici ce que nous supposions.

La décision de cette grande question est actuellement ce qui influera le plus sur le système futuro des trois cours. Le lot de la Russie est si considérable qu'on s'attendait à quelque réclamation de notre part, et les ministres m'ont avoué eux-mêmes que, ne voulant entrer dans le partage que sur ce pied, ou point du tout, c'était pour prévenir toute opposition de notre part qu'ils m'en avaient fait mystère aussi long-temps que possible. Si sur les réponses qui nous sont faites aujourd'hui, il nous est possible de trouver un équivalent qui nous permette d'accéder à la convention et de passer sur l'article du voisinage de la Galicie, je crois que nous pouvons nous promettre toute assistance de la Russie pour nous l'assurer, et quoique nous nous soyons vus dans le cas de proposer nous-mêmes le rétablissement des anciens traités avec la Prusse, peut-être pourrons nous effectuer encore que notre système obtienne toujours la préférence, et que l'intimité se rétablisse entre les deux cours impériales de manière à en imposer à la Prusse; mais en cas contraire, je ne vois que les moyens de forces, qui pourraient obliger les cours partageantes à diminuer ou changer ce qu'elles se sont approprié, surtout avec la facilité qu'elles trouvent cette fois-ci auprès du gouvernement entièrement détraqué des Polonais et la conduite de l'Angleterre qui se rapproche de la Russie précisément au moment du partage, sans en faire la moindre mention, et feint ainsi d'ignorer ce qu'elle sent ne pouvoir empêcher.

Si les affaires actuelles s'arrangent à l'amiable, et que l'on veuille maintenir .le système d'alliance avec la Russie sur un pied solide, il

devient indispensable de montrer de la confiance à l'Impératrice et de flatter son amour propre partout où nous croirons le pouvoir sans inconvénient. Je suis bien loin de prétendre qu'il faille tout dire, et que souvent l'on ne puisse être arrêté par la crainte d'être compromis; mais dans les choses qui doivent d'ailleurs parvenir à la connaissance du cabinet de Pétersbourg, ne vaut-il pas mieux qu'il soit informé par nous que par tout autre? qu'ayant l'air de nous concerter avec lui, nous le prévénions ainsi favorablement pour ce que nous voulons et l'empêchions de prendre des impressions contraires? — Je sens bien que nous avons souvent été retenus par la crainte de donner de l'ombrage à la Prusse, mais, il ne faut pas se le dissimuler, l'alliance de la cour de Berlin ne peut être que passagère, tandis que celle de la Russie est plutôt faite pour durer. Cette même Prusse n'a pas craint de nous donner de l'ombrage à nous par toutes les prévenances possibles envers l'Impératrice et en lui communiquant avec la plus grande exactitude ce que l'on aurait dû apprendre de nous. D'ailleurs, tant que cette intimité avec la cour de Berlin pourra durer, en traitant toutes les affaires sur le pied de la triple alliance vraiment subsistante, on ne donne à Frédéric Guillaume aucun sujet, ni de se plaindre, ni de se méfier. On sait ici que depuis les communications que nous avons faites en Angleterre des projets, et sur la Pologne, et sur la Bavière, nous continuons de traiter avec cette puissance. On sait peut-être, quoique imparfaitement, ce que nous traitons, et on s'attendait à recevoir quelques communications à cet égard par mon dernier courrier. Il en est de même de la démarche qu'a faite chez nous l'Espagne, et dont on a été informé ici directement par cette cour, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en rendre compte en son temps.

La Russie nous a fourni un fort bon moyen d'être informé avec exactitude de ses relations avec d'autres cours et notamment avec celle de Berlin, en nous donnant ses dépêches à déchiffrer. Par cette voie nous apprenons tout et ne disons que ce que nous voulons qu'elle sache; mais pour la cultiver, il serait nécessaire de mettre un peu plus de promptitude à faire parvenir ici les pièces déchiffrées, puisque, de la manière dont elles ont été envoyées jusqu'ici, on n'y lit que ce qui a rapport à des objets qui sont passés depuis long-temps. Ceci seul vaudrait la peine que l'on expédie quelques courriers de plus, surtout dans les moments intéressants, et quoique l'ambassadeur de Russie à Vienne ne soit pas dans le secret des interceptes, il ne refusera certainement pas à me faire parvenir avec sûreté les paquets qu'on lui remettait à mon adresse.

Nous avons perdu ici deux ministres difficiles à remplacer pour leur attachement à notre système, le comte Woronzow, la meilleure tête politique que j'ai connue en Russie, qui avait été élevé dans ces principes, et qui est déjà presque entièrement retiré, et le comte Besborodko, son ami, auquel il les avait communiqués, et qui, quoiqu'encore en place, n'a plus qu'un crédit chancelant. Le prince Potemkin lui-même, malgré tout le mal qu'il nous a fait, est à regretter; il nous a été utile pour la formation du système, et sans sa malheureuse envie

de commander les armées il nous l'aurait été toujours; lié avec Besborodko d'une intimité qu'on n'a bien connue que depuis que le premier est mort, celui-ci le retenait dans ses boutades, lorsqu'il voulait redevenir prussien, et Potemkin était sans contredit le seul homme qui ait jamais eu le pouvoir de changer l'opinion de l'Impératrice; entre autres l'aurait il empêchée de donner autant qu'elle l'a fait dans les chimères des émigrés. Subow et Markow, qui sont à présent les plus puissants en affaires, ne peuvent qu'exécuter les ordres de leur souveraine, et celle-ci, enivrée de ses succès, croit de jour en jour avoir moins besoin de consulter ses ministres. La première affaire que Subow ait eu à traiter c'est celle des princes français; il est assez naturel que, voyant surtout combien l'Impératrice y était favorablement disposée, il y tienne d'autant plus fortement. Sans avoir l'attachement systématique de Woronzow et Besborodko à notre alliance, je ne le crois pas mal disposé pour nous et nullement porté à nous préférer les Prussiens. Si nous battons les Français, si les circonstances nous permettent alors de contribuer au rétablissement d'un gouvernement régulier de ce qui restera en France, si nous pouvions y effectuer quelque chose de considérable en faveur des émigrés, il nous aimera beaucoup, et il en résultera un bon effet, et sur lui, et sur l'Impératrice. De toute manière c'est un homme d'autant plus à ménager que, se conduisant très-prudemment en toute chose, et l'article du favoritisme étant devenu auprès de l'Impératrice plutôt une affaire d'habitude que de plaisir, il est à croire qu'il se soutiendra.

En général, si l'on veut conserver pour l'avenir l'alliance russe, il est nécessaire de ne négliger aucun des moyens qui peuvent y contribuer. Je ne crois pas qu'on soit tenté ici de redevenir prussien, mais on pourrait s'en tenir au système de conserver toujours l'équilibre entre les cours de Vienne et de Berlin, en profitant soi-même des occasions de s'agrandir. Les acquisitions isolées qu'a faites l'Impératrice favorisent ce plan, et encore plus l'alliance que nous avons faite avec la Prusse, et celle que nous avons fait renouveler entre cette dernière puissance et la Russie. Plus la Russie s'est approchée sans nous de l'exécution de son plan, moins elle a besoin de nous pour ce qui lui reste à faire; à la vérité nous serons toujours en mesure d'arrêter ses progrès du côté de la terre, supposé que nous ayons les bras libres d'ailleurs, mais par mer, elle peut former les entreprises les plus importantes, sans que nous puissions y mettre obstacle. Je sais de science certaine, que ces idées, loin d'être abandonnées, ont été reprises par Subow et Altesti. Outre les ordres secrets, donnés à Mr. l'ambassadeur Kutusow, d'observer en route tout ce qui peut être relatif à la marche et aux progrès des armées, un des premiers objets dont on s'est occupé dans la nouvelle acquisition qu'on vient de faire c'est la recherche des bois de construction qui pourraient servir aux amirautés sur la mer noire, comme en général on paraît intentionné d'apporter le plus grand soin aux progrès de la marine russe dans ces parages.

Telles sont mes faibles idées sur la question qu'il a plu à V. E. de me faire, et sur laquelle elle m'a prescrit de lui adresser mon rapport

détaillé; elles n'acquerront de valeur, qu'autant qu'elles seront jugées dignes de l'approbation de notre auguste maître et analogues au bien de son service. Le zèle le plus ardent les a dictées; tel est le moteur unique de tout ce que je fais.

---

45. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St. Pétersbourg, ce 31 mai 1793.

Aussitôt après l'arrivée du courrier Milder, porteur des ordres qu'il a plu à V. E. de m'adresser le 14 avril, je n'ai pas manqué de lui rendre compte de mes premières conférences avec Mr. le vice-chancelier comte d'Ostermann et avec Mr. de Markow, par mes rapports du 30 avril, du 3 et du 10 mai. Quoique vous avez bien voulu, Monsieur, m'autoriser à donner à nos justes réclamations la forme qui me paraîtrait la plus propre à produire l'effet désiré, j'ai cru devoir m'en tenir à des représentations verbales, pour éviter autant que possible des discussions par écrit sur une collision aussi marquée entre les deux cours. J'ai donc tâché de me rappeler mot à mot la réponse contenue dans le mémoire français présenté à S. M. l'Empereur; l'ayant répété plusieurs fois de suite au comte d'Ostermann, et ce ministre m'en ayant fait la récapitulation, je me suis assuré ainsi de l'exactitude avec laquelle il en a rendu compte à l'Impératrice dans son protocole de conférence. C'est aussi verbalement que j'ai cru devoir faire usage, tant auprès du vice-chancelier que du comte Besborodko et de Mr. de Markow, de ce qui se trouvait d'ostensible dans les dépêches principales française et allemande dont m'a honoré V. E. Après leur avoir fait valoir notre intention et notre désir de pouvoir resserrer encore plus les liens qui unissent les deux cours: „Vous nous reprochez", leur ai-je dit, „nos négociations avec la Prusse; mais nous sommes nous jamais permis rien de semblable à ce que vous venez de faire? et avons-nous procédé à quoi que ce soit de définitif sans un parfait concert avec vous, sans attendre votre aveu? Bischoffwerder nous a été envoyé secrètement à Vienne pour nous proposer une alliance qui paraissait d'abord vouloir être dirigée contre vous; nous avons tout changé à cet égard et constamment répondu, que nous n'y donnerions les mains que d'un parfait concert avec l'Impératrice et dans le cas où elle voudrait bien y accéder; nous vous avons fait part sur le champ de cette mission secrète que vous ne pouviez pas savoir que par nous. Lors de l'entrevue de Pillnitz, les plus vives instances de Frédéric Guillaume lui-même et de son ministère n'ont pas pu nous déterminer à rien conclure, avant que d'avoir le consentement que nous attendions de Pétersbourg; il en est de même de ce qui a donné origine à la négociation actuelle, dès les premiers pourparlers entre nous et la cour de Berlin sur l'échange de la Bavière, sur des acquisitions à faire en Pologne. Mr. le comte de Rasumowsky en eut communication, et ce fut par son courrier que j'ai reçu les premiers ordres à cet égard; nous avons attendu votre réponse avant d'y donner aucune suite; la chose aurait été abandonnée du moment où vous vous y seriez refusé; de votre aveu elle a été reprise aux conférences de Mayence; vous en avez été informés sur le champ,

ainsi que du refus qu'a fait après le Roi de Prusse de nous céder les margraviats de Franconie, de l'envoi du référendaire d'état baron Spielmann au quartier-général prussien et de l'objet de cet envoie. Les malheurs de cette campagne ont dû nécessairement apporter au moins de grands retards à la suite de cette affaire: rappelez-vous l'époque où vous avez été quelque temps sans communication de notre part, c'était précisément celle de la retraite inattendue du duc de Brunsvic où, à la place des succès qui devaient mettre fin aux malheurs de la France, nous éprouvions nous-mêmes les revers les plus terribles, où nous avons été presque aussi long-temps à Vienne privés de nouvelles que vous ici, et où il fallait nécessairement attendre le retour du baron de Spielmann et le compte qu'il avait à rendre de son voyage, pour que S. M. l'Empereur pût Elle-même prendre sa détermination: elle vous a été communiquée aussitôt, et notre confiance a été poussée si loin, que le rapport de Mr. de Spielmann sur tout ce qui s'est passé entre lui et les Prussiens vous a été remis en copie. Dans ce moment de détresse nous nous sommes adressés à vous comme à des amis sur lesquels nous avons cru pouvoir compter; nous vous avons confié les intérêts les plus chers de notre monarchie, espérant que vous les soignerez, comme en tant d'occasions nous avons fait des vôtres; jamais nous ne nous serions permis de conclure sans votre participation un traité définitif sur des objets qui nous touchent de si près; c'est pourtant ce que vous venez de faire à notre égard; sur une simple demande de ne pas vous refuser à entamer une négociation qui pouvait encore être sujette à bien des modifications, vous avez été jusqu'à conclure et signer à notre insu, le $\frac{12}{23}$ janvier, ce qui ne nous a été communiqué qu'au mois d'avril. Soyez juste et jugez avec impartialité, si de tels procédés répondent aux assurances d'amitié que vous nous avez données, à la reconnaissance que vous nous devez et à cette intimité si analogue à nos vrais intérêts, à laquelle nous avons toujours été et nous sommes encore plus disposés que jamais, mais dont la réciprocité seule peut assurer la durée. Le seul objet sur lequel le ministère de l'Impératrice n'a pas été informé exactement de tout ce que sait le nôtre, c'est le plan d'opération contre la France. N'ayant pas voulu prendre une part active à cette guerre, il pouvait vous suffire de savoir que l'intention de S. M. l'Empereur était, si les événements y avaient été favorables, de la pousser avec toute la vigueur possible, ou plutôt on peut dire que, de fait, il n'y avait pas de plan d'opération d'arrêté, puisque, en employant un homme dont on avait l'opinion qu'avait donnée de lui le duc de Brunsvic, on avait cru devoir lui donner entièrement carte blanche, et S. M. l'Empereur avait poussé le zèle pour la bonne cause jusqu'à lui subordonner entièrement ses généraux. On sait ce qu'il nous en a coûté: mais je crois qu'il n'y a aucun cabinet de l'Europe qui ne fût tombé dans la même erreur."

J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à V. E. des réponses qu'ont été faites à toutes mes plaintes, et je n'ai pas tardé à Lui annoncer ce que l'événement n'a que trop justifié: qu'à la vérité nous pouvions compter sur la Russie, quant aux moyens d'acquérir pour

nous une égalité d'avantages, mais qu'on ne consentirait jamais ici à rien changer au lot que l'on s'est approprié, quelques efforts que j'aie fait pour combattre la détermination prise à cet égard; c'est en vain que j'ai cité les variations des frontières respectives, lors du premier partage de la Pologne, qui ont eu lieu sans qu'aucune cour ait cru pour cela compromettre sa dignité. „Rappelez-vous," ai-je dit aux ministres, „le temps peu éloigné où vous regardiez l'abaissement de la puissance prussienne comme un objet à désirer pour les vrais intérêts de la Russie; à présent au contraire c'est vous qui l'élevez au dépens de votre ancien et intime allié; car tel est l'effet de sa vaste acquisition qui, en l'approchant tellement de la Galicie, augmente pour nous d'une manière bien fâcheuse le danger d'un tel voisinage." — Il m'a toujours été soutenu en réponse, que jamais l'Impératrice n'aurait consenti à aucune augmentation de la cour de Berlin qu'à notre réquisition et lorsqu'elle se croyait assurée que nous avions parfaite connaissance du lot prussien, et que nous y donnions notre consentement. J'ai démontré le contraire par le simple exposé de toute la marche qu'a eue cette négociation. Ils prétendent ici avoir des preuves certaines, qu'avant de quitter Vienne, Mr. le comte de Haugwitz avait tracé exactement sur une carte du baron de Spielmann la nouvelle frontière que voulait avoir son maître, et qu'il était parti, muni d'un plein consentement de notre part. — „Oui," dis-je à cela, „je sais bien, que c'est ce qu'affirment à présent les Prussiens; mais la communication que j'ai faite ici des ordres qui me sont arrivés en date du 23 décembre de l'année passée, postérieurs au voyage du comte de Haugwitz, prouvait le contraire, et il est déjà assez douloureux pour nous de voir, que dans un différent pareil vous preniez hautement le parti de la cour de Berlin contre nous." Dans mon apostille N°. 1 V. E. trouvera entre autre les détails d'une conversation — que j'ai eue le 16 de ce mois avec Mr. de Markow sur ces mêmes objets, — que j'ai cru devoir coucher sur le champ par écrit pour en rendre un compte d'autant plus exact.

Je fus vivement sollicité par les ministres, d'indiquer les objets que nous regarderions comme suffisants pour équivaloir aux avantages qu'obtiennent les autres puissances. J'ai dit que je n'avais aucune instruction à cet égard, et que ma cour avait d'autant moins pu m'en envoyer que, ne s'attendant nullement à un démembrement de la Pologne aussi immense, elle n'avait pensé jusqu'ici pour elle qu'au seule échange de la Bavière avec un *surrogatum* qui pourrait subvenir à la perte des revenus qui en résultait pour nous; que pour un arrangement pareil, auquel nous ne gagnons pas un sou, nous aurions pu consentir à un arrondissement modéré de la Prusse en Pologne, et que peut-être ce résultat aurait été plus analogue aux vrais intérêts de la Russie que celui qu'elle soutient maintenant si opiniâtrement; mais que nous n'étions nullement préparés à ce que la cour de Berlin dût acquérir ainsi bien au delà de ce qui avait été demandé aux conférences de Mayence pour le cas de la cession des margraviats d'Anspach et de Bayreuth. — J'ai profité de toutes ces occasions pour suggérer ici, que l'on nous indiquât les moyens que l'on croyait les plus propres à égaliser notre lot; on

m'objecta à cela que, si nous mêmes n'avions pu fixer nos idées à cet égard, à plus forte raison était-il difficile que l'on pût proposer quelque chose de plus particulier que ce qui pourrait être à notre convenance de la Flandre française, de l'Alsace ou de la Lorraine.

Je n'ai pas manqué de répéter à diverses reprises que, quoique S. M. l'Empereur ne se déterminerait qu'à regret à chercher en Pologne, à l'exemple des deux autres cours, les acquisitions qui de justice et de droit lui compètent, ce parti, faute de mieux, pourrait devenir indispensable. — „Si vous voulez vous agrandir aussi en Pologne, après tout ce que ce royaume doit nous céder," me répondit-on, „il ne lui restera absolument plus rien; il vous convient infiniment mieux de chercher votre lot en Allemagne et aux dépens de la France." — „Oui," dis-je, „si la chose est possible; mais vous devez convenir qu'elle est infiniment plus facile en Pologne." — „Si vous êtes d'accord avec nous et avec le Roi de Prusse," me dit Markow, „si, en accédant à la convention, vous nous mettez à même de lier les mains à la malveillance de la cour de Berlin, qui peut vous empêcher de faire en Allemagne ce que vous voulez? Vous n'y éprouverez guère plus de difficulté que nous en trouvons en Pologne."

Telles furent les discussions qui eurent lieu entre les ministres de l'Impératrice et moi jusqu'au moment où l'expédition pour le comte de Rasumowsky fut rédigée et présentée à l'approbation de l'Impératrice. Enfin, le 27 de ce mois, Mr. de Markow, étant venu souper chez moi au retour de Zarskoje-Selo, m'apprit que le courrier pour Vienne venait de partir. Il me remit une copie de la convention du $\frac{12}{23}$ janvier, la première que j'ai eue encore entre les mains, et me fit lecture de la dépêche qu'on adresse au comte de Rasumowsky, ainsi que de la lettre de l'Impératrice à S. M. l'Empereur. Je ne pus lui dissimuler ma vive douleur de voir le peu d'effet qu'avaient produit ici nos justes réclamations; je ne lui cachais pas que la promptitude avec laquelle on avait répondu à la cour de Berlin, pour l'assurer que l'on s'en tiendrait ici irrévocablement à la convention, n'était pas amicale pour nous et prouvait que la joie de l'immense conquête que l'on venait de faire l'emportait sur toute autre considération quelconque. J'ai récapitulé les services que nous avions rendus à la Russie, j'ai prié Mr. de Markow de m'en citer un seul où nous ayons été payés d'une juste réciprocité, en même temps qu'en favorisant une semblable acquisition prussienne on nous faisait aujourd'hui presque le plus grand mal qu'on pouvait nous faire. — „Revenir sur le passé," me dit Markow, „est une chose tout-à-fait impossible; nous ne pouvons plus rien changer à ce qui est fait et ratifié; les assurances que nous avons données au Roi de Prusse étaient ce qu'il avait le droit de réclamer par le traité; elles étaient nécessaires, pour qu'il ne reste pas dans une inaction complète, ce qui aurait encore pu gâter vos affaires et annuller les avantages qu'on peut se promettre de la présente campagne; elles ont été accompagnées d'insinuations pressantes, pour qu'il accélère ses opérations. Quel changement auriez-vous voulu qu'il apportât à son lot? Le diminuer aurait été impossible; il n'aurait pu s'étendre d'un autre côté sans prendre Varsovie même, dont il n'est éloigné que de 14 meiles. Croyez-moi, Mr. l'ambas-

sadeur, si l'on consulte bien chez vous ses véritables intérêts, on verra que l'on n'a rien de mieux à faire que d'accéder à la convention et de s'en tenir à l'alliance avec nous, en se reposant avec confiance sur tout ce que l'on peut attendre de notre amitié pour égaliser votre part à la nôtre. Vous avez pour cela un vaste champ par devant vous qui vous fournit, et les conquêtes que vous pouvez faire sur la France, et vos échanges en Allemagne; sûrs de nous et obligeant le Roi de Prusse à y donner les mains, — qui peut y mettre obstacle? Soyez persuadés que nous saurons bien faire valoir en son temps, que l'assentiment que nous avons donné et que vous donnerez également à l'acquisition prussienne, n'est que conditionel et dépendant, tant de ses efforts dans la guerre actuelle, que des facilités qu'il apportera à votre agrandissement. Si vous gagnez autant que nous, en quoi l'arrangement vous devient-il désavantageux? Il se présente pour l'avenir la perspective d'un système peut-être le plus analogue à nos vrais intérêts. Nous sommes en négociation avec l'Angleterre pour un traité d'alliance; le partage de la Pologne qu'elle paraît déterminée de passer sous silence ne l'empêche pas de continuer à nous rechercher; vous sentez bien que nous ne nous refuserons pas à votre accession à un tel traité. Tâchons ainsi d'isoler le Roi de Prusse, et s'il se présente jamais une occasion de revenir sur ce qui se fait à présent, relativement à la Prusse, vous nous y trouverez toujours disposés."

„Rien de plus incertain qu'un pareil avenir" dis-je à Markow, „et en attendant, vous favorisez un état de choses absolument contraire à nos intérêts les plus chers; vous nous parlez même de l'article de notre équivalent d'une manière si générale dans la réponse dont vous chargez le comte de Rasumowsky, qu'elle annonce que vous y prenez peu d'intérêt; vous m'aviez parlé l'autre jour de la sécularisation d'évêchés, ici vous n'en faites pas même mention." — — „C'est que les connaissances nous manquent à cet égard," me dit Markow; „nous croyons seulement savoir que la cour de Berlin ne se refuserait pas à un arrangement pareil, mais si cela peut avoir lieu et vous convenir relativement à Salzbourg par exemple que vous aviez demandé lors de votre premier projet d'échange, ou de quelque autre côté, c'est ce dont nous ne pouvons juger ici."

J'appris de Mr. de Markow que le vice-chancelier ne me ferait point communication de l'expédition envoyée au comte de Rasumowsky, par la raison, me dit-il, qu'on ne confiait jamais rien chez nous à l'ambassadeur de l'Impératrice des ordres que l'on m'envoyait. „Au reste," ajouta-t-il en riant, „comme vous savez bien, Mr. l'ambassadeur, que vous ne m'avez point acheté pour vous confier les secrets de ma cour, vous sentez que la communication que je vous fais aujourd'hui équivaut à celle du comte d'Ostermann, vis-à-vis duquel je vous prie seulement de ne pas me compromettre, connaissant, comme vous faites, sur quel pied je suis avec lui." — N'ayant ainsi aucune raison de retarder d'avantage le renvoi d'un des deux courriers que j'ai chez moi, je ne me suis plus occupé qu'à rédiger les présentes dépêches, aussi promptement qu'il m'a été possible.

D'après les notions que j'ai pu me procurer sur l'état de population de la nouvelle acquisition russe et des revenus qu'on espère en tirer, il paraît que l'Impératrice obtient par là une augmentation d'environ trois millions, deux à trois cents mille âmes de sujets, et que l'on compte sur plus de six millions de roubles de revenus.

Le présent rapport était rédigé jusqu'ici, lorsqu'ayant vu le comte d'Ostermann le 29 de ce mois, je lui demandai, sans faire mention de tout ce qui s'était passé entre moi et Markow, si nous pouvions nous flatter d'avoir bientôt une réponse à nos dernières ouvertures? Il me dit que Mr. le comte de Rasumowsky venait d'en être chargé, et s'offrit de m'en faire une lecture le lendemain 30. Je ne répèterai pas à V. E. les discussions ministerielles que nous eûmes encore à cette occasion; je lui fis les mêmes observations qu'à Mr. de Markow, et j'en reçus les mêmes réponses, auxquelles Mr. le comte d'Ostermann ajouta encore, non plus en ministre, mais sur un pied confidentiel: „Je sens bien, Mr. l'ambassadeur, le grand inconvénient qu'a pour vous tout cet arrangement; le Roi de Prusse est déjà en possession de son lot, le vôtre est toujours un peu dépendant des événements. Vous devez vous rappeler que j'ai été le premier à vous faire cette observation, lors des propositions dont vous avez été chargé pour nous; il fallait alors, ou ne pas du tout entamer la chose, ou se contenter à présent des engagements que contient la convention à cet égard. Que vous ayez consenti ou non à ce que s'approprie le Roi de Prusse, toujours est-il certain, que le comte de Haugwitz vous a dit ce que le Roi de Prusse demandait pour la campagne qu'il avait déjà faite, et ce qu'il exigeait de plus pour la continuation de la guerre. Au lieu de la manière vague dont vous nous avez requis de diminuer son lot, il fallait nous dire clairement: „„Le Roi de Prusse demande telle et telle chose; nous voudrions qu'il n'en obtienne que telle partie"", nous aurions vu ce qu'il y aurait eu à faire. Quant à nous, nous aurions dû, ou nous refuser absolument à toute la négociation, ce qui, convenez-en, vous aurait fort embarrassé; ou il nous fallait la part que nous avons prise; les Polonais nous en avaient donné tout droit par leur conduite pendant la dernière guerre turque. Il nous était aussi impossible de traîner la chose en longueur, pressés comme nous l'étions d'un côté par le Roi de Prusse, de l'autre par la confédération qui voulait que nous terminions les affaires de Pologne sur le pied où elles avaient été entamées. Il n'est pas en votre pouvoir d'effectuer que le Roi de Prusse diminue son lot; où pouvez-vous trouver plus de sûreté pour votre équivalent que dans votre accession à la convention? Le Roi de Prusse s'y oblige à faire cause commune avec vous contre les Français et de ne conclure avec eux ni paix ni trève séparée; il s'oblige en outre de vous faciliter et procurer l'échange de la Bavière, en y ajoutant tels autres avantages que vous demanderez. Croyez que, si d'une part nous étions intéressés à séparer les Turcs de la Pologne et nous assurer d'une acquisition plus considérable que la sienne en Pologne, de l'autre nous ne le sommes pas moins à ce que vous vous agrandissiez autant et plus que lui. Vous êtes nos alliés naturels, la puissance qui peut nous être la plus utile, et avec laquelle nous ne

pouvons avoir aucune collision; notre alliance est écrite sur la carte, elle est faite pour être éternelle, et il n'est personne de nous qui ne soit convaincu de ces grands vérités. L'Impératrice, malgré l'effet qu'a produit sur Elle la difficulté que vous faites d'accéder à la convention, vous est et vous sera toujours attachée; reposez-vous donc sur nous avec confiance! — c'est assurément le meilleur parti que vous ayez à prendre."

Il aurait été bien aisé de réfuter tout le raisonnement de Mr. le comte d'Ostermann, quant à la justification de la conduite de sa cour à notre égard; mais, la chose devenant inutile après que la réponse de l'Impératrice était déjà partie, je me contentai de dire à ce ministre, que je désirais bien vivement de voir une fois cet attachement qu'il me marquait à notre système prouvé par le fait du côté de sa cour, de la même manière que nous avions été assez heureux pour donner à l'Impératrice des preuves réitérées de notre empressement à lui être utiles.

Dans le cours de cette conversation Mr. le comte d'Ostermann me dit à diverses reprises, qu'il n'ignorait pas nos négociations à plusieurs cours contre le nouveau partage. Je lui dis que je ne savais absolument pas, de quoi il voulait me parler, mais que j'étais bien assuré, qu'il n'existait et n'existerait jamais de notre part rien qui ne fût analogue à l'intimité des liens qui unissent les deux cours impériales.

Telle est, Monsieur, la manière dont j'ai mis en exécution les ordres qu'il a plu à V. E. de me donner, et le résultat qu'ils ont produit. En attendant ce qu'Elle voudra bien me prescrire d'ultérieur, je ne manquerai pas de lui rendre compte avec exactitude de tout ce qui parviendra à ma connaissance digne de lui être rapporté.

46. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) Pétersbourg, ce 31 mai 1793.

Le 16 de ce mois j'eus un nouvel entretien avec Mr. de Markow, dont je crois de mon devoir de rendre un compte détaillé à V. E. S'étant trouvé chez moi, il débuta par me dire, que sur les plaintes que nous faisions du manque de confiance de la cour de Russie il avait de nouveau repassé tous les protocoles des conférences, et qu'il avait trouvé que jusqu'au 14 (!) janvier le vice-chancelier m'avait exactement informé de tout, y compris inclusivement l'arrivée des pleinspouvoirs du comte de Goltz, et que c'était 18 (!) jours après que la convention avait été signée. — — „C'est là précisément," répliquai-je, „où commence l'époque où vous nous avez donné les plus justes sujets de plaintes, puisque vous avez signé le $\frac{12}{23}$. Vous ne nous en avez rien dit, ni même confié, quel était le lot que vous vous destiniez, ce dont nous n'avons été informés qu'après l'échange des ratifications, que par le courrier que vous avez envoyé à notre cour immédiatement après." — „Si vous aviez eu un pleinpouvoir pour traiter avec nous," me dit Markow, „alors vous auriez eu part à la négociation et auriez pu dès-lors y faire vos représentations." — „Quand j'aurais eu tous les pleinspouvoirs possibles," répondis-je, „je n'aurais jamais pu transiger sur des objets

de cette importance sans demander de nouveaux ordres à ma cour, non plus que le comte de Goltz qui n'a signé lui même que *sub spe rati;* ainsi la simple communication de vos projets aurait produit le même effet sans retarder d'un moment la conclusion de l'acte, si une fois nous avions été d'accord." Nous passâmes ensemble dans mon cabinet, nous relûmes l'apostille N°. 1 qui m'a été adressée en date du 23 décembre de l'année passée, commençant par les mots: „*Mein gegenwärtiges Hauptschreiben ist auf eine für den Berliner Hof ostensible Art abgefasst,*" — que j'avais communiquée ici comme contenant tout ce qui concernait nos intérêts les plus chers que nous remettions avec confiance et sous le sceau du secret aux bons offices de notre intime alliée, attendant de son amitié ce que les circonstances ne nous permettaient pas d'exécuter nous-mêmes. Je lui fis voir presqu'à chaque ligne, que l'on avait agi ici d'une manière diamétralement opposée à ce que nous avions demandé, ainsi qu'aux principes qui avaient été annoncés d'ici même, de tenir toujours la Pologne comme un état intermédiaire entre les trois cours, et même, s'il était possible, de se contenter d'assurer au Roi de Prusse ce qui devait lui revenir par un traité secret, en différant la cession formelle, jusqu'à ce que les acquisitions des trois cours pussent marcher de front. — „Diminuer le lot prussien," me dit Markow, „était une chose hors de notre pouvoir; le Roi de Prusse nous a répété sans cesse et vous a déclaré à vous-mêmes, que pour la campagne qu'il avait faite contre les Français il lui fallait à peu de chose près ce qu'il a pris, — que, pour en faire une nouvelle, il lui fallait quelque chose de plus qui n'était pas considérable. Il nous a mis le marché à la main, et si nous y avions fait difficulté, il aurait incontinent fait sa paix séparée avec les scélérats Français, sans pour cela se désister de son acquisition en Pologne, dont on n'aurait pu le chasser que par les armes. Il aurait donc fallu que les deux cours impériales fassent la guerre ensemble aux Prussiens, aux Français et peut-être aux Turcs. Je vous le demande, Mr. l'ambassadeur, y auriez-vous trouvé votre compte dans le moment actuel? Obligés de laisser prendre au Roi de Prusse un lot aussi considérable, et qui ne nous est pas moins onéreux qu'à vous, nous avons dû mettre en pratique le principe que le prince de Kaunitz a adopté lors du premier partage; pour conserver la même proportion entre la puissance prussienne et la nôtre, nous avons dû rendre notre lot beaucoup plus considérable que le sien. Nous ne parlons pas dans ce moment-ci ministeriellement, nous parlons comme d'honnêtes gens qui désirent vivement la continuation de l'étroite intelligence de nos cours; si nous ne vous avons pas fait confidence de notre lot, c'est que notre parti était pris à cet égard, quelque représentation qu'on y aurait pu faire." — Je l'interrompis en lui observant, que notre allié avouait ainsi qu'il avait voulu profiter de l'occasion pour effectuer un arrangement contraire à nos intérêts, et lui demandai: „Qu'aurait fait de plus une puissance rivale?" — „Tant que vous avez été contraires à un nouveau partage de la Pologne," répliqua Markow, „nous aurions plutôt fait la guerre que d'y consentir; nous n'y sommes entrés que lorsque vous avez représenté, que vos intérêts les plus chers l'exigeaient;

voilà, je crois, tout ce qu'on peut attendre d'un bon allié; mais quant au *quomodo* de la chose, il faut au moins que vous nous permettiez de nous en tenir à la seule manière qui puisse convenir à nos intérêts. On ne peut revenir sur le passé; je crois, Mr. l'ambassadeur, que nous avons à présent plus de raison que jamais de tenir étroitement ensemble; tâchons donc de trouver le moyen de resserrer nos liens plutôt que de les altérer." Je répondis à Markow, que toutes les dépêches qui m'avaient été adressées en dernier lieu témoignaient assez, combien nous étions attachés au système de l'union avec la cour de Russie, mais que, pour que nous puissions y persévérer, il fallait que l'on usât de réciprocité, et surtout que l'on eût égard à nos justes réclamations dans l'occasion actuelle si importante, à quoi malheureusement je voyais très peu de disposition. — „Vous demandez deux choses," me dit Markow, „parité d'avantages pour vous, et qu'on remédie à l'article du voisinage. Quant au premier point, il est de toute justice; égalisez votre part non seulement avec celle du Roi de Prusse, mais avec la nôtre qui est infiniment plus considérable; nous vous y aiderons par tous les moyens qui sont en notre pouvoir; vous nous avez dit vous-mêmes qu'aucune acquisition en Pologne ne pouvait avoir pour vous les mêmes avantages que celle du Roi de Prusse; continuez donc à porter vos vues du côté où vous aviez d'abord jeté les yeux." — „Tout ceci est éventuel," lui dis-je; „nous ne croyions pas alors qu'il fallait penser à un équivalent aussi considérable; si tout autre moyen nous manque, il faudra bien, que nous finissions aussi par prendre notre lot en Pologne". — „Le meilleur moyen de vous assurer votre équivalent," me répondit-il, „sera d'accéder à notre convention; par là vous liez les mains au Roi de Prusse pour sa coopération dans la guerre contre la France; vous nous donnez un titre pour l'obliger à consentir à tout ce que vous croirez de votre avantage. Rendez, si vous voulez, votre accession conditionelle, de manière qu'elle n'aie force que pour le cas où vous vous serez mis en possession de l'équivalent que vous voudrez avoir, en sorte qu'en cas contraire nous ayons, vous et nous, une porte ouverte pour revenir sur ce que nous venons d'accorder à la Prusse; soyez persuadé que, si l'occasion favorable s'en présente, nous ne nous y refuserons pas." — „Mais," lui dis-je, „pour diminuer alors le lot prussien il faudra une guerre." — — „On en a fait," me répondit-il, „pour des causes moins importantes." — „Vous savez," répliquai-je, „à quoi tient notre accession; il faut pour cela que nous obtenions un redressement sur chacune des deux objections que nous avons faites." — „Comment voulez-vous obtenir du Roi de Prusse, autrement que par la force des armes, qu'il change quelque chose à son lot en Pologne, et serait-il conseillable de se brouiller avec lui, lorsque nous avons si fort besoin de son concours contre la France, outre que les engagements de la convention nous lient les mains à cet égard?" — — „Pourquoi," répondis-je, „si vous le prêchiez de bon exemple, ne déterminerait-on pas Frédéric Guillaume à apporter quelque changement à sa nouvelle frontière?" — „Ce serait bien mal connaître Messieurs les Prussiens," me dit Markow, „que de se flatter qu'ils rendent jamais ce qu'ils ont

une fois pris, quand on n'est pas en mesure de les y forcer. Pour ce qui nous concerne, nous autres, consultez la carte! Vous verrez que, dès qu'il était question d'un nouveau partage de Pologne, l'Ukraine polonaise nous devenait indispensable; pour ne pas devenir limitrophe de la Galicie, nous devrions donc laisser entre nous une langue de terrain d'environs 20 verstes de largeur, et la forteresse de Kaminiec, loin d'être une sauvegarde de notre intimité, deviendrait un objet de jalousie perpétuelle. Vous nous soupçonneriez de vouloir acquérir ce bout de territoire; nous en croirions autant de vous, au lieu qu'à présent notre frontière est réglée à tout jamais; ni nous, ni vous ne pouvons avoir le désir de nous agrandir l'un au dépens de l'autre, et nous ne voyons dans ce voisinage immédiat qu'un moyen de plus pour les deux cours de s'entr'aider. Si l'on consulte donc bien chez vous les vrais intérêts de la monarchie, il me paraît incontestable qu'ils exigent préférablement à tout, que vous vous assuriez un équivalent de notre acquisition; pour cela vous devez essentiellement tenir avec nous; nous sommes la seule puissance qui désire sincèrement votre agrandissement. Séparés de nous, vous ne trouverez que jalousie de tout ce qui peut vous être avantageux. La Flandre française, la Lorraine, l'Alsace vous offrent un vaste champ pour vos acquisitions dont vous pouvez échanger ce qui n'est pas à votre convenance. Le Roi de Prusse vous offre de consentir à la sécularisation de quelques évêchés en Allemagne, — profitez-en; l'Angleterre ne sera nullement contraire aux acquisitions que vous voudrez faire aux dépens de la France; peut-être ne pensera-t-elle pas également relativement à l'échange de la Bavière, mais, en accédant à la convention, vous nous donnerez le droit de parler ferme à cet égard et d'y obliger également le Roi de Prusse. Il ne manque pas de gens qui veulent profiter de l'état actuel des choses pour nous donner des soupçons à votre égard; continuons à les déjouer, comme nous avons toujours fait jusqu'ici." — Je voulus engager Markow à insérer le plus que possible de tout ce qu'il venait de me dire dans les réponses qu'il nous préparait; je ne lui cachai pas que j'étais un peu las de rendre compte à ma cour d'insinuations qui ensuite étaient démenties par les faits. — „Ce sont des choses trop délicates," me dit Markow, „pour pouvoir être couchées par écrit et dites à tout autre qu'à un ministre dans lequel on a autant de confiance qu'en vous; outre cela je vous raconterai, de vous à moi, un fait sûr, et certain de n'être pas compromis par vous: c'est que depuis un temps nous avons des traces, que le secret n'est plus si bien gardé à votre cour qu'autrefois; je me rappelle fort bien, par exemple, qu'une des premières objections que je vous ai faites sur tout le plan de la présente négociation, c'est qu'elle assurait à la cour de Berlin des avantages instantanés, tandis que les vôtres n'étaient qu'éventuels; je vous connais trop pour ne pas être sûr, que vous n'avez fait d'autre usage de ma réflexion que d'en rendre compte à votre cour; nous savons cependant qu'elle a été sue mot à mot de la cour de Berlin". — Je répondis à cela que la même remarque m'avait été faite par le comte d'Ostermann, et que d'ailleurs elle était si évidente que tout le monde pouvait la faire aisément. — „Non," me

dit Markow, „j'ai été particulièrement nommé à cet égard." — Il finit l'entretien, en me disant: „Si je vous parle avec tant de chaleur et de confiance sur ces affaires, croyez que c'est par deux raisons: — Que j'aime de tout mon cœur votre alliance, et que je haïs tout autant les Prussiens."

47. MERCY AN THUGUT.*)

„Dépêche officielle rédigée par S. E." Bruxelles, le 1er juin 1793.

On a vu reparaître ici tout-à-coup Mr. Dumouriez; sa présence y a causé de l'embarras, dans le doute de l'objet qui l'y amenait, et de la durée du séjour qu'il était intentionné d'y faire. Il s'est d'abord présenté chez Mr. le comte de Metternich, et ensuite il est venu me voir. Notre conversation n'a rien produit de remarquable. Ce général français se propose d'aller à Londres où il croit pouvoir acquérir des notions précises sur la consistance des troubles intérieurs de la France, sur les moyens de les fomenter, enfin sur les plans que le chef des Royalistes, le nommé Gaston, s'est formé à cet égard. Mr. Dumouriez a très-bien senti, que sa présence ici ne pouvait plaire au gouvernement; je ne l'en ai pas dissuadé; mais par bien des motifs il m'a paru convenable d'assaisonner cet aveu de quelques ménagements. Le moyen en était très-simple, en lui faisant voir que sa sûreté personnelle n'était pas ici hors d'atteinte dans une si grande proximité des agents de la convention nationale de France, qui a décrété sa proscription et mis sa tête à prix. Ce Dumouriez est sous tous les rapports un homme très-dangereux par ses talents, son énergie, et par son adresse intriguante. S'il ne succombe pas aux poursuites de ses adversaires, il pourra encore jouer un rôle quelconque avant la fin de cette mémorable révolution; il paraît essentiel de se tenir en garde contre les prestiges d'un pareil personnage; mais d'un autre côté il convient peut-être aussi de ne l'écouter ni de le rebuter tout-à-fait. . . .

48. TRAUTTMANSDORFF AN METTERNICH.

„Par courrier." (Orig.) Vienne, ce 9 juin 1793.

Je profite du départ de Mr. Foucault pour parler à V. E. plus positivement de quelques objets arrières.

S. M. comptait attendre le rapport que vous aviez annoncé, Mr. le comte, au sujet de la conversation que Dumouriez vous avait demandée, et ne voulait vous donner d'ordre positif à son égard qu'après que vous auriez rendu compte de ce qu'il vous avait dit; mais comme ce rapport n'est point arrivé pendant ces trois jours, S. M. m'ordonne de vous faire savoir en son nom, que si Dumouriez se trouve encore à Bruxelles, lors de l'arrivée de cette lettre, sans apparence d'un très-prompt départ, vous deviez le faire venir chez vous et lui dire: que lorsqu'il avait sollicité près de Mgr. l'archiduc la permission de venir passer quelque temps aux Pays-bas, S. A. R. avait demandé les ordres de S. M. à ce sujet, mais qu'elle s'était expressément refusée à sa demande, et que

*) Schreiben ähnlichen Inhaltes an Coburg ddo. 1. Juni im Kr.-A. Coburg 7/26.

l'on ne pouvait conformément à ses ordres lui permettre de s'arrêter dans le pays au-delà d'un terme très-court de 12 ou tout au plus 24 heures; que d'ailleurs V. E. n'eût jamais pu consentir à lui laisser plus long-temps continuer son séjour à Bruxelles, vu l'ombrage qu'il y donnerait aux puissances alliées, l'inquiétude qui pourrait en resulter dans l'intérieur du pays et le danger auquel lui — Dumouriez — même serait exposé en un endroit, où il se trouve un si grand nombre d'émigrés de tous les parties, danger qu'on voulait d'autant moins lui faire courir, qu'outre les regrets qu'on aurait de l'y voir succomber, une pareille catastrophe donnerait lieu à mille suppositions et fausses conséquences; que si cependant il lui était absolument impossible de trouver un autre asyle, S. M. avait daigné permettre, qu'il se rendît à Luxembourg, où il serait moins exposé et où sa présence ne pourrait pas causer d'ombrage; mais que cette permission ne lui était accordée qu'en tant et aussi long-temps qu'il se conduirait avec sagesse et prudence, sans donner le moindre sujet de plainte ou de soupçon à aucun égard, et qu'il devait, s'il voulait en profiter, se rendre à sa destination en dédans les 24 heures.

On devrait croire que Dumouriez acceptera cet offre; mais s'il faisait difficulté, l'intention de S. M. est, que V. E lui déclare: que cette proposition devant lui convenir à tous égards, et étant en même temps absolument conforme à ce que exigent les circonstances, on ne pouvait par lui laisser le choix de l'accepter ou non, et que V. E. avait ordre de l'y obliger, s'il s'y refusait, ce à quoi Elle aurait effectivement à procéder d'abord, et après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que cela s'exécute, sans qu'il puisse en naître d'inconvénient.

Il est inutile de vous recommander, Mr. le comte, toutes les précautions nécessaires à prendre en un pareil cas, et il serait impossible de vous les prescrire à une aussi grande distance et pour un objet susceptible de tant de détails et de tant de circonstances imprévues. On peut s'en remettre entièrement à votre zèle et à vos lumières. Il suffira donc de vous dire: que tout doit être bien concerté, mais en secret, et les mesures prises de façon à ce que l'exécution puisse avoir lieu dans le moment. Il faut aussi que tout soit préparé, avant que vous ne fassiez venir Dumouriez chez vous, et il n'y aura pas grande différence dans le mode de l'exécution au cas qu'il se rende de bonne grâce à la proposition qui lui sera faite, ou qu'il s'y refuse, parce qu'il faudra toujours le faire accompagner, et il faudrait seulement alors redoubler de précautions, pour que toutes les personnes de sa suite soient saisies en même temps et si faire se peut sans éclat, parce qu'on ne saurait se dissimuler, que cet homme a un très-grand parti pour lui dans le pays, et qu'il serait par conséquent également dangéreux, que son arrestation s'ébruitât par ses compagnons de voyage et domestiques, avant qu'elle ne fût complètement mise en œuvre, ou que la saisie de tous ceux-là, mais sur tout la sienne même se fît de façon à pouvoir causer quelque agitation dans l'esprit du peuple.

La distance dans laquelle se trouve le prince de Cobourg de Bruxelles ne lui permettra pas de porter quelque difficulté ou retard à l'accomplissement de l'ordre que vous recevez ici, Mr. le comte, et

au cas qu'il crût après coup sa délicatesse blessée, relativement à des engagements qu'il aurait pris avec Dumouriez, V. E. devra chercher à lui faire concevoir, que ses engagements ayant toujours dû présupposer le consentement de S. M., son refus à cet égard les rendait absolument nulles, ainsi que l'obligation pour lui, de remplir une promesse qu'il n'avait pu faire que conditionnellement.

Je dois encore ajouter, qu'aussitôt que V. E. aura donné suite à cet ordre, soit d'une façon, soit de l'autre, il faudra qu'elle en informe d'abord; S. M. attachant beaucoup de prix à cet objet . . . .

49. TRAUTTMANSDORFF AN METTERNICH.

„Par courrier." (Orig.) Vienne, ce 9 juin 1793.

Je viens de recevoir la dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 31 mai dernier, cotée N°. 99. Je me réserve d'y répondre incessamment, mais je ne veux pas manquer l'occasion du départ de Mr. Foucault, pour vous dire, Mr. le comte, que, si Dumouriez est effectivement parti pour l'Angleterre, l'objet de ma dépêche d'aujourd'hui vient absolument à cesser, mais que c'est alors la volonté très-expresse de S. M., de ne plus le laisser rentrer dans les Pays-bas à aucun prix et sous aucune prétexte quelconque. Je me hâte d'autant plus de vous en informer, que l'occasion pourrait s'en présenter bientôt, le chevalier d'Eden qui prévoyait que Dumouriez prendrait ce parti, se croyant assuré qu'on ne le souffrirait pas en Angleterre. Au reste, on ne saurait qu'applaudir infiniment à la façon dont V. E. s'est expliquée envers Dumouriez, auquel il faut espérer que nous n'aurons plus à faire.

50. FRIEDRICH WILHELM II. AN CESAR.

(Copie.) Berlin, ce 10 juin 1793.

Dans la réponse préalable que le marquis de Lucchesini a été chargé de faire en mon nom au prince Reuss sur les ouvertures verbales de ce ministre, occasionnées par les dépêches du ministère impérial au sujet de la convention de Pétersbourg du 23 janvier, on a épuisé les deux premiers points auxquels ces ouvertures se rapportaient, savoir celui de la proportion à établir entre les indemnités des cours respectives, et celui de la détermination de ces mêmes indemnités, en faisant voir, que l'étendue de celles dont je viens de me mettre en possession en Pologne ne blesse aucun principe de proportion applicable au cas présent, et que sa détermination, loin d'être demeurée un secret pour la cour de Vienne, a été munie au contraire de son aveu et consentement. A l'égard du troisième point des susdites dépêches, c'est-à-dire des réclamations de cette cour pour la sûreté de sa propre indemnisation, j'ai dû me réserver des explications ultérieures sur cette matière importante qui, par sa nature, exigeait nécessairement une communication préalable avec la cour de Pétersbourg. Le désir de ne pas laisser long-temps S. M. I. dans l'attente de cette dernière réponse m'a fait accélérer, autant que la distance des lieux l'a permis, le concert qui devait en fixer la base, et à la suite duquel je m'empresse maintenant de faire connaître par votre canal à ce monarque, avec l'amitié et la franchise

qu'il a le droit d'attendre de ma part, ma façon de penser sur l'objet qui me reste encore à toucher.

Je me flatte d'abord que S. M. I. rende trop de justice à la sincérité et la candeur des sentiments dont j'ai toujours fait profession envers elle, et dont j'ai cherché en toute occasion, et surtout depuis le commencement de la guerre actuelle, à lui donner les preuves les plus convaincantes, pour conserver le moindre doute sur ma persévérance dans les dispositions que je lui ai manifestées pour favoriser, autant qu'il dépendrait de moi, ses vues, par rapport à une juste indemnisation.

Bien loin de varier le moins du monde à cet égard, j'ai persisté au contraire constamment dans les mêmes dispositions, et il ne tiendra pas à moi de les réaliser, non seulement par mon consentement à l'échange de la Bavière contre les Pays-bas, en tant que S. M. I. continuerait à pencher de préférence pour ce plan, mais encore par l'emploi de mes bons offices pour son exécution, à laquelle d'ailleurs je crois pouvoir me rendre le témoignage d'avoir contribué déjà de la manière la plus efficace par la coopération vigoureuse, au moyen de laquelle la cour de Vienne a réalisé le glorieux recouvrement des provinces belgiques.

Dans le cas cependant que S. M. I., considérant les difficultés que le projet d'échange en question pourrait encore rencontrer, jugerait de sa convenance, de prendre préférablement ses indemnités aux dépens de la France, je ne demanderai également pas mieux que de donner à mon auguste allié des preuves de ma bonne volonté, en m'expliquant à cet égard d'une manière satisfaisante, et je n'attends pour cet effet que d'être informé avec précision de l'étendue que ce monarque désirerait de donner à ses acquisitions de ce côté; mais je me fais un vrai plaisir de vous autoriser à donner à connaître d'avance, qu'un projet de cette nature ne rencontrerait certainement aucune opposition de ma part, et que j'en serais au contraire parfaitement d'accord.

Dans la supposition que je viens d'énoncer il me resterait seulement à souhaiter, que la tournure des événements mît bientôt les puissances coalisées dans l'heureuse possibilité de remplir dans toute leur étendue les vues que S. M. I. voudrait réaliser, et j'aime à me flatter qu'en effet la fin de la campagne actuelle, à l'aide des efforts que je ne cesse de faire au delà de mes engagements pour y coopérer avec vigueur, amènera un ordre de choses propre à favoriser ses desseins et à en assurer l'exécution.

Mes vœux à cet égard sont proportionnés à la vivacité de mon attachement pour S. M. I. et à l'intérêt que je prendrai constamment à la prospérité de sa maison et de son règne.

C'est d'après les informations que je viens de vous donner, que je vous charge de vous expliquer envers le ministère de S. M. I. en réponse finale aux ouvertures susdites du prince Reuss, m'attendant au reste que vous me rendrez incessamment compte de la manière dont vous vous serez acquitté de cette insinuation et de la réponse que vous aurez reçue.

Frédéric Guillaume.

51. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, ce 14 juin 1793.

V. E. daignera se rappeler, que dans ma dépêche N°. 1 écrite immédiatement après ma première entrevue avec Milord Grenville, et partie par le courrier Maurice j'eus l'honneur de lui annoncer, que je me proposais de consulter encore Mr. le comte de Mercy avant de mettre sous les yeux du secrétaire d'état les principaux articles que je croyais devoir servir de base à la convention que l'on projetait. Je reçus sa réponse, il y a deux jours, et je me trouvais heureux d'avoir rencontré et même prévenu ses idées. J'allais en conséquence dès le lendemain matin chez Milord Grenville et je lui remis les deux pièces ci-jointes, écrites seulement en forme de notes, ainsi qu'il l'avait désiré, et uniquement destinées à son usage particulier. J'insistais sur le champ sur l'importance de conclure au plutôt cette convention, et lui fis observer, qu'il faudrait que ce fût principalement l'Angleterre qui engageât la Prusse à s'y prêter, en faisant d'abord les premières démarches et les premières instances auprès d'elle. Milord Grenville, après avoir lu attentivement ce que je venais de lui remettre, me dit qu'on allait envoyer incessamment Milord Beauchamp auprès de S. M. Prussienne pour sonder ses intentions et tâcher de la déterminer à se conformer aux nôtres. Il ajouta que, voulant me parler avec la franchise et la sincérité qui doit faire dorénavant la base invariable de toutes les négociations de nos deux cours, il m'avouait qu'il était d'accord avec nous sur le fond de nos projets, et qu'il reconnaissait la nécessité indispensable 1° de lier la Prusse de manière à ce qu'elle ne puisse pas nous abandonner, et à ce qu'elle agisse plus efficacement, 2° d'affaiblir assez la France, pour l'empêcher de nuire dorénavant au reste de l'Europe, 3° de former un rempart qui puisse suffisamment couvrir la Belgique, 4° enfin, la justice incontestable de nos droits à des dédommagements considérables à la fin de la guerre; mais qu'il croyait qu'il valait mieux remettre pour notre propre intérêt ce dernier point à quelque article ou convention secrète et séparée entre Vienne et Londres, sans en faire mention pour le moment dans la convention à signer entre les trois cours, dans la crainte que le Roi de Prusse ne voulût profiter de cette occasion pour former encore de nouvelles prétentions à titre de dédommagements, ne regardant point comme telles ses nouvelles acquisitions en Pologne, quoiqu'elles soient en effet d'un prix fort au-dessus de toute espèce de compensation dans l'équilibre général de l'Europe. Il assura de nouveau que, quoique l'Angleterre ne puisse malheureusement pas dans les circonstances actuelles mettre ordre à cette iniquité, elle ne voulait pas néanmoins reconnaître la validité d'une aussi injuste possession. Il termina son discours par me dire qu'il n'attendrait que la réponse probablement affirmative de la Prusse pour me proposer de signer une triple convention dressée à peu près dans la forme de celle qui vient d'être faite entre l'Angleterre et la Russie qui a pour but le même objet de la continuation de la guerre, et dans laquelle il n'est point fait mention non plus des indemnisations futures de part ni d'autre. Cette convention aurait au moins toujours le double avantage

de nous assurer pour le reste de la guerre des secours effectifs de la Prusse et de l'Angleterre, et de donner à cette dernière une nouvelle preuve de notre penchant à nous prêter à ses désirs.

Milord Grenville me répéta plusieurs fois dans le cours de la conversation, qu'il était entièrement dans nos principes sur l'objet des dédommagements; que l'Angleterre ne cachait point qu'elle avait le projet de s'indemniser aux dépens de l'ennemi commun, et de nous aider de son côté à prendre nos indemnisations sur la France, pourvu que nous voulussions conserver la possession des Pays-bas; et qu'après la signature de la convention, le cabinet de S$^{t.}$ James se prêterait volontiers à prendre sur cet objet des arrangements plus particuliers avec nous.

Je me suis chargé de proposer à V. E. d'y faire intervenir la Hollande dont il serait à propos de s'assurer tant pour l'empêcher de faire sa paix particulière, que pour qu'elle continue à fournir à la cause commune le secours de 20 mille hommes, toujours bons à employer et qui peuvent faire un supplément utile aux armées combinées.

J'ai cru de mon devoir d'informer Mr. le Prince de Reuss du départ et de l'objet du voyage de Milord Beauchamp d'autant plus que le ministère même de S$^{t.}$ James m'en avait prié, pour que ce ministre puisse agir de concert avec l'émissaire anglais et le seconder dans ce qui fait l'objet de sa négociation.

Il serait superflu de prendre la liberté de faire observer ici à V. E., combien la cour de Londres témoigne de bonne foi et de sincérité dans sa conduite présente avec nous. Tout indique le désir sincère, qu'elle a de s'en rapprocher tout-à-fait, et la crainte de l'abandon de la Prusse dans un moment aussi intéressant est évidemment le seul obstacle qui nous arrête encore pour la réalisation de ce que nous désirons également des deux côtés.

P. S. Milord Grenville m'a parlé le premier à la fin de notre conférence du désir réel que l'Angleterre avait de se lier avec nous. Il me fit entendre qu'on pouvait s'occuper du projet de cette alliance, en continuant à travailler à la convention; mais qu'il était nécessaire d'observer sur ce point le secret le plus inviolable surtout vis-à-vis de nos alliés respectifs. Il ajouta, qu'une fois d'accord sur la base et les principes, il fallait saisir le moment propre pour conclure, ce qui dans le cours rapide des différents événements qui se succèdent ne pourrait se déterminer nulle-part mieux qu'à Londres; et il me pria en conséquence de demander à V. E. de vouloir bien avoir la bonté de m'envoyer ses dernières instructions sur cet objet, ainsi que des pleinpouvoirs, pour signer ce traité au cas qu'il fût possible de le réaliser bientôt.

---

a) ENTWURF DER ARTIKEL DER ENGLISCH-OESTERREICHISCHEN CONVENTION.

1^{0} *) Le premier et le principal article de la convention à conclure entre les trois cours devrait être *de ne se prêter à aucun engagement séparé.*

*) Diese Propositionen und ihre Begründung sind bis auf die mit 4) bezeichnete wörtlich aus Mercy's Note an Starhemberg ddo. 31. Mai herübergenommen. Aber auch 4) entspricht insofern der Depesche Mercy's, als in dieser die Besorgniss ausgesprochen wird, dass es England auf Dünkirchen abgesehen habe. Deshalb werden in dem obigen Schriftstücke die Eroberungen, welche England machen werde, „hors de l'Europe" verwiesen.

2° *de se communiquer scrupuleusement toutes les propositions qui pourraient être faites par les ennemis à une des puissances alliées.*

3° *de ne poser les armes qu'après avoir dompté entièrement le système français, ou au moins l'avoir modifié et reduit au point de mettre l'Europe à couvert de tous ses dangers.*

4° *de spécifier, où et comment les puissances coalisées se proposent de prendre leurs dédommagements.* D'après les acquisitions que S. M. Prussienne vient de faire en Pologne et dont il serait extrêmement difficile de contrebalancer l'importance dans l'équilibre général, la question ne peut plus que rouler sur l'Angleterre et notre cour dont les projets ne pourront jamais se croiser, puisque ceux du cabinet de S^t. James n'auront vraisemblablement pour but que des conquêtes hors de l'Europe, tandis que par une suite de notre désir de nous rendre utile au bien général et agréable à l'Angleterre, nous nous occuperons dans nos projets de dédommagements du seul moyen de couvrir la Belgique de manière à n'être pas à la bienséance journalière de la France.

5° *de n'entendre à aucune paix, jusqu'à ce que notre cour soit mise dans la plus solide possession des dédommagements qui lui sont destinés.*

Les conséquences nécessaires de ces principaux articles seraient:

1° de convenir des forces à employer de ce côté-ci; mais à cet égard le plan de Mr. le prince de Cobourg étant accepté et suivi dans le fait, il ne s'agirait plus, s'il était possible, que de renforcer encore de quelques troupes anglaises l'armée qui est sous le commandement de Mr. le duc d'York, et dont la valeur et les talents de S. A. R. savent tirer un si bon parti.

2° de stipuler en quoi et comment le Roi de Prusse interviendrait dans nos opérations: ce ne devrait pas être uniquement en ne suivant que le siège de Mayence qui menace de consommer inutilement une partie de la campagne; il faudrait que S. M. Prussienne voulût faire quelque grande diversion sur la Moselle, et qu'elle renforçât surtout le corps de troupes commandé par le général Knobelsdorf. — Voilà, je crois, les points principaux et les plus essentiels sur lesquels devrait rouler notre convention. Je les soumets à votre jugement, Milord, en prenant la liberté de vous réitérer, combien il me paraît important et essentiel, que nous procédions très-incessamment aux moyens de réaliser avec S. M. Prussienne la possibilité de porter encore dans le cours de cette campagne des coups décisifs à l'ennemi commun dont il importe à tout l'univers d'arrêter les progrès et de réprimer les principes.

b) PROJET POUR NOS ACQUISITIONS OU DÉDOMMAGEMENTS. *)

Le grand désir bien prononcé de l'Angleterre paraissant être, que nous gardions les Pays-bas, il est conséquemment de son intérêt majeur, qu'il soit formé un rempart suffisant pour couvrir la Belgique et la Hollande contre toutes les entreprises de la France. Pour que nous puissions être les défenseurs d'un boulevard aussi intéressant à toute l'Europe, il faudrait lui donner la plus grande solidité. Il conviendrait donc pour cet effet, que nos possessions s'étendissent jusqu'à la *Somme*; que des sources de cette rivière notre frontière se portât sur une ligne directe vers Sedan ou Mezières. Le cours de la Meuse deviendrait notre limite qui se lierait avec les parties de territoire suffisantes pour couvrir l'Allemagne, c'est-à-dire les trois évêchés et une partie de la Lorraine et l'Alsace. Il n'y a qu'une telle barrière qui puisse paraître vraiment solide et remplir le double objet de pouvoir s'y soutenir et d'affaiblir convenablement la France dans les points où son voisinage a été le plus dangereux de tout temps.

Cette stipulation de dédommagements deviendrait en même temps une mesure de sûreté commune pour le reste de l'Europe, et cependant au fond pour nous-mêmes d'une utilité politique bien inférieure aux acquisitions de S. M. Prussienne en Pologne dont elle ne peut balancer en aucune manière l'intérêt et les conséquences. L'Angleterre ne peut donc méconnaître le désir véritable que notre cour a de lui complaire, en se résignant à ne porter présentement ses vues de dédommagement que du côté dont la sûreté intéresse toute l'Europe en général, mais particulièrement la Grande-Bretagne.

*) Auch diesem Schriftstücke liegt die Depesche Mercy's an Starhemberg ddo. 31. Mai in ihrem Wortlaute zu Grunde.

52. MERCY AN THUGUT.

(Eigenhändig. „Lettre particulière.") Onnaing, le 15 juin 1793.

...Il est bien certain que Mr. le prince de Cobourg, ses vertus à part, ne sera jamais en action, ni en énergie que ce que voudront ses alentours. Il est trop doux, trop modeste pour prendre son essort de lui-même, c'est en quoi le colonel Mack lui était si nécessaire, et V. E. verra, que cet officier ne sera pas remplacé, au reste il est content de la grâce qu'il a obtenue, il parle même de revenir à l'armée, quand sa santé le permettra, ce qui malheureusement ne peut pas avoir lieu en cette campagne. Mr. Fischer n'est point aimé; on le dit fort brusque, il ne m'a pas du tout paru tel. Mr. Frossart qui a le talent de bien rédiger en français ne suppléera à rien; d'ailleurs il veut se retirer a cause de l'avancement de Mr. Stüpschütz. Mr. le prince de Hohenlohe paraît avoir du caractère avec quelque chose de fantasque et de dur dans ses manières; on le craint, mais on ne l'affectionne pas. Le prince de Waldeck, dit-on, pourrait nous venir ici; l'opinion est fort en sa faveur. Quant à l'article de la dépense, il y aura toujours beaucoup à redire. Je vois que personne ne s'y entend; car tandis qu'il y a profusion dans bien des choses, il y a aussi une grande lésinerie dans d'autres. On épargne sur les espions, aussi ne sait-on pas le mot de ce qui se passe à deux lieues de soi, ni la position des corps ennemis, ni leur force, enfin rien de ce qu'il est indispensable de savoir à la guerre. Nos blessés sont misérablement tenus, tout leur manque par économie, et cette brave armée, la première de l'Europe, ne se plaint pas. Les Anglais en sont dans l'admiration. D'ailleurs nos auxiliaires gaspillent à nos dépens. V. E. en a la preuve dans le P. S. 1 de ma dépêche. Je fais toutes ces observations au prince de Cobourg qui m'écoute assez volontiers, ne remédie à rien. Le duc d'York me traite avec beaucoup de bonté; il paraît se plaire à causer longuement avec moi. J'en profite pour lui insinuer des idées dans notre sens. Je lui ai déployé mon plan gigantesque d'une frontière pour nous jusqu'à la Somme avec les évêchés, partie de la Lorraine et de l'Alsace. Le duc, en y voyant pour lui des sièges à commander, des batailles à gagner, semblait y applaudir de bonne foi. Mais hélas! je crains que nous n'ayons beaucoup à en rabattre, et si les Français ne se dévorent pas entre eux, ils en seront quittes pour perdre trois ou quatre forteresses qui nous attireront de nouvelles guerres et qui l'on pourrait finir par nous reprendre en peu d'années. C'est ce qui m'a conduit à cette idée peut-être un peu exagérée d'une très-vaste barrière et productive en revenus. Sans doute, on ne me disputerait rien là-dessus, s'il ne s'agissait que de prendre, mais le malheureux *quomodo* se présente d'une manière fort embarrassante, surtout si notre allié prussien nous quitte, ce qui n'est que trop à craindre. Le pillage de ces troupes nous révoltera les cantons que nous occupons ici. J'avais donné à Mr. de Metternich une idée d'administration qui ne vallait rien, puisqu'on n'en a tenu compte. Le département à Vienne a envoyé un plan à suivre; depuis trois semaines qu'il est arrivé, on n'en a fait aucun usage, et on tiendra encore quelques douzaines de jointes avant de se déterminer. Voilà la marche habituelle, il est aise de jugor ce qui doit en résulter.

Les grands mouvements qui doivent avoir eu lieu à Paris ont dérechef interrompu la correspondance. Je ne sais rien de Kruthoffer, mais il doit avoir reçu vos autorisations; nous sommes dans le plus grand risque de tout perdre dans ce gouffre, mais nos conquêtes offriront des moyens de dédommagement, et je prie V. E. pour elle et pour moi, de gagner de vitesse sur les mesures à prendre à cet égard; étant sur les lieux, je saurais bien tirer parti des moyens que vous me donnerez de faire vos affaires et les miennes.

53. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, ce 16 juin 1793.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur la dépêche et les différents postscrits que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 31 du mois passé.

V. E. sentira aisément que, vu l'importance des objets, il se passera quelques jours encore, avant que je ne puisse me procurer de la part de S. M. les ordres nécessaires pour vous faire connaître ses intentions d'une manière plus particulière et plus détaillée. Mais la connaissance de tous les sentiments qui animent l'Empereur pour S. M. I. de toutes les Russies m'autorise à confier dès à présent à V. E. que je prévois, que les déterminations de S. M. seront parfaitement conformes à la confiance sans bornes qu'elle met dans la loyauté de son auguste alliée.

Il est superflu, Mr. le comte, de rappeler votre attention sur la différence énorme qui existera entre l'Autriche et les deux cours de Pétersbourg et de Berlin, si les indemnités et compensations, dues à l'Empereur, sont renvoyées aux conquêtes à faire sur la France, — conquêtes dans lesquelles, pour ainsi dire, chaque pouce de terrain doit être acheté au prix du sang et par les frais immenses d'une guerre ruineuse, pendant que les acquisitions des deux cours en Pologne n'ont été accompagnées d'aucun danger et n'ont éprouvé aucune résistance; mais si l'Empereur, en adoptant un pareil système, consent à faire ce nouveau sacrifice à son amour pour les moyens de conciliation et surtout à sa déférence illimitée pour les désirs de son alliée intime, il n'en sera pas moins toujours indispensable de prévoir le cas où, les événements de la guerre trompant notre attente, des accidents imprévus, la défection de quelques-unes des puissances coalisées, d'autres difficultés insurmontables mettraient S. M. dans l'impossibilité d'obtenir aux dépens de la France les dédommagements qu'il est en droit de réclamer.

L'Empereur n'aurait jamais pu regarder l'échange de la Bavière contre les Pays-bas comme faisant partie des indemnités qui lui sont dues, parce qu'il est pour le moins douteux que l'excessive disproportion en population et en revenus fût suffisamment compensée par l'avantage de l'arrondissement qu'on trouverait du côté de la Bavière. Dans le moment présent la répugnance manifestée par l'Angleterre, les notions trop certaines sur les dispositions plus qu'équivoques du Roi de Prusse, l'opposition décidée de l'électeur et surtout des agnats de la branche palatine ne permettent pas à l'Empereur de s'arrêter plus long-temps à un projet qu'il ne serait plus possible d'exécuter autrement que par la force, et qui, par conséquent, excitant les plus vives réclamations de la part des

membres principaux de l'Empire, fournirait aux malveillants et aux jaloux plus ou moins déclarés de l'Autriche l'occasion de calomnier les intentions de S. M., de lui aliéner toutes les cours d'Allemagne et d'ajouter par là encore aux embarras et aux désavantages actuels de notre position.

L'Empereur, déterminé à éviter des inconvénients aussi graves, ne peut par conséquent non plus adopter des idées de sécularisation, ni de telle autre acquisition en Allemagne qu'on ne pourrait se procurer que par voie de prépotence, qui offrirait à l'avidité de la cour de Berlin un exemple dangereux dont elle profiterait, en rejetant tout l'odieux sur nous, et qui réunirait contre l'Autriche tous les États de l'Empire dont il importe à S. M. de se ménager l'affection et l'attachement.

Il s'ensuit que, pour le cas où il serait impossible de remplir nos vues du côté de la France, il ne resterait à l'Empereur d'autre ressource, que de chercher également ses dédommagements en Pologne à l'instar des cours de Pétersbourg et de Berlin. S. M. se verra en conséquence obligée de recourir à l'amitié généreuse de son alliée intime, pour que S. M. l'Impératrice de toutes les Russies veuille bien lui accorder à l'avance son aveu et sa garantie, à l'effet qu'il soit toujours réservé à l'Autriche la liberté de se procurer en dernier résultat, à l'exemple des deux autres cours, ses indemnités en Pologne, supposé que, malgré les efforts les plus vigoureux que l'Empereur se propose de continuer, et malgré le concours efficace qu'il est autorisé à attendre de ses alliés, il n'en fût pas moins impossible de dédommager S. M. aux dépens de la France, et supposé que la conjoncture n'offrît pas la possibilité de telle autre acquisition, propre à fournir à l'Autriche les justes compensations auxquelles elle est en droit de prétendre.

Nous ne contesterons pas le plus ou moins d'attention que peut exiger l'objection, faite à V. E., que la Pologne se trouverait complètement anéantie, si l'Empereur y portait ses vues d'agrandissement à l'égal des deux autres cours; mais j'aurai l'honneur de vous observer, que dans l'état où laisseront la Pologne les acquisitions déjà faites sur elle, et où elle ne pourra plus servir que de barrière fort imparfaite entre les puissances limitrophes, il ne semble pas que le partage total de ce qui en reste pût entraîner désormais de bien grands inconvénients. J'y ajouterai que le ministère éclairé de S. M. I. de toutes les Russies a loyalement reconnu envers V. E. la nécessité indispensable dont il est pour la convenance générale de l'Europe et pour l'intérêt particulier des deux Empires alliés, de pourvoir de toute manière quelconque à ce que l'ancienne proportion de puissance ne soit altérée par l'exécution de la convention du $\frac{23}{12}$ janvier; or si, pour maintenir l'ancien équilibre de forces, il ne restait après tout à l'Empereur d'autre moyen que des acquisitions sur la Pologne, il ne semble pas douteux que toute autre considération ne dût céder à une raison aussi péremptoire.

Excepté le cas extrême dont je viens de faire mention, il n'entre nullement dans les projets de l'Empereur de s'enrichir aux dépens de la Pologne; mais S. M. doit représenter à son auguste alliée, que dans le changement que va subir ce royaume par la cession formelle des acquisitions des deux cours, l'Autriche ne saurait se dispenser de profiter

de la conjoncture, pour améliorer, corriger et fortifier en de certains points sa frontière de Galicie qui, lors du premier démembrement, par la précipitation qu'on a mise dans la démarcation et par la résistance déraisonnable des Polonais, est restée dans un état d'imperfection dont il est facile d'administrer les preuves les plus convaincantes.

La cour de Pétersbourg est trop équitable pour ne pas se convaincre, que les mêmes motifs de sûreté et de convenance qui justifient les importantes acquisitions de la Russie et de la Prusse en Pologne autorisent l'Autriche à penser, pour le moins, à rectifier les irrégularités de sa frontière, à en augmenter la force et la sûreté par les positions que peut offrir le voisinage le plus rapproché, à la mettre, autant que possible, à l'abri des inconvénients, auxquels sont exposées des limites extrêmement faibles, peu distinctes et mal assurées.

Il s'en faudra beaucoup, que l'avantage qui nous reviendra par l'amélioration de la frontière de Galicie puisse jamais compenser les préjudices très-réels que cette dernière province éprouvera et éprouve déjà par le nouvel état des choses en Pologne. V. E. sait que les salines seules font la valeur principale de la Galicie, pays pauvre d'ailleurs, et l'exploitation de cette branche de commerce, pleinement assurée par le passé, ne sera plus désormais que bien précaire, malgré les engagements et les stipulations auxquels nous espérons que la justice des nouveaux possesseurs des provinces polonaises se prêtera à cet égard. J'aurai soin de vous envoyer sous peu un mémoire circonstancié sur les pertes de différentes espèces, auxquelles la Galicie se trouve assujettie par les changements survenus dans son voisinage, et quoique nous soyons éloignés de toute intention de faire des reproches à nos alliés, il n'en est pas moins vrai de dire, que la convention du $\frac{23}{12}$ janvier qui leur a procuré des avantages incalculables, loin de nous faire ressentir les mêmes effets, n'en a eu jusqu'ici pour nous que de très-nuisibles par la détérioration considérable de la valeur de notre Galicie.

Au surplus, l'Empereur, en s'occupant de remédier aux defauts de sa frontière, sera spécialement dans le cas de se mettre en possession de la ville de Cracovie. La position de Czenstochau, si menaçante pour la Galicie, nous oblige absolument à désirer ce point de défense, et sans doute il ne pourrait pas convenir aux propres intérêts les plus essentiels de la Russie, que la Galicie, sans aucun moyen de résistance dans toute la longueur de ses limites, fût au premier changement des rapports actuels livrée aux invasions arbitraires de la Prusse. Il ne s'agit pas pour nous de nous étendre en Pologne ni d'y acquérir, mais de consolider et de rendre un peu plus tolérable notre frontière actuelle. S. M., forcé par les circonstances à s'assurer la possession de Cracovie, ne prétend y annexer qu'un arrondissement très-médiocre; dans les autres points, où l'on sera dans le cas de porter plus en avant nos poteaux de démarcation, l'on ne se dirigera jamais par l'intention de rendre les nouvelles enclaves plus étendues, mais uniquement d'après celle, d'établir, selon le besoin, à une distance peu considérable de la frontière actuelle, des limites plus distinctes, plus certaines et par conséquent moins sujettes à contestation pour l'avenir. L'Empereur est si fermement décidé à s'en

tenir à cet égard aux principes de modération les plus strictes, qu'il s'en remettra toujours avec plaisir au propre arbitrage de S. M. I. de toutes les Russies dans toutes les difficultés qui pourraient survenir, relativement à la nouvelle démarcation.

Nous ne saurions douter, que les vues exposées dans cette dépêche n'obtiennent la plus entière approbation de notre ancien et intime allié, et que, par conséquent, l'on n'accueille favorablement les représentations que V. E. sera dans le cas de faire sur la nécessité de munir au plus tôt possible Mr. le comte de Sievers des instructions qu'on jugera à propos, pour déjouer les tentatives que pourrait faire la cour de Berlin, afin de glisser, dans les traités à conclure par les deux cours avec la Pologne, des stipulations de garantie ou autres, propres à contrarier par la suite le plan que l'Empereur s'est fait un plaisir de communiquer à son auguste alliée et à y opposer des obstacles qui ne pourraient qu'embarrasser S. M., par de nouvelles difficultés, dans l'intention où elle est de donner au moyen de son accession à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier un nouveau témoignage bien éclatant de ses égards et de sa déférence pour S. M. I. de toutes les Russies.

Dans huit ou dix jours au plus tard j'aurai l'honneur de dépêcher à V. E. un courrier qui en même temps sera chargé de Lui porter les pleinspouvoirs requis pour accéder au nom de l'Empereur à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier, avec les stipulations et sous les formes nécessaires, pour donner à S. M. la certitude, d'obtenir par le concours efficace de ses alliés, et particulièrement par l'intervention de S. M. I. de toutes les Russies, des compensations équivalentes aux importantes acquisitions que les deux cours viennent de se procurer.

Cracovie se trouvant, à ce que j'apprends, encore occupée par une garnison russe, V. E. voudra bien faire auprès du ministère de S. M. l'Impératrice les instances convenables, afin qu'il y soit envoyé les ordres nécessaires, ainsi qu'aux autres officiers commandants, relativement à l'entrée de nos troupes dans la ville, le château et les environs de Cracovie, et pour qu'à tous égards il soit observé réciproquement la conduite la plus analogue à l'alliance et à l'union intime entre les deux empires. Nous attendrons au reste sur le tout la plus prompte réponse de V. E.; l'on préparera dans l'intervalle le travail nécessaire pour la nouvelle délimination, afin d'y procéder sans délai et la faire ratifier par la diète, ensemble avec le traité de cession pour les acquisitions des deux cours, ce qui avec l'intervention efficace de S. M. I. de toutes les Russies peut souffrir d'autant moins de difficulté que, comme V. E. est autorisée de l'assurer positivement, les enclaves à prendre sur la Pologne seront très-peu considérables, et qu'on n'hésitera pas de s'en rapporter à cet égard au propre jugement de la cour où vous êtes.

Il n'a été donné aucune connaissance à la Prusse des objets que contient cette dépêche; c'est avec notre ancien, notre seul véritable allié, que nous aimons à discuter de préférence nos intérêts. Je me concerterai avec Mr. le comte de Rasumowsky sur le langage à tenir à la cour de Berlin jusqu'à l'arrivée de votre réponse pour ne pas ajouter encore aux

dispositions très-peu satisfaisantes qui ne se manifestent que trop de sa part.

Il serait superflu, Mr. le comte, d'ajouter ici, que dans les représentations que vous serez dans le cas de faire au ministère de S. M. l'Impératrice, vous ne pourrez jamais employer des termes assez expressifs pour peindre la confiance sans bornes et les tendres sentiments d'amitié et d'attachement que l'Empereur a voués à la grande souveraine, que V. E. a le bonheur d'admirer de près. . . . .

---

54. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Orig.) Bruxelles, le 18 juin 1793.

J'ai eu l'honneur d'annoncer hier à V. E., que le courrier arrivé de Londres, et qui s'est rendu au quartier général, serait porteur d'une dépêche en réponse à celle que V. E. m'a adressée par Mr. Foucault. Je m'acquitte de ma promesse, en vous informant, Mr. le comte, du départ de Mr. Dumouriez qui a effectivement pris depuis quelques jours la route de Londres. Il m'a demandé des passeports par la lettre dont copie ci-jointe, et il est venu lui-même m'apporter le mémoire annoncé, et dont la copie est ci-jointe. Le dernier entretien que j'ai eu avec cet homme extraordinaire est trop remarquable pour ne pas la porter dans toute son étendue à la connaissance de la cour.

Il a d'abord débuté par les motifs qui l'engageaient à se rendre à Londres, pour s'assurer sur les lieux mêmes du dégré d'influence que le cabinet de St. James était parvenu à se ménager dans l'armée contre-révolutionnaire de Gaston, et quels étaient les vrais principes d'après lesquels le chef de la nouvelle armée insurgente dirigeait ses opérations. Quant à lui, a-t-il ajouté, il ne pourrait pas changer les siens; qu'il voulait l'anéantissement de la faction Jacobite, le rétablissement de Louis XVII sur le trône, non comme roi revêtu d'un pouvoir arbitraire, mais comme un roi constitutionel, cependant en modérant l'exagération des principes de la première assemblée constituante et en rendant cette nouvelle constitution qui serait donnée à la France par de nouveaux états généraux plus analogue au génie et à l'esprit pétulant de la nation. Il croit le rétablissement du clergé impossible, vu la dilapidation de ses biens, mais il demande un pouvoir intermédiaire entre le souverain et le peuple, représenté par la noblesse et les députés du tiers, sans cependant accorder à la première une prérogative ou un privilége qui tienne au système féodal. Après être entré dans des détails très-étendus pour prouver l'utilité et la nécessité de donner suite à ce plan de gouvernement, il m'a dit avec un ton confidentiel, qu'il avait encore beaucoup d'adhérents dans quelques provinces, et nommément dans la Normandie, qu'il était persuadé d'être demandé et rappelé en France par plusieurs départements, que son intention était de saisir la première occasion favorable de percer en France, et s'il y parvenait, il pourrait se flatter de grossir rapidement son parti, et qu'il espérait alors d'être utile à sa patrie et d'ajouter quelques pages à l'histoire de sa vie dont il voulait faire hommage à la postérité.

Après toutes ces jactances et des propos de vanité qui a percé dans tout ce qu'il m'a dit, il a fini par me laisser entrevoir la possibilité, qu'il pourrait encore jouer un rôle dans le ministère de France, et dans ce cas il n'a pas dissimulé son désir de renouer l'alliance avec la cour de Vienne, comme le seul moyen de maintenir la balance politique en Europe conjointement avec la Russie et l'Espagne contre la prépondérance de l'Angleterre et de la Prusse dont la puissance devenait redoutable pour le maintien de la tranquillité en Europe. Il ajouta qu'une indemnité était due à la cour de Vienne, et qu'elle devait songer aussi à couvrir ses frontières du côté de la France; que cette dernière par conséquent pourrait céder la première ligne de ses places fortes, Givet inclusivement, mais que Valenciennes et Lille devaient lui rester. Si cependant les projets qu'il avait conçu ne pourraient point se réaliser, par un enchaînement des événements qui n'étaient point calculables par l'esprit humain, il avait pris son parti de se rétirer en Amérique où il avait une petite possession, et même qu'il offrait son service à l'Empereur, si S. M. trouvait bon de l'employer. Tel a été le résultat de cette conversation dans laquelle il a mêlé toutes sortes de forfanterie sur ses exploits de l'année dernière, mais toujours en assurant, qu'il a été décidé à se borner à la conquête des Pays-bas et de la Hollande, pour retourner alors avec son armée victorieuse en France, y donner suite au plan ci-dessus exposé, en rendant les Pays-bas à la domination autrichienne et la Hollande à son gouvernement républicain par l'expulsion de la maison d'Orange.

Je me suis borné, Mr. le comte, à écouter avec la plus sérieuse attention toutes ces rêveries politiques, en les appréciant d'après leur juste valeur qui n'est autre, comme je le pense, qu'un galimathias enfanté par l'ambition et l'envie constante de jouer un rôle, et j'y ai apperçu en même temps, comme je l'ai déjà annoncé dans un de mes rapports, le dessein de semer la défiance entre les puissances coalisées, et de prévenir une alliance avec l'Angleterre. Au surplus je lui ai dit, que tous les objets sur lesquels il avait bien voulu m'entretenir n'étaient pas de mon ressort, et que, ne connaissant point le système des cabinets de l'Europe, je n'étais pas dans le cas de pouvoir porter un jugement sur la nature et l'adoption de ses projets. Je n'ai point négligé d'informer Mr. le comte de Mercy de tout ceci, et j'en ai fait part également à Mr. le comte de Starhemberg. J'ignore si Mr. Dumouriez trouvera un asyle en Angleterre. Mr. de Valence y est toujours, son séjour actuel est à Bath. J'ai rendu compte à S. A. R. l'archiduc des ordres de S. M. I. dans le cas que Mr. Dumouriez ou Valence voudraient revenir dans ce pays, et ce sérénissime prince fera donner suite aux directions que V. E. m'a transmises à cet égard.

Il me reste encore, Mr. le comte, à vous répondre sur le point de votre dépêche relative à l'ouverture de Mr. de la Valette qui lui a parlé des mémoires qui m'avaient été envoyées par Dumouriez, depuis le 20 juillet 1791 jusqu'en avril 1793: ce que Mr. de la Valette appelle des mémoires ont été de simples rapports de conversation qu'un nommé Touffner qui est en liaison avec La Sonde, l'adjudant politique de Du-

mouriez, m'avait apporté de Paris. J'en ai prévenu dans le temps Mr. le comte de Mercy, et j'ai trouvé ces rapports si insignifiants et si vagues, que je n'ai pu y attacher la moindre importance, et je pense que V. E. me rendra la justice que je crois mériter de préférence aux assertions qu'un intriguant s'avise de faire pour se donner du relief. . . .

55. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Eigenhändig.) Londres, ce 18 juin 1793.

. . . Mr. Dumouriez est à Londres depuis avant-hier. Il a écrit à Milord Grenville pour l'informer de son arrivée et pour réclamer la justice et la loyauté anglaise, en demandant uniquement, que l'on voulût lui accorder dans ce pays-ci l'asyle qu'on lui refusait partout. V. E. connaît assez la manière de voir de l'Angleterre dans ce moment, pour ne douter de la facilité avec laquelle j'ai obtenu la promesse qu'on lui donnerait l'ordre de partir incessamment. La même volonté a été intimée très-expressément à Mr. de Valence, à qui on a néanmoins accordé un délai de trois semaines à la réquisition du chevalier Hume qui, lié autrefois d'amitié avec plusieurs personnes de la famille de cet ex-général, a bien voulu répondre pour lui pour ce peu de temps.

Le renvoi très-prochain de Mr. Dumouriez me paraît d'une importance majeure et je puis avoir l'honneur d'assurer V. E., que je me propose d'y mettre la suite convenable. Il n'y a peut-être pas de pays en Europe où cet homme intriguant puisse être plus dangereux qu'en Angleterre où ses principes et raisonnements soi-disants constitutionels, présentés d'une manière aussi séduisante que sophistique, détruisaient peut-être dans peu les bonnes impressions que la sagesse du gouvernement est parvenue à commencer à donner à la plus grande partie de la nation sur les intérêts du moment.

56. THUGUT AN STARHEMBERG.

Vienne, ce 19 juin 1793.

*J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 31 mai. Son contenu me fournit les trois observations suivantes que j'ai cru devoir vous transmettre sans délai pour votre direction: 1^0 que, le ministre anglais ayant fait connaître positivement et à différentes reprises de ne vouloir faire aucune démarche dans l'affaire du nouveau démembrement de la Pologne, il est superflu désormais de revenir avec eux d'avantage sur cet objet; 2^0 que nous regardons également comme superflu et même comme sujet à plusieurs graves inconvénients, de faire établir dans la nouvelle convention et énoncer en termes exprès le principe, que toutes les puissances belligérantes contre la France ont un droit incontestable à des dédommagements; d'autant plus que la quotité des indemnités qui nous compètent ne pourrait pas y être fixée, et que cette fixation, si elle peut avoir lieu, devra en tout cas faire l'objet d'un article du traité séparé d'alliance que nous nous proposons de conclure avec l'Angleterre; 3^0 qu'il est incompréhensible, comment Lord Grenville a pu faire envisager, non comme une chose déjà convenue, mais comme un espoir seulement, que la Prusse et la Russie se con-

tenteraient de leurs nouvelles acquisitions en Pologne pour leurs indemnités des frais de guerre, pendant qu'elles mêmes ne demandent pas mieux, d'après leur propre déclaration, que de faire envisager leurs acquisitions immenses en Pologne comme une compensation de tous les dédommagements possibles qu'elles pourraient avoir à prétendre.*

---

57. DER KAISER AN DEN KÖNIG VON SARDINIEN.*)

(Minute.) Vienne, le 24 juin 1793.

V. M. me rend justice, en ne doutant pas du vif intérêt que je prends à tout ce qui la regarde, et de mon ardent désir de contribuer à sa satisfaction autant qu'il est en mon pouvoir: mon attachement pour sa personne et celui de toute ma maison pour la sienne est inviolable, et je goûterais certainement la joie la plus particulière, si je pouvais lui en donner des preuves réelles dans toutes les occasions. Mais autant je suis sensible aux marques de confiance que V. M. veut bien me témoigner par sa lettre du 8 du courant, autant je suis affligé des circonstances qui m'empêchent en ce moment de remplir ses vues dans toute leur étendue, obligé de combattre un ennemi qu'on peut regarder à juste titre comme celui de tout le genre humain, mais dont l'acharnement s'accroît en mesure des désastres qu'il essuye. Il m'est sans doute facile de justifier devant Dieu et devant les hommes l'emploi que je fais de mes forces contre lui. En même temps, si la fidélité et l'attachement de mes sujets m'a bien secondé jusqu'ici, s'ils n'épargnent ni leur sang, ni leurs facultés pour la défense d'une si noble cause, il est de mon devoir aussi de faire servir mes armées principalement à leur propre défense, de les encourager, en leur laissant entrevoir un heureux terme de leurs efforts et la possibilité d'un dédommagement pour les sacrifices considérables qu'ils ne cessent de faire; dédommagement dont le local peut offrir la perspective du côté du Rhin et des Pays-bas.

Si V. M. veut bien peser cette circonstance et se mettre un moment à ma place, elle reconnaîtra aisément le puissant motif qui me met dans l'impossibilité d'envoyer un nouveau corps d'armée dans ses états; elle se convaincra que sur ce point je ne dois point écouter seulement mon inclination pour V. M. qui me fait rechercher les occasions de pouvoir l'obliger, et elle reconnaîtra que, quoiqu'il puisse en coûter à mon cœur, je dois employer avant tout les forces que Dieu m'a confiées pour le bien et l'avantage direct de mes sujets, surtout dans les moments délicats où nous nous trouvons.

Ce qui adoucit toutefois beaucoup le chagrin que j'éprouve à ne point pouvoir me conformer sans réserve aux désirs de V. M., c'est la persuasion certaine où je suis, qu'on lui a exagéré les forces que les Français peuvent déployer contre ses états, et que je me flatte avec confiance, que vu le zèle et la résistance qu'opposeront sans doute aux tentatives de l'ennemi les troupes de V. M. et les miennes qui s'y trouvent déjà réunies, il ne réussira jamais à pénétrer dans le Piémont, puisque

*) „Lettre autographe de S. M. I. au roi de Sardaigne."

l'armée qui est chargée du soin de le défendre a l'avantage de la position et l'appui des forteresses.

Je me rassure donc complètement sur la crainte d'un danger ultérieur pour les états de V. M. et surtout sur sa tranquillité et son contentement personnel, auquel je souhaite du plus profond de mon cœur, que d'autres circonstances puissent me permettre de contribuer efficacement, afin de lui prouver les sentiments inaltérables de l'amitié sincère et du tendre attachement avec lesquels je suis constamment.

---

58. GRENVILLE AN STARHEMBERG.

(Orig.) A Whitehall, ce 26 juin 1793.

Je crois devoir vous annoncer, pour l'information de votre cour, que le roi vient d'autoriser le Lord Beauchamp de se rendre au quartier général du Roi de Prusse pour y travailler à l'établissement d'un concert intime entre nos trois cours relativement à la guerre avec la France. afin que nous puissions convenir entièrement des moyens, et de la poursuivre avec vigueur, et de la terminer d'une manière sûre et satisfaisante. Il proposera à S. M. Prussienne, comme je vous ai déjà informé, la signature d'une convention tant avec le Roi et ses alliés, les Etats Généraux des Provinces Unies qu'avec S. M. l'Empereur sur les mêmes bases que celle conclue entre cette cour et celle de Pétersbourg dont vous avez déjà connaissance. Si cette proposition est acceptée, le Roi s'empressera de contracter les mêmes liaisons avec l'Empereur et dans ce cas-là je serai prêt à procéder sans délai avec vous, Monsieur, à la confection et à la signature d'une pareille convention.

Je dois cependant vous observer à cet égard, qu'en garantissant à S. M. I. la pleine restitution de toutes les conquêtes que les Français pourraient faire sur les états autrichiens dans le cours de la guerre, le Roi prendrait un engagement qui pourrait dans la suite devenir de la plus grande importance, surtout si le succès de cette campagne ne répondrait pas à nos espérances. Si donc S. M. se prête à cette proposition, elle le fait par une suite de son amitié sincère pour l'Empereur et de la persuasion dans laquelle elle a toujours été, que ses intérêts sont intimement liés avec ceux de S. M. I., surtout par rapport à ces provinces qui dans le cas d'un revers seraient les plus exposées aux attaques de l'ennemi commun. Mais votre cour sentira sans doute, qu'en agissant d'après le sentiment de cet intérêt réciproque, le Roi a tout droit de s'attendre que l'Empereur ne le perdra pas de vue; et que ces provinces dont elle garantit à l'Empereur ou la possession, ou la restitution à la paix future, resteront sous la domination légitime de la maison d'Autriche, suivant l'esprit et la teneur des traités et conformément au système qui a si long-temps et si étroitement uni les deux cours.

Les assurances que le Roi a déjà reçues de la part de l'Empereur ne lui ont laissé aucun doute à cet égard. Elle s'est prêtée en conséquence très-volontiers à l'examen des considérations dont ces assurances ont été accompagnées relativement à l'établissement d'une nouvelle barrière qui mettrait pour l'avenir les états autrichiens à l'abri des attaques des Français. S. M. n'a pas cru pouvoir prendre à cet égard des engage-

ments qui ne sont pas jusqu'ici autorisés par les succès de la guerre. Mais elle n'a pas hésité de déclarer, qu'elle verrait avec plaisir l'accomplissement de cet objet, et qu'elle le trouvait juste et convenable, que la maison d'Autriche se dédommageât de cette manière des frais de la guerre que la France lui a déclaré. Elle a de plus autorisé S. A. R. le duc d'York à combiner ses opérations avec celles du prince de Cobourg et à concourir pour le présent à un plan de campagne principalement dirigé vers le but ci-dessus mentionné.

Quant à l'étendue de la barrière proposée, S. M. pense que ce n'est pas encore le moment de la discuter, non plus que d'examiner le montant du dédommagement que la cour de Vienne serait en droit d'exiger à la paix. Les événements futurs amèneront plus naturellement cette discussion, selon le progrès des armes combinées et l'espérance plus ou moins forte qu'il y aura pour l'accomplissement de l'objet le plus important de tous, celui d'un système de pacification propre à rétablir et à consolider la tranquillité et la sûreté générale de l'Europe, aussi bien que le maintien de l'ordre social.

---

59. TRAUTTMANSDORFF AN METTERNICH.

(Orig. „Reservé".) Vienne, ce 27 juin 1793.

Ayant porté à la connaissance de S. M. le rapport de V. E. touchant Dumouriez, elle m'a chargé de vous dire, Mr. le comte, que depuis tout ce qu'on avait appris de cette homme dangereux, on ne pouvait que regretter davantage, que vous n'ayez pas été à même d'exécuter ses ordres à son égard, en le mettant une bonne fois hors d'état de nuire, et faisant cesser en même temps par-là l'inquiétude que sa présence répand par-tout où il se trouve. La volonté absolue de l'Empereur est donc que V. E. mette tous ses soins à ce que l'ordre ultérieur qu'elle a reçu: de ne laisser rentrer cet intriguant aux Pays-bas *pour aucune raison quelconque*, soit ponctuellement exécuté, et S. M. a même ajouté: qu'ayant remarqué, combien le gouvernement civil et militaire avait depuis le premier moment témoigné de complaisance pour Dumouriez, elle vous chargeait personnellement de la responsabilité qui résulterait de la non-exécution de sa souveraine intention à son égard. Vous serez moins surpris, Mr. le comte, de la valeur que S. M. y attache, quand vous saurez, que le séjour de Dumouriez à Bruxelles et ses conversations avec Mr. le comte de Mercy et V. E. avaient donné de l'ombrage aux cours voisines, notamment à l'Angleterre, et que le chevalier d'Eden avait même été chargé de faire un office à ce sujet à Mr. le baron Thugut. D'après ceci vous jugerez facilement, combien nous avons été frappés ici du double passe-port que vous semblez lui avoir accordé, l'Angleterre qui est toute décidée à ne lui pas laisser mettre le pied dans le pays ne pouvant qu'appréhender beaucoup, qu'en se prêtant à la demande qu'il en a faite, un ministre impérial ait facilité à cet intriguant dangereux le moyen d'échapper à ses recherches et d'exécuter son projet. Le baron Thugut a donc trouvé nécessaire de s'en ouvrir d'abord vis-à-vis de l'envoyé de l'Angleterre et de désavouer tout ce qui pouvait s'être fait à cet égard, comme ayant été fait à l'insçu et

contre le gré de la cour, en remettant en même temps à ce ministre les noms supposés, sous lesquels ces passe-ports auraient été donnés. Mr. d'Eden s'est très-fort étendu en plaintes à ce sujet, en ajoutant qu'il nous laissait juger nous-mêmes de ce que pouvait penser le ministère d'Angleterre d'une pareille conduite au moment où il s'agissait plus que jamais de s'entendre et de rester bien unis. Le mémoire que vous a remis Dumouriez a été regardé ici comme une véritable insolence, étant rempli de déraison, d'absurdités les plus palpables et de principes les plus insultants pour S. M. même. Reste à savoir si ne cherchant qu'à brouiller, il n'en féra pas mauvais usage. Tout est à craindre d'un homme aussi intriguant et qui a d'aussi mauvaises vues. Je ne m'étendrai pas sur le jugement qu'on a porté ici, touchant les renseignements quoique très-éloignés que V. E. semble d'après son rapport avoir été à même depuis long-temps de se procurer sur cet homme, sans en avoir fait mention; mais je ne saurais assez vous recommander encore à cette occasion de ne jamais rien laisser ignorer. Il vaut toujours infiniment mieux mander trop que trop peu, et ce qui souvent ne semble pas signifiant, vu séparément, le devient beaucoup dans l'ensemble des choses: d'ailleurs on évite facilement par la façon, dont on informe de ce qu'on ne croit pas être important, le soupçon d'y attacher trop de valeur, tandis que l'on n'échappe jamais au reproche du contraire.

60. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Orig.) Bruxelles, le 27 juin 1793.

J'ai déjà eu l'honneur d'accuser à V. E. la reception des deux dépêches qu'elle m'a transmises d'après les ordres de S. M. relativement à Mr. Dumouriez; et comme celui-ci était déjà parti pour l'Angleterre, je ne pouvais qu'exécuter les ordres renfermés dans la seconde de ces dépêches: j'ai donc pris sur le champ des mesures pour empêcher sa rentrée dans ce pays-ci, par une lettre que j'ai écrite au bailli d'Ostende dans le cas où Mr. Dumouriez viendrait débarquer dans le port. Effectivement peu de temps après il est arrivé avec le paque-bot de l'Angleterre, et on lui a intimé l'ordre de ne pas poursuivre sa route. Il s'est adressé au commandant anglais qui en a écrit au duc d'York; et de son côté Mr. Dumouriez a écrit à S. A. R. Mgr. l'archiduc, à Mr. le maréchal de Cobourg et à moi. J'ai l'honneur de joindre ici la copie de ces trois lettres. V. E. sent bien, que d'après cela il m'a été impossible de laisser ignorer à Mr. le maréchal de Cobourg les ordres de S. M. de refuser l'asyle à Mr. Dumouriez dans les Pays-bas. Il n'est d'ailleurs nullement étonnant, que celui-ci s'adresse au commandant en chef de l'armée, avec lequel il a contracté et dont il réclame la parole comme sa caution. C'est mal-à-propos au surplus qu'il en appelle à des assurances d'asyle qui doivent lui avoir été données par Mr. le comte de Mercy et moi; je suis sûr que cet ambassadeur s'est toujours borné à lui représenter le séjour des Pays-bas comme peu convenable aux circonstances et à sa propre sûreté, je lui ai constamment tenu le même langage, en ajoutant que j'attendais les ordres de S. M. pour la direction du gouvernement, ainsi que je l'ai déjà annoncé à V. E., et le séré-

nissime gouverneur général s'est expliqué de même dans la réponse qu'il lui a adressée à Mergentheim. Quant à la part que des émigrés doivent avoir eue à la scène que la présence de Mr. Dumouriez a occasionné à Ostende, nous n'en avons aucune connaissance; nous savons simplement, d'après des lettres particulières, que ce dernier a été insulté par le peuple à son arrivée à Ostende, ainsi qu'il l'a été à Londres en s'y montrant. Je ne puis cependant dissimuler à V. E., que l'arrestation de Mr. Dumouriez pourrait avoir des suites très-fâcheuses; le corps de troupes de plusieurs milliers d'hommes qu'il a amené dans ce pays et qui se trouve encore rassemblé à Leuze pourrait nous causer des embarras dans l'intérieur du pays qui est entièrement dégarni de nos troupes: ces gens sont toujours très-attachés à leur ancien chef, ils ont encore parmi eux et dans le pays quelques officiers à talents et très-entreprenants, tels que Mrs. Marassé, Bernerón et autres officiers d'artillerie. Il serait à craindre qu'au moindre acte de violence ou de manque à la parole donnée à Mr. Dumouriez, il n'en résultât de grands inconvénients, et je doute fort que celui-ci accepte l'asyle qu'on lui propose à Luxembourg, d'après un entretien que je viens d'avoir avec Mr. Thouvenot, officier de confiance de Mr. Dumouriez, vu qu'il envisagerait ce séjour comme une arrestation; je crois donc qu'il préférera d'aller encore chercher ailleurs un asyle sous un nom emprunté, dans un pays lointain, et là où il pourra le trouver. Pour ne point me compromettre, j'ai cru ne point devoir répondre à Mr. Dumouriez, mais de lui faire savoir par Mr. Thouvenot, que mes ordres étaient positifs, de ne plus le recevoir dans les Pays-bas: vous concevez, Mr. le comte, que l'exécution des ordres que vous m'avez transmis était infiniment délicate et d'une importance majeure pour les suites qui pouvaient en résulter, si l'on eût agi trop précipitamment.

61. MERCY AN THUGUT.

(Minute.) Bruxelles, ce 28 juin 1793.

Le voyage que Mr. Dumouriez fait en Angleterre vient de lui attirer le désagrément d'en être presque sur le champ renvoyé. Cet homme, quelque soit son caractère remuant, ne pouvait guère produire d'effet dangereux à Londres où il aurait été mieux observé et plus facilement contenu; sous ce rapport il aurait peut-être été à désirer, que le gouvernement britannique eut usé de moins de rigueur envers lui, ne fût-ce que pour nous épargner l'embarras de voir reparaître dans les provinces belgiques un personnage aussi incommode, auquel des événements antérieurs ont acquis une sorte de droit d'y demander protection et asyle. V. E. voudra bien se rappeler ce qu'exposait à cet égard ma dépêche du 1er juin N°. 20; je m'y expliquais sur les motifs du langage que j'avais tenu à Mr. Dumouriez dans une conversation que j'eus avec lui avant de me rendre à l'armée. L'ex-général français m'y adressa la lettre ci-jointe en copie; j'y répondis dans le sens de ce que je lui avais dit verbalement, ainsi que le porte la copie de ma réponse. Maintenant Mr. Dumouriez vient de m'écrire la lettre-ci annexée*) sur sa position présente;

*) Der Brief Dumouriez' liegt nicht mehr bei. Vgl. auch Mortimer-Ternaux VI., 596.

il me communique en même temps sa lettre à Mr. le prince de Cobourg; je m'y trouve cité contre toute vérité et raison, ainsi que le prouve ma réponse antérieure. Je me suis borné à faire cette remarque à l'officier français, porteur de la lettre de son général, auquel je n'ai point fait de réponse par écrit, en disant que cette affaire m'était absolument étrangère, et que je n'avais ni titre ni autorisation de m'en mêler. D'après ce que Mr. le comte de Starhemberg m'avait mandé en date du 5 juin des dispositions du ministère britannique de fournir un vaisseau avec les moyens nécessaires à faire passer les transfuges français sur celle des côtes de France qu'ils choisiraient, j'avais insisté pour que Mr. le comte de Starhemberg donnât suite à l'exécution de ce projet auquel Mr. le prince de Cobourg s'était chargé de préparer ces mêmes transfuges. On aurait pu alors leur agréger Mr. Dumouriez; il disait avoir un parti en Normandie, et quand même ce parti n'aurait pas été dirigé selon les vues des cours, il en serait toujours résulté une diversion de plus, agissante contre les factueux dominants; les troubles de l'intérieur, prenant plus d'essor, auraient offert plus de chances, sauf à choisir alors celles que l'on aurait jugé les mieux appropriées aux avantages de la cause commune; mais il n'y a plus à compter sur l'arrangement dont il s'agit, et d'après ce que me mande Mr. le comte de Starhemberg sous la date du 22, l'Angleterre se refuse à nous faciliter tout moyen à cet égard, ainsi que V. E. l'observera par les extraits de lettres ci-annexés....

---

62. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, ce 30 juin 1793.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois. Mr. le comte de Rasumowsky ayant bien voulu me prévenir du départ d'un de ses courriers, je profite de ses offres obligeantes pour faire parvenir à V. E. ma lettre d'aujourdhui.

Je suis fâché, Mr. le comte, de n'avoir pu encore jusqu'ici faire partir l'expédition que, par ma dépêche du 16, je vous avais annoncée comme très-prochaine; mais habitué comme vous l'êtes depuis long-temps aux affaires, votre propre expérience vous a appris, qu'il est souvent impossible d'éviter des retards; heureusement celui dont il s'agit ne tient absolument qu'à des circonstances étrangères qui n'apportent aucune altération dans les déterminations de l'Empereur au sujet de la négociation entre les deux cours: c'est par conséquent avec une vive satisfaction, que je me vois dans le cas de ne pas laisser ignorer à V. E., que S. M. persiste dans la résolution, de fournir une nouvelle preuve bien signalée de sa déférence et de ses égards pour S. M. I. de toutes les Russies, en accédant à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier, sous la condition et la réserve également juste et indispensable, qu'il soit assuré à S. M., par le concours efficace de ses hauts alliés, les indemnités et compensations dues pour ses pertes et sacrifices immenses dans une guerre vraiment ruineuse, et qui soient proportionnées aux acquisitions importantes des deux cours de Pétersbourg et de Berlin en Pologne.

Mais, comme la principale confiance de S. M. repose et reposera toujours dans la loyauté des sentiments de l'auguste alliée à la quelle en

même temps le vœu de son cœur et les intérêts indissolubles des deux empires l'attachent irrévocablement, l'Empereur se persuade, que S. M. I. de toutes les Russies n'hésitera point d'accueillir la demande qu'il sera dans le cas de lui faire, pour qu'elle veuille bien le rassurer sur les événements possibles, par l'engagement formel et particulier qu'elle prendra envers lui, de ne cesser de coopérer de la manière la plus décisive à toutes les mesures qui peuvent procurer à S. M. la certitude d'obtenir, de façon ou d'autre, les indemnités qu'il est en droit de réclamer.

Ce désir de l'Empereur est d'une équité et d'une convenance trop manifestes, pour qu'il puisse rencontrer aucune difficulté auprès de la grande souveraine, à la cour de laquelle vous avez l'honneur de résider, et comme les autres détails d'une moindre importance relatifs à notre accession ne sont non plus de nature à éprouver des obstacles, je vais m'occuper sans délai de tout ce qui peut me mettre en état de vous dépêcher, le plutôt possible, le courrier destiné à porter à V. E. les pleinspouvoirs de S. M.

Notre accession à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier devant écarter pour jamais tout ce qui aurait pu occasionner le moindre désaccord entre les deux Empires, c'est avec bien de la joie, que je me suis hâté de réprendre vis-à-vis de Mr. le comte de Rasumowsky les errements de la confiance sans bornes qui doit exister entre les ministres de deux cours aussi étroitement unies; je souhaiterai particulièrement d'avoir toujours son avis sur la conduite et sur le langage à tenir envers la cour de Berlin, jusqu'à l'arrivée des réponses de V. E.

L'attente de l'occasion du départ d'un courrier, où j'étais depuis quelque temps, m'avait fait différer jusqu'ici de vous communiquer la pièce ci-jointe N°. 1, appelée: „Déclaration verbale par la Prusse", mais dont on a fait prendre copie à Mr. le prince de Reuss, et qu'on a prétendu faire servir de réponse aux représentations que Mr. de Reuss avait été chargé de faire, relativement à l'acquisition prussienne en Pologne et aux dédommagements et compensations dus à S. M.

Je ne m'étendrai pas ici sur cette pièce vraiment remarquable dans l'histoire de la diplomatie; V. E. étant informée de tout ce qui s'est passé dans nos affaires avec la cour de Berlin, une simple lecture de la note prussienne vous suffira pour y découvrir l'absurdité des principes qu'on y avance, et l'altération complète de tous les faits énoncés d'une manière non seulement fabuleuse, mais même invraisemblable. Les ménagements que dans ce moment-ci peut exiger le bien de la cause commune, et dont le ministère éclairé de l'Impératrice en plusieurs occasions a rappelé la nécessité à V. E., nous ont retenu de toute réplique à ce mémoire, vu qu'il eût été difficile de répondre à une pièce de cette nature, sans en venir à des explications fâcheuses et bonnes à éviter dans la conjoncture, pour ne pas jeter trop d'aigreur dans les esprits. Un silence entier et absolu ayant été en conséquence gardé de notre part, il est raisonnable de supposer, que ce sont les réflexions qu'on peut avoir faites à Berlin sur les incongruités palpables de la première déclaration, qui nous ont valu depuis quelque temps plusieurs insinuations et ouvertures du côté de la Prusse, dont la dernière a été accompagnée

de la communication des ordres qui à ce sujet avaient été adressés au résident de Prusse, et dont j'ai l'honneur de transmettre à V. E. copie ci-joint N°. 2.

Quoique le ton de cette dernière pièce soit un peu moins révoltant, il n'en est pas moins impossible d'en regarder le contenu comme très-satisfaisant, d'autant qu'on y rappelle encore, quoiqu'en passant, les principes insoutenables, avancés dans la première déclaration. Les offres de bonne volonté, faites par la Prusse, sont d'ailleurs toujours bien éloignées du langage de franchise et de loyauté qui doit caractériser les grandes puissances, et qui pût nous tranquilliser sur les justes inquiétudes que l'analyse de toute la conduite de la Prusse et les notions particulières que nous en recevons journellement sont bien propres à nous inspirer.

L'empereur est donc plus que jamais décidé à discuter avant tout et régler ses intérêts de préférence avec S. M. I. de toutes les Russies, avec laquelle il se propose d'entretenir désormais sans interruption les rapports les plus intimes de la plus étroite confiance. Nous croyons par conséquent ne devoir en venir à aucune ouverture positive envers le Roi de Prusse, jusqu'à ce que tout ne soit préalablement convenu avec notre ancien et principal allié, et que vos dépêches ultérieures ne vous fassent plus particulièrement connaître ses véritables intentions, ainsi que ses avis confidentiels, sur la marche la plus convenable à suivre dans nos explications avec la Prusse, d'après la nature des vues qui auront été concertées avec la cour où vous êtes.

Mais, vu la perte de temps considérable, qu'entraîne l'éloignement entre Vienne et Pétersbourg, il n'est guère possible de nous refuser entièrement dans l'intervalle à l'empressement que la Prusse témoigne pour entrer en quelque pourparler sur l'objet de nos dédommagements, ni de concilier désormais un silence obstiné envers elle avec la nécessité de ne lui point fournir en ce moment des motifs fondés de mécontentement. C'est d'après cette considération, que l'Empereur ayant appelé Mr. le comte de Lehrbach à Vienne, il a été résolu de faire partir ce ministre dans quelques jours pour le quartier général du Roi de Prusse avec une mission dont le but est de gagner du temps et d'amuser le tapis autant que possible, jusqu'à ce que l'arrivée des nouvelles ultérieures de V. E. et les conseils de notre allié puissent en tout cas donner lieu à rendre ses négociations plus actives.

En me conformant avec joie aux ordres réitérées que j'ai reçus de S. M., de mettre la confiance la plus illimité dans toutes nos communications avec la Russie, je procurerai sous peu à V. E. la satisfaction de fournir au ministère de l'Impératrice une nouvelle preuve irréfragable de notre bonne foi, en lui faisant part dans toute leur étendue des instructions dont Mr. le comte de Lehrbach sera muni, de la rédaction desquelles l'on s'occupe en ce moment, et que j'aurai l'honneur de vous transmettre par mon courrier. (Schliesslich setzt Thugut den Gesandten in Kenntniss von den schwebenden Verhandlungen mit England über das Zustandekommen einer Convention und über die beabsichtigte Sendung Beauchamps ins preussische Hauptquartier.)

63. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, 2 juillet 1793.

* Le courrier du comte Rasumowsky est arrivé le 29 au soir; m'étant trouvé le 30 à dîner chez Mr. le vice-chancelier le comte Ostermann, ce fut là que la dépêche que V. E. a bien voulu m'adresser me fut remise. Comme elle ne contenait rien qui ne fût ostensible, et que même elle a été vue à la perlustration, j'ai cru devoir en faire sur le champ lecture à ce monsieur et même à sa prière lui en laisser prendre une copie, pour qu'il puisse la porter le lendemain à l'Impératrice. Je fis valoir, comme je le devais, la nouvelle marque d'amitié que donnerait l'Empereur à l'Impératrice en se conformant en tout aux désirs de son intime alliée. „Il ne s'agit plus pour nous", lui dis-je, „que de nous donner des sûretés suffisantes pour notre équivalent et alors nous accéderons sur le champ à la convention. Or quant à cet équivalent, vous nous avez promis toute assistance possible, il ne peut jamais être de votre intérêt, que l'équilibre entre la Prusse et l'Autriche soit anéanti au détriment de cette dernière; c'est donc le moment de réaliser les promesses que vous nous avez faites." Le comte Ostermann me demanda, si notre intention était d'accéder avec la Russie seule ou également avec la Prusse dont le consentement n'était pas moins nécessaire, si nos acquisitions en Pologne devaient avoir lieu de bon gré. Je lui repondis que, puisque nous nous annoncions prêts à accéder à une convention conclue entre les cours de Pétersbourg et de Berlin, dès que nous aurions de sûretés suffisantes pour notre équivalent, il était évident, que notre accession regardait également l'une et l'autre de ces deux cours. „Quant à nous", me dit le comte Ostermann, „vous devez être bien sûr, que l'Impératrice fera tout ce qui dépendra d'elle pour vous procurer l'équivalent qui peut être le plus à votre convenance; c'est ce que vous assurent bien déjà les dernières réponses que nous vous avons données. La cour de Berlin consentira aussi volontiers à telle acquisition que vous voudrez faire aux dépens de la France, mais je ne sais, si elle sera aussi disposée à se prêter à vos acquisitions en Pologne. Or vous ne voudrez probablement pas dans la conjoncture actuelle en venir à une guerre avec elle; il est donc question d'examiner le parti à prendre en cas de refus absolu de sa part." Je dis à Mr. le comte Ostermann, qu'à l'exception de l'acquisition de Cracovie, indispensable pour la défense de la Galicie après la nouvelle frontière qu'acquérait la Prusse, et à quelque rectification des limites près, l'Empereur était décidé de ne rien prendre en Pologne et de trouver son équivalent uniquement dans les conquêtes sur la France, mais que comme celles-ci étaient dépendantes des événements d'une guerre infiniment plus difficile, que l'on ne l'avait cru d'abord, dans le cas où ces conquêtes deviendraient impossibles, on ne pouvait pas prétendre, que la Prusse fît une acquisition aussi considérable, sans que l'Autriche pût en obtenir un juste équivalent que nous ne pourrions plus prendre ailleurs qu'en Pologne; que c'était là où la Russie devait élever la voix et plaider fortement notre cause vis-à-vis de la Prusse; qu'on pouvait lui représenter, que l'acquisition prussienne en Pologne n'ayant été consentie que comme dédommagement

de la guerre contre la France, l'Autriche qui avait fait des efforts bien plus considérables y avait autant et plus de droit; (que), quant à la possession de Cracovie, comme elle n'a visiblement pour but que la défense d'un pays tout-à-fait ouvert, la Prusse ne peut s'y refuser sans annoncer des vues hostiles qui devraient faire naître des réflexions encore plus sérieuses aux deux cours impériales, sans compter que cette place nous devient indispensable pour que l'élève et l'héritier des sentiments de Joseph second pour l'Impératrice puisse dans l'occasion fournir les mêmes secours à son intime alliée; que si la cour de Berlin voit sur tous ces objets un accord parfaitement intime entre les deux cours impériales, elle a trop d'intérêt elle-même à s'assurer la tranquille possession de l'acquisition qu'elle vient de faire, pour ne pas donner les mains à un état des choses fondé sur des principes d'une parfaite égalité et non moins conforme aux intérêts, et j'ose dire à la dignité de la Russie qu'à ceux de l'Autriche. Le comte Ostermann me dit, qu'il était bien loin de plaider vis-à-vis de moi la cause de la Prusse, que s'il me citait quelques-uns de ces arguments, ce n'était que pour concerter avec moi les moyens d'y répondre; que dans le mémoire que nous avait donné la cour de Berlin elle faisait valoir, qu'elle n'était qu'auxiliaire, tandis que c'étaient nous qui avions été attaqués et qui aurions dû soutenir cette guerre, quand même la Prusse ne serait pas venue à notre secours. „Rien n'est plus aisé à refuter qu'un pareil argument", dis-je au comte Ostermann; „les Jacobins nous ont attaqué, parce qu'ils nous connaissaient la ferme intention de venir au secours de la malheureuse famille royale, et ce projet avait surtout été formellement arrêté chez nous sur la promesse de la cour de Berlin de marcher avec un nombre de troupes égal à celui que nous emploierions, promesse qui a été faite bien avant la déclaration de guerre de la France. D'ailleurs cette distinction entre partie principale belligérante et partie auxiliaire ne peut tout au plus établir de différence que quant aux efforts respectifs et à cet égard nous nous sommes bien complètement exécutés; mais il serait absurde d'en inférer une différence sur les droits à une parité de dédommagement tel, qu'elle dût changer toute proportion de puissance. Le comte Ostermann termina la conférence par prendre *ad referendum* tout ce que je lui disais. Tous les ministres s'étant trouvé rassemblés hier à Czarskoeselo pour le conseil, ce n'est qu'aujourd'hui et demain, que j'aurai occasion de voir Besborodko et Markow. J'ai écrit à Subow sur cet objet, n'ayant pas occasion de me trouver avec lui dans cette saison. La cour de Berlin ayant reçu de celle de Russie la communication de la réponse qui nous à été donnée dans les derniers jours du mois de mai, a fait savoir ici, qu'elle nous en donnerait une de même teneur. Le comte Ostermann ayant vu par le contenu de la dépêche de V. E., qu'elle voulait différer encore de s'ouvrir à la cour de Berlin sur nos demandes actuelles et se concerter avec le comte Rasumowsky sur le langage à tenir vis-à-vis du ministre de Prusse, en fit autant vis-à-vis de moi relativement à ce qu'il aurait à dire au comte Goltz, dans le cas très-probable où il serait informé de l'arrivée du courrier. Nous convînmes, qu'il pourrait dire que, sans donner encore de réponse formelle, ma cour annonçait

des dispositions pour accéder à la convention, pourvu qu'elle obtient des sûretés pour son équivalent, et qu'il en prendrait l'occasion de répéter de nouveau à ce ministre, qu'on ne pouvait se refuser à une demande aussi juste. Le 29 de ce mois le ministre de Pologne, comte Vielhorsky, est venu tout effrayé dire au comte Ostermann, que le mouvement que l'on voyait faire à nos troupes et la formation de nos magasins annonçaient des desseins de notre part sur Cracovie, à quoi Ostermann qui alors n'avait pas encore son courrier se contenta de répondre, qu'il n'en avait absolument aucune nouvelle*...

---

64. WARTENSLEBEN AN WURMSER

Kr.-A. Oberrh. 8/54. Hechtheim vor Mainz, den 3. Juli 1793.

(Orig.-Autogr.)

Da vermög hofkriegsräthligen Intimatum Se. Exc. der Minister Graf von Lehrbach demnächstens hier eintreffen wird, um einverständlig mit mir und dem königlich preussischen Armee-Commando denjenigen Operationsplan zu entwerffen, was die am Rhein befindligen alliirten Armeen nach Eroberung von Mainz am füglichsten unternehmen könnten, so habe andurch die Ehre E. Exc. zu ersuchen, mir Hochdero Wohlmeinung und respective Gutachten zu eröffnen, weilen E. Exc. die Lage des Landes ebensogut bekannt als die Stärke des Feindes ist.

---

65. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 4 juillet 1793.

A. Dans le moment même que j'avais achevé mon très-humble rapport N°. 23 un courrier, expédié de Milan par le comte de Wilczek, m'a apporté les deux dépêches du 25 juin*), auxquelles je m'empresse de répondre.

Je dois remercier V. E. d'avoir bien voulu me faire part de différentes circonstances, relatives à nos affaires avec la cour de Turin, et l'assurer que je suis extrêmement reconnaissant et sensible aux marques de confiance desquelles elle m'honore, et que les instructions qu'elle me donne régleront toutes mes démarches. J'ose dans le même temps communiquer quelques réflexions qui sont puisées dans la solidité et la justesse de ses raisonnements, et rappeler à V. E. quelques circonstances que j'ai rapporté dans mes précédentes sur les objets en question.

Depuis que j'ai l'honneur d'occuper cette place, j'ai dû me convaincre de la jalousie qu'on a tâché de nourrir entre cette cour et l'auguste maison d'Autriche. Dans les circonstances critiques où elle se trouvait à la mort de feu S. M. l'Empereur Joseph, le cabinet de Turin, excité par le marquis de Brem, ne tarda pas à se mettre sur le rang pour augmenter les embarras et pour en susciter des nouveaux. Les intrigues de ce ministre à l'avant-dernière diète de l'Empereur ont fait connaître qu'on adoptait ici ces vues sinistres. Et ses liaisons avec la Prusse, et sa correspondance avec le marquis de Lucchesini montrèrent

*) Dieselben fehlen gegenwärtig.

clairement que cette cour était toujours prête à écouter des projets qui flattaient son ambition.

Mr. le marquis de Brem se croyant sûr de son fait, disait sans réserve et avec jactance, que le temps était enfin venu de chasser les Autrichiens d'Italie; mais croyant ensuite que la puissance autrichienne avait triomphé sur ses ennemis et ayant tenté inutilement de jeter du louche dans les intentions de S. M. l'Empereur Léopold au sujet d'une prétendue union de Toscane à la masse de la monarchie, il se vit enfin dans la nécessité de conseiller un changement de conduite.

La révolution de France, les progrès que les maximes françaises faisaient dans ces états et la crainte de les voir attaqués et envahis, lui firent sentir que son pays n'aurait pas trouvé un appui plus solide que celui de l'auguste maison. Le Roi de Sardaigne n'épargna donc rien pour se procurer une entrevue avec S. M. l'Empereur Léopold lors de son dernier voyage en Italie, afin de se justifier personnellement des démarches inconsidérées de ses ministres.

Enfin la grandeur d'âme et la générosité qui caractérisent les princes de la maison d'Autriche a fait tout oublier à S. M. l'Empereur régnant, à son avénement au trône. Il a prodigué ses bienfaits envers la cour de Sardaigne, et on avait droit de se promettre qu'elle en aurait senti toute l'étendue. Mais il semble que le caractère altier et intriguant de son envoyé, qu'on peut regarder comme notre ennemi personnel, ait gâté le germe des bonnes dispositions qui peut-être auraient pu se développer.

Depuis que j'ai parlé à V. E. dans mon très-humble rapport N° 4 de la convenance d'échange qu'elle a proposé à Mr. le marquis de Brem, un bruit s'était répandu ici sur la possibilité de la cession de quelques provinces qu'on appelle *di nuova conquista* à la maison d'Autriche, moyennant un dédommagement à prendre par la Sardaigne du côté de la France. J'ai prêté attentivement l'oreille à toutes les discussions auxquelles ce projet donnait lieu, et j'ai observé que le comte Graneri et tout le parti qu'on nomme ici savoyard n'était pas éloigné d'y donner la main. Mais quoique Mr. le comte d'Hauteville soit Savoyard, et par conséquence attaché au dit parti, ses rapports avec les Piémontais et particulièrement avec Madame de Brem qui est sa meilleure et intime amie ne lui permettent pas d'avoir un sentiment libre et digne de cette affaire. La terre de Sarterane qui forme la principale richesse de la maison de Brem est située dans la province de Lumelline qui est du nombre de celles qui ont été cédées par notre cour à la maison de Savoie l'année 1707; et il est très-vraisemblable que ce mince objet serait un écueil, contre lequel se briserait une négociation d'échange, si elle devait avoir lieu. Il est donc bien malheureux que les liaisons de la famille de Brem donnent un si grand poids ici aux opinions de l'envoyé à Vienne et enchaînent presque le libre arbitre d'un ministre qui d'ailleurs est rempli de droiture et d'intégrité.

Les raisons que le dit envoyé a alléguées à V. E. au sujet des provinces démembrées de l'état de Milan et passées sous la domination sarde sont d'une fausseté notoire. Car le Novarez particulièrement gémit sous le poids d'un impôt inégal et a été taxé un cinquième au-dessus

du Piémont et des anciens états de la Savoie de façon, qu'il est très-dépeuplé et tous les Novarais soupirent après la domination autrichienne. On pourrait donc échanger de bon gré des portions du Novarez, de la Lumelline, du Tortonez et de Vigevanasque avec une partie du Dauphiné, de l'Embrunais et de Briançonnais qui regorge de population et qui offre un sol fertile quoiqu'au milieu des montagnes; d'autant plus que l'acquisition des places fortes de Briançon, de Mont Dauphin et d'Embrun sont nécessaires à cette cour, si elle veut jouir paisiblement de la possession de la Savoie. — La cour de Turin avait engagé les ministres d'Angleterre, d'Espagne, et de Naples résidents ici à solliciter en sa faveur les bons offices de leurs souverains auprès de S. M. l'Empereur; on pourrait donc soupçonner qu'ayant dissimulé les propositions que V. E. a faites à son envoyé à Vienne, elle se réserve à les faire connaître, où elle le jugera à propos, et si l'occasion s'en présentera, sous le point de vue qui lui sera plus favorable.

J'ai demandé d'après les ordres de V. E. à Mr. le comte d'Hauteville une audience du Roi, pour lui présenter suivant l'usage la lettre de notre auguste maître qu'elle vient d'envoyer. Ce ministre s'est chargé de faire connaître mon empressement à S. M., qui m'a fait dire, qu'étant sur le point de partir pour faire un petit voyage de 7 à 8 jours vers les frontières du côté de la France, il se réservait de me voir à son retour.

J'ai donc remis ma lettre au ministre qui s'est chargé de la présenter. Je me suis ensuite rendu du nouveau chez Mr. le comte d'Hauteville dans la persuasion qu'il aurait été instruit du contenu de la lettre de S. M. l'empereur et pour voir, si peut-être il entrait lui-même en matière sans que je l'eusse aucunement invité à cela. Il m'a effectivement dit que le Roi l'avait reçue avec l'intérêt et la sensibilité qu'inspire tout ce qui lui vient de la part de S. M. I., et quoique la réponse ne soit pas favorable à ses désirs, il ne cessait pas d'espérer et d'attendre tout de son appui et de sa bienveillance, qu'il allait employer les derniers moyens qui étaient en son pouvoir pour défendre le pays qui lui restait, et qu'il ordonnerait une levée de dix-huit mille hommes dans ses états.

Mr. le comte d'Hauteville m'a paru très-mortifié et rêveur, il ne pouvait pas cacher le chagrin que lui causait la mauvaise réussite de sa négociation. Il m'a dit qu'il s'apercevait bien qu'on avait représenté sous un faux jour à S. M. l'Empereur les intentions et la situation du Roi son maître, qu'on l'avait persuadé peut-être qu'il voulait employer les forces de la maison d'Autriche pour faire des conquêtes, qu'un nouveau corps auxiliaire de huit à dix mille hommes ne pouvait tout au plus qu'aider à reconquérir la Savoie et le comté de Nice, objet qui est également intéressant pour les deux cours, puisque le voisinage des Français menace sans cesse le repos de l'Italie, que les forces des ennemis sur les frontières sont absolument très-considérables, et que si le parti de la convention nationale l'emporte sur les départements révoltés, le Piémont sera aussitôt attaqué et envahi, que les Français ayant des intelligences et un parti dans le pays, il est certaine, qu'ils trouveront à recruter ici leur armée pour se porter en force dans la Lombardie, qui deviendrait le théâtre de la guerre et de la dévastation; et que

si un corps autrichien avançait seulement dans la plaine du Piémont, même avec ordre de ne pas avancer ni de passer les Alpes, il suffirait pour en imposer aux ennemis et pour arrêter leurs projets, ce qui forme l'unique objet des craintes et des vues de sa cour, qui tâchera de faire présenter de nouveau ces réflexions à V. E., pour qu'elle puisse juger et connaître sa véritable et loyale façon de penser. Le ministre a ajouté, que S. M. ne faisait aucune mention dans la lettre écrite au Roi son maître de lui avoir garanti la possession de tous les états, mais que le Roi confiait entièrement dans sa magnanimité, et que l'Espagne, l'Angleterre et la Prusse avaient également pris le même engagement. Il m'a enfin observé que le Roi avait désiré qu'il ne transpirât pas dans le public, qu'il n'avait plus d'espérance d'obtenir des renforts du Milanais, parce que les mal-intentionnés et les espions des Français, dont on n'a jamais réussi à se débarrasser, auraient pu instruire les ennemis de ces circonstances et les inviter à tenter l'invasion qu'ils menacent.

B. Mr. le général baron de Vins m'a communiqué une tabelle qui démontre l'état présent de l'armée de S. M. le Roi de Sardaigne, et je crois de mon devoir de la remettre à V. E. sub lit. A. conjointement à celle sub lit. B. que je me suis procurée.

V. E. aura la bonté de remarquer l'énorme différence qui passe entre le résultat de ces deux tabelles. Dans la première, qui est certainement exacte et fondée sur les connaissances locales, Mr. le général baron de Vins fait monter la force de la dite armée au grand complet à 36.088 hommes et le total des troupes faisant service aux régiments à 25.403 sans comprendre la cavallerie qui ne compte pas 2500 chevaux. Dans la seconde qui est la même qu'on a présenté au Roi le mois passé on fait le total des combattants à 58.129. Il paraît donc, que S. M. a été persuadée qu'elle peut disposer d'un nombre assez considérable des troupes, puisque dans la lettre qu'il a écrite à S. M. l'Empereur et de laquelle V. E. a eu la bonté de m'envoyer la copie, il observe, qu'il peut à peine opposer à la force de l'ennemi cinquante mille hommes. Mr. le général de Vins a fait remettre à S. M. par son aide de camp marquis de Caray la tabelle susmentionnée, laquelle a fort surpris le Roi et l'a peut-être déterminé à lever les dix-huit mille hommes dont Mr. Hauteville m'a parlé.

La forte dépense qui résulte de l'augmentation de l'armée, et qui monte à dix-huit millions environ pour la seule année 1792, a aussi fort étonné le Roi; mais malgré cela S. M. a entrepris son voyage pour visiter les forteresses de Suse, Demont et Coni, et il est parti ce matin accompagné des deux princes, le duc de Genevois et le comte de Maurienne et d'une nombreuse suite. On assure que ce voyage lui coûtera environ six mille florins par jour, et que son absence ne sera pas prolongé au-delà d'une semaine. . . . .

66. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, 5 juillet 1793.

*Ayant revu le comte d'Ostermann le 2 de ce mois à son retour de Czarskoeselo, il ne me dit autre chose, si non qu'il avait remis la copie

de ma dépêche et rendu compte de sa conférence avec moi à l'Impératrice, et que S. M. avait dit qu'il fallait attendre l'arrivée de mon courrier. Je demandai à ce ministre, si au moins sur l'article de Cracovie il ne pourrait pas me mettre en état d'envoyer quelque réponse à ma cour avant ce terme. Il me dit que cela était impossible, et qu'il fallait auparavant connaître en entier nos propositions. M'étant rencontré le même soir avec Markow, je lui dis que je me flattais que l'on serait satisfait ici du contenu de la dépêche que je venais de communiquer, qui prouverait jusqu' où allait l'amitié de l'Empereur pour l'Impératrice, et qui apportait toutes les facilités qui pouvaient dépendre de nous à notre accession à la convention. „Mais", me dit Markow, „vous y mettez une condition qui rend la chose bien difficile, pour ne pas dire impossible: vous voulez à présent prendre votre lot en Pologne." „Serait-il possible", m'écriai-je avec vivacité, „que vous nous fassiez la moindre difficulté à ce sujet, après la facilité avec laquelle vous avez accordé au Roi de Prusse tout ce qu'il a demandé". Markow repartit: „nous avons suivi exactement le plan que vous nous avez tracé. Vous nous avez dit que votre intérêt exigerait que l'on permît au Roi de Prusse de s'agrandir en Pologne pour s'assurer de sa coopération, que vous ne demandiez rien en Pologne, mais que vous vouliez outre l'échange de la Bavière vous dédommager aux dépenses de la France; c'est sur cela que nous avons fait notre convention avec la Prusse. On ne peut pas changer ainsi à tout moment de plan; d'ailleurs notre arrangement avec la Pologne est peut-être terminé à l'heure qu'il est. Comment voulez-vous, que nous revenions encore une fois sur nos pas?" „Nous vous avons toujours dit", répondis-je à Markow, „que l'Empereur désirait vivement de pouvoir se dispenser de s'agrandir en Pologne et préférait toute autre acquisition, et c'est ce que nous vous répétons encore, puisqu'à Cracovie et quelques arrangements des limites peu considérables près, nous déclarons ne vouloir songer à la Pologne que dans le cas d'une impossibilité absolue de pouvoir nous dédommager aux dépens de la France. Mais je vous le demande: pouvons-nous accéder à la convention, sans stipuler une sûreté pour nous sur l'article des dédommagements? Cet objet d'une importance décisive pour nous, doit-il pas vous tenir également à cœur, si vous voulez, je ne dis pas, nous rendre tout ce que nous avons fait pour vous, mais seulement maintenir l'équilibre entre l'Autriche et la Prusse?" „Il s'entend de soi-même", dit Markow, „que vous devez avoir un équivalent de l'acquisition du Roi de Prusse, mais si vous vouliez l'avoir en Pologne, pourquoi n'avez-vous pas dit de prime abord? On aurait vu à s'arranger. La Flandre française, l'Alsace, la Lorraine, la Bavière, la Turquie même vous offrent des objets d'agrandissement bien plus à votre convenance que la Pologne." „Nous ne vous demandons", répliquai-je, „la Pologne que comme un pis-aller, en cas que tout autre moyen de nous dédommager soit impossible; nous préférons les conquêtes en France, mais ces conquêtes ne sont pas faites, et malgré tous nos efforts et la ferme résolution, où nous sommes de les continuer, il est possible de n'y pas réussir, lorsque la résistance est aussi opiniâtre, que nous la trouvons à chaque pas. La Bavière ne peut nous échoir

que par un arrangement de gré à gré, auquel l'électeur Palatin et ses agnats se refusent obstinément, refus, que peut-être le Roi de Prusse lui-même, malgré ce à quoi il s'est engagé vis-à-vis de vous, fomente sous mains. Quelque mauvais procédés qu'ait eu l'électeur Palatin, ils ne le sont cependant pas assez, pour qu'on ait pu le mettre au ban de l'empire et sévir contre lui légalement. Il faudrait une nouvelle guerre pour enlever quoique ce soit aux Turcs. Où voulez-vous donc que nous prennions notre équivalent autre-part qu'en Pologne?" „Mais si vous voulez prendre votre équivalent en Pologne", dit Markow, „voilà donc ce malheureux royaume entièrement anéanti. Malgré ce qui lui en a été enlevé jusqu'ici, il reste à cet état au-delà de trois millions d'habitants, c'est-à-dire plus que n'en a la Suède; si nous avions su qu'il dût être question de l'anéantir entièrement, peut-être l'Impératrice n'aurait-elle voulu admettre aucun plan de partage." „Qu'est ce que toutes ces raisons", dis-je à Markow, „en comparaison du danger que nous restions sans équivalent de l'acquisition prussienne? Si vous vouliez assurer à la Pologne la continuation de son existence future, il fallait ne pas donner les mains à un démembrement aussi considérable; mais après ce qui s'est passé n'opposer des difficultés qu'à ce qui concerne notre dédommagement, c'est marquer une partialité pour la cour de Berlin qui ne s'accorde guères ni avec les liens qui unissent les deux cours, ni avec la loyauté, avec laquelle nous avons rempli les devoirs de notre alliance, ni avec les assurances que vous nous avez données, que vous regardiez les intérêts des deux cours comme inséparables; c'est au contraire prouver, que vous ne les regardez comme tels, que quand il s'agit de vos avantages et non des nôtres". Markow voulut me soutenir, que l'Impératrice n'avait pas moins satisfait que nous aux devoirs de l'alliance, mais je l'ai défié de me citer une seule occasion, où nous ayons pu en tirer le moindre parti. „Nous avons fait preuve de bonne volonté à différentes reprises", me dit Markow, „ce n'est pas notre faute, si en abandonnant vos plans vous avez prévenu l'exécution de nos offres; mais ce n'est pas seulement de notre consentement, qu'il s'agit ici, il faut celui du Roi de Prusse. Tout ce qui a été fait jusqu'ici a eu pour but de l'empêcher de se séparer de la bonne cause. Croyez-vous, que quand il apprendra, que vous voulez prendre votre lot en Pologne, à quoi il s'est toujours opposé, une pareille demande ne lui fasse pas abandonner la partie, si même il n'en résulte par un effet encore plus fâcheux pour vous dans les circonstances actuelles"? „Si le Roi de Prusse sait", répondis-je à Markow, „que vous êtes aussi contraires que lui à nos acquisitions en Pologne, si vous débutez cette fois-ci comme les précédentes par manifester vos sentiments, sans doute, qu'il refusera d'y donner les mains; mais s'il nous voit bien d'accord sur ce point, il est trop intéressé à assurer la possession légale de son importante acquisition, pour que cette considération ne l'engage pas à en passer, parce que les deux cours impériales bien d'accord l'exigeront de lui. Vous voyez, avec quelle mollesse il agit dans la guerre contre la France; assuré de son lot, il n'a nul intérêt de se battre vivement pour nous procurer le nôtre au lieu, que s'il s'est engagé une fois à nos dédommagements en Pologne, en

cas qu'ils ne puissent pas avoir lieu en France, la répugnance qu'il a à notre agrandissement dans le voisinage sera le meilleur garant de sa coopération active contre l'ennemi commun." „Mais", me dit Markow, „même dans le cas, où vous obtiendrez votre dédommagement en France, vous voulez Cracovie et d'autres avantages en Pologne, c'est pourtant une capitale et la plus grande ville de ce malheureux royaume." „Ce n'est que contre nous", lui dis-je, „que vous trouvez des difficultés à tout, la Prusse n'en a éprouvé aucune de votre part. Lorsque vous lui procurez Czenstochow, qui le met à même d'entrer en Galicie, quand il lui plaît, au moins ne pouvez-vous nous refuser une place indispensable à la défense." „Nous sommes plus à portée encore qu'autrefois", me dit Markow, „de venir à votre secours dans ce royaume." „Mais il faut", lui dis-je, „que nous ayons une forteresse qui donne le temps à vos troupes d'arriver." Markow voulut me soutenir, que la convention liait les mains à l'Impératrice pour exiger du Roi de Prusse son adhésion à notre agrandissement en Pologne. Je lui ai prouvé le contraire par le contenu même de cette convention. „Quel si grand intérêt avez-vous donc", lui dis-je, „à vous opposer à notre aggrandissement dans ce pays-là? Partagez-vous donc à cet égard les sentiments du Roi de Prusse"? Il me dit, que ce à quoi l'Impératrice mettait la plus grande importance, c'était de ne rien faire qui pût donner lieu au Roi de Prusse d'abandonner la bonne cause dans un moment, où on avait tant d'intérêt à le ménager. Je le conjurai, par tout l'attachement qu'il avait toujours témoigné à notre système, de ne pas donner lieu à ceux qui y étaient contraires de prouver que dans aucun cas nous ne pouvions obtenir de la Russie la moindre réciprocité de tout ce que nous faisions pour elle.

Ma conférence avec Besborodko a eu lieu le 4 de ce mois. Je l'ai trouvé beaucoup moins défavorablement disposé que Markow. Je lui ai détaillé les mêmes arguments dont je m'étais servi vis-à-vis de ses deux collégues, pour lui prouver que l'intérêt de la Russie même était de nous assurer notre équivalent qui ne pouvait être pris qu'en Pologne, s'il était impossible de l'avoir en France. Je lui rendis compte de mon entretien avec Markow et ne lui cachais point, combien j'en avais été affligé. Mr. Besborodko m'assura que l'Impératrice n'avait dit autre chose à la lecture de la dépêche de V. E., si non qu'il fallait attendre l'arrivée de mon courrier, et qu'elle croyait que, si notre demande en Pologne excitait une guerre avec le Roi de Prusse, les engagements avec lui ne lui permettraient pas de nous secourir. Je lui prouvai le contraire par la teneur même de la convention, laquelle portant sur une égalité parfaite d'avantages, nous donnait droit au défaut de tout autre moyen de chercher nos dédommagements là où l'avaient pris les deux autres puissances et liait au contraire les mains au Roi de Prusse pour s'y opposer. J'ajoutai, qu'on pouvait au reste s'en reposer sur nous du soin d'éviter une guerre avec lui dans des circonstances pareilles à celles, où nous nous trouvions; mais que ceci n'excluait pas les mesures que pourraient prendre de concert les deux cours impériales pour moyenner un état des choses indispensable à leur intérêts réunis. Il me demanda, si les avantages que nous pourrions faire à l'électeur-palatin,

ne l'engageraient pas à nous céder la Bavière. Je répondis que son obstination était invincible à cet égard, mais que, s'il changeait de résolution, je prévoyais par les termes de la dépêche de V. E. que dans notre accession, en mettant toujours la Pologne comme un pis-aller, on laisserait la porte ouverte à telle autre acquisition, propre à fournir à l'Empereur une juste compensation. Besborodko me dit que jusqu'à l'arrivée de mon courrier il n'y aurait absolument rien de décidé à cet égard, qu'on ne dirait rien à la Prusse, et qu'en général je pouvais être assuré, que l'Impératrice regardait comme essentiel à son intérêt que nous acquérions en proportion des deux autres puissances; il ajouta que dans la communication qui avait été faite à la Prusse de la réponse qui nous avait été donnée, on avait omis à dessein tout ce qui ne concernait que les deux cours impériales et appuyé avec force et sur une plus grande activité de la part de la Prusse et sur notre juste équivalent. J'ai cru de mon devoir de rendre à V. E. un compte détaillé de l'état, où en sont les choses au moment où j'écris. On attendra l'arrivée de mon courrier pour me donner une réponse. Les courriers de Londres, russe et anglais, sont arrivés ces jours-ci. Le ministère britannique ne veut absolument pas consentir aux subsides demandés par l'Impératrice pour ses troupes jointes au corps des émigrés. Il insiste toujours pour avoir un corps russe à sa disposition, il affirme que Gaston ne veut absolument pas des princes et des émigrés. Eszterházy au contraire soutient, qu'il les demande et particulièrement le prince de Condé. Les ratifications du traité de commerce et de la convention échangées à Londres sont arrivées par cette-même voie.*

---

67. TRAUTTMANSDORFF AN METTERNICH.

(Orig.) Vienne, ce 5 juillet 1793.

J'ai reçu ce matin l'estaffette que V. E. m'a envoyée pour annoncer le retour de Dumouriez, et l'Empereur se trouvant précisément en ville, je n'ai pas tardé de l'en informer. S. M. qui attend avec la plus grande impatience le résultat de cette nouvelle apparition vous réitère, Mr. le comte, très-positivement les ordres qu'elle vous a donnés sur cet objet et regrette d'autant plus de ne pas les savoir exécutés, que le chevalier d'Eden nous ayant annoncé (au baron Thugut et à moi) le renvoi du Dumouriez d'Angleterre et le désir qu'on ne lui accorde plus d'asile chez nous n'a pas hésité de répondre à l'assurance que nous lui avons donnée des ordres les plus positifs de S. M. à cet égard: *que probablement ces ordres ne seraient pas plus exécutés que tant d'autres.* Effectivement je ne saurais dissimuler à V. E. qu'à la lecture de votre rapport, l'Empereur a fait la même réflexion relativement au rassemblement des Français qui se trouvent encore à Leuze et aux officiers qui continuent le séjour aux Pays-bas, malgré ses ordres multipliés. S. M. a cru en même temps entrevoir qu'il y aurait eu beaucoup de facilité à exécuter ce qu'elle avait résolu touchant Dumouriez, puisqu'il dit dans sa lettre à l'archiduc: *qu'il ne demande qu'un coin le plus ignoré, où on lui permette de choisir sa retraite; qu'il s'y soumettra à toutes les lois qu'on voudra lui prescrire; qu'il ne désire qu'un asile,* moyennant quoi

il dicte lui-même la réponse à lui faire et donne plein droit à l'obliger d'accepter un offre qui remplirait si parfaitement et ce qu'il demande et ce que les circonstances exigent, surtout d'après la conduite qu'il a tenue dans le pays de Liège, comme j'ai eu l'honneur d'en informer V. E, et celle qu'il n'a discontinuée de tenir partout où il a été.

68. WURMSER AN WARTENSLEBEN.

(Entwurf, nicht eigenh.)

(Kr.-A., 8/58. Oberrh.) H.-Q. Altorff, den 6. Juli 1793.

Da ich weder von S. M. dem Kaiser noch von einem hohen Hofkriegsrath den Befehl erhalten habe, meine Wohlmeinung in betreff der weiters vorzunehmenden Operationen zu sagen, so könnte es mir mit Recht sehr übel ausgelegt werden, wenn ich mich darein mischen wollte, und würde ich es selbst höchst sonderbar finden, wenn ich Euer Hochgeboren meine Wohlmeinung darüber eröffnete, (da ich vielmehr durch die Erfahrung in diesem Feldzuge überzeugt worden bin*) welches ich auf Euer Hochgeboren Erlass vom 3. zu erwidern befinde.

69. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Minute „Réservé" Nr. 134.) Bruxelles, le 6. juillet 1793.

Je ne perds pas un moment de répondre au P. S. sous N° 74 que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 du mois dernier.

J'ai exécuté ponctuellement les ordres de S. M. touchant Mr. Dumouriez et V. E. doit en avoir la conviction aujourd'hui, en même temps qu'elle doit regretter de m'avoir adressé à cet égard des représentations qui sont absolument sans objet.

Lorsque je reçus de la cour les ordres de refuser l'asyle à Dumouriez, celui-ci était parti pour l'Angleterre, je ne pouvais donc les mettre à exécution que dans le cas où il se représenterait de nouveau dans ce pays-ci; je n'avais jusque là d'autre soin à remplir que celui de donner des directions en conséquence au bailli d'Ostende, où Dumouriez serait obligé de débarquer. Or, V. E. a vu que, dès qu'il s'y est présenté à son retour de Londres, le bailli d'Ostende lui a notifié le refus d'asyle dans les Pays-bas et la défense de passer outre.

D'après les ordres de la cour, Dumouriez ne devait être arrêté et conduit à Luxembourg que dans le cas, où il eût persisté dans la prétention de jouir d'un libre asyle dans les Pays-bas, et qu'il se fût refusé à l'offre de se rendre volontairement à Luxembourg pour y résider. Mais l'événement n'a point exigé cette mesure de rigueur: l'homme de confiance que Dumouriez envoya ici d'Ostende pour réclamer l'asyle en son nom annonça d'une manière bien prononcée, qu'il n'accepterait point l'asyle offert à Luxembourg, et qu'il préférait d'en chercher un ailleurs chez l'étranger; cette dernière résolution remplissant complètement les intentions de la cour, celles de débarrasser les provinces belgiques de cet homme dangereux, il n'y avait point à hésiter de ma part, et j'ai cru que quelques principes d'humanité exigeaient que je lui

*) Durchgestrichen.

accordasse un passe-port sous un nom emprunté, celui de comte de Duperiez, pour lui faciliter cet asyle dans une autre contrée. Mr. le comte de Mercy lui-même auquel j'eus l'honneur d'en parler jugea qu'il ne pouvait lui être refusé.

Il n'est au surplus point exact de dire, que l'Angleterre ne lui ait point laissé mettre le pied dans le pays; il a été à Londres, il s'y est montré publiquement. Si le gouvernement d'Angleterre a donc senti le danger de sa présence et de sa liberté, il avait une grande facilité de le faire arrêter et de le retenir, d'autant plus qu'aucune convention ne le liait.

Je n'ai jamais eu de conversation ici avec Dumouriez, sans en avoir rendu un compte exact et littéral à V. E. Ces conversations ont été aussi rares qu'extraordinairement mesurées de ma part, et il paraît fort singulier, Mr. le comte, qu'elles soient devenues matière à vos réflexions, lorsque vous m'avez si souvent pressé, et même avec la chaleur d'un grand intérêt, de vous informer bien exactement de tout ce que j'apprendrai ici de cet homme dangereux et de ses projets. Si je m'étais refusé à l'entendre, lorsqu'il me demandait une entrevue, ce qui est arrivé bien rarement, il m'eût été bien difficile alors, de satisfaire à votre curiosité, et vous vous seriez très-certainement plaint du refus que j'aurais fait à Dumouriez de l'entendre.

J'ai déjà eu l'honneur de mander à V. E., que je n'ai jamais rien appris de positif des anciens projets de cet homme, lorsqu'il se trouvait encore au ministère de France. On m'a fait quelquefois des rapports vagues, insignifiants et décousus sur ses rêveries politiques qui étaient de vraies absurdités. Ces rapports, passés de bouche en bouche et venus jusqu'à moi, avaient pris un nouveau dégré de ridicule, et j'aurais rougi d'en faire la matière d'un rapport officiel. Ainsi le jugement qu'on peut se permettre sur mon compte à cet égard et sur lequel je pourrais exiger de V. E. de s'expliquer positivement, n'étant point accoutumé de transiger avec ma délicatesse et mon honneur, ce jugement fait plutôt la censure très-amère des principes de ceux qui se le permettent dans leur malveillance, que celle de ma loyauté et de mes sentiments.

70. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Minute.) Bruxelles, le 7 juillet 1793.

Ma lettre d'avant-hier sous N° 134 a dû vous fournir un apaisement complet sur les réflexions qu'offrait votre postscript sous N° 74 relativement à Mr. Dumouriez; cependant dans l'abondance des moyens que j'avais à faire valoir, et qui certainement sont plus que péremptoires, j'ai perdu de vue un raisonnement auquel il ne serait pas facile de répondre avec solidité. V. E. m'a fait l'honneur de me mander que l'Angleterre observait que le passe-port que d'accord avec Mr. le comte de Mercy j'ai accordé à Dumouriez, sous un nom emprunté au moment de son départ pour Londres, avait facilité à ce dernier les moyens de se soustraire aux recherches de l'Angleterre. Il est bien facile de démontrer au cabinet de St-James, que s'il n'a point fait arrêter Dumouriez, envers lequel il n'était d'ailleurs lié par aucune convention, c'est

que cela n'entrait point dans ses intentions. Toutes les feuilles publiques de Londres ont fait mention de la lettre que Dumouriez écrivit le 15 du mois dernier à lord Grenville, dès qu'il mit pied sur territoire d'Angleterre, et la réponse que ce ministre lui a faite. Dumouriez lui annonçait qu'il arrivait sous le nom de *Peralta*, qu'il avait pris cette précaution pour ne pas être inquiété durant son voyage, mais que se trouvant à Londres, qui en était le but, il s'empressait de mettre fin à ce déguisement et de se faire connaître; il sollicitait enfin de la générosité de la nation anglaise un asyle, où il promettait de vivre dans la retraite la plus absolue. La réponse qui lui a été faite le même jour par lord Grenville lui annonçait que son séjour en Angleterre étant sujet à trop d'inconvénients, le ministère ne pouvait le lui permettre, et qu'il devait conséquemment quitter l'Angleterre. Il résulte, Mr. le comte, bien évidemment de cet état des choses que Dumouriez, dès son arrivée à Londres, a renoncé de son propre mouvement à la facilité de s'y maintenir à la faveur d'un nom emprunté, qu'il s'est fait connaître pour Dumouriez, et qu'il était ainsi très au pouvoir du ministère britannique de le faire arrêter comme Dumouriez, si c'eût été son intention. Voilà, Mr. le comte, ce qui me restait à ajouter à mon rapport sous N° 134. C'est à mon avis la réponse la plus solide à donner au cabinet de S^{t} - James qui certainement a une vérité aussi frappante. Je me rappelle de plus que V. E. m'invite encore par son postscript sous N° 74 à ne jamais rien laisser ignorer à la cour, à lui faire connaître même les choses qui me paraîtraient insignifiantes, parce que dans leurs ensemble elles ont souvent un grand intérêt. J'ai déjà eu l'honneur d'observer à V. E. que tout ce qui parvenait à ma connaissance et qui méritait quelque attention je m'empressais de le faire connaître; mais si je devais transmettre à la cour toutes les balivernes, toutes les nouvelles apocryphes, imaginées par l'oisiveté, non seulement des intérêts plus importants ne m'en donneraient par le loisir, mais mes rapports seraient de véritables bulletins ou des gazettes, et je croirais vraiment manquer à la dignité du service; au surplus beaucoup d'objets ne sont pas de mon ressort, mais tiennent à la politique majeure, et mon devoir se borne à en informer Mr. le comte de Mercy, chargé de cette partie: d'autres intéressent Mr. le prince de Cobourg que j'en instruis également, et V. E. sait que je me suis attiré quelques désagréments pour avoir prévenu un jour ce général dans l'envoi à la cour de quelques nouvelles relatives à l'armée. J'ajouterai encore, que je n'ai point cru pouvoir me dispenser de faire lecture de la dépêche de V. E. et de mes deux réponses à la conférence: comme je l'ai déjà observé, on ne transige point avec l'honneur, et ma conduite ne craint pas le jour: je me devais donc à moi-même, aux miens et au souverain, au service du quel j'ai l'honneur d'être attaché, cette démarche ouverte, quoique V. E. ait eu la délicatesse de m'écrire toutes ces choses désagréables par dépêche réservée. La conférence en a pris acte, ainsi que vous le verrez, Mr. le comte, par les protocoles. Il me reste à rappeler à V. E. ce que j'ai eu l'honneur de lui mander sur Mr. Marassé, Beurneron, Thouvenot et La Sonde, les trois premiers généraux de l'armée française et le dernier

l'homme de confiance de Dumouriez. Ces quatre personnages sont encore dans les Pays-bas, ils sont dans les mêmes principes que Dumouriez, ils sont tranquilles, à la vérité, mais il importe cependant que je connaisse les intentions de la cour à leur égard.

71. CRONTHAL AN THUGUT.

(Eigenh.) Chur, 7. Juli 1793.

.... Durch Particulärberichte habe ich den 2. d. in Erfahrung gebracht, dass in wenig Tagen der bekannte Semonville, der vormals zu Genua, dann zu Turin war, hiedurch über das Veltlin nach Venedig reisen sollte, um von dort nach Constantinopel als Ambassadeur gehen zu können, mit Maret, welcher gleichfalls als Minister sich nach Neapel begeben sollte, und dass sich in ihrer Gesellschaft auch Barbaron, Gensonnet und ein Noël befänden, nebst zwölf andern Personen als Bedienten. Sie kommen über Genf, Lausanne nach Zürich mit vielem Gelde. Den nämlichen Tag noch schickte ich einen meiner Bedienten mit dieser Nachricht an den bevollmächtigten Herrn Minister nach Mailand. Gestern um acht Uhr Früh erhielt ich einen Courier von dem Herrn Kreishauptmann und Landvogt zu Bregenz, der mir die gleiche Nachricht gab, und dass sie den 5. Staade passiret seien und den Abend zu Rheineck bleiben würden. Abends erhielt ich noch ein Schreiben vom Herrn Marquis de Bombelles, welches eben das anzeigte, mit dem Zusatze, dass sie mit vier schwer beladenen Wagen und einem Cabriolet reisten. Bis heute zehn Uhr Früh, da die Post abgehet, sind sie hier noch nicht angekommen, da sie aber das Oesterreichische ausweichen müssen, so haben sie sehr schlechte Wege.

72. STARHEMBERG AN MERCY.

(Auszug; Beilage zu Mercy's Bericht an Thugut Nr. 40 ddo. 4. October 1793.)

Beckenham, près de Londres, le 8 juillet 1793.

La crainte que Mr. le prince de Cobourg témoigne que les Anglais ne prennent et ne gardent Dunkerque pourrait bien venir de la source impure et malicieuse de l'ex-général fugitif (Dumouriez), dont le but principal serait de brouiller les deux puissances qu'il haït le plus. J'ai témoigné franchement mes craintes sur ce point au lord Grenville, et sa réponse m'a donné un plein apaisement pour le moment. Il m'a fort assuré que la volonté de l'Angleterre était de faire conjointement avec nous le plus de mal qu'elle pourrait à la France, mais que jusqu'à présent elle n'avait formé aucune espèce de plan ou de combinaison sur les dédommagements futurs des puissances belligérantes, dont les conquêtes ne sont malheureusement point encore prononcées; il finit en m'assurant et me réiterant de nouveau, que sa cour chercherait certainement, quand il en sera temps, à s'entendre avec nous sur tous les points.

73. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, ce 12 juillet 1793.

Je profite encore aujourd'hui du courrier de Mr. le comte de Rasumowsky pour accuser la réception des deux dépêches que V. E. m'a

fait l'honneur de m'adresser le 18 et le 21 du mois passé. Les dernières nouvelles que le chargé des affaires de Caché a transmises ici de Grodno ont excité beaucoup de surprise: la résistance de la diète aux demandes des ministres de Pétersbourg et de Berlin est un événement auquel l'on ne devait guère s'attendre, d'autant plus que l'avis de Mr. le comte de Sievers avait décidé du choix des députés dans toutes les diétines, et qu'en général l'opinion unanime à Grodno était que tout se passerait sans esclandre, et qu'en peu de jours un traité en forme ratifierait les acquisitions des deux cours. Quels que soient les mobiles inconnus de la conduite imprévue des Polonais, il n'en est pas moins vrai, que nous avons tout lieu de craindre qu'il n'en résulte pour nous des effets fort embarrassants. V. E. est sans doute déjà informée depuis quelque temps que, la diète s'étant réfusée aux premières réquisitions de MM. le comte de Sievers et de Bucholz pour la nomination d'une délégation autorisée, à conférer sur les cessions à faire, le ministère polonais s'est adressé à tous les ministres étrangers résidants en Pologne, pour implorer les bons offices de leurs cours respectives auprès des deux puissances copartageantes; je joins ici copie de la note qui en cette occasion a été remise à Mr. de Caché, et à laquelle ce chargé d'affaires s'est borné à répondre, qu'il en ferait part à sa cour. En même temps Mr. de Woyna, qui pendant plusieurs années avait occupé ici le poste d'envoyé de Pologne, reçut de nouvelles lettres de créance, pour reprendre ses fonctions qu'il n'avait quittées que depuis peu.

Ces démarches et les expressions de la note polonaise à Mr. de Caché indiquent assez visiblement, qu'on est dans l'intention de nous harceler par d'importunes réclamations sur la garantie stipulée dans le traité de 1775, en vertu duquel la Galicie nous a été cédée: il est également vraisemblable, qu'on sollicitera des explications, relativement à l'aveu que les déclarations publiées à l'occasion de l'entrée des troupes respectives en Pologne avaient annoncé, comme ayant été formellement donné par S. M. à toute l'étendue des vues des deux cours.

Si la Russie veut bien se mettre un moment à notre place, nous abandonnons avec confiance à sa propre équité à juger des fâcheux embarras, où nous jeteront nécessairement de pareilles interpellations, pour aussi longtemps au moins, qu'un accord formel entre nous et notre alliée intime, sur les principes qui doivent servir de base à l'affaire de nos indemnités et compensations, ne se trouvera préalablement établi. Je n'ai pas besoin, Mr. le comte, de vous dire, qu'on cherchera ici à gagner du temps et à éloigner les discussions; je ne laisserai non plus rien à désirer à Mr. le comte de Rasumowsky du côté de la confiance la plus ample, à l'égard des démarches que le ministre de Pologne pourrait faire dans l'intervalle. Mais, nous ne pouvons que souhaiter vivement, que les réponses de V. E. nous mettent au plus tôt à même de donner à notre marche une direction plus fixe et moins incertaine.

Au surplus, l'apperçu général de nos vues et de nos désirs, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dans ma dépêche du 16 du mois passé, est si évidemment fondé dans la plus stricte justice, que S. M. ne se permet pas des doutes de l'entière approbation de son auguste

alliée. C'est dans cette conviction, que S. M. m'a chargé de vous faire connaître, que le plus ou moins de changement que les difficultés inattendues qui viennent de s'élever en Pologne pourraient amener dans les circonstances, n'influeront nullement sur les résolutions que j'ai à vous annoncer de sa part: „Que l'Empereur, déterminé à signaler dans toutes les occurrences sa loyauté, sa bonne foi, sa scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de ses promesses, persiste invariablement dans les mêmes intentions, relativement à son accession à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier, et qu'il se rendra sans peine à cet égard aux désirs de S. M. I. de toutes les Russies, dans la certitude d'y voir apporter de son côté toutes les facilités qu'il est en droit d'attendre de la justice et de la magnanimité de son auguste alliée.“ Mais, se livrant ainsi avec l'abandon le plus entier au désir de prouver sa déférence illimitée pour les vœux de son auguste alliée, l'Empereur ne saurait se dispenser d'exposer à la haute attention de S. M. I. de toutes les Russies quelques réflexions sur les suites possibles des variations inopinées dans les dispositions jusqu'ici présumées de la diète de Pologne, — suites qu'il paraît instant de prévenir pour l'intérêt essentiel des deux Empires étroitement unis, aussi bien que pour l'intérêt général de toute l'Europe et de l'humanité.

Il n'est personne qui méconnaisse que, quelle que fût l'opposition des Polonais aux volontés de l'Impératrice, la prépondérance de ses forces ferait bientôt disparaître leur vaine résistance; mais nous ne pouvons que présenter à la considération éclairée de la cour où vous êtes l'impression fâcheuse qui résulterait peut-être de la nécessité d'en venir en Pologne à des voies de contrainte trop marquées, dans le moment actuel où une faction criminelle, ennemie de tous les trônes, s'occupe d'ailleurs avec tant de méchanceté à déclamer contre les prétendues violences des Rois, et surtout à jeter un jour odieux sur le nouveau démembrement de la Pologne.

Tous les papiers anglais sont remplis des indécentes et coupables diatribes que le parti de l'opposition s'est permises à ce sujet en plein parlement. Il est aisé à prévoir, avec quel acharnement ce même parti emploierait les nouvelles armes que lui fourniraient des actes de prépotence envers la diète, pour vexer le ministère anglais, le gêner dans toutes ses liaisons avec les puissances, plus ou moins participantes à la prétendue oppression de la Pologne, calomnier les motifs des cours dans la guerre contre la France et forcer enfin le Roi de la Grande-Bretagne, à saisir la première occasion pour se détacher malgré lui de la coalition par une paix séparée. Si le Roi de Prusse de son côté ne prévenait pas un pareil exemple, il est pour le moins bien certain, qu'il ne tarderait pas à le suivre, et il ne resterait à l'Autriche, isolée par la défection de ses alliés, d'autre parti à prendre que de souscrire également à la paix sous des conditions quelconques, pour mettre fin à une guerre ruineuse dont la continuation n'offrirait plus aucune espérance de succès. Il s'ensuivrait que, n'ayant pu prendre nos indemnités sur la France, et l'équité de S. M. I. de toutes les Russies ayant elle-même expressément reconnu la nécessité indispensable du maintien de

l'ancienne proportion des forces respectives, l'Empereur, ne pouvant y renoncer dans aucun cas, serait obligé de se retourner aussi pour sa part du côté de la Pologne, ou de chercher ses compensations dans d'autres acquisitions quelconques qui, par la complication toujours croissante des réclamations et des intérêts divers, pourraient devenir en dernier résultat une source de mésintelligence et de désunion bien affligeante.

En même temps, la grande et noble entreprise, pour laquelle S. M. I. de toutes les Russies témoigne un si vif, un si généreux intérêt, celle du rétablissement de l'ordre en France et de la punition exemplaire des ennemis odieux de la religion et du trône, — cette entreprise se trouverait avortée dans le moment même où tout paraissait concourrir à en assurer le prochain succès; tant de sang déjà versé deviendrait inutile, la démocratie, triomphant insolemment d'être échappée à une perte certaine, par le choc des intérêts particuliers et par le désaccord des puissances coalisées, puiserait dans les circonstances même de son salut de nouveaux sophismes pour pervertir les peuples, les détourner de l'amour et du respect dus aux souverains, et presser ainsi l'exécution de ses exécrables projets de bouleversement et de dévastation, auxquels bientôt toute l'Europe serait en proie.

Il appartient sans doute à la magnanimité et à la haute prudence de S. M. I. de toutes les Russies d'écarter de si funestes augures; l'Empereur, en conséquence, s'en remet avec confiance à son auguste alliée de peser dans sa sagesse, si les changements survenus dans la disposition des esprits à la diète ne présentent pas des motifs d'un grand poids pour ne point précipiter par des moyens rigoureux le dernier acte du démembrement, mais pour en remettre plutôt l'entière consommation jusqu'à la fin de la guerre, en adoptant ainsi une mesure qui, à beaucoup d'égards, paraît offrir de grands avantages sans nul inconvénient.

Il semble d'abord, que c'est là le seul et unique moyen de s'assurer du concours plus ou moins efficace du Roi de Prusse jusqu'à la fin de la guerre contre la France, — concours qui dans le cas même où la crainte fondée d'une défection totale de sa part ne se réaliserait pas, deviendra immanquablement illusoire, dès le moment que la possession de ses acquisitions, revêtue des formes d'une cession légale, le dispenserait de les regarder désormais comme le prix des efforts, promis pour le bien de la cause commune.

Il serait impossible d'imaginer, que le délai proposé pût nuire en rien à l'infaillibilité de l'exécution des vues de l'Impératrice, puisqu'il est évident, que les forces de tout le reste de l'Europe réunies ne sauraient empêcher en Pologne un arrangement quelconque, convenu de bonne foi entre les trois cours limitrophes; d'ailleurs l'intervalle servirait à gagner du temps, à mieux préparer tous les esprits, à prendre des mesures. La certitude d'un accord parfait et inébranlable entre les trois cours influerait probablement beaucoup sur les déterminations de la république, et la grande entreprise contre la France une fois terminée, dans un cas extrême, le choix dans les moyens de contrainte serait plus indifférent. Il ne saurait être raisonnable de prétendre, qu'une

marche moins pressée dans la poursuite de l'acte formel des cessions exigées pût paraître contraire à la dignité de la Russie, d'autant moins qu'il ne s'agirait point d'abandonner des vues annoncées, mais d'en différer simplement la dernière sanction par des motifs puissants, et certes, il sera bien facile de donner aux résolutions de S. M. l'Impératrice telle tournure qui, bien loin de blesser sa gloire, fournira de nouveaux sujets d'admirer sa magnanimité.

Ces réflexions, présentées avec confiance à l'attention de notre alliée intime, sont susceptibles de plus grands développements qui n'échapperont pas à la pénétration de V. E., et dans lesquels Elle trouvera les arguments les plus convaincants, pour établir la pureté de nos intentions et les avantages très-essentiels du parti proposé. Au surplus, quelles que soient les déterminations qu'adoptera la sagesse de la cour où vous êtes, l'Empereur ne peut que désirer d'apprendre au plutôt les communications qui vous en seront faites, — S. M. est irrévocablement décidée à prouver dans toutes les occasions à S. M. I. de toutes les Russies les sentiments de confiance et d'attachement qui l'animent pour Elle. — Mr. le comte de Lehrbach va sous peu de jours se mettre en route pour le quartier général devant Mayence; son départ sera suivi de bien près par celui du courrier dont j'ai eu l'honneur d'annoncer à V. E. l'expédition prochaine dans mes deux dernières dépêches.

74. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 12 juillet 1793.

A. Conformément aux ordres de V. E. contenus dans le postscript de la dépêche du 22 juin, et pour prévenir la mauvaise humeur que le moindre retardement pourrait exciter auprès du gouvernement britannique, j'ai écrit à lord Grenville la lettre officielle que je joins ici.*) J'ai cru pouvoir y faire valoir de nouveau la condescendance de S. M. l'Empereur qui se prêtait encore dans cette occasion aux désirs de l'Angleterre, et je tâchai de donner la tournure de l'empressement à la demande que je faisais d'envoyer les articles de la convention à Vienne, avant de me déterminer à en signer ici les préalables *sub spe rati*. On me répondit avec cordialité et reconnaissance sur les nouveaux témoignages d'amitié de S. M. I., et on m'ajouta, que quoique la demande que je faisais, occasionnerait une grande perte de temps, on m'enverrait néanmoins incessamment les articles, en me priant de les faire parvenir à Vienne par la voie la plus prompte pour hâter la conclusion d'une convention qu'il importait de faire le plutôt que possible. Mr. Grenville me dit que le projet qu'il me communiquerait serait entièrement conforme à celui que la cour de Londres a envoyé au Roi de Prusse, avec la seule différence de certaines tournures de phrases d'usage entre des puissances alliées dont il espérait que l'on serait bientôt aussi dans le cas de se servir entre nos deux cours. Je ne rapporte ces paroles du secrétaire

*) Starhemberg an Grenville ddo. 9. Juli 1793. Der Brief liegt bei; derselbe basirt auf Thuguts Weisung vom 19. Juni und urgirt zugleich die Uebersendung der Conventionsartikel nach Wien.

d'état que pour avoir l'honneur de faire observer à V. E., qu'on ne manque pas une seule occasion de prouver, combien on désire notre alliance. *)

Mr. Grenville m'informa en même temps, que le baron de Jacobi venait de recevoir les pleinspouvoirs les plus étendus, et que conséquemment il allait entrer sur le champ en négociation avec lui, et qu'il espérait terminer en très-peu de temps. On m'a fait entendre, que l'on préférait, que nos traités se fissent séparément, parce qu'on trouvait plus d'intimité réciproque dans cette manière de procéder, et peut-être plus de sûreté que dans une triple convention qu'on a vu quelquesfois s'annuller entièrement par le manque de parole d'une des parties contractantes. Comme ce doute ne porte pas sur nous, je crois qu'il est utile d'observer en passant, qu'il vient à l'appui de ce que j'ai eu l'honneur de mander déjà plusieurs fois à V. E., que l'amitié et l'estime de ce pays-ci pour la Prusse diminuait de jour en jour en proportion de l'accroissement de l'attrait qu'on se sentait pour nous.

J'ai accédé d'autant plus volontiers à la proposition de lord Grenville de conclure séparément avec lui, quand j'y serai autorisé par ma cour, que 1° les deux conventions entre nous et l'Angleterre et entre cette dernière et la Prusse, devant être nécessairement exactement les mêmes, il me semble convenable de nous prêter à un désir qui, en flattant la cour de Londres, nous en rapproche davantage. 2do que par ce moyen l'on peut ici terminer tout de suite avec la Prusse, sans s'exposer, en attendant notre réponse, à quelque nouveau retardement ou même changement d'opinion de la part du cabinet de Berlin, malheureusement trop sujet aux variations, et qu'il est si essentiel de lier irrévocablement à notre cause. 3^{tio} enfin, que ni le baron de Jacobi ni moi ne sommes autorisés à traiter ensemble, mais seulement avec l'Angleterre. Un des points principaux de l'instruction que V. E. m'a donnée, quand on m'a nommé à la mission de Londres, était de travailler d'abord à porter l'Angleterre à engager S. M. prussienne à se prêter à notre projet sur la convention. Elle daignera voir par l'événement que j'ai eu le bonheur de réussir dans ce premier point, même plutôt que je n'aurais osé m'en flatter. Puissé-je être aussi heureux dans les autres ordres qu'elle voudra bien me donner par la suite!

B. J'ai donné à connaître au lord Grenville dans le cours de notre conversation, que comme je parle souvent à V. E., dans les dépêches que j'ai l'honneur de lui écrire, du désir et de l'impatience que la cour de Londres me témoigne d'en venir à la conclusion sérieuse d'une alliance intime avec nous, je désirerais que Mr. Eden appuyât ce que je mandais toujours, en entretenant quelquefois V. E. Il me répondit amicalement, que comme il avait compté, que je me chargeais de faire connaître à ma cour les sentiments et les intentions de la sienne, Mr. Eden n'avait pas reçu depuis quelque temps d'ordre positif sur ce point; mais qu'on ne tarderait pas à lui en envoyer qui seraient conformes à ce que je paraissais personnellement désirer.

*) Noch am 12. Juli übersendete Grenville den Conventionsentwurf, der sich nur in einigen stylistischen Wendungen von der am 30. August 1793 abgeschlossenen Convention unterscheidet.

C. J'ai l'honneur d'envoyer aussi à V. E. une copie de ma réponse*) à la lettre officielle de lord Grenville, dont le but était principalement de me faire répéter les assurances que V. E. m'avait autorisé à donner ici, que nous renoncions à notre projet sur l'échange des Pays-bas, et de nous confirmer la certitude de leur garantie que j'ai obtenu dans cette supposition, ainsi que celle des conquêtes que l'Angleterre nous aidera à faire encore sur la France dans le cours de cette guerre, en reconnaissant la nécessité indispensable d'une barrière à établir en notre faveur pour la sûreté de la possession des Pays-bas. Conformément au second postscript français des instructions que V. E. m'a données le 27 d'avril, j'ai cru pouvoir réitérer dans ma réponse, que S. M. l'Empereur avait renoncé au projet de l'échange, et j'ai fait valoir en même temps de mon mieux dans plusieurs entretiens l'importance du sacrifice que notre cour faisait au vœu de la cour de Londres. On y paraît si sensible ici, que je désirerais pour le bien du service, que V. E. tînt elle-même encore une fois un langage semblable vis-à-vis de Mr. Eden à Vienne.

D. Les ministres m'ont répété plusieurs fois dans différentes conversations confidentielles, que pourvu que nous gardions les Pays-bas, loin de s'opposer par la suite à l'acquisition de la Bavière, la cour de St-James saisirait, après la conclusion de l'alliance, avec empressement les occasions de contribuer à ce qui pourrait nous convenir. Je tâcherai d'entretenir ces heureuses dispositions, quelques vagues qu'elles soient encore. Elles deviendraient peut-être d'une très-grande utilité, si parvenant à conquérir l'Alsace et la Lorraine, on songeait un jour à échanger ces provinces contre la Bavière, ainsi que Mr. le comte de Mercy semblait dans sa sagesse en avoir goûté le projet éloigné, quand j'eus l'honneur de lui en parler à mon passage à Bruxelles.

E. Le ton de franchise et de confiance intime, sur lequel j'ai été assez heureux pour me mettre personnellement avec lord Grenville, fait, qu'il m'expose sincèrement ses doutes et ses craintes. Par une suite de cette conduite, il m'a avoué hier confidentiellement, qu'il craignait, d'après les nouvelles qu'il recevait, que la conduite politique que nous pouvions croire à tenir vis-à-vis de la Russie et de la Prusse ne nous mît incessamment dans le cas de prendre pour nous une partie considérable de terrain en Pologne, au moins momentanément, pour compenser les acquisitions de ces deux autres puissances. Il ajouta que ce serait peut-être le seul point qui pourrait mettre quelqu'entrave à l'alliance que nous nous proposions, parce que cette conduite choquerait la nation anglaise, déjà indignée pour la même raison contre la Russie et la Prusse; et parce que la cour de Londres, ne reconnaissant et ne voulant jamais se résoudre à reconnaître une possession aussi injuste, ne pourrait point

*) Ddo. Londres le 12 juillet 1793. Darin heisst es: „Cette manière dont vous vous êtes expliqué vis-à-vis de moi dans votre lettre, milord, me persuade entièrement que S. M. Britannique a bien voulu peser et apprécier dans sa profonde sagesse toute l'étendue du sacrifice d'intérêt et de convenance que S. M. l'Empereur faisait à la tendre et sincère amitié qui l'attache au Roi en me chargeant à mon arrivée à sa cour de lui annoncer, qu'elle consentirait à se prêter au désir ardent que témoignait S. M. Britannique, que l'Empereur renonçat au projet de l'échange des Pays-bas."

la garantir. Ne voulant point en choquant le secrétaire d'état l'empêcher d'être aussi confiant une autre fois, je me bornais à lui répondre, que je n'avais aucune connaissance des projets de ma cour sur cet objet, mais qu'en tout cas j'étais bien convaincu, que ce ne serait pas pour une raison aussi légère, que le cabinet de S^{t} - James pourrait jamais changer de disposition à notre égard.

F. J'eus avant-hier l'honneur de faire ma cour au Roi à son lever. S. M. s'entretient long-temps avec moi de son attachement pour S. M. l'Empereur. Elle me parla ensuite de la satisfaction avec laquelle elle apprenait la bonne intelligence et l'amitié particulière qui régnait entre les soldats autrichiens et anglais, et il me dit en s'en allant: *vox populi vox Dei.* Un quart d'heure après le Roi me dit encore en repassant devant moi, et en langue allemande, dans laquelle il me parle toujours: Mein Herz ist österreichisch und war es immer; die Gelegenheiten waren verschieden, aber die gute Zeit muss wieder kommen.

75. CRONTHAL AN WILCZEK.

(Beilage zu Cronthals Bericht an Thugut vom 13. Juli 1793.)

Coira, 12 luglio 1793.

Li 8 luglio gionsero in Coira i consaputi Francesi consistenti in 22 persone e provenienti da S. Gallo per la parte Suizzera sino ne' Griggioni. Furono essi condotti in due carozze a sei, in due a quatro, ed in una a due cavalli. In Coira furono alloggiati alla Croce bianca del Sr Schorsch. Appostarono dei carettini per condurre il loro bagaggio sopra i monti et disfecero le carozze per caricarle sui detti carri, de' quali partirono caricati N° quaranta, e sedici cavalli da sella. Tre carettini si sono espressamente allestiti con coperte et tendine di tela, et applicatevi le cassette delle carozze, ne' quali caretti partirono le signore e fanciulli ed alcuni dei signori. I caretti di bagaggio partirono da Coira per Lancio li 11, e le persone tutte li 12 alle ore nove di matina per rendersi pure a Lancio a pranzo, ove s'inviò in quella notte un espresso coll'ordine, che i carri da bagaggio non debbano partire più oltre sin' all'arrivo del sequito personale. Da Lancio pensano di portarsi sulla sera sin' a Bergün, e di là passando il monte Albula in Engadina a Ponte e Samada, e di là per la montagna di Bernina a Poschiavo e Tirano in Valtellina, et da Tirano per il monte Aprica nello Stato Veneto in valle Camonica sin' ad Iseo presso il lago di equal nome. Oltre le dette 22 persone francesi vi sono frà vitturini od altri uomini di Coira et aderenti terre circa 60 persone. I Francesi sono tutti ben forniti con arma, pistole e tromboni. Frà quelli devono essere due capitani, uno d'infanteria e l'altro di cavalleria, possidenti ambedue le lingue orientali, et che devono essere stati altrevolte in Constantinopoli. Il contratto fatto per questo gran trasporto è abondantissimo e mai più udito in queste parti, mentre per ogni carettino tirato da uno solo cavallo o bue si è accordato una armetta al giorno sino ad Iseo tanto pell'andare che pel ritorno, contandosi tanti giorni di ritorno, quanti s'abbisogneranno per andarvi. Si calcola almeno nove giorni per andarvi, onde mettendo altrettanti per il ritorno viene a costare la condotta di ogni

carettino diecíotto armette. Per i cavalli da sella s'accordò venti fiorini per ciaschuno oltre le spese per andar e ritornare, agli uomini due fiorini al giorno per ognuno oltre le spese come sopra, cosi chè si conta questo viaggio solo ne' confini Griggioni montare a più di dieci milla fiorini di Vienna. Ammontando poi la condotta delle carozze a più del valore delle medesime si suppone dovervi essere nascosta nei cassoni e fors' anche nelle assai pesanti ruote qualche cosa d' importanza. Notisi infine, che il giorno precedente la partenza da Coira arrivò ai Francesi un espresso da Brescia.

76. CRONTHAL AN THUGUT.

(Eigenh.) Chur, den 13. Juli 1793.

Die zwei Franzosen Semonville und Maret, deren nahe Ankunft ich in meinem letzten gehorsamsten Berichte sub N° 2 angezeiget habe, sind wirklich hier den 8. Abend mit ihrem ganzen Gefolge eingetroffen und gestern um 9 Uhr Früh wieder verreiset. E. E. werden mir gnädigst erlauben, jene kurze Beschreibung ihrer Reise hier beyzufügen, die ich gestern in Eile verfasset, S. E. dem bevollmächtigten Herrn Minister nach Mayland überschicket habe, Hochwelchem ich auch von allen übrigen sich dahin beziehenden Umständen und Begebenheiten jedesmal die genauesten Nachrichten gegeben habe. Diese Leute müssen entweder eine unglaubliche Menge Goldes bei sich haben, oder sie sind desperate Leute, denn sie scheinen die Louisd'or nicht mehr als Kreuzer zu schätzen. Sie wollten Alles durch Geld bezwingen. Man suchte sie von der Unmöglichkeit zu überzeugen, dass sie ihre ungeheuren Wägen, auch zerleget nicht über die Gebirge bringen würden. Sie hörten aber keinen Rath und thaten gerade so, wie sie es haben wollten. Die Churer Bürger sowohl als die Bauern wussten von diesem Allen den besten Gebrauch zu machen und begehrten für jeden Wagen, für jedes Pferd, für jeden Mann einen vierfachen Lohn. Sie haben aber dennoch gleich den ersten Tag die Beschwerlichkeiten ihrer Reise einsehen müssen. Ich schickte einen vertrauten Mann nach dem fünf Stunden von hier entlegenen Dorfe Lenz, wo sie gestern zu Mittag hätten speisen sollen, sie kamen aber doch erst sehr spät an und mussten über Nacht bleiben. Von den fast unüberwindlichen Schwierigkeiten besser überzeugt, sollen sie dort beschlossen haben, ihre Reiseroute über die Albula und Bernina zu verlassen und die bessere Bergstrasse über den Septimer nach Kleffen einzuschlagen, wo sie also dennoch nothgezwungen den Mailändischen Grenzen so nahe vorbei müssen, welche sie bis jetzt mit so vielen Kosten und durch alle nur möglichen Mittel auszuweichen gesuchet haben. Auch diese Abänderung ihrer Reise habe ich allsogleich gestern nach Mailand auf alle Fälle hin berichtet, weil ich ohnehin glaube, dass sie sich entschliessen müssen, entweder über Kleffen zu gehen, so ungern sie es auch thun, oder einen grossen Theil ihres schweren Gepäckes zurückzulassen.

77. MERCY AN THUGUT.

(Eigenh.) Raisme, le 17 juillet 1793.

L'expédition de ce courrier est trop pressé, pour que je puisse déduire ici à V. E. une foulle d'objets desquels j'aurais fort désiré de

l'entretenir. Mais bientôt Mr. le comte de Dietrichstein y suppléera; il est destiné à aller porter à Vienne la nouvelle de notre prochain conquêt. Il sera à même, mon cher baron, de vous rendre compte d'une infinité de détails qui ne sauraient être exposés que verbalement et dont il est essentiel, que vous soyez informé avec précision.

D'après les communications partielles et tronquées qui me sont faites de temps à autres, je crois voir clairement que Mr. le prince de Cobourg et Mr. le comte de Metternich m'ont mêlé dans l'affaire de Dumouriez beaucoup plus que je n'y avais donné lieu. A la demande de ces messieurs je m'étais borné à leur dire mon avis dans le sens, où j'ai eu l'honneur d'en écrire à V. E. J'ai pensé et penserai toujours, que quand on s'est engagé légèrement, mais d'une manière formelle, à des promesses, on ne peut y manquer sans ménagement ni précaution. J'observais qu'il était facile d'éconduire Dumouriez, sans que cela eût l'air de violance ou de mauvais procédé. Mon opinion à cet égard était motivée sur ce qu'en agissant autrement on fermait la porte à double tour au passage de Mr. de Custine, à d'autres officiers de marque, enfin à toute désertion des ennemis. Au reste en exposant mes idées, je n'ai jamais insisté pour qu'on les adoptât. Vous savez sans doute la correspondance aigre et très-piquante à laquelle cette matière a donné lieu entre Mr. le comte de Trauttmansdorff et Mr. de Metternich. Ce dernier vient de faire une réponse, où il jette le gant au chancelier, qui à coup sûr ne le pardonnera jamais au ministre; cela aboutira à augmenter la confusion et à compromettre le service. Mais ce qui paraît bien plus essentiel, ce sont nos négociations à Londres, et je vous avouerai, que je ne vois encore dans le projet de convention qu'un squelette très-décharné qui ne présente que du vuide et du vague. Si l'Angleterre est de bonne foi, elle ne peut se refuser à articuler positivement sur nos indemnités, sur l'extension de notre barrière et sur un engagement formel de nous la procurer, non pas en employant ses forces *autant que les circonstances pourront* le permettre, mais en les employant décidément jusqu'à une entière réussite. Je ne puis passer non plus au lord Grenville cette crainte prévoyante de ce que nous ferons ou ne ferons pas en Pologne. Certes, il faut bien que nous mettions quelque part nos intérêts à couvert; il est absurde de prétendre nous tenir toujours dans un labyrinthe et de nous fermer les grandes routes. Voilà mes remarques politiques qui ne valent probablement pas la peine que je donne à V. E. de les lire. . . .

---

78. Dr. POZZI AN DEN ERZHERZOG FERDINAND (IN MAILAND).

(Copie. Beilage zu Wilczek an Thugut, 28. Juli 1793.)

Gravedona, la sera del 26 luglio 1793.

Eccomi a supplire in alcun modo alla quanto rapida altrettanto digiuna mia relazione del 25 corrente.

Avvertito in Traona la mattina del 24 da accorto esploratore residente in Vico-Soprano, che sull' appoggio di lettere credenziali e di salvacondotti pervenuti da Coira alli forestieri, che colà dimoravano, si erano questi improvisamente determinati di portarsi a Chiavenna per

quindi intraprendere la Valtellina et recarsi allo stato Veneto, ho prese tutte le possibili caute misure alla sorpresa ed all' arresto.

Col pieno concorso del Podestà reggente di Traona, ch' io richiamai tosto dai monti, ove fuggendo l'aria pestilenziale della valle era pochi dì prima risalito, sull' avviso, che li viaggiatori scortati da trenta armati erano preparati a grande diffesa e resistenza, volli accrescere alle poche già defatigate guardie di finanza ed allo scarso satellizio di Traona suddetta li uomini della communità, ed a questi si aggiunsero quelli pure di Mantello, et di Dubbino della stessa giurisdizione, disponendo diverse imboscate avvanzate ed un corpo più forte indietro presso di me riservato all' attacco sotto la condotta del tenente Alessandro Boverio, doppo che fossero al di quà delle prime imboscate penetrati li viaggiatori e chiusi così in due forze.

Giunse in Chiavenna la sera del 14 il convoglio con apparato maestoso in grandezza ed in disposizione a qualunque diffesa, e momenti dopo fù traspirato da un mio esploratore colà pure stazionato, che nella stessa notte si proseguiva il camino sino à Morbegno, onde senza ritardo in quella medesima notte io occupai colle squadre predette il sito migliore di quella strada, che presentava frà boschi et frà dirupi il vantaggio d'un utile e quasi insuperabile sorpresa.

Ivi perdetti invano l'intiera notte, e soprafatto dal giorno rintanai in deserti casolari le squadre e mi procurai ulteriori notizie, colle quali seppi, che riprendevasi in Chiavenna il camino appena trè ore prima del mezzo dì.

Per quell' ora furono rioccupati colle cautele dovute al chiaro del giorno li posti della notte et sulle ore dieci di Francia seppi, che l' intiero convoglio era pervenuto in Novate ultima terra del contado di Chiavenna, sulla ripa del lago, limitrofa al territorio di Traona Valtellina, e che a momenti dovevano precedere il convoglio stesso due armati esploratori muniti di lettere e passaporti per tutti li giusdicenti della valle.

Mezz' ora dopo l'avviso arrivarono li due esploratori suddetti e lasciati entrare nel mezzo dei corpi imboscati furono sorpresi, disarmati, spogliati delle lettere e tenuti in sequestro col consenso del Sr Podestà di Traona ivi presente, che lesse le credenziali e salvacondotti a lui indirizzati e che trovò degni di inosservanza.

Doveva quindi dopo alcun' ora susseguire l' intiero convoglio, quando per alcun titolo promosso dal commissario di Chiavenna contro dei viaggiatori in punto d' incursione armata pel suo territorio fù a questi sequestrato il bagaglio e si susurrò che dipendentemente da tale sequestro probabilemente il convoglio ritardava il viaggio sino alla notte.

Per necessaria cautela all' impresa io aveva impedito sù quella strada il camino a tutti li viaggiatori e perfino al corriere stesso della Valtellina, che siccome incaminato a Chiavenna doveva passare per Novate e quindi poteva scoprirmi le tese e mie imboscate.

Erano le ore due pomeridiane quando la strada pienazeppa di viandanti, che insieme del corriere fremevano sul patito sequestro, e quando mi accorsi pure di alcun furore ne' miei villani armati, riscaldati dal

sole e dal vino, che pel quieto vivere avevo senz' economia dovuto loro accordare, e quì temendo di non poter più oltre tener freno al segreto e temendo insieme altri pericoli sulla scabrosa impresa, dopo alcuna riflessione mi parve di poter escire dal labirinto col determinare di sorprendere li saputi storati (!) uccelli nell' osteria di Novate, ove tranquilli dimoravano sulla querenzia che credevano poter ripetere dalli due emissari fatti avanzare verso Traona e sù quella benanche delle loro guardie armate, state da me preventivamente guadagnate coll' ajuto del bargello di Chiavenna Michele Crespi nativo Milanese.

Diedi l'ordine adunque a Boverio di scegliere li migliori armati e li più sicuri in coraggio ed in prudenza e di correre all' osteria di Novate e per sorpresa tentare l' arresto, ch' io riteneva eseguibile senza azzardo veruno sulla sicurezza massime di avere come sopra quadagnate le guardie predette.

Egli scelse diciotto guardie di finanza, un vispo cacciatore Traonese e due miei esploratori ben armati e coraggiosi ed alla testa di questi, seguito passo passo da me e dal Podestà di Traona volò, col camino di un ora in quella terra, attaccò l' osteria e gli alloggiati viaggiatori con tanta velocità, coraggio e prudenza, che sorpresi d' intorno di un tavolo tutto coperto d'armi da fuoco non ebbero tempo di manometterne una e contro le loro proteste di disposizione al massacro si trovarono disarmati, vinti e prigionieri senz' aver luogo di movere un dito, ed in un tanto pericoloso arresto nessuno ebbe a dolersi di un ritorto capello, essendosi potuto anche riparare la temuta perdita di un ragazzo, che in vista dell' arresto del proprio padre correva per precipitarsi nell' acque vicine dove colto dal già detto cacciatore venne ritirato e ristituito alla madre. L'arresto adunque si estese, giusta le instruzioni, unicamente sulli uomini, anche di servizio, nel presentimento, che alcuno de padroni vivesse sotto le spoglie del servitore, e furono escluse le donne ed i figli con due soggetti assolutamente conosciuti vecchi staffieri, credendo io tutti questi degni di dimenticanza, e quì va ingiunto poi in separato foglio l' elenco degli arrestati stessi. Furono questi in un colpo d'occhio portati a due già disposte barche coll' equipaggio e magazzeno d'armi da fuoco e da taglio, ch' ivi si invennero, ed abbandonato celeramente Novate si approdò al poco longi Passo d'Adda dominio Austriaco, dove, caminando per terra, accomiatatomi dal Podestà di Traona, che accudì a licenziare la sua gente, mi ridussi anch' io, prima dell' arrivo delle barche a scarabocchiare l'umile, confusa e sterile relazione jeri per staffetta trasmessa all' A. V. R.

Si prosequi d' indi il camino del lago sino al pretorio di questo borgo, dove, mercè il zelante prontissimo concorso di questo Sr. giusdicente, furono ricevuti e fatti collocare nel più possibile civile modo li detenuti ed assicurato sotto chiave e sigillo pretorio l' equipaggio e due delle cinque carozze disfatte, che poco prima dell' arresto dei viaggiatori avvenne di sorprendre al Passo d' Adda come avviate al ramo di Lecco ed a Vercurago Bergamasco.

Me ne ritornai quindi nella Valtellina per far cessare le pattuglie delle moltiplici guardie sparse in tutti li conosciuti passi conducenti allo

stato Veneto, et per ringraziare, come dovevo, gli interessati pretori, e contemporaneamente hò spedito con credenziale a Chiavenna il ricettore di Gera Antonio Catena per ottenere da quel commissario un ordine, con cui potere far quì tradurre le altre tre carrozze più piccole colà esistenti presso Carlo Tunesi ed il resto dell' equipaggio, che da Vico-Soprano deve esservi giunto jeri sera medesima. Ristituitomi oggi in questo borgo prima d' intraprendere l' inventario e descrizione delle cose, formante la parte dell' equipaggio assicurato (opera esigente la cura di due buone giornate) e prima anche d'impegnarmi alla sottile visita delle machinose carrozze piene di segreti nascondigli e dei molti bauli creduti ricchi di carte e scritture, umilio all' A. V. R. questa seconda relazione, cui aggiungerò quanto prima, e dopo anche l' arrivo delle altre carrozze la terza coll' inventario esatto d' ogni effetto assicurato, che eseguirò nelle dovute forme, ed alla presenza di questo Sr. giusdicente, accertando intanto la stessa R. A. V. che la cosa andò senza strepito veruno e che li prigionieri trattati con quella dolcezza e larghezza di mensa, che devesi al loro grado, ma che esclude però il pericolo, e di una fuga, e di qualunque altro sinistro attentato, vivono con sorpresa di chi li stà vicino, in assai poca, o nessuna melanconia, non dolendosi, che di due cose, l'una del molto danaro da loro buttato in cattive spie ed in profusione a Signori Griggioni per gli invalutati salvacondotti, l' altra di non avere potuto uccidere alcuno de' detentori.

(Beilage zu Wilczek an Thugut vom 28. Juli 1793.)

Nota dei Francesi stati arrestati in Novate contado di Chiavenna nel giorno 25 luglio 1793, ed interinalmente custoditi nel pretorio di Gravedona.

Semonville, Carlo Luigi Ugo, Ambasciadore straordinario della Republica Francese alla Porta Ottomana.
Maret, Ugo Bernardo, Ministro plenipotenziario della Republica Francese appresso il Re delle due Sicilie.
Montgeroult, Andrea Maria, antico Ufficial Generale al servizio della Francia.
Mergez, Giorgio Nicolao, Segretario di Legazione a Costantinopoli.
Delamarc, Giacomo Pietro Francesco, Segretario di Legazione a Costantinopoli.
Tasistro, Gerolamo di Novi, Maestro di Mattematica delli figli di Semonville.
Cardone, Francesco di Fossano in Piemonte, cameriere di Maret.
Crottel, Giuseppe, di Pasi in Savoja, cuoco di Maret.
Dosda, Claudio d'Arriance in Lorena, domestico di Maret.
Bonneme, Gian Claudio, domestico di Montgeroult.
Postel, Gianbatta Nicolao, antico servo di Semonville.
Sajou, Antonio, servo di Semonville.

79. CRONTHAL AN THUGUT.

(Eigenh. Orig.) Chur, 27. Juli 1793.

... Die schon bekannten durchreisenden Franzosen haben diesen Congress auch einige Zeit beschäftigt. Als jene nach der letzten angezeigten Reiseroute nach Vico-Soprano (einem in Bergäll fünf Stunden von Kleffen entlegenen Dorfe) kamen, haben sie vernommen, man hätte von Seite der Mailändischen Regierung auf den Grenzen Anstalten getroffen, sie aufzufangen. Auf dieses fanden sie für gut, sich einige Tage in Vico-Soprano aufzuhalten, schrieben an die Amtleute Veltlins, und da sie von diesen keine ihnen genugthuende Antwort erhielten, so schickten

sie einen ihrer Offiziere an die H. H. Häupter mit einem Schreiben, in welchem sie um sicheres Geleit und Durchzug mit starken Ausdrücken anhielten. Sie sendeten zugleich einen Expressen an Barthelemy, von welchem darauf ein Secretair hiedurch nach Vico-Soprano abgeschicket worden ist.

Alles dieses erweckte hier und besonders unter dem Volke eine grosse Bewegung. Man schrie, dass, wenn diesen Franzosen etwas auf Bündnerischem Territorio begegnen sollte, so würden etwelche hundert Bündnerische Familien (die noch in Frankreich sind) gewiss massakrirt und verunglücket werden. Die französisch Gesinnten (deren es hier keine kleine Anzahl gibt) wussten diese Stimmung des Volkes sehr gut zu gebrauchen, und man erlaubte sich auch, wie ich vernommen habe, sehr kecke Ausdrücke gegen mich.

Die H. H. Häupter fanden für gut, den Herren Semonville und Maret nicht gerade zu antworten (von welchen sich in ihren Schreiben der erste als Ambassadeur extraordinaire à la Porte ottomane, und der zweite als Ministre plénipotentiaire zu Neapel unterzeichnete), sondern liessen ihre schriftliche Antwort nur durch den Bundesschreiber an den von ihnen hiehergeschickten Offizier ergehen, mit dem Inhalt, der Pass durch dieses Land stehe ihnen wie Jedem offen, daher sie, die Häupter, auch die Amtsleute dahin weisen liessen, ihnen den freien Durchpass zu gestatten. Uebrigens könnten sie sie vor keinem unerwarteten Zufalle sicherstellen. Von allem diesen habe ich jedesmal dem bevollmächtigten Herrn Minister in Mailand allsogleich die genauesten Berichte erstattet, hochselbem auch die Copien der Schreiben der H. H. Semonville und Maret an die Amtsleute und an die Häupter beigefügt.

Gestern hat man hier vernommen, die Franzosen seien von Vico-Soprano nach Kleffen abgegangen; ob sie, wie vermuthlich, weiter vorgerückt, und was ihnen weiter begegnet sei, kann mir noch nicht bekannt sein.

Soeben kommt einer meiner Diener mit der sicheren Nachricht zurück, dass die Franzosen diesen letztvergangenen Donnerstag Nachmittags zu Novate am Lago di Mazzola in der Grafschaft Kleffen von Mailändern gefangen und über den See nach Como gebracht worden seien: man habe sich der Männer bemächtiget, das Frauenzimmer aber nebst den Kindern freigelassen, welche entsetzlich jammerten. Von Madame Semonville ist schon ein Expresser an den Barthelemy nach Baden abgeschicket worden, vermuthlich auch um Beihilfe an Geld zu erhalten, von welchem sie gänzlich entblösst sein solle. Später Abends kam auch der Mailänder Bote hier an, wodurch diese Nachricht allsogleich in der ganzen Stadt verbreitet wurde. Das Reden, das Politisiren, das Murren ging nun unter dem Volke augenblicklich an; in jeder Gasse bis spät in die Nacht sah man einige Haufen beisammen. Die Bündner in Frankreich sind der Hauptgegenstand. Einige wussten auch zu sagen, nun wisse man, warum S. M. der Kaiser den Tractat nicht ratificirten, und dieser Fall sei nun eine Probe, dass Allerhöchstdieselbe Veltlin und Kleffen schon jetzt wie ihr Eigenthum ansähen. Solche und dergleichen Reden mehr gehen nun unter dem Volke. Von Mailand habe ich noch keine Verhaltungs-Anweisung erhalten. Ich will nun

sehen, was die H. H. Häupter thun werden. Gewiss ist es, dass sie viele Bescheidenheit nöthig haben, um sich aus der Schlinge zu ziehen.

80. WILCZEK AN THUGUT.

(Orig.) Al Garo, le 28. juillet 1793.

S. A. R. envoie un courrier à S. M. avec l'importante nouvelle de l'arrestation de Semonville et de Maret qui voulant se rendre par Venise, le premier à Constantinople, le second à Naples, ont passé dans le voisinage du Milanais, où notre état confine avec Chiavenna et l'état de Venise. V. E. verra par la copie ci-jointe de la relation du Sieur Pozzi, notaire criminel de Milan, comment cet événement s'est passé; il faut avouer, que le podestà de Traona, moyennant l'intelligence, dans laquelle il vivait avec Pozzi depuis plusieurs semaines, nous a parfaitement bien servi, en livrant ces boutefeux entre nos mains. S. A. R. pense, que si les Grisons vinssent à se plaindre de violation de territoire, on pourrait fort bien leur répondre, que cette arrestation s'est faite sous la direction du susdit podestà, et que nos gardes de finances qui se sont trouvés à cette rencontre ont été demandés au secours des gens armés et sujets de la république, du consentement même du podestà de Traona. S. A. R. croit aussi, qu'on pourrait faire sentire aux Grisons, qu'on a préféré de s'adresser au podestà de Traona pour l'arrestation des Français en question I. parce que les Grisons eussent pu être embarrassés par une telle demande de notre part; II. puisque les podestà ne dépendent point de la république pour le criminel et la police des communautés de leur jurisdiction. Enfin Mgr. l'Archiduc est du sentiment que S. M. parviendrait à fermer totalement la bouche aux Grisons, en cas qu'ils parlassent de violation de territoire, en faisant payer, lors de la ratification de la dernière convention, le montant d'une seule année des pensions arrières, dont ils désirent si fort la continuation. Quoiqu'il en soit, l'Archiduc et moi ne pouvons que nous applaudir pour le service de S. M., que ce coup de main ait si bien réussi, puisque par l'enlèvement de ces coupables boutefeux on vient de trancher le cours a beaucoup d'inconvénients qui auraient pu résulter de la mission surtout de Semonville à Constantinople. S. A. R. fera mettre le scellé sur les effets et les voitures des prisonniers, pour les mettre sous bonne garde dans un endroit sûr jusqu'au moment qu'il plaira à S. M. d'en disposer. Mgr. l'Archiduc fera transporter les prisonniers à la citadelle de Mantoue, pour y être gardés jusqu'à nouvel ordre de l'Empereur.

81. MÉMOIRE

pour servir d'instruction au prince de Waldeck.*)

Fait à Vienne le 28 juillet 1793.

*) Abgedr. v. Vivenot, Albrecht v. Sachsen-Teschen, II., 1, 635 ff.; beigeschlossen ist das Memoire Waldecks über den Feldzugsplan ddo. Wien, 9. Juli 1793, welches Vivenot a. a. O. 512 ff. analysirt.

82. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, 30 juillet 1793.

...*Le même courrier qui m'a apporté les ordres de V. E. du 12 juillet m'a remis une lettre de Mr. Caché qui m'annonçait que tout était tellement arrangé relativement au traité avec la Russie que la signature suivrait incessamment. C'est ce dont la cour d'ici était également instruite et ce qui s'est pleinement confirmé par la nouvelle d'hier. Il n'échappera pas à la pénétration de V. E., que ceci annullait une partie de ce que nous demandons aujourd'hui à la Russie; c'est ce que m'a observé le comte d'Ostermann dès qu'il vit de quoi il était question. J'ai dû par conséquence me rabattre à ne faire ces représentations qu'à l'égard de la seule Prusse. „Vous voilà", dis-je au vice-chancelier, „non seulement en possession, mais en propriété parfaite du lot que vous avez demandé en Pologne. Plus les Polonais y ont mis de facilité vis-à-vis de vous, plus ils paraissent disposés à montrer d'obstination vis-à-vis de la Prusse. La cour de Berlin aura besoin de vous pour surmonter ces difficultés. Vous avez là une belle occasion de nous être utiles, en profitant de cet état des choses pour rendre cette cour, et plus active dans la guerre, et plus disposé à se prêter à nos vues; pour cela il faut faire en sorte, que leur traité ne soit pas signé si promptement. En leur rappelant à chaque occasion, que leur acquisition en Pologne ne leur a été concédée que pour servir de dédommagement à leur effort contre la France, sous la condition expresse que l'Autriche aurait aussi ses avantages, ils sont trop intéressés à obtenir une prompte et heureuse fin de leur négociation polonaise, pour qu'il n'en résulte pas de leur part ce que les deux cours impériales ont si fort intérêt à en obtenir". „Mais", me dit le comte Ostermann, „nos engagements avec la Prusse nous lient les mains à ce sujet; nous sommes obligés de faire cause commune avec eux pour ce qui leur a été accordé par la convention. Telles sont les instructions qui ont été donnés à notre ambassadeur à son départ, c'est ce qu'il a déjà annoncé aux Polonais; le comte Goltz me persécute chaque jour pour réclamer ce que nous avons promis à cet égard. Comment pouvons-nous manquer à nos engagements?" „Ce n'est pas certainement ce que nous demandons de vous", répondis-je à ce ministre, „mais tout en y satisfaisant vous pouvez y mettre plus ou moins de chaleur; vous pouvez dire aux Prusses: vous voyez, que nous faisons ce que nous pouvons, mais qu'il est difficile de vaincre l'obstination des Polonais autrement que par des moyens violents, que dans les circonstances, où se trouve l'Europe, il est à désirer de pouvoir éviter. Le moyen le plus propre à tout terminer c'est de mettre l'Autriche de la partie; les Polonais ne tiendront pas contre les représentations énergiques des trois cours; pour cela il faut se prêter à ce qu'elle demande pour accéder. Vous le pouvez sans aucun inconvénient pour vous. Vous désirez qu'elle ne s'agrandisse pas en Pologne; à très-peu de chose près, l'Autriche n'y demande rien que où elle ne pourra s'agrandir aux dépens de la France; mettez toute l'activité possible dans vos opérations militaires, et en procurant à la cour de Vienne ce qu'elle désire en France, vous remplissez complète-

ment votre objet. „Croyez", ajoutai-je, „que de pareilles exhortations, faites au nom de l'Impératrice à la cour de Berlin et accompagnées de quelque marque d'intérêt pour nous assurer notre dédommagement, produiraient tout l'effet possible, aussi long-temps surtout que le Roi de Prusse n'aura pas entièrement fini avec les Polonais." „On imagine chez vous", me dit Ostermann, „qu'en différant votre accession à la convention du 23 janvier, en laissant le Roi de Prusse dans l'incertitude, vous vous assurez sa coopération, et moi, je crois précisément le contraire; nous n'avons donné les mains à cette convention que pour nous assurer de lui, je sais de science certaine qu'il désire même, que vous n'y accédiez pas pour avoir d'autant plus de facilité à tirer son épingle du jeu quand il voudra. Du moment où il verra la résistance des Polonais il sera bien plus prompte que nous à employer des moyens violents, et c'est ce que nous ne pouvons pas empêcher; il y trouvera même des motifs d'employer moins de forces contre la France. Nous avons des nouvelles certaines que le mécontentement est extrême dans ses états contre cette guerre (c'est ce que j'ai su sous mains, qu'a mandé le général Igelström, qui a eu occasion d'y envoyer quelques officiers), au lieu que si l'affaire de Pologne est entièrement finie, si aussi vous avez accédé à la convention, le Roi de Prusse ne peut plus sans manquer aux engagements les plus sacrés faire de paix séparée avec la France." „Vous savez", dis-je au comte Ostermann, „à quoi tient notre accession; je dois recevoir incessamment mes pleinspouvoirs à cet égard, mais je désirerais vivement, avant l'arrivée de mon courrier, pouvoir envoyer à ma cour une réponse sur les trois dépêches qui viennent de m'arriver successivement." „Quelle réponse pouvez-vous attendre de nous", me répéta de nouveau ce ministre, „avant que nous ne sachions plus précisément ce que vous voulez? Vous demandez à présent un lot en Pologne que vous avez toujours annoncé ne pas vouloir. La cour de Berlin vous a déclaré tant et quant fois que vous en avez prononcé le mot, qu'elle ne consentirait pas à ce que vous vous y agrandissiez le moins du monde. Vous n'êtes point en mesure de l'y forcer; il faut donc que vous indiquiez les moyens que vous croyez propres à obtenir son consentement; quant à nous, Mr. l'ambassadeur, nous n'aimons pas à nous mettre en avant lorsque nous ne voyons pas une apparence de succès." „Nous vous avons toujours dit", répondis-je, „que nous désirions, que quelque autre acquisition nous dispense de chercher notre équivalent en Pologne, mais en nous réservant toujours ce moyen comme notre pis-aller, si nous ne pouvons pas avoir notre lot en France; où voulez-vous donc, que nous le prenions, si ce n'est pas là où l'ont pris les deux autres cours, et pouvons-nous après une guerre aussi onéreuse rester sans dédommagement, tandis que la Prusse s'agrandit si considérablement et à si peu de frais?" „Et qui peut vous empêcher", me répondit-il, „de prendre votre lot en France? L'Angleterre, la Prusse le désirent également et veulent y concourir, les affaires sont dans le meilleur train possible, vous êtes maître de Condé et probablement à l'heure qu'il est de Valenciennes, Mayence ne tardera pas à se rendre, Nantes vient d'ouvrir ses portes à Gaston, et les contrerévolutionnaires font tous les jours de nouveaux

progrès. Les Anglais paraissent décidés à les soutenir, le nombre de vaisseaux qu'ils mettent en mer est immense, et quoiqu'ils fassent mystère de leur projet on ne doute pas qu'ils n'aient dessein de frapper quelque grand coup pour justifier à la nation de pareilles dépenses. Qui peut donc vous empêcher de vous dédommager aux dépens de celui, qui suivant toute justice doit payer les frais de la guerre? Sans doute que c'est encore ajouter aux parties détachées de votre monarchie, tandis que vous avez voulu au contraire les réunir en masse par des échanges, mais ce qui ne peut pas s'exécuter à présent peut avoir lieu une autre fois, et en restant unis comme nous sommes, les occasions ne vous en manqueront pas." Je répondis au comte d'Ostermann, que si on était si certain de la facilité avec laquelle nous obtiendrions nos dédommagements aux dépens de la France, on ne risquait rien de consentir à ce que nous demandions, puisque, à l'exception de Cracovie et de quelques points qui n'étaient d'aucune importance, nous ne voulions rien en Pologne que pour le seul cas, où les conquêts en France seraient impossibles. Monsieur de Caché m'ayant envoyé, passé quelques jours, le projet de traité remis par Mr. Sievers, je n'ai pu m'empêcher de relever auprès du vice-chancelier l'article 4, suivant lequel la Russie garantit à la Pologne le reste de ses possessions, comme contraire à nos vues et au contenue de la dépêche, dont V. E. m'a honoré le 16 juin, où nous demandions même qu'elle empêchât une pareille garantie de la part de la Prusse." „Je ne puis rien vous répondre à cet égard", me dit le comte Ostermann; „pourquoi ne nous avez-vous pas fait connaître vos intentions dès la communication que nous vous avons faite de la convention du 23 janvier? On aurait pu parler à la Prusse, s'arranger avec elle et prévenir l'exécution des ordres donnés à notre ambassadeur. Mais entre temps il a présenté le projet et il n'était plus en notre pouvoir de le changer". Dans le cours de la conversation le comte Ostermann parut vouloir blâmer le zèle, avec lequel le comte Rasumowsky sollicitait notre accession, en faisant entendre, que nous y étions plus intéressés nous-même, mais je lui fis sentir, que l'adhésion d'une puissance comme la nôtre à ce qui vient de se passer en Pologne ne pouvait pas être indifférent aux deux cours partageantes, ce dont il fut obligé de convenir. Tel est le précis de mes deux entretiens avec Mr. le vice-chancelier depuis l'arrivée des derniers ordres de V. E. Je n'ai pas encore pu voir Markow qui ne revient que ce soir de Czarskoeselo ....*

---

83. WILCZEK AN THUGUT.

(Orig.) Al Garo, 30 juillet 1793.

Par les copies de deux rélations ci-jointes du notaire criminel Pozzi, homme habile et affidé, V. E. verra la suite de ce qui concerne nos prisonniers d'état. Je dois ajouter à ces notions, que S. A. R. a envoyé hier le podestà de Menaggio à Gravedona pour mettre le scellé avec les formes requises à tous les papiers, effets précieux et autres, qu'on a retrouvés auprès de ces Français, en le chargeant de transporter le tout avec les voitures de voyage, dans lesquelles Semonville, Maret

et leur suite étaient acheminés, dans le château de Milan, où tout sera gardé avec des sentinelles jusqu'à nouvel ordre de S. M.

Les prisonniers d'état seront transportés par eau jusqu'à Cassano et de là en voiture dans le château de Mantoue, pour y attendre les résolutions de l'Empereur. S'il n'y a point d'obstacles pour la navigation du lac, les prisonniers d'état pourront être rendus à Cassano après-demain et à la fin de la semaine à Mantoue, où ils seront traduits sous une bonne escorte militaire; leurs équipages pourront être rendus à Milan également après-demain, si le vent ne sera point contraire sur le lac de Come, la seule chose qui pourrait arrêter, quoique pour peu d'heures, dans la saison que nous sommes, la marche que l'on s'est proposée*).

---

84. CRONTHAL AN WILCZEK.

(Abschriftl. Beilage zu Wilczek an Thugut vom 6. August 1793.)

Chur, den 31. Juli 1793.

Gestern war hier in den Wirthshäusern ein grosses Getöse und Geschwätz. Die Stadt sowohl als der Stadtvogt treffen alle Mittel, die sie haben, damit nicht etwa betrunkene oder sonsten verführte Leute einen unschicklichen Streich, besonders Nachts, wider mich oder Andere begehen möchten. Eben in dieser Conjunctur hatte jener Bauer, der mir die Fenster eingeworfen hat,**) die Frechheit, hieherzukommen und sich öffentlich in der Stadt zu zeigen. Vermuthlich war er in der Nähe und hoffte bei dieser Gelegenheit Unterstützung des Gesindels; der Stadtvogt liess ihn aber wiederum einstecken, und gestern wurde Stadtvogtgericht über ihn gehalten, welches ihn zum Zuchthause nach Lindau verurtheilt hat, wo sich die Stadt entschlossen hat, für ihn zu zahlen. Sobald ich seine Anwesenheit vernommen habe, und ich wusste sie den Augenblick, machte ich allsogleich die Anzeige davon dem Bürgermeister und dem Stadtvogt, welche dann obbesagte Wirkung hervorbrachte. Vorgestern kam von der Stadt Zürich ein Schreiben an die H. H. Häupter, in welchem diesem Freistaat und besonders ihnen anempfohlen wird, die Franzosen frei durchzulassen und ihnen dahin allen möglichen Beistand zu leisten, damit die Neutralität von keinem Theile der Eidgenossenschaft gebrochen werde. Auch dieses Schreiben, wie mir der Herr Bürgermeister und Bundes-Statthalter gestern selbst sagten, machet hier einen gegen uns widrigen Eindruck. Vermuthlich ist dieses Schreiben vermittelst der hiesigen und dortigen Jacobiner zu Stande gekommen. Es wäre sehr gut, wenn von anderen besser gesinnten Kantonen andere Schreiben hieherkämen, die die Wirkung jenes von Zürich mässigten

---

*) Beilagen: 1. Bericht Pozzi's an Erzherzog Ferdinand vom 28. Juli. 2. Bericht Pozzi's vom 29. Juli mit Beifügung der geheimen Aussagen, die ihm Tasistro, einer der Gefangenen, über die von Semonville von Marseille aus nach Constantinopel vorausgesendeten Personen seines Haushaltes und das von dort aus abgesendete Gepäck machte. 3. Copie eines von Pozzi gezeichneten Inventars, welches am 27. Juli in der Prätur von Gravedona in Gegenwart eines Advocaten (Francesco Stampa) über das Gepäck der Verhafteten aufgenommen wurde.

**) Der betreffende Bericht liegt nicht mehr vor.

oder auslöschten; es würde ferner E. E. nicht schwer sein, solche Schreiben durch den Herrn Baron von Buol zu bewirken; von Freiburg oder Bern würde er sie vermuthlich leicht erhalten, und noch leichter von den kleinen katholischen Kantonen*). Wider den Commissarius von Kleffen und noch mehr über den Podestà von Traona, Walser ist man hier entsetzlich aufgebracht, besonders weil Letzterer jenen Donnerstag einen Churer Bürger Köhl mit Gewalt zurückgehalten hat, damit er den Franzosen keine Nachricht von der Lage der Sachen überbringen könne.

85 THUGUT AN LEHRBACH.

(Collenbachs Entwurf.) Wien, 1. August 1793.

Sowie aus denen Aeusserungen des Herrn von Cesar abzunehmen ist, wird man preussischerseits dringen, von unserm Hof ohne weiters eine unbedingte Einwilligung in die Realisirung der Petersburger Convention zu erhalten, und dagegen verlangen, dass wir uns mit unbestimmten Verheissungen und unverbindlichen Ausdrücken begnügen sollen, indem man mit Vorwänden, um sich bestimmteren Herbeilassungen zu entziehen, nicht zurückbleiben, und unter Anderem nicht ermangeln wird, sich auf die Nothwendigkeit, Nichts ohne den russischen Hof thun zu können, zu beziehen.

Einem solchen Ansinnen wird nun Herr Graf von Lehrbach immer *evasive*, jedoch auf die freundschaftlichste Art und mit der Contestation zu begegnen suchen, dass Se. kaiserl. Maj. herzlich bedauern, dass Sie noch nicht im Stande wären, dem Wunsche des Königs in vollem Maasse Genüge zu leisten, dass Höchstselbe aber solchen mit Vergnügen erfüllen würden, sobald Sie nur auch selbst über die Ihnen gemachten Anstände und über ihre gleichmässige Entschädigung eine billige Beruhigung erhalten hätten, welches wo nicht einzig, doch grösstentheils von dem König abhinge, da der russische Hof nicht nur das vollkommene gleiche Entschädigungsrecht des Kaisers ohne Anstand anerkenne, sondern auch dessen Realisirung aufrichtig zu wünschen scheine.

86. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, 2 août 1793.

. . . . *Depuis mon dernier très-humble rapport j'ai vu Markow et lui ai dit, qu'à présent que le traité de la Russie était fait, et que les Polonais paraissent décidés à toutes les difficultés qui pouvaient dépendre d'eux pour celui avec la Prusse, l'Impératrice avait une belle occasion de nous être utile par le besoin que la cour de Berlin allait avoir d'elle pour mettre à heureux fin sa négociation, que tout en ayant l'air de faire cause commune avec Frédéric Guillaume, il dépendrait d'elle d'accélérer ou rétarder la conclusion, et d'exiger ainsi du Roi de Prusse pour prix de son appui, qu'il se prête à nos vues et mette plus d'acti-

*) Wirklich drückte bald darnach ein Deputirter von Uri dem Grafen Wilczek im Namen seines Kantons dessen Freude über die Verhaftung Semonville's und Marets und die Bereitwilligkeit aus, „dass sein Kanton alle diejenigen arretiren lassen würde, welche demselben von dem mailändischen Gouverneur zu diesem Ende designirt werden möchten". Buol an Thugut vom 10. August 1793.

vité dans les opérations de la guerre. „Nous ne demandons pas mieux," me répondit Markow, „indiquez-nous en les moyens et nous ferons tout ce qui dépendra de nous." Je lui ai demandé de me faire donner cette assurance ministeriellement par le vice-chancelier; il me dit que c'était inutile, qu'il pouvait lui-même me la donner au nom de l'Impératrice. „Vous m'autorisez donc", lui dis-je, „à en rendre compte à ma cour?" C'est ce que vous pouvez faire sans aucune difficulté", me répliqua-t-il. Il semble donc que l'on peut inférer de tout ce qui s'est passé, que l'on attendra décidément l'arrivée du courrier que me promet V. E., pour nous donner d'autres réponses, que sans se concerter avec la Prusse on ne se portera guères à nous mettre en possession de Cracovie par la crainte de donner lieu à Frédéric Guillaume d'abandonner la bonne cause par une suite de l'humeur qu'il en aurait, mais que l'on peut espérer, que la Russie ne s'opposera pas à nos projets sur la Pologne et même pourra plaider notre cause auprès de la Prusse. Rasumowsky se loue infiniment de la confiance que lui témoigne V. E., ce qui produit ici un fort bon effet.*

87. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Concept.) Bruxelles, le 2 août 1793.

.... Continuellement occupé des moyens de remplir, comme il serait possible, les ordres de S. M. relativement à Dumouriez et à ses compagnons et adhérents, j'ai fait surveiller les démarches de ceux-ci, et j'ai tâché de découvrir l'asyle de leur chef. J'ai mis en jeu à l'égard de ce dernier objet l'activité des fiscaux, et je viens d'acquérir en quelque sorte la certitude qu'il est en ce moment à Luttelvorst, petit endroit situé au pays de Juliers à une petite lieue de Cruchten, village de la Gueldre autrichienne. Quant aux autres, je suis parvenu aussi à m'assurer, qu'ils manœuvraient et puissent être ainsi regardés comme abusants de l'asyle que le prince de Cobourg leur avait accordé. D'après cela je ne hésitais point à faire arrêter La Sonde et le colonel Thouvenot,*) aide de camp de Dumouriez, et des papiers interceptés en même temps ayant fort chargé les ci-devant généraux Berneron et Marassé**) et un nommé Leiritz, je m'en fis assurer également. Il ne resterait plus qu'à mettre en lieu de sûreté Dumouriez, et après y avoir mûrement pensé, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'adresser au comte de Nesselrode, chef de la régence de Juliers, une réquisition à l'effet de nous le faire extrader.

Parmi un nombre de papiers trouvés chez Thouvenot j'ai remarqué outre un plan de banque pour ce pays tel que l'avaient présenté à Vienne et ici quelques personnes, le mémoire ci-joint en copie qui était écrit de la main de Dumouriez, et j'ai trouvé aussi digne d'être

*) Die Verhaftung Thouvenots erfolgte am 29. Juli; doch wurde ihm auf Ehrenwort gestattet, in Brüssel frei umherzugehen. Brief Thouvenots an Coburg von demselben Tage. (Kr.-A. 8/650. Coburg.)

**) Marassé wurde am 1. August gegen Mitternacht zu Antwerpen verhaftet und auf die Citadelle gebracht. (Molitor an Coburg, 2. August 1793. Kr.-A. 9/49 Coburg.)

transmise à V. E. une lettre, écrite toute entière de la main de Thouvenot et adressée à Dumouriez dont copie est ci-jointe. Elle accompagnait plusieurs mémoires et écrits et était renfermée dans un paquet que Thouvenot faisait adresser à Dumouriez, sous un nom emprunté par le canal d'un exprès qui s'est laissé pénétrer; j'y ai vu, je l'avoue avec un étonnement sans égal, que le Marquis de la Valette et le Sieur Touffner faisaient partie du comité que depuis longtemps l'on soupçonnait s'assembler chez La Sonde, sans que malgré toutes les recherches on eût pu le découvrir jusqu'ici.

Quoiqu'il en soit, l'on achève l'examen de ces papiers, et je ne crois point, après qu'il sera achevé, qu'il puisse y avoir d'autres mesures à prendre que de faire passer provisionnellement au château d'Anvers les différents arrêtés jusqu'à ce que les ordres de la cour puissent nous parvenir: je ne manquerai point d'avoir l'honneur d'informer V. E. de la suite de cette affaire.

---

88. FRANZ II. AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Thuguts Entwurf.) Vienne, ce 2 août 1793.

Monsieur mon frère. Comme je ne puis qu'avoir vivement à cœur, de terminer à notre satisfaction mutuelle les objets d'explications et de concerts qui restent à régler entre V. M. et moi sur l'article de nos dédommagements respectifs, je charge le comte de Lehrbach de travailler conjointement avec le prince de Reuss à ce but important. En La priant d'accueillir avec bonté ce qui Lui sera exposé de la part de ces ministres, je ne puis cacher à V. M. la peine extrême que me causent les doutes qu'on a voulu Lui faire concevoir sur la compétence de mes droits à une égalité parfaite dans les avantages que je ne puis me dispenser de réclamer, comme un objet qui affecte intimement autant les plus précieux intérêts de mes États que, je l'avoue avec franchise, les considérations les plus essentielles que je dois à ma propre gloire.

Mais la même confiance absolue dans ces sentiments loyaux et magnanimes qui me détermina à me livrer avec V. M. à l'exécution, de la grande entreprise qui réunit nos armes, ne cesse de m'animer. Elle voudra se rappeller, que cette réunion date d'un concert arrêté avant l'aggression française; que c'est V. M. qui m'a décidé à me charger avec Elle de l'exécution de ce concert au défaut d'autre assistance; que le principe de l'égalité parfaite de nos dédommagements a servi de base à toutes nos explications et transactions sur cet objet tant avant qu'après l'aggression; et que par conséquent celle-ci n'a pu me priver de mon droit acquis à une égalité, que je crois d'ailleurs bien mériter, par la fidélité et le zèle avec lesquels j'ai rempli mes engagements dans ce concert, n'ayant pas hésité de doubler et de tripler à Sa demande les efforts stipulés pour ma part, et m'étant fait un plaisir constant, de témoigner à V. M. tout ce qu'Elle a pu désirer en confiance, égards et déférence de la part de l'ami, le plus sincère et le plus attaché à Sa gloire et à Ses intérêts.

Je conserve donc l'espoir fondé, qu'Elle voudra bien me tranquilliser complètement sur un article d'aussi haute importance, prêt à

saisir de mon côté les moyens d'arrangement les plus propres à concilier nos vues et nos intérêts mutuels que je considerai toujours comme inséparables, n'ayant pas de plus ardent désir que de resserer de plus en plus les nœuds sincères qui nous unissent, et de prouver à V. M. en toutes les occasions la cordialité de mon attachement, ainsi que la considération la plus distinguée avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de V. M. le bon frère, fidèle ami et allié.

89. PUNCTATION,

welche dem zu Sr. königl. preussischen Majestät abgeschickten Herrn Grafen von Lehrbach auf Allerhöchste Befehle mitgegeben wird.

(Minute). Wien, 3. August 1793.

Diejenigen mündlichen Vorstellungen, welche sich der Allerhöchste Hof bemüssigt gefunden hat, dem Herrn Fürsten von Reuss über den Inhalt der am 23. Jänner zu Petersburg geschlossenen Convention aufzugeben, sind königlich preussischerseits anfänglich durch das sub 1 nebenkommende, von dem Herrn Grafen von Haugwitz verfasste Memoire, und erst kürzlich durch eine dem Herrn von Cesar aufgegebene weitere Insinuation, worüber derselbe hier den Weisungsauszug sub 2*) mitgetheilet hat, beantwortet worden.

In dem zuerst angeführten Memoire bemühet sich das preussische Ministerium, das Benehmen seines Hofes in Schliessung gedachter Convention und die Grundsätze, auf welchen selbe beruhet, zu rechtfertigen. Die jüngste Insinuation des hiesigen preussischen Geschäftsträgers aber enthält wiederholte allgemeine Contestationen über die Bereitwilligkeit des Königs, zu unserer Kriegsentschädigung beizuwirken, und dringt auf eine bestimmte Eröffnung, wohin die diesfälligen Absichten Sr. kaiserl. Maj. gerichtet sind. Die Gegenstände beider preussischer Aeusserungen sind von der grössten Wichtigkeit; die Gesichtspunkte, unter welchen selbe von den zwei Höfen beurtheilt werden, sind himmelweit verschieden, und doch ist es eben so erwünschlich, dass sie sich darüber freundschaftlich aufklären und einverstehen, als nöthig zu hindern, dass man nicht in unangenehme Streitigkeiten gerathe, welche nur die *aigreur* vermehren und folglich den Zweck verfehlen machen würden. Aus dieser Betrachtung gehet die Allerhöchste Gesinnung dahin, dass der Weg schriftlicher Discussionen fernerhin vermieden werde, und da es bei der grossen Verwicklung der Gegenstände und der eben so grossen Verschiedenheit der Meinungen theils zu weitläufig, theils an sich unmöglich wäre, alles dasjenige, was zur Einschlagung und glücklichen Zustandebringung freundschaftlicher Vergleichsmittel dienlich sein könnte, in einer Instruction zu erschöpfen, so haben Se. Maj. für gut befunden, den Herrn Grafen von Lehrbach hieher zu berufen, und diesen Ihres vollkommensten Vertrauens würdigen und vorzüglich in den deutschen Angelegenheiten und Interessen des Erzhauses bewanderten Minister, nach gestatteter Einsicht der nöthigen Voracten, durch mündliche Eröffnungen und Unterredungen in den Stand setzen zu lassen, dasjenige,

*) S. oben S. 63. Nr. 32 und S. 107. Nr. 50.

was Zeit und Verhältnisse nicht erlauben in schriftliche Weisungen zu fassen, nach Beschaffenheit der Umstände und Ereignisse anhandzugeben.

Gleichwie nun der Herr Graf von Lehrbach zu diesem Ende bereits in die hinlängliche Kenntniss der hiesigen Verhältnisse und Gesinnungen gesetzt worden ist, so wollen Se. Maj., dass sich derselbe unverweilt zu dem König in Preussen begebe und daselbst die weitere Behandlung der vorliegenden Explicationen und Negociationsgegenstände zugleich mit dem Herrn Fürsten von Reuss dergestalt übernehme, dass beide Herren Minister darüber in dem diensterspriesslichsten Einverständnisse zu Werke gehen und von ihren Verrichtungen Berichte hieher erstatten, sowie auch die gegenwärtige Punctation, worin nur kürzlich die hauptsächlichsten Augenmerke, nach welchen Sie dermalen ihre Sprachführung einzurichten haben, der Allerhöchsten Willensmeinung gemäss angedeutet werden, zu ihrer gemeinsamen Kenntniss und Richtschnur zu dienen hat.

In Ansehung der ersten preussischen Rückäusserung schliesse ich E. Exc. sub 3^0, 4^0 und 5^0 nebst einigen zur Veranlassung des diesfälligen dem Herrn Fürsten von Reuss zugestellte Memoire, ein an diesen Herrn Gesandten gerichtetes Schreiben sammt einem suballegirten *elencho actorum* bei, worin die sachwidrigen Anführungen und sophistischen Argumente, durch welche man in dem Memoire die evidente Rechtmässigkeit unserer Beschwerden und Reclamationen zu schwächen versucht hat, aus unleugbaren Factis widerlegt werden. Obschon nun dieses Schreiben, zu einem allfälligen diensamen Gebrauch, *ostensible* abgefasst worden, so wird doch sorgfältig zu vermeiden sein, selbes in Gestalt einer Gegenschrift und zur Fortsetzung einer offenen Ministerialdiscussion zu producíren, sondern es wird der Beurtheilung der zwei Herren Minister überlassen, davon, wenn preussischerseits die nämlichen unrichtigen Allegationen und Scheingründe wieder aufgewärmt würden, gleichsam in vertraulicher Mittheilung eines zu Ihrer eigenen Gedächtnisserleichterung von hier aus zugeschickten raisonnirten Auszugs der Acten Einsicht zu geben. Uebrigens war dieses Schreiben bereits aufgesetzt, bevor die letzte dem Herrn von Cesar aufgegebene preussische Rückäusserung einlangte und die Abschickung des Herrn Grafen von Lehrbach Allerhöchsten Ortes beschlossen wurde. Welcher Umstand zur Erklärung dienen kann, dass mehrgedachtes Schreiben nicht mehr als ein directer Auftrag ergehet, sondern nur als eine zu Ihrer Notiz dienende Erläuterung beigelegt wird.

Was nun aber die obenerwähnte letzte preussische Rückäusserung betrifft, so haben die hierauf sich beziehenden Aufträge einen zweifachen Gegenstand: Erstlich die von dem preussischen Hofe verlangte Eröffnung unserer Entschädigungsabsichten; andertens das mit dem genannten Hofe zur Realisirung unserer Entschädigung verabzuredende wirksame Operationsconcert. Gleichwie nun in beider Rücksicht unumgänglich nöthig ist, dass beide Höfe sich vorläufig über die fürwaltenden Gesinnungen, Grundsätze und Umstände näher unter sich expliciren, bevor noch für uns diesfalls eine gründliche standhafte letzte Entschliessung zu fassen möglich ist, so wollen Se. kaiserl. Maj., dass die

Herren Minister vor der Hand ihre vorbereitliche Sprachführung nach folgenden Bemerkungen einrichten.

Erstlich über das preussische Verlangen der Eröffnung diesseitiger Entschädigungsabsichten.

Vorerst werden die Herren Minister zu erkennen geben, Se. kaiserl. Maj. gewohnt, die Aeusserungen des königlich preussischen Hofes immer nach jenen Grundsätzen der aufrichtigsten Freundschaft auszulegen, womit Höchstselbe in allen Gelegenheiten sich gegen Se. königl. preussische Maj. benehmen, schmeichelten sich, das wiederholte Verlangen des Königs um eine Mittheilung ihrer diesfälligen Absichten, als einen Beweis der getreuen und bereitwilligen Gesinnungen dieses Monarchen betrachten zu dürfen. Im vollen Vertrauen auf diese Gesinnungen würden Se. Maj. bereits keinen Augenblick angestanden haben, dem Könige darüber die bestimmtesten Eröffnungen beibringen zu lassen. Sie hofften aber, derselbe werde dessen Unterbleibung keiner absichtlichen Zurückhaltung, sondern nur der billigen und leicht begreiflichen Verlegenheit beimessen, worin Sie durch die gänzliche Veränderung, welche die Zwischenkunft der Petersburger Convention vom 23. Jänner in den vorausgegangenen Entschädigungsplanen und Verhältnissen hervorgebracht hat, versetzt worden sind.

Nach den vorhinnigen unberichtigt gebliebenen Entwürfen sollte die verhältnissmässige Entschädigung des Kaisers durch Zuhilfenehmung des bayerischen Eintausches, durch französische Eroberungen, oder ebenfalls in Polen bewirkt werden. Von allen diesen Seiten aber würden den Allerhöchsten Ansprüchen auf eine gleichbeträchtliche und gleichgewisse Entschädigung theils durch den ausserordentlichen Umfang der Loose, die sich Preussen und Russland in gedachter Convention zutheilen, theils durch die Eile, womit diese Höfe die Berichtigung der neuen polnischen Theilung betreiben, Hindernisse gelegt.

Die Entschliessung Sr. kaiserl. Maj., in den auf dem bayerischen Tauschplan zum Theil gegründeten Entschädigungsabsichten zu beharren, hänge nicht von Ihrer Willkür, sondern nothwendig davon ab, ob und inwieferne Höchstselbe sich noch zu einer thunlichen und convenablen Realisirung dieses Tauschplanes Hoffnung machen könnten.

Was erstlich die Thunlichkeit des Eintausches betreffe, so äussere sich der Umstand, dass, seitdem sich das Gerücht eines diesfälligen Projectes verbreitet habe, so ungünstige Berichte von den Gesinnungen, welche hierüber die Agnaten des pfälzischen Hauses und insonderheit der Herr Herzog von Zweibrücken hegen sollen, zu vernehmen kommen, dass, wenn zumal damit der Umstand verknüpft wird, dass die hierwegen verlautenden widrigen Nachrichten durch Berufungen auf übereinstimmende Aeusserungen mehrerer königl. preussischer Minister an Reichshöfen unterstützt werden, Se. Maj. billig besorgen müssen, Sie würden nur in unangenehme, fruchtlose und mithin (in Rücksicht der verlorenen Zeit und Mühe) ganz zweckwidrige Unterhandlungen und Massnehmungen eingeflochten werden, wenn Sie nicht für alle Fälle auf eine thätige, hinlänglich entscheidende Ausführungsunterstützung

von Seiten Ihrer Alliirten zählen könnten, die auch Höchstselbe theils nach mehreren vorhergegangenen Explicationen, theils in der Rücksicht erwarten sollten, dass der Tauschentwurf auf so grossen Vortheilen für das gesammte pfälzische Haus und auf so wesentlichen, auf die beste Vertheidigung gerichteten Absichten beruhe, dass, wenn mit diesen Beweggründen jene verglichen werden, aus welchen die gänzliche Umschmelzung der Systemalverhältnisse des polnischen Reiches unternommen wird, von Seite unserer Alliirten allerdings kein billiger Anstand an der Zusage und Ertheilung erwähnter entscheidender Unterstützung zu erwarten wäre. Gleichwie nun auf eben diesen Beweggründen die Hoffnung, die man uns anfänglich wegen förmlicher Uebernehmung einer Garantie der Ausführung gemacht hatte, gestützt war, so muss man freimüthig bekennen, dass die Ausdrücke von *bons offices et autres moyens efficaces*, deren sich die Petersburger Convention in Ansehung der österreichischen Entschädigung bedienet, wo sich die zwei contrahirenden Höfe darin die Ausführung ihrer Absichten förmlich garantiren, die gewünschte vollständige Beruhigung um so weniger verschaffen, als selbe durch die letzte königl. preussische Rückäusserung, worin unserem Hofe nur das *consentement* und die *bons offices* des Königs angeboten werden, eine Bestimmung zu erhalten scheinen, welche für die *autres moyens efficaces* keinen reellen Sinn übrig liesse, und mit einem Worte das ganze Geschäft blos wieder in die *terminos*, worin es durch den Teschner Friedensschluss gesetzt ward, zurückführte, vermöge dessen dem *) Erzhaus das Recht, die Niederlande gegen Bayern zu tauschen, welches dasselbe durch den vom Kaiser und Reich bestätigten Radstadter Friedensschluss feierlich erworben hat, nur auf den Fall, wenn die vollständige Einwilligung der an den pfälzischen Familienverträgen theilhabenden Agnaten abgienge**), beschränket worden, und mithin billigermassen nur für einen solchen Fall als eine von dem *consentement* irgend eines andern Reichsmitstandes abhängige Sache betrachtet werden kann.

Bevor als daher die Aussicht auf eine Thunlichkeit des Tauschentwurfes dem Kaiser eine bestimmte Aeusserung darüber erlaube, sehen sich Höchstselbe in dem Falle, von der Freundschaft des Königs sich die doppelte vertrauliche Erläuterung zu erbitten. Erstlich: ob und inwieferne Se. königl. preussische Maj. nach den engen Anhänglichkeitsverhältnissen, in welchen gegen ihn der Herr Herzog von Zweibrücken und dessen Herr Bruder jetzt aus billigen Ursachen mehr als je sich befinden, sich ebenfalls versichert zu sein glaubten, dass ihrerseits keine dem Tausch abgeneigte Gesinnungen fürwalten möchten? Andertens: welchen bestimmten Sinn und Umfang der König den in der Petersburger Convention versprochenen *autres moyens efficaces* beizulegen gesinnt wären? Folglich durch welche Art von thätiger Unterstützung Höchstdieselbe die etwa auffallenden Anstände zu beseitigen geneigt und entschlossen sein dürften?

Aber auch in der Voraussetzung, dass diese Erläuterungen über die in Ansehung der Thunlichkeit sich äussernden Besorgnisse beruhigend

*) Im Orig.: „das".
**) Im Orig.: „abhienge".

ausfielen, käme es auf die fernere Frage an, von welcher Seite und durch welche Erwerbungsgegenstände dem Erzhause nicht nur der grosse Abfall, den es bei dem Tausche an Einkünften und Population erlitte, vergütet, sondern auch noch der immer *pro conditione essentiali* verstandene verhältnissmässige Zuwachs wirklich verschafft werden solle?

Den Herren Ministern wird es leicht fallen zu beweisen, wie sehr in dieser Rücksicht die Realisirung einer anderweiten convenablen Erwerbung, welche beide Zwecke, wie es Recht und Billigkeit mit sich bringen, erfülle, an Schwierigkeit und Unsicherheit der Ausführung zugenommen, seitdem es königlich preussischerseits nicht mehr um eine mässige Grenzarrondirung in Polen, noch um eine dasige zwar grössere, aber mit einer eigenen Cession verbundene Ausdehnung, sondern um die Acquisition von beinahe ganz Gross-Polen zu thun ist.

Dieselben werden in weitere Vorstellung bringen, dass die daher rührende Schwierigkeit und Unsicherheit, die Verlegenheit Sr. kaiserl. Maj. für alsdann um so grösser sein würden, wenn Höchstselbe über die Thunlichkeit des Austausches die gehoffte hinlängliche Beruhigung nicht erhielten, und daher auf eine gänzliche anderweitige Entschädigung fürzudenken bemüssiget würden.

In der Voraussetzung, welche in der letzten königl. preussischen Aeusserung gemacht wird, dass nämlich der Kaiser solchenfalls sich entschliessen dürfte *de prendre préférablement ses indemnités aux dépens de la France*, käme es wesentlich auf die Vorfrage an, ob sich Höchstselbe eine wahrscheinliche Hoffnung machen könnten, mit Hilfe ihrer Alliirten so beschaffene Eroberungen zu machen, welche das billige Ebenmass der Loose herzustellen vermöchten. In diesem Anbetracht würde Se. königl. preussische Maj. den ausserordentlichen Unterschied zwischen dero bezielten Erwerbung und zwischen einer österreichischen, in Ansehung der Lage, Convenienz und Sicherheit nicht verkennen; anstatt dass Preussen das vortheilhafteste unmittelbarste Arrondissement erhält, bekomme Oesterreich eine zweihundert Meilen von der Hauptstadt abgelegene, mithin solche Erwerbung, deren Besitz mit immerwährenden Gefahren und mit den lästigsten Vertheidigungsanstalten verknüpft sein wird; zumalen einerseits die französische Nation nach einigen Friedens- und Erholungsjahren die Wiedereroberung der ihr entrissenen Provinzen zum beständigen Augenmerk ihrer Politik und Entwürfe ungezweifelt annehmen, auf der andern Seite aber auf eine dauerhafte Ruhe und aufrichtige Anhänglichkeit der neuen Unterthanen nur mit Zuhilfenehmung einer dasigen ansehnlichen Militar-Dotirung gerechnet werden dürfte. Endlich wäre dabei weiters in Betrachtung zu ziehen, dass, insoferne als es die in Elsass und Lothringen bezielte Eroberung betreffe, die in diesen Provinzen begüterten deutschen Reichsfürsten billig nicht anstehen würden, die ihnen von dem kaiserl. und königl. preussischen Hofe gegebene Hoffnung auf den Ersatz ihrer daselbst erlittenen Verluste zu reclamiren; diejenigen Reclamationen zu geschweigen, welche die Elsasser Städte und Ritterschaft auf die Zurückstellung ihrer ehemaligen Befugnisse (durch welche der österreichische Besitz nicht viel mehr über das Sundgau erstrecket würde) erregen dürften.

Gleichwie sich nun hieraus die Folgerung ergäbe, dass unser Allerhöchster Hof ein gleich vortheilhaftes Loos im Verhältnisse mit denjenigen seiner Alliirten nur durch Ueberkommung so ausgedehnter französischer Conquêten erhalten würde, dass deren Genuss nebstbei auch die hinlänglichen Mittel verschaffte, den Besitz derselben ohne Schwächung der österreichischen Finanzen und Hauptstaaten sichern (zu können*), so ziehe die eben erwähnte Folgerung die weitere unmittelbar nach sich, dass irgend ein auf alleinige französische Conquêten gebauter Entschädigungsplan von Seiten Sr. königl. preussischen Maj. die Verbindlichkeit voraussetze, dem Kaiser in nachdrücklichster Poussirung der Kriegsoperationen und in ausharrender Fortsetzung des Krieges bis zur Erfüllung des Planes getreu und eifrigst beizustehen; so wie es auch Se. Maj. von der Freundschaft des Königs, von den ursprünglichen Verbindlichkeiten der beiderseitigen Kriegsunternehmungen, von den Stipulationen der Petersburger Convention selbst, insonderheit aber von den preussischen Ansprüchen auf einen solchen Entschädigungsumfang, der allerdings für die grösste und vollkommenste Schadloshaltung nach einem der glücklichsten und langwierigsten Kriege angesehen werden kann, billigermassen erwarten sollte.

So wie demnach die Umstände, in welche Se. Maj. im gegenwärtigen Augenblicke grösstentheils durch die Consequenzen der Petersburger Convention versetzt werden, von selbst mit sich bringen, dass die Aufträge der Herren Minister für dermalen nur noch in vorläufigen Eröffnungen der sich allerseits darstellenden Bedenklichkeiten, in diesfälligen Anfragen über die Gesinnung des königl. preussischen Hofes, und in Aufforderung seiner freundschaftlichen und vertraulichen Meinungsäusserung beschränket werden müssen, so wollen dieselben in Ausrichtung dieser vorläufigen Explicationen sich eifrigst verwenden und deren Erfolg sogleich einberichten, damit Se. Maj. hiedurch in den Stand gesetzt werden, ihnen über den ersten Abtheilungsgegenstand gegenwärtiger Punctation auf das eheste bestimmtere Weisungen ertheilen zu lassen.

Da hiemit der erste Gegenstand der vor der Hand bei dem königl. preussischen Hofe zu verrichtenden Aufträge vollendet ist, so würde noch erübrigen, dem Herrn Minister die nöthigen Belehrungen über den zweiten Gegenstand derselben, nämlich über unsere Absichten und Vorschläge in Ansicht der Kriegsoperationen, welche nunmehr nach glücklich vollendeter Mainzer Belagerung vorzunehmen wären, mitzutheilen. Da aber dieser Gegenstand noch von der weiteren eigenen Allerhöchsten Entscheidung abhängt, so muss man, um die Abreise des Herrn Grafen von Lehrbach nicht länger zu verzögern, sich vorbehalten, demselben durch eine andere Gelegenheit die diesfälligen Entschliessungen Sr. Maj., sobald selbe zur hierortigen Kenntniss gelangt sein werden, auf das Eheste nachzutragen.

Schliesslich wird hierneben das von dem Herrn Grafen von Lehrbach zu überreichende eigenhändige Schreiben des Kaisers an den

*) Im Texte: könnte (!).

König, dessen Inhalt die mitfolgende Aufschrift zu erkennen gibt, beigeschlossen.*) Baron von Thugut.

90. THUGUT AN WALDECK.

(Minute.) Vienne, le 3 août 1793.

S. M. m'a ordonné de vous transmettre la copie ci-jointe pour donner connaissance à Votre Altesse d'un plan d'opérations que Mr. le maréchal prince de Saxe-Cobourg a cru devoir proposer au Roi de Prusse par le canal de Mr. le comte de Wartensleben.**)

Il s'est présenté à S. M. différentes considérations, qui lui ont paru mériter d'être pesées avec attention, avant d'adopter ce plan.

1° Le projet de Mr. le maréchal prince de Saxe-Cobourg, loin de remplir les vues de S. M. pour séparer les opérations et les troupes respectives autant que possible, semblerait au contraire en multiplier les points de complication de plus en plus.

2° Il serait très-douteux, que la prise de Saarlouis procurât des facilités pour prendre des quartiers d'hiver en pays ennemi.

3° L'exécution de ce plan pourrait exposer à de grands risques les provinces de l'Autriche antérieure, denuées de tout soutien et secours prochains, par l'éloignement des forces principales employées du côté de Saarlouis; de manière qu'on pourrait être fondé à craindre, que les ennemis, en rassemblant un corps un peu considérable en haute Alsace et y passant le Rhin, ne parvinssent à faire une irruption très-dangereuse dans le cercle de Souabe, en y portant très-loin la dévastation et le ravage.

L'Empereur recommande ces divers points à la méditation et à l'examen de V. A.: différentes raisons font présumer à S. M., que le Roi de Prusse et ses généraux pourraient bien n'être pas trop disposés à accéder au plan de Mr. le maréchal prince de Saxe-Cobourg; mais s'il en arrivait autrement contre toute attente, et que le Roi insistât sur l'exécution de ce projet, il s'agirait de déterminer, si dans les dispositions de détail, après avoir mis les différentes parties de l'Allemagne à couvert de toute invasion, l'on ne pourrait pas réunir encore dans le Brisgau un corps suffisant, pour que Mr. le comte de Wurmser pût faire quelque tentative en Haute-Alsace.

Mr. le comte de Wartensleben pourra vous donner des renseignements sur les démarches qu'il aurait pu faire à l'appui du plan en question avant l'arrivée de V. A. au quartier général, ainsi que sur la manière, dont elles auront été accueillies par le Roi de Prusse; S. M.

*) Eine weitere Weisung Thuguts bezog sich auf die Parifications-Streitigkeiten. Auch von Fürst Colloredo, dem Reichs-Vicekanzler, erhielt Lehrbach Weisungen, betreffend: 1. das von dem königl. preussischen Ministerium „mit verfassungswidriger Ungestümigkeit" betriebene Gesuch eines uneingeschränkten Privilegii *de non appellando* für die fränkischen Markgrafthümer; 2. die Bestrebungen der preussischen Regierung, die fränkische Reichsritterschaft zu einem landsässigen Adel herabzudrücken; 3. die in Ansehung der aus der Reichsoperationscasse zu bestreitenden Auslagen aufgestellten Grundsätze; 4. das Anspach-baireuthische Postwesen.

**) Abgedruckt ist dies Schreiben Coburgs an Wartensleben ddo. Hérin 24. Juli 1793 bei Wagner, Der Feldzug der königl. preussischen Armee am Rhein im Jahre 1793. S. 69—71.

se rapporte à votre prudence éprouvée, pour concilier l'exposition des inconvénients, dont le projet peut être susceptible, avec les ménagements dus à la sensibilité de Mr. le maréchal prince de Saxe-Cobourg, et S. M. désire, que vous donniez à la communication confidentielle que j'ai été chargé de vous faire le moins de publicité que faire se pourra.*)

91. THUGUT AN REUSS.

(Collenbachs Entwurf.) Vienne, ce 4 août 1793.

Personne n'est plus à même que vous, mon prince, qui avez été l'instrument ou le témoin de toutes les transactions des deux cours relativement à la réunion de leurs armes contre la France, de concevoir la surprise et la peine que l'Empereur a eprouvé à la lecture de la réponse faite par le ministère de Berlin sur notre réclamation de l'égalité des dédommagements respectifs. Il est sans doute facile de donner un démenti aux faits les plus avérés et les plus obligatoires; mais pareilles défaites ne s'emploient qu'envers des cours, ou que l'on veut traiter avec inimitié, ou dont on méprise l'infériorité, ou du moins dont on n'estime l'amitié que pour en tirer parti passagèrement. Or, l'Empereur ne peut se figurer que tels soient les sentiments du Roi de Prusse à son égard. Il ne peut cesser de croire à la sincérité et loyauté de ce prince, et si le langage et le ton tranchant avec lesquels on lui dispute dans la réponse un droit aussi juste que le sien paraissent indiquer plutôt des intentions désobligeantes, il ne saurait les attribuer à d'autres causes, qu'à l'ascendant funeste de cet esprit de contrariété à la bonne harmonie des deux cours qui, se reproduissant à chaque instant dans l'une ou l'autre des personnes influantes sur le cabinet de Berlin, a déjà si souvent essayé (depuis que Leopold II entreprit de nous concilier durablement la confiance et l'amitié de la Prusse) de nous rebrouiller derechef avec elle, pour faire revivre le système mutuellement désastreux de Frédéric II et du comte de Herzberg.

Mais comme finalemcnt ces essais ont toujours échoué dans le bon esprit du Roi à la suite de nos éclaircissements francs et amicals, nous espérons que les ennemis de l'alliance échoueront encore cette fois-ci. Deux raisons appuient notre espoir; l'une: que j'ai déjà indiquée est l'invraisemblance que qui que ce soit puisse induire le Roi à nous faire volontairement et manifestement injustice, pourvu qu'on parvienne à le convaincre, qu'on cherche à lui en faire commettre une; la seconde: que sa droiture est ici d'accord avec le véritable intérêt de la Prusse. Je défie la politique la plus raffinée d'imaginer un système plus convenable aux vrais intérêts soit de la Prusse, soit de l'Autriche, que celui d'une bonne intelligence assez sincère de part et d'autre, pour qu'en premier lieu elles s'épargnent réciproquement les efforts immenses

*) Ueber denselben Gegenstand liegt ein undatirtes Schreiben des Kaisers an Coburg selbst (dasselbe muss vom 4. August datirt gewesen sein) vor, worin noch inbesondere auf die Nothwendigkeit hingewiesen wird, bezüglich Dünkirchens die eingegangenen Verpflichtungen einzuhalten, wofern nicht etwa Schritte gethan worden seien, denen zufolge England auf ein Unternehmen gegen diesen Platz verzichte.

qu'elles doivent employer dans le système de leur rivalité, uniquement pour se nuire ou pour se défendre l'une contre l'autre; efforts qui épuisèrent leurs trésors et leurs sujets sans fruit réel pour aucune, tandis que c'étaient les autres cours grandes et petites qui profitaient seules de leur désunion, parce qu'il fallait bien les favoriser pour se les attacher ou se les enlever réciproquement. Or, la Prusse et l'Autriche sont l'une comme l'autre dans le cas d'avoir le plus urgent besoin d'une longue et très-longue paix, pour se refaire de tant de guerres et d'armements qu'elles ne seraient pas en état de soutenir long-temps sans perdre plus en forces intrinsèques que les plus grands succès ne pourraient leur en faire gagner. Un long repos est encore un besoin de première nécessité pour elles, ainsi que pour tous les gouvernements qui ne s'aveuglent pas sur l'urgence de guérir radicalement le mal que la contagion française leur a causé à tous, plus ou moins, dans ce qui fait le fondement et le nerf de leur puissance: la tranquillité et l'attachement de leurs sujets; mal auquel les troubles externes ne feraient faire au contraire que des progrès croissants et à la fin irrémédiables. Ces réflexions sur l'avenir prouvent l'utilité et même la nécessité du système d'union des deux cours, indépendamment de la perspective des avantages et accroissements directs qu'elles pourront se procurer l'une et l'autre avec moins d'efforts, si elles vont d'accord; qu'il ne leur en faut, pour se garantir de pertes, lorsqu'elles se craignent et se jalousent. Il semble toutefois, que l'exemple de leur concert dans la guerre actuelle et les conséquences qu'il produira pour la grandeur prussienne ne doivent pas la dégoûter d'une association plus profitable dans une année à la Prusse (et aussi à ce qu'il faut espérer à l'Autriche) que ne leur ont été cinquante ans de rivalité.

Or, on ne peut se dissimuler, que l'occasion actuelle est la pierre de touche, dont l'épreuve décidera de la solidité et même de la possibilité future du système que le bien-être essentiel des deux monarchies réclame de leurs souverains, et auxquel ils semblent être invités par leurs caractères et sentiments personnels.

Quelle confiance notre cour, en lui supposant les meilleures dispositions, oserait-elle prendre dans une amitié qui n'aurait pas pu se soutenir jusqu'au bout dans une entreprise, laquelle (sans parler de la haute importance de son but direct) doit être recompensée par d'aussi précieux avantages? Comment se flatter de la part d'une puissance qui, malgré ses promesses et la justice naturelle, voudrait astreindre son associé au partage du lion de la fable, quoique celui-ci ait eu pour sa part triples frais et triples dommages; comment se flatter, dis-je, que ses bonnes intentions résisteraient à la moindre occasion d'une collision d'intérêts, à l'appas de la première conjoncture qui se présenterait pour nous nuire impunément? Quand même donc nous voudrions consentir à l'accomplissement de ce pacte léonin ce que l'honneur même ne nous permet pas et ce qu'à parler franchement nous ne sommes pas encore dans la situation de nous laisser arracher, il n'en résulterait pas moins, que la crainte d'y être, s'il faut parler net, attrapé une seconde fois, nous retiendrait nécessairement à l'avenir dans les occasions de concerts et d'as-

sociations les plus engageantes et les plus utiles, et qu'à plus forte raison nous devions être sur le qui vive dans toutes les circonstances moins favorables à l'union des intérêts mutuels. Dès lors l'alternative entre l'ancien et le nouveau système des deux cours ne resterait plus long-temps une affaire de choix ou de variation. Adieu la confiance et le repos des deux monarchies qui redeviendraient le jouet des événements et des conjonctures; adieu encore l'influence prépondérante des deux cours dans les grandes affaires de l'Europe, dans lesquelles elles devraient au contraire seconder bon gré mal gré les vues particulières des autres grandes puissances.

Ces réflexions sont vraies, naturelles et fondées sur les expériences du passé comme sur la perspective de l'avenir. Elles ne pourront échapper aux personnes du ministère et du cabinet prussien qui ont saisi les vrais et grands principes du système établi l'année 1791. Elles sauront conserver un ouvrage qui a eu tant de succès; elles sauront empêcher que les solides avantages qu'il promet dans l'avenir ne soient sacrifiés à des spéculations du moment. En un mot, nous espérons de voir incessament l'accord rétabli sur l'objet qui nous divise, et nous nous en flattons avec d'autant plus de certitude, que les succès des armes ont augmenté la faveur des chances au point de fermer même la bouche à ceux qui prétextaient la nécessité (ou y croyaient peut-être réellement) de sacrifier l'avantage de l'Autriche, vu l'impossibilité de trouver des moyens de le concilier avec les grandes avantages que la Prusse désire pour sa part. Ces bonnes apparences qui se présentent de tout côté, sur le fond de l'arrangement à négocier, nous ont dirigé, quant à la forme de la négociation, cherchant avant tout, ainsi qu'il est dit dans les instructions officielles, d'éviter les écritures et les discussions solennelles toujours au moins inutiles, là où les choses parlent d'elles-mêmes. A cette raison de vous envoyer Mr. le comte de Lehrbach, après lui avoir donné connaissance ici de toutes les pièces et notions nécessaires pour éclaircir les faits et les objets, il s'en est jointe une seconde, qui a trait au même but, et qui est plus particulièrement relative au pied amical et agréable, sur lequel vous êtes et devez chercher de vous conserver, mon prince, dans une cour dont l'Empereur désire l'amitié permanente. Quelques ménagements que nous voudrions observer dans le fâcheux et important différent qui est survenu, il n'en est pas moins désagréable à traiter, et c'est conséquemment par un ménagement de plus, et pour la cour de Berlin et surtout pour V. A., que l'on vous adjoint passagèrement à cet effet un ministre qui retournera au poste auquel il est attaché, dès que nous serons parvenus à lever cette pierre d'achoppement. En finissant cette lettre, j'ai la satisfaction de vous assurer, mon prince, que S. M. l'Empereur continue d'être on ne peut pas plus satisfait et de votre zèle et de la manière, dont vous remplissez ses intentions dans toutes les occurences.

92. FRANZ II. AN ERZHERZOG FERDINAND IN MAILAND.

(Thuguts Entwurf.) Vienne, ce 5 août 1793.

...Je suis fort aise de la capture de Semonville et de ses consorts, et je trouve dans cet événement avec bien de plaisir de nouvelles

marques de votre vigilance et de votre attachement pour tout ce qui peut intéresser le bien de l'état et de mon service. J'approuve vos dispositions relativement aux prisonniers, et mon intention est, qu'ils soient détenus jusqu'à nouvel ordre dans la citadelle de Mantoue ou dans tel autre endroit que vous estimerez le plus propre à prévenir tout danger d'évasion de leur part. Je crois convenable qu'ils soient traités sans rigueur, mais en leur coupant toute communication avec le déhors, et en rendant responsables ceux à qui la garde de leurs personne sera confiée; je désire que vous m'envoyiez le plutôt que faire se pourra par un courrier ou par quelque autre personne affidée tous les papiers qui auront été trouvés parmi leur bagage; le reste de leurs effets sera déposé en quelque lieu de sûreté, après qu'on en aura fait l'inventaire; je me flatte avec vous, que les Grisons passeront peut-être sous silence la prétendue violation de leur territoire, ou qu'en leur parlant avec fermeté et avec dignité l'on parviendra à leur faire comprendre l'inutilité de leurs réclamations; en tout cas il faut les voir venir, et l'on avisera ensuite à la réponse qu'il conviendra de leur faire. Je souhaiterais bien de trouver quelque modification pour tranquilliser les Valtelinais sur la dernière convention de Coire; j'ai quelque répugnance à affaiblir leur ancien attachement pour nous, en les obligeant malgré eux à se soumettre à un traité qu'ils regardent comme contraire à leurs intérêts; leur député Guicciardi devant partir un de ces jours pour se rendre à Milan, vous me ferez plaisir d'accorder à ses représentations un moment d'attention, de discuter la matière avec le comte Wilczek et de me faire part de votre avis....

---

93. BUOL-SCHAUENSTEIN AN THUGUT.

(Orig.) Bern, am 5. August 1793.

... C. Der Canton Zürich hat einen neuen Beweis seiner unrühmlichsten Rücksichtsbezeigung für alle Wünsche des Herrn Barthelemy durch die Erlassung eines Vorschreibens an die Häupter der Republik Bündten zu Gunsten des versuchten Durchzuges der berüchtigten Semonville und Maret abgelegt. Die Verhaftnehmung dieser Emissäre auf bündtner'schem Grund und Boden missfällt den Uebelgesinnten ganz ausnehmend, so zwar, dass ich aus dieser Veranlassung gewarnt worden bin, mich ja zu hüten, nach Basel zurückzukehren.*) So viel ist gewiss, dass meine zufälliger Weise mit dem Eintreffen der Semonville'schen Gesellschaft in Graubündten unter einem erfolgte dortige Ankunft das Gerücht entstehen gemacht und unterhalten hat, als ob meine Reise in der Absicht unternommen worden wäre, ihre Verhaftnemung zu bewirken. Es ist nicht minder richtig, dass, wenn die Feinde auch nur die mindeste Lust anwandeln sollte mich aufzuheben, ich nicht absehe, wie ich zu Basel die Ausführung anders als durch Beobachtung eines strengen Stadtarrestes verhindern könnte. Ich kann daher nur um so

---

*) Wiederholte Warnung kam Buol am 6. August durch den Marquis von Bombelles zu. (Buols Bericht Nr. 83.)

sehnlicher wünschen, dass es E. E. gefallen haben möchte, den in meinem 77. gehorsamsten Berichte ehrerbietig geäusserten Wunsch zu begnehmigen, meine Wohnung entweder hier oder in Solothurn nehmen zu dürfen.*). . . .

94. WILCZEK AN THUGUT.

(Orig.) Costa d'Agliate, le 6 août 1793.

Nos prisonniers d'état sont arrivés samedi matin à quatre heures à Mantoue, où les ordres de S. A. R., soit pour l'exactitude, avec laquelle on devra les garder, soit pour la correspondance des prisonniers avec leurs proches parents, les ont en partie précédés ou suivis immédiatement. Madame de Semonville et Madame de Montgeroult, qui n'ont point été arrêtées, se tinrent d'abord entre Vico-Soprano et Chiavenna; depuis nous avons su que la première a passé par l'Engadina dans l'état de Venise, et que la seconde se proposait d'aller rejoindre Mr. de Barthelemy en Suisse. S. A. R., par une suite de sa générosité et de son humanité, croyant que ces deux femmes pourraient être denuées d'argent, leur a fait passer à chacune d'elles cent louis. V. E. saura sans doute, que Madame Semonville est fille du marquis de Rostaing. qu'elle épousa Mr. de Montholon, dont il fut question, lors de l'ancien régime, pour la place de chancelier de France. Cette femme, étant demeurée veuve, se livra à l'intrigue de la cour; elle tâcha de supplanter auprès de la Reine la duchesse de Polignac; Mr. de Brienne s'en servit pour intriguer avec le parlement de Paris, puisque dès lors elle avait des liaisons avec Mr. de Semonville. Depuis la révolution cette femme, ne croyant pas avoir été accueillie et recompensée, comme elle devait l'être, se livra au parti jacobin, où elle se distingua par des calomnies et des atrocités qu'elle osa publier contre la Reine, et par ses fureurs contre le feu Roi; on dit, qu'elle est mariée avec Mr. de Semonville; elle a demandé au gouvernement de se rapprocher de son mari, mais cette demande lui a été refusée, et je lui ai marqué, qu'on ne pouvait pas lui en accorder la permission, à moins, qu'elle ne consentît, d'être renfermée avec Mr. de Semonville. J'ai l'honneur de prévenir de tout ceci V. E., afin qu'on veille sur les démarches ultérieures de cette femme audacieuse, en cas, qu'elle se permît de cabaler dans l'état de Venise, ou bien, qu'elle osât passer dans le Tyrol.

95. OPERATIONS-PLAN,

wie solcher Sr. Maj. dem König von Preussen nach der Einnahme von Mainz von dem commandirenden General Grafen Wurmser vorgeschlagen worden.

(Beilage zu Waldecks Bericht an den Kaiser, 17. Aug. 1793.) Von Waldecks Hand.

Da der Feind den grössten Theil seiner Rhein-Armee hinter der Lauter zwischen dem Vogesen-Gebirge und dem Rhein in einer sehr vortheilhaften Stellung verschanzt stehen hat, diese Armee nach den genauesten Berichten 45.000 Combattanten stark ist, überdies die starke

*) Dies wurde ihm für Bern bis auf Weiteres gestattet. (Thugut an Buol. 9. August 1793.)

Festung Landau mit einer Garnison von 8000 Mann auf drei Meilen vor der Fronte dieser Position ist, so muss man erwägen, dass weder in Nieder-Elsass eingedrungen werden kann, ohne den Feind aus seiner Position hinter der Lauter wegzudrängen, weil dies der einzige Weg ist, noch auch Landau belagert werden kann, ohne den Feind, der so nahe der Festung steht, wegzuschlagen.

Landau kann nicht belagert werden, die Umstände, sagt man, erlauben es nicht. Saarlouis wollen Se. Maj. der König von Preussen wohl bombardiren, diese Festung aber ernstlich zu belagern, fanden Höchstdieselben für dermalen ganz unthunlich, und bleibt also, um nicht unthätig zu sein, nun nichts Anderes mehr übrig, als ernstlich durch die königlich preussischen Truppen die Strecke herwärts Trier gegen die Saar bis an Speyer decken zu lassen, zu gleicher Zeit durch den linken Flügel des preussischen Heeres auf dem linken Ufer der Queich, auf dem rechten Ufer dieses Flusses hingegen durch k. k. Truppen gegen das feindliche Lager hinter der Lauter *en fronte* vorzurücken, währenddem ein hinlängliches Corps königlich preussischer Truppen über Weidenthal und über das vogesische Gebirge bei Weissenburg der feindlichen Stellung in die Flanke gehe; ohne Zweifel wird durch dieses Manöver der Feind entweder aus seiner Stellung verdrängt, oder falls er Widerstand thun wollte, in selber geschlagen. Hierauf könnten die kaiserlichen Truppen die Stellung zwischen Lauterburg und Weissenburg beziehen, die auf beiden Seiten gleich vortheilhaft ist, bedrohten durch ihre Stellung den übrigen Theil von Nieder-Elsass und die Stadt Strassburg und erleichterten demjenigen Theile der k. k. Truppen, der im Breisgau verblieben ist, den Uebergang des Rheins zwischen Breisach und Hüningen, um eine wirksame Diversion in Ober-Elsass zu machen; gäben es dann die Umstände, so könnte in diesem Theil der Provinz um so viel mehr ausgerichtet werden, weil der Feind nur wenige Truppen dort gelassen hat; entblössete er sich aber im Nieder-Elsass, so würde dieses das hinter der Lauter stehende k. k. Corps benutzen; in allen Fall würde man grosse Vortheile von diesen Bewegungen ziehen, und da Landau, welches auf nicht gar lange Zeit mit Lebensmitteln versehen sein soll, immer blokirt bliebe und diese Einschliessung vermöge der Stärke und Vertheilung der combinirten Armeen schwerlich vom Feind gestört werden kann, so müsste dieser wichtige Ort über kurz oder lang auch fallen. Feldlager Ottersheim, den 8. August 1793. Waldeck.

Dem Originale gleichlautend
Waldeck.

96. WALDECK AN THUGUT.

(Eigenh.) A Türkheim, 9 août 1793.

J'ai reçu hier la dépêche de V. E. du 3 août; j'ai l'honneur de lui mander, que je fus averti en route pour me rendre ici par une lettre, que l'on m'écrivait de l'armée de Cobourg, que le GM. prince Reuss XV devait être envoyé immédiatement après la prise de Valenciennes à l'armée du Roi pour engager S. M. à faire le siége de Saarlouis; sur quoi j'envoyais de Straubingen le 2 août une estaffette au ministre prince Reuss XIV, l'avertir de ma mission, que (quoique blessé

au moignon pour avoir été versé sous dessus-dessous auprès d'Efferdingen) je comptais être rendu le 8 au plus tard à l'armée du Roy, que je le priais en conséquence, comme j'étais averti de la mission de son frère et des projets en question, d'arrêter toute espèce de conclusion d'affaires jusqu'à mon arrivée. Aussi quand je suis arrivé hier matin au quartier général du Roi, j'ai trouvé que la marche sur Saarlouis qui devait se faire dès le 6 avait été contremandé jusqu'à nouvel ordre. Pendant le temps que j'avais passé au quartier général de Mr. de Wurmser à Ottenheim et après avoir discuté les différents projets, nous nous sommes d'après la position des ennemis arrêtés pour le moment au suivant, que V. E. trouvera ci-joint; il m'a paru propre aux circonstances et à pouvoir nous mettre tout doucement dans la vraie route que nous désirons tenir, enfin un de ceux que le Roi, qui désire très-fort de passer pour sa personne l'hiver à Francfort, accepterait le plus volontiers; j'ai remis à la parole, où je me suis rendu à dix heures, la lettre de S. M. l'Empereur au Roi qui m'a fait passer dans son cabinet, où finalement nous sommes tombés d'accord, que l'affaire des projets ultérieurs de campagne serait immédiatement discutée, et après-dîné en présence du Roi, du duc de Brunswik et du colonel Manstein nous avons travaillé à la chose; le Roi de la meilleure volonté, le duc faisant de grandes difficultés sur tout; enfin nous sommes tombés d'accord, que si le poste de Waidenthal à l'entrée des Vosges et qui mène à Fischbach sur les derrières de la position de Weissenbourg n'était pas fortifié et gardé par une force majeure c'est-à-dire 5000—6000 hommes, ce qui est certainement pas, le Roi nous donnerait un corps bastant de ses troupes qui entrerait dans les Vosges et prendrait Weissenbourg à revers. Nous en sommes restés là, la reconnaissance aura lieu dès demain, puisque les troupes prussiennes se portent en avant dans cette partie-là, en attendant le Roi a promis d'ordonner les préparatifs nécessaires, comme si la chose était déjà arrangée, et j'engage Mr. de Wurmser à faire la même chose. Aujourd'hui je donnerai l'affaire par écrit en façon de mémoire au Roi, ainsi qu'il me l'a demandé, et j'espère de réussir malgré le Duc qui finalement pourtant le voudra bien; dès que le tout sera définitivement arrangé, je ferai ma dépêche à S. M. l'Empereur,*) et puis il me semble que nous pouvons entreprendre la chose, puisque ce projet est à peu de choses près le même que celui que nous avons présenté sur Strasbourg. Il est vrai, qu'il ne s'agit pas dans ce moment de faire le siége de cette place, puisque le Roi ne veut pas entrer en Alsace avec toutes ses forces (NB.), mais il consent à bloquer strictement Landau, ce qui soutenu ainsi trois ou quatre mois doit faire tomber la place, puis il nous donne un corps pour entrer en Alsace, et le temps amènera les événements tôt ou tard. J'attendrai pourtant avant que de nous mettre décisivement en marche pour l'expédition de Weissenbourg la réponse par estaffette de V. E., puisque ce projet diffère toujours en quelque chose des premiers et en attendant nous ferons tous les pré-

*) Diese datirt von Ottersheim, 15. August 1793. Sie wird hier nicht mitgetheilt, da sie zu den in dem vorliegenden und in dem folgenden Berichte Waldecks an Thugut enthaltenen Momenten nichts wesentlich Neues hinzufügt.

paratifs nécessaires, et le Roi par sa nouvelle position prise aujourd'hui menace Saarlouis, la Moselle et est à portée de faire marcher promptement ses troupes des deux ailes suivant les projets ou de Weissenbourg ou bien de Saarlouis. Je n'aurai pas été absolument éloigné de convenir du projet contre Saarlouis, si il eût été combinable avec les nôtres, mais il l'est évidemment point: premièrement, puisque le Roi ne veut absolument pas faire le siège en forme de cette plan, mais simplement essayer de la faire tomber par un bombardement (NB.) — or, V. E. sait bien ce que cela veut dire, c'est-à-dire le Roi veut faire en cela un peu plus que rien — 2° pour faire ce beau coup il veut absolument, que nous laissions 12,000 hommes de l'armée de Wurmser comme corps d'observation entre Kaiserslautern et le Rhin, et ceci n'est absolument pas notre affaire. Le premier point, c'est-à-dire le simple bombardement servira de raison vis-à-vis du prince de Cobourg, pourquoi l'on n'a pas appuyé sur l'expédition de Saarlouis, et je parlerai sur ce pied-là à Mr. de Wartensleben.

Mr. de Lehrbach n'est pas encore arrivé. J'ai communiqué au prince de Reuss ministre tout ce qui m'a paru nécessaire. J'ai trouvé comme toujours Mr. de Manstein très-bien intentionné, le duc extrêmement précautionné, protestant la meilleure volonté et le plus grand zèle, mais mettant toujours bien de l'esprit et de l'art dans ses mesures militaires et plus que n'en exigeraient la sûreté et la conservation des troupes du Roi. En attendant, il part aujourd'hui pour Kaiserslautern et aura demain dix-neuf bataillons et vingt escadrons entre Pirmasens et Eckweiler, ce qui est autant d'avance vers Weidenthal et les Vosges. Je n'ai pas parlé encore (qu'à la table du Roi) à Mr. de Wartensleben. J'ai trouvé réellement de la confusion à l'armée de Wurmser; j'aurai l'honneur d'en entretenir une autre fois V. E.

NB. Je n'ai pas parlé encore à milord Yarmouth; il est à croire, que le projet de ne pas aller à Dunkirchen ne lui conviendra pas.

NB. Cette estaffette passe par des mains sûres.

---

97. ERSTE ANTWORT SR. MAJ. DES KÖNIGS VON PREUSSEN AUF DEN OPERATIONSPLAN A).

H.-Qu. Türkheim, den 10. August 1793.

(Abgedruckt bei A. Wagner a. a. O. S. 76 u. 77.)

---

98. ZWEITE ANTWORT AUF VERSCHIEDENE VON MIR (WALDECK) BEGEHRTE ERKLÄRUNGEN.*)

Türkheim, den 11. August 1793.

(Abgedruckt ebenda S. 77.)

99. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 13 août 1793.

. . . . Les assurances réitérées du désir de l'Angleterre, pour s'unir avec nous par des liens solides et durables, n'ont pu qu'être infiniment agréables ici; nous répondons bien sincèrement à ces sentiments, nous

*) Beide Schriftstücke sind von Manstein unterzeichnet.

souhaitons vivement de voir rétablir au plutôt les anciens rapports d'alliance et d'intimité entre l'Autriche et la cour de Londres, et il ne dépendra pas de nos soins d'accélérer l'époque d'un événement si conforme à nous vœux.

Voilà, Mr. le comte, pour ce qui regarde les protestations réciproques: quant aux choses mêmes l'on n'a pu voir ici qu'avec quelque peine, que depuis votre arrivée à Londres il paraît y avoir eu déjà différentes variations dans le langage et les explications du ministre anglais, et que ce ne sont pas les dernières versions qui nous semblent les plus favorables.

Dans vos premières conférences avec Lord Grenville ce ministre vous a assuré expressément à différentes reprises, que l'on n'aurait aucune difficulté d'accoler la convention ostensible sur les objets qui concernent la guerre avec un acte secret et séparé, par lequel il serait statué d'une manière plus déterminée sur les indemnités et les acquisitions, auxquelles nous sommes en droit de prétendre; mais depuis la lettre que le lord Grenville vous écrivit sur la mission de lord Yarmouth auprès du Roi de Prusse, le ministère de Londres paraît se détacher visiblement de cette promesse, il ne néglige aucune occasion d'insinuer, qu'il n'était guère faisable de prendre avant le temps un engagement spécifique sur les avantages et dédommagements qui devraient nous revenir; et son intention paraît être évidemment de nous obliger à nous contenter d'espérances vagues, d'explications verbales et d'une nature trop peu précise, pour qu'on pût y attacher une grande valeur.

Pendant que de cette manière nos intérêts les plus essentiels restent toujours à découvert, le ministre anglais n'hésite point de vous laisser entrevoir le désir de voir S. M. I. renoncer par quelqu'acte formel à tout projet d'échange des Pays-bas pour le présent et pour l'avenir.

Nous avons trop de confiance dans les lumières aussi bien que dans la justice du ministère de Londres, pour penser qu'il pût hésiter un seul moment de reconnaître la nécessité indispensable dont il est, qu'entre de grandes cours toutes les négociations soient dirigées d'après le principe d'une réciprocité parfaite, principe qui seul est la base propre pour en assurer la stabilité.

Or, la renonciation à toute aliénation des Pays-bas, qu'on nous demande, est très-onéreuse pour l'Empereur, puisque c'est de sa part l'abandon d'un droit, garanti par des traités, d'un droit inhérent même à la souveraineté, de celui de disposer de ses possessions d'après sa propre convenance; il est donc de la plus stricte équité, que le sacrifice auquel S. M. se soumet par cet engagement soit compensé par un avantage équivalent, et cette réciprocité d'avantage, nous croirons la trouver dans une promesse bien prononcée de la part de l'Angleterre de nous procurer aux dépens de la France une barrière déterminée et assez forte, pour mettre à l'avenir nos Pays-bas à l'abri de toute attaque et de toute insulte.

Il faut donc que ces deux engagements marchent absolument de front: si le ministère anglais soutient, que des considérations qui dérivent

de la constitution du gouvernement britannique ne lui permettent pas de constater, par les formes ordinaires, l'existence d'une promesse qui lierait la durée de la guerre à des vues de conquête, nous ne pourrons sans doute guère nous dispenser de nous en rapporter à son propre jugement sur une question relative à ses affaires intérieures, quoique l'histoire du passé présente des exemples qui semblent contredire l'opinion qu'on avance aujourd'hui.

Mais le principe si juste de la réciprocité ne saurait guère s'accorder avec la demande qu'on nous ferait de donner à notre renonciation à l'échange des Pays-bas une forme plus authentique que celle des engagements de l'Angleterre; et si le ministère de Londres décline de constater ses promesses par écrit, nous sommes de notre côté obligé de nous en tenir également à l'assurance verbale, que supposé, que l'Angleterre nous procure aux dépens de la France des dédommagements proportionnés à nos frais et pertes énormes dans la présente guerre, *et particulièrement sous la condition, que nous obtenions du côté des Pays-bas une barrière, telle que nous devons la désirer pour la solidité de cette partie jusqu'ici si précaire des possessions autrichiennes,* nous sommes déterminés à nous désister *en ce cas-là* de l'idée d'un échange des Pays-bas.

La condition de l'acquisition d'une frontière qui assure à nos Pays-bas toute la force requise pour une possession aussi éloignée du centre de la monarchie, cette condition est dans tous les cas étroitement liée à notre renonciation aux projets d'échange; c'est expressément dans cette union intime avec la supposition d'une semblable barrière, que le sacrifice que S. M. s'était décidée à faire aux désirs de S. M. britannique a été annoncé par moi au chevalier Eden, et toutes les fois qu'il peut en être question, soit verbalement, soit par écrit, notre engagement ne peut jamais être séparé d'une condition, dont l'accomplissement peut seul le rendre valable.

Du reste en cas que l'on vienne à s'en tenir de part et d'autre sur notre désistement de l'aliénation des Pays-bas et sur la condition à laquelle ce désistement est attaché à des simples promesses verbales, nous ne les en remplirons pas avec moins de loyauté, et nous compterons de la part de l'Angleterre sur la même fidélité; ce n'est nullement pour affaiblir la force de nos engagements, que nous nous abstiendrons de les consigner dans un acte par écrit, mais uniquement parce que la loi de la réciprocité, dont nous ne pouvons nous départir, nous oblige indispensablement de suivre la même forme que l'Angleterre aura adoptée de son côté.

L'idée, dont quelques-uns de ministres anglais ont fait mention envers vous, de l'acquisition de la Bavière pour la maison d'Autriche, en échange des conquêtes qu'on ferait en Alsace et en Lorraine, serait sans doute d'une grande convenance pour les intérêts de S. M.; vous ferez en conséquence, Mr. le comte, un usage très-utile de votre dextérité connue, en tâchant d'amener le ministère de Londres à d'ultérieures ouvertures sur cet objet, mais sans affectation et avec les précautions nécessaires pour le cas, où l'on ne vous en aurait parlé que pour mieux

scruter nos propres vues; supposition qu'on serait tenté de regarder comme possible, en considérant (et pour le dire en passant sans reproche) que de fait l'Angleterre n'a cessé jusqu'ici d'exiger des confidences de notre part et d'être mise dans le secret de tous nos projets sans nous faire des communications remarquables sur les siens.

Quant à l'alliance et à l'union plus particulière à contracter avec l'Angleterre, je ne puis que vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur les vœux très-sincères et très-empressés de S. M. à ce sujet: nous sommes parfaitement d'accord sur le stricte silence à garder à cet égard, et qui de notre part sera continué religieusement jusqu'à l'époque, dont les deux cours seront convenues, pour s'en ouvrir envers leurs alliées.

Mais je ne vous cacherai pas, Mr. le comte, que j'ai peine à comprendre, quelle a pu être l'intention de lord Grenville en vous faisant entendre, qu'après qu'on serait d'accord sur les principes et les bases de l'alliance, il faudra saisir un moment propre pour conclure définitivement; il nous serait difficile de nous faire à l'idée, qu'un ouvrage tenant de si près aux intérêts les plus essentiels des deux cours, et dont les conditions auraient déjà été réglées et réciproquement convenues, dût attendre sa dernière sanction du choix d'un instant propice; il serait également contraire à tout égard de convenance et de réciprocité de s'en remettre sur ce choix à la décision de l'Angleterre, parce qu'alors il dépendrait d'elle uniquement d'avancer, de reculer ou d'éluder même la signature finale, en déclarant que le concours favorable des circonstances qu'on guettait ne s'était pas présenté.

Il semble par conséquent, que ce qui s'offre de plus naturel et de plus convenable serait de signer immédiatement après que les conditions auraient été agréées et approuvées par les deux cours, mais de signer sous la promesse, que le secret serait religieusement gardé jusqu'à ce que d'un commun accord l'on jugerait à propos de donner connaissance de la conclusion du traité, ou qu'en même temps, qu'on discuterait et réglerait les conditions, l'on fixât l'époque à laquelle la signature aurait lieu: au quel cas pour gagner du temps l'on pourrait aussi préparer à l'avance les ratifications, pour qu'elles pussent être échangées sans le moindre délai, un moment après la signature.

L'Empereur ne fera nulle difficulté d'adopter l'un ou l'autre de ces deux expédients, si l'Angleterre le désire; il ne s'agira donc plus que d'arrêter les conditions mêmes: si l'article de nos dédommagements et des acquisitions à faire sur la France ne peut pas faire l'objet d'une stipulation par écrit, nous n'avons pour le moment rien à proposer qui sortît de la classe ordinaire des conditions usuellement employées dans les traités d'alliance, et nous regarderons avec plaisir tout pacte d'union avec l'Angleterre, quoique simplement calqué d'après les formalités ordinaires, comme un heureux acheminement à une intimité étroite de deux cours qui frayera le chemin aux engagements ultérieures, que leurs intérêts réciproques et le cours des événements pourront les inviter d'ajouter aux stipulations déjà existantes.

S. M. croit donner à S. M. britannique une nouvelle preuve de sa confiance la plus entière, en vous autorisant de requérir lord Grenville, de vouloir bien faire rédiger un projet des conditions qui selon le ministère de Londres pourraient former le traité d'alliance; vous présenteriez vos observations sur les articles qui contre toute attente fussent contraires à ce qui vous est connu des principes et des vues de S. M., et attendu la proximité des lieux, vous pourrez dans les points qui vous parussent douteux consulter par exprès les lumières et l'expérience de Mr. le comte de Mercy; dès que le résultat de votre négociation me sera parvenu, j'aurai soin de le soumettre sans retard à S. M. et de vous faire passer au plutôt possible les ordres, dont Elle aura daigné me munir; vous recevrez alors en même temps les pleins-pouvoirs, dont vous pourrez avoir besoin pour la signature.

100. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 13 août 1793.

L'Empereur mettant un prix infini à toutes les marques d'amitié et de confiance qu'il peut recevoir de la part de S. M. britannique, S. M. I. n'a pu qu'être infiniment sensible aux communications confidentielles qui dans le temps vous ont été faites relativement à la mission de lord Yarmouth auprès du Roi de Prusse, ainsi qu'aux instructions et négociations, dont il y avait été chargé. L'Empereur désire, que vous exprimiez dans les termes les plus convenables la satisfaction et la reconnaissance que ce procédé franc et loyal de la cour de Londres lui a inspirées.

Cependant je vous avouerai, Mr. le comte, que nous avons bien de la peine à nous persuader, que le but qu'on a paru se proposer dans la négociation de lord Yarmouth ait été entièrement rempli au moyen de la convention signée par ce lord le 14 juillet au quartier général devant Mayence.

D'après l'aveu de l'Angleterre, la vue la plus essentielle dans le traité à conclure avec le Roi de Prusse était de s'assurer irrévocablement de la coopération la plus vigoureuse de la cour de Berlin pendant toute la durée de la guerre. Or, si les notions qui nous sont parvenues sur les termes de la convention sont justes, il y a été stipulé, *quant à l'efficacité des secours à fournir* dans la poursuite de la guerre, que les deux cours continueront d'employer leurs forces respectives *en autant, que les circonstances, dans lesquelles elles se trouveront, pourront le permettre;* et quant à la durée de leurs efforts, l'article second porte: qu'on ne posera les armes que d'un commun accord, *à moins* que d'avoir obtenu la restitution de toutes les conquêtes que la France pourra avoir faites sur l'une ou sur l'autre des deux hautes parties contractantes.

Quand on considère, combien jusqu'ici il a toujours été difficile d'enchaîner la politique souvent bien versatile de la cour de Berlin par les engagements même les plus clairs et les plus positifs, il n'est pas aisé de la regarder comme suffisamment liée par des stipulations aussi vagues; dont la première paraît remettre au propre arbitrage du Roi de Prusse la détermination des forces à faire agir désormais contre la

France, pendant que la seconde semble l'autoriser aussi à faire sa paix séparée, quand bon lui semblera, puisqu'il est notaire, qu'il n'y a plus aucune restitution de conquête à obtenir et que dans l'état actuel des choses il n'y a nulle probabilité que les Français parviennent à en faire encore pendant le reste de la guerre.

Il est donc vrai de dire, qu'au moins pour ce qui nous regarde il ne résulte de la convention du 14 juillet aucun nouveau motif de confiance relativement à la persévérance et à l'efficacité du concours du Roi de Prusse dans la présente guerre, attendu que les promesses antérieures qu'il nous a faites, et les engagements pris à cet égard tant avec nous qu'avec la Russie sont beaucoup plus précis, moins équivoques, moins susceptibles d'interprétations arbitraires que les stipulations de son traité avec la cour de Londres.

En tout cas nous nous flattons, que l'Angleterre saisira avec intérêt l'occasion que lui fournit une convention si récente, pour animer l'activité du Roi de Prusse par des représentations qui, si même il n'est pas possible de les fonder sur la lettre du traité, n'en seront pas moins toujours appuyées sur la considération qui est due à une aussi grande puissance que la cour de Londres; d'ailleurs le ministère anglais ayant manifesté un si vif empressement pour le plus prompt succès de la négociation de Lord Yarmouth, nous avons trop de confiance dans la justesse de ses vues pour ne pas supposer, que sa sagesse peut avoir aperçu dans le traité du 14 juillet différents avantages pour la cause commune qui dans l'avenir se développeront peut-être avec plus d'évidence.

Au surplus tout ce qu'on vient de dire ici sur la nature peu précise des obligations contractées par le Roi de Prusse envers l'Angleterre est également applicable aux engagements que la cour de Londres au moyen du projet qui vous a été communiqué par lord Grenville s'offre de prendre envers nous, relativement aux secours à fournir et à la promesse de ne pas se séparer de nous jusqu'à la fin de la guerre.

Cependant l'Empereur se plaisant à regarder la convention actuellement proposée comme un acheminement à l'union étroite et indissoluble qu'il désire constamment de former désormais avec S. M. britannique et S. M. I. étant disposée à donner dans toutes les occasions des preuves de sa déférence pour l'avis de l'Angleterre, je suis chargé, Mr. le comte, de vous prévenir, que S. M. vous autorise à signer les différents articles contenus dans le projet de convention que lord Grenville vous a remis le 12 du mois passé. Mais il semble qu'il n'est pas de notre intérêt de provoquer l'admission de la Hollande à notre convention avec l'Angleterre, à quoi surtout les refléxions suivantes paraissent s'opposer.

1° Dans l'article troisième du projet il est dit, qu'on ne posera les armes qu'après la restitution des conquêtes que la France aurait faites sur les parties contractantes; la Hollande, en prenant vis-à-vis de nous cet engagement, sans doute ne risquerait pas beaucoup, à moins qu'il n'arrivât un de ces événements que la prudence humaine ne peut ni ne doit prévoir, mais cette stipulation serait onéreuse pour nous, si le délabrement connu des forces de terre et de mer de la république et son incurie dans la disposition de ses moyens de défense l'exposaient

à essuyer quelque perte dans ses possessions en Asie ou en Amérique qui se trouveraient comprises dans l'article, tel qu'il a été rédigé dans le projet et à moins que la restitution des conquêtes ne fut bornée expressément à celles que la France pourrait faire en Europe: modification que vous pourrez, Mr. le comte, également proposer pour notre engagement particulier avec l'Angleterre, sans cependant y insister jusqu'à un certain point dans le cas, où le ministère anglais vous témoignerait de la répugnance à l'adopter.

2° Il semble qu'il ne serait que trop à craindre, que la participation des États-généraux aux stipulations communes de notre convention avec l'Angleterre ne leur parût présenter par la suite un prétexte de plus pour exagérer leurs prétentions d'indemnités qu'ils ont déjà hautement annoncées dans plusieurs cours.

Bien loin d'être jaloux de la prosperité de nos voisins, nous n'envions pas à la Hollande des indemnités; mais nous croyons, qu'il serait raisonnable pour elle de diriger ses vues sur quelque île ou colonie hors de l'Europe, dont l'acquisition pût favoriser l'accroissement de sa navigation et de son commerce; en tout cas nous serons toujours fort aises d'apprendre ce que l'Angleterre pense à ce sujet et de nous entendre amicalement avec elle. En attendant, l'on peut être au moins étonné de voir la Hollande faire retentir dans les cours de l'Europe ses réclamations prématurées sur ses indemnités dans une guerre, à laquelle certainement elle n'a pas grand mérite d'avoir pris part. Personne n'ignore, qu'après avoir dévoré avec la patience la plus stoïque les insultes les plus outrageuses de la part de la France, ce n'est qu'après que l'ennemi avait déjà porté la dévastation assez avant sur son territoire, qu'en se réveillant de sa létargie, elle se décida finalement à lui opposer une résistance malheureusement trop molle, pour que le salut et l'existence de la république ne dépendissent uniquement des secours de S. M. britannique et des succès des armes de S. M. I. A peine revenus de l'étourdissement, où avait jeté les États-généraux la perspective d'une ruine presque certaine, l'on ne devait sans doute pas s'attendre, que leur premier cri fût un cri d'avidité, leurs premières démarches des prétentions gênantes pour les autres cours, par l'intention assez clairement prononcée, de se placer, malgré la mince proportion des forces employées pour la cause commune, à peu près sur la même ligne avec les grandes puissances, avec l'Autriche et la Grande-Brétagne qui s'épuisent par des efforts, dont l'immensité n'a guère d'exemple dans le passé.

Vous pouvez, Mr. le comte, vous expliquer dans ce sens avec le ministère britannique, avec la précaution cependant de mettre dans vos observations plus ou moins de force, selon que vous saurez que les ministres avec lesquels vous traiterez ont plus ou moins de penchant pour la Hollande, et sont par conséquent plus ou moins disposés à entendre des vérités qui la regardent. Toutes les conventions que l'Angleterre a signées depuis le commencement de la guerre ont été toujours limitées aux deux parties contractantes, sans qu'un tiers y ait été appelé: nous désirons nous en tenir préférablement à cette forme. Il est après

tout probable, que lord Grenville n'insistera pas sur l'admission de la Hollande d'autant plus, qu'il n'en est fait nulle mention dans son projet; si cependant le contraire arrivait, pour qu'un pareil incident ne retardât pas la signature de la convention, vous pourriez proposer d'y ajouter un article de plus qui porterait, que les deux cours se concerteront amicalement entre elles relativement aux puissances qu'il pourrait être de l'intérêt commun d'inviter à accéder au traité.

L'Empereur verra avec plaisir les relations que vous m'adresserez sur le résultat de vos négociations.

101. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 13 août 1793.

Mr. le chevalier Eden m'a communiqué ces derniers jours, que lord Yarmouth assurait tenir de Mr. le marquis Lucchesini, que le Roi de Prusse aurait envoyé, il y a déjà quelque temps, à S. M. I. un plan détaillé sur les opérations à suivre après le siége de Mayence, mais que jusqu'ici il lui avait été impossible d'en obtenir réponse de Vienne.

Mr. Eden y a ajouté, que lord Grenville lui avait recommandé de faire connaître la confiance où était le ministère britannique, que, vu nos relations actuelles d'intérêt et d'union avec l'Angleterre, S. M. n'hésiterait point de faire donner part à S. M. britannique de nos projets pour les opérations du côté du Rhin, et particulièrement des objets des négociations politiques, dont Mr. le comte de Lehrbach était chargé auprès du Roi de Prusse. J'ai entrevu sur ce dernier point dans le langage de Mr. le chevalier Eden des inquiétudes qui ont paru indiquer, qu'on n'était pas en Angleterre exempt du soupçon, que des nouvelles propositions relatives à l'échange des Pays-bas pourraient faire partie des instructions, dont Mr. de Lehrbach a été muni.

L'assertion du marquis Lucchesini est si destituée de tout fondement, qu'il est plutôt de fait, que l'Empereur ayant requis le Roi de Prusse de lui faire part de ses idées sur les entreprises ultérieures à tenter contre l'ennemi commun après la prise de Mayence, il n'y a été répondu que d'une manière déclinatoire.

Il ne m'a donc pas été difficile de convaincre Mr. Eden, que la prétendue confidence de Mr. de Lucchesini au lord Yarmouth n'était qu'une fiction mise en avant par le ministère prussien, dans l'intention de se préparer des prétextes et de justifier tant bien que mal le singulier penchant qu'on témoigne depuis quelque temps au quartier général de Prusse pour un système d'inaction totalement contraire aux intérêts et aux vues des deux cours de Vienne et de Londres.

J'ai marqué de plus à Mr. le chevalier Eden, qu'aussitôt que le plan pour les opérations ultérieures du côté du Rhin, sur la nécessité duquel l'on doit, à l'heure qu'il est, avoir fait de nouvelles représentations auprès du Roi de Prusse, aura été fixé, je prévoyais que S. M. I. ne ferait aucune difficulté d'en confier les détails à l'amitié de S. M. britannique.

Quant aux négociations du comte de Lehrbach, j'ai pu affirmer avec vérité au chevalier Eden, que leur but principal était uniquement

d'engager le Roi de Prusse à remplir ce que l'Empereur était en droit d'attendre de son concours le plus vigoureux relativement à nos indemnités et compensations, que les instructions du comte de Lehrbach ne contenaient absolument rien qui pût alarmer l'Angleterre sur la fidélité de nos promesses, et que si nous obtenions aux dépens de la France et par la coopération efficace de S. M. britannique les dédommagements auxquels nous sommes autorisés à prétendre, l'on pouvait s'en reposer sur notre loyauté et être pleinement rassuré, qu'il ne serait plus question de l'aliénation des Pays-bas.

Au surplus, je n'ai pas pu m'empêcher de faire remarquer à cette occasion à Mr. le chevalier Eden la différence qu'il y avait entre la franchise de nos procédés et l'espèce de réserve, dans laquelle l'on se renfermait à de certains égards vis-à-vis de nous. Je lui ai observé, qu'il ne nous avait été fait aucune confidence sur diverses négociations de la cour de Londres, nommément sur celle avec l'Espagne; qu'il ne nous avait été rien communiqué sur les vues de l'Angleterre concernant les acquisitions qu'elle se proposait de faire sur la France; que même nous ignorions encore actuellement le plan d'opérations pour l'escadre dans la méditerranée; quoique depuis peu on nous ait, à notre surprise, témoigné le désir de nous voir participer à l'exécution de projets, dont la nature nous est totalement inconnue et pour lesquels il nous a été impossible de préparer à temps nos moyens.

---

102. THUGUT AN STARHEMBERG.

(P. S. Minute.) Vienne, le 13 août 1793.

.... Je ne dois pas vous cacher, Mr. le comte, qu'il nous est revenu, que lord Beauchamp s'est expliqué au quartier général du Roi de Prusse sans beaucoup de réserve sur les ouvertures secrètes, par lesquelles nous avons rassuré l'Angleterre au sujet du troc des Pays-bas; plusieurs ministres anglais en ont parlé dans d'autres cours avec tout aussi peu de retenue. L'Angleterre est trop juste pour ne pas reconnaître le droit que nous avons de demander le secret sur les explications confidentielles qui peuvent avoir lieu entre nous, elle peut être certaine de la loyauté invariable qui présidera toujours à l'exécution de tout ce dont nous serons convenus avec elle, mais elle sentira aisément, que la différence dans nos relations avec les autres cours exige des nuances dans notre confiance, et qu'il ne serait pas de son équité de nous gêner par des communications prématurées dans la manière et l'époque de nos confidences. . . .

---

103. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 13 août 1793.

Lord Grenville vous a marqué en dernier lieu, qu'il croit qu'il serait très-utile pour la cause commune, si la flotte anglaise destinée par les mers d'Italie pouvait compter sur une coopération des forces autrichiennes, et que la cour de Londres désirerait conséquemment de connaître au plutôt et avec précision la nature et le montant des

secours qu'elle peut espérer de notre part dans cette partie du théâtre de la guerre.

Nous serons sans doute, Mr. le comte, toujours très-empressés de seconder les intentions de la cour de Londres, autant qu'il dépendra de nous. La bravoure et la loyauté, dont les troupes de S. M. britannique donnent des preuves aux armées des Pays-bas, et la bonne harmonie qui règne entre elles et les nôtres, ne peuvent qu'animer de plus en plus la confiance et l'amitié entre les deux cours. S. M. désire donc beaucoup, que le corps auxiliaire de huit à dix mille hommes qu'elle a envoyé en Piemont puisse être employé à des opérations qui intéressent la cause commune; et S. M. ayant remis la disposition de ce corps entièrement à S. M. sarde, il ne tiendra qu'aux commandants des forces britanniques de s'entendre avec la cour de Turin et avec le baron de Vins sur la manière de le faire concourir à l'exécution des entreprises qu'on aura projetées.

Pour que S. M. eût pu être dans le cas de destiner à cet usage un corps plus considérable que celui qui se trouve déjà en Piemont, vous sentez aisément, Mr. le comte, qu'il aurait été de toute nécessité d'être informé à temps des opérations que les escadres alliées se proposent du côté de la méditerranée, pour examiner de quelle manière et par quels moyens nous aurions pu les appuyer, et pour prendre à l'avance nos arrangements en conséquence; mais comme les projets, dont l'exécution occupera les escadres alliées, nous ont été totalement inconnus, et que nous avons ignoré même, si ces opérations seraient de telle nature, que des forces de terre pussent y concourir, dans ce moment toutes nos dispositions se trouvent déjà faites et ne peuvent plus être changées pour le reste de la campagne. Les troupes qui sont dans le Milanais ne sont guère au-delà du nombre nécessaire pour assurer la tranquillité du pays surtout dans ces temps critiques; et le corps qui est en réserve dans le Tirol est compté parmi les troupes destinées aux opérations sur le Rhin, de sorte que tout ce que nous avons de troupes disponibles a déjà son emploi déterminé, auquel l'on ne saurait plus rien changer, dans un moment, où la campagne est déjà si fort avancée.

Je vous prie, Mr. le comte, de faire connaître ces circonstances à milord Grenville. . . .

---

104. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 13 août 1793.

. . . . Je me flatte, que Mr. le comte Woronzow aura eu lieu de se convaincre par la suite de sa correspondance avec Mr. de Rasumowsky, que le refroidissement, dont ce dernier s'est plaint, n'a pas été de longue durée; je vous confierai, Mr. le comte, que la diminution qu'il a cru remarquer momentanément dans nos prévenances pour lui n'a été occasionnée que par la raison, que Mr. le comte Rasumowsky, dans de certains instants de vivacité, s'était laissé aller à un ton qui n'était pas toujours exactement conforme à la dignité de notre cour, ni aux égards réciproques de l'alliance; heureusement le plus parfait rapprochement a bientôt succédé à des nuages passagers; il existe depuis

ce temps entre lui et moi la plus étroite confiance, il ne cesse de se louer des procédés qu'il éprouve ici, et à moins de le soupçonner d'une fausseté profonde, je ne saurais guère douter, qu'éloigné de toute prédilection pour la Prusse, il ne soit dans les dispositions les plus désirables pour le maintien de l'union la plus intime entre les deux cours.

Il ne dépendra certainement pas de nous, que notre système d'alliance avec la cour de Pétersbourg ne se perpétue à jamais pour le bien des deux empires; l'Empereur ne laisse rien à désirer à l'Impératrice du côté de la déférence et de la confiance la plus illimitée, et le comte de Rasumowsky paraît mettre beaucoup de zèle à faire valoir nos sentiments à l'égard de la Russie; mais je ne vous dissimulerai pas, que nous n'avons pas encore jusqu'ici recueilli à Pétersbourg de nos soins tout le fruit que nous croyons pouvoir en attendre, que les effets ne répondent pas entièrement aux protestations favorables qu'on veut bien nous renouveler de temps en temps, et que nous n'avons que trop souvent à nous apercevoir de l'influence que le Roi de Prusse a su se procurer, en profitant des circonstances de la convention du $\frac{23}{19}$ janvier.

J'aime à espérer encore, que les préventions disparaîtront et que tôt ou tard l'on rendra justice à la loyauté de notre conduite et à la pureté de nos vues. Les lumières sûres de Mr. le comte de Woronzow ne lui ont jamais permis de méconnaître, que l'union la plus étroite entre les deux cours forme la base la plus solide de leurs intérêts les plus essentiels; nous souhaitons par conséquent beaucoup, qu'il veuille bien par sa coopération seconder nos efforts, et je ne puis trop vous exhorter, Mr. le comte, de continuer à cultiver avec le plus grand soin l'amitié et la confiance de ce digne ministre.

105. CRONTHAL AN WILCZEK.

(Beilage zu Wilczeks Bericht an Thugut vom 20. August 1793.)

(Abschrift.) Chur, 13. August 1793.

Es ist mir endlich gelungen, die ganze Correspondenz der Herren Häupter, welche sie wegen des bewussten Gegenstandes geführt haben, zu erhalten; die Stücke sind von N° 1 bis 9 bezeichnet und das beigefügte Blatt *A* enthält das Verzeichniss derselben. Die Nummern 1 und 5 sind hier nicht mehr wiederholt, weil ich sie schon vorläufig einzusenden die Ehre hatte. Alle diese Schriften werden nun durch Eilboten auf die Gemeinden verschickt, damit sie den Häuptern ihre Befehle ertheilen und ihre Abgesandten auf den Bundestag nach ihrem Gutdünken unterrichten könnten. Man sagt, Barthélemy solle auch bei selbem erscheinen. Madame Semonville wird täglich hier erwartet, und diese zwei Geschöpfe werden wohl ihr Möglichstes thun, den Bundestag so unruhig und verwirrt zu gestalten, als es in ihren Kräften steht.

. . . . Aus einem weiteren Schreiben daher vernehme ich, man streue in ganz Veltlin aus, der Franzosenfang sei ohne heimlicher Einverständniss der Herren Häupter mit der Mailänder Regierung nicht geschehen. Der nur zu gut bekannte Arcipretin (l'Arciprete Paravicini di Berbeno Dep. del Clero) brigiret was er kann und will, die Jurisdiction Traona soll an das ganze Thal Veltlin wider den Podestà Walser

recurriren und verlangen, dass dieses wider den nämlichen zum Bundestag recurrire, hauptsächlich weil er wider die Statuten Campana a martello habe schlagen lassen und auch sonst nicht laut dem 14. Artikel des Capitulats qualificirt sei und daher *ab officio removendus*.

Einmal sollte man glauben, dass das Vorgegangene mit den Franzosen ein Gegenstand sei, welcher nur allein die zwei interessirten Souverainitäten angehen kann, und in welchen sich die Unterthanen gar nicht zu mischen haben. Die Häupter haben den Walser durch den Bundesweibel in der Farb auf den Bundestag citiren lassen, um dem Volke einigermassen Genugthuung zu geben, welches ihn nun überall für einen Verräther des Vaterlandes ausschreit.

Es ist wahr, dass die Salis, und besonders jene von Marschlins, Alles beitrugen, damit jene Franzosen gefangen werden möchten, und dass sowohl Conradi als Walser ihre Creaturen seien; man will sogar behaupten, diese seien nur die Bestellten Jener, und das Amt besässen eigentlich Jene, das von Traona Salis von Marschlins und das von Kleffen der Com. Ant. Salis Soglio. Was eigentlich die Absicht der Salis dabei gewesen sei, kann man zwar vermuthen, aber noch nicht gewiss angeben. Sicher ist es, dass es nicht aus Ergebenheit gegen das Mailänder Gouvernement geschehen ist. Denn noch jetzt schreien sie, was sie vermögen, wider den Churer Tractat, noch jetzt behaupten sie, das Veltlin sei durch selben für die Republik so gut als verloren. Noch vor wenigen Tagen, als eben von der Ratifica die Rede war und ich mich äusserte, sie dürfte vermuthlich nicht lange mehr ausbleiben, sagte der Herr Bundesstatthalter von Salis in meiner Gegenwart, es würde für den Freistaat besser sein, wenn sie gar nie ankäme, da doch das ganze Land (diese Familie ausgenommen) sie sehnlichst erwartet. Wie dem aber immer auch sei, so haben wir einmal unser Ziel erreicht, welches zu wünschen war. Aber es geht hier recht komisch-tragisch zu. Die Interessen kreuzen sich auf eine Art, dass es scheint, Keiner verstehe den Andern, und ich bin sehr neugierig, was aus dieser gänzlichen Verwirrung noch entstehen werde.

106. WILCZEK AN CRONTHAL.

(Beilage zu Wilczeks Bericht an Thugut vom 27. August 1793.)

(Copie.) Costa d'Agliate, 13. August 1793.

Ich habe, mein lieber und werther Herr Baron, alle Ihre Depeschen vom 3. August I. K. H. dem Erzherzog-Gouverneur vorgelegt. Hochdieselben haben Dero Benehmen gebilligt und zugleich mir aufgetragen, Ihnen zu melden, dass auch nach Vorschrift der von Wien erhaltenen Verhaltungsbefehle mit Standhaftigkeit denen Herren Graubündtnern geantwortet werden sollte, falls sie sich förmlich wegen Betretung ihrer Jurisdiction beschweren sollten; I. K. H. sehen die bishero gewagten Schritte in Betreff der Verhaftnehmung des Semonville und Maret für unbedeutend an, sollten aber diese Schritte und Vorstellungen weitere Folgen haben, so werden E. W. antworten, dass, nachdem die mailändischen sogenannten Borlandoten nicht ohne Vorwissen, sondern mit Genehmhaltung der Bündtnerischen Gerichtsbarkeit, um allem Blutvergiessen vorzukommen, nach Novate gegangen seien, so kann gar keine Rede

von einer Violation des Territorii obwalten; übrigens da es um die Verhaftnehmung solcher bekannter Bösewichter und öffentlicher Ruhestörer zu thun war, so gezieme es sich gar nicht, dass die Republik sich um derlei Leute, welche ohnehin Abgeordnete der verruchten Königsmörder in Frankreich wären, annehme. Sollte dennoch die Republik wider Erwarten das Gegentheil einschlagen, so würde das Gouvernement von Mailand unversäumt seinen gehorsamsten Bericht S. M. dem Kaiser abstatten und nach Allerhöchst Dero Resolution die Antwort ertheilen.

Uebrigens werden E. W. überall, wo es nöthig sein wird, sich um den Podestà von Traona öffentlich und im Geheimen annehmen, ihn überall schützen und durch Dero standhaften Beistand vor aller ihm widrigen Massnehmung retten.

---

107. THUGUT AN FRANZ II.

(Collenbachs Entwurf.) Wien, den 15. August 1793.

Der gehorsamst beigelegte Bericht des Grafen von Lehrbach vom 11. d. enthält die Umstände seiner bei dem Herrn Kurfürsten von der Pfalz gehabten Audienz.

Der Herr Kurfürst äusserte, dass er ihn mit vieler Ungeduld erwartet habe, weil nach des Grafen Abreise nach Wien das Gerücht von Austausch und gewaltsamer Besetzung Baierns dergestalt sich verbreitet und Glauben gefunden habe, dass er, Kurfürst, darüber von allen Seiten, insonderheit aber von den Landständen, mit Anfragen und Beruhigungsverlangen bestürmt wurde. Gleichwie er dann den Letzteren die Versicherung, dass an ihn kaiserlicherseits keine Aeusserung darüber gebracht worden sei, auf ihr Begehren schriftlich ertheilt hätte.

Als nun Graf Lehrbach den Herrn Kurfürsten hierauf seiner Instruction gemäss ausdrücklich versicherte, dass E. M. über Dinge, die Se. kurfürstliche Durchlaucht wesentlich interessirten, nie ohne deren Wissen und Willen verbindlich transigiren, noch irgend etwas vornehmen würden, was die Gerechtsame und den freien Willen des Herrn Kurfürsten oder die Freundschaft, die E. M. für ihn hegten, verletzte, so wurde dieser Herr hiedurch ganz beruhiget und von demselben contestirt, dass er jeder Gelegenheit, seine Gesinnungen für den kaiserlichen Hof zu bethätigen, entgegensehe, worauf beiderseits verabredet wurde, dass man von Seite des Herrn Kurfürsten den ferneren Anfragen, die über dasjenige, was Graf Lehrbach als des Austausches wegen geäussert habe, zweifelsohne sehr häufig geschehen würden, mit der allgemeinen Antwort begegnen werde, „Letzterer habe Sr. kurfürstlichen Durchlaucht freundschaftliche und beruhigende Versicherungen ertheilt, mit denen Selbe vollkommen zufrieden wäre“.....

---

108. LEHRBACH AN THUGUT

(auch an den Reichs-Vicekanzler Colloredo.)

(Orig.) Frankfurt, 16. August 1793.

.... Der hier anwesende Fürst von Reuss bei der Reichs-Werbungs-Direction, Bruder des k. k. Gesandten, geht beständig zur preussischen

Armee. Er will den General-Quartiermeister der Reichsarmee machen, scheint mit den Preussen in genauer Bekanntschaft zu stehen, will viel, auch vom Geheimen wissen und scheint, als wenn er und sein Herr Bruder über meine Sendung, sowie auch der Herr Graf von Wartensleben nicht wenig missvergnügt wären.

109. WALDECK AN THUGUT.*)

(Eigenh.) Ottersheim, le 17 août 1793.

Des incidents, des mésintelligences sans nombre ont retardés tout, renversés souvent le moment d'après ce qui avait été fixé auparavant. Je rapporte le gros de l'affaire à S. M.; par conséquent cela viendra immédiatement sous les yeux de V. E. La même estaffette porte les deux lettres.

Le Roi ne veut absolument pas faire de démarche significative ou compromettre son armée avant que d'avoir vu et écouté Mr. de Lehrbach qu'il n'aime pas et duquel il se défie; il soupçonne du mystère dans la mission de Lehrbach, annoncée avec éclat et qui ne vient pas; il pense que je puis avoir été envoyé à dessein et avant pour engager lui le Roi à une entreprise considérable qui une fois commencée ne lui permettrait plus de reculer, que puis après Mr. de Lehrbach viendrait avec des exposés et des réclamations qui ne lui conviendrait pas. Il est très-certain, que j'ai trouvé le Roi prévenu contre cette mission et Lucchesini a dit: „Je crois Lehrbach plus fin que moi, mais comme ce n'est pas le moment de finasser, je me tirerais d'affaire; je pense!“ Mr. de Lehrbach ne donnait encore signe de vie, voilà ce qui engage le Roi à différer l'affaire de l'attaque de la Louttre et à reprendre sa parole. Comme le temps est précieux et que j'ai l'objet de ma mission fixe à mes yeux, que de toute nécessité il faut faire quelque chose, j'ai enfin après mille contradictions arrêté le plan nouveau d'opérations que je présente à l'Empereur, *côté D*, et qui en laissant l'armée du Roi pour les premiers temps dans l'inaction (ne faisant que figurer) lui laisse le temps d'attendre *son Lehrbach*, ne nous arrête pas, en impose toujours parfaitement aux ennemis, puisqu'il menace sérieusement Saarlouis et Landau, et le tient tout-à-fait à portée de soutenir pourtant efficacement Mr. de Wurmser en Alsace, dès qu'il y verra jour, et ce qu'il a promis et fera. J'ai été contraint à en venir finalement à cela: 1. puisque c'est un de nos meilleurs premiers projets, le Roi masquant et menaçant tout en attendant et pourtant à portée et de volonté à entrer après cela en Alsace; 2. que les ennemis ont le gros des leurs forces sur la Louttre, lesquelles menacées et observées de très-près nous laissent les coudées franches en Haute-Alsace, où l'ennemi n'a que dix à douze mille hommes qu'il ne peut renforcer sans donner jour et occasion au Roi et à Mr. de Wurmser de forcer le camp de Weissenbourg et de se porter sur Hagenau; 3. que Mr. de Wurmser pour faire ceci bien exactement et avec sûreté ne peut rien détacher

*) Von demselben Datum existirt ein kürzeres Schreiben dieses Inhalts an den Kaiser.

d'ici pour le Brisgau, et que des troupes qui y sont il ne peut destiner que huit mille hommes pour passer le Rhin ; 4. que le Roi sait parfaitement la force de cette réserve qui est dans le Tirol, m'a dit savoir, qu'on resterait sur la défensive en Italie, que par conséquent cette réserve de huit mille dans le Tirol y était inutile et de la plus grande utilité pour faire une diversion efficace ; 5. qu'effectivement au moyen de cette réserve entière nous avons seize mille hommes effectifs de bonnes troupes pour passer le Rhin, faire le siége et prendre Huningen en peu de temps, puis en combinaison avec Mr. de Wurmser avancer plus loin en Alsace avec l'espoir de pouvoir y prendre nos quartiers d'hiver ; 6. que nous avons encore du temps pour cela, vu que les troupes du Tirol peuvent être vers le 18 ou 20 septembre sur les bords du Rhin et trouvant tout préparé passer immédiatement le fleuve, et qu'il s'agit de profiter d'un moment précieux, c'est-à-dire prendre Huningen et être établi de l'autre côté du Rhin, avant que les troupes que la convention n[ationale] a fait partir de la Moselle et du Rhin pour aller réduire Lyon etc. puissent être portées en Alsace ; 7. que l'Allemagne et le Brisgau seront couverts par cette expédition que je regarde comme facile et fort avantageuse.

Si donc S. M. consent à ce projet et que V. E. y donne les mains, il faudrait à ce qu'il me semble *a)* envoyer tout de suite l'ordre aux troupes du Tirol de se mettre en marche pour la partie du Haut-Brisgau, répandant toujours, qu'elles marchent à Trêves, et ne leur faisant connaître leur destination pour le Haut-Brisgau qu'au point, où leur route ne laissera plus cette destination équivoque. Arrivées dans le Haut-Brisgau elles trouveront les derniers ordres pour se rendre aux points nécessaires ; elles peuvent y être avant le 20 septembre ; *b)* faire partir par la poste quelques bons (NB.) officiers-ingénieurs qui se rendront à Brisach ; nous n'avons à toute notre armée que deux vieux capitaines ineptes pour tout ingénieur, ce qui est ridicule ; *c)* comme l'on ne peut prendre Brisach sans mineurs tâcher de nous en faire avoir ; cela sera très-utile tôt ou tard.

Mr. de Wurmser a déclaré et s'est engagé à me donner le commandement de ce corps qui passerait le Rhin, et avec ces seize mille hommes de bonnes troupes je réponds des succès, si nous profitons du moment. Au reste l'on est fort mécontent de Mr. le lieutenant-général de Spleny, et cela de toute façon et cela avec raison ; car dernièrement encore il a manqué à ses devoirs. J'attends la réponse de V. E. pour faire préparer à Ulm l'artillerie nécessaire qui arrivera toujours sur les bords du Rhin avec les troupes du Tirol ; je suppose, que cette réponse pourrait nous venir en huit jours d'ici, et ce serait toujours à temps. Si dans l'intervalle les ennemis nous donnent jour du côté de Weissenbourg, on en profitera sûrement, et je ne partirai pour le Brisgau que quand j'aurai eu la réponse de V. E. et le projet vu approuvé comme aussi les ordres en conséquence. J'ai l'honneur . . .

P. S. J'ai eu une grande conversation avec milord Yarmouth. Je ne lui ai dit que ce que V. E. désirait de lui faire dire ; il a fait les plus grandes protéstations de service, il s'est rabattu toujours aussi à me dire l'ancienne chanson, c'est-à-dire: *pourvu que Mr. de Lehrbach signe !*

Ceci ne fait pas mon affaire et ne me regarde pas, je ne le dis aussi que pour ne rien laisser ignorer à V. E.

OPERATIONSPLAN*)

unter dem 17. August 1793 mit Sr. Maj. dem König von Preussen verabredet.

Edighofen, am 17. August 1793.

Da Ihro Maj. der König in diesem Augenblick nicht gesinnt sein, mit Ihrer Armee einen entscheidenden Streich gegen das fränkische Heer zu wagen, so kommt es darauf an, einen Mittelweg zu finden, damit, indessen die Zeit wiederkomme, dass der König operiren wolle, man hiesigerseits doch etwas Vortheil von dieser Unthätigkeit ziehen könne und die weiteren Operationen der k. k. Armee dadurch erleichtert werden. Die preussische Armee wird also von dem Trier'schen an über Birkenfeld, St. Wendel, Zweibrücken, Neustadt hinter die Queich bis an Speyer die Reichslande und den Rhein decken, Se. Maj. der König aber mit einem considerablen Corps bei Edighofen in der Gegend Landau stehen bleiben, um zu gleicher Zeit durch diese Stellung Saarlouis und Landau zu bedrohen: Des Feindes Aufmerksamkeit noch mehr dorthin zu ziehen, wird der König von Zeit zu Zeit Bewegungen und Vorrückungen gegen die Saar und das vogesische Gebirge vornehmen, auch wird man zu Mainz von schwerem Geschütz und Munition mehrere Abtheilungen zusammenstellen und öffentlich mehrere Vorkehrungen zu Belagerungen machen, deren Endzweck blos auf Landau und Saarlouis abzielen könnte. Der Theil der Wurmser'schen Armee, der nun auf dem rechten Ufer der Queich bei Landau steht, bliebe auch in dieser Stellung, wo er einerseits mit Hilfe des preussischen Heeres die Festung Landau blokirt, anderntheils in einer günstigen Lage nur auf einen Marsch von dem feindlichen Heere, das hinter der Lauter die Provinz Elsass deckt, entfernt ist. In dieser Stellung, welche durch die Nachbarschaft des preussischen Heeres gegen alle feindliche Anfälle gesichert ist, wäre der Feind nachdrucksam bedrohet und in seiner Stellung am äussersten Theile von Nieder-Elsass aufgehalten. Durch dieses ist das Ober-Elsass entblösst, wo nach den besten Nachrichten der Feind nur 10.000, höchstens 12.000 Mann Truppen im Felde hat. Diese können ein Corps von 16.000 bis 18.000 Mann nicht aufhalten, die der k. k. Hof zwischen Hüningen und Breysach über den Rhein gehen lassen kann. Nämlich von denen im Breisgau verbliebenen Truppen können füglich zu diesem Geschäfte 8000 bis 10.000 Mann genommen werden; diese zögen sich dann mit Anfang des Monats September langsam und mit aller Vorsicht, womit nach Kriegsgebühr seine Projecte maskirt, gegen Basel und Hüningen hinauf. Zu Ulm würde zu gleicher Zeit die nöthige Anzahl Geschütz und Munition zu einer Belagerung wie die von Hüningen mobil gemacht — von Beiden ist das Nöthige zu Ulm überflüssig vorfindig. Unterdessen liessen Ihro Majestät der Kaiser die in Tirol dermalen befindliche Truppen, als: sechs Grenadier-Bataillons, ein hungarisches Feld-, ein Bataillon Grenzer, dann das Cürassier-Regiment Anspach sämmtlich in Marsch setzen, damit selbe zu dem Corps, das die Absicht hat über den Rhein zu setzen, stossen können und mit diesen ein Corps von 17.000 bis 18.000 Mann guter Truppen formiren wird.

Diese Truppen können leicht vor Ende August sich in Marsch setzen und werden unfehlbar gegen den 20. September an demjenigen Ufer vom Rhein eintreffen können, wo man gesinnt ist überzusetzen. Hier werden sie die Breisgau'schen Truppen und das schwere Belagerungsgeschütz schon antreffen, alle Vorkehrungen zum Uebersetzen im Voraus gemacht finden, also ohne Zeitverlust mit den übrigen Truppen über den Rhein setzen können. Der Uebergang wird nicht schwer werden, weil der Feind auf eine zu grosse Strecke Landes so sehr zerstreut ist. Bald darauf muss dann die Belagerung von Hüningen vorgenommen werden, welche eine Unternehmung von höchstens fünfzehn Tagen ist, und kommt der Feind, mit seinen 10.000, höchstens 12.000 Mann, die er dort versammeln kann, uns in die Nähe, so ist es um so besser, denn er wird in den flachen Ebenen dieses Landes ohne Zweifel gewiss geschlagen. Während diesem ist unser Hauptcorps auf der Queich auf die feindlichen Bewegungen bei Weissenburg sehr aufmerksam; detachirt

*) Beilage zu Wurmsers Bericht an Thugut vom 1. September, zu Waldecks Bericht an den Kaiser vom 17. August (sign. D.) und dessen Brief an Wurmser vom 31. August. (Kr.-A. Oberrh. 9/90.)

diese feindliche Armee etwas gegen Ober-Elsass, so benutzt man die Gelegenheit, fällt den Feind mit vereinigten Kräften der k. k. und k. preussischen Truppen an, wozu sich der König erbietet; sicher wird dann der Feind in seinem Lager bezwungen. Die Folge hievon ist die Eroberung von Nieder-Elsass; alles dies geschieht noch in der guten Jahreszeit. Die weiteren Folgen aber, nämlich da die feindliche Rhein-Armee zwischen zwei Feuer kommt, die Provinz wirklich vor die vereinigten Mächte gut gesinnt ist und der Feind seiner innerlichen Unruhen wegen sich in den ersten Augenblicken wenigstens nicht verstärken kann: alle diese möglichen guten Folgen der ersten Vortheile hängen von der früher oder später einfallenden bösen Witterung und dem mehr oder wenigeren Nachdruck, den der König von Preussen von seiner Seite mit seinen Truppen machen wird, ab, lassen aber immer das Beste noch hoffen, und wenigstens hat man durch die ersteren Vortheile in Ober- und Nieder-Elsass festen Fuss gefasst. Denn Fort Louis und Lauterberg werden bei diesen Umständen sehr bald und gewiss vor dem Winter fallen.

Nun bleibt unser Hauptcorps von jetzt an immer nebst den nahen preussischen Truppen und die ganze Zeit hindurch, dass die Vorkehrungen zur Expedition im Ober-Elsass getroffen werden, dem Feinde bei Weissenburg auf dem Hals; gibt letzterer irgend eine Gelegenheit, dass man ihn angreifen könne, so wird General Wurmser, durch den König unterstützt, diese nicht verabsäumen, vielmehr ihn wegzuschlagen suchen, ehe noch der Uebergang des Rheins und die Diversion in Ober-Elsass vorgenommen würde, und so erleichterte dieses den Uebergang, wo in dem anderen Falle der Uebergang des Rheins die Attaque des Weissenburger Lagers begünstigen wird. Waldeck.

110. DER KAISER AN COBURG.

(Thuguts eigenh. Entwurf.) Vienne, le 17 août 1793.

Mon cher prince de Saxe-Cobourg! J'ai vu avec grand plaisir par votre rapport du 4 de ce mois et par le protocole de la conférence tenue le 3 à Herin, que vous aviez prévenu de votre propre mouvement mes derniers ordres en reprenant le premier plan d'opérations, que vous aviez concerté avec le duc d'York et qui avait reçu l'approbation de la cour de Londres; la situation actuelle des affaires exige de moi, de montrer à l'Angleterre dans toutes les occasions tous les égards compatibles avec mes intérêts et surtout de ne lui fournir aucun motif de nous imputer quelqu'inexactitude dans l'exécution des engagements et concerts pris avec elle. Je désire, que vous ne perdiez pas ce principe de vue dans toutes les affaires à traiter avec l'Angleterre et dans lesquelles, ainsi que dans toutes celles qui ont quelque rapport aux cours étrangères il est à propos, que vous preniez l'avis du comte de Mercy; j'attends avec impatience d'apprendre, quel a été le succès des différents mouvements que vous aviez combinés pour attaquer les ennemis, ou pour les déloger des diverses positions qu'ils occupaient et dans lesquelles ils auraient pu gêner vos opérations ultérieures. Je souhaite beaucoup que vous en ayez pu venir avec eux à une action décisive, parce que je suis persuadé, qu'une bataille gagnée en répandant la terreur faciliterait infiniment tout le reste de vos entreprises et accélérait de beaucoup la reddition des places dont la garnison également et les habitants, destitués de toute espérance de secours par la défaite de leur armée et découragés par le délabrement général des affaires de la convention soi-disant nationale, consentiraient probablement avec moins de facilité à s'exposer aux dangers et aux maux d'une

résistance inutile; je crois donc, qu'il est dans la guerre présente de notre intérêt le plus évident de chercher et ne négliger aucune occasion pour engager avec les ennemis des actions générales et décisives qui seules peuvent produire de grands effets, pendant que la perte qu'on pourra y essuyer en hommes ne sera pas beaucoup plus considérable que celle qu'occasionnent les petits combats et les affaires de pertes multipliées qui de plus ont l'inconvénient d'aguerrir peu à peu ces bandes désordonnées qui composent actuellement les armées françaises; dans tous les cas je ne puis assez vous rappeler, qu'il est de l'intérêt le plus essentiel de mon service de pousser les opérations avec la plus grande énergie et de presser l'exécution des projets une fois arrêtés. Il vaudrait peut-être mieux de donner quelquefois quelque chose au hazard, que de nous faire soupçonner d'irrésolution et de lenteur, et je vous confierai qu'il y a parmi nos alliés qui ne sont pas éloignés de nous en accuser. D'ailleurs la plus grande activité, constamment soutenue sans interruption, pouvant seule abréger la durée de la guerre et amener la fin des maux qu'elle entraîne, je ne puis que souhaiter ardemment que de toutes parts l'on s'occupe à tirer tout le parti humainement possible de la masse imposante de forces et de moyens, que la fidélité de mes sujets me met en état d'opposer à l'ennemi.

Je n'ai pu apprendre qu'avec une véritable peine, que vous croyiez, que les frais extraordinaires exigeraient encore une somme de quatre millions jusqu'à la fin d'octobre; je donnerai ordre d'y pourvoir autant que possible, mais vous concevrez aisément, combien je dois désirer, que la plus stricte économie préside dans toutes les dépenses, vu que la monarchie ne peut y fournir qu'au moyen des plus grandes sacrifices. Je connais trop votre affection pour ma personne et votre attachement au bien de l'état, pour ne pas être certain, que vous donnerez toute l'attention possible à un point aussi important, et que vous employerez la vigilance la plus assidue pour prévenir les dilapidations, négligences et inexactitudes, dont des subalternes pourraient se rendre coupables au détriment de mes finances; je juge, que vous penserez comme moi, qu'il sera tôt ou tard indispensable de prendre à cet égard des mesures, ne fût-ce que pour tranquilliser sur les inquiétudes que pourraient faire naître des dépenses excessives dont les guerres précédentes n'offrent point d'exemple . . . .*).

111. THUGUT AN WALDECK.

(Minute.) Vienne, le 18 août 1793.

Je me suis empressé de mettre sous les yeux de l'Empereur la lettre dont V. A. m'a honoré de 9 de ce mois.

S. M. m'a chargé, mon prince, de vous faire connaître la satisfaction qu'elle a éprouvée du zèle que vous avez mis dans l'accélération de votre voyage et surtout dans la prompte ouverture de votre négociation au quartier général de S. M. prussienne.

*) Zuletzt folgt die Mittheilung von Waldecks Mission, der angewiesen ist, Coburg von den Vereinbarungen mit dem König von Preussen in Kenntniss zu setzen.

Quant aux mouvements vers Weidenthal et Fischbach que V. A. a proposés au Roi et qu'elle espérait de lui faire adopter, S. M. a daigné observer, que leur utilité et leur importance ne pouvaient être jugées avec précision que dans leur rapport avec la totalité du plan des opérations à exécuter par Mr. le comte de Wurmser.

En attendant, que l'ensemble de ce plan soit présenté dans un plus grand détail, S. M. n'a vu jusqu'ici dans ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander que l'intention d'engager l'ennemi, par l'occupation de Fischbach, à quitter sa position entre Weissenbourg et Lauterbourg, au moyen de quoi V. A. espérait, qu'on pourrait pénétrer et s'établir dans la Basse-Alsace, et que cette attaque pourrait être liée avec une autre tentative sur la Haute-Alsace, tentative à laquelle serait employé particulièrement le corps rassemblé dans le Brisgau, auquel l'on ferait passer le Rhin entre Neubrisach et Huningue.

S. M. présume, mon prince, que le rapport que vous vous proposiez de lui adresser directement jetera plus de jour sur différentes parties de cet aperçu préalable et particulièrement en ce qui concerne l'entreprise contre la Basse-Alsace, à l'égard de laquelle V. A. s'est contentée de laisser entrevoir des espérances indéterminées, qu'on pourrait y trouver des facilités pour prendre des places et par conséquent pour s'y assurer de bons quartiers d'hiver. Mais, comme il serait très-nuisible de perdre le temps dans l'irrésolution, et que d'ailleurs V. A. affirme, qu'ayant mûrement discuté la matière avec Mr. le comte de Wurmser, vous vous êtes convaincus l'un et l'autre, que les mesures que vous avez proposées au Roi étaient absolument celles qui sont les plus conformes aux circonstances du moment, S. M. m'ordonne de vous faire savoir, que la confiance qu'elle met dans les connaissances, les talents militaires et le zèle de V. A. et de Mr. le général de Wurmser, l'engage à approuver, qu'on procède sur le champ et sans plus de délai à l'exécution des opérations quelconques, sur lesquelles V. A. sera convenu avec S. M. prussienne, de manière à ne plus avoir à craindre de la part de notre allié de nouvelles vacillations par la suite.

L'Empereur désire, qu'aussitôt que vous aurez arrêté définitivement vos projets, en les transmettant au plutôt à S. M., vous les accompagniez de remarques détaillées sur les difficultés à vaincre et sur les avantages à en attendre. S. M. veut aussi, que V. A. y joigne une note sur les divers objets auxquels le conseil aulique de guerre doit concourir par des dispositions à faire d'ici, afin que S. M. puisse en conséquence lui faire parvenir à temps les ordres nécessaires.

L'intention de S. M. est, que V. A. donne connaissance à Mr. le maréchal prince de Saxe-Cobourg du plan qu'elle aura concerté avec le Roi, et que ce commandant en chef soit de même informé à son temps des progrès de l'exécution de ce plan et des divers événements qui successivement peuvent en être la suite.

Je suis charmé, mon prince, que vous croyiez pouvoir supposer à Mr. de Mannstein des dispositions qui nous soient favorables. Je vous avoue, que ce n'est pas l'opinion qui jusqu'ici avait prévalu sur son compte; je prie V. A. de chercher les occasions d'approfondir de plus

près, jusqu'à quel point les sentiments de Mr. de Mannstein pourraient mériter confiance, et quels seraient en tous cas les moyens à employer pour encourager de plus en plus sa bonne volonté.

112. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Maikammer, 20. August 1793.

Bei meiner Ankunft fand ich den Herrn Fürsten von Reuss äusserst trocken, verdrüssig und abgeneigt. Ich erstattete ihm gleich den Besuch. Er empfing mich nicht anständig, kümmerte sich um Nichts, was mich anginge, noch weniger um mein Unterkommen. Ich merkte wohl, dass dabei Aufhetzung mit unterliefe. Wenn ich über diese Behandlung mein privates Empfinden hätte vorwalten lassen, so würde ich ein solches nicht ganz anständiges Benehmen anders angesehen und geahndet haben. Ich dachte aber hier wie in Allem blos auf den Dienst, wandte Alles an, den Fürsten von Reuss so zu stimmen, wie es die Sache erforderte, erklärte ihm meine Sendung, deren Endzweck und wie er dabei zu erscheinen hätte, dass gegen ihn alle Rücksicht beobachtet sei, und ich erreichte meine ganze Absicht. Er wurde vertraulich, äusserte, dass er ganz mit Allem zufrieden sei; ich möge die Geschäfte ganz nach meinem Gutfinden machen, auch allein berichten und bemerken, dass er mit Allem einverstanden wäre.

Der Herr Graf von Wartensleben hat sich gegen mich gleich von dem ersten Augenblicke an sehr wohl und anständig oder im Grunde mit mehr Kopf und Feinheit betragen. Ich hoffe daher, mit diesen zwei kaiserlichen Geschäftsmännern zum Besten des Dienstes, so lange ich in diesen Geschäften bin, gut auszukommen, wohl zu stehen, welches auch im publico einen guten Eindruck machen, besonders aber den Preussen gefallen wird, da Beide bei denselben, insonderheit Graf Wartensleben, bei dem Herrn Herzoge von Braunschweig sehr gut stehen, gelobt werden, sie dagegen wieder loben; ich will Alles dieses im Sinne behalten, die Geschäfte so viel möglich machen und mein Hauptaugenmerk dahin richten, dass ich von meinem Hofe einig gelobt werde, ohne dem preussischen Anlass zu irgend einer Klage zu geben.

113. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Maikammer, 21. August 1793.

Bei denen Unterredungen, die ich mit dem Herrn Marquis von Lucchesini gehabt habe, hat derselbe sich ungünstig über den Herrn G. d. C. Grafen von Wurmser, noch mehr aber über dessen sich bei demselben befindenden Sohn herausgelassen und beschwert. Der Herr General Graf von Wurmser äussere sich bei allen Gelegenheiten unanständig gegen die Preussen, belade sie mit Schimpfungen; die Emigrirten, die er selbst protegire, wären diejenigen, welche es wieder anhero mittheilten, und er wolle auch derlei Erzählungen weder annehmen, noch hinzusetzen; indessen mache es zwischen beiden Armeen einen unangenehmen und der allgemeinen Sache schädlichen Eindruck und Wirkung; der König werde darüber immer aufsichtiger. Noch mehr

aber sei das Benehmen des jungen Grafen von Wurmser beleidigend, der dem Vernehmen nach seinen alten Vater verleite.

Bei meiner gestrigen Erscheinung eröffnete mir der Herr Marquis von Lucchesini, dass der König über den Herrn General Grafen von Wurmser wegen einer gegen Jockrim gemachten Unternehmung äusserst aufgebracht sei, und er habe Befehl, mir das sub N° 7*) angebogene, an gedachten Herrn General erlassene königliche Beschwerungsschreiben ministerialiter mitzutheilen, um solches Sr. kais. Maj. einzusenden.

Ich äusserte dem Herrn Marquis von Lucchesini, dass ich diese Vorfälle wegen des allgemeinen Besten bedauerte, dabei aber glauben müsste, dass diese Gegenstände vergrössert und nicht in dem gehörigen Gesichtspunkte vorgestellt und angebracht würden, sowie der Herr Marquis von Lucchesini selbst zu bemerken die Rücksicht und Gewogenheit hätte, dass die Emigrirten die Ueberbringungen vergrösserten; der Herr General Graf von Wurmser sei ein respectabler Greis und geschickter Feldherr, und ich zweifelte nicht, derselbe würde über die vorliegenden Beschuldigungen sich rechtfertigen können.

Dem Herrn Grafen von Wartensleben hat der König von dem Vorfalle wegen Jockrim bei der Parole, währenddem ich bei dem Herrn Marquis von Lucchesini war, selbst gesprochen, worauf derselbe sehr angemessen erwidert hat: Se. Maj. möchten dem Herrn General Grafen von Wurmser dieses zu gut halten; derselbe sei bei seiner jüngsten Anwesenheit bei Sr. Maj. im Hauptquartier sehr vergnügt über die gnädige Behandlung abgereist; er habe damals Sr. Maj. vorgetragen, dass er eine Unternehmung gegen den Feind, wenn es Sr. Maj. recht wäre, vornehmen würde; Se. Maj. hätten ihm hierauf erwidert, dass es ganz recht wäre; infolge dessen würde der Herr General Graf von Wurmser mit aller Zuversicht nicht zu fehlen, noch anzustossen vorgegangen sein. Der Herr Marquis von Lucchesini setzte mir in der Unterredung über diesen Gegenstand hinzu: es sei dieses den König wie einen Oberst-Lieutenant behandelt.

Nach meiner geringen Einsicht ist die Lage der Sache folgende: nach einlangenden Nachrichten hat die Unternehmung auf Jockrim reussirt; das Umständliche wird noch erwartet, und es heisst, Graf Wurmser ginge auf die Linien von Weissenburg los, um sie zu forciren. Dieses missfällt allhier, man glaubt die preussische Reputation, da Nichts geschahe, compromittirt. In politischem Betracht könnte die Stelle in dem preussischen Schreiben, „*wenigstens so lange ich mich noch bei der Armee befinde*", auffallen.

Ich gehe in die Untersuchung der Beschwerden gegen den Herrn General Grafen von Wurmser nicht ein; wenn die Unternehmungen gut ausschlagen, werden dieselben schon an sich entkräftet, zudem im Grunde dem Herrn General Wurmser, dem Könige die Anzeige gemacht zu haben, nicht in Abrede gestellt werden kann; so viel dürfte aber sicher sein, dass das Betragen dessen Sohnes nach Jedermanns Zeugniss auffallend und unbescheiden ist, und dass es dienstbeförderlich sein könnte, wenn er auf eine gute Art, da der Vater Alles auf ihn hält, von der Armee entfernt würde. Preussischerseits scheint man es fast zu verlangen, und

*) Siehe unten S. 212 Nr. 128, Beilage A.

der Gegenstand an sich selbst ist auch zu minder wichtig, als dass man deshalb zum Abbruch des guten Einverständnisses hierin etwas unterlassen sollte. Eben dieser junge Graf von Wurmser hat bei meiner Ankunft allhier dem Prinzen von Nassau-Siegen, der es gleich wieder allhier erzählet hat, geäussert: „Nun sind vier kaiserliche Minister im preussischen Lager: Reuss, Wartensleben, Waldeck und Graf Lehrbach."*)

114. GRAF LEHRBACH AN THUGUT (auch an den H.-Kr.-R.-Pr. WALLIS).
(Orig.)

(St.-A. und Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 9/ad 254.) Maykammer, 21. August 1793.

Seit meinem Hiersein ist mir wegen der künftigen Kriegsoperationen Folgendes zu Gehör geredet worden: Dass königlich preussischerseits schon vor sechs Wochen die Absicht des kaiserlichen Hofes wegen der künftigen Operationen zu wissen begehrt worden sei, da hiernach das zu der Kriegsoperation in allem Betrachte Nothwendige vorgekehrt werden könne; man sei ohne Antwort gelassen worden, mithin müsse man, wie der Herr Marquis von Lucchesini sich ausdrückte, sich auch nicht beschweren, wenn königlich preussischerseits dasjenige nicht geschehe, wozu man so bereit sei, zudem die Zeit verstreiche; königlich preussischerseits habe man anfänglich geglaubt, dass nach dem Uebergang der Festung Mainz vorzüglich die Operationen gegen Saarlouis, Thionville und Metz vorgenommen werden mögen, um allda die Winterquartiere zu nehmen. Der anher aber abgesandte k. k. Herr G.-FML. Prinz von Waldeck habe erklärt, dass der k. k. Hof diese Operation ausdrücklich nicht wolle; man befinde sich daher in der grössten Verlegenheit und habe erwartet, dass ich allenfalls das Endliche über diesen Gegenstand mitbringen würde.

Ich habe hierauf dem Herrn Marquis von Lucchesini erwidert, dass ich das Politische zu besorgen hätte, und wenn zu Wien über Kriegsoperationen etwas in der Folge beschlossen würde, so würde mir solches von meiner Behörde, sobald es ihr zur Wissenschaft komme, zur Nachricht mitgetheilt werden. Von der Bestimmung des politischen Punktes müsste nach meiner Einsicht auch jener der Kriegsoperationen in der Folge geleitet werden.

115. VORLÄUFIGE ANTWORT ODER VIELMEHR BEMERKUNGEN DES HERRN MARQUIS VON LUCCHESINI

bei der Ministerialbesprechung den 21. August 1793 in dem königl. preussischen Hauptquartier Edenkoben, unter Vorbehalt der förmlichen Rückäusserungen auf das in der Besprechung diesseits Geäusserte und in eine ordentliche Registratur Gebrachte.**)

J'ai entendu, Mr. le comte, vos explications, faites avec une pleine connaissance de cause, avec toute la précision possible et les détails

*) Diesen Bericht sandte Lehrbach auch an Wallis. Vergl. Hofkriegsraths-Acten 9/ad 254.

**) Beilage Nr. 11 zu Lehrbachs Bericht an Thugut Nr. 29. Die „Registratur" (Nr. 10 als Beilage signirt) enthält einen nahezu wörtlichen Auszug der Lehrbach'schen Instruction, weshalb ihr Abdruck hier überflüssig scheint.

nécessaires. J'en rendrai compte au Roi, et j'aurai l'honneur de vous faire part de ses résolutions. Cependant je me vois obligé de vous faire quelques observations préalables:

1° On doit être étonné, que la cour impériale voudra encore faire mention de la Bavière et de l'échange, tandis que nous avons des notions certaines sur la déclaration de la cour de Vienne à celle d'Angleterre, qu'on renoncerait à ce projet de manière, que les difficultés dont on faisait mention n'étaient point le principal empêchement que cet échange pourrait rencontrer, et que peut-être on aurait pu encore trouver moyens d'effectuer le consentement des agnats par des explications.

Réponse: Que j'ignorais entièrement une déclaration de la cour impériale à celle de Londres, qu'on renonçait à l'échange de la Bavière, que je savais, que l'Angleterre désirerait que la maison d'Autriche gardât les Pays-bas, mais qu'il y avait absolument fallu faire les explications en question et y toucher le point de dédommagement, puisque la première idée d'indemnité était fondée sur cet échange, et soigneusement répétée et stipulée dans la convention de Pétersbourg du 23 janvier, comme une portion des plus convenables en ligne de dédommagement.

2° Que le Roi croyait entrevoir dans la lettre autographe de S. M. I. quelques expressions qui excitaient son attention et qui paraissent le peiner, puisqu'il avait l'air de vouloir dire et faire sentir au Roi, comme si lui était la cause, que l'Empereur est en guerre avec les Français, et que le Roi avait, pour ainsi dire, excité S. M. l'Empereur a s'y livrer, étant dit dans cette lettre, „*et que V. M. qui m'a décidé à me charger avec elle de l'exécution de ce concert.*" En se rappelant et suivant la marche de ces affaires, il était incontestable, que feu l'Empereur Léopold avait proposé le concert, que ce monarque était bien allé en avant sur ces affaires de la France, que le Roi, voyant la situation fâcheuse, avait envoyé Mr. de Bischoffwerder en Italie et à Vienne, qu'il s'était offert à ce concert, qu'il s'était résolu à cette guerre, dont la note du 18 mars 1792 du bureau des affaires étrangères à Vienne, en attaquant les Jacobins, avait accéléré la déclaration par le chef des Jacobins Mr. de Dumouriez „qu'il avait fallu par conséquent boire le vin que l'Empereur Léopold a tiré".

Réponse: Que j'étais persuadé que l'expression en question dans la lettre de S. M. I. ne pouvait jamais avoir le sens, que S. M. prussienne paraissait lui vouloir donner, „*d'exciter*", mais qu'il était incontestable et prouvé dans mes explications par les faits, que S. M. prussienne a déclaré avant l'aggression française, que si aucune autre puissance n'accédait au concert proposé, la cour de Berlin prendrait sur elle avec celle de Vienne de régler les affaires de France.

3° Mr. le marquis de Lucchesini continua alors: Le Roi a été dans la ferme persuasion et avait attendu avec empressement, que vous, Mr. le comte, apporteriez l'accession de la cour de Vienne à la convention de Pétersbourg, d'autant plus „*que cette convention fait actuellement uniquement la base de ses opérations. Le Roi est en outre à l'heure qu'il est dans l'inactivité; cela coûte et cette situation pourrait le déterminer d'affaiblir son militaire, quoique quelques jours de délais ne mettront pas de changement*

dans la façon d'agir du Roi". (Ich bemerke hier die eigenen Worte des Herrn Marquis von Lucchesini, da ich sie in Gegenwart des Herrn Fürsten von Reuss aufgeschrieben habe.)

Réponse: Que je m'étais déjà expliqué sur cette accession de la part de la cour impériale, et que je m'y rapportais pleinement. (So viel ich bei diesen Aeusserungen und auch nachhin bemerkt habe, mag man preussischerseits geglaubt haben, ich hätte den Auftrag, am Ende diese Accession zu erklären und zu ertheilen, und wollte durch die vorstehende Aeusserung gleichsam herausgeschreckt werden.)

4° Qu'on savait, que la Russie avait demandé en dernier lieu et après mon départ de la cour de Vienne l'accession, et qu'on avait pressé la susdite cour de la donner; que Mr. le baron de Thugut s'était excusé le jour d'insinuation par une incommodité de santé.

Réponse: Que j'ignorais entièrement le fait qui, comme Mr. le Marquis avait dit lui-même, devait être arrivé après mon départ.

5° Que le Roi était dans le plus grand embarras relativement au plan d'opération, qu'on avait inutilement attendu de la cour de Vienne; qu'il se pouvait bien, que le Roi allait encore sur Saarlouis.

Réponse: Que j'avais dans mes instructions, que si un plan d'opération était concerté à Vienne, et qu'il parvînt à la connaissance du bureau des affaires étrangères, on m'en donnerait connaissance. Au reste les opérations dépendaient en grande partie de la discussion sur le point de dédommagement et d'indemnité qu'on destinait à la maison d'Autriche.

Au quartier général prussien d'Edenkoven, le 23 août 1793.

Comte de Lehrbach.

116. LEHRBACH AN THUGUT.

„Für Se. Exc. allein." (Orig.) Maikammer, 21. August 1793.

Ob ich gleich allerst eine kurze Zeit mich hier befinde, so habe ich doch aus Verschiedenem wahrgenommen, dass man preussischerseits Kenntniss von dem hat, was hier anhero an den Herrn Fürsten von Reuss und an den Herrn Grafen von Wartensleben von Wien ergangen ist. Die Ursache ist, dass dieselben dem Oberpostamt zu Frankfurt aufgegeben haben, alle an sie eingehenden Schreiben dem preussischen Feldpostamt allda zu übersenden. Was hiebei erfolgt, brauche ich nicht zu berühren; ich habe zu Frankfurt allsogleich die Anordnung getroffen, dass Alles an mich Eingehende an den kaiserlichen Oberpostmeister Herrn von Ludwig zu Mannheim gesendet werde; dieser sendet mir solches mit einem Expressen von Mannheim anhero, der das an mich Gehörige an mich selbst oder in meiner Kanzlei abgeben muss.

117. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Concept.) Ce 23 août 1793.

En réponse à ce que V. E. me fait l'honneur de me dire par la dépêche N° 100 de la part de l'Empereur, j'ai l'honneur de lui observer, que depuis long-temps mon opinion a été, et que je n'ai pas manqué de m'en expliquer ainsi, que Dumouriez était un homme infiniment dangereux, mais que je n'ai jamais été retenu que par la question, si

on pourrait l'arrêter ou non, vu les engagements pris envers lui par Mr. le prince de Cobourg.

C'était tellement mon opinion, qu'ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à V. E. je m'étais proposé d'adresser à la régence de Juliers une réquisition pour demander son extradition. Mais Mr. le prince de Cobourg et Mr. le comte de Mercy que je me trouvais obligé de consulter sur une démarche de cette espèce, à laquelle ils m'avaient toujours témoigné répugner, m'ayant fait connaître qu'ils y étaient encore contraires, et S. A. R. m'ayant dit aussi, qu'elle avait été présente à la promesse que le prince de Cobourg avait faite à Dumouriez de la sûreté dont personnellement il jouirait dans ce pays-ci, et qu'ainsi y répugnant également elle prenait le tout sur elle, je me trouvais de puissants motifs de surseoir à ma résolution. J'ajouterais qu'ayant parlé de l'idée de cette arrestation aux ministres d'Angleterre, de Prusse et d'Hollande ici, dans la conversation ces messieurs ont été d'accord, que c'eût été une mesure plus que difficile à justifier avec les circonstances susmentionnées.

L'on a trouvé beaucoup de papiers chez les différents arrêtés, mais il serait aussi difficile qu'inutile de les transmettre tous à Vienne, vu qu'il y en a plusieurs coffres et que d'après ce que l'on a pu juger jusqu'ici beaucoup de ces papiers sont assez insignifiants. J'en fais donc faire le triage et je ne manquerai point de faire passer à V. E. tous ceux qui peuvent être du moindre intérêt. Si cependant V. E. entend à la lettre ce qu'elle me mande par sa dépêche N° 100 et qu'elle veut que je les lui envoie tous sans distinction, je m'en acquitterai par le premier chariot de poste.

Du reste, depuis les dernières lettres que j'ai adressé à V. E. sur tous les arrêtés, il n'a été fait aucune découverte ultérieure à leur égard. Je ne puis douter, que Mr. de la Valette n'ait été en relation avec Dumouriez, tout par les lettres que j'ai déjà communiquées à V. E. et qui semblent avoir fait une forte présomption à cet égard, parce que l'on a trouvé dans les papiers de La Sonde la minute des mémoires que Mr. la Valette avait présentés à Vienne....

---

118. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig. sign. 29.) Königl. preuss. H.-Qu. Edenkoben, ddo. 23. August 1793.

Die in meinem gehormsamsten Berichte N° 18 unterm 21 d. M. angezeigtermassen bevorgestandene Ministerialbesprechung mit dem Herrn Marquis von Lucchesini über die französischen Angelegenheiten, und zwar insbesondere über die Gegenstände meiner Sendung ist nunmehro erfolgt, und ich eile, E. Exc. hierüber den umständlichen Bericht zu erstatten.

Der k. k. Gesandte Herr Fürst von Reuss hat zwar geglaubt, dass ich diese Besprechung ganz allein vornehmen möge, ich aber dessen Erscheinung dabei aus zwei Ursachen verlangte: 1° damit das Publicum das gute Einverständniss wahrnehme und des Herrn Fürsten von Reuss eigenes Ansehen gewahrt würde, da es in diesem intriguanten und ganz besonderen Hauptquartier eine Vermischung von Leuten gibt, die man anderwärts nicht mit Kunst zusammenbringen könnte, und diese gerne sähen, dass unter Dienern des nämlichen Hofes zur Erreichung ihrer

selbsteigenen bösartigen Absichten Uneinigkeiten entstünden; 2° wollte ich einen Zeugen dabei haben, den ich sowohl in Rücksicht der Art, wie ich mich betragete, als auch dessen, was ich äusserte, als solchen nöthigenfalls zu meiner Rechtfertigung aufrufen könnte.

Der Herr Fürst von Reuss ist auch dabei erschienen. Da das Geäusserte von der äussersten Wichtigkeit ist, so habe ich über diese ganze Besprechung die sub N° 10 angebogene Uebersicht oder Registratur*) verfertigt, und da die mir mitgegebenen Instructionen meistens in deutscher Sprache verfertigt sind, so habe ich diese Registratur eben auch in dieser Sprache verfertigt, wo es auf den Wortausdruck ankommt, solchen, wie auch verschiedene andere Stellen in französischer Sprache bemerkt, übrigens habe ich den ganzen Vortrag dem Herrn Marquis von Lucchesini in französischer Sprache deutlich, langsam und mit der grössten Bescheidenheit gemacht. Der Herr Marquis von Lucchesini hat mich hierauf ersucht, das Ganze kurz zu wiederholen, welches ich gethan, und derselbe hiernach jeden Punkt zu Papier notiret hat.

Was Herr Marquis von Lucchesini mir bei dieser Gelegenheit allsogleich eröffnet hat, enthält die weitere sub N° 11**) angebogene Registratur. Dessen Eröffnungen waren in französischer Sprache, mithin habe ich dieselben nebst meinen vorläufigen, den aufhabenden Instructionen angemessenen Antworten in eben dieser Sprache wörtlich zu Papier gebracht.

Was mir nun auf die in Frage stehenden Ministerialerklärungen nach der Zusage des Herrn Marquis von Lucchesini über die hierüber des Königs Majestät gemachten Eröffnungen in Antwort ertheilet werden wird, werde ich umständlich einzuberichten ohnermangeln. Vorläufig kann ich nicht unberührt lassen, dass der Herr Marquis von Lucchesini nichts weniger als gelassen oder dem kaiserlichen Hofe auf irgend eine Art zugethan sei, so wie es dem Allerhöchsten Hofe ohnehin schon aus seinen vorigen Handlungen sattsam bekannt sein muss. Ich habe demselben die äusserste Bescheidenheit und Gelassenheit entgegengesetzt, ihm selbst nicht übertriebene Lobeserhebungen und schmeichelhafte Sachen gesagt, wie mir der Herr Fürst von Reuss selbst bezeugt. Ich müsste mich aber selbst verläugnen, wenn ich nicht innerlich empfunden hätte, dass es schmerzlich für einen so grossen Hof, wie der kaiserliche ist, mit einem königlichen Kammerherrn, wie der Herr Marquis von Lucchesini ist, der sich blos durch die seiner Nation ganz eigenthümlichen Intriguen erhalten muss, die auch am preussischen Hofe vorzüglich nöthig sind, gleichsam bittweise negotiren zu müssen.

Den richtigen***) Inhalt der beiden oben angezogenen Registraturen und derselben Wichtigkeit verbürge ich mit meiner Ehre, und ich werde mit der nämlichen Art die Geschäfte zu behandeln fortfahren, da Alles, das Heil der österreichischen Monarchie davon mitabhängt, um bei der dermaligen Lage die Sache zum Besten dieser so vorzüglich glücklichen Monarchie, die den Trost, über Andere seiner Art zu dominiren, gehabt hat, zu irgend einem glücklichen Ende zu führen, so viel nur immer

*) S. 198. Anm.
**) S. 198 Nr. 115.
***) Im Orig.: wichtigen.

das in der Hauptsache wahrhaft ganz unbegreiflich Verdorbene zulässt. Ich will es an Eifer, Thätigkeit und Gelassenheit nicht ermangeln lassen, und wenn ich auch weder im Stande, noch so glücklich sein sollte, bei dieser Lage, an der ich gnädig bekanntermassen nicht den mindesten Antheil habe, einen wesentlich gedeihlichen Dienst der Monarchie leisten zu können, so will ich doch gewiss nichts verderben.

119. OUVERTURES ET RÉPONSES OFFICIELLES DE MR. LE MARQUIS DE LUCCHESINI le 23 du mois d'août 1793 par ordre du Roi aux explications verbales du 21 du même mois en présence du ministre imp. royal accrédité près de S. M. prussienne Mr. le prince de Reuss.

(Beilage zum Berichte Lehrbachs an Thugut Nr. 29 und zum Berichte desselben Nr. 35.)

Au quartier général prussien à Edenkoven le 25 août 1793.

Le Roi en approuvant la façon d'explication de bouche, en suspendant toute guerre de plume avec plaisir pour éviter toute aigreur, est sincèrement intentionné de faire durer l'alliance subsistante entre les deux cours. Le Roi a été dans l'attente, que le comte de Lehrbach aurait apporté l'accession à la convention de Pétersbourg du 23 janvier de l'année courante. Il considère cette accession point comme une faveur, mais purement comme une justice de S. M. I. Les motifs que le Roi a ordonné de mettre en avant aujourd'hui jusqu'à une réponse officielle plus détaillée sur les explications données dans le dernier entretien ministériel le 21 du courant: Le Roi met pour base de ses opérations la convention de Pétersbourg concluse le 23 de janvier relativement aux affaires de la Pologne, parce que cette convention n'est qu'une suite de la note de Merle du 25 d'octobre 1792.

Position des affaires jusqu'au 25 octobre 1792.

Les armées détruites — les Pays-bas autrichiens pris — l'Allemagne envahie — aucune autre puissance d'accord — l'Angleterre inactive et pour la médiation — la Russie ne payant que les 400.000 roubles. Le référendaire d'état, baron de Spielmann vint pour s'assurer de la coopération du Roi. Le Roi croit devoir à lui-même et à ses sujets d'y mettre des conditions. Il les dépose dans la note de Merle.

Enumération de tout ce que le Roi a fait.

Il n'attend pas les résolutions de la cour de Vienne pour continuer ses opérations et les a renforcées par les troupes qu'il fit venir de Berlin, même ses bataillons des gardes, fit marcher le corps sous le prince de Brunsvic, après sous le général Knobelsdorff, outre les obligations de la note de Merle. Le comte de Haugwitz est envoyé à Vienne avec ordre de n'en partir qu'après avoir appris que l'Empereur acceptât le service offert du Roi qui n'avait rien plus au cœur que de servir S. M. l'Empereur. Le comte de Haugwitz partit de Vienne le 23 de décembre 1793, et de cette époque se datent les assurances données de Mr. le comte de Cobenzl, à ce temps vice-chancelier d'état, et du référendaire d'état, le baron Spielmann, auxquels le comte de Haugwitz a exposé clairement les intentions du Roi relativement à la Pologne, en mettant sous leurs yeux la carte et la ligne y tracée des mains propres du Roi; de cette époque se datent les assurances de S. M. l. même dans l'audience accordée à Mr. de Haugwitz, comme il est détaillé dans le mémoire du ministère du Roi communiqué à Mr. le prince de Reuss. La cour impériale en a instruit la cour de Russie, faisant part à cette cour de ses intentions, de son consentement et de son appui par courriers. La dépêche de cette cour à son ambassadeur à Vienne, le comte de Rasumowsky, du 16 mai 1793 contient jusqu'à la conviction, que la cour de Vienne a appuyé sur l'accomplissement de toutes les conditions proposées par la cour de Berlin.

Note. Le marquis de Lucchesini fit ici la remarque suivante: „La cour impériale sera en possession de cette dépêche; vous l'aurez, Mr. le comte, sûrement avec vous; en tout cas, je veux vous la communiquer pour la parcourir à loisir.“ Je l'ai fait copier et je la joins.

Continuation des explications par le marquis de Lucchesini.

Dès que le Roi a vu qu'on agréait ses idées, il a fait agir avec effort. — Il a fait l'affaire de Hochheim et a commencé la campagne d'hiver. On s'arrange

en attendant à Pétersbourg sur les affaires en Pologne; la cour de Vienne après la démarche faite auprès de l'Impératrice de Russie, dont il a été fait mention, garde le silence, l'Impératrice en est inquiète, et si on n'a pas communiqué la convention qu'après sa ratification, c'était une suite de ce silence qui a duré du 23 décembre 1792 jusqu'au mois d'avril de l'année courante, de manière que l'Impératrice a dit elle-même: „Il paraît, qu'à Vienne on ne veut pas ou n'est point empressé d'en savoir quelque chose."

Si le Roi a demandé une augmentation de force de l'Empereur, et que S. M. I. ait doublé et triplé ses troupes, c'était une condition de la note de Merle, puisqu'il s'agissait de Pays-bas autrichiens.

On communiqua ensuite la convention de Pétersbourg, on prit possession d'une côté en vertu de la dite convention et continua de l'autre les opérations de guerre, ce qui a en même temps rempli les conditions de la note de Merle. Jusqu'à la prise de Mayence le Roi fait tout ce qu'il devait; il ne s'en départira pas même de ces conditions. Si on ne fait rien à présent, c'est qu'on ne sait pas, si on doit aller à droite ou à gauche.

Le Roi veut aller sur Saarlouis; le prince de Waldeck a déclaré, que la cour de Vienne ne voulait absolument pas; les idées de Mr. le prince de Waldeck contrastaient avec celles du Roi; on en a acquiescé; il a promis d'envoyer trois plans et n'en envoyé aucun; le Roi ne peut qu'en être sensible, — il est persuadé, que le récit de suite de ces démarches politiques et militaires depuis la note de Merle jusqu'aujourd'hui devait faire revenir S. M. l'Empereur, si Elle avait des préventions, qu'on pourrait lui avoir données contre sa loyauté religieuse, relativement à ce qui s'est engagé depuis Merle.

Après avoir représenté officiellement par ordre du Roi le ci-devant mentionné pour mettre une chronologie dans les faits passés, on a ordre d'ajouter, que S. M. le Roi continuera de remplir ces engagements *usque ad unguem* dans la suite.

---

120. PRÉCIS DU DISCOURS DE MR. LE MARQUIS DE LUCCHESINI

après les entretiens ministeriels du 23, où il a donné des réponses officielles préalables, protestant que tout ce qu'il disait n'était que personnel sans ordres, par manière d'éclaircissement par lui-même.

(Beilage zu Lehrbachs Bericht an Thugut Nr. 35.)

Au quartier général prussien à Edenkoven, ce 28 août 1793.

Vous avez, Mr. le comte, dans vos explications ministerielles à plusieurs reprises touché le point d'indemnité pour la maison d'Autriche, de manière à prétendre, qu'il y devait être une égalité parfaite. Je ne puis pas encore me convaincre personnellement, qu'il y ait là-dessus une stipulation parfaite, réglée et explicite dans le traité d'alliance; entre les cours de Berlin et de Vienne il n'y a rien de stipulé.

Réponse: Il est vrai, que le traité d'alliance n'en parle pas en termes explicits, ayant pour objet principal l'alliance en elle-même; d'après la politique la plus ordinaire un traité d'alliance sous-entend l'engagement de dédommagement égal pour les parties intéressées, lorsqu'il en est question. La convention de Pillnitz qui précéda l'alliance ne peut être regardée que fondée sur ces principes; et Mr. de Bischoffwerder a, avant la conclusion de l'alliance, parlé de l'acquisition de Thorn et de Danzic pour la maison de Prusse; la cour de Vienne l'a décliné dans le moment; il n'en fut plus question. Les conférences de Mayence prouvent clairement tout ce que Mr. le comte de Schulenbourg y a mis pour base, en s'enonçant que, si les deux cours ne pourraient avoir leur indemnité des frais de la guerre *de portion égale* en pays, elles devaient la prendre en dédommagement par argent.

J'ai répété ce qui est clairement contenu sur cet objet dans le mémorial fait à Vienne et qui commence: *„En prescrivant la forme d'insinuations"* etc. par les gradations 1, 2, 3, 4, 5, sur lesquelles je me rapporte pour éviter les répétitions.

Le marquis de Lucchesini continua en répétant ce qui est contenu dans le dernier mémoire du ministère de Berlin: que le pourparler à Mayence était resté une chose non achevée, et qu'au reste tout avait été pris *ad referendum;* que la note de Merle avait au fond détruit tout ce qui s'était passé antérieure-

ment; que la reprise des Pays-bas entrait en ligne de dédommagement pour la cour de Vienne.

Réponse: Que les engagements de la cour de Vienne étaient contenus dans le concert *particulier* entre les deux cours et dans la déclaration, *„qu'au défaut d'assistance d'aucune autre puissance la Prusse entreprendrait seule avec l'Autriche de régler les affaires de France"*.

La perte des Pays-bas avait été une suite de la campagne en Champagne que le prince de Cobourg avait eu le bonheur de reprendre par la valeur des troupes impériales, que l'assistance des troupes prussiennes après dans les Pays-bas contribuait à sauver l'Hollande et *les états de S. M. prussienne en Westphalie;* par conséquent et d'après ce principe mis en avant cette circonstance devait aussi entrer en ligne de dédommagement pour la cour de Prusse, étant clair et incontestable, que l'armée impériale avait par sa force dû faire le principal à cette opération mémorable dans l'histoire; enfin sans avoir pu compter sur l'assistance de la Prusse et sa participation comme partie principale plutôt qu'auxiliaire et alliée sans la stipulation d'avoir de même un dédommagement égal, la maison d'Autriche aurait pu et dû éviter une guerre aussi accablante, pour laquelle elle a triplé ses forces.

Mr. de Lucchesini répondit: on sait à présent avec certitude et conviction, que les Français auraient toujours déclaré la guerre à la maison d'Autriche; il lui faut un dédommagement et y contribuer. Elle peut certainement le prendre, mais pourtant d'une manière qui convient au système général de la politique.

Hierauf bemerkte ich, um die angefangene Unterredung mit aller Mässigung und Rücksicht zum Besten der Sache fortzusetzen, nichts mehr, da ansonsten unangenehme Explicationen wegen Polen in Bezug auf den Reichenbacher Frieden hätten entstehen können.

Da der Marquis von Lucchesini gleich im Anfange dieser seiner Aeusserungen und Unterredung bemerkte, dass sie persönlich, ohne Auftrag, zu seinem Privatunterricht wäre (indem die weiteren officiellen Aeusserungen nachfolgen würden), so habe ich ihm am Ende auch erklärt, dass die meinigen in der nämlichen Absicht geschehen seien. Indessen scheint mir in dieser Unterredung der Stoff zu dem zu liegen, was etwa officiellement, besonders wegen dem Grundsatze der gleichen Entschädigung folgen dürfte.

Damit der Allerhöchste Hof von Allem, was vorgeht und geäussert wird, unterrichtet sei, so habe ich unumgänglich nöthig zu sein erachtet, jedes mit aller Genauigkeit und Beibehaltung der Ausdrücke in eine Registratur zu bringen.

121. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO und an WALLIS.

(St.-A. u. Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 9/ad 254.) (Orig) Königl. preuss. H.-Qu. Edenkoben, 23. August 1793.

Ob ich gleich mich allerst nur kurze Zeit allhier befinde, so getrauete ich mir doch, von der persönlichen und politischen Lage des preussischen Hauptquartiers ein treffendes Bild zu machen. Ich will vor der Hand unter Vorbehalt des Weiteren nur Einiges berühren.

Der General Bischoffswerder wird dargestellt, als wenn er vom kaiserlichen Hofe bestochen wäre; sein Credit ist gefallen, man behauptet, dass man auch den dem König besonders auffallenden Umstand dazu gebracht (!) habe, dass er vor dem Feinde kein Herz habe. Derselbe bezeigt mir viele Rücksicht und äussert mir, dass er ausser aller Geschäftsverbindung seie; er gedenke, nach geendigtem Krieg sich zu entfernen. Indessen ist er mit Lucchesini, seinem Schwager, sehr gut.

Der Oberst Mannstein, der mehr einem Corporal als einem Generaladjutanten gleichsiehet und seinen ehemaligen Tambour zu seinem ersten Commis hat, stehet beim König in grösstem Ansehen, dirigirt die Operationen (nach den bisherigen Erfahrungen sehr schlecht, oder vielmehr gegen

den kaiserlichen Hof abgeneigt). Es ist derjenige, welchen Dumouriez in der vorigen Campagne den *vertueux* Mannstein nannte. Er ist ein offenbarer Feind des Herzogs von Braunschweig, ist demselben in Allem entgegen, um den König allein in seinen Händen zu behalten und der Urheber des allschon eingesendeten Briefes des Königs an den Herrn General von Wurmser. . . .

122. GRAF LEHRBACH AN THUGUT (auch an den H.-Kr.-R.-Pr. FM. GRAF WALLIS).

(Orig.)

(St.-A. und Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 9/ad 254.) Edenkoben, 23. August 1793.

Es entstunde schon einige Tage im Hauptquartier das Gerüchte, (dass) der Adjutant des k. k. Herrn Generalmajors Fürsten von Fürstenberg, welcher die von dem Herrn General Grafen von Wurmser zurückgelassene Truppen commandirt, Lieutenant Hirschkammer, wenn ich nicht irre, von Erzherzog Toscana zu denen Franzosen desertirt sei.

Da der Herr Fürst von Fürstenberg im Hauptquartier ware und weder mir, noch dem Fürsten von Reuss, noch dem Grafen von Wartensleben etwas davon gesagt hat, dieser Vorfall im Hauptquartier selbst von dem Herrn Marquis von Lucchesini gegen mich sehr aufgeputzt worden ist, so habe ich mich gestern Abends selbst in das Lager begeben, um den Herrn Fürsten von Fürstenberg zu befragen, ob es sich also verhalte, und dass ich, wenn es wahr seie, gewunschen hätte, dass mir davon eine vertrauliche Eröffnung wäre gemacht worden.

Damit ich es aber sicher erfahren mögte, fragte ich den gleich beim Eingang in das Lager angetroffenen k. k. Generalmajor Prinzen von Lambesc, der mir es auch gleich bekräftigte.

Der Herr Fürst von Fürstenberg bestätigte es mir sodann mit dem Zusatze, er habe schon einige Male vom Hofkriegsrath den Befehl erhalten, diesen Officier zum Bataillon nach Wien zurückzusenden, und als er es ihm jüngst ankündigte, einige Schulden habend, seie er weggegangen; — er könne aber Nichts verrathen, da er Nichts wisse und zu Nichts gebraucht worden seie.

Hier im Hauptquartier wird gesagt, er habe den Plan und brillantene Ringe mitgenommen, der Herr Fürst stellt aber Beides in Abrede; so viel ist aber sicher, und der Herr Fürst hat es mir selbst nicht in Abrede gestellt, dass vor der Entweichung diesem Meineidigen ein Paquet aus Landau zugekommen ist; dieser Umstand mag auch beigetragen haben, dass der Herr General Graf von Wurmser schneller hat vorgehen müssen, wodurch die Anzeige an den König auch nicht eher dörfte haben geschehen können, welches ich auch hier geltend mache.*)

123. MANNSTEIN AN WARTENSLEBEN.

Königl. preuss. Hauptquartier Edenkoben, 25. August 1793

(Abgedr. bei Wagner a. a. O. 86—88.)

*) Dasselbe führt auch Wartensleben an Wallis (Kr.-A., Cabinetsacten Wartensleben, pag. 139 vom 23. August 1793) zu Gunsten Wurmsers an. Der desertirte Unterlieutenant heisst hier Hirschmann. Vgl. auch unten S. 210.

124. MANNSTEIN AN WARTENSLEBEN.

(Copie.) 25. August 1793, Abends 9 Uhr.

E. Exc. habe ich die Ehre, auf Sr. königl. Majestät Befehl eine Abschrift des soeben von dem Herrn Herzog von Braunschweig durchl. eingegangenen Berichtes mitzutheilen, um davon den Gebrauch gefälligst zu machen, den die Lage der Umstände erheischet.*)

125. WARTENSLEBEN AN WURMSER.

(Eigenh. Orig.)

(Kr.-A. 9/76 Oberrh.) Edingshofen, den 26. August 1793.

Da ich Nichts sehnlichster wünschete, als E. Exc. in Dero höchst beschwerliger Unternehmung einige Erleichterung und Unterstützung zu verschaffen, so habe mich unterfangen, von Hochdero Namen Gebrauch zu machen, um zu sehen, ob es dann auf diese Art auch nicht möglig seie, sie wozu zu bringen; aus der ersteren Beilage werden E. Exc. die Copie meiner Note**) gnädigst ersehen, sowie aus der zweiteren die hierauf erhaltene Antwort, welche dann freilich nicht viel hoffen lässt, weil sie gleich einem stützigen Pferd nicht aus der Stelle wollen, bis der Haupt-Operationsplan nicht von Wien gekommen; wo aber dieser bleibt, ist in Wahrheit unbegreiflig. . . . .

126. WALDECK AN THUGUT.

(Eigenh. Orig.) Au camp de Berbelroth, (ce) 26***) août 1793.

Je viens de recevoir la lettre dont V. E. m'a honoré sous date 18 août. Dans ce moment ma dernière avec la dépêche à S. M. sera arrivée. Je me contenterai donc de parler des événements qu'ont suivis cette première époque. Après avoir arrêté avec S. M. prussienne le plan envoyé à S. M. l'Empereur et avoué par Mr. de Wurmser, je me suis rendu à l'armée, attendant l'effet que l'arrivée de Mr. de Lehrbach aurait pu faire. Mr. de Wurmser était allé parler au Roi et en avait tiré la permission de pouvoir chasser les ennemis de Jockrim avec le but secret de faire seul une tentative contre la Lauter. Comme le duc de Brunsvic avançait en même temps dans les montagnes vers Bitsch et Fischbach et menaçait au moins sérieusement cette partie-là, que l'expédition sur la Lauter ne pouvait pas être nuisible, pouvait devenir heureuse et en tout cas favorisait beaucoup ce que plus tard on voudrait entreprendre en Haute-Alsace, je n'ai pas cru, qu'il convenait de s'y opposer absolument, et toutes les troupes impériales sont marchées à cette expédition la nuit du 19 août. Comme Mr. de Wurmser m'avait confié le commandement de la colonne du centre qui était la plus forte, servait de pivot à toutes les autres et qui, conduite avec prudence, assurait l'armée contre les événements que le hazard pouvait amener, je n'ai pas

*) Die Beilage, ein Bericht Braunschweigs an den König, enthält die Aussage des französischen Generals d'Arlande, der zu Lembach und Nothweiler, zwischen Bitsch und Weissenburg, commandirt hatte, aber soeben übergegangen war. Dieser Aussage zufolge sollte es unmöglich sein, durchs Gebirge die französische Armee zu forciren.

**) S. Wagner a. a. O. 86.

***) Corrigirt aus 25. August.

hésité de me charger de cette besogne, et je ne m'en repens pas, puisque je me flatte, que par l'affaire du 22, où j'ai soutenu mon poste contre les efforts d'un ennemi supérieur de beaucoup, j'ai rendu un service assez important à l'armée. V. E. sait déjà le succès de nos opérations jusqu'au 24. Je n'ai que faire donc de le répéter; au reste S. M. le Roi parut extrêmement indisposé contre Mr. de Wurmser de ce que celui-ci avait quitté sa position auprès de Landau avec quasi toute son armée sans l'en avoir averti autrement que quelques heures avant sa marche. Effectivement on aurait pu mettre plus d'art et d'attention dans cette démarche. J'ai écrit au Roi, et je me flatte de l'avoir apaisé. Le mal est que Mr. de Wurmser a un éloignement indicible pour tout ce qui est prussien, pour le Roi même, principalement pour le duc de B[runsvic], et qu'il est soutenu dans cette antipathie principalement par son fils, le jeune comte de Wurmser qui le dirige absolument, et qui ne fait pas de bien ici. Comme le jeune homme cherche depuis longtemps à être employé dans quelque dicastère en Galicie ou en Bohême, on pourrait en le plaçant bientôt le tirer d'une armée, où il ne fait que du mauvais cotton. Venons-en à présent à notre situation présente! Nous avons eu des succès partout, mais l'ennemi tient encore son poste derrière la Lauter, puisque le duc ne fait que des démonstrations vers Fischbach et Lembach, et que le général Hotze seul avec ses 3500 hommes que l'on avait détaché dans les montagnes s'est trouvé trop faible pour pouvoir tourner et attaquer les postes que l'ennemi avait dans cette partie-là. Je l'avais prédit, on avait cru le contraire, car il y a toujours dans notre armée plus de houssarderie que de projet mûrement conçu. Je dis cela au ministre et pas plus loin. NB.

— L'ennemi est donc encore dans son poste principal. Nous rapprochons demain nos colonnes pour chercher à le déposter de là. Ce sera toujours une chose plus que problématique que de l'attaquer dans son camp du Geisberg derrière Weissenbourg. Si nous étions repoussés avec perte, cela gâterait beaucoup nos affaires. Je tâcherai donc d'empêcher une attaque sérieuse prématurée, si le succès ne paraîtra pas évident, et à voir, s'il n'y aura pas moyen de tirer l'ennemi de son camp d'une autre façon; au reste ce serait bientôt (quoique il en arrive ici) le véritable moment d'entrer en Haute-Alsace et mettre les ennemis entre deux feux. L'expédition de la Haute-Alsace deviendrait bien plus facile et y aurait beaucoup de temps de gagner, si notre avant-garde de ce corps-là pouvait risquer sans déplaire à S. M. de passer, en venant de Rheinfeld, dans une nuit le territoire de Basle et se trouver établi le lendemain sur la rive gauche du Rhin, pour pratiquer l'établissement des ponts qui procurerait le passage du reste des troupes. Je supplie V. E. de me dire sur cela son sentiment de quelque façon (claire ou équivoque) qu'il lui convienne.

Les ordres de V. E. sur ma conduite dès que nos projets ultérieurs seront définitivement arrêtés et approuvés par S. M. l'Empereur, seront exécutés à la lettre; je dois attendre pour ceci l'époque de la réponse sur ma seconde estaffette, et en attendant je ferais partout le nécessaire et attendrais en paix l'air que prendront nos affaires après l'arrivée de Mr. de Lehrbach. Mr. de Mannstein est certainement tout prussien et

cela veut tout dire! Il n'aime pas le duc de B[runsvic] et il faut le prendre par là; au reste, je ne m'y fierai jamais et ne lui ferai que des demi-confidences: je m'en rapporte sur l'air des pays à ma dernière lettre.

Dès ce que je le pourrai, j'écrirai de nouveau à V. E. Le général Klinglin, par sa bonne conduite, modestie et prudence, s'est acquis l'estime de tous nos généraux dans cette expédition, et je ferai l'impossible pour faire régner l'harmonie parmi nos généraux, comme j'espère aussi empêcher dorénavant, que l'on ne sacrifie plus de troupes inutilement, troupes dont le sang est si précieux à l'état. En un mot je ferai avec plaisir l'impossible; mais je ne puis m'empêcher de dire, que la besogne est très-rude et demande de la conduite, car il y a bien des désordres et bien des abus! Au reste les troupes sont pleines de valeur et de bonne volonté.

P. S. Comme je suis en présence des ennemis depuis quatre jours, l'on se canonne et se chamaille journellement, et voilà pourquoi je me vois obligé d'abréger et d'interrompre souvent ma lettre.

127. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) K. preuss. H.-Qu. Edenkoben, 26. August 1793.

. . . . Uebrigens behandelt mich der König ausgezeichnet gnädig und der Herr Marquis von Lucchesini sehr wohl. Da ich wegen Unpässlichkeit einen Tag bei der Parole nicht erschienen, mithin auch nicht an der Tafel sein konnte, fragte der König zweimal, wo ich wäre; — des andern Tages, wo ich in meinem blauen Frack mit rothem Kragen, gleichsam in einer preussischen Uniform, den ich mir vorsätzlich machen liesse, erschienen bin, ware der König ganz besonders gnädig.

128. WURMSER AN LEHRBACH.*)

(Beil. zu Lehrbach an Thugut Nr. 38.) (Orig.) H.-Qu. Dierbach, 27. August 1793.

Um E. Exc. in die volle Kenntniss desjenigen zu setzen, was zwischen Sr. Maj. dem Könige von Preussen und mir in Betreff meines Abmarsches von Landau verhandelt worden ist, halte ich es für nöthig, E. Exc. nebst abschriftlicher Mittheilung aller hierin einschlagenden Acten noch vorläufig Folgendes zu bemerken.

Bekanntlich wurde ich vom 19. bis 26. Juli vorigen Monats von der feindlichen, aus mehr denn 60.000 Mann bestehenden Armee an allen Orten attaquirt. Ebenso bekannt ist es, dass der Herzog von Braunschweig den nämlichen 19. mich verliess und mit vier Bataillons von Neustadt weg nach Kaiserslautern marschirte, und dass die zurückgebliebenen preussischen Truppen alle ihre Posten verliessen und uns in das grösste Unglück würden gestürzt haben, wenn nicht die ausnehmende Bravour der k. k. Truppen den grössten Gefahren und der dreifachen Ueberlegenheit des Feindes getrotzt hätte.

*) Ueber die hier geschilderten Vorfälle bis incl. den Brief des Königs vom 20. August existirt auch ein eigenhändiges Schreiben Wurmsers an Thugut ddo. Büchelberg, den 23. August 1793.

Mittlerweile ging Mainz über. Was war also natürlicher, als zu vermuthen, dass Tags darauf der grössere Theil der vor Mainz stehenden Armee mir, der so sehr bedrängt war, zu Hilfe eilen würde? Allein Nichts als Pellegrini und später die Pfälzer, die ich dahin abgetreten hatte, wurden mir zurückgesendet. Die k. k. Truppen marschirten ins Trier'sche, viele preussische Truppen zum Hohenlohe'schen Corps, der König selbst marschirte nach Türkheim und schrieb mir, dass, wenn ich mich nicht länger souteniren könne, ich meinen linken am Rhein appuirten Flügel refusiren und mich ganz nach Neustadt retiriren solle. Durch diese Bewegung würde ich alle Communication mit dem am rechten Ufer des Rheins stehenden Corps verloren, meine Magazine und Spital zu Speyer haben abandonniren müssen, und dem Feinde wäre es leicht gewesen, einen Einfall nach Schwaben und in das Vorderösterreichische zu thun, ohne dass ich es hätte verhindern können.

Die Verzweiflung, in welche mich dieser Befehl des Königs setzte, bewog mich, lieber das Aeusserste zu wagen, als ihn zu vollziehen. Ich attaquirte also am 27. vorigen Monats den Feind auf seinem rechten Flügel und im Centro, war so glücklich ihn zu vertreiben und dadurch auch zu bewirken, dass er seinen linken Flügel aus dem Gebirge zurückzog, worauf ich vorrückte und Landau einschloss.

Mittlerweile war der Prinz Waldeck von Wien mit Aufträgen in Operationssachen bei mir angekommen. Er eilte ins Hauptquartier des Königs; ich bat ihn, blos darauf zu bestehen, dass ich den Rhein nicht verliesse, und dass mir gegen Weissenburg und Lauterburg vorzurücken erlaubt werde, indess der Herzog von Braunschweig über das Gebirge marschirte und den Feind im Rücken nähme. Der König äusserte sich, mit diesem Vorschlage zufrieden zu sein, erklärte in dieser Gemässheit das linke Ufer der Queich besetzen zu wollen und setzte sich auch zu dem Ende am 15. August mit seiner Armee nach Edenkoben in Marsch; als ich nun Tags darauf dem Könige daselbst meine Aufwartung machte und neuerdings auf die Erfüllung der Zusage drang, mich gegen Lauterburg und Weissenburg vorrücken zu lassen, so erklärte er sich ganz bestimmt gegen mich, dass er mir dieses sehr gerne gestatte, umsomehr, als der Herzog von Braunschweig schon gegen Pirmasens vorgerückt und einen Theil seines Corps weiter vorwärts poussiren würde. — Mit dieser Zusage kehrte ich voll Vergnügen zurück, und als Prinz Württemberg an beiden folgenden Tagen darauf mich auf Befehl des Königs fragen liess, wann ich abrücken würde, um meine Posten ablösen zu können, worauf ich ihm erwiederte, dass er dieses alle Stunden thun könne, so glaubte hieraus die Gesinnung des Königs um so deutlicher zu ersehen, dass er meine baldige Vorrückung wünsche. Ich traf daher die nöthigen Vorkehrungen, um am 22. des Morgens aufbrechen zu können; da aber seither die Nachricht kam, dass der Herzog von Braunschweig bis Pirmasens vorgedrungen sei, auch die am 18. erfolgte unglückliche Desertion des Lieutenants und Adjutanten des Fürsten von Fürstenberg Hirschmann mir bekannt wurde, so hielt ich es, um den Feind zu surpreniren, nothwendig, gleich am 20. in der Frühe die Attaque vorzunehmen; ich meldete dieses dem Könige Nachmittags, der (ich weiss

nicht warum) die Meldung erst um eilf Uhr Nachts erhalten haben soll, dennoch aber Zeit genug gehabt hätte, mir, wenn er wollte, Contre-Ordre zu schicken.

Aus den oben angezogenen Umständen glaubte ich aber umsomehr meine Pflicht erfüllt zu haben, als 1. ich die Einwilligung des Königs hatte, 2. *periculum in mora* war, 3. ich dem Könige meine pflichtschuldige Meldung gemacht und 4. ein Corps bei Landau zurückgelassen hatte, um der königlich preussischen Armee auch von der Seite alle Sicherheit zu verschaffen.

E. Exc. können sich daher meine Verwunderung vorstellen, als ich das hier *sub A* beiliegende Handschreiben des Königs erhielt, worin er zwar eingesteht, dass die Truppenabrückung verabredet und die Unternehmung auf Jockrim gut sein könne, demohngeachtet aber mir über die späte Meldung des Abrückens die höchste Ungnade zu erkennen gegeben wurde. Mit welchem Rechte dies geschah, werden E. Exc. aus dem Obigen bereits ersehen haben; ich glaubte mich indess aus Ehrfurcht nicht in weitere Detaillirung der Gründe einlassen zu dörfen, und erwiderte ihm in Eile blos in den ehrfurchtsvollsten Ausdrücken, was E. Exc. aus der Beilage *B* ersehen werden.

Mittlerweile erhielt ich das in der Beilage *C* angebogene Schreiben des Königs, worin er mir zu der Expedition auf Jockrim Glück wünscht und sich dabei äussert, dass er sehr gerne sehen würde, wenn ich die erhaltenen Vortheile mit gleich gutem Erfolge zu nutzen suchte. In einem hier *sub D* beiliegenden Schreiben des Königs, welches eine Antwort auf dasjenige war, was ich *sub lit. B.* anführte, wiederholt der König nochmals, dass er über das Abrücken einverstanden gewesen.

Hierauf, sowie auf seine zu gleicher Zeit erhaltene, hier *sub E et F* beiliegende ganz gnädige Schreiben erwiderte ich ihm *sub lit. G*, dankte in den unterwürfigsten Ausdrücken für Sr. Maj. gnädige Herablassung, meldete, dass ich am folgenden Tage eine Recognoscirung vornehmen würde, um die weitere Unternehmung nach seinen, des Königs, Gesinnungen vorzunehmen.

Hierauf erhielt ich die *sub II* beiliegende Antwort, in welcher zu meinem grössten Erstaunen Se. Maj. sich befremdet fanden, dass ich gesagt, die weiteren Unternehmungen nach seinen Gesinnungen vornehmen zu wollen, da die erste Vorrückung wider Ihren Willen geschehen sei. Nun ist doch in den *sub A et D* angeführten königlichen Schreiben ausdrücklich gesagt, dass das Abrücken der Truppen mit Sr. Maj. Willen geschehen, und in jenem *sub C* beigelegten Schreiben haben Se. Maj. ausdrücklich sich erklärt, dass sie es sehr gerne sehen würden, wenn ich die erhaltene Vortheile mit gleich gutem Erfolg zu nutzen suchte. Ich kann nach diesen vorhergegangenen Aeusserungen diese nachgefolgte nicht begreifen und muss mich allerdings unglücklich schätzen, dass königlich preussischerseits jedem meiner Worte eine andere Auslegung gegeben, dagegen wieder demjenigen widersprochen wird, was wenige Tage zuvor gesagt worden.

Ich habe, wie es aus der Beilage *I* erhellet, Sr. Maj. gebeten, mir einen Fingerzeig zu geben, wie ich Ihre Gnade mir wieder erwerben kann, hierauf aber noch keine Antwort erhalten.

(Beilage *A.*) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.
(Orig. im Kr.-A. Oberrh. 9/26.) H.-Qu. Edinghofen, 20. August 1793.

Ich habe das Schreiben, worin Sie Mich von der heute vorhabenden Unternehmung gegen Jockrim und vom Abrücken der am linken Ufer der Queich stehenden k. k. Truppen benachrichtigen, gestern Abends um eilf Uhr erhalten. Gegen die Truppenabrückung lässt sich nichts einwenden, weil sie vorher verabredet ist, auch kann die Unternehmung gegen Jockrim nützlich und gut sein, da Sie Mir aber vorher im Mindesten nichts davon bekannt gemacht und auch jetzt von Ihren Absichten nichts eröffnet haben, so kann ich dieserhalb wohl nichts Anderes als Mein Befremden erklären, dass Sie, ohnerachtet Sie ausdrücklich an Mich verwiesen sind, sich herausnehmen, eine Unternehmung zu entriren, ohne weiter etwas zu beobachten, als Mir davon im letzten Augenblicke eine simple Anzeige zu machen. Ob dieses anständig und wohl gehandelt sei, mögen Sie selbst erwägen. Ich aber werde dergleichen Benehmen, wenigstens so lange Ich Mich allhier bei der Armee befinde, schlechterdings nicht dulden, sehe Mich vielmehr dadurch in die Nothwendigkeit versetzt, dem k. k. Hofe das hierin liegende Unanständige offen darzustellen, welches Ich Ihnen hiedurch zu eröffnen nicht habe Umgang nehmen wollen.*) Friedrich Wilhelm.

(Beilage *E.*) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.
(Orig. Kr.-A. 9/28.) H.-Qu. Edinghofen, 24. August 1793.

Ich danke Ihnen verbindlich für die Mir unterm gestrigen Datum gegebene Nachricht von dem Einrücken des Feindes im Gebirge, als worüber Mir des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht und Liebden bereits eine gleiche Anzeige gemacht hatten; wahrscheinlich wird der Feind dadurch beabsichtigen, das etwaige Tourniren der Linien von Weissenburg zu verhindern, und die Communication mit Bitsch, sowie auch die mit dem bei Schwegen stehenden Corps zu erhalten.

Dero wohlaffectionirter Friedrich Wilhelm.

(Beilage *F.*) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.
(Abschriftl. Beil. zu Lehrbachs Bericht an Thugut Nr. 38.) H.-Qu. Edinghofen, 24. August 1793.

Mit Ihrem gefälligen Schreiben von gestern habe Ich die Relation von dem glücklichen Fortgang Ihrer Unternehmungen erhalten und gebe Ihnen solches hiedurch danknehmend zu erkennen, wobei Ich Sie noch ersuche, Mich von dem ferneren Erfolge gütig zu benachrichtigen. Friedrich Wilhelm.

(Beilage *G.*) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.
(Entwurf Kr.-A. Oberrh. 9/29.) Büchelberg, 25. August 1793.

Die allergnädigsten Handschreiben E. Maj. vom 23. und 24. d. sind mir eben zugekommen. Durchdrungen von der huldreichen Herablassung, in welcher E. Maj. sich darinnen gegen mich auszudrücken geruhen, wage ich es, E. Maj. allerunterthänigst zu wiederholen, dass nie meine Absicht war, noch sein konnte, irgend etwas zu thun, was E. Maj. hätte missfällig sein können, und dass gewiss mein vorzüglichstes Bestreben dahin gehen wird, mir Allerhöchst Dero Gnade zu erwerben.

Von feindlichen Begebenheiten hat sich hier nichts Wichtiges ereignet, als dass der Bienenwald nun gänzlich gereinigt, und in den mehreren Vorposten-Scharmützeln wir immer den Vortheil davon getragen und dem Feinde Abbruch gethan haben. Ich bin gegenwärtig beschäftigt, die Position des Feindes genau zu recognosciren und die vortheilhaftesten Punkte auszusehen, um die ferneren Unternehmungen nach den Allerhöchsten Gesinnungen E. Maj. sobald möglich vornehmen zu können, worüber E. Maj. den allerunterthänigsten Bericht zu erstatten nicht ermangeln werde.

*) Die Beilagen *B C D* abgedruckt bei Wagner a. a. O. 84–86.

(Beilage *H.*) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.
(Orig. Kr.-A. Oberrh. 9/29.) H.-Qu. Edinghofen, 26. August 1793.

Ich habe Dero beide Briefe von gestern wohl erhalten und daraus, dass der Bienenwald nun gänzlich gereinigt ist und die Demonstration des k. k. Generals von Wolkenstein einen guten Erfolg gehabt, als eine neue Veranlassung, Ihnen Glück zu wünschen, gerne ersehen, sowie es Mir auch lieb ist, zu wissen, dass Sie gegenwärtig beschäftigt sind, die Position des Feindes genau zu recognosciren, und die vortheilhaftesten Punkte auszusehen, um die ferneren Unternehmungen zu bestimmen; nur kann Ich nicht absehen, wie Sie diese nach Meinen Gesinnungen vornehmen wollen, nachdem Ich wiederholentlich erklärt habe, dass, indem die ersten Bewegungen wider meinen Willen geschehen sind, Ich an den Folgen derselben nur insoferne Antheil nehme, als ich wünsche, dass sie stets die glücklichsten sein mögen. Gestern ist der französische General d'Arlande, welcher die Truppen zu Lembach und Nothweiler zwischen Bitsch und Weissenburg commandirt hat, als Emigrant beim Herzog von Braunschweig angekommen. Was derselbe ausgesagt hat, habe Ich sogleich dem FML. Grafen von Wartensleben mittheilen lassen, der Sie hoffentlich davon benachrichtiget haben wird.

Friedrich Wilhelm.

(Beilage *I.*) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.
(Concept Kr.-A. 9/31.) Frickenfeld, 26. August 1793.

Es ist Nichts niederschlagender für mich als der Gedanke, noch immer bei E. Maj. in Ungnade zu stehen, wie ich aus Allerhöchst Dero Schreiben vom 26. mit innigster Betrübniss ersehe. Alles, was in meinen Kräften stehet, will ich mit Freuden aufbieten, um mir Allerhöchst Dero Gnade wieder zu erwerben, und ich würde mich glücklich schätzen, wenn E. Maj. mir einen gnädigen Fingerzeig geben zu lassen Allergnädigst geruhen wollten, wie ich solche wiederzuerlangen mir Hoffnung machen darf.

Morgen gedenke ich eine starke Recognoscirung gegen Steinfeld und Bergzabern vorzunehmen, und wenn der Feind eine Blösse geben sollte, solche nach Möglichkeit zu benutzen. Heute recognoscirte der Feind den linken Flügel des Lagers bei Schaidt, wobei einige Kanonenschüsse und ein ziemlich anhaltendes, jedoch unbedeutendes Plänkeln vorfiel.

Anbei wage ich es, E. Maj. in dem anliegenden Tagzettel den detaillirten Bericht über die Affaire vom 20. und 21. August allerunterthänigst zu unterlegen.

---

129. WILCZEK AN CRONTHAL.

(Abschriftl. Beil. zu Wilczek an Thugut vom 27. August 1793.)

Mailand, 27. August 1793.

Allem deme, was ich E. W. mit meinen Schreiben vom 13. und 20. h. zu Dero Leitung angezeiget habe, setze ich in Antwort auf Dero Schätzbarestes vom 21 h. noch hinzu, dass S. k. H. dem durchlauchtigsten Erzherzog-Gouverneur zur Wissenschaft gelanget ist und Hochdenselben äusserst befremdet hat, dass nach dem auf eine angestiftete übertriebene Aussage eines gewissen Köhl gegründeten Anhalten der Stadt Chur der Podestà von Traona vor den dermaligen Bundstag sei gerichtlich citiret worden, und dass dem Ansehen nach allda durch Bemühen der den Jacobinern Günstigen wider ihn werde decretiret werden, weillen er nach den zwischen dem Mailändischen Governo und den drei Bünden feierlich errichteten Tractaten und besonders nach dem Artikel VIII des Tractates 1763 auf Ansuchen des Governo zur Gefangennehmung der bewussten Franzosen seinerseits, wie er es schuldig war, vorgegangen ist.

Dieses Verfahren, sollte es von Seite der Herren Häupter und der drei Bünde gebilliget werden, ist den erwähnten Tractaten schnur-

grad zuwider, und Alles, was zu Schaden und Nachtheil des Podestà von Traona, Herrn Walser, oder eines anderen dortigen Beamten dieser Ursache halber von dem Bundstage gesprochen oder veranstaltet werden könnte, würde von dem mailändischen Governo billig geahndet, als den Tractaten widrig und folglich keineswegs mit Gleichgiltigkeit angesehen werden. Ja in dem nicht vermuthlichen Falle würde das Governo sich gezwungen sehen, mit Entrichtung der gewöhnlichen Pensionen einzuhalten und alle Ausfuhr des Getreides gegen Graubündten gänzlich zu sperren.

E. W. werden in diesen Vorträgen gegen die Herren Häupter der Republik, und wo es nothwendig sein dürfte, jene Anständig- und Standhaftigkeit bezeugen, welche der Gerechtigkeit unserer Sache und dem Ansehen unseres Hofes gemäss sein und die Herren Häupter sammt dem Bundstage zur Erkennung des übereilten Schrittes und zur Hintanhaltung aller ferneren Procedur wider den Podestà von Traona oder wider andere dortige Beamte besagter Ursach wegen verleiten könne; und E. W. werden hierüber ohne Verzug genauen Bericht zu erstatten belieben. . . . .

130. FORTSETZUNG DER CORRESPONDENZ ZWISCHEN FRIEDRICH WILHELM II. UND WURMSER.

A) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Kr.-A. Oberrh. 9/32.) (Entwurf nicht eigenh.) Dierbach, 27. August 1793.

In aller Unterthänigkeit habe E. Maj. zu melden, dass der Feind gestern Nachts sich in die Waldspitze von Schaidt mit zwei Bataillons postirt hatte, woraus er heute nach einem anhaltenden und äusserst heftigen Kanonen- und Kleingewehrfeuer wieder vertrieben worden, welches um so nöthiger war, als wir den Feind wegen der Communication mit dem linken Flügel schlechterdings daselbst nicht dulden dürften. Bei der E. Maj. gestern allerunterthänigst gemeldeten und heute vorgenommenen Recognoscirung, wobei ich zugleich den General Hotze gegen den im niederen Gebirg bei Ober- und Nieder-Ottenbach stehenden Feind vorrücken liess, fand ich den Feind sowohl zu Steinfeld ausserordentlich verschanzt und mit zahlreicher Artillerie versehen, als auch eine beträchtliche Anzahl der feindlichen Macht in dem niederen Gebirge gleichfalls hinter starken Verschanzungen. Diese vortheilhafte Position des Feindes würde nicht ohne grossen Verlust an Mannschaft zu attaquiren und zu überwältigen sein, daher ich meinen zu diesem Ende vorpoussirten rechten Flügel, um ihn gegen das Gebirge besser zu decken und jede Conjungirung mit der Landauer Garnison zu verhindern, zu refusiren gedenke. Sobald ich den Punkt ausgesucht haben werde, an welchem ich denselben appuiren kann, werde ich solches E. Maj. allerunterthänigst melden und füge nur noch hinzu, dass ich mit dem linken Flügel meine gegenwärtige Position bei Neuburg, Hagenbach, Büchelberg und Frickenfeld standhaft zu behaupten gedenke.

B) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Kr.-A. Oberrh. 9/34.) H.-Qu. Dierbach, den 28. August 1793.

In meiner gestrigen allerunterthänigsten Meldung berichtete ich E. Maj. die ansehnliche Verstärkung des Feindes im unteren Gebirge. Bei weiteren gestern Abends und heute Früh vorgenommenen Recognoscirungen scheint es jedoch, dass vom Feinde kein weiteres Vordringen zu besorgen, mithin, statt meinen rechten Flügel, wie ich es Anfangs Willens hatte, zu refusiren, es blos nothwendig ist, solchen zu verstärken, welches ich auch in Vollzug gesetzt und E. Maj. solches anmit allerunterthänigst zu melden ohnermangle. Sollten übrigens die Umstände weiterhin eine Veränderung der Position des rechten Flügels erfordern, so kann solche noch immer alsdann mit Vortheil geschehen, wenn man eine Bewegung des Feindes auf dieser Seite bemerkt, welches ich E. Maj. sogleich einzuberichten die Gnade haben werde.

C) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.

(Orig. Kr.-A. Oberrh. 9/33.) H.-Qu. Edinghofen, 28. August 1793.

Wenn Ich alle Dero in diesen Tagen eingegangene Berichte mit denen Nachrichten vergleiche, die Ich durch ausgeschickte Patrouillen erhalte, so finde Ich, dass Meine Vermuthungen sich leider bestätigen, und Ich kann annehmen, dass Sie die Idee, die Weissenburger Linien zu forciren, abandonnirt haben. Bei so bewandten Umständen würde Ich das Attachement verläugnen, welches Ich für die gemeine Sache überhaupt und den Wiener Hof insbesondere hege, wenn Ich Sie nicht mit Meinem Rathe unterstützen wollte. Vorausgesetzt, dass Ich weit entfernt bin, Ihnen einen ausdrücklichen Befehl geben zu wollen, halte ich es den jetzt obwaltenden Umständen angemessen, dass Sie sich mit dem linken Flügel bei Jockrim setzen und sich dort retrenchiren, den rechten Flügel aber nach Offenbach ziehen, als wodurch Sie wieder mit meinem Corps d'armée in Verbindung kommen, und für beiderseitige Truppen der Vortheil entstehet, sich wechselseitig unterstützen zu können. Ich halte dieses auch deshalb für gut und nothwendig, weil die ministerielle Anzeige eingegangen ist, dass der Wiener Hof nächster Tage einen fernerweiten Operationsplan anhero mittheilen werde, ohne welchen, wie Ich schon erklärt habe, man nicht wissen kann, inwiefern die bisherigen Bewegungen mit den Absichten des Kaisers Majestät übereinstimmen.

P. S. Sollten Sie bei Jockrim kein gutes Appui für Ihren linken Flügel finden, so würde Ich anrathen, selbigen noch weiter und selbst bis Herdt zurückzuziehen.

D) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Concept im Kr.-A. Oberrh. 9/35.) H.-Qu. Dierbach, 29. August 1793.

Allerhöchstdieselben werden aus meinem gestern Nachts einbeförderten Berichte allergnädigst zu ersehen geruht haben, dass ich nach genauen gegen den linken Flügel des Feindes vorgenommenen Recognoscirungen mich überzeugt gefunden, dass der Feind an kein weiteres Vordringen daselbst denke, und daher anstatt meinen rechten Flügel zu refusiren, ihn blos zu verstärken für nöthig befand, wobei ich auch auf die Communication mit dem zu Offenbach stehenden Corps Bedacht genommen habe. Wenn ich aber in meinem allerunterthänigsten Berichte vom 27. d. E. Maj. meldete, dass die Position des Feindes hier nicht ohne grossen Verlust zu überwältigen sein würde, so gab ich doch deswegen keineswegs den Gedanken auf, die Weissenburger Linien überhaupt zu forciren. Vielmehr habe ich gestern den Grafen Wartensleben angegangen, E. Maj. allerunterthänigst vorzustellen, dass, da nunmehr nach der eigenen hohen Aeusserung des Herrn Herzogs von Braunschweig Durchlaucht der Feind sein Lager bei Schwegen verlassen, mithin die Besorgniss, bei weiterem Vorrücken von demselben in die Flanke genommen zu werden, nicht mehr vorhanden ist, wahrscheinlich der glücklichste Erfolg zu gewärtigen wäre, wenn Se. Durchl. der Herzog Weissenburg im Rücken attaquiren und mir von dem dazu bestimmten Tage Nachricht zu geben geruhen wollte, damit auch ich meinerseits den Feind auf dieser Seite angreifen könnte. An einem glücklichen Erfolge würde in diesem Falle um so weniger zu zweifeln sein, als Se. Durchl. wegen der wenigen in dieser Gegend stehenden Truppen auch keinen starken Widerstand finden, die feindliche mir gegenüberstehende Armee selbst aber, wenn sie ein beträchtliches Corps in ihrem Rücken wüsste, unmöglich dem Angriff widerstehen könnte, welchen ich zu gleicher Zeit an mehreren Orten auf sie richten würde.

Ich wage es daher bei diesen Umständen, E. Maj. noch um meine Beibelassung in meiner gegenwärtigen Position allerunterthänigst zu bitten, besonders da ich in dem Bienenwalde zu Neuburg, Hagenbach und Büchelberg eine Position habe, die gut zu behaupten ist, und dem Feinde einen unendlichen Vortheil überliesse, wenn ich den so beträchtlichen Bienenwald wieder abandonnirte, welcher alsdann nicht ohne grosses Blutvergiessen wieder zu erobern wäre.

Da nun auch nach meinem unvorgreiflichen Erachten die Betrachtung hinzukommt, dass in dem zwischen E. Maj. und dem kaiserlichen Hofe zu verabredenden Operationsplane, bei Bestimmung der weiteren Operationen auf Elsass, dieser mein Vorschritt wohl schwerlich von einigem Nachtheil sein kann, da, wenn auch die weiteren Operationen im oberen Elsass angetragen werden sollten, ich eben auch gegenwärtig näher am oberen Elsass bin, und die Truppen sogleich

den Rhein passiren lassen kann, so wage ich es, E. Maj. diese meine allerunterthänigsten Vorstellungen in tiefster Unterwerfung zu unterlegen.*)

E) FRIEDRICH WILHELM II. AN WURMSER.

(Orig. Kr.-A. Oberrh. 9/35.) H.-Qu. Edinghofen, den 29. August 1793.

Ich kann und werde den von Ihnen gethanen höchst übereilten Schritt nie gut heissen, und wenn Ich gleich vom Herzen wünsche, dass daraus für die Zukunft keine grössere Nachtheile erwachsen mögen, als bereits erwachsen sind, so werde Ich mich durch diesen Schritt doch nie verleiten lassen, Meinerseits Bewegungen zu machen, die unangenehme Folgen nach sich ziehen könnten. Das Lager bei Schwegen stehet noch ebenso wie vormals, und des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht und Liebden können daher auch keine Bewegung machen, um die Weissenburger Linien zu tourniren. Dies ist Alles, was Ich Ihnen zur Beantwortung Ihres heutigen Schreibens sagen kann, und überlasse Ich Ihnen zu thun, was Sie für gut erachten, wogegen Sie aber auch die völlige Verantwortung Ihrer Handlungen auf sich haben werden.

F) WURMSER AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Concept Kr.-A. Oberrh. 9/89.) Frickenfeld, 30. August 1793.

Da Allerhöchstdieselben in den beiden allergnädigsten Schreiben vom gestrigen Dato mir anheim zu stellen geruht haben, meine jetzige Position beizubehalten, so glaube ich aus der Ursache sie bis auf weiteren Befehl E. Maj. beibehalten zu können, weil die Hauptabsicht E. Maj., die Communication nämlich zwischen dem Corps bei Offenbach und den vorwärts stehenden Truppen auf eine solche Art bestehet, dass es dem Feinde unmöglich ist, sich daselbst unbemerkt durchzuschleichen, und auf der anderen Seite man den Feind hier in einer vortheilhaften Position ruhig erwarten und in Respect erhalten kann. Schliesslich ist es mir unendlich schmerzhaft, dass mein Vorschlag wegen einer Bewegung Sr. Durchl. des Herzogs von Braunschweig mir ein ungnädiges Schreiben von E. Maj. zugezogen; der Umstand wegen des Lagers bei Schwegen war von dem Herrn Hauptmann von Valentini auf Befehl Sr. Durchl. des Herzogs von Braunschweig dem General Hotze geschrieben worden, weswegen ich dieses auch als eine gewisse Sache anzuführen wagte.**)

131. WURMSER AN LEHRBACH.

(Orig. bei dem Berichte Lehrbachs an Thugut Nr. 41.)

Dierbach, ce 29 août 1793.

Vous verrez, mon cher comte, par la lettre officielle, que j'ai l'honneur de vous écrire la proposition que le Roi me fait de me retirer en reprenant mon ancienne position depuis Offenbach jusqu'à Hoerth pour être *in Verbindung* avec lui, si comme cette *Verbindung* me servait à quelque chose, son armée étant dans les cantonnements qui n'a plus envie de tirer un seul coup de fusil, et je dois quitter ma position à ma plus grande honte et regrets, que j'ai acheté par le sang de nos braves troupes! Mais je tiendrai bon jusqu'à ce que j'ai des ordres de ma cour. Je vous dirais encore sous le secret, que Wartensleben m'a fait verbalement la même proposition que le Roi me fait par sa lettre du 28, et voyant qu'il ne réussissait pas, il s'est mis après le major Gorupp pour l'engager à faire cette démarche, qui lui répondit qu'il ne

*) Das Schreiben des Königs vom 28. August und seine eigene Antwort vom 29. August übersandte Wurmser an Lehrbach mit einem officiellen Schreiben vom 29. August und mit der Bitte, ihm den Rath zu ertheilen: „wie ich mich in dieser Angelegenheit am besten nach den Gesinnungen Sr. Maj. des Kaisers zu benehmen habe". Ueberdies richtete Wurmser an Lehrbach das in diesem Werke (Nr. 131) folgende vertrauliche Schreiben.

**) Am 31. August schreibt Wartensleben an Wurmser (Kr.-A. Oberrh. 9/42): „Soviel das Lager von Hornbach oder Schwegen, welches einerlei ist, betrifft, kann ich E. Exc. versichern, dass solches nicht allein dermalen noch daselbst besteht, sondern selbst verstärket worden ist."

s'aviserait jamais de s'y prêter, qu'il ignorait les affaires politiques qui peuvent engager le Roi d'exiger une démarche aussi nuisible, que notre position était bonne et qu'il y a de l'espérance, que nous continuerons d'avoir des avantages sur l'ennemi. Voilà, mon cher comte, comme je suis continuellement tracassé avec ces alliés perfides. Vous faites dans ce moment de crise toute ma consolation; si vous n'étiez pas ici il y a long-temps que j'aurais envoyé mon fils à Vienne (pour instruire la cour de tous ces tracas) qui est au fait de tout, puisque c'est lui qui est chargé de la correspondance avec le Roi. Je continuerai à vous instruire de tout. Soyez sur votre garde; ne vous fiez à personne qui vous entoure. Toute cette boutique est vouée aux Prussiens; j'ai le cœur navré de chagrin de voir, comme notre bon souverain est joué et trompé. Si je pourrais seulement recevoir le corps que j'ai laissé à Offenbach pour garder les Prussiens, ce qui est d'une indécence parfaite; ceux-là campent pour les garder et eux sont fourrés dans les cantonnements. Je désirerais aussi d'avoir le régiment de Bender qui fait partie du corps de Blankenstein; j'ignore l'ennemi qu'il peut avoir contre lui et il a dix bataillons et six ou sept divisions de cavalerie. L'étendue de ma ligne depuis Bergzabern jusqu'à Hagenbach dans le Bienenwald est énorme. Je vous demande, mon cher comte, la continuation de votre amitié; tenons bon et ensemble et tout ira bien. Nous sommes peut-être ceux qui sauverons encore l'état; tout à vous, pour la vie votre ami et serviteur.

P. S. Vous pourrez montrer la copie de la lettre du Roi au général Wartensleben.

132. COBURG AN DEN KAISER.

(Eigenh. Orig.)

(Kr.-A. Cabinetsacten. Coburg 57.) H.-Qu. Bermering, den 29. August 1793.

E. Maj. statte sowohl für die allergnädigste Vergebung Deren beiden Regimentern Mathesen und Brendano an so verdienstvolle Männer, als für die Verleihung einiger Marie Theresie-Ordenskreuze und übriges Avancement den allerunterthänigsten Dank ab, nicht zweifelnd, dass diese Allerhöchste Belohnung auch gute Folgen für die Zukunft haben werde. In Ansehung der Benehmungsart mit E. Maj. hohen Alliirten und besonders mit denen Engeländern hoffe ich bishero die thätigsten Proben gegeben zu haben, ohne E. Maj. eigen hohes Interesse dabei vernachlässigt zu haben. Da ich aber mit äusserster Betrübniss wahrnehmen müssen, dass man mich aller bisher angewendeten Thätigkeit ohngeachtet noch Trägheit und Wankelmuth beschuldigt, auch unter meiner Aufsicht Verschwendung, Nachlässigkeit und Unachtsamkeiten herrschen sollen, worüber ich mir gewiss keinen Vorwurf zu machen weiss, so würde ich mir ein Gewissen daraus machen, meine aufhabende Charge einem Anderen zu entziehen, der besser als ich E. Maj. allerhöchste Gesinnungen vollkommen zu erfüllen im Stand sein dürfte. Ich werde es vor eine ganz besondere Allerhöchste Gnade halten, wenn E. Maj. allergnädigst geruhen möchten, mich meines bisher so schwer aufgehabten Armeecommandos umsomehr gnädigst zu überheben, als

meine E. Maj. gleich Anfangs unterthänigst angezeigte Gebrechen an Gesicht und Gedächtniss sich bisher durch die so häufigen Arbeiten nicht verbessern können.

---

133. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO und H.-Kr.-R.-Pr. WALLIS).

(St.-A. Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 9/270 f.) H.-Qu. Edenkoben, 30. August 1793.

Da der König vorgestern in Carlsruhe ware, habe ich den General der Cavallerie, Herrn Grafen von Wurmser, zu Pirkfeld bei Lauterburg besucht, um über Verschiedenes mit ihm zu sprechen.

Als ich ankam, war das ganze Wurmser'sche Corps mit dem Feinde in dem hitzigsten Gefechte; der General Hotze wollte die Franzosen aus dem Gebirge delogiren; der Herr Fürst von Waldek war im Centro ausgerückt und General von Wurmser auf dem rechten Flügel in der heftigsten Kanonade. Ich bin selbst bei dem General von Wurmser unter dem Kanonenschuss gewesen, so dass die Kugeln auf zehn bis zwanzig Schritte vor uns niederfielen. Bei diesem Flügel geschahe, dass das Julai'sche Bataillon die Franzosen aus der noch ingehabten Spitze des Bienenwaldes heldenmässig vertrieben; das Bataillon hatte fünfzig Todte und Blessirte; unter solchen befindet sich der Oberst Kornfeld in die zwei Hände leicht blessiret, Hauptmann Lechert durch den Leib geschossen und ein anderer Hauptmann blessirt. Die Waldeck'sche Colonne litt nichts oder wenig. Der linke Flügel des General Hotze war von fünf Uhr Früh bis gegen Mittag in einem unausgesetzten Kanonen- und kleinen Gewehrfeuer. Er solle die Anhöhen zweimal occupirt das letztemal aber, als die Franzosen zwölf Kanonen (Vierundzwanzigpfünder) haben kommen lassen, habe[n] weichen müssen. Dieser Flügel solle, besonders das Bataillon Lattermann, sehr gelitten haben. Ein davon eingelangter Unterofficier hat ausgesagt, in dem siebenjährigen Kriege habe er nie ein solches Feuer ausgehalten. Man sagt, vorgenanntes Bataillon habe 400 Todte und Blessirte.

Gegen ein Uhr Nachmittags ist Alles still gewesen und man ist eingerückt; ich habe bei dem Herrn Grafen von Wurmser gespeist und mich mit demselben dahin unterredet: *a*) dass, da der König aufgebracht seie, wegen dem Ganzen und im politischen Betracht alle Behutsamkeit, Communication und Einverständniss zu beobachten seie; *b*) mithin im Reden sich besonders müsse in Obacht und vieles an sich Wahre und fast Unerträgliche hinuntergeschluckt werden; *c*) bate ich den commandirenden Herrn General aus wahrer Verehrung für sein Alter und grosse Verdienste, sich so zu benehmen, dermal ohne Unterstützung nicht sich so zu wagen, dass er *échec* erhielte; es wäre zum Nachtheil der grossen Plane und seiner eigenen Ehre, — preussischerseits würde ansonst sehr frohlocket werden; *d*) dem jungen Herrn Grafen von Wurmser eröffnete ich mit Freundschaft, was gegen ihn gesagt werde. Er wollte anfänglich Alles ablehnen, es seie nicht also; der Vater sagte aber endlich: „Ich habe ihm strenge verboten Nichts mehr zu sagen; Ursache dazu ist und war genug."

Ich muss hier bemerken, dass dieser alte, respectable Mann mir unendlich für die ihm gegebene freundschaftliche Warnungen, die bei mir für dessen Bestes und jenes des Dienstes lediglich entstanden sind, gedankt und mich ganz besonders gütig behandelt hat.

Als ich im hiesigen Hauptquartier gestern war, frohlockte Alles über den Wurmser'schen Verlust: „er muss sehr geschlagen sein" — wo ich mich nicht entbrechen konnte, das Eigenthümliche einigermassen auch dahin zu bemerken, dass ein geschlagener General nicht vorrücke, wie es Graf Wurmser von Langenkandel bis Birkenfeld, eine Strecke von ein und einer halben Stunde, gethan und den ganzen Bienenwald gesäubert habe; — General Hotze habe gelitten, aber seie, weil er die Anhöhe nicht habe occupiren können, nicht geschlagen worden, sondern in seine vorige Position gegangen.

Indessen wird es schwer sein, dass ohne preussische Unterstützung die Linien von Weissenburg genommen werden können. Der König wünscht, General Wurmser nähme eine andere Stellung rückwärts, alsdann wolle man gemeinschaftlich handeln. Da dies ein militärischer Operationsgegenstand ist, so kann und will ich ihn nicht beurtheilen; diese Branche wird daher deshalb das Nähere vorstellen und berichtigen. Der Herr General Graf von Wartensleben hat deshalb gestern mit dem preussischen Obersten von Mannstein Unterredung gehabt.

Der Herr Graf von Wurmser hat mir die sub N°. 18*) angebogene Note mit der Correspondenz zwischen ihm und dem König zugesandt und dabei sich mündlich sehr über die Preussen und ihre Behandlung gegen ihn beschwert, dass man nicht bei der Sache bleibe; einmal heisse es, der König seie zwar unterrichtet aber zu spät geworden, alsdann sage wieder ein anderes königliches Schreiben, es sei gegen Wissen und wider den Willen des Königs geschehen, da doch der Graf von Wurmser selbst mündlich die Einwilligung erhalten habe.

Zu Langenkandel, einem in der sogenannten Souveraineté gelegenen Zweibrück'schen Orte, solle auf die kaiserliche Truppen geschossen worden sein, welches die wohlverdiente Plünderung des Ortes nach sich zoge. Prinz Max von Zweibrücken schlägt allhier grossen Lärmen, der Herr General von Wurmser habe diesen Ort dem Kaiser die Treue wollen schwören lassen; da sich in solchen Sachen immer an den Herrn Fürsten von Reuss und Grafen von Wartensleben zuerst gewendet wird, um vorzubereiten und zu gewinnen, so war ich ganz still, bis es endlich doch auch an mich kommen musste. Dem Herrn Prinzen Max habe ich sodann bemerkt, dass mir wohl von dem Schiessen und der Plünderung, aber Nichts von dem Uebrigen bekannt sei, doch wüsste ich, dass die Orte in der Souveraineté der französischen Nation geschworen hätten und es ohnehin bekannt seie, worin die Rechte der in Frankreich begüterten Herren Fürsten bestünden.

Da der Prinz Max dieses auch dem Marquis Lucchesini klagte, so sprach derselbe mit mir, fragend, ob General Wurmser hierzu Befehle habe, worauf ich ihm äusserte, dass mir deshalb gar nichts bekannt

*) Siehe oben S. 209, Nr. 128.

seie, und bekanntlich hätten diese Orte im Elsass der Nation geschworen oder schwören müssen.

Diesen Augenblick, als ich dieses berichte, erhalte ich*) den sub Nr. 19 angebogenen Aufruf oder Proclamation von meinem Correspondenten in Mannheim, welchen General Wurmser erlassen hat. Da ich sonst über diesen Gegenstand Nichts weiss, so sende ich ihn blos gehorsamst ein.

Mehrgedachter Herr General hat mir mündlich gesagt, dass die Stadt Strassburg an ihn Vertraute abgesandt habe mit der Aeusserung, wenn man die Stadt eine Reichsstadt liesse, so würden sie Alles anwenden, um aus der französischen Botmässigkeit zu kommen. Graf Wurmser hat ihnen erwidert, dass er hierüber keine Auskunft noch Antwort geben könnte.

Als ich bei demselben im Lager war, befande sich allda der Herr Prinz von Condé, auch dessen Herr Sohn, der Duc d'Enghien. Jener stellte mich gleich über Verschiedenes auf die starken Fragen, woraus abzunehmen ist, wie die Emigrirten denken, und ich solches aus dessen Munde habe. Er sagte mir: „Vous voulez donc prendre la Flandre, le Hainaut, la Lorraine et l'Alsace; on devait faire le généreux et s'occuper plutôt à sauver la Reine — vous voulez donc prendre le quartier d'hiver en Alsace?"

Ich antwortete hierauf: „Que c'étaient des objets, sur lesquels je ne pouvais parler. à personne; — que la cour impériale à l'admiration de toute l'Europe faisait la généreuse, et qu'elle méritait plutôt de la reconnaissance que de la censure qu'on se permettait, et qu'elle n'ignorait pas." Der Prinz Condé wurde hierauf ausserordentlich höflich, äussernd: „Pour ma part j'en suis convaincu; rétablissez seulement un Roi et reconnaissez le régent." Ich antwortete ihm: „Que la cour impériale avait proposé et établi le concert commun qui devait être un sûr garant de sa façon de penser; que la reconnaissance de la régence était un objet d'un accord commun de toutes les cours et puissances." Der Prinz von Condé antwortete: „Mais une doit commencer, et cela devait être la cour impériale." Ich bemerkte ihm: „Que d'après sa sagesse et comme un prince si éclairé, il entrevoyait lui-même, qu'une seule cour, même du premier rang, ne pouvait absolument s'aventurer sur un objet aussi important, et qui regardait toutes les puissances." Damit suchte ich ihn zu verlassen, da er ausser dem Kanonenschuss stunde und mit mir vorwärts unter denselben zum General Wurmser nicht gehen wollte.

So wie Prinz Condé denkt, ist die Denkungsart aller Emigranten, und diese Leute sind bei der Armee; — hiezu kommt noch ihr elender Zustand, kaum oder äusserst schlecht gekleidet; wenn die frische oder kalte Witterung eintritt, können sie es unmöglich aushalten; sie nehmen in Allem mehr den kaiserlichen Truppen die Nahrung und sonstige Bequemlichkeit hinweg. Man sagt, zuverlässig zu sein, dass Prinz Condé

*) Im Berichte an den R.-V.-K. Colloredo lautet die folgende Stelle: „Die Nachricht, dass General Wurmser bei seinem Einmarsch in Elsass einen deutschen Aufruf und französische Proclamation hat ergehen lassen; da ich weiter hievon nichts weiss, so bemerke ich es blos relatorisch."

nicht zahlt, das Geld vom kaiserlichen Hofe viel (!) für sich behält; er hat sechs Köche, drei Aumoniers, dreissig Aides de camp. Hierzu kommt noch die gefährlichste Correspondenz, welche diese Leute führen.

Der Herr Graf von Wurmser sieht es nun selbst ein, hat solche gefährliche Briefe in Händen, wo er selbst von ihnen sehr misshandelt und übel geschildert wird. Ich konnte mich nicht entbrechen, demselben zu bemerken, dass es viel seine eigene Schuld wäre, da schon von dem kaiserlichen Hofe beschlossen gewesen wäre, das Condé'sche Corps zu dissolviren; auf sein Einrathen und Begehren seie es wieder zum grossen Nachtheil des Aerarii beibehalten worden. Der Herr Graf von Wurmser fragte mich: „Wie kann man ihrer los werden?" Meine Antwort war, dass dieses von höherem Belang und grosser. Ueberlegung seie.

Bei Anblick dieses Corps tritt zwar Bedauern in die menschliche Seele, aber auch zugleich eine komische Anwandlung; ich habe Cavalleristen, Edelleute gesehen, wo ein Buckel hinten und auch vorne von dem ganzen Reiter allein zu sehen war. Ich wiederhole es nochmals, die Folge, wenn man tiefer in die französischen Provinzen einrückt, wird es zeigen, was ich von diesem Corps öfters bemerkt habe; — selbst der Marquis von Lucchesini macht, wenn er vertraulich wird, welches selten und schwer zu erhalten ist (doch hat er auch seine Augenblicke, wo er mit der grössten Feinigkeit Mensch bleibt), diese Betrachtungen; — meine Obliegenheit ist, dem Hofe die Lage und so viel möglich das Wahre einzuberichten; das Uebrige ist nicht die Sache eines Subaltern.

---

134. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO und an den H.-Kr.-R.-Pr. WALLIS.)

(St.-A.; Kr.-A. H.-Kr-R.-A. 9/270 e.) H.-Qu. Edenkoven, 30. August 1793.

....Es ist nun solche Verwirrung auf dieser Seite in denen Kriegsoperationen, dass ich auch nach meinem Stande ausser der Lage bin, davon zu urtheilen. Die Preussen und welche ihnen das Wort sprechen, tadeln Wurmser und seine Operationen; — er und die ihm Ergebenen tadeln die Preussen. Was diese bis anhero gethan, wie diese sich benommen haben und noch benehmen, habe ich in meinen bisherigen Berichten unparteiisch und der Wahrheit gemäss berichtet, relatorisch ohne Urtheil angezeigt, welches ich weder fällen kann noch will. Der Sache muss aber auf die eine oder andere Art abgeholfen werden, ansonsten leidet das Ganze und besonders das Grosse, nur den kaiserlichen Hof vorzüglich und fast allein Angehende, da die, welche ruhige Besitzer ihres Theils sind, solches sich erfreuen, massen sie von jeder Person, von jeder Gelegenheit und Ereignisse den sich vorgesteckten Nutzen gezogen haben. Diesem kann nur abgeholfen werden, wenn ein ordentlicher, angemessener und ausführbarer Operationsplan gemacht wird; es hat auch vorzüglich den Nutzen, dass alsdann die Preussen aufgerufen und auf die Probe gestellt

werden. Es wird sich sodann auch zeigen, was sich hievon und in Rücksicht des Ganzen zu versprechen ist.

Der Vorgang mit dem Fürstenberg'schen Adjutanten ist wichtiger als man glauben dürfte. Er war ein erzliederlicher Mensch von mehrerer Zeit; er ist zu den Franzosen nach Weissenburg, hat Alles verrathen, die Stellung und Stärke, Art zu handeln; solle die Franzosen belehrt haben, dass sie zu geschwind und meistens über die Truppen hinaus schiessen. Bei der jüngsten Affaire solle man die Wirkungen dieser Lehre schon erfahren haben. Dieser Bösewicht hat schon lange vor seiner Entweichung im offenbaren Lager geäussert: „wenn die Franzosen dieses wüssten, würden sie uns anders pfeifen".

Seitdem der FML. Herr Graf von Spleni das Commando in diesem Lager übernommen, ist Alles vergnügt, und es geht sehr gut; er macht gute Vorkehrungen und steht bei dem Könige gut, auch mit den Preussen in sehr gutem Vernehmen, und zwar in einem solchen, wie jeder kaiserliche Diener stehen solle.

Zum Besten des Dienstes, da ich in allen Gelegenheiten erprobtermassen nie eine andere Absicht oder Direction habe, und damit der ohnehin so sehr betrogene und beängstigte kaiserliche Hof aus der dermaligen Krise annoch auf einige Art mit Ehre und Nutzen herauskomme, so dürfte wohl zu beherzigen sein, dass die Animosität zwischen Preussen und dem so widrigen Herrn General von Wurmser auf das Höchste gestiegen seie, dass hiedurch die Sache in eine solche Lage versetzet ist, dass in der Folge nichts oder wenig Gedeihliches zu hoffen ist; ob daher nicht in dem Generalcommando eine Aenderung, allenfalls mit Beförderung des verdienten Greises, thunlich und schicklich wäre. Der bei diesem Corps d'armée angestellte Herr FML. Graf von Wallis, welcher sich unendlich Mühe gibt, den Herrn Grafen von Wurmser verehrt und ihm attachirt ist, sich durch seine Handlungen viele Ehre macht, mit dem ich jüngstens über Verschiedenes gesprochen habe, könnte über alles von mir Bemerkte nähere Auskunft geben. Was allenfalls für ein Feldzeugmeister oder General der Cavallerie dieses Commando übernehmen könnte, ist nicht meines Berührens; es muss aber immer einer sein, der mit Preussen gut steht und den Magen hat, welchen man haben muss, Vieles zu ertragen, ohne es merken zu lassen, und Manches zu loben oder wenigstens nicht zu tadeln, was wahrhaft in diese Classe gehört.

Ich habe durch diesen Bericht meinem Berufe und meiner Pflicht ein Genügen gethan; das Uebrige überlasse ich als Subaltern höherer Beurtheilung und Anordnung; nur schliesse ich zur hohen Einsicht sub Nr. 22 (Nr. 16 an Colloredo) noch an, was von dem Hofkriegsrathe wegen des Operationsplanes an den Herrn Grafen von Wartensleben eingegangen ist, wovon das königlich preussische Schreiben an den Herrn Grafen von Wurmser Erwähnung macht.

135. PROMEMORIA DES MARQUIS LUCCHESINI AN GRAF LEHRBACH vom 30. August 1793.

(Orig. bei Lehrbachs Bericht an Thugut Nr. 46 vom 31. August 1793.)

Note.

L'attente, dans laquelle S. M. le Roi de Prusse est demeurée depuis la fin du siége de Mayence, des résolutions du conseil de guerre de S. M. I. sur les opérations militaires des armées combinées sur le Rhin, a nécessairement borné les mouvements de la sienne à couvrir les provinces de l'empire que le Roi avait délivrées de ses cruels oppresseurs, et à forcer l'ennemi d'abandonner le reste des pays appartenants aux princes d'Allemagne, dans lesquels il venait de signaler sa férocité incendiaire. Cependant à peine le Feldmaréchal prince de Cobourg eut exprimé au Roi le désir et l'utilité de faire avancer vers la Saar l'armée que S. M. commande en personne pour combiner ses mouvements avec ceux de l'armée de la Flandre, le Roi n'aperçut dans ce projet que la sûreté de l'empire et l'avantage de son auguste allié, deux points, qu'il n'a jamais perdu de vue depuis qu'il est volé au secours de l'un et de l'autre dans la guerre, que la faction dominante en France lui fait avec autant d'injustice que de barbarie. Par conséquent S. M. fit sur le champ toutes les dispositions nécessaires à l'exécution immédiate de ce mouvement et prit les mesures convenables pour lui donner plus de suite et d'importance, que le Feldmaréchal n'en attendait lui-même, en le proposant. Le jour de la marche des troupes était fixé, quand S. M. fut officiellement avertie de l'arrivée prochaine de Mgr. le prince de Waldeck, qui fit même requérir expressément le Roi de suspendre tout mouvement sur la droite, parce que les intentions de S. M. I. dont il était dépositaire dirigeaient probablement ailleurs les opérations de guerre pour le reste de la campagne actuelle. Le Roi se prêta, quoique avec peine, à prolonger l'inaction de son armée pour en compasser les mouvements d'après les vœux de son allié. Si la conviction de l'impossibilité de la réussite du premier plan, que Mgr. le prince de Waldek lui proposa, au nom du général Wurmser, obligea S. M. à une opposition que les événements postérieurs n'ont que trop justifiée, une entière déférence et une disposition marquée de sa part à favoriser l'exécution du second font regretter à S. M., que Mgr. le prince de Waldeck n'ait point été dans le cas de lui donner la suite qu'en quittant le quartier général d'Edinghofen, ce prince avait fait entrevoir au Roi comme prochaine et immanquable. Ce regret a été augmenté par les inconvénients de toute espèce, auxquels a donné lieu l'entreprise non concertée et isolée du général de Wurmser, dont le Roi n'a pas pu cacher à S. M. I. son mécontentement personnel à cause des suites fâcheuses qui pourraient résulter de l'irrégularité de pareils procédés. Cependant la saison des opérations s'écoule dans l'attente du plan de campagne qui d'après un avis postérieur et officiel du conseil de guerre devrait être déjà arrivé de Vienne et les dépenses de l'entretien de l'armée augmentent par l'impossibilité de s'occuper d'avance et avec connaissance de cause de l'établissement de ses magasins.

Ces motifs joints à ceux de la dignité personnelle de S. M. et de la considération de son armée, autant que son vif désir de donner à son auguste allié et à ses coétats une nouvelle marque du zèle qui l'anime pour leurs intérêts respectifs ont déterminé le Roi à se préparer en silence à une entreprise, qu'il croit réunir tous les avantages qu'on peut encore attendre de sa coopération jusqu'à la fin de cette campagne. Le papier ci-joint*) contient le développement de ce plan et les conditions auxquelles S. M. croit pouvoir l'exécuter.

S. M. prussienne en chargeant le soussigné de requérir Mr. le prince de Reuss, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I., ainsi que Mr. le comte de Lehrbach, de porter aussi promptement que possible cette proposition à la connaissance immédiate et à la décision de l'Empereur leur auguste maître a expressément ordonné au marquis de Lucchesini de déclarer, que le Roi propose de se charger encore d'une entreprise aussi coûteuse que difficile, dans la supposition que le conseil de guerre de S. M. I. la crût convenable à ses intérêts et à la sûreté de l'empire, que l'agrément de la cour impériale fût connu ici sans délai, puisque le moindre retard dans la saison avancé obligerait S. M. prussienne d'y renoncer, et que les ordres les plus précis de S. M. I. à ses généraux chargés d'en remplir les conditions pussent tranquilliser le Roi sur leur pleine et invariable exécution. Si S. M. l'Empereur n'y trouvait point les avantages que le Roi y croyait avoir apperçus, ou si ce souverain y entrevoyait quelques entraves à l'exécution des plans qu'il pourrait avoir arrêtés en attendant, S. M. prussienne, se faisant un devoir sacré de ne jamais s'écarter de la qualité de puissance auxiliaire, se contentera d'avoir donné à l'Europe un témoignage public de sa bonne volonté, et à son auguste allié une preuve de son empressement d'aller toujours au delà de ses obligations, et n'en sera pas moins prête (à moins de quelque obstacle imprévu) à coopérer autant qu'il dépendera d'elle et que ses engagements exigent à la continuation des succès qui ont couronnés presque toutes les entreprises de cette campagne. L'époque où nous sommes fait de la prompte décision de la cour impériale une nécessité aussi urgente qu'impérieuse, et le zèle éclairé de Mr. le prince de Reuss et de Mr. le comte de Lehrbach leur indiquera dans la situation actuelle les motifs pressants et les moyens capables de procurer à S. M. le Roi de Prusse aussi promptement que possible la réponse à l'office que le soussigné a l'honneur de leur présenter, accompagné des assurances de sa haute considération. Jérôme marquis de Lucchesini.

Au quartier général d'Edinghofen, ce 30 d'août 1793.

---

136. CONVENTION ENTRE L'AUTRICHE ET L'ANGLETERRE. **)

Londres, ce 30 août 1793.

(Abgedr. bei Martens, Receuil des traités t. V, pag. 171 ff., und bei Neumann, Receuil t. I, pag. 49 ff.)

*) Vgl. S. 225, Nr. 138.

**) Die Ratificationen der Convention wurden zu London am 24. October ausgetauscht.

137. CRONTHAL AN WILCZEK.

(Beilage zu Wilczeks Bericht an Thugut vom 7. September 1793.)

(Copie.) Chur, 30. August 1793.

Gestern nach Mittag kam ein Secretär des Barthélemy von Baden hier an, überbrachte dem Herrn Präsidenten der Standesversammlung ein Schreiben von selbem, ging persönlich zu allen Mitgliedern der Versammlung, dringet auf eine augenblickliche Antwort, schreiet und drohet und will Alles unter ob sich kehren. E. Exc. können sich vorstellen, ob ich nicht Alles anwandte, eine Abschrift dieses Briefes zu bekommen, und es gelang mir, selbe noch gestern Nachts zu erhalten, wie ich sie E. Exc. hier unterthänigst beischliesse.

Folget die Denkschrift an alle freien Bündner, vom Köhl der Standesversammlung gewidmet; diese abscheuliche jacobinische Geburt zeuget, wie man in Chur denket. Man vermuthet, der Herr Stadtvogt Tscharner von Chur sei der Urheber derselben; ich kann es aber nicht versichern und wollte dem Manne nicht Unrecht thun. Gewiss ist es, dass er den Franzosen geneigt und einen entsetzlichen Hass gegen die Salis hat und die Gelegenheit gebrauchet, sie gänzlich zu stürzen. Man dringet darauf, dass diese Schrift, die gestern zum Vorschein gekommen ist, in öffentlicher Session vorgelesen werde. Ich habe der löblichen Standesversammlung in Betreff dieser zwei Gegenstände ein Schreiben erlassen, mit Anstand verfasset, wie es der Würde Sr. Maj. des Kaisers gemäss ist.

Ich lege eine Abschrift der Instructionen bei, welche Bergel (der Aufenthaltsort des Semonville) ihrem Deputirten gegeben hat. Man sieht, wie gleichstimmig selbe mit dem Schreiben des Barthélemy lauten. Eine ziemlich gleichlautende solle auch Davos ihren Deputirten gegeben haben, sowie auch Engadin, welche die Orte sind, so die meisten Bündner noch in Frankreich haben.

Anton von Salis-Soglio hat noch erhalten mögen, wider den Hercules von Salis auf den Bundstag zu kommen; er ward aber gezwungen, jene Instruction anzunehmen. Eher aber als den Hercules kommen zu lassen, wollte er lieber dieses thun, um grösseres Uebel zu verhindern. Es muss viel sein, wenn dieser Sturm ohne thätige Unruhen vorübergehet; denn ich sehe die Gemüther so erhitzet, dass man nichts Gutes vorsehen kann. Der obere Bund, wie ich schon gesagt habe, beträgt sich sehr wohlgesinnt und ergeben. . . .

138. BEDINGUNGEN,

unter welchen Se. königl. Maj. von Preussen nicht abgeneigt sind, in Verbindung mit den k. k. Truppen eine Expedition auf Saarlouis zu unternehmen.*)

(Abgedruckt bei Wagner a. a. O. 90—91.)

139. LEHRBACH AN THUGUT.

Königl. preuss. H.-Qu. Edenkoben, 31. August 1793.

Gestern suchte der General Bischoffswerder im königlich preussischen Hauptquartier mich auf, sowie er sich meistens mit mir zu

*) Obige Aufschrift enthält das Schriftstück in den Cabinetsacten. Coburg. (Kr.-A.) Sept. ad 10.

unterhalten, auch mit mir zu reiten sucht. Er äusserte sodann: „Ich kann nicht begreifen, warum der kaiserliche Hof den König Friedrich Wilhelm besonders in den jetzigen Umständen und der Lage, in welcher der Kaiser itzo einmal sind, nicht besser und zu seinem Besten benutzet; dieser Herr möchte im Militärfache gerne etwas thun, sich Ehre und Glorie erwerben. Er empfindet die Lage, in welche seine Armee gerathen ist; diese Gemüthsbewegungen sollte man benutzen und man lässt Alles ohne Plane."

Gleich darauf kam der Oberst Mannstein zu mir, der bisher gegen mich nicht die Vertraulichkeit hatte, die er gegen den Herrn Fürsten von Reuss besonders und gegen den Herrn Grafen von Wartensleben, obwohl im minderen Grade, gezeiget hat. Er finge mit Lob über mein Benehmen an; der König und Alles seie zufrieden. Bei dieser Sprache eines vertueux Mannstein, wie ihn Dumouriez nannte, bekame ich das gehörige sogenannte Ministerial-Misstrauen oder in anderm Ausdrucke die gehörige Vorsicht. Er fuhr fort, der König würde mir selbst eine Eröffnung machen, wovon nun Alles abhinge, und man würde verlangen, dass ich Alles mit einem Courier nach Wien sendete. Da dieser Mann im Militärfache Alles dirigirt, so suchte ich ihm eben auch viel Schmeichelhaftes, jedoch in angemessenen Ausdrücken zu sagen, indem die österreichische Monarchie durch vorhergegangene, ohnehin hinlänglich bekannte, durch meine dermalige Negociation gänzlich aufgedeckte Handlungen und Vorgänge leider, obgleich im ersten Range, in die seltene Lage gesetzt ist, dermalen gute Worte auszugeben, dem preussischen Hofe gleichsam zu schmeicheln, um aus dieser Lage annoch mit einigem Nutzen, Ehre und Ansehen zu kommen, welches ohne die preussische thätige Mitwirkung zu erhalten kaum möglich sein dürfte.

Gleich hierauf liesse mich der König durch den Generaladjutanten von Bischoffswerder zu sich in sein Speiszelt rufen, auch kurz nachhin den Herrn Fürsten von Reuss dazu. Der König äusserte mir in deutscher Sprache Folgendes: „Ich hoffe, Sie werden des Kaisers Majestät von meiner wahren Ergebenheit und aufrichtigen Freundschaft in Ihren Berichten überzeugt haben. Ich will davon einen neuen Beweis geben. Die Militär-Unthätigkeit, in welcher man sich wegen Abgang eines Operationsplanes befindet, ist sowohl der allgemeinen Sache als mir und meinen Finanzen, auch der Ehre nachtheilig; die gute Zeit geht vorbei; — es geschiehet Nichts; noch während der Belagerung von Mainz truge ich schon an, um zu wissen, was nach derselben geschehen sollte, indem das weitere Operiren allerhand nöthige Militäranstalten und Dispositiones erforderte. Es erscheint aber deshalb Nichts. Der Fürst Waldeck kam zu mir ins Hauptquartier, äusserte mir, die Operationen sollen nicht gegen Saarlouis, sondern gegen Strassburg gehen, und er würde mir erster Tage deshalb einen Plan mittheilen; seit seiner Abreise zu dem Wurmser'schen Corps habe ich ihn nicht mehr gesehen, noch habe ich den versprochenen Plansentwurf erhalten. Graf Wurmser geht ohne alle Uebereinstimmung besonders mit mir zu Werke; er will jetzo schon die schwerste Operationen vornehmen, die Linien von Weissenburg forciren, woran in vorigen Zeiten, wie bekannt ist, die grösste Feldherren

lange Zeit, Vorsicht und wohlcombinirte Operationen anwenden mussten. Länger kann ich auch wegen meiner Ehre nicht unthätig bleiben; ich habe mich dahero entschlossen, dem Kaiser als ein treuer Alliirter einen Operationsplan selbst vorzulegen; Sie werden ihn durch den Marquis von Lucchesini erhalten, und ich ersuche Sie, denselben mit einem Courier an des Kaisers Majestät zu senden und ihn in meinem Namen, vorzüglich nach der jetzigen Lage, zu seinem eigenen Besten zu ersuchen, sobald nur immer möglich hierauf eine Antwort zu ertheilen, weilen nach der Jahreszeit jeder Tag äusserst kostbar ist; dieses muss aber Alles äusserst geheim gehalten werden, nicht einmal weiss zur Zeit der Herzog von Braunschweig etwas davon."

Vorstehender Inbegriff sind die eigene Worte des Königs, die ich in Allem wohl bedächtlich beibehalte.

Ich habe hierauf dem König geantwortet, in Gegenwart des Herrn Fürsten von Reuss Alles nur menschenmögliche Schmeichelhafte gesagt und mich hierin erschöpft, dass des Kaisers Majestät den grössten Werth auf des Königs Freundschaft und die Verbindung mit ihm setzten, Alles aufrichtig beitragen und sorgfältigst erfüllen würden, was zu derselben Befestigung und Dauer nur immer beitragen könnte, dass ich den höchsten Grad der Zufriedenheit über meine Sendung und Negociation erreichen würde, wenn ich diese wahre und aufrichtige, zum beiderseitigen, sowie zum allgemeinen Besten gereichende Absichten erfüllen würde; ich würde den mir zukommenden Operationsplan ohne Verzug mit einem Courier an des Kaisers Majestät einsenden, welche hieran einen neuen Beweis Sr. königlichen Maj. Freundschaft zu finden das grösste Vergnügen haben würden.

Hiemit endigte sich dieses ganz geheime Gespräch, von welchem alle Uebrige entfernt waren.

Der Herr Marquis von Lucchesini kam hierauf zu mir und äusserte, dass ich gegen Abend eine Ministerialnote nebst dem Operationsplans-Entwurf erhalten würde. Er ersuche mich nochmals, denselben mit einem Courier nach Wien zu senden und eine schleunige Antwort und Entschliessung zu erwirken, setzte noch hinzu, ich würde der gemeinen Sache den grössten Dienst leisten, wenn wegen dem commandirenden General Grafen Wurmser eine abhilfliche Mass geschehete. „*Si on ôtait cette pierre d'achoppement.*"

Gestern Abends erhielte ich sodann die in Frage stehende Ministerialnote nebst dem Operationsplans-Entwurf, welche beide ich nach dem hiesigen Verlangen mittelst Courier an E. Exc. gehorsamst einbefördere.*) Ich habe dazu den in der Gesandtschaftskanzlei nun mit dreihundert Gulden Gehalt sich befindlichen Schlott, meinen vorhinigen Privatsecretär genommen, da er vertraut ist, auch alles Geheime schreibt. In der Sache selbst muss ich Alles lediglich höherer Beurtheilung und Verfügung gehorsamst anheim lassen.

In der Note, die der Herr Marquis von Lucchesini oder meistens ein bei ihm seiender sehr geschickter geheime Secretär Namens Bayr

*) S. oben S. 223, Nr. 136 und S. 225 Nr. 139.

verfasst haben mag, ist im politischen Betrachte all' Jenes wieder angebracht und versteckt, was in denen bisherigen Ministerialhandlungen und Besprechungen mit dem Herrn Marquis von Lucchesini vorgekommen ist, und weshalb ich über jede Handlung die genaueste Nachricht ertheilet, auch Auseinandersetzung und Rechenschaft geleistet habe. Den Operationsplans-Entwurf kann ich nicht berühren, da derselbe ausser meinen Beurtheilungsgrenzen ist. So viel ich dabei einsehen kann, will man preussischer Seits aus verschiedenen militärischen, vielleicht auch aus politischen Ursachen nicht auf Elsass wirken.

Den FML. Herrn Grafen von Wartensleben*) hat der Herr Fürst von Reuss über den Operationsplan in die Kenntnisse gesetzt, da ich wegen der, um das Gegenwärtige zu besorgen (!), Arbeit noch keine Zeit hatte. Die Besprechung des Königs konnte eben auch nicht verschwiegen bleiben: der Prinz Max von Zweibrücken, der sogenannte Prinz von Nassau-Siegen und alle übrigen wandten sich allsogleich an den Herrn Fürsten von Reuss (mich frägt Keiner), der ihnen aber auf meine ihm vorhin schon deshalb gemachte Bemerkungen äusserte, es betreffe die Positionen des Grafen von Wurmser, da die im Gange seiende Misshelligkeiten und auch die Ursache davon im Hauptquartier allgemein bekannt sind.

140. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 31 août 1793.

S. M. n'a pu qu'être très-surprise du contenu de votre rapport du 9 de ce mois, en ce qui concerne l'exagération des États-généraux dans leurs prétentions d'indemnités; heureusement, d'après votre premier entretien avec Mr. Fagel, votre dépêche du 13 nous permet d'espérer de la part de la république des vues plus modérées.

Il faut sans doute attendre des ouvertures plus précises sur cet objet de la part du ministère britannique, pour nous expliquer nous-mêmes d'une manière plus déterminée; mais nous pouvons dès à présent nous servir de toutes les occasions, pour faire présentir d'avance, que des projets d'une cession quelconque à faire de notre côté à la Hollande ne sauraient que bien difficilement être de notre convenance.

Je dois vous confier ici, Mr. le comte, qu'il y a quatre ou cinq mois, que la cour de Turin renouvellant sans cesse des sollicitations importunes, pour obtenir qu'un nouveau corps auxiliaire de quinze ou vingt mille hommes fût ajouté à celui qui se trouve déjà en Piémont, pour servir à des opérations offensives, j'avais observé d'ordre de S. M. à Mr. le marquis de Brême, qu'il était peu juste d'exiger que nous sacrifions à des entreprises au-delà des Alpes un nombre si considérable de nos troupes, dont l'incertitude des événements futurs et celle de la durée de la guerre nous rendaient la conservation si précieuse, et qui d'ailleurs devaient être employées de préférence à d'autres expéditions plus immédiatement liées aux intérêts du service de S. M.; j'ai ajouté qu'il était impossible de songer à augmenter le corps auxiliaire, déjà actuelle-

*) Ein Bericht Wartenslebens an Wallis, worin der Operationsplan einer Kritik unterzogen wird, befindet sich im Kr.-A. Oberrh. 9/88, den ich indess übergehe, da der Plan nicht zur Ausführung kam.

ment occupé à la défense du Piémont, excepté qu'il ne fût convenu entre les deux cours, que nous entrerions en partage des conquêtes, qui par de communs efforts seraient faites sur la France, après le recouvrement de la Savoie et du comté de Nice, et qu'en ce cas-là la part qui nous en reviendrait pourrait être compensée, à raison de sa valeur, par la rétrocession de quelques-uns des districts, que la cour de Sardaigne avait trouvé le secret de détacher du Milanais dans les guerres précédentes. Cette idée ne fut pas goûtée à Turin, nous la laissâmes de notre côté tomber sans regret, et il n'en a plus été question depuis; mais il est de notre connaissance, que Mr. le marquis de Brême ici et le ministère sarde à Turin ont fait entendre, que cet objet ayant été communiqué à Londres, c'était d'après les conseils positifs et les exhortations du ministère britannique, que le Roi s'était déterminé à rejeter notre proposition.

Si le fait est tel, qu'il a été avancé, il préjuge péremptoirement d'avance toute demande d'une espèce plus ou moins approchante qui serait faite par les Hollandais; d'autant plus qu'il n'existe aucun point de comparaison entre l'équité de nos propositions et l'inconvenance de la prétention de la république.

L'Empereur a dès l'année passée accordé au Roi de Sardaigne un secours d'environ dix mille hommes, que S. M. continue à fournir depuis ce temps-là, gratuitement et sans former de ce chef aucune demande de compensation; il est notaire que c'est à nos troupes particulièrement que le Roi doit le salut du Piémont, menacé également par l'invasion des Français et par la fermentation intérieure.

C'est après avoir à peine concouru depuis trois ou quatre mois, par des forces assez médiocres, à la juste guerre contre un ennemi qui sans pitié avait humilié la Hollande, que les États-généraux réclament déjà l'attention des cours de l'Europe sur l'objet de leurs indemnités, en étendant leurs vues de convoitise sur les possessions d'une puissance, à qui, avec les secours de la Grande-Brétagne, la république est redevable de la conservation de son existence.

Du côté du Piémont, nous pouvons dans l'état où est l'armée sarde avancer sans jactance, que dans les conquêtes à faire sur la France, ce sont les troupes de S. M. qui de préférence auraient eu à supporter la charge la plus pénible, et qui auraient été destinées à porter au prix de leur sang les coups les plus décisifs. Nous laissons au ministère britannique à déterminer lui-même, quelle est la proportion dans la masse des succès aux Pays-bas, qui doit être adjugée à la coopération des troupes hollandaises.

L'analyse des rapports respectifs pourrait sans doute être poussée beaucoup plus loin, mais ce que je viens d'en dire offre à vos méditations ultérieures des arguments, dont je suis bien certain, que votre dextérité reconnue saura faire dans l'occasion un bon usage. Nous persistons à croire, que les États-généraux n'ont rien de mieux à faire que de tourner leurs vues d'indemnités du côté de quelque île ou de quelque acquisition d'outre-mer; et à quoi leur servirait une augmentation de territoire sur le continent, avec le peu de moyens qu'ils ont

pour se maintenir dans leurs domaines actuels? Car personne n'ignore que l'intérieur de leurs provinces est gangrené par les principes les plus dangereux et sourdement travaillé par les diverses factions au point que tôt ou tard l'on ne peut que prévoir des explosions nouvelles, pendant lesquelles la promptitude des secours de la Grande-Brétagne et des nôtres, en cas qu'ils les demandent, en contribuant efficacement à l'affermissement ou au rétablissement de leur tranquillité, seront pour eux d'une utilité bien plus essentielle qu'une plus grande étendue de territoire sur le continent qui, au lieu de consolider leur puissance, l'affaiblirait peut-être.

Au surplus, je reviens à dire, qu'il faut avant tout attendre des explications plus détaillées du ministère de St-James, pour que nous puissions répondre plus pertinemment.

---

141. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 31 août 1793.

Mr. le chevalier Eden est revenu depuis peu à la charge sur la demande de l'envoi d'un nouveau renfort de nos troupes en Piémont, lequel selon Mr. Eden servirait à seconder les entreprises de lord Hood, dont on dit la première devoir être dirigée sur Villefranche et le comté de Nice.

Je n'ai pu que répéter à Mr. le chevalier Eden les mêmes réflexions à peu près que j'ai eu l'honneur de vous transmettre sur cet objet dans une de mes dépêches du 13 de ce mois. . . . .

Malgré les terreurs paniques qu'on s'est efforcé à répandre de Turin dans les cours de l'Europe, sur les dangers dont on prétendait l'Italie menacée, il ne reste plus aucun doute, que les troupes françaises en Savoie et dans le comté de Nice sont en très-petit nombre et dans un si grand délabrement, que de l'avis unanime de nos militaires il n'en coûterait pas beaucoup de peine à les chasser entièrement de ces deux provinces, pour peu que la bonne volonté des troupes de S. M. fût secondée par l'armée piémontaise et par les dispositions propres à faciliter les opérations.

Loin delà le plus grand désordre règne en Piémont dans tous les arrangements, dans les magasins, dans les hôpitaux, dans tout ce qui est indispensablement nécessaire pour mettre une armée en état d'agir; le Roi, engagé envers l'Angleterre à entretenir cinquante mille hommes, n'en a pas la moitié en troupes réglées, le reste n'est qu'un amas de paysans qui, sortis une fois de leurs montagnes, ne sont guère d'aucun service. Le Roi de Sardaigne, ne satisfaisant nullement aux obligations de son traité avec l'Angleterre, quoique jouissant du bénéfice de subsides qu'il en retire, nous nous en rapportons avec confiance au propre jugement du ministère britannique, si l'on pourrait avec justice désirer de nous, de suppléer aux inexactitudes peu loyales de la cour de Turin par le sacrifice de nos troupes, au risque d'affaiblir les moyens destinés pour nos propres opérations sur le Rhin ou d'ailleurs. Il est à bien des égards difficile d'expliquer la conduite de la cour de Turin. Des avis de Pétersbourg, dont nous pouvons certifier l'authenticité, nous ont instruit, que c'est Mr. de la Turbie qui s'y donne les plus grands mouvements pour détourner la Russie de l'envoi des troupes demandées

par l'Angleterre; que ce ministre de Sardaigne n'a négligé aucune des insinuations capables de piquer l'amour-propre de l'Impératrice, en représentant, combien il serait peu de la convenance de sa grandeur et de sa dignité, de voir ses troupes, commandées par des généraux étrangers, figurer à côté des corps auxiliaires d'Hesse et d'Hanovre; qu'enfin le but unique d'une manœuvre si répréhensible était de disposer la Russie, à substituer au secours désiré par l'Angleterre un subside de trois ou quatre cent mille roubles en faveur de la Sardaigne, au moyen duquel la cour de Turin, déjà si fort en reste à l'égard des cinquante mille hommes payés par l'Angleterre, promettrait hardiment de lever et d'entretenir de nouveaux corps, en palpant le subside d'avance.

Je ne ferai ici aucune réflexion sur cette étrange facilité pour proposer et contracter des engagements qu'on n'a ni la volonté ni les moyens de remplir; nous laisserons également au ministère britannique à apprécier le dégré de confiance que peut mériter la fidélité et la délicatesse d'un allié qui dans l'espérance de s'approprier un mince subside de trois ou quatre cents mille roubles ne se fait pas un scrupule de contrecarrer sous main, de faire échouer une mesure qui par beaucoup de considérations devait être regardée comme étant d'un intérêt général pour les puissances coalisées.

P. S. — Je ne dois pas vous laisser ignorer, que nous avons acquis la certitude, que la cour de Turin se trouve exactement instruite du contenu textuel des différents articles du projet de convention que lord Grenville vous avait remis en dernier lieu.

Vu la nature des conditions proposées par l'Angleterre, la chose paraîtrait par elle-même assez indifférente, si elle ne prouvait assez clairement, ou des liaisons de communication confidentielle du ministère britannique avec la cour de Turin, ou des canaux secrets que se serait procurés le ministre de Sardaigne à Londres, pour être mis au fait de ce qui s'y traite avec les autres cours.

. . . Il est superflu de vous observer que dans cet état des choses, en conservant envers le ministre de Sardaigne tous les dehors les plus convenables d'amitié et de bonne intelligence, vous devez vous abstenir avec soin de lui accorder plus de confiance, que la connaissance que nous avons des intentions très-suspectes de sa cour n'en comporte. *)

142. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 31 août 1793.

Selon des avis qui, au moyen du canal par lequel ils nous sont parvenus, méritent toute croyance, la cour de Berlin a conçu de fortes inquiétudes sur le soupçon d'un plan tendant à un démembrement considérable des provinces de France qu'elle suppose nous être commun avec la cour de Londres, et dans lequel entrerait un projet pour échanger

*) Starhemberg vermuthet in einem Postscriptum Nr. 39 vom 19. September, dass Baron Jacobi, der mit dem Grafen von Front sehr liirt sei, die Indiscretion begangen habe.

la Bavière contre l'Alsace et la Lorraine, projet auquel elle croit que l'Angleterre ne refuserait pas son approbation.

L'on veut savoir, que la cour de Berlin aurait tiré ces notions des confidences et ouvertures faites par lord Yarmouth au quartier général du Roi. En supposant cette dernière assertion fondée, l'Empereur sans doute trouverait, quant au fond de la chose, une preuve bien précieuse des sentiments de S. M. britannique dans ses dispositions de lui faciliter l'acquisition de la Bavière par la voie d'un troc contre les conquêtes à faire en Alsace et en Lorraine. Une pareille acquisition, en contribuant à dédommager l'Autriche de ses sacrifices énormes dans la guerre actuelle, fournirait en même temps l'unique moyen de rétablir plus ou moins l'ancienne proportion de puissance, si fort dérangé par le dangereux agrandissement de la Prusse du côté de la Pologne. L'exécution d'un tel plan, en procurant à S. M. plus de facilité pour renoncer à toute aliénation des Pays-bas pour l'avenir, lui ferait chérir encore davantage ce lien d'une amitié intime et permanente avec une cour, à laquelle le souvenir d'un grand service rendu l'attacherait à jamais.

Mais nous pensons, qu'il est de toute nécessité d'user d'une grande circonspection vis-à-vis de la cour de Berlin, et qu'on s'exposerait aux inconvénients les plus graves, en la mettant avant le temps dans la confidence de tout projet qui viserait à un démembrement d'une certaine étendue, et par conséquent à une diminution notable de l'ancienne puissance de la France.

Outre les différents indices que nous avions déjà de l'intention, où est la cour de Berlin, de contrecarrer, d'entraver tout plan qui aurait pour objet quelque dépècement remarquable des possessions françaises, et de conserver et maintenir la France autant que possible dans son intégrité et son ancien état de forces, nous savons de plus qu'il a été déjà fait dans plusieurs cours de la part de la Prusse des insinuations et des représentations sur les prétendus dangers d'un agrandissement de quelque importance que l'Autriche pourrait acquérir aux dépens de la France, et sur la nécessité indispensable d'empêcher autant que faire se pourra, que la France par ses pertes ne soit mise hors d'état de servir désormais de contre-poids à la prépondérance trop décisive que l'Angleterre acquerrait dans les affaires générales par un trop grand abaissement de son ancienne rivale.

Bien rassurés, comme nous le sommes, contre tout abus quelconque de notre confiance de la part du ministère britannique, nous ne balançons pas de lui faire part des notions qui nous sont parvenues par des canaux, dont nous ne pouvons suspecter la véracité; nous ignorons le langage de la cour de Berlin vis-à-vis de celle de St-James, mais quel qu'il pût être, nous ne le croyons pas bien propre à inspirer de la sécurité; l'on se souviendra long-temps à Varsovie des protestations de cordialité, des serments, des promesses les plus solennelles, prodigués par Mr. le marquis de Lucchesini au nom de sa cour, uniquement pour provoquer une nation crédule aux fautes qui devaient consommer sa ruine, et en analysant de plus près la conduite que la cour de Berlin tient en politique depuis quelques années, l'on obtient bientôt la mesure

de la confiance que l'on peut raisonnablement accorder à ses principes. Nous persistons en conséquence à croire, qu'il est essentiel de ne pas exciter de plus en plus l'attention et la jalousie de la Prusse par des confidences prématurées; que loin delà tout doit inviter à suspendre et amuser ses inquiétudes, en lui cachant aussi long-temps que possible l'importance du démembrement que notre cour et celle de Londres peuvent avoir en vue, et en la faisant ainsi contribuer plus facilement à l'avancement de nos projets; qu'enfin, s'il est impossible d'atteindre entièrement ce but, nous devons au moins nous efforcer d'en approcher d'aussi près que faire se pourra. Nous souhaitons infiniment, que le cabinet de St-James veuille bien se persuader de la justesse de ces réflexions et donner à lord Yarmouth des instructions en conséquence: l'on ne peut pas méconnaître à Londres, que dans la grande coalition des cours la nôtre et celle de St-James sont les seules, dont les intérêts se réunissent parfaitement dans la vue importante de mieux assurer leur tranquillité future par l'affaiblissement de la France; toutes les autres cours coalisées verront avec plus ou moins de répugnance un dépècement un peu considérable des provinces françaises et y mettront obstacle tant qu'il sera en leur pouvoir Nos intérêts et le but que nous nous proposons étant donc parfaitement analogues, rien ne saurait être plus naturel que de combiner nos démarches vis-à-vis des cours, dont nous avons l'opposition à craindre, et par conséquent de nous concerter par des ouvertures amicales et confidentielles sur les instructions à donner aux ministres respectifs dans les pays étrangers pour agir partout dans un entier accord, et pour combiner leurs insinuations et leur langage. Si le ministère britannique pense comme nous à cet égard, il peut s'attendre de notre part à la loyauté et à la fidélité la plus scrupuleuse.

Nous aimons à nous regarder dès à présent comme les alliés de l'Angleterre, quoiqu'il manque encore à nos liaisons quelques formalités d'usage. Pour les remplir toutes, au plutôt possible, nous attendons avec impatience le projet de traité, dont nous avons abandonné la rédaction avec confiance au ministère britannique lui-même; nous ne pouvons douter, que les conditions qu'on proposera ne soient fondées sur l'équité, la justice et une convenance réciproque, et dans cette supposition l'on doit être certain, que S. M. y apportera de son côté toutes les facilités les plus convenables à une grande puissance qui, ayant pris son parti irrévocablement, fait désormais d'une union intime et permanente avec l'Angleterre l'objet de ses vœux les plus sincères.

143. THUGUT AN STARHEMBERG.

. (Minute.) Vienne, ce 31 août 1793.

. . . .*) Je ne dois pas vous laisser ignorer, Mr. le comte, que parmi les différents motifs de surprise qu'on a trouvé ici dans les rapports de Mr. le prince de Waldeck nous n'avons pas été médiocre-

*) Voran geht ein kurzer Bericht über Waldecks Sendung ins preussische Hauptquartier und über das zweideutige Benehmen Preussens.

ment étonné d'y voir aussi que, dans une conversation qu'il avait eu avec lord Yarmouth, ce dernier lui avait insinué clairement, qu'il était à désirer, que Mr. le comte de Lehrbach signât au plutôt l'adhésion de l'Empereur au démembrement de la Pologne.

Après les ouvertures confidentielles aussi bien que les déclarations publiques du ministère de St-James, sur sa manière d'envisager les entreprises des cours copartageantes en Pologne, il nous serait difficile de supposer, qu'il entrât véritablement dans les vœux de la Grande-Brétagne que S. M. I. se hâtât de sanctionner par son accession un ouvrage si préjudiciable au reste de l'Europe, si allarmant par les inconvénients qui en sont la suite. Si, contre toute vraisemblance, des raisons qui nous sont inconnues engageaient le ministère anglais à penser autrement, l'étroite union des intérêts communs du moment aurait sans doute pu nous faire désirer, que l'on s'en fût expliqué envers nous avec franchise et confiance, pour nous fournir l'occasion d'exposer nous-mêmes les importants motifs qui avaient déterminé l'Empereur d'éviter ou de différer au moins aussi long-temps que possible de participer, moyennant son approbation du traité du 23 janvier, aux événements étrangers qui se passent en Pologne. Nous devons donc nous persuader, que le langage que lord Yarmouth a tenu dans cette occasion n'est pas l'expression bien exacte des sentiments de la Grande-Brétagne, mais que Mr. le marquis de Lucchesini, déjà si connu par sa dangereuse habileté dans les manéges les plus artificieux, a trouvé moyen d'abuser de la bonne foi et de la loyauté de l'envoyé anglais.

Il est essentiel, Mr. le comte, qu'en observant les ménagements dus à lord Yarmouth, vous éclaircissiez avec le ministère de St-James tout ce que cet objet nous peut présenter d'obscurités. Nous nous flattons qu'on reconnaîtra aisément la nécessité d'adresser à lord Yarmouth des instructions propres à le prémunir contre les piéges de toute espèce qu'on ne cessera de lui tendre. . . .

P. S. Dans ce même moment des lettres que Mr. le comte de Lehrbach vient de m'adresser rendent compte de ses premiers entretiens avec Mr. le marquis de Lucchesini. Je n'y ai pu voir qu'avec peine, que le ministre prussien a, pour ainsi dire, ouvert la conférence par la mention de la connaissance qui avait été donnée au Roi de nos assurances secrètes à l'Angleterre, relativement à notre désistement du troc des Pays-bas contre la Bavière. Sachant que le Roi avait fait depuis peu aux princes-palatins des promesses entièrement contradictoires avec les engagements qu'il avait pris antérieurement envers nous sur l'échange de la Bavière, il était naturel, qu'en témoignant de tenir encore plus ou moins à ce projet, nous cherchassions à profiter de l'embarras de la Prusse, pour la rendre plus facile sur l'article de l'assistance à nous donner pour les conquêtes à faire sur la France, et la confidence qui lui a été faite de nos explications avec l'Angleterre nous prive de l'usage d'un moyen qui pouvait nous devenir utile.

Ce n'est pas pour faire des reproches sur le passé, mais pour éviter le retour des mêmes inconvénients dans l'avenir que vous devez représenter au ministère britannique, combien nous sommes en droit de désirer, que le secret de nos négociations avec l'Angleterre ne soit

étendu à d'autres cours sans un concert préalable, et sans que nous en soyons prévenus à l'avance. . . .

144. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 31 août 1793.

. . . .*) Je l'informai aussi de la suite de déplaisir, avec lequel S. M. l'Empereur avait appris, qu'on avait parlé du sacrifice que son attachement pour la Grande-Brétagne lui faisait faire, en renonçant au projet d'échange des Pays-bas; la réponse à ce reproche vraiment amical fut, qu'on n'en avait pas formellement recommandé le secret, et que l'on avait cru S. M. prussienne trop intéréssée elle-même dans la totalité de la grande besogne et des opérations du moment pour lui en faire un mystère, d'autant plus qu'on l'en supposait informée préalablement par nous. On joignit à cette réponse l'assurance, qu'on ne s'en était ouvert vis-à-vis d'aucune autre puissance, et celle des regrets d'avoir été dans le cas de pouvoir donner le moindre lieu de soupçonner à ma cour, qu'on voulût ici abuser de ses confidences. Je saisis cet instant pour parler au lord Grenville du silence que la cour de St-James avait observé vis-à-vis de nous dans toute sa négociation avec l'Espagne; il me répliqua, qu'elle n'avait été jusqu'ici que très-précaire et sans aucun effet réel, mais que l'Angleterre n'avait de bonne foi jamais cru, que nous puissions avoir la moindre jalousie d'une négociation, dont le résultat tendait toujours au but commun et général, de donner s'il était possible un ennemi de plus à l'ennemi commun. . . .

145. LEHRBACH AN THUGUT.

(„Für Se. Exc. allein.")

(Nicht signirt.) H.-Qu. Edenkoven, 31. August 1793.

Der Herr Marquis Lucchesini hat mir in ironischem Tone bei seiner Rückkunft mit dem Könige in Karlsruhe gesagt: „Nous avons vu une dame française à Carlsrouhe (sans la nommer) qui dit tout haut: le comte de Mercy est l'ami de la France; il est dans les affaires, et nous n'avons pas un démembrement à craindre."

146. MERCY AN THUGUT.

(Eigenh. und Reinschrift.) Bruxelles, le 31 août 1793.

J'ai eu l'honneur de prévenir V. E. par ma dépêche du 27 des motifs qui me déterminent à envoyer à Vienne le conseiller d'ambassade de Blumendorf. La nature des choses rend insuffisants les moyens ordinaires, quand il s'agit de transmettre avec la précision requise des détails susceptibles de tant de variétés, que les nuances en échapperaient à la plume la plus exercée; dans ces cas il n'y a qu'un observateur attentif et sage, témoin des faits passés et présents, qui puisse exposer de vive voix tout ce qu'ils offrent de plus remarquable.

Je vais entrer maintenant dans des détails auxquels je prie V. E. de donner quelque attention, et pour mon propre repos, et pour les con-

*) Starhemberg entledigt sich gegenüber Grenville der Aufträge vom 18. August,

séquences qu'ils peuvent produire dans l'avenir. Je n'y reviendrai jamais, parce qu'ils me sont en partie personnels et qu'il me suffit du désagrément d'être obligé d'en parler une seule fois.

Je n'ignore pas que des calomnies ont été dirigées contre moi; j'en ai transmis la preuve à V. E. dans deux libelles qui doivent lui être parvenus. Mon caractère me met fort au-dessus de pareilles manœuvres, et sous ce rapport je ne devrais que les mépriser; mais lorsqu'on attaque la confiance du monarque dans un de ses serviteurs auquel il daigne l'accorder, lorsque ces atteintes se propagent, se prolongent, elles pourraient nuire au bien du service, et cette considération qui cesse de m'être personnelle m'impose le devoir de présenter quelques idées sur les différents inconvénients ou désagréments de ma position.

Il en existe de deux sortes; les uns me sont attachés comme individu, les autres, bien autrement importants, tiennent à mes fonctions publiques.

V. E. sentira, combien il doit me répugner de parler des premiers; mais il convient à ma tranquillité de mettre un terme à ces bourdonnements insidieux, à des vagues préventions dont se nourrit la malveillance. Je sais qu'on me suppose une certaine prédilection pour le système des Vonckistes, et que des personnes vont jusqu'à dire, que j'ai du penchant pour les principes constitutionnels des Français. Si ces absurdités ne partaient pas de si bas, je leur opposerais tout ce que mes dépêches contiennent depuis deux ans, les avis que je n'ai cessé de donner, les craintes que j'ai toujours manifestées; mais la cause de ces calomnies est facile à connaître.

D'un côté ma résistance aux états de Brabant dans un temps difficile, où je n'ai voulu sacrifier ni les droits ni la dignité de notre cour, m'a valu l'épithète de Vonckiste de la part de ceux qui composent les états; et comme l'esprit de parti ne se lasse jamais, ces mêmes personnes n'ont pas cessé de répandre une imputation qu'elles savaient bien être fausse, mais qui s'appropriait à leurs vues. Que pourrais-je dire sur cela à V. E. qui ne fût au-dessous d'elle et de moi? On n'a qu'à se rappeler les difficultés que je rencontrai à mon arrivée à Bruxelles en janvier 1791; l'opposition des esprits, le danger qu'il y avait à céder, et comment je parvins, à travers mille obstacles, à ne pas compromettre la dignité ni les intérêts du souverain: alors on ne sera pas tenté de douter de ma façon de penser. Je laisse à V. E. le soin d'apprécier ma conduite dans cette circonstance, où nous ne pouvions rétablir le gouvernement de S. M. que par la force des armes; elle verra bien, que ce temps ne peut pas être comparé aux heureuses circonstances qui ont fait accueillir avec transport ce même gouvernement au mois d'avril dernier; aujourd'hui on pouvait tout, alors on ne pouvait rien, et mes pas étaient semés de préventions.

Quant à la prétendue faveur que j'accorde aux principes français, je dois cette inculpation à la haine des émigrés, et j'ai acquis cette haine pour n'avoir voulu dans aucun temps céder à leurs vues, ni partager leurs folies. Dès que je n'étais pas insensé comme eux, il fallait bien que je fusse constitutionnel à leurs yeux; ils en disaient autant de S. M. l'Empereur Léopold et parlent de même de l'Angleterre. Cette

absurde accusation s'est fortifiée de l'ancienne malveillance des états de Brabant; elle a donné lieu ici à des propos très-plats, et je n'ignore pas que l'on a cherché à les répandre plus loin.

J'ai toujours été saisi de la plus grande horreur pour les révolutionnaires français qui sous le spécieux prétexte de quelques abus ont renversé tous les principes sociaux de leur pays, et attaqué les bases fondamentales de gouvernement qui régissent l'Europe; mais les émigrés ne concevront jamais, que l'on puisse avoir ces sentiments, quand on ne se dévoue pas à leur cause particulière.

Dans ces derniers temps, mon opinion mal connue et mal appréciée sur Dumouriez était un nouveau prétexte dont la malveillance cherchait à se servir contre moi; et puisque le cours de cette dépêche m'amène à parler de cet homme, je crois devoir rappeler à V. E. les considérations politiques qui dans cette occasion ont servi de règle à ma conduite; j'y trouverai l'avantage d'identifier de plus en plus ma manière de voir avec le système de notre cour.

A peine fut-il question de la défection de Dumouriez, que je me hâtai d'envoyer une note sur cet homme pour faire connaître tout ce qu'il y avait à redouter de sa corruption, de ses prétentions, de sa perfidie et de ses inconséquences, tout cela de peur, qu'on ne prît en lui trop de confiance et d'espérance. Quand on eut traité avec lui (et je passe ici sous silence les fautes commises dans cette occasion), je dus le regarder sous un autre point de vue; une sorte de dignité empêchait même, qu'on traitât en coupable celui qu'on venait d'accueiller comme un repentant qui nous devenait utile; il convenait de le surveiller; mais quand la prudence exigeait de le forcer à l'inaction, une espèce de foi publique, autant que l'intérêt de notre cour empêchait de le poursuivre; d'autres généraux français pouvaient alors imiter son exemple; et leur offrir comme à lui la sûreté d'un asyle obscur, c'était un moyen presque certain de désorganiser les armées ennemies. A ce motif se joignait celui de soutenir le crédit et la dignité de Mr. le prince de Cobourg qui, déjà forcé à rétracter sa déplorable proclamation, devait au moins paraître investi de pouvoir de tenir les engagements individuels dont Dumouriez avait été l'objet. En un mot, cette conduite était peut-être de la condescendance, mais n'était-elle pas forcée par tous les motifs que je viens d'exposer? Je le crus ainsi; je cédai au désir de Mr. le comte de Metternich, qui proposa de voïr ce Dumouriez pour connaître par moi-même ce qu'il y avait en lui de plus dangereux, et mieux juger de la nature des précautions qu'il fallait prendre contre ce personnage. Cette démarche utile, et dans ma position un devoir, a été défavorablement interprêtée; enfin j'indiquai le désir, qu'on ne renvoyât pas Dumouriez de l'Angleterre, parce qu'en l'y laissant, c'était une manière de nous en débarrasser.

Voilà sur ce chef de prévention quels ont été les motifs de ma conduite; si cet homme est ensuite devenu coupable, il convient le punir; mais s'il ne s'agit que de ce qu'il était avant et au moment de sa défection, je l'ai jugé aussi bien, aussi sévèrement et bien avant que beaucoup d'autres l'eussent jugé. J'en appelle à tout ce que j'ai écrit sur son compte.

En voilà beaucoup trop sur des désagréments qui ne me sont que personnels; il me suffit d'en avoir indiqué l'objet et les causes. Ceux qui propagent des absurdités contre moi ignorent que depuis le commencement de la révolution française, et surtout depuis les deux dernières années, je n'ai cessé de provoquer les mesures les plus fortes pour terrasser complètement l'hydre qui menace les souverains et les gouvernements. Bien loin d'en diminuer les dangers à notre cour, je me suis peut-être exposé à laisser croire que mes craintes étaient exagérées.

J'en viens maintenant à des désagréments d'un autre genre ou plutôt aux inconvénients qui tiennent à mes fonctions publiques, et qui sous ce rapport paraîtront sans doute de quelque importance.

Je prie d'abord V. E. d'observer, que ma mission a quelque chose de plus apparent que de réel. Je suis assez en évidence pour être un point de mire aux malveillants; mais il n'est pas moins vrai, qu'aucune espèce d'exécution ne dépend de moi; ma position est telle, que le public, et même les cours étrangères doivent me supposer un rôle actif, influent, par cela même responsable, tandis qu'au fait je ne puis rien, et qu'en supposant que je fusse environné de fautes de tous les genres, il ne serait pas en ma puissance d'en empêcher aucune. Je suis quelquefois tourmenté de cette idée sous deux rapports; d'abord, par la crainte d'être regardé comme responsable, quoique je ne le sois pas et ne puisse pas l'être; — ensuite, parce que dans la position indécise où les circonstances m'ont placé, paraissant au dehors exercer une autorité que je n'ai pas, je suis soumis au risque de perdre l'espèce de réputation que j'ai pu acquérir par mon zèle pour le service de S. M. A cet égard je me permets d'observer, que l'autorité centrale souffre toujours du discrédit auquel ses agents sont exposés; ceux qui savent combien j'ai toujours redouté l'exercice d'aucun pouvoir ne croiront certainement pas, que les observations que je fais ici aient pour objet de provoquer une plus grande confiance; si ce soupçon pouvait naître, ma conduite depuis quarante ans le détruirait.

Il a paru à l'époque où mon voyage en Angleterre a été suspendu, que je devais être chargé ici 1° d'une correspondance avec la cour de Londres par la voie de notre envoyé. 2° de la partie politique et morale de la guerre, deux objets qui rentrent l'un dans l'autre; car ce ne sont pas des idées militaires que j'ai à transmettre à la cour britannique, mais seulement des idées politiques. Quand j'examine quelles doivent être ces idées, je tombe dans un grand embarras; en effet, que faut-il entendre par la partie morale et politique de la guerre actuelle? Il ne me semble pas qu'on en ait fixé les principaux détails.

D'après ma manière de voir, cette partie morale et politique de la guerre pourrait comprendre deux choses: premièrement, le concours de tous les moyens non militaires que l'on peut employer pour seconder la force des armes et parvenir plus rapidement au but que l'on se propose d'obtenir par la guerre; secondement la préférence que la politique invite à donner à telle opération militaire plutôt qu'à toute autre, quoiqu'elle puisse paraître moins méthodique et moins régulière.

D'abord pour faire concourir des moyens quelconques non militaires au but de la guerre, il faudrait connaître ce but, non-seulement dans son objet principal, qui est la destruction de l'anarchie française, mais dans toutes ses nuances même éventuelles et dépendantes d'une foule d'événements imprévus. Or, le but de la guerre, considéré dans ce dernier sens, ne me paraît pas être déterminé.

Quant au second objet, qui consiste à préférer dans certains cas une opération militaire à une autre, je me trouve dans le même embarras, et V. E. le sentira par un seul exemple. La politique exigeait par bien des motifs, principalement dans la circonstance où se trouve la Reine, que l'on prît Cambray, dernière barrière des Français, et dont la chute certaine aurait jeté l'épouvante dans la capitale. J'en ai suggéré l'idée; les nouvelles de Paris ont justifié depuis les raisons que j'en donnais; la place ne se pouvait pas tenir; on envahissait toutes les récoltes voisines, on entravait les nouveaux rassemblements que les Français veulent tenter. Je regretterai toujours, que ce projet ait été rejeté, et je me réfère à cet égard aux deux notes du 12 et du 18 que j'avais adressées à Mr. le prince de Cobourg.

Je reviens au concours des opérations non militaires pour faire une réflexion qui n'aura pas échappé à V. E. Si quelque chose pouvait être regardé comme lié à la partie politique et morale de la guerre, c'était sans aucun doute la conduite qu'il y avait à tenir dans les pays conquis et l'organisation provisoire à donner à ces mêmes contrées. A cet égard rien ne pouvait être indifférent, car chaque mesure devait avoir pour effet de concilier plus de faveur à nos armes, ou d'augmenter contre nous la résistance; je n'entre pour rien dans cette importante direction, et si j'en fais ici la remarque, ce n'est que parce qu'en me rendant compte à moi-même de ma mission, j'ai cru cette observation indispensable.

Il me reste à la considérer sous deux autres points de vue; en premier lieu, relativement à son objet primitif, qui consiste à observer l'état de la France, et à communiquer les idées que cette observation me fait naître; ensuite, relativement aux personnes avec lesquelles ma mission me donne des rapports.

Ma position étant physiquement plus rapprochée de la révolution française, qu'on ne l'est à Vienne, je dois voir d'ici certains objets autrement qu'on ne les voit de plus loin, et par cela même en porter quelquefois des jugements différents; mais quelque conviction que je puisse avoir de la bonté de mon opinion, je suis arrêté, faute d'un système auquel je puisse coordonner mes idées, et au lieu d'agir, au lieu de provoquer une mesure d'exécution dont l'à-propos aurait fait le succès, je suis forcé de me borner d'en écrire à Vienne; alors naissent plusieurs sortes d'embarras. Le premier est de transmettre une conviction qui n'est pas produite par un seul fait, mais par un ensemble de circonstances impossible à décrire. Le second consiste en ce que dans une révolution, où toutes les données se succèdent si rapidement, l'état des choses, sur lequel on écrit ici, et sur lequel on prononce illeurs, n'est souvent plus le même, quand la décision arrive et qu'il

s'agit d'exécuter. Le voyage de Mr. de Blumendorf à Vienne attenuera le premier inconvénient; il n'y a qu'un système stable et prononcé dans toutes ses nuances éventuelles qui puisse faire disparaître le second.

Quant aux personnes, avec lesquelles ma mission me donne des rapports, je me bornerai à observer, que soit à l'armée, soit à Bruxelles, j'ai une fausse apparence d'influence active sur certains objets, quoique je n'y intervienne que par des idées partielles que l'on provoque au hazard, et non par une véritable discussion. V. E. sentira que cette manière d'intervention est aussi sterile pour le service que dangereuse pour moi; qu'il est facile de mal saisir des idées prises ainsi à la volée; qu'il est plus facile encore de ne pas les adopter dans leur véritable sens, et cependant je n'ignore point, que quand les résultats ne répondent pas à ce qu'on s'en était promis, on n'hésite point de citer ici ces apparences vagues comme une cause déterminante des différents partis que l'on a pris.

J'en ai acquis une preuve dans un rescrit du conseil de guerre adressé à Mr. le prince de Cobourg, et qu'il m'a communiqué. J'ai vu avec surprise que j'y étais nommé comme ayant arrêté par mes représentations l'exécution des ordres de la cour pour le renvoi des officiers français transfuges. Le rescrit ne pouvait être qu'une réponse à des observations faites par Mr. le maréchal; il ne m'en a donné aucune connaissance; mais il est aisé de voir que j'y avais été cité, et sans doute d'une manière qui annonce un mal entendu bien réel, puisque je ne lui avais pas dit un seul mot qui eut rapport à l'affaire, dont il était question dans le rescrit.

V. E. approuvera, qu'à l'avenir je me mette à couvert de toute responsabilité de ce genre, ou plutôt de tout partage de responsabilité; j'en aurai le moyen, en rendant au département un compte bien exact de toutes les questions qui me seront faites, ainsi que des motifs qui auront réglé mes réponses, et je désavoue formellement toutes les représentations qui pourraient m'être attribuées, quand je ne les aurai pas annoncées moi-même à la cour.

J'espère, que V. E. ne pensera pas, que le présent exposé de ma situation ait pour objet d'obtenir une plus grande latitude dans mes pouvoirs, et de m'exposer ainsi à une grande responsabilité. Si le zèle sans bornes dont je puis me glorifier me permettait de faire ce sacrifice si dangereux à ma tranquillité personnelle, j'y résisterais par la méfiance de mes moyens. Si j'ai quelque force par moi-même, par mon expérience, et par une connaissance suivie des événements, de leurs causes et de leurs conséquences, c'est aux autres à en juger; quant à moi, la difficulté des circonstances me paraît encore au-dessus de la capacité de l'homme le plus fort; il n'est d'ailleurs aucune espèce d'appui dont il ne fallut seconder l'individu qui serait dans la position dont je parle, et je place au nombre des secours les plus précieux l'invariable confiance du souverain, ainsi qu'un système bien connu et irrévocablement arrêté.

Je le répéterai encore à V. E.; l'envoi de cette dépêche est une grande preuve de mon zèle pour l'auguste service, car il m'a fallu sur-

monter la double répugnance, soit de parler de moi, soit de laisser penser que j'aie cru devoir recourir à une justification personnelle, motif qui, je l'avoue, ne s'est pas présenté à mon esprit.*)

147. THUGUT AN LEHRBACH.

(Collenbachs Entwurf.) Wien, 31. August 1793.

Ich habe E. Exc. sämmtliche Berichte bis Nr. 30 inclusive wohl erhalten und deren Inhalt zur Allerhöchsten Kenntniss befördert. Se. Maj. haben daraus mit Vergnügen Ihren Diensteifer und die gute Einleitung des Ihrer und des Herrn Fürsten von Reuss Verwendung anvertrauten wichtigen Geschäftes ersehen. Der Verfolg Ihrer Berichte wird bald zu erkennen geben, was wir uns darüber zu versprechen haben. Alles kommt auf die Frage an, ob der König der Freund des Kaisers ist, wie wir es hoffen sollen, nachdem unser allergnädigster Herr diesem edeldenkenden Fürsten so grosse Beweise seiner aufrichtigen Freundschaft und eines grenzenlosen Vertrauens gegeben hat, und es daher nicht möglich scheint, dass derselbe solches durch Abstreitung der gerechtesten Vergeltungs- und Gleichheitsansprüche lohnen wolle. Dass der Anwurf, die Unternehmung gegen Frankreich zwischen Oesterreich und Preussen allein auszuführen, wenn die andere Mächte nicht mitwirken würden, von dem Berliner Hof zuerst gemacht wurde, ist ein Factum, welches ebenso entscheidend als unläugbar ist; E. Exc. haben den diesfälligen Originalbericht des Herrn Fürsten von Reuss in Händen und dessen lebendiges Zeugniss an der Seite. Von gleich authentischer Beschaffenheit sind alle übrige Aufklärungen, die E. Exc. über die Rechtmässigkeit unseres Verlangens geben können. Es gründet sich dasselbe auf die treue Erfüllung gegebener Worte und reciproker Verbindlichkeiten, welche sich nicht durch allgemeine Berufung auf das Interesse des Staates oder auf spätere einseitige Vorgänge auflösen lassen, da, wenn dergleichen Berufungen eine solche Kraft haben könnten, keine Engagements in der Welt so heilig wären, die nicht jeden Augenblick verletzt werden könnten. Am wenigsten aber kann ihnen eine so beschaffene Kraft in einer Gelegenheit beigemessen werden, in welcher es um Gewinnst zu thun, und wo eine so wichtige Erwerbung als Preis und Bedingniss der Erfüllung im Spiele ist, wie jene, deren Früchte der preussische Hof bereits geniesst. Dieses wahre Verhältniss der Sache ist so offenbar und selbstredend, dass Se. kais. Maj. mit Zuversicht hoffen, (dass) die unaufhörlichen höchst bedenklichen Bemühungen, durch welche man sucht, das Gemüth des Königs von unserem Hofe abzuwenden und dessen Vertrauen in den Kaiser unter allerlei Vorwänden, Auslegungen und Einblasungen wanken zu machen, vielmehr scheitern, und Se. königl. preussische Maj. von dem, was Recht, Billigkeit und Freundschaft verlangen, keineswegs abbringen werden. Die Beweise dieser Bemühungen häufen sich indessen immer mehr, und unter die bedauerlichsten hierunter gehört das sichtbare Bestreben, um dem Grafen Wurmser das

*) Ein ähnliches, aber kürzeres Schreiben an den Fürsten Kaunitz vom 24. August liegt ebenfalls bei der Correspondenz Mercy's.

Unglück der Ungnade des Königs zuzuziehen, wosonsten zu hoffen wäre, dass man diesem alten braven Manne kleine Fehler, die, wie es scheint, seinen Diensteifer zum Grunde haben, zu gut halten würde; wenigstens klären sich die Ursachen, welche ihn gezwungen haben, seine Vorrückung augenblicklich zu beschleunigen, auf eine Art auf, die ihm die scharfen Ausdrücke des von dem Könige erhaltenen Schreibens sehr schmerzlich empfinden lassen muss. Uebrigens wollen sich E. Exc. sowohl als Herr Fürst von Reuss, welchem Sie gegenwärtiges Schreiben mittheilen wollen, aller beklagenden Aeusserung über diesen unangenehmen Vorfall enthalten, sowie Dieselben auch fortfahren wollen, sich über Alles, was Militär-Operationen betrifft, lediglich auf den Herrn Fürsten von Waldeck und sonstige Militär-Behörden zu beziehen und sich auf die Unterstützung der Ihnen von denselben anempfohlen werdenden Anwürfe zu beschränken, damit keine diesfällige Kreuzungen veranlasst werden.

148. WURMSER AN WALDECK.

(Entwurf Kr.-A. Oberrh. 10/24.) Freckenfeld, le 1 septembre 1793.

Il s'en faut de beaucoup que j'aie été instruit du plan d'opération *), que V. A. a envoyé à S. M. l'Empereur, que je ne saurais approuver. C'est absolument tout le contraire de mes vues. Elle doit se souvenir, que je lui ai toujours dit, que j'irais en avant, dès que les Prussiens auraient relevés mes postes près de Landau, et qu'elle m'avait assuré, que le Roi y consentait à condition, que je lui laisse huit mille hommes près d'Offenbach. Mes postes furent relevés, il y eut encore une petite discussion pour me faire mettre un poste à la Waldspitze que j'ai aussi fait mettre; tout cela me prouvait, que le Roi consentait à mon départ. Avec les deux bataillons palatins que j'ai négociés à cette cour et qui vont occuper Germersheim à peu d'hommes près, j'ai laissé les huit mille hommes que le Roi m'avait demandés. D'après votre plan, vous me faites rester sur la Queich, à peu près dans l'inaction, et vous voulez agir seul dans la Haute-Alsace, sans penser, qu'en faisant le siége d'Huningue, une place d'assez grande conséquence, vous n'eussiez pas eu assez des troupes pour couvrir le siége; et moi à Offenbach, les ennemis pouvaient détacher à leur gré tant de troupes qu'ils voulaient, pour faire lever le siége. Je n'aurais pas pu comme V. A. le dit dans son plan me saisir de Lauterbourg et Fortlouis, attendu que dans ce projet il est dit aussi, que l'artillerie de siége qui se trouve à Ulm devait être transportée à Huningue, en sorte que je n'en aurais pas eu pour faire les siéges de Lauterbourg et de Fortlouis.

Mon plan à moi est invariable: 1. Avant toute chose, je chercherai toujours à m'appuyer au Rhin, pour qu'en avançant en Alsace, je puisse faire passer successivement les troupes de la rive droite de ce fleuve, pour couvrir nos propres pays, et enfin pour assurer mes subsistances qui m'arrivent de la rive droite du Rhin. 2. Avant que je peux penser

*) Waldeck hatte am 31. August (Kr.-A. Oberrh. 9/90) an Wurmser den Operationsplan vom 17. August übersandt.

à faire des siéges, il faut, que je batte les ennemis, et je les batterai, j'en suis sûr, les braves généraux, les braves troupes, l'excellente artillerie que j'ai l'honneur de commander me donnent cette confiance et même cette certitude. 3. Du reste, je ne me fierai qu'à mes propres forces. S. M. l'Empereur ayant eu la confiance en moi de m'ordonner de donner mon avis à la rédaction du plan d'opération, je m'attendais de votre part, mon prince, que vous me communiqueriez le plan en question, avant de l'envoyer à la cour, un plan qui également devient nul, après les opérations heureuses que j'ai commencées.

149. WURMSER AN THUGUT.

(Orig.) Freckenfeld, 1. September 1793.

Die Lage, in der ich mich befinde, ist gewiss höchst unangenehm, da ich mich durch Amtspflicht genöthigt sehe, E. Exc. Dinge zu eröffnen, die ich lieber in meinem Inneren verborgen hätte, wenn ich nicht reden müsste. Ich sehe mich nämlich genöthiget, E. Exc. zu erklären, dass der von dem Prinzen von Waldeck an Se. Maj. den Kaiser einbeförderte, hier abschriftlich beiliegende, vom 17. August datirte Operationsplan ganz ohne mein Wissen und Willen verfasst und abgesendet worden, auch grösstentheils meiner Meinung ganz entgegen ist. Ich habe ihn erst gestern erhalten, nachdem ich durch ein Ohngefähr in Erfahrung gebracht, dass der Prinz einen solchen Plan abgeschickt haben solle, und ihn daher gestern von ihm begehrte. Er sandte mir hierauf das Concept, das oben in Abschrift angebogen ist, mit dem hier abschriftlich beiliegenden Schreiben, worauf ich ihm das ebenfalls hier abschriftlich beiliegende heute erwidert habe.

E. Exc. wird es noch erinnerlich sein, dass Prinz Waldek mir ein Schreiben von Se. Maj. dem Kaiser überbrachte, in welchem in den allergnädigsten Ausdrücken enthalten war, dass mir der Prinz Waldeck seine Plane mittheilen, ich ihm meine Gedanken darüber eröffnen, und alsdann der Prinz dasjenige, über was wir übereingekommen wären, dem Könige vortragen solle. Damals schien der König noch, wo nicht zu einem Hauptangriffe mit seinen Truppen, doch wenigstens zu einer Concurrenz geneigt zu sein. Als mir dahero Prinz Waldeck unter Anderem den Vorschlag machte, mit einem Corps Truppen bei Hüningen eine Diversion zu machen und dazu noch die in Tirol stehende Truppen zu verwenden, auch ihm das Commando über dies Corps zu geben, so billigte ich zwar diesen Vorschlag, jedoch, da selber erst spät im September ausgeführt werden konnte, drang ich besonders darauf, dass ich gleich mit meinem beträchtlichen Corps vorrücken und gemeinschaftlich mit dem Herzog von Braunschweig, der von der Gebirgsseite in die Flanke und Rücken des bei Weissenburg stehenden Feindes operiren solle, die Weissenburger Linien attaquiren, den Feind daraus vertreiben und weiter gegen Strassburg vorrücken müsse. Nach seiner ersteren Zurückkunft von dem Könige äusserte sich Prinz Waldeck gegen mich, dass der König meine Vorrückung billige, nur sollte ich ein Corps von achttausend Mann bei ihm zurücklassen, und als ich dem Könige zu Edinghofen meine Aufwartung machte, äusserte er ein Gleiches gegen

mich, wobei er hinzusetzte, dass der Herzog von Braunschweig schon gegen Pirmasens vorrücke. Als ich nun erfuhr, dass der Herzog zu Pirmasens sei, rückte ich auch nach Zurücklassung eines Corps beim König, und zwar am 20. vor und reinigte den Bienenwald vom Feinde. Nunmehr stehe ich vor den Linien von Lauterburg, vor Weissenburg hingegen hat der Feind noch hierwärts der Linien, bei Steinfeld, einige stark verschanzte Orte. Es kommt also darauf an, den Feind entweder mit Hilfe des Herzogs von Braunschweig zu tourniren, oder ihn, wie es wohl wahrscheinlich wird geschehen müssen, allein zu attaquiren, um ihn aus den Linien zu vertreiben. Nach dieser Operation stehet zu gewärtigen, dass der Feind sich nicht eher als bei Strassburg setzen wird, weil die Position bei Hagenau nicht haltbar, besonders bei dem Umstande ist, dass in den dortigen Wäldern schon einige Tausend gutgesinnte Bauern sich zusammengerottet haben, und da sich der Feind, um nicht im Rücken genommen zu werden, alsdann auch aus dem Gebirge zurückziehen muss, so wird der Herzog von Braunschweig alsdann, beinahe ohne einen Schuss zu thun, bis Bitsch vorzudringen und diese kleine Festung im Respect zu halten im Stande sein.

Ich würde alsdann so viele Truppen als nur möglich von jenseits des Rheines zusammenziehen, Fortlouis mit einigen Bataillons observiren und gerade auf Strassburg losgehen, welches man wegen der Zahl seiner Einwohner, von denen ein grosser Theil gut gesinnt, keiner aber dazu gestimmt ist, ein Bombardement auszuhalten, wahrscheinlich eher als irgend eine andere Festung bekommen, dadurch aber den festen Fuss im Elsass haben würde. Zur Belagerung Strassburgs und der dabei nöthigen Observationsarmee würden ohngefähr sechzigtausend Mann erforderlich sein, welche ich, wenn Se. Maj. die in Tirol *en reserve* stehende acht Bataillons nebst dem Anspach'schen Cürassierregimente in Marsch setzen, auch zusammenbringen kann. Bei der Einnahme Strassburgs würden wir den Vortheil haben, dass Deutschland besser gedeckt, unsere Macht vereinigt und formidable wäre, so dass wir der Concurrenz der Preussen, auf welche man ohnehin nur schwach zählen kann, nicht mehr so nothwendig bedürfen. Wenn wir hingegen bei Hüningen nach dem Prinz Waldeck'schen Antrage den Anfang machten, so würden 1. die von dem Prinzen Waldeck angetragene achtzehntausend Mann nicht hinlänglich sein, indem jetzt schon eine grössere Anzahl der Feinde in Ober-Elsass (die bewaffnete Bauern ungerechnet) stehet; 2. der Feind von seiner Hauptarmee zu Weissenburg ansehnliche Verstärkungen erhalten könnte, ohne dass ich, aus Mangel der Belagerungs-Artillerie, welche Prinz Waldeck nach Hüningen anträgt, Belagerungen vorzunehmen, mithin auch nicht weit vorzudringen im Stande wäre; wir würden daher 3., wenn es uns auch glücken sollte Hüningen zu erobern, erst nichts haben, würden durch starke Verstärkungen, die wir dahin schicken müssten, das Hauptcorps schwächen, welches alsdann, wenn es von den Preussen verlassen würde, in die Nothwendigkeit kommen könnte, seine Winterquartiere zur grössten Schande der kaiserlichen Waffen wieder am rechten Ufer des Rheines zu nehmen, die Pfalz den Invasionen und Plünderungen der Franzosen, ja selbst Mannheim einem

Bombardement auszusetzen, und dann den nächsten Frühling die Campagne wieder von vorne anzufangen.

So sehr ich nun in meiner Meinung von jener des Prinzen Waldeck besonders bei dem jetzt evident werdenden Umstande verschieden bin, dass wir wenig oder nichts von den Preussen zu hoffen haben, und so nothwendig es mir dahero scheint, dass unsere Armee beisammen gehalten werden müsste, um auf alle Fälle bereit zu sein, so bitte E. Exc. doch inständigst, überzeugt zu sein, dass ich demohngeachtet keinen Groll gegen den Prinz Waldeck habe, noch ihn von mir entfernt zu haben wünsche; ich verspreche mir im Gegentheil sehr viel von seiner Thätigkeit und ausgezeichneten Bravour und wünsche nur bald von E. Exc. die hohe Entscheidung zu erhalten, ob diese meine unmassgebliche Vorschläge Gehör gefunden haben, wobei ich nur bemerke, dass ich dem Grafen Lehrbach *) davon die Mittheilung gemacht, sonst aber Niemandem etwas davon geschrieben habe.

150. WURMSER AN THUGUT.

(Orig. eigenh.) Freckenfeld, ce 1 septembre 1793.

En fermant ma lettre, j'apprends, que le Roi de Prusse doit avoir expédié hier un courrier à Vienne, avec un plan d'opération **) dont j'ignore pourtant le contenu. Je crains fort que ce ne soit encore un plan pour nous éloigner de la Basse-Alsace, le Roi m'ayant dit lui-même, il n'y a pas quinze jours, que la maison d'Autriche ne pouvait avoir des prétentions en Alsace que sur le Sundgou, mais nullement sur la Basse-Alsace, laquelle aurait à retourner à l'Empire. J'ai cru devoir avertir de ceci V. E.

151. WALDECK AN WURMSER.

(Kr.-A. Oberrh. 9/91.) (Orig.) Berbelroth, ce 31 août (?) 1793.***)

J'ai reçu la réponse de V. E., et je vous supplie de vouloir bien remarquer qu'avant que d'envoyer mon projet à la cour, j'avais eu sur cela une longue conversation avec elle dans sa chambre à Ottenheim, où je lui avais absolument détaillé le plan tel que je l'ai envoyé et que vous en avez une copie. Si je n'ai pas saisi les idées de V. E., c'est un malheur pour moi, et il faut nécessairement, que vous ne m'ayez pas compris absolument, quoiqu'il ne soit pas douteux que V. E. n'ait consenti à la diversion en Haute-Alsace, et vous aviez eu assez de bonté pour moi, pour m'en promettre le commandement. Au reste, je connais trop mes devoirs envers vous et envers le souverain pour insister davantage dans une chose pareille, et quel que soit le parti que prendra V. E., j'obéirai à vos ordres et y servirai avec le même zèle et le même

*) Wurmser an Lehrbach (Kr.-A. Oberrh. 10/27.)

**) Die Mittheilung hatte Wurmser durch Lehrbach (ddo. 1. September Kr.-A. Oberrh. 10/20) unter dem Siegel der strengsten Verschwiegenheit gegen Jedermann ausser dem „Generallieutenant" Grafen von Wallis erhalten.

***) Das Datum dieses Schreibens kann nicht richtig sein, denn es ist offenbar die Antwort auf Wurmsers Schreiben vom 1. September, dessen Datirung durch Wurmsers Bericht an Thugut vom 1. September gesichert ist.

attachement que j'ai témoigné depuis le peu de temps que j'ai le bonheur d'être sous vos ordres. Je supplie V. E. de vouloir bien en être persuadé, de me regarder comme entièrement dévoué au bien des affaires sans égoïsme quelconque, prêt à marcher avec un dévouement parfait où vous voudrez m'envoyer, y faire mon devoir avec une fidélité et un attachement inviolable sans finesse, sans détour, sans que vous puissiez attendre jamais davantage du plus attaché de vos serviteurs. Je vous supplie de vouloir bien le croire et de me conserver votre amitié qui m'est si précieuse. Je supplie finalement V. E. de vouloir bien croire, que je n'ai point mis de l'égoïsme en cela. Il me paraît aussi, que d'après mon plan V. E. devait au premier moment qu'elle y trouvait jour pouvoir opérer contre Weissenbourg, puisque mon projet dit positivement, que ceci ne pouvait que faciliter l'entreprise en Haute-Alsace, l'artillerie d'Ulm même avançant à Fribourg restait toujours à portée, et si V. E. n'en liait pas du Roi, comme il l'avait promis pour le premier siége de Lauterbourg, Fortlouis etc., celle avance à Fribourg y suppléerait. Mais il ne s'agit plus de cela; je suis content de servir sous vos ordres, de les exécuter avec obéissance, je ne me mêlerai plus d'autre chose.

Je supplie pourtant V. E. de vouloir bien me dire, s'il n'est pas nécessaire, que je mande à la cour les changements qui ont lieu, puisque je ne vous avais pas compris parfaitement; ceci seulement à cause des troupes du Tirol qui peut-être ne seront mises en marche que pour faire une diversion puissante en Haute-Alsace et ceci n'ayant plus lieu resteraient sans doute en réserve dans leur position première. J'attends vos ordres pour expédier l'estaffette en question, vous réitère mes assurances d'attachement, du zèle désintéressé et de dévouement, vous prie de me conserver votre chère et à mes yeux bien précieuse amitié et ai l'honneur ....

---

152. CRONTHAL AN WILCZEK.

(Abschriftl. Beilage zu Wilczek an Thugut vom 7. September 1793.)

Chur, 1. September 1793.

.... Die Köhl'sche Denkschrift ist den 30. August in öffentlicher Session abgelesen worden. Den nämlichen Tag Abends kam Vicari Planta mit vier Engadeiner Deputirten hier an, welche den Auftrag haben, darauf zu dringen, dass ein Gericht niedergesetzet und die Sache untersuchet werde, von welchem Gerichte aber alle Anverwandten der Amtsleute und die Herren Häupter selbst ausgeschlossen sein sollen, wodurch man, wie es scheint, erzielen will, dass das Gericht nur aus Bauern bestehen sollte. Da die Engadeiner ersehen haben, dass die Standesversammlung nicht so, wie sie vielleicht vermuthet haben, ihr Begehren aufgenommen, so soll noch gestern Nachmittag ein Expresser nach Engadein abgeschicket worden sein, um mehr Volk von dort hieher kommen zu machen. So sagt man sich auch hier in die Ohren, dass Davoser kommen sollen, den Bundestag zu bewillkommen, das hiesse zu misshandeln. Man zweifelt, ob die Bergeller nicht ihrem Beispiele folgen sollten. Die Köhl'sche Schrift wird ins Romanische und Italienische übersetzet, ohne Rücksicht auf Jenes, was ich wider selbe dem Bundes-

tage eingegeben und sonst dawider bei allen Gelegenheiten geredet habe. Der Uebersetzer soll ein Prädicant von Zinzers sein. Mit einem Worte, es scheinet, dass der Bundestag keine Freiheit bei seinen Entschlüssen haben werde, sondern dass auch hier die sogenannten Gallerien die Standesversammlung nach ihrem verkehrten Willen führen werden. Man gibt hier vor, man habe wider Mailand nichts. Mailand habe begehret und erhalten. Aber Mailand könne vermög des zweiten Artikels des Capitulats und ewigen Friedens (3. September 1639) sich in das Innere und in politische Sachen dieses Landes nicht einmischen; sie können also die Sachen untersuchen lassen von wem und wie sie wollen, umsomehr, als die Amtsleute allenfalls die Franzosen zwar arretiren konnten, aber nicht hätten ausliefern sollen, sondern die gemachte Arretirung den Häuptern anzeigen und dero Befehle erwarten.

153. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, le 3 septembre 1793.

*Le retour de la cour en ville m'a fourni l'occasion de m'entretenir avec Mr. Subow sur les affaires, ce que je n'avais pas pu de tout l'été, n'ayant pas eu celle d'être à Czarskoeselo. Il fut le premier à entâmer la conversation en me demandant, si je n'espérais pas de recevoir bientôt le courrier qui m'était promis et qui devait m'apporter mes instructions. „Il est bien temps qu'elles arrivent," me dit-il, „pour que les deux cours puissent tenir en cette occasion importante comme en toute autre un langage absolument uniforme vis-à-vis de la Prusse. Croyez, Mr. l'ambassadeur, que l'Impératrice est sincèrement attachée, et à l'Empereur votre maître et à votre système. Nous vous regardons comme la puissance qui peut nous être la plus utile, comme nous croyons être celle qui peut vous procurer le plus d'avantages; dans ce moment-ci entre autres vous avez un besoin essentiel de nous, vous avez sur les bras une guerre onéreuse et un allié qui en toute occasion vous fait sentir sa mauvaise volonté. La Russie est la puissance qui peut vous tirer d'affaire, et j'ajoute, que ce nous est un devoir de même que notre intérêt l'exige essentiellement. Mais pour cela il faudrait, que nous sussions plus précisément ce que vous voulez, et que nous fussions entièrement d'accord." Je répondis, que quoique mon courrier ne fût pas encore venu, les trois dépêches de V. E. que j'avais communiquées ici faisaient assez connaître quels étaient nos désirs, et ce qu'exigaient essentiellement nos intérêts, et qu'il était malheureux, qu'elles fussent si long-temps sans réponse. „Nous ne pouvions vous donner", dit Subow, „que des réponses générales jusqu'à l'arrivée de votre courrier et jusqu'à ce que nous sussions surtout par vous, de quelle manière vous croyez, que les deux cours impériales devaient s'y prendre pour obtenir, que la Prusse donne les mains à vos demandes. Il est certain, que vous devez avoir un agrandissement équivalent de celui de la Prusse, et que nous sommes également intéressés à vous le procurer. Il n'est pas moins incontestable, que de tous les agrandissements possibles celui en Pologne est ce qui vous convient le moins, et que je ne vois rien que la Bavière qui puisse procurer à la monarchie autrichienne les avantages que trouve la Prusse

dans son nouvel arrondissement." Je fis sur l'échange de la Bavière les objections qui sont contenues dans les instructions de V. E. „Mais", me dit Subow, „ne pourrait-on pas en dédommager de la Bavière donner à l'électeur-palatin ce que vous pouvez conquérir sur la France dans les évêchés de la Lorraine et l'Alsace. Vous vous garderiez alors les Pays-bas, en y joignant encore les forteresses que vous avez prises et que vous allez prendre aux Français, qui vous assureraient la tranquille possession de ces provinces. La Bavière deviendrait alors pour vous une acquisition gratuite qui vous procurerait l'arrondissement le plus de votre convenance et un avantage peut-être plus considérable que ce qu'a acquis la Prusse, pays ouvert, denué de toute forteresse et que les circonstances peuvent lui faire perdre aussi facilement qu'elles le lui ont fait gagner. L'électeur-palatin, le duc de Deux-ponts qui ont refusé de se prêter à vos propositions, lorsque les Pays-bas étaient ou hors de vos mains ou à peine conquis, ne seraient peut-être pas aussi récalcitrants à l'offre d'aussi belles provinces que l'Alsace et la Lorraine, bien assurées par vos succès; mais pour en venir à un tel résultat, il est nécessaire de ne rien négliger de ce qui peut rendre le Roi de Prusse plus actif. Il faut, que vous accédiez à la convention qui lui lie les mains pour la guerre de France et qui nous donne le droit de lui parler encore plus vivement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, quoique nous n'ayons certainement rien négligé de tout ce qu'on pouvait en représentations. Le temps est si précieux pour tirer tout le parti possible de la fin de cette campagne que je vois avec douleur chaque instant qui retarde l'arrivée de votre courrier." Je rappelai à Subow ce qui avait mis obstacle à notre accession et lui répétai, qu'à l'exception de Cracovie et de quelque léger arrangement des limites nous ne demandions rien en Pologne que dans le cas extrême, où nous ne pourrions trouver notre équivalent dans les conquêtes sur la France. „Je crois", me dit Subow, „que ce que vous avez en vue, en demandant Cracovie, n'est point une augmentation de territoire du côté de la Pologne, c'est seulement un point de défense contre le voisinage des nouveaux états prussiens à Czenstochau. Vous savez, que le nouveau traité que nous venons de faire avec la Pologne nous lie un peu les mains à ce sujet, par la garantie que nous avons stipulée du reste de leur possession. Il en sera autant dans le traité de la Prusse, et de fait, comment refuser une pareille garantie, lorqu'on obtient des cessions aussi considérables? Il aurait fallu multiplier les moyens de violence, dans un moment, où on doit être aise de pouvoir les épargner, mais malgré tout cela il y aura moyen encore de s'entendre sur cet objet de Cracovie. Il faudra seulement se donner bien garde de fournir par là occasion à la Prusse de demander encore quelque chose de plus à la Pologne. Nous avons déjà eu assez de peine de le tenir dans les bornes de la convention du 23 janvier; en général, il n'est pas nécessaire de dire d'abord au Roi de Prusse tout ce dont nous pouvons convenir entre nous. L'essentiel est de le rendre actif dans la guerre de France; celle-ci une fois terminée, les deux cours impériales, intimement unies comme elles doivent le rester toujours, seront en mesure de ne pas avoir les mêmes ménage-

ments à garder avec lui." J'ai cru de mon devoir de rapporter sur le champ à V. E. tout ce que m'a dit Mr. le comte de Subow. Pour ne pas rendre ma dépêche trop volumineuse, je ne fais qu'indiquer mes réponses conformes au langage que depuis ses instructions j'ai tenu sans cesse au ministre. En rendant compte de cette conversation à Marcow, j'ai ajouté, que si d'abord après l'arrivée des dépêches susmentionnées de V. E. on m'avait mis à même d'expédier un courrier avec les insinuations qu'on me fait aujourd'hui, les affaires auraient pu en être accélérées, tandis que l'attente où on a toujours été chez nous de réponse d'ici en a sans doute beaucoup retardé la marche. D'après mon faible jugement il me paraît, que de tous les projets, dont j'ai été informé pour tirer parti de la guerre de France, celui qui pourrait nous procurer la Bavière sans rien perdre de nos anciennes possessions, et en ajoutant encore aux Pays-bas, s'il est exécutable, serait sans doute le plus avantageux, et celui qui compenserait le mieux les acquisitions russes et prussiennes en Pologne, en sorte, que mes dépêches seraient toujours arrivées trop tard pour influer sur les résolutions que l'on aura prises. Malgré les cordons jaunes Subow n'est rien moins que Prussien et me paraît bien pour nous, parvenu à être en tout le successeur de prince Potemkin. Je sais sous main, qu'il vise à devenir prince d'Empire et cette grâce si distinguée, si S. M. l'Empereur daigne la lui accorder dans une bonne occasion, pourra nous l'attacher encore davantage.*

---

154. LEHRBACH AN THUGUT.

(„Für Se. Excellenz allein.")

(Nicht signirt [zwischen 50 und 51].) H.-Qu. Edenkoben, 4. September 1793.

Meine heutigen Berichte waren gestern schon geschlossen, als der englische Gesandte Lord Yarmouth sich bei mir ansagen liesse.

Aus seinen Aeusserungen ergibt sich, dass ihm der Herr Marquis Lucchesini das mit dem Courier am 31. vorigen Monates eingesandte Ministerial-Promemoria nebst dem demselben beigefügten Operationsplans-Entwurfe mitgetheilet habe, obgleich von dem gedachten Marquis, sowie von dem Könige selbst die Geheimhaltung empfohlen und verlangt worden ist. Weiter ergibt sich daraus, dass Lord Yarmouth das Promemoria nebst dem Plan dem Grafen Wartensleben, wie mir dieser auch selbst gesagt hat, gewiesen hat; Letzteren, nicht Ersteres hat er von mir selbst erhalten.

Der am oberrheinischen Kreis accreditirte holländische Gesandte Baron Kinkel ist heute von seinem in der Nähe gelegenen Gut seiner Frau, von Wachenheim, hier angekommen. Diesem hat Lord Yarmouth auch Alles zur Einsicht gegeben, so dass diese Sache nun die Tagesneuigkeit *(la nouvelle du jour)* ist, und es kann wohl selbst bald in der Zeitung gedruckt erscheinen. Der Herr v. Kinkel, welcher sich ohnehin mit einer sogenannten politischen Commérage abgibt, sagte mir, er habe mit dem Fürsten von Reuss bei dem Prinzen Max und Fürsten von Nassau-Siegen davon gesprochen; habe gefunden, dass er den preussischen Plan gutheisse; auf die ihm gemachten Einwendungen seie er von seinem politischen Schlaf aufgewacht und habe es auch gefunden, hinzusetzend:

„Die kaiserliche Geschäfte sind bis anhero hier preussisch geführt worden."

Sowohl der Lord als v. Kinkel sprachen mir von dem preussischen Promemoria und dem Plan in dem ängstlichsten Tone; dadurch würde Alles brechen; der Plan sei aus Absicht dazu gemacht; ganz Europa komme in Flammen und die grosse französische Hyder werde nicht geköpfet; die mündliche Sinceration des Marquis Lucchesini, der kaiserliche Hof könne daran ändern, was er gut finde, sei dem Inhalt des Ministerial-Promemorias entgegen.

Ich liesse mich in gar nichts ein, äusserte dem Lord Yarmouth allein blos dieses: es wundere mich, dass diese Sache so bekannt seie, da mir von dem Könige und dem Minister das Geheimniss so sehr eingeprägt worden seie; der Herr v. Kinkel seie nicht, sondern der Herr v. Rhode am preussischen Hofe accreditirt, und dieser wisse eben auch Alles.

Lord Yarmouth erwiderte, dass diese Sache gemeinsam, mithin auch Holland angehe, doch bate er mich, Herrn v. Lucchesini nichts zu sagen, weil er wohl einsehe, dass die Mittheilung eigentlich dem Herrn v. Rhode geschehen müsse, hinzusetzend, dieses preussische Benehmen und der Vorschlag seien gegen alle Verabredung und die mit England geschlossene jüngste Convention. Ich äusserte blos, dass ich Sämmtliches nach Hofe einbefördert hätte und das Weitere erwarte.

Dem Herrn Fürsten von Reuss habe das mir Erzählte aus Freundschaft und zum Besten des Dienstes gesagt und ihm gerathen, diese gefährliche Gesellschaft, besonders jene des Prinzen Max und Prinzen von Nassau-Siegen behutsam zu behandeln, und sie so, wie ich es thue, zu Beobachtung des Anstandes zu frequentiren. Diese Leute, besonders Kinkel und Nassau, seien zu schlimme Leute für einen Mann, der so edel wie der Herr Fürst von Reuss denke und handle; und wenn man von so guter Denkungsart seie, so entstehe durch das viele Fragen doch manchmal eine besser unterbleibende Antwort. Ich kann nicht umhin zu wiederholen, dass es eine äusserst schwere Geschäftsführung ist, wenn man auf allen Seiten Vorsicht gebrauchen muss.

Der Marquis von Lucchesini ist seit zwei Tagen in Frankfurt; Einige wollen wissen, der Herr Graf von Artois würde dahin kommen; die Correspondenz zwischen dem Könige und Grafen von Wurmser hat Jener auch dem Lord Yarmouth mitgetheilt.

Der Oberst von Mannstein hat dem v. Kinkel im Gespräche über die französische Angelegenheiten fallen lassen, man sollte diese Kerls (auf gut preussisch) ihrem Schicksale allein überlassen. Die politische Gesinnungen dieses Mannes werden dadurch bestätiget. Man will behaupten, ganz Elsass seie geneigt, sich der französischen Herrschaft zu entziehen. Dieses merke Preussen und hierin liege der Grund des vorgeschlagenen Operationsplanes.

---

155. THUGUT AN LEHRBACH.

(Orig. nach Collenbachs Entwurfe.) Vienne, le 4 septembre 1793.

J'ai bien reçu votre dernier rapport du 26 passé contenant le détail ultérieur des pourparlers de V. E. avec Mr. le marquis de Lucche-

sini. Quoique les réponses faites par ce ministre à vos représentations n'aient été que préalables, et que nous ne pourrons apprécier les intentions dans lesquelles on se trouve envers notre cour au camp prussien qu'après que nous aurons reçu les explications officielles qu'il vous a annoncées, je ne dois pas vous cacher, Mr. le comte, que ce détail préliminaire ne laisse pas d'augmenter nos inquiétudes. Il paraît que l'on veut persister,. d'un côté à recuser tout engagement positif et réel à notre avantage, et de l'autre à exiger pourtant de nous une déférence absolue et sans réserve à l'avantage de la cour de Berlin. Que nous servent les protestations générales d'amitié et de complaisance, dont on enveloppe ces refus et ces prétentions? A quoi servent les dispositions les plus sincères de notre part à nous expliquer et entendre cordialement et en vrais amis avec elle, si elle ne les paie pas de retour, .et veut nous prescrire des termes, sur lesquels il est impossible que de grandes cours et de sincères alliés puissent traiter avec fruit sur des objets qui intéressent leur bien-être, leur salut et leur honneur? V. E. est munie des éclaircissements et des preuves les plus convaincants sur les objections élevées dans le mémoire du comte de Haugwitz contre la légitimité de nos droits et de nos réclamations. Mr. le prince de Reuss est à même de les appuyer de son témoignage. Tout roule sur des questions de fait que vous pouvez démontrer pièces en main, et sur lesquels nous appelons d'ailleurs au souvenir de MM. de Schulenbourg et de Bischoffswerder, c'est-à-dire des ministres qui sont intervenus dans les négociations, et avant tout au souvenir et à la loyauté de S. M. prussienne elle-même. Avec des moyens si évidents, nous avons voulu éviter de longues discussions, persuadés qu'il suffira de les produire pour obtenir justice, si on veut nous la rendre. Mais il sera clair, qu'on ne le voudra pas, si on persiste à soutenir sans preuves matérielles tout le contraire de ce que nous prouvons incontestablement. V. E. ne manquera donc pas de produire et développer ces preuves sur la série des faits, qui établissent la question; et Mr. le prince de Reuss voudra les confirmer par son témoignage et ses éclaircissements. Nous regrettons infiniment, que Mr. le comte de Schulenbourg ne soit point à portée; mais il ne dépendrait que de S. M. prussienne d'y faire intervenir Mr. le général de Bischoffswerder comme l'instrument, dont elle s'est servie dans la négociation du concert qui a réuni les armes des deux cours dans la guerre actuelle.

V. E. est munie d'informations et d'instructions qui contiennent déjà tous les éclaircissements nécessaires sur les objections de faits sur lesquelles Mr. le marquis de Lucchesini a appuyé dans les pourparlers préalables. L'égalité parfaite des dédommagements a été réglée de la manière la plus positive dans le plan de concert, formé par les deux cours, proposé par elles aux autres puissances, et qu'elles se sont promises d'exécuter entre elles, quand même les autres n'y entreraient pas et à plus forte raison à présent que les plus grandes de ces puissances y entrent de toutes leurs forces. Cette égalité a fait la base de toutes les explications ministerielles postérieures. Le principe en a été consacré dans la conférence de Mayence et la prise *ad referendum*, dont par-

le Mr. le marquis de Lucchesini, ne regardait point ce principe, mais uniquement les propositions d'application. La réponse ministerielle, donnée par Mr. le comte de Schulenbourg au prince de Reuss au mois d'août 1792, rappelait également ce principe. C'est en conséquence de cette réponse, que le baron de Spielmann fut envoyé à Luxembourg pour convenir avec le ministère prussien de nouveaux termes d'un arrangement égal et fraternel au défaut de ceux qui avaient été proposés à Mayence; non comme a dit Mr. le marquis de Lucchesini pour s'assurer de la coopération ultérieure de S. M. prussienne laquelle dérivait déjà comme une conséquence nécessaire des engagements antérieurs. La note datée de Merle ne pouvait altérer les conditions primitives et essentielles de l'association des deux cours, qu'autant que notre cour y aurait renoncé. Or, nous défions de produire la moindre preuve materielle d'une telle renonciation; l'allégation de je ne sais quels entretiens verbales avec Mr. le comte de Haugwitz que nous ne pouvons en vérité admettre comme faite dans le sens étendu qu'on y donne, est contredite par le texte formel et authentique de la réponse de notre cour à cette note; et la preuve que Mr. le marquis de Lucchesini veut déduire à ce sujet d'une dépêche du ministère de Russie qui porte la date du 27 mai de cette année (postérieure de cinq mois à la convention de Pétersbourg) est annullée par le propre texte de la dépêche de Mr. le prince de Kaunitz du 23 décembre 1792, par laquelle le comte de Cobenzl a été chargé de communiquer à la cour de Russie notre consentement et nos conditions à un arrangement de dédommagement sur la base d'acquisitions polonaises en conséquence de notre réponse à la note de Merle. Quant au long silence que Mr. le marquis de Lucchesini prétend avoir été tenu de notre part vis-à-vis de la cour de Pétersbourg au sujet de cet arrangement, V. E. peut assurer ce ministre, que tout au contraire les dépêches que nous reçûmes de notre ambassadeur auprès de cette cour dans l'intervalle désigné renferment presque sur chaque page la preuve de ses instances réitérées, pour obtenir éclaircissement sur cet arrangement, ainsi que des réponses évasives et dilatoires qu'on n'a cessé d'y opposer sans la moindre explication positive.

Dans le même temps que V. E. s'emploiera avec zèle conjointement avec Mr. le prince de Reuss, à ramener les principes de la négociation aux termes que l'évidence des faits et les droits de l'amitié réclament également, vous exprimerez au ministère prussien les plus fortes assurances du désir empressé de l'Empereur de donner à S. M. prussienne des preuves ultérieures de son amitié et de son égard pour les intérêts de ce monarque. Vous releverez toutes les circonstances qui doivent lui inspirer une confiance entière dans ces assurances. Les grandes négociations de Grodno se consomment sans que le chargé d'affaires de S. M. I. se soit permis de les entraver par un seul mot d'insinuation contraire, d'autre part Mr. de Knobelsdorf n'aura pas manqué de rendre compte à sa cour du langage loyal et amical que le baron d'Herbert a tenu vis-à-vis de la Porte pour contribuer à calmer l'effervescence que les événements de la Pologne y avaient causée. Tout annonce enfin, qu'il ne tient qu'à la cour de Berlin de s'assurer com-

plètement de la disposition sincère de la nôtre à combiner de la manière la plus intime et la plus étendue les intérêts majeurs de deux cours dans cette occasion importante et décisive, et que notre accession formelle à la convention de Pétersbourg ne dépend uniquement que de cette combinaison juste et nécessaire.

Les insinuations qui ont été faites à V. E. au sujet du plan des opérations aggravent nos inquiétudes. S. M. prussienne nous avait invité et pressé de lui communiquer nos vues à ce sujet. En conséquence Mr. le prince de Waldeck a été chargé par S. M. l'Empereur d'exposer les vues qui paraissent les plus conformes à des entreprises qui puissent convenir soit en eux-mêmes soit en égard à l'avancement de la campagne présente. En même temps il a été autorisé de convenir définitivement des arrangements que les circonstances locales suggéreront pour l'exécution de ces vues. Nous ne verrions donc qu'avec peine, que l'on croirait pouvoir nous reprocher des retards sur cet objet; et quoique l'assurance de Mr. le marquis de Lucchesini, que l'on se prêterait à l'adoption d'un plan fondé sur les vues discutées avec Mr. le prince de Waldeck soit assurément propre à nous rassurer, nous ne pouvons que regretter, que l'on soit parvenu à faire envisager à S. M. prussienne cette marche simple et naturelle sous un point de vue défavorable, tant à l'empressement de notre cour, qu'au zèle et à l'activité (difficiles à révoquer en doute) de nos généraux en chef.

Nous attendons avec une vive impatience, que la suite de vos rapports, Mr. le comte, nous tranquillise sur les objets d'inquiétude qui nous restent sur le cœur; en vous avouant, que nous en aurions moins, si nous n'avions de grands sujets de craindre, que toutes les personnes qui influent sur la décision et l'exécution des grands intérêts qui occupent en ce moment les deux cours ne soient point animées des mêmes sentiments de justice, de franchise et d'impartialité que nous nous flattons de rencontrer de la part de Mr. le marquis de Lucchesini.

156. THUGUT AN LEHRBACH.

(Eigenh.) Vienne, ce 4 septembre 1793.

Je rends mille grâce à V. E. des notions particulières et confidentielles qu'elle a bien voulu me transmettre et dont je tâcherai toujours de faire l'usage le plus utile. Vous vous apercevrez peut-être, que la dépêche qui lui est adressée aujourd'hui est de l'œuvre du baron de Collenbach et vous en tirerez le parti que votre sagesse vous indiquera pour l'application des raisonnements aux circonstances. S. M. est fort satisfaite de votre zèle, Mr. le comte, et de la manière, dont vous conduisez votre négociation. Nous désirons beaucoup d'ôter à la cour de Berlin tout prétexte de nous imputer un manque de procédé d'un genre quelconque, je vous prie en conséquence de vous armer de patience et de continuer à porter la modération aussi loin qu'il est possible sans avilir la dignité de notre cour. Nous sommes très-étonnés du reproche, que nos désirs pour les opérations ultérieures soient encore inconnus, cependant S. M. m'a fait connaître qu'ayant chargé le prince de Waldeck de cet objet au moyen d'une lettre autographe à S. M.

prussienne, Mr. de Waldeck a eu dès le commencement du mois passé plusieurs conférences au quartier général dans lesquelles il est même intervenu des explications par écrit. S. M. s'en est donc rapporté et s'en rapporte encore à ce que Mr. de Wurmser et Mr. le prince de Waldeck parviendront à concerter avec S. M. prussienne; c'est le seul moyen de gagner du temps; et il est impossible de déterminer d'ici des opérations qui doivent dépendre surtout de localités; l'on ne peut pas imaginer qu'on ne sache cela au quartier général du Roi, mais V. E. sait, qu'on n'est pas toujours scrupuleux sur les prétextes; au surplus quant aux opérations militaires, je supplie V. E. d'éviter tout ce qui pourrait donner à MM. de Wurmser et de Waldeck occasion de faire croire, qu'ils ont été croisés dans leurs idées; le meilleur c'est de s'en remettre entièrement à eux, de s'en tenir aux exhortations générales pour inspirer de l'activité et de ne prendre part à ce qui concerne cet objet, qu'autant que MM. de Wurmser et de Waldeck vous en requerront; je vous prie aussi de cultiver l'amitié et la confiance de lord Yarmouth.

157. KAISERL. RESOLUTION ÜBER EINEN VORTRAG DES H.-KR.-R.-PR. GRAFEN WALLIS.

(Vom 1. September 1793.)

(Kr.-A. Hofkriegsraths-Acten 10/274.) (Herabgelangt den 4. September 1793.) (Orig.)

Die preussische Beschwerde über die vorgeblich fortdauernde Unwissenheit Meiner Gedanken über die weiteren Operationen am Rhein ist um so befremdlicher, als Ich bereits seit einiger Zeit den Prinzen von Waldeck diesfalls das Nöthige zu verabreden autorisiret habe, selber auch wirklich über diesen Gegenstand mit dem Könige von Preussen und dem Herzoge von Braunschweig Unterhandlung gepflogen hat. Gleichwie Ich nun Meine weiteren erforderlichen Befehle dem Generalen der Cavallerie Grafen von Wurmser und Prinzen von Waldeck zu machen besorgt sein werde: so hat Mein Hofkriegsrath den Generalen von Wartensleben pur dahin anzuweisen, dass solcher sich mit dem Generalen von Wurmser und Prinzen von Waldeck einzuvernehmen und dasjenige, was weiters diesfalls in dem preussischen Hauptlager zu berichtigen sein dürfte, nach ihrem Ersuchen und Anhandgebung bestens zu unterstützen bedacht sein möge. Franz m. p.

158. OBERSTL. GRAF DIETRICHSTEIN AN DEN KAISER.*)

(Eigenh.)

(Kr.-A. Cabinetsacten pag. 386.) Villerspol, le 5 septembre 1793.

. . . . La lettre de V. M. au prince de Cobourg, dont j'étais porteur, a singulièrement allarmé le prince ou plutôt ses acolytes, le prince de Hohenlohe et le colonel Fischer; c'est eux qui lui ont monté la tête et lui ont fait écrire sa réponse à V. M., dans laquelle j'ai entendu dire qu'il allait jusqu'à parler de sa démission et cela à cause d'une probabilité de départ du prince de Hohenlohe, ainsi qu'il l'a fait lors du

*) Vergl. Vertrauliche Briefe Thugut's Band I. 39 Nr. XLVII.

départ du colonel Mack. Depuis on lui a fait entrevoir, que les reproches de V. M. pouvaient être plutôt dirigés sur son quartier-maître général que sur lui; cette idée le met maintenant au désespoir de ce qu'il a écrit à V. M.

La démission du prince de Cobourg en ce moment ferait crier toute l'Europe à l'injustice, et il paraît constant qu'à moins, que V. M. ne puisse mettre à la tête de ses armées un général capable d'agir par lui-même en grand, comme le maréchal Lacy de l'aveu du monde entier, il est sûr qu'à moins de cela elle ne saurait en trouver un meilleur que le prince de Cobourg qui joint à son grand nom et à sa réputation la docilité d'un enfant et fera toujours à la lettre ce qu'un homme habile qu'elle lui donnera pour second voudra lui faire faire. Cet homme habile serait le colonel Mack, si sa santé lui permettait de revenir; il serait même mieux que tout autre prince ou général d'un grade élevé, parcequ'il ne ferait pas ombrage et éclipserait moins le commandant général, et l'expérience nous a prouvé, que le colonel Mack, quoique perclus et cloué dans son lit ferait parfaitement bien aller la machine. S'il est impossible de le ravoir, le cri de l'armée impériale et celui des alliés est pour le prince de Waldeck. Son ardeur et sa vivacité seraient très-utiles dans une guerre comme celle-ci. Il serait aisé à V. M. de trouver un commandement d'un corps d'armée pour le prince de Hohenlohe. Je crois pouvoir placer ici un rêve politique que je ne présente aussi que comme tel à V. M. Au cas qu'elle retirât le prince de Cobourg du commandement général, et qu'elle ne le confiât point au maréchal Lacy, au cas qu'elle voulût le donner à un prince d'Empire d'un grand nom et de l'ardeur, de la bonne volonté, de la docilité duquel elle pût s'assurer, le duc d'York lui-même paraît réunir toutes ces qualités, il y ajoute même des talents. Ce choix pourrait aussi procurer à V. M. d'autres avantages qu'il ne m'appartient pas de calculer, en portant au plus haut dégré l'amour-propre de la nation anglaise et son enthousiasme pour son auguste allié.

159. WURMSER AN THUGUT.

(Nicht eigenh.)

(St.-A. Kr.-A. Oberrh. 10/43. Entw.) Freckenfeld, 5. September 1793.

Die unerwartete Nachricht, dass der König von Preussen einen dem Allerhöchsten Interesse unendlich schädlichen Operationsplan auf Saarlouis an Hof einbefördert habe, bewegt mich, den Major und Flügeladjutanten von Gorupp, der von Allem unterrichtet ist und die erforderlichen Localkenntnisse besitzt, an Se. Maj. und E. Exc. abzusenden, um höheren Ortes meine unmassgeblichen Vorschläge wegen weiterer Operationen auf Elsass mündlich und umständlich vorzutragen und zu erläutern. Geruhen E. Exc. diesem Manne, der mein volles Zutrauen hat, ein gnädiges Gehör zu geben. Zugleich lege ich E. Exc. eine gedruckte Proclamation bei, die ich in Eile musste drucken und im Elsass verbreiten lassen, weil die französischen Generale dort die schändlichsten Proclamationen, wovon ich eine hier beilege, gegen uns herausgegeben und uns als Mörder und Räuber schildern, auch wirklich die Bauern

mit der Sturmglocke von den Feinden zum allgemeinen Aufstande berufen werden. *)

160. WALDECK AN THUGUT.

(Eigenh.) Au camp de Berbelroth, ce 6 septembre 1793.

Comme j'ai lieu de croire ma mission auprès du Roi de Prusse finie, je n'entretiendrai plus V. E. de ces choses-là, d'autant que Mr. de Lehrbach, dont c'est proprement l'affaire, ne manquera pas de faire des détails aussi exacts et fréquents que Mr. de Lucchesini voudra bien lui le permettre ou bien le mettre à même de faire. Mr. de Wurmser m'a dit hier en termes généraux, qu'il avait reçu la nouvelle, que le corps du Tirol s'était mis en marche. Il a ajouté, que ce corps était absolument à sa disposition; il ne m'a pas dit autre chose. J'ai appris en même temps par hazard, qu'il avait fait partir le lieutenant-colonel Gorupp pour Vienne. Je souhaite pour le bien des affaires, que cet officier lui rapporte des ordres propres à nous mettre dans le bon chemin, et que ces ordres soient exécutés. Je me borne à faire mon devoir comme honnête homme et zélé serviteur. J'ai renoncé à toute espèce d'énigme pour éviter les maux qu'un excès de défiance, excité journellement par une tourbe des jeunes ignorants, dans la tête d'un vieillard septuagénaire pourrait causer; et je ne m'offense ni même me chagrine plus des procédés qui en dérivent, content avec quelques honnêtes gens de chercher à éviter les grands désastres, mais ne pouvant éviter souvent, que le sang de nos soldats ne soit bien inutilement versé. — Je n'ose pas en dire davantage, ne me croyant pas autorisé à le faire.

V. E. voudra bien permettre, que je lui fasse le tableau de notre situation militaire présente. Je me flatte qu'un ministre aussi zélé que vous pour les intérêts du prince qu'il sert voudra bien y faire quelque attention, et regarder ceci comme le plus pur civisme de ma part.

Il faut avouer que toutes les espèces de succès que nous avons eues jusqu'à présent ont été plus brillantes que solides, et que l'ennemi ne nous a pas cédé une pouce de terrain qui puisse seulement faciliter le projet de le déposter de derrière la Lauter. L'homme sensé ne pourra jamais nier cela. Nous avons fait depuis quelques nouvelles tentatives trop mal conduites pour oser en parler sans ordre. Je ne sais, comment l'on a pallié cela, mais il suffit, qu'elles ont manqué et que nous y avons perdu du monde. Le général qui veut absolument de ce côté-ci entrer en Alsace est décidé à attaquer au premier jour l'ennemi de tous côtés dans ses retranchements et à engager une affaire générale. Si elle réussit complètement, sans doute, qu'elle nous ouvrira le chemin de la province; mais je doute, vu les difficultés du terrain et le pays de chicane que l'ennemi a derrière soi, qu'une victoire remportée ici puisse avoir des suites aussi décisives, puisse devenir victoire complète à moins d'une complication de circonstances heureuses dans l'exécution, sur lesquelles

*) Schreiben gleichen Inhaltes an Wallis und an den Kaiser von demselben Datum. Kr.-A. Cabinetsacten, Wurmser.

un habile général ne compte jamais parfaitement, quand il s'agit d'une affaire de cette conséquence. Si nous sommes repoussés tout de bon, je crains, que nous manquions notre entreprise en Haute-Alsace, qui certainement est toujours le projet le plus solide: 1° pour les établissements que nous pourrions y faire; 2° pour le bon esprit des habitants dans ce pays-là; 3° finalement puisque certainement cette diversion obligerait les ennemis de quitter la Lauter, pour courir au plus pressé, et donnerait jour à notre armée d'ici. Le succès donc d'une attaque générale dans cette partie-ci est problématique! Il est vrai, que ce sera un grand coup, si elle réussit; au reste, l'ennemi est plus fort que nous et n'a dans le reste de la province qu'assez peu de monde.

Le Roi de Prusse est ulcéré contre Mr. de Wurmser. Au fond ceci n'est pas absolument un grand mal, si nous dépostons les ennemis de derrière la Lauter. En attendant le Roi aura menacé la Saar, sa position présente le fait complètement. Le duc de Brunsvic même a fait avec dix mille hommes la moitié du chemin dans les Vosges que j'aurais désiré, qu'il fît en entier. L'ennemi a derrière Fischbach à Lembach et Bodenthal autour de huit mille hommes. Si le duc se portait décidément en avant contre ces gens-là, notre expédition serait assurée. Mais il ne le fera pas, il se contentera de les menacer. C'est peu de chose pour le décisif, mais c'est toujours quelque chose et inquiète les ennemis. C'est toujours plus, que si le Roi bombardait seulement Saarlouis et prenait de nous huit mille hommes d'infanterie pour cette belle expédition. Le Roi a été amené à tout ceci insensiblement malgré lui, et ce n'est pas un mal. NB. Mais cela s'est fait d'une mauvaise façon, et avec de l'adresse il y aurait eu moyen d'en faire davantage. Le mal est que je n'ai pas été écouté du général, et que sur ceci, comme sur bien d'autres choses, il est d'un entêtement et d'un caprice d'enfant puéril, inconcevable, fomenté par nos étourdis qui ne connaissent que de petites fourberies. Je finis ici mon rapport.

161. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 6 septembre 1793.

J'ai eu l'honneur de prévenir V. E. dans mon avant-dernière dépêche N° 33 que le ministère britannique se proposait d'envoyer incessamment un courrier à Vienne, qui porterait à Mr. Eden des instructions détaillées sur des ouvertures amicales à faire à notre cour. Milord Grenville en me prévenant par écrit du jour du départ de ce courrier me pria de passer hier à son bureau, pour qu'il pût me donner part confidentiellement de la substance des ouvertures que Mr. Eden serait chargé de faire. Je m'y rendis en conséquence dans la matinée et lord Grenville m'entretint pendant environ une heure et demie. Je vais tâcher de rendre à V. E. le compte le plus exact que je pourrai d'un très-long détail qui ne m'a été fait qu'une fois et de vive voix seulement, mais avec toute l'apparence de la plus grande franchise et toutes les marques d'une amitié et confiance personnelle.

L'Angleterre considère comme première base de tout ce qu'elle peut proposer et discuter la reconnaissance de la nécessité de continuer

la guerre pendant le cours d'une autre campagne; mais désirant, qu'elle soit la dernière et efficace, elle croit utile de fixer l'attention de notre cour sur les cinq points suivants:

1° Elle jugerait nécessaire, que les cours de Vienne et de Londres se communicassent réciproquement et aussitôt que possible le but qu'elles se proposent pour la fin de la guerre, au cas que les succès répondent à leur attente.

Cet article en contient deux autres: 1° les acquisitions qu'on peut avoir en vue de part et d'autre. Il me semble, que nous nous sommes déjà assez clairement expliqués sur l'objet de nos désirs à cet égard, pour ne plus laisser aucun doute à l'Angleterre, et pour nous trouver dans le cas d'être nous-mêmes dans l'attente des confidences qu'elle pourra nous faire sur ses propres projets. 2° Ce qui conviendrait de faire et de régler dans l'intérieur même de la France selon les circontances que les événements pourront amener. L'Angleterre paraît convaincue, qu'il sera toujours de l'intérêt commun de toutes les puissances de l'Europe, qu'on établisse tôt ou tard un gouvernement monarchique quelconque en France, sans songer jamais au rétablissement total des abus de l'ancien régime. On croit, qu'il sera prudent, quand il en sera temps, de se contenter de faire admettre le principe invariable de la nécessité d'une monarchie et d'une autorité royale à la partie la plus saine qu'on pourra trouver dans la nation et de ne point s'ingérer en suite dans les différents modes de la forme du gouvernement qu'elle pourra se donner. On croit, que si les princes avaient montré plus de conduite et de raison, on aurait pu s'en servir utilement et les protéger; mais leur légèreté et leur inconséquence dangereuse s'est trop prononcée, et ils se sont trop éloignés tout le monde pour oser espérer d'en tirer jamais d'autre parti que tout au plus peut-être celui de simulacres et d'êtres purement de représentation à mettre en avant, si les choses prenaient une tournure favorable. On regarde comme bien essentiel en conséquence, qu'on persiste dans la conduite que toutes les cours ont observée, de ne point connaître la régence de Monsieur, et l'on voudrait, que la cour de Vienne voulût travailler de concert avec l'Angleterre à faire revenir S. M. l'Impératrice de Russie du faux de système qu'elle en a embrassé en faveur des princes, en restant d'ailleurs dans une inactivité complète sur l'objet de la coalition.

2° Le second point porte sur l'examen des engagements à prendre de part et d'autre pour la continuation de la guerre, ou jusqu'à ce que le but proposé soit obtenu en tout ou en partie, ou du moins pour un temps déterminé. La cour de Londres, comme V. E. ne l'ignore pas, n'a jamais voulu jusqu'à présent se lier d'aucune manière sur la continuation de la guerre; elle a même refusé d'insérer cet article dans les conventions qu'elle a faites. Il serait donc, ce me semble, d'une grande importance de saisir ce moment pour l'enchaîner tout-à-fait à notre cause commune, au soutien de laquelle elle travaille et coopère effectivement avec ardeur, depuis qu'elle la regarde comme la sienne.

3° Le troisième point regarde les moyens à prendre pour engager les autres puissances de l'Europe à concourir à nos vues, et surtout

pour s'assurer de la coopération de celles qui ont déjà pris part à la guerre, telles que sont principalement l'Espagne, la Prusse et la Hollande. Le cabinet de St-James persiste à croire, que le Roi de Prusse ne fera de nouveaux efforts, qu'au cas qu'on lui donne des nouvelles espérances, sans lesquelles on est convaincu, que le Roi retirera ses troupes et se bornera à maintenir son armée sur le même pied, pendant tout le temps que durera la guerre, ce qui deviendrait singulièrement gênant et inquiétant pour nous, du moment où cette armée ne serait point employée contre l'ennemi commun. L'Angleterre croit, qu'un des moyens de porter le Roi à continuer la guerre serait, que nous nous engageassions à une renonciation formelle à la Bavière. On espère, que le Roi se contenterait de cette renonciation pour unique dédommagement de la campagne prochaine; et on offre, au cas que nous accédions à cette proposition, d'en faire les premières ouvertures au cabinet de Berlin, par qui j'ai lieu de supposer, que cette idée a été soufflée ici. Lord Grenville ne me l'a point absolument nié, quand je lui en ai fait la question, mais m'a répété à plusieurs reprises, que le cabinet de St-James n'avait pris aucun engagement à cet égard vis-à-vis du Roi de Prusse, et que le seul désir du bien lui ferait ouvrir cet avis, puisqu'il était indifférent à l'intérêt de l'Angleterre, que la maison d'Autriche échangeât l'une de ses provinces contre la Bavière, pourvu que ce ne fût pas les Pays-bas, ainsi qu'il en avait été question autrefois. J'avais trop de bonnes raisons pour réfuter ce projet de lord Grenville, pour ne pas me permettre d'en faire usage dans cette occasion; et quoique ce ne fût pas encore le moment d'entrer dans aucune discussion, et que je ne fusse venu au bureau que pour écouter les confidences, dont je suis le rapporteur, je ne pus m'empêcher d'assurer lord Grenville, qu'il me paraissait impossible, que ma cour accédât jamais à cette nouvelle proposition aussi ridicule qu'onéreuse qui lui lierait une seconde fois les mains. Le secrétaire d'état m'ajouta, que Mr. Eden avait l'ordre d'appuyer Mr. de Haeften dans la démarche qu'il ferait à Vienne à l'occasion des demandes des Hollandais; il parut content de ce qu'il appelle *la modicité de leurs prétentions* qu'il dit avoir reduit dans ses conférences avec le greffier au désir, que nous promettions à la république, que nous lui rendrons à la paix la ligne de frontières qu'elle avait l'année 1715. On ne conçoit pas, comment l'Angleterre peut se tromper au point de protéger aussi injustement un allié, dont elle sent mieux que personne l'insuffisance et la mollesse, compagnes ordinaires de l'ingratitude.

4° Le quatrième point renferme l'idée d'une communication confidentielle et entière sur tous les moyens qu'on pourrait avoir pour poursuivre la guerre avec vigueur pendant la campagne prochaine, tels que le montant des armées, leur emploi, leur destination, les magasins à former, et les entreprises qu'on aura successivement en vue en cas de succès. On fait observer en conséquence, qu'il y avait en Europe trois points principaux d'attaque: 1° la Flandre, y compris tout ce qu'on pourrait faire sur les côtes de la France et dans la Manche, et l'Angleterre s'engagerait à maintenir de ce côté une armée formidable et agis-

sante. 2° Les bords du Rhin, que l'on jugerait ici devoir être la partie des opérations militaires de la campagne confiée au Roi de Prusse. 3° La Méditerranée où l'on demandera une plus forte coopération de troupes autrichiennes, pour tirer, dit-on, tout l'avantage possible de la supériorité navale de l'Angleterre. On serait d'avis de donner en même temps des secours efficaces à tous les contre-révolutionnaires et de favoriser leurs entreprises des toutes les manières pour leur fournir les moyens de pénétrer de tous les côtés au centre de la France.

5° Le cinquième point enfin concerne l'explication prochaine à avoir sur les moyens de former une alliance et un système permanent entre les deux cours et sur le moment propre à la conclure. Ces bases devraient être, d'après le désir du cabinet de St-James, celles de l'ancien système si long-temps établi entre les puissances maritimes et l'Autriche: 1° Barrière défensive sur les frontières qui avoisinent la France. 2° Maintien de la maison d'Autriche dans la souveraineté légitime des Pays-bas. 3° Sûreté et augmentation du commerce des puissances maritimes. 4° Garantie des états possédés par les Hautes Parties contractantes.

On trouverait convenable ici, qu'après la signature du traité on le communiquât aux alliés respectifs avec l'invitation d'y accéder.

Voilà à peu près le résumé que ma mémoire me fournit de ce que lord Grenville m'a confié sur les ouvertures que Mr. Eden est chargé de faire à Vienne, et dont j'ai cru indispensable d'informer sur le champ V. E. La quantité d'objets, dont il a été question, et le défaut de temps ne m'ont point permis de faire au secrétaire d'état plusieurs objections fondées sur la raison et la justice, mais que je lui réserve, si V. E. daigne me le permettre, pour le moment où nous en viendrons à une discussion plus détaillée de ces différents points. Je profite de l'occasion du courrier anglais qui part dans quelques heures pour envoyer cette dépêche à V. E., en réclamant de nouveau son indulgence et ses bontés.

P. S. — Milord Grenville, en me priant d'informer de mon côté V. E. des ouvertures que Mr. Eden était chargé de faire à Vienne, m'a recommandé d'avoir l'honneur de la prévenir, qu'on avait gardé jusqu'à présent le silence le plus rigoureux sur leur contenu, et qu'on n'était même entré ici vis-à-vis du greffier que dans le seul détail de l'objet qui concerne la Hollande. Il me charge encore de supplier V. E. de daigner m'envoyer le plutôt que possible des instructions en réponse à ces différents points, puisqu'il paraît d'une importance majeure d'entâmer une besogne aussi essentielle avec autant de promptitude que de franchise et d'énergie.

162. DIE DEPUTATION DER HÄUPTER UND RÄTHE GEM. DREI BÜNDE AN DER ALLGEMEINEN STANDESVERSAMMLUNG ZU CHUR AN CRONTHAL*).

6. September 1793.

Diese löbliche Deputation konnte von der gegenwärtigen hochlöblichen allgemeinen Standesversammlung keinen angenehmeren Auftrag

*) Dies Schriftstück wurde mit Zuschrift der Bundeshäupter ddo. 6. September 1793 Cronthal überreicht und liegt gleich letzterer abschriftlich bei Wilczeks Bericht an Thugut vom 10. September 1793.

erhalten als denjenigen, der ihr ertheilt worden ist, Euer Hochwohlgeboren in Antwort auf Dero vier hochverehrliche ministerielle Schreiben die ehrerbietigste Erklärung abzugeben, dass eine löbliche allgemeine Standesversammlung weit entfernt sei, etwas wider die bestehenden Tractaten vorzunehmen, sondern trachten werde, mit dem Allerdurchlauchtigsten Erzhause Oesterreich in dem tractatmässigen und erbvereinigten hie vereinigten Einverständnisse zu beharren, obwohlen sie hoffe, dass der Allerhöchste Hof selbst keineswegs gesonnen sei, Untersuchungen von Vorfällen, welche den Tractaten nicht entgegen sind, innert unserer Grenzen hinderlich zu sein. Belobte allgemeine Standesversammlung hofft, Euer Hochwohlgeboren werden es als einen Beweis ihrer Gesinnungen genehmigen, dass sie die Köhlische Denkschrift, worüber Euer Hochwohlgeboren Dero Missfallen zu erkennen gegeben haben, bereits gestern auf Ratification der ehrsamen Räthe und Gemeinde abgewürdiget hat. Wenn aber dieselbe über die wesentlichen Gegenstände von Euer Hochwohlgeboren verehrlichen Zuschriften nichts Entscheidendes beschliessen könnte, so bittet sie Hochdieselben, es der verfügungsmässigen Nothwendigkeit zuzuschreiben, darüber die eigenste Willensmeinung der ehrsamen Räthe und Gemeinden umzuholen, welches aber unverweilt geschehen und das Resultat davon Euer Hochwohlgeboren schriftlich angezeigt werden solle. . . .

163. FRANZ II. AN WURMSER.

(Thuguts eigenhändiger Entwurf.) (le 7 septembre 1793.*)

Vous devez être certain de la satisfaction que je ressens des nouvelles preuves que vous m'avez données depuis peu de votre valeur et de votre zèle; mais je n'ai pu apprendre qu'avec inquiétude tout ce qui me revient sur le peu d'union et de bonne harmonie qui règne entre vous et l'armée prussienne. Je vois aussi avec peine que, malgré la négociation dont j'avais chargé le prince de Waldeck, il règne encore entre les alliés beaucoup d'incertitude sur les entreprises à suivre contre l'ennemi, et qu'on soutient au quartier général de Prusse, que rien n'avait été encore déterminé sur cet objet important; pour éviter toute perte de temps ultérieure et tout prétexte de nous imputer des retards, j'ai résolu de faire partir le général de Ferraris, vice-président de mon conseil aulique de guerre, avec pleinpouvoir de ma part, de fixer définitivement avec S. M. prussienne tel plan d'opération qu'il jugera conforme aux circonstances et à mes intérêts. Mon intention est en conséquence, que vous fournissiez au général de Ferraris les informations les plus exactes sur la véritable position des choses, ainsi que tous les éclaircissements et renseignements qui peuvent le mettre à même de s'acquitter avec succès de la commission que je lui ai confiée. Je désire en même temps que, sans le moindre délai et d'après ce que mon vice-président de guerre vous fera connaître, vous procédiez à l'exécution des opérations que le bien de mon service exigera, conformément au plan qui aura été arrêté avec S. M. prussienne.

*) Das Datum dieses Briefes ergibt sich aus einem zweiten Schreiben des Kaisers an Wurmser ddo. 11. September (St.-A.), in welchem auf Obiges Bezug genommen wird.

164. THUGUT AN WALDECK.

(Minute.) Vienne, le 7 septembre 1793.

D'après le rapport que vous avez adressé à l'Empereur le 17 du mois passé et d'après les autorisations dont V. A. se trouvait munie, S. M. s'était flattée, qu'au moins quant aux bases principales des opérations ultérieures l'on était entièrement d'accord entre les alliés. S. M. a donc appris avec peine, qu'on soutenait au quartier général de S. M. prussienne, que rien n'était encore réglé à cet égard, et qu'on y paraissait surtout dans l'intention de nous accuser d'un rétard aussi nuisible. La nécessité d'ôter tout prétexte à une pareille inculpation a engagé S. M. à ordonner au vice-président de son conseil aulique de guerre, Mr. le comte de Ferraris, de se rendre sans délai auprès du Roi de Prusse. Il part dans cette nuit et compte coucher le 14 à Spire. Je crois très-intéressant, que V. A. puisse au plutôt s'entretenir avec lui; Mr. de Ferraris le désire beaucoup de son côté, et vous proposera un rendez-vous immédiatement après son arrivée. J'ignore, si les circonstances vous permettent de vous éloigner de l'armée et de vous rendre au quartier général du Roi; mais il serait bien désirable, que V. A. pût employer tous les soins pour adoucir le mécontentement que S. M. prussienne manifeste contre Mr. le comte de Wurmser, pour rapprocher les esprits et pour empêcher, qu'il ne résulte encore avant l'arrivée de Mr. le comte de Ferraris de la désunion des sentiments quelque esclandre fâcheux que S. M. désapprouverait certainement. L'Empereur se flatte, que vous ferez les plus grands efforts pour concilier les choses autant que possible, et S. M. vous saura, mon prince, beaucoup de gré de cette nouvelle preuve, que V. A. lui donnera du zèle qui vous anime pour son service et auquel S. M. met un grand prix.

V. A. aura vu par ce que le conseil de guerre doit avoir mandé à Mr. le comte de Wurmser, que rien n'a été négligé ici pour presser les dispositions relatives à l'artillerie, aux officiers du génie et aux autres demandes contenues dans votre dépêche du 17.

---

165. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) H.-Qu. Edenkoben, 9. September 1793.

Euer Exc. verehrliches hohes Schreiben vom 31. vorigen Monats habe ich den 8. d. nebst denen zwei Beilagen zu erhalten die Ehre gehabt. . . .

Ich erwarte nun auf das inzwischen weiter gehorsamst Einberichtete die hohe Weisung, sowie hiesigerseits das von dem Herrn Marquis von Lucchesini versprochene, das Hauptwesen, nämlich den Entschädigungspunkt Betreffende zu erwarten stehet. Der zweite Gegenstand des hohen Schreibens betrifft den commandirenden Herrn Generalen der Cavallerie, Grafen von Wurmser, und den Operationsplan.

Wegen dem Herrn Grafen von Wurmser ist das sich weitere Ergebene inzwischen zu E. Exc. Kenntniss gediehen; dass ich demselben das Wort gesprochen und meines Orts nicht die mindeste klagende Aeusserung gegen denselben mir erlaubt habe, zeiget selbst

mein Bericht Nr. . . . unterm . . ., wo ich bei der sich ergebenden Aufklärung über die Entweichung des Fürstenberg'schen Adjutanten den Herrn Marquis von Lucchesini noch ersucht habe, dass die Forderung, des Königs Schreiben ministerialiter einzusenden, möge zurückgenommen werden.

Den Sohn des Herrn Grafen von Wurmser aber auf irgend eine Art zu vertheidigen, kann ich nicht auf mich nehmen, da die Klagen allenthalben so häufig sind, dass man sich kaum zu wehren weiss; er commandirt gleichsam die Armee, und das ganze Hauptquartier, wovon ich Augenzeuge war, ist deshalb aufgebracht und missvergnügt; es herrscht allda unter Generalen und Adjutanten, Oberkriegscommissären das grösste Missvergnügen, da der alte ehrwürdige Vater Alles thut, was er will; wenn er auch anfänglich einer anderen Meinung ist und der Sohn ist entgegen, so muss Letzteres in Allem geschehen.

Am hiesigen Hofe ist man gegen denselben in einem Grade aufgebracht, der sich nicht ausdrücken lässt; es ist aber dieses nicht allein preussisch; der Herr Markgraf von Baden nebst dessen Erbprinzen und dem Herrn Minister von Edelsheim waren gestern auf Mittag im Hauptquartier bei dem Könige; des Herrn Minister von Edelsheim Erstes war, mir zu sagen: „Kann man denn den jungen Wurmser nicht wegbringen, alsdann hört Vieles auf."

Ich schreibe alles dieses ohne irgend eine andere als Dienstrücksicht; ich bin unfähig, eine Andere zu haben; sobald aber diese bei mir eintritt, so muss alle andere weichen, es betreffe, wen es wolle. Im Dienste verlange ich selbst keine Rücksicht für meine eigene Person. Der junge Herr Graf von Wurmser hat wahrhaft Fähig- und Fertigkeit, aber in diesem Augenblicke und wo er ist, sind sie nicht, wie es sein sollte, angewendet. . . .

166. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, 10 septembre 1793.

*. . . Le comte Rasumowski ayant rendu compte de la conférence qu'il a eue avec V. E. ensuite du contenu de mon rapport du 5 juillet, Markow est venu me dire, d'un air assez allarmé, que nous ne l'avions pas du tout compris, que s'il avait fait mention des vues de conquêtes que nous pouvions avoir du côté des Turcs, ce n'était pas du tout dans l'idée que l'on dût renvoyer jusque là notre équivalent, mais seulement pour faire mention de tous les points d'agrandissements qui pourraient nous convenir mieux que la Pologne, qu'en général cette première conversation qu'il avait eue avec moi n'était nullement ministérielle et seulement ses réflexions personnelles, auxquelles il s'était laissé aller par l'habitude, où il était avec moi, d'une confiance sans bornes, et dont il aurait espéré même, que je n'aurais pas fait usage. Je rappelai à Markow mot à mot toute notre conversation et le fis convenir, que le compte que j'en avais rendu à V. E. était parfaitement exacte; j'ajoutai, que dans des circonstances aussi majeures, ne pouvant avoir de réponse ministérielle, il était indispensablement de mon devoir de rendre compte de ce que me

disaient des ministres qui avaient le plus de part à la conduite des affaires. „Vous savez," me dit Markow, „que la raison, pour laquelle nous ne vous avons pas fait de réponse formelle, c'est que vos communications annonçaient toujours l'arrivée très-prochaine d'un courrier. A présent voilà Mr. de Lehrbach auprès du Roi de Prusse; il s'est déjà ouvert sur quelques propositions et votre courrier n'est pas ici. Quoiqu'il en soit, ce que je puis vous dire ministériellement, et comme les vrais sentiments de l'Impératrice, c'est de vous prier d'assurer bien positivement le baron de Thugut dans vos dépêches de l'attachement inviolable de l'Impératrice à votre souverain, de son désir de lui être utile dans toutes les occasions, et notamment dans celle-ci et de le voir tranquille possesseur d'une acquisition à sa convenance. Consultez la carte, Mr. l'ambassadeur, et vous verrez, que depuis nos nouvelles limites, depuis les nouvelles limites prussiennes nous avons plus d'intérêt à être unis que jamais, et qu'il existe aussi une plus grande rivalité que par le passé entre la Russie et la Prusse. Les deux cours impériales ne se touchent que par un coin, et ne peuvent jamais avoir envie de s'agrandir l'une aux dépens de l'autre; les vues de la Prusse ne peuvent se porter que sur le reste de la Pologne d'une manière incombinable avec notre sûreté; la possession de Thorn et de Danzic la rendra d'ailleur puissance maritime sur la Baltique, nouveau sujet de rivalité; il s'agit à présent de savoir, si chez vous on est aussi convaincu que nous le sommes ici de ces grandes vérités, et si en conséquence on veut s'en reposer sur nous de pourvoir à votre équivalent." Je répondis à Markow, que l'Empereur et tout son ministère était certainement bien convaincu de l'utilité réciproque de l'alliance, qu'il n'était question que de nous prouver par le fait, comme nous avions été assez heureux d'en avoir l'occasion, qu'elles étaient également senties ici. „Si à ce que je viens de vous dire de ministériel," continua Markow, „vous me permettez d'ajouter quelques réflexions particulières, je vous représenterai, qu'en entrant dans votre position et me mettant parfaitement à votre place, je n'aurais pas voulu annoncer formellement mes intentions avant d'être en possession de ce que j'ai voulu avoir ou échanger. Du moment où vous avez consenti à l'entrée des troupes prussiennes en Pologne et que vous nous avez demandé la même chose, il fallait prendre votre parti sur ce que votre acquisition ne pouvait pas marcher d'un pas égal avec celle des deux autres cours; en recevant la communication de la convention du 23 janvier j'aurais dit comme vous: je ne m'attendais pas à ce que les lots soient aussi considérables, cependant je veux y accéder, mais sous condition *sine qua non*, que le lot autrichien sera de même grandeur et de même convenance que les deux autres. Mr. le comte de Lehrbach a déjà parlé de l'Alsace et de la Lorraine à échanger contre la Bavière. Que ferez-vous, si le Roi de Prusse se refuse à toute proposition juste et raisonnable d'équivalent?" Je répondis, que c'était un de ces cas, où il était et de la dignité et de l'intérêt de l'Impératrice de nous aider de tous ses moyens. „Fort bien," dit Marcow, „nous le ferons certainement, si le Roi de Prusse retire son épingle du jeu. Ce sera notre tâche de le surveiller et de l'empêcher de se porter contre vous; mais s'il faut en venir là, ne vaut-il

pas mieux, que ce soit après que sa coopération vous aurait mis en possession de ce que vous voulez avoir? Votre accession l'aurait mis au pied du mur et lui aurait ôté tout prétexte à son inaction, au lieu qu'à présent il vous soupçonne très à tort d'être cause des entraves qu'il éprouve en Pologne. Cela augmente son humeur. Il sonne déjà le tocsin par-tout sur vos projets sur la Bavière. Vous imaginez bien, que cherchant à nous désunir, il nous parle contre vous, comme nous sommes persuadés, qu'il en fait autant vis-à-vis de vous contre nous. Votre accession n'aurait pas empêché que, libres de tout autre embarras, nous soyons toujours en droit de dire, que notre acquiescement à l'acquisition prussienne en Pologne n'a été que conditionnelle et devient nulle du moment, où Frédéric Guillaume n'a pas rempli ce que de son côté il avait promis. . . .*

167. ERKLÄRUNG (ERÖFFNUNG) DES HERRN OBERSTEN VON MANNSTEIN BEI EINER SICH ERBETENEN VERTRAUTEN UNTERREDUNG NACH DER PAROLE ZU EDENKOBEN DEN 12. SEPTEMBER 1793.

(Abschrift.)

(Beilage zu dem Berichte Lehrbachs an Thugut Nr. 67.)

Dass des Königs Majestät dem Herrn Herzog von Braunschweig befohlen hätten, dem Herrn General Pejacsevich*), im Falle er Unterstützung bedürfe, dieselbe vorläufig [zu] leisten**), dass aber überdies Sr. Maj. auf beide Fälle, auf den sowohl, dass der Herr G. d. C. Graf Wurmser durch die heute wegen der starken Kanonade vermuthete Attaque den Feind aus den Weissenburger Linien geworfen hätte, als auf den Fall, dass dieser Endzweck nicht erreicht worden wäre, Folgendes beschlossen hätten.

Wenn Se. Maj. heute Abends von dem Erfolge des heutigen Vorgangs unterrichtet sein würden, so wollten Höchstdieselbe — im Falle die Linien gewonnen wären — morgen mit Tagesanbruch für Ihre Person und mit einem Theil der Adjutantur sich mit der Post nach Pirmasens verfügen (wohin die Reitpferde schon vorausgegangen sind), von wannen das Corps des Herrn Herzogs von Braunschweig sogleich morgen den 13. mit einbrechender Nacht aufbrechen und übermorgen den 14. Früh die Vorposten des Hornbacher Lagers zurückwerfen, den 15. Früh aber dieses Lager selbst angreifen sollte, an welchem Morgen alsdann die in dem letzten Berichte genannte feindliche Läger von Bliescastel und St. Imbert, wie schon erwähnt worden, zugleich angegriffen werden sollen. Wenn der Feind, wie es zu hoffen ist, aus seinen Positionen zum Weichen gebracht ist, so verfolgen das Hohenlohe'sche und Kalkreuth'sche Corps den Feind; der General Knobelsdorf marschirt nach St. Wendel und des Königs Majestät marschiren nach Bitsch, lassen ein Observationsdetachement daselbst und gehen gerade auf Hagenau los.

Im zweiten nicht verhofften Falle wollen Se. Maj. diese offensive Bewegung ein paar Tage aufschieben, um denen k. k. Truppen Zeit zur Erholung zu lassen; wollen während derselben den Herrn FML. Fürst Waldeck ersuchen, ins Hauptquartier Edenkoben zu kommen, um

*) Im Texte: „Pyachewitz".
**) Im Texte: „leisten solle".

zwar Anfangs demselben Höchstihre Empfindlichkeit an den Tag zu legen, dass die erwartete Mittheilung eines Operationsplanes noch nicht erfolgt wäre, nachhero aber, da Se. Maj. es sich zur Pflicht machten, wenn es um das Ziel der kaiserlichen Waffen und Staatsinteressen zu thun wäre, dieselbe zu befördern, sich über die Massregeln mit dem Herrn Fürsten von Waldek besprechen, welche ergriffen werden müssten, um den Feind mit gemeinsam angewandten Mitteln aus den Linien zu werfen, und auf welche Weise hernach vorgegangen werden könne; würden aber auch in diesem Falle allemal mit dem Angriffe auf das Hornbacher, Bliescasteler und St.-Imbert'sche Lager den Anfang machen. Da dies aber die ganze Gestalt der Sache verändere, so hoffe der König, dass Se. kaiserl. Maj. billig zu finden würden geruhen wollen, dass alsdann nicht mehr auf die Eroberung von Saarlouis werde operirt werden können, nachdem die Operationen hier gegen Elsass schon engagirt worden wären. Dieser Eröffnung fügte er noch die Worte hinzu: „Bitten Sie den Herrn Grafen von Lehrbach aber auch, dass er allen seinen verdienten Credit bei dem kaiserlichen Hofe anwende, dass Allerhöchstderselbe nicht misstrauisch oder versteckt, sondern aufrichtig und vertraulich gegen den König zu Werke gehen wolle; alsdann stehe ich mit meinem Kopfe dafür, dass Nichts in der Welt die Allianz trennen solle."

168. DER KAISER AN COBURG.

(Minute.) (13. September 1793.*)

Es ist Mir sehr unlieb gewesen, das Verlangen zu ersehen, das Euer Liebden unterm 29. verflossenen Monats an Mich erlassen haben, um von dem Generalcommando Meiner Armee enthoben zu werden. Ich will hier nicht in die nähere Zergliederung der Beweggründe eingehen, welche Sie angeführt haben, um Ihre Entschliessung zu rechtfertigen, und die nichts Anderes als Mein Befremden haben erregen können. Ich werde Mich dermalen blos in die Anmerkung beschränken, dass eine in Mitte der Unternehmungen eines thätigen Feldzuges angesuchte Entlassung dem Wohl Meines Dienstes ebenso schädlich als Ihrem eigenen Ruhme nachtheilig sein würde. Da Ich versichert bin, dass Euer Liebden Denkungsart in allem Anbetrachte mit Ihrer hohen Geburt vollkommen übereinstimmt, so zweifle Ich nicht, dass Dieselben unschwer fühlen werden, was Dero eigene Glorie sowohl als die Ihnen bei allen Gelegenheiten von Mir vielfältig gegebenen Proben Meiner Hochschätzung und Meines Vertrauens von Denenselben erfordern können; Ich hoffe also, dass Euer Liebden bei näherer Ueberlegung selbst leicht einsehen werden, dass Dero Gesuch in dem gegenwärtigen Augenblicke nicht stattfinden kann, und dass Dieselben folglich fortfahren werden, alle Ihre Sorgen dahin zu verwenden, um die noch übrige Zeit der Campagne zu solchen Unternehmungen zu benutzen, die jenen glücklichen Ereignissen weiters entsprechen, so unter Ihrer tapferen und klugen Anführung bis anher den Fortgang Meiner Waffen ausgezeichnet haben.

*) Das Datum ergibt sich aus dem Citate in dem Schreiben Coburgs an den Kaiser vom 1. October 1793 (Kr.-A. Cabinetsacten. Oct. 1.), worin sich Jener durch die kaiserl. Zuschrift „vollkommen beruhigt" erklärt.

169. LEHRBACH AN THUGUT.

H.-Qu. Edenkoben, 14. September 1793.

. . . . B. Zwischen dem Lord Yarmouth und dem Marquis Lucchesini ist über das von Letzterem allschon gemeldetermassen mitgetheilte Promemoria für den kaiserlichen Hof nebst dem Operationsplan ein heftiger Briefwechsel entstanden. Lord Yarmouth behauptete, dass dieses Promemoria der allgemeinen Sache schaden würde. Marquis Lucchesini hat erwiedert: die Kriegsoperationen ausgenommen, betreffe der übrige Inhalt blos den kaiserlichen und den preussischen Hof, und gehe einen dritten, wie England, nichts an, worauf Lord Yarmouth erwiderte, dass er als englischer Gesandter es nicht also ansehen könnte; der englische Hof habe jetzo in Allem, was die Coalition angeht, mitzureden und unterstütze diese Sache mit Kriegsmacht und Eifer. Lord Yarmouth ist ein gesetzter, rechtschaffener Mann von bester Treue und Glauben. Ich stehe mit ihm auf dem besten Fuss und derselbe hat alles Vertrauen in mich.

---

170. WALDECK AN THUGUT.

(Eigenh.) A camp de Berbelroth, ce 14 septembre 1793.

Je reçois dans le moment même la lettre de V. E. du 7 septembre; elle m'oblige de parler net. Voilà donc le cas. J'avais arrêté avec le Roi le projet que j'ai présenté à S. M. l'Empereur sous date 17 août; avant que de le proposer au Roi, je l'avais discuté avec Mr. de Wurmser pendant deux heures entières, et nous étions tombés d'accord, que ce serait le parti à prendre et à proposer. Je vais chez le Roi et propose. Le Roi en est enchanté, dit-il; Mannstein tout de même — arrive notre marche du 19 — Wurmser part à la dérobée, cela m'étonne, il en rit — V. E. sait les suites de tout cela. Après nos succès éphémères je m'apperçois, que le général se cache de moi, cachotte, travaille avec son fils etc. Huit jours après il me dit: „Je ne me souviens pas bien de tous les détails du projet que vous avez envoyé à la cour; donnez-moi en une copie.“ Je lui l'envoie, au bout de 24 heures il m'écrit sur cela une lettre étudiée, la moins concevable! Il doit m'avoir mal compris, il ne fera jamais cela, il ne l'a jamais voulu! Il n'a besoin du Roi ni de personne, il attaquera les ennemis seul et ne restera pas les bras croisés un moment! Il ne jouera pas un rôle secondaire etc. — enfin une lettre folle! Je me tranquillise et puis je lui réponds, que j'ai fait ce que je devais, qu'il est étonnant et un malheur pour moi, qu'il dise ne m'avoir pas bien compris au bout de deux heures de conversation, qu'au reste je renonce à tout intérêt particulier, que je ne suis pas égoiste, qu'il fera ce qu'il voudra, que je ne servirai que sous lui, renonce au commandement, pourvu qu'il s'en charge et l'exécute.

Suivant ce que nous avions arrangé, ma modération paraît le faire rentrer en lui-même, il s'adoucit et promet en temps et lieu d'agir suivant nos conventions, me priant de ne plus écrire au Roi et de ne rien dire à la cour de ce qui s'était passé. J'obéis et le fais pour le bien de la cause commune, renfermant tous mes chagrins en moi même; — mais Mr. de Wurmser de son côté dit à tout le monde et à tous les Prussiens et fait écrire par son fils, qu'il n'y a point de projet arrêté,

que c'est à lui de faire des projets d'opération, et agit en conséquence. Mannstein me fait demander ce qui en est; je lui réponds; que je n'en connais point d'autre que celui proposé par moi au Roi et approuvé par S. M., que je n'attends que la ratification de S. M. l'Empereur pour y mettre la dernière main; Mannstein répond, qu'il respecte mes raisons et que c'est bien.

Le projet d'opérations envoyé donc par moi sous le 17 août à S. M. l'Empereur a été approuvé et confirmé par le Roi, et c'était une chose faite et doit l'être encore, et ce ne peut être que la conduite de Mr. de Wurmser depuis, ses propos, ses entretiens fréquents avec Mr. de Lehrbach et de Wartensleben qui sont deux fois venus le voir, conférences et entrevues que l'on m'a fait ignorer, il n'y a que cela qui puisse faire croire et dire, qu'il n'y avait point de projets d'opérations arrangé encore.

Mr. de Wurmser a cru ses premiers succès décisifs, et sur cela il s'est imaginé, qu'il ferait seul tout de suite la conquête de l'Alsace et s'est servi de la petite et singulière ruse de dire, pour renverser notre projet qu'il ne m'avait pas compris, et cela quinze jours après la chose! Au reste nos succès ne sont rien moins que décisifs, bien loin de là! A force de trop s'étendre et pour avoir voulu, malgré tout ce que j'ai pu dire et faire, tenir à la fois la montagne et les bords du Rhin, nous n'avons pu être en force nulle-part. Nous avons été attaqués à différentes reprises dans des positions embarrassées, et quoique nous nous soyons soutenus par la valeur des troupes et la bonne conduite de quelques-uns de nous autres, nous ne laissons pas de perdre depuis huit jours autour de deux milles hommes bien inutilement. Ceci est en vérité bien triste, bien peu réfléchi. Je n'y entre pour rien, j'obéis ici, je ne suis autorisé à rien et en rien, et j'ai souvent assez à souffrir.

V. E. sait, que j'ai toujours dit: il faut faire faire au Roi ce que nous désirons malgré lui! Sous ce point de vue nous n'avons rien perdu avec lui, et dans l'intervalle que le temps arrivât, que notre projet puisse s'effectuer, le Roi s'est vu engagé insensiblement à faire des démonstrations fortement prononcées dans les Vosges, couvrir seul l'Allemagne (car nous ici à la vue de l'ennemi nous ne couvrons rien), et à menacer de bien près la Saar. Enfin le Roi a fait insensiblement malgré lui de très-bonnes choses et fort utiles à nos projets, sans qu'il m'en veuille le moins du monde. Ceci est bien plus réel que s'il avait de bonne heure fait son bombardement de Saarlouis avec dix-huit mille de surcroît de nos troupes. Il s'est donc compromis (le Roi) en attendant, il ne m'en veut pas, et voilà ce que je désirais et à quoi je travaillais en secret; je laisse à juger, si ma politique était bonne et si avec une aussi incroyable tête que celle de Mr. de Wurmser ce n'est pas avoir assez fait? Au reste, V. E., j'ai l'honneur de lui assurer, que je n'ai aucun amour-propre dans cette affaire, et que j'ai assez eu de désagréments dans mon espèce de négociation que tout le monde et peut-être le Roi même croyait feinte*), voyant Lehrbach et Wartensleben négocier

*) Früher stand: et me croyait dupe moi-même; durchgestrichen.

chacun de son côté, pour pouvoir la regretter. Je suis fâché d'avoir déplu à S. M. dans cette affaire. Je n'ai rien à me reprocher, et mon zèle pour le service de S. M. n'en sera jamais refroidi. Je me rendrai auprès de Mr. Ferraris, quand il le voudra, et suis en tout et très-volontiers à ses ordres.

Je demande pardon à V. E. de ce que je lui écris à bâtons rompus et si fort à la hâte, mais la raison en est, que je me suis vu obligé d'être jour et nuit à cheval, attaqué à tous moments, charger deux fois par jour les équipages, n'avoir pas cinq minutes de temps de suite pour écrire — enfin — hélas!

V. E. me fait l'honneur de me dire, „que je sais sans doute déjà, que les troupes du Tirol, artillerie, ingénieurs, tout a été accordé!;" mais je n'apprends rien! Le bon et sage Klingklin m'a dit en secret, que les troupes du Tirol arrivaient, mais Mr. de Wurmser ne m'en a pas dit le mot et cache le reste, comme ingénieurs demandés etc. avec soin à moi, à tous les gens raisonnables! Je suis persuadé, qu'il va encore changer tout; enfin — je me tourmente et me fatigue bien mal à propos ici, et si je dois encore outre cela risquer de perdre les bontés du souverain, en vérité ce serait trop et bien triste et bien peu mérité.

P. S. — Je rouvre ma lettre. Ce que j'avais prévu est arrivé! Je m'étais toujours opposé de tout mon pouvoir à l'envoi d'un corps de 4500 hommes dans les montagnes, puisque ceci nous affaiblissait partout. Eh bien! Avant-hier nous avons été attaqués sur tout notre front des postes, avons repoussé partout l'ennemi avec perte, mais y avons perdu 800 hommes; hier le 14 septembre l'ennemi est venu attaquer notre corps dans les montagnes avec des forces majeures, le général Pejacsevich a été obligé de céder après une grande résistance et il a été bien heureux de pouvoir regagner la plaine après avoir perdu encore autour de 800 hommes. Voilà donc encore une comédie de fini!

---

171. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) **Maikammer près d'Edinghofen, le 14 septembre 1793.**

Je suis arrivé aujourd'hui, comme je l'avais dit à V. E. à mon départ de Vienne, mais trop tard pour faire ma cour au Roi. Il ne me verra donc que demain. Je me suis seulement fait annoncer à S. M. qui m'a envoyé sur le champ le colonel Mannstein, et j'ai déjà eu avec celui-ci un long entretien sur les affaires. Il faut que je recueille d'une et d'autre part pour prendre le fil des circonstances. J'avais donc vu en conséquence MM. le prince de Reuss et les comtes de Lehrbach et de Wartensleben avant de recevoir la visite du colonel Mannstein.

Je ne pourrais parler aujourd'hui que très-sommairement à V. E. de l'objet de mon voyage qui, d'après ce que j'ai déjà vu, me paraît avoir été d'une aussi grande nécessité dans ma partie que celui du comte de Lehrbach pour la politique. Je désire vivement remplir aussi bien ma tâche que lui s'acquitte de la sienne. Les choses étaient dans un bien mauvais état, lors de son arrivée. Il semble, qu'il a réussi, si non à les raccommoder entièrement, au moins à empêcher qu'elles empirassent. Le prince de W. (!) a fait des traits d'une grande légèreté,

et mon ami Wurmser d'un autre côté n'a pas mis, dans sa conduite vis-à-vis le Roi, toutes les mesures que l'on devait attendre de lui. Il me faudra ménager des rapprochements. Assurément, je ne négligerai rien pour y réussir, non plus que pour faire enfin agir et mettre à profit le reste de cette campagne. J'ai cru remarquer, que l'on n'est pas prévenu contre ma mission. J'en augure bien. Si je parviens à justifier la confiance que l'on a en moi, je serai sans contredit le plus heureux des hommes.

172. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO).

(Orig. sign. Nr. 67.) H.-Qu. Edenkoben, 15. September 1793.

Der Herr Feldzeugmeister und Hofkriegsraths-Vicepräsident Graf von Ferraris ist gestern Nachmittags gegen sieben Uhr allhier angelangt.

Da der König nach der Tafel Niemand mehr zu sprechen die Gewohnheit hat, so wurde dem Herrn Generaladjutanten Obersten von Mannstein durch ein Billet die Ankunft des Herrn Grafen von Ferraris mit der Bemerkung angezeigt, dass derselbe die Befehle des Königs erwarte, wann er sich demselben zeigen könne. Gleich darauf kam der Oberst von Mannstein selbst anhero nach Maikammer, nahe an Edenkoben, wo alle Fremden allschon berichtetermassen, mithin auch der Herr Graf von Ferraris wohnen, mit dem Bemerken, dass ihn der König sende, um mit dem Herrn Grafen von Ferraris vorläufig zu sprechen, und dass des Königs Majestät heute bei der Parole die Audienz ertheilen würden. Ich liesse sodann den Herrn Grafen von Ferraris mit dem Herrn von Mannstein allein, nachdem ich Jenem vorhero die Lage der Sachen und das ganze Personale genau darstellte und ihm bemerkte, dass er Alles wohl und vollkommen zu jedem Zwecke vorbereitet finden würde, wie aus Nachstehendem Euer fürstliche Gnaden zu ersehen geruhen.

Unterm 11. Nr. 47 habe ich die erste Eröffnung des von Mannstein eingesandt, welche schon ganz günstig war. Unterm 12. d. hat derselbe sich noch näher herausgelassen, wie die Anlage zeigt*), die ich nicht gleich eingesendet habe, weil ich allerst die Rückkunft des Couriers abwarten wollte. Da der von Mannstein dermal (denn es ändert sich an diesem Hofe öfters) besonders in Militär-Sachen Alles dirigirt, auch unter der Hand Einfluss mit in das Politische gewinnt, so dass selbst der Marquis Lucchesini sich vor ihm zu schmiegen anfängt, und er den Herrn Herzog von Braunschweig selbst überwältigt hat, so habe ich auf alle Art gesucht, dem von Mannstein zu schmeichlen, ihm, ohne Zudringlichkeit oder auffallend schmeichelnd zu sein, verbindliche Sachen zu sagen, und gestern Früh gab sich die Gelegenheit, da er mir sagte, dass der König und er den Grafen von Ferraris mit Sehnsucht erwarteten.

Ich bemerkte ihm gestern bei der Parole, dass derselbe nach meiner Rechnung noch heute ankommen müsste; der Herr Oberst würde an demselben einen geschickten, einsichtsvollen, billigen Mann finden, und ich hoffe, es würde gut gehen; es hänge von dem Herrn Obersten ab, die allgemeine Sache auch zum Besten beider Höfe zu befördern, des Königs und der preussischen Armee Ehre und bisherigen Ruhm zu

*) S. S. 265, Nr. 167.

befestigen, welches nur geschehen könnte, wenn die dermalige Sache gut zum Ende und dem vorgesteckten Ziele geführet würde; ohne dieses leide des Königs politische und Militärehre; einem so grossen und mächtigen Hofe, wie der preussische sei, müsse ein Abbruch an politischem und Militär-Ansehen empfindlicher sein als der Verlust einer Provinz, und selbst mit Acquisition einer Provinz sei der vorbemerkte Abbruch nicht ersetzet.

Der Herr von Mannstein war durch diese Eröffnungen sichtbar geschmeichelt und äusserte mir gestern vor der Ankunft des Herrn Grafen von Ferraris: „Was ich jüngsthin und unterm 12. d. über die Operationen E. Exc. und dem Herrn Fürsten von Reuss eröffnet habe, wird schon beweisen, dass man Alles zu thun bereit ist, und ich wiederhole es anheut mit dem Zusatze, dass ich nun selbst einsehe, weil Graf Wurmser sich soweit avanturiret hat, dass der Plan auf Saarlouis nicht mehr das ist, was er war, als man ihn gemacht hat; ist der Wille des kaiserlichen Hofes, nicht nach demselben, sondern auf die Linien loszugehen, so wird man preussischerseits gerne mitwirken, da diese Expedition dem Könige weniger als jene auf Saarlouis kosten wird."

Mit dieser Aeusserung war ich vollkommen zufrieden und bemerkte dem Herrn von Mannstein, dass dieses sich nun bei der Ankunft des Herrn Grafen von Ferraris allsogleich aufklären würde, dass der kaiserliche Hof dem Herrn Obersten von Mannstein für alles so günstig Beitragende besonders verbindlich sein würde.

Als der Herr Graf von Ferraris ankam, unterlegte ich dieses seiner Kenntniss und las ihm die oben angezogene und eingesandte zwei Eröffnungen vor, bemerkte ihm auch die vorstehende Mannstein'sche Aeusserungen, worauf er mir sehr vergnügt äusserte: „Nun ist Alles fürtrefflich eingeleitet und meine Negotiation fast schon gemacht." Als der Oberst von Mannstein von der mit dem Herrn Grafen von Ferraris gehabten Unterredung wegritt, sagte er zu mir: „Ich bin sehr zufrieden und ich hoffe, der Herr Graf von Ferraris wird es auch mit mir sein."

Heute wird nun der Herr Graf von Ferraris bei dem Könige Audienz haben. Demselben überlasse ich nun das Umständliche über die verabredete Militär-Operationen einzuberichten und alles dahin Einschlagende zu besorgen....

Auf Verlangen des Herrn Grafen von Ferraris werde ich denselben dieser Tage zum Herrn Grafen von Wurmser führen, wo er zur Herstellung alles Erforderliche ohne sehr viele Mühe antreffen dürfte. Auch hierüber habe ich dem Herrn Grafen von Ferraris alles mir Bewusste mit Aufrichtigkeit blos wieder zum Besten des Dienstes eröffnet.

173. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) Maikammer, le 15 septembre 1793.

J'ai eu aujourd'hui audience du Roi qui n'avait avec lui que son aide-de-champ-général, le colonel Mannstein. Aux assurances' que je lui ai données du désir vif et sincère que S. M. l'Empereur a de conserver la bonne intelligence entre les deux cours, tant pour leurs intérêts personnels que pour le bien général de l'Europe qui tient à la durée

de leur alliance, le Roi m'a répondu, qu'il ferait tout pour prouver à S. M. I., qu'il était animé des mêmes sentiments qu'Elle, et se prêterait très-volontiers à faire exécuter tout ce que je lui proposerais de sa part, dans la vue de pousser l'ennemi commun et faire dans le reste de cette campagne ce que le temps et nos moyens combinés nous permettraient.

On ne peut guères douter de la sincérité de S. M. prussienne en ce qu'Elle m'a dit, puisqu'ayant fait entendre avec tous les ménagements convenables, que le plan d'opération qu'Elle avait bien voulu communiquer, peut-être exécutable, il y a quelques semaines, me paraissait comporter bien des difficultés et inconvénients pour le moment, Elle a reçu avec bonté et complaisance mes idées d'un plan plus actif, plus conforme aux conjonctures, enfin plus propre à espérer de son exécution l'assurance des quartiers d'hiver en Alsace, le point qui me paraît l'essentiel à convoiter cette année.

Après avoir raisonné ce système d'attaque avec le Roi et son aide-de-champ-général, lequel témoigne toujours beaucoup de zèle et de volonté de faire aller la chose, j'ai demandé à S. M. la permission d'aller demain chez le comte Wurmser pour me mettre au courant des moyens et discuter avec lui la tâche qu'il conviendrait de donner à notre armée dans l'entreprise que je propose, relativement à celle réservée aux Prussiens, et le même soir encore je reviendrai au quartier général du Roi pour déterminer définitivement le tout et fixer même les jours, auxquels chaque partie de la machine devra se mettre en branle.

Dès que nous serons maîtres des lignes de la Loutre, le Roi n'est pas éloigné de faire le bombardement de Landau et même celui de Strasbourg, s'il reste encore assez de temps pour cela. Il est à croire que, si les personnes, chargées de faire admettre par ce souverain un plan d'opération, s'y étaient prises avec des procédés et un peu plus de sagesse, nous n'aurions pas à regretter la perte d'un mois passé dans une inactivité aussi avantageuse à l'ennemi. Je découvre en général une grande complication dans les causes de cette inertie et compte à mon retour à Vienne proposer les moyens d'y parer pour l'avenir.

Demain à mon retour de chez le général Wurmser et de chez le Roi, j'entrerai dans les détails sur ce qui aura été résolu et que j'aurai grand soin de faire exécuter sans remise, en continuant à échauffer les têtes bien disposées et en tâchant de gagner entièrement celles qui ne le sont que médiocrement.

En tout cas, je ferai tout ce que je dois, et tout ce que je puis pour faire attaquer d'une manière qui, sans compromettre notre armée, obtienne de la bonté de nos troupes les succès auxquels elles ont accoutumé la cour depuis l'ouverture de la campagne. Sur les nouvelles du jour, je me réfère à ce que mandera par la même estaffette le comte de Lehrbach.

---

174. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) **Maikammer, le 16 septembre 1793.**

J'ai été aujourd'hui à Freckenfeld, quartier général du comte de Wurmser à qui j'ai ordonné positivement, sous peine d'encourir la disgrâce

de l'Empereur d'avoir la plus grande déférence pour le Roi et défendu de faire faire le moindre mouvement, à quelle petite partie ce pût être de son armée, sans en avoir eu l'ordre ou l'agrément de S. M. prussienne.

De plus. Comme la mésintelligence entre les alentours du Roi et le commandant-général de nos troupes croissait journellement, au point que l'inactivité parfaite durant tout le reste de cette campagne n'aurait peut-être encore été le plus grand mal qui eût pu en être la suite, j'ai trouvé convenable et même nécessaire d'exiger du comte de Wurmser, qu'il cherchât à effacer, par des procédés de soumission envers le Roi, l'espèce de répugnance que ce prince avait conçue pour lui, d'après sa conduite antérieure à mon arrivée. Le général s'y est engagé solennellement, et j'espère qu'il le fera, ce qui joint à ce que j'ai dit au Roi que S. M. l'Empereur en était, on ne peut plus, affectée, rétablirait, pour le moment au moins, l'harmonie entre les deux armées.

Mais si le comte de Wurmser d'après les ordres que je lui ai donnés, d'après les prières que mon amitié lui a faites, et d'après sa parole engagée d'être conciliant avec nos alliés, se permettait encore de heurter en quoi que ce fût la sensibilité du Roi, mon devoir m'oblige à dire à V. E., qu'aucune considération ne doit plus retenir l'Empereur de le rappeler sur le champ. Revenant de Freckenfeld*), je suis passé à Edenkoben chez le colonel Mannstein avec lequel j'ai concerté le plan de l'attaque des Lignes qui ne pourra guères avoir lieu avant le 22. Je compte, que la dernière main sera donnée demain aux dispositions y relatives. Quoi fait, je retournerai chez Mr. de Wurmser pour bien engrener la chose, et dès qu'elle ira, je prendrai congé de S. M. prussienne.

---

175. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO).

(Orig.) H.-Qu. Edenkoben, 17. September 1793.

. . . . Der Herr Graf von Ferraris hat mich ersucht, dass ich mit ihm zu dem Herrn Grafen von Wurmser in das Hauptquartier nach Freckenfeld fahren mögte; dieses ist auch gestern geschehen. Ich wollte wohlbedächtlich bei der Unterredung nicht sein; da aber der Herr Graf von Wurmser gegen den preussischen Plan, selbst nun auf die Weissenburger Linien loszugehen, so wie der Herr Graf von Wurmser bis anhero immer wollte, allerhand Bedenklichkeiten und gegen die Preussen Ausfälle machte, liess mich der Herr Graf von Ferraris ersuchen, ich möchte dazu kommen, und ich fand nöthig, dem Herrn Grafen von Wurmser vorzustellen, dass von der dermaligen Handlung Alles abhienge, jeder Diener des Kaisers verantwortlich bleibe; — gegen Preussen dürfte Vieles erhoben werden können; aber es seie weder der Zeitpunkt noch der Wille des Hofes, massen das Politische darunter leiden müsste. Der Herr Graf von Ferraris ist endlich mit seiner Autorität hervorgetreten, hat auch dem Herrn Sohn den Kopf gewaschen, so dass nun alles Gute zu hoffen steht. Da der Gegenstand in das Militärwesen einschlägt, folglich meiner Bestimmung nicht unterliegt, so enthalte ich

*) Im Orig.: „Frickenfeld".

mich deshalb alles Weiteren und bewerfe mich blos auf dasjenige, was der Herr Graf von Ferraris dem Hofe einberichten wird. Soviel habe ich dabei Tröstliches, dass derselbe Alles ohne Ausnahme so gefunden hat, wie ich bisanhero unparteiisch, blos aus Diensteifer und zu dessen Bestem vorgestellt und einberichtet habe. Er wird hierüber schriftlich und mündlich sich äussern. Uebrigens gehe ich dem Herrn Grafen von Ferraris nach der hohen Weisung in Allem von mir Verlangendem mit Eifer und Thätigkeit an die Hand, und ich habe dessen vollkommene Zufriedenheit. Der Herr Fürst von Waldeck ist auch in das kaiserliche Hauptquartier gekommen, war sehr gut mit mir, äussernd, er habe sich nun ganz in die Grenzen seiner Militäreigenschaft und Obliegenheit zurückgezogen. . . .

176. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) **Maikammer, le 17 septembre 1793.**

J'avais eu l'honneur de mander hier à V. E. que j'espérais arranger les choses définitivement aujourd'hui, de manière que je pourrais prendre congé du Roi et me remettre d'abord en chemin pour Vienne. Je le croyais encore ce matin, lorsqu'ayant dit à S. M., que l'objet de ma mission étant rempli, j'allais en rendre compte à l'Empereur, et lorsque le Roi avait promis de m'envoyer sa réponse à la lettre que je lui ai apporté de Vienne. Mais comme je devais avoir l'après-dîner un travail avec l'aide de champ général Mannstein sur les dispositions de l'attaque des Lignes, quand nous eûmes terminé, ce colonel me dit, qu'il était chargé, de la part de S. M., de me proposer de rester encore huit jours ici, pour être coopérateur à l'agression qui allait avoir lieu à la suite de mes propositions, et témoin du zèle avec lequel on voulait agir. J'ai répondu, que je n'avais la permission de m'absenter que pour autant de temps qu'il m'en faudrait pour prendre les ordres du Roi relativement à un projet d'offensive, et que j'étais attendu à Vienne à la gestion de la charge que l'Empereur venait de me donner au conseil de guerre, mais que j'étais trop sensible à la grâce que me faisait S. M. prussienne de demander que je restasse, et trop honoré de sa confiance, pour ne pas saisir cette occasion de profiter des lumières qu'elle allait déployer, persuadé d'ailleurs que ma cour ne ferait qu'approuver ma résolution.

Le marquis de Lucchesini est alors entré, et comme Mannstein lui dit que je restais, ce premier a affecté de regarder ma détermination comme un triomphe, m'assurant qu'il ne pouvait donner au Roi une nouvelle plus agréable, et que c'était comme un avant-coureur de nos succès prochains. Cela m'a aussi valu de la part du marquis bien des confidences sur l'organisation relative des deux armées, de manière qu'ayant écouté les nôtres et les leurs, je suis à présent fort au clair sur les causes de la discorde qui s'était mise entre les chefs respectifs.

V. E. ne me désaprouvera pas d'être resté. Je lui avouerai, que je m'y suis engagé avec plaisir quoiqu'ayant l'air de me faire prier; parce que j'ai remarqué les craintes des Prussiens, que le comte de Wurmser ne les secondât pas de bonne foi, dans ce qui va être fait, et qu'en veillant à ce que tout se fasse loyalement des deux côtés je crois remplir plus complètement l'objet de ma mission.

Je me réserve à mon retour à Vienne de parler à V. E. du prince, de W[urmser], du comte Wartensleben, le premier ayant fait école sur école, le second se conduisant très-inpolitiquement, et le troisième étant la pierre d'achoppement entre le Roi et le commandant-général. Il faudra aviser promptement aux moyens de réparer, s'il est possible, le mal qu'ils ont fait, mais avant tout d'empêcher qu'ils le continuent après mon départ.

Le comte de Lehrbach et moi sommes parfaitement d'accord sur tous les moyens d'entretenir la bonne intelligence avec nos alliés comme sur ceux d'en tirer parti et nous ne pouvons que rendre justice à la bonne volonté de Mr. le prince de Reuss.

177. MERCY AN THUGUT.*)

(Minute.) Jalain, le 17 septembre 1793.

Depuis le départ de Mr. de Blumendorf les circonstances relatives à la Reine de France se sont aggravés au point de donner lieu aux inquiétudes les plus cruelles et le plus fondées. . . . .

Dans de telles circonstances, sur lesquelles toute l'Europe a les yeux, est-il de la dignité, ou même de l'intérêt de S. M. l'Empereur, de voir le sort dont son auguste tante est menacée à ce point, sans rien hazarder pour l'arracher ou la soustraire à ses bourreaux?

Je sais l'impossibilité qu'il y aurait de prendre à cet égard des mesures politiques communes à toutes les puissances; mais le chef de l'auguste maison d'Autriche, le neveu de l'auguste fille de Marie Thérèse, destinée à monter sur l'échafaud de son époux, n'a-t-il pas des soins particuliers à remplir que la politique ne saurait condamner, et qui ne contrarient même point la politique? Ne convient-il pas, qu'il soit prouvé à la postérité que, la Reine étant menacée au point où elle l'est, S. M. l'Empereur a fait quelque démarche d'éclat pour la sauver? Quelque rebattues que soient les déclarations, quelque peu porté que j'aie toujours été moi-même à les provoquer, elles pourraient cependant devenir dans ce cas extrême, si non efficaces, au moins une preuve manifeste que l'on a tout tenté et voulu éloigner un grand forfait.

J'ignore quels sont les moyens que V. E. m'indiquera; je ferai tous mes efforts pour remplir ceux auxquels je serai autorisé. J'avais chargé Mr. de Blumendorf de rendre compte d'une tentative formée par un nommé Mr. Ribes, et de solliciter les ordres de la cour sur le dégré d'appui qu'il serait jugé convenable de donner à cette tentative; mais jusqu'à présent rien ne m'est encore parvenu.

J'en reviens au projet de quelques démonstrations militaires sur les frontières plus rapprochées de Paris. Les derniers événements, mêlés de succès de notre part, et de revers pour nos alliés, tournent cependant depuis deux jours d'une manière à concevoir l'espoir fondé de porter quelque coup décisif aux ennemis; cette chance appuyerait les menaces, et celles-ci tireraient peut-être la Reine de son affreuse position.

Je vais me rapprocher de l'armée, en établissant mon séjour à Raismes, où Mr. le prince de Cobourg m'a témoigné désirer que je

*) Vergl. Th. Juste, Le comte de Mercy-Argenteau. Pag. 205—206.

restasse, jusqu'à ce que d'autres mouvements changent la situation actuelle....

178. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 19 septembre 1793.

La nécessité indispensable, où l'on se trouve, de devoir savoir à quoi s'en tenir positivement sur les véritables intentions du Roi de Prusse pour la campagne prochaine, à fin de pouvoir combiner nos opérations réciproques, a porté le cabinet britannique à donner à Lord Yarmouth l'instruction de proposer à S. M. prussienne l'alternative suivante: ou de coopérer en conséquence de l'engagement formel qu'elle vient de contracter par sa convention d'une manière beaucoup plus active et efficace à la cause commune, ou de fournir à l'Angleterre et à la Hollande toute l'étendue des secours stipulés par son alliance avec ces puissances. On semble disposé à croire, qu'on pourrait tirer un parti plus utile de la prestation de ces secours, dus en vertu de la foi des traités, que des efforts simulés produits par l'apparence de l'amitié. On désirerait, que nous nous expliquassions de la même manière vis-à-vis de la cour de Berlin, et que Mr. le comte de Lehrbach et Mr. le prince de Reuss se concertassent à cet effet avec Lord Yarmouth. Ce désir du cabinet britannique étant d'une nature toute nouvelle, sur laquelle je n'ai point jusqu'à présent reçu de direction de la part de V. E., je me suis borné à le prendre *ad referendum*.

P. S. I. — Lord Grenville en me faisant part de l'instruction donnée au Lord Yarmouth au sujet de l'alternative à proposer à la cour de Berlin, m'a prié de témoigner aussi à V. E., en l'en informant, qu'on voudrait que le secret en fût gardé jusqu'à l'événement. Il a profité de cette occasion pour m'engager à répéter à V. E. que l'idée d'un acte de renonciation de notre part à la Bavière n'avait été proposée confidentiellement à notre cour par le cabinet britannique que comme un moyen probablement immanquable de s'assurer de toute l'activité du Roi de Prusse, mais nullement avec l'intention de servir ses intérêts, et il me renouvela la protestation la plus formelle, que la cour de Londres n'avait pas pris à cet égard aucune espèce d'engagement quelconque vis-à-vis de celle de Berlin.

P. S. II. — Lorsque j'étais au moment d'expédier Mr. le capitaine comte de Kinsky, porteur de la dépêche de 31 d'août, j'ai reçu celle dont V. E. m'honore en date du 4 de ce mois, ainsi que l'extrait du rapport allemand de Mr. le comte de Lehrbach et la dépêche chiffrée qui y étaient joints. J'ai trouvé le moyen de voir encore le secrétaire d'État dans la matinée, et je me suis acquitté envers lui des ordres dont V. E. m'avait chargé. Il m'a protesté que le cabinet britannique ne se permettait pas le moindre doute sur la loyauté des intentions de la cour de Vienne, et qu'on était bien éloigné de conserver la moindre crainte, que nous songeassions encore à l'échange des Pays-bas.

Quant au langage tenu par Lord Yarmouth vis-à-vis du ministre de Prusse et de Mr. le comte de Lehrbach, Lord Grenville me fit entendre de nouveau, ce qu'il m'avait déjà dit, il y a quelques jours, et

dont j'ai l'honneur de rendre compte dans ma dépêche Nr. 38, que Lord Yarmouth avait été un peu plus loin que ne portaient ses instructions; mais il me pria en même temps d'engager confidentiellement V. E. à n'en point faire une affaire ministerielle, puisque l'on ne voudrait pas se trouver ici dans le cas de devoir désavouer un homme de son rang, de son âge et de son mérite. Je crus que c'était le moment de presser Lord Grenville pour en tirer une réponse claire et précise et voici ce que j'en obtins.

L'Angleterre, ne pouvant pas empêcher un mal déjà existant, ne songe point à y mettre une opposition inutile, ainsi qu'elle l'a déclaré lors de mon arrivée à Londres; mais elle n'a point non plus le projet de donner à ce démembrement une adhésion publique et formelle. Quant à ce qui nous regarde, après avoir vu avec satisfaction la manière loyale et désintéressée avec laquelle nous nous sommes conduites jusqu'à présent, elle ne voudrait pas nous conseiller absolument de donner notre accession, mais elle paraît craindre, qu'elle ne soit nécessaire pour engager le Roi de Prusse à continuer la guerre et nous assurer, que quelle que soit notre conduite à cet égard, elle ne changera rien à ses dispositions envers nous et aux sentiments qu'elle nous a voués. La conversation nous mena à parler encore de l'idée proposée par le cabinet de St-James, pour donner une nouvelle activité à la cour de Berlin par notre renonciation à l'acquisition de la Bavière; je l'assurai, que je me proposais d'avoir l'honneur d'en écrire encore aujourd'hui à V. E. pour tâcher de la prévenir à temps de ce nouveau piége, tendu par la Prusse, dont on ne sentait pas assez ici toutes les conséquences. Il m'assura avec l'air de la bonne foi et de la sincérité que je lui connais, que la cour de Londres n'avait très-sérieusement que notre bien en vue, mais que, d'après des réflexions suivies et un examen approfondi, elle ne voyait qu'un seul moyen de dédommager la cour de Vienne de ses pertes énormes et de ses dépenses pour la guerre, et que ce moyen était des acquisitions très-considérables du côté des Pays-bas et la possession de l'Alsace et de la Lorraine; mais que comme elle croyait impossible de parvenir à ce but sans la participation au moins négative de la Prusse, elle jugeait, qu'il était d'une haute importance de la gagner à quelque prix que ce fût pour éviter qu'elle ne mît obstacle à nos projets. Je ne pus m'empêcher de faire observer au secrétaire d'État, que son raisonnement partait d'un principe qui révoltait également l'honnêteté et le droit des gens, puisqu'il avait pour base la possibilité, que S. M. prussienne pût, en se refusant d'accomplir les devoirs que lui imposent ses alliances et sa convention nouvellement signée, mépriser et fouler aux pieds la foi des traités respectés de tous les temps, par toutes les nations du monde. Il ne put me nier la vérité de mon assertion, mais il persista dans son opinion et continua à soutenir, que le danger n'en était pas moins à craindre. Ce langage de Lord Grenville est une preuve de plus de toutes les menées sourdes du cabinet de Berlin qui ne cesse de travailler cela de St-James de toutes les manières imaginables, et qui (quoiqu'il y ait à espérer, que ce dernier commence à être en garde contre lui) le rendra peut-être

encore tôt ou tard la dupe de ses trames odieuses qui ne tendent qu'à nous avoir pour victimes.

179. THUGUT AN COBENZL.

Vienne, le 21 septembre 1793.

„J'ai reçu aujourd'hui la dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois; en supposant la sincérité des ouvertures de Mr. le comte de Subow, l'on ne peut les regarder que comme très-satisfaisantes. La manière qu'il propose pour nous procurer l'acquisition de la Bavière conviendrait sans doute infiniment aux intérêts de S. M., si l'exécution de ce projet était faisable. Ce qu'il a dit de la façon de penser de sa cour relativement à notre alliance ne peut également qu'être très-agréable à S. M., et V. E. ne peut trop répéter l'assurance que, malgré les froideurs que nous éprouvons depuis quelque temps de la part de la Russie, S. M. persiste encore invariablement dans le désir de pouvoir dans tous les temps faire de son union avec la cour de Pétersbourg le pivot principal de sa politique. Nous avions confié au ministère de l'Impératrice les bases de notre accession, nous l'avions requis de nous aider de ses avis et de ses conseils, particulièrement sur la conduite et le langage à tenir vis-à-vis du Roi de Prusse. Sans entrer avec nous dans aucune explication confidentielle, l'on nous renvoie la balle, en prétendant que c'est à nous à indiquer les moyens et le langage à employer vis-à-vis de la cour de Berlin, et pour nos demandes sur lesquelles nous souhaitions de nous concerter préférablement avec notre allié intime, l'on nous remet également à la Prusse, qu'on sait d'avance devoir y être contraire. Il est aisé à juger dans quelle perplexité devait nous jeter cette conduite de la Russie surtout pour la marche à tenir dans la négociation du comte de Lehrbach. Cette négociation n'a en conséquence eu encore aucun résultat, et ne peut pas en avoir, parce que nous sommes décidés à n'entrer en rien d'essentiel avec la Prusse, sans nous être entendus préalablement avec la Russie; l'on en est donc encore au quartier général du Roi aux discussions vagues sur le principe de la parité, dont la cour de Berlin continue de ne pas vouloir reconnaître la justice. En attendant je vous préviendrai, Mr. le comte, que S. M. est dans l'intention de saisir la première occasion pour renvoyer à Pétersbourg toute la négociation sur ce qui concerne notre accession au traité du 23 janvier et les objets qui y sont liés, en proposant au Roi de Prusse de munir son ministre des pleinpouvoirs nécessaires à cet effet, et en lui représentant, que des discussions partielles sur des matières, dans lesquelles le consentement commun des trois cours est nécessaire, ne pourraient servir qu'à les faire traîner sans fin, que par conséquent il est de toute nécessité de les traiter indivisiblement dans un même lieu et de préférence sous les yeux de l'Impératrice. En vous instruisant de ce dessein de S. M., je prie V. E. d'y préparer les esprits à l'avance. Il est impossible, qu'on pense sérieusement à Pétersbourg, qu'une accession précipitée de notre part à la convention du 23 janvier aurait disposé le Roi de Prusse à mettre plus de vigueur dans ses opérations militaires; un engagement

de plus ou du moins est bien peu de chose auprès de la versatilité de la politique prussienne, et si la bonne foi et la droiture des principes avaient prise sur la cour de Berlin, la qualité d'électeur et de prince de l'Empire, les obligations de l'alliance défensive avec l'Empereur et l'association à la coalition contre la France fourniraient au Roi assez de motifs pour animer son zèle, et ces motifs sont tous indépendants de la question de notre accession au traité du 23 janvier. Ce n'est pas par des promesses quelque solennelles qu'elles puissent être, qu'on parviendra à s'en assurer solidement de la Prusse, l'on n'obtiendra ce but qu'en différant la conclusion finale de ses affaires en Pologne, ou par tels autres moyens qu'on abandonne à la sagesse de la cour de Pétersbourg et sur lesquels nous serons toujours prêts à nous entendre avec elle dans l'intimité la plus loyale, dès qu'elle voudra bien nous confier ses idées. Après tout ce qui ci-dessus il est superflu d'ajouter, que V. E. recevra bientôt le courrier qui lui a été promis et dont le retard ne peut pas nous être imputé. Je suis aussi persuadé, que S. M. se portera avec plaisir à donner à Mr. le comte de Subow les preuves les moins équivoques de son estime, lorsqu'une occasion favorable se présentera; l'Empereur se rapportera à l'avis de V. E. sur les grâces à accorder, pourvu qu'on puisse raisonnablement en espérer un bon effet. Je suis d'ailleurs bien sûr, que V. E. ne perdra jamais de vue la nécessité de ne pas multiplier de certaines grâces au point d'en affaiblir le prix en Russie.*

180. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Königl. preuss. H.-Qu. Burweiler, 21. September 1793.

Ueber die zwei deutsche hohe Schreiben in Ziffern vom 3. und 4. d. und jenes in französischer Sprache vom 6. habe ich mir nach der schon Nr. 64 unterm 13. d. geschehenen Empfangsanzeige den gehorsamsten Bericht vorbehalten, nachdem ich mit dem Herrn Marquis von Lucchesini eine umständliche Ministerialbesprechung gehabt habe.

Vor Allem muss ich anhero wiederholend bemerken, dass der General Bischoffswerder ganz ausser Credit und Einfluss gesetzet ist; die Ursachen habe ich schon angezeigt; die wesentlichste ist, dass nur Jene dermal heimlich den grössten Einfluss haben, welche gegen die Allianz mit Oesterreich sind; es ist nicht schwer, zu bemerken, dass Alles gegen dieselbe arbeitet, dass man alles Mögliche und alle Vorwände hervorsucht, um Stoff zu erhalten, Nachtheil auf den kaiserlichen Hof zu verbreiten. Dahin ist das Berliner Ministerium gestimmt; Mannstein ist demselben ganz ergeben, und Lucchesini thut Alles, um sich dadurch Credit, Existenz und Erhaltung zu verschaffen. Die ganze Armee ist des Krieges ohnehin müde, schlecht gehalten; nach Hause seufzend ist der allgemeine Geist und die Sage unter selber: der König hat für sein bis anhero Geleistetes seine Entschädigung in Polen und das Haus Oesterreich seine Niederlanden; Frankreich mag eine Republik werden.

In dem hohen Schreiben vom 4. in Ziffern ist gesagt, dass Mannstein auf alle mögliche Art bedacht sein mögte, die Einfluss Habende

zu gewinnen. Was ich gegen Mannstein gethan, habe ich schon gehorsamst berichtet. Ich habe ihm bemerkt, dass der kaiserliche Hof gegen ihn verbindlich sein würde, wenn er im Militärfache zum allgemeinen und besonderen Besten beider in Allianz stehender Höfe beitragen würde. Es ist auch von diesem Manne ein Zuschnitt der jetzigen Militäroperation gehorsamst angezeigtermassen, so viel als nur immer möglich auch seine Denkungsart jener des Hofes und den jetzigen Umständen angemessen ist, erhalten worden.

Mit dem Herrn Marquis von Lucchesini habe ich die in Frage stehende Ministerialbesprechung so eingeleitet, dass ich demselben alles Verbindliche und Schmeichelhafte auf eine anständige Art gesagt habe, dass, da er die Geschäfte mit so vieler Kenntniss, Einsicht und Billigkeit mache, von ihm hauptsächlich abhänge, das allgemeine Gute, sowie das besondere der beiden Höfe zu wirken. Der kaiserliche Hof setze auf ihn das vollkommenste Vertrauen und würde ihm die vorzüglichste Verbindlichkeit haben, wenn nebst dem Rechte auch der Billigkeit und freundschaftlichen Rücksichten dahin Platz gegeben würde, dass dieser Krieg gemeinschaftlich zu Ende komme und der kaiserliche Hof die in allen Verhandlungen zu Grunde gelegte gleiche Entschädigung erhalte.

Beiden, nämlich Mannstein und Lucchesini, habe ich dabei bemerkt, dass eine so grosse Militärmacht, wie die preussische seie, vorzüglich auch auf die Militärreputation zu sehen habe, und öfter der Verlust einer solchen durch Erhaltung einer ganzen Provinz im politischen Betrachte nicht ganz ersetzet würde.

Diese Aeusserungen, die ich mit vielem äusserlichen Zutrauen begleitete, machten bei Lucchesini einigen Eindruck, so viel auf denselben zu erhalten möglich ist, da er ganz nach seinen Zwecken handelt und von einem Charakter auch Penetration ist, dass er alle Falten einer jeden Handlung gleich einsieht; bei Mannstein hat es für den Augenblick mehr gewirkt. Dabei habe ich es für dermal belassen wollen, um nach Zeit und Umständen auf diese Art näher zu wirken.

In der Sache selbst habe ich ihm, nach dem Inhalte der hohen Weisung, zu erkennen gegeben, dass der kaiserliche Hof wünsche, den Entschädigungspunkt berichtigt zu sehen und die noch rückstehende versprochene officielle Erklärung auf das von mir gleich bei meiner Ankunft mündlich Eröffnete zu erhalten.

Ob ich gleich, wie meine gehorsamste Berichte und meine denenselben umständlich beigelegte Registraturen genau enthalten, wegen der gleichen Entschädigung, wegen dem Antheil als Hauptpartei an dem jetzigen Kriege, dem Herrn Marquis von Lucchesini Alles eröffnet, auch die einschlagende miterhaltene Actenstücke vorgelesen habe, so ist solches doch dermal, nach der hohen Weisung, abermals geschehen, zudem durch diese Abfertigung der Zudringlichkeit die in Frage stehende Accession, nach dem Inhalte des hohen anderweiten Schreibens in Ziffern vom 3. d., aufgehalten wird, und ich werde in der Folge damit bei jeder Gelegenheit fortfahren.

Es ist aber hierin noch zur Zeit Tauben oder nicht hören Wollenden gepredigt; der Marquis von Lucchesini äusserte: „qu'il n'était pas en-

core en état (wahrscheinlich, weil Alles nach Petersburg geschickt und noch keine Antwort eingetroffen ist) de donner les réponses ministerielles promises, que la cour de Berlin restait en attendant à son système, que la convention de Pétersbourg était la base de ses actions et de ses opérations, que la note de Merle avait détruit tous les engagements antérieurs quelconques, que le Roi ne départait point de ce principe, que le Roi se regardait absolument allié et auxiliaire de l'Empereur".

Wenn ich allen diesem wiederholt entgegensetze, dass die gleiche Entschädigung der Grund aller Handlungen gewesen, dass der König Haupttheil des Krieges seie, dass eingegangene Verbindlichkeiten einseitig nicht, mithin auch nicht durch eine nachgefolgte Note — welcher Sinn auch jener von Merle abermal einseitig beigelegt werden wollte — abgeändert oder unkräftig gemacht werden könnte; wenn gegen alle menschliche Billigkeit, gegen alle Vorstellungen und die natürlichste Vernunftschlüsse dennoch alles Dieses behauptet, angeführet und wiederholet wird, so kann wohl kein anderer Schluss gemacht werden, als dass man alle Vorwände sucht, die Allianz zu entkräften, ihrer los zu werden, oder wenigstens, da man das Seine hat, Alles anzuwenden, um an Jenes nicht zur Erfüllung gehalten zu sein, was gebühret, und zu gleichmässiger Verschaffung des stipulirten Aehnlichen so beizuwirken, wie es feierlich verheissen worden ist.

Dahin geht alle Bearbeitung, und Alles wird zu diesem Endzweck angewendet und gedreht. Folgendes wird den Beweis des Vorstehenden führen. Nach dem Inhalte des hohen Schreibens vom 6. habe ich die freundschaftlichen Handlungen der kaiserlichen Geschäftsmänner in Polen zu Grodno und bei der Pforte, Herrn von Caché und Freiherrn von Herbert, in Rücksicht der Petersburger Convention in vollstem Masse geltend gemacht, mit der Bemerkung, dass der preussische Hof wohl keinen klareren Beweis von Aufrichtigkeit haben könnte, dass dieses die Rückgabe erwarten liesse, und wenn diese vollkommene Gleichheit bestimmt seie, so würde der verlangt werdende Beitritt allschon erklärtermassen mit Vergnügen erfolgen. Was ware die Antwort des Marquis Lucchesini? „Ce fait est avéré et prouvé de la part de Mr. d'Herbert et Mr. de Knobelsdorff l'a mandé au Roi. L'esprit du Divan a été principalement échauffé par une déclaration bête et inconcevable de la part de l'ambassadeur d'Angleterre, Mr. d'Ainsli qui, sans être autorisé, contre les principes du cabinet de Londres déclara, que l'Angleterre serait prête à reconnaître la république française."

Dieses hat Lucchesini eingeworfen, um glauben zu machen, die Pforte seie mehr deshalb als wegen Polen aufgebracht gewesen, und dass Freiherr von Herbert und Knobelsdorff hauptsächlich dieses mit vereinten Kräften beseitiget und gedämpft hätten. „Quant à Mr. de Caché," fuhr Lucchesini weiter fort, „il est vrai, qu'il n'a rien fait à la diète à Grodno qui aurait pu entraver les intérêts de la cour de Prusse; mais il a gardé le silence, surtout un silence, que les Polonais ont interprêté à leur avantage, à leur vue d'opposition et s'y sont répliés, en le citant même comme avantageux pour eux et le faisant valoir."

Dieses allein muss beweisen, dass man Alles übel und zu seinem obenberührten Endzweck auszulegen und anzuwenden sucht. Wenn man alles Dieses genau betrachtet, so können wohl Niemandem die über diese Allianz machen müssende Betrachtungen entgehen. Nach allem Diesen trat Lucchesini mit Folgendem auf: „Nous sommes très-bien instruits de ce que se passe entre les cours de Vienne et de Londres; nous sommes étonnés, que vous, Mr. le comte, n'en faites aucune mention; nous voudrions bien savoir, si vous n'avez pas des instructions sur cet objet; la cour de Vienne traite avec celle de Londres; c'est tout ce qu'on peut en dire, quoique stipulé dans le traité d'alliance entre la cour de Vienne et celle de Berlin, que l'une ne ferait jamais rien ni prendrait des engagements à l'insçu de l'autre." Ich habe hierauf geantwortet, dass ich über Dieses weder eine Instruction hätte, noch mir deshalb etwas bekannt seie.

Es sind über diese Eröffnungen von dem preussischen Gesandten zu London umständliche Nachrichten durch einen Courier eingegangen und ich merke deshalb in allem Betrachte grosse Bewegungen. Der holländische Gesandte v. Kinkel hat mir diese Jacobi'sche Einberichtungen mit dem Zusatze bestätiget, dass derselbe auch berichtet habe, der kaiserliche Gesandte zu London, Herr Graf von Starhemberg, habe gegen die zwischen dem englischen und preussischen Hofe geschlossene jüngste Convention sehr geeifert und sich deshalb erkläret, welches hier äusserst missfällt. Ich bin sicher, dass Herr v. Jacobi hierin nur sucht Misstrauen zu erwecken und dass die Sache sich ganz anders verhalte, so wie es von der bewährten Klugheit des vorgenannten kaiserlichen Gesandten nicht anders zu vermuthen ist.

Seit dieser Einberichtung bemerke ich zwei Sachen: *a)* dass die Bereitwilligkeit zu den projectirten Kriegsoperationen nachlasse; dass man zu erkennen gibt, dass die verschiedenen preussischen Corps-Commandanten Schwierigkeiten findeten; *b)* dass man unter der Hand ausstreuet, der König werde noch einen *coup militaire* mitmachen und ausführen helfen, alsdann aber für seine Person nach Berlin zurückkehren; der holländische Gesandte v. Kinkel will es von einer vertrauten Person wissen.

Wegen denen Kriegsoperationen hat der Herr Graf von Ferraris, da er selbst merkt, als lasse der kurz angezeigte hiesige Eifer nach, nebst mir mit dem Lord Yarmouth gestern eine Unterredung gehabt, um denselben anzufrischen, dem hiesigen Hofe Namens des seinigen eine nachdrückliche Sprache zu führen, welches er auch befolgen wird.

Bei dem preussischen Hofe und in dessen Cabinet entstehen nun die Betrachtungen, die ich von Vertrauten ganz sicher weiss: „Oesterreich will sich mit England und Holland alliiren. Russland hat zwar Preussen zur polnischen Acquisition geholfen, doch ist sich auf diesen Hof nicht sicher zu verlassen. Frankreich ist in einer Lage, dass eine Allianz, wenigstens dermal und auch in einer entfernten Zukunft, für Preussen ohne Nutzen und Vortheil sein dürfte. Die Allianz mit Oesterreich ist ein Abenteuer und nicht natürlich, mithin muss die Politik des preussischen Hofes Alles gegen eine Verbindung Oesterreichs mit

England und Holland anwenden. Oesterreich muss die Niederlande behalten und kann auch einige Grenzplätze zur Entschädigung erhalten; gegen alle übrigen Acquisitionen, besonders solche, die noch einen Austausch mit Baiern frühe oder spät möglich machen, muss, soviel möglich, gearbeitet werden. Oesterreich ist, wenn auch Preussen, noch mehr als jetzo in Polen geschehen, acquirirt, dennoch Preussen noch überlegen." — Die Allianz ist bisanhero in allen Theilen zum Vortheil von Preussen benutzet worden, und dies ware die geheime Triebfeder, sie zu schliessen.

181. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) Hainfeld, 21 septembre 1793.

Comme je l'avais annoncé à V. E. le 17, je me suis rendu le 18 chez le comte de Wurmser, et j'en suis de retour chez le Roi depuis hier. Pendant ces trois jours l'ennemi a attaqué vivement la gauche de notre armée qui l'a toujours repoussé très-vigoureusement, quoiqu'avec quelque perte. Hier les succès ont été entièrement pour nous. Nous avons maintenu notre position qu'ils voulaient forcer. C'est tout ce qu'il faut, jusqu'à ce que l'attaque générale projetée de concert avec les Prussiens soit engagée. Les bulletins du comte de Wurmser en donneront les détails à V. E. Je me bornerai à lui dire qu'aux pertes près, les choses en sont encore dans l'état où je les ai trouvées.

Mais j'ai opéré que le comte de Wurmser écrivit au Roi, pour tâcher de faire oublier à S. M. le malheur qu'il avait eu de lui déplaire, et cela a fait le plus grand effet.*) J'ai obtenu du Roi, qu'il rendit, pour renforcer le comte de Wurmser, le lieutenant-général Spleny,**) qu'il avait à sa manière de blocus de Landau, avec deux bataillons de Pellegrini, deux de Bavarois et un régiment de carabiniers, de sorte que le Roi et Wurmser sont apaisés pour le moment, et j'espère au moins, qu'il y aura plus d'harmonie et d'intelligence dans la grande opération prochaine qu'il n'y en aurait eu sans ces deux points.

Les affaires militaires en sont maintenant à ceci, que les Prussiens font leurs dispositions pour attaquer et battre successivement quelques postes considérables qui empêchent de tourner les Lignes par leur gauche dans la montagne; que cela fait, ils descendront avec un grand corps dans les plaines, derrière Weissenbourg, en faisant éclairer le château de Bitche par un détachement de troupes légères. Dans le même temps le comte de Wurmser fera passer le Rhin à quelques bataillons et de la cavallerie pris du Brisgau, près de Selz, pour observer la forêt de Hagenau et empêcher que l'ennemi ne se jette sur le Fort Louis. Et ce sera, quand la droite et la gauche des Lignes sera inquiétée par les mouvements ci-dessus, et que les signaux convenus en seront donnés, que le comte de Wurmser les attaquera avec toutes les forces qu'il a de ce côté-ci de la Louttre.

*) Dieser Brief Wurmsers an den König von Preussen, sowie ein zweiter kürzerer, beide vom 18. September, liegen abschriftlich bei den Berichten Lehrbachs an Thugut (Nr. 72) und an Colloredo (Nr. 59).

**) Vergl. zwei Schreiben Ferraris' an Wurmser vom 17. September (Kr.-A. Oberrh. 10/60, 10/62).

Le Roi s'est engagé à faire le bombardement de Landau, dès que les Lignes seront forcées et même à faire celui de Strasbourg, s'il restait encore assez de temps. S. M. part demain pour le corps du duc de Brunsvic qui va déjà se mettre en mouvement, et elle laisse le sien autour de Landau, voulant être présente à ce qui se fera pour tourner les Lignes. Cela n'en ira sans doute que mieux; car enfin si le cabinet de Berlin croit, qu'il ne faut pas nous aider à aller trop vite en Alsace, il reste toujours vrai, qu'un souverain qui est à la tête de son armée ne peut guères terminer la campagne, sans avoir sauvé sa gloire par quelques progrès. Je crois que ses faiseurs voient au moins jusque là, aussi c'est ce que je mets à présent en jeu dans ce que je leurs dis. Malheureusement ils ne considèrent pas leur cause individuelle assez enveloppée dans celle du Roi, pour se trouver intéressés à faire prendre à leur maître une impulsion plus vigoureuse. J'ai grand soin de prouver que, si l'on se brouille et si l'on ne fait rien, tout est irrémédiablement perdu, que les souverains à qui l'on cache cette vérité, qu'il leur importe tant de connaître, courent la carrière du malheureux Louis XVI, et que ceux qui les approchent et ont leur confiance sans leur tenir ce langage, dans les conjonctures où nous sommes, sont ignorants ou fourbes.

Le comte de Lehrbach, qui manie nos relations politiques avec cette cour, me paraît fait pour la commission épineuse qu'on lui a confiée. Il est pénétrant, ferme et capable de déjouer les cabales et les tortillages que je remarque dans tout ce qui nous entoure ici. Il m'a donné la clef de bien des choses sur lesquelles je me propose d'entrer en détail avec V. E. à mon retour à Vienne.

Je me suis cru en droit et même obligé par la nature de ma mission, de faire en quelques points passer le comte de Wurmser sur des difficultés de forme. Mais le bien du service, qui est mon unique point de vue, en étant résulté, j'ose compter sur la ratification de S. M. l'Empereur.

L'armée manque aussi de beaucoup d'objets de première nécessité et auxquels il faudra pourvoir bien vite. Ce sera un de mes premiers soins à mon retour que j'accélérai autant que possible après la prise des Lignes. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à V. E., que le service souffre considérablement du retard que les troupes du Tirol ont mis à exécuter l'ordre de marcher en Brisgau. Sans ce contre-temps elles seraient arrivées huit jours plutôt, et nous auraient procuré des grands avantages pour les démonstrations que nous voulons faire sur le Rhin pendant les attaques. Pendant l'absence du Roi je rejoindrai le corps du comte de Wurmser.

182. REGISTRATUR UND GENAUER INHALT

dessen, was in der Ministerialbesprechung zu Roth den 22. September 1793 bei dem königl. preussischen Hauptquartier Burweiler zwischen dem königl. preussischen Minister Herrn Marquis von Lucchesini und den k. k. Ministern Fürsten von Reuss und Grafen von Lehrbach vorgegangen ist.

(Beil. zu dem Berichte Lehrbachs an Thugut Nr. 77.)

Königl. preuss. H.-Qu. Burweiler, den 23. September 1793.

Den 22. Frühe gabe der königlich preussische Minister Herr Marquis von Lucchesini dem Herrn Fürsten von Reuss und mir dem Grafen

von Lehrbach zu erkennen, dass er zu Roth, wo seine Familie wohnte, und eine Stunde von dem Orte Burweiler, wo das königlich preussische Hauptquartier ware, entlegen ist, eine Ministerialbesprechung zu haben wünschte, und zugleich ein Mittagessen anbietete. Der Herr Fürst von Reuss und ich verfügten uns den 22. gegen zwölf Uhr Mittag nach Roth, wo der Herr Marquis von Lucchesini uns in das zubereitete Zimmer führte und Folgendes vorläufig äusserte:

„Le Roi m'a chargé de témoigner sa satisfaction à MMs. les ministres prince de Reuss et comte de Lehrbach et les assurer de son souvenir, demandant de même le leur, ajoutant combien il était content de la manière délicate et modérée avec laquelle Mr. le comte de Lehrbach avait traité jusqu'ici les affaires importantes dont il était chargé. Le Roi va à des grandes expéditions dont il souhaite la réussite et l'effet désiré; il ne manquera pas d'agir comme un loyal allié et un bon général, puisqu'on a voulu cette plan d'opération, constaté et confirmé par Mr. le comte Ferraris — un plan qui aura toujours de grands difficultés; les troupes prussiennes feront leur possible pour les surmonter. Ceci mis en avant, j'ai ordre du Roi d'exposer à MMs. les ministres la situation fâcheuse dans laquelle le Roi se trouve relativement aux affaires de la Pologne; le traité est signé, mais on ne veut pas donner la ratification avant la conclusion du traité d'alliance et de commerce. L'ambassadeur de Russie Mr. de Sievers à l'aide de quelques Jacobins (femmes) y entre principalement; le ministre d'Angleterre Mr. de Gartner est parti huit jours plutôt qu'il n'aurait fallu; le ministre de Suède a bien travaillé sous mains; et le silence du chargé d'affaires de la cour de Vienne, [l'opposition des sujets galiciens, qui ont aussi signé les derniers, ont]*) influé sur cette situation. La gazette de Brünn a dit publiquement: „„La cour impériale ne pourra j'amais accorder le démembrement de la Pologne sans en avoir sa portion."" Les rapports de Berlin et surtout de Mr. de Möllendorf sont si inquiétants, que le Roi pourrait être obligé d'aller en personne en Pologne, et en cas de besoin d'y faire marcher quelques troupes de son armée contre les Français, si les circonstances l'obligeraient de faire la guerre contre les Polonais. Comme Mr. le prince de Reuss est accrédité auprès de S. M. et Mr. le comte de Lehrbach tient son pleinpouvoir de la lettre autographe de S. M. l'Empereur, il est nécessaire, que je me légitime de même de traiter avec MMs. les ministres sur les objets politiques en question."

Hierauf verlase der Herr Marquis Lucchesini seine Vollmacht des gewöhnlichen Inhalts. Nach dieser Vorlesung und Vorzeigung äusserte er: „Le Roi désire à présent pour donner plus de forme et de légalité aux affaires qui se traitent, de les faire par écrit; c'est pourquoi il me charge à transmettre à MMs. les ministres les réponses officielles sur les ouvertures verbales dans un mémoire qu'il aura l'honneur de lire." Der Herr Marquis gab mir hierauf das Original und lase die Abschrift davon ab.

---

*) Das Eingeklammerte mit Bleifeder durchgestrichen; „ont" in „a" corrigirt.

Als dieses Memoire abgelesen war, dachte ich wegen dessen besonderen Inhalts von der äussersten Nothwendigkeit zu sein, mit einer sehr gelassenen, aber doch nachdrücklichen Sprache eine umständlich wiederholende Eröffnung und Zergliederung des schon mehrmal Geäusserten eintreten zu lassen. Ich finge damit an, das gnädige königliche Andenken zu verdanken; dass die Kriegsoperationen und verabredete Plane zur Militärbranche gehörten; dass der Herr Oberst von Mannstein schon vor der Ankunft des Herrn Grafen von Ferraris den nun ausgeführt werden sollenden Plan, wenn jener nach Saarlouis vom kaiserlichen Hofe nicht gut und angemessen gefunden werden sollte, vorgeschlagen und uns Ministern mit dem Zusatze eröffnet hätte, dass, da der Herr Graf von Wurmser schon weit voraus seie, der Plan, auf die Linien zu gehen, der vorzüglichste, auch für den König weniger kostbar als der gegen Saarlouis wäre; der Herr Graf von Ferraris habe bei seiner Ankunft diesen Plan näher verabredet, berichtigt und adjustirt, auch bei der Wurmser'schen Armee sowohl in Rücksicht des Commandos als alles Uebrigen das Nöthige zur Zufriedenheit des Königs angeordnet und zu Stande gebracht; es seie daher, wenn die Operationen zum allgemeinen Besten mit gleichem Muth und Thätigkeit angefangen und fortgesetzet würden, alles Gedeihliche zu hoffen. Die polnische Angelegenheiten betreffend seie es hart, das Betragen des kaiserlichen Geschäftsträgers also auszulegen, da der kaiserliche Hof hierin vielmehr alles Freundschaftliche und Rücksichtliche bezeigt zu haben glaube. [Das Betragen der Polen, welche in Galizien begütert, seie mir unbekannt, doch würde, wenn es sich also verhalte, kein widriger Schluss auf die Denkungsart des Kaisers Majestät hieraus gefolgert werden wollen. Es würde den erprobten grossen Eigenschaften und freundschaftlichen Gesinnungen kaiserl. Majestät und des kaiserl. Hofes zu nahe getreten sein; noch weniger aber dürfte hiezu eine Provinzialzeitung können angeführet werden]*), deren Inhalt mir ganz unbekannt seie, jedenfalls aber auf einen ungeschickten Zeitungsschreiber, nicht auf den Hof und dessen Denkungsart selbsten gelegt werden könnte. Das Memoire enthalte übrigens theils wiederholend, theils solche neue Gegenstände, die wahrhaft unerwartet gewesen und aufrichtig zu bedauern wären, da das Allgemeine und Besondere dadurch leide. Wo werde Europa, jeder Staat, und besonders Deutschland seine Rettung finden? — Der kaiserliche Hof seie in den französischen Angelegenheiten mit aller Aufrichtigkeit, Nachdruck und äusserster unverhältnissmässiger Anstrengung zu Werke gegangen; des Königs Majestät seie nicht allein Alliirter und Auxiliaire, sondern vorzüglicher Haupttheil; die Allianz seie vor dem Ausbruche des Krieges geschlossen worden, hierauf die Erklärungen gegen Frankreich auf Anrathen des Herrn Jacobi geschehen und vom Könige in Paris wiederholt worden; der preussische Hof habe deutlich erkläret, dass, wenn auch kein anderer Hof in die Coalition trete, so würde Preussen mit Oesterreich die Sache allein über sich nehmen. Des Königs besonderes,

*) Das Eingeklammerte ist mit Bleifeder durchgestrichen; statt dessen gesetzt: „wogegen unmöglich die Anführung einer Provinzialzeitung gelten könne."

eigenes Kriegsmanifest, sowie jenes des Herrn Herzogs von Braunschweig seie erschienen; der König seie noch überdies ein *membre prépondérant de l'Empire*, welches Frankreich den Krieg erkläret habe; der kaiserliche Hof hätte ohne alles Dieses den Krieg vermeiden können und würde ihn auch vermieden haben; die *Assemblée constituante* habe die kaiserlichen Anordnungen im Niederlande und Vorderösterreich besonders auch wegen denen Emigrirten selbst Anderen zum Muster angeführt, und der Einwurf, dass Dumouriez dem Hause Oesterreich dennoch den Krieg erkläret haben würde, würde dadurch entkräftet, dass dieses blos eine Folge der auf preussisches Anrathen und Begnehmigung geschehenen und von Preussen selbst wiederholten Erklärungen gewesen seie. Die gleiche Entschädigung seie so festgesetzt, und aus allen Handlungen zu beweisen, und von mir neuerdings auch *ex actis* überzeugend bewiesen worden, dass hierüber kein Zweifel übrig bleibe, zudem auch selbst die Petersburger Convention davon den Beweis führe. Die Note von Merle beseitige keineswegs die vorhinige feierliche Verhandlungen und Zusagen, die ohne Verletzung der zwischen zwei alliirten Höfen ohnehin bestehenden *bonne foi* nicht einseitig aufgehoben werden könnten.

Ich wiederholte allhier mit vieler Standhaftigkeit alles Einschlagende, von mir in meinen vorigen Registraturen und Berichten allschon genau Einberichtete. Nur wegen der in dem Memoire berührten Accession fande ich nöthig abermals, wie ich es Nr. 29 unterm 21. v. M. mittelst Registratur sub Nr. 10 allschon gehorsamst einberichtet und angezeiget habe, zu erwähnen, meine Erklärung seie gewesen und ich müsste wiederholen, dass Se. kaiserl. Maj. herzlich bedauerten, dass Sie noch nicht im Stande wären, dem Wunsche des Königs in vollem Masse ein Genügen zu leisten, dass Allerhöchstselbe aber solchen mit Vergnügen erfüllen würden, sobald Sie nur auch selbst über die Ihnen gemachte Anstände und über ihre gleichmässige Entschädigung eine billige Beruhigung erhalten hätten, welches, wo nicht einzig, doch grösstentheils von des Königs Majestät abhinge, da der russische Hof nicht nur das vollkommene gleiche Entschädigungsrecht des Kaisers Majestät ohne Anstand anerkenne, sondern auch dessen Realisirung aufrichtig zu wünschen scheine.

Der Herr Marquis von Lucchesini äusserte: „Il est certain, Mr. le comte, que vous avez fait, dans le commencement de vos explications, cette déclaration de mot en mot; c'est pourquoi il est dit dans le mémoire *suspension d'accession.*"

Ich fuhre hierauf weiter fort: was am Ende aus allem Diesen in den französischen Angelegenheiten zum allgemeinen und besonderen Schaden entstehen würde? wohin es mit jedem Staate kommen müsste? Die Vorwürfe würden allgemein werden. Diese Lage seie wahrhaft bedauerlich und man hoffete, vertrauend auf die grossmüthige, rechtschaffene und aufrichtige Gesinnungen Sr. königl. preussischen Maj., dass Höchstdieselbe zum allgemeinen Besten, zu Ihrer eigenen Glorie und Wohlfahrt, auch zu Beobachtung alles feierlich Versprochenen, Verabredeten und Geschlossenen ferner fortfahren würden, mit Ihrem treuen Alliirten, des Kaisers Majestät, und den übrigen nun coalisirten Mächten alles Erforderliche anzugehen und eintreten zu lassen.

Der Marquis Lucchesini war nach allen diesen wiederholten Vorstellungen und bei der ganzen Handlung, wie der Herr Fürst von Reuss bezeugen kann, ganz ausser Fassung, und zwar dergestalt, dass ich ihn noch nie so gefunden habe, mit halben Worten sprechend, alle Augenblicke in abgebrochenen Reden, und äusserte weiter: „Le Roi m'a ordonné de déclarer ses intentions par écrit dans un mémoire, comme il a été fait; il restera bon allié; mais les affaires en Pologne, qu'il regarde comme sa brunelle, l'affectent à un point incroyable; si elles portent à une guerre ouverte, on pourrait encore être forcé de prendre davantage; on pourrait aussi indirectement contribuer à l'arrangement désiré et à dissiper l'orage qui se prépare; si les affaires en Pologne ne l'exigent pas absolument, le Roi restera jusqu'à la demi-novembre, mais après sa présence est nécessaire à Berlin et dans ses états pour trois mois ou jusqu'à la demi-mars, aussi à cause des mariages de ses deux princes. Nous sommes presque banqueroutes; il faut aussi prendre des arrangements à cause de finances; mais si les affaires de la Pologne, comme il paraît, exigent indispensablement la présence du Roi et l'emploi de la force contre les mutins en Pologne, le Roi y ira sans aller à Berlin, enverra ce qu'il faut encore en troupes, et en laissera ici un commandant sur les troupes prussiennes, apparemment le duc de Brunsvic."

Ich bemerkte hierauf: der preussische Staat habe einen Schatz; die kaiserliche Staaten hätten keinen, den kostbaren Türkenkrieg verlassen, und nun in dreifacher force diesen Krieg gegen Frankreich, mithin noch mehr Ursache, seine Finanzen zu beklagen; relativement au commandement des troupes prussiennes, la cour impériale espérait pour le bien commun un commandant affidé.

Der Marquis Lucchesini antwortete: „La maison d'Autriche n'a pas peut-être un trésor, mais du crédit, ce que nous n'avons pas; peut-être le duc de Brunsvic ne serait pas agréable pour le commandement; mais la cour impériale n'avait non plus ôté Mr. de Wurmsèr du commandement, malgré tout ce qui s'était passé."

Ich antwortete, que je n'avais aucun ordre de déclarer quelque chose contre Mgr. le duc de Brunsvic et son commandement; quant au général comte de Wurmser, on n'avait jamais donné à connaître, qu'on désirerait de le voir relevé de son commandement; ce désire était au contraire seulement de faire en sorte que Mr. le comte de Wurmser soit exhorté d'agir de concert avec l'armée prussienne, ce que S. M. l'Empereur avait fait dans un propre billet au dit général.

Der Herr Marquis Lucchesini antwortete: „Le Roi n'aurait jamais voulu demander son rappel; il a assez montré son mécontentement sur la conduite du général Wurmser et de son fils. Je ne puis m'empêcher de vous dire, quoique pas ministeriellement, que le Roi a été encore plus affecté, lorsque Mr. le comte de Ferraris est revenu du camp de Mr. de Wurmser, a prit sa défense et a approuvé ses opérations et les a soutenues. Le Roi lui a assez donné à connaître que ces opérations combinées seraient difficiles à mener à leur but avec ce général commandant."

Hierauf erklärte er weiter: „Si les opérations en Alsace n'ont pas l'effet désiré, il faudra songer au quartier d'hiver depuis Trêves, Coblence

et Mannheim. Le Roi pourrait envoyer ses équipages par économie à Anspach, et les affaires en Pologne finies, il retournerait toujours en bon allié et bon général. On pourrait aussi, les affaires en Pologne finies, mettre à l'armée du Rhin le général de Möllendorf. En attendant pour les affaires politiques ultérieures il y a trois voies: ou de les faire à Berlin près du ministère du Roi, ou que vous, Mr. le comte, les continuez, et qu'après vous vous rendiez, si les circonstances l'exigent, même à Breslau, ou qu'on attendît à Vienne jusqu'à ce que je me trouve à Vienne comme ministre prussien, ce qui sera vraisemblablement au mois de novembre ou de décembre; peut-être la paix pourrait même se faire pendant l'hiver, car il y a encore plusieurs autres moyens d'indemniser la maison d'Autriche. Mr. le prince de Reuss et vous, Mr. le comte, vous pourriez encore rester dans les contrées, surtout à Edesheim à une lieue d'ici derrière le camp du prince royal pour attendre le résultat des opérations et de ce qui sera nécessaire en Pologne; le Roi se tiendra ici ou en Pologne, pour en régler l'ultérieur à tout égard. Je vais à Mannheim, puis à Neustadt, après à Kaiserslautern pour être plus près du Roi. J'aurai l'honneur de vous informer de tout ce qui se passera, pour prendre vos mesures en conséquence. Le quartier général et l'état-major de l'armée du Roi reste jusqu'à un règlement ultérieur à Burweiler, et peut-être le prince de Reuss pourrait être en cas de retourner à Berlin."

Ich fragte hierauf den Herrn Marquis Lucchesini, en quoi consistaient les autres moyens d'indemniser la maison d'Autriche, dont il avait fait passagèrement mention, et il m'a laissé sans réponse.

Dem Herrn Grafen von Ferraris, der zur Wurmser'schen Armee gegangen ist, habe ich von diesem ganzen Hergange das zu seiner Wissenschaft Nöthige vertraulich, besonders das ihn persönlich Angehende und wegen ihm Geäusserte mitgetheilt und eröffnet, welcher darüber ganz in Verwunderung gerathen ist, da er dem Könige ohne Unterlass vorgestellet hat, wie sowohl der kaiserliche Hof als der Graf von Wurmser das Vorgegangene bedaure; man werde Alles ersetzen; der Graf von Wurmser unterwerfe sich ganz dem König, zudem das von ihm, Graf Wurmser, Vorgekehrte zum allgemeinen Besten gemeint gewesen seie.

Auch aus diesem Vorgange und dem, was Marquis Lucchesini wegen dem Herrn Grafen von Ferraris geäussert hat, legt sich klar an den Tag, dass alles Menschmögliche hervorgesuchet worden, ungegründetes Missvergnügen und Klagen zu erzwingen.

[Wenn diese ganze Registratur, die jedoch über Alles, wie es geäussert worden, ganz echt und verlässig ist, mit einem genau beurtheilenden Blick betrachtet wird, so kann das Urtheil nicht anderst ausfallen, als dass Vieles darin untereinandergeworfen Vieles halb und verwirrt oder verwickelt vorgebracht worden ist.

Dieses war aber die Lage des Marquis Lucchesini; seit vier Tagen ist er zerstreut und gleichsam nicht mehr der Nämliche, bei der Unterredung ganz, wie ich schon bemerkt, ausser seiner Fassung, selbst in grosser Verlegenheit, das Angeführte vorzubringen, und nach der

Tafel liess er sich gar nicht mehr sehen. Die Ursache dieser Lage sind die polnische Angelegenheiten, Hofintriguen bei dem Könige, besonders in Rücksicht seines Schwagers, des Generals Bischoffswerder, Eifersucht bei denen Berliner Ministern. Ich bewerfe mich deshalb auf meinen umständlichen Begleitungsbericht.]*)

183. MÉMOIRE.

(Beilage zu Lehrbachs Bericht an Thugut vom 24. September 1793.)

(Orig.) Au quartier général de Burweiler, le 22 de septembre 1793.

Les négociations entamées par les ministres de S. M. I. et R., Mr. le prince de Reuss et Mr. le comte de Lehrbach avec le soussigné nommé à cet effet ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, ont offert dès les deux premières conférences à la considération du Roi des principes et des demandes d'une si grande conséquence, que ce souverain a eu besoin de quelque temps pour saisir les rapports des premiers avec les engagements contractés par S. M. avec son auguste allié, et pour puiser dans ces mêmes engagements les réponses aux secondes. On ne s'arrêtera pas ici à retracer les vrais motifs de la guerre injuste et cruelle que la faction dominante en France suscita l'année passée à S. M. I., ni à examiner les causes qui empêchèrent la réussite du plan de campagne, par lequel on avait espéré de pouvoir en même temps rendre la liberté et la couronne à l'infortuné Louis XVI et rétablir en Europe la tranquillité et la paix. On ne rappelera point la retraite forcée des armées alliées, qui par l'intempérie des saisons et par une maladie contagieuse avaient cessé d'être redoutables, l'abolition de la royauté en France, suivie immédiatement d'une augmentation imposante des forces à combattre, les succès rapides de Dumouriez en Flandre, couronnés par la conquête de tous les Pays-bas autrichiens et de l'évêché de Liège, l'Allemagne envahie par Custine et la première forteresse de l'Empire tombée au pouvoir de l'ennemie, tandis que de toutes les puissances de l'Europe, hormis la Prusse et la Russie, les unes se tenaient encore renfermées dans les bornes de la plus stricte neutralité et les autres avaient plutôt annoncé à la cour de Vienne le désir qu'indiqué les moyens de prendre part à la guerre. S. M. le Roi de Prusse, appelé à y intervenir comme puissance auxiliaire, par les stipulations du traité d'alliance qui venait d'unir heureusement les cours de Vienne et de Berlin, n'avait point proportionné son assistance à ces obligations. Elle était volée en personne avec une armée de cinquante mille hommes au secours de son nouvel allié. Mais plus l'étendue de sa coopération était libérale, moins lui eût-il été possible d'en prolonger la durée, sans s'assurer au préalable des dédommagements auxquels ses efforts généreux lui avaient fait acquérir des droits incontestables. Sans se laisser abattre à l'aspect des revers dont les armées alliées étaient, pour ainsi dire, entourées à la fin du mois d'octobre, S. M. le Roi de Prusse ne se crut pas permis de restreindre aux mesures du devoir les secours, dont son auguste allié semblait reconnaître le prix dans un moment si

*) Das Eingeklammerte mit Bleistift durchgestrichen.

critique. Il avait d'ailleurs une trop haute idée de l'équité de S. M. I., pour balancer un instant à lui exposer avec autant de franchise que de précision les conditions auxquelles le Roi pourrait continuer à l'Empereur, pendant la campagne de 1793, la même assistance qu'il lui avait accordé dans celle de 1792. Ces conditions (dont la conservation de la monarchie que la providence a confié à ses soins lui faisait une loi, à laquelle il lui eût été impossible de déroger) furent exposées dans les conférences de Luxembourg par le comte de Haugwitz, son ministre d'état et de cabinet, au baron de Spielmann, ci-devant référendaire intime de S. M. I. Déposées dans la note signée à Merle le 25 octobre 1792, elles présentèrent à l'Empereur l'unique moyen de se ménager, pendant une seconde campagne, la puissante coopération de l'armée prussienne, pour le recouvrement des belles et importantes provinces que l'ennemi venait de lui enlever, et pour la continuation d'une guerre qui devenait tous les jours plus difficile et plus opiniâtre. La note de Merle établissant d'une manière positive et authentique la proportion entre les services que S. M. prussienne s'engageait à rendre à son auguste allié et les dédommagements qu'elle en exigeait en récompense, n'assujettissait plus l'article des indemnités en faveur de la cour de Berlin qu'à la simple acceptation impériale des offres que le Roi lui avait fait d'une part et à la pleine exécution de l'autre des engagements que ce souverain avait pris par la même note envers son allié l'Empereur. Quant à son acceptation, sans même en appeler à la loyauté du cabinet de Vienne, S. M. prussienne en a deux garants bien précieux, dans les expressions les plus énergiques de S. M. I. à ce sujet à l'audience de congé du comte de Haugwitz et dans plusieurs passages tout aussi clairement prononcés d'une lettre autographe de ce souverain au Roi. Et le témoignage irrécusable de S. M. l'Impératrice de Russie a même autorisé le Roi à reconnaître avec la plus vive joie, qu'il doit les premiers succès des négociations, entamées à Pétersbourg pour ses acquisitions en Pologne, à la loyauté avec laquelle S. M. l'Empereur s'est empressé de remplir auprès de cette grande princesse ce qu'il avait promis de faire à cet égard.

S. M. prussienne de son côté n'a pas même attendu la conclusion de la convention de Pétersbourg pour combler la mesure de ses obligations. Elle les a dépassées dans la suite, de façon à mériter à plusieurs reprises le témoignage flatteur de la justice et de la reconnaissance de son auguste allié. En effet, lorsqu'après l'occupation d'Ehrenbreitstein l'armée du Roi eût mérité le repos des quartiers d'hiver, si elle n'était pas allée couvrir le duché de Clèves et les états de Westphalie qui demeurèrent quelque temps exposés aux incursions de l'ennemi, S. M. par des marches pénibles et difficiles et par la prise de Francfort (dont la réussite seule sembla justifier l'hardiesse du projet) s'empressa de rétablir la communication essentielle et directe entre le reste de l'armée impériale au Bas-Rhin avec les provinces héréditaires de la monarchie autrichienne. Cette entreprise qui a été le germe de tous les événements heureux de la campagne actuelle fixa le Rhin et la Moselle pour terme aux pirateries des Français, et l'armée prussienne par une

campagne d'hiver des plus actives et des plus fatiguantes les obligea à respecter la première de ces barrières.

En attendant, l'élite des troupes de S. M. vint au cœur de l'hiver augmenter son armée sur le Mein, tandis qu'un autre corps s'assembla malgré la rigeur de la saison sous le canon de Wesel, et ces deux corps réunis ajoutèrent vingt mille combattants aux forces que, selon la teneur de la note de Merle, le Roi s'était engagé d'employer pendant cette campagne contre l'ennemi commun. La part que ce dernier corps de troupes prussiennes a prise aux succès par lesquels le prince de Cobourg dans l'espace de quatre semaines délivra Maestricht, sauva la Hollande et rendit les Pays-bas autrichiens à leur légitime maître, et celle que les avis, les conseils, les offres de secours de la part de S. M. prussienne ont eue à tout ce qui a précédé et accompagné l'ouverture de cette campagne mémorable sont des faits trop récents, pour qu'il soit nécessaire d'en renouveler le souvenir. Il en est de même des opérations de l'armée que S. M. prussienne a commandée en personne, et dont les succès ont toujours paru répondre, surpasser même quelque fois l'attente de son auguste allié et de l'Europe entière.

C'est ainsi que jusqu'à l'époque de la prise de Mayence et de la délivrance du duché de Deux-ponts, le Roi, partageant sans relâche avec son armée les fatigues et les dangers des opérations militaires, n'a cessé un instant de remplir les engagements contractés avec la cour impériale par la note de Merle, engagements auxquels la réunion de la Prusse méridionale à la monarchie venait de mettre le sceau de l'invariabilité. Mais la preuve la moins équivoque de l'empressement sincère de S. M. prussienne, de contribuer aux progrès des armées victorieuses de son auguste allié et d'avancer les intérêts de ce monarque dans le cours d'une campagne commencée sous de si heureux auspices, consiste dans les sollicitations non interrompues que le Roi a fait parvenir à S. M. l'Empereur depuis le 25 du mois de mai jusqu'au moment présent, pour avoir connaissance des plans militaires arrêtés dans le conseil de S. M. I. et qui auraient pu être exécutés à l'instant, que par la prise de Mayence toutes les forces, occupées à former ou couvrir le siége de cette place, étaient libres d'agir de concert contre la France. C'est au témoignage des ministres et des généraux de S. M. l'Empereur que le Roi en appelle de la célérité, avec laquelle, sans accorder à ses troupes le moindre repos, S. M. les conduisit du camp devant Mayence vers les frontières de la France, de son empressement à se mettre en mesure de favoriser les projets du prince de Cobourg, en se portant vers la Saar, de sa déférence à suspendre l'exécution du plan concerté avec le feldmaréchal impérial pour se prêter aux instances du prince de Waldeck, et des vifs regrets que S. M. ne cessait d'exprimer en bon allié et bon général sur l'incertitude des opérations ultérieures qui enchaînait la bonne volonté de ce monarque et paralysait, pour ainsi dire, l'ardeur de ses troupes. Cependant cet article, ayant été discuté dans la note que le soussigné a eu l'honneur d'adresser le 30 août à Mr. le prince de Reuss et à Mr. le comte de Lehrbach, avait fait renaître l'espoir que S. M. prussienne aurait eu le temps et l'occasion de faci-

liter aux troupes de S. M. I. les conquêtes qu'elle médite pour s'indemniser sur les auteurs de cette guerre des frais et dommages, qu'elle lui a causés. S. M. I. connaissait d'ailleurs les sentiments de son allié à ce sujet. Dans la dépêche adressée au résident Cesar à Vienne le 10 juin de cette année, S. M. le Roi de Prusse s'était fait un plaisir de reconnaître l'équité des vues de son auguste allié par rapport à une juste indemnisation. Il lui avait manifesté ses dispositions amicales à les favoriser autant qu'il dépendrait de lui. Il lui avait renouvelé l'offre de son consentement appuyé de celle de ses bons offices pour faciliter la réussite de l'ancien projet d'échange des Pays-bas autrichiens contre la Bavière. Dans la supposition que ce projet eût présenté à la sagesse du ministère impérial des inconvénients ou des difficultés, dont elle seule peut mesurer l'étendue, ou dans le cas que d'autres combinaisons politiques, dont le Roi ne prétend point d'être instruit, eussent fait trouver de l'intérêt de S. M. I. d'en abandonner la poursuite, le Roi n'avait point balancé à se montrer favorable aux vues d'agrandissement de S. M. I. sur la France, dont on désirait seulement de connaître la position et les bornes. Si des sentiments si désintéressés, énoncés par des ouvertures si amicales et si cathégoriques, avaient pu laisser encore quelques doutes sur le prix infini que S. M. prussienne a toujours attaché à la conservation de la précieuse amitié et de l'union intime qui le lie à S. M. l'Empereur, l'empressement de continuer à employer à son avantage l'armée que le Roi commande en personne jusqu'au terme de ses engagements eût dû l'effacer tout-à-fait. Et certes, l'impatience que S. M. a témoigné depuis de faire agir ses troupes en faveur de son auguste allié est une marque de dévouement dont l'histoire des alliances ne fournit guères d'exemples. De cette manière le Roi ayant ou déjà religieusement rempli ou marqué les dispositions les moins équivoques de remplir tous les engagements qui d'après les termes de la note de Merle lui ont servi de titres aux acquisitions qu'il vient de faire en Pologne, ce monarque s'était attendu, que S. M. l'Empereur aurait mis le sceau de sa satisfaction et de sa reconnaissance aux procédés francs et loyaux de son fidèle allié, en accordant son accession à la convention signée à Pétersbourg le 23 janvier 1793, et que cette démarche aurait eu lieu dans le temps, où un acte pareil eût accéléré la réussite d'un arrangement duquel devait absolument dépendre la coopération actuelle du Roi contre l'ennemi de la cour impériale. Si l'extrême délicatesse de ce monarque lui avait fait choisir un mode d'indemnisation pour les frais de la guerre entreprise en faveur et pour la défense de S. M. l'Empereur qui ne tomba nullement à la charge de son auguste allié, soit dans l'acquisition même, soit dans les moyens d'y parvenir, S. M. l'Empereur y ayant acquiescé et le Roi ayant rempli tout ce qui devait être la suite d'une acquisition réelle et constatée par toutes les formes diplomatiques, ce monarque croyait avoir même acquis le droit de compter sur l'appui du ministère impérial, pour la réussite de la négociation entamée à ce sujet avec les états de la république de Pologne assemblés en diète confédérée à Grodno. Cependant l'on ne saurait se faire illusion sur les

suites fâcheuses des fausses inductions que les Polonais ont tirées du rôle passif et silencieux que le chargé d'affaires de S. M. I. a tenu à la diète de Grodno, où les affaires ont pris une tournure, par laquelle S. M. le Roi de Prusse se voit forcé de ramener les Polonais par les armes aux termes qui étaient précédemment arrêtés entre les trois puissants voisins de la république. La position hostile, dans laquelle le Roi va se trouver incessamment vis-à-vis d'eux, forcera naturellement S. M. à retirer de son armée du Rhin un nombre de troupes proportionné à la résistance que les Polonais, enhardis par l'éloignement du Roi et par les insinuations insidieuses des ennemis de la bonne cause, semblent décidés à lui opposer. Elle est toute fois intentionnée de laisser ici celles dont elle pourra se passer pour le moment, soit dans ses états, soit contre ces nouveaux ennemis.

S. M. prussienne se trouvant ainsi reduite contre son attente et bien malgré elle à la fâcheuse nécessité d'aller en personne s'assurer par ses propres moyens des justes indemnités, dont elle avait pris possession en Pologne, elle sera obligée d'abandonner à son allié le soin d'en faire autant de son côté vis-à-vis de la France, pour se procurer sur cette puissance les dédommagements auxquels il aspire. Le Roi doit naturellement se réserver d'y acquiescer en son temps, et sous la condition réciproque de l'acquiescement de son auguste allié aux acquisitions que S. M. prussienne a faites en Pologne.

Cette résolution est une conséquence immédiate de celle que Mr. le comte de Lehrbach avait annoncée au soussigné par rapport à la suspension de l'accession de l'Empereur son maître à la convention de Pétersbourg, accession que le Roi, respectant comme il le doit les raisons qui peuvent en avoir motivé le retard dans le cabinet de Vienne, se dispense d'insister davantage à demander. Elle s'écoule naturellement de l'état de guerre dont les nouvelles frontières de la monarchie prussienne sont menacées, ainsi que des principes énoncés par la note de Merle, dans laquelle la coopération plus étendue de S. M. était soumise aux prix de l'acquisition effective de la Prusse méridionale, et sa durée etait circonscrite par celle de la campagne actuelle. Elle n'est pas moins une suite inévitable de la nécessité, dans laquelle S. M. se trouve de ménager les dernières ressources de l'état et de l'obligation, qu'a chaque souverain de n'étendre sur ses peuples le poids de la guerre à moins qu'elle ne soit utile ou inévitable. Et puisque la voix impérieuse du devoir suspend uniquement l'effet du vif désir du Roi de continuer à offrir à son auguste allié, dans une troisième campagne, les mêmes secours, qu'il lui a prêtés dans les deux premières, ce ne serait qu'en combinant les intérêts de son état et le bien-être de ses sujets avec les secours que les puissances coalisées trouveraient peut-être le moyen de lui ménager, pour conserver à la cause qu'elles ont épousée l'armée de S. M., que ce monarque pourrait concilier sa bonne volonté avec les obligations que son rang lui impose.

Mr. le prince de Reuss et Mr. le comte de Lehrbach, ministres de S. M. I., sont priés par le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, de recevoir ce mémoire comme la réponse

officielle que le Roi son maître l'a chargé de donner aux ouvertures et aux demandes faites par Mr. le comte de Lehrbach au marquis de Lucchesini dans la conférence du 21 d'août. Le soussigné a tout lieu de croire que, lorsque ce mémoire aura été porté à la connaissance de S. M. l'Empereur et de son ministère, ce monarque et son conseil ne refuseront point à S. M. prussienne la justice de reconnaître, qu'elle ne s'est départie un instant de la ligne de ses obligations, en y ajoutant plutôt tout ce que l'attachement le plus désintéressé lui a suggéré pour cimenter et perpétuer l'alliance à laquelle le Roi se fera toujours gloire de demeurer invariablement attaché. Jérôme marquis de Lucchesini m. p.

---

184. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 25 septembre 1793.

Mr. le chevalier Eden m'a prévenu hier de l'arrivée d'un courrier de Londres, par lequel il avait été chargé de faire auprès de S. M. I. de pressantes instances, pour qu'il soit détaché de nos troupes dans le Milanais un corps de quatre à cinq mille hommes, afin d'être transporté à Toulon, et d'y servir à la défense de cette ville, actuellement sous la protection des armes de S. M. britannique.

Cette demande n'a pu que nous jeter dans un grand embarras; après la manière peu convenable, dont la cour de Turin avait rejeté des propositions fondées sur la plus stricte équité, S. M. avait fixé l'emploi de toutes les troupes, dont elle pouvait disposer: la réserve du Tirol a déjà marché vers le Rhin, une partie des troupes du Milanais devait la remplacer, et tous les préparatifs avaient été faits en conséquence.

Non obstant cela S. M. m'a permis d'annoncer à Mr. le chevalier Eden, que sacrifiant toute autre considération quelconque à sa déférence empressée pour les désirs de S. M. britannique, elle consentait à fournir le corps de quatre à cinque mille hommes qui lui était demandé; mais que c'était sous la réserve expresse du droit qu'elle réclamait sur une part compétente dans les conquêtes qui seraient faites dans les provinces du midi et conservées à la paix sur la France, S. M. se flattant, qu'il serait procédé incessamment à la discussion ultérieure d'un arrangement éventuel à prendre sur cet objet et que dans cet arrangement l'on ne refuserait pas aux intérêts de sa convenance les égards auxquels les efforts vraiment ruineux qu'elle n'hésite point à faire de tous côtés pour le bien de la cause commune l'autorisent de s'attendre.

En faisant Mr. le comte cette même déclaration amicale au ministère de S. M. britannique, vous y ajouterez que, pour ne pas perdre de temps, l'ordre vient d'être donné dès aujourd'hui, pour que des troupes, qui se trouvent actuellement dans le Milanais, quatre bataillons faisant ensemble près de cinq mille hommes soient prêts à marcher sans délai au premier avis; Mr. le chevalier Eden a écrit de son côté à Milord Hood et à MMs. Drake et Trevor, pour les inviter à régler à l'avance tout ce qui est relatif au choix de l'endroit pour l'embarquement des

troupes à la route à tenir en tout cas par les états de Gênes, et aux subsistances à préparer sur leur passage. S. M. ne pouvant établir des magasins dans les lieux si éloignés de ses états et ne pouvant se charger que de la paye ordinaire de ses troupes, elle doit regarder comme une chose convenue, que le pain, les fourages et les autres approvisionnements leur seront fournis gratuitement tant pendant la traversée qu'à Toulon.

Mr. le chevalier Eden m'a dit, qu'on était dans l'intention d'acheminer vers Toulon une partie des troupes de Hesse, prises nouvellement à la solde de S. M. britannique. Il semble, que ces troupes ne sauraient être rendues au lieu de leur destination que dans quatre ou cinq mois au plutôt, bien fatiguées, et lorsque la crise actuelle des affaires du côté de Toulon sera terminée de façon ou d'autre. Nous devons laisser aux lumières du ministère de St-James à décider, s'il ne conviendrait pas mieux d'employer ce corps hessois sur le Rhin ou aux Pays-bas, vu qu'à coup sûr il arriverait trop tard en Provence pour les besoins du moment, et qu'en cas qu'on concertât pendant l'hiver un plan d'opérations d'une plus grande étendue contre le midi de la France, et qu'on fût convenu d'avance des arrangements préalablement nécessaires, S. M. pourrait se résoudre à faire de nouveaux efforts pour fournir un certain nombre de ses troupes à l'appui des opérations qu'on se serait proposées.

P. S. Comme nous sommes persuadés, que les explications les plus claires, en écartant toute obscurité et tout mal-entendu, sont le moyen le plus sûr pour prévenir toute difficulté plus ou moins désagréable qui pourrait s'élever entre des cours unies par un intérêt commun, je crois devoir ajouter ici en supplément d'éclaircissement, que le sens de la déclaration, dont il est parlé dans ma dépêche, est, que dans le cas où la cour de Turin ferait des acquisitions quelconques sur la France, l'Empereur prétendrait avec elle entrer en partage, en demandant que la part qui lui en reviendrait soit compensée par la rétrocession d'une portion de valeur égale des districts démembrés du duché de Milan. S. M. désirant que cet objet soit à l'avance et au plutôt possible déterminé par des stipulations éventuelles, précises et fondées sur les principes de la plus exacte équité, c'est à cette condition, que S. M. pourrait se décider à augmenter pour la campagne prochaine le nombre de ses troupes à employer contre le midi de la France, pendant que dans le cas contraire elle pourra se voir dans l'obligation de rappeler même celles qui se trouvent actuellement en Piémont, pour s'en servir à d'autres entreprises plus directement utiles à ses propres intérêts, et particulièrement si les Hollandais annonçaient la moindre intention de retirer leurs troupes de l'armée des Pays-bas. Nous avons trop de confiance dans la justice du ministère britannique, pour ne pas être persuadés qu'il reconnaîtra sans peine l'équité évidente des motifs d'une déclaration aussi franche que loyale.

185. FERRARIS AN THUGUT.

(Orig.) Freckenfeld, ce 25 septembre 1793.

J'avais déjà expédié à V. E. mon rapport du 21, quand le Roi m'a adressé la dépêche ci-jointe N° 1.*) Elle y verra ce à quoi les Prussiens s'engagent et qui doit nécessairement être exécuté, pour que le comte de Wurmser puisse agir avec nos troupes. Hier celle N° 2**) m'est seulement parvenu à midi, quoique datée du 22, jour que le Roi a quitté son quartier général de Burweiler. Voilà où nous en sommes. S. M. prussienne m'a promis de nous envoyer un courrier, à chaque événement dont il nous importerait d'être au fait, pour déterminer la forme et le temps de nos attaques. Si ces courriers ne diligentent pas plus que le dernier, il est bien à craindre d'en manquer le vrai moment.

V. E. remarquera dans cette première dépêche du Roi une affectation de ne toucher aucunement ce qui sera le fait des troupes aux ordres du comte de Wurmser dans l'opération générale, dont S. M. est convenue verbalement avec moi. Je crois voir dans cette omission la précaution marquée de nous endosser toute la responsabilité d'une issue malheureuse, qu'elle soit le fruit de la mauvaise foi ou de la maladresse de nôtre allié. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que le Roi, en partant pour aller concerter sa marche avec le duc de Brunsvic, n'a voulu être suivi d'aucun ministre étranger ni personne qui pût voir clair dans les mouvements qu'il a promis de faire faire à ses différents corps, et que le texte de sa seconde dépêche semble déjà préparer à des prétextes à tout événement.

Après avoir fait tout ce qui était exigible de moi, c'est à dire, mis le Roi dans le cas de devoir enfin admettre un plan pour aller en avant et des succès duquel nous pourrions espérer d'avoir des quartiers d'hiver en Alsace, après que le Roi s'est engagé solennellement par sa première dépêche d'attaquer l'ennemi le 26, si les faits viennent à prouver, que cette admission et cet engagement n'étaient pas sincères, et que l'on n'a voulu qu'éluder de jour en jour pour gagner l'hiver, en nous tenant en l'inactivité comme pendant tout l'été: il n'aura pas tenu à ma conduite vis-à-vis S. M. ni à mes efforts près de toutes les personnes qui me paraissent influencer ses résolutions, c'est qu'alors cette nullité militaire tient à un plan politique du cabinet de Berlin qu'il n'est plus de mon ressort de faire changer, c'est à celui de Vienne qui seul peut apprécier ces temporisations à se mettre en mesures pour les déjouer.

Comme je voulais fermer ce rapport, il m'arrive un chasseur du Roi avec la lettre N° 3***) qui donne quelques espérances d'une agression véritable. Je désire pouvoir demain ou après annoncer à V. E., que toutes mes conjectures ont porté à faux, et qu'il y avait de la sincérité dans les dernières démonstrations du Roi. C'est son cabinet militaire qui appelle le comte de Wartensleben chez le duc de Brunsvic; comme son ministre Lucchesini partant le 22 pour Mannheim avait éloigné

*) Beilage *A*.
**) Beilage *B*.
***) Beilage *C*.

tout le monde de S. M. prussienne, j'avais des inquiétudes de toute espèce. Puissent-elles être démenties par des victoires!

(Beilage *A.*) MANNSTEIN AN FERRARIS.
(Orig. Kr.-A. Oberrh. 10/67.) H.-Qu. Burweiler, den 21. September 1793.

Da der k. k. Generalmajor Graf Pejacsevich nicht mehr im Gebirge steht und es daher einleuchtend ist, dass die projectirt gewesene Attaque auf das Lager von Hornbach in der Art, als es vorgeschlagen gewesen, nicht mehr statthaben könne, weil das Corps, welches von Pirmasens aus nach Hornbach vorzurücken hätte, vom Feinde im Rücken genommen werden könnte, oder wenigstens dessen Communication mit Kaiserslautern die grösste Gefahr laufen würde, so haben Se. königl. Maj. resolvirt, dass folgende Bewegungen angenommen werden sollen: den 26. September mit Tagesanbruch greift das vereinigte Kalkreuth'sche und Knobelsdorff'sche Corps das feindliche Lager bei St. Imbert an. Das Corps des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht und des Erbprinzen von Hohenlohe Durchlaucht halten zu eben dieser Zeit die feindlichen Lager bei Hornbach und Bliesscastel durch Scheinangriffe en échec. Wird der Angriff bei St. Imbert von einem glücklichen Erfolg begleitet, so verfolgt ein Theil des siegenden Corps den fliehenden Feind bis an die Saar, der andere Theil sucht dem Lager bei Bliesscastel in den Rücken zu kommen und durch diese Bewegung den Feind zu nöthigen, erwähntes Lager zu verlassen. Geschieht dieses, so rückt das Corps des Erbprinzen von Hohenlohe über die Bliess und umgehet das Lager bei Hornbach in dem nämlichen Zeitpunkte, in welchem es von dem Corps des Herzogs en fronte angegriffen wird. Des Königs Majestät werden sich selbst an Ort und Stelle begeben, damit Alles mit der gehörigen Thätigkeit und Präcision betrieben werde. v. Mannstein.

(Beilage *B.*) MANNSTEIN AN FERRARIS.
(Orig. Kr.-A. Oberrh. 10/15.) Homburg, den 22. September 1793.

Da sogleich bei Sr. königl. Maj. Ankunft in Kaiserslautern von drei verschiedenen Orten die übereinstimmenden Nachrichten eingingen, dass der Feind die Absicht hege, die Position des regierenden Herzogs von Braunschweig morgen oder übermorgen anzugreifen, so haben Se. Maj. auf der Stelle verfügt, dass der Herzog dem Feinde bis Ersweiler entgegenrücken, der Erbprinz von Hohenlohe aber ihn dadurch unterstützen solle, dass er morgen die Höhen von Ober-Auerbach besetzen solle. Zu gleicher Zeit soll der G.-L. Graf von Kalkreuth den Erbprinzen von Hohenlohe in der Position von Altstadt und hinwiederum der G.-L. von Knobelsdorff den G.-L. Grafen von Kalkreuth in der Position von Wiebelskirchen remplaciren. Se. Maj. haben sich demnächst sogleich hierher begeben.

(Beilage *C.*) FRIEDRICH WILHELM II. AN FERRARIS.
(Orig. Kr.-A. Oberrh. 10/69.) Au quartier-général de Hombourg, le 24 septembre 1793.

Comme rien ne me tient tant à cœur, Mr. le comte, que de prouver à S. M. I., avec combien de zèle je tâcherai toujours d'être utile à la bonne cause, il me serait agréable, que le général comte de Wartensleben se rendît incontinent à Pirmasens chez Mr. le duc de Brunsvic et l'accompagnât dans l'expédition que je suis sur le point d'entreprendre, pour voir de ses yeux, que l'on fera le possible pour satisfaire aux vues de la cour impériale. Frédéric Guillaume.

186. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Neustadt, 27. September 1793.

E. Exc. hohes Schreiben an den Herrn Fürsten von Reuss und mich vom 18. d., nebst der zwischen dem k. k. Hofe und dem grossbritannischen den 30. vorigen Monats August geschlossenen Convention ist mir gestern Nachts 11 Uhr allhier zu Neustadt, wo wir eben aus dem Hauptquartier des Kronprinzen von Preussen bei Bechingen allhier ankamen, mit einer Estaffette von Mannstein zugekommen.

Ich habe allsogleich solches dem Herrn Fürsten von Reuss zur Einsicht zugestellt, und da der Herr Marquis von Lucchesini in der Nacht vom 26. auf den 27. eben auch in Neustadt ankame, so habe ich dem Herrn Fürsten von Reuss bemerkt, dass diese Ministerialeröffnung ohne Zeitverlust zu geschehen haben dürfte, weil in den vorigen Ministerialverhandlungen mehrmals, besonders in dem jüngsten Nr. 77 unterm 24. d. eingeschickten preussischen Ministerial-Promemoria vom 22. d. Anregungen und gleichsam Vorwürfe geschehen seien, dass der kaiserliche Hof mit dem englischen in Unterhandlungen stünde und hievon nichts zur Kenntniss des preussischen Hofes von dem kaiserlich-königlichen gelangete. Der Herr Fürst von Reuss ware eben zu dem Prinzen Max von Zweibrücken nach Edesheim eingeladen; er ersuchte mich dahero, diese Ministerialhandlung bei dem Herrn Marquis von Lucchesini allein zu besorgen und auch desfalls den Bericht zu erstatten. Ich hätte es bis zur Rückkunft des Herrn Fürsten von Reuss verschoben; allein der Marquis von Lucchesini liesse mir heute Frühe sagen, dass er nach dem Mittagessen zum König nach Homburg bei dem Karlsberg, wo dessen Hauptquartier ist, ginge.

Ich bemerke dieses, damit E. Exc. die Ursache entnehmen, warum ich diese Handlung allein vorgenommen und auch allein diesen Bericht, damit er E. Exc. schleunig wegen dem Inhalte zukomme, erstatte. Ueberhaupt muss ich berühren, dass der Herr Fürst von Reuss auf mich ein unumschränktes Vertrauen setzet und mir ganz seine Freundschaft schenkt und ohngeachtet meiner öfteren Erinnerung verlangt, dass ich, so lange ich hier bin, Alles besorgen und berichten mögte; er wird aber von mir zu Allem genommen und gleichsam vorausgestellt; ich lese ihm alle Berichte vor und in denen Verhandlungen spreche ich immer: der Herr Fürst von Reuss und ich stellen Dieses oder Jenes vor, so dass mir der Herr Marquis Lucchesini und alle Uebrige, da der Herr Fürst von Reuss vom Könige, denen Prinzen und von allen Preussen sehr geliebt ist und ihnen an dessen Erhaltung liegt, über diese bescheidene Geschäftsführungsart Complimente gemacht haben.

Dieses vorausbemerkt, habe ich dem Herrn Marquis von Lucchesini den Inhalt des hohen Schreibens wörtlich in französischer Sprache eröffnet und ihm nachhin das deutsche Schreiben selbst vorgelesen, weil ich gemerkt habe, der Herr Marquis glaube, dass wir deshalb mehr erhalten hätten, als ich ihm eröffnete, welche meine Vermuthung das Nachfolgende auch rechtfertigen wird.

Der Herr Marquis von Lucchesini äusserte nach dieser Eröffnung Folgendes: „Le ministre du Roi à Londres, le baron de Jacobi, nous a déjà prévenu de tout ce qui s'est passé entre la cour impériale et la Grande-Brétagne; lord Grenville a même dit à Mr. de Jacobi: nous avons pris pour base de la convention conclue avec la cour de Vienne celle conclue avec votre cour.“ Le marquis ajouta: „Il n'y a que le 51 article qui diffère et qui paraît être important. J'en ferai part au Roi qui sera bien sensible à cette marque d'attention de la part de la cour impériale. Mais oserai-je vous demander, Mr. le comte, si c'est tout ce que vous avez reçu, rien qui précède la convention en question,

rien d'antérieur ou des articles séparés? Je ne vous cache pas, que le Roi serait encore plus flatté, si la confiance était entière et plus accomplie, et comme on vous emploie dans les affaires majeures et les plus importantes dans le moment-ci, je ne puis pas m'imaginer, que votre cour ne vous instruise sur tout ce qui regarde la grande politique et ce qui s'en passe dans les grandes cours. Peut-être lord Yarmouth vous aura aussi instruit sur tout, et vous aura même montré ce qu'il ne nous a pas caché.

Ich antwortete dem Herrn Marquis Lucchesini: que je lui avais ministeriellement mandé tout ce qui m'était parvenu, et par surcroît même la dépêche, avec laquelle la convention avait été envoyée à Mr. le prince de Reuss et à moi; que du reste j'ignorais parfaitement tout ce dont Mr. le marquis faisait mention, et que lord Yarmouth ne m'avait fait non plus aucune ouverture. Il finissait à me dire: „je vous prie pourtant, Mr. le comte, d'en faire mention dans votre rapport."

Hierauf äusserte er: „Je compte d'aller aujourd'hui chez le Roi à Hombourg, où il a son quartier dans la maison de Mr. Salabert, où on a tenu un conseil de guerre auquel le duc de Brunsvic, les généraux de Hohenlohe, Kalkreuth et Knobelsdorff assistaient. Tous sont convenus, que l'attaque des lignes de Weissenbourg était l'entreprise la plus dangereuse et la plus incertaine; comme cependant la cour de Vienne le veut absolument, le Roi donnera une preuve convaincante de son zèle et de son attachement en bon et loyal allié. C'est la raison, que le Roi a fait venir le général Wartensleben pour avoir un témoin à tout ce qui se fait à ces entreprises, et dans des pays, où toute subsistance commence à manquer. Dès que le Roi est en état de prendre et d'établir un quartier général, vous et Mr. le prince de Reuss seront avertis par moi de s'y rendre.

Hierin bestunde alles Geäusserte. Von einer Reise des Königs nach Polen und von allen jenem in meinem gehorsamsten Berichte Nr. 77 unterm 24. d. Erwähnten ist diesmal von dem Herrn Marquis von Lucchesini gar nichts erwähnet worden.

---

187. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 27 septembre 1793.

Mr. le baron de Jacobi est venu avant-hier me faire une visite, pour me donner part officiellement des succès de Mr. le duc de Brunsvic, et pour m'informer sous une apparence confidentielle du mécontentement que S. M. prussienne doit avoir témoigné à notre cour de la conduite de Mr. le général de Wurmser.

„Il n'est pas difficile de s'apercevoir, que le Roi de Prusse voudrait se servir du faux prétexte de la prétendue insubordination de ce général pour excuser la stagnation de ses opérations que j'ai lieu de supposer que la cour de Londres lui a reproché. Je crois pouvoir assurer, qu'il ne parviendra pas à aveugler sur ce point; car ayant eu occasion nouvellement de parler au Roi d'Angleterre de la victoire du duc de Brunsvic, S. M. me dit tout bas: „Il ne m'est point échappé, que cet

avantage n'a été rapporté que trois jours après l'arrivée du général Ferraris.**

Mr. le baron de Jacobi me demanda, s'il était vrai, qu'indépendamment de la convention, dont j'attends les ratifications, j'en avais préalablement signé une autre, portant une renonciation formelle de la part de S. M. l'Empereur à l'échange et à toute aliénation des Pays-bas. Je lui répondis, qu'il n'avait jusqu'à présent été question d'aucun acte formel à cet égard, et que fidèle aux procédés qu'on doit au ministre d'une puissance alliée je n'aurais pas manqué de l'en informer, s'il s'en était agi. J'ai cru devoir répondre d'une manière aussi courte et précise, pour prévenir tout le louche et toutes les fausses interprétations que ce ministre artificieux pourrait donner à mes paroles.

Milord Grenville m'a annoncé hier matin, qu'on allait expédier un courrier à Mr. le chevalier Eden, qui lui porterait le projet de manifeste que l'Angleterre se propose de soumettre au jugement de S. M. l'Empereur, avant de le faire publier. On s'attend ici à voir cette déclaration devenir en France le point de ralliement de tous les gens bien pensants, et il me semble, qu'on voudrait y redresser adroitement les assurances que lord Hood, pressé par la circonstance et importance du moment, s'est laissé surprendre un peu légèrement sur le maintien de la constitution de 1789. On se flatte, que l'interprétation qu'on donne dans ce manifeste à cette assurance contentera également les Français, dont le mot de *constitution* semble devenir de nouveau le palladium sacré, et les puissances pour lesquelles il avait été primitivement le cri de guerre. Comme Mr. Eden aura déjà donné part de ce projet à V. E., quand ce rapport lui parviendra, je me dispenserai de toute espèce de réflexion; mais je ne puis cependant pas m'empêcher d'observer en passant, qu'il me paraîtrait extraordinaire et déplacé, qu'après avoir sauvé l'Europe d'une ruine totale et infaillible nous voyions une autre puissance poser les fondements de la pacification générale et proposer les premières chaînes à l'anarchie.

Le secrétaire d'état après m'avoir communiqué le manifeste, dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir V. E., me fit aussi la lecture de ce qu'il écrit à lord Yarmouth au sujet du démembrement de la Pologne. Il lui répète clairement et dans un style très-concis ce qu'il m'a dit dans notre dernière conférence: que l'Angleterre ne voulait point donner son accession formelle à tout ce qui se passait en Pologne, mais que sans nous conseiller d'y donner la nôtre, elle ne prétendait pas songer à nous gêner au cas que nous la crussions utile pour nos intérêts du moment, vis-à-vis de la cour de Berlin.

Le greffier Fagel étant au moment de son départ, je me suis cru en droit de lui demander ainsi qu'au lord Grenville, s'il n'avait rien conclu ensemble au sujet des prétentions déraisonnables des LL. HH. PP. Tous les deux m'assurèrent, que le résultat de leurs négociations se bornait à la promesse verbale que l'on avait donné ici au premier ministre de la république de faire appuyer par Mr. Eden la démarche officielle que Mr. de Haeften allait faire à la cour de Vienne. Cet envoyé doit demander à S. M. l'Empereur l'assurance du rétablissement

des limites de l'année 1715 et ses bons offices auprès de l'Empire pour l'acquisition du reste du territoire de Maestricht, comme *conditio sine qua non* de la continuation des efforts des Etâts-généraux pour la campagne prochaine.

J'ai été aussi informé officiellement du secours de troupes que l'on voudrait avoir pour Toulon, et qu'on a l'air de ne pas douter, que S. M. n'accorde aussitôt. L'Angleterre se propose encore de demander incessamment un général autrichien pour commander les armées combinées qui pourraient agir l'hiver dans ces provinces. Il paraît qu'on désirerait singulièrement, que ce fût Mr. le général de Vins, dans les talents militaires duquel on aurait ici la plus grande confiance.

---

188. FERRARIS AN THUGUT.

(Eigenh.) Lang[en]kandel, le 29 septembre 1793.

Afin que le fil des événements qui éclairent la situation de nos affaires militaires ici n'échappe pas à V. E., je lui adresse encore deux lettres du colonel Mannstein. La conclusion de la dernière semble assez nous préparer à apprendre dans peu, que nos alliés se tiendront à des démonstrations, et je ne doute plus que l'on terminera avec moi par me communiquer une série de difficultés factices, venues à la traverse *de la meilleure volonté*. J'attendrai donc encore quelques jours pour me convaincre, que les symptômes du mal ne m'ont pas fait prendre le change sur sa nature; puis, après avoir pris les précautions exigibles, pour l'empêcher d'empirer, je me remettrai en chemin.

Je n'ai pas des connaissances assez positives de nos relations instantanées avec la Prusse pour porter un jugement quelconque qui ait trait à la politique. Mais en militaire et envoyé comme tel ici pour faire aller la machine, je suis obligé de dire, qu'elle n'ira pas et que le temps précieux qui reste de cette année sera aussi complètement gaspillé que son commencement, au détriment de toutes les cours intéressées à écraser et anéantir les monstrueux exemples de la France.

Dans ma lettre à S. M. l'Empereur j'ai articulé la chose comme je la vois. Il n'y a que des mesures aussi violentes que sages qui puissent nous en tirer.

MANNSTEIN AN FERRARIS.

(Copie.) Bliesscastel, den 26. September 1793.

E. Exc. verfehle ich nicht auf Se. königl. Maj. [Allerhöchsten Befehl] ganz gehorsamst anzuzeigen, dass bei einer heute gemachten Recognoscirung der Obrist von Seculi das allhier gestandene feindliche Lager auf dessen linke Flanken tournirt, wodurch derselbe so décontenancirt worden, dass derselbe nach einem sehr geringen Widerstand sein Lager verlassen und sich nach der Gegend von Sarguemines zurückgezogen. Wir haben eine Kanone erobert und einige Gefangene gemacht. Unser Verlust bestehet in drei Todten und etwan zehn oder zwölf Blessirten. Morgen werden wir das Lager von St.-Imbert attaquiren und zugleich gegen das Hornbacher Lager vorrücken; wahrscheinlich werden beide nicht halten können. Ich werde nicht verfehlen, E. Exc. von allen weiteren Vorfallenheiten genaue Nachricht zu geben.

MANNSTEIN AN FERRARIS.

(Orig. Kr.-A. Oberrh. 10/21.) Beckweiler, den 27. September 1793.

E. Exc. verfehle ich nicht auf Sr. königl. Maj. allerhöchsten Befehl ganz gehorsamst anzuzeigen, dass Allerhöchstdieselben mit dem Corps des Erbprinzen von Hohenlohe Durchlaucht bis anhero vorgerückt sind; wir fanden indess bei unserer Ankunft bereits den Feind im Abmarsche; er zog sich, ohne sich aufzuhalten, nach Bitsch zurück, und da wir annoch sieben Viertelstunden von ihm entfernt waren und Leute und Vieh sehr durch den Marsch harassirt waren, so war es unmöglich, ihn zu erreichen. Wir haben uns daher auf der hier sich befindenden vortheilhaften Höhe postirt, wo wir bis morgen stehen bleiben werden, dann aber das Lager von Walmünster auf der Strasse von Zweibrücken nach Bitsch zu beziehen. Der G.-L. von Kalkreuth ist heute gegen Sarguemines vorgerückt. Wie die Attaque auf St.-Imbert reussirt, davon ist noch kein Bericht eingelaufen; wahrscheinlich aber ist, dass, da man auf dieser Seite keine Schüsse gehört, der Feind diese Position bereits verlassen und sich nach Sar[re]guemines zurückgezogen hat. Was etwa ferner zu thun sein möchte, lässt sich zwar nicht bestimmt in diesem Augenblicke festsetzen, da aber der Feind sich überall mit so viel Schnelligkeit zurückgezogen, dass man ihm nicht hat ankommen und schlagen können, so fürchte ich nicht ohne Grund, dass dieses Mouvement in Ansehung des Tournirens der Linien von Weissenburg von keinem Effect sein wird.

---

189. FRIEDRICH WILHELM II. AN FERRARIS.

(Orig.)

(Kr.-A. Oberrh. 10/ 79.) Au quartier général de Kaiserslautern, le 29 september 1793.

Les ministres de S. M. l'Empereur vous auront prévenus de la nécessité où je me trouve de quitter le théâtre de la guerre contre la France pour me rendre aux frontières de mes états vers la Pologne. Je serais parti plutôt, si le désir de prouver ma bonne volonté à mon auguste allié ne m'eût déterminé à tenter les entreprises dont le succès vous sera connu. J'aurais voulu que ces succès pussent influer sur l'accomplissement des vœux auxquels l'Empereur a donné la préférence pour la poursuite des opérations de cette campagne. Mais, je crains bien que l'événement ne confirme mes prédictions à cet égard. Toute fois m'étant un grand prix à captiver votre suffrage au jugement que l'on pourra porter sur la position de l'ennemi posté du côté de Bitsche, je désire que vous prenniez la peine de vous rendre au quartier général de Mr. le duc de Brunsvic auquel j'ai confié le commandement des troupes destinés à rester encore ici, afin que vous puissiez vous convaincre avec lui à l'aide d'une reconnaissance de la possibilité ou de l'impossibilité de ce que mes troupes pourraient tenter pour tourner les lignes de Weissenbourg.

---

190. WARTENSLEBEN AN DEN H.-Kr.-R.-Pr. WALLIS.

(Orig. Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 11/329.) Pirmasens, den 30. September 1793.

Den 28. wurden Se. Durchl. der Herzog und ich durch einen Courier beordert, anderen Tages Vormittags bei Sr. Maj. in Eschweiler einzutreffen. Bei unserer Ankunft daselbst vernahmen wir, dass Se. Maj. der König sich entschlossen hätten, Nachmittags über Berlin nach Polen abzugehen und in Folge dessen das Armeecommando dem Herzog von Braunschweig zu übertragen; da aber Se. Maj. der König den

Herzog von Braunschweig weder mündlich noch schriftlich von allem Jenem verständiget hat, was zwischen Allerhöchstdemselben und S. Exc. dem Grafen Ferraris in Betreff der bevorstehenden Operationen verabredet worden, mir solches auch gänzlich unbekannt ist, so sind Se. Durchl. der Herzog von Braunschweig bemüssiget worden, durch mich Se. Exc. den Grafen von Ferraris ersuchen zu lassen, beliebigst anhero zu kommen, um doch in die so nothwendige Kenntniss des bereits getroffenen Uebereinkommens gesetzt zu werden. Bei obgedachter Abreise Sr. Maj. des Königs sagten Höchstdieselben zu mir: „Mir thut es sehr leid, die Armee verlassen zu müssen, allein, wenn das Haus brennt, erfordert es meine Pflicht, solches vor allem Andern zu löschen," und fügten weiters hinzu: „Sie und Ich sind nicht Schuld, dass in dieser Campagne so viele Zeit verloren gegangen." Sie beschlossen mit der Versicherung, wie dass Se. Maj. wünschten, sich in einer solchen Lage zu befinden, die Ihnen erlaubete, bald zur Armee zurückkehren zu können, massen Sie unveränderlich in der besten Gesinnung vor das allgemeine Wohl verbleiben würden. In dem nämlichen Augenblicke, als Se Maj. in den Wagen stiegen, attaquirte der Feind die Vorposten mit 4000 bis 5000 Mann und zwölf Kanonen mit einigen Haubitzen, auf der Seite gegen Scharbach mit 2000 Mann, vier Kanonen und einer Haubitze; der Herzog liess alsogleich drei Batterien im Trab vorfahren, vier Bataillons und zwei Cavallerie-Regimenter dem Feinde entgegenrücken, wodurch die Kanonade äusserst heftig wurde; durch die Ueberlegenheit des Feuers wurde der Feind zum Rückzuge gezwungen; unsererseits wurde eine Kanone demontirt und neun Artilleriepferde nebst einem Grenadier erschossen, vom Feinde wurden fünf Mann gefangen.

Bei dieser Gelegenheit habe ich im Hauptquartier erfahren, dass die Polen wegen des Handels sehr erschwerende Conditionen begehren, überhaupt nichts unterschreiben wollen und sich bereits in ein Lager zusammengezogen, welches dann Se. Maj. bewogen hat, dem FM. Möllendorf die Vollmacht zuzuschicken, so viel Truppen annoch mobil zu machen, als der Feldmarschall nöthig zu haben glaubete.

Der Oberst-Stallmeister Graf Lindenau ist nach Berlin abgeschickt worden, um daselbst eilends eine kleine Feldequipage für Se. Maj. zusammenzusetzen; die hier bei der Armee anwesende Equipage verbleibt in Anspach, allwohin auch, sobald die Armee in die Winterquartiere geht, zehn Bataillons und fünfzehn Escadronen, die am mehrsten gelitten haben, verleget werden sollen. Die beiden königlichen Prinzen bleiben bis zu die Winterquartiere bei der Armee.

Endlichen ist zu meinem und aller ehrlichen Leute empfindlichsten Leidwesen der rechtschaffene, ehrliche und besonders wohldenkende General von Bischoffswerder in die Ruhe gesetzt worden, welcher sich nach Potsdam retiriret.

---

191. NOTE LUCCHESINIS (betreffend die Abreise des Königs).

A Kaiserslautern, ce 30 septembre 1793.

(Gedruckt in den Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état, t. II, 295.)

192. THUGUT AN BARON BUOL.

Wien, den 2. October 1793.

Aus E. Exc. gestern eingegangenem 97. Berichte habe ich einerseits ersehen, dass der Chevalier Brissac das Project einer Unternehmung auf Dero Freiheit und Leben entdeckt zu haben glaubt, welches der angebliche französische Legationssecretär Bacher ausführen wolle, und wozu er von Paris eine grosse Summe Geldes erhalten; anderseits aber, dass der nämliche Chevalier den Bacher nicht nur selbst, sondern auch dessen Chef, den Barthélemy, nebst dem Gesandtschaftsarchiv um den mässigen Preis von 4000 Livres auf den vorderösterreichischen Grund und Boden liefern will. Gleichwie in Ansehung der Sicherheit E. Exc. die Entdeckung eines solchen Projectes (wenn es existirt haben sollte) schon die vollkommenste Beruhigung gibt, so finde ich in die Proposition der Aufhebung des Barthélemy einzugehen vor itzt nicht räthlich.

E. Exc. werden von selbst bemerken, dass die Wegnehmung von Papieren, welche höchstens über die Verbindungen und Gesinnungen verschiedener schweizerischer Magistratspersonen Aufklärung geben könnten, in der Schweiz das grösste Aufsehen machen würde, indessen das Resultat der Untersuchung dieser Papiere unbedeutend sein dürfte.

---

193. WARTENSLEBEN AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄS. WALLIS.

(Orig. Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 11/331.) Pirmasens, den 3. October 1793.

E. Exc. solle andurch gehorsamst berichten, dass Se. Exc. der Vicepräsident Graf Ferraris gestern allhier eingetroffen und mit Sr. Durchlaucht dem Herzog von Braunschweig in meiner und des Chefs des Oberkriegscollegii Major Janneau Gegenwart Nachfolgendes verabredet und festgesetzet worden:

1⁰ Da man kaiserlicherseits wünschte, den Feind aus denen Weissenburger Linien zu delogiren, so wurde hiezu folgende Disposition entworfen:

2⁰ An dem annoch von Sr. Exc. dem Grafen von Wurmser bekannt zu machenden Tage würde kaiserlicherseits auf den feindlichen linken Flügel vor Tags eine falsche Attaque unternommen, auch solche durch den Bienwald unterhalten werden.

3⁰ Die wahre und Hauptattaque hingegen würde auf dem rechten Flügel zwischen Lauterburg und dem Rhein geschehen, wo zu gleicher Zeit

4⁰ der General Graf Lichtenberg den Rhein bei Seltz mit acht Bataillons und einiger Cavallerie passiren sollte, um sich auf die vortheilhafte Anhöhe hinter Lauterburg zu formiren, wo sich die zwischen Lauterburg und dem Rhein durchdringende Colonne an ihn anschliessen sollte.

5⁰ Nachdem sich bestätigte, dass das feindliche Corps d'armée, welches bei Bitsch im Lager stunde, von dannen aufgebrochen und mit Zurücklassung einiger Bataillons auf Sagermünde (!) marschirt, so sollten

6⁰ königlich preussischerseits einige Bataillons nach Bitsch detachirt werden, um solches zu observiren, sofort

7⁰ ein ansehnliches Corps den bei Fischbach stehenden Feind delogiren, hierselbst einige Bataillons stehen lassen, um sich den Rücken zu decken, alsdann

8⁰ mit einem Corps von beiläufig 7000 Mann den Feind auch von Lembach zu vertreiben und

9⁰ mit diesem Corps bis Werth vorzudringen, von wannen man

10⁰ Detachements Cavallerie rechts bis Saverne abschicken würde, auch sich mit denen im Hagenauer Wald damals vorgerückten k. k. leichten Truppen in Verbindung setzen, überhaupt aber durch mehrere sich ausbreitende Detachements den Feind aller Orten zu alarmiren.

11⁰ Da es aber in dieser ganz inpracticablen Gegend platterdings unmöglich ist, die Lebensmittel nachzuschicken, so würde diese Expedition sich nur auf acht bis zehn Tage erstrecken können.

12⁰ Da nun Se. Exc. Graf Ferraris sich dahin äusserte, dass die Verabredung mit Sr. Maj. dem König geschehen sei, dass nach Eroberung der Linien man königlich preussischerseits das Bombardement und sofort die Blocade von Landau unternehmen würde, so äusserten sich Se. Durchl. der Herzog, dass Sie hiezu von Sr. Maj. nicht den mindesten Befehl erhalten hätten, folglich ohne Erhaltung desselben sich zu Nichts verbinden könnten, worauf aber der anwesende Chef vom Kriegscollegio erwiderte, wie dass er versichern könne, dass die Bedürfniss zum Bombardement bis zum 8. oder 10. d. in Edinghofen eintreffen würde.

13⁰ Endlich äusserte sich der Herzog, dass nach dieser Expedition und bis zu Erhaltung Sr. Maj. Befehl in Betreff des Bombardements von Landau derselbe die Truppen hinter die Erbach würde cantoniren lassen; zum Beschluss wurde

14⁰ festgesetzet, dass der Herzog einen königlich preussischen Officier zu der Armee des Grafen von Wurmser abschicken würde, um in die Kenntniss aller Vorfallenheiten gesetzet zu sein.

Heute Früh sind Se. Exc. Graf von Ferraris wieder zum Grafen Wurmser abgereiset und werden von dannen unverzüglich ihre Rückreise nach Wien antreten.

---

194. WALDECK AN THUGUT.

(Eigenh.) Berbelroth, ce 3 octobre 1793.

Mr. de Ferraris trois jours après son arrivée à notre armée a eu enfin une conversation avec moi; il retournait pour la seconde fois du quartier général du Roi et m'avait fait avertir qu'il fixerait en son temps le moment de notre entrevue. Elle a eu lieu et a été courte. Mr. de Ferraris s'est contenté de me dire, que le Roi se plaignait de moi et disait, qu'après que les circonstances du moment l'avaient obligé de se refuser aux premiers plans d'opérations proposés par moi et un moment acceptés par lui, je l'avais laissé dans l'incertitude et proprement le bec dans l'eau. J'ai prouvé à Mr. de Ferraris que j'avais traité méthodiquement avec le Roi, que le Roi n'avait que de mauvaises raisons à alléguer, ou plutôt Mr. de Lucchesini, qu'il ne s'agissait que d'une défaite, que depuis que j'avais vu Mr. de Mannstein et le duc se rap-

procher, je devais avoir eu tout lieu de me défier des promesses que l'on nous faisait, que ce ne serait jamais que des démonstrations auxquelles on pourrait engager l'armée prussienne, et que par conséquent je m'étais hâté pour ne pas perdre du temps de proposer un projet qui isolait nos opérations les plus essentielles, ne les faisait pas dépendre d'un caprice ou autre manœuvre du Roi, nous procurait en attendant un avantage réel et laissait toujours au Roi l'occasion de prouver sa bonne volonté, en facilitant à Mr. de Wurmser l'attaque des Lignes, dès que notre puissante diversion y aurait donné jour; tel était le projet de la diversion en Haute-Alsace. Le Roi avait embrassé ce projet de tout son cœur, je l'ai prouvé, et j'en ai les preuves en main. Il l'avait embrassé peut-être pour gagner du temps et nous en faire perdre; mais voilà en quoi il se trompait. Car par tout ceci même il avait été amené insensiblement à couvrir seul tout l'Empire, même contenir la garnison de Landau et nous laissait tout d'un coup la facilité avec nos forces d'ici seules d'attaquer et forcer les lignes de Lauterbourg malgré lui, chose qui serait immanquablement arrivée, si l'on avait voulu m'en croire et si l'on n'avait pas fait absolument malgré moi cette inutile et inconcevablement mal-adroite (NB. pour les circonstances d'alors) expédition des montagnes, qui nous a fait perdre un temps infiniment précieux, qui ne se retrouvera plus. Quand donc le Roi dit, que je l'ai laissé après le bec dans l'eau, il n'a pas tort, et je voudrais qu'il l'y tînt encore, sûr d'avoir bien servi en cela mon maître et me souciant assez peu par cette raison de la colère du Roi. Au reste, un officier prussien m'a assuré que c'est Mr. de Wartensleben, qui par le moyen du duc et par jalousie contre moi a fait ouvrir les yeux sur ceci au Roi — chose pourtant que je ne crois pas. Je n'en dirai pas davantage, mais je regretterai toute ma vie cette expédition de la Haute-Alsace. Tout ce que l'on aura pu dire contre est inutile et faussement vu; si Mr. de Aufsess général-major était marché à temps, nous serions dans ce moment-ci (3 octobre) maîtres de Huningue, j'en réponds sur ma tête; de quel avantage c'aurait été pour nous, V. E. le devinera aisément, et ceci ne pourrait que faciliter puissamment l'attaque de Lauterbourg, peut-être est ce même le véritable moyen, au moins ne dépendait-il que de nous seuls, et ne pouvait jamais être entravé par le Roi! Nous aurions donc dans ce moment-ci un succès de campagne réel et bien plus essentiel encore par la révolte décidée des paysans montagnards du Porentru et l'esprit favorablement et très-fortement prononcé des paysans de la Haute-Alsace. C'est cet avantage réel que le cabinet prussien nous enviait, et voilà pourquoi l'on fait regarder l'expédition en Haute-Alsace comme chimérique, ce qui j'ose le dire est ridicule. Moi j'en répondais sur ma tête, et je ne me consolerais jamais de la voir manquée, d'autant que je ne puis me dissimuler que dans ce moment-ci nous aurions déjà Huningue, et que, si nous n'avions pas voulu conserver la place (en mettant la chose au pis), on aurait fait sauter Huningue en 24 heures avec le quart de la poudre que l'on y aurait trouvé, et privé les ennemis d'une place pour eux de la plus grande importance.

195. COBURG AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄSIDENTEN.

(Concept.)

(Kr.-A. 11/56.) H.-Qu. Pont, am 3. October 1793.

Der in Maubeuge von der Nationalconvention als Deputirter gestandene Drouet hat sich in der verflossenen Nacht aus besagter Festung nach Philippeville flüchten wollen, ist aber bei dem Herrn G.-M. von Mickowiny auf denen Vorposten arretirt worden. Dieser Mensch gestehet ein, dass er der nämliche Postmeister von St.-Menehou[l]d seie, welcher den höchstseligen König von Frankreich bekanntermassen hat arretiren lassen. Ich habe die Ehre E. Exc. hievon mit dem gehorsamsten Bemerken die Nachricht zu ertheilen, dass ich diesen Arrestanten bis auf weitere Ordre, die ich E. Exc. von Sr. Maj. gefällig einholen zu wollen bitte, nach Luxemburg in gute Verwahrung bringen lassen.*)

196. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 4 octobre 1793.

Les ouvertures amicales qui vous ont été faites par Mylord Grenville le 5 du mois passé, sont, quant au fond, les mêmes sur lesquelles ont roulé mes entretiens avec Mr. le chevalier d'Eden: pour répondre avec plus d'exactitude aux différents objets, je les résumerai dans le même ordre, où vous les avez placés dans votre dépêche du 6.

Nous sentons comme l'Angleterre la nécessité de la continuation de la guerre; cette nécessité nous peine, mais ne nous effraie pas. Nous nous occupons dès à présent de toutes les dispositions nécessaires pour agir pendant le cours de la campagne prochaine avec la plus grande vigueur, et avec toute l'énergie requise pour espérer de vaincre l'opiniâtreté de l'ennemi commun et le réduire aux termes d'une paix solide et honorable.

Le but que nous nous proposons pour la fin de la guerre est sans doute le même que celui qui fait l'objet des vues de la Grande-Bretagne, puisqu'il est naturel, que les mêmes désirs résultent d'intérêts parfaitement analogues. Nous souhaitons donc d'abord avec l'Angleterre, qu'il soit rétabli en France un ordre des choses propre à écarter pour l'avenir les dangers de ces principes féroces d'anarchie, destructeurs de tout bonheur social, et qui depuis quelque temps menacent l'Europe entière d'un bouleversement total. Nous regardons aussi comme un objet essentiel de nos désirs, que la France soit à la paix restreinte dans de justes bornes pour prévenir désormais le retour de l'abus, que la cour ci-devant de Versailles a constamment fait de ses forces, en agitant l'Europe par sa turbulence et ses intrigues. Il est de la plus stricte équité, que les dépouilles de la France servent à dédommager l'Autriche et l'Angleterre des frais énormes que leur occasionne une guerre ruineuse, à laquelle elles ont été provoquées par l'attaque injuste d'un ennemi perfide; nous ne saurions surtout nous dispenser d'insister tant du côté de l'Allemagne que des Pays-bas sur des acquisitions assez étendues

*) Durch den Major Bradatsch. Kr.-A. 11/79. Drouet wurde später auf den Spielberg geschafft. Kr.-A. 11/673. Vergl. auch Kr.-A. 11/143, 133, 194, 195. (Aussagen desselben) 11/236, 673.

pour mettre désormais les possessions de S. M. I. et de l'Empire à l'abri de tout péril d'invasion et d'envahissement.

Quant à la détermination plus particulière du gouvernement à établir désormais en France, nous sommes parfaitement d'accord avec l'Angleterre sur la nécessité d'y ramener les formes monarchiques; nous ne dissimulerons même point au ministère britannique, que nous doutons beaucoup, qu'une nation habituée depuis plusieurs années à l'anarchie et à la licence puisse être contenue désormais autrement que par l'extrême sévérité d'un gouvernement peu gêné dans l'exercice de son autorité, par une administration fondée sur les règles d'une loi martiale permanente: il nous semble qu'avec raison il y aurait lieu à craindre, qu'avec un gouvernement, où un peuple profondément perverti aurait quelque influence, l'on verrait bientôt renaître des troubles allarmants pour le reste de l'Europe et qui obligeraient de nouveau de recourir aux armes pour en réprimer les suites; il paraît aussi que rien ne serait d'un effet plus salutaire pour assurer dans l'avenir la tranquillité générale, que l'exemple d'une nation, à qui ses efforts criminels, pour secouer le joug très-supportable d'une autorité légitimée par des siècles, n'auraient servi qu'à aggraver ses chaînes. Nous pensons donc, que l'affaiblissement de la France doit être plutôt cherché dans la diminution physique de ses moyens que dans les entraves qui borneraient l'énergie de la royauté dans son administration intérieure, d'autant plus qu'en supposant qu'une fois l'on soit réellement parvenu à circonscrire la puissance de la France dans les limites que l'intérêt commun exige, l'Autriche et l'Angleterre loyalement unies pour veiller à la sûreté commune trouveront au besoin infailliblement, dans le génie de la nation et dans l'ensemble des circonstances qui pendant long-temps subsisteront en France, des grandes facilités à l'empêcher de reprendre l'ancien dégré des forces, et par conséquent à la tenir dans l'état d'abaissement et de faiblesse, que les cours jugeront être de leur convenance.

Nous ne méconnaissons pas la circonspection que diverses considérations peuvent imposer au ministère britannique dans son langage et la manifestation de ses vues relativement au futur gouvernement en France; mais si dans le secret du cabinet on était d'accord sur les principes, il ne serait peut-être pas difficile de concerter des moyens d'exécution qui sauveraient au ministère de Londres tout inconvénient.

Au surplus, nous ne tenons pas à notre opinion assez obstinément, pour imaginer, qu'une diversité dans les modes et les formes du gouvernement français et un peu plus ou moins d'autorité à accorder à la royauté doivent être regardés par les alliés comme motif suffisant pour prolonger la guerre; nous ne balançons pas même de déclarer, que nous accéderons à cet égard sans peine à l'avis de la Grande-Bretagne, et que nous n'hésiterons pas d'adopter les principes qu'après un examen mûr et réfléchi l'on aura jugé à Londres les plus conformes aux intérêts communs.

Notre façon de penser à l'égard des princes et émigrés français est parfaitement à l'unisson avec celle du ministère britannique: nous nous entendrons volontiers avec l'Angleterre sur les représentations à faire pour modifier

autant que possible ce que les préventions qui paraissent avoir prévalu à Pétersbourg sur ce sujet peuvent avoir d'erroné ou d'exagéré.

Quant aux acquisitions que les deux cours peuvent avoir en vue, vous avez observé avec raison, Mr. le comte, que nous nous sommes déjà expliqués assez clairement sur nos désirs, pour que nous soyons autorisés à proposer, que le ministère anglais veuille bien à son tour s'ouvrir envers nous sur ses propres projets; la réciprocité indispensable dans toute négociation entre deux grandes cours justifie notre demande, comme elle en est le seul motif, car nous sommes pour le reste bien éloignés de toute arrière-pensée et de toute idée de réticence, et nous reprendrons aussitôt qu'on le souhaitera la discussion de cet objet avec la plus grande loyauté. Mr. le chevalier Eden m'ayant déclaré, que l'Angleterre n'est point dans l'intention de faire aucune acquisition sur le continent de l'Europe, et qu'elle verrait sans jalousie nos conquêtes quelconques, les intérêts de S. M. de l'autre côté ne s'opposant point aux vues d'agrandissement que la Grande-Bretagne peut avoir formées dans d'autres parties du monde, il semble que ces dispositions réciproques sont bien propres à tranquilliser les deux cours, en attendant qu'on soit ultérieurement et définitivement convenu sur tout ce qui est relatif à ce point important.

Je me bornerai donc seulement à remarquer encore, qu'outre le droit qui nous est commun avec l'Angleterre, celui de nous dédommager aux dépens de la France des frais énormes de la présente guerre, il est une autre considération qui ne peut qu'influer impérieusement sur l'étendue de nos désirs ,et c'est la nécessité indispensable de rétablir l'ancienne proportion de puissance, si fort altérée entre la Prusse et nous par les dernières acquisitions des cours copartageantes en Pologne.

L'article des engagements à prendre mutuellement sur la continuation de la guerre, soit pour un temps déterminé, soit jusqu'à ce qu'on ait obtenu en tout ou en partie le but qu'on se propose, cet article est sans doute du plus grand intérêt. Je ne dois pas vous laisser ignorer, Mr. le comte, que la manière dont Mr. le chevalier Eden s'est expliqué avec moi ne rentre pas trop exactement dans le sens de ce que Milord Grenville paraît vous avoir dit; loin de laisser entrevoir de la part de l'Angleterre aucune disposition à se lier sur cet objet d'une manière clairement prononcée, Mr. Eden insista sur l'impossibilité, où selon lord Grenville se trouvait le ministère britannique, de contracter des engagements qui, paraissant attacher la continuation de la guerre à des projets de conquêtes, fourniraient au parti de l'opposition des armes très-puissantes, pour présenter la conduite des ministres sous les couleurs les plus odieuses.

Mr. le chevalier Eden appuya en conséquence sur le désir que selon lui avait Milord Grenville, qu'on pût trouver dans les expressions une tournure qui, mettant le ministère britannique à couvert du blâme de la nation, n'en fût pas moins propre à rassurer l'une et l'autre cour sur toute inquiétude d'une paix séparée.

Mr. Eden proposa à cette occasion, comme sa propre idée, une stipulation, par laquelle les deux cours conviendraient de ne faire la

paix que d'un commun accord, ou lorsque la France, restituant toutes les conquêtes qu'elle aurait faites sur l'une ou l'autre puissance, consentirait de plus à leur abandonner toutes les possessions françaises qu'à cette époque elles seraient parvenues à soumettre à leurs armes.

Je ne négligeais pas de remarquer, combien une telle stipulation serait de préférence favorable à la Grande-Bretagne, à qui des événements imprévus peuvent en très-peu de temps procurer dans d'autres parties du monde les conquêtes les plus importantes avec une rapidité que nous ne saurions espérer en notre faveur des progrès lents d'une guerre continentale en Europe. Mr. Eden m'a paru lui-même ne pas s'éloigner de l'aveu, que la stipulation dont il avait ouvert l'avis ne pourrait guère être rendu admissible qu'en y ajoutant, que si l'une des deux cours ne jugerait pas convenable à ses intérêts de se contenter*) de l'offre de la cession des conquêtes qu'elle aurait faites sur la France, l'autre cour non-obstant la signature de sa paix séparée serait obligée de lui continuer le secours d'un corps auxiliaire de trente ou quarante mille hommes pendant tout le reste de la durée de la guerre.

Un engagement clair et précis, par lequel les deux cours s'obligeraient à ne faire la paix qu'en commun et en obtenant chacune les acquisitions convenues à l'avance, serait sans contredit le plus désirable pour le bien du service de S. M.; nous ne pouvons donc qu'insister préférablement sur cette demande, en attendant qu'un arrangement définitif puisse avoir lieu sur cet objet: aux objections du ministère britannique nous pouvons opposer plusieurs exemples tirés de différents traités faits par l'Angleterre avec d'autres puissances à l'occasion de la guerre de la succession d'Espagne et en diverses autres circonstances, quoique l'histoire apprenne en même temps, que l'obligation contractée par les mêmes traités n'a jamais été remplie assez scrupuleusement, pour que l'Angleterre en eût été retenue de faire sa paix séparée, lorsque ses intérêts lui ont paru l'exiger.

Nous adhérons à l'opinion du ministère britannique sur l'intérêt que les deux cours ont de s'assurer la continuation de la coopération des autres puissances coalisées; nous convenons que l'utilité du concours ultérieur du Roi de Prusse à la guerre peut particulièrement mériter de l'attention. Il sera toute-fois bon de remarquer ici, que le Roi en vertu de son traité d'alliance défensive avec S. M. I. est tenu de fournir un corps de vingt mille hommes; qu'en sa qualité d'électeur et de prince de l'Empire son contingent est d'environ quatorze à quinze mille hommes; qu'il ne peut guère se soustraire à ce double devoir sans dévoiler aux yeux de toute l'Europe la mauvaise foi la plus choquante; que s'il remplit ses obligations, l'armée qu'il emploie actuellement et qui malgré la jactance prussienne ne monte guère à cinquante mille hommes, ne sera pas diminuée de beaucoup; que la convention récemment conclue avec l'Angleterre donne à celle-ci le droit de stimuler son activité par les réclamations les plus pressantes; que si la cour de Berlin, loin de satisfaire à ses engagements, allait jusqu'à se

*) Statt d'accepter von Thugut im Entwurf ausgebessert.

permettre des démarches qui, en inquiétant ses voisins, compromettraient le salut de l'Europe par l'abandon nécessité de la guerre contre la France, la Prusse s'attirerait infailliblement l'exécration générale et aurait avec raison à redouter une réunion de souverains contre elle; que si l'on ajoute enfin à ces réflexions le peu d'activité et on peut dire le peu de loyauté qu'elle a mises jusqu'ici dans ses opérations et auxquelles malheureusement il faudra toujours s'attendre de sa part malgré toute promesse contraire, l'empressement que la cour de Londres fait entrevoir pour s'assurer de sa coopération ultérieure, en faisant à sa convenance de nouveaux sacrifices, paraîtrait peut-être à de certains égards exagéré.

En tout cas, s'il était nécessaire d'acheter la continuation des secours du Roi de Prusse par de nouveaux avantages, il serait souverainement injuste d'en rejeter les frais sur nous, en exigeant une renonciation aussi contraire à la dignité de l'Empereur, aussi lésive des droits de la souveraineté, que le serait un engagement de la part de S. M. de ne jamais songer à aucune acquisition générale ni partielle de la Bavière par voie d'échange contre des possessions autrichiens quelconques, même dans le cas d'un parfait accord et consentement de toute la maison palatine. L'Empereur veut bien par déférence pour les désirs de S. M. britannique abandonner l'idée de l'aliénation des Pays-bas; on n'hésiterait pas même de déclarer formellement à la Grande-Bretagne, que S. M. n'employera jamais des moyens de violence ni même de menace pour arracher aux princes de la maison palatine leur aveu à un troc quelconque de la Bavière contre d'autres objets de compensation: mais cette promesse serait nécessairement le dernier terme de la complaisance de S. M. I., et si la cour de Berlin était de bonne foi, si son intention n'était évidemment de nous vexer par des exigences pour le moins indiscrètes et hors de toute convenance, une pareille promesse serait plus que suffisante pour la satisfaire, vu que toute voie de prépondérance et de force une fois exclue, elle reconnaîtrait facilement que la difficulté de réunir l'assentiment volontaire de l'électeur et des différents agnats lui fournirait en tout temps des moyens aisés pour faire échouer toute tentative d'échange quelconque.

Au surplus. quelles que fussent les assurances par lesquelles on chercherait à calmer les prétendues inquiétudes de la Prusse sur les projets futurs d'un troc de la Bavière, il n'est que trop probable que notre déférence n'opérerait dans sa conduite nullement le changement qu'on se serait proposé; que, contente de nous avoir imposé la loi d'un engagement humiliant, elle ne tarderait pas de retomber dans son système d'inaction et de malveillance fondé sur des intentions plus qu'équivoques, et que certainement elle ne sortirait de ce système pour se porter franchement et de bonne foi à des opérations vigoureuses, excepté le cas où son activité fût excitée par des avantages réels offerts à son avidité, mais qui fussent indispensablement liés aux succès des efforts qu'elle ferait.

Mais il serait bien difficile de concilier notre convenance avec ces nouveaux avantages quelconques à accorder au Roi de Prusse; l'agran-

dissement qu'il a déjà obtenu est de la plus haute importance, et j'ai eu l'honneur de vous observer, que nous sommes obligés d'insister à ce que, préférablement à tout autre arrangement, il nous soit adjugé aux dépens de la France un lot d'une valeur intrinsèque parfaitement égale à l'acquisition que la cour de Berlin s'est déjà procurée du côté de la Pologne; notre réintegration dans l'ancienne proportion de puissance et par conséquent notre salut dépend de ce point. Si les conquêtes sur la France offraient un surplus, dont une partie de façon ou d'autre pût être appliquée au profit du Roi de Prusse, ou si pour enchaîner solidement la cour de Berlin à la cause commune quelque autre moyen se présentait qui fût compatible avec la justice et avec les intérêts de S. M., nous en ferions avec plaisir la matière d'une déliberation ultérieure entre la Grande-Bretagne et nous.

Je n'ai pas caché à Mr. le chevalier Eden, que nous ne pouvions reconnaître dans les prétentions des États-généraux des Provinces unies ces principes de modération et de convenance dont on a paru leur faire honneur à Londres. Quand les Hollandais demandent qu'on leur rende les frontières qu'ils avaient en 1715, ils s'énoncent d'une manière très-peu exacte, pour ne pas dire insidieuse, car la vérité est qu'ils n'ont jamais eu ces frontières; le fait se réduit à ce que les États-généraux avant la restitution des provinces belgiques, dont ils se sont trouvés en possession pendant la guerre de la succession d'Espagne, avaient en 1715 extorqué à l'Empereur un traité, qui. onéreux à tous égards pour S. M. I. adjugeait à la Hollande une extension très-considérable de limites, particulièrement du côté de la Flandre; mais les réclamations qui de tout côté s'élevèrent de la part des états des différentes provinces belgiques ont été si pressantes, que la Grande-Bretagne et la Hollande, convenant elles-mêmes des grands inconvénients qu'entraînerait l'exécution du premier traité, tâchèrent d'y remédier par un second traité de l'année 1718, dans lequel l'extension des frontières accordées aux Hollandais fut diminuée d'environ quatre cinquièmes. Malgré cette modification les représentations que les habitants des Pays-bas y opposaient continuèrent d'être si vives, que la stipulation du second traité même ne put jamais avoir son effet. Or, nous nous en rapportons volontiers au propre jugement du ministère britannique sur la sensation, qu'occasionnerait en ce moment dans les provinces belgiques le moindre soupçon de la possibilité de voir l'Empereur disposé à faire revivre des concessions aussi odieuses en faveur de la Hollande, et si l'idée même d'un projet semblable ne fournirait pas un nouvel aliment à cet esprit de mécontentement et de fermentation, dont les Pays-bas malheureusement sont menacés d'être agités long-temps encore.

Un second désir que le baron de Haeften a exposé de la part des États-généraux est l'acquisition d'une certaine étendue de pays à détacher de l'évêché de Liège. Dans la constitution de l'Empire, dont Liège fait partie, il n'existe guère aucun moyen légal pour autoriser l'aliénation d'une portion quelconque de l'évêché, qui par conséquent ne pourrait être effectuée que par la force; si l'on se déterminait à recourir à l'emploi de pareilles mesures, autant sans doute vaudrait-il sécülariser

l'évêché en entier, et nous pensons que l'Angleterre est tout aussi éloignée que nous de proposer et favoriser par son approbation un semblable projet. Quelque peu efficace que soit le secours que la Hollande prête à la cause commune, nous voulons bien ne pas lui contester ses droits à quelque indemnité; nos égards pour l'interposition des bons offices de l'Angleterre nous engageront même à nous employer de bonne foi et avec zèle à lui en procurer; mais nous persistons dans l'opinion, que rien ne saurait être plus de la convenance des États-généraux que l'acquisition de quelque île ou autre établissement dans les Indes orientales ou occidentales, que, supposé que la France dans la campagne prochaine soit réduite à recevoir la loi, il ne sera pas difficile d'obtenir pour eux à la paix un tel dédommagement, et que l'amitié de l'Angleterre leur aidera à en conserver la possession, si leur faiblesse les empêche actuellement d'en faire la conquête. Au surplus, nous ne nous refuserons pas de reprendre avec la cour de Londres la discussion amicale sur l'article des indemnités des États-généraux, et nous nous concerterons volontiers avec elle sur tout ce que l'équité pourrait suggérer d'idées praticables.

Nous reconnaissons avec le ministère britannique non seulement l'utilité, mais la nécessité indispensable d'une communication et combinaison confidentielles de tout ce qui concerne les entreprises ultérieures contre l'ennemi commun, ainsi que les forces et les moyens dont de part et d'autre l'on se proposera d'y faire usage; mais comme dans les projets à former pour l'avenir l'on ne peut partir raisonnablement que du point, où la fin de la campagne aura laissé les choses, nous ne pensons pas que ces objets puissent, dans ce moment-ci encore, être traités avec fruit, mais nous nous réservons de les discuter dans le plus grand détail avec l'Angleterre aussitôt que possible, et de convenir avec elle franchement, loyalement et sans réserve sur tout ce qui peut y avoir rapport.

Au surplus, ce qui est pour nous du plus grand intérêt, c'est de connaître au plutôt les véritables sentiments de la Grande-Bretagne sur l'alliance projetée avec S. M.; la certitude, que nous obtiendrons à cet égard, pouvant seule nous mettre en état de fixer d'une manière stable nos vues pour l'avenir, c'est elle par conséquence qui doit diriger principalement les résolutions finales que la sagesse de S. M. sera dans le cas d'adopter sur les différents objets des dernières ouvertures amicales de la Grande-Bretagne.

Sans la bonne opinion que nous avons de la loyauté du ministère de Londres et de la sincérité de ses protestations si souvent renouvelées, nous n'aurions pu qu'être allarmés sur les véritables intentions de l'Angleterre, en examinant les différentes stipulations dont lord Grenville a fait mention, qui selon lui pourraient servir de fondement à notre traité d'alliance, et parmi lesquelles il y en a, qui à coup sûr n'auraient jamais dû paraître proposables.

Il est d'abord question d'une barrière défensive sur les frontières qui avoisinent la France; quelque répugnance que nous ayons d'y croire, il n'en est pas moins difficile que cet énoncé ne fasse naître le

soupçon d'une insinuation sur le désir de remettre sur le tapis quelques-unes des stipulations de l'ancien traité de barrières, de ce traité, que les États-généraux avaient arraché autrefois à la maison d'Autriche, dans l'épuisement et la détresse où l'avait laissée la guerre d'Espagne, qui dans le temps et vu le pied d'alors peu considérable des armées de la cour impériale pouvait lui convenir à de certains égards, mais dont dans l'état actuel des choses S. M. ne pourrait admettre l'idée sans blesser sa gloire. Pleins d'une juste confiance dans l'amitié également et la franchise du ministère britannique, nous osons lui demander, si de bonne foi il croirait, que ce fût une mesure propre à pourvoir à la plus grande sûreté des frontières contre la France, que d'en remettre la défense aux troupes hollandaises, préférablement à celle de S. M.? Et si des motifs de méfiance ou d'autres vues de la part des Hollandais plus suspectes encore avaient pu inspirer l'idée de mettre en avant une pareille insinuation, elle n'en serait que plus directement contraire à la dignité de S. M.

Nous ne saurions non plus accéder aux termes dans lesquels est conçue l'offre du maintien de la maison d'Autriche dans la souveraineté légitime des Pays-bas, parce qu'une stipulation ainsi rédigée semblerait déférer à des puissances étrangères le droit de discuter la légitimité ou illégitimité des actes de l'autorité de S. M. Malgré les fautes graves et réiterées, dont ses provinces belgiques se sont rendues coupables envers l'Empereur, S. M. a bien voulu les rétablir dans la jouissance de tous leurs privilèges; elle leur a promis l'entière conservation de leur constitution. Cette promesse sera remplie religieusement; mais la parole sacrée de S. M. doit leur suffire. L'Empereur ne prétendant en aucune manière s'ingérer dans les questions relatives à l'exercice de l'autorité du gouvernement des autres états, il est incontestablement fondé à demander les mêmes égards pour lui-même; et ce serait encourager évidemment ce malheureux penchant au désordre et à la désobéissance qui ne se manifeste que trop encore aux Pays-bas, que d'ouvrir, pour ainsi dire, aux habitants de la Belgique une voie d'appel à des puissances étrangères dans les doutes sans fin que leur mauvaise volonté oserait élever sur les bornes de l'autorité légitime de leur souverain.

Quant au troisième article qui porterait sûreté et augmentation de commerce pour les puissances maritimes, nous nous flattons que cette proposition ne renferme aucune espérance de ressusciter ces réglements destructeurs, ces tarifs si préjudiciables, au moyen desquels la Hollande pendant si long-temps a cherché des sources de richesse dans l'anéantissement de la prospérité des Pays-bas. L'Empereur, mettant tous ses soins à ramener le peuple de la Belgique aux anciens sentiments d'attachement et d'affection envers leur souverain, agirait d'une manière bien contraire à ce but, en lui fournissant un nouveau motif plausible de plainte et d'aliénation, tel que celui de sacrifier le bien-être de ses provinces à la convenance de la Hollande. Si des arrangements peuvent être proposés qui, en favorisant le commerce des puissances maritimes, soient réciproquement compatibles avec les intérêts de la Belgique, l'Empereur y donnera les mains bien volontiers; mais ces sortes de

discussions n'apartiennent pas à un traité d'alliance, elles peuvent faire l'objet d'un traité de commerce, dont après la conclusion de l'alliance l'on ne refusera pas de s'occuper, si l'Angleterre en marque le désir.

Vous voudrez bien, Mr. le comte, faire valoir avec fermeté les considérations que je viens de vous offrir, mais en y mettant le ton le plus convenable aux sentiments d'amitié et de confiance qui animent S. M. I. envers S. M. britannique, le plus conforme à notre désir sincère de nous unir à l'Angleterre par les liaisons les plus étroites. Nous sommes bien certains que l'équité du ministère de St-James se rendra sans peine à la justesse de nos observations et à l'évidence de nos raisons; car nous sommes bien éloignés de lui attribuer la vue secrète de vouloir traîner le grand ouvrage de l'alliance dans des discussions infructueuses sur des propositions clairement inadmissibles, sur des propositions qui, si elles étaient adoptées, affaibliraient à coup sûr désormais la valeur intrinsèque des Pays-bas, malgré l'accroissement de leur territoire, et dont l'effet contrasterait étrangement avec les promesses de l'Angleterre qui, en demandant à S. M. de vouloir bien se désister du projet de l'aliénation des provinces belgiques, a déclaré de la manière la plus positive, qu'en reconnaissance de ce sacrifice elle contribuerait par ses efforts et par tous ses soins à rendre pour S. M. la possession des Pays-bas plus que jamais utile et précieuse.

La preuve la moins équivoque que l'Angleterre pourra nous donner de sa sincérité et de sa droiture consistera sans doute dans l'empressement qu'elle mettra à consommer l'ouvrage important de l'alliance; les désirs de l'Empereur à cet égard sont toujours également vifs, et il est essentiel de constater au plutôt par des explications positives ce que nous devons attendre de l'issue de nos négociations sur cet objet; nous croyons donc, que rien n'est plus convenable aux circonstances et plus propre à éviter la perte du temps que de réduire le traité à un petit nombre de stipulations qui à notre avis pourraient être les suivantes.

1° Garantie réciproque des états possedés par les deux cours; promesse de garantir à son temps les nouvelles acquisitions qu'on aura faites pendant le cours de la guerre.

2° Stipulation des secours que les parties contractantes en cas d'attaque hostile contre l'une ou l'autre s'engageront à se fournir mutuellement, et qu'il conviendra de porter aussi haut que possible, nommément à quarante ou pour le moins à trente mille hommes, avec promesse d'augmentation, si les premiers secours n'étaient point suffisants, et même d'assister son allié de toutes ses forces en cas de besoin.

Je remarquerai ici, qu'il est d'une convenance indispensable pour nous d'excepter de nos traités d'alliances les guerres purement maritimes, ainsi que toutes celles dont le théâtre serait hors de l'Europe, dans les autres parties du monde. La Grande-Bretagne sous le prétexte de la réciprocité cherchera sans doute à faire exception des guerres entre l'Autriche et la Porte, et nous ne pourrons guère nous dispenser d'y acquiescer.

3° Déclaration que les deux cours se réservent de se concerter ultérieurement entre elles sur tous les objets relatifs à la conjoncture

du moment et à la guerre actuelle contre la France d'après l'exigence des circonstances et de leurs intérêts.

Cette stipulation pourrait en tout cas être consignée dans un article séparé.

C'est conformément à cette déclaration, qu'après la signature de l'alliance l'on pourrait procéder immédiatement à régler ce qui regarde les acquisitions et dédommagements que les deux cours se proposent de se procurer sur la France, les engagements pour la continuation de la guerre, ainsi que généralement tous les autres objets, sur lesquels les deux parties estimeraient nécessaire de prendre des arrangements, qui seraient constatés par des actes séparés, lesquels resteraient secrets, si le ministère britannique le souhaitait.

Les trois points que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer pourraient, selon nous, former les bases principales de l'alliance, et c'est sur ces bases que porteront préférablement vos conférences et discussions amicales avec Milord Grenville; les résultats dont vous serez convenu avec le ministère britannique formeront, en y ajoutant les articles d'un usage commun, un projet de traité, qu'en conséquence de ma dépêche du 14 du mois d'août vous voudrez bien me transmettre pour la porter aux pieds de S. M.; la célérité avec laquelle j'aurai soin de vous faire connaître ses intentions et les ordres dont elle daignera m'honorer sera une marque de la sincérité de nos désirs pour le prompt perfectionnement du grand ouvrage dont nous sommes occupés.

Dans tous les cas douteux vous pourrez, pour gagner du temps, consulter les lumières et l'expérience de Mr. le comte de Mercy, d'après ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous mander à cet égard.

---

197. WARTENSLEBEN AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄSIDENTEN.

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 11/338.) (Orig.) Pirmasens, den 5. October 1793.

Da ich in meinem unterthänigsten Berichte vom 3. d. E. Exc. anzuzeigen die Gnade hatte, dass der Herzog von Braunschweig sich dahin geäussert, wie dass Hochderselbe wegen dem Bombardement und der ferneren Blocade von Landau von Sr. Maj. dem Könige keinen Befehl habe, so vermag dermalen gehorsamst nachzutragen, dass der gestern von Sr. Maj. dem König angekommene Courier Sr. Durchlaucht die Weisung dahin mitgebracht, dass, sobald der Feind gezwungen sein würde, die Linien von Weissenburg zu verlassen, Se. Maj. zu dem Bombardement und ferneren Blocade von Landau 6000 Mann bestimmten, in der Zuversicht, dass eine ähnliche Anzahl k. k. oder Reichstruppen hierzu beitreten würden; was aber die Erforderniss zum Bombardement betrifft, so würde solche den 10. d. in Lengenfeld am Rhein eintreffen.*)

*) Bemerkung auf einer gleichzeitigen Copie des Kr.-A. Oberrh. 10/26: „Von diesem Graf Wartensleben'schen Schreiben ist eine Copie des Herrn Baron v. Thugut Exc. am 13. October mitgetheilt worden".

198. LEHRBACH AN DEN REICHS-VICEKANZLER COLLOREDO.

Neustadt [an der Haardt], den 5. October 1793.

Ich habe bis anher mich enthalten, meine Meinung über des Königs in Preussen persönlichen Charakter zu sagen, weil fast Jedermann die Meinung hat, die ich nicht habe und die ich aus strengen Beobachtungen und genauen Verbindungen schöpfe. Der König ist nicht ganz der loyale und rechtschaffene Mann, für den man ihn hält. Er ist ein wahrer Preusse — hasst das Haus Oesterreich — geht in alles Unerlaubte und Machiavellistische in der Politik ein, besonders wenn es für Preussen fürträglich ist, und bespricht sich oft darüber mit seinen Ministern, vorzüglich mit Lucchesini, der ihm dazu vor Anderen taugt. Alles ihn Umgebende ist von diesem Schlage, und er ist mit ihnen wie Bruder in seinem Zirkel. Ich getraue mir dieses seiner Zeit aufzuklären.

199. THUGUT AN MERCY.

Vienne, le 9 octobre 1793.

. . . .*Je ne tarde pas de prévenir V. E. dans la plus grande confidence que l'Empereur est décidé à se rendre sous peu à Bruxelles. Comme j'aurai l'honneur d'y suivre S. M., je me fais déjà une fête d'avance du bonheur que ce voyage me procurera de me rapprocher de V. E. et de lui faire ma cour. Ayant lieu de supposer que personne à Bruxelles, à l'exception de Mr. l'archiduc, n'a connaissance de ce projet, je prie V. E. d'en garder encore le secret à moins qu'on ne lui en parle le premier. S. M. se propose de partir d'ici le 21 du courant. . . .*

200. COBURG AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄSIDENTEN WALLIS.

(Orig.) H.-Qu. Pont sur Sambre,
(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 11/356 b.) den 9. October 1793.

Die wesentlichen Vortheile, welche die Empörung der Vendée sowohl dem allgemeinen Besten, als besonders denen hiesigen Operationen dadurch verschaffen, dass sie einen namhaften und beinahe furchtbaren Theil der feindlichen Macht in jener Gegend beschäftigen, und die Unmöglichkeit, einige Nachrichten von dorther zu erhalten, die das Gepräg der Wahrheit hätten, da man selbst von der Existenz dieser Empörung nichts Anderes gewusst hat, als was die französischen Zeitungen darüber enthalten, haben mich bewogen, einen eigenen Menschen, dessen ich auf alle mögliche Art versichert bin, dahin zu senden,*) um über alle Punkte, welche ich ihm vorgeschrieben, in der Nähe und womöglich persönlich Erkundigung einzuziehen.

Der Rapport, welchen ich von demselben erhalten habe, wird E. Exc. in der ersten Beilage hier gehorsamst beigebogen. Dieser bestätiget nicht nur die Existenz dieser Empörung, sondern er versichert auch, dass ihre Anzahl so stark, ihre Gesinnung so fest und ihre Lage so vortheilhaft ist, dass durch einige Unterstützung, welche man ihnen mittelst erfahrener Officiers, regulirter Truppen und einigen Vorräthen an Munition leisten würde, die besten Folgen entstehen könnten. Auch

*) Schon am 10. Juli sendete Coburg einen Vertrauten an Gaston ab und bat Mercy, Jenen mit näheren Weisungen zu versehen (Kr.-A. 7/289).

ist es sehr wahrscheinlich, dass, nachdem diese Menschen bisher ohne Waffen und allen Kriegsgeräth solchen bewunderungswürdigen Widerstand geleistet und sich behauptet haben, sie mit einiger Unterstützung grosse Fortschritte machen würden. Und daran, dass sie grossen Fortschritt machen, ist darum hauptsächlich gelegen, weil die Defensive, auf welche sie jetzt beschränkt sind, denen Tyrannen von Frankreich gleichgültiger zu werden anfängt, gegentheilig aber, und wenn sie von dorther im Stande wären, sich der Stadt Paris zu nähern, unsere Operationen hier deshalb einen weit geringeren Widerstand finden würden, weil die elende Versammlung neue Kräfte aufbieten müsste, ihre Raubhöhle zu schützen. Meine Betrachtungen über diesen Gegenstand habe ich Sr. Exc. dem Herrn Minister Grafen Mercy d'Argenteau mitgetheilet und von ihme die hier anverwahrte, mit meinen Gesinnungen übereinstimmende Antwort erhalten.

Der Herr Minister glaubt, dass man einige Stabs-Ober- und Unterofficiere von der Armee und Emigrirte nebst Munition und Gewehren von denen eroberten dahin schicken könnte, und macht sich anheischig, den Transport derselben beim englischen Hofe zu bewirken. Ich selbst finde die Sache nützlich und sehr thunlich, erwarte aber bevor Sr. Maj. Allerhöchste Befehle darüber, die ich E. Exc. bitte, für mich einzuholen und bemerke erstlich, dass diejenigen Stabs-Ober- und Unterofficiere, welche ich zu diesem Endzwecke von der Armee aussuchen würde, nicht wohl diesen Auftrag annehmen könnten, ohne zugleich für die Gefahr, Veränderung und Kosten durch ein Avancement entschädigt zu werden. Zweitens: dass ich nicht zu beurtheilen im Stande bin, ob bei denen mir annoch unbekannten Operationen am Oberrhein das Condé'sche Corps daselbst entbehrt und nach der Vendée bestimmt werden könnte und wollte. Drittens: dass ich glaube, es würde ein Leichtes sein, ein oder auch zwei Bataillons französischer emigrirter Edelleute, mit der Bestimmung, nach der Vendée zu gehen, für Sr. Maj. Sold aufzustellen, wenn dieses den Allerhöchsten Gesinnungen angemessen sein sollte, und endlich viertens: dass an der Beschleunigung des mir zu wissen nöthigen darüber geschöpften Allerhöchsten Willens Sr. Maj. zum Gedeihen dieser Anschläge Alles gelegen ist.

201. THUGUT AN WILCZEK.

(Orig.) Vienne, le 9 octobre 1793.

J'ai l'honneur de faire parvenir à V. E. sous cachet-volant la dépêche ci-jointe adressée à Mr. le marquis de Gherardini, concernant la nouvelle destination de quatre bataillons de nos troupes pour Toulon, et je prie V. E. de vouloir bien, après en avoir pris lecture, la faire venir à Mr. de Gherardini par une occasion sûre.

S. M. ayant bien voulu me confier qu'elle demandera elle-même à S. A. R. Mgr. l'archiduc des notions et renseignements circonstanciés sur les parties du duché de Milan qui en ont été démembrées successivement en faveur de la cour de Turin, et dont on pourrait selon l'occasion tâcher d'obtenir la rétrocession, en tout ou en partie, je

n'entrerai de mon côté dans aucun détail sur cet objet et me bornerai à le recommander simplement aux soins de V. E.*)

---

202. MERCY AN THUGUT.

(Orig.) Près de Liège, le 11 octobre 1793.

Dans les premiers jours d'août on a décrété à Paris, que la Reine de France serait livrée au tribunal révolutionnaire et conduite à la conciergerie.

Le 12 août j'écrivis sur cet objet à Mr. le prince de Cobourg une note, dont le même jour j'adressai à V. E. une copie qui lui aura été remise par Mr. le général comte de Ferraris. Sur des observations que me fit Mr. le prince de Cobourg je répliquai le 18 août par une seconde note qui a été également envoyée à Vienne. Finalement les circonstances relatives à la Reine devenant de jour en jour plus critiques, j'eus l'honneur d'adresser le 17 septembre à V. E. une dépêche datée de Jalain. J'y exposai tout ce que l'imagination et mon zèle put me suggérer pour prévenir une grande catastrophe. Jusqu'à ce jour je n'ai reçu ni réponse ni direction sur cet objet. Aujourd'hui le danger devient extrême, puisque dans la séance du 3 la convention a émané un décret qui ordonne au tribunal extraordinaire de s'occuper sans délai du procès de la Reine, ainsi que l'annonce l'article du journal que je joins ici. Dans le dénuement de moyens, où se trouvent les cours coalisées, ne pourrait-on pas user de l'intervention des puissances neutres, comme de la Suède, la Danemark ou même de la Suisse qui ont conservé des rapports avec les scélérats conventionnels et seraient peut-être en mesure de leur faire parvenir des représentations, des offres ou des menaces. Cet expédient serait susceptible de modifications diverses; V. E. jugera dans sa sagesse, et de l'idée en elle-même, et de la possibilité ou de la forme sous laquelle on pourrait en faire usage...

---

203. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Eigenh.) Londres, le 13 octobre 1793.

Mr. de Jacobi, en me recommandant le secret et avec l'air de la plus grande confiance, est venu me faire la lecture des deux mémoires remis au prince de Reuss, comte de Lehrbach et au lord Yarmouth. Il serait superflu d'entretenir V. E. de la première de ces deux pièces officielles, qui lui est sans doute déjà parvenue et dont je ne pouvais rapporter que ce que j'ai retenu d'une lecture très-rapide. La seconde roule essentiellement sur la demande que le Roi de Prusse fait à l'Angleterre: I° de donner la sanction et garantie à ses nouvelles acquisitions en Pologne. II° de fournir conjointement avec les autres puissances belligérantes des secours pécuniaires suffisants à S. M. prussienne, sans lesquels elle se déclare hors d'état de pouvoir se livrer

*) Hierauf bezieht sich ein interessantes: „Mémoire sur les acquisitions de la maison de Savoie et les démembrements du Milanais présenté à S. A. R. en 1793." (Beil. zu Wilczek an Thugut vom 2. September 1794.)

l'année prochaine au désir qu'elle aurait de coopérer efficacement à la continuation de la guerre contre l'ennemi commun. . . .

---

204. WURMSER AN FERRARIS.

(Kr.-A. Oberrh. 11/2.) (Eigenh.) Sultz, ce 15 octobre 1793.

J'écris à V. E. sans façon. Elle me fit dire à son départ par le zélé Oreilli qu'elle me souhaitait de la santé, du bonheur et du bon temps. Tous ces bons souhaits furent accomplis; ma santé est excellente, le bonheur suit mes pas, et le 13 du mois était un jour d'été et le plus beau de ma vie, ayant été à même de donner des preuves de mon zèle à mon souverain chéri. Malgré que dans la totalité le tout a réussi selon mes dispositions, le colonel Souel qui a été tué n'a pas suivi l'ordre donné d'attaquer avant le jour, il a attendu la pointe du jour, qui a été cause qu'il a perdu beaucoup de monde par le feu de cartouche; malgré cela l'ennemi fut chassé du bois. Quant à Jelasitz, il n'a rien du tout fait ce qui a été ordonné, qui est aussi la cause que le prince de Waldeck ne s'est pas trouvé en entier à Mottern, comme il le devait; comme il n'a pas entendu tirer à Lauterbourg, il fut dérouté, passa pourtant le Rhin, força le poste de Selz, battit l'ennemi, fit des prisonniers et prit deux pièces de canons. Hotze fit des merveilles; il a tué près de deux mille hommes, fit des prisonniers et prit cinq pièces de canons. Mezáross, sans tirer un coup de fusil, prit la grande redoute que V. E. connaît, la baïonette au bout des fusils, le colonel Laudon fit des merveilles avec le régiment de Wallis ainsi que Julay; le reste était une chasse par force ou plutôt une traque. Nous avons chassé les ennemis de 17 redoutes; on ne pouvait jamais atteindre la cavalerie toujours fourrée derrière l'artillerie. Quand je voulais les attaquer, ils décampaient. Les émigrés qui étaient chargés d'attaquer les Vosges ont travaillé comme des vages (vaches?); les Prussiens sont venus à propos à Lembach et à Werth, qui m'a fait grand bien. Le duc de Brunsvic est venu me voire; il m'a fait compliment et trouve, que cette expédition était la plus nerveuse. Je l'ai sondé à quel point il me seconderait; il fut étonné que mon dessein était de forcer les lignes de la Motter et de pousser jusqu'à Strasbourg, car son dessein est de prendre bientôt ses quartiers de cantonnement la droite à Kaiserslautern et la gauche à Spire. Je lui fis observer que ce serait perdre tous les fruits de mes opérations, qu'il serait à sa place qu'il fasse le siége de Saarlouis de concert avec le corps de nos troupes qui est près de Trèves, cela lui assurerait des quartiers d'hiver dans la Lorraine. Il me répondit qu'il avait des ordres du Roi par lesquels il avait les mains liées; il me fit encore comprendre que le Roi retirerait une partie de ses troupes, en laissant le prince de Hohenlohe avec vingt cinq mille hommes en Allemagne. Je n'eus rien de plus pressé que d'en informer l'envoyé d'Angleterre qui se trouve ici avec moi, qui tout [de] suite après eut une explication avec le duc, en lui disant qu'il lui enverrait une protestation formelle sur cet objet pour que le Roi ne retire pas ses troupes. J'ai pensé

de bien faire d'en instruire V. E. pour travailler de concert avec le ministre de nos alliés pour parer ce coup. L'éloignement des vivres me fait faire un double séjour; outre cela les troupes sont un peu fatiguées. Demain je fais chanter le *Te Deum* et peut-être après-demain je m'aprocherais des lignes de la Motter pour voire, comme je les passerai; en attendant je suis satisfait de ma bataille gagnée et des deux bonnes villes de Lauterbourg et de Weissenbourg, où nous n'avons pas laissé que d'y trouver bien des choses, en farine, avoine, du sel, des armes, du papier et Dieu sait quoi qui revient à l'occasion. J'ai mis mon fils à Weissenbourg pour organiser cette ville, casser la municipalité et remettre des honnêtes gens à leur place. Si S. M. ne daigne pas de nommer mon fils *Landescommissär* avec le personale qui y convient, je vous prie du moins d'engager S. M. de m'envoyer un homme instruit qui possède la langue allemande et française; tous les écrits de ce pays-ci sont en français. Si mon fils n'avait pas les talents pour cette charge, certainement je ne le proposerais pas. Que ce soit lui ou un autre, je supplie V. E. de faire décider S. M. sur cet objet aussi vite que cela sera possible. Elle n'a pas d'idée de l'embarras où je me trouve pour desplucher*) tant de paperasse de cette infame convention nationale.... Le frère de l'envoyé d'Angleterre m'a suivi pendant toute l'affaire et a été envoyé à Londres porter la nouvelle du passage des Lignes. C'est un bien brave jeune homme. J'espère pour ma première expédition que le duc de Brunsvic m'aidera. Je l'ai prié de vouloir seulement faire des démonstrations sur ma droite. Il me répondit: „Non seulement des démonstrations, mais j'attaquerai aussi; les Prussiens seraient honteux d'être seulement spectateurs." Il m'a dit les choses du monde les plus obligeantes, me disant que l'expédition que j'ai faite était la plus belle qu'il a vue de sa vie.**)

---

205. THUGUT AN LEHRBACH.

(Minute.) Wien, den 15. October 1793.

Da der Endzweck E. Exc. Absendung in das königlich preussische Hauptlager insoferne erfüllet ist, dass Dieselben dem alldort anwesenden Ministerio die Beweise und Behelfe unserer Reclamationen bereits umständlich vorgelegt und erläutert haben, übrigens aber Dero fernere Anwesenheit daselbst, nachdem einerseits Se. Maj. der König abgereiset ist, anderntheils der Berliner Hof den Weg mündlicher Discussionen abgebrochen und jenen eines officiellen Schriftwechsels vorgewählt hat, [überflüssig ist], so gehet die Willensmeinung Sr. Maj. des Kaisers dahin, dass Sie sich wieder an Ihren gewöhnlichen Bestimmungsort zurückbegeben; Allerhöchstdieselben tragen mir zugleich auf, E. Exc. ihre vollkommene Zufriedenheit mit Dero ebenso geschickten als eifrigen Verwendung in dieser wichtigen Gelegenheit zu bezeugen.

*) Soll wohl heissen: „déplier".

**) Fascikel 11/2 Oberrh. des Kr.-A. enthält sämmtliche auf die Einnahme der Weissenburger Linien bezügliche Militäracten, darunter eine ausführliche Relation über dieselbe an den Hofkriegsrath.

* Wir erfahren aus ziemlich zuverlässigen Quellen, dass der Herr Herzog von Zweibrücken bei seiner letzten Anwesenheit in München dem Herrn Kurfürsten die Unterhandlung eines Subsidien-Tractats mit England vorgeschlagen hat, worin sich das kurpfälzische Haus die Garantie dieser Krone gegen einen jeweiligen Austausch der baierischen Staaten, es sei mit den Niederlanden oder auf was immer für eine andere Weise, stipuliren sollte. Der Herzog solle zur Fortsetzung der diesfälligen weiteren Unterhandlung und Abschliessung des Tractats mit Lord Yarmouth eine unbeschränkte Vollmacht von dem Kurfürsten erhalten haben. Da die Unanständigkeit eines solchen, zweifelsohne von preussischen Einblasungen herrührenden Vorschlages von selbst einleuchtet, so ist es erwünschlich, dass sich E. Exc. womöglich durch eine dem Herrn Kurfürsten abzulockende freiwillige Confidence, allenfalls aber auch durch Benützung oder Herbeiziehung einer schicklichen Gelegenheit die Veranlassung verschaffen, Sr. kurfürstl. Durchl. zu eröffnen, dass zwar Se. kaiserl. Maj. zu viele Freundschaft für den Herrn Kurfürsten hätten, um nicht demselben den Vortheil eines diesfälligen Subsidien-Tractats, besonders mit einer so gut gesinnten Macht wie England, herzlich zu gönnen, dass auch höchstselbe heilig entschlossen wären, das mehrmalen gegebene Wort, nie an ein Tauschproject ohne freiwilliger Einwilligung des kurpfälzischen Hauses zu gedenken, getreulich zu halten, dass aber Höchstdenenselben billig würde empfindlich fallen müssen, wenn man darüber kurpfälzischerseits die Garantie einer fremden Macht ansuchen, auf diese Weise aber ein ebenso unverdientes als beleidigendes Misstrauen in die förmlichen und bündigen Verheissungen Sr. Maj. andeuten würde.

E. Exc. werden übrigens von selbst jene Wendungen und freundschaftliche Zusätze abzumessen wissen, welche Umstände und Gelegenheit räthlich machen werden, um den Herrn Kurfürsten einerseits von bedenklichen Schritten abzuführen, zugleich aber möglichst bei guten Gesinnungen zu erhalten, worüber ich mir zu seiner Zeit Dero beliebige Einberichtung erbitte.*) *

206. THUGUT AN MERCY.

(Minute.) Vienne, ce 16 octobre 1793.

. . . *Le départ de l'Empereur pour Bruxelles est différé de quelques jours, S. M. voulant qu'avant tout l'arrangement avec les états des Pays-bas, tant à l'égard des subsides que par rapport aux autres objets contentieux, soit consommé.

Le présent courrier est porteur de ses ordres suprêmes à ce sujet. Dès que le dit courrier sera revenu avec la nouvelle de la terminaison définitive, S. M. ne balancera plus de se mettre en route, ce qui aura probablement lieu du 12 au 15 novembre prochain*. . . .

*) Auch Starhemberg wurde von Thugut am 4. October angewiesen, darüber in London anzufragen.

207. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 16 octobre 1793.

Je dois répondre à trois points de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 26 septembre dernier, et je commencerai par celui qui a pour objet la déclaration projetée de la cour d'Angleterre.

Mr. le chevalier Eden, en me remettant une copie de cette pièce, m'a témoigné en même temps le désir de sa cour, que la nôtre se décidât à faire paraître également une déclaration conçue à peu près dans le même sens et tendante au même but. Pour donner à l'Angleterre une nouvelle marque de notre condescendance pour tout ce qui lui paraîtra utile à la cause commune, on n'a pas balancé de rédiger un projet qui, quant au fond, est parfaitement analogue à celui de la cour de Londres, mais qui en diffère dans quelques endroits par des changements plus ou moins essentiels, que la diversité des rapports sous lesquels les deux cours doivent être considérées a rendu nécessaires; car il est essentiel de remarquer, et vous voudrez, Mr. le comte, le faire bien sentir à Mylord Grenville 1° que nous n'avons rien de commun avec l'affaire de Toulon; 2° que notre position exige absolument de nous dédommager par des conquêtes, au lieu que la cour britannique a annoncé d'une manière positive et formelle de n'en vouloir pas faire sur le continent de l'Europe.

Pour vous mettre en état de donner au ministère anglais toutes les explications et renseignements nécessaires sur les changements en question, j'ai l'honneur de vous joindre ici les deux projets de déclaration, et d'y ajouter quelques remarques sur les passages les plus intéressants.

Vous observerez d'abord, que celui du premier paragraphe de la déclaration anglaise, où il est dit: „de contribuer à la défense immédiate de ses alliés etc.", ne pouvait pas être adopté tel qu'il est, attendu que nous n'avions aucun allié voisin de la France à défendre contre l'agression de cette dernière; on a donc donné à ce passage une autre tournure plus conforme à notre position.

Il est notaire que la guerre nous a été déclarée, non pas comme à l'Angleterre par les factieux, mais par le Roi de France. Cette différence nous a engagés à supprimer au troisième paragraphe le passage: „en conséquence de l'agression de ceux qui se sont emparés etc. etc." Dans ce même paragraphe on s'est borné par la raison déjà alléguée plus haut à parler de la défense de ses droits sans faire mention „de ceux de ses alliés". Au reste pour éviter des répétitions, on y a remplacé les mots „aggression injuste" par une autre phrase équivalente.

Le passage du cinquième paragraphe après les mots: „en se conduisant d'après ce principe etc. etc." a été changé, par la raison qu'il paraissait par analogie attribuer à toutes les nations le droit de faire des changements dans leurs gouvernements par des voies quelconques, même par celle de l'insurrection à l'instar de ce qui s'est passé en France; il n'est pas possible que nous consignions dans une déclaration rien de ce qui, même de loin, rappelerait un pareil principe, dont

S. M. ne peut jamais admettre l'idée dans ses états héréditaires, et nous croyons que l'énoncé que nous proposons d'y substituer doit convenir parfaitement au propre intérêt de l'Angleterre, puisque certainement le ministère de Londres pense comme nous, qu'aucun peuple n'est autorisé à faire des changements dans son gouvernement par la force, ni autrement que par des moyens conformes à ses loix et à sa constitution.

Il nous semble que les mots: „S. M. souhaite avec ardeur", dont on se sert dans ce même paragraphe, marque peut-être un peu trop d'empressement, dont les chefs des factieux pourraient abuser pour faire accroire qu'on a un désir immodéré de faire la paix.

Le passage suivant de la déclaration anglaise: „tel que *les puissances belligérantes* ne peuvent se dispenser de demander etc. etc." donne lieu à plusieurs réflexions, dont l'importance n'échappera point à la pénétration du mylord Grenville.

Ces expressions paraissent indiquer que l'on voudrait se charger de porter la parole, lors de l'ouverture d'un congrès, pour les indemnités à procurer indistinctement à toutes les autres nations qui ont quelque part directe ou indirecte à la guerre actuelle, tandis que l'Empereur est bien persuadé, que les autres puissances, à l'exception de l'Angleterre, ne marqueront pas beaucoup d'empressement pour lui obtenir les siennes. Dans cette persuasion S. M. se bornera aussi de son côté à soutenir et appuyer préférablement les droits d'indemnisation que pourra avoir la cour de St-James, ainsi que ceux des autres cours avec lesquelles S. M. aurait contracté des engagements particuliers à cet égard. Vous pouvez même représenter à Milord Grenville, qu'il semble importer que l'Angleterre de son côté ne s'avance pas trop dans ses engagements, parce qu'on se verrait exposé, lors de la confection du traité de paix, à des réclamations sans fin, étant à prévoir que d'une déclaration publique telle que celle-ci il résulterait une foule de prétentions. Vous ajouterez que les expressions dont se sert la déclaration anglaise sembleraient inviter entre autres non seulement le Roi de Naples, mais la Prusse même et la Russie à réclamer des indemnités, quoique, quant au Roi de Prusse, nous ne saurions consentir pour lui à des nouveaux dédommagements après ceux qu'il est parvenu à se procurer en Pologne; et que pour ce qui regarde la Russie, elle-même n'a formé aucune prétention à ce sujet. Enfin nous avons cru nécessaire de retrancher du passage portant ces mots: „de contribuer *par ses bons offices* à consolider etc. etc." les paroles doublement soulignées, et cela par la raison que cette expression paraît annoncer qu'on ne serait pas éloigné de faire une paix séparée et d'employer ensuite *ses bons offices* à la pacification générale. Nous sommes très persuadés que ce n'est pas à l'intention de l'Angleterre, mais il serait à désirer que, pour ne laisser aucun doute ni aucune obscurité sur les véritables vues de la cour de Londres, on se servît d'une autre tournure dans le passage dont il s'agit.

On n'a pas pu se dispenser de changer en partie le septième paragraphe de la déclaration anglaise commençant par ces mots: „Obligée jusqu'ici de faire la guerre à la France etc. etc." La différence essentielle, qui existe, ainsi que je l'ai déjà observé plus haut, entre les

intérêts de nos deux cours à ce sujet, a nécessité ce changement. L'Angleterre a déclaré positivement qu'elle ne veut rien acquérir sur le continent de l'Europe; en conséquence elle peut, sans aucun inconvénient pour elle, inviter les Français bien intentionnés à suivre l'exemple de Toulon et leur promettre le même traitement. Il n'en est pas ainsi à notre égard; notre position en est bien différente. Nous nous trouvons dans la nécessité de chercher nos dédommagements dans des conquêtes, et à cet effet il en faudra faire encore de bien considérables avant que d'être au niveau des frais énormes que nous coûte la présente guerre. Ajoutez à cela que, si quelque ville frontière, par exemple celle de Lille, allait nous faire la proposition de vouloir se rendre sous les mêmes conditions qu'avait obtenues la ville de Toulon, nous ne saurions pas y accéder. Il est donc nécessaire d'entrer dans des explications préalables et circonstanciées avec le ministère britannique à ce sujet, et lui déclarer qu'il nous est impossible de consentir à l'égard des villes frontières de la France du côté des Pays-bas à un traitement pareil à celui dont il est question. J'en ai parlé l'autre jour dans ce même sens à Mr. le chevalier Eden, et j'ai insisté fortement à ce que, le cas échéant où quelqu'une de ces villes offrît à se rendre aux troupes anglaises sous une condition semblable, elle fût éconduite par la réponse que, ces troupes n'étant dans les Pays-bas qu'auxiliaires de l'Empereur, on ne voulait ni ne pouvait se mêler d'une telle offre, et qu'on n'avait que s'adresser pour cela au général-commandant des troupes impériales.

Voilà à peu près les remarques les plus essentielles sur quelques phrases et tournures contenues dans la déclaration anglaise lesquelles dans la nôtre ont subi des changements. Vous voudrez bien, Mr. le comte, les faire valoir auprès du ministère britannique, vous vous concerterez en général avec Mr. le comte de Mercy sur cet objet, et si dans le cours de la discussion il s'élevait quelques difficultés de la part du ministère britannique, vous chercherez des moyens pour les aplanir dans l'expérience et les conseils du ministre susdit.

L'on désirera probablement à Londres que les deux déclarations soient rendues publiques par la voie de l'impression à la même époque. Vous voudrez bien, Mr. le comte, informer Mr. le comte de Mercy de ce que vous aurez concerté à cet égard avec le ministère britannique.

Je passe au second objet de votre lettre, savoir: à la demande d'une augmentation de nos troupes pour les opérations contre les provinces méridionales de la France. Je ne puis que me rapporter à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma dépêche du 25 septembre sur cet objet.

Je ne vous dissimulerai point, Mr. le comte, que nous ne sommes pas entièrement d'accord avec l'Angleterre sur le point d'utilité et d'importance sous lequel elle semble envisager la guerre dans le midi de la France.

D'abord nous ne saurions penser que les entreprises qu'on fera dans ces provinces puissent faciliter beaucoup les grandes opérations du côté de l'Alsace et des Pays-bas. Ce n'est certainement pas des armées qui nous sont opposées dans ces contrées-là qu'on détachera le moindre

corps pour l'envoyer en Provence; on n'y employera que les gardes nationales et les habitants armés des provinces méridionales qui dans aucun cas ne seraient venus grossir les armées du Nord et de l'Alsace, mais qui se seraient tenus tranquilles chez eux, si leurs foyers n'étaient pas attaqués.

Quelques succès qu'on pût avoir dans les provinces méridionales, il est difficile d'imaginer qu'ils puissent conduire à des résultats décisifs; c'est de Paris que dépend toute la France: l'on ne se soumettra que quand on craindra dans Paris; Toulon et Marseille en sont bien éloignées; c'est par des efforts vigoureux et bien concertés du côté des Pays-bas, et en tout cas de l'Alsace ou de la Lorraine, qu'on doit chercher d'y jeter la consternation en frappant de grands coups.

A notre avis la diversion dans la Vendée serait plus importante que dans les provinces méridionales; elle est par sa proximité plus propre à alarmer Paris; il semble qu'il serait très-désirable de porter une attention particulière à soutenir l'armée de Gaston et à alimenter sa résistance. Il semble aussi qu'il sera préférablement à propos de concentrer toutes nos forces du côté des Pays-bas et en Alsace ou en Lorraine; si nous nous éparpillons sur tant de points, nous serons faibles partout et rien de grand ne s'exécutera.

Nous voyons même à regret que la cour de Londres se propose d'envoyer dans le midi de la France un corps d'Anglais et de Hessois qui à coup sûr seraient bien mieux employés aux Pays-bas ou même à soutenir en tout cas l'armée de Gaston dans la Vendée.

Selon nos calculs il doit y avoir dans ce moment déjà environ quatorze mille hommes à Toulon en troupes anglaises, espagnoles, napolitaines, sardes et corses. Nous espérons par conséquent qu'on n'insistera même plus sur l'envoi de nos quatre bataillons du Milanais. Quand le Roi de Sardaigne aura obligé les Français à évacuer le comté de Nice, il y aura en Provence une armée de cinquante à soixante mille hommes en troupes réglées, qui seront plus que suffisantes pour y entretenir un foyer de contre-révolution et d'embarras pour la convention nationale, ce qui est le seul objet qu'on doit suivant nous s'y proposer. En supposant que les habitants de ces provinces soient bien disposés, comment avec un tel nombre de troupes réglées ne parviendraient-ils pas à se soutenir contre la convention, puisque l'armée de Gaston abandonnée à elle seule et sans aucun secours étranger en troupes se soutient bien jusqu'ici dans la Vendée?

Si l'Angleterre persistait absolument dans le dessein de former des entreprises majeures dans le midi de la France, ce n'est que par déférence pour son opinion, que nous pourrions nous prêter à y employer un nombre raisonnable de nos troupes, d'après un plan qu'on concerterait pendant l'hiver et après qu'on aurait pris des arrangements tels que je vous en ai annoncés dans ma dépêche du 25 septembre. Si le Roi de Sardaigne répugne à des pareils arrangements de rétrocession, il n'est nullement dans nos vues de lui faire aucune violence; nous n'insisterons nullement sur cette idée, mais il est juste que l'Empereur puisse employer ses troupes à d'autres opérations d'une uti-

lité plus directe pour lui et dont l'efficacité pour la cause commune lui est mieux démontrée.

Je vous transmets ces réflexions pour que vous les fassiez valoir auprès du ministère anglais de votre mieux; je désire qu'il en reconnaisse la justesse et qu'elles puissent influer sur les déterminations ultérieures qu'on prendra en Angleterre à cet égard.

Il me reste encore à vous dire, Mr. le comte, que Mr. le chevalier Eden n'est pas revenu cette fois sur les insinuations au nom de sa cour en faveur des prétentions hollandaises; je suppose que ma dernière réponse et les réflexions dont elle a été accompagnée l'ont retenu cette fois de reprendre la justification de prétentions aussi peu admissibles.*)

208. TRAUTTMANSDORFF AN METTERNICH.

Vienne, ce 16 octobre 1793.

On a examiné toutes les pièces qui nous sont parvenues sur l'arrestation des ci-devant généraux français Berneron, Thouvenot, Marrassé et Leyritz, et comme l'on n'y a rien trouvé qui les rende coupables vis-à-vis de notre cour, et que leur arrestation semble faire une sensation inutile, j'ai demandé les ordres de S. M. à leur égard, après en avoir conféré avec le baron de Thugut; je puis donc annoncer à V. E. aujourd'hui, que l'intention de S. M. est qu'on les remette en liberté, en leur défendant néanmoins expressément de revenir jamais aux Pays-bas ni en aucun des pays héréditaires, d'où ils auraient à sortir tout de suite, et qu'on procède de la même manière à l'égard de Sr. de la Sonde et des autres individus qui ont été impliqués dans cette affaire. Si V. E. ne trouve pas de raison qui l'empêche de donner cours à cet ordre, je la prie de demander ceux de S. A. R. sur l'exécution des volontés de S. M. à cet égard.

209. WURMSER AN FERRARIS.

(Orig.)

(Kr.-A. Oberrh. 11/56.) H.-Qu. Hagenau, am 18. October 1793.

Aus meiner gestern durch den Flügeladjutanten Major Gorupp an Se. Maj. unterlegten Relation über den erfochtenen Sieg bei Lauterburg, Weissenburg und denen Linien, werden E. Exc. bereits zu ersehen die Gnade gehabt haben, dass ich meinen Marsch nach Sulz und von da nach Hagenau fortsetzte und diesen importanten Ort auch wirklich occupirte. Von Sulz schickte ich den General Baron Klinglin mit einem sehr höflichen Schreiben**) und mit dem Auftrag zu Seiner des Herzogs zu Braunschweig Durchlaucht, von demselben nicht nur seine Gesinnungen über die ferneren Vorschritte zu vernehmen, sondern auch meinen Plan

*) Beigeschlossen ist eine Copie der englischen Declaration, die in der London-Gazette vom 26.—29. October 1793, Nr. 13586, abgedruckt wurde, und der nur an einigen Stellen davon abweichende Entwurf der österreichischen Declaration. Da die Motive dieser Abweichungen schon in der vorliegenden Weisung enthalten sind, und da später auf Englands Wunsch österreichischerseits eine davon verschiedene Declaration ausgearbeitet wurde, glaubte ich von der Mittheilung des ziemlich umfangreichen ursprünglichen Entwurfes absehen zu dürfen.

**) ddo. 17. Obtober, Kr.-A. Oberrh. 11/53.

vorzutragen, vermög welchem die Preussen zu persuadiren wären, sich Lichtenbergs und La petite Pierre zu bemächtigen. Ich würde Fort Louis blokiren, bis Offendorf und Hochfelden poussiren, mich an der Zorn setzen, und sobald ich von Fort Louis Meister sein würde, Pfalzburg wegzunehmen trachten, in welcher Position ich, wenn weiters nichts zu thun wäre, meine Winterquartiere nehmen würde.

Die hier in Copia*) beigebogene Antwort des Herzogs wird E. Exc. neuerdings sattsam überzeugen, dass von der preussischen Seite Nichts zu hoffen ist; der Herr Herzog, welcher oben in seinem Schreiben alle Concurrirung auf Lichtenberg und La petite Pierre (auf deutsch Lützelstein) gänzlich abschlägt, unten zwar wieder ersucht, seine Aeusserungen nur als vorläufige Ideen anzunehmen, von weiterer Ueberlegung und näherem Einvernehmen spricht, hat sich mündlich dahin erklärt, dass er keinen Schritt mehr über Werth vorrücke, sondern in die Cantonnirungen zu gehen auf dem Sprung sei.

Ich schlug unter Einem durch den General Klinglin vor, die Preussen mögten noch vor dem Winter Saarlouis einnehmen und liess Alles anwenden, um sie dahin zu persuadiren, ihre Quartiere in Lothringen zu nehmen; auch dies war dem Herzog unannehmbar. Dessen Plan ist, so viel ich in Erfahrung brachte, seinen rechten Flügel in Kaiserslautern, den linken an Speyer zu appuyiren — auf dieses zielt auch des Herzogs Ablehnung der weiteren Mitwirkung, wo er sich in seinem Schreiben mit der Hinsicht auf die wegen der Unternehmung auf Landau bereits getroffenen Einrichtungen zu entschuldigen und unter diesem Vorwand seine Unbereitwilligkeit, meine itzt unaufhaltsame Vorschritte befördern zu helfen, zu verbergen sucht.

Landau wird nunmehro in Anbetracht des steten Zauderns den Preussen das sein, was ihnen Mainz gewesen ist. Ich wollte diesem Uebel vorbeugen und schickte eben gestern dem Herzog den pfälzischen Administrationsrath Chevalier Traitteur, durch welchen ich kurz vor meinem Vordringen in den Bienwald den Plan verfassen und auf das Genaueste berechnen liess, wie man in 28 Tagen Landau durch einen in zwanzig Tagen zu errichtenden Damm durch die Queich dergestalten überschwemmen kann, dass die Festung sich entweder in dieser Zeit ergeben oder Alles im Wasser ertrinken müsste, in der Absicht, um über den Plan, welchen ich gleich damals, als er fertig wurde, Sr. Maj. dem König von Preussen übermachte, dem Herzog etwa noch nähere Auskunft zu geben. Aber diesen in der Hydraulik so geschickten und durch mehrere seinen Talenten nur Ehre machende Proben berühmten Mann liess der Herzog nicht einmal vor, man wies ihn an den Adjutanten Oberst Grauert, allwo man ihn nur obenhin zur Rede kommen liess, und unter anderem faden Geschwätz sagte dieser preussische Oberst so: „So will Wurmser auch noch, dass wir Landau einnehmen sollen, wir, die wir so viel gethan und ihm zur Einnahme der Linien geholfen haben? Wird Wurmser auch Lauterburg befestigen, damit er sich den Winter über halten kann? etc.“

*) ddo. Matschthal 17. October, Kr.-A. Oberrh. 11/ad 56.

Da ich aber bei dieser günstigen Gelegenheit, wo der Feind in Furcht und in Schrecken versetzt ist, nicht leer ausgehen und die sich selbst darbietende Vortheile nicht auslassen will, so sehe ich mich bemüssiget, wenn der Herzog, den ich unter Einem auf das Inständigste neuerdings bitte, unbeweglich bleibt, Lützelstein selbst [zu] suchen einzunehmen, um mich von der Gebirgsseite zu schützen, massen ich ohne das, und wenn die Preussen laut dem, was der Herzog schreibt, sich mit Gebirgsposten in dem zwischen der Lauter und dem Fischbacher Gebirge befindlichen Terrain begnügen und sich über Lembach an meinen rechten Flügel anschliessen wollen, ich die grosse Vortheile, welche ich in meiner hinter der Zorn genommenen Position besitze, wieder abandonniren müsste, ein Umstand, worauf das Ende des herzoglichen Berichtes in den Worten zielt, ob ich mit dem grössten Theil meines Corps d'armée diesseits der Mottern verbleiben oder mit avancirten Corps die Ufer der Zorn halten werde, welchen bezielten Umstand ich aber eben auch dem Herzog als schädlich vortragen und die Wichtigkeit meiner Position, nämlich gänzlich hinter der Zorn, dadurch in helles Licht setzen werde, dass ein Theil des Feindes nach Strassburg und der andere Theil nach Pfalzburg marschirt, das Fort Louis berennt ist, dass ich ein Corps gegen Brumpt geschickt habe und ein anderes in die Gegend von Zabern vorpoussire. Ich sehe vor und habe fast die Gewissheit vor mir, dass die Preussen gar nichts thun wollen, und deswegen bitte ich E. Exc. auf das Inständigste, durch Hochdero Vielvermögen es dahin bringen zu wollen, dass denen Preussen mehr Activität von unserem Hof aus aufgetragen werde, und dass sie wenigstens mit ihrem Contingent zum gemeinsamen Besten gehörig mitarbeiten müssten. In dieser Hoffnung verlasse ich mich nebst Gott auf unsere braven Truppen.

210. WURMSER AN FERRARIS.

(Orig.)

(Kr.-A. Oberrh. 11/61.) H.-Qu. Hagenau, den 19. October 1793.

E. Exc. geruhen aus meinen hier ganz gehorsamst beigebogenen Anlagen, und zwar aus lit. *A* zu ersehen, wie mich des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht mit der Nachricht, dass er den königlich preussischen Generalmajor Herzog von Weimar mit einem Detachement von Infanterie und Cavallerie gestern nach Ober-Bronn vorrücken liess, um eine Recognoscirung gegen Lichtenberg vorzunehmen, noch ehe ich ihn neuerdings zu der Eroberung von Lichtenberg und La petite Pierre persuadiren konnte, prävenirt hat. Um dieser obwohl sehr kleinen Herbeilassung nicht im Geringsten was einzustreuen, habe ich an den Herzog das sub lit. *B* erlassen und präscindirte einstweilen von meinem Vorschlage, vermög welchem die Preussen erstbenannte zwei Oerter wegnehmen sollten. Ich eröffnete demselben vielmehr, dass ich den General Hotze ebenfalls gegen Lichtenberg, und wenn es möglich wäre, auch gegen La petite Pierre eine Bewegung machen lasse. Dem General Hotze habe ich aber den Befehl ertheilt, dass er sich beeder Oerter umsomehr zu bemeistern trachten möge, als in jedem nur 500 Mann sein sollen.

Wie ich nun eben in der Erwartung zu leben anfing, dass ich den Herzog durch Bitten, Politik und soviel mögliche Erleichterung seiner Arbeit doch noch dahin bringen würde, wohin er zur Beförderung des allgemeinen Besten zu gelangen hätte, so bekame ich heute auf einmal von demselben das unerwartete Angehen sub lit. *C*, worin er mich zur Blokade von Landau auffordert. Da mir wegen dieser Unternehmung von E. Exc. kein Befehl hinterlassen wurde, so lehnte ich sub lit. *D* die Aeusserung bis zu erhaltendem Befehl von mir ab.

Ich bitte E. Exc. demnach ganz gehorsamst, mir hierwegen die hohe Befehle geruhsamst zukommen zu machen, mir aber zugleich mein unvorgreifliches Dafürhalten (dass diese Blokade königlich preussischerseits ja auch allein bestritten werden könnte) nicht ungnädig aufzunehmen. Mir würde es sehr hart fallen, ja es würde meine Operationen auf eine sehr empfindliche Art zurücksetzen, wenn ich von meinem Corps d'armée, welches itzt so viele Pflichten und Arbeit auf sich hat, eine gewisse Anzahl Truppen zu besagter Blokade beitreten lassen müsste. E. Exc. würden mir eine ganz besondere Gnade erweisen, wenn Hochdieselben sich dahin zu verwenden geruhen mögten, damit ich davon losgezählt würde.

Die Preussen thun ja so wenig und das Werk ist ja auch nicht so gross, warum sollten sie diese Blokade nicht allein bewirken können? Ich habe Fort Louis, Lichtenberg und La petite Pierre, und was das Meiste ist, den ganzen Feind, wozu sich erst gestern auch noch 9000 Mann aus dem Gebirge gegen Brumpt, mithin von die Preussen hinweg auf mich gezohen und gegen welche General Meszaros gestern den ganzen Tag zu kämpfen hatte, auf mir, den ich in Respect halten muss; ich bin an der Zorn postirt und darf auch Strassburg nicht vergessen. Die Moseler Armee soll auch im Anzug auf mich sein; der bisher zurückgeschlagene Feind concentrirt sich stets in eine dickere Masse, die eroberten Plätze kosten mich auch vor und nach Leute; da ich auf die Preussen nicht ganz zählen darf, so muss ich auch für meine rechte Flanque mehr Sorgfalt, mithin mehr Truppen dahin anwenden; die Garnirung des rechten Ufers des Rheins erfordert ebenfalls so sehr meine Aufmerksamkeit als eine beträchtliche Truppenanzahl. Alles dieses zusammengenommen, ohne noch vieler anderer Nebenumstände zu gedenken, wird E. Exc. zum hinlänglichen Beweise dienen, dass es wirklich zu viel von mir gefordert wäre, wenn ich auch Landau noch blokiren helfen müsste.*)

211. WALLIS AN COBURG.

(Copie. Beilage zum Schreiben Coburgs an Mercy vom 29. October 1793.)

Wien, den 20. October 1793.

Was E. Durchl. mittelst der beliebigen zwei Anzeigen vom 9. October wegen der dortigen Umstände überhaupt und insonderheit von der Empörung in der Vendée und von der Art und Weise bemerket haben, wie nach der mit dem Herrn Minister Grafen von Mercy gepflogenen

*) Die citirten Briefe liegen bei.

Einvernehmung hieraus ein Nutzen für die gemeinschaftliche Sache und insbesondere für uns zu ziehen sein könnte: dies ist von mir Sr. Maj. sogleich vorgetragen worden.

In Ansehung der Insurgenten in der Vendée befinden Sr. Maj., dass [vorzüglich nach Thunlichkeit zu erörtern wäre, inwieweit man einiges Zutrauen in die Angebungen des Emissärs setzen kann, wovon E. Durchl. Bericht Meldung macht, ohne jedoch dessen Namen, Eigenschaft und übrigen Umstände seiner Abschickung anzuzeigen.

Wenn es sich bestätigt, dass die Insurgenten in der That einige Communication zu Meer, seie es mittelst des Hafens von St. Gilles oder eines anderen Ortes an der Küste, sich geöffnet haben, so könnten E. Durchl. Ihnen ohne Anstand einen Theil von den in Valenciennes, Condé und Lequesnoy eroberten Stückkugeln überschicken, umsomehr, als diese aus Ursache des von dem unserigen verschiedenen Calibers für uns ohnehin nicht aller Orten brauchbar sind, die Insurgenten aber davon einen guten Gebrauch werden machen können, da ihre Artillerie, die grösstentheils in der vom Feinde abgenommenen bestehet, vermuthlich ganz vom französischen Caliber ist, überdies aber auch mehrere Nachrichten darin übereinstimmen, dass die Insurgenten nichts so sehr als die Ueberkommung der Stückkugeln bedürfen; auch [würden E. Durchl.] einige Kartätschen, dann sechs- bis achttausend von denen den Franzosen abgenommenen Flinten mit den hierzu nöthigen Patronen beigeben können.

Diese Versendung wäre sodann von einigen, allenfalls drei oder vier emigrirten Officiers zu begleiten, welche unter denen Royalisten mit Ausschliessung aller der mit dem Dumouriez herübergekommenen Flüchtlinge auszuwählen wären. Vorzüglich wäre zu trachten, solche auszusuchen, in deren Bescheidenheit und Vorsicht einiges Vertrauen gesetzt werden kann, welche Auswahl der Herr Graf von Mercy am besten würde besorgen können.

Es ist zu vermuthen, dass einige Emigrirte aus Eifer sich zur Ausführung dieses Auftrages freiwillig werden antragen, doch könnte allenfalls Jenen, welche es bedürfen würden, ein mässiger Beitrag zur Reise abgereicht werden, indem bei ihrer Eintreffung in der Vendée mit einem so nützlichen Kriegsvorrathe sie ohnehin mit Freude aufgenommen und ihnen von denen Insurgenten zweifelsohne der nöthige Unterhalt abgereicht werden würde.

Der Herr Minister Graf von Mercy hätte sich angelegen sein zu lassen, auf das Baldeste durch den Herrn Grafen von Starhemberg in London die Mittel zur Einschiffung dieses Transports zu erhalten; im äussersten Falle könnte ein englisches oder anderes Schiff hiezu gemiethet werden.

Vörderist wäre der Bedacht dahin zu nehmen, eine fortwährende Communication mit denen Insurgenten in der Vendée einzuleiten und von ihnen die Abschickung einer vertrauten Person anzuverlangen, mit welcher man über den weiters zu leistenden Beistand übereinskommen könne, besonders in Ansehung der Officiers und Unterofficiers und auch in allem Falle der Gemeinen, welche aus den Emigrirten und dem

Prinz Condé'schen Corps nach jenen Befehlen zu nehmen sein würden, welche Se. Maj. diesfalls zu seiner Zeit zu erlassen sich vorbehalten.

Ueberhaupts aber hätten E. Durchl. über all Jenes, so die Gegenstände der Insurgenten in der Vendée anbelangt, mit dem Herrn Grafen von Mercy sich einzuvernehmen und desselben Gutachten einzuziehen.]*)

In E. Durchl. kann ich mich vollständig vertrauen, dass E. Durchl. die der Allerhöchsten Gesinnung angemessenen Anstalten allenthalben besorgen und insbesondere bei der angetragenen Abgabe der Stückkugeln auch auf den Gebrauch der in denen Festungen eroberten feindlichen Kanonen die gehörige Rücksicht nehmen werden.

Von dem Erfolge erbitte ich mir gefällige Nachricht, der ich anbei mit vollkommenster Verehrung verharre.

---

212. THUGUT AN COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 21 octobre 1793.

V. E. reçoit au moyen d'une de mes dépêches d'aujourd'hui différentes pièces relatives à la mission du comte de Lehrbach au quartier général de Prusse et particulièrement la note remise par le marquis Lucchesini au moment du départ du Roi avec quelques observations du grand nombre de celles dont cette note est susceptible à tous égards.

Depuis, le résident de Prusse est venu me faire part d'un rescrit du Roi qu'il avait reçu par exprès de Posnanie et qui porte en substance que S. M. prussienne désirait vivement de remplir envers l'Empereur les devoirs de l'amitié et de l'alliance, en continuant de coopérer à la guerre contre la France par les mêmes efforts qu'elle y avait employés jusqu'ici; mais que la Prusse était épuisée par les frais de la guerre, que le Roi était lié par l'attention qu'il devait à l'intérêt de ses sujets, que par conséquent il dépendrait des offres que S. M. I. pourrait lui faire de le mettre à même de se livrer aux mouvements de sa bonne volonté, que le Roi se trouverait à Breslau le 2 de novembre, qu'il souhaiterait beaucoup que le comte de Lehrbach ou quelque autre homme de confiance pût s'y rendre avec les explications ultérieures et la réponse qu'on se flattait de recevoir sur la dernière note du marquis de Lucchesini.

Les réflexions de toute espèce que ce nouveau développement de la politique prussienne présente n'échapperont point à la pénétration de V. E.; décidés, comme nous le sommes, à n'entrer dans aucune négociation séparée et partielle avec la cour de Berlin, sans nous concerter dans la plus intime confiance avec la couf impériale de Russie, l'Empereur m'a ordonné de porter sans délai par le canal de V. E. les ouvertures prussiennes à la connaissance de son auguste alliée, dont S. M. désire vivement les avis et les conseils.

---

*) Die eingeklammerte Stelle ist wörtlich gleichlautend mit der „Résolution de S. M. sur un rapport du conseil de guerre du 17 octobre 1793", welche abschriftlich Thuguts Weisung an Mercy vom 22. October 1793 beiliegt. Auch im Kr.-A. Cabinetsacten Coburg, October 25. Das Original dieser Resolution liegt im Kr.-A. Hofkriegsrathsacten 11 ad 356.

Croyant nécessaire d'ôter à l'injustice reconnue de la Prusse tout nouveau prétexte de plainte, qu'elle chercherait à tirer d'un refus absolu de notre part de nous prêter à des explications ou discussions amicales sur des objets, dont elle prétend que l'exécution d'intentions qu'elle annonce comme salutaires devait dépendre, nous pensons qu'il ne sera guère possible de se dispenser de renvoyer Mr. le comte de Lehrbach auprès du Roi, si non à Breslau, au moins à Berlin.

Il y sera porteur d'une note responsive à celle du marquis Lucchesini, dans laquelle l'on se bornera principalement à assurer, que nous connaissions le prix de la coopération prussienne, que nous en désirions vivement la continuation, et que nous la réclamions avec confiance du Roi, en sa qualité d'allié de S. M. I., en sa qualité de souverain coalisé avec les autres cours et de partie belligérante, qui d'après les expressions claires de ses déclarations et manifestes précédents avait pris les armes, pour défendre les droits lésés des différents princes et états de l'Empire et pour réduire une faction ennemie de tous les trônes, deux objets qui, n'étant pas encore remplis demandaient de S. M. prussienne des efforts ultérieurs.

Si l'on revenait sur la prétention d'attendre des offres de la part de S. M., Mr. le comte de Lehrbach aurait ordre d'observer qu'on ne peut pas en exiger de nous d'aucun genre; que, si en tout cas la cour de Berlin avait à former des désirs, ce serait à elle à proposer ses idées, et que ce ne serait qu'alors que nous pourrions juger, s'il était en notre pouvoir d'y adhérer.

S. M. souhaite que cette marche qu'elle croit devoir adopter obtienne le suffrage de son auguste alliée; nous espérons qu'au moyen de cette tournure qui n'a rien dont la Prusse puisse se plaindre nous parviendrons à gagner du temps jusqu'à ce que les informations que j'espère de recevoir de V. E., sur la manière dont cet objet est envisagé à Pétersbourg, nous mettent en état de fixer plus positivement notre conduite ultérieure.

Nous désirons donc dans cette occurence comme dans toute autre d'agir dans le concert le plus intime avec la cour impériale de Russie; nous aurons tous les égards possibles pour ses avis; nous ne lui laisserons rien ignorer des suites que pourraient avoir les premières ouvertures de la Prusse: mais l'Empereur invoque avec confiance l'amitié de S. M. I., pour qu'elle veuille bien arrêter par le poids de sa considération et de son influence ces nouvelles tentatives de l'avidité prussienne, en convaincant le Roi de l'inconvenance de vouloir, après avoir déjà fait une acquisition énorme en Pologne, faire dépendre de la concession de nouveaux avantages une coopération, dont d'ailleurs des engagements solennels de toute espèce lui font une loi.

Je ne reviendrai pas ici sur les devoirs qu'impose à S. M. prussienne son alliance avec l'Empereur: la qualité qu'elle-même a prise dans ses déclarations précédentes de défenseur des droits lésés des princes ses coétats, celle d'un des acteurs principaux dans une guerre de l'Empire, celle enfin d'un souverain ayant pris les armes pour réduire l'anarchie et rétablir l'ordre en France; je ne parlerai pas non plus

des nouvelles obligations ajoutées à tant d'autres par son traité signé avec l'Angleterre il n'y a pas encore trois mois; je me bornerai à observer ici, que le texte positif de la convention du $\frac{23}{12}$ janvier offre à la Russie des droits incontestables pour astreindre le Roi de Prusse à continuer d'agir contre la France avec la plus grande vigueur et particulièrement à se désister de l'injuste prétention de faire acheter sa coopération par de nouveaux avantages.

Il est dit dans le traité du $\frac{23}{12}$ janvier en termes clairs et précis, que le Roi de Prusse promet de continuer la guerre contre la France et de ne faire ni paix ni trêve séparées; un autre article du même traité contient la déclaration expresse, que l'acquisition qui lui était adjugée en Pologne servirait à l'indemniser des frais qu'entraîne et qu'entraînera la guerre, ce qui exclut positivement toute prétention de quelque dédommagement ultérieur. L'exécution de ces engagements est certainement très-indépendante de l'accession de l'Empereur; car ce n'est pas envers S. M., qu'ils ont été contractés, c'est envers S. M. I. de toutes les Russies qui, ayant jugé digne de sa magnanimité d'annoncer l'intérêt le plus décidé pour le soutien de la cause sacrée de tous les souverains dans la guerre contre la France, a sans doute cru devoir obliger le Roi par d'avantages immenses accordés en Pologne à remplacer une partie des efforts que l'éloignement des lieux pouvait ne pas permettre à la Russie de faire par elle-même.

Nous avons donc tout lieu de penser, que la cour de Pétersbourg jugera également de sa dignité et de sa gloire d'exiger l'accomplissement exact des promesses solennelles, par lesquelles sa prévoyance généreuse a lié le Roi de Prusse à la cause générale de tous les trônes, de la tranquillité et du bonheur de l'Europe; promesses qui font la base des stipulations les plus essentielles du traité du $\frac{23}{12}$ janvier, dont l'inexécution par conséquent invaliderait évidemment tous les autres articles de la convention, et pourrait dans ce moment même présenter à la haute sagesse de l'Impératrice un moyen bien propre peut-être à ramener le Roi de Prusse aux principes de l'équité et de la modération, en lui laissant entrevoir de la part de la Russie la possibilité d'une suspension de la garantie de son traité de cession avec la Pologne.

Mr. le comte de Rasumowsky a bien voulu à ma prière charger de mon paquet pour V. E. un de ses courriers qu'il dépêche aujourd'hui à Pétersbourg; j'ai profité de ce canal avec autant plus de plaisir que l'envoi de nos courriers du cabinet ne peut guère rester secret et qu'une expédition inattendue, qui aurait eu lieu de ma part immédiatement après les démarches faites par Mr. Cesar, aurait pu mettre ce résident de Prusse très-furet d'ailleurs sur la voie de son véritable objet.

Ce sera donc dans quelques jours d'ici, que je ferai partir le courrier que j'ai annoncé depuis quelque temps à V. E. Je me flatte que ce court délai ne peut avoir rien de fâcheux. Il me semble qu'au fond nous sommes déjà d'accord avec la cour où vous êtes sur l'affaire de l'accession. Vous avez été assuré à différentes reprises, que l'intention invariable de S. M. I. de toutes les Russies était de concourir efficacement à faire obtenir à l'Autriche des avantages d'une valeur parfaite-

ment égale aux acquisitions des deux cours copartageantes en Pologne, et dans cette certitude l'Empereur se regarde dès à présent à l'égard de la Russie lié à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier aussi fortement, qu'il pourra l'être, lorsque tous les objets qui sont relatifs à son accession seront revêtus des formalités ordinaires.

Quant à la Prusse, elle déclare dans la note remise à Mr. le comte de Lehrbach, qu'elle n'insiste plus sur notre accession; j'avouerai d'ailleurs qu'il me serait bien difficile de tomber d'accord avec l'opinion qui dans différentes occasions a été manifestée à V. E. que l'accélération de notre adhésion au traité du $\frac{23}{12}$ janvier aurait pu contribuer à s'assurer de la coopération ultérieure de la cour de Berlin. Si cinq ou six titres différents déjà existants, solennellement reconnus, ne suffisent pas pour enchaîner la versatilité de la politique prussienne, la formalité de notre accession aurait été un moyen de plus bien faible sans doute; il ne me semblerait pas plus aisé à soutenir, que notre adhésion formelle à la convention du $\frac{23}{12}$ janvier eût fourni à la cour de Russie un nouveau droit pour insister sur l'activité du Roi de Prusse; car c'est du traité même que découle le droit incontestable de la Russie à cet égard; il découle de la promesse positive que le Roi a déposée entre les mains de S. M. l'Impératrice sur la continuation de sa coopération la plus vigoureuse contre les perturbateurs du repos de l'Europe; de cet engagement énoncé dans la convention du $\frac{23}{12}$ janvier en termes précis, non équivoques, et d'une manière si éloignée de tout rapport avec l'accession de l'Empereur, que même dans le cas, où S. M. eût cru pouvoir refuser décidemment son adhésion au traité, l'obligation contractée par le Roi envers l'Impératrice n'en existerait pas moins dans toute sa force.

Je laisse, Mr. le comte, à votre zèle éprouvé de faire de ces réflexions l'usage le plus convenable auprès du ministère éclairé de S. M. I. de toutes les Russies. J'ajouterai encore que, d'après quelques avis reçus de Manheim, il aurait été fait peu avant le départ du Roi de l'armée quelques insinuations à l'Angleterre pour en obtenir des secours en argent; quoique rien jusqu'ici ne nous garantisse la certitude de ce fait, je n'en ai pas moins cru devoir en faire mention ici, pour ne laisser rien ignorer à V. E. de ce qui pourrait en façon quelconque avoir trait à l'objet de cette dépêche.

OBSERVATIONS SUR LES RÉPONSES DE LA COUR DE BERLIN
au sujet des éclaircissements et réclamations de la cour de Vienne relativement à la convention de Pétersbourg du 23 janvier.

(Beilage zur Instruction für Cobenzl vom 21. October 1793.)

(Collenbachs Entwurf.) Vienne, ce 21 octobre 1793.

Quand une puissance est requise d'accéder à une convention qui, se fondant sur des concerts antérieurs avec elle, implique ses droits et ses intérêts particuliers ainsi que des droits et des intérêts communs entre elle et les puissances contractantes, elle a incontestablement le droit de s'expliquer et de s'entendre avec elles avant d'accéder. La cour de Vienne invitée d'accéder à la convention de Pétersbourg du 23 janvier de l'année courante n'a donc fait qu'user de ce droit naturel de toute puissance indépendante, en demandant à s'éclaircir et à s'entendre préalablement avec les parties contractantes et nommément avec la cour de Berlin. Elle lui adressa ses réclamations à ce sujet, aussitôt qu'elle eut reçu connaissance du contenu de cette convention, et elle les accompagna des

plus sincères assurances de sa disposition à s'entendre avec les parties contractantes avec toute l'amitié et déférence compatible avec les égards d'une juste réciprocité, et prouva en même temps son désir d'accélérer autant qu'il dépendrait d'elle son accession, par le soin qu'elle prit d'écarter toutes les formalités d'une discussion officielle, en renfermant ses explications dans les bornes d'un éclaircissement amical, dont la forme verbale et sommaire ne laissât aucune trace de différend. Le prince de Reuss, s'étant acquitté de cette tâche vis-à-vis de la cour de Berlin dès le 24 avril, ne reçut aucune réponse jusqu'au 14 de mai. La note ci-jointe N⁰ 1, qui lui fut remise à cette date, loin de donner une ombre de satisfaction sur les réclamations de la cour de Vienne, apporta au contraire un nouvel obstacle à son accession à la convention de Pétersbourg. Dans celle-ci les principes fondamentaux de réciprocité et d'égalité convenus entre les trois cours étaient rappelés et reconnus. Les puissances contractantes s'y exprimaient sur l'origine et les buts de la guerre et sur les obligations qui en dérivent d'une manière conforme aux faits et aux bases des concerts précédents. S. M. prussienne y reconnaissait (article IV) qu'elle faisait cause commune avec S. M. l'Empereur des Romains dans la guerre que LL. MM. soutiennent contre les rebelles français. Elle y confirmait l'obligation contractée par elle de ne point se séparer de S. M. l'Empereur dans cette guerre, jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu le but qu'elles ont annoncé par leurs déclarations uniformes. Ce prince y convient que les avantages qu'il se stipulait dans la convention lui servait de dédommagement pour les dépenses qu'entraîne et entraînera la guerre. Enfin les deux parties contractantes, après avoir annoncé dans le préambule comme objet de leur convention de déterminer et assurer leurs intérêts respectifs, ainsi que ceux de S. M. l'Empereur des Romains relativement au but commun de leurs efforts, savoir, de se procurer à la fois sûreté présente et future et indemnité des frais exorbitants qu'ils doivent nécessairement occasionner, déclarent expressément (article VII) qu'elles se font un devoir de menager et d'avancer ses intérêts autant que les leurs propres. En un mot, les réclamations de la cour de Vienne portaient essentiellement sur l'application des principes et des engagements que les parties contractantes avouaient et confirmaient elles-mêmes dans les passages allégués de la convention.

Mais la note remise au prince de Reuss attaqua et désavoua ces mêmes principes et engagements. Le concours de la cour de Berlin n'y est plus considéré comme effet d'une cause commune, mais uniquement comme le secours d'une puissance auxiliaire, faisant des sacrifices dans une cause qui n'est pas la sienne; on y récuse formellement le principe fondamental de la parité d'avantage dans les dédommagements; on y soutient que la cour de Berlin eût pu demander d'être dédommagée par la cour de Vienne elle-même; et l'acquisition que la convention assigne à la première n'y est représentée que comme le dédommagement de ses efforts dans la première et seconde campagne, faisant abstraction de tous les engagements et concerts précédents, en les prétendant tous annulés par la note prussienne datée de Merle le 25 octobre 1792 sans accorder aucun égard à la contre-note autrichienne qui les réservait expressément.

Cette réponse inattendue força donc la cour de Vienne de suspendre son accession à une convention, dont on désavouait la teneur, tout en pressant la dite cour d'y acquiescer. Fidèle à son désir d'en hâter autant qu'elle pouvait le moment, la cour de Vienne se flatta toutefois que l'éclaircissement des faits relatifs aux transactions antérieures et la production des preuves matérielles qui les constatent suffirait, entre cours amies et alliées, pour terminer au plus vite une discussion qui roulait sur des questions de fait. Dans cette espoir elle adopta le parti le plus propre à faciliter le but d'accélérer aussi bien la fin de cette discussion préalable que la conclusion d'un arrangement équitable sur les difficultés intrinsèques de la convention. A cet effet le comte de Lehrbach, mandé à Vienne pour y recevoir les plus amples informations sur toutes les négociations des deux cours relatives à l'objet, fut envoyé au quartier général de S. M. prussienne, muni des pièces les plus essentielles ainsi que du précis ci-joint N⁰ 2, contenant le résumé des conséquences et démonstrations qui résultaient de ce genre de preuves le plus authentique et le plus évident possible. Son instruction porta de n'en faire qu'un usage verbal, afin d'éviter que la voie d'écrits officiels ne produise soit des longueurs soit quelque aigreur dans des matières aussi délicates. En même temps

il lui fut enjoint de saisir avec empressement tous les moyens de rapprochement et de conciliation tant soit peu équitables, qui se présenteraient pour avancer le but essentiel de sa mission.

Depuis le 18 août, que le comte de Lehrbach arriva à sa destination, jusqu'à la date du 21 septembre, il n'obtint que deux conférences, dont les détails sont renfermés dans les rapports ci-contre N° 3. Il en résulte qu'il n'y fut donné aucune attention à ses éclaircissements quoiqu'appuyés des propres écrits, déclarations et transactions de la cour de Berlin, mais que l'on se borna à répéter et soutenir les principes de la note qui avait été remise le 14 mai au prince de Reuss, sans entrer dans la moindre discussion des faits et des allégations qui en détruisaient le fondement. Enfin le 22 septembre il fut déclaré aux deux ministres impériaux, suivant le rapport ci-joint N° 4, que la cour de Berlin, rompant la voie d'explications verbales, répondrait aux éclaircissements et demandes de la cour de Vienne par un mémoire, qui leur fut remis officiellement et qui, témoin l'annexe N° 5, passe également sous silence les éclaircissements et les preuves produites, et renouvelle de même les assertions de la réponse du 14 mai, avec la seule différence qu'il renchérit encore sur les conséquences qui en avaient été tirées, et finit par représenter l'accession de la cour de Vienne à la convention du 23 janvier comme un objet indifférent et surérogatoire.

Les principes posés dans ce mémoire se trouvent donc réfutés d'avance par les faits opposés à la première réponse prussienne.

Ils sont tous dérivés du fondement, que la cour de Berlin ne coopère à la guerre actuelle qu'en qualité d'allié de la cour de Vienne, assertion qui est contredite par toutes les négociations, concerts et déclarations de la cour de Berlin, qui établissent que la cour de Berlin a fait cause commune avec l'Empereur à but et force égale, et que les engagements réciproques de cette commune entreprise résolue et prête à être commencée avant l'agression française en sont par conséquent indépendants. Cette même thèse est démontrée par le propre manifeste de la cour de Berlin, ainsi que par la proclamation du duc de Brunsvic ci-joint N^{0} 6 et 7, dans lesquels S. M. prussienne déclara elle-même, qu'elle prenait part à la guerre non-seulement comme alliée de l'Empereur, mais aussi comme membre prépondérant de l'Empire et comme puissance intéressée au maintien de l'équilibre de l'Europe, en quelle qualité le Roi se proposait conjointement avec son allié de faire cesser l'anarchie en France, y rétablir pour cet effet un pouvoir légal sur les bases essentielles d'une forme monarchique, assurer par là même les autres gouvernements contre les attentats et les efforts incendiaires d'une troupe frénétique.

Le fondement des deux susdites réponses de la cour de Berlin se trouvant ainsi détruit par ses propres aveux, toutes les conséquences qu'elle en déduit se réfutent d'elles-mêmes.

1^{0} Dès lors que les stipulations de l'alliance ne sont plus la seule mesure de la coopération prussienne, et que les forces réciproques ont été déterminées par le concert primitif d'une entreprise commune, la cour de Berlin n'avait aucune prétention à être dédommagée préférablement ou même à la charge de la cour de Vienne, pour l'excédent de son contingent au-delà du secours que l'alliance avait fixé (qui d'ailleurs en stipule elle-même d'ultérieurs au cas que le secours de vingt mille hommes ne suffirait point).

2^{0} Dès lors la durée de la coopération avec les mêmes forces n'avait et n'aura d'autre terme que l'accomplissement des buts de la cause commune, et la cour de Berlin n'avait point le droit de prescrire de nouvelles conditions pour la continuation de sa coopération dans la seconde campagne, et n'a point maintenant celui d'en prescrire au même effet pour la troisième, les principes constants du droit public ne permettant point de considérer les engagements d'une entreprise commune, comme finis avant son accomplissement à moins que l'objet n'en ait cessé, ou qu'il n'existe une impossibilité absolue de l'accomplir; exceptions qui assurément ne peuvent être appliquées aux circonstances actuelles de la France, lorsque d'un côté les causes, motifs et dangers, énoncées dans le concert préalable à l'agression et dans le manifeste de S. M. prussienne, ont été portés depuis au plus haut dégré de conséquence, et que d'autre part la coopération énergique que d'autres puissances accordent à la cause commune depuis le commencement de cette campagne, ainsi que les brillants aspects que les succès de celle-ci pro-

mettent pour l'ouverture de la campagne prochaine donnent les espérances les plus fondées d'une réussite convenable.

3⁰ Comme enfin le principe de l'égalité des avantages et dédommagements respectifs avait servi de base à tous les engagements et concerts pris, soit avant l'éclat de la guerre, soit depuis, la note prussienne datée de Merle n'a pu y déroger qu'autant que la cour de Vienne aurait consenti de s'en départir; au lieu que, bien loin de là, la réponse officielle qu'elle a fait donner à cette note au mois de décembre suivant réclame et réserve expressément l'égalité des dédommagements établie par les concerts antérieurs.*) Et comme la cour de Vienne, en invitant la cour de Pétersbourg de consentir et participer à un arrangement de dédommagement qui eût une occupation prussienne en Pologne pour base, s'est expressément rapportée à cette réponse faite de sa part à la note datée de Merle, elle a été incontestablement fondée à réclamer l'application et l'exécution du principe de l'égalité, avant d'acquiescer et d'accéder à la convention du 23 janvier conclue en conséquence de cette invitation.

On ne répétera pas ici les preuves et développements ultérieurs exposés dans le précis annexé ci-dessus N⁰ 2, en confirmation des arguments qui viennent d'être récapitulés et qui établissent les points décisifs de la contestation. Quant aux plaintes que renferme le dernier mémoire de la cour de Berlin sur les retards de son accession à la convention, la cour de Vienne en appelle aux faits, dont le simple rapprochement prouve qu'elle n'avait pas été mise à même de s'expliquer sur la convention du 23 janvier avant l'ouverture de son exécution, et que depuis les retards ultérieurs ne proviennent que des délais et de la nature de ses réponses. C'est encore uniquement aux faits qu'elle se rapporte sur la justice du reproche qui lui est fait, d'avoir contribué par la suspension forcée de son accession à encourager la nation polonaise à des extrémités qui menaçaient d'envelopper S. M. prussienne dans une guerre dangereuse avec cette nation, laquelle obligerait ce prince à retirer une grande partie de ses forces employées dans la guerre française.

Mais un nouvel incident, qui ne peut qu'affliger profondément S. M. l'Empereur, c'est qu'à peine le motif allégué pour annoncer cette diminution de la coopération prussienne vint-il à cesser complètement par l'événement de la ratification obtenue sans condition de la diète polonaise, que le Sieur de Cesar reçoit l'ordre d'insinuer que malgré cela S. M. prussienne ne pouvait continuer d'agir avec les mêmes forces dans la suite de la guerre actuelle, à moins qu'on ne convienne avec elle de nouveaux dédommagements en sa faveur, sur lesquels elle attendait des propositions de la part de la cour de Vienne. Deux questions se présentent d'elles-mêmes sur cette insinuation inattendue. La première concerne le droit, que la cour de Berlin pourrait avoir de discontinuer sa coopération actuelle dans la cause commune contre la France. A ne la considérer déjà que sous les seuls rapports de son alliance avec la cour de Vienne et de ses obligations comme membre du corps germanique dans une guerre d'Empire, les secours stipulés par la première et le triple contingent résolu par la diète germanique importent ensemble la très-majeure partie des forces que la cour de Berlin a sur pied contre la France. Mais à quel titre pourrait-elle se refuser de remplir les promesses et les engagements de son concert avec la cour de Vienne et ceux dont elle est liée vis-à-vis des autres puissances coalisées, parmi lesquelles il y en a d'ailleurs, qui se trouvent ainsi que l'Empereur dans le cas d'être attaquées par la France et d'être les alliés de S. M. prussienne? La seconde question, savoir, quelles propositions de nouveaux dédommagements la cour de Vienne devrait et pourrait faire à la cour de Berlin, donne lieu à des réflexions du même genre, qu'on s'abstient de relever, parce qu'elles se présentent d'elles-mêmes, soit qu'on examine cette question sous le rapport des engagements pris, des principes convenus et des droits qui en découlent réciproquement, soit qu'on ait égard à la disparité des circonstances dans lesquelles se trouvent les deux cours; celle de Berlin se trouvant en possession effective du dédommagement le plus avantageux et le plus considérable qu'elle ait pu désirer, au lieu que la cour de Vienne n'en ob-

*) Note: „Nachdem jedoch eine vollkommene Gleichheit in der Entschädigung beider Höfe nicht nur der Gerechtigkeit und Billigkeit überhaupt, sondern auch den von ihnen unabweislich festgesetzten Concerts-Grundsätzen gemäss ist."

tiendra point, quelque succès qu'elle puisse avoir, qui équivale les avantages directs et relatifs du dédommagement prussien, bien que la balance des frais, pertes et efforts pèse sur elle de la manière la plus inégale et la plus ruineuse. Dans la position fâcheuse, aussi inattendue et peu méritée, dans laquelle la cour de Vienne se trouve placée par le concours de toutes les circonstances exposées dans le présent mémoire, elle prend son recours à l'amitié et à la haute sagesse de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, l'alliée commune de l'Autriche et de la Prusse, et liée spécialement avec l'une et l'autre dans la cause commune excitée par les suites de la révolution française, en se flattant qu'elle voudra bien employer ses soins et ses bons offices à ramener S. M. prussienne aux sentiments qu'on se croit en droit d'espérer du caractère équitable et loyal de ce prince, ainsi que du vif intérêt qu'il a toujours témoigné pour le succès de la cause la plus importante qui ait jamais affecté les intérêts communs de l'Europe.

---

213. THUGUT AN COBENZL.

(Minute.) Vienne, ce 21 octobre 1793.

J'ai l'honneur de communiquer à V. E. les trois pièces originales ci-jointes qu'elle voudra bien me renvoyer, dès qu'elle en aura fait l'usage convenable. Ces pièces consistent dans les instructions données à Mr. de Semonville aux deux époques de sa nomination à l'ambassade de France près la Porte ottomane, et qui contiennent exactement tout ce qui s'est trouvé de plus essentiel parmi un grand nombre de paperasses insignifiantes saisies au moment de son arrestation sur les frontières de la Suisse.

V. E. sentira à la première lecture, que les notions a tirer de ces deux instructions ne sont guère au fond aussi intéressantes qu'on était en droit de s'y attendre. Les directions qu'elles renferment se réduisent en substance à exciter l'esprit de haine et de vengeance de la Porte ottomane contre les deux cours impériales pour la porter à une rupture avec elles, à employer de nombreux émissaires et autres moyens de corruption, afin d'occasionner des soulèvements dans leur états respectifs, et nommément en Hongrie, dans le Cuban etc., à ramener la Porte à des dispositions plus favorables pour la révolution française, en la lui faisant envisager comme très-avantageuse à ses intérêts tant politiques que commerciaux, enfin à moyenner peu à peu un traité d'alliance. On y remarque en général une volonté bien prononcée de nous faire ainsi qu'à la Russie tout le mal possible, sans qu'on y découvre un plan déjà fixé, une machine montée et des moyens solidement combinés à l'avance pour exécuter ces dessins dangereux. Quant à la troisième pièce, c'est une rapsodie, laquelle à coup sûr, malgré le fanatisme connu des Turcs, n'aurait jamais produit un effet marqué sur l'esprit du ministère ottoman. Le bruit qu'on a répandu et qui a été inséré dans plusieurs feuilles publiques relativement aux prétendues sommes d'argent et autres bijoux précieux trouvés sur Mr. de Semonville paraît destitué de tout fondement. *) Une preuve de la fausseté de ce fait semble consignée dans un article de la seconde instruction, où il est dit: „qu'on mettra

*) Dasselbe versichert der Kaiser dem Erzherzog Ferdinand, 14. September, St.-A., wo es weiterhin heisst: „Les présents destinés pour le Grand Seigneur, et parmi lesquels il ne paraît pas qu'il y ait eu des diamants, ont été probablement embarqués à Marseille pour le Levant."

à sa disposition une somme de trois cent mille livres en numéraire, tant pour préparer les voies qui doivent le conduire à l'importante négociation dont il est chargé, que pour envoyer des agents dans le Cuban, en Géorgie, auprès du Pacha de Scutari, enfin partout où il le jugerait nécessaire au service de la république."

Il paraît que Mr. de Semonville n'a point touché cette somme avant son départ, mais qu'elle ne devait lui être comptée qu'à son arrivée à l'endroit de sa destination. Ce que l'on sait avec certitude, c'est qu'il s'est trouvé si court d'argent pendant sa route, qu'il a été obligé de mettre en gage une de ses voitures pour se procurer une certaine somme, dont il avait le plus grand besoin, afin de faire face aux frais nécessaires de son voyage. . . .

214. FERRARIS AN WURMSER.

(Kr.-A. Oberrh. 11/78.) (Eigenh.) (Vienne), le 25 octobre (1793).

S. M. l'Empereur s'étant décidée à ne vous renvoyer le comte Gallenberg qu'avec le flügel-adjudant Gorupp, je puis encore ajouter à cette lettre que j'ai reçu et communiqué à S. M. et au baron de Thugut la dépêche de V. E. du 19 octobre. Comme il n'est que trop clair que les Prussiens sont décidés à ne plus agir ni d'une ni d'autre manière, et que le duc de Brunsvic se conduit et vous écrit d'une façon qui vient encore à l'appui de cette vérité, tout ce que je puis vous prescrire dans ces conjonctures aussi épineuses pour Vienne que vous les trouverez en campagne, c'est de commencer à ne plus considérer pour quelque chose la force armée de cet allié qui vous avoisine, et de ne vous engager en rien où la réussite tiendrait pour peu à une coopération quelconque de sa part. Il faut travailler à assurer vos quartiers d'hiver par et pour votre armée. Voilà tout ce qu'on peut et doit dire à qui a du génie et les talents du métier, et la cour s'en rapporte à cet égard aux moyens que vous voudrez employer.*)

V. E., à qui j'ai toujours exactement communiqué mes négociations et correspondances avec S. M. prussienne et son adjudant général, savait aussi bien que moi que jamais il n'a été question que nous coopérassions au blocus éventuel de Landau, après que l'on aurait conduit à bout l'expédition des Lignes. Elle a très-bien répondu au duc relativement à ce point, et je suis du même avis qu'elle qu'il ne lui serait pas possible, avec la tâche infinie qu'elle a à remplir, de se passer des six mille hommes que l'on exige pour se joindre avec six mille Prussiens destinés pour ce plan. Si l'on s'entête absolument à vouloir un corps de cette force, il faudrait suggérer d'y employer les Saxons, et vous devriez vous entendre avec le maréchal prince de Cobourg comme commandant général de toutes les troupes. Je joins à cette lettre copie d'une dépêche du lieutenant général comte de Wartensleben au conseil de guerre, par laquelle V. E. verra que la prétention de six mille Autrichiens pour ce blocus date d'une lettre du Roi au duc de Brunsvic. Cela prouve bien qu'il n'en avait jamais été question lors de mon séjour

*) Aehnlich lautet ein Schreiben Ferraris' an Wurmser vom 31. October, Kr.-A. Oberrh. 11/11½.

au quartier général de S. M. prussienne. Le devoir du comte de Wartensleben dans sa position chez le duc aurait été de plaider contre cet article, et il en aurait trouvé les moyens dans le plan de conduite que je lui ai tracé verbalement et par écrit. Mais depuis lors il n'a plus donné signe de vie, ce qui est bien fait pour mécontenter l'Empereur et le conseil de guerre. Je prie V. E. de le lui marquer et lui faire entendre que, s'il ne fait pas tout ce que l'on attendait de lui, il n'y a rien qui puisse légitimer son silence. . . .

215. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 25 octobre 1793.

. . . On m'a singulièrement pressé d'expédier ce courrier, afin qu'il portât à Mr. le comte de Mercy les observations, qu'on se permet ici sur le projet du manifeste de S. M. l'Empereur, que Mr. Eden vient d'envoyer à sa cour. On est flatté que celui de la Grande-Bretagne ait été approuvé à Vienne; on l'est encore plus de voir que celui que S. M. l'Empereur se propose de donner y est presqu'entièrement conforme; mais en comprenant les variantes peut-être nécessaires que nous devons y apporter d'après la différence de conduite que les deux puissances ont tenue à l'origine de la guerre présente, on désirerait que nous changeassions un peu la diction de notre manifeste, pour qu'il ne fût pas tellement littéralement semblable à celui de la cour de Londres, que la différence dans les expressions ne frappât que dans les seuls points qui caractérisent des principes; ce qui selon le jugement de l'Angleterre pourrait faire naître chez des gens mal instruits l'idée d'un défaut d'harmonie et d'intelligence entre nos deux cours, dont le seul soupçon serait nuisible à la cause commune. On voudrait donc qu'en gardant le fond et l'esprit du même manifeste, dont on est très-satisfait, Mr. le comte de Mercy, chargé selon la dépêche de Mr. Eden de le faire publier, voulût en varier un peu les phrases et les tournures, puisqu'on n'ose pas s'attendre à voir adopter entièrement et exactement celui de la cour de Londres, ce que sans doute on préférerait encore. Je ne suis dans tout ceci que le rapporteur des vœux du cabinet de St-James, que je transmets à Mr. le comte de Mercy, n'ayant eu moi-même à cet égard aucun ordre ni direction de V. E., quoique Milord Grenville prétende d'après Mr. Eden, que je doive en être informé officiellement.*) . . . .

216. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 27 octobre 1793.

. . . J'ai repris avec lord Grenville la discussion de l'article des engagements à prendre mutuellement sur la continuation de la guerre, *soit pour un temps déterminé, etc.* **)

Ayant commencé d'après les ordres de V. E. par insister sur *un engagement clair et précis à prendre, par lequel les deux cours s'obli-*

*) Mercy pflichtet in einem Schreiben vom 31. October an Thugut der brittischen Auffassung bei und erbietet sich, durch Pellenc einen neuen Declarationsentwurf anfertigen zu lassen.

**) Vergl. Thuguts Weisung an Starhemberg ddo. 4. October.

*geraient à ne faire la paix qu'en commun etc.,**) il m'a fait l'objection qu'elle avait prévue dans sa sagesse, que l'Angleterre, ayant déjà fait plusieurs traités semblables avec d'autres puissances, nommément pendant la guerre de la succession d'Espagne, s'était vue forcée par l'empire absolu des circonstances de ne pas les observer dans toute leur étendue; il ajouta qu'on y allait de trop bonne foi avec notre cour, pour consentir à contracter un engagement que la nature du gouvernement britannique pourrait selon les occasions ne pas permettre d'accomplir religieusement. Il avoua avec moi que la stipulation proposée par Mr. Eden *(comme sa propre idée) par laquelle les deux cours conviendraient de ne faire la paix etc.**) offrait un sens captieux en ce qu'elle donnait à l'une des deux puissances et vraisemblablement à la Grande-Bretagne une chance exclusivement favorable dans le cas de plusieurs événements aussi imprévus que possibles. Mais lord Grenville ne me parut pas éloigné d'admettre cette stipulation avec la clause proposée par V. E. *que si l'une des deux cours ne jugeait pas convenable à ses intérêts de se contenter etc.**) Je réussis même à lui faire articuler, mais en protestant toujours que ce n'était qu'une conversation confidentielle de lui à moi, qu'il était convaincu que l'Angleterre se prêterait par amitié pour nous à signer cette clause, pourvu que nous voulussions changer le secours effectif d'hommes en un subside équivalent d'argent. Cette notion m'a paru trop importante pour n'en pas donner sur le champ connaissance à V. E., en la priant de daigner me faire passer incessamment ses ordres précis sur la continuation de cette négociation.

Le mémoire que présentera le chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin, dont Milord Grenville m'a permis hier de tirer en toute hâte à son bureau la copie, que j'ai l'honneur de joindre aussi à ma dépêche d'aujourd'hui, achevera de convaincre V. E. de l'effet qu'ont produit à Londres le départ de S. M. prussienne et l'écrit remis au lord Yarmouth dans le même temps, dont je n'ai pas manqué de rapporter le contenu essentiel aussitôt que j'en ai eu connaissance, et auquel ce mémoire est destiné à servir de réponse. V. E. y observera sans doute, que la cour de Londres s'y est conformée à notre idée sur la sommation à faire à S. M. prussienne de remplir au moins au défaut de toutes les autres l'obligation indispensable et sacrée que lui impose son traité d'alliance. On est néanmoins toujours tellement convaincu ici de l'extrême utilité, dont serait une vigoureuse et sincère coopération de la part de la Prusse qu'on paraît décidé à essayer encore bien sérieusement de l'obtenir et à faire à cet effet de nouvelles et dernières tentatives, dès qu'on saura (selon l'expression de lord Grenville) où trouver le Roi de Prusse. On m'a prié avec instance d'assurer itérativement, que les propositions que le cabinet de St-James nous avait faites il y a quelque temps au sujet de l'acte de renonciation à la Bavière n'avaient certainement que le bien de la cause commune pour but, en ce que l'on croyait avoir de bonnes raisons pour se persuader, que c'était un moyen immanquable de s'as-

*) Vergl. Thuguts Weisung an Starhemberg ddo. 4. October.

surer du Roi; mais que l'Angleterre ne se serait jamais avancée vis-à-vis de lui à cet égard, sans notre concert et assentiment préalable.

Il ne me restait plus à discuter que l'objet des prétentions des États-généraux; mais il s'en faut de beaucoup que j'aie pu réussir à amener sur ce point le ministère britannique à envisager la chose sous le point de vue dicté par la justice et la raison. On ne m'a point caché que notre défaut d'accord sur cet article serait la seule difficulté qui puisse arrêter encore la confection d'un traité d'alliance intime, qu'on désire avec la plus grande ardeur et dont on voudrait autant que possible hâter la conclusion. Indépendamment du prétendu devoir de protection que l'Angleterre se croit imposé vis-à-vis d'un allié aussi utile pour elle que la Hollande, par beaucoup de raisons de convenance, de localité et de commerce, elle croit de la plus haute importance de prévenir les dangers réels qui pourraient résulter pour la cause générale, si la république profitant de ses ressources faisait sa paix particulière avec les Français, comme elle y paraît décidée au cas qu'on ne lui assure pas des dédommagements pour prix de la continuation de sa coopération.

Je suis parvenu, en me servant des raisons admirables que V. E. m'á indiquées dans sa dépêche, à démontrer combien la prétention de la restitution des frontières de l'année 1715 était inconcevable et absurde. Je crois même pouvoir dire confidemment à V. E., que le cabinet de St-James n'en avait pas compris la valeur, ou que le trait d'histoire qui a rapport à ce traité lui était entièrement échappé. On m'a solennellement protesté n'avoir jamais eu l'idée de songer au renouvellement du traité des barrières, dont on semble concevoir tous les inconvénients infinis; on m'a ajouté, qu'on ne me déguisait pas que l'on était on ne peut pas plus mécontent de la manière molle et lâche qui devenait plutôt nuisible qu'utile, dont les troupes hollandaises s'étaient conduites pendant tout le cours de cette campagne; mais si nous acquiescions à ses demandes, la cour de Londres s'engagerait à faire agir les vingt mille hommes fournis par la république avec une véritable activité, en prenant à cet effet les mesures convenables, dont une des principales serait de soumettre entièrement ce corps de troupes (dont la composition ne peut qu'être bonne, puisque presque tous les soldats sont Suisses ou Allemands) à la pleine disposition d'un de nos généraux, au lieu de continuer à les laisser conduire par un prince faible et sans expérience. Aprés une longue discussion assez vive, quoique toujours amicale avec lord Grenville sur un objet qui tient tellement à cœur de l'Angleterre, et dont il paraît impossible de parvenir à la faire départir, malgré les raisons sans nombre et du plus grand poids qu'on peut lui produire, je consentis à me charger de mander à V. E., que la cour de Londres, pleine de confiance dans cette loyauté et générosité de S. M. l'Empereur qui lui a déjà fait reconnaître le principe des dédommagements pour la république, la priait de vouloir bien proposer dans sa justice et sa sagesse les indemnités qu'elle consentirait à accorder aux États-généraux, qui ne pouvaient jamais songer à des conquêtes dans les Indes orientales et occidentales, dont le défaut de leurs forces et la faiblesse de

leur marine ne leur permettait pas de former seulement le projet. C'est bien évidemment le maintien de cette faiblesse et nullité sur mer des Hollandais que les Anglais ont plus que jamais à présent tant d'intérêt à entretenir, qui est le véritable secret de l'extrême attachement qu'ils ont pour la république.

En retour de ce que l'Angleterre demande à S. M. en faveur des États-généraux, elle promet de les déterminer à continuer à fournir pendant le reste de la durée de la guerre un corps de quinze à vingt mille hommes qui se prononceront d'une manière tout à fait différente que les Hollandais n'ont fait jusqu'à présent. Ayant pris uniquement cette nouvelle proposition *ad referendum*, V. E. voudra bien me faire passer ses ordres en conséquence.

Il paraît que la cour de Londres n'attend que cette déclaration de S. M. l'Empereur en faveur des Hollandais, pour travailler conjointement avec moi à la réalisation finale de notre projet d'alliance, que le Roi et tout son ministère regardent comme indispensable pour la prospérité future des deux puissances. Je me suis même occupé préalablement avec lord Grenville des principaux points qui pourraient servir de base à notre traité; le seul changement que le cabinet de St-James proposera aux articles fondamentaux énoncés par V. E. sera de stipuler de la part de l'Angleterre en cas d'attaque hostile, à la place d'un secours effectif de troupes, un subside pécuniaire équivalent.

On désirerait aussi, que nous fissions entrer dans le corps de notre traité les objets essentiels qui intéressent le commerce de la Grande-Bretagne, sans préjudicier par là au traité particulier de commerce, dont V. E. fait mention et dont on ne se refuserait pas de s'occuper immédiatement après l'alliance.

Les désirs de l'Angleterre à cet égard seraient:

1^{0} de convenir avec nous du principe de faire de la Belgique un pays de transit pour le débouché des marchandises et denrées de la Grande-Bretagne.

2^{0} de se procurer de notre part l'assurance positive, que l'Angleterre jouirait des mêmes avantages dans les provinces françaises qui resteront en notre puissance à la paix, dont elle jouissait autrefois en vertu de son traité de commerce avec la France. On paraît désirer cette stipulation de peu de conséquence au fond pour fermer la bouche aux raisonnements et aux murmures futurs de l'opposition à ce sujet.

V. E. daignera remarquer dans le compte que je viens d'avoir l'honneur de lui rendre, que malgré la franchise et bonne-foi réelle de l'Angleterre envers nous et son désir sincère et véritable de poursuivre la guerre avec vigueur, son envie de se lier avec nous par les liens d'une alliance intime est néanmoins subordonnée à la certitude des convenances et dédommagements de ses alliés les États-généraux, et qu'il est d'une nécessité indispensable d'établir dans la rédaction du traité d'alliance des principes généraux et sûrs qui ne fournissent plus de matière à chicane sur les objets de commerce et de détail.*)

*) Beiliegt die Abschrift der: „Réponse de l'Angleterre au mémoire présenté par Mr. de Lucchesini au lord Yarmouth."

217. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 27 octobre 1793.

Dès la première conversation que j'eus avec le secrétaire d'état, après avoir reçu de V. E. mes instructions de 4, je demandais des éclaircissements sur ce qui pouvait regarder le traité à conclure entre l'Angleterre et l'Électeur-palatin. Milord Grenville ne me nia point, que le cabinet de St-James n'y songeât, mais en assurant qu'il ne ferait à cet égard aucune démarche et ne prendrait aucun engagement, non-seulement sans l'agrément, mais même sans le conseil et l'avis de notre cour, qu'il me chargeait expressément de demander, puisque bien loin d'être inspiré par la moindre méfiance ou la plus légère crainte du retour de l'idée du troc des Pays-bas, ce projet n'était qu'une nouvelle mesure pour mettre en campagne vingt mille hommes de plus contre l'ennemi commun. On désirerait que S. M. l'Empereur daignât manifester incessamment sa volonté sur cet objet, puisqu'on proteste formellement, que pour peu qu'il lui déplût on y renoncerait aussitôt. Lord Yarmouth a l'ordre positif et exprès de suspendre toute négociation sur ce point jusqu'à ce que j'aie donné part ici de la réponse de V. E. Dans le cas, où l'on approuverait ce traité de subside de l'Angleterre, qu'elle croit surtout utile depuis l'incertitude où nous sommes sur les intentions de la Prusse, on voudrait encore que nous donnassions ici l'assurance formelle, que S. M. I. n'employera jamais des moyens de force pour obtenir le troc de la Bavière contre d'autres provinces, puisque sans cette promesse l'Angleterre pourrait par la nature du traité qu'elle projette et qui renferme nécessairement une garantie se trouver un jour dans le plus grand embarras vis-à-vis de nous, tandis qu'elle n'aurait songé dans le principe qu'à nous fournir ainsi qu'à la bonne cause un moyen de défense de plus. Je voulus faire entendre à Milord Grenville que, quelques fussent les motifs de l'Angleterre sur lesquels je ne me permettais pas le moindre soupçon, le résultat en serait toujours le même, et que nous nous trouverions de cette manière liés une seconde fois sur toute espèce de projet qui pourrait être de quelque avantage pour nous; j'osais même lui dire que l'ensemble de tout ceci présenterait à quelqu'un de moins convaincu que moi de la pureté des intentions du cabinet de St-James l'idée d'une ruse bien ourdie pour parvenir par un nouveau moyen spécieux à nous arracher ce qu'on désirait depuis longtemps. Il me répondit, qu'il espérait, qu'on rendrait à Vienne aux vues de S. M. britannique toute la justice qu'elles méritent, et qu'une des raisons qui le faisait ne pas douter qu'on accorderait aux vœux de la Grande-Bretagne la promesse qu'elle désire, c'est que dans le temps, où l'on demandait notre acte de renonciation, pour gagner le Roi de Prusse, V. E. avait fait entendre à Mr. le chevalier Eden, que notre cour ne se refuserait pas à une déclaration vis-à-vis de l'Angleterre telle, que celle que l'on voudrait aujourd'hui. Lorque je veux dans mes conversations amicales et confidentielles avec lord Grenville renouveler quelquefois la proposition que je lui avais jetée un jour, et qu'il avait paru goûter d'un troc de la Bavière contre les conquêtes à faire sur la France en Alsace et en Lorraine, il me ferme toujours la bouche, en

me disant, que tout ce qu'il avait pu me dire sur ce point dans le temps n'était que de lui à moi, et prouvait seulement son attachement personnel à S. M. l'Empereur et son ardeur à embrasser ce qui pouvait lui être agréable et que d'ailleurs les circonstances étaient tellement changées, qu'il serait d'une imprudence véritable d'y songer à présent. Ce langage m'a empêché depuis quelque temps de revenir sur un objet, dont la discussion répétée trop souvent pourrait à la longue aigrir inutilement.

218. NOTE

des Hofkriegsraths-Vicepräsidenten und General-Feldzeugmeisters von Ferraris (in Rückantwort des von dem Herrn General-Feldmarschall-Lieutenant Grafen von Wartensleben an den Hochlöbl. Hofkriegsrath eingeschickten Berichts) an gedachten Hofkriegsrath und durch diesen an den Herrn Feldmarschall-Lieutenant Grafen von Wartensleben.

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 11/378 a.) (Orig.) Wien, den 28. October 1793.

Die zwischen Sr. Majestät dem König von Preussen und Sr. Exc. Herrn General-Feldzeugmeister Grafen Ferraris gepflogene Verabredung wegen der weiteren Operationen ginge dahin, dass der Herr General der Cavallerie Graf Wurmser die Lauterburger und Weissenburger Linien zu forciren auf sich nehmen, die königlich preussischen Truppen aber ein Mouvement machen würden, der patriotischen Armee in die linke Flanke zu kommen, und wenn die Expedition einen glücklichen Erfolg hätte, Se. Maj. sich anheischig machten, Landau zu bombardiren, falls jedoch diese Festung sich nicht ergäbe, solche den Winter hindurch zu blokiren.

In diesen Unterredungen ist von Seiten Sr. Maj. des Königs niemals darauf angetragen worden, dass von unseren Truppen zu dieser Unternehmung etwas abgegeben werden solle, weder ist auch in anderen mit dem königlich preussischen General-Adjutanten Herrn Obersten von Mannstein gehabten Unterredungen hievon Erwähnung geschehen.

Nach der Abreise des Königs verfügten sich Se. Exc. Graf Ferraris zu des Herrn Herzogs von Braunschweig Durchlaucht, um die Disposition zu verabreden, sich der obgedachten Weissenburger Linien zu bemächtigen, und zwar auf die Art, wie es gegenwärtige Beilage über die Verabredung vom 2. October 1793 in sich enthält und worinnen nichts begriffen ist, dass Se. Exc. Graf Ferraris wegen Abgebung einiger diesseitigen Truppen zur Blokirung von Landau sich zu etwas eingelassen habe, und zwar umsoweniger, als Se. Durchl. der Herzog von Braunschweig sich ausdrücklich äusserte: keinen Befehl zum Bombardement der Festung Landau von des Königs Majestät erhalten zu haben. Es ist nicht ohne, dass Se. Durchl. der Herzog sich im Discours gegen gedachte Se. Exc. herausliesse, dass, wenn es zur Blokade käme, er einige Truppen von der Wurmser'schen Armee hiezu brauchen würde, worauf Se. Exc. aber erwiderte, dass Solches ohnmöglich wäre, weil, wenn der General der Cavallerie Wurmser die gedachte Linie forcirt hätte, derselbe Weissenburg, Lauterburg und Hagenau besetzen, Fort Louis hingegen blokiren müsste, auch überdies, wenn es möglich wäre, eine Entreprise gegen Strassburg vorzunehmen hätte, worauf sich der Herzog äusserte, dass er allenfalls nur einige Bataillons Reichstruppen

zu erhalten wünschte, welches Se. Exc. Graf Ferraris dahin beantwortete, dass, wenn dieses anders thunlich sein sollte, Se. Durchl. die Güte haben möchten, sich mit dem General der Cavallerie Grafen Wurmser einzuvernehmen, worauf hievon nichts Weiteres gesprochen wurde.

Da indessen vermög des General Wartensleben'schen Berichts des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht darauf beharren, dass zur Blokade der Festung Landau einige Reichstruppen beordert werden möchten, so könnten die bei der Armee des Herzogs Durchlaucht stehende Sachsen und Hessen (wenn von Letzteren noch einige dort sind) dahin überlassen werden. Graf Ferraris.

---

219. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, le 29 octobre 1793.

*. . . . Marcow m'a communiqué la dépêche ostensible qui vient d'être adressée à Alopeus. Elle porte, que l'Impératrice de Russie venait de recevoir avec la plus grande satisfaction la nouvelle de la conclusion du traité entre la Prusse et la Pologne parfaitement analogue à ce que le Roi avait désiré, qu'elle avait vu avec plaisir, qu'entre autres les deux derniers points qui étaient restés en litige avaient été terminés entièrement d'après le désir du Roi. On récapitule la conduite qu'a tenue l'Impératrice, le zèle avec lequel elle a appuyé la négociation, on ajoute que S. M. I. se flatte, que le Roi y reconnaîtra les preuves de la fidélité, avec laquelle elle a rempli les stipulations de la convention du 23 janvier, de son amitié et de sa loyauté; on y rapelle, que cette convention avait eu pour base une parfaite égalité d'avantage entre la Prusse et l'Autriche comme compensation des efforts que, l'on faisait contre les innovations françaises; on fait valoir que quoique l'éloignement des lieux ne permette pas d'employer les troupes russes à l'instar des troupes autrichiennes et prussiennes, l'Impératrice n'en contribue pas moins essentiellement au bien de la cause commune; on détaille tout ce que l'on avait à craindre des mauvaises dispositions connues aux Turcs, aux Suedois et aux Polonais, et on combat par tous les arguments possibles l'assertion, que l'on attribue aux malveillants de vouloir répandre, comme si l'Impératrice faisait moins que les autres à cet égard; on décrit tous les dangers, dont la démocratie française a menacé l'Europe entière par les nombreux partisans qu'elle avait dans les Pays-bas et dans une partie de l'Empire, en sorte que la monarchie prussienne, sans avoir été entamée, était de proche en proche dans un danger non moins grand, dont au contraire l'Empire de Russie était le dernier à avoir à craindre; on infère de là la nécessité de la plus intime union et du plus grand accord des mesures pour achever l'ouvrage heureusement commencé, pour écraser l'hydre de la démocratie, et pour rétablir la monarchie en France; que rien n'avait été et n'était encore plus indispensable pour ce but, que la triple-alliance établie entre les cours de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin; que les dangers imminents, que les principes atroces des scélérats qui gouvernent la France avaient fait courir à toute l'Europe, rendaient la continuation de cette triple-union

de la plus grande nécessité; que ces considérations devaient l'emporter sur toute autre de celles qui avaient pu jusqu'ici influer sur la politique des souverains, outre que ce système était le plus propre à assurer la tranquillité de l'Europe; que par une suite de cette vérité incontestable l'Impératrice avait vu avec la plus grande peine quelques traces de refroidissement entre les cours de Vienne et de Berlin, qu'elle était bien éloignée de vouloir s'ériger en arbitre entre elles, et que, si elle s'expliquait avec franchise à cet égard, ce n'était que par son désir de pouvoir contribuer à dissiper ces légers nuages; que Mr. de Goltz avait communiqué ici le mémoire qui avait été remis à Mr. le prince de Reuss et à Mr. le comte de Lehrbach en date du 30 août, mais sans y joindre la pièce justificative, laquelle on n'avait eue que par la cour de Vienne; que la franchise et l'amitié, dont l'Impératrice faisait profession envers le Roi, ne lui permettait pas de lui cacher, que la proposition de ne se charger que du bombardement de Saarlouis, tandisque le siége formel devrait être fait par les troupes autrichiennes, ne s'accordait pas avec l'union d'efforts nécessaires à la réussite de la besogne si heureusement commencée, qu'en général il paraissait indispensable d'employer tous les efforts possibles encore pendant cette campagne pour que l'armée prussienne puisse établir ses quartiers d'hiver en France. L'Impératrice offre son entremise pour tout ce qui peut servir à l'union des mesures indispensables entre les cours de Vienne et de Berlin; elle autorise Mr. Alopeus à se rendre auprès du Roi à l'armée, tant pour cet effet que pour être à même de servir de témoignage continuel de l'intérêt que prend S. M. I. à l'activité des opérations; on lui recommande le plus parfait concert à cet égard avec nos ministres auprès du Roi, et on finit par observer, que, comme le contenu des ordres qu'il reçoit entièrement en faveur de l'Autriche pourrait n'être pas agréable à la Prusse, on l'autorise de donner à cette insinuation la forme la plus propre pour en assurer la réussite. Il doit avoir été fait par le comte Ostermann lecture de cette dépêche au comte Goltz. Le courrier du comte Rasumowsky, arrivé ici le 25, a causé une vive satisfaction, en apprenant la manière dont S. M. l'Empereur a accueilli la communication du projet d'alliance avec la Pologne. L'ambassadeur de l'Impératrice à Vienne en ayant fait part à Mr. Sievers, ainsi qu'il lui avait été prescrit de même que de notre prochaine accession à la convention du 23 janvier, on a seulement désaprouvé ici l'empressement, avec lequel Mr. Sievers a communiqué ce dernier point à Bucholtz. C'est avec la plus vive impatience, que l'on attend le courrier qui a été annoncé devoir m'être envoyé. . . .*

220. DER KAISER AN COBURG.

(Minute.) Wien, 30. October 1793.

Die Vorschritte Meiner Waffen im Elsass oder wenigstens die Erhaltung der dort schon gemachten Eroberungen ist ein Gegenstand von der grössten Wichtigkeit, der eigentlich und ganz vorzüglich das Interesse des deutschen Reichs betrifft, indem die Behauptung der verletzten

Rechte des Reichs und seiner verschiedenen Mitstände davon entscheidend abhängt. Es erfordert daher die Pflicht aller Reichsstände und die patriotische Treue, mit der sie dem Reiche und unter sich verbunden sind, dass sie zu diesem Endzwecke durch vorzügliche und ungesäumte Verwendung ihrer Reichscontingente nun auf das Nachdrücklichste mitwirken. Aus dieser Ursache wünsche ich, dass Euer Liebden in der Eigenschaft als Reichs-Feldmarschall alle jene Reichscontingente, welche sich etwa dermalen bei der Armee des Herzogs von Braunschweig befinden, dahin anweisen, das Corps des General Wurmser zu verstärken, der nach seiner Lage und Beschaffenheit seiner Operationen einer ganz vorzüglichen und dringenden Unterstützung bedarf. Unter Einem wollen Euer Liebden durch den Grafen Wartensleben den Herzogen von Braunschweig dringlichst angehen, das kursächsische Reichscontingent mittlerweile anstatt der von dem Wurmser'schen Corps d'armée preussischerseits anbegehrten sechstausend Mann zu der Blokade und Bombardement von Landau zu verwenden. Nach den bekannten patriotischen Gesinnungen des Herrn Kurfürsten von Sachsen zum Besten des Reiches und der gekränkten Reichs-Mitstände kann man bei diesem Antrage zuversichtlich annehmen und voraussetzen, dass der Herr Kurfürst diese Anordnung und höchst nöthige Verwendung seines Reichscontingents nach der eigentlichen Bestimmung des Reichskrieges ganz sicher gutheissen und billigen würde. Beinebens hätte Graf Wartensleben dem Herzog von Braunschweig auf das Freundschaftlichste und Verbindlichste in Vorstellung zu bringen, dass Euer Liebden als Reichs-Feldmarschall sich in dem Falle befänden, dass, da die preussischen Reichscontingente bei der unter den Befehlen des Herzogs stehenden Armee mit einbegriffen wären, der Betrag dieses Contingents Sr. königl. preussischen Maj. oder ganz oder doch grösstentheils im Elsass zur Verstärkung des Graf Wurmserschen Corps beibelassen und zu Deckung der gemachten Eroberungen dort die Winterquartiere nehmen, folglich zur Unterstützung der dasigen, das ganze Reich gemeinschaftlich so nahe angehenden Unternehmungen unmittelbar verwendet werden könnte. Da nun dieses Ansinnen im Ganzen, welches Euer Liebden in der Eigenschaft als Commandirender der Reichstruppen an den Herzog von Braunschweig gelangen lassen, mit der endlichen Beförderung des Hauptendzweckes bei dem unternommenen Reichskriege wesentlich zusammenhängt, so rechne Ich zuversichtlich darauf, dass Euer Liebden dem General Wartensleben die geschickte und mit den freundschaftlichsten Ausdrücken zu begleitende Entledigung seines Auftrages bestens anzuempfehlen besorgt sein werden.

---

221. THUGUT AN LEHRBACH.

(Duplicat.) Wien, 31. October 1793.

Das Vertrauen, welches Se. Maj. in die erprobte Geschicklichkeit und ausgezeichneten Diensteifer E. Exc. setzen, hat Allerhöchstdieselben bestimmt, Dieselben zu einer zweiten Versendung zu verwenden. Ich habe E. Exc. hievon die Eröffnung zu machen und hiemit zu benachrichtigen, dass Sie sich zur Einholung mündlicher Instructionen über

den Gegenstand Ihrer Versendung anhero begeben und bei Empfang des Gegenwärtigen zu Ihrer baldigen Abreise das Nöthige veranstalten wollen.

Die Reise belieben Dieselben so einzurichten, dass E. Exc. nicht vor dem achten und nicht später als den zehnten künftigen Monats hier eintreffen. Um alle Aufsichtigkeit über den Gegenstand Ihrer neuerlichen Einberufung zu vermindern, kommt für sich der Umstand zu statten, dass E. Exc. von wichtigen Unterhandlungen zurückkommen, und dahero Jedermann Ihre Abreise nach Wien mit oder ohne besonderen Befehl ganz natürlich finden wird, ohne dass Dieselben nöthig hätten, hiezu einen anderen Vorwand anzugeben. Hiebei wollen es E. Exc. dann auch bewenden lassen und die besondere Absicht Ihrer Berufung sich lediglich zur vorläufigen Wissenschaft dienen lassen, worüber ich das Weitere Denenselben mündlich zu eröffnen mir vorbehalte.

222. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, ce 4 novembre 1793.

Les engagements solennels que le Roi de Prusse a contractés tant avec notre cour, qu'avec celles de Londres et de Pétersbourg relativement à la présente guerre contre la France, vous sont aussi bien connus que les différents prétextes sous lesquels S. M. prussienne tâche de les éluder et de se soustraire aux obligations que la foi des traités lui impose à ce sujet.

De nouvelles preuves manifestes de la duplicité et des vues intéressées de la cour de Berlin se trouvent dans la note remise par le marquis Lucchesini à Mr. le comte de Lehrbach, au moment où le Roi allait quitter l'armée du Rhin, et auxquelles le résident de Prusse à ajouté une autre démarche, en venant depuis peu me faire part d'un réscrit du Roi qu'il avait reçu par exprès de Posnanie et qui porte en substance: „que S. M. prussienne désirait vivement" etc. *)

. . . Je me bornerai à observer, que son dernier traité avec l'Angleterre offre à la cour de Londres des droits incontestables pour astreindre le Roi de Prusse à continuer d'agir contre la France avec la plus grande vigueur et particulièrement à se désister de l'injuste prétention de faire acheter sa coopération par de nouveaux avantages.

Je laisse, Mr. le comte, à votre zèle éprouvé de faire de ces réflexions l'usage le plus convenable auprès du ministère éclairé de S. M. britannique. Il nous revient de toutes parts, et les confidences du baron Jacobi, dont il est fait mention dans une de vos dernières dépêches, confirment que peu de temps avant le départ du Roi de l'armée il a été fait au lord Yarmouth des insinuations officielles qui probablement donneront lieu à des explications ultérieures entre les cours de Londres et de Berlin. Nous souhaitons, que le ministre à qui cette négociation sera confiée soit muni de l'ordre positif d'agir de concert avec Mr. le comte de Lehrbach et de s'entendre avec lui confidentielle-

*) Fast gleichlautend mit der Depesche an Cobenzl vom 21. October.

ment sur les démarches qui paraîtront les plus propres à obtenir un but qui touche de si près les intérêts communs.

Supposant que Milord Yarmouth se trouve encore sur le Rhin, je me rapporte, quant aux détails relatifs à l'inactivité et à la conduite vraiment inouie de l'armée prussienne, à ce que ce ministre aura mandé à sa cour; j'ajouterai seulement ici, que, si cette armée continuait à soutenir aussi mollement qu'elle l'a fait jusqu'ici le général Wurmser, ou qu'elle allât dans un moment aussi essentiel l'abandonner tout à fait, il est à craindre, que les avantages marqués que nous venons de remporter dans ces contrées ne soient perdus, et que l'ennemi arrivant avec des forces infiniment supérieures, en nous obligeant d'abandonner l'Alsace, ne nous prive, au préjudice irréparable de la cause commune, de tout le fruit de la campagne sur le Rhin, qui a coûté tant de sang et tant de dépense. Les justes inquiétudes que ces procédés révoltants de la Prusse présentent pour le présent et pour l'avenir n'ont certainement pas besoin de commentaire, et nous croyons devoir nous borner à les abandonner aux réflexions éclairées du ministère britannique.

---

223. WURMSER AN DEN HERZOG VON BRAUNSCHWEIG.

H.-Qu. Brumpt, den 4. November 1793.

Abgedruckt bei Wagner a. a. O. 175—176.

---

224. MERCY AN COBURG.

(Copie.) Bruxelles, le 5 novembre 1793.

. . . Le ministère*) britannique, très-inquiet des dangers auxquels il croit nos provinces belgiques exposées, a fait la demande expresse à Mr. le comte de Starhemberg de me dépêcher en grande hâte un courrier, qui est arrivé ce matin. Mr. Pitt et lord Grenville vous prient, Monseigneur, de former et de leur communiquer un plan provisoire pour la défense des Pays-bas contre les hordes ennemies qui s'y portent de toutes parts. Ces ministres craignent, que, sans cesse inquiétées pendant toute la mauvaise saison, nos braves troupes ne soient épuisées de fatigues dans le courant de l'hiver; ils pensent qu'il serait indispensable de rétablir, ne fût-ce que momentanément, quelques-unes des places de la frontière les plus exposées aux attaques de l'ennemi, pour pouvoir au moins tenir un certain temps en cas d'agression, que Namur serait de ce nombre, et particulièrement les fortifications d'Ostende. Le gouvernement britannique enjoindra à Mgr. le duc d'York de se prêter à toutes les mesures que V. A. jugera convenables et utiles. Je ne dois pas lui cacher, que le cabinet de St-James paraît un peu tourmenté de l'idée, que depuis quelque temps V. A. laisse ignorer ses intentions à Mgr. le duc d'York. A l'exception d'une augmentation de troupes que l'Angleterre se croit hors d'état de fournir, il semble qu'elle est décidément résolue d'acquiescer à tout ce qui lui sera proposé d'utile à

*) Auf diesen Theil der Note bezieht sich auch ein Schreiben Starhembergs an Thugut vom 1. November 1793.

la cause commune. J'observerai, que cette occasion est précieuse à saisir, et que pour en tirer tout le parti désirable, il serait peut-être nécessaire d'en venir à des explications les plus précises, les plus franches et les plus étendues. Je supplie donc V. A. de vouloir bien me les transmettre sans retard. Je les attends pour renvoyer le courrier, et je me réglerai dans mes observations à Mr. de Starhemberg sur ce qu'il plaira à V. A. de me faire connaître.

225. EXPOSÉ SUCCINCT

de la situation actuelle des affaires sur la frontière des Pays-bas autrichiens.

(Orig. Beilage zu einem Schreiben Coburgs an Mercy vom 6. November.)

Au quartier général d'Englefontaine, ce 6 novembre 1793.

La communication que le ministère de S. M. britannique a faite à Mr. le comte de Starhemberg de ses inquiétudes sur les dangers, auxquels les Pays-bas autrichiens peuvent être exposés dans la circonstance, a précédé les nouvelles très-rassurantes de nos derniers succès. Depuis que la reprise de tous les postes, dont l'ennemi s'était emparé sur la frontière de la Flandre, a été connue en Angleterre, les inquiétudes pour l'avenir auront nécessairement diminué. La grande étendue de notre ligne de défense, la difficulté et le danger de défendre tous les points, le nombre et la proximité des forteresses ennemies, la diminution de l'armée combinée, qui était particulièrement destinée à couvrir la Flandre, par des détachements que les grands rassemblements de l'ennemi sur des points plus essentiels encore rendaient indispensables, ainsi que par les maladies qui l'affaiblissaient tous les jours, enfin le manque de places fortes sur cette frontière, toutes ces causes réunies ont pu encourager l'ennemi et lui donner quelques succès momentanés; mais de l'instant, où par de grands efforts sur d'autres points on s'est trouvé à même de se mesurer avec l'ennemi avec des forces moins inégales et disposer, pour le chasser de cette frontière, d'une plus grande quantité de troupes, on n'a pas tardé un instant à l'attaquer et à le forcer d'abandonner avec beaucoup de perte les différents postes où il venait de s'établir.

La promptitude et le succès de ces opérations, auxquelles S. A. R. Mgr. le duc d'York et les braves troupes de S. M. britannique ont eu une part si distinguée, prouvent assez, combien la défense de la Flandre, la sûreté de la frontière belgique et les moyens de mettre ces provinces à couvert d'une invasion de quelque conséquence tiennent à cœur au maréchal, commandant en chef l'armée de S. M. l'Empereur.

Le plan pour la défense des Pays-bas, dont le ministère de S. M. britannique désirerait à bien juste titre d'avoir communication, est tracé de lui-même par la nature du terrain, la combinaison des circonstances et l'état actuel des points défensifs qui se trouvent sur cette frontière.

Nous avons vis-à-vis de nous un ennemi qui supplée à une multitude qui périt ou se disperse par une autre multitude. Les violences d'un gouvernement tyrannique lui fournissent une supériorité en nombre qui exige malheureusement des mesures défensives, tandis que la qualité de ses chefs et de ses troupes devraient naturellement nous donner dans l'attaque des succès certains. La position et la grande

quantité de ses places fortes rend sur cette frontière et dans cette saison les opérations offensives difficiles et dangereuses; en revanche cette double ligne des forteresses ennemies facilite ses mouvements, ses attaques, ses rassemblements, sa retraite. Il porte à son gré des forces plus ou moins considérables sur différents points, choisit ceux qui lui sont les plus avantageux, soit par la nature du terrain, soit par le dégarnissement momentané de troupes, soit par la sûreté et la facilité de ses communications. C'est ainsi qu'il masque ses véritables vues, fatigue nos troupes sans craindre de sacrifier les siennes, et parvient quelquefois à s'emparer pour deux ou trois fois vingt-quatre heures d'un poste sur la frontière, que l'armée, qui ne peut être partout, n'était pas à portée de soutenir.

Toutes ces considérations réunies ont déterminé le plan de défense et de positions. Les derniers mouvements de l'ennemi ont également servi de base à nos mesures.

S. A. R. Mgr. le duc d'York a été priée de la part du maréchal commandant en chef l'armée impériale de vouloir bien faire occuper par ses troupes la lisière depuis Nieuport jusqu'à Ypres. Depuis ce point inclusivement les troupes de S. M. l'Empereur doivent occuper l'espace de terrain, très-considérable sans doute, qui s'étend jusqu'à l'électorat de Trêves. On a indiqué à S. A. S^me^ Mgr. le prince héréditaire d'Orange les environs, où il pourrait placer ce qui lui reste de troupes disponibles, dont la gauche s'étendrait par cette disposition jusqu'à la Meuse.

Cette position, convenue unanimément pour les quartiers d'hiver, ne peut être prise avant qu'on ne soit rassuré sur les mouvements ultérieurs de l'ennemi dans cette campagne; elle doit être accompagnée de mesures défensives relativement aux places frontières.

Il y a près de trois semaines, que l'ennemi manœuvre avec des forces très-considérables, dont les mouvements sont masqués par ses forteresses, derrière des bois et des ravins, qui empêchent de le reconnaître et de l'atteindre.

Dans ce moment-ci des nouvelles sûres nous confirment, que le gros de son armée s'est porté sur notre gauche. Cette gauche a été considérablement renforcée, ses projets d'attaque de ce côté-là ne pouvant plus par plusieurs indices être mis en doute. D'après ces rapports et ces mouvements on a résolu de le prévenir. Demain, 7 novembre, le général comte de Clerfait marchera à la rencontre de l'ennemi et l'attaquera près de Beaumont. Les postes du centre se soutiendront et la droite de l'armée impériale, où se trouve le maréchal commandant en chef, fera un mouvement en avant et poussera jusqu'à Guise. S. A. R. Mgr. le duc d'York, avec lequel on est convenu de tout, et qui se prête à tout avec un zèle et une intrépidité dignes de son auguste rang, fera elle-même une attaque vers Pont à Marque. De cette manière toute la ligne de l'ennemi sera attaquée en même temps, et si l'on a le bonheur d'en venir à une affaire, on a lieu d'espérer, après tant d'exemples réitérés de bravoure et de succès, qu'elle éloignera pour long-temps l'ennemi de cette frontière.

Quant aux places frontières, elles ont toutes, à l'exception des trois forteresses conquises sur la France, un besoin de réparations d'autant plus pressant, qu'elles étaient totalement démantelées et dépourvues de moyens de défense. On y a déjà mis la main depuis quelque temps. Ypres a fourni deux fois de suite un exemple glorieux de l'intrépidité et de la contenance des troupes impériales, ainsi que de l'utilité des mesures qu'on a prises pour mettre cette ville à l'abri d'un coup de main. On s'occupe également de cet objet à Nieuport, à Menin, à Tournay, à Orchies, et l'on ajoute autant qu'on le peut aux moyens de défense de Namur.

Fortifier ces points, autant que l'état de ces places, de la saison et de nos moyens le permet, répartir les troupes de la manière la plus analogue au terrain et la plus menaçante, soutenir cette position aussi long-temps que celle de l'ennemi l'exigera, et qu'il sera possible sans trop fatiguer l'armée, voilà le plan qu'on a adopté. Il est bien prouvé que c'est le seul qui soit analogue aux circonstances du moment. Les événements qui auront lieu demain amèneront peut-être d'autres résultats. Dans tous les cas il sera constant, que l'armée combinée a besoin de repos, que la saison très-avancée, l'état affreux des chemins, la difficulté des transports, l'embarras des subsistances, le nombre des malades qui augmente tous les jours dans une proportion extraordinaire, quoique bien facile à concevoir après tant de marches, de combats et de fatigues, surtout que l'impossibilité démontrée de rien entreprendre d'essentiel dans un pays abîmé par les pluies et garni de forteresses ne permet pas de songer avant le printemps à des opérations offensives, à moins de risquer ce qu'il y a de plus précieux à conserver dans ce moment critique et essentiel, c'est-à-dire, l'armée.

Aucune de ces considérations, aucune de ces mesures n'a été cachée à Mgr. le duc d'York. On s'est, dès l'ouverture des opérations combinées, fait à la fois un devoir et un plaisir de se concerter sur toutes les mesures essentielles avec un prince, dont la coopération en promettait presque toujours le succès et qui, sous tous les rapports, avait tant de droits à ces communications. Le maréchal est trop intimement, trop fortement convaincu, que dans une guerre comme celle-ci tout tient à l'ensemble des combinaisons, à l'harmonie des mouvements et des chefs, à l'unité des mesures, pour avoir jamais pu isoler ces projets, ou tenir quelque chose de caché à des alliés aussi précieux par leur bonne volonté et leur énergie. Il n'a donc rien se reprocher à cet égard, et il ose en appeler à S. A. R. elle-même. Le seul regret, qu'il ne peut dissimuler en réfléchissant aux communications du ministère de S. M. britannique, c'est de voir, que parmi tous les genres d'appui qu'il veut bien offrir dans la circonstance pour seconder nos efforts et les faire réussir, le plus essentiel de tous, c'est-à-dire une augmentation de troupes, est le seul auquel nous soyons forcés de renoncer. Tant de batailles, de siéges, d'affaires de poste et de fatigues ont dû nécessairement affaiblir l'armée de S. M. l'Empereur. Les circonstances exigent encore de grands sacrifices et de grands efforts. Notre ennemi, comprenant que le moment actuel est le plus essentiel, y voue toutes ses ressources, il sent

qu'il nous en faut d'autres que celles du courage. On ne saurait donc employer assez des moyens.

Telle est la réponse franche et ouverte que le maréchal commandant en chef s'est empressé sans le moindre délai de faire aux communications du ministère de S. M. britannique, dont Mr. le comte de Mercy-Argenteau a bien voulu lui faire part. Quoique cet exposé soit susceptible de beaucoup de développements et de détails, le maréchal a cru qu'il suffirait pour faire connaître l'état des choses, ses moyens et ses intentions. Pr. Coburg F.-M.

226. BRAUNSCHWEIG AN WARTENSLEBEN.

(Copie.)

(Kr.-A. Cabinetsacten: Coburg.) H.-Qu. Schweigen, den 6. November 1793.

Der k. k. General der Cavallerie Herr Graf von Wurmser hat mir unter dem 4. d. M. angezeigt: „wie nach der ihm auf seine Anfrage vom 19. October wegen der Blokade von Landau aus Wien zugekommenen Antwort der Herr FZM. und Hofkriegsraths-Vicepräsident Graf Ferraris sich nicht erinnere, dass während seines Aufenthaltes in dem Hauptquartier Sr. königlich preussischen Majestät über jene Blokade etwas verabredet sei, der jedoch bei Gelegenheit, da dieser Gegenstand zur Sprache gekommen, der Schwierigkeiten erwähnt habe, die der Herr General Graf v. Wurmser finden würde, zu der Blokade von Landau zu concurriren".

Der Herr Graf von Wurmser fügt hinzu: „wie er in seiner itzigen Lage, in der Gegenwart einer so beträchtlichen feindlichen Armee und in dem Augenblick der so nothwendigen Belagerung von Fort Louis sich nicht schwächen dürfe, nach Eroberung von Fort Louis jedoch Alles thun werde, was seine Lage gestattet, um die Absicht auf Landau erreichen zu helfen".

Da der Gang der Verhandlung mit dem Herrn FZM. Grafen von Ferraris während dessen Anwesenheit in dem königlichen Hauptquartier und in Pirmasens E. Exc. genau bekannt ist, so wird Denenselben die vorbemerkte Aeusserung des Herrn Grafen von Wurmser sicher nicht weniger unerwartet und fremd sein, als sie es mir gewesen ist. Wir haben es sämmtlich für entschieden gehalten, dass nach der glücklicherweise so erwünscht erfolgten Eroberung der Weissenburger Linien das nun mehro durch das königlich preussische Truppencorps unter denen Befehlen Sr. königlichen Hoheit des Kronprinzen mit grosser Wirksamkeit vollbrachte Bombardement und die als Folge davon vorzunehmende Blokade als der nächste und vorzüglichste Gegenstand derer in dieser Campagne noch zu bewerkstelligenden Operationen gemeinschaftlich angesehen und verfolgt werden würde.

Nach dieser Voraussetzung ist mit E. Exc. Wissen Sr. Maj. dem König die Lage der Sachen von mir einberichtet, und nur in gleicher Voraussetzung haben des Königs Majestät die Entschliessung gefasst, nicht nur das Bombardement von Landau von Seiten Höchstdero Armee

bewerkstelligen zu lassen, sondern auch zu der Blokade dieser Festung ein Corps von 6000 Mann ihrer Truppen zu bestimmen. E. Exc. sind selbst Zeuge von dem thätigen Eifer gewesen, womit das Bombardement unter den Befehlen Sr. königlichen Hoheit des Kronprinzen betrieben ist. Auf gleiche Weise ist man königlich preussischerseits jeden Augenblick bereit, zur Blokade der Festung die bestimmten 6000 Mann in Verbindung mit dem dazu annoch erforderlichen, von der k. k. Armee erwarteten Truppencorps zu stellen, und man hat in Hinsicht auf die Wichtigkeit dieses Gegenstandes und auf den Vortheil, die Früchte der ruhmvollen Expedition des Herrn Generalen Grafen von Wurmser für das höchste Interesse des k. k. Hofes und zum Besten der gemeinsamen Sache gesichert zu sehen, es ohne höchste Vollmacht mit Gefahr eigener Verantwortung gewagt, seit geendigtem Bombardement die Stadt und Festung Landau durch ein die übernommene Anzahl von 6000 Mann beträchtlich übersteigendes Corps königlich preussischer Truppen bis auf eingehende weitere höchste Befehle so viel thunlich blokirt zu halten, und über dem keine Vorkehrungen unterlassen, wodurch die Absicht, den Platz zur Uebergabe zu nöthigen, erreicht werden kann.

Inzwischen wird E. Exc. umfassendem Blick die grosse Verlegenheit nicht entgehen, worin ich mich versetzt sehen würde, wenn diese gewagte, unbestimmte und höchst missliche Lage auch nur noch einige Zeit fortdauere und die Erklärung des Herrn Grafen von Wurmser Folgen haben sollte, die die theilnehmende und freundschaftliche Mitwirkung S. M. des Königs zu einer das höchste Interesse Sr. kais. Maj. hauptsächlich betreffenden Unternehmung günzlich vernichteten. Ich habe Bedenken getragen, dem Herrn Grafen von Wurmser diese meine Verlegenheit ganz zu schildern, theils um die Geschäfte und Anstrengungen des Herrn Generals in den jetzigen Verhältnissen nicht zu vermehren, theils weil gedachter Herr Graf mir schon vorhin versichert hat, von den Verabredungen des Herrn Grafen Ferraris in Absicht auf Landau keine Wissenschaft erhalten zu haben.

Um so inständiger muss ich zum Besten der vorliegenden Zwecke E. Exc. ersuchen, nach Dero genauen Kenntniss von der Lage der Sache sich höchsten Orts dahin zu verwenden, dass die auf eigene Gefahr bis jetzt königl. preussischerseits unterhaltende Blokade von Landau von k. k. Seite baldmöglichst nachdrücklich und auf eine der Absicht entsprechende Weise unterstützet werden möge. E. Exc. Wünsche stimmen hierin ohnfehlbar mit den meinigen überein, da es auf einen Gegenstand ankommt, der für die Sicherung und Erweiterung der durch die k. k. Waffen erfochtenen Vortheile so wichtig ist.

Umsomehr darf ich hoffen, dass E. Exc. nichts unterlassen werden, um den unangenehmen Folgen, die nach den jetzigen Stellungen der Truppen mit der Aufhebung der Landauer Blokade verknüpft sein würden, vorzubeugen und zugleich der vorhandenen grossen Verlegenheit abzuhelfen, worin ich mich in Ansehung des um Landau stehenden königlich preussischen Truppencorps befinde, welches nur zum Theile in der angegebenen Stärke von Sr. königl. Maj. zu mehrermahnter

Blokade bestimmt ist, ohne zu hoffendem Nutzen aber ohnfehlbar eine andere Bestimmung erhalten würde.

---

277. WARTENSLEBEN AN WALLIS.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 12/398.) H.-Qu. Schweigen, den 7. November 1793.

Auf E. Exc. hohes Befehlsschreiben vom 31. m. praet., welches mir gestern Abends durch einen eigenen Officier des Generals der Cavallerie Grafen von Wurmser Exc. behändigt worden, solle mich andurch in tiefestem Respect nachfolgend äussern: dass, nachdeme ich aus obiger hohen Verordnung ersehe, was gestalten E. Exc. in der Vermuthung stehen, als wäre das Einvernehmen zwischen Sr. Exc. dem Grafen von Wurmser und mir nicht auf dem vertrauten Fuss, wie es das Beste des Allerhöchsten Dienstes und das allgemeine Interesse der hohen Alliirten erheische, so muss E. Exc. ehrfurchtsvollst bekennen, dass diese Vermuthung, insoweit sich solche auf mich beziehet, mir in der That wehe thut, massen in dem Augenblicke, als die Misshelligkeiten zwischen Sr. preussischen Maj. oder besser zu sagen mit Herrn Obersten von Mannstein und Sr. Exc. dem Grafen von Wurmser so hoch gestiegen waren, dass Se. preussische Maj. sich in eigener Person beleidigt zu sein glaubten, so war der Entschluss gefasst, bei Sr. Maj. dem Kaiser die Ablösung dieses Generals *ex motivis* anzusuchen; sobald ich Solches vernommen, habe mir nicht allein alle ersinnliche Mühe gegeben, Se. Exc. den Grafen von Wurmser zu entschuldigen, sondern die Gemüther zu calmiren und tagtäglich Se. Exc. den Grafen von Wurmser von Allem benachrichtiget und meine geringe Wohlmeinung beigefügt, ja ich darf es mit Wahrheit sagen, ich war der Einzige, der das Wort für den Grafen von Wurmser führte; seit der Abreise Sr. Maj. des Königs habe ununterbrochen Sr. Exc. dem Grafen von Wurmser von Allem Bericht erstattet, und ich darf mir ohne Ruhm schmeicheln, dass ich nicht wenig beigetragen habe, dass einestheils die Harmonie zwischen Sr. Durchl. dem Herzog und Sr. Exc. dem Grafen von Wurmser wieder hergestellet und überhaupt die Sachen doch noch so gegangen sind, als es in dieser gebirgigten Gegend, äusserst üblen Strassen und sehr beschwerlichen und kostbaren Zufuhren wohl hat gehen können, besonders wenn man erwäget, in was für einer traurigen Lage sich Se. Durchl. der Herzog befindet, wo ich es wage, E. Exc. im engsten Geheim und Vertrauen zu offenbaren, wasgestalten der Oberst von Mannstein ein geschworener Feind des Herzogs und die Haupttriebfeder ist, wodurch der Herzog so sehr übel diese Campagne ist behandelt worden und ihm noch zur Stund in Allem contrecarrieret und den König gegen den Herzog aufzubringen suchet, so dass mir der Herzog selbst sagte, wenn ich nur ein Packpferd vor dem Feind verlöre, so würde der Oberst Mannstein wie ein Adler schreien; ja was noch mehr ist, die üble Gesinnung des gedachten Obersten für die allgemeine Sache gehet so weit, dass derselbe dem Herzog von Edingshofen zugeschrieben, dass, wenn selbst der Feind eine Blösse von sich gäbe, hievon nichts zu profitiren, und

als der Herzog hierauf erwiedert, dass, nachdem die Wichtigkeit dieses hohen Befehls erheische, dass er solchen denen detachirten Generalen communiciren müsse, so erbäte sich derselbe die eigenhändige Unterschrift Sr. Maj. des Königs, welche auch erfolget ist. Nun überlasse E. Exc. erlauchter Einsicht, ob es bei so bewandten Umständen, insoweit sie mir bekannt, und so wie ich merke, noch mehr unbekannte Dinge fürwalten, man mehr von dem Herzog begehren kann; an meiner Verwendung fehlt es wahr und wahrhaftig nicht; allein die Hände sind ihm zu sehr gebunden. Was nun die Beförderung meiner Berichte betrifft, so habe die Ehre E. Exc. in Unterthänigkeit zu versichern, dass, solange ich bei der königlich preussischen Armee bin, mich in Dingen von Wichtigkeit nicht ein einziges Mal der königlich preussischen Feldpost bedienet, sondern jederzeit auf die nächste Reichspost durch meine eigene Officiers und Golegenheit gegen Recepisse abgegeben worden, dahero es dann von meiner Seite ohnmassgeblich unnöthig wäre, die Berichte durch den Grafen Wurmser laufen zu lassen, massen die Officiers vom Grafen Wurmser zwei volle Tage brauchen, bis sie anhero kommen.

Zufolge des hohen Befehls habe mich bei dem Herzog von Braunschweig mündlich und schriftlich verwendet, womit zu der Blokade von Landau das kursächsische Reichscontingent möchte verwendet werden, und nur blos für mich um eine gnädige Weisung gebeten, ob ich E. Exc. verlässlich zusichern könne, dass, falls sich Landau ergäbe, solches durch unsere Truppen besetzet werden würde; was nun Se. Durchl. hierauf erwiedert, geruhen E. Exc. aus der Originalbeilage vom heutigen Dato gnädigst zu ersehen, aus der zweiten Beilage vom gestrigen Dato aber zu entnehmen, dass der Herzog sich über diesen Gegenstand etwas bedenklich äussert, welches dahin zu verstehen, dass der Herzog befürchtet, dass, nachdem die Verweigerung von unsern Truppen zur Blokade ein frisches Wasser auf die Mühle des Herrn Obersten von Mannstein ist, derselbe Alles anwenden würde, um einen Befehl von Sr. Maj. zu erwirken, der uns in viel grössere Verlegenheit setzen dürfte, als jener wäre, wenn man 3000 bis 4000 Mann Reichstruppen zur Blokade gegeben haben würde, mit welchen der Herzog auch wahrscheinlich würde zufrieden gewesen sein, dem Grafen Wurmser im Grunde betrachtet wenig oder gar nichts helfen, weilen sie nur zu figuriren, aber nicht zum Agiren sind, in denen Blockhäusern bei einer Blokade aber dennoch gute Dienste leisten könnten. Vergeben E. Exc. gnädigst, wenn ich meine Gedanken, die sich auf die Kenntniss der hiesigen Umstände gründen, ganz freimüthig zu Papier bringe, in Hoffnung, dass E. Exc. mir Solches nicht ungnädig aufnehmen werden. Um E. Exc. zu überzeugen, dass ich mit vollem Vertrauen auch in diesem Betreff mit dem Graf Wurmser zu Werke gegangen, habe demselben nach geendigtem Bombardement von Landau meine Meinung auch hierüber eröffnet.

Dass Se. Maj. dem König wirklich Vieles an der Einnahme von Landau gelegen sei, erhellet hieraus, weil ich von sicherer Hand erfahre, dass Se. Maj. dem Kronprinzen bewilligen, 100.000 Thaler ver-

wenden zu können, um die Uebergabe zu erleichtern; die Gährung in der Festung ist so gross, dass sie sich ganz und gar nicht getrauen, einen Ausfall zu thun, aus Furcht, dass der zurückbleibende Theil sich empören möchte.

Diesen Bericht schicke auf die Wurmser'sche Feldpost nach Weissenburg, um dort mittelst Estaffette expedirt zu werden.

---

228. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 7 novembre 1793.

Je ne doute pas, que vous n'ayez été déjà instruit plus particulièrement par Mr. le comte de Mercy des nouveaux dangers, dont les Pays-bas sont menacés, au moyen de la résolution prise par la convention nationale d'employer toutes ses forces à une nouvelle invasion de ces provinces, au risque même d'être dans le cas de se dégarnir sur d'autres points de défense.

Il ne peut pas échapper aux lumières du ministère britannique, combien il importe au salut de l'Europe de mettre obstacle à l'exécution d'un si pernicieux projet. La Grande-Bretagne y est aussi immédiatement intéressée que nous-mêmes; si des événements malheureux livraient aux Français une seconde fois les Pays-bas, la Hollande ne leur offrirait plus qu'une proie facile; et dès que leurs moyens se trouveraient accrus par les richesses immenses des provinces unies, aucune digue ne saurait arrêter désormais les ravages ultérieurs d'un torrent impétueux de dévastation générale.

Nous sommes donc plus que jamais dans le cas d'invoquer le concours le plus énergique de la Grande-Bretagne pour détourner tant de malheurs; nous nous flattons, qu'on reconnaîtra aisément à Londres, qu'il est temps plus que jamais d'engager les États-généraux par les représentations les plus décisives à mettre fin à ces prétextes toujours renaissants d'inaction qui favorisent si évidemment les intérêts de l'ennemi commun; nous remettons à l'équité impartiale du ministère de St-James lui-même à prononcer sur la nature des sentiments qui pourraient être dus à la république de la part de S. M., si dans un moment si pressant et si important pour sa propre existence elle chercherait encore à se soustraire plus longtemps aux obligations d'une coopération franche et loyale.

La principale confiance de l'Empereur reposant toujours sur le zèle généreux qui anime S. M. britannique pour la cause commune, S. M. I. espère, que l'Angleterre n'hésitera point à faire les plus grands efforts pour augmenter le corps qui se trouve sous les ordres de S. A. R. le duc d'York aux Pays-bas. L'on assure, qu'il y a des troupes toutes prêtes à être embarquées pour Toulon. Nous sommes dans le cas d'observer au ministère de St-James, que dans la crise actuelle aucune destination ne peut guère être plus urgente que celle de porter des secours aux Pays-bas, que la perte des provinces belgiques entraînerait infailliblement le bouleversement de l'Europe, pendant qu'en même temps ce n'est que de ce côté-là que les succès peuvent procurer des avantages décisifs, parce que ce n'est qu'en approchant de Paris et en

menaçant la capitale, qu'on peut dompter l'hydre de l'anarchie française et provoquer le rétablissement d'un gouvernement, avec lequel il soit possible de convenir d'une paix solide et honorable.

Des opérations dans le midi de la France peuvent sans doute avoir leur utilité; mais cette utilité selon nous ne saurait être que secondaire, vu que leur grand éloignement de Paris ne permettra jamais d'en attendre que des effets lents et peu propres à hâter l'instant si désirable de la fin de la guerre. Malgré cela et quelque puisse être notre opinion à cet égard, la condescendance de S. M. pour les désirs de S. M. britannique ne l'en disposera pas moins à concourir autant que possible aux vues qui pourront être concertées relativement au midi de la France entre les deux cours; mais les projets à adopter à ce sujet doivent nécessairement faire partie de l'ensemble du plan général pour la campagne prochaine et rien certainement ne peut être statué pour l'avenir que d'après la position, où le développement de la crise actuelle laissera les choses à la fin de la campagne actuelle, attendu qu'il faut partir d'un point déterminé, et qu'avant cette époque toute discussion prématurée ne fournirait que des spéculations vagues, dénuées de base fixe et incapables de donner aucun résultat assuré.

Au surplus, l'Empereur ayant conçu il y a déjà quelque temps le dessein de visiter ses Pays-bas, les circonstances actuelles ne peuvent que raffermir S. M. dans la noble résolution de s'occuper de plus près et plus immédiatement par elle-même des soins relatifs à la sûreté, à la défense et au bonheur présent et futur de ses sujets belgiques. Ce qui a de plus influé beaucoup sur la détermination de S. M., c'est la considération, que pendant le temps de son séjour aux Pays-bas le rapprochement des distances locales entre les deux cours présentera d'autant plus de facilités à s'entendre de la manière la plus intime et la plus détaillée sur tous les objets qui concernent les intérêts respectifs des deux puissances dans la continuation de la guerre présente et surtout l'établissement d'un système solide d'union étroite et indissoluble entre l'Autriche et la Grande-Bretagne. L'Empereur persistant invariablement dans les mêmes sentiments et les mêmes désirs à cet égard, vous ne devez pas balancer, Mr. le comte, d'en renouveler l'assurance dans toutes les occasions; l'intention de S. M. est, que vous fassiez surtout connaître sa vraie et vive sensibilité du zèle loyal et au-dessus de tout éloge, par lequel S. A. R. le duc d'York ne cesse de signaler son attachement pour le bien de la cause commune; S. M. applaudit avec la satisfaction la plus sincère aux brillants succès que ce prince dans un âge encore peu avancé obtient par sa valeur et ses grandes qualités dans la carrière de la gloire, et S. M. ne peut qu'éprouver de grands regrets, en pensant, combien un exemple si digne d'être imité, s'il eût été suivi généralement par tous les alliés, eût pu contribuer à abréger les maux, dont gémit l'humanité.

229. THUGUT AN STARHEMBERG.*)

(Minute.) Vienne, le 7 novembre 1793.

Dans plusieurs de mes précédentes dépêches il a été fait mention des quatre bataillons du Milanais que l'Empereur à la réquisition de S. M. britannique avait destinés à servir à la garde et à la défense de Toulon.

Quoique dans des explications claires et précises l'on fût convenu avec Mr. le chevalier Eden sur tout ce qui était relatif à l'emploi de ces troupes en Provence, ainsi qu'aux arrangements à prendre pour leur marche et leur transport, et quoique nommément il eût été stipulé, qu'on s'assurerait à l'avance de l'aveu de la république de Gênes pour leur passage sur son territoire, toute fois Mr. le chevalier Trevor, cédant sans doute aux sollicitations de la cour de Turin, a demandé par un exprès au gouvernement de Milan, que les quatre bataillons fussent mis en marche sans aucun délai, ajoutant que, selon lui, l'on pourrait aussi faire concourir le même corps à l'entreprise des Piémontais contre le comté de Nice.

Une pareille proposition s'éloignant de l'esprit de la réquisition faite par l'Angleterre était de plus contraire à tout ce qui avait été concerté avec Mr. Eden; elle ne pouvait donc nullement être admise, même par la raison, qu'il ne pouvait en aucune façon convenir à l'Empereur de soumettre ces quatre bataillons au risque d'être détruits en bonne partie, avant même d'arriver à Toulon, dans des marches fatigantes et des opérations pénibles du côté de Nice, et que de même il n'entrait nullement dans les intentions de S. M. d'exposer ses troupes à quelque affront, en voulant forcer le passage par le territoire de Gênes avec des moyens si peu considérables.

En total, j'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir, Mr. le comte, dans ma dépêche du 16 du mois passé, que nous souhaiterions beaucoup, que la cour de Londres se désistât désormais de la demande des quatre bataillons, dont il est question. L'Empereur a cru conforme à sa déférence pour les réquisitions de S. M. britannique et à son zèle pour la cause commune de ne pas hésiter à en ordonner la marche dans un moment, où la ville de Toulon se trouvant dépourvue de garnison, l'intérêt de sa conservation paraissait exiger les soins les plus pressés. Mais toute inquiétude à cet égard a heureusement disparu. Les nombreux renforts de différentes nations déjà rendus à Toulon ou près de l'être mettent cette place à l'abri de tout danger et composent un corps supérieur même à ce que la convention nationale a de troupes réglées en Provence. D'un autre côté l'issue de l'entreprise des Piémontais en Savoie n'a que trop malheureusement justifié les craintes que nous avions conçues; les pertes auxquelles l'on s'est trop légèrement exposé au delà des montagnes rendent une invasion des ennemis par la vallée d'Aoste si non probable au moins possible, et une telle irruption menacerait le Milanais des suites les plus funestes. En considérant ces circon-

*) Aehnlichen Inhalts ist ein Schreiben Thuguts an Gherardini vom 28. October 1793.

stances, tout fait souhaiter à S. M. de ne pas être dans le cas de livrer ses troupes aux hazards d'expéditions lointaines, mais de les tenir à portée de pouvoir faire face aux remplacements nécessaires, d'autant plus que nous ne sommes pas du tout rassurés contre une défection au moins partielle de la Prusse, et que la mauvaise volonté des Hollandais équivaut à peu près à une défection formelle; de sorte que, si nous ne trouvons pas dans l'union étroite de nos soins avez eux de la Grande-Bretagne des moyens d'enchaîner au plutôt ces deux puissances à un système plus solide de coopération loyale, il est évident, que S. M., au lieu de songer à employer au loin le peu de troupes de réserve qui lui restent, sera incessamment dans le besoin de rappeler celles qui se trouvent à l'armée sarde, pour s'en renforcer sur d'autres points du côté du Rhin ou ailleurs.

Nous nous flattons que le ministère britannique nous rend assez de justice pour être bien certain, qu'aucune arrière-pensée n'entrera jamais dans les motifs de notre conduite. Malgré le besoin urgent que l'Empereur a de ses troupes, S. M. n'a pas balancé d'en désigner un certain nombre pour être envoyé au secours de Toulon, lorsque cette place a paru menacée de quelque péril; mais les circonstances d'alors ont changé à beaucoup d'égards, toute crainte pour Toulon est heureusement dissipée, d'un autre côté le peu de bonne foi, que la cour de Berlin et la république de Hollande mettent dans leur coopération, ne peut que nous causer des vives inquiétudes et convaincre S. M. de plus en plus de la nécessité de s'occuper soigneusement de la concentration et de la conservation de ses propres troupes, pour ne pas se trouver dépourvue de toute ressource quelconque dans les événements possibles.

L'Empereur a prouvé et prouvera encore, que son intention n'est nullement de se soustraire aux sacrifices qu'une vigoureuse continuation de la guerre peut exiger, il est bien éloigné de sa pensée d'imiter ces dangereux exemples d'inactivité qui fournissent à l'ennemi des intervalles pour se relever de ses pertes, qui facilitent ses moyens de résistance; mais le cabinet de St-James reconnaîtra aisément lui-même le risque que nous courions en éparpillant nos forces, en nous affaiblissant par conséquent sur tous les points, et particulièrement en anticipant par des mesures précipitées et partielles sur les dispositions générales que le développement ultérieur de la crise du moment et l'ensemble des projets à adopter pour l'année prochaine pourront rendre nécessaires; S. M. s'empressera de s'entendre avec S. M. britannique dans la confiance la plus intime sur tous les détails relatifs à un plan général d'opérations ultérieures, aussitôt que l'issue de la campagne actuelle donnera les éclaircissements requis sur la possibilité des entreprises à se proposer pour l'avenir, et dès que les objets d'un pareil concert auront été réglés entre les deux cours. S. M. est bien fermement décidée à ne rien laisser désirer de l'énergie et de la loyauté des efforts qu'elle employera dans l'exécution des vues convenues.

230. MERCY AN STARHEMBERG.

(Beilage zu Mercy's Bericht an Thugut Nr. 47.)

(Copie.) Bruxelles, le 8 novembre 1793.

J'ai eu l'honneur, Mr. le comte, de vous prévenir par ma lettre du 5, que je n'avais pas perdu un instant pour faire parvenir à Mr. le prince de Cobourg le désir du ministère britannique d'être instruit de notre vraie situation dans les provinces belgiques et des mesures prises ou à prendre pour nous y procurer toute sûreté. A ma note adressée à cet effet à Mr. le maréchal, il vient de répondre par celle que je me hâte de vous transmettre en original. Vous y verrez un développement de faits, dont j'ai été pendant trois mois le témoin oculaire, et si ma garantie de leur exactitude devait être comptée pour quelque chose, je la donnerais avec parfaite connaissance de cause. Il résulte de ces faits, que nos dangers présents peuvent avoir été exagérés; ce ne sont pas eux qui m'ont le plus frappé, mais je n'en dirai pas tout-à-fait autant de nos dangers à venir. Ici il pourrait y avoir quelque différence entre les opinions de Mr. le prince de Cobourg et les miennes. Je ne m'aviserai certainement pas en pareille matière de les mettre à côté ou en concurrence avec celles d'un général d'armée; cependant, puisque vous me dites qu'on daigne y attacher à Londres au moins le prix d'un vrai zèle de ma part, puisque je me suis engagé de répondre à cette précieuse et si honorable confiance par une franchise sans bornes, je vais remplir cet engagement.

En partant du principe, que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, le théâtre de la guerre dans la Belgique est si connu par l'histoire de deux siècles, que sans être militaire il suffit de lire, de comparer les événements, pour se permettre quelques réflexions sur ce qui est faisable ou impossible d'opérer sur ce terrain.

J'avais donc cru (et pendant quatre mois je n'ai cessé d'y insister), qu'après le siége de Valenciennes il convenait de se porter rapidement vers les sources de la Somme, de prendre Cambray, Landrecies et Avesnes, avant de penser au Quesnoy ou à Maubeuge, qui seraient tombées d'elles-mêmes par un effet de notre position, menaçante pour Paris et solide pour nos quartiers d'hiver. Avant de les prendre, et après avoir assuré ce point stable à notre gauche, nous aurions pu réunir toutes nos forces, attaquer Dunkerque et nous en emparer, ce qui aurait donné à la gauche des armées combinées une position également sûre, favorable, menaçante, puisque par là une majeure partie des places frontières françaises se trouvaient si non totalement cernées, au moins très-embarrassées pour leurs communications et subsistances; nous aurions été en mesure de favoriser les insurrections de la Picardie, de l'Artois, de vivre sur le pays ennemi aux dépens de cette capitale de la France, devenue l'arsenal militaire de la révolution, ainsi qu'elle est le foyer de tous ses moyens et de tous ses crimes.

Au lieu de cela, on sait ce qui s'est fait, et certes, l'issue n'en a été, ni aussi utile, ni aussi brillante qu'aurait dû être le produit de cette campagne.

Je crois donc, que nous la terminerons de manière à ne pas obtenir si facilement cette sûreté et tranquillité des quartiers d'hiver, que Mr. le prince de Coburg semble se promettre. Je sens bien qu'avec des précautions, des soins attentifs, les excellentes troupes anglaises, autrichiennes, hanovriennes, hessoises se soutiendront et n'auront pas à redouter de grands revers; mais elles peuvent essuyer de grandes fatigues. Pour les leur épargner autant que possible, il faut les tenir en force; il faut surtout, que nous puissions compter sur les Hollandais, ne fût-ce que pour les tenir en seconde ligne, et c'est un point qu'il serait à désirer que le ministère britannique voulût bien prendre en grande considération. Il est démontré, que dans l'état où sont les troupes hollandaises sous le régime, sous le commandement qui les dirige, elles sont vraiment à charge, très-embarrassantes, capables à déconcerter toutes mesures au moment de l'exécution, et par conséquent plus nuisibles qu'utiles, ce qui est prouvé par des exemples récents; il est donc de la sagesse des deux cours d'aviser à cet inconvénient et aux moyens d'y obvier de manière ou d'autre.

Si mes remarques ne sont pas dénuées de toute justesse, il s'en suivrait qu'avec de grands moyens, mais par des fautes ou des omissions connues, nous n'avons obtenu dans cette campagne que de médiocres succès, tels cependant qu'ils nous démontrent jusqu'à l'évidence la certitude d'en obtenir de très-complets, en adoptant un plan convenable et en le suivant avec cette activité, cette énergie, dont nos ennemis nous donnent l'exemple, en usant de toutes les ressources de leur scélératesse.

Si j'avais à m'expliquer sur ce plan: dans la certitude incontestable que toute la révolution française, ses dangers, ses efforts, ses ressources tiennent uniquement à un nombre borné de scélérats, et au local qui est devenu le foyer nécessaire à leurs trames; en considérant que la destruction de ces assassins et de leur repaire entraîneront à coup sûr celle de leur abominable système, je poserais ainsi la question:

1° Convient-il de regarder Paris comme le but essentiel des opérations militaires?

2° Doit-on se porter directement sur cette capitale et l'attaquer de vive force?

3° Est-il plus convenable de peser de plus loin sur cette ville, de la cerner autant que possible, de lui ôter les moyens de subsistances et d'attendre les chances favorables, qui par des mouvements dans son intérieur pourraient résulter de son état de pénurie et de détresse?

La décision sur l'un de ces points servirait de base aux mesures qu'il serait jugé convenable d'y adapter.

Il s'agirait entretemps de passer cet hiver comme on le pourra, de profiter des occasions où le temps plus ou moins rigoureux de la saison permettrait de donner quelque inquiétude aux ennemis; il conviendrait de se tenir en garde et en force contre les hordes vagabondes, plus incommodes que dangereuses dans leurs attaques; mais de toutes les mesures sans contredit la plus indispensable, c'est de s'occuper dès ce moment d'un bon plan pour la campagne prochaine, d'en arrêter irrévocablement les bases, d'en préparer avec ardeur les moyens, de les

rendre surabondants, de les proportionner à la nécessité absolue de terminer en une année la totalité de ce qui jusqu'à présent n'a été que légèrement entamé; cela suppose de grands efforts mis en action au plus tard dans le mois de mars. Si on se replie sur le passé, on y découvre distinctement la vraie cause qui a fait manquer les projets les plus essentiels; c'est sans contredit la perte du temps: gardons-nous bien de retomber dans une faute si funeste; plus nous approchons du terme d'une crise décisive, et plus chaque moment devient précieux; ce n'est pas à la sagesse d'un ministère tel que celui de St-James, que cette grande vérité peut échapper; il la voit même dans l'agitation inconcevable de nos ennemis, dans le choix de leurs moyens, qui inspirent autant d'horreur que d'étonnement, mais qui conduisent à leur égard au résultat infaillible de périr ou de tout subjuguer. Pourrait-on se refuser encore à l'évidence de cette alternative et s'en reposer sur des moyens ordinaires, quand il y va du sort des trônes et de l'Europe entière? Cette déclamation m'est arrachée par un mouvement de terreur fondé sur la longue habitude d'avoir vu de près et étudié une nation atroce, qui a été trop long-temps méconnue et l'est peut-être encore, qui enfin par ses mesures extravagantes, souvent ridicules, par cela même trop méprisées comme insignifiantes, n'en suit pas moins avec une constance effrayante, sous l'appas de prestiges aussi dangereux que perfides, le plan le plus vaste, le plus gigantesque que l'esprit humain ait pu concevoir et ait osé tenter. ...

231. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 8 novembre 1793.

Il y a déjà long-temps, que j'avais représenté au gouvernement britannique, combien il serait important et utile à la cause commune de porter des secours aux contrerévolutionnaires de la Vendée. J'avais renouvelé mes instances à ce sujet, il y a peu de semaines, d'après la demande de Mr. le comte de Mercy et de Mr. le prince de Cobourg, en ajoutant que nous étions prêts à fournir à cet effet non seulement des armes et des munitions, mais même à envoyer quelques bas-officiers de mérite et le plus d'émigrés raisonnables qu'on pourrait rassembler, pourvu que l'Angleterre se chargeât de les mettre à bord de quelques vaisseaux légers qui les transportassent à leur destination. En me montrant la volonté la plus marquée d'entrer dans nos vues sur cet objet, le ministère anglais m'avait toujours répondu, qu'il n'attendait que le moment, où les gens de la Vendée seraient maîtres d'un port ou d'un abordage quelconque pour remplir et même seconder nos désirs, mais qu'il ne voulait pas, avant d'en avoir la certitude, exposer ses vaisseaux, leurs cargaisons et les troupes qui y seraient embarquées à tomber d'une manière imprévue entre les mains de l'ennemi. Comme il est néanmoins à présumer d'après les dernières nouvelles, que ces contrerévolutionnaires sont actuellement en possession des Sables d'Olonne, du port de St-Giles et même de l'île de Noirmoutier, je suis parvenu enfin à engager la cour de Londres à leur envoyer sur le champ les secours de première nécessité. Cet envoi, qu'on regarde plutôt ici comme un simple

essai des possibilités, partira demain ou après-demain sur quelques petits bâtiments et sous le plus profond secret. L'amiral Howe actuellement en mer a reçu l'ordre de faire mine de bloquer la flotte de Brest, pour que de cette manière ces bâtiments puissent filer en sûreté. Dès qu'on saura que cette première tentative aura réussi, on enverra immédiatement et de la même manière un second transport plus considérable, et des secours plus efficaces. On me charge en conséquence de prier Mr. le comte de Mercy, de vouloir bien faire toutes les dispositions, pour que ce que nous sommes décidés à envoyer aux gens de la Vendée, tant en munitions qu'en hommes, se trouve d'ici à quelque temps rassemblé à Ostende, afin de pouvoir être transporté à l'endroit désigné par l'occasion de ce second envoi, dont, pour ne pas perdre du temps, on s'occupera déjà en attendant, ainsi que de la manière d'y joindre ce que nous offrons.

On m'a prié de soumettre deux observations à Mr. le comte de Mercy, la première: que, pour pouvoir se flatter de l'espoir de quelque succès, il fallait que la chose fût traitée et préparée très-secrètement, surtout dans un endroit de rassemblement tel qu'Ostende; la seconde: que l'Angleterre n'ayant pas elle-même une grande abondance de bons officiers d'artillerie, dont l'armée qu'on va secourir dit avoir essentiellement besoin, il serait à désirer que nous nous chargeassions de fournir cette partie, ce qui serait peut-être assez facile, puisqu'il y aurait beaucoup d'émigrés, dont les talents dans ce genre pourraient être d'une utilité particulière.

Mr. le baron de Jacobi, conformément aux dernières instructions qu'il vient de recevoir, a déclaré hier officiellement au nom de son souverain à Mr. Pitt et au lord Grenville, que S. M. prussienne se voyait dans l'impossibilité de continuer à faire des efforts aussi considérables, à moins qu'on ne s'engageât à lui fournir pour la campagne prochaine un subside de vingt-deux millions d'écus, dont il fait la répartition de contribution de la manière suivante: neuf millions à fournir par l'Angleterre, trois par S. M. l'Empereur, dix par les différents états de l'Empire. Ces derniers n'étant pas en état de prester immédiatement cette somme, S. M. prussienne se flatte, que les cours de Vienne et de Londres voudront bien l'avancer pour eux, et payer régulièrement une partie égale des vingt-deux millions d'écus au commencement de chaque trimestre. Au cas qu'on n'acquiesce pas à cette demande, S. M. prussienne déclare, qu'elle retirera ses troupes et se bornera à continuer de fournir à S. M. l'Empereur pendant tout le reste de la guerre le secours qu'elle reconnaît lui devoir en conséquence de son traité d'alliance avec elle; mais elle ajoute en même temps, qu'il lui est impossible de reconnaître le même principe pour l'Angleterre, vis-à-vis de laquelle elle ne se croit obligée à rien. Le ministère britannique est encore atterré d'une proposition aussi inouie qu'extravagante. Après avoir donné à Mr. le baron de Jacobi le refus le plus formel et le mieux prononcé, on l'a prié de rédiger un mémoire qui contient ce qu'il venait de proposer verbalement; mais il a eu la prudence de s'en excuser, quoique d'après ce qu'il m'a dit il y fut autorisé formellement par sa cour. . . .

232. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 8 novembre 1793.

En me priant de n'en point faire mention à V. E., on m'a témoigné avoir appris avec peine qu'on avait refusé, malgré la réquisition de Mr. Trevor, la coopération de nos cinq mille hommes pour l'entreprise sur Nice. Il m'a été facile de répondre au ministère britannique, que ce refus même prouvait notre fidélité à remplir nos engagements, puisque ce secours était uniquement stipulé pour Toulon et nullement pour S. M. sarde. Milord Grenville n'eut d'autre réplique à faire à cette réponse, si non qu'il lui avait paru, que la cause étant la même on devait de tous côtés s'empresser d'y travailler de toutes les manières.

Cette réplique même me fournit une excellente occasion d'entrer en matière sur la mollesse de la Sardaigne dans ses opérations et sa conduite, aussi peu reconnaissante que douteuse envers l'Empereur, qui l'avait secouru le premier. En ne niant pas tout-à-fait cette vérité le secrétaire d'état profita du moment pour me prier d'engager ma cour à renoncer au projet qu'elle avait paru concevoir de former des prétentions en Italie, ajoutant, qu'elles ne serviraient qu'à réveiller celles du Roi de Sardaigne, qu'il me confiait que l'Angleterre avait voulu prévenir et empêcher de naître, en lui fermant la bouche d'avance par l'énorme subside qu'on lui paie. Il me renouvela en même temps l'assurance si souvent répétée, que l'Angleterre ferait certainement tous les efforts imaginables pour nous procurer du côté des Pays-bas, de l'Alsace et de la Lorraine toutes les acquisitions que nous pourrons désirer.

---

233. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, le 8 novembre 1793.

*... Goltz a reçu une estaffette avant-hier, après laquelle il a été en conférence avec le vice-chancelier et lui a communiqué une dépêche du Roi son maître, portant en substance, qu'après les efforts qu'il avait faits jusqu'ici pour secourir la maison d'Autriche, il se trouvait hors d'état de contribuer à la guerre autrement qu'en fournissant son contingent, à moins qu'on ne lui paie des subsides, que son trésor était épuisé, qu'il ne pouvait faire des nouveaux efforts sans charger ses peuples d'impôts, qui pourrait exciter un mécontentement dangereux, que c'était à tort, que nous avions soutenu par Mr. le comte de Lehrbach, que c'était la Prusse, qui nous avait engagé à cette guerre, qu'au contraire les premières sollicitations étaient venu de notre part, et que le Roi n'y est entré que pour venir à notre secours, mais qu'après deux campagnes il n'était plus en état d'aller plus loin, si on ne lui fournissait des moyens pécuniaires. Le comte Ostermann, en prenant *ad referendum* ce que lui disait Goltz, ajouta, qu'il ne pouvait lui cacher, que l'Impératrice serait extrêmement peinée de cette résolution du Roi, qu'il l'autorisait même à l'écrire sur le champ à sa cour, que ce n'était pas là ce que S. M. I. avait attendu du zèle qu'avait manifesté S. M. prussienne pour la cause de tous les souverains, que l'on avait toujours cru ici, que tel était le vrai motif qui faisait agir le Roi, et non pas

uniquemeut celui de venir au secours de l'Autriche, que ce motif aurait dû être d'autant plus puissant, que ce n'était qu'en écrasant l'hydre de la démocratie, que les autres états pouvaient espérer de se préserver d'un semblable malheur, que les états de S. M. prussienne n'étaient nullement à couvert de la contagion, que la conduite du Roi justifiait entièrement les raisons qui avaient fait différer à la cour de Vienne l'accession à la convention du 23 janvier, savoir, la crainte que le Roi cherchait à tirer son épingle du jeu, aussitôt qu'il aurait terminé ses affaires en Pologne. Markow, le seul des ministres de l'Impératrice que j'ai vu depuis l'arrivée de l'estaffette prussienne et auquel je fus le premier à en donner la nouvelle, en a été encore plus indigné que le comte Ostermann, et a trouvé que la conduite du Roi était entièrement contraire aux engagements qu'il avait pris par la dite convention. J'ai dit à l'un et l'autre que cette défection prussienne et le machiavellisme avec lequel cette cour agit en toute occasion prouvait encore mieux la nécessité indispensable pour les deux cours impériales de résserrer leur union et d'agir dans un parfait concert en toutes choses; il m'a été répondu par des assurances de la parfaite conviction, où l'on était ici de cette grande vérité. . . .

Je ne puis pas laisser ignorer à V. E., que la cour de Turin se plaint sans cesse ici de ce que nous n'avons pas voulu permettre aux troupes de la Lombardie de venir à leurs secours, et qu'ils attribuent à cela la nécessité, où ils disent avoir été d'évacuer une seconde fois la Savoie.*

---

234. METTERNICH AN TRAUTTMANSDORFF.

(Concept.) Bruxelles, le 8 novembre 1793.

J'ai l'honneur de prévenir V. E., que nous possédons ici en dépôt au trésor royal une cassette qui avait été confiée par la Reine de France à Mr. le comte de Mercy. Elle a été mise au trésor avec les plus grands soins et sous le cachet de cet ambassadeur et le mien; la clef en a été remise à S. A. R. Mme. l'archiduchesse, qui en est encore nantie aujourd'hui. Lors de notre évacuation de la Belgique cette cassette a été emportée avec les autres effets du gouvernement et avec toutes les précautions que ce dépôt pouvait exiger. Nous ne savons ce qu'il contient; mais comme la Reine de France a terminé sa trop malheureuse carrière, il serait bon, que V. E. voulût prendre les ordres de S. M. pour savoir, si nous ne devrions pas faire passer cette cassette à Vienne, et quels seraient alors les soins à prendre pour en assurer le transport.

---

235. MERCY AN THUGUT.

(Orig.) Bruxelles, le 11 novembre 1793.

. . . A mesure que l'Angleterre montre plus de décision, plus de condescendance à tout ce qui intéresse la cause commune, plus aussi semble-t-il nécessaire d'employer de notre part les vrais moyens de consolider cet accord précieux. A cet effet il n'en est peut-être pas de plus efficace que la considération et la confiance à inspirer par des succès militaires, dont les conséquences puissent prouver l'habileté et

les talents qui les auront dirigés; car à côté de nos excellentes troupes et avec des forces imposantes, les fautes que nous n'aurions pas évitées, les désastres que nous aurions négligé de prévoir ne laisseraient plus au ministère de St-James la faculté de nous continuer des secours qui nous sont devenus d'indispensables ressources. Rien de tout cela n'est dit ici sans de pressants motifs.

Quand on réfléchit sur l'ensemble de notre situation politique actuelle, l'imagination présente bien des embarras, même l'aspect de malheurs qui nous menaceraient, si l'Angleterre ne trouvait plus que des inconvénients pour elle à continuer avec nous une guerre, dont l'issue décidera sous bien des rapports de la consistance relative de notre monarchie, puisque cette même guerre, qui a déjà valu l'accroissement le plus exagéré à une puissance voisine, laisse la nôtre à découvert sur d'énormes dépenses et dans l'effrayante incertitude des moyens de nous dédommager.

Un avenir aussi critique, soumis à tant de vicissitudes, mérite bien de fixer les regards attentifs de notre auguste monarque, de porter toute la sagesse de son ministère vers un but tranquillisant, et ce but ne peut être atteint que par de grandes mesures.

Puisque mes fonctions ne doivent pas s'étendre au-delà du soin de présenter quelques remarques isolées, je m'appuyerai du passé, afin de leur mériter pour l'avenir le peu de poids, dont je les crois susceptibles. Je suis bien éloigné d'assimiler les circonstances présentes à celles qui nous conduisirent l'année dernière aux désastres d'une ruineuse déroute; mais il n'existe pas moins entre elles une analogie, dont je dois faire usage pour provoquer les moyens de prévenir, si non des malheurs tout-à-fait semblables, au moins des inconvénients qui constitueraient un véritable état de détresse, et peut-être même d'un genre plus irréparable.

Dans le courant d'octobre 1792, immédiatement après la honteuse retraite de Mr. le duc de Brunsvic, je ne perdis pas un instant pour informer de Luxembourg, où j'étais alors, de l'urgence d'envoyer au plutôt les forces nécessaires à parer aux dangers qui menaçaient évidemment les Pays-bas. Il faut donc partir de cette époque, et observer le temps qui a été employé pour mettre en action les renforts que l'état fâcheux des affaires exigeait impérieusement après la funeste expédition de la Champagne.

A la mi-novembre de la même année on sut à Vienne, que la défense des Pays-bas était devenu impossible, et que plus ou moins rapidement ils seraient évacués par nos troupes. Néanmoins au mois de mars dernier, le danger qui menaçait l'importante place de Maestricht força de commencer la campagne avec des moyens insuffisants. On y suppléa par l'habileté et par l'activité qui les dirigea depuis le passage de la Roer jusque sous les murs de Condé; mais parvenus à ce point de la frontière de France, malgré le désordre résultant alors dans l'armée ennemie par la défection de son général, nous ne fûmes pas en mesure de mettre à profit ces heureuses chances; il fallut perdre un temps précieux à attendre jusqu'en juin l'arrivée des forces néces-

saires à porter plus loin les entreprises, dont le succès n'aurait pas manqué d'assurer la fin solide d'une campagne entamée si rapidement et sous si heureux auspices.

Peut-être attribuera-t-on la lenteur imprimée depuis le mois d'avril à toutes nos opérations au manque des troupes qu'il aurait fallu de plus; mais je trahirais ma conscience, si, d'après ce qui s'est passé sous mes yeux, j'expliquais uniquement le terme raccourci de nos succès par l'insuffisance de nos forces militaires: d'autres causes consignées dans deux lettres que j'eus l'honneur d'adresser à V. E. le 24 de mai ont pu y influer pendant les cinq derniers mois d'une campagne, qui se terminerait maintenant par une position équivoque, si les dernières entreprises, dont nous attendons l'issue, n'en procurent pas une plus déterminée, plus sûre, et dans laquelle nos troupes, excédées de fatigues, puissent trouver quelque repos pendant l'hiver, ce qui ne dispenserait aucunement de la nécessité de grands renforts au printemps et de savantes dispositions actives, énergiques, pour obtenir des succès concluants. Ceux de cette année ont consisté à enlever à la France trois forteresses, ce qui, ne formant qu'une égratignure sur ce vaste territoire, n'en affaiblit pas sensiblement les forces ni les ressources.

Des combats presque journaliers, où l'intrépidité de nos soldats a toujours obtenu l'avantage, ne nous ont conduit à aucune affaire décisive; nous avons perdu du temps, des hommes précieux, tandis que ces mêmes combats ont aguerri les ennemis, sans que l'on puisse tenir compte du monde qu'ils leur ont coûté; faisant la guerre sur leur propre terrain, au milieu de leurs forteresses, il leur est aussi aisé de multiplier les attaques, d'en choisir les points, qu'il nous est difficile de les deviner, plus encore de les couvrir tous; ils font sortir de leurs repaires tantôt des détachements, tantôt des masses nationales, sans que l'on sache presque jamais avant l'explosion, ni leurs mouvements, ni leurs forces, ce qui entraîne de grandes méprises dans la manière d'y proportionner la résistance. Cet inconvénient serait prévenu par des moyens secrets, usités de tous les temps dans l'art de la guerre, mais dont nous sommes absolument dénués; une dépense médiocre, un peu d'adresse et de soin pour ce genre de service seraient indispensables; nos ennemis s'en prévalent avec un succès étonnant; ils savent tout ce qui se passe chez nous, tandis que nous ignorons complètement leurs manœuvres les plus saillantes. J'en ai vu des exemples si frappants, que l'on aurait peine à les croire.

Il n'y aura donc aucune parité entre les partis belligérants, si l'on n'y remédie par une activité égale, si par une contenance purement défensive on laisse aux ennemis les moyens d'effectuer des jonctions, avec lesquelles ils tentent ensuite de nous accabler par le nombre; si enfin revenus de la terreur que nous leur avions inspiré, encouragés par leurs succès à Dunkerque, par notre entreprise manquée sur Maubeuge, nous leur laissons croire à la possibilité de nous résister, alors ils calculeraient leurs opérations sur le nombre connu de nos troupes, dont ils ont compté jusqu'au dernier homme, ils ne manqueraient pas de compter de même sur l'éloignement de nos renforts, d'après ce qui

a eu lieu en ce genre l'année dernière, et c'est ce calcul de leur part qu'il est d'une extrême importance de déjouer.

A cet effet il s'agirait de se décider aux plus grands efforts, aux plus promptes mesures, telles enfin que l'on puisse s'assurer, que la marche trop lente de la campagne présente sera suppléée par l'activité de la campagne prochaine, que celle-ci sera la dernière et mettra fin à une guerre, dont les suites deviendraient effrayantes, si elle était mal terminée. Peut-être jugera-t-on qu'elle ne peut l'être d'une manière parfaitement tranquillisante sans en détruire le foyer, en portant un coup décisif sur Paris avant le mois d'août.

Dans cette hypothèse, assez des troupes ne serait point assez; c'est le trop qu'il faudrait se hâter d'y employer; quelqu'en soit la dépense, elle deviendra une véritable économie, si elle aboutit à décider avantageusement une crise, de laquelle dépendent notre tranquillité à venir et les modifications du nouveau système politique que nécessite l'état de la France, prête à bouleverser l'Europe ou à être anéantie elle-même sans rappel pour des temps inconnus.

---

236. COBURG AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄSIDENTEN WALLIS.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 12/ad 423.) H.-Qu. Bavay, den 12. November 1793.

Gleich nach Empfang E. Exc. verehrlichen Befehlschreibens vom 20. October habe ich mich mit dem Herrn Minister Grafen Mercy-d'Argenteau über die Mitteln und Weise, der Empörung von der Vendée aufzuhelfen, in's Einvernehmen gesetzt.*)

Darin musste ich nothwendig von jeher mit gedachtem Herrn Minister übereinkommen, dass es in Rücksicht des Ganzen von einem wesentlichen Nutzen sein würde, denen Insurgenten von der Vendée einige Unterstützung angedeihen zu lassen; dabei erhält die allgemeine gute Sache mehr Schwung und Fortschritte, wir aber insbesondere Vortheile, die nicht ausser Acht gelassen werden sollen.

Der innere Krieg bekömmt dadurch mehr Nahrung; die Insurgenten erhalten neue Kräfte; die Verlegenheit der in Frankreich herrschenden Faction, das Zutrauen der sich zur Empörung ebenfalls anlassenden anderen französischen Provinzen wird vermehrt, und wir verschaffen endlich denen Royalisten in der Vendée das beruhigende Gefühl, dass ihr rühmliches Bestreben von denen kriegführenden Mächten aufmerksam bemerkt, gebilligt, unterstützt und gewissermassen mit unseren Operationen in eine Art von aufmunternder Verbindung gesetzt werde.

Ferners ist es in politischen Rücksichten dem Allerhöchsten k. k. Hofe daran gelegen, dass auch wir, so viel unsere Lage, unsere grosse Entfernung und überhaupt unsere Verhältnisse es zulassen, an der Unterstützung und denen Fortschritten der Insurrection in der Vendée einigen Antheil nehmen und nicht dem grossbritannischen Hofe das ganze Ver-

---

*) Mercy an Coburg, Bruxelles, le 1 novembre 1793, und Coburg an Mercy, Englefontaine, le 3 novembre 1793.

dienst überlassen, dieser Empörung geholfen zu haben. Diese ausschliessende Verbindlichkeit, so der in Frankreich dermalen streitenden königlichen Partei gegen England stillschweigend aufgelegt worden wäre, dürfte kurz oder lang bei der endlichen Entwicklung dieser grossen Angelegenheit ungleiche und für uns unvortheilhafte Wirkungen hervorbringen. Dieses Alles vorausgesetzt, kommt es nur darauf an, wie und auf was Art wir die Empörung der Vendée unterstützen können.

In meinem hierüber mit dem Herrn Minister Grafen Mercy gepflogenen Einvernehmen habe ich dasjenige zur Grundlage genommen, was E. Exc. an mich zu erlassen die Güte gehabt haben.

Des Herrn Ministers Gutachten hierüber stimmte vollkommen mit dem überein, was im Ganzen über diesen Gegenstand in E. Exc. Schreiben enthalten war. Dem war aber noch beigefügt, dass gedachter Herr Minister vom Herrn Grafen Starhemberg die Zusicherung erhalten habe, dass England sehr gern unsere in die Vendée abschickende Aushilfe auf seinen Transportschiffen aufnehmen würde.

Was E. Exc. mir über die Nothwendigkeit mitzugeben geruhen, die Wahrheit der nach Wien mit einem Berichte vom 9. October eingeschickten Nachrichten genauer zu erörtern, war ohnehin meine Absicht. Der immer abwechselnde Zustand der Insurgenten, welche bald die glücklichste Vortheile erhalten, bald wieder der Menge und der Wuth nachgeben müssen, die Entfernung dieser durch ein grosses Meer von uns abgesonderten Gegenden (dann auf die Wahrheit der Nachrichten, die übers Land, d. i. über Frankreich, uns zukommen, ist nicht die geringste Rechnung zu machen) machten es offenbar nothwendig, einen eigenen, sicheren, unbefangenen und scharfsichtigen Beobachter dahin zu senden. Die ersten Angaben aber waren zu verworren und zu unbestimmt, um sich daraus eine wahre Schilderung von der ganzen Lage der Sachen zu machen und einen Entschluss von einiger Bedeutung darüber zu fassen. Da es aber nicht sehr leicht ist, einen so beschaffenen Emissär ausfindig und ihn dort ankommen zu machen, so war die vom Herrn Minister Grafen Mercy ertheilte Nachricht*) um so willkommener, dass ein französischer Officier Namens Désoteux, der beim Marquis de Bouillé Adjutant war, aus London in Brüssel angekommen und, nachdeme er die Aussagen der aus der Vendée in England angekommenen Emissärs in den Bureaux des Ministers, wo er, wie er sagt, einige Verbindungen hat, vernommen hatte, derjenige seie, von dem man sowohl über den gegenwärtigen Zustand der Vendée, ihre Bedürfnisse, ihre Fortschritte, die möglichen Communicationen u. s. f., als auch über die Absichten Englands in Betreff einer Aushilfe und der Zeit, wo solche dahin abgeschickt werden dürfte, wahrscheinlich verlässlichere Erkundigungen einziehen könnte.

Ich schrieb**) an den Herrn Minister und ersuchte ihn, gedachten Désoteux zu mir ins Hauptquartier zu schicken. Die verschiedene Details, die er über den dermaligen Zustand der Vendée gab, gingen hauptsächlich da hinaus, dass alle die in den französischen Papieren

*) Mercy an Coburg ddo. 1. November (s. S. 372 Anm.) und ddo. 3. November (Kr.-A. Coburg 12/92).

**) 5. November.

enthaltene Niederlagen, so die Insurgenten erlitten haben sollen, entweder ungemein übertrieben oder grundfalsch wären; dass die Insurrection der Vendée noch immer bestünde und sich noch in ihrer ganzen Kraft und ihrem ganzen Zusammenhange befinde; dass von sieben Divisionen ihrer Armee (welche aus beiläufig 80.000 Bewaffneten, die Unbewaffnete ungerechnet, besteht) zwar eine geschlagen und zerstreut worden wäre, die sechs andere aber beisammen seien und wirkliche Vortheile erhalten hätten; dass ihre Hauptabsicht dermalen wäre, sich über die Loire, die sie wirklich mit einem Theil ihrer Truppen schon passirt haben, festzusetzen und sich von der Stadt Nantes zu bemeistern, wodurch sie zugleich Meister von der Mündung der Loire und eine Communication mit dem Meere haben, auch der unter der Asche liegenden und zum Wiederausbruch bereit stehenden Insurrection der Bretagne die Hand bieten würden; dass England von Allem unterrichtet seie und die Operationen der Flotte des Admiral Howe darnach bestimmt und eingeleitet habe; dass ferners die Insurgenten Meister von der Insel Noirmoutiers, mithin von einem Debarquirungs- und Versammlungspunkt bereits im Besitz seien, wohin man aus der Insel Jersey, wo England Kriegsvorräthe, Menschen, Schiffe und Emigrirte unterlegt und zusammenbringt, zukommen kann; dass die Insurrection der Vendée in geheimer Verbindung mit mehreren noch verstärkten und unter der Asche glimmenden innerlichen Empörungen stehe; dass sie an Stückkugeln, Kanonen, hauptsächlich Haubitzen, Feuergewehren, Flintenmunition, Säbeln, Lunten, sonderlich an Artillerie-Officiers und Artilleristen und auch an einigen guten Officiers von der Infanterie und Cavallerie, die thätig, tapfer und bescheiden, überhaupt zu raschen und verwegenen Operationen geeignet seien, eine Aushilfe sehnlich wünschet; dass sie die Theilnahme und Unterstützung unserer bei ihnen ausserordentlich geschätzten Armee auf's Lebhafteste erkennen würde, und dass überhaupt für diese Insurgenten nichts aufmunternderes, nichts sehnlicher gewünschte, nichts wirklich nützlicher sein könnte, als von der k. k. Armee eine Hilfe zu erlangen.

Wie ich nun von der gegenwärtigen Lage, von denen Kräften, von denen Bedürfnissen, von denen vorhabenden Operationen dieser Insurgenten sattsam unterrichtet war, hielt ich mir E. Exc. gütiges Befehlschreiben gegenwärtig und überdachte, was in Zusammenhaltung dieses Befehls und der oben beschriebenen Umstände zur Hilfe der Vendée gemacht werden könnte.

In Betreff der Stückkugeln muss ich zuerst E. Exc. gehorsamst vorstellen, dass nach Verhältniss der eroberten feindlichen Kanonen nicht nur daran kein Ueberfluss vorhanden seie, sondern dass mir von der Artilleriedirection bereits der Antrag gemacht worden, dergleichen Stückkugeln nach dem französischen Kaliber giessen zu lassen.

Darin können wir also keine Hilfe leisten. Kanonen, sonderlich Feldstücke, liefert England, und es ist schon hievon eine gewisse Anzahl zum Transporte bereit.

Was die denen Insurgenten als so äusserst nützliche und nothwendige vorgestellte Haubitzen, dann ferners Flinten, Flintenmunition,

Haubitzgranaten, Lunten, Artillerie- Unterofficiers betrifft, so habe ich die Artilleriedirection vernommen und von selber den Bericht erhalten, dessen Resultat darin besteht, dass man vier der sechszölligen eroberten französischen Feldhaubitzen, 800 Granaten für solche, zwischen 7000 und 8000 französische Feuergewehre, 18.000 Infanteriepatronen, eine angemessene Anzahl von Patrontaschen, 30 Centner Lunten und leicht drei Artillerie-Unterofficiers, die geschickt, verlässlich und der französischen Sprache kundig sind, entbehren und in die Vendée geschickt zu werden bereit halten könnte. Da mir ebenfalls versichert worden, dass es denen Insurgenten hauptsächlich viel daran läge, ein paar Officiers und etliche Unterofficiers von der k. k. Armee zu überkommen, und mir Graf Mercy diese Hilfe als sehr gedeihlich vorgestellt hat, es auch ohne Zweifel anständig und nützlich sein würde, mit unserem Artilleriegut Ober- und Unterofficiers von uns mitzuschicken, so habe ich die niederländische Regimenter vernommen, ob sich nicht bei selben annoch ein verlässlicher, geschickter, supernumerärer Ober- oder Unterlieutenant befinde, auch ob jedes Regiment nicht ein paar gute Unterofficiers zu irgend einer anderweiten Verwendung abgeben könnte? Darüber ist mir der Bericht noch nicht vollständig erstattet worden.

In Betreff der Officiers, die zwar emigrirt, doch aber zu den Flüchtigen, die mit Dumouriez herübergewandert sind, nicht gehören, habe ich mich, da ich deren wenig verlässlich kenne, mit dem Herrn Minister Grafen Mercy einvernommen. Bei dem Umstande, wo bei den drei französischen Cavallerie-Divisionen Saxe, Berchiny und Royal allemand sich noch einige überzählige, gemeine Dienste verrichtende Officiers befinden, welche ohnehin in einem Gehalt stehen, habe ich auch hierwegen Erkundigungen eingezogen, ob nicht etwan darunter sich etwelche dazu brauchbare Individuen befänden? Endlich sind mir theils von Désoteux, theils von einer anderen sicheren Seite etwelche emigrirte Officiers von verschiedener Dienstgattung genannt und vorgeschlagen worden, von denen man mir die rühmlichste und befriedigendeste Beschreibung gemacht hat.

Diese emigrirten Officiers sind:*)

Für die Infanterie: d'Herville[a]), Graf Vauban, Vicomte Vauban, Mallard, Rouault[b]), Verteuil[c]), in Summa sechs.

---

*) Das folgende Verzeichniss erfuhr später eine Ergänzung, wie man aus einem Schreiben Coburgs an Mercy vom 25. November 1793 (St.-A.) ersieht, dessen Abweichungen und Zusätze ich in den Anmerkungen berücksichtigt habe.

[a]) D'Hervilly. [b]) Nach Rouault: Paviot de la division de Royal allemand.

[c]) Vertueil: pour la correspondance. Il est à Mons. Von den anderen heisst es: Leur séjour actuel ne m'est pas connu. Im Concept ist noch mit Bleifeder hinzugefügt: Mr. de Contades. Gemeint ist der Marquis de Contades, den neben dem Comte de Contades und dem Comte de Favernay Mercy (30. November) angelegentlich Kinsky empfiehlt. (Kr.-A. Niederl. 12/285.) Von den beiden Contades bemerkt Mercy, sie seien: „fils de Mr. le maréchal du même nom, ancien commandant de Strasbourg, très-connu par son mérite distingué et l'existence considérable qu'il avait en France".

Für die Cavallerie: Sombreuil[d]), St-Sauveur[e]), Graf d'Autichamp[f]), in Summa drei.

Vom Generalstab: Désoteux[g]).

Von der Artillerie: Sennecourt, Quimersch[h]), in Summa zwei.

Aus den drei französischen Cavallerie-Divisionen sind mir drei überzählige Officiers und sechs Cadeten (die Officiers waren) bisher vorgeschlagen und für verschiedene Dienstgattungen angerühmt worden.

Den Grad und Charakter der zwölf obenbenannten französischen emigrirten Officiers habe ich nicht angesetzt, weil er mir unbekannt und übrigens die Sache in Betreff der Reiseunkosten gleichgiltig ist. Alle sind übrigens, bis auf den Grafen d'Autichamp, der Maréchal de camp ist, Hauptleute oder Stabsofficiers.

Nun kommt es darauf an, ob E. Exc. diese vorläufig getroffene Massregeln begnehmigen und die wirkliche Ausführung dieses Antrages Allerhöchsten Ortes zu erwirken befinden. Die Sache ist von der grössten Wichtigkeit und verspricht glückliche Folgen. Diese Aushilfe, diese Ausgaben, diese Unternehmung gehören zu jenen grossen Massregeln, die zu dem sonderbarsten und verwickeltsten Kriege, der je geführt

---

[d]) Très-bon sujet, qui est je crois à Bruxelles.

[e]) In der Ausweistabelle: St-Sauveur.

[f]) Im Standesausweise: d'Autrichamp. Weiter heisst es bei Mercy: Kaiser, Zuck, d'Arcambats, de Caorches, de la division de Saxe-Hussards; d'Ambly, comte de Beaurepaire, division de Bercheny.

[g]) A Bruxelles.

[h]) Tous deux à Liège. Je leur écrirai. Somme totale: 21. De St-Michel et chevalier de St-Michel, de la division de Saxe. Ajoutez à cela le duc de Laval, que V. E. a proposé, ainsi que MM. de Giliers et de Favernay. Bezüglich der beiden Letzten heisst es in einem Schreiben Mercys an Coburg ddo. 21. Nov. 1793: Je nommerai entre autres Mr. de Giliers qui en plusieurs occasions s'est montré un des plus fidèles et des plus intrépides serviteurs du feu Roi et de la Reine; il jouissait d'une confiance particulière auprès de ces infortunés souverains, qui n'ont cessé de l'employer dans les commissions les plus délicates et les plus hazardeuses; c'est même ce Mr. de Giliers qui a le premier provoqué à Londres des secours pour la Vendée, et il réclame maintenant son droit de priorité pour y être employé. Mr. de Favernay, qui forme la même demande sans avoir les mêmes titres, a cependant celui d'un mérite connu et distingué, et par-dessus cela celui de beaucoup plus rare d'un esprit sage et rassis. Il était destiné à la place de capitaine des gardes de Mr. le comte d'Artois. In einem anderen Schreiben vom 30. November an Kinsky sagt Mercy: Mr. de Favernay est neveu de Mr. le comte d'Angivilles, ancien directeur et ordonnateur général des bâtiments de feu S. M. Très-chrétienne et qui possédait la confiance de cet infortuné monarque. Im Concept des Briefes Coburgs an Mercy vom 25. November befindet sich nach Favernay noch der Bleistiftzusatz: et de Vibraye (Standesausweis: de Vibrage), ferner die ebenfalls mit Bleifeder hinzugefügte Randbemerkung: NB. MM. le vicomte de Verac et le comte de Langeron ont reçu postérieurement de S. A. Sme Mr. le prince de Cobourg la permission de se joindre à l'expédition. In einem Schreiben an Kinsky ddo. Mons, 13. December 1793 (Kr.-A. 13/111), empfiehlt Coburg auch den Herzog von Richelieu, der als russischer Oberst die Erlaubniss erhalten hatte, bei der k. k. Armee den Feldzügen beizuwohnen, und den unzertrennlichen Freund desselben, Marquis de Veracq, Sohn eines französischen Generallieutenants, einst Gouverneur der Provinz Poitou und später Botschafters in der Schweiz, als freiwillige Theilnehmer an der Expedition. Die vollständige Ausweistabelle über die theilnehmenden Emigranten und die Instruction für den Commandanten Keglevics im Kr.-A. Coburg 13/227 sammt Beilagen.

worden sei, nothwendig gehören. Alle die Unkosten können durch einen glücklichen, sehr wahrscheinlichen Ausschlag hundertfach eingebracht und vergolten werden.

Ich unterfange mich also, da die englische Transporten längstens binnen drei oder vier Wochen abgehen werden, E. Exc. folgende Punkte zu unterlegen, über welche ich mir die möglich schleunigste Entschliessung gehorsamst erbitten muss.

Erstens. Darf man das obbenannte Artilleriegut, so die Artilleriedirection verheissen hat, zur Transportirung in die Vendée bestimmen und fertig in Ostende halten lassen?

Zweitens. Kann man zwei niederländische Ober- und zehn Unterofficiers mit dahin bestimmen?

Drittens. Darf man 20 oder 24 gut gewählte emigrirte französische Officiers (dann drei oder vier wären offenbar zu wenig), da England mehr als hundert schickt und solche mitsammen reisen und dienen können, dahin absenden?

Viertens. Wird es nicht die Würde des k. k. Allerhöchsten Hofes und der Anstand überhaupt erfordern, dass man diese Officiers in Betreff des Gehalts und der Reiseunkosten so behandle, so wie der englische Hof sie behandeln wird?

Fünftens. Wird man die versprochene drei Artillerie-Unterofficiers mit abschicken können, ihnen, da sie mit ihrer Löhnung nicht auskämen, eine Zulage verabreichen und ihnen, im Falle vortheilhafte Zeugnisse von ihrer Aufführung und Verwendung einliefen, eine Beförderung oder sonstige Anstellung verheissen?

Da die Zeit sehr kostbar ist, so schreibe ich an Herrn Minister Grafen Mercy, inzwischen, bis ich von E. Exc. Antwort erhalte, nach England schreiben und den Herrn Grafen von Starhemberg ersuchen zu wollen, das englische Ministerium zu präveniren, dass, falls es dabei bleibt, dass von dort aus Transportschiffe mit Officiers und Kriegsvorräthen in die Vendée absegeln, wir auch, wie es vorläufig schon versprochen worden ist, ersuchen, unser kleines Contingent mitnehmen zu wollen. Dieses Ministerialansuchen dürfte bedingungsweise geschehen und nichts Gewisses bestimmen.

In Erwartung E. Exc. hochbeliebiger Verfügung werde ich sonsten das Uebrige vorläufig und zwar so veranlassen, dass Nichts vorgreiflich geschehe und Alles, wann von dem ganzen Antrag wider Erwarten abgegangen werden sollte, unterlassen werden könne. Die einzige Bitte nehme ich mir die Freiheit zu wiederholen, dass die Entschliessung mir ehemöglichst zukomme und zugleich in dieser grossen Entfernung von Wien, welche Massregeln dieser Art, welche oft von dem Augenblick abhängen, nothwendig verspätet, etwas meiner Beurtheilung, umsomehr, als ich mich über diesen, sowie über alle andere politische Gegenstände genau mit dem Herrn Minister Grafen Mercy einvernehme, überlassen werden möge.

P. S. Eben, wie ich diesen Bericht abschicken wollte, läuft die glückliche Nachricht ein, dass die Royalisten von der Vendée einen Hauptvortheil erhalten und die Königsmörder aufs Haupt geschlagen haben.

237. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, le 12 novembre 1793.

*Le courrier du comte Rasumowsky étant arrivé ici avant-hier matin, les paquets dont V. E. l'a chargé pour moi m'ont été remis dès la même après-midi. Je me suis hâté d'en faire la lecture, et comme ils ne contenaient rien qui ne fût ostensible et qui n'ait été vu à la perlustration, de les porter à Mr. le vice-chancelier comte d'Ostermann. Ce ministre ayant vu par les dépêches du comte de Rasumowsky, que V. E. désirait que cette expédition du courrier restât secrète pour la Prusse, nous ne voulûmes pas rendre notre conférence trop longue dans un moment, où le comte de Goltz se trouvait chez le comte d'Ostermann. Je me contentais donc de lui dire en gros de quoi il était question, et ce fut hier que j'ai eu un entretien un peu plus long avec le comte Ostermann et Markow. J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à V. E. de la vive sensation qu'avait faite ici la démarche prussienne, qui annonce la défection de cette cour. L'Impératrice en a été indignée; il n'y a plus qu'un cri contre le procédé de Frédéric Guillaume, et dans deux conférences que le comte d'Ostermann a eues depuis avec le comte de Goltz il lui a fait sentir vivement, que l'Impératrice regardait son maître comme engagé par la teneur de la convention du 23 janvier à continuer de faire cause commune avec nous, en le chargeant d'en faire immédiatement son rapport à la cour. Les ministres de l'Impératrice m'observèrent, que par les représentations qui ont été faites en dernier lieu à la cour de Berlin, et dont j'ai rendu compte en date du 29 octobre, on avait en quelque sorte prévenu ce que S. M. l'Empereur demande aujourd'hui de son intime allié; il va être fait une nouvelle démarche à la cour de Berlin, dans laquelle, en réfutant et en répondant de point en point à la dépêche ostensible que Goltz a reçue par son dernière estafette, on prouvera et insistera de nouveau sur l'obligation dans laquelle se trouve le Roi de continuer à faire cause commune avec nous. Le vice-chancelier a fait part au ministre d'Angleterre de la démarche prussienne; il en a été indigné et l'a caractérisée tant vis-à-vis de lui, qu'en parlant à moi de machiavellisme le plus prononcé; il a dit, que la manière, dont la Prusse manquait sans cesse à ses engagements, ainsi que ses projets continuels d'agrandissement, devaient exciter l'attention la plus sérieuse de la part des deux cours impériales et de celle de Londres, que par là le Roi de Prusse forçait ces trois cours à s'unir intimement et à former un système le plus analogue à leur vrai intérêt, qu'il ne doutait pas que la chose serait envisagée de même à sa cour. Puisse ce qu'il avance à cet égard se vérifier complètement de Londres! Le comte d'Ostermann croit, que nous devons aussi de notre côté agir auprès du ministère britannique et l'engager aux mêmes représentations à Berlin qu'a faites et ferait encore l'Impératrice, le tout cependant en y mettant le menagement nécessité par les circonstances et en évitant tout ce qui pourrait donner lieu à la Prusse de pousser encore plus loin l'effet de sa mauvaise volonté. En même temps les ministres d'ici me témoignent toujours les mêmes regrets de ce que nous n'avons pas encore accédé à la convention, et sur ce que je réponds

à cet égard conformément aux instructions de V. E. „Au moins", disent-ils, „si votre accession n'avait pas empêché la défection du Roi de Prusse, convenez qu'il n'aurait jamais pu en résulter pour vous le plus léger inconvénient; n'étant que conditionelle, vous ne vous seriez pas trouvé pour cela plus engagés que vous ne l'êtes maintenant; il aurait eu un lien de plus et très-formel à rompre pour en venir à ce qu'il vient de faire maintenant; et vous lui en auriez ôté jusqu'au plus petit prétexte." „Lorsqu'il vous a été annoncé", ajoutent-ils, „qu'on allait transporter à Pétersbourg le lieu de la négociation,*) et vous envoyez vos pleins-pouvoirs, si on avait fait effectivement des démarches en conséquence auprès du Roi de Prusse, peut-être aurait-on prévenu ce qui vient de se passer." Markow m'a fait part de ce que mandait le comte Rasumowsky, que V. E. lui avait dit, que la manière, dont les armées prussiennes avaient agi jusqu'à leur coopération, n'était pas d'une grande utilité, que l'essentiel était d'empêcher S. M. prussienne de vouloir embrasser un parti tout-à-fait contraire, et que c'était là la tâche qui convenait à la Russie et dont elle devait se charger. Markow ajouta que quant à ce dernier article il s'entendait de soi-même, et que nous en avions déjà reçu tant d'assurances, qu'il était presque inutile de nous les répéter. Je l'encourageai cependant beaucoup à faire, en sorte que, sans attendre le courrier qui m'est promis, il en soit envoyé un à Vienne, chargé de la réponse de l'Impératrice à ce que nous venions de lui communiquer, par laquelle, en nous faisant part ministériellement des démarches qu'on avait faites vis-à-vis de la Prusse, on nous réitérât d'une manière formelle l'assurance, que l'on emploierait toute la masse de sa puissance pour empêcher le Roi de Prusse de se lier avec l'ennemi de tous les gouvernements. . .*

238. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 13 novembre 1793.

Je sors de chez lord Grenville qui vient de m'annoncer qu'il expédiait un courrier pour Vienne dans une couple d'heures. Je profite à la hâte du peu d'instants qui me restent avant son départ pour avoir l'honneur d'informer V. E. des points principaux qui font l'objet de son expédition.

1⁰ Mr. Eden reçoit l'ordre d'insister de nouveau auprès de V. E. sur le concert à établir pour les opérations de la campagne prochaine, et sur la célérité à mettre à cette mesure de première nécessité. 2⁰ Il est chargé de donner part à V. E. de la communication verbale faite par le baron de Jacobi au nom du Roi de Prusse et de la réponse également verbale qui lui a été faite. Le défaut de temps me porte à joindre ici la copie littérale de mon postscript chiffré d'hier qui roule sur cet objet et qui n'arrivera probablement qu'après le courrier; mais je ne puis pas m'empêcher d'ajouter, qu'une des raisons que le Roi donne à l'Angleterre pour prouver, qu'il n'est tenu à rien envers elle, est que sa dernière convention selon lui subordonne par ces paroles: „*selon les circonstances*", les secours d'allié aux circonstances mêmes. D'après

*) Am Rande: „Scheint etwas abzugehen."

ce raisonnement S. M. prussienne semble annoncer à toute l'Europe, que cette convention a plutôt diminué (pour ne pas dire annulé) que resserré, ainsi qu'on s'y attendait, l'amitié de la cour de Berlin pour celle de Londres.

Le ministère britannique voulant savoir tout de suite à quoi s'en tenir sur un objet aussi essentiel, se propose d'envoyer encore aujourd'hui un exprès directement à S. M. prussienne pour la sommer de déclarer promptement et définitivement ses projets et sa dernière volonté. On n'admettra aucune espèce de délai ou de retard pour une réponse aussi importante.

La probabilité d'un changement très-prochain de manière d'être avec la Prusse a donné pour un moment à lord Grenville l'idée de la possibilité, que la cour de Berlin se flattât d'être assez intimement avec celle de Pétersbourg pour oser espérer d'en imposer conjointement avec elle par une neutralité armée aux puissances coalisées et réellement belligérantes. Ce soupçon l'a porté à me demander 1^0 si la Russie ne voyait pas nos projets d'acquisition aux Pays-bas d'un œil de jalousie et de mécontentement, 2^0 s'il n'existait pas effectivement un refroidissement marqué et soutenu entre les cours de Vienne et de Pétersbourg. Je lui répondis, que je croyais pouvoir lui certifier, que l'Impératrice n'avait jamais témoigné paraître désapprouver nos projets de dédommagements, en ajoutant, que je prierai V. E., conformément au désir que le secrétaire d'état me manifestait, de daigner me le confirmer encore, ainsi que l'assurance de la véritable intelligence qui n'avait cessé de subsister entre les deux cours impériales, quoique nous n'ayons pas caché dans l'occasion à la Russie la peine que nous éprouvions de sa conduite injuste en Pologne et de son intelligence à cet égard avec la Prusse, dont elle nous avait toujours fait un mystère, ainsi que du traité qui en avait été la conséquence. Lord Grenville parut satisfait de mes explications, et me pria de demander à ma cour de vouloir bien communiquer dans sa confiance à l'Angleterre, jusqu'à quel point elle s'était avancée vis-à-vis de la Russie dans ses confidences sur ses projets de dédommagements. On désirerait ici, que la cour de Pétersbourg en ait été complètement informée, pour que son assentiment aux vues communes à l'Autriche et à l'Angleterre non seulement nous rassurât sur la crainte, qu'elle ne partageât celle de la Prusse, mais nous donnât même l'espérance de la voir insister de toute son autorité et avec succès auprès de la cour de Berlin sur la nécessité de la continuation de sa coopération future.

Le secrétaire d'état me dit ensuite, qu'il comptait écrire incessamment à Mr. Whitworth pour lui donner des instructions relatives aux circonstances, et qu'après m'en avoir donné part, il me prierait de m'expliquer d'une manière conforme aux mêmes principes vis-à-vis de Mr. le comte de Cobenzl, pour qu'étant ainsi prévenu, cet ambassadeur puisse sans perdre de temps appuyer le ministre d'Angleterre, afin de s'assurer bien décidément de l'Impératrice dans la conjoncture présente. Je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de rapporter au moment même à V. E. les communications qu'on m'aura faites ici sur ce sujet, ainsi que

de lui envoyer la copie de ma lettre à Mr. le comte de Cobenzl*). Il ne me paraîtrait pas du tout invraisemblable, que le besoin qu'on croit avoir ici de la Russie n'amenât très-incessamment de la part de l'Angleterre la proposition d'une triple-alliance entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres.

Le troisième point sur lequel Mr. Eden est chargé d'avoir l'honneur d'entretenir V. E. regarde Mr. le comte d'Artois. Les révolutionnaires de la Vendée ayant témoigné depuis quelque temps à ce prince le désir réel qu'ils avaient de le voir à leur tête, et lui ayant même écrit par la voie du ministère britannique une lettre d'invitation pour se rendre auprès d'eux, le cabinet de St-James croit agir d'une manière tout-à-fait analogue aux sentiments de la cour de Vienne, en acquiescant à la demande que vient de lui faire S. A. R. de lui faciliter les moyens de s'y rendre, pourvu toutefois, qu'elle prenne au préalable vis-à-vis des cours de Vienne et de Londres comme conditio sine qua non les engagements les plus solennels de la reconnaissance de la nécessité et justice de nos dédommagements communs, de la promesse de se prêter un jour à l'organisation d'un gouvernement monarchique modéré, sans vouloir s'entêter sur le rétablissement des anciens abus, ainsi que de l'assurance d'abandonner toute idée de vengeance etc. etc.

Telles sont à peu près les instructions que reçoit aujourd'hui le ministre d'Angleterre. . . .

239. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Eigenh.) Londres, ce 14 novembre 1793.

Le départ du courrier anglais qui devait être expédié hier au soir a été retardé en conséquence d'une lettre qu'on a reçue de Mr. Trevor, par laquelle ce ministre informe sa cour, que les troupes du Milanais que S. M. l'Empereur avait promis d'envoyer à Toulon n'avaient point encore reçu l'ordre de marcher. Je ne saurais peindre à V. E., combien l'on est affecté ici de ce retard imprévu. On attache absolument la conservation de Toulon à l'arrivée de nos troupes, dont le courage aguerri soutiendra la valeur et la bonne volonté sans expérience de celles qui s'y trouvent déjà, et à qui la supériorité du nombre de l'ennemi n'en imposera plus, quand les premiers soldats du monde combattront à côté d'eux.

Mylord Grenville m'a fait prier ce matin de passer chez lui, et après m'avoir parlé de la peine réelle qu'on éprouvait de ce que mandait Mr. Trevor, il ma fait promettre d'écrire encore aujourd'hui à V. E. pour obtenir très-incessamment la réalisation des promesses de notre cour, dont on connaît trop la bonne foi et la loyauté pour se permettre le moindre doute, qu'elle ne se prête d'abord à une mesure à laquelle l'Angleterre attache le plus grand prix. Mr. Eden reçoit l'ordre d'insister de son côté vivement auprès de V. E. sur la nécessité indispensable de la célerité à mettre dans l'envoi de ce secours.

*) Dieser Brief, datirt vom 14. November, liegt dem Berichte Starhembergs an Thugut Nr. 57 von demselben Datum bei.

240. L. COBENZL AN THUGUT.

Pétersbourg, le 15 novembre 1793.

Le prince de Nassau est arrivé le 12. Dès le lendemain il a eu une audience de l'Impératrice qui a duré assez longtemps. Si le compte qui m'en a été donné est exact, vis-à-vis de S. M. il n'a pu qu'entrer dans ses idées et n'a pas osé de déployer son prussianisme; mais en revanche auprès des ministres, et même en causant avec moi il a suivi les leçons que lui a données le comte de Lucchesini. Son thème est de persuader, que ce qui empêche le Roi de Prusse de continuer la guerre, c'est l'incertitude où nous le laissons de ce que nous voulons prendre en France, si nous en convoitons la moitié, les deux tiers etc. etc. L'absurdité d'un pareil raisonnement est si palpable, que Markow n'a pas eu besoin de mes suggestions pour répondre au prince de Nassau, que nous avions certainement droit à des justes dédommagements, et d'autant moins de raison de nous expliquer à cet égard vis-à-vis de la Prusse, qu'il était évident, qu'elle ne voulait connaître nos désirs que pour les traverser par tous les moyens possibles. En effet, comment s'ouvrir vis-à-vis d'une cour, qui ne veut pas même reconnaître le principe d'égalité d'avantage pris pour la base de toute l'entreprise? Ce n'est qu'ici que le prince de Nassau a pu être informé de la dernière insinuation prussienne, et ce qui augmente encore l'indignation où l'on est à cet égard, c'est qu'immédiatement avant on avait reçu des assurances que l'on regardait comme certaines, que le Roi continuerait la guerre, outre tout ce qu'en avait mandé Aloppeus pour le cas, où l'affaire de Pologne serait terminée. Markow m'a montré confidentiellement une lettre autographe du Roi à l'Impératrice, dans laquelle, en la remerciant dans les termes les plus affectueux de ce qu'elle a fait en Pologne, et de la conduite de l'ambassadeur Sievers, en se félicitant de la manière, dont une autre classe de Jacobins sarmates qui voulaient désunir les cours avait été déjouée, il ajouta que l'heureuse issue de cette affaire le mettait dans le cas d'assister d'autant plus efficacement ses alliés communs. Le général Igelström, qui a été faire sa cour au Roi en Pologne, dit dans son rapport à l'Impératrice, qu'il a vivement représenté la nécessité de se préparer à la troisième campagne, et qu'il a reçu à cet égard les assurances les plus fortes et du comte de Lucchesini et du prince de Nassau, qui se trouvait avec eux, et c'est presque deux jours après l'arrivée de ces notions, que Mr. Goltz a fait sa dernière démarche. Ces détails m'ont été donnés entre autres par le comte de Besborodko, avec lequel j'ai eu aussi une conférence à ce sujet....

241. STARHEMBERG AN MERCY.

(Copie. Beilage Nr. 1 zu Mercy an Thugut Nr. 48.)

Londres, le 16 novembre 1793.

Une affaire aussi secrète que pressée m'engage à dépêcher en toute hâte ce courrier à V. E. que je la prie de vouloir bien me renvoyer le plutôt possible. Lord Grenville m'ayant fait prier de passer à son bureau ce matin, me confia dans l'intimité qui subsiste entre

nous, que le retard de l'arrivée des troupes autrichiennes, et bien plus encore la mauvaise intelligence qui subsiste entre les troupes anglaises et espagnoles donnent de justes sujets de crainte pour Toulon, dont, pour une infinité d'excellentes raisons que V. E. n'ignore pas sans doute, et que je pourrais avoir l'honneur de lui déduire si elle l'ordonne, la possession (pour le reste du temps que pourra durer la guerre) est essentielle et même indispensable à l'Angleterre. Afin de porter remède à l'objet le plus pressé, on s'est déterminé à y envoyer sur le champ les secours préparés depuis quelque temps pour les contre-révolutionnaires de la Vendée, et qui allaient partir incessamment, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à V. E. Comme néanmoins les dernières nouvelles reçues de la Bretagne et les intelligences qu'on s'y est menagé donnent des espérances de succès presque immanquables en s'y portant d'abord, et surtout la certitude morale de pouvoir se rendre maître de St-Malo, le gouvernement britannique s'est résigné à abandonner pour le moment le projet d'une expédition aux Indes, par laquelle il se proposait de s'assurer de ses dédommagements, et s'est décidé à faire partir immédiatement les dix à douze mille hommes*) qui y étaient destinés pour renforcer les contre-révolutionnaires, et agir conjointement avec eux.

Après cet exposé, le secrétaire d'état me renouvela l'assurance, qu'on était toujours fermement décidé à continuer à nous fournir aux Pays-bas les mêmes secours qui y sont, et à contribuer sans relâche à travailler à nous procurer ce que nous pouvons y désirer. Il me fit observer ensuite, que, comme il serait au nombre des possibilités, qu'une suite d'heureux événements, produits surtout par des succès dans l'intérieur de la France, amenassent le moyen de faire une paix prochaine, l'Angleterre pourrait se trouver dans le cas d'avoir totalement négligé son intérêt particulier, en s'occupant aussi ardemment de celui de ses amis et de la cause commune. On désirerait en conséquence, que nous nous engageassions à promettre de ne point faire de paix avant que la cour de Londres n'ait obtenu ses indemnités. Cette promesse de notre part devant influer sur les mesures à prendre dans l'instant même et sur les grands coups qu'on voudrait porter, on m'a proposé de signer tout de suite *sub spe rati* une stipulation qui roulerait seulement sur ce point. La chose m'a paru d'une importance trop majeure pour la prendre uniquement sur moi. Je répondis en conséquence, que je n'adhérerais à aucune proposition avant d'avoir préalablement pris les avis et consulté les lumières de V. E. Le secrétaire d'état me témoigna alors, qu'on voudrait, que je me rendisse moi-même dans le plus grand secret à Bruxelles pour engager V. E. à m'autoriser à acquiescer à la demande du ministère britannique. J'objectai, 1. que mon arrivée devant toujours être plus ou moins connue, donnerait certainement lieu à une foule de conjonctures inutiles à provoquer, et 2. que je connaissais trop V. E. pour ne pas douter qu'elle n'embrassât avec ardeur le moyen de prouver

*) Unter dem Befehle Lord Moira's. (Starhemberg an Thugut, 22. November 1793.)

son attachement à l'Angleterre et son estime particulière pour ses ministres, si son raisonnement et sa conviction ne s'y opposaient pas; mais que d'un autre côté ce n'était point l'esprit juste, clairvoyant et conséquent de Mr. le comte de Mercy qui ne pourrait jamais se laisser leurrer et égarer par des sophismes, au cas que mon zèle aveugle m'en fît faire auprès de lui.

Nous convînmes donc, que j'expédierais dans l'instant même cet exprès à V. E., en la priant de me faire savoir sa réponse aussitôt. Je vous demande en grâce, Mr. le comte, de faire sentir dans la partie de cette réponse qui pourra être ostensible, combien ma course à Bruxelles eût été déplacée, pour que l'on ne puisse jamais pas croire ici, que mon refus de l'entreprendre est un acte de mauvaise volonté.

242. TUHGUT AN GHERARDINI.

(Copie. Beilage zu der Weisung Thuguts an Starhemberg vom 22. Nov. 1793.)

Vienne, le 18 novembre 1793.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 octobre, et Mr. le comte de Wilczek a bien voulu me faire part de celle que Mr. le chevalier de Trévor lui a adressée le 27 du même mois.

On a tout lieu d'être surpris de la chaleur des sollicitations sans cesse renouvelées de Mr. Trévor pour l'envoi immédiat des quatre bataillons du Milanais, et plus encore du dessein clairement annoncé de former du retard de leur marche un objet de plainte contre nous. A une pareille intention il nous est aisé d'opposer l'assertion irréfragable, que notre conduite a été strictement conforme au concert pris avec la cour de Londres.

Mr. le chevalier Eden ne peut lui-même disconvenir, que notre première promesse relativement au secours demandé pour la défense de Toulon a été, indépendamment de diverses autres conditions, subordonnée expressément à celle, que nos troupes ne se mettraient en marche qu'après que par l'intervention des ministres britanniques tout ce qui regarde la subsistance des troupes pendant la route et leur passage à travers le territoire de Gênes aurait été réglé d'avance.

Nous ne demanderons pas à Mr. le chevalier Trévor, si l'arrangement avec la république de Gênes pour le libre passage de nos quatre bataillons par son territoire est terminé? Nous observerons seulement, que dans sa lettre à Mr. le comte de Wilczek il paraît encore lui-même indécis sur la question, s'il conviendrait mieux d'embarquer les quatre bataillons dans quelque port des états de Gênes où à Livourne, et que par conséquent il ne nous serait pas facile de mettre une grande confiance dans les dispositions préalablement faites pour les approvisionnements pendant leur marche, lorsque Mr. Trévor n'a pu encore fixer lui-même ses idées sur la direction de leur route.

L'on pourrait donc être étonné, qu'il soit échappé à la réflexion de Mr. le chevalier Trévor, qu'il ne pouvait en aucune manière convenir à la haute sagesse de S. M., de faire mettre ses troupes en mouvement à boule vue au hazard, sans savoir encore, par où les acheminer, au risque d'en faire périr une partie, faute de subsistance, dans les fatigues inutiles de marches mal combinées.

Voilà, Mr. le marquis, pour la justification de ce qui a été fait jusqu'ici; des changements survenus sans aucune provocation de notre part dans la situation des circonstances ne sont nullement propres à hâter l'envoi de nos quatre bataillons dans l'avenir. Les revers des Piémontais en Savoie autorisent plus ou moins la crainte de la possibilité d'une irruption française dans la vallée d'Aoste, qui en même temps menacerait le Milanais; ce n'est pas certainement à nos conseils qu'on doit attribuer, que la cour de Turin, au lieu de se tenir sur la défensive du côté de la Savoie, et de se renforcer d'autant vers le comté de Nice, s'est décidée à former à la fois deux entreprises, au risque de les voir échouer l'une et l'autre.

Nous n'avons non plus été prévenus en aucune manière des démarches que l'Angleterre et l'Espagne se proposaient de faire à Gênes; nous reconnaissons, qu'il était de la plus haute importance pour la cause commune de priver l'ennemi des ressources, qu'il tirait des approvisionnements de toute espèce que les états de la république lui fournissaient; nous n'examinerons point, si ce but n'aurait pu être obtenu par d'autres moyens, sans en venir à des extrémités; mais il est d'une vérité incontestable que, de quelque manière que se termine la crise actuelle, la neutralité de la république cessant de façon ou d'autre, cette portion de la Lombardie qui s'est trouvée jusqu'ici couverte par le territoire de Gênes reste désormais très-exposée aux incursions des Français, surtout aussi long-temps qu'ils occuperont le comté de Nice, que l'ennemi, en pénétrant à travers la rivière de Gênes dans les états du Roi de Sardaigne, dégarnis de ce côté-là de troupes, peut étendre ses ravages jusque dans le Milanais, et que Mr. le chevalier de Trévor a si bien reconnu lui-même ce nouveau danger, que dans sa lettre à Mr. le comte de Wilczek il conseille de prendre des mesures qui, selon ce qu'il vous en a dit plus particulièrement, devraient consister dans l'envoi d'un corps de nos troupes sur les frontières des états de la république.

Or, nous n'avons dans le Milanais qu'un corps d'environ dix mille hommes, sans possibilité de l'augmenter dans ce moment; en nous privant des quatre bataillons, qui font à peu près la moitié de ce corps, comment pourvoirions-nous à la sûreté de l'Italie dans les justes inquiétudes, que peut faire naître l'issue incertaine des affaires présentes de Gênes? Comment exigerait-on de nous d'envoyer nos troupes à faire la guerre en Provence, lorsque nous sommes peut-être à la veille de nous trouver assez embarrassés à défendre le Milanais?

Quoique dans tous les temps il eût dû coûter infiniment à l'Empereur de destiner à une expédition éloignée une partie de ses troupes, dont la conservation est une des ressources les plus précieuses de sa puissance dans une guerre, où les pertes inévitables de tous les jours exigent des remplacements continuels, cependant S. M. n'a pas balancé un instant de faire céder toute autre considération à sa déférence empressée pour les demandes de la Grande-Bretagne, lorsque Toulon dénuée d'une garnison suffisante a paru peu en état de soutenir les efforts de l'ennemi; aujourd'hui le nombre des différentes troupes déjà

rendues en Provence, ou près de s'y rendre, excédant ce que toute place quelconque peut exiger pour sa défense, sans compter l'avantage inappréciable d'une communication par mer toujours ouverte, il semble qu'il serait désormais peu juste d'insister auprès de S. M. de livrer ses propres états du Milanais aux hazards qui peuvent résulter de la crise actuelle, de les dépuiller d'un appui nécessaire, pour fournir à Toulon un surplus de troupes, dont on n'y a plus aucun besoin.

Nous avons exposé toutes ces réflexions à Londres,*) et l'équité du ministère britannique ne nous laisse point de doute, que leur poids n'y soit senti; les réponses que nous recevrons et la tournure ultérieure des circonstances décideront des déterminations finales de S. M.; en attendant les considérations renfermées dans ma dépêche d'aujourd'hui et celles que votre propre sagacité y ajoutera encore vous mettront en état de convaincre Mr. Trévor, que la conduite que nous tenons et que nous avons tenue jusqu'ici est aussi analogue aux règles les plus exactes de la loyauté qu'aux propres intérêts de la cause commune, et qu'en agissant autrement nous nous serions écartés de tous les principes de la prudence. Il est nécessaire de ne pas cacher à Mr. le chevalier Trévor les difficultés que la marche de nos quatre bataillons rencontre pour le présent, afin de prévenir l'intention qu'il pourrait avoir de mettre sur notre compte l'inutilité des dispositions précipitées qu'il ferait peut-être pour l'embarquement et l'approvisionnement de nos troupes, ainsi qu'il vous a insinué en dernier lieu, que lord Hood avait déjà préparé des bâtiments de transport dans la baie . . . **), quoique dans sa lettre à Mr. le comte de Wilczek il semblait de nouveau pencher de préférence pour l'embarquement des troupes à Livourne; des précautions à cet égard seront de notre part d'autant plus indispensables, que nous sommes bien sûrs, que la jalousie de notre union avec la Grande-Bretagne engagera la cour de Turin à ne négliger aucune de ses ruses habituelles pour égarer Mr. Trévor et pour faire naître, s'il était possible, entre l'Angleterre et nous des sujets de contestations, d'aigreur et de reproches réciproques.

Je ne releverai pas ici, Mr. le marquis, le propos de Mr. le chevalier Trévor dont vous m'avez informé: qu'on ne trompait pas impunément les Anglais, propos qui certainement ne serait pas approuvé à Londres, et que nous aimons attribuer à un instant d'inconsidération et d'effervescence probablement soufflée par des suggestions étrangères; un peu de réflexion aurait bientôt fait apercevoir à Mr. Trévor l'inconvenance de tout ce qui pourrait avoir l'air d'une menace vis-à-vis d'une grande puissance, ainsi que l'injustice d'une inculpation quelconque de mauvaise foi à l'égard d'une cour qui par la loyauté et par la franchise de ses procédés se croit en droit de n'attendre de ses alliés que des témoignages de satisfaction mérités.

---

*) Neuerdings geschah dies in einem Schreiben Thuguts an Starhemberg vom 22. November.

**) Lücke in der Copie; Orig. fehlt.

243. GEHEIME INSTRUCTION

für den Herrn Grafen von Lehrbach bei dessen abermaliger Sendung an den königlich preussischen Hof.

(Minute.) Wien, den 18. November 1793.

Die erste Beilage enthält eine Zergliederung der Note, welche Marquis Lucchesini denen Herren Fürsten von Reuss und Grafen von Lehrbach unter dem 22. September zustellte, ingleichen jene einer späteren mündlichen Insinuation, welche Herr von Cesar hier zu erstatten Befehl bekommen, mit beigefügten Bemerkungen.

Die zweite Beilage enthält eine diesseitige, von dem Herrn Grafen von Lehrbach zu unterfertigende und dem königlich preussischen Ministerio zu überreichende Note.

Die Bestimmung des Betragens, welches derselbe bei seiner neuen Sendung an den Berliner Hof einsweilen einzuhalten hat, gründet sich auf nachstehende Voraussetzungen.

Das ganze Benehmen des preussischen Hofes und vorzüglich die in der ersten Beilage enthaltene Aeusserungen lassen keinen Zweifel darüber übrig, dass derselbe unaufrichtig mit dem Allerhöchsten Hofe umgehe und schädliche Gesinnungen gegen ihn hege. Nur kommt es darauf an, wohin sie gerichtet sind, und vornehmlich ob und inwieferne es dem Berliner Hofe mit der angedrohten Zurückziehung eines grossen Theils seiner Truppen aus dem gemeinschaftlichen Kriege Ernst sein möge?

Dass derselbe, blos um Oesterreich zu schaden, oder doch an Ueberkommung einer wichtigen Kriegsentschädigung zu hindern, wünschen dürfte, seinerseits aus dem Kriege mit guter Art scheiden zu können, ist allerdings glaubhaft; obschon sich diese Gesinnung nicht anders erklären lässt, als dass man dem genannten Hof oder vielmehr denen Personen, welche ihn entscheidend leiten, eine ganz unbegreifliche Gleichgiltigkeit über die Gefahr der französischen Revolutionsgrundsätze beimesse.

Dass aber der König in Preussen sich entschliesse, durch die Zurücknehmung eines grossen Theiles seiner Armee diese Gleichgiltigkeit vor den Augen von ganz Europa darzulegen, dass er sich nicht nur gegen unsere Allianz allein, sondern auch gegen die Allianzen, die ihn an England und Holland binden, zu gleicher Zeit treulos zeige, dass er die Convention, welche er in diesem Jahre mit England und Russland geschlossen und worin er die unzertrennliche Theilnehmung am Kriege versprochen hat, ohne geltende Ursache breche, dass er endlich das Reich als vorgebliches protegirendes Mitglied in einem auf seinen Antrieb erklärten Reichskrieg im Stich lasse, sollte zwar von einem jeden andern als dem Berliner Hofe nicht wahrscheinlich, folglich auch nicht zu befürchten sein, dass er in künftiger Campagne ganz unthätig bleiben oder eine beträchtliche Verminderung seines dermaligen Truppenbeitrages vornehmen würde, nachdem dieser Beitrag durch die verschiedenen genannten Verbindlichkeitsquellen ziemlichermassen erschöpft wird.

Es wäre daher noch zu hoffen, dass folgende zwei Beweggründe den preussischen Hof veranlasst haben, dem unsrigen mit erwähnter Truppenzurückziehung zu drohen.

Erstlich nämlich um zu versuchen, ob nicht der Allerhöchste Hof über diese Drohung so betroffen werde und in solche Verlegenheit gerathen dürfte, dass derselbe sich wirklich bequemte, dem Ersteren neue Entschädigungsvorschläge für die künftige Campagne zu bewilligen, ja wohl selbst anzutragen. Andertens aber dürfte der preussische Hof daraus, dass er über die Fortsetzung seiner Mitwirkung sich difficile erweiset und darum erst gute Worte geben lässt, wenigstens den Vortheil erwarten, dass man ihm dafür sowohl unserer- als russischer- und englischerseits vielen Dank wird wissen, und daher in Ansehung unserer bisherigen billigen Beschwerden und Gleichheitsansprüche mit Vorwürfen und Forderungen umsomehr verschonen müssen. Endlich ist auch zu erwarten, dass, wenngleich Preussen zur dritten Campagne die nämliche Truppenzahl liefert, es dieser Macht demungeachtet an Vorwürfen und Kunstgriffen nicht ermangeln wird, um unsere Entschädigungsabsichten nicht nur nicht mitzubefördern, sondern noch auf eine andere Art zu hindern und zu kreuzen.

Was nun bei so beschaffenem Verhältniss mit dem preussischen Hof die Lage und Absichten des Allerhöchsten Hofes mit sich bringen, so stellen sich die wichtigen Betrachtungen von selbst dar, aus welchen das hiesige Interesse dringend und unumgänglich erheischt, dass die preussischen Truppen die dritte Campagne unvermindert mitmachen, und zwar weit weniger wegen des von ihnen zu hoffenden Beistandes, als wegen der unübersehbaren Gefahren, denen man ausgesetzt bliebe, wenn Preussen seine Kriegsmacht zu einer Zeit zu Hause concentrirte, wo die unsere fast ganz in einer so grossen Entfernung beschäftigt wäre.

Diesen Punkt vollkommen sicher zu stellen ist demnach unsere gegenwärtige Hauptabsicht. Die directen Mittel hiezu bestehen in der Geltendmachung derjenigen Motive, aus welchen oben die Wahrscheinlichkeit erwiesen worden, dass es dem preussischen Hofe mit der gedrohten Zurückziehung nicht Ernst sein sollte. Es ist aber nicht zu misskennen, dass unsere diesfällige Reclamationen und Vorstellungen nur insoferne vollkommen fruchten können, wenn sie durch ähnliche Reclamationen und Vorstellungen von Seiten Englands und Russlands unterstützt werden, welches auch mit Grund von beiden Höfen zu hoffen stehet.

Ein indirectes ebenso unentbehrliches Mittel bestehet darin, dass unsererseits alle Veranlassung zu irgend einem scheinbaren Vorwand vermieden werde, welchen der preussische Hof benutzen könnte, um den Beleidigten und Missvergnügten zu spielen und etwa am Ende die Schuld seiner Zurückziehung einigermassen auf uns zu schieben. Dieses ist der Hauptgrund, der Se. kaiserl. Maj. bewogen hat, in das Verlangen, welches preussischerseits um die abermalige Abschickung des Herrn Grafen von Lehrbach bezeigt worden ist, zu willigen, obschon der preussische Endzweck dieses Verlangens, um nämlich über neue jenseitige Entschädigungen zu tractiren, ebenso unbillig als unthunlich ist. Es ist aber diesseits hiebei darum zu thun, dass man das Mass der Gefälligkeiten vollgebe und den Schein vermeide, als wenn wir den Faden der Unterhandlungen abgebrochen hätten.

Eben aus der nämlichen Ursache hat man in der dem Herrn Grafen von Lehrbach aufgegebenen ministeriellen Note allen unangenehmen Wiederholungen und Gegenständen präscindiret.

Diese nothwendige Rücksicht auf den dringendsten Endzweck hindert nun allerdings, dass unsererseits denjenigen zwei Absichten, welche obgedachtermassen die eigentlichen Beweggründe des preussischen Benehmens abzugeben scheinen, mit erforderlichem Ernst und Nachdruck begegnet werden könne; so wie aber dabei eben keine Gefahr auf dem Verzug haftet, so werden seinerzeit die Gegenmittel nach Gelegenheit und Umständen abzumessen sein.

Gleichwie nun Herr Graf von Lehrbach aus den bisherigen Voraussetzungen und Betrachtungen die Hauptabsicht seiner Sendung hinlänglich abnehmen und sie daher zur allgemeinen Richtschnur seines Betragens dienen wird, so ergeben sich auch daraus unmittelbar jene einzelne Bemerkungen, die für dermalen hier noch beizufügen kommen.

Herr Graf von Lehrbach wird nämlich seine Abschickung als eine Folge des jenseits geäusserten Verlangens und mithin als ein neues Merkmal des Freundschaftsempressements darstellen, womit des Kaisers Majestät die Desideria des dortigen Hofes in allen Gelegenheiten thunlichst zu erfüllen suchen; nebenbei wäre demselben bei dieser Gelegenheit die Ueberreichung der französischen Note aufgegeben worden.

Wird sonach dem Herrn Grafen von Lehrbach, wie zu vermuthen stehet, die dortige Befremdung darüber zu erkennen gegeben, dass derselbe mit keinen weiteren Antworten und Anträgen versehen sei, so dürfte dessen Aeusserung *in substantia* in Folgendem (jedoch in blosser Gestalt seiner eigenen Gedanken) bestehen.

Die von dem Herrn Marquis Lucchesini übergebene Ministerialnote habe zwei Gegenstände betroffen:

1⁰ den Gegenstand der ersten Sendung des Herrn Grafen von Lehrbach, nämlich die zwischen beiden Höfen in Ansehung unseres Dedommagements entstandene Verschiedenheit der Grundsätze. Darüber habe derselbe nun die umständliche Vorlegung der gültigsten Beweise bereits geleistet. Herr Marquis Lucchesini habe sie weder in den Conferenzen, noch in der Note widerlegt, ja nicht einmal berühret. Es bliebe also unserem Hofe nichts Neues darüber zu sagen, noch etwas Anderes zu thun übrig, als sich lediglich auf diese Beweisführung (welche übrigens Herr Graf von Lehrbach über jeden beliebigen Punkt zu reassumiren erbietig sei) zu berufen und den besten Erfolg von den gerechten und getreuen Gesinnungen des Königs zu erwarten.

Der zweite Gegenstand der Note betreffe die Fortsetzung des Krieges in einer neuen Campagne, worüber jenseits einiger Zweifel geäussert worden, ob der König daran wegen obschwebender Gefahr eines Krieges mit Polen mit gleicher Macht als heuer würde theilnehmen können. Nachdem aber dieser Zweifelsgrund inzwischen *facto* cessirt habe, so wäre eine diesseitige Erwähnung davon überflüssig gewesen. Insoferne aber in Ansehung dieser ferneren gleich kräftigen Mitwirkung ein weiterer Anstand aus den grossen Kosten des Krieges hergeholt

und dieser Anstand durch mündliche Insinuationen des Herrn von Cesar mit einem Anwurf wegen neuer Entschädigungen verbunden worden wäre, hätte der Allerhöchste Hof seines Orts nichts Anderes rückantwortlich darbringen können, als die Berufung auf diejenigen Titres und Engagements, auf deren vereinigten Effect sich die rechtmässige Erwartung und Reclamirung einer ferneren angemessenen preussischen Theilnehmung unleugbar und ohne neue Bedingnisse gründe. Dieses vorausgesetzt, könne Herr Graf von Lehrbach umsoweniger begreifen, wie man von dem kaiserlichen Hof wegen weiterer Entschädigungen neue Anträge und Concerts erwarten könne, nachdem die bereits bestehenden nur erst zum Vortheile Preussens ihren Ausgang erhalten hätten, unser Hof aber noch ganz unbedeckt sei, ihm auch über seine Betheilung sogar noch Einwürfe und Bedenken gemacht worden wären. So wie übrigens Herr Graf von Lehrbach die Gesinnung Seiner kaiserlichen Majestät kennten, baueten Höchstselbe vollkommen darauf, dass die Gesinnungen des Königs loyal und gerecht wären, mithin dieser Fürst seinen Alliirten nichts zumuthen würde, was den unter freundschaftlichen und grossen Mächten bestehenden reciproquen Grundsätzen zuwiderstreiten könnte.

Wenn nun von Seiten des preussischen Ministerii auf dem Verlangen fernerer Entschädigungen nachdrücklich bestanden würde, und die in dem gelassensten Tone als eigene Ideen angebrachte Vorstellungen des Herrn Grafen von Lehrbach ohne Wirkung bleiben sollten, so wird sich darüber als über einen Gegenstand, worüber demselben keine Instruction ertheilt, eine schriftliche Aeusserung umsomehr zu erbitten sein, als der preussische Hof selbst die Einschlagung des schriftlichen Unterhandlungsweges vorgewählt hätte.

Der Gebrauch der in der ersten Beilage enthaltenen Bemerkungen wird der Beurtheilung des Herrn Grafen von Lehrbach anheimgestellt, da derselbe von selbst einsehen wird, dass es die Umstände nicht erlauben, sich gegen den preussischen Hof in Vorwürfe, noch in fruchtlose Discussionen einzulassen, und mithin die Anwendung unserer Gegengründe vor der Hand nur zum Endzweck haben könne, ferneren jenseitigen Zudringlichkeiten und Zumuthungen auszuweichen.

Nachdem endlich in der Hauptsache das Beste von den englischen und russischen Vorstellungen zu gewärtigen ist, so wird Herr Graf von Lehrbach sich vorbereitlich um das Vertrauen der Gesandten beider Höfe bewerben, zugleich aber hierin diejenigen Rücksichten beobachten, welche theils das Besorgniss, die preussische Aufsichtigkeit zu sehr auf sich zu ziehen, theils die persönlichen Gesinnungen des Einen oder Andern erfordern dürften.

(Beilage *A*.) BEMERKUNG
über die königlich preussische Ministerialnote vom 22. September 1793.
(Abschrift.)

Anliegend wird dem Herrn Grafen von Lehrbach im Vertrauen mitgetheilt, was an den Herrn Botschafter Grafen von Cobenzl unterm 21. October über den Ausgang derjenigen Unterhandlung erlassen wurde, welche die Sendung des

Ersteren zur preussischen Armee veranlasst hatte. Die beigefügten *Observations sur les réponses de la cour de Berlin etc.* hatten den Endzweck, der russischen Sprachführung gegen den Berliner Hof zum Stoff zu dienen, mit der nöthigen Zurückhaltung, um doch auch zu vermeiden, dass sie nicht bei dem letztgenannten Hof, falls der russische davon einen unmittelbaren Gebrauch machte, gehässige Eindrücke hervorbrächte.

Die dabei aus dieser Rücksicht beobachtete Einschränkung macht erforderlich, hier über den nämlichen Gegenstand einige weitere Bemerkungen beizufügen.

Erstlich: War hiebei das ganze preussische Benehmen, wenn auch nur die Form und der Ton in Betrachtung gezogen wird, äusserst unfreundlich und rücksichtswidrig. Nachdem der preussische Hof die freundschaftliche Absicht, aus welcher unsererseits schriftliche Discussionen vermieden und der Weg mündlicher Aufklärungen eingeschlagen worden, gebilliget und dankbar erkennet hatte, ist es in der That befremdend und beleidigend, dass derselbe diesen Weg auf einmal abbricht; noch beleidigender aber, dass eben dieser Hof in seiner Antwort alle unsere mündliche Vorstellungen keiner Rücksicht würdigt, nicht darauf specifice antwortet und sich begnüget, bei seinen vorhinnigen Grundsätzen und Aeusserungen fest zu bleiben, ohne unserer auf rechtsbeständige Acten gegründeter Gegenbeweise nur mit einer Silbe zu gedenken. Die Ursache dieses Betragens scheinet auch keine andere zu sein, als dass man nichts darauf Gründliches zu erwiedern hatte, und es daher um eine Wendung zu thun war, durch welche man der Nothwendigkeit, auf unsere Gegenbeweise zu antworten, ausweichen könnte.

Alles dieses dürfte dem dortigen Ministerio auf eine glimpfliche Art zu verstehen gegeben werden, wenn es sich ferner auf seine machtspruchsweise aufgestellten Grundsätze berufen sollte; da vielmehr unsere diesfälligen Grundsätze insolange für echt und bestehend anzusehen sind, bis man nicht die letzthin von dem Herrn Grafen von Lehrbach vorgetragene Sachbeweise und diplomatischen Anführungen widerlegt haben wird. Gleichwie übrigens Marquis Lucchesini sich öfters in den mündlichen Discussionen mit seiner Unwissenheit in den früheren Unterhandlungen ausgeholfen hat, so wird die Anwesenheit des Grafen Schulenburg, der bei allen Unterhandlungen zu Berlin und Mainz die Hauptperson war, sehr gut zu benützen sein, wenn der eine oder andere dieser Minister sich wieder in eine Erörterung der strittigen Punkte einlassen sollte. Obschon Solches nicht wahrscheinlich, noch auch unsere dermalige Absicht ist, auf eine Reassumirung der Erörterung ultro und positive zu dringen, so dürfte doch schon durch das Berufen auf eine stündliche Bereitwilligkeit, selbe wieder vorzunehmen, die Wirkung haben, dass man von Seiten des preussischen Ministerii in Ansehung der Consequenzen, die es aus oberwähnten Machtsprüchen auf den Punkt der ferneren Kriegstheilnehmung ziehen möchte, mit mehrerer Einschränkung vorgehe.

Auf alle Fälle steht es dem Herrn Grafen von Lehrbach frei, von demjenigen französischen Aufsatz, welcher demselben in das preussische Hauptquartier zur Widerlegung des Graf Haugwitz'schen Memoire mitgegeben war, abschriftlichen Gebrauch zu machen, mit der Vorsicht jedoch, dass darin einige wenige Abänderungen, die in der nach Russland geschehenen Mittheilung vorgenommen wurden, nach Anhandgebung der zweiten Beilage geschehen müssten.

Zweitens: in der preussischen Note vom 22. September wird die grosse Anstrengung und Wirkung der königlich preussischen Theilnehmung an den bisherigen Kriegsoperationen ganz ausserordentlich herausgestrichen.

Im Grunde aber bringen die offenkundigen Facta mit sich, dass Preussen an dem üblen Ausschlag der Campagne Schuld war, da nicht nur unser Hof den ihm preussischerseits vorgelegten Plan vollkommen angenommen und zu dessen Ausführung seine Generalen dem preussischen in allen Stücken subordinirt hatte, sondern auch alles Unglück daher gekommen ist, weil der König und Hersog von Braunschweig von diesem Plan, welchem nach die Winterquartiere in Frankreich sichergestellt werden sollten, ganz und ohne Rücksprache abgegangen sind; dass die französische Eroberungen im deutschen Reich, und von Mainz und Frankfurt insonderheit, dem preussischen Hofe ebenfalls ganz allein zur Last fallen, da es auf preussische Anordnung geschehen ist, dass das zur Deckung der dasigen Reichsgrenze bestellte kaiserliche Graf Erpach'sche Corps gegen den festgesetzten Plan auch nach Lothringen abgezogen und dasselbe, nicht (wie es

leicht hätte geschehen können) bei Zeiten wieder zurückgeschickt wurde, als man preussischerseits die Unthunlichkeit weiter vorzudringen bereits einsah; dass die Hauptursache des Verlustes der Niederlande daher kam, weil durch die plötzliche gänzliche Zurückziehung der preussischen Truppen bis an den Unterrhein die niederländischen Provinzen der ganzen Uebermacht des Feindes preisgegeben, wo natürlich unsere alleinige Truppen, deren grösster Theil in dem übelsten Zustand aus Frankreich zurückgekommen, nicht erklecken konnten, bei einer so ausgedehnten und fast ganz entblössten Grenze dem Eindringen eines zweimal stärkeren sieghaften Feindes zu widerstehen; dass in heuriger Campagne Preussen, welches heilig versprochen hatte, die Belagerung von Mainz gleich zu Anfang derselben vorzunehmen, damit bis in den halben Sommer gezaudert, zur Wiedereroberung der Niederlande aber gar nichts Wesentliches beigetragen hat; da einerseits, wenn es nach dem Plan, welcher preussischerseits dem Herrn Prinzen von Coburg anfänglich vorgeschlagen wurde, gegangen wäre, die Wiedereroberung der Niederlande erst nach jener von Mainz (mithin dem Evénement gemäss erst zu Ende Juli) hätte unternommen werden sollen, andererseits aber das kleine Knobelsdorff'sche Corps *in sensu strictissimo* nur zur Deckung der preussisch-westphälischen Staaten und der holländischen Grenze cooperirte und mit unseren Truppen sich erst nach vertriebenen Feinden vereinigte, dahingegen an der so hocherhobenen Zurückeroberung von Mainz die thätige wirksame Cooperation unserer Truppen wenigstens ebensogrossen Antheil als jene der Preussen hat.

Was endlich von der ernstlichen und aufrichtigen Mitwirkung des Königs in den nach Eroberung von Mainz bis jetzt vorgenommenen Operationen zu urtheilen sei, darüber sind dem Herrn Grafen von Lehrbach die wahren Umstände zu genau bekannt, um hier einer besonderen Erwähnung zu bedürfen.

So wahr und treffend alle diese Anführungen sind, und so leicht mithin eine angemessene Beantwortung der preussischen Note über diesen Gegenstand gewesen wäre, so ist doch unsererseits davon in unserer dermaligen Note ganz präscindirt worden, aus eben denjenigen freundschaftlichen Schonungsgründen, aus welchen man dem preussischen Hofe weder in voriger noch in heuriger Campagne je den mindesten unangenehmen Vorwurf über dessen militärisches Benehmen gemacht, sondern sich vielmehr einzig dahin beschränkt hat, demselben bei jeder Veranlassung eines Vortheils die dafür gebührende Lobsprüche und Complimente zu erstatten.

Nun walten zwar die nämlichen Ursachen, welche wir zu dieser Schonung hatten, noch immer und umsomehr ob, als diesfällige Vorwürfe nach geendigter Campagne gar nichts mehr fruchten könnten; dass aber der preussische Hof diese Schonung dahin missbrauchen wolle, um unserem Hofe ausserordentliche Merita in Rechnung anzusetzen und daraus die Folgerung zu ziehen, dass er weit mehr als seine Pflicht gethan und nach erschöpften Theilnehmungspflichten keine weiteren mehr auf sich habe, dies ist mehr, als die äusserste Rücksicht zu erdulden mit sich bringt. Gleichwie aber die Materie für schriftliche Aeusserungen immerhin zu odios bleibt, so wird es schicklicher sein, dass Herr Graf von Lehrbach bei irgend einer selbst dargebotenen Gelegenheit (wo nämlich die preussischen Minister auf den eben erwähnten Consequenzen ernstlich bestehen und selbe auf ähnliche Rodomontaden gründen wollten) denselben die wahren Facta und Verhältnisse etwas näher vor Augen halte, zwar mit den glimpflichsten Wendungen und keineswegs vorwurfsweise, jedoch so getreu und umständlich, als es nothwendig sein wird, um die jenseitige Zudringlichkeit zu mässigen.

Drittens geht der ganze Endzweck der in der preussischen Note gebrauchten Argumente und Wendungen dahin, um den Schlusssatz davon abzuleiten und künstlich vorzubereiten, dass nämlich der preussische Hof berechtigt sei, seine Mitwirkung in künftiger Campagne wenigstens grösstentheils zurückzuziehen. Seine diesfälligen Scheingründe sind kürzlich folgende:

1⁰ wird aus der Behauptung, dass Preussen an dem Krieg nur als österreichischer Alliirter theilgenommen, der Schluss gezogen, dass es bisher zu einer Hilfeleistung mit mehr als denen in der Allianz stipulirten 20.000 Mann blos durch die Stipulirung und Ueberkommung seiner polnischen Entschädigung verpflichtet war; es sei mithin zu einer gleichen ausserordentlichen Hilfeleistung

für die dritte Campagne nicht mehr verbunden, sondern berechtigt, sich dafür eine neue Entschädigung zu stipuliren. Der ganze Beweis dieser so leicht und vielfältig sich widerlegenden Behauptung bestehet in der berüchtigten preussischen Note de dato Merle vom 25. October v. J., über welche zu denen dem Herrn Grafen von Lehrbach bereits an Hand gegebenen Gegengründen noch der hinzukommt, dass der Berliner Hof seit ebengedachter Note mehrere öffentliche Aveux, dass er in dem Krieg *cause commune* mit den coalisirten Mächten mache, selbst dargestellt, und neue Engagements, um an selber bis an das Ende unzertrennlich theilzunehmen, namentlich mit England und Russland eingegangen habe ohne dass hiebei die Ausrede gelten könne, dass nämlich diese Engagements ihn nicht gegen den kaiserlichen Hof verbindlich machten, indem die preussische Convention eine unmittelbare Folge derjenigen Concertsanträge war, welche England zu Ende des vorigen Jahres unserem und dem preussischen Hofe zugleich machen liess, über deren Grundsätze sich beide Höfe gegen England einverständlich und gleichförmig rückäusserten, gleichwie dann auch die beiderseitigen Conventionen mit dieser Krone diesen Grundsätzen gleich entsprochen, und insonderheit das oberwähnte Engagement der Unzertrennlichkeit in der einen wie in der anderen Convention eingeschaltet sind. (!) Was aber die Petersburger Convention betrifft, so sind die Bases derselben auf vorausgehende Concerts zwischen Preussen und den zwei kaiserlichen Höfen gegründet, deren Verbindlichkeit mithin für sich bestehet und von unserer Accession umsoweniger abhängt, als es unsere Schuld nicht ist, dass selbe noch nicht erfolgt sei, sondern vielmehr die Schuld des Berliner Hofes, welcher, anstatt sie zu erleichtern und zu befördern, durch sein Betragen in der diesfälligen Unterhandlung die Hindernisse verzögert und vervielfältiget hat.

Die preussische Note gibt übrigens in Ansehung dieser Accession, gleichsam als über eine unwesentliche Formalität, eine vollkommene Gleichgiltigkeit zu erkennen.

Obschon nun die Wesentlichkeit unserer Accession zu einer Convention, die über gemeinsame Jura und in Folge gemeinsamer Verabredungen einseitig geschlossen wurde, sehr leicht aus dem ganzen Zusammenhange erweislich ist, so convenirt es doch dem Allerhöchsten Interesse nicht, deswegen mehr Verlegenheit und Empressement als der Berliner Hof zu bezeigen; nur ist zu vermeiden, dass, wofern preussischerseits hierüber eine neue Anregung gemacht werden sollte, man sich nicht dem Anscheine einer Abneigung in dem Falle aussetze, wenn unser Hof durch eine billige Abkunft in den Stand zu accediren gesetzt würde.

2⁰ Nachdem man aber vermuthlich preussischerseits die Schwäche des bisher erwähnten ersten Entschuldigungsgrundes (in Rücksicht einer Verminderung seiner Theilnehmung) selbst fühlte, wurde dieser Grund durch einen zweiten unterstützt, wozu die Weigerung des polnischen Reichstages, den preussischen Cessionstractat vor einem neuen Handelstractat zu ratificiren, den Vorwand abgeben musste. Da nämlich das Völkerrecht einen Alliirten von der Hilfeleistung in dem Falle dispensirt, wenn er zu Hause selbst ohne sein Verschulden in einen Krieg verwickelt wird, so würde in der oftgedachten Note diese an sich sehr natürliche Weigerung für eine nahe Kriegsgefahr ausgegeben, welche die Abziehung eines grossen Theiles des preussischen Contingents unumgänglich erfordern und umsomehr rechtfertigen würde, als die Widerspenstigkeit der Polen durch das Stillschweigen unseres Geschäftsträgers auf dem Reichstag vorzügliche Aufmunterung erhalten hätte.

Obgleich dieser Vorwand kurz darauf durch die erfolgte polnische Ratification von selbst verschwunden ist, so dürfte dennoch nicht überflüssig sein, bei schicklicher Gelegenheit eine freundschaftliche Verwunderung darüber zu bezeigen, dass man nicht Anstand genommen habe, sich gegen seinen Freund und Alliirten eines so seichten Vorwandes zu bedienen, und eben solche Argumente, wie man in der Welt nur allein gegen Polen anzuführen pflegt, gegen den kaiserlichen Hof zu gebrauchen.

Gleiches Bewandtniss hat es auch mit dem gegen uns dabei gerichteten Vorwurf, auf welchen insonderheit folgendes Dilemma zur Antwort dienet. War die Besorgniss gegründet, dass die Polen, ungeachtet sie vor dem Reichstag

gänzlich desarmirt worden, sich gegen die zahlreichen russischen und preussischen inner Landes festgesetzten Truppen mit Effect auflehnen konnten, so hätten wir, da die Erbstaaten von Truppen entblösst sind, zu ihrer Abhaltung nichts beitragen können, sondern nur unser eigenes Galizien ohne Frucht in Gefahr gesetzt. Streitet aber, wie die Natur der Sache erweiset, diese Voraussetzung wider alle Wahrscheinlichkeit und Möglichkeit, welchen Begriff sollen wir uns dann von der Aufrichtigkeit und Absicht, womit man sie gebrauchte, machen?

3⁰ Kaum war aber die Nachricht von der erfolgten Ratification des gedachten Cessionstractates hier angelangt, als Herr von Cesar mittelst einer vorzeiglichen Depesche denjenigen Insinuationsauftrag erhielt, wovon in den Eingangs allegirten *Observations sur les réponses de la cour de Berlin* schliessliche Erwähnung geschiehet, und die offenbar keinen anderen Endzweck hatte, als dem von Seite Polens entgehenden Zurückziehungsvorwand eilends einen anderen zu substituiren.

Dass nun dieser neue, aus den grossen Lasten des Krieges und aus den diesfälligen Pflichten eines Regenten gegen seine Unterthanen hergeholte Vorwand den vorigen an Gewicht keineswegs übertreffe und mithin der Hauptsatz des preussischen Hofes, er wäre berechtiget, an künftiger Campagne mit einer beträchtlich minderen Macht als an gegenwärtiger theilzunehmen, vollkommen ungegründet sei, erhellet schon aus folgender summarischer Anwendung der dagegen streitenden Beweggründe, deren Ausführung theils in den Allegatis enthalten ist, theils sich dem Herrn Grafen von Lehrbach von selbst darbieten wird. — Das gegenwärtige preussische Contingent beträgt nämlich um Nichts mehr, als die verschiedenen Pflichten mit sich bringen, die der preussische Hof als Alliirter von Oesterreich, England und Holland, als ein Reichsfürst, der zumalen auf eine besondere Beschützung seiner Mitstände Anspruch macht, als coalisirter unmittelbarer Theilnehmer am Krieg, der in dem vorjährigen *Plan de concert* die Theilnehmung mit 50.000 Mann allen Mächten versprochen hat, endlich in Folge seiner besonderen Concerts und Conventionen mit uns, Russland und England auf sich hat. Die Lasten und Kosten eines Krieges sind keine Gründe, die einen Alliirten von der allianzmässigen Hilfe, einen Reichsstand von der pflichtmässigen Theilnehmung an einem Reichskrieg, einen durch Concerte und Conventionen freiwillig gebundenen Souverain von deren Erfüllung freisprechen können, am wenigsten, wenn selber dafür bereits eine solche Entschädigung erhalten habe, die den gehabten Schaden weit übertreffen. Was endlich die Pflichten eines Fürsten für das Wohl seiner Unterthanen und Staaten betrifft, so ist (ohne des oberwähnten für die preussische Monarchie so wichtigen Ersatzes zu gedenken) unleugbar, dass einerseits eben diese Pflichten denen Fürsten die genaue Erfüllung ihrer Allianzen, Tractaten und Verbindungen auferlegen, indem wechselseitige Treue und Glauben unter den Souverainen den ersten Grundstein des allgemeinen Wohles ausmachen, andererseits aber der Hauptendzweck des gegenwärtigen Krieges mit dem Wohl und Wehe aller europäischen Staaten und der allgemeinen Erhaltung der Ruhe, Religion und Sittlichkeit so enge verbunden ist, dass derjenige Fürst, der sich durch unzeitige Vergrösserungsbegierde und Eifersucht zu wortbrüchigen und der glücklichen Erreichung des Kriegsendzweckes abträglichen Entschliessungen verleiten liesse, sich gegen sein eigenes fürstliches Haus, seine Regentenpflichten und die allgemeine Ruhe und Wohlfahrt von ganz Europa verantwortlich machen würde.

(Beilage *B.*) NOTE

à présenter par Mr. le comte de Lehrbach au ministère prussien.*)

(Abschrift) (Undatirt.)

Le soussigné, en conséquence à la note qui lui a été remise au quartier général de Burweiler le 22 septembre est chargé d'avoir l'honneur d'exposer au ministère de S. M. prussienne:

Que l'Empereur, en se félicitant avec S. M. le Roi de Prusse sur les glorieux événements de la campagne de cette présente année, reconnait avec bien de la sensibilité la part distinguée qui en est due à la coopération efficace du Roi.

*) Bemerkung Lehrbachs: „Présenté au ministre comte de Finkenstein le 5, daté du 4 décembre 1793."

Que S. M. I. regrette cependant que, non-obstant ces événements, les efforts des puissances coalisées, employés en grande partie à repousser l'ennemi des pays qu'il avait envahis, n'aient pu encore être dirigés à l'attaquer dans ses propres foyers avec assez de succès, pour le forcer à des conditions de paix qui puissent répondre aux buts essentiels de la coalition, et surtout à procurer tant aux puissances injustement attaquées par la nation française que généralement à tous les souverains et gouvernements de l'Europe un repos et une sûreté stables, contre les dangers incalculables auxquels tous resteraient exposés à l'avenir, si les principes anarchiques et régicides prenaient en France une consistance permanente dans les rapports de prépondérance que sa situation et son étendue lui donnent sur ses voisins et nommément sur les états de l'Empire germanique.

Que cet état de choses rendant la continuation de la guerre d'une nécessité et obligation indispensable pour toutes les parties qui y sont intervenues, comme puissances attaquées ou comme alliées et parties intégrantes de ces puissances, ainsi qu'en vertu des déclarations, concerts et engagements de cause commune et inséparable, émanés, formés et contractés de leur part: S. M. l'Empereur, lié à la poursuite de cette guerre par ses qualités de partie attaquée, de chef et membre du corps germanique, et de souverain coalisé avec les autres puissances belligérantes, se propose de concourir aux opérations de la campagne prochaine, avec les mêmes efforts extraordinaires, avec lesquels elle y a coopéré dans la campagne présente.

Que S. M. prussienne participant à la cause commune par des liens également permanents et indissolubles, soit comme allié de S. M. l'Empereur et d'autres puissances attaquées, soit comme membre prépondérant de l'Empire germanique, lequel est pareillement impliqué en qualité de partie attaquée dans la guerre actuelle, soit enfin comme un souverain qui participe directement aux causes et aux buts de cette guerre, en conséquence des manifestes, déclarations publiés, des concerts et des stipulations contractés de sa part: S. M. I. se trouve dans le cas de réclamer la puissante coopération ultérieure de S. M. prussienne à la poursuite de la guerre, ne pouvant douter qu'elle ne soit décidée de son côté à la continuer jusqu'à l'obtention d'une paix générale et convenable, et d'y employer des forces proportionnées à ses différents titres et engagements d'intervention.

Qu'enfin les autres puissances belligérantes témoignant la même ardeur et loyauté pour l'effectuation des buts essentiels d'une cause commune, dont toutes ressentent et partagent le poids et les inconvénients, mais dont le propre bien-être de leurs états et sujets justifie et nécessite à tous égards la poursuite, et d'autre part les importants succès de la campagne actuelle offrant des grandes avantages pour la reprise d'opérations directes et décisives dans la campagne suivante: l'on peut se flatter avec confiance de parvenir bientôt à vaincre l'obstination d'une nation affaiblie dans ses ressources et divisée dans l'intérieur, et à réaliser ainsi les objets salutaires et nécessaires de la coalition d'une manière propre à raffermir et assurer efficacement le repos général de l'Europe.

Le soussigné a ordre d'ajouter, que l'Empereur place parmi les plus désirables fruits d'une issue d'événements, qui sera principalement due à la constante et fidèle union des deux souverains d'Autriche et de Prusse, les nouveaux motifs qui en résulteront pour les mêmes souverains, de resserrer de jour en jour davantage les heureux liens qui les unissent et de redoubler et perpétuer les sentiments de justice, de confiance et d'amitié qu'ils se sont mutuellement promis, et que S. M. l'Empereur se fera un plaisir à constater de son côté par toutes les preuves d'intérêt, d'empressement et de bonne volonté, que les conjonctures le mettront à même de donner à S. M. prussienne.

244. BRAUNSCHWEIG AN WARTENSLEBEN.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. P2/ad 427 d.) Contwig, den 19. November 1793.

Da ich über die Gegenstände des gefälligen Schreibens E. Exc. vom 7. d. mich nunmehr mit der höchsten Intention Sr. Maj. des Königs

versehen finde, so stehe ich nicht an, denenselben sofort die mir aufgetragene Mittheilung davon zu geben.

Was nämlich die angetragene Verwendung des kursächsischen Reichscontingents zu der Blokade von Landau angehet, so scheinet die bereits geäusserte Absicht Sr. kurfürstl. Durchl. zu Sachsen, Ihren Truppen möglichst ruhige Winterquartiere zu verschaffen, die Voraussetzung des k. k. Hofkriegsrathes, als ob diese Verwendung dem Herrn Kurfürsten völlig genehm sein würde, allerdings gegründetem Zweifel zu unterwerfen und vielmehr zu beweisen, dass auf die Theilnahme der sächsischen Truppen an dieser Blokade nicht mehr zu rechnen sein dürfte. Zugleich aber hat es der Aufmerksamkeit Sr. königl. Maj. nicht entgehen können, dass selbst diese Verwendung, wenn sie auch statthätte, in der Hauptsache um desswillen wenig verändern würde, weil das sächsische Contingent in der Linie der Cantonirungs- oder Winterquartiere der königlichen Truppen doch zu ersetzen seie, und folglich die Last der Blokade diesen Letzteren immerhin allein zufallen würde.

Unter diesen Umständen haben sich des Königs Majestät bewogen gefunden, bei dem bisherigen Antrag, dass von der Armee des Herrn G. d. C. Grafen von Wurmser zu gedachter Blokade concurriret werden mögte, ferner stehen zu bleiben, und zugleich von der erfolgenden Finalentschliessung die natürliche Entscheidung des Punktes, wohin die Vortheile fliessen sollen, welche aus der Uebergabe von Landau künftig entspringen werden, lediglich zu erwarten. Se. königl. Maj. schmeicheln sich nämlich zum Voraus, es werde in vollkommener Billigkeit gegründet erscheinen, dass, im Falle die Blokade der Festung von Höchstdero Truppen allein zu übernehmen sein sollte, auch die demnächst darin vorzufindende Kanonen, Munition, Magazine etc., sowie die Besatzung derselben bis zum Frieden der königlich preussischen Armee ausschliesslich zugeeignet werden würde, dahingegen bei der Concurrenz der k. k. Truppen zu mehrgedachter Blokade nicht nur die Theilung der zu erhaltenden Vortheile statthaben werde, sondern auch denselben die Besetzung der Festung sodann überlassen werden könnte.

---

245. L. COBENZL AN THUGUT.

St-Pétersbourg, le 19 novembre 1793.

... Je crois de mon devoir de rapporter à V. E. avec détail la manière, dont Mr. le prince de Nassau à l'instigation des Prussiens représente les événements de cette campagne, pour faire tomber sur nous le blâme du temps considérable qui a été perdu. En rendant justice aux talents militaires de Mr. le comte de Wurmser, il le représente comme étant arrivé à son corps outré contre la conduite du duc de Brunsvic, s'expliquant à son égard avec le plus grand mépris et en général n'ayant jamais pu s'accorder avec les Prussiens. Le prince de Nassau fait le plus grand éloge de la manière dont la campagne a été ouverte par les Prussiens, et dit bien que le succès aurait été complet, si Mr. de Wurmser n'avait pas été arrêté par l'Electeur-palatin à Mannheim; il regarde tout ce que ce général avait voulu entreprendre, avant d'avoir reçu les renforts qui ont été envoyés à cette armée, comme

impossible à exécuter; il soutient que vers la fin du siége de Mayence le Roi n'avait cessé de solliciter à Vienne un plan d'opération sans avoir pu l'obtenir; qu'après la prise de cette ville il avait marché d'abord vers Saarlouis, se proposant ainsi d'entrer en France par le côté le plus facile et de prendre l'Alsace à revers, lorsque le prince de Reuss reçut un courrier de Mr. le prince de Waldeck, qui lui annonçait qu'il était chargé de proposer à S. M. le plan d'opération de l'Empereur et la supplier en conséquence de suspendre la marche de son armée; que ce même prince de Waldeck n'avait cependant pas les pouvoirs suffisants pour tout terminer avec le Roi; que de même le comte de Lehrbach était resté presque tout le temps sans avoir de lettres de sa cour en réponse à tout ce qu'il avait mandé; que néanmoins et non-obstant l'accession toujours promise de notre part et jamais effectuée, le Roi s'était prêté à notre plan d'opération et avait marché en conséquence sur Landau, que lui, prince de Nassau, y avait vu arriver le prince de Waldeck, chargé du dernier plan d'opération du comte de Wurmser, dans lequel il était question de faire venir quelques troupes du Brisgau, et que l'attaque des Lignes devait avoir lieu trois semaines après; que le Roi avait également approuvé ce plan et demandé seulement à Mr. le le prince de Waldeck de le lui remettre par écrit, mais que dans le temps où le Roi attendait ce papier, il avait appris au contraire, que le prince de Waldeck était parti à l'improviste et avait quitté son rôle de négociateur pour prendre son poste de lieutenant-général dans la ligne, que Mr. le comte de Lehrbach lui-même s'était transporté inutilement auprès Mr. le comte de Wurmser pour engager celui-ci de différer son attaque, dont le duc de Brunsvic qui aurait dû nous secourir n'avait été averti lui-même que par l'avis qu'un major de notre armée avait donné au major prussien le plus près de lui, sur quoi effectivement le duc de Brunsvic avait fait répondre au major autrichien que, puisque le comte de Wurmser attaquait, il en aurait sans doute prévenu le Roi, dont lui en conséquence attendrait les ordres. Le prince de Nassau prétend avoir sur tous ces points les aveux de Mr. le prince de Reuss et de Waldeck, ainsi que du comte de Lehrbach; il soutient, que le Roi a la plus grande envie de continuer la guerre, mais que le manque d'argent qu'il allégue est très-réel, que l'esprit de son armée, qui serait toujours aussi bon qu'autre fois contre nous, est détestable contre les Français, que les soldats et officiers prussiens ne combattent qu'à regret, que Frédéric Guillaume a peine à résister aux plaintes continuelles qu'on lui fait sur une guerre que l'on regarde comme contraire aux vrais intérêts de la Prusse, et qu'il lui faut deux choses pour pouvoir la continuer: 1° Un plan pour la campagne prochaine bien et dûment arrêté avec la cour de Vienne d'ici à six semaines, et 2° l'appas de quelque nouvel avantage qui le justifiait auprès de sa nation. Quant à ce dernier article, je n'ai pu tirer autre chose du prince de Nassau sur ce en quoi il devrait consister, si non que l'on pourrait promettre au Roi une somme que la France devrait lui payer après la guerre. J'ignore encore, si vis-à-vis de la cour d'ici il n'a rien articulé d'autre; il me paraît bien difficile, que le but de Fré-

déric Guillaume ne soit pas quelque chose de plus sûr et de plus considérable. J'ai combattu les assertions de Nassau par les notions que V. E. m'a fournies dans sa dépêche du 11 septembre, et le peu que j'ai pu savoir d'ailleurs de faits de cette campagne. J'ai beaucoup appuyé sur ce que c'était encore le second tome de l'année passée, où Frédéric Guillaume, après nous avoir suscité tous les embarras qu'il a pu, veut en profiter pour s'agrandir d'une manière qui renverse tout équilibre et qui mérite l'attention la plus sérieuse des autres puissances de l'Europe. Autant que je puis m'apercevoir, tout ce qu'a fait Nassau jusqu'ici n'a pu diminuer l'effet de la toute dernière démarche prussienne; on dit bien que nous pouvons avoir fait des fautes militaires, dont personne n'a plus à souffrir que nous, mais que jamais nous n'avons manqué à la bonne foi, tandis que la conduite prussienne n'est qu'une suite de perfidies. En même temps cependant j'ai occasion de voir, que le retard du courrier promis pendant toute l'été de huit jours en huit jours et non encore arrivé est toujours plus remarqué ici. Je représente sans cesse, qu'aussi sur ce point on ne peut nous faire aucun reproche, que nous avons satisfait en plein à la promesse que nous avons faite à la cour de Berlin, en sollicitant ici et lui obtenant son lot en Pologne, qui depuis même lui a été formellement cédé par la république, que vis-à-vis de la Russie, qui reconnaissait nos justes droits à un parfait équivalent, nous nous regardions comme ayant accédés, mais qu'il était difficile d'en faire d'autant vis-à-vis d'un prince qui nous disputait même l'égalité d'avantages, et que le retard ne pouvait être attribué qu'aux entraves qu'il avait mis et mettait encore à tout ce qui pouvait contribuer au but désiré. Le prince de Nassau soutient, que le comte Lucchesini est bien intentionné, et que c'est la partie du ministère qui se trouve à Berlin d'où proviennent toutes les difficultés; ceci ne s'accorde pas non plus avec les notions que l'on a ici sur ce personnage, qui y est odieux depuis les affaires de Pologne de 1788 et 1789. *

246. GEHEIME NOTE FÜR LEHRBACH.

(Orig.*) Wien, den 20. November 1793.

Die abermalige Sendung des Grafen von Lehrbach an des Königs von Preussen Majestät, und zwar dermalen nach Berlin, ist eine Folge des eigenen Verlangens des preussischen Hofes, um in den französischen Angelegenheiten das Erforderliche und dahin Einschlagende weiter auf eine kurze Zeit zu besorgen. Die Hauptabsicht der Sendung und der damit verbundenen Unterhandlungen sind die vom preussischen Hofe selbst durch dessen Geschäftsträger Herrn von Cesar allhier geschehene Insinuationen von neuern Entschädigungen, wenn der preussische Hof in der bevorstehenden dritten Campagne noch fernerhin mitwirken sollte.

Es ist hier nicht hauptsächlich die Frage von weitschichtigeren Erörterungen über die stipulirte Befugnisse von gleicher Entschädigung für Oesterreich, noch von der Accession zur Petersburger Convention vom 23. Jänner 1793. Es wären ohnehin Wiederholungen dessen, was

*) Ausserdem liegt von dieser Note ein von Lehrbachs Secretär geschriebener, von Thugut eigenhändig corrigirter Entwurf vor.

im preussischen Hauptquartier über jeden dieser zwei Gegenstände umständlich vorgekommen ist, und es würde zu dem in Frage stehenden Hauptgegenstand, nämlich wegen Fortsetzung der dritten Campagne mit der bisherigen von Preussen dazu gewidmeten Macht, nichts Wesentliches, wenigstens im Ganzen nicht viel Beförderliches nach der bekannten Stimmung und den angenommenen Grundsätzen dieses Hofes beitragen. Bei einer davon sich von selbst ergebenden oder etwa geflissentlich veranlasst werdenden Sprache oder Frage kann dasjenige angebracht und wiederholt werden, was der Fall und die augenblickliche Gelegenheit oder Veranlassung, mithin das Ganze erheischt.

Der Gang der dermaligen Negotiation ist daher ganz simpel und einfach. Es wird das entworfene französische Programm dem preussischen Ministerio übergeben, welches eine den Umständen und der dermaligen Lage angemessene Antwort auf das jüngste preussische Memoire des Marquis von Lucchesini ist. Was der preussische Hof darauf äussert, stehet zu erwarten. Entstehet die natürlich vorzusehende Frage, ob keine andere Weisungen und Eröffnungen aufgegeben und erfolgen würden, da der preussische Geschäftsträger wegen neueren Entschädigungen, wenn der preussische Hof ferner mitwirken solle, dem k. k. Ministerio mündliche Anwürfe und Eröffnungen gemacht habe, so wäre zu erkennen zu geben, dass deshalb keine besondere Befehle vorhanden wären, man erwarte aber von dem preussischen Hofe, was deshalb weiters zu äussern gefällig sein dürfte, welches dann nach der Hand, und zwar in Gemässheit nach dem eigenen zuerst zu erkennen gegebenen preussischen Wunsche schriftlich zu verlangen wäre. Diese schriftliche Aeusserungen hat der Graf von Lehrbach einzusenden und darauf die weitere Befehle zu erhalten.

Sollte inzwischen oder sonst etwa gleich auf irgend eine Art die angedrohte Truppenzurückziehung abermals, und zwar förmlich geäussert und auch wirklich vollzogen werden wollen, so hat der Graf von Lehrbach in einer zu übergebenden Note zu erklären, dass er bei diesen Umständen die allianzmässige Hilfe von 20.000 Mann, sodann die Stellung des dem preussischen Hofe obliegenden Reichscontingents, und zwar nach dem reichschlussmässigen Fusse von 1681 zu fordern hätte.*)

Die Gründe, dass Preussen in dem dermaligen Kriege mit Frankreich auf alle Art als hauptagirender Theil, als vorzügliches deutsches Mitglied, nach den gegebenen Manifesten und Declarationen als Alliirter und noch dazu durch spätere Conventionen besonders mit Russland und England verpflichtet und wahrhaft gebunden, auch ohne die schon habende Entschädigung, mithin noch weniger mit Rücksicht einer anderweiten neueren vor gemachtem Frieden, und der jedem Theile der coalisirten Mächte, besonders aber dem österreichischen Staate, da derselbe in Rücksicht des Anwendenden gegen alle Uebrige in sehr erhöhtem Verhältnisse stehet, gebührenden Entschädigung fernerhin thätig mitzuwirken schuldig und verbunden seie, sind theils schon angebracht, theils in vorkommenden Gelegenheiten schicklich zu wiederholen.

*) Auf Letzteres bezieht sich auch eine umfassende Weisung des Reichs-Vicekanzlers Colloredo an Lehrbach vom 20. November.

Das Benehmen des Grafen von Lehrbach mit dem russischen und grossbritannischen Gesandten am Berliner Hofe in Rücksicht seines aufhabenden Geschäftes wird derselbe nach Erforderniss der Sache und den Umständen, auch nach dem persönlichen Verhältniss gedachter Gesandten so abzumessen wissen, dass es am preussischen Hofe weder Aufsehen verursache, noch dem Geschäfte auf irgend eine Art hinderlich oder nachtheilig sein mag. Uebrigens hat der Herr Graf von Lehrbach sich ausserdem nach den beiden Anlagen, geheime Instruction und Bemerkungen, so viel sie mit dieser Note vereinbarlich sind, in seiner Ministerialverrichtung zu benehmen. Baron von Thugut.

---

247. NOTE FÜR DES GRAFEN VON LEHRBACH EXCELLENZ.

(Orig.) Wien, den 20. November 1793.

Dem Herrn Grafen von Lehrbach wird annoch erinnerlich beiwohnen, dass der preussische Hof schon öfters einige Aufsichtigkeit über unsere Behandlungen mit England gegeben habe. Sollte nun in der Folge ein dergleichen Vorwurf oder Argwohn abseiten des preussischen Ministeriums gegen denselben neuerdings geäussert werden, so würde der Herr Graf hierauf seine im eigenen Namen und von sich selbst zu führende Sprache folgendermassen einzurichten haben: Unsere bisherigen Verhandlungen hätten bisher lediglich in Verabredungen bestanden, so auf die gegenwärtigen Kriegsfälle und besonders auf die mit England zu Ende August unterzeichnete und an Preussen mitgetheilte Convention Bezug gehabt hätten, ausser welcher mit England keine andere Verbindung und Tractat vorhanden wäre; wobei Herr Graf von Lehrbach weiters fallen zu lassen hätte, dass die blosse Uebersicht der Zeitumstände hinlänglich beweise, wie sehr es unserem Interesse und selbst dem allgemeinen Besten der gemeinschaftlichen Sache gemäss sei, uns so viel möglich mit England im engen Einverständnisse zu halten, und dass wir vergewissert seien, dass unsere Schritte zur Näherung gegen England umsominders bei dem preussischen Hofe die geringste Scheelsucht erwecken könnten, als in unserem Allianz-Tractate mit Preussen selbst sogar der Fall zu einer Abschliessung für beide Höfe vorbehalten sei.

Baron von Thugut.

---

248. FRANZ II. AN FRIEDRICH WILHELM II.

(Beilage zur Instruction für Lehrbach.)

(Minute.) Vienne, ce 20 novembre 1793.

Mr. mon frère. Les événements qui ont signalé cette campagne, et dont une grande partie est due à la glorieuse et efficace coopération de V. M., autorisent à tous égards l'espérance que le temps n'est pas éloigné, où nos communs efforts, unis à ceux des autres puissances coalisées avec nous, seront couronnés des succès propres à rassurer l'Europe contre les dangers, dont une faction destructrice de tout ordre et de tout bonheur social ne cesse de la menacer. Cet espoir étant essentiellement fondé sur l'accord le plus étroit et la réciprocité la plus parfaite de nos sentiments, le vœu le plus cher de mon cœur est d'y contribuer

par les moyens qui peuvent être en mon pouvoir: je me flatte que V. M. voudra bien honorer d'un accueil favorable le comte de Lehrbach, chargé de ma part de lui renouveler l'assurance de mes dispositions les plus empressées à cet égard, en lui exposant en même temps, ainsi qu'à son ministère, la confiance sans bornes que je mets dans la loyauté et la magnanimité de V. M. et dans son concours ultérieur le plus vigoureux à la poursuite de la noble entreprise qui intéresse de si près tous les trônes et spécialement le salut, la sûreté et la tranquillité future de l'Allemagne, notre patrie commune. Je ne doute pas que les déterminations de V. M. ne soient exactement conformes aux rapports des circonstances et des engagements dans lesquels nous nous trouvons placés, et surtout à ce que j'ose attendre de ses sentiments pour moi, qui me sont et me seront toujours bien chers et bien précieux.

Je suis avec un vif sincère attachement et avec une considération très-distinguée etc. etc.

---

249. MERCY AN STARHEMBERG.

(Copie. Beilage Nr. 2 zu Mercy's Bericht an Thugut Nr. 48.)

(„Lettre officielle.") Bruxelles, le 20 novembre 1793.

Hier matin, Mr. le comte, au moment où votre courrier est arrivé, je sortais d'un accès de fièvre qui ne m'a permis aucune opération le reste de la journée. Quoique je sois peu en état d'y suppléer aujourd'hui, les objets de la lettre dont vous m'honorez sont trop importants et pressants pour que je ne me hâte pas de vous en dire mon faible avis; mais, si votre amitié, votre confiance le provoque, si même l'aveu de notre cour me permet de vous le présenter, il ne doit néanmoins être regardé que comme une simple donnée soumise à votre prudence, à votre sagesse, et vous sentez bien que ma position subordonnée n'admet rien au-delà.

Ce ne sont donc que des combinaisons, et non des conseils, que je vais vous offrir; je les établirai sur des vérités qui nous sont bien connues, à vous et à moi; elles pourraient même résoudre la question aux formes près, des quelles, Mr. le comte, il vous appartient seul de juger sous leurs différents rapports.

En renouvelant des liaisons intimes avec l'Angleterre, notre cour s'est proposée de les établir sur la bonne foi, la justice, la fidélité, et sur des convenances mutuelles, seuls garants des alliances solides et durables. Ces bases en supposent une qui en est le résultat nécessaire; c'est la parfaite réciprocité dans les avantages, ainsi que dans les moyens de se les procurer, et d'en assurer l'effet. Nous savons très-certainement que la cour de Londres a adopté ces principes à notre égard, de même que nous nous sommes fait une loi de les observer envers elle; il suit de là que, si la cour britannique exige de la nôtre l'engagement de ne point faire de paix avant qu'elle n'ait obtenu ses indemnités, il est de toute justice et de toute raison, qu'elle s'engage de même à ne poser les armes et à ne changer d'attitude vis-à-vis de l'ennemi commun, que quand il aura satisfait de gré ou de force à nos dédommagements.

L'Angleterre ne s'est point encore expliquée, que je sache, sur l'étendue de ses indemnités, ni sur les objets qui les constitueront; elle s'est bornée à nous faire connaître, que ses vues ne portaient sur aucune acquisition continentale, ce qui suppose qu'elles doivent se diriger sur les colonies françaises.

Nos dédommagements ne peuvent se trouver que sur le continent; nous en avons désigné l'étendue et les localités; elles ont été combinées de manière, que l'intérêt politique de l'Angleterre, de la Hollande, et on peut dire de toute l'Europe, se trouve placé à côté du nôtre.

Vu la nature et la situation géographique des objets de convenance aux deux cours, s'il s'agissait d'examiner laquelle des deux doit rencontrer le plus de difficultés à acquérir et à conserver, si on considérait les moyens qu'elles peuvent y employer, et le genre d'obstacles que l'on opposera à leurs moyens, il y aurait peut-être à tirer de cette recherche des conséquences inverses de celles qu'a pressenti le ministère britannique, dans le cas supposé que quelque événement heureux conduisît à une paix prochaine.

En effet, la supériorité des forces maritimes anglaises admet de la part des colonies bien peu de résistance, tandis que des hordes de forcenés nous rend les conquêtes aussi pénibles à faire que difficiles à conserver. Mais sans trop s'arrêter à ce calcul, il conviendrait peut-être d'en former un autre, dont le résultat paraît démontré jusqu'à l'évidence; c'est le préalable indispensablement nécessaire à ce que les puissances coalisées puissent se procurer des indemnités, et ce préalable est l'anéantissement de la faction scélérate qui régit la France. J'ai eu l'honneur de vous dire précédemment tous les motifs qui me persuadent l'impossibilité de composer avec ce gouvernement féroce; je ne pourrai à cet égard que répéter ce qu'exprime ma lettre du 8; nous voyons chaque jour des progrès effrayants dans le système, les mesures et les ressources d'une nation, où la caste du peuple a tout subjugué, en s'affranchissant de la religion, des mœurs, de la justice, enfin de tous les liens sociaux, qui seuls peuvent maintenir des autorités legitimes; or, si cette caste (ainsi qu'elle en manifeste ouvertement le projet) parvenait à se confédérer avec les autres castes semblables de l'Europe, toutes les puissances seraient anéanties. Elles ne peuvent perdre un instant de vue cet affreux danger; il est peut-être plus pressant qu'on ne le pense. Je me suis expliqué sur les moyens qui paraissent les plus propres à le faire disparaître, et je vois avec grande satisfaction que l'Angleterre semble adopter le plus essentiel de ces moyens par ses dispositions à secourir les royalistes de la Vendée. Lord Elgin a été chargé d'en conférer avec Mr. le prince de Cobourg, et voici la copie d'une note que Mr. le maréchal vient de m'adresser à ce sujet. Vous y verrez, Mr. le comte, que notre contingent, tel que nous sommes en état de le fournir, sera prêt pour le moment où la cour britannique voudra le mettre en action.

Il est maintenant démontré presque jusqu'à l'évidence, que tous les efforts des puissances coalisées ne peuvent leur faire atteindre complètement le but qu'elles se proposent, sans la coopération des mouve-

ments intérieurs de la France. Ceux de la Vendée sont sans contredit les plus essentiels, et doivent produire les effets les plus prompts ainsi que les plus efficaces.

Quant à l'occupation de Toulon, elle est également par les mêmes motifs d'une importance majeure, et il faut s'y maintenir à tout prix. Vous savez maintenant les raisons qui ont suspendu l'envoi des renforts de nos troupes demandées par l'Angleterre. Dans le fait, rien n'avait encore été définitivement convenu sur cet article; notre cour, en faisant acte de complaisance et de bonne volonté, n'avait pas dissimulé les embarras que lui causait cette demande; sans s'y refuser, elle attendait une réponse à ses objections; sur ces entrefaites, des difficultés se sont élévées dans la manière de faire arriver nos troupes en Provence; mais tout cela ne peut manquer d'être applani, et puisque le ministère britannique insiste sur cet envoi, il n'est pas douteux qu'il s'effectuera.

J'aurais fort désiré, Mr. le comte, de m'entretenir de vive voix avec vous sur tant de matières d'une si haute importance; mais je conçois bien, qu'il vous était impossible de vous absenter de votre poste sans l'aveu de la cour. J'espère d'en être dédommagé à l'arrivée de S. M. l'Empereur, dont le voyage paraît décidé et prochain. La présence du monarque dans ce pays-ci donnera aux négociations et aux mesures de tous les genres une activité qui a souvent été ralentie par les distances; cet inconvénient va être réparé, et nous devons nous en promettre les succès désirables.

250. MERCY AN STARHEMBERG.

(Copie. Beilage Nr. 3 zu Mercy's Bericht an Thugut Nr. 48.)

(„Lettre particulière.") Bruxelles, le 20 novembre 1793.

Ma santé est tellement dérangée depuis quelques jours, qu'il m'est impossible de me livrer à aucun travail réfléchi, et pour en diminuer le mécanisme, j'ai dû faire copier par un secrétaire la minute d'une sorte de lettre d'office que je joins à celle-ci. Mon objet a été, Mr. le comte, de vous y donner une marge la plus étendue aux observations que vous jugerez convenable de faire valoir auprès des ministres anglais, dont la proposition aussi subite qu'inattendue semble exiger de la prévoyance et encore plus de précaution.

Voici quelques remarques qui me paraissent essentielles dans cette conjoncture.

L'Angleterre ne peut avec ombre de justice et de raison exiger de notre part des engagements plus explicites pour s'assurer ses indemnités, que ne seront ceux qu'elle prendra pour nous assurer les nôtres. En supposant que les ministres britanniques se décident à cette parité d'engagement, en excluront-ils cet échapatoire ordinaire de leur dépendance des opinions de la nation? Il n'y a que l'inspection textuelle du projet de convention qui puisse éclaicir ce doute ainsi que tout autre de ce genre, et je suis bien sûr, Mr. le comte, que, si l'urgence des circonstances vous portait à signer quelque chose *sub spe rati*, vous ne vous y détermineriez qu'après l'entière certitude d'avoir pourvu à l'inconvénient dont je viens de faire mention.

J'observe que, deux jours avant de vous faire une proposition embarrassante (sous bien des rapports, assez captieuse et peu fondée par le motif que l'on dit y donner lieu), on avait expédié un courrier à Mr. Eden. Il était bien plus naturel d'user de cette voie prompte pour faire directement à notre cour une proposition, à laquelle il vous est difficile d'adhérer sans une autorisation précise.

D'autres incidents influent encore dans les doutes que présente la circonstance du moment: tandis que le Roi de Prusse fait à Londres des demandes choquantes, il tient un autre langage à Vienne, et tout à coup, sans savoir par quelle impulsion, il semble que ce prince revient à ses engagements, ainsi que le prouverait la note que m'écrit Mr. le prince de Cobourg, et dont voici la copie.

D'où peut provenir ce changement subit, en le supposant réel? Est-ce la Russie qui l'a opéré? avons-nous négocié à Pétersbourg, à Berlin? Il serait cependant nécessaire d'en être informé pour juger des concordances avec ce qu'il convient de stipuler à Londres.

En dernière analyse il serait à désirer qu'on vous donnât le temps de recevoir une décision de Vienne, et cela d'autant plus, que la demande qui vous est faite se fonde sur un prétexte peu plausible, et qui ne nécessite pas l'urgence qu'on veut lui attribuer. Il est hors de vraisemblance, que des événements assez heureux, assez prompts amènent les moyens de faire une paix prochaine; elle me paraît impossible avant la destruction de la faction scélérate; et malheureusement nous n'en sommes pas là. Vous verrez dans une feuille que je joins ici le projet de la convention de nous assaillir ici avec toutes les forces réunies. Cela rend une diversion dans la Vendée d'autant plus utile, même nécessaire. Peut-être tout le sort de la guerre tient-il à cette opération.

251. KAISERLICHE RESOLUTION

auf den Vortrag des Hofkriegsraths-Präsidenten Wallis vom 20. November 1793, „herabgelangt den 22. November 1793."

(Orig. Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 12/423.) (Ohne Datum.)

Prinz von Coburg kann die vier französischen Feldhaubitzen und das übrige von ihm für die Insurgenten in der Vendée in Vorschlag gebrachte Artilleriegut dahin abgehen lassen und kann sich wegen der Transportirung weiters durch Graf Mercy mit dem englischen Hofe in Einvernehmen halten. Diesem Artilleriegut kann er seinem Antrage gemäss drei Artillerie-Unterofficiers, so verlässlich und der französischen Sprache kundig sind, beigeben, dann weiters allenfalls ein paar geschickte Officiers von den Walloner-Regimentern zu den Insurgenten abschicken, welche alle Gelegenheit zu benutzen haben, um mit dem Prinzen von Coburg die Correspondenz zu unterhalten und ihm von den dasigen Vorfallenheiten Nachricht zu geben. Da des Prinzen Versicherung nach die Engländer ohnehin mehr denn hundert emigrirte Officiers abgehen lassen sollen, so wäre unsererseits auf Emigrirte nicht anzutragen, sondern diese Abschickung und die damit verbundenen Unkosten den

Engländern gerne zu überlassen.*) Für die zwei Walloner-Officiers und die Artillerie-Unterofficiers kann durch den Prinzen von Coburg die etwa erforderliche Zulage bestimmt und selben nach Mass ihres zu leistenden guten Dienstes zu weiterem verhältnissmässigem Avancement Hoffnung gegeben werden.

Was die ferneren Unterstützungsmittel betrifft, mit welchen unsererseits den Insurgenten etwa an die Hand zu gehen sein möchte, so wird deren Beurtheilung von jenen Aufklärungen abhängen, so aus der Correspondenz mit den zu den Insurgenten abzusendenden Officiers über den eigentlichen Zustand und Begebenheiten in dasigen Gegenden zu erhalten sein werden.

252. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 22 novembre 1793.

(Starhemberg theilt den Inhalt seiner Verhandlungen mit Grenville mit, die ihn zur Absendung des Schreibens ddo. 16. November an Mercy veranlassten, und fährt dann fort:)

Dans notre conférence d'hier matin milord Grenville me parla de faire aussi intervenir à notre stipulation l'assurance des indemnités des Hollandais, dont l'intérêt plus cher que le sien propre occupe continuellement l'Angleterre. Je crus me devoir refuser entièrement jusqu'à ce que j'aie reçu des ordres précis à cet égard directement de V. E., et il fut convenu entre nous que, pour éviter la perte de temps, cette stipulation serait jointe au projet d'alliance déjà rédigé par lord Grenville. On n'attend que la réponse de V. E. sur l'article des prétentions hollandaises pour me le donner, en me priant de l'envoyer sur le champ à Vienne. Comme je suppose, que V. E. aura reçu le 6 ou le 7 ma dépêche qui y a rapport, j'ai lieu d'espérer de recevoir incessamment ses instructions et de pouvoir ainsi faire partir le projet en question peut-être vers la fin de la semaine prochaine.

. . . . . J'ai réussi à force d'instances faites au nom de S. A. R. Mgr. le grand-duc d'obtenir le rappel de lord Hervey; on croit, qu'il sera remplacé par Mr. Windham.

253. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 23 novembre 1793.

Depuis ma dépêche d'hier**), il est arrivé des lettres d'Italie, toutes remplies des témoignages de l'inquiétude et de l'anxiété générales que

*) Hierauf erklärte Coburg ddo. Mons, 1. December 1793, nicht eingehen zu können, da diesfalls Alles schon veranlasst sei, übrigens wenig Kosten daraus erwachsen würden, da die abzusendenden Emigranten, meist aus der Vendée gebürtig, dort begütert seien, deren Unterthanen die Armee der Insurgenten ausmachten, und sie sich selbst verköstigen würden. Die Emigranten aus den Divisionen Royal allemand, Bercheny und Saxe hätten schon früher in diesen Divisionen als supernumeräre Officiere oder Cadeten gedient, mithin werde durch deren fortwährenden Sold keine neue Ausgabe veranlasst. Trotzdem beharrte eine kaiserliche Resolution ddo. 5. December (Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 13/452) darauf, dass die emigrirten Officiere nicht zu besolden seien.

**) Vgl. oben S. 386 die Anmerkung zu Thugut an Gherardini vom 18. Nov.

l'affaire de Gênes y occasionne. Les princes voisins de la république invoquent de la manière la plus pressante la protection et l'appui de l'Empereur contre les dangers d'une invasion française. Je crois que S. M. se décidera à faire rassembler et concentrer sur la frontière du Milanais*) tout ce qu'il y a de troupes, et les y tenir prêtes à se porter au premier ordre, là où les circonstances pourront l'exiger. Une pareille mesure ne pourra en même temps qu'influer favorablement sur les déterminations finales de la république et la rendre plus traitable envers les alliés, quoique j'aie déjà observé dans ma dépêche d'hier, que même l'accession de Gênes à la coalition n'empêchera pas que l'Italie ne soit plus ou moins exposée. Je n'ai pas besoin d'ajouter ici, qu'en raison de nouvelles dispositions que la conjoncture commande, l'impossibilité d'envoyer des troupes à Toulon augmente de plus en plus. Heureusement l'on n'y en a plus nul besoin, et tous les avis que nous recevons de ce côté-là confirment unanimément, que le nombre considérable des troupes des différentes nations, qui de jour en jour y abordent, n'est non-seulement à l'heure qu'il est déjà plus que suffisant pour la défense de la place, mais s'accroîtra sous peu, au point d'inviter à de vigoureuses opérations offensives.

Dans cet instant je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois. Vous pouvez à la première occasion qui s'offrira renouveler à lord Grenville l'assurance, que nous ne tenons pas autrement aux projets de rétrocession en Lombardie qui n'ont été mis en avant, que parce que nous étions persuadés que, si la cour de Turin entendait ses véritables intérêts, elle y donnerait les mains avec plaisir, que nous abandonnerons sans peine cette idée, mais que, surtout après la malheureuse expérience que nous avons déjà des difficultés de faire des progrès en France, il sera juste, que S. M. destine à d'autres emplois la partie de ses troupes qui est encore à l'armée piémontaise, afin de faciliter et mieux assurer l'exécution des bonnes intentions de l'Angleterre et de ses promesses de nous procurer des acquisitions convenables aux Pays-bas, en Alsace et en Lorraine, promesses qui sans le concours effectif de grandes forces ne seraient jamais qu'une consolation bien vague.

---

254. COBURG AN WALLIS.

(H.-Kr.-R.-A. 13/ad 452. Orig.) H.-Qu. Bavay, am 24. November 1793.

Der sich in meinem Hauptquartier aufhaltende englische Minister Milord Elgin hat mir am 18. die hier anschlüssige Note übergeben.

Er eröffnet darin, dass der englische Hof ausser der Unterstützung, welche er den Royalisten in der Vendée zu schicken schon vorhero gesonnen war, noch besonders die Entschliessung gefasst hat, ein ansehnliches englisches Truppencorps an der französischen Küste ausschiffen zu lassen, welches nach der mündlichen Versicherung des Herrn Ministers wenigstens aus 15.000 Mann bestehen wird.

---

*) Diese Ordre erging unmittelbar darnach, wie Thugut am 27. November Starhemberg mittheilt.

Dasselbe ist bestimmt, die täglich an Anzahl und gewinnenden Vortheilen zunehmende Insurrection auf eine ergiebige und dem gemeinsamen Besten vortheilhafte Art zu unterstützen. Bei Zusammensetzung dieser Truppen hat man wahrgenommen, dass englischerseits wegen der verschiedenen gegen den Feind bereits ausser Land geschickten Armeen mehrere Gegenstände ermangeln, die zur sicheren Erwartung eines glücklichen Erfolges unentbehrlich sind. Deshalb wurde Lord Elgin von seinem Hofe befehliget, von mir 500 Hussaren, 150 bis 200 Jäger, ebensoviel Artilleristen und einige Feldkanonen zu verlangen.

Denen mehrmalen erhaltenen Allerhöchsten Weisungen zufolge habe ich mich sogleich an den Herrn Minister Grafen Mercy d'Argenteau nach der hier anverwahrten Beilage gewendet, und von ihm die hier weiters anschlüssigen Antworten gestern Abends erhalten. Lord Elgin dringt seit zwei Tagen unausgesetzt persönlich auf die äusserste Beschleunigung dieser Anstalten und beweiset einerseits die unfehlbar daraus entspringende Vortheile, andererseits die mit dem geringsten Zeitverluste verbundene Unmöglichkeit der ganzen Unternehmung, wie dessen zweite hier beigelegte Note E. Exc. bestätigen wird.

Meine hieraus entstehende Verlegenheit ist sehr gross, da ich sehr ungern die Abschickung eines derlei beträchtlichen Detachements und der dazu nöthigen Kriegsbedürfnisse auf meine Verantwortung zu nehmen mich bemüssigt sehe, weil die Entfernung von Wien zu viel Zeit erfordert, um die mir so sehr erwünschliche Einholung der Allerhöchsten Befehle mit der augenblicklichen Bewerkstelligung vereinigen zu können, die Lord Elgin von mir täglich mehrmalen mit dem kräftigsten Andringen fordert.

Da aber der Herr Minister Graf Mercy d'Argenteau die von dem englischen Hofe projectirte Unternehmung für höchst vortheilhaft erachtet, da er unseren dazu leistenden Beistand nicht nur in dem politischen Interesse des Allerhöchsten Hofes angemessen, sondern sogar unentbehrlich nothwendig findet, da meine eigene Ueberlegung mich überzeugt, dass eine mit militärischer Einsicht und denen für eine Kriegsoperation erforderlichen Bestandtheilen von jener Seite auf den Feind gerichtete Diversion der Beschleunigung des Friedens und der Zernichtung aller unrechtmässigen Gewaltträger von Frankreich weit nähere Hoffnung bietet, als die kostbarsten und eifrigsten Anstalten und Fürgänge von dem hiesigen Theile der Grenze; da ich mit dem Herrn Minister Grafen Mercy d'Argenteau ganz darin übereinkommen muss, dass es der Ehre und der bei einstmaligem Frieden zu führenden Sprache unseres Monarchen zu weit aussehendem Nutzen gereichen muss, wenn Allerhöchstderselbe an einer derlei dem gemeinsamen Zweck so fürträglichen Operation wesentlichen Antheil genommen hat: so habe ich in der treuesten Gesinnung, mit welcher ich alle persönliche Gefahr alsdann zu vergessen für Pflicht halte, wenn das Beste meines Allergnädigsten Monarchen dadurch verwahrlost werden könnte, mich entschlossen, das Aeusserste zu thun und das Verlangen des englischen Hofes zu erfüllen, obwohl ich anbei die Gefahr laufe, denen mir unbekannten Allerhöchsten Gesinnungen vielleicht entgegen zu handeln.

Aus meinem hier anverwahrten Schreiben an Milord Elgin werden E. Exc. im Ganzen ersehen, was ich veranlasset habe, worüber ich E. Exc. den Vortrag an Se. Maj. mit der besonderen allerunterthänigsten Bemerkung zu erstatten bitte, dass [von] Allerhöchstselbe[r] diese meine getroffene Anstalten nicht als eine Ueberschreitung der mir eingeräumten Gewalt, sondern als eine durch die Wichtigkeit der vorliegenden Gründe mir abgedrungene Aufopferung allergnädigst angesehen und zu Gnaden gehalten werden wolle.

Da die Einschiffung vielleicht ehestens erfolgen, vielleicht aber auch durch die tägliche Begebenheiten auf jener Küste noch verschoben werden könnte, so schicke ich einen eigenen Courier mit diesem gehorsamsten Bericht, um im Falle einer eintretenden Verzögerung vielleicht doch noch die Allerhöchste Befehle vor dem Abgang überkommen zu können; hiezu habe ich den Major Barco vom Barco'schen Husarenregimente bestimmt, weil er sich bei mir ausgewiesen hat....*)

---

255. WURMSER AN WALLIS.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 12/427 f.) H.-Qu. Hagenau, den 27. November 1793.

E. Exc. habe ich bereits dasjenige gehorsamst unterlegt, was ich unter dem 22. dem Herrn FML. Grafen von Wartensleben wegen der Nothwendigkeit erlassen habe, mich auf das Geschwindeste in der Kenntniss zu erhalten und Se. Durchl. den Herzog von Braunschweig von weiteren rückwärtigen Bewegungen abzuhalten.

Hierauf erhielt ich nun das in der Abschrift *lit. A* beiliegende Schreiben des Herrn Feldmarschall-Lieutenants vom 24. d., worauf ich ihm unterm 26. *sub B* eine Antwort ertheilet habe, aus welcher E. Exc. zu ersehen geruhen werden, auf welche unverzeihliche Art der Herzog von Braunschweig theils in seinem eilfertigen Rückzuge an mir gehandelt, theils die im Protokoll festgesetzte höchst nothwendige Besetzung von Nothweiler verweigert. Ein ferneres hier *sub C* abschriftlich beiliegendes Schreiben des Herrn FML. Grafen von Wartensleben vom 23., welches ich später als jenes vom 24. erhielt, weil es durch die Preussen an mich gesendet wurde, enthält die traurige Nachricht, dass die Feinde schon den 21. mit 600 Mann in der Stadt Zweibrücken waren, dann ein darin angeführtes Schreiben des Herzogs von Braunschweig an den General Wartensleben, worin die Aeusserung des Königs wegen der Blokade von Landau dahin gehet, dass, wenn wir zu derselben nicht concurriren, auch bei erfolgender Uebergabe weder ein Antheil von den erbeuteten Kanonen, noch das Besatzungsrecht uns zukommen würde; so unfreundschaftlich auch immer diese Aeusserung ist, so ist gegen dieselbe doch nichts einzuwenden, weil jede Einwendung fruchtlos wäre. Da es nun eine ausgemachte Unmöglichkeit ist, wenn ich nicht die ganze Armee und alle errungene Vortheile augenblicklich sacrificiren

*) Der Kaiser genehmigte die Absendung der 500 Husaren und 150 Jäger. (Resolution vom 5. December, Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 13/452.)

wollte, die anverlangte 6000 Mann abzugeben, so blieb mir nichts übrig, als dem Herrn FML. Grafen von Wartensleben unterm 26. den hier *sub D* beiliegenden ostensiblen Brief su schreiben, in welchem ich geäussert, die 6000 Mann unmöglich hergeben zu können, hingegen sowohl die Billigkeit einer blos verhältnissmässigen Theilung anerkannt, als auch wegen der Besatzung von Landau auf den Fall der Uebergabe die Sache so zu wenden gesucht habe, dass die alleinige Besatzung von Landau durch die königlich preussischen Truppen (die ohnedies nicht zu verhindern ist) nicht so sehr als ein Recht oder unangenehmer Vorfall, sondern vielmehr als eine Handlung angesehen würde, welche bei dem Vertrauen, das zwischen den hohen alliirten Höfen herrsche, nicht anders als angenehm, besonders bei der Ueberzeugung sein könne, dass die Vertheidigung dieser wichtigen Festung keinen besseren Händen anvertraut werden könne.

Hätte ich eine andere Sprache geführt und auf Theilung der Kanonen u. s. f. und gemeinschaftliche Besatzung der Festung gedrungen, so würde dies doch von keinem Erfolge gewesen sein und mir übles Geblüt und ungegründeten Verdacht bei den Preussen erregt haben, und hätten sie auch die Theilung eingewilligt, so würden sie aus den nämlichen Gründen die Theilung der Kanonen und des Besatzungsrechts in der Festung Fort Louis verlangt haben, wodurch ich in eine weit grössere Verlegenheit gerathen wäre....

---

256. L. COBENZL AN THUGUT.

St-Pétersbourg, le 29 novembre 1793.

. . .* Les nouvelles représentations que j'ai annoncé à V. E. devoir être faites à la cour de Berlin ont été remises au comte de Goltz avant-hier et expédiées par lui par estafette. Markow m'en a fait lecture, encore avant qu'elles fussent approuvées par l'Impératrice et vues de ses collègues. Autant que j'ai pu en juger à un premier aperçu, elles m'ont paru contenir ce que l'on pouvait dire à la cour de Berlin sur sa conduite dans les circonstances actuelles; elles vont nous être communiquées, et je suis dans l'attente d'un moment à l'autre de l'expédition qui doit avoir lieu à cet égard, soit par un courrier russe, soit par un à moi.*

---

257. THUGUT AN LEHRBACH.

Wien, den 30. November 1793.

Herr von Cesar ist neuerlich an mich zwar nur mit vorläufigen Insinuationen gekommen, vermög welchen der Berliner Hof über seine eigenthümliche Entschädigungsabsichten für künftige Campagne uns ehestens bestimmte Petita, welche auf Geldsubsidien hinausgingen, vorlegen würde. Worin nun selbe bestehen dürften, gibt uns eine von dem Herrn Grafen von Starhemberg soeben erhaltene Nachricht die Aufklärung zum Voraus.)...

*) Folgt die Mittheilung dieser Nachricht. (Vgl. Starhembergs Bericht vom 8. November und Postscript vom 12. November.)

Da mir Graf Starhemberg zu gleicher Zeit meldet, der englische Hof würde unverzüglich den Lord Malmesbury (vormaligen Chevalier Harris) nach Berlin abschicken und ihn zum vertraulichen Einverständnisse mit E. Exc. anweisen, so wollen dieselben ihrerseits sich bemühen, sich mit diesem Minister in das beste Vernehmen zu setzen und das Vertrauen, welches er E. Exc. bezeigen wird, in allen Punkten, worüber er sich herauslassen mag, unter Beobachtung der instructionsmässigen Rücksichten auf das Freundschaftlichste erwidern.*

258. L. COBENZL AN THUGUT.

St.-Pétersbourg, le 3 décembre 1793.

... Il est arrivé hier un courrier d'Alopeus, portant les réponses à l'insinuation, dont j'ai fait mention en date du 29. octobre; elle est absolument négative et porte sur la demande de vingt-deux millions de subsides qui devraient être payés entre nous, l'Angleterre et l'Empire.

259. WALLIS AN WURMSER.

(Orig.)

(Kr.-A. Oberrh. 13/25.) Wien, den 5. December 1793.

Was von E. Exc. mittelst der drei Anzeigen vom 27. des verstrichenen Novembermonats wegen der von dem Feinde geschehenen Attaquen und wegen anderer verschiedener die Preussen betreffenden Gegenständen in Vorschein gelanget ist, dies ist Sr. Maj. sogleich vorgetragen worden.

Wie sich Se. Maj. hierauf geäussert haben, dass E. Exc. bereits bekannt ist, dass die dermalige Beobachtungen in Rücksicht der vorwaltenden Umstände hauptsächlich darin bestehen können, erstens, dass die Blokade von Landau besonders bei nunmehr sich günstiger zeigenden Aussicht nicht gestöret werde; dass zweitens E. Exc. sich von der preussischen Armee nicht entfernen; drittens, dass der Besitz von Fort Louis gesichert bleibe, und viertens, dass der Armee zu ihrer Erholung, und um solche nicht zu Grunde zu richten, ruhige Winterquartiere verschaffet werden, welches Alles einer weitschichtigen Extension vorzuziehen sei, so bin ich ganz überzeugt, dass E. Exc. auf diese wichtigen Gegenstände von selbst den aufmerksamsten Bedacht nehmen und Sr. Maj. Willensmeinung genugzuthun bestens besorgt sein werden.

260. WURMSER AN WARTENSLEBEN.*)

(Copie.)

(Kr.-A. Cabinetsacten. Wurmser.) Hagenau, den 5. December 1793.

... Unter denen so vielen guten Wünschen, die ich Sr. Durchl. dem Herrn Herzog von Braunschweig über den letzten Sieg geweihet,

*) Dies Schreiben sendete Wurmser abschriftlich an den Hofkriegsraths-Präsidenten ein. (Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 13/B. ad 455.) Ein Bruchstück abgedruckt bei Wagner a. a. O. 198—199.

bestehet wohl der wichtigste darin, dass Dieselben in dem Besitze des höchsten Wohlwollens Sr. Durchl. des Herzogs für die Sicherheit des gemeinschaftlichen Besten, für die Erhaltung deren, wie Euer Hochgeboren sattsam bewusst ist, so theueren, mühsamen und von Sr. Durchl. so thätig unterstützten und mit höchstdessen unschätzbarem Beifall gekrönten Eroberungen und für die Aufrechthaltung des unverkannten Ruhmes der k. k. Waffen nunmehro, wo der Zeitpunkt unter allen bisherigen der allerkritischeste ist, die höchstwichtige Betrachtung meiner Lage und die unumgänglich nothwendige schleunigste Unterstützung von königlich preussischer Seite erzielen und mich auf das Allerbaldigste empfinden lassen möchten. Um aber Euer Hochgeboren vollkommen in den Stand zu setzen, die Sprache für mich mit denjenigen nachdrucksamen Vorstellungen führen zu können, mache ich Dieselben mit meiner Lage im Nachstehenden bekannt.

Der Feind hat seit dem 18. verwichenen Monats nur einige Tage ausgesetzt, wo er meine ganze Position nicht angegriffen hat; sonst hat er alle Tage, die Gott gab, mit überlegener Macht, mit häufigem Geschütz, meistens von schwerem Kaliber, mit Wuth, mit berauschten Enragés theils den linken Flügel, theils den rechten, theils das Centrum meines Corps d'armée, meistens meine ganze Position, vorzüglich aber stets den linken Flügel von früh Morgens bis in die späte Nacht so heftig attaquirt und bekanonirt, dass ich nach Gott es blos allein der Standhaftigkeit und beispiellosen Bravour unserer tapferen Truppen und ihren tapferen Anführern zu verdanken habe, dass ich nicht schon längst über den Haufen geworfen wurde.

Der Verlust, den ich dem Feinde Tag vor Tag zufügte, ist gewiss bedeutend genug, denn ich zähle mehrere Tage, wo ich bei meiner Einrückung Tausend der Feinde auf dem Kampfplatze dahingestreckt liegen liess. Schon in den ersten Tagen dieses anfangenden Monates sind 13 Kanonen und Pulverkarren nebst anderen mehreren Siegeszeichen unseren Siegern zu Theil geworden. . . .

Es bedarf keines Beweises, dass die halbmonatliche äusserst heftige Attaquen mein Corps d'armée empfindlich geschwächt haben. Wenn man auf die unausgesetzte in der schlechten kalten Witterung ausgestandene und noch im Felde unbeendigte grosse Strapazen, auf die abgerissene Montur, auf den Mangel an Mänteln, auf den schweren vielfältigen Redoutenbau, auf die beklemm zugeführt werdende Vivres, auf den Mangel an Fuhren zur Zufuhr der Fourage und des Holzes, welcher Mangel wegen anwachsenden Kranken und Blessirten durch die weite Transportirung in die Spitäler täglich mehr zunimmt, auf die in so unzählbaren Diensten aus dem Waffenstande abwesende Mannschaft, auf meine extendirte Position vom Rheinufer, von Drusenheim längs der Motter bis an Schweighausen, von da hinter der Zinsel über Reichshofen, sodann in dem Gebirge über Werd, den Liebenfrauenberg, Sulzbach, Matschthal oder Mallenthal bis nach Lembach, auf die grosse Anzahl der Vorposten, welche diese Position unentbehrlich erheischet, auf die Besetzung der Menge von Redouten und auf die Wichtigkeit des rechten Rheinufers unserer eigenen Länder wegen, besonders bei den unaufhör-

lichen Beunruhigungen und Bedrohungen, wo der Feind auch jetzt wieder seit mehreren Tagen Kehl beschiesst, einen einzigen Blick wirft, so wird jeder unparteiische Kenner und Richter die Unmöglichkeit einsehen, mit einem Corps d'armée, wie dermalen das meinige ist, die obbesagte Position von Drusenheim bis Lembach behaupten zu können. Setzt man nun das Allerbedenklichste zu obigen Betrachtungen, dass der bei Kaiserslautern nicht durchgedrungene Feind seine Macht von dort mit der bereits vor mir stehenden zahlreichen Armee vereinigt, dass es unausbleiblich zu meinem Zurückzug kommen muss, wenn ich neuerdings durch diese verstärkte Armee angegriffen werde, dass dieser Zurückzug den Verlust von Elsass, die Entsetzung von Landau und das Ueble auch selbst für die königlich preussische Armee — und wer kann das Unabsehbare bestimmen? — kurz die schädlichsten Folgen von der Welt nach sich ziehen wird, ferners dass dieser Zurückzug die neue Besetzung des rechten Rheinufers nothwendig machen und noch das Unglück mit sich bringen würde, dass sich gar keine Position herwärts der Lauter finden könnte, so wird es von sich selbst einleuchten, wie schleunig diesem unbegränzten Unglück vorgebogen und wie dringend die Mittel dagegen von königlich preussischer Seite beherzigt werden müssen, wodurch man die Möglichkeit auf den Augenblick finden könne.

Ich weiss k. k. Seits keinen anderen Vorschlag zu machen als diesen, dass königlich preussischerseits die Position von Liebenfrauenberg ausschlüssig angefangen zu Sulzbach, Matschthal, Lembach u. s. w. mit Einbegriff der diesem Posten anklebenden Vorposten schleunigst von mir übernommen werde, damit ich die jetzt alldort bestehende Truppen zu meiner Verstärkung an mich ziehen und der feindlichen Uebermacht die Spitze zu bieten im Stande sein dürfte. Sollte dieser Vorschlag dem soeben folgenden nachgesetzt werden, so bin ich meinerseits ebenfalls beruhigt, wenn nämlich 3700 Mann (als wie hoch sich meine Truppen von Sulzbach bis Lembach belaufen) königlich preussische Truppen mir anhero fördersamst zur Unterstützung zugeschickt werden wollen. Erhalte ich auf die eine oder andere Art keine schleunige Hilfe, so muss ich mich förmlich declariren und für der Verantwortung feierlichst verwahren, dass ich, wenn mich der Feind mit stärkerer Macht attaquirt, meine Position nicht behaupten kann.

Dass aber königlich preussischerseits diese Abhilfe getroffen werden könne, unterliegt umsoweniger einer Bedenklichkeit, als es notorisch ist, dass der Feind sich von der königlich preussischen Armee weggezogen hat. Unstreitig ist es also auch, dass 3700 Mann die königlich preussische Armee nicht herabsetzen, mich aber zum allgemeinen Nutzen unterstützen können, und dass die Schuld nicht an mir liegen wird, wenn man mich stecken lässt.

Euer Hochgeboren werden aus den angeführten Gründen *periculum in mora* gefällig einsehen und in ihrer auf Ehre im Geringsten nicht überspannt beschriebenen Gestalt Sr. Durchl. dem Herrn Herzog von Braunschweig vortragen und sich nur noch dieses von mir bemerken lassen wollen, dass sich auf das getroffene Uebereinkommen bei den unvorzusehen gewesten, durch die ausgehaltene einhalbmonatliche

schärfste Attaquen gänzlich veränderten Umstände nicht mehr bezogen werden könne, da es sich hier nicht um einen Willen oder ein Dafürhalten, sondern um die Möglichkeit handelt, ob ich mich mit einem so sehr herabgeschwächten Corps d'armée gegen eine jetzt so sehr anwachsende feindliche Armee in meiner Position behaupten und dem allgemeinen Nachtheil steuern könne. Schon vor dem obbemerkten Uebereinkommen hatte ich, ohngeachtet ich mir solche und so lang anhaltende Attaquen nie vorgestellt habe, schon den dringenden Wunsch geäussert, mir es nicht zuzumuthen, weiter als bis auf den Liebenfrauenberg mich zu extendiren; man beharrte aber königlich preussischerseits darauf, dass ich meinen rechten Flügel nach Lembach bringe.

Ich wagte das Aeusserste und brachte ihn dahin, und dadurch der verbundenen Allianz ein wesentliches Opfer; ich hielt alle Rasereien des Feindes bishero Gottlob siegend aus, nie war ich zudringlich, ich bat nur um eine ausgiebige Unterstützung von königlich preussischer Seite, wenn der Feind den Posten Lembach stark angreifen würde; Euer Hochgeboren sind von der erhaltenen Antwort informirt, ich fügte mich in meine Lage und that Alles, was man von einem ehrlichen Manne, von einem kaiserliche Truppen commandirenden Generalen fordern und erwarten kann.

Hier ist nun das Ziel meiner Kräfte, hier ist die Gefahr, hier ist die Wiederholung meiner obigen feierlichsten Verwahrung vor aller Verantwortung meiner Pflicht; denn es handelt sich um das Heil des Ganzen.

261. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, le 7 décembre 1793.

Je mets sous les yeux de V. E. dans la pièce ci-jointe N^{0} 1 un précis exact de tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée jusqu'au départ de cette dépêche, que je fais passer par un exprès, comme de coutume, d'ici jusqu'à Dresde au chargé d'affaires de la cour impériale, le baron de Rottenbourg, pour la transporter à Péterswald et la faire partir du dit endroit par estafette à Vienne.

J'ai conçu tout en français, puisqu'on devrait croire de traiter ici des affaires en France même; je n'ai pas encore entendu une seule parole en allemand, ni dans les audiences, ni dans les entretiens avec les ministres; et on le pousse par une affectation qui partout ailleurs est presque regardée comme déplacée, surtout en Allemagne dans les circonstances présentes. Je supplie V. E. de considérer, que j'ai été pressé en dressant cette dépêche pour la lui faire parvenir sans perdre de temps; j'attends avec empressement les résolutions ultérieures de cette cour sur le mémoire présenté et les ouvertures préalables des ministres, dont je ne manquerai pas de vous rendre un compte exact.

Je me suis permis quelques réflexions sur le ministère prussien et la situation politique de cette cour que je rectifierai dans la suite.

262. PRÉCIS EXACT

de ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Berlin tant aux premières audiences qu'aux entretiens avec les ministres du Roi.

(Orig.) Berlin, le 7 décembre 1793.

Mon rapport N⁰ 1 du 2 du courant contient le compte que j'ai rendu sur mon voyage et mon arrivée à Berlin le 1er à 10 heure du matin; celui du 6 N⁰ 2 a annoncé que j'avais eu les premières audiences chez le Roi et la famille royale, que j'ai présenté la lettre autographe de S. M. I. au Roi; et le P. S. N⁰ 3 en chiffres contenait, que le mémoire prescrit a été présenté au ministère prussien et nommément au comte de Finkenstein.

J'expose dans ce précis les détails. Le même jour de mon arrivée, le 1er après-dîner, j'ai annoncé aux trois ministres de cabinet, comte de Finkenstein, baron d'Alvensleben et comte de Haugwitz, de coutume ici, par écrit mon arrivée, que j'avais pressée malgré les mauvais chemins gâtés par le temps de la saison autant que possible, pour remplir les ordres de la cour impériale et l'empressement de la cour de Prusse sur ma mission; que je désirais par la même raison d'avoir bientôt l'honneur de m'entretenir avec Messieurs les ministres de S. M. prussienne.

Le même soir le 1er j'ai eu des réponses très-polies, dans lesquelles Mr. de Finkenstein me donna l'heure à 2 à midi, Mr. d'Alvensleben à six heures après-dîner, et Mr. de Haugwitz, sans fixer une heure, qu'il serait à ma disposition un tout l'après-dîner du 2.

Le 2 à midi je fus chez le comte de Finkenstein, vieillard respectable et fort conservé, même par les qualités d'esprit. M'ayant très-bien reçu, même avec beaucoup de distinction, j'ai exposé à ce ministre, combien la cour impériale avait été empressée de remplir les désirs de la cour de Prusse de continuer les explications touchant les affaires de France, et nommément par ma présence; que j'avais tout lieu de croire et d'espérer, qu'un ministre dont la réputation était si universellement établie, tant par sa façon de penser équitable que par ses lumières, contribuerait de son mieux, que l'heureuse intelligence, amitié et alliance qui subsistent entre l'Autriche et la Prusse seraient non-seulement conservées, mais de jour en jour plus étroitement resserrées, ce que S. M. I. souhaitait ardemment et en donnerait en toute occasion les preuves les plus sincères, comme elle le faisait à chaque occurence; que comme une suite de ces sentiments on espérait, que S. M. prussienne continuerait de contribuer à remplir les engagements qui subsistent pour conduire à une fin heureuse les affaires de France pour le bien général de l'Empire et de chaque état en particulier; que le haut ministère prussien voudrait bien continuer à y coopérer avec la sagacité et énergie connues; comme j'avais une lettre de S. M. l'Empereur pour S. M. le Roi, je priais S. E. de me procurer bientôt le bonheur de pouvoir la remettre au Roi.

Le comte de Finkenstein répondit très-gravement: qu'il était charmé de faire ma connaissance et de voir nouvellement par ma mission une preuve, combien les deux cours agissaient avec empressement et sincérité; que je lui rendais justice, si je croyais qu'il regardait l'intelli-

gence et sincérité entre les deux cours comme un événement heureux; que les affaires de France étaient certainement l'objet le plus important pour tous les trônes et peuples; qu'il fallait y remédier; que S. M. le Roi était dans les mêmes sentiments et dispositions; qu'on espérait, que je serais muni de telles instructions positives, que la cour de Prusse serait mise en état et dans la situation à faire entrer et employer dans la campagne de 1794 ce qu'on désirait, vu la situation indispensable dans laquelle le Roi et la monarchie prussienne, qui n'avait pas les mêmes ressources comme celle d'Autriche, se trouvait. Comme la lettre que j'avais à présenter au Roi serait probablement une lettre autographe de S. M. I., puisque j'en ne présentais pas la copie, il ferait encore aujourd'hui le rapport ministériel au Roi à Potsdam, persuadé qu'il m'attendait avec impatience, tant pour me revoir, ayant été si content de ma façon d'agir dans son quartier général, que pour satisfaire à son grand empressement, causé par la nécessité des circonstances, de voir arrangées les affaires dont il s'agissait.

J'ai fait connaître au dit ministre, que la lettre était autographe, et après l'avoir présentée au Roi, j'aurais l'honneur de présenter un mémoire au ministère, qui contenait les dispositions amicales de S. M. I. et servirait à continuer les négociations sur les affaires de France.

Chez le comte de Haugwitz j'ai exposé la situation présente et l'objet de ma mission presque de la même manière relativement aux deux cours et les affaires de France. Quant au personnel, j'ai tâché de flatter ce ministre, presque entrant dans les grandes affaires, par la réputation d'honnêteté et de loyauté (car il en parle beaucoup lui-même) dont il jouissait, et comme il avait traité les affaires comme ministre à la cour impériale, et même en campagne avec le Roi, on pourrait s'attendre avec confiance de sa part, qu'il y porterait les remèdes et les secours, que la chose et la situation de l'Empire même exigaient.

Mr. de Haugwitz étala avec emphase, combien il était convaincu de l'importance de l'objet, dont il était question; qu'il était persuadé, que la révolution en France était un ennemi commun; qu'il fallait y remédier; et qu'il espérait, que ma mission mettrait la cour de Prusse en état de faire ce qu'elle était sincèrement disposée de remplir; qu'au reste sa maison serait toujours ouverte pour moi; et que je pouvais lui parler des affaires à l'heure quelconque.

Mr. Alvensleben m'a reçu en gala, le cordon de l'aigle rouge sur l'habit. Ma première allocution était presque la même que chez les autres. Celui, à ce qu'on prétend, moins instruit que les autres, parla aussi du danger relativement aux affaires de France. Dans la suite du discours celui voulait faire valoir la tranquillité qui régnait dans la monarchie prussienne; mais il finit aussi, qu'il fallait mettre la cour de Prusse en état de continuer sa coopération.

Le 3 j'ai fait les visites au corps diplomatique et aux attachés aux différentes cours de la famille royale pour être présenté; le 4 le Roi est venu de Potsdam s'établir en ville; dans la matinée j'ai eu du ministre Finkenstein le billet ci-joint, et à 11 heures j'ai été conduit par le même à l'audience chez le Roi.

Je me suis épuisé dans cette audience à faire sentir au Roi le désir politique et personnel de S. M. l'Empereur de continuer et de resserrer de plus en plus la bonne intelligence, l'alliance et l'amitié entre les deux monarques et les deux monarchies; d'exposer la nécessité, surtout relativement aux affaires de France, pour continuer conjointement les efforts de les finir, et de remplir les engagements et les différentes obligations qui subsistaient à l'égard de cet événement; qu'en conséquence de ma mission, qui était une nouvelle preuve de l'Empereur, combien il était empressé d'aller au devant des désirs du Roi, j'avais l'honneur de présenter à S. M. la lettre autographe de S. M. I.; que je tâcherai par ma conduite personnelle de mériter la continuation de la bienveillance royale, dont j'avais eu des preuves si flatteuses au quartier général.

Le Roi a été parfaitement bien disposé; il a maigri par son voyage en Pologne, et m'a dit en raccourci ce qui suit: „Vous pouvez être persuadé, que je suis continuellement dans les sentiments sincères et loyaux d'amitié et de liaison avec l'Empereur; j'ai fait jusqu'à présent mon possible dans les affaires de France; et je vous donne aussi ma parole, que je continuerai avec vigueur en voyant bien la nécessité; mais je suis dans une situation relativement à mes propres pays, qu'il me faut indispensablement du secours et des subsides; le numéraire me manque; ce que j'ai eu, est sorti du pays; cela cause des plaintes universelles qui me mettent dans la nécessité d'y penser et d'y porter remèdes pour prévenir les inconvénients et les maux qui pourraient en être la suite, surtout dans les dispositions des esprits que la révolution en France a presque partout plus ou moins communiquées. J'espère, que vous êtes muni des telles instructions en conséquence pour prendre promptement les arrangements désirables et nécessaires, puisque l'objet et le temps pressent, pour régler les mesures en conséquence à l'égard de la campagne prochaine, surtout aussi pour les magasins; vous rendrez par là un service important à votre maître, à moi-même et à la cause commune.

Sur ces déclarations qui dénotent clairement dont il s'agit, et qui développent les conditions sous lesquelles on continuerait du côté prussien dans la campagne prochaine, presque sous une condition *sine qua non*, la coopération, j'ai employé tout le possible pour faire envisager au Roi la situation de la monarchie autrichienne après une guerre de trois ans contre les Turcs, impliquée dans la guerre actuelle avec une triple force; guerre qu'elle aurait pu sans contredit éviter, qu'elle fait pour le bien général surtout de l'Allemagne comme puissance coalisée, comme chef et membre de l'Empire et sous les mêmes titres que la Prusse, liée par les mêmes titres et engagements; que le numéraire de la monarchie sortait en plus grand nombre des pays héréditaires; que les provinces étaient de même grandement épuisées en hommes; que jusqu'ici la maison d'Autriche n'avait aucun dédommagement. Vu ces réflexions et vu les engagements de S. M. prussienne on espérait, qu'elle voudra continuer avec la même vigueur et force jusqu'à la fin.

Le Roi me dit: „Je ne demande pas tout de votre cour; l'Angleterre et l'Empire y doivent contribuer; le dernier surtout ne fait pas grandes choses; les

princes veulent, qu'on les défend et qu'on emploie tout pour eux sans y contribuer en proportion. Je ne demande plus rien en territoire, ni sur la France, et je conviens que vous devez avoir un dédommagement qui peut se prendre sur la France; mais il me faut des subsides pour être mis dans le cas de pouvoir agir avec vigueur dans la campagne prochaine, ou il faut tâcher de finir. La monarchie autrichienne a des ressources que je n'ai pas; à la fin l'Angleterre aura la meilleure partie de dédommagement en se tenant vraisemblablement aux îles."

J'ai répondu au Roi, que j'étais autorisé de manifester à S. M. de la part de l'Empereur, que S. M. I. constaterait de son côté avec plaisir ses sentiments d'amitié par toutes les preuves d'intérêt, d'empressement et de bonne volonté que les conjonctures mettraient à même l'Empereur à donner à S. M. prussienne, qu'en conséquence j'avais l'honneur de remettre au ministère un mémoire, moyennant lequel le fil des négociations entamées au quartier général serait repris.

Ceci fini en affaires, le Roi me demanda, si l'Empereur allait aux Pays-bas? comme S. M. se portait? si l'exécution de la Reine avait fait à Vienne une sensation proportionnée au forfait? qu'il en était encore, comme le reste de la famille royale, tout saisi; si la nation hongroise ne faisait pas un offert en subsides d'argent et en recrues dans la situation présente?

J'ai répondu au premier, qu'on en parlait à Vienne en ville; mais que ni S. M. ni le ministère m'en avait confirmé le bruit causé par des envois d'équipages et de chevaux pour S. A. R. l'archiduc Charles; que la sensation sur la malheureuse mort et sur la manière qui eut lieu avait été la même; que la Hongrie fournissait ce que la constitution lui imposait, et qu'au reste dans le royaume et dans toutes les autres provinces régnait une parfaite tranquillité, et qu'on s'empressait partout de donner les marques du plus grand attachement pour son souverain.

En sortant de l'audience chez le Roi, le ministre Finkenstein qui resta dans l'antichambre me dit: „Mr. le comte! j'attends avec impatience le mémoire que vous m'avez fait espérer."

Tout de suite, après l'audience chez le Roi, j'ai eu celle chez la Reine régnante, qui fut d'une politesse extrême, se repliant sur son attachement à la cour impériale comme une suite de reconnaissance pour les bontés que la cour impériale avait toujours eues pour la maison de Darmstadt, surtout son grand-père.

La Reine douairière fut fort honnête, s'informant de la santé de la famille impériale; le prince Ferdinand très-poli et madame la princesse, tante de feu madame l'archiduchesse Elisabeth, s'informant beaucoup de la santé de S. M. I.

Encore le 4 au soir je mandai par billet, ce qu'il faut ici chaque fois, — tant l'accès chez les ministres est sujet aux formes, — au ministre Finkenstein l'empressement de lui présenter le mémoire en question; l'heure me fit donnée à cinq heures après-midi.

J'ai présenté le mémoire au dit ministre, en lui marquant qu'il y trouverait les sentiments sincères et loyaux de la cour impériale envers

celle de Prusse; — que je redoublai de puissance...*) dans ceux de S. M. prussienne et de son ministère, surtout de Mr. le comte de Finkenstein, qui se ferait en appuyant la cause commune un mérite personnel et politique, tant pour l'humanité que pour le bien général de l'Empire et de tous les états. Le ministre entra, de même comme le Roi à l'audience, en matière presque d'un ton différent à la première entrevue le 2, exposant avec ardeur, qu'on espérait que je serais muni d'instructions positives sur les insinuations faites à la cour impériale par le chargé d'affaires Cesar, et que Mr. de Lucchesini était chargé d'appuyer avec empressement et énergie; que le Roi et sa monarchie étaient dans la situation d'avoir des secours, si on avait besoin de sa coopération dans la campagne 1794; que les frais énormes de deux premières campagnes avaient absorbé le numéraire, même sorti du pays; que cette guerre contre la France était si éloignée des provinces prussiennes, par conséquence de tout autre nature et exigence que les guerres passées; que la maison d'Autriche était la partie attaquée et le Roi ferait comme auxiliaire et allié tout ce qui était dans son pouvoir.

J'ai cru être du temps et de nécessité d'exposer avec toute la modération possible et avec une extrême délicatesse au comte de Finkenstein la vraie situation des choses et les raisons sur le commencement de cette guerre: ce qui s'était passé entre les deux cours de Vienne et de Berlin; les engagements et les obligations concluses; la différence de la situation entre les deux cours relativement aux indemnités; l'emploi de forces; les qualités de chaque puissance dans la participation des engagements et obligations comme parties principales, alliés, puissances coalisées et membres du corps germanique; le danger imminent pour toute l'Europe et tous les états, si cette guerre n'est pas continuée avec vigueur et conduite à la fin désirable.

Le comte de Finkenstein finit: „J'examinerai avec mes collègues le mémoire; nous en ferons le rapport au Roi et prendrons avec vous, Mr. le comte, les mesures ultérieures, en vous invitant peut-être à une conférence avec le ministère; l'Angleterre envoie ici sur le même objet lord Malmesbury, quoique le ministère britannique montre peu de disposition favorable sur les propositions que le Roi y a fait faire sur cet objet de secours en question; il est à souhaiter, qu'il soit réglé d'après les désirs du Roi et l'exigence du cas promptement, pour pouvoir prendre les mesures en conséquence."

Le 5 à cinq heures du soir je fus présenté à madame la princesse Henri, femme du prince Henri, qui est une savante et nouvelliste; elle me traita avec beaucoup de distinction et s'entretînt avec esprit sur la révolution en France.

Je suis encore trop peu de temps ici pour porter un jugement mûr et suffisant sur toutes les personnes en place et qui influent comme les vrais mobiles de la machine; mais il me paraît, par les abstractions que j'ai faites, que l'alliance avec la maison d'Autriche, que les plus impartiaux disent dénaturée, pèse au Roi, au ministère et à tous les

*) Scheint Etwas zu fehlen.

Prussiens; ayant obtenu par elle les énormes acquisitions en Pologne, leur but est accompli, en induisant la maison d'Autriche dans une guerre, où elle a employé toute sa force, et qui seule lui put mettre des entraves à la dite acquisition. Le soin principal de la Prusse paraît être dans ce moment-ci de pouvoir sortir de façon quelconque de la coalition, et par conséquent de la coopération à la guerre contre la France. L'intention principale paraît être d'empêcher que la maison d'Autriche ne soit agrandie par des acquisitions d'indemnité; d'effectuer que la paix se fasse, et que la Prusse se mette dans la situation à pouvoir la prescrire à l'imitation de celle de Reichenbach; de se ménager un allié pour la France: en se trouvant ici en négociation, il n'est pas difficile de s'apercevoir que les dispositions générales sont telles, comme si l'alliance entre la maison d'Autriche et la Prusse n'existait pas; on parle et on agit en conséquence, tout ce qu'on en dit n'est que vernis et affectation.

Le ministre Finkenstein, qui depuis quarants ans est au fond anti-autrichien, et qui pendant bien du temps a dû suivre les impulsions directrices du ministre Hertzberg, ennemi juré de la maison d'Autriche, a trop de savoir-vivre et de routine ministérielle que de donner lourdement à connaître sa vraie façon de penser; cependant je crois d'avoir aperçu, dans deux entretiens ministériels, qu'il n'est ni porté pour l'alliance, n'en n'étant pas le mobile, ni pour la continuation de la guerre.

Le ministre d'Alvensleben ne paraît pas être un ressort bien actif dans la machine; il tient trop aux principes prussiens pour en pouvoir espérer une coopération efficace; on dit qu'il souhaite la paix, et qu'il parle des frais énormes que la Prusse devait faire en continuant la guerre.

Le ministre Haugwitz est celui qui est appelé depuis l'absence de Lucchesini plus fréquemment chez le Roi. On le dit hypocrite politique, faux et vacillant dans ses propos, aimant à induire et de donner aux paroles des autres le sens qui lui convient. Je crois presque de m'avoir aperçu dans les entretiens que j'ai eus avec lui, que ce portrait pourrait être vrai; de toute façon, je serai bien sur mes gardes de n'être point la dupe de ce ministre, puisqu'on prétend que, quoiqu'à peine entré dans les affaires politiques et dans le ministère, il aimait à en faire.

En général, on cherche, et surtout Haugwitz, qui est fort bien avec le second ministre de Russie Mr. d'Alopeus, à cultiver et à se replier sur la Russie; on paraît généralement être mécontent et même animé contre l'Angleterre, voyant avec regret que cette puissance aille de meilleure foi, avec loyauté et énergie, dans les affaires de France, et qu'elle s'approche de la maison d'Autriche. Lehrbach.

---

263. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den Reichs-Vicekanzler COLLOREDO). (Orig.) Berlin, den 9. December 1793.

E. Exc. erhalten andurch den Verfolg in denen aufhabenden Geschäften dessen, was sich darin weiter ergeben hat; in der Hoffnung, dass die Depesche vom 7., welche den 8. mit einem Courier nach Dresden abgegangen ist, richtig wird eingetroffen sein.

Nach der am 5. Abends erfolgten Rückkunft des Herrn Fürsten von Reuss war derselbe den 6. bei dem Minister Haugwitz, welcher sich gegen Jenen mit Folgendem herausliess: „der Graf Lehrbach ist inzwischen angekommen, um die verlangte *moyens pécuniaires* mit dem königlichen Hofe in Ordnung zu bringen; er hat ein Memoire übergeben, welches den König und das Ministerium in Verwunderung *(surprise)* gesetzt hat, da dasselbe nichts enthält, was auf den in Frage stehenden wichtigen, schleunig und unausweichlich zu berichtigenden Gegenstand einen Bezug hat; — der König ist deshalb ganz betroffen. Man hat gehofft, dass der Graf Lehrbach ganz bestimmte Weisungen zum Abschlusse über Jenes, was Herr Cesar zu Wien umständlich und genau dem k. k. Ministerio eröffnet hat, mitbringen würde, da es die Zeit erheischt."

Der Herr Fürst von Reuss äusserte, dass er allerst angekommen und von denen Geschäften noch nicht unterrichtet seie; er wisse aber durch mich so viel, dass das übergebene Promemoria die aufrichtigste Versicherungen enthielte, dass der kaiserliche Hof Alles thun würde, was in seinen Kräften stünde. Ich hatte dieses zu äusseren dem Herrn Fürsten gleich bei seiner Ankunft an die Hand gegeben, damit nichts Verfängliches entstehen möchte.

Der Minister Haugwitz fuhr gegen den Fürsten Reuss fort: „Ich will Ihnen dahero sagen, worum es zu thun ist; der König kann den Krieg ohne Geldaushilfe nicht mehr fortsetzen; er begehrt daher 22 Millionen Thaler."

Der Herr Fürst bezeigte ihm deshalb seine grösste Befremdung mit dem Ausdrucke: „Wie kann dieses Oesterreich zugemuthet werden und wie ist es möglich, diese Summe zu schaffen?" Graf Haugwitz bemerkte, dass er allererst die Austheilung hören möchte; neun Millionen sollten von England, zehn vom Reiche und drei von Oesterreich bezahlt werden; da aber das von Graf Lehrbach übergebene Promemoria kalt ist und davon Nichts enthält, so muss der König und das Ministerium glauben, man declinire den ganzen Antrag.

Inzwischen diese Unterredung geschehen ist, hatte ich bei dem Grafen Haugwitz, nachdem ich dem Minister Finkenstein das Memoire übergeben hatte, eine Stunde begehrt, um zu hören, was er nach übergebenem Promemoria etwa äussern möchte.

Der Herr Fürst von Reuss brache die vorbemerkte Unterredung damit ab, dass er nicht zweifle, ich würde, da ich eine Stunde begehret hätte, den Grafen Haugwitz gänzlich beruhigen. Der Herr Fürst von Reuss hinterbrachte mir diese den 6. Abends gehabte Unterredung.

Den 7. Früh 11 Uhr hatte ich bei dem Grafen Haugwitz die Stunde; das mir Geäusserte ist genau Folgendes: „Je ne puis pas vous cacher, Mr. le comte, que le Roi et nous tous sommes surpris sur le contenu de votre mémoire; au lieu d'y trouver à notre attente une résolution formelle aux demandes faites à votre ministère par Mr. Cesar, on ne nous répond en rien, — apparemment que vous avez des instructions

particulières; car sans obtenir des moyens pécuniaires dans la somme de 22 millions d'écus, le Roi est hors d'état de coopérer dans la campagne de 1794; en recevant cette somme, il agira avec vigueur et souscrira avec plaisir aux indemnités que la maison d'Autriche prendra sur la France."

J'ai répondu au comte de Haugwitz: que je devais être de mon côté surpris, que S. M. le Roi et son haut ministère ne trouvaient point dans le mémoire présenté les assurances les plus sincères et les plus positives de l'amitié de S. M. l'Empereur, ainsi que ses bonnes dispositions de la constater par toutes les preuves qui étaient dans son pouvoir; que Mr. de Cesar avait fait des insinuations vagues sur un secours pécuniaire pour la troisième campagne qui avaient dû surprendre la cour impériale, vu sa propre situation et les obligations, concerts et stipulations entre les deux cours.

Le comte de Haugwitz continua: „Mr. Cesar a fait des ouvertures claires et détaillées; Mr. le baron de Thugut est entré avec lui en matière, et a promis que vous, Mr. le comte, seriez envoyé à Berlin et chargé d'instructions claires et positives pour régler cet objet; Mr. Cesar a exposé la distribution, suivant laquelle on demandait de l'Angleterre neuf millions, de l'Empire dix, de la cour impériale trois; qu'il est humiliant pour la Prusse d'être dans la nécessité indispensable et absolue de faire cette démarche et cette demande; Mr. Cesar a laissé tout par écrit à Mr. le baron de Thugut. J'ai cru me faire un mérite, en exposant à la conférence sur cet objet que la maison d'Autriche, ayant un si grand fardeau par cette guerre, devait être soulagée, et que le payement de trois millions ne serait pas un objet fort onéreux pour cette grande et puissante monarchie; la Prusse est un état militaire; il faut même céder aux demandes du conseil de guerre; depuis que je suis ministre d'état, je dus me mettre dans l'esprit d'administration; les deux campagnes nous ont coûté 40 millions d'écus; les 22 millions que nous demandons ne sont que le tiers de ce que la prochaine campagne coûtera."

Sur tout ceci j'ai employé de mon côté tout au monde pour exposer, comme mes propres idées, à ce ministre, combien la maison d'Autriche était épuisée en hommes et moyens pécuniaires, soutenant après une guerre coûteuse contre les Turcs celle contre la France, à triple force presque plus éloignée du cœur de la monarchie autrichienne que celle que la Prusse faisait; que l'empressement avec lequel la cour impériale m'avait envoyé pouvait bien prouver au Roi et à son ministère, que l'Empereur faisait tout ce qui était dans son pouvoir, sans quoi ma mission n'aurait pas eu lieu et serait superflue; que la demande de 22 millions était de nature qu'il fallait savoir clair et en détail les intentions de la cour de Prusse; qu'on m'avait bien dit à Vienne que Mr. Cesar avait parlé de ces 22 millions, mais que j'avais ignoré la distribution faite sur le concours; que je priais instamment le ministère de me la donner par écrit pour en rendre compte à ma cour, à laquelle j'avais déjà fait part de ce que S. M. le Roi m'avait dit dans la première audience, et que, comme l'Empire et l'Angleterre

entrent dans cette distribution, il fallait pourtant et nécessairement prendre en délibération un objet aussi important; que j'avais déjà mandé à la cour que S. M. le Roi m'avait dit dans la première audience, qu'il lui fallait pour continuer la guerre avec vigueur des subsides.

Mr. de Haugwitz répondit à ceci: „Nous ne voulons point l'ap-„peler des subsides, mais moyens pécuniaires, pour ne pas augmenter la „douleur, dans laquelle nous sommes dans nos finances; les grands „seigneurs ne mesurent pas les termes."

Pour ne rien dire qui pouvait déplaire de façon quelconque, j'ai avalé la réflexion que j'aurais pu faire à cette occasion à Mr. de Haugwitz, et sur ce que S. M. l'Empereur lui devait avoir dit aux audiences du congé relativement à la note de Merle, et de l'acquisition en Pologne.

Il continua: „Votre cour a eu aussi le temps de se concerter avec la cour d'Angleterre, depuis que Mr. Cesar a fait les insinuations."

Sur ceci j'ai entrepris avec lui tout de suite le calcul du temps; et je lui ai clairement démontré, que le temps physique ne l'aurait pas permis, du moins pour avoir une réponse de Londres jusqu'à mon départ.

Il finit: „Le comte de Finkenstein vous remettra une note en réponse sur le mémoire présenté."

Damit endigte sich diese Unterredung, die ich wohlbedächtlich nach ihrem ganzen und wahren Inhalt, ob sie gleich etwas weitläufig ist, einberichte. Es ist sich mit denen hiesigen Ministern, besonders mit dem Grafen Haugwitz, welcher ganz sicher ein inspirirter herrenhuterischer Heuchler ist, nicht genug in Acht zu nehmen, um nicht compromittirt zu werden, keine Prise, auch in Rücksicht einer Klage und eines daraus zu nehmenden sehr erwünschlichen Vorwands zu geben. Nach geendigter dieser Unterredung und bei dem Weggehen war Graf Haugwitz ganz auffallend verlegen und, wie man sagt, in sichtbarem Embarras.

Kaum als ich gegen 1 Uhr Nachmittags von dieser Unterredung nach Hause kam, fand ich die Ausrichtung, dass ich den nämlichen Tag den 7. Abends 6 Uhr zu dem Herrn Grafen von Finkenstein kommen möchte; ich verfügte mich dahin und derselbe äusserte Folgendes:

„Je ne puis pas vous cacher, Mr. le comte, que S. M. le Roi et nous tous sommes très-surpris sur le contenu du mémoire que vous nous avez fait l'honneur de nous remettre; on a eu lieu de croire et d'espérer, que vous seriez muni d'instructions claires et positives pour arranger ici les demandes que Mr. Cesar a faites à votre cour pour des secours pécuniaires pour la coopération dans la campagne prochaine, sans lesquels le Roi est absolument hors d'état d'y contribuer; la saison étant si avancée, le Roi doit prendre des dispositions relativement aux quartiers d'hiver de ses troupes en campagne; ces dispositions dépendent en grande partie des arrangements en question touchant les 22 millions. Le Roi nous a en conséquence ordonné de vous remettre un mémoire pour vous demander positivement, si vous n'êtes pas muni d'autres instructions que ce que votre mémoire

contient; en ce cas il serait mis dans la nécessité de prendre incessamment ses mesures en conséquence."

Der Ton, mit dem diese Eröffnung geschahe, war sehr auffallend und gegen die vorige Unterredungen imposant. Ich fasste alle Gelassenheit zusammen und stellte dem Herrn Grafen von Finkenstein, mich auf seine grosse Einsichten, Gerechtigkeit und Erfahrung berufend, vor, dass das übergebene Memoire von jedem billig Denkenden gewiss freundschaftlich angesehen werden müsse: meine Sendung, die so schleunig als möglich erfolgt und von mir mit Tag- und Nachtreisen, ungeachtet der entsetzlichsten üblen Wege und Witterung geschehen wäre, beweise, dass der kaiserliche Hof in allem Thunlichen entgegengehe. Der Herr von Cesar habe zwar von 22 Millionen Beihilfe zur nächsten Campagne gesprochen und der Herr Graf von Haugwitz habe mir von einer Distribution Erwähnung gemacht, von der mir nichts bekannt seie; que l'objet était si important et si grave, qu'il fallait avant tout le tirer au clair, seulement pour en pouvoir parler, discuter et le prendre en délibération; qu'en conséquence je suppliais le haut ministère royal de s'expliquer clairement la-dessus avec moi, et de me le donner par écrit pour en rendre un compte exacte à ma cour.

Le comte de Finkenstein me dit: „S'il vous plaît, monsieur, de lire le mémoire (ci-joint N⁰ [4]) que j'ai ordre de vous remettre."

Ich lase solches und bemerkte, dass ich bereit wäre, dem hohen Ministerio schriftlich darauf zu antworten, wie ich die Ehre gehabt hätte, mündlich denen sämmtlichen Herren Cabinetsministern, besonders aber dem Herrn Grafen von Finkenstein in der aufrichtigsten, freundschaftlichsten Sprache zu eröffnen. Hierauf erwiderte dieser: „Il n'est pas nécessaire d'y répondre par écrit; nous exposons au Roi vos réponses. Je crains que cette situation et manière d'agir ne fasse pas des impressions désagréables au Roi qui, quoique pas préjudicieuses à l'union et l'amitié qui subsistent entre les deux cours, que je voudrais voir continuer éternellement, ne produiront pas un bon effet pour les affaires de France; car le Roi est obligé de prendre les mesures pour les quartiers d'hiver. J'exposerai au Roi vos demandes de vous donner par écrit en détail, comme vous dites, nos désirs, quoique Mr. Cesar l'ait fait avec tous les détails possibles, en lisant sa dépêche qui contenait clairement nos demandes à Mr. le baron Thugut et en entrant avec lui en négociation." Sur ma demande, si Mr. Cesar l'avait communiqué par écrit, comme on m'avait dit ici? il répondit: Non, Monsieur, il le lui a lu."

J'ai dérechef employé tout pour amadouer ce ministre, en lui exposant, combien il augmenterait sa gloire ministérielle en contribuant d'arranger cette affaire pour le bien général et de tous les états; qu'il augmenterait la reconnaissance que surtout la cour impériale lui aurait pour un service aussi distingué rendu même à l'humanité.

Ich habe durch dieses den Herrn Minister wenigstens geschmeidiger gemacht und ihn in die Nothwendigkeit gesetzt, Alles dieses dem Könige zu hinterbringen und in das Geständniss zu setzen, dass er

mich weder mit Drohungen, noch mit seinem imponirenden Ton aus meiner fast demüthigen Fassung gebracht hat.

Hierin bestehet das Umständliche.

Nach meiner geringen Einsicht hat man durch Drohungen ab- und herausschrecken wollen, besonders ehe noch der Lord Malmesbury ankommt; vielleicht auch hat man eine Gegenerklärung erwartet, wenigstens gewünscht, um Vorwände zu finden, nach der hiesigen Lage, Verfassung und Denkungsart die Schuld im Publico von sich abzuwälzen. Die Bemerkung, der dermalige Krieg seie nicht wie die andere und zu weit entfernt, will gerade so viel sagen, als wenn es nur immer ein Krieg mit dem Hause Oesterreich sein müsste. Was nun der Minister von Finkenstein mir weiter äussert oder mittheilt, steht zu erwarten.

(Beilage.) A MR. LE COMTE DE LEHRBACH,
(Orig.) envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur.

Le ministère du cabinet de S. M. prussienne s'est empressé de porter à la connaissance du Roi son maître la note que Mr. le comte de Lehrbach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, lui a remise en date du 4 de ce mois.*) Sa Majesté s'était flattée, d'après les ouvertures qu'elle a fait faire récemment à la cour impériale, de trouver dans ce mémoire une réponse analogue à la franchise avec laquelle S. M. s'est expliquée envers S. M. l'Empereur sur les moyens pécuniaires qui seuls peuvent la mettre en état de continuer sa coopération vigoureuse à la guerre actuelle, et conforme en même temps aux circonstances qui, vu la saison extrêmement avancée, sont de nature à ne permettre aucun délai. Elle s'est apperçue avec d'autant plus de surprise, que son attente n'a point été remplie à cet égard, que sur la demande qu'elle avait faite, depuis son départ de l'armée, à S. M. I., de vouloir bien lui envoyer à Breslau une personne de confiance relativement à cet objet, on lui fit espérer en réponse, que Mr. le comte de Lehrbach allait se rendre à Berlin avec des instructions propres à satisfaire aux justes désirs du Roi. S. M. vient en conséquence de nous ordonner, de prier Mr. le comte de Lehrbach de vouloir bien nous faire connaître, le plutôt qu'il sera possible, s'il se trouve muni d'instructions et de pleinspouvoirs pour traiter sur les conditions que S. M. s'est vu obligée d'attacher invariablement à la continuation de sa coopération à la guerre actuelle? Elle désire avec ardeur d'obtenir promptement de Mr. le comte de Lehrbach une réponse catégorique par rapport à ces conditions, attendu que, la campagne actuelle étant maintenant terminée, il est d'une nécessité indispensable de faire prendre aux troupes du Roi des quartiers d'hiver, à l'égard desquels S. M. se verrait à regret forcée, par une trop longue incertitude, à s'en tenir aux mesures qu'elle a annoncées.

A Berlin, le 7 décembre 1793. Finkenstein. m. p. Alvensleben m. p. Haugwitz. m. p.

---

264. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 9. December 1793.

Den 8. nach der Cour bei dem Könige redete mich der Oberst Mannstein bei Hofe an, er wünsche mit mir in seinem Quartier eine Unterredung zu haben. Ich ginge mit ihm dahin; seine Aeusserung war folgende: „Der König setzt sein ganzes Vertrauen auf Sie. Derselbe meint es gewiss gut. Er wird mit Nachdruck handlen. Ich, Mannstein, will Alles beitragen, mit Aufrichtigkeit und Nachdruck

*) Vergl. oben S. 394. Nr. 248. Beilage *B.*

leisten; was ich äussere, ist als Soldat, nicht ministeriell. Der Kaiser muss und soll eine angemessene Entschädigung haben; nehme er ganz Elsass und Lothringen, auch die Grenzplätze und Districte in den Niederlanden, was thut es uns? — Wir haben genug. Die angeführten Acquisitionen für Oesterreich schaden uns nichts, wir sind davon entfernt. Aber Geld müssen wir haben, bald haben, damit Alles vorbereitet werden kann. Bis Anfangs April muss Alles bereit sein, wird die Zeit versäumt, so ist schon für die dritte und künftige Campagne viel verloren. Was sind drei Millionen Thaler für Oesterreich in diesem Anbetracht, dass der König eifrig mithält und Oesterreich zu Allem verhilft?"

Da ich den v. Mannstein wenigstens anscheinlich gut fande und ihn immer mehr vertraulich machen wollte, so dankte ich ihm dafür, suchte ihm alles Schmeichelhafte zu sagen und ihm die Lage der Sache, wie ich sie einberichtet habe, vorzustellen: dass Herr von Cesar vage Insinuationen gemacht habe. Die Sache erfordere eine genaue Kenntniss, zudem England und das Reich mit ins Spiel käme; die Herren Ministers sollten mir Alles klar und schriftlich geben, um den kaiserlichen Hof darnach zu unterrichten; er wisse und könne am besten beurtheilen, was der Krieg dem Hause Oesterreich koste; man würde ihm viele Erkenntlichkeit haben, wenn er, Oberst Mannstein, als das Vertrauen bei dem Könige geniessend und die Rücksicht habend, seine gute Dienste zum Besten der Sache eintreten liesse.

Er antwortete: „es kann wol sein, dass Cesar nicht Alles gehörig angebracht habe. Man muss aber das Reich einspannen, welches will, dass man Alles für die Reichsfürsten thue und diese wollen nichts oder wenig leisten. Es gibt auch noch andere Plane." Ich bemerkte hierauf: „auch dieses hat Herr von Cesar zu Wien im Allgemeinen berührt; es ist ja ganz natürlich, dass der kaiserliche (!) Hof an mich nun die nähere Aufklärungen mache."

Herr von Mannstein äusserte hiebei: „Cesar hätte dieses noch nicht sagen sollen, — nun ist Lucchesini zu Wien, der wird Alles betreiben und ins Klare setzen; wenn die Höfe einig sind, so muss auf einen soliden Operationsplan gedacht werden; dazu wird nöthig sein, eine geschickte verträgliche" — zu verstehen gebend, dass es nicht Graf Wartensleben sein mögt — „gut denkende Militärperson anhero nachzusenden; nach dem einmal berichtigten Plan muss jede Armee sich genau betragen. Es mag auch im Defensiv- oder Deckungsstand treffen wen es will, Oesterreich oder Preussen."

Ich beschwore den Herrn von Mannstein, bei dem König, da er dessen Vertrauen habe, alles Mögliche zum Guten beizutragen, ich wollte am kaiserlichen Hofe alles demselben nur Thunliche empfehlen. Er endigte: „Ich werde es denen hiesigen Ministern auch ganz gerade sagen; die Franzosen machen es zu arg, ich bin ihnen sehr gram, sie werfen Gott vom Throne."

Hierin bestehet das, was der Oberst Mannstein mir geäussert hat, und es ist wenigstens dabei so viel gewonnen, dass er gegen mich vertraulich wird.

265. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 10. December 1793.

In der mit dem Minister Grafen von Finkenstein am 7. d. gehabten und in meinem Berichte Nr. 15 vom 9. d. umständlich angezeigten Ministerialconferenz hat mir derselbe bei der Uebergabe des hiesigen Memoire bemerkt, ich sollte dasselbe mit einem Courier nach Wien senden, weil der Gegenstand pressire. Ich bemerkte ihm hierauf, dass ich allerst die königliche Entschliessung über mein auf diese Uebergabe gemachtes Begehren (die mir geschehene mündliche Aeusserungen wegen dem Geldbeitrag von 22 Millionen Thalern und deren Austheilung auf England, das deutsche Reich und Oesterreich mir schriftlich mitzutheilen), da ich selbe willfährig vermuthete, erhalten würde.

Gestern den 9. gegen Mittag schickte der Graf von Finkenstein zu mir und liesse mir sagen, der König schicke einen Courier nach Wien und ich könnte, wenn ich wollte, meine Depeschen mitsenden. Ich liesse dem Herrn Minister für die mitgetheilte Nachricht und Geneigtheit danken, mit dem Zusatze, dass ich allerst die Ministerialantwort auf mein gestelltes Begehren erwartete, ansonsten seien meine Depeschen über das Vergangene schon abgegangen. Ich erhielte hierauf die Ausrichtung, dass ich Abends 6 Uhr, nämlich gestern den 9. d., mich bei dem Herrn Minister einfinden möchte. Bei meiner Erscheinung äusserte der Herr Minister Folgendes in französischer Sprache: „Der König hat nöthig erachtet, dem königl. Gesandten am kaiserl. Hofe, Marquis von Lucchesini, einen Courier zu senden, der auch wirklich abgegangen ist; man hat das von Ihnen hier übergebene Promemoria nebst der hiesigen Antwort darauf, sowie Ihre Aeusserung und Begehren, das mündlich wegen dem Geldbeitrage Eröffnete schriftlich zu ertheilen, dem Marquis Lucchesini mitgetheilet, damit der k. k. Hof hierauf eine förmliche Entschliessung fasse und Sie etwa instruire, hiernach allhier förmlich zu handlen und zu schliessen. Der König hat auf den von uns gemachten getreuen und umständlichen Vortrag über Dero Begehren den Befehl ertheilet, zu erklären: dass, da der Herr von Cesar dem k. k. Ministerio allschon umständlich und Marquis Lucchesini wiederholt dasjenige erklärt und gehörig insinuirt habe (*formellement et en détail*), so finde man nicht nöthig, solches schriftlich zu wiederholen und mitzutheilen. Der König wünsche, dass auch von meiner Seite mittelst Courier die Wünsche des Königs an meine Behörde gebracht und hierüber eine ebenso schleunige als gewürige Entschliessung (*une résolution prompte pleinement satisfaisante*) erfolgen mögte."

Ich konnte bei dieser Eröffnung abermals nicht unberührt belassen, dass ich die schriftliche Mittheilung von einem allianzmässigen Hofe auch wegen der Wichtigkeit und Natur der Sache umsomehr gehofft und gewunschen hätte, als der Herr Marquis von Lucchesini in dem königlichen Hauptquartier zu Burweiler *ministériellement* erkläret habe, des Königs Majestät wollten nichts mehr mündlich verhandelt haben. Ich würde nicht versäumen, Alles zur Kenntniss des k. k. Hofes schleunig gelangen zu lassen.

Im Grunde mag diese schriftliche Vorenthaltung auch mit wegen England geschehen.

Der Graf von Finkenstein äusserte weiter: „Wir haben Nachricht von unserem Gesandten im Haag, dass Lord Malmesbury von Brüssel allerst nach dem Haag und erst den 16. d. allhier eintreffen werde."

Da es wahrscheinlich dazu kommen wird, dass die allianzmässige Hilfe von 20.000 Mann und die Stellung des Reichscontingents nach dem Fusse von 1681 begehret werden müsse, so will ich unterthänig anheimgeben, wenn ich gleich deshalb die hohe Weisung und Instruction mit erhalten habe, ob das deshalb zu übergebende Memoire mir nicht wörtlich vorgeschrieben und verfasst zugeschickt werden wolle, da mit dem hiesigen Hofe sich in jedem Ausdrucke nicht genug in Obacht genommen werden kann; denn in dem Geschäftsgange und in der persönlichen Behandlung glaubt man nicht, allschon gemeldetermassen, sich an einem alliirten Hofe zu befinden.

Da nunmehro der Marquis von Lucchesini neuerdings mit denen in Frage stehenden Geldbeiträgen sowohl bei dem k. k. als Reichsministerio auftreten wird, so zweifle ich nicht, dass von diesen beiden hohen Behörden die schriftliche Mittheilung gefordert und durch diesen Weg leichter als durch mich, da man mich als subaltern betrachtet, erhalten werden dürfte. Im Ganzen ist auch sonderbar, dass Preussen Holland bei der Geldforderung auch mit decimiren will.

Das Betragen des russischen Gesandten von Alopeus mit den hiesigen Ministern wird täglich auffallender. Gestern bei der Cour beim Kronprinzen hat er mit dem Grafen Haugwitz sich eine Stunde lang öffentlich in Eck gestellet und in dem geheimsten Gespräche sich befunden, gleichsam damit ich es sehen sollte. Das ganze Corps diplomatique ist deshalb aufsichtig.

---

266. QUELQUES IDÉES ÉPARSES SUR LE CORPS DIPLOMATIQUE tel qu'il se trouvait à Berlin en 1793 *).

Le comte de Nesselrode, homme de beaucoup de connaissance, d'un commerce aisé et intéressant; mais ayant des manières désagréables, gesticulant des pieds et des mains, ce qui lui donne un ridicule, dont il a été la victime; aujourd'hui nul dans les affaires de sa cour éclipsé par

Alopeus, je ne sais trop pourquoi; bouffi de toute la morgue d'un parvenu sans avoir les talents et le mérite tranchant qu'on rencontre quelques fois dans les personnes, dont il est permis de dire: *suae fortunae faber*. Les circonstances du dernier partage de la Pologne lui ayant donné un ascendant sur le ministère de Berlin, et voulant singer apparemment la conduite de Ewart vis-à-vis de Herzberg, il a

*) Beilage zu einem Berichte Lehrbachs vom 10. December, in dem es heisst: „Le secrétaire de légation, Mr. de Hekel, m'a confidentiellement communiqué dans la pièce ci-jointe ses idées sur les personnes qui composent le corps diplomatique à cette cour."

pris un ton dans la société même auquel la faiblesse des ministres du Roi pouvait lui donner lieu. A St-Pétersbourg il tient aux Besborodko et Subow; mais il est mécontent d'eux, ayant déclaré tout haut qu'ils l'avaient joué lors de la dernière distribution des grâces impériales. J'ai cru remarquer qu'il n'est pas trop bien intentionné pour la cour de Vienne; il est d'ailleurs mal avec Rasumowsky et Romanzow; il fait, à qui veut l'entendre, la satire de son collégue Nesselrode, ce qui prouve assez son peu de prudence et de délicatesse.

Le Chevalier Borghese, galant homme, n'ayant ni plus ni moins d'esprit qu'il ne faut pour le rôle qu'il a à soutenir ici; intimement lié avec

Le Marquis Parella, à peu près dans le même cas que son ami espagnol; les liaisons de leurs cours respectives étant imperceptibles ne fournissent guères les occasions de se faire valoir. Cela n'empêche pas le marquis d'être tourmenté du démon de la curiosité, voulant tout démêler, tout approfondir, ce qui rend son commerce un peu importun.

Carisien. Son mérite est d'autant plus précieux, qu'il se cache sous l'enveloppe de la modestie. A un jugement mûr, à une rare pénétration il joint les qualités essentielles de la réserve, de la politesse, les ressources d'une tête parfaitement bien organisée et la réputation d'un caractère sûr. De tous les ministres qui m'ont parlé jusqu'ici de ce chaos indéfinissable de la révolution française, il est le seul qui ait développé des idées nettes et tiré des conclusions justes. Il me semble, qu'on est bien loin d'apprécier ici ce que vaut cet homme; lui-même paraît s'en appercevoir sans en être affecté.

Le baron de Reede, faux, dissimulé, créature de la princesse d'Orange, d'autant plus humble serviteur de la cour de Prusse, qu'il a épousé une Brandenbourgeoise et qu'il tâche à perpétuer sa mission actuelle. On me dit qu'autrefois il a tout fait pour s'insinuer dans la confiance de Mr. le prince de Reuss; je serais presque fâché, s'il y avait réussi.

Le comte de Bernstorff, jeune homme, bien aimable et instruit, mais jouissant de peu de santé et étant presque toujours absent.

Zinzendorff, doyen des ministres étrangères à Berlin; c'est peut-être là son principal mérite. La gloire d'avoir été un des signataires de la paix de Teschen lui a tourné la tête. Je le soupçonne un peu anti-Autrichien malgré les leçons que peut lui donner son frère; il a été un des adorateurs de Herzberg; — c'est tout dire.

Hatzfeld. Il sait beaucoup; mais il dit encore plus qu'il ne sait, car il dit tout. C'est un véritable Esop à la cour; rien n'échappe à son œil perçant, ni à sa langue mordante qui lui a déjà suscité plus d'un désagrément. Il est bon cependant de le ménager; car ayant beaucoup d'accès auprès les femmes et aimant à choser lui-même, on apprend par son canal les choses les plus secrètes.

267. L. COBENZL AN THUGUT.

St. Pétersbourg, le 13 décembre 1793.

Sur la nouvelle que la cour de Londres s'est décidée à envoyer le lord Malmesbury à Berlin, S. M. l'Impératrice a pris hier matin la résolution de faire partir le prince de Nassau pour le même endroit, en le chargeant des représentations les plus fortes et les plus énergiques, pour déterminer S. M. prussienne à continuer les mêmes efforts dans la guerre contre la France. Le prince de Nassau a ordre de s'entendre intimement avec le lord Malmesbury et avec le comte de Lehrbach et part tout aussi zélé pour le succès de cette commission qu'il était arrivé disposé à excuser le procédé prussien; ayant vecu dans la plus grande familiarité avec Frédéric Guillaume et muni comme il le sera d'instructions précises, convaincu d'ailleurs de l'effet qu'a produit sur l'Impératrice la perfidie prussienne, on le croit l'homme le plus propre à être employé dans cette commission et le plus à portée d'en parler fortement au Roi. Whitworth réexpédie demain son courrier avec la nouvelle, et de l'envoi du prince de Nassau, et des représentations itératives qui vont être faites à la cour de Berlin. J'ai profité de cette occasion pour en donner avis à Mr. le comte de Lehrbach et répondre à Mr. le comte Louis Starhemberg . . . . . Au moment où j'allais finir la présente dépêche, je reçois celle dont V. E. m'a honoré le 23 du mois passé. Markow qui se trouvait dans le moment chez moi m'a témoigné, que rien au monde ne lui semblait mieux fait ni plus adapté aux circonstances que la note dont a été chargé Mr. le comte de Lehrbach. Il l'a emportée pour la montrer sur ce champ au Subow et à l'Impératrice.

---

268. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 15. December 1793.

A. Der englische Chargé d'affaires, Rosé, ein junger, sehr eifriger und gut denkend scheinender Mann, benimmt sich gegen mich sehr gut, nachdem ich ihn durch ein gutes Benehmen zu gewinnen gesucht habe. Derselbe bate sich mit mir eine Unterredung aus.

In derselben beklagte er sich in allem Betracht über den hiesigen Hof; er erwähnte mir von einem Memoire, welches der Marquis von Lucchesini schon den 23. August im Hauptquartier dem Lord Yarmouth übergeben und darin von Geldaushilfe für eine Campagne 1794 gesprochen habe. Dieses Memoire habe der englische Hof durch Lord Yarmouth unbeantwortet gelassen, bis er, Rosé, am 31. October eine Antwort erhalten habe, worin die Geldaushilfe verweigert und sich auf die bestehende Allianz und jüngste Convention vom 12. Juli 1793 Grossbritannischerseits bezogen würde.

Ich suchte den Herrn von Rosé zu bereden, dass er mir diese zwei Memoires lesen liesse. Dieses geschahe; und ich suchte weiter, ob er sie mir nicht, um ihren Inhalt genauer einzusehen, einen Tag lassen wollte. Dieses und dass ich daraus, ohne Abschrift zu nehmen, einen Auszug machen könnte, gestattete mir derselbe; ich liess aber

schnell eine vollkommene Abschrift machen und lege beide zur hohen Einsicht sub Nr. 8, 9 gehorsamst an.

Der Minister Finkenstein hat dem Herrn Rosé bei der Uebergabe des Memoire geäussert, dass Herr von Jacobi Befehl habe, mit dem englischen Ministerio die Sache zu berichtigen; der Minister Pitt habe sich bei dem Herrn von Jacobi selbst erkundigt, wie viel er glaube, dass man Geld nöthig haben würde. Der Herr von Jacobi habe selbst Weisung, dem englischen Ministerio die Zweifel des preussischen Hofes, ob der *casus foederis* vorhanden, glimpflich vorzutragen. Herr von Rosé, dem es auffiel, dass diese Negotiation dem Herrn von Jacobi zugeschoben und er aus der Sache gehalten werden sollte, kam in Eifer und äusserte dem Herrn Minister Finkenstein: Pitt seie zwar erster, aber nicht Minister der auswärtigen Geschäfte; was Lord Grenville äussere, gelte; es wäre eben so, als wenn man am preussischen Hofe eine Aeusserung des Ministers Blumenthal in Rücksicht eines auswärtigen Geschäftes anführen wollte; sodann seie die blosse Erkundigung des Herrn Pitt vor dem hier übergebenen Promemoria geschehen; er, Rosé, müsse gegen Alles, was dem Inhalte dieses Memoire entgegen seie, förmlich protestiren; qu'il se tenait simplement au traité d'alliance et à la convention du 12 juillet 1793. Dieses Gespräch und dieses Benehmen missfiele dem Herrn Minister Finkenstein, und seitdem ist dem Herrn Rosé nichts mehr hievon gesprochen worden. Dieser sagte mir noch, dass er sicher seie, dass das von den Preussen in Holland eröffnete Darlehen wegen Mangel des Credits und noch mehr des guten Glaubens gescheitert seie.

Es ergibt sich hieraus, dass Lord Yarmouth in dem preussischen Hauptquartier das oben angezogene Memoire vom 23. August ganz geheim gehalten habe, woraus damalen schon, mithin vor dem Pohlischen Vorwand und der Reise des Königs dahin, zu ersehen gewesen, dass Preussen ohne Geldbeitrag zur dritten Campagne nicht schreiten wolle.

Ich habe auf diese Vertraulichkeit des Herrn von Rosé auch von meiner Seite die bezeigt, welche die Lage der Sache erlaubt; habe ihm diese zergliedert, auch das hier übergebene Memoire lesen lassen. Herr Rosé erwartet nun die Ankunft des Lord Malmesbury und steht in Allem still.

B. Damit der russische Gesandte von Alopeus an seinem Hofe sich gegen Rückhalt nicht beklagen könne, habe ich im Gesellschaftlichen gesucht, mich mit ihm zu unterhalten, alle mögliche nichts bedeutende Vertraulichkeit zu bezeigen; habe ihm auch in Worten bemerkt, dass ich angewiesen seie, wegen der zwischen beiden Höfen glücklich bestehenden Freundschaft und Allianz mich um sein Vertrauen zu bewerben. Er hat immer im Allgemeinen geantwortet, er würde mir Gleiches mit Vergnügen einhalten. Vor einigen Tagen gab er mir zu Ehren ein grosses Souper, wo ich Gelegenheit nahme, ihm zu sagen, ich hoffte, er würde bei der dermaligen Geschäfts- und Sachlage Alles beitragen, damit die französische Angelegenheiten dahin geführt und geendigt würden, wie es das allgemeine Wohl erheischte. Da er von Allem ohnehin durch die preussische Minister unterrichtet ist, der Graf

Nesselrode allhier blos persönlich und nicht politisch existirt, auch von Nichts, sowohl von seinem als dem hiesigen Hofe weiss, so habe ich dem Herrn von Alopeus näher von der dermaligen Lage gesprochen, ihm zu schmeichlen und die Wichtigkeit seines Hofes in den französischen Angelegenheiten geltend zu machen gesucht; ihm bemerkt, dass doch Preussen eine der beträchtlichsten Entschädigungen habe; Oesterreich, obgleich dreimal mehr anwendend, habe noch nichts; seie durch den ihm wohlbekannten Aufwand im Türkenkriege erschöpft gewesen; man habe zu Wien von Geldaushilfe allgemeine Anträge; dass auch noch andere Mittel und Plane möglich wären; und hier wolle man von Nichts bestimmt heraus, welches doch zu wissen nöthig. Herr Alopeus bemerkte mir, der König habe ihm selbst gesagt: „Oesterreich muss seine angemessene Entschädigung haben und über Frankreich nehmen; dazu will ich nicht nur helfen, sondern es ist mir auch recht; es macht gegen Frankreich eine nützliche Vormauer." Die andere Plane, äusserte Herr von Alopeus, sind Saecularisationsplane, um zu entschädigen.

Meine Hauptabsicht, bei diesem Gespräche zu erfahren, ob Alopeus allhier eine günstige Sprache auf Befehl seines Hofes geführt habe, wurde nicht erreicht, dann er schwieg hievon ganz still; und ich glaube aus Allem wahrzunehmen, dass eine solche Sprache von Seite Russlands allhier noch nicht eingetreten seie.

C. Da allhier die inländische Minister theils wegen ihrer Anzahl, theils nach der hiesigen Einrichtung ein grosses Gewicht selbst über die im Staatsrath sitzende drei Minister des Cabinets und der auswärtigen Geschäften haben, so habe ich im gesellschaftlichen Leben gesucht, auch Jenen ihre Meinung und Neigung auszuforschen.

Unter denenselben spielen die Minister von Blumenthal und Heiniz eine Rolle, da sie noch unter dem vorigen Könige die inländische Geschäften, vorzüglich das Finanzfach bearbeiteten. Diese Minister sind nebst dem Kriegscollegio ganz gegen die Fortsetzung des Krieges. Der v. Blumenthal hat die Aufsicht über den Schatz und lamentirt allenthalben dergestalt, dass es im Publico Aufsehen machen muss. Der Minister von Heiniz, ein geschickter Mann, ehemals in kursächsischen Diensten, — da er allda und auch hier das Bergwesen hat, ist in ganz Ungarn und Siebenbürgen gewesen, kennt das Meiste der österreichischen Monarchie, — hat sich mit mir bei Gelegenheit eines mir gegebenen Dîners in Gespräche über die französische Angelegenheiten eingelassen, wo er seine und im Grunde die wahre Meinung des hiesigen Hofes verrathen hat. Er äusserte: „Russland hat im Grunde allein ohne Aufwand im Trüben gefischt; — wir haben zwar für unseren Aufwand etwas, aber allerst in zwanzig Jahren wird der preussische Staat Nutzen davon haben. England blieb anfangs zurück; Preussen und Oesterreich mussten Alles aufwenden, und nun den Engländern das Wasser an den Mund geht, sollen sich Andere wegen ihnen ruiniren. Er glaube, man solle auf Frieden denken; Frankreich mittelst Waffenstillstand sagen: ‚Zeigt an, wie ihr die Republik formiren wollt, damit die coalisirte Mächte sich darnach benehmen

können'; geht es nicht, so kann man in der Sache weiter fortfahren. Die mit dem vorigen König gearbeitete Minister haben in Allem zum Grundsatze: man muss in jeder Sache eine Partei nehmen und dabei bleiben; es ist auch in dieser Sache mein Grundsatz."

Da ich den Minister Heiniz schon lange kenne, so habe ich ihm über diese Aeusserung alles Mögliche gesagt; wie diese Proposition an Frankreich möglich seie? was für Unheil daraus für Europa und besonders alle monarchische Staaten entstehen müsse? Das Wahre wäre, die dritte Campagne mit aller Macht fortzuführen, um der Sache ein Ende zu machen.

In dieser Heiniz'schen Aeusserung, die nach der Tafel geschehen, dürfte die wahre Absicht und System des hiesigen Hofes liegen.

Ich habe es schon aus dem Hauptquartier und auch von hier geschrieben: die gemachte Geldforderungen und gesetzte fast nicht zu erfüllen mögliche Bedingnisse, besonders wegen dem deutschen Reich, geben hinlänglich zu erkennen, dass man sie mache, um zu suchen, aus der Sache zu kommen. Es gibt vernünftige Leute, die behaupten, die hiesige Minister, besonders Lucchesini, und zwar seit der Rückkunft des gewesenen Zweibrück'schen Ministers von Esebek hätten von der Nationalconvention Gelder erhalten.

Der Minister Graf Haugwitz hat dem kursächsischen Gesandten Grafen Zinzendorf und dieser dem Fürsten Reuss gesagt, der Marquis von Lucchesini habe geschrieben, E. Exc. hätten ihm gesagt: „Le comte de Lehrbach est muni de toutes les instructions possibles pour s'arranger avec la cour de Prusse sur les objets, dont il s'agit." Er, Graf Haugwitz, könne dieses mit meinem Benehmen, Aeusserung und Forderungen nicht vereinbaren. Der Herr Fürst von Reuss hat dem Grafen von Zinzendorf darauf erwidert, dass ich in Allem ganz nach den aufhabenden Weisungen gehandelt hätte.

269. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 15. December 1793.

. . . Der Kronprinz zeigt sich in Allem sehr militärisch und wird die Staatswirthschaft zum Hauptgegenstand seiner Zeit machen. Als man ihm seinen Hofstaat formirt vorlegte und vier Pagen, zwei für ihn und zwei für seine Gemalin ansetzte, schrieb er auf die Seite: „Ich danke meines Vaters Majestät; für meine Frau nehme ich sie an; für mich verbitte ich sie und wünsche, dass das, was sie kosten, bei meinem Regimente, besonders für die Kinder, verwendet werden mögte; übrigens bitte ich Alles so viel möglich einzuschränken. Die jetzige Zeit und die Lage des preussischen Staates scheinen es zu fordern." Auf diesen Thronfolger dürfte das Haus Oesterreich aufmerksam zu werden Ursache haben.

270. LEHRBACH AN THUGUT

(Orig.) Berlin, 16. December 1793.

Der russische Gesandte, Herr von Alopeus, hat mir heute eröffnet, dass er von seinem Hofe den Befehl erhalten habe, dem hiesigen zu erklären:

a) dass Preussen in der bevorstehenden Campagne mit der nämlichen Macht und noch mit derselben Verstärkung gegen die Franzosen ernstlich und mit Nachdruck agiren möchte;

b) dass Preussen dem Hause Oesterreich in Rücksicht seiner Entschädigung nicht nur nicht hinderlich, sondern mit Allem dazu beförderlich sein dürfte. Dieses werde er nun dem preussischen Ministerio erklären. Er, von Alopeus, seie auch Schuld, dass die preussische Truppen bis anhero nicht zurückgezogen worden seien, welches man schon vor vier Wochen zu befehlen vorgehabt hätte; er seie hierauf in den hiesigen Hof gedrungen, dass es nicht geschehen mögte, zudem man wegen der Geldaushilfe zu tractiren im Begriffe stehe und mich deshalb allhier erwartete, worauf an den Herzog von Braunschweig der Befehl ergangen seie, alle Truppen annoch am Rhein zu behalten; er, von Alopeus, sahe vor, dass man ihm hierauf die vorberührte Erklärungen erwidern würde, dass man ohne Geldaushilfe den Krieg fortzusetzen nicht im Stande seie.

Ich dankte demselben für die Eröffnung und suchte dem russischen Hofe deshalb viel Schmeichelhaftes zu sagen, und dass diese Erklärungen zum allgemeinen Besten sehr Vieles beitragen würden; — der preussische Hof müsse beherzigen, dass jede Macht der Coalition seine Erschöpfungen, — besonders Oesterreich, welches dreifach mehr bis anhero verwendet — habe; dass Preussen eine der beträchtlichsten Entschädigungen, Oesterreich noch gar keine habe.

Herr von Alopeus bemerkte: „Wenn es doch möglich wäre, Geld zu schaffen; das deutsche Reich muss etwas thun; es könnte ja durch Säcularisation geholfen werden." Ich erwiderte hierauf, dass ich wegen Säcularisation gar keine Weisung hätte; ich könnte hievon nirgends einen Antrag oder Erwähnung machen; angemessen sei es jeder coalisirten Macht, die bevorstehende Campagne mit allem Nachdruck zu machen; wo alsdann zu helfen wäre, dass der Sache ein angemessenes Ende gemacht würde.

Der Herr von Alopeus empfahl sich dabei in meine Freundschaft und Vertrauen; er würde in Allem vertraulich mit mir handlen; — ich versicherte im Allgemeinen ein Gleiches.

Der dänische Gesandte am hiesigen Hofe, Graf von Bernsdorf, Sohn des Ministers, hat geäussert: die russische Kaiserin habe mit den Füssen gestampft, als sie gehört habe, Preussen wolle die Truppen zurückziehen.

---

271. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 16 décembre 1793.

A la suite d'un courrier arrivé à Mr. le chevalier Eden, ce ministre a renouvelé les instances les plus pressantes pour le prompt envoi de quatre bataillons de nos troupes à Toulon. Malgré les motifs

graves qui s'y opposaient, l'Empereur a fait céder toute autre considération au désir de donner une nouvelle preuve irréfragable de son zèle pour le bien de la cause commune et de sa condescendance pour les vœux de S. M. britannique. En conséquence il a été envoyé à Milan l'ordre définitif de faire mettre en marche les quatre bataillons en question, aussitôt que les mesures nécessaires tant pour leur approvisionnement en route, que pour leur embarquement auront été préalablement prises et assurées. En même temps S. M. a fait passer à Turin le colonel Simbschen, chargé de concerter avec Mr. le chevalier Trévor tout ce qui a rapport à cet objet.

En attendant le danger d'une invasion ennemie dans le Milanais non seulement subsiste, mais paraît devoir subsister longtemps encore. D'abord nos nouvelles ici sur les dispositions de la république de Gênes ne sont nullement aussi favorables que le marquis Spinola les a annoncées à Londres; mais quelle que soit encore la résolution qu'on adoptera à Gênes, il n'est pas douteux que les Français, pour autant que les circonstances le leur permettront, ne manqueront pas désormais de prendre prétexte de ce qui est passé à Gênes pour forcer le passage à travers son territoire que sa neutralité jusqu'ici avait fait respecter. Il est donc indispensable pour parer à tout événement facheux de remplacer en Italie les quatre bataillons qui vont à Toulon, et l'Empereur a ordonné en conséquence de faire avancer en Tirol un nouveau corps de troupes de l'intérieur de ses états qui était déstiné à renforcer l'armée de Mr. le général Wurmser. Cependant le peu de compte que nous pouvons faire sur la loyauté du Roi de Prusse rend le besoin de ce renfort près l'armée du Rhin d'autant plus urgent, que ce prince ne cesse de marquer une intention décidée d'en faire retirer une partie de ses troupes sous les ordres de Mr. le duc de Brunsvic.

Dans l'impossibilité où nous sommes de remplacer de manière quelconque près l'armée du Rhin le renfort dont la destination vient d'être changée pour passer vers le Milanais, nous n'avons en ce moment d'autre moyen d'y pourvoir, si non celui que nous espérons de trouver dans l'équité et la réciprocité des sentiments de la cour de Londres, à qui nous sommes dans le cas d'adresser les plus pressantes instances, de vouloir bien prendre au plutôt à sa solde quelque corps de troupes qu'on puisse joindre à l'armée de Mr. le général de Wurmser, et suppléer par là au déficit que la condescendance de S. M. I. pour la demande de l'Angleterre y doit occasionner.

J'ai exposé en détail les motifs et la nécessité urgente de cette demande de notre part à Mr. le chevalier Eden, et je me flatte que vos représentations contribueront à accélérer une réponse favorable à cet égard.

272. WURMSER AN FERRARIS.

(Eigenh. Orig.)

(Kr.-A. Oberrh. 13/64.) Hagenau, ce 17 décembre 1793.

La lettre du 9 décembre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire ne m'est parvenue que le 14 du mois et celles du 6, 7, 8 m'arrivent dans ce moment continuellement attaqué, tantôt généralement sur tous

mes postes à la fois, tantôt sur les deux ailes, tantôt sur le centre; enfin c'est un massacre. Tant que Landau tiendra ou que l'on ne fasse pas une diversion ailleurs, ces infernales attaques continueront de même. Les Prussiens agissent avec Landau, comme ils ont fait avec Mayence; ils mangent et boivent avec le commandant et les officiers de la garnison de Landau, au lieu de leurs jeter quelques centaines de bombes qui les feraient décider de se rendre. Les Prussiens ont envoyé du secours à Lembach, parce que ce poste les intéresse personnellement; mais mon poste de Fröschweiler est fortement menacé, au point que le général Funck qui y commande est en peine de ses pièces de 12 qu'il a dans deux redoutes, au cas qu'il soit forcé de se retirer par les mauvais chemins presque impraticables jusqu'à Werth. Il espère pouvoir se soutenir; mais je ne suis pas moins dans des inquiétudes continuelles. Hier et avant-hier les deux postes de Marienthal et de Schweighausen ont été rudement attaqués. Le cœur me saigne de perdre journellement tant de braves gens tués et blessés. Les patriotes feront la guerre décidément tout l'hiver; quand même je serais forcé de prendre la position derrière la Selzbach*), je ne serais pas moins persecuté tout l'hiver. J'ai non-seulement l'armée de l'Alsace, celle de la Saare et de la Moselle vis-à-vis de moi, mais aussi un corps de quinze milles hommes, qui ont été détachés de l'armée des Pays-bas. Si le prince de Cobourg n'envoie pas un renfort au corps de Trêve avec un homme de tête pour faire une diversion, et que l'on engage le duc de Brunsvic de bombarder Landau, je ne serais pas délivré de mes meaux. Il [i]ne paraît réellement, que les patriotes ménagent les Prussiens; il est visible, que toute l'armée ennemie se porte sur mon corps seul. Cette fameuse bataille que les Prussiens font tant sonner n'est autre chose [que] ce que je fais chaque jour, excepté que nous leurs avons pris du canon par six à huit pièces et qu'eux n'en ont pris que deux. Quant à l'expédition de Bitsch, je dirais à mon confesseur que je regarde l'affaire pour une escroquerie. Il n'est pas vraisemblable, qu'un homme gagné pour une si grosse somme n'ait pas ouvert du moins la troisième porte, les Prussiens aux dépens de leur sang ayant déjà ouvert deux portes. Cette affaire scandaleuse leur coûte passe huit cents hommes. Pour le général comte de Wartensleben, il restera Brunsvic et Prussien, tant qu'il vivra; à mon corps je n'ai personne à proposer à V. E. pour le remplacer à ce poste. Il y faut un homme fer et glace. Le prince Reuss Henri XIII, qui est employé aux recrues à Francfort, est le seul que je connais qui conviendrait à ce poste. Il est antiprussien et attaché, on ne peut pas plus, à notre bon souverain et au bien du service. Le talent et le mérite de ce général n'est pas assez connu à la cour; je peux le recommander pour l'homme le plus zélé pour le service de S. M., et je réponds pour son intelligence et sa fidélité. Il faut que je raconte à mon aimable confesseur une anecdote. Lorsque les Prussiens voulaient absolument, que l'on m'ôtât le commandement, le duc demanda Wartensleben, quel

*) Im Texte: Zulsbach.

général on devait demander pour me remplacer, qui pourra convenir au duc. Il lui répondit, que c'était Wenzel Colloredo comme du meilleur homme, duquel on fera ce que l'on voudra, et qu'en même temps il obligerait Mr. son frère le chancelier de l'Empire, si on le demandait. Je viens d'écrire au général Wartensleben pour le prier d'engager le duc de bombarder Landau derechef. Je verrais ce qui en résultera....

---

273. L. COBENZL AN THUGUT.

St. Pétersbourg, le 17 décembre 1793.

*Depuis mon dernier rapport j'ai communiqué ministériellement au comte Ostermann la dépêche dont m'a honoré V. E. en date du 23 du mois passé, ainsi que le mémoire qui doit être remis à Berlin par Mr. le comte de Lehrbach, et j'ai eu un entretien avec Mr. Subow. Celui-ci a rendu la même justice que Markow à la sagesse avec laquelle a été rédigé cette pièce. Le comte d'Ostermann, en parlant au comte Goltz, a beaucoup appuyé sur ce que le Roi se trouvait obligé, et par son traité d'alliance avec nous, et par celui avec l'Angleterre, et par le triple contingent arrêté en Empire, à un nombre de troupes presqu'aussi considérable que ce qu'il avait employé jusqu'ici, sans compter ce qu'exigeait encore sa qualité de puissance principale, ayant pris parti contre la France. Le ministre prussien répondit que, quant aux vingt mille hommes stipulés par le traité d'alliance, le Roi n'y faisait aucune difficulté, mais que suivant le traité ils devaient alors être entretenus par nous, et qu'il en était de même du traité avec l'Angleterre. Le vice-chancelier ayant causé sur le même objet avec Whitworth, celui-ci lui dit, que sa cour ne ferait aucune difficulté de fournir ce qui était convenu par le traité à la partie des troupes prussiennes qui seraient employées en vertu de cette stipulation. Le comte Ostermann m'en parla également, mais de son chef, et en m'assurant qu'il n'avait aucun ordre de l'Impératrice. „Le Roi," me dit-il, „demande un subside extravagant pour continuer la guerre; mais il est aussi usité en politique de demander le plus pour obtenir le moins; ne pourriez-vous convenir avec l'Angleterre de fournir quelque chose en commun pour l'entretien des troupes prussiennes, dont les représentations de nous tous l'obligeraient de se contenter? Je sens bien que c'est une charge de plus fort onéreuse après tout ce que vous faites déjà; mais il faut quelquefois de deux maux choisir le moindre. C'est à vous à calculer, s'il vaut mieux, se prêtant à cette nouvelle dépense, supposé toute fois qu'elle soit réduite à une somme acceptable, empêcher que le Roi de Prusse ne demeure tout-à-fait oisif, pendant que vous êtes si occupés, et diminuer ainsi le risque de le voir passer tout-à-fait de l'autre côté." Je répondis au comte d'Ostermann, que l'article 5 de notre traité d'alliance avec la Prusse portait expressément que le secours stipulé serait payé et entretenu par la puissance requise, et que par conséquent il n'y avait à notre charge que le pain et les fourages à lui donner; que, quant au triple contingent du Roi à ce qu'il devait comme puissance ayant pris une part principale à l'entreprise, tout était entièrement à sa charge.

Le prince de Nassau est parti cette nuit; il est porteur d'une lettre de l'Impératrice pour le Roi, qui doit m'être incessamment communiquée et qu'on m'assure être écrite dans les termes les plus précis et les plus énergiques. Il est chargé en outre des représentations les plus fortes. On lui a donné une somme considérable, et pour son voyage, et pour faire la campagne, s'il est dans le cas.

. . . Ma dépêche était rédigée jusqu'ici, lorsque Markow m'a fait voir la lettre que l'Impératrice écrit au Roi de Prusse par le prince de Nassau. Après avoir répondu aux recommandations en faveur de cet amiral et demandé qu'il puisse faire la nouvelle campagne à l'armée du Roi, l'Impératrice dit qu'elle l'a chargé de faire connaître à S. M. ses sentiments et sa façon de penser sur ce que Goltz a été chargé de dire ici, que le Roi s'étant rapporté à son jugement équitable, elle ne pouvait s'empêcher d'insister sur les représentations déjà faites pour l'engager à continuer les mêmes efforts contre la France, que les puissances coalisées allarmées de la résolution qu'avait annoncée le Roi s'étaient adressées à l'Impératrice, et que par conséquent elle ne pouvait que joindre ses titres aux leurs pour demander la stricte exécution des engagements les plus solennels pour une cause qui intéressait le bien-être de toute l'Europe, que les puissances coalisées qui y employeraient leurs forces et leurs trésors étaient tout-à-fait hors d'état de consentir aux conditions du Roi et de lui donner les subsides qu'il demandait, que la crainte de charger ses sujets de nouveaux impôts s'évanuissait, lorsqu'on considérait l'extrême nécessité de persister dans l'entreprise, et que le peuple ne pouvait en murmurer, lorsque d'avance le Roi en avait été si bien dédommagé par l'importante acquisition qu'il n'avait obtenu que pour ce seul titre, que la crainte que le Roi avait aussi témoignée, si, lorsque la Prusse serait épuisée, une puissance rivale et jalouse pourrait lui tomber sur le corps, était également nulle, dès que l'on réfléchissait que cette même puissance rivale s'épuisait en égale proportion, et que le temps qu'il lui faudrait pour se remettre suffirait à la Prusse pour en faire autant, que d'ailleurs la cour de Berlin trouvait à cet égard des sûretés suffisantes dans les traités d'alliance qui seraient religieusement observés envers elle, pourvu qu'elle de son côté ne manque pas aux engagements qu'elle avait contractés, que l'on ne pouvait croire d'ailleurs qu'une monarchie comme celle de Prusse dût être épuisée pour deux seules campagnes, où elle n'a employé qu'environ le tiers de ses forces, que l'Impératrice peut d'autant moins se dispenser d'insister sur ce qu'elle attend de la loyauté et du caractère connu du Roi, qu'elle de son côté persiste irrévocablement dans la tâche qu'elle s'est imposée de contenir ou d'occuper par des diversions celle[s] des puissances neutres qui par des sentiments équivoques pourront faire crainte qu'elles ne veuillent être utiles aux Jacobins, que S. M. I. ne s'en départira pas non plus que de ses sentiments d'amitié pour le Roi, quelque onéreux que lui soient les armements qui pourraient en résulter après les deux guerres qu'elle a soutenues. La fin de cette lettre me paraît ainsi remplir ce que nous avons demandé à la Russie dans la dépêche dont V. E. m'a honoré le 9 novembre. Le prince de Nassau a été chargé

en outre des représentations verbales les plus fortes, entre autres de dire au Roi que le danger qu'il appréhende, que l'esprit révolutionnaire ne gagne ses états, ne peut être évité que par la continuation de la guerre, et en occupant son armée, de laquelle on sait que l'esprit qui y règne n'est pas le meilleur, enfin que la monarchie prussienne court des risques infiniment grands pour l'avenir en provoquant l'indignation de toutes les puissances de l'Europe, suite naturelle de sa défection, ce qui devrait naturellement l'isoler tout-à-fait.*

274. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 18 décembre 1793.

V. E. a été informée dans le temps par le ministère de Pétersbourg du courrier qui a été adressé à Mr. le comte de Rasumowsky, pour annoncer l'intention où était l'Impératrice d'ajouter à la constitution qu'on allait donner à la Pologne le lien d'une alliance perpétuelle avec la Russie, qui exclurait à l'avenir toute influence quelconque de la cour de Berlin sur le gouvernement de ce royaume.

L'on nous confiait en même temps que, pour mieux assurer désormais le reste de la Pologne contre la convoitise prussienne, l'on engagerait la république de faire fortifier plusieurs places, dans lesquelles serait nommément comprise la ville de Cracovie et tels autres endroits que nous désignerions comme propres à couvrir nos frontières de Galicie contre les dangers du voisinage de la cour de Berlin; l'on ajoutait que nous aurions le droit d'occuper ces places par nos troupes et d'y entretenir garnison, de sorte toutefois que la propriété territoriale en resterait à la Pologne.

L'on désirait qu'en considération d'un tel arrangement S. M. n'insistât plus sur le droit de chercher dans un cas extrême ses indemnités en Pologne, et que de plus elle renonçât au projet de se mettre en possession de Cracovie et d'étendre ses frontières aux dépens de la Pologne.

Il ne nous est pas échappé que la suite nécessaire, inévitable d'une alliance entre la Russie et la Pologne serait une influence illimitée de la première sur la seconde, au moyen de laquelle la Pologne serait transformée à peu près en province de l'empire de Russie; cependant l'Empereur se trouvant également rassuré par les sentiments de l'Impératrice et par le rapport des intérêts respectifs des deux empires, qui bien entendus ne peuvent admettre aucune jalousie sur les avantages réciproques, il a été donné à Mr. le comte de Rasumowsky, d'ordre de S. M., sur l'objet de l'alliance la réponse la plus satisfaisante.

Quant aux deux autres points, je représentai à Mr. le comte de Rasumowsky, que S. M. ne saurait se désister de son droit de se procurer dans un cas extrême ses indemnités en Pologne, qu'avec la certitude que son auguste alliée lui indiquerait pour ce même cas d'autres objets de compensation dont elle s'engagerait à lui faciliter l'acquisition par l'appui de toutes ses forces et de tous ses moyens; que ce n'est que dans la supposition que cet article sera réglé entre les deux cours, et sous la promesse de l'exécution de l'arrangement qu'on proposait

pour plus grande sûreté de nos frontières de Galicie, S. M. n'hésitrait plus de sacrifier au vœu de l'Impératrice les vues que selon la différence des cas il aurait pu avoir sur la Pologne.

J'ai marqué à Mr. le comte de Rasumowsky le désir qu'avait S. M. d'être instruite plus particulièrement de la marche que la cour impériale de Pétersbourg était dans l'intention de suivre pour nous assurer de la part de la république l'aveu de notre droit de garnison dans les places qu'on fortifierait sur les frontières de Galicie. L'Empereur ne peut pas douter qu'on n'ait avisé d'avance aux moyens de donner à cet arrangement les formes les plus convenables aux intérêts et à la dignité de S. M.; il serait à souhaiter qu'on pût y lier un traité de commerce avec la Pologne, dont les stipulations fussent favorables aux habitants de la Galicie, et cette idée est d'autant plus faite pour trouver accès à Pétersbourg qu'il est incontestable, que la Galicie a infiniment perdu par l'effet du dernier démembrement de Pologne, et qu'il est de la justice de notre intime alliée de concourir à faire réparer ce déchet de valeur en manière quelconque.

S. M. souhaite qu'en traitant et discutant ces objets avec le ministère de Pétersbourg V. E. cherche à préparer les voies qui puissent nous conduire au plutôt à un concert et à des arrangements plus positifs et plus circonstanciés.

275. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Wien, am 18. December 1793.

Alle Mächte, die sich um den glücklichen Ausgang des gegenwärtigen Krieges aufrichtig interessiren, müssen sehnlichst wünschen, dass die künftige Campagne auf allen Seiten sobald als möglich und mit dem grössten Nachdruck eröffnet werde. Es sei, dass man die eigenthümliche Beschwerlichkeit dieses in solcher Entfernung geführten Krieges, oder die ausserordentlichen Geld- und Widerstandsressourcen, welche sich die Häupter der französischen Regierung zu verschaffen wissen, oder endlich die Erschöpfung aller an dem Krieg werkthätig theilnehmenden Mächte in Betrachtung zieht, so wird man in der Ueberzeugung je mehr und mehr bestätigt, dass man ihn unmöglich sehr lange noch wird aushalten können und die besorglichsten Evenements sich ergeben könnten, wenn nicht dem Feinde gleich anfangs durch die äussersten Efforts der Muth benommen wird.

Diese Betrachtungen treffen vorzüglich unseren Hof, welcher die grössten Beschwerlichkeiten, Verluste und Lasten des Krieges, sowie seit zwei Jahren her, also auch noch ferners, und zwar noch im verstärkten Masse zu ertragen hat, nachdem wir uns für das Künftige von der preussischen Mitwirkung nichts mehr Ernstliches und Beförderliches, sondern vielmehr nur üblen Willen, Zögerungen und geheime Kreuzungen zu versprechen haben; wo hingegen unsere Operationen sich vermehren, da wir künftiges Jahr von zwei Seiten activ operiren, und überdies noch zu denen Unternehmungen von Toulon und der Vendée concurriren müssen.

In einer solchen Lage, wo wir die äussersten Landes- und Finanzressourcen anzuspannen haben, um nur mit der Unterhaltung und Rekrutirung der heuer angewendeten Truppen aufzukommen, können wir nicht mehr umhin, den russisch kaiserlichen Hof um diejenige Hilfe und Unterstützung anzugehen, die wir schon seit Anfang des Krieges nicht minder von dessen Freundschaft und Verheissungen, als von den bestehenden Allianzverbindlichkeiten zu erwarten berechtiget waren.

Se. kais. Maj. sehen sich daher bemüssiget, Ihre russisch kaiserliche Majestät um die Ertheilung der allianzmässigen Truppenhilfe förmlich und dringlich zu requiriren, und es erhalten E. Exc. den Auftrag, das Ansuchen im Allerhöchsten Namen zu stellen, dass der dortige Hof den unsrigen mit einem Hilfscorps, welches, wie der Kaiser sich schmeichelt, dessen getreue Freundin und Bundesgenossin nicht allein auf die stipulirten 10.000 Mann Infanterie und 2000 Mann Cavallerie beschränken, sondern thunlichstermassen vergrössern wird, dergestalt unterstütze, dass selbes zu Anfang der Campagne zu unserer Armee an den oberen Rhein stosse und zu diesem Ende so zeitig als menschenmöglich sein wird, zusammengezogen, in Marsch gesetzt und mit allem Erforderlichen versehen werde.

Es wäre überflüssig, in eine umständliche Anführung aller E. Exc. wohl bekannten Gründe einzugehen, welche nicht zweifeln lassen, dass der dortige Hof dieses Ansuchen willfährigst aufnehmen und in Erfüllung bringen werde. Die Lage der Umstände erweiset von selbst, dass wir einer reellen Truppenaushilfe unumgänglich bedürfen. Wir sind vermöge des Allianztractates vollkommen berechtiget, die russische Hilfe in Truppen zu verlangen, da wir nicht nur von Seiten der Niederlande, sondern auch von Seiten der österreichischen Vorlande feindliche Armeen zu bekämpfen und den Krieg zu führen haben; weswegen demnach der geheime Artikel, welcher den russischen Hof von Abschickung der Truppenhilfe in die Niederlande gegen Abreichung eines Subside von 400.000 Rubeln dispensiret, in dem gegenwärtigen Fall umsoweniger eine Anwendung hat, als unser Allerhöchster Hof sich förmlich anheischig macht, das russische Corps in keinem Falle in und auf Seiten der Niederlande zu verwenden.

Die polnischen Angelegenheiten sind berichtiget und von aller Gefahr befreiet; vielmehr ist Russland durch seine neue Acquisition in den Stand gesetzt, ein ansehnliches Truppencorps leicht und ohne erhebliche Schwächung seines vorigen Truppenstandes herzustellen und abzugeben. Von Seite der Pforte ist nicht der entfernteste Schein einer bedenklichen Stimmung oder Absicht mehr vorhanden, und die schwedischen Anbändlungen und Kräfte können wohl in keine ernstliche Betrachtung kommen. Wie sehr unsere diesfälligen allianzmässigen Ansprüche durch den grossen Eifer, womit Ihre russisch kaiserliche Majestät an der Entstehung und Beförderung der Coalition gegen Frankreich jederzeit theilgenommen haben und durch ihre vorhinigen Erklärungen, Concerts und Versicherungen bestätiget und vermehret werden, leuchtet von selbst ein; und wie nöthig es endlich sei, dass der dortige Hof in Bethätigung seines Eifers für die Sache aller Souveraine und

in Erfüllung seiner Bundespflichten gegen uns dem preussischen Hof mit gutem Beispiele vorleuchte, lässt sich ebensowenig verkennen als die Folgerung, dass im Gegentheil dem preussischen Wunsch, sich von einer ferneren Theilnehmung am Kriege loszumachen, kein schicklicherer Vorwand zu Statten käme, als wenn uns die Kaiserin ihre Hilfeleistung verweigerte.

Gleichwie allem diesem zufolge unsere Hoffnung einer gewierigen Antwort best gegründet ist, so bleibt uns von der dortigen Freundschaft nur noch zu wünschen übrig, dass diese Antwort ehebaldigst erfolge, damit auch unsererseits alle zur Uebernehmung und vereinigten Verwendung des russischen Hilfscorps erforderlichen Vorkehrungen in Zeiten getroffen werden können, und dass man russischerseits unserem Bedürfniss und dringlichen Umständen ernstlich und wohlmeinend zu statten komme, mithin zu dem Hilfscorps solche Truppen, die schon in Polen befindlich sind, bestimme, und ohne Zeitversäumniss die nöthigen Anstalten zu ihrer vollständigen Ausrüstung, Zusammenziehung und Näherrückung an die polnische Ausbruchsgrenze gemacht werden, damit sie nachhero, sobald es nur immer möglich ist, den weitern Marsch antreten können. Besagtermassen hängt Alles davon ab, dass man die nächste Campagne auf das Früheste und mit grösster Vigueur eröffnen könne, und es muss folglich sowohl dem eigenen Eifer der russischen Monarchin für die gemeine Sache, als der Glorie ihrer Waffen entsprechen, dass Ihre Truppen an den wichtigsten und entscheidendsten Unternehmungen den thätigsten Antheil nehmen; in welcher Hinsicht man sicher darauf zählen kann, dass von Seite unseres Commandirenden alle diejenigen Rücksichten genauest beobachtet werden sollen, welche für den Ruhm der russisch kaiserlichen Truppen wie auch für ihre Zufriedenheit und Convenienz immer erwünschlich sein könnten. Was endlich die eigentliche Bestimmung und Beschaffenheit dieser Truppen, sowie die Auswahl der Generalen betrifft, so wollen E. Exc. mit aller möglichen Sorgfalt unter der Hand und durch günstige Canäle zu verwirken trachten, dass in beiden Rücksichten die zweckmässigsten und vortheilhaftesten Entschliessungen Platz griffen.

P. S. — Die Ursache, warum wir von dem dortigen Hofe eine reelle Truppenhilfe und keineswegs ein Geldsurrogatum dafür verlangen, bestehet nicht nur in der Geringfügigkeit der Summen, die uns derselbe bisher bewilligen wollte, sondern hauptsächlich darin, dass, so sehr der hiesige Hof bei der sich leicht vorzustellenden Beklemmung der Finanzen einer Geldaushilfe bedürfte, der Mangel an Leuten doch noch grösser und schwerer zu ersetzen ist. Wir könnten uns daher in keinem Falle mit einem blossen Subsidio, gesetzt auch, dass Russland die Summe ansehnlich vergrösserte, zufrieden geben.

Sollte indessen der dortige Hof zur Abgebung des verlangten Hilfscorps auf keine Art zu bewegen sein, so dürften wir uns allenfalls zu folgenden Modificationen eines Subsidien-Arrangements verstehen. Es müsste nämlich die Republik Polen in die Coalition der Mächte gegen Frankreich dergestalt eingezogen werden, dass selbe ein Corps Truppen, welches wenigstens 12.000—15.000 Mann betrüge,

stellte und unserem Hof zur Verwendung gegen dem überliesse, dass wir es für die ganze Zeit des Krieges in Sold und Verpflegung nähmen. Um solches aber bestreiten zu können, erhielten wir ein angemessenes Geldsubsidium von dem russischen Hofe, wobei es sich von selbst versteht, dass mit den stipulirten 400.000 Rubeln wenig gedient wäre. In fernere Betrachtung kommt 1., dass wir alles Recht haben, die bereits angetragene 400.000 Rubeln für die vorjährige und heurige Campagne, mithin 800.000 Rubeln für beide als eine verfallene Post zu verlangen; 2., dass der dermalige Werth der Rubeln gegen ihren Werth zur Zeit der ersten Stipulation so ausserordentlich verschieden ist, dass wir offenbar berechtiget sind, den damaligen Werth dieser Münze zu reclamiren. Alle diese Argumente zusammengenommen dürften E. Exc. in den Stand setzen, den russischen Hof, gesetzt, dass der hier supponirte Fall einer polnischen Truppenüberlassung eintrete, zu einem solchen Subsidien-Quanto zu vermögen, welches unserem Hof eine wirkliche, den Umständen, sowie der bestehenden Freundschaft hinlänglich entsprechende Aushilfe verschaffte. Uebrigens ist dieser Anwurf ein Gedanke, von welchem ich E. Exc. in einer meiner vorhergehenden Depeschen bereits vorläufige Erwähnung zu machen die Ehre gehabt und der ein baldiges näher bestimmtes Arrangement erforderte, weswegen eben erwünschlich ist, dass wir über das Petitum eines russischen Hilfscorps, oder, wenn solches schlechterdings nicht stattfände, über diesen Gedanken eines mit Ueberkommung polnischer Truppen verbundenen Subsidien-Arrangements ohne Zeitversäumniss Antwort bekommen.

Endlich bemerke ich noch, dass es uns weit besser à conto tournirte, wenn wir von Russland das verlangte Hilfscorps nicht ex capite der Allianz, sondern als von einer an der Coalition selbst theilnehmenden Macht erhielten, indem in dem letzteren Fall die Verpflegung desselben nicht auf unsere Rechnung käme. Indessen ist zu erwägen: 1. dass der russische Hof sich schwerlich zur Sendung eines beträchtlichen Corps verstehen dürfte, wenn er selbes in so grosser Ferne unterhalten müsste; 2. dass folglich dieser Umstand die Hauptsache vereiteln und Russland bewegen dürfte, unser Verlangen unter allerhand Vorwänden abzuschlagen oder mit dessen Erfüllung die halbe Campagne zu zögern; 3. dass der Petersburger Hof sich allenfalls vorzüglicher zu einer Hilfsabkunft mit England verstehen, wir aber dabei ohne eigentlichen Beschwerungsgrund leer ausgehen könnten. Bei solchen Bedenklichkeiten bleibt E. Exc. Beurtheilung anheimgestellt, — wenn Sie nicht etwa die dortigen Gesinnungen so ausserordentlich günstig fänden, dass wir den abgezielten Effect ebenso sicher und gut, ohne die Verpflegung zu übernehmen, zu erwirken Hoffnung hätten, — die Uebernehmung derselben von Seiten unseres Hofes einzugestehen; wovon E. Exc. jedoch alle mögliche Partie zu ziehen wissen werden, um unsere diesfällige freundschaftliche Rücksicht zu erheben und den dortigen Hof sowohl in Ansehung der Grösse des Hilfscorps, als der beschleunigten Lieferung desselben zu erwünschten Entschliessungen zu bewegen.

277. THUGUT AN L. COBENZL.

Vienne, ce 18 décembre 1793.

(Gedruckt bei Vivenot, Arch. f. ö. G. XLII.)

278. BRAUNSCHWEIG AN DEN KÖNIG FRIEDRICH WILHELM II.

Klembach, den 22. December 1793.

(Abgedruckt bei Wagner a. a. O. 239—241.)

279. DIE HÄUPTER GEMEINER DREI BÜNDE AN CRONTHAL.*)

(Copie.)

(Beilage zu einem Berichte Cronthals an Thugut vom 29. December 1793 aus Chur.)

Da bei dermaliger von uns abgehaltener Häupterversammlung es einer unserer ersten und angenehmsten Augenmerke war, die Willensmeinungen der ehrsamen Räthe und Gemeinden über das, was in Rücksicht der Untersuchung wegen Arretirung der Herren Semonville und Maret ausgeschrieben worden ist, einzuholen, so machen wir es uns zu einem wesentlichen Vergnügen, das Resultat derselben Euer Wohlgeboren anzuzeigen, und bestehet solches in Folgendem:

„Dass durch ein grosses Standes-Mehren erkannt worden, dass aus erbvereinter Ergebenheit gegen das verehrungswürdigste Ansinnen Sr. k. k. Maj. die Untersuchung wegen der Arretirung der Herren Semonville und Maret auf immer eingestellt sein solle, mit dem Wunsche, dass Se. k. k. Maj. den letzten Tractat im Veltliner Geschäft ratificiren möchten."

Wir hoffen, dass Euer Wohlgeboren in diesen durch ein grosses Standes-Mehren geäusserten Gesinnungen unseres Freistaates diejenige ehrfurchtsvolle Ergebenheit gegen Dero Allerdurchlauchtigsten Monarchen zu entnehmen belieben werden, die wir jederzeit gegen Höchstdenselben genährt haben, und sind in der angenehmen Erwartung, dass durch Dero vielvermöglichste Verwendung dem wegen Ratificirung der letzten Conferenzen und wegen Bezahlung der rückständigen Pensionen geäusserten Wunsch unserer ehrsamen Räthe und Gemeinden werde entsprochen werden. Wir geben uns die Ehre, mit der reinesten Hochachtung zu geharren Euer Wohlgeboren dienstbereitwillige

Die Häupter Gemeiner dreier Bünden.

Geben den 23. December 1793.

*) Beil. dazu von Cronthal: Das Standes-Mehren über die Frage, ob man in Betreff der Arretirung der Herren Semonville und Maret eine Untersuchung unternehmen solle, bestehet darin, dass von den 63 Stimmen des ganzen Freistaates 44 alle Untersuchung auf immer eingestellet haben wollen.

Nämlich von dem obern Grauen Bunde einhellig Stimmen . . .	27
Von dem Gottshausbunde fünfzehn Stimmen und eine den Herren Häuptern überlassen, so diese dem grösseren Theil zugelegt haben	16
Von dem ganzen Zehn-Gerichter-Bunde nur eine einzige Stimme und zwar der Gemeinde Jematz in Brättigau. . . .	1
	44

280. THUGUT AN LEHRBACH.

(Minute.) Wien, den 23. December 1793.

Da der Herr Marquis Lucchesini auf eine Erklärung über den Gegenstand des bewussten Ansinnens um einen zwischen unserm Hofe, England und dem deutschen Reiche zu repartirenden Beitrag für die künftige Campagne von 22 Millionen Thalern wiederholt gedrungen hat, so haben Se. Maj. der Kaiser der Beschaffenheit dieses Gegenstandes gemäss verfüget, dass die Absprache darüber mit dem genannten preussischen Gesandten von dem Herrn Reichs-Vicekanzler Fürsten von Colloredo und mir zugleich in gemeinsamen Conferenzen gepflogen werde. Es ist diese Allerhöchste Entschliessung annoch denselben Abend von mir dem Marquis Lucchesini bekannt gemachet, und als hierauf derselbe den folgenden Tag, Mittwoch Nachmittag, sich schriftlich diesorhalben an den Herrn Reichs-Vicekanzler gewandt hatte, allsogleich der Donnerstag zu Eröffnung sothaner Conferenzen bestimmet worden.

In dieser ersten Zusammentretung stellten wir beide dem königlich preussischen Gesandten die unumgängliche Nothwendigkeit vor, das in Frage stehende Geschäft schriftlich zu behandeln, theils wegen dessen besonderer Wichtigkeit, theils, weil solches nicht kaiserliche Majestät allein, sondern auch die Krone Engelland und das ganze deutsche Reich betreffe, und endlich, weil unter so eng verbundenen Mächten, wie glücklicher Weise unsere beiden Höfe im gegenwärtigen Augenblicke wären, aller Missverstand, welcher doch immer leicht aus blos mündlichen Besprechungen entstehen könnte, mit aller möglichen Sorgfalt verhütet werden müsse. Wir setzten annoch hinzu, dass, je mehr Marquis Lucchesini seine schriftliche Proposition zergliedern und erläutern würde, je mehr würde er uns auch verbinden, nachdem auf solche Art unser allergnädigster Herr auch leichter und deutlicher antworten könnten.

Worauf derselbe des Herrn Reichs-Vicekanzlers fürstlichen Gnaden und mir die sub Nr. 1 beiliegende Note übergeben und einige Zeit darauf den erläuternden Nachtrag sub 2 zugeschickt hat.

Obschon nun hierorts die trockene Form und der zudringliche Ton, in welchem Herr Marquis Lucchesini beide Piecen abzufassen für gut gefunden hat, bei den bestehenden Verhältnissen zweier durch eine so enge Bundsfreundschaft verbundener Höfe einigermassen unerwartet und befremdlich fallen musste, so haben Se. Maj. jedoch befohlen, dem preussischen Herrn Gesandten ohne Verzug diejenige Antwortsnote zuzustellen, welche ich E. Exc. mittelst dritter Beilage zu eigener Information mittheile.

Dieselben werden daraus entnehmen, dass Sie in wenigen Tagen in den Stand gesetzt werden sollen, dem dortigen Hof die in gegenwärtiger vorläufiger Antwort versprochene nähere Gedanken Sr. kaiserl. Maj. zu eröffnen. Welche Zusage E. Exc. demnach dem königlich preussischen Ministerio ebenfalls bestätigen und gelegentlich Folgendes bemerken wollen: dass der Herr Marquis Lucchesini bei Zustellung der Note vom 22. September ausdrücklich erkläret hätte, der preussische Hof wolle fernershin den Weg schriftlicher Unterhandlungen einschlagen; dass es auch an sich unthunlich seie, dass sich irgend ein Hof über

ein Begehren von der Wichtigkeit und Beschaffenheit des vorliegenden, ehebevor als ihm dasselbe umständlich und in präcisen Ausdrücken vorgelegt werde, rückäussern könne; dass die Behauptungen des Herrn Grafen von Haugwitz, „que Mr. Cesar a fait des ouvertures claires et détaillées et qu'il a laissé tout par écrit à Mr. le baron de Thugut", keineswegs in facto gegründet wären, wie dann Marquis von Lucchesini in seiner zweiten Note blos von *offices verbales* des Herrn von Cesar erwähnet und eingestehet, dass die Eröffnung „sur la répartition de la somme de 22 millions sur les trois états" erst durch ihn, Lucchesini, geschehen seie, folglich dem Asserto des Grafen Haugwitz gerade widerspricht, dass mir der genannte preussische Geschäftsträger vielmehr zu erkennen gegeben hatte, „qu'on s'occupait à Berlin d'un plan détaillé qui nous serait communiqué"; dass allen diesem zufolge unserem Hof der Vorwurf einer Verzögerung seiner diesfälligen Rückäusserung keineswegs mit Billigkeit gemacht, noch eine gerechte Verwunderung darüber bezeigt werden könne, dass nicht E. Exc. schon umständliche Antworten und Instructionen über einen Anwurf mitgebracht, von welchem wir bishero nur so vague und unbestimmte Notizen erhalten hatten; gleichwie wir nicht umhin könnten zu bemerken, dass es noch immer sehr schwer bleibe, sich aus den nunmehrigen schriftlichen, unzähligen Rückfragen ausgesetzten Anbringen des Herrn Marquis Lucchesini selbst einen vollständigen und praktischen Begriff seines Anwurfes zu machen; welchem nach der hiesige Hof durch sein bereitwilliges Versprechen, hierauf seine Gedanken ohne Weiterm rückäussern zu wollen, allerdings beweise, dass er es in dieser Gelegenheit, sowie in allen bisherigen an dem erwünschlichsten Empressement in keinem Stück ermangeln, sondern vielmehr die freundschaftlichste und vertraulichste Rücksicht gegen den preussischen Hof eintreten lasse.

P. S. 1.*) — „Dem Lord Malmesbury werden E. Exc. die Gegenstände meines Schreibens umständlich mittheilen und diese Gelegenheit bestens benützen, um das vertrauliche Concert mit diesem englündischen Minister herzustellen, wenn anderst, wie wir zu hoffen alle Ursache haben, dessen persönliche Gesinnungen damit übereinstimmen. Zu deren gedeihlicher Stimmung übrigens der Umstand, dass der preussische Hof, ungeachtet der aus England erhaltenen abschlägigen Antwort, keinen Anstand nimmt, in aller Eile über den vollständigen nämlichen Anwurf eine verbindliche Erklärung abzudrücken, schicklich benutzet werden dürfte. Dass hierorts mit Mr. Eden in gleichem vertraulichen Vernehmen in allen Stücken zu Werk gegangen wird, können E. Exc. ihn ebenfalls positive versichern."

P. S. 2.*) — Ungeachtet kaum zwei Tage verflossen sind, dass Herr Marquis Lucchesini in vorgestriger Conferenz die schriftliche Erklärung seines Anbringens mitgetheilet, so hat doch dieser preussische Minister kein Bedenken getragen, vorgestern schon das nebenkommende

---

*) Original.

Urgens an mich zu erlassen, welches eine Art von Drohung enthält, dass derselbe seinen Courier, ohne die Antwort zu erwarten, abschicken wolle, um sich gleichsam der Folgen wegen nicht verantwortlich zu machen. Eine solche Begegnung contrastirt zu auffallend mit den unter freundschaftlichen Höfen hergebrachten Rücksichten und mit dem Betragen, welches von Seiten unseres Hofes gegen den dortigen ununterbrochen beobachtet wird, als dass wir glauben könnten, der König habe seinem Gesandten eine so zudringliche Benehmensart ausdrücklich vorgeschrieben. Se. königlich preussische Majestät werden vielmehr sehr leicht begreiflich finden, dass eine reife Ueberlegung über ein Begehren von solcher Importanz, und welches sich doch im Grunde auf keine bestehende Verbindlichkeiten gründet, mit keinem Schein von Recht missbilliget, noch einem Hofe, welcher wie der unsere seine Engagements mit grösster Pünktlichkeit zu erfüllen gewohnt ist, verarget werden kann, wenn er vor Uebernehmung neuer Engagements reiflich überdenket, was die Umstände und seine Kräfte mit sich bringen.

Gleichwie ich nun dem Herrn Marquis Lucchesini, welchem nun die allerhöchsten Orts eben begnehmigte Antwortsnote unverzüglich zugestellt wird, diese Betrachtungen in dem sub 2 nebenfindlichen Billet nicht ganz verhehlen konnte, so theile ich sie E. Exc. ebenfalls mit, um davon diensamen Gebrauch zu machen, wenn man sich etwa bestreben wollte, diesem Incident eine Auslegung zu geben, die der natürlichen Beschaffenheit der Sache schnurgerade zuwider wäre.

Bei dieser Gelegenheit muss ich den Inhalt meines ziffrirten Postscripts nochmals bestens anempfehlen.

(Beilage *A.*) NOTE LUCCHESINIS AN COLLOREDO UND THUGUT.

(Copie.) Vienne, ce 19 décembre 1793.

Le marquis de Lucchesini est chargé de demander officiellement aux ministres de S. M. l'Empereur, si ce souverain admet la condition des moyens pécuniaires montants à 22 millions d'écus de Prusse, dont la cour impériale fournirait 3 millions, l'Angleterre 9 et l'Empire devrait contribuer 10 millions, et cette dernière somme sous la garantie des cours de Vienne et de Londres, condition sous laquelle seule le Roi de Prusse peut continuer sa coopération vigoureuse, et si S. M. l'Empereur consent à munir incessamment le comte de Lehrbach des instructions et pleinspouvoirs requis pour négocier sur le mode de faire obtenir à S. M. prussienne la somme demandée. Le soussigné est chargé de demander une réponse par écrit sur ces deux demandes et de prier avec les plus vives instances, que ce soit le plutôt possible, puisqu'un plus long silence à cet égard et sur l'objet essentiel de la condition des subsides pécuniaires, vu les circonstances urgentes du moment, ne pourrait être envisagé que comme une réponse négative.

Marquis de Lucchesini.

(Beilage *B.*) NOTE LUCCHESINIS AN COLLOREDO UND THUGUT.

(Copie.) Vienne, ce 19 décembre 1793.

Le soussigné envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiare de S. M. le Roi de Prusse, ayant laissé entre les mains de Mr. le prince de Colloredo, vicechancelier de l'Empire, et de Mr. le baron de Thugut, directeur général des affaires étrangères, les demandes par écrit, qu'il a été chargé de réitérer à S. M. l'Empereur de la part et par ordre exprès de S. M. prussienne, se croit obligé d'y ajouter les observations suivantes.

Le Roi son maître, par un mémoire qu'il chargea le soussigné de remettre à Mr. le comte de Lehrbach à Burweiler le 22 septembre de cette année, avait

exprimé d'une manière aussi précise que loyale à son auguste allié l'Empereur les motifs qui l'autorisaient d'un côté et le forçaient de l'autre à borner à la fin de la campagne de l'année 1793 sa coopération vigoureuse à la continuation de la guerre actuelle.

Après cet aveu et les déclarations formelles qui l'accompagnaient, la retraite d'une grande partie des troupes de S. M. prussienne à l'époque où nous touchons actuellement ne pourrait être suspendue que par l'offre de quelques dédommagements pour les frais de la campagne prochaine, sur la nature desquels le Roi avait tâché de fixer l'attention du ministère de S. M. I. par les offices dont le Sieur Cesar s'est acquitté verbalement envers Mr. le baron de Thugut à la suite des ordres immédiats du Roi son maître du 11 et 17 octobre, qui représentaient d'avance la nécessité de prendre un parti avant l'établissement des quartiers d'hiver. Mais la dépêche du 5 novembre dont le Sieur Cesar a fait lecture à Mr. le baron de Thugut, en rappelant, ainsi que les précédentes, la nécessité urgente de savoir, si la cour impériale croyait avoir besoin de la coopération future du Roi aux conditions que S. M. serait obligée d'y attacher, exprimait même la somme de 22 millions d'écus, que S. M. prussienne réclame pour les frais de la campagne prochaine des cours de Vienne, de Londres conjointement à l'Empire, dont la défense était à la fois la plus difficile et la plus pressante par le manque absolu de moyens propres des états les plus exposés à la rage d'un ennemi féroce.

Finalement, dès le premier de ce mois le marquis de Lucchesini n'a certainement plus laissé subsister aucun doute dans l'esprit de Mr. le baron de Thugut, ni sur la nature des dédommagements pécuniaires que le Roi demande pour condition unique et absolue, ni sur la somme de 22 millions d'écus que ce souverain réclame pour sa coopération vigoureuse à la campagne prochaine, ni sur la répartition de cette somme sur les trois états qui ont un intérêt plus direct et des avantages réels à retirer de la continuation de cette guerre, ni enfin et surtout sur la résolution invariable que la nécessité prescrit au Roi, son maître, de renoncer dès à présent à la continuation de la guerre, si on le laissait encore quelques jours dans l'incertitude sur les demandes que le soussigné n'a fait que renouveler aujourd'hui pour la dernière fois par écrit à Mr. le prince de Colloredo et à Mr. le baron de Thugut, qui l'en ont expressément requis dans la conférence à laquelle le premier l'avait invité par sa note d'hier.

De l'exposition de ces faits il s'écoule évidemment, que le marquis de Lucchesini est fondé d'espérer de Mr. le prince de Colloredo et de Mr. le baron de Thugut une réponse aux offices réitérés de la cour de Berlin aussi prompte que la saison l'exige, et que les ordres précis dont il est muni lui ordonnent de réclamer de l'amitié et de la justice de S. M. I. Marquis de Lucchesini.

(Beilage *C.*) NOTE VON COLLOREDO UND THUGUT AN LUCCHESINI.

(Copie.) Vienne, ce 20 décembre 1793.

Le ministre des conférences et vice-chancelier de l'Empire, prince de Colloredo-Mannsfeld, et le directeur général des affaires étrangères baron de Thugut n'ont pas différé de mettre sous les yeux de l'Empereur la note que Mr. le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. prussienne, leur a fait l'honneur de leur remettre le 19 de ce mois.

L'Empereur a ordonné aux soussignés de renouveler à Mr. le marquis de Lucchesini l'assurance, que S. M. I. met le plus grand prix au zèle magnanime avec lequel S. M. prussienne a concouru jusqu'ici d'une manière aussi glorieuse qu'efficace à la guerre actuelle, qui intéresse si essentiellement le bonheur général de l'Europe et particulièrement le salut de l'Allemagne. L'Empereur ne cessera de réclamer de la part du Roi la continuation de la même coopération efficace, en vertu du traité d'union et d'alliance ainsi que des devoirs qu'impose aux deux alliés leur qualité, en partie respective et en partie commune, de chef et d'état de l'Empire; S. M. se fondant sur les concerts pris entre les deux cours et sur les déclarations par lesquelles S. M. prussienne au commencement de la guerre a elle-même annoncé à la reconnaissance publique, qu'elle prenait

les armes pour combattre l'anarchie, pour rétablir l'ordre en France, pour défendre et venger l'Allemagne d'une agression injuste, et pour procurer aux princes de l'Empire lésés dans leurs droits la réparation et les indemnités qui leur sont dues: objets qui pour être remplis appellent la continuation des généreux soins du Roi. L'Empereur, fidèlement attaché au système d'union heureusement subsistant entre les deux cours, est fermement décidé à ne jamais laisser rien désirer de tout ce qui est en son pouvoir pour cimenter de plus en plus les étroites liaisons de l'amitié et d'un parfait accord entre lui et S. M. prussienne son allié.

Malgré les dispositions aussi loyales S. M. I. se trouve dans l'impossibilité absolue de prononcer jusqu'ici aucune détermination positive, ni de prendre aucun engagement sur la demande contenue dans la note de Mr. le marquis de Lucchesini.

Selon cette note il devrait être fourni à S. M. prussienne pour les frais de la campagne prochaine 22 millions d'écus, dont 3 millions payables par l'Autriche, 9 millions par l'Angleterre et 10 millions par l'Empire le paiement des quels 10 millions devrait de plus être assuré par la garantie des deux cours de Vienne et de Londres.

L'Empereur n'a, ni ne peut avoir aucun droit de stipuler pour l'Angleterre, ni sur les 9 millions qu'on en exige, ni sur la garantie à donner par elle pour les paiements à faire par l'Empire: en même temps S. M. I. n'exerçant en Allemagne d'autres pouvoirs que ceux que la constitution germanique lui attribue, ne peut non plus prendre aucun engagement relativement aux 10 millions à fournir par l'Empire, d'autant plus qu'il paraît difficile d'obtenir de l'Empire une somme aussi considérable par des voies légales.

L'Empereur remet donc à la propre équité de S. M. prussienne à juger, s'il est en son pouvoir de statuer partiellement sur l'acceptation ou sur le refus d'un arrangement qui exige indispensablement le concours et le consentement de toutes les parties qui y sont intéressées.

En tout cas, l'Empereur désirant bien vivement de prévenir tout ce qui pourrait occasionner le moindre ralentissement dans les efforts unanimes des deux cours alliées contre l'ennemi de tous les trônes, S. M. I. fera exposer incessamment à S. M. prussienne par Mr. le comte de Lehrbach son idée sur le moyen le plus propre à faciliter un but aussi nécessaire pour la poursuite de la noble entreprise dont les deux souverains alliés se sont chargés d'un commun accord.

Pour ce qui concerne le second mémoire que Mr. le marquis de Lucchesini a fait l'honneur aux soussignés de leur adresser, ils ne peuvent sans doute pas être d'accord avec lui sur une grande partie de son contenu, qui serait susceptible de différentes remarques; mais comme cette seconde note n'est qu'un accessoire de la première, ils s'en rapportent, quant à l'objet principal, à ce qu'ils ont eu l'honneur d'exposer ci-dessus.

(Beilage *D.*) LUCCHESINI AN THUGUT.

(Copie.) Vienne, le 21 décembre 1793.

Je voulais, Monsieur, avoir l'honneur de vous remettre hier au soir les imprimés ci joints, parmi lesquels la spécification de quatre corps d'armée, qui, indépendamment de ce qui se trouve en garnison à Mayence, sont encore employés à tenir tête à l'ennemi, donne une plus juste idée que l'on n'en a ici du nombre des troupes que le Roi mon maître a vouées pendant deux campagnes au soutien de son auguste allié et à la défense de l'Empire. N'ayant pu vous parler à l'assemblée du prince Kaunitz, et respectant les occupations d'un jour de poste, je prends la liberté de vous prévenir, Mr. le baron, que, si Mr. le prince de Colloredo ne croit pas pouvoir m'assigner un instant pour me faire part avec vous de la réponse de S. M. l'Empereur aux demandes que j'ai réitérées à l'un et à l'autre jeudi passé, je serai obligé de faire partir cette nuit mon courrier sans réponse.

Je vous supplie instamment, Monsieur, de me faire parvenir un mot de réponse par écrit là-dessus pour ma règle et ma justification. La fin de l'année et le sort des braves troupes, qui souffrent cruellement de l'incertitude dans laquelle le Roi se trouve sur les moyens qu'il réclame pour la continuation de sa

coopération, le mettent hors d'état de différer plus longtemps sa détermination finale sur l'établissement des quartiers d'hiver.

(Beilage *E.*) THUGUT AN LUCCHESINI.

(Copie.) Vienne, ce 21 décembre 1793.

Je commence par vous présenter mes sincères remercîments de la communication des imprimés, qui contiennent la suite des opérations du côté du Rhin et des résultats du concours glorieux et efficace de S. M. prussienne à la cause commune.

Quant au reste de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je vous prie, Mr. le marquis, d'être bien persuadé que, faisant profession de loyauté et de franchise dans tous nos procédés, nous ne mettrons jamais dans les affaires d'autres délais que ceux que la nature des choses rend indispensables. Vous connaissez d'ailleurs les égards constamment et réciproquement pratiqués entre les grandes cours, et auxquels l'alliance et l'union entre les deux souverains nous donnent un droit de plus encore. D'ailleurs il est bien naturel, que sur un objet de cette importance l'Empereur ait besoin de quelques moments pour fixer ses déterminations et pour prendre l'avis des personnes qu'il peut honorer de sa confiance; malgré cela je prévois que la réponse à la note que vous avez remise avant-hier, d'après ce qui nous sera prescrit, à Mr. le prince de Colloredo et à moi, par les derniers ordres de S. M., vous parviendra immanquablement par écrit dans la journée de demain ou dans la matinée de lundi après-demain.

Au surplus, Mr. le prince de Colloredo devant intervenir dans tout ce qui concerne l'affaire qui a fait l'objet de notre conférence d'avant-hier, votre lettre d'aujourd'hui me fournit l'occasion, Mr. le marquis, de vous renouveler la prière de vouloir bien toujours nous adresser en commun tout ce qui s'y rapporterait en manière quelconque.

281. NOTE VON COLLOREDO UND THUGUT AN LUCCHESINI.

(Minute.) [23 décembre]*) 1793.

L'Empereur a donné à l'objet des moyens pécuniaires demandés par S. M. prussienne l'attention la plus sérieuse et la plus conforme à l'intérêt amical que toute proposition venant de la part de son allié a le droit de lui inspirer.

S. M. I. désire vivement de convaincre S. M. prussienne de ses dispositions sincères à aplanir toutes les difficultés qu'éprouverait la continuation d'une réunion franche et vigoureuse de leurs efforts ultérieurs contre l'ennemi commun, ainsi qu'à écarter et prévenir toute discordance de sentiments entre les deux cours alliées pour le présent également et pour l'avenir.

Les plus mûres réflexions ont persuadé à l'Empereur que rien ne pouvait mieux satisfaire à ce double but, et mieux convenir aux rapports mutuels des deux cours, que d'appeler aux discussions et négociations relatives à des objets aussi délicats qu'importants l'intervention amicale d'une troisième puissance, qui, étant leur amie et alliée commune et professant elle-même le plus vif zèle pour le succès de la haute entreprise des cours coalisées, réunit ainsi tous les motifs capables de lui concilier une confiance illimitée de la part des deux souverains. L'Empereur a donc résolu de remettre à la médiation et à l'arbitrage amical de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies tout ce qui peut être exigé de son concours et de ses soins dans la demande de moyens pécuniaires formée par S. M. prussienne; intimement convaincu que

*) Vergl. unten S. 458 Thugut an Cobenzl.

l'intervention de Sa susdite Majesté, alliée commune des deux cours, ne pourra que consolider, et la sagesse de ses conseils faciliter tous les concerts à prendre. L'Empereur est dans la ferme persuasion que le Roi envisagera sous le même point de vue l'intervention de cette souveraine, et il se flatte en conséquence avec assurance, que S. M. prussienne reconnaîtra dans ce que le soussigné vient d'avoir l'honneur d'exposer d'ordre de sa cour une nouvelle preuve irréfragable de la loyauté invariable des sentiments de S. M. I.

---

282. LEHRBACH AN THUGUT.

Berlin, den 24. December 1793.

Der Obrist von Mannstein fragte vor zwei Tagen bei Hof den Herrn Fürsten von Reuss nach mir. Ich war schon weg und er äusserte dies, dass der Befehl gegeben seie, die Recruten für 20.000 Mann bereit zu halten. Mehr als dieses würde nicht zugegeben werden, wenn die Geldhilfe nicht erfolgte. Wenn Russland, England und die ganze Welt drohen, so würde der preussische Staat dennoch dabei bleiben, weil ohne Geldhilfe es nicht möglich wäre, mehr zu thun. Vom Reichscontingent erwähnte er nichts. Fürst Reuss hat nichts darauf erwidert, als auf die bestehende Tractaten und Verbindungen sich bezogen.

---

283. WURMSER AN DEN HOFKRIEGSRATHS-PRÄS. WALLIS.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 13/490.)

H.-Qu. Weissenburg, den 25. December 1793.

So wie ich E. Exc. durch meinen Adjutanten den Grafen von Gallenberg in der Eile vorläufig die unterthänigste Anzeige machte, dass, nachdem der Posten Freschweiler der Uebermacht des Feindes weichen und ich mit meinem Corps d'armée mich sogleich nach Surburg zurückziehen musste, so kam einige Stunden nach Abgang meines Adjutanten mir die zweite unangenehme Nachricht zu, dass der General Hotze, welcher sich von Freschweiler auf den Liebenfrauenberg gezogen hatte, um nicht ganz abgeschnitten zu werden, sich auch von da retiriren und vor Weissenburg am Geisberg Posto zu fassen bemüssigt wurde. Ich war eben im Begriff, mich an den Liebenfrauenberg appuyiren zu wollen, allein ich sahe es in dem nämlichen Augenblicke ein, dass es ein unhaltbarer Posto sein würde, sobald die königlich preussische Truppen, welche den Posten vor Lembach von mir übernommen, sich entschlossen hatten, diesen Hauptposten in einen Vorposten zu verwandeln. Als ich nun die Meldung erhielt, dass der Liebefrauenberg abandonnirt seie, so blieb mir nichts Anderes übrig, als auf der Stelle meinen weiteren Rückzug zu unternehmen, indem der Feind mir in und an dem Gebirg bereits in Flanke und respective im Rücken war. E. Exc. bin ich nicht im Stande meine Verlegenheit zu schildern, in welche ich versetzt war. Ich war in Gefahr, den grössten Theil des Geschützes in dem ausserordentlich schlechten Weg zu verlieren und

eine grosse Niederlage zu bekommen. Gott schützte mich aber und die Truppen thaten Wunder der Standhaftigkeit. Der Rückzug geschah von Surburg in der Nacht vom 23. auf den 24. bis auf den Geisberg glücklich; ehe der Abend einbrach, musste ich aber bei Surburg eine Hauptattaque aushalten. Der Feind fiel den General Jordis an; die Kanonade und das Klein-Gewehrfeuer war eines der heftigsten. Wäre General Jordis zurückgedrückt worden, so wäre mein Verlust unbeschreiblich gewesen; allein nach Gott danke ich es diesem braven würdigen Generalen und denen Grenadiers, dass der Feind mit empfindlich grossem Verlust zurückgeschlagen wurde und meine Retraite dadurch bewirkt werden konnte.

Wir verloren dabei beiläufig 300 Mann an Todten und Blessirten; der Obrist Kölbel von Kaiser-Carabiniers wurde tödtlich, der Obristlieutenant Saint-Julien von den Grenadiers etwas leichter verwundet.

Auf dem Geisberg nahm ich also gestern meine Stellung so vortheilhaft, als der Terrain es erlaubt. Allein der gänzliche Mangel an Holz in dieser rauhen Witterung, der Mangel an Fuhren, weil fast Alles emigrirt ist, sowie die gehemmte Zufuhr der Fourage, die Mattigkeit der Truppen, die üble Beschaffenheit der Montur, der starke Abgang, den mein Corps d'armée durch so zahlreiche Gefechte erlitten hat, erlaubt ohne besonderes fast unwahrscheinliches Glück nicht länger als bis morgen hier auszuhalten. Wenn ich heute den Feind nicht schlagen kann, so muss ich mich heute Nacht hinter die Lauter ziehen und morgen hinter den Speierbach, obwohlen bei den obwaltenden bedrängten Umständen Niemand einsiehet, wie es möglich sein wird, sich auch dort den Winter hindurch zu erhalten, wenn der Feind mit Uebermacht nachrückt. Die Blokade von Landau wird also, wenn unser und der königlich preussische Zurückzug heute Nachts vor sich gehen muss, aufgehoben. Fort Louis vertheidigt General Lauer mit einem Bataillon Lattermann und zwei Bataillons Pellegrini, dann etwas Cavallerie.

Uebrigens hielte der Herzog von Braunschweig gestern mit mehreren Generalen eine Conferenz mit mir, wovon die Abschrift unterthänigst unterlege. In dieser Conferenz wurde zur bestmöglichen Erhaltung des deutschen Reichs dafürgehalten, den Rhein mit dem Corps d'armée nicht zu passiren. Die Absicht ist so erhaben, als der gemeinschaftliche Endzweck der allerhöchsten Monarchen dadurch erreicht würde, wenn man die Möglichkeit nur haben kann, besagte Absicht zu erfüllen. Es steht aber zu befürchten, dass der Feind zuletzt noch einen Uebergang über den Rhein unternehme, und dann ist es vielleicht zu spät, zu berechnen, was bei dem nunmehro erfolgten Unglück am besten zu thun gewesen wäre: über den Rhein zu gehen und die Vorlande zu decken, oder sich täglich mehr und mehr durch Gefechte auf dem linken Ufer des Rheins aufzureiben und zuletzt vielleicht doch den Rhein passiren zu müssen; ein Theil muss ohnehin bei erfolgendem weiteren Zurückzug zur Bestreitung des Cordons sich von hier auf das rechte Rheinufer begeben. Der Herzog von Braunschweig protestirte zwar solemniter gegen jeden Uebergang über den Rhein; es kommt aber jetzt darauf an, was die Umständen und das Heil unserer Monarchie erfordern.

Ich bin wegen äusserst angestrengter Beschäftigung mit aller meiner Suite, wo ich seit 23. ausser etwas Chocolade keine warme Speisen genossen habe, noch nicht im Stande, E. Exc. die Grundursache dieses unglücklichen Zurückzugs genau zu detailliren. So viel muss ich E. Exc. aber unterthänigst im Voraus versichern, dass die Schuld nicht an mir liege. Hätte man den Feind gemeinschaftlich angegriffen, wie es noch Zeit war und ehe sich alle Armeen auf mich warfen, so war zu hoffen, dass es nicht nur nicht so weit gekommen, sondern das Unglück, die Eroberungen wieder zu verlassen, gar nicht erfolgt wäre.

Ich berufe mich auf meine öftere Berichte und ich kann in meinem Gewissen beruhigt sein, dass ich meine unglückliche Verbindung mit dem Herrn Herzog von Braunschweig genugsam und gewiss unparteiisch blos aus pflichtschuldigster Liebe für meinen Monarchen angeführt habe; allein ich sollte unglücklich sein und ward es.

Sobald es wieder etwas ruhig werden wird, werde ich Alles detaillirter zur höchsten Einsicht unterlegen. Ich habe, so viel ich vorläufig weiss, den 22. d. den Oberst Roselmini von Kaiser-Infanterie und acht Kanonen verloren, welche nicht fortgebracht werden konnten, und zähle etwa 400—500 Mann an Todten, Blessirten und Gefangenen. Ich erwartete weit grösseren Verlust. Gottlob! dass ich mich irrte.

Ich bitte aber E. Exc. unterthänigst um die Allerhöchste Verhaltungsbefehle und schicke deswegen den Flügeladjutanten Major Ettingshausen, um von Allem genauen Bericht zu erstatten.

---

284. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 26 décembre 1793.

Le désordre qui règne ici dans toutes les branches de l'administration publique, la présomption, l'esprit de rapine, d'intrigue et de cabale, qui se sont emparés de tous les ressorts de ce gouvernement, ont jeté les affaires dans un tel état de confusion et de délabrement, et ont produit tant de méfiance et de discorde, dans le ministère aussi bien que dans l'armée, que si l'on ne parvient pas à y apporter des remèdes efficaces, les plus grands malheurs pourraient menacer ce pays et la cause commune, comme V. E. aura la bonté de voir dans le résumé des circonstances qui ont eu lieu, et que j'ai l'honneur de mettre ici sous ses yeux.

Les Piémontais, aveuglés apparemment par un amour-propre mal entendu, ne sentent pas leur faiblesse et leur nullité.

Le Roi, malgré l'évidence qui lui fait connaître le contraire, est persuadé d'avoir une armée de soixante mille hommes, et que ses officiers et soldats puissent rivaliser avec les Autrichiens. Il se croit lui-même un grand général, et il parle et il agit, comme si l'époque du jour pouvait ressembler à celle, où les combinaisons heureuses ont fait briller la maison de Savoie.

Ces illusions que bien du monde se plaît à nourrir dans l'esprit du Roi dominent également les princes qui, n'ayant jamais conversé avec les hommes et ne connaissant que leurs écuyers, se laissent facile-

ment persuader de ce qui les flatte. Suite de l'étrange présomption des courtisans et de leurs insinuations auprès de la famille royale est le peu de cas que la cour a fait de l'opinion du général baron de Vins qui, après avoir balancé les forces et les moyens de la Sardaigne, a soutenu qu'elle n'était pas en état d'entreprendre une guerre offensive.

Les partis savoyard et nizard, soutenus le premier par le marquis de Gordon, et le second par Mr. de St-André, ont su profiter des dispositions du Roi et ont réussi à faire adopter leur plan de guerre offensive, en persuadant S. M., qui de tout temps a désiré d'acquérir une réputation militaire, que la reprise de Savoie et de Nice était facile, et qu'aussitôt qu'il aurait paru à la tête de son armée, les provinces perdues seraient rentrées sous sa domination. Mr. le marquis de Gordon a obtenu, en apparence sous les ordres de Mgr. le duc de Montferrat, la direction de l'expédition de Savoie, et Mr. le comte de St-André, étayé de la protection de Mgr. le duc de Chablais, s'est ménagé la principale influence dans celle de Nice. Les ducs de Chablais et d'Aoste, et le Roi même ont choisi de faire la campagne dans le dit comté, se croyant sûrs des succès les plus heureux et de la réussite infaillible de cette entreprise. S. M., arrivée dans le camp de Raus, harangua ses troupes et leur dit: „Mes amis, j'irai à Nice ou a mon tombeau de Supergue."

Les moyens et les dispositions nécessaires à l'exécution de ces projets ne répondaient pas à l'attente, ni à l'ardeur qui animait le Roi. Les soldats et les officiers quittaient également leurs corps respectifs, même vis-à-vis l'ennemi, et les régiments s'affaiblissaient de jour en jour par la désertion et les maladies réelles ou simulées. L'office de la solde, composé des ministres incapables, infidèles et en grande partie intéressés dans les entreprises avec des personnes de la cour, retardaient et jetaient le désordre dans les envois des subsistances et des approvisionnements pour l'armée, de façon qu'elle manquait de tout, et qu'elle était obligée de vivre le jour à la journée.

Mr. de Vins représentait sans cesse tous ces inconvénients et protestait de l'impossibilité de rien entreprendre. Ce langage de la vérité et de l'évidence était très-mal goûté par le Roi, qui s'impatientait du moindre retard et écoutait les propos de Mgr. le duc de Chablais et du général de St-André qui, pour soutenir leur opinion, tâchaient de jeter du louche dans la conduite de notre général, et l'inculpaient d'inaction et de mauvaise volonté. Ils ont poussé les choses au point de persuader le Roi qu'il se refusait à agir à la suite des instructions secrètes de notre cour, qui lui ordonnait d'empêcher à présent la conquête des provinces perdues, afin que la Sardaigne ne puisse prétendre à la paix à d'autres indemnisations. Dans ces entrefaites Mgr. le duc d'Aoste tenta de chasser les Français du poste de Clans, entreprise qui par la faute de ses subalternes n'eut pas un heureux succès.

Ces circonstances réunies à l'inquiétude et aux instances réitérées du Roi obligèrent enfin le général de Vins, malgré lui, à avancer avec une poignée de troupes dans le comté de Nice, et il fit l'attaque de Gilette. Les troupes piémontaises furent les premières à reculer devant l'ennemi, et entrainèrent avec elles le régiment de Caprara. La jalousie,

la mauvaise humeur des Piémontais contre les généraux et le corps auxiliaire autrichien commencèrent alors à s'exhaler avec plus de force, et les intrigues et les cabales redoublèrent auprès du Roi pour perdre dans son esprit le général de Vins. On disait ouvertement au quartier royal de Saorgio que la maison d'Autriche voulait entièrement ruiner la Sardaigne pour l'obliger à subir la loi et à lui céder les provinces du Novarez; qu'à ce but le général avait fait perdre la campagne, en retardant toujours les opérations, et que la mauvaise volonté de nos généraux et de nos troupes était la cause de tous les malheurs. On dissimulait que le général Strasoldo venait de repousser les ennemis du côté de l'Argentière, et qu'en prenant une forte position dans leurs pays, il assurait la vallée de Stura, que Mr. d'Argenteau avait dirigé la retraite difficile de la Savoie, et que le baron Colli avait défendu les portes du Piémont et tué sept mille hommes aux Français à l'attaque de Raus et de l'Authion.

Mr. de St-André s'apercevant trop tard qu'il avait compromis la dignité du Roi, en le déterminant à assister en personne à des entreprises mal combinées, et voyant que leur malheureuse réussite l'avait affecté d'une manière très-sensible, il réussit à fixer enfin l'opinion de S. M. et à le persuader que, si Nice n'avait pas été prise, il devait en inculper uniquement le général de Vins et les Autrichiens. Cette étrange imposture, soutenue par les propos calomnieux des militaires courtisans qui étaient bien aises de l'accréditer, pour cacher ainsi les maux que leur présomption et leur ignorance avaient causés, entraîna le Roi, peut-être malgré lui, dans la détermination d'écarter le baron de Vins de la gestion des affaires de la guerre qu'il lui avait confiées. Ce général, après avoir empêché, au milieu de sa retraite du comté, qu'un corps de troupes que Mr. de St-André avait trop exposé ne fût enveloppé par l'ennemi, et après avoir sauvé Mr. de St-André même, il trouva à son arrivée à Turin que le bureau de guerre avait à son insçu fixé par ordre de S. M. toute la ligne des postes que l'armée devait occuper vis-à-vis des ennemis, et en avait confié le commandement au général de St-André du côté de Nice et à Mr. de Gordon du côté de la Savoie. On ne lui rendit pas compte, ni de la force de l'armée sarde après la campagne, ni de la distribution des quartiers d'hiver, ni d'aucune autre affaire relative à sa charge, et il s'aperçut que le Roi se réglait aussi d'après les conseils des officiers émigrés Joli et Jarjailles, pris à sa solde. Il se vit donc dans la nécessité de donner un mémoire au Roi, dans lequel il lui manifestait sa surprise d'un traitement si peu mérité, lui rappelait ses conseils et déclarait que, comme il était à son service, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, et qu'il commandait ici les troupes autrichiennes, S. M. sarde, si elle avait des griefs contre lui, eût la bonté de les communiquer à notre souverain, duquel il attendait les ordres pour quitter ce pays ou pour y rester.

Ce mémoire influa beaucoup sur l'esprit du Roi, puisqu'il fit répondre par Mr. de Hauteville un billet qu'il signa lui-même, dans lequel il assurait le général que son intention n'avait pas été de lui ôter ni sa confiance, ni le commandement, et qu'il se réservait à s'ex-

pliquer dans une conférence particulière. Elle eut effectivement lieu, et S. M. parla au général avec bonté et donna lieu à des explications, montrant cependant une sorte d'embarras et de contrainte qui tient à son caractère.

Le comte de Hauteville m'a parlé ensuite avec des marques d'une véritable affliction de tout ce qui s'était passé. Il m'a dit que c'est l'intention du Roi que Mr. de Vins soit informé de tout; qu'à présent S. M. veut connaître les affaires par elle-même, ce qui cause l'espèce d'interruption dans les communications officielles qui étaient dues au département du général, mais que bientôt tout reprendrait le cours ordinaire, et qu'il fallait seulement rapprocher les esprits si fort aliénés par les tracasseries des écuyers des princes. Malgré l'interprétation que cet honnête ministre a donné aux intentions du Roi et son désir sincère de voir renaître l'union et la concorde, les affaires n'ont pas changé jusqu'à présent de face, et Mr. de Vins n'a regagné aucune influence dans l'armée sarde.

Mr. Trévor a eu dernièrement une conférence avec le dit général, à laquelle je me suis aussi trouvé par hazard. Cet envoyé s'est offert comme médiateur pour arranger les différends, mais il serait à souhaiter qu'il se dépouillât de quelques vues secondaires avant de jouer un rôle si difficile. Son objet principal est celui d'obtenir des secours pour les envoyer à Toulon. Il affectionne, Mr. de St-André, parce qu'il l'a toujours trouvé facile à se prêter à ses demandes, apparemment pour se ménager son appui, là où le baron de Vins n'a jamais voulu consentir à la moindre cession des troupes, vu la faiblesse de l'armée. Ce général a même déclaré à Mr. Trévor que le Roi de Sardaigne n'est pas en état, avec les troupes qui lui restent après cette campagne, de défendre son pays et de s'opposer à l'invasion des Français, s'ils l'entreprennent avec des forces imposantes, et il a conclu que Mr. l'envoyé devait déterminer le Roi à écrire une lettre à S. M. l'Empereur, dans laquelle, avouant sa faiblesse et implorant sa protection, il lui demanderait des secours aux conditions qu'il plaira à S. M. I. de lui prescrire. „C'est le seul expédient qui lui reste", a-t-il dit, „et si vous ne l'adoptez, je ne réponds pas des événements."

Tous les autres généraux autrichiens qui sont ici s'accordent avec la façon de penser du baron de Vins, et c'est avec le plus grand étonnement qu'on remarque que, les personalités et les tracasseries seules occupant la cour et les employés, on ne prend aucun arrangement ni aucune mesure de défense pour l'année prochaine, et qu'on perd un temps précieux dans la stupeur la plus profonde.

---

285. BRAUNSCHWEIG AN FRIEDRICH WILHELM II.

Bergzabern, den 26. December 1793 (um Mitternacht).

(Abgedruckt bei Wagner a. a. O. 250—252.)

---

286. BRAUNSCHWEIG AN WURMSER.

Bergzabern, den 27. December 1793
(Morgens 8 Uhr).

(Abgedruckt bei Wagner 252—254.)

---

287. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 28 décembre 1793.

J'ai eu l'honneur de communiquer en son temps à V. E. la note remise à Mr. le comte de Lehrbach au moment où le Roi de Prusse a quitté son armée, et dans laquelle, après avoir accumulé grand nombre de sophismes, de suppositions gratuites et de faits entièrement dénaturés, l'on avait fini par faire entendre que la cour de Berlin pouvait exiger de nouveaux avantages pour continuer à concourir par les mêmes efforts à la guerre contre la France.

Nous étions encore dans la surprise où nous avait jetés une proposition aussi inattendue, lorsque le résident de Prusse insinua ici que, le Roi persistant à vouloir s'entendre avec S. M. sur les objets relatifs à la continuation de la guerre, S. M. prussienne verrait avec plaisir que Mr. le comte de Lehrbach fût destiné à se rendre une seconde fois auprès d'elle, et qu'en tout cas elle serait bien aise de le rencontrer à Breslau, où elle se trouverait de passage vers le 5 novembre.

Disposés en conformité des conseils de la Russie, notre intime alliée, à garder envers la Prusse tous les ménagements les plus analogues à la position pénible, où nous a placés une guerre qu'a attirée à S. M. son zèle généreux pour la cause commune de l'Europe, nous crûmes, quant à l'envoi de Mr. le comte de Lehrbach, devoir condescendre au vœu du Roi. L'on dépêcha donc un courrier pour chercher ce ministre, qui à son départ de l'armée prussienne avait obtenu la permission de faire quelques courses dans l'Empire, en partie pour ses affaires particulières.

Dans l'intervalle le résident de Prusse avait reçu de Breslau de nouvelles instructions de son maître, d'après lesquelles il annonça verbalement que le Roi, pour continuer sa coopération à la guerre avec le même nombre de troupes, croyait avoir indispensablement besoin d'une somme de 22 millions d'écus, et qu'on s'occupait à Berlin de la rédaction d'un plan sur les moyens de faire contribuer l'Allemagne dans la proportion dont on conviendrait.

V. E. jugera aisément, combien l'on a dû être ici étonné également et révolté de cet apperçu quoiqu'incomplet de l'exagération des prétentions prussiennes; cependant, Mr. le comte de Lehrbach devant partir sur ces entrefaites, on a cru lui recommander, comme point principal de ses instructions, d'insister à ce que la cour de Berlin, si elle pensait avoir des propositions à faire, les exposât clairement et les développât dans tout leur détail et toutes leurs circonstances, pour examiner en connaissance de cause, si et jusqu'à quel point il serait en

notre pouvoir d'y adhérer plus ou moins, et pour y répondre ensuite avec franchise et d'une manière adaptée aux demandes.

Si je crois devoir vous présenter, Mr. le comte, un historique aussi circonstancié, c'est surtout parce que la constante habitude du ministère prussien, de vouloir sans cesse tout embrouiller et tout falsifier, impose la nécessité d'établir les faits dans la plus minutieuse exactitude sur tous les objets, où la cour de Berlin entre pour quelque chose.

J'ignore quel fût le motif qui engagea le Roi, quoique prévenu de l'arrivée prochaine du comte de Lehrbach, à dépêcher inopinément de son côté le marquis Lucchesini à Vienne; il s'y trouva rendu à peu près dans le même temps que le comte de Lehrbach le fut à Berlin.

La répartition imaginée à Berlin pour la contribution exigée de 22 millions, qui ne nous avait été d'abord annoncée qu'en bloc, nous était parvenue par la voie de Londres, mais le marquis de Lucchesini a été le premier qui m'en fit l'ouverture de la part de la Prusse; selon ce marquis rien n'était plus juste que cette demande modérée et sa répartition, rien n'était en même temps plus simple ni plus aisé que de s'assurer de la rentrée de dix millions d'écus auxquels l'Allemagne devait être taxée; il ne s'agissait que de trouver quelqu'un qui voulût bien faire l'avance de cette somme, après quoi, dès que les deux cours seraient une fois d'accord, l'on mettrait en séquestre les trois électorats ecclésiastiques et les autres évêchés de l'Empire, à mesure qu'ils vaqueraient par la mort des titulaires, et l'on en appliquerait les revenus aux remboursements.

Je renvoyai Mr. de Lucchesini comme de raison aux nouvelles qui nous arriveraient de Mr. le comte de Lehrbach, lequel d'après le propre désir du Roi avait été choisi pour être le canal principal de la négociation; les copies ci-jointes sous N^0 1 mettront V. E. au fait des premiers rapports que j'ai reçus de ce ministre, sur la remise d'un mémoire de sa part, sur sa demande d'une exposition détaillée et par écrit des prétentions et projets prussiens, et sur les chicanes et les arguties indécentes qu'y opposa le ministère de Berlin.

Le marquis de Lucchesini ayant annoncé en même temps qu'il lui était parvenu des instructions dont il était pressé de s'acquitter, des motifs de plus d'une espèce ont engagé S. M. à ordonner dans sa sagesse que Mr. le prince de Colloredo-Mannsfeld, ministre des conférences et vice-chancelier de l'Empire, intervînt dans tout ce qui serait traité avec l'envoyé prussien relativement à l'affaire présente. Nous nous réunîmes donc dans une conférence, dans laquelle, Mr. le prince de Colloredo-Mannsfeld et moi ayant beaucoup insisté sur la nécessité de nous remettre par écrit les points sur lesquels l'on disait attendre réponse, Mr. de Lucchesini nous consigna enfin avec l'air de la répugnance la note ci-jointe sous N^0 2.

A peine sorti d'avec nous, le ministre prussien s'avisa de renforcer son premier mémoire par un second sous N^0 3, et la lettre N^0 4 qu'il m'écrivit le surlendemain fournit une nouvelle preuve de sa choquante importunité.

La seule lecture de ces mémorables pièces suffit pour mettre dans tout son jour l'extrême indécence de la conduite prussienne; oser affecter le ton de la menace dans l'espérance d'arracher, pour ainsi dire, dans les vingt quatre heures une détermination sur des demandes aussi exorbitantes qu'évidemment destituées de toute ombre quelconque de droit, oser se flatter d'induire l'Empereur à prendre des engagements sur des objets à l'égard desquels il n'a manifestement aucune faculté de statuer sans le concours des autres parties intéressées, vouloir enfin mettre à la place de toute justice et de toute convenance les désirs déréglés d'une insatiable avidité, c'est une marche jusqu'ici peu connue sans doute en politique, et dont la cour de Berlin était digne de donner l'exemple.

Toute fois l'Empereur s'est décidé sans peine à sacrifier les motifs d'un juste ressentiment aux considérations qu'offrent les circonstances et les intérêts de la grande cause commune. S. M. nous ayant en conséquence ordonné, à Mr. le prince de Colloredo-Mannsfeld et à moi, de n'opposer qu'une modération imperturbable à l'arrogante véhémence des procédés prussiens, je répondis d'abord à la lettre de Mr. de Lucchesini par le billet ci-joint N° 5, et le surlendemain la note annexée ici N° 6 lui fut adressée par Mr. le prince de Colloredo-Mannsfeld et moi.

L'on se flatte que les arguments dont il a été fait usage dans ce mémoire démontrent par eux-mêmes jusqu'à l'évidence l'absurdité des prétentions et de l'exigence de la Prusse, nos égards pour ce que peut exiger le bien de la cause commune des cours coalisées et la droiture qui sans cesse guidera S. M. dans toutes les occurences.

Au surplus, pour accomplir la promesse d'un envoi d'instructions ultérieures à Mr. le comte de Lehrbach, un exprès va partir aujourd'hui pour Berlin avec la dépêche dont je joins ici copie sous N° 7. V. E. y trouvera le projet d'une note, par laquelle Mr. le comte de Lehrbach est chargé de déclarer au ministère prussien qu'après avoir mûrement réfléchi sur l'objet de la demande des moyens pécuniaires formée par la cour de Berlin, l'Empereur s'était décidé à soumettre cette affaire, dans tous ses rapports avec ce qu'on pourrait exiger du concours et de la coopération de S. M., à la médiation et à l'arbitrage de S. M. I. de toutes les Russies.

L'Empereur se livrant à l'impulsion de la confiance sans bornes qu'il place dans la magnanimité et l'amitié de son auguste alliée croit en même temps fournir par la démarche qu'il vient de faire un nouveau témoignage incontestable de la pureté de ses intentions. Une récapitulation succincte des engagements solennels contractés par la Prusse avec les différentes puissances et à la face de l'Europe entière présente sans doute à l'Empereur la démonstration complète que le Roi après l'acquisition immense faite en Pologne n'a plus le moindre droit à quelque réclamation que ce soit, et de quelque genre qu'elle puisse être. Malgré l'évidence de cette vérité, l'Empereur pour le bien de la cause commune veut bien consentir encore à écouter les propositions prussiennes, à les discuter, à faciliter même par son concours et ses soins les arrangements à prendre, supposé qu'après un examen plus approfondi l'on puisse en trouver qui puissent se concilier avec la dignité, avec les intérêts de S. M.

et avec la convenance générale des autres puissances; mais la justice l'exige et l'Empereur est fondé à demander que, quelques soient les résultats de la négociation qu'on va entamer, les stipulations, les engagements réciproques soient clairement énoncés et solidement établis, que l'intervention de S. M. I. de toutes les Russies préside à la fidélité de leur exécution et prévienne désormais ces cavillations toujours renaissantes, ces prétentions plus qu'indiscrètes, par lesquelles la cupidité de la cour de Berlin ne cesse de vexer ses coalisées, au risque de compromettre le salut de l'Europe.

Si l'Empereur, ne désirant que ce qui est juste, résolu d'observer religieusement toutes ses promesses, aime à appeler l'intervention de son alliée intime pour mieux constater sa loyauté, il est possible que des raisons contraires agissent en sens inverse sur une cour artificieuse, dont la politique ténébreuse répugne à être éclairée, qui s'occupe sans cesse à ourdir des piéges pour l'avenir et à se préparer d'avance dans ses stipulations les moyens d'éluder ses engagements. Quoiqu'il en soit, V. E. verra dans la dépêche à Mr. le comte de Lehrbach, que nous avons tâché à faire de notre mieux pour écarter toutes les objections et pour ne laisser à la malveillance aucun prétexte plausible de se soustraire à l'intervention que nous invoquons.

Vous êtes donc autorisé, Mr. le comte, d'exposer, dans les termes les plus conformes aux sentiments intimes qui attachent l'Empereur à son auguste alliée, le vif désir de S. M., pour que S. M. I. de toutes les Russies veuille bien interposer sa médiation et son arbitrage pour l'aplanissement des difficultés qui résultent de la proposition des moyens pécuniaires demandés par la cour de Berlin pour la continuation de sa coopération à la guerre. L'Empereur se flatte que S. M. l'Impératrice jugera digne à tous égards de sa grandeur, de sa magnanimité et de sa justice, d'arrêter par ses soins les progrès d'une désunion qui ne pourrait que devenir fatale à l'exécution des nobles desseins que ses conseils éclairés et ses exhortations pressantes ont tant contribué à faire adopter; et si le grand éloignement des lieux ne permet point à S. M. I. de toutes les Russies l'emploi direct d'une masse de forces proportionnée à sa puissance et à la générosité de son zèle contre l'ennemi commun, le ciel paraît au moins lui avoir réservé la gloire de surveiller, de maintenir, par le poids prépondérant de sa considération et de son influence, l'union et la bonne harmonie entre les cours coalisées, de les conduire par sa sagesse dans un parfait accord vers le but le plus conforme à l'intérêt général, d'empêcher enfin et de prévenir efficacement que des vues iniques et des calculs d'une avidité isolée ne fassent totalement échouer une entreprise à laquelle la conservation de tous les trônes et le salut de l'Europe sont si étroitement liés.

Je ne doute pas que V. E. n'ait déjà eu communication, tant par le ministère impérial de Pétersbourg que par Mr. Whitworth, de tout ce qui s'est passé jusqu'ici entre les cours de Londres et de Berlin relativement aux prétentions prussiennes: l'Angleterre se refusant aux demandes exagérées de la Prusse s'est d'abord bornée à réclamer la prestation des secours stipulés dans les traités entre les deux cours, et la Prusse ayant fait proposer à Londres des doutes sur l'existence du *casus*

foederis, il a été répondu que, si le Roi persistait dans ce déni, S. M. britannique le regarderait comme une rupture de l'alliance. Nous attendons actuellement des nouvelles de la négociation du lord Malmesbury à Berlin; il n'a dû y être rendu que le 21 de ce mois, les notions plus particulières qu'on nous a promises sur ses instructions ne nous sont pas encore parvenues.

L'Empereur a ordonné d'informer l'Angleterre de la démarche que S. M. vient de faire vis-à-vis de S. M. l'Impératrice; il ne dépendra pas de nos soins que la cour de Londres ne fasse parvenir au plutôt à Mr. le chevalier Whitworth les instructions dont elle croira devoir le munir.

J'aurai l'honneur de dépêcher incessamment à V. E. un autre courrier pour vous communiquer d'une manière plus précise et plus détaillée les sentiments de l'Empereur relativement au fond et à l'objet même des prétentions prussiennes, afin que cette connaissance puisse diriger V. E. dans la négociation que S. M. vient de vous confier.

---

285. THUGUT AN L. COBENZL.

(Abschrift.) Vienne, le 28 décembre 1793.

La confiance particulière de l'Empereur dans les lumières, la dextérité et le zèle de V. E. font sans doute désirer à S. M. que la négociation sur les prétentions prussiennes soit fixée à Pétersbourg. J'ai cru superflu d'articuler cette intention dans ma dépêche, parce que je suis persuadé que l'Impératrice réglera, elle-même, ce choix comme le plus fait pour flatter son amour-propre et les convenances de sa dignité. Il serait pour nous de toute impossibilité de transporter la négociation à Berlin, et les considérations relatives au dévouement absolu d'Alopeus pour la Prusse suffiraient seules pour exclure cette idée. Je ne puis à cette occasion que revenir auprès de vous sur l'urgence de faire tous les efforts possibles pour éloigner cet homme dangereux de nos affaires et l'y faire remplacer par quelqu'un de mieux intentionné.*) Nous sommes si convaincus de la perfidie de la Prusse, que nous ne nous croyons nullement intéressés à souhaiter bien vivement le retour du Roi à l'armée, étant persuadés qu'on ne ferait y servir sa présence qu'à arrêter et à entraver nos progrès, en compliquant les opérations et en rendant les nôtres dépendantes de la mauvaise volonté prussienne, de sorte que, si nous étions sûrs de pouvoir obliger le Roi à ne remplir que ses engagements les plus incontestables et les plus clairs, celui de nous fournir les vingt mille hommes stipulés dans le traité d'alliance et les quinze ou dix-huit mille hommes du contingent auquel il est tenu envers l'Empire du chef de ses états en Allemagne, nous le dispenserions facilement de tout le reste, et alors ses demandes pécuniaires n'auraient plus d'objet. C'est uniquement pour ne pas prévenir le sentiment de la cour de Pétersbourg et pour attendre son avis, que l'Empereur a substitué à ce plan l'offre envers la Prusse d'une négociation et discussion ultérieure. Au surplus, ce qui dans tous les cas est pour nous de la

---

*) Schon am 18. Dec. hatte Thugut in diesem Sinne Cobenzl beauftragt.

plus grande importance, c'est d'obtenir la promesse formelle de la Russie, qu'elle contiendra la Prusse et ne consentira jamais que la cour de Berlin ose se permettre de nous embarrasser par des menaces ou des démonstrations hostiles, aussi long-temps que la plus grande partie de nos forces est occupée ailleurs; mais pour que nous puissions jouir à cet égard d'une sécurité plus entière, il faudrait que la détermination de l'Impératrice fût bien prononcée, bien connue à Berlin et appuyée d'ailleurs constamment par un appareil de forces capables d'en imposer. Je ne sais, si dans les circonstances actuelles il ne serait pas utile aussi de différer le licenciement des troupes polonaises pour conserver à la république une apparence de moyens. Au total, il ne peut échapper à la pénétration de V. E. que notre but principal en réclamant la médiation de l'Impératrice a été, ou de réduire les prétentions prussiennes par l'intervention de la Russie à des termes modérés et à des conditions d'une convenance réciproque, ou de rendre d'autant plus remarquable la différence entre les procédés respectifs des deux cours, dans le cas où celle de Berlin faisait difficulté d'admettre l'arbitrage de l'Impératrice. Je suis bien certain que d'après cette vue vous penserez comme moi, qu'il serait très à souhaiter qu'on pût porter la cour de Pétersbourg au plus tôt à des démarches telles, que la Prusse ne puisse plus se soustraire à la médiation de l'Impératrice sans s'en attirer le plus juste et durable ressentiment.

J'ai l'honneur de remettre ci-joint à V. E. l'original et la copie de la lettre que S. M. écrit à S. M. l'Impératrice. *)

278. THUGUT AN LEHRBACH.

(Orig.) Wien, den 28. December 1793.

Die vorläufige Antwort, welche Se. Maj. der Kaiser auf die Note haben ertheilen lassen, die Marquis Lucchesini Sr. fürstlichen Gnaden dem Herrn Reichs-Vicekanzler und mir den 19. d. übergeben hatte, enthielt das Versprechen, E. Exc. würden in wenigen Tagen zu einer weiteren Gesinnungseröffnung angewiesen werden. In Gemässheit dieses Versprechens erhalten dieselben im Allerhöchsten Namen den Auftrag, die nebenkommende Note **) dem dortigen Ministerio zuzustellen, zu deren schicklicher Einleitung und Erläuterung folgende Bemerkungen dienlich sein werden.

Das Begehren des königlich preussischen Hofes bestehet in einem ausserordentlichen Geldbeitrag für die künftige Campagne, welchen selber zum Theil von unserm Hof, zum Theil von dem englischen und zum Theil von dem deutschen Reich erwartet, wozu noch kömmt, dass der Allerhöchste Hof sowohl als der englische die Garantie dieses letztern Theiles per 10 Millionen Thaler über sich nehmen sollen. Dieser Beschaffenheit nach ist also gedachtes Begehren der Gegenstand einer gemeinschaftlichen Unterhandlung mit und unter denen drei betreffenden Theilen; wobei es hauptsächlich auf zweierlei Fragen ankömmt: 1° auf

*) S. Beer, Leopold II., Franz II. und Katharina 189.
**) Fehlt.

die Frage *An*, ob sich alle drei zu einer Beitragsertheilung entschliessen können und wollen; 2^0 auf das *Quomodo*, wie und auf welche Summen nämlich die Beiträge zu bestimmen, zu repartiren und flüssig zu machen sein würden.

Was die Frage *An* belanget, so wird der königlich preussische Hof nicht in Abrede stellen können, dass in den Tractaten, Verbindungen und Concerts, welche der preussischen Theilnehmung an dem gegenwärtigen Krieg zum Grunde liegen, nicht das geringste Fundament enthalten seï, das entweder unsern Hof oder England oder das deutsche Reich verpflichtete, dem Berliner Hof für die künftige Campagne irgend einen Geldbeitrag, zu geschweigen einen so ausserordentlich beträchtlichen, als verlangt wird, abzureichen. Vielmehr ergibt sich aus den Allianztractaten des Königs mit Oesterreich, England und Holland, aus dessen reichsständischen Obliegenheiten, aus der Natur selbst eines Reichskrieges und den diesfälligen Reichstagsschlüssen, aus seinen mit Russland und England geschlossenen Conventionen, aus dem Fundamentalconcert, mittelst welchem sich Oesterreich und Preussen zur Unternehmung zur Herstellung der Ordnung in Frankreich gemeinschaftlich verbunden haben, endlich aus den Kriegsmanifesten und Declarationen, worin der König als unmittelbarer Theilnehmer am Kriege sich dargestellet hat, die unstreitige Pflicht für Se. königlich preussische Maj., seine bisherige Theilnehmung daran bis an das Ende aus eigenen Kräften und Mitteln unzertrennlich fortzusetzen.

Se. kaiserliche Maj., sowie die übrigen alliirten und coalisirten Mächte können dahero von der Gerechtigkeit und Treue des Königs nicht anders als mit der grössten Zuversicht erwarten, dass Se. königlich preussische Maj. in jedem Falle diejenigen Verbindlichkeiten pünktlich erfüllen werden, die sie ebenso heilig zugesagt als freiwillig übernommen und mithin zweifelsohne dem Wohl ihrer Unterthanen und den Kräften ihres Staats angemessen erachtet haben; zumalen ein Theil derjenigen Verbindlichkeiten, wodurch der König die Fortsetzung seiner Theilnehmung bis zu Ende des Krieges zugesagt, von so frischem Dato sind, dass derselbe allerdings dabei die Folgen seiner diesfälligen Verheissung vorhergesehen und beherziget haben muss.

Endlich wird der dortige Hof auch das Gewicht derjenigen Betrachtungen nicht verkennen, welche sich aus dem Umstande ergeben, dass Preussen bereits eine so wichtige Kriegsentschädigung erhalten habe, indem, ohne in weitschichtige Ausführung der ausserordentlichen Vortheile seiner neuen polnischen Acquisition einzugehen, der dortige Hof selbst in der mit Russland am 23. Jänner d. J. geschlossenen Convention ausdrücklich erkennet hat, dass er diese Acquisition als eine angemessene Entschädigung für die ganze Kriegszeit ansehe.

Allen bisher angeführten Gründen zufolge könnte dem Allerhöchsten Hof mit keiner Billigkeit verargt werden, wenn derselbe sich in Beantwortung des von dem Marquis Lucchesini vorgelegten Begehrens lediglich auf diese Gründe und ihre Folgerungen beschränkte, und mithin die Unterhandlungseröffnung über einen Gegenstand declinirte, worüber

gegen ihn keine, gegen des Königs in Preussen Majestät hingegen so mannigfaltige Engagements anzuführen sind.

Gleichwie aber der hiesige Hof seit dem glücklich bestehenden Freundschafts- und Allianzsystem mit Preussen sich ein angenehmes Geschäft gemacht hat, den König durch eine ununterbrochene Reihe von Thatbeweisen zu überzeugen, dass man diesseits in der Ausmessung freundschaftlicher Rücksichten und Gefälligkeiten keine andere Einschränkung beobachte, als welche die Thunlichkeit der Kräften und Umstände und die reciprocirliche Billigkeit mit sich bringen: so glauben Se. kaiserliche Maj. dem König eine auffallende Bestätigung dieser unwandelbaren Gesinnung durch die Erklärung zu ertheilen, dass Höchstselbe sich nicht nur eine Unterhandlung über das questionirte dortige Begehren gefallen lassen, sondern demselben auch bei den übrigen betreffenden Theilen, so viel es von ihnen abhänget, gerne alle thunliche und billige Beförderung ertheilen wollen.

Hingegen ist aber auch die Erwartung Sr. kaiserlichen Maj. bestgegründet, dass man sich von Seite des Berliner Hofes in dieser Angelegenheit mit gleicher Freundschaft und Rücksicht in unsere Umstände versetzen, und was selbe zulassen und erheischen, aufrichtig und bereitwillig beherzigen werde. Dass nach zwei Campagnen, in denen wir viermal mehr Truppen als Preussen verwendet haben, unsere Finanzen in einem solchen Zustande sich befinden, dass wir Mühe haben, den eigenen Bedarf für die Fortsetzung des Krieges zu erschwingen, und mithin vielmehr in dem Falle sind, Aushilfe zu bedürfen als zu ertheilen, wird der dortige Hof wohl selbst einsehen und erkennen. Auf der andern Seite aber haben wir an derjenigen Entschädigung, die uns vor Gott und der Welt gebühret, noch nichts überkommen, was unseren bisherigen Efforts und billigen Erwartungen einigermassen entspreche; ja der preussische Hof selbst hat bisher noch immer Anstand genommen, hierüber unsere offenbar gerechte Reclamirung der Gleichheits- und Reciprocitätsgrundsätze zu erkennen. Unter solchen Umständen wird nun verlangt, dass wir uns verwenden, dem preussischen Hof eine neue Entschädigung zu verschaffen, und ohne dem Begehren eine hinlängliche ministerielle Beruhigung über die Zweifel und Anstände, welche über die Entschädigung unserer bisherigen Lasten erregt worden sind, beizufügen, wird uns die Uebernehmung eines Theiles der preussischen Kriegskosten zugemuthet, ohne dass auch nur ein Wort in Anregung komme, ob und wie dann wir, ich will nicht sagen für unsere ferneren Kosten, sondern nur für die neue uns aufgebürdete Last weiters entschädiget werden sollen.

Aus diesen Umständen ergibt sich nun der Schluss, dass die Abwägung, Behandlung und Bestimmung der mehrgedachten Unterhandlungsgegenstände für unseren Hof keine so leichte und einfache Sache sind, als es eine für den preussischen ist, so und so viele Millionen ohneweiters zu begehren. Insofern als besagte Gegenstände dem hiesigen Hof mit England und dem deutschen Reich gemein sein sollen, setzen solche voraus, dass Preussen selbe auch bei den übrigen Theilen anbringe und betreibe, wir aber mit ihnen, vorzüglich aber mit England

die bei gemeinsamen Geschäften nöthige Rück- und Absprache pflegen. Insoferne hingegen unsere eigene Interessen damit verflochten sind, ist der Natur der Sache angemessen, dass das Neue mit dem Alten, die bishero bestehenden Verbindlichkeiten mit denen angetragenen künftigen in Verknüpfung gesetzt und mit einem Wort ein Ganzes gemacht werde, wie es unter grossen alliirten und coalisirten Mächten die allgemeine Billigkeit und Anständigkeit mit sich bringen. Dieser Endzweck führet nun von selbst auf die Herbeiziehung der Intervention des russischen Hofes, als desjenigen, welcher an denen Concerts, Verhandlungen und Verbindungen, die bisher zwischen unserem und dem dortigen Hof in Ansehung des französischen Krieges Platz hatten, gemeinschaftlich theilgenommen hat.

Es bringen aber ferner sowohl die Häcklichkeit der Unterhandlung, als auch die zwischen uns und Preussen sozusagen gleich getheilten Ansprüche auf die russische Freundschaft mit sich, dass die Zwischenkunft eines so beschaffenen Mediateurs das gedeihlichste Mittel abgebe, um mit Vermeidung aller neuen Zweifel, Anstände und unerledigten Discussionen zu einer billigen, festen und möglichst schleunigen Abkunft zu gelangen.

Es bleibt nur noch übrig, dass ich des Haupteinwurfs besonders erwähne, den man preussischerseits gegen diese russische Zwischenkunft ungezweifelt gelten machen wird. Man wird nämlich über den grossen Zeitverlust Lärm machen, welchen selbe verursachen würde, wohingegen der preussische Hof von uns eine unverzügliche Erklärung mit Ja oder Nein verlangt habe. Nachdem aber nichts mit Billigkeit verlangt werden kann, was der aus der Natur der Sache fliessenden Möglichkeit zuwider ist; nachdem diese Möglichkeit im gegenwärtigen Fall nicht erlaubt, dass wir uns neue Verbindlichkeiten, ohne über die alten Beruhigung und Gewissheit zu haben, aufladen; nachdem andererseits die nämliche Natur des Geschäftes mit sich bringt, dass selbes einverständlich mit den übrigen Theilhabenden tractirt werde, so folgt der Schluss von selbst, dass schon an sich eine geschwindere Behandlung, als die russische Intervention voraussetzt, nicht thunlich, folglich auch nicht mit Billigkeit zu begehren sei. Um indessen nicht das Mindeste an der Zeit zu versäumen, wird unter einem ein Courier nach Petersburg mit dem Ersuchen um die Zwischenkunft der Kaiserin abgefertiget und dem Herrn Grafen Cobenzl die möglichste Betreibung der Antwort und beförderlichen Schritte aufgegeben.

Es wird sich zwar das preussische Ministerium in heftigen und drohenden Vorstellungen über die Unmöglichkeit ergiessen, die preussischen Truppen sämmtlich auf fremdem Boden überwintern zu lassen, ohne über die hiedurch verursachten ausserordentlichen Kosten bedeckt zu sein. Darauf aber lässt sich nach Gradationen Verschiedenes antworten. Noch grössere Ueberwinterungskosten treffen unsern Hof. Der preussische trägt die seinigen in Folge heiliger Verbindungen, deren Absprung nicht in seiner Willkür stehet. Derjenige Unterschied, welchen der Unterhalt seiner Truppen in den gesegneten Rheingegenden verursachen mag (zumalen selber für einen grossen Theil des Winters schon immer un-

vermeidlich bleibt), kann nicht von einem solchen Belange sein, dass derselbe auf die Staatsoperationen und Entschliessungen einer grossen Macht, wie Preussen ist, so die nämliche Truppen auch immer zu Hause, ja selbst mitten im Frieden erhalten würde, einen so äusserst dringlichen Einfluss haben könne. Sollte endlich das Heil der preussischen Monarchie an diesem Umstande haften, so dürften ein und andere provisorische Mitteln anwendbar sein, die den Truppen eine erspriessliche Subsistenzerleichterung verschafften und wozu unser Hof sich gerne beförderlich verwenden würde. So könnten z. B. sowohl die betreffenden Reichskreise, als der Reichstag selbst auf diesfällige Einschreitung des Königs durch gemeinschaftliche Vorstellungen zu Vorkehrungen eingeladen und vermöcht werden, welche die Sustentation der combinirten Truppen den Winter über in Rücksicht der von den beiden Höfen dem Reiche geleisteten wesentlichsten Dienste möglichst erleichtern würden. Allenfalls dürfte sich der Allerhöchste Hof auch bequemen, die Hälfte der in der Reichs-Operationscassa vorfindlichen baaren Gelder à Conto vorzuschiessen, bis dass man über andere Abhilfsmittel übereingekommen sein wird. Gleichwie sich dann von selbst verstehet, dass man seinerzeit bei Schliessung der Abkunft selbst den Effect derselben auf die inzwischen verflossene Winterszeit retroactive wirken lassen könne.

Mit einem Worte, der dortige Hof wird und muss unsere gegenwärtige Rückäusserung, so viel die Umstände vor der Hand erlauben, befriedigend finden, wenn derselbe nur mit einiger Gerechtigkeit und Aufrichtigkeit zu Werk gehet. Trifft diese Voraussetzung aber nicht zu, ist man in Berlin entschlossen, seine Desideria den übrigen Mächten als Gesetze aufzudringen, oder werden etwa die jetzigen preussischen Geldpetita geflissentlich so hoch gespannt und dringend gefordert, um sich Vorwände zu menagiren, unter deren Deckmantel Preussen sich von fernerer Theilnehmung unrücksichtlich lossagen will: dann werden freilich die besten Gründe und Antworten den Berliner Hof nicht überzeugen, noch seinen Einwürfen ein Ende machen. Dann würde er sich aber auch vor ganz Deutschland und Europa als einen solchen Hof darstellen müssen, dem keine Allianzen, keine Verträge, keine Verheissungen heilig sind, und dem die heillosen Gefahren, womit alle Staaten durch das französische Unwesen bedrohet werden, keine anderen Empfindungen einflössen, als die, von der allgemeinen Calamität zu seinem eigenen Vortheile den bestmöglichsten Nutzen zu ziehen.

Gleichwie uns aber noch immer eine bessere Hoffnung belebt, so wird der Klugheit E. Exc. anheimgestellt, der Uebergabe der im Eingang allegirten Note diejenige Wendung zu geben, und in Erläuterung und Vertheidigung derselben jene Mässigung und Einkleidung zu beobachten, welche Sie zu Hervorbringung der gedeihlichsten Aufnahme und Zufriedengebung am schicklichsten achten werden.

287. BRAUNSCHWEIG AN FRIEDRICH WILHELM II.

Edinghofen, den 29. December 1793.

Abgedruckt bei Wagner 254 ff.

288. WURMSER AN WALLIS.

(Orig.)

(Kr.-A. H.-Kr.-R.-A. 13/496.) H.-Qu. Schwezingen, den 30. December 1793.

Soeben komme ich von Mannheim zurück, wo ich das kurpfälzische Ministerium dahin beredete, dass man mir die Defension der Festung Mannheim überlässt, weswegen ich auch sogleich zwei Bataillons Infanterie, zwei Divisionen Cavallerie und mehreres schweres Geschütz dahin verlegte, mit welchem ich gar nicht zweifle, diese Festung hinlänglich vertheidigen zu können. Sobald unsere Armee mit der nöthigen Montur versehen und einigermassen ausgeruht sein wird, hoffe ich unser wider Verschulden gehabtes Unglück redressiren zu können. Um E. Exc. mit den Versprechungen des Herzogs zu Braunschweig Durchlaucht bekannt zu machen, so muss ich E. Exc. gehorsamst melden, dass höchstselber dem kurpfälzischen Ministerio auf Parola heute versprochen hat, Frankenthal zu behaupten, mir aber auch heute schreibt, dass sich die königlich preussische Armee bis Mainz zurückziehe, ohngeachtet Hochderselbe versichert, vom Feinde nicht sonderlich gedrückt zu werden. Ebenso zieht sich auch Herr Generallieutenant von Kalckstein morgen von Kaiserslautern nach Alzey zurück.

289. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

Da ich nichts hörte, ob der russische Gesandte v. Alopeus von dem hiesigen Ministerium auf die im Namen seines Hofes gemachte, gehorsamst angezeigte, die dermalige Lage betreffende Insinuationen eine Antwort oder Rückäusserung erhalten hätte, so fragte ich auf eine anständige Art den Herrn v. Alopeus selbst. So abgeneigt oder vielmehr so preussisch gesinnt dieser Geschäftsmann sein mag, so habe ich doch Alles angewendet, um sein wenigstens anscheinendes Vertrauen zum Besten des Dienstes, der Sache und auch wegen dem hiesigen Publico zu gewinnen, worin ich einigermassen und wenigstens in Rücksicht des Geschäftsganges und der nöthigen Communication reussirt habe, wie E. Exc. aus Nachfolgendem zu entnehmen belieben.

Der Herr v. Alopeus hat mir auf meine an ihn gestellte Frage erwidert, dass er noch keine Antwort habe; das Ministerium habe sich damit entschuldigt, dass die dermaligen Vermählungsfeierlichkeiten die meiste Zeit wegnehmten; sie würde aber in wenigen Tagen erfolgen.

Den 25. Abends bei Hof sagte mir Herr v. Alopeus, die Antwort seie erfolgt; er würde sie mir mittheilen, um die Geschäfts-Communication zwischen zwei alliirten Höfen gehörig zu unterhalten; et puisque j'avais acquis par mes procédés loyaux vis-à-vis de lui toute sa confiance, et qu'il espérait que je lui rendrais sur l'un et l'autre justice à ma cour. .

Den andern Tag, den 26., erhielte ich von ihm das sub Nr. 12 angebogene Billet und die sub Nr. 13 weiter beigehende hiesige an denselben ergangene Note verbale, von der ich sogleich eine Abschrift nehmen liess und sie mit dem sub Nr. 14 angebogenen Billet zurücksendete.

Ich würde E. Exc. erlauchter Einsicht vorgreifen, wenn ich über dieses königlich preussische Ministerialproduct mir einige Bemerkungen erlaubte, da dieselbe sich von selbst darstellen, im Grunde wieder Jenes enthalten, was der hiesige Hof immer ohne alles Recht behauptet, auch darin vom Misstrauen des kaiserlichen Hofes anbringt und besonders ohne Grund vorwirft, dass ich ohne Instruction anhero gesendet worden seie.

Ich habe über diese Gegenstände dem Herrn v. Alopeus unverfängliche Betrachtungen, besonders wegen der letzten Angabe gemacht, dass ich nach der Natur und der Lage der Sache hinlänglich instruirt allhier angelangt seie; jene erforderten, dass man habe wissen müssen, worin die hiesige Anträge bestünden, um sich über eine Geldforderung, wozu noch überdies keine Verbindlichkeiten vorhanden seien, die zugleich auch England und das ganze Reich mitbetreffe, zu berathschlagen. Der angelangte Lord Malmesbury seie über diese Gegenstände gar nicht, sondern blos über die Frage des *cas de traité (casus foederis)* instruirt angelangt. Ich müsste ihn, Herrn v. Alopeus, ersuchen, diese Betrachtungen bei seiner grossen und so billig, auch freundschaftlich und allianzmässig gegen den kaiserlichen Hof denkenden Souverainin geltend zu machen, sowie ich nicht ermangeln würde, sein eigenes Benehmen gegen mich am kaiserlichen Hofe anzurühmen.*)

290. LEHRBACH AN THUGUT (auch an den R.-V.-K. COLLOREDO).

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

Der hier angekommene Lord Malmesbury ist bekanntermassen ein feiner, geschickter und erfahrener, viele Lebensart und Weltkenntniss besitzender Minister. Ich habe gleich bei seiner Ankunft zum Besten des Dienstes und der Sache gesucht, mich ihm auf alle Art gefällig zu machen und sein Vertrauen zu gewinnen.

Er äusserte mir gleich anfangs: „J'ai de vous, Mr. le comte, des opinions qui vous seront garanties de mon estime; j'ai outre cela les ordres positives d'agir en tout de concert avec vous; la situation des choses et celle de nos deux cours l'exigent; je ne ferai pas un pas sans vous; vous avez la complaisance de me parler sur tous les objets sincèrement avec moi et m'éclaircire sur tout."

Dieses habe ich auch gleich, so viel möglich, zur vollkommenen Zufriedenheit des Lord Malmesbury befolget.

Er hatte hierauf seine Audienz bei dem Könige, wo er nach seiner höflichen, aber sehr trockenen Art, und wie es England thut, auch nach dessen Lage vor andern thun kann, in einem ziemlich hohen Ton gesprochen und geäussert hat: que la cour de Londres avait été très-sur-

*) Beilage: Note verbale des Berliner Ministeriums an Alopeus vom 22. December 1793.

prise des doutes que la cour de Prusse avait manifestés par Mr. de Jacobi, si le cas de traité (*casus foederis*) existait entre la Prusse et la Grande-Bretagne; qu'il était envoyé principalement pour demander sur cet objet des déclarations positives pour se régler en conséquence, puisqu'en cas de déclaration que le cas de traité n'existait pas, tout était rompu et toute négociation ultérieure de nature quelconque anéantie.

Der König solle über diese rasche, denen Umständen sehr angemessene Erklärung nicht wenig betroffen und verlegen gewesen sein, zu deme Lord Malmesbury Alles, was über die französische Angelegenheiten gesagt werden kann, hinzugesetzt hat. Der König betheuerte seine freundschaftliche Gesinnungen gegen England und seine patriotische Denkungsart in der Hauptsache, sprache, wie es bei mir geschehen, von seiner Finanzlage, dass er unvermeidlich eine Aushilfe nöthig habe, um in der dritten Campagne thätig mitzuwirken, worauf der Lord Malmesbury, sowie ich, an das Ministerium verwiesen wurde, und das übrige Gespräche war über gleichgiltige und die englische Familienverhältnisse.

Bei der ersten Ministerialunterredung mit dem Minister Grafen von Finkenstein äusserte dieser, dass er hoffe, Lord Malmesbury würde über die preussische Geldforderungen mit hinlänglichen Weisungen versehen sein. Lord Malmesbury ginge hier wegen dem *casus foederis* noch stärker heraus und äusserte, er habe keine andere Weisung, als hierüber bestimmte Erklärungen zu fordern; vor diesen könne von nichts Anderem die Rede sein; im Nichtanerkennungsfalle seie Alles gebrochen (que tout était rompu). Graf Finkenstein äusserte wie gewöhnlich: „J'en ferai mon rapport au Roi."

Zwei Tage darauf eröffnete Graf Finkenstein dem Lord Malmesbury, dass man den *casus foederis* anzuerkennen bereit seie, obgleich deshalb gegründete Zweifel in der Mitte liegeten und offenbar seien; es wäre aber unmöglich, demselben ohne Geldaushilfe ein Genügen zu leisten; man hoffe daher, England würde sich deshalb und auf die gemachte Anträge herbeilassen (acquiescer, condescendre aux demandes sur les secours pécuniaires).

Lord Malmesbury äusserte, dass er über diesen Gegenstand mit gar keiner Weisung versehen und nur jene habe, die Aeusserungen wegen dem *casus foederis* schleunig einzuberichten; diese würden auch mit einem Courier nach London abgehen, sowie er auch gleich darauf abgegangen ist.

Auf die weitere Frage des Grafen Finkenstein, ob er doch wenigstens glaube, dass England sich deshalb bereit zeigen würde, hat er erwidert: „S'il est vrai, que vous êtes si pauvres, comme vous le dites, il faudra voir ce qu'il y a à faire; vos demandes ne regardent pas la cour de Londres seule; je ferai mon rapport et je demanderai les ordres ultérieurs."

So viel ich abgenommen, ist Lord Malmesbury persönlich nicht abgeneigt, dass einige Aushilfe geleistet werde, weil er glaubt, die Beibehaltung Preussens in der Cooperation, wenigstens wie sie bis anhero gewesen, seie äusserst nöthig; man müsse auf das Grosse und darauf

denken, die französische Sache zu Ende zu bringen; man müsse aber die Generalstaaten mit in das Mitleiden ziehen; er werde durch seine hiesige Liaisonen zu erfahren suchen, was eigentlich die zwei letzte Feldzüge gekostet hätten; was annoch im Schatze vorräthig seie, um sich darnach in der Geldaushilfe zu richten; inzwischen werde durch seine Anfragen zu London Zeit gewonnen und der König könne einstweilen einen Theil seiner Truppen ohne grosse Gefahr der übrigen nicht zurückziehen.

---

291. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

E. Exc. hohes Ministerialschreiben vom 23. d. nebst vier Nachschreiben, wovon eines in Ziffern war, habe ich nebst allen Anlagen den 26. d. Nachts gegen 12 Uhr durch den anhero von dem Herrn Legationssecretär v. Rothenburg eigends abgeschickten Graf Hartig'schen Haushofmeister von Dresten (!) richtig erhalten.

Ich habe den Inhalt dem Lord Malmesbury umständlich mitgetheilt und aus meinem über dessen bisherige Verrichtungen anheute mit abgehenden umständlichen Berichte Nr. 42 werden E. Exc. zu ersehen belieben, dass ich das in dem Nachschreiben vom 23. d. in Ziffern Enthaltene, den Lord Malmesbury Betreffende bei dessen Ankunft in der vollesten Masse befolget habe, sowie ich es auch ferner sorgfältigst zu beobachten fortfahren werde.

Lord Malmesbury war über das Benehmen des Marquis Lucchesini aufgebracht, äussernd: er glaube, dass darin viel Persönliches liege, wenigstens glaube er nicht, dass es des Königs Wille seie; man solle das Reich nicht zu viel mit einmischen; er setzte hinzu: „d'après mon avis particulier à cause des consóquences."

Da immer allhier auf die Erhaltung der Instruction gedrungen wird, so habe ich nach dem Inhalte des hohen Nachschreibens vom 23. d. versichert, dass ich dieselbe ehestens erhalten würde. Ich habe auch nicht unterlassen, das in dem Ministerial- und Nachschreiben Enthaltene dem hiesigen Ministerio und besonders auch dem Obersten v. Mannstein, da sich die Gelegenheit bei diesem dazu sehr schicklich ergeben hat und er dem Könige vorzüglich vor Andern Alles wieder sagt und bei demselben vor Andern Zugang und Credit hat, auf eine anständige und glimpfliche Art, die leider die dermalige österreichische Lage zu erfordern scheinet, angebracht.

Graf Finkenstein äusserte mir: „J'en ferai mon rapport au Roi; en attendant le marquis de Lucchesini a suivi ses instructions, comme vous suivez, Mr. le comte, les vôtres." Ich habe darauf zu bemerken nicht unterlassen können: „qu'il s'agissait de la forme entre deux grandes cours et même alliées, principalement sur des objets, sur lesquels aucune obligation n'existait; et que j'espérais que le ministère prussien ne pourrait pas se plaindre de la manière avec laquelle j'agissais". Der Graf Finkenstein erwiderte: „Bien au contraire, Mr. le comte."

Graf Haugwitz und Alvensleben äusserten, man müsse sich auf den Bericht des Herrn v. Cesar bewerfen, welcher berichtet habe,

dass er dem Herrn Generaldirector Freiherrn von Thugut die Forderung der Geldbeiträge umständlich vorgelegt und zergliedert habe. Haugwitz setzte hinzu: „Wie wir nachhin erfahren haben, so ist nichts Schriftliches geschehen; übrigens muss man verzeihen, wenn man pressiret, die Franzosen pressiren uns auch durch ihr beständiges Angreifen, so dass man schleunig Massregeln zu nehmen genöthiget ist, welche davon abhängen, was auf die hiesige Forderung beschlossen wird."

---

292. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

Der König redete mich vor drei Tagen bei einem Ball am Hofe an und fragte mich, ob ich nichts Neues von der Wurmser'schen Armee hörte. Ich antwortete: „Nein!" worauf er mir sagte: „Man schreibt mir, Fürst Waldeck, die gute Generals Hotze und Mezaros seien auch krank, und dass die Armee sehr geschmolzen und missmuthig seie; wer ist der General Funck? er war, so viel ich mich erinnere, noch nicht bei der Armee, als ich da ware; man sagt mir, er seie ein sehr guter Artillerie-Officier."

Gleich darauf kam der Oberste Mannstein zu mir eigends, da ich denselben so viel möglich gut zu erhalten und mit ihm freundschaftlich umzugehen suche. Derselbe äusserte mir: „Um Gottes Willen! machen Sie, dass man über die Geldaushilfe einig werde, es ist die höchste Zeit, alsdann werden Sie sehen, dass man mit Anstrengung und Thätigkeit, auch gewiss aufrichtig zu Werke gehet. Es ist nöthig, die Wurmsersche Armee ist bis auf 30.000 Mann geschmolzen, — alles ist Folge des unglückseligen Planes auf Elsass und Strassburg; jener auf Lothringen hätte die Verbindung mit der niederländischen Armee verschafft. Ich fürchte, wir erhalten bald ungünstige Nachrichten; nur in Zukunft einen soliden Militärplan, sonsten gehet es in der folgenden Campagne wieder so; dieser Plan muss hier verabredet und concertirt werden, darnach muss sich alsdann unabweichlich benommen werden, es treffe die kaiserliche oder die preussische Truppen."

Dieses sind die eigene Worte des Obersten v. Mannstein, der immer mehr bei dem Könige in Credit kommt, so dass die Minister sich selbst vor ihm fürchten und er ihnen harte Sachen sagt. Ich erwiderte demselben nur, dass er sich des Planes auf Saarlouis wohl entsinnen würde, wo Preussen bombardiren und Oesterreich alsdann im Nichtergebungsfalle belagern sollte. Damit aber Mannstein nicht ganz ungünstig werde, so versicherte ich ihn, dass ich Alles mir Eröffnete, besonders wegen einem allenfallsigen Operationsplan einberichten würde.

Gestern schickte der König den mehrgedachten Obersten v. Mannstein zu mir; dieser liesse mir den von dem Herrn Herzog von Braunschweig durch Courier erstatteten Bericht über den unglücklichen Vorgang bei der Wurmser'schen Armee lesen, hinzusetzend, dass es in dem vorzüglichen Vertrauen geschehe, welches der König und er in meine Rechtschaffenheit setzen. Wenn mich je etwas überrascht hat, ist es dieser Bericht; er

ist mit allem möglichen Nachdrucke geschrieben; ich will den Inhalt hersetzen, so wie ich ihn gemerkt habe, und will daran für meine Person keinen Theil haben.

Der Herr Herzog sagt in diesem eigenhändigen Berichte: „E. Maj. muss ich in aller Eile und deshalb nur vorläufig berichten, dass ich mich in der härtesten Lage befinde. Bei der Wurmser'schen Armee hat sich ein äusserst nachtheiliger Vorfall ergeben: man ist geschlagen, zwei Bataillons gefangen und 22 Kanonen vom Feinde genommen. Ich lege das vom General Hotze erhaltene Billet in *originali* bei (in diesem Billet ist der üble Zustand der Truppen beschrieben). Die Wurmser'sche Armee ist entsetzlich geschmolzen, Alles ist in Unordnung und Confusion, die brave kaiserliche Truppen ganz ermüdet, was aber bei so guten Kriegern das Uebelste ist, ganz missmuthig und die Officiers disgoustirt und die Uneinigkeit hat sich auch dazu gesellet. Wurmser wollte durchaus nicht hinter die Saar gehen, womit noch etwas hätte geholfen werden können; der dermalige Operationsplan kann nicht gedeihen; wegen Landau bin ich in der grössten Verlegenheit. Ich werde thun, was ich kann, den General Wurmser unterstützen; vor der Hand und bis ich näher unterrichtet bin, wäre meine Meinung, dem Feinde eine gemeinschaftliche Schlacht zu liefern."

Hierin bestehet der Inhalt dieses Berichtes. Der Oberst v. Mannstein wiederholte das oben schon Bemerkte, dass nun mehr als je nöthig seie, die erforderliche Massregeln wegen den Geldaushilfen zu ergreifen und dann einen soliden Operationsplan zu entwerfen.

Ich wiederhole nochmals, dass ich meines Orts an dem Bemerkten gar keinen Antheil nehme, sondern blos berichte, was ich vernommen und gelesen habe, welches ich schuldig zu sein glaube.

Ich füge noch die Bemerkung hinzu, dass ich sowohl bei dem König als denen übrigen Ministern keine Verlegenheit über diese Nachrichten, vielmehr eine Gattung Zufriedenheit, die sich äusserlich nicht undeutlich zeigte, oder, wie man sagt, eine schadenfrohe Freude bemerkt habe, theils wegen dem Plan auf Elsass, vorzüglich aber in der Hoffnung, dass nun die geforderte 22 Millionen Kriegsbeiträge desto eher gestattet werden würden.

Ich habe dem Lord Malmesbury bei Hofe diese Wirkungen bemerkt und er hat es ebenso alsdann gefunden. Er hat mich ersucht, da er wisse, dass ich mit dem Obersten Mannstein gut stünde, ihn bei demselben zu präsentiren; dieses ist gleich und von mir zu des Dienstes Besten um so lieber geschehen, als Lord Malmesbury dem v. Mannstein auch die gehörige Sprache nach der mit mir getroffenen Uebereinkunft führen wird, er auch wirklich auf morgen über eine Stunde zu dieser Besprechung mit dem mehr erwähnten Obersten übereingekommen ist.

---

293. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

...Ich sehe mich verpflichtet zu bemerken, dass im ganzen preussischen Staat Alles gegen Oesterreich mehr als je gespannet ist. Sowie

man gegen Frankreich lau ist, so wird Jeder fast den letzten Heller mit Vergnügen hergeben, wenn gegen Oesterreich gehandelt wird.

Es gehet nun die Politik und die Gesinnungen des Hofes, aller Staatsbedienten und fast jedes bedeutenden Staatsmitgliedes auch ausser dem Ministerio dahin, den preussischen Staat durch alle mögliche erlaubte, unerlaubte, angemessene oder unangemessene, auch vor dem Völkertribunal nicht bestehende Mittel und Wege zur höchsten Stufe und Stärke zu bringen, um die österreichische Monarchie wo nicht zu übertreffen, ihr doch ein volles Gleichgewicht zu halten. Die polnische Acquisition hat Alles gleichsam dahin magnetisiret, dieses angefrischt und vermehrt. Ich schreibe dieses nicht ohne Ueberzeugung und Beweise.

Da ich während meinem kurzen Hiersein beobachtet habe, dass die inländische Minister grossen Einfluss auch in diese und die auswärtige Gegenstände haben, so suchte ich mit ihnen genau bekannt zu werden, sie zu schmeicheln, Billigkeits- und einschläfernde Grundsätze hinzuwerfen, mich in ihre Lieblingslebensart und Schmausen einzulassen. Sie gingen alsdann näher heraus, äusserten: der österreichische Staat habe grosse Ressourcen, durch die k. k. Niederlande Credit, innere Bevölkerung und dergleichen mehr. Ich bemerkte ihnen: die durch anhaltende Kriege erfolgte Erschöpfungen, die geographische Lage der Monarchie, besonders jene der Niederlande und Einiges, um ihre deshalb sich deutlich zeigende und erhitzte Einbildungskraft zu dämpfen, besonders dass die preussische Monarchie mehr Arrondissement vorzüglich durch die polnische Acquisition habe und als ein grosser und mächtiger Staat alles daraus fliessende geniesse, mit seiner Macht erhalten und vermehren könne.

Hier war der Zeitpunkt und die eingeleitete Disposition zum Herausgehen. Man äusserte in Kopferhitzungen: Preussen ist durch die Acquisition allerst was Grosses geworden; in zwanzig Jahren muss es noch mehr werden, und dadurch werden wir Oesterreich das Gleichgewicht meistens, wenigstens in der Militärstärke, halten können; aus Polen können wir nun die ganze Armee gut recrutiren; die Bisthümer und Stifte müssen zur grossen Aushilfe dienen, sie werden schon beschnitten werden; (dieses geschiehet auch wirklich schon; — der hier anwesende Bischof von Posen muss von allen seinen Einkünften sechzig Procent an den König geben;) man muss die mit Oesterreich gemachte Allianz benutzen, man kann nicht wissen, wie lange es dauert, es kann noch mehr acquirirt, ausgeglichen, ausgetauscht oder gegen andere zu gestattende Vortheile cedirt werden. Preussen muss nun auf Alles denken.

Der Minister Graf Arnim, ein wahrer Preusse, hat zwar das Forstdepartement, im Conseil aber spricht er und die Cabinetsminister fürchten ihn. Dieser und der jetzige Generaladjutant Graf von Lindenau sagten sich jüngst ganz zuverlässig einander an der Tafel: Man muss nun auch auf die Lausitz denken, so lange die Allianz noch dauert; es ist ein separirter Artikel, dass Oesterreich sich deshalb ein Arrangement will gefallen lassen, mithin muss nun deshalb zu Dresden gearbeitet werden. Da ich nicht weit davon sass, sagte Graf Lindenau dem Grafen

Arnim: „Stille! der Graf Lehrbach sitzt in der Nähe, der ist ein rasender Oesterreicher." Was ich hier schreibe, ist gewiss.

Ich führe alles dieses umständlich an, um daraus den im preussischen Staate gegen den österreichischen herrschenden Geist bestimmt anzuzeigen, letztern gehörig aufmerksam zu machen, damit dagegen die nöthige, besonders politische Mittel genommen und die Gegenbearbeitungen in allem Betracht nach der dermaligen Lage und Verhältnissen eintreten.

In dem grossen Feierlichkeitssaale ist der letzte Kurfürst von Brandenburg mit Pracht aufgehängt, um dem Publico gleichsam zu sagen, was Brandenburg war und Preussen itzo durch die in der Geschichte zu bekannte Zeitläufte und verschiedene Ereignisse geworden ist, die ich mit allem Jenen, was dabei gesagt, und besonders in Rücksicht Oesterreichs gesagt werden könnte, nicht näher zu berühren für gut finde. Indessen habe ich bei [diesem] Anblick dasjenige innigst empfunden, was Jeder, der die Monarchie, welcher er dienet, liebt, empfinden muss.

Damit ich aber als dermaliger interimistischer politischer Beobachter mir seinerzeit selbst nicht den Vorwurf zu machen mich aussetze, dass ich die wahre Lage und den hier herrschenden politischen Geist nicht angezeigt oder berührt hätte, so konnte ich die vorstehende Betrachtungen nicht unbemerkt lassen, da es wiederholt sicher ist, dass nur auf Vergrösserung und Gleichstellung gegen das Haus Oesterreich gedacht wird.

Die Lausitz, das Herzogthum Mecklenburg, die Herzogthümer Jülich und Bergen, der österreichische Antheil an Schlesien machen Hauptgegenstände.

Jeder mehr oder minder Bedeutende macht Projecten, geht mit dergleichen Aussichten schwanger. Man bemerkt auch öfters, der preussische Staat müsse die Verbindungen und mithin auch die aus dieser Verbindung für die österreichische Monarchie entspringende Verbindlichkeiten, welche dieses Haus in allem Betrachte gegen das deutsche Reich und wegen der Kaiserkrone habe, benützen, wo es Preussen mit behage, diese Verbindlichkeiten zu entfernen oder Oesterreich zu erleichtern suchen, wo es aber dem österreichischen Staate allein Nutzen bringe oder Preussen es seinem Interesse und Staatssystem gar nicht oder nicht ganz und hinlänglich angemessen finde, müsse man es gerne geschehen lassen, selbst veranlassen oder gar selbst eintreten, dass die vorberührte Verbindlichkeiten gegen Oesterreich geltend gemacht und mit der fürchterlichen Wahlcapitulation aufgetreten, dieses reichsständische Schreckensbild, welches die Stände selbst am wenigsten hielten und auch bei jedem Falle für sich zu benutzen suchten, dem österreichischen Monarchen vorgehalten werde.

Dass dieser Geist in dem hiesigen Staate ganz sicher existire und selbst bis auf das weibliche Geschlecht gehe, will ich durch ein besonderes Beispiel bekräftigen.

Der neue portugiesische Gesandte, Vicomte d'Anadia, speiste zwei Tage nach seiner Ankunft bei dem Minister Finkenstein, sasse neben der Frau des Ministers von Heiniz (die Heiniz'sche Familie war mit der Gräfin Dönhoff in Verbindung), welche ihm aus freiem Antrieb sagte:

„Man sollte Frieden machen; was liegt daran, ob ein Prinz in Frankreich herrsche! Am wenigsten liegt Preussen daran; wir sind ruhig und die Entfernteste; Oesterreich mag für sich, als näher gelegen, sorgen; warum sollte Preussen sich und seine Unterthanen wegen Oesterreich ruiniren?" Der Graf Anadia war erstaunt und bemerkte dieser Staatsklüglerin, was denen jetzigen Umständen angemessen ist.

Wenn man bei dieser Lage betrachtet, dass sich die hiesige Politik Alles erlaubet, und nicht, wie etwa ein oder andere Staaten und erlauchte, auch gut denkende, rechtschaffene Ministerien, die moralische Grundsätze hat, dass man zu Zeiten auch die Rücksicht habe, sich zu fragen: ist diese oder jene politische Handlung auch der Moral angemessen? so dürfte zur eigenen Erhaltung selbst die Moralität und das zärtlichste Gewissen sich damit hinlänglich befriedigen können, wenn man die sogar in allen moralischen, positiven und mithin auch Völkerrechten ausgemachte und erlaubte, politische, zur eigenen Erhaltung und Abwendung grösserer Uebel nöthige Selbsthilfe (*moderamen inculpatae tutelae* selbst politisiren) gegen derlei Staaten, besonders wie der preussische gegen Oesterreich ist und handelt, eintreten lässt....

---

294. LEHRBACH AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 30. December 1793.

Meine heutige Ministerialcorrespondenz war schon geschlossen, als Lord Malmesbury zu mir kam und mir den an seinen Hof über seine erste Ministerialhandlung erstatteten Bericht vorlase, mit der Versicherung, dass er dadurch beweisen wollte, dass ich ihm auch ausser denen Dienstobliegenheiten während seinem kurzen Hiersein persönliches Vertrauen eingeflösset hätte: „par une suite de la confiance que vous m'avez inspirée."

Ich habe in meinem heutigen Schreiben die Hauptsache und den Hauptinhalt dieses Berichtes allschon bemerkt, nur habe ich noch Einiges andurch nachzutragen.

Der König hat demselben gesagt:

„Vous me connaissez honnête homme; je vous donne ma parole d'honneur que je veux continuer la guerre avec vigueur, que je veux que l'Autriche ait ses indemnités sur la France; mais je n'ai pas d'argent. Le feu Roi, comme vous savez, a tout tendu; les provinces ne sont plus susceptibles de nouveaux impôts; j'aurais une révolte à craindre; le trésor est presque vuide; j'ai aussi dû dépenser à mon avénement au règne, payer mes dettes, meubler les maisons, de sorte qu'il me faut absolument des secours pécuniaires. Je reconnais les dangers qui résultent de la révolution en France pour les trônes; mais sans des secours pécuniaires je ne puis pas continuer avec la même force, qu'en résulte ce qui voudra. Des malveillants veulent me brouiller avec l'Angleterre." *)

---

*) Vgl. Diaries and correspondence of James Harris, first earl of Malmesbury, vol III., 29 ff.

Ich vermuthe, dass der König den kaiserlichen Hof darunter verstanden habe.

Es erhellet aus dieser Aeusserung, dass der König in Geschäften zu sprechen weiss, dass er nicht so unbekümmert ist, wie man ihn öfters dem kaiserlichen Hofe schilderte, und dass mein aus dem Hauptquartier in Ziffern gemachtes Portrait sich immer mehr gleichet und bekräftiget.

Ich habe nöthig erachtet, dieses aus dem Berichte des Lord Malmesbury Notirte nachzutragen. Dieser sieht mit mir, wie ich es auch schon angezeigt habe, wohl ein, dass der hiesige Kunstgriff ware, anfänglich von mir eine verbindliche Erklärung zu erhalten und drohend herauszuzwingen, um England vor der Ankunft des Lord Malmesbury zu binden und zu zwingen. Da es bei mir fehlgeschlagen hat, so hat man bei Malmesbury das Nämliche versucht, um Oesterreich zu binden. Dieser hat mir bemerkt, er wünsche, der kaiserliche Hof gehe auch jetzt in nichts Verbindliches ein, bis nicht mit England sich deshalb genau verabredet worden seie. Ich bemerkte darüber dem Lord, dass er deshalb ruhig sein könnte, und es erhelle aus der Ministerial-Zifferdepesche vom 23., dass ohne den Herrn von Eden in dieser Sache nichts geschehe.

Der holländische hiesige Gesandte v. Reede hat zu Anderen gesagt, er wünsche zwischen Preussen und denen zwei Höfen, Wien und England, wenn es nöthig seie, als Mittler einzutreten; ich habe Lord Malmesbury erklärt, dass ich zwar mit dem Herrn v. Reede, auch nach der Lage der Coalisation und sonsten als Gesandten der Generalstaaten, freundschaftlich und in seiner Masse vertraulich wäre, aber in derlei Dinge nicht eingehen könnte, da der Herr v. Reede eine Brandenburgerin zur Frau hat, deren Mutter, Frau v. Kreissmark, intriguant, dönhoffisch gesinnt und Reede eine Creatur der Prinzessin von Oranien seie, welche immer bleibe, wie sie ist. Malmesbury gab mir vollkommen recht, so dass er sich auch auf diese Art benimmt. Es hatte die Wirkung, dass Reede dem Herrn Fürsten von Reuss gesagt hat: „Malmesbury mögte mich gern in das Geschäft mengen, ich finde aber für gut, mich daraus zu halten."

Der Herr v. Reede ist durch die unglückliche Reichenbacher Verhandlung hinlänglich bekannt, und sein böser Gedanke der „Billets de confiance" auf Elsass ist durch mich berichtet worden.

Der spanische Gesandte Chevalier Borghese liesse mir gestern fallen: „Il faut vendre la chemise pour conserver la Prusse dans la coalition; je suis presque persuadé que l'Espagne aidera l'Angleterre en argent pour les secours pécuniaires demandés par la Prusse; du moins feu le Roi d'Espagne aurait vendu sa perruque pour aider dans une affaire qui menace tous les trônes."

Von dem Schreiben des Herrn Grafen von Cobenzl habe ich dem Lord Malmesbury Kenntniss gegeben; er glaubt, ich sollte demselben, sobald es möglich wäre, antworten. Herr v. Alopeus sendet[e] eben gestern einen Courier mit der Note verbale ab; ich setzte dahero ein Schreiben an Grafen von Cobenzl auf, doch so, dass es ein russischer Courier

mitnehmen konnte; um aber ganz sicher zu sein, ob es also angehen könne, habe ich meinen eigenhändigen Aufsatz dem Lord Malmesbury vorher vorgelesen; er fande ihn so angemessen, dass er mir sein Schreiben an den englischen Gesandten zu Petersburg durch den nämlichen Courier vorlase und dass es durchaus fast in gleichen Ausdrücken im Ganzen das Nämliche enthielte; ich liesse es dahero also nach der Anlage sub Nr. 18 an den k. k. Botschafter abgehen.

Ich lase auch hierauf Lord Malmesbury meinen an E. Exc. über seine erste Verhandlungen, so viel es dieselbe betrifft, erstatteten Bericht vor; worauf er mir erwiderte: „Vous l'avez fait de manière, que votre rapport suffirait à Mr. Pitt, contenant parfaitement ce que j'ai écrit et que je vous ai lu."

Lord Malmesbury hat dem König auf einem Ball bei Hofe gesagt: „Sire, vous avez bientôt le triple contingent en ministres de Russie; le prince de Nassau viendra aussi."

Der König, nichts wissend, war betroffen und sagte: „Quoi faire? J'espère que nous n'en aurons pas besoin."

Alopeus, dem es Graf Haugwitz, der auch nichts wusste und es vom König erfahren, gesagt, ist nicht minder, eben auch nichts wissend, betroffen; dieser sagte mir: Nassau n'est sûrement pas pour vos intérêts."

E. Exc. geruhen aus allen diesem zu entnehmen, dass ich mit Lord Malmesbury, der mir Hochachtung eingeflösset hat, zum Besten des Dienstes nicht besser stehen könnte und die in dem Ziffer-Postscriptum vom 23. enthaltene Weisung genau befolge. Es ist auch sicher, dass derselbe mit Pitt und Grenville sehr gut stehe und durch diese Mission wieder in die Ministerialpartei eingetreten seie, mithin wieder in denen Staatsgeschäften wie vorhin, besonders wahrscheinlich, wie es hier heisst, zum bevorstehenden Friedenscongress gebraucht werden wird.

Ueber den Zustand der hiesigen Finanzen und des Schatzes werde ich nächstens verlässige Nachrichten umständlich einzusenden im Stande sein. . . .

295. FRANZ II. AN THUGUT.

(Orig.) Wien, den 30. December 1793.

Ich theile Ihnen die beiliegende Anzeige zu dem Ende mit, auf dass Sie meinen in der Schweiz befindlichen Minister über Jenes, was in Ansehung der französischen Allianz in besagter Anzeige angeführet wird, aufmerksam machen und demselben auftragen sollen, im Stillen, ohne Schein der Verlegenheit und ohne mindesten Aufsehen nachzuforschen, ob und was an der Sache sei, worüber mir seinerzeit das in Sachen Erhobene vorzulegen ist. Franz m. p.

(Beilage.)

Ein Vertrauter aus Hungarn schreibt, es sei ein Vorschlag von Hungarn und Croatien, den zu Zürich befindlichen französischen Minister zu fragen, ob die Hungarn und Steiermärker auf die französische Allianz rechnen könnten, wenn sie eine in zwei Kammern bestehende Republik in Hungarn errichteten. Dem Correspondenten scheint räthlich, dass der k. k. Gesandte in der Schweiz aufmerksam gemacht würde, damit er die dortlandes befindlichen hungarischen Protestanten, welche diesen Auftrag befolgen werden, beobachten und den Erfolg dem höchsten Hofe berichten könnte.

Nachtrag.

296. CRONTHAL AN THUGUT.

(Eigenh.) Chur, den 10. August 1793.

Die Herren Häupter waren durch vier Tage hier versammlet, um sich wegen der Verhaftnehmung der Franzosen zu Novate und allen den Ereignissen, welche sie verursachet hat, zu berathschlagen.

Vorgestern erhielt ich von ihnen das hier beigelegte, mit *A* bezeichnete Schreiben, welches ich noch den nämlichen Tag mit den genauesten Berichten von Allem, was sich täglich zugetragen hat, und wie die Sachen hier liegen, dem bevollmächtigten Herrn Minister nach Mailand eingesendet habe. Es muss auffallen, dass man sich bei diesem Geschäfte in den Unterthanen-Landen so freundschaftlich betragen habe, wie ich es eben aus einem Schreiben des Herrn Grafen von Wilczek Exc. entnehmen muss, und dass man sich von hier aus über eine Verletzung des Bündtnerischen Gebietes beklage. Nach meinen vorhergehenden gehorsamsten Berichten aber liess sich schon etwas dergleichen vermuthen. Die Sache aber verhält sich im Grunde so: Dem Herrn von Salis war aus Privatabsichten ganz besonders daran gelegen, dass diese Franzosen gefangen werden möchten. Nun hängen der dermalige Commissarius von Kleffen, Conradi und der Podestà von Traona, Walser, ein hiesiger Bürger, ganz von ihnen, und Letzter besonders vom Salis Marschlins ab; und so erhielten diese zwei Amtsleute von den Herren Salis gleichsam Befehle, ihr Mögliches zur Verhaftnehmung der Franzosen beizutragen, wie es auch geschah. Die Herren Häupter wollten eigentlich die Sache nicht verhindern, suchten sich aber dennoch so zu verhalten, dass ihr Volk und die Eidgenossenschaft ihnen die Schuld der Verhaftnehmung nicht zur Last legen könne, daher sie auch weit lieber gesehen hätten, dass man keinen Bündtner hätte beschuldigen können, thätig dahin mitgewirkt zu haben.

Das Volk war hier anfangs in der sicheren Meinung, Mailand habe in Allem ganz eigenmächtig gehandelt, und so wie sich nun nach und nach das Gegentheil zeiget und die Absichten der Herren von Salis und das Betragen des Podestà von Traona sich hier mehr und mehr aufdecket, so hört auch das Volk auf, wider uns zu klagen und, das Zutrauen kommt nach und nach wieder zurück; aber desto ärger schreiet es nun wider die Salis, und besonders wider den Walser, und auch einigermassen wider die Häupter. Da nun diese den Franzosen auf ihr schriftliches Ansuchen von Vico-Soprano den freien Pass durch ihr Land zugesagt haben, so wollen sie bis zur näheren Aufklärung der Sachen ihre Verhaftnehmung als eine Verletzung ansehen, mehr um sich selbst dadurch zu sichern und bei ihrem Volke und der Eidgenossenschaft zu rechtfertigen, als aus eigener Ueberzeugung oder Unzufriedenheit gegen jene.

Was eigentlich die wahre Absicht der Salis bei diesem ihren Betragen war, lässt sich einigermassen vermuthen, aber noch nicht sicher angeben; gewiss ist es, dass es nicht von Ergebenheit und Neigung gegen das mailändische Gubernium herrührte. Noch itzt schmähen sie,

was sie können, wider den Churer Tractat. Der Herr Bundesstatthalter von Salis erklärte sich dieser Tage vor meiner (als eben die Rede davon war und ich mich äusserte, dass ich keineswegs zweifle, die Allerhöchste Ratification Sr. Maj. dürfte vielleicht nicht mehr lange ausbleiben), es würde für das Land besser sein, wenn sie gar nicht ankäme; da doch, diese Familie ausgenommen, das ganze Land sehnlichst wünschet, dass sie noch vor dem Bundestag erhalten werden möchte.

Was nun immer die Absichten der Herren von Salis gewesen sein mögen, so haben wir durch selbe unser Vorhaben erreicht. Uebrigens werde ich mich beim Bundestag nach Möglichkeit verwenden, damit dem Herrn Walser kein beträchtlicher Schaden zugefügt werde; denn er ist zum Bundestag citiret, um von selbem gestrafet zu werden, einstweilen unter dem Titel, weil er einen hiesigen Bürger mit Gewalt zurückgehalten habe, damit er nicht zurückkehren und den Franzosen die gemachten Anstalten hinterbringen könne.

INHALTS-VERZEICHNISS.

Stückzahl		Seite
1.	**Starhemberg an Ph. Cobenzl** A la Haye, ce 2 avril 1793 . . . . Bevorstehende Conferenz zu Antwerpen. — Gespräche mit Auckland. Russisch-englische Convention. — Erkalten der Beziehungen des Petersburger und des Berliner Hofes.	1
2.	**L. Cobenzl an Ph. Cobenzl.** St.-Pétersbourg, ce 9 avril 1793 . . . Die russischen Minister suchen die Geheimhaltung der dem Abschlusse der Convention vorausgegangenen Verhandlungen mit Preussen zu rechtfertigen und beklagen sich vielmehr über das zurückhaltende Benehmen Oesterreichs. Cobenzl sucht diesen Vorwurf zu widerlegen.	2
3.	**Conversation entre Mr. Dumouriez et Mr. le comte de Starhemberg** tenue à Bruxelles, le 10 avril 1793	4
4.	**Starhemberg an Thugut.** Bruxelles, ce 12 avril 1793 . . . . . Conferenz von Antwerpen.	9
5.	**Coburg an Franz II.** Boussu, den 12. April 1793. . . . . Coburg erklärt, sein Commando niederlegen zu wollen, falls Mack nicht befördert werde.	11
6.	**Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 14 avril 1793. . . . . L. Cobenzl wird beauftragt, sich umständlich darüber zu äussern, auf welche Art die bisherige Erkaltung der Beziehungen zu Russland beseitigt und eine enge Verbindung mit dieser Macht wieder hergestellt werden könnte. — Was die Januarconvention betrifft, muss der Kaiser auf der vollkommenen Gleichstellung seiner eigenen Ansprüche und darauf beharren, dass die neuen Grenzen Russlands und Preussens nicht in die unmittelbare Nähe Galiziens gerückt werden. — Ueber seine eigenen Ansprüche vermag sich der Kaiser nicht auszusprechen, da ihm der Umfang der Lose der beiden anderen Höfe erst jetzt bekannt geworden sei. — Vielleicht würde die Erklärung, dass auch der Kaiser im Nothfalle seine Entschädigung in Polen werde suchen müssen, bewirken, dass sich Russland über die Oesterreich zu gewährenden Vortheile auslässt.	11
7.	**Thugut an L. Cobenzl.** Wien, den 14. April 1793 . . . . . Erläuterungen zu einem die russisch-preussische Januarconvention betreffenden Memoire.	13
8.	**Thugut an L. Cobenzl.** Wien, den 14. April 1793 . . . . . Weshalb der Kaiser Monsieur bezüglich der Regentschaftserklärung eine dilatorische Antwort ertheilt habe.	17
(Beilage.)	**Franz II. an den Grafen von Provence.** Vienne, ce 13 février 1793	19
9.	**Thugut an Reuss.** Wien, den 14. April 1793 . . . . . Ueber die preussisch-russische Januarconvention. — Zergliederung des Gegenstandes. — Verhältniss, Bestimmung und Sicherstellung der drei Lose. — Bezüglich der Verhältnisse wurde stets der Grundsatz gleicher Entschädigungen festgehalten. — Ueber das Ausmass derselben existirte	19

Stückzahl Seite

keine feste Vereinbarung, sondern es wurde dasselbe von einem gemeinsamen Concert der drei Höfe abhängig gemacht, weshalb die in der Convention enthaltenen Anträge mit dem hiesigen Hofe und dessen Ansprüchen concertirt werden müssen. — Bezüglich der Sicherstellung seines Loses ist der Wiener Hof befugt, von seinen Alliirten Reciprocität zu beanspruchen. — Die daher von Reuss mündlich abzugebende Erklärung, betreffend die nothwendige Reassumirung des dreifachen Entschädigungsconcerts.

P. S. Vorstehende Weisung ist ostensibel.

10. **Thugut an Mercy.** Wien, den 14. April 1793 24
Die letzten Weisungen behufs der in London zu eröffnenden Unterhandlungen erfahren eine Modification durch die seither bekannt gewordene russisch-preussische Convention und durch die Wiedereroberung der Niederlande. — In ersterer Hinsicht möge England zu Berlin und Petersburg beantragen, den Theilungsplan aufzugeben oder wenigstens aufzuschieben; dies würde auch die Polen zu zähem Wiederstand ermuthigen und der öffentlichen Meinung in England entsprechen, auf welche das britische Cabinet sich in diesem Falle berufen könnte. — Was die Niederlande betrifft, ist zu deren Schutz eine solide Barriere nöthig und daher England zu bestimmen, seine Truppen auf dem Continente zu den kaiserlichen stossen zu lassen.

11. **L. Cobenzl an Ph. Cobenzl.** St.-Pétersbourg, ce 16 avril 1793 . . . 26
Unterredung mit Ostermann und Markow. — Englands Verhalten zur Theilung Polens.

12. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 19. und 20. April 1793 28
Der Kaiser wünscht genaue Angaben über die Population und die Einkünfte sämmtlicher pfälzischen Länder.

13. **Thugut an Caché.** Wien, den 20. April 1793 28
C. hat vorläufig sich zu Grodno auf die Rolle eines aufmerksamen Beobachters zu beschränken. — Wie er sich vorkommenden Falles hierüber gegen Sievers und Bucholtz zu äussern hat.

14. **Schlick an den R. V. K. Colloredo.** Frankfurt, den 21. April 1793. 29
Durchreise Dumouriez' durch Frankfurt. — Benehmen des preussischen Stadt-Commandanten Loucadon gegen denselben. — Unterredung Schlicks mit Dumouriez. — Schweizerische Pläne des Letzteren.

15. **Wurmser an Thugut.** Speier, den 21. April 1793. 32
Gesinnungen des Herzogs von Zweibrücken und des pfälzischen Hofes. — Unthätigkeit der Preussen. — Günstige Gelegenheit zu einem Angriffe auf Elsass. — Anfrage bezüglich der politischen Absichten des Wiener Hofes auf Elsass. — Correspondenz mit dem Schweizer General von Buren.

16. **Franz II. an Coburg** (ce 24 avril 1793) 34
Der Kaiser kündigt die bevorstehende Ernennung eines bevollmächtigten Ministers zur Seite Coburgs an. — Bis dahin sind alle Unterhandlungen mit den Franzosen einzustellen.

17. **Thugut an Caché.** Wien, den 24. April 1793 35
Der Wiener Hof wünscht die Beistimmung der Republik Polen zu den neuen Acquisitionen der beiden Höfe so lange als möglich verzögert zu sehen.

18. **Wurmser an Thugut.** Speyer, den 25. April 1793. 35
Klagen über seine Lage. — Er empfängt von drei Seiten: vom Hofkriegsrathe, dem König von Preussen und Coburg Weisungen, die sich häufig widersprechen. — Er wünscht daher selbstständig operiren zu dürfen und nur vom Hofkriegsrathe abzuhängen. — Elsässische Angelegenheiten.
(Beilage.) **Wurmser's Gedanken über die Eroberung der Provinz Elsass.** s. d. 37

19. **Franz II. an den FM. Prinzen von Coburg.** s. d. (24.—29. April.) . 39
Der Kaiser will mit der Sache Dumouriez' fernerhin verschont bleiben. — Die Unterhandlungen mit Dampierre bieten wenig Aussicht. — Coburg hat sich auf die ihm mangelnde Vollmacht zu berufen, doch

Stückzahl Seite

sind Dampierre's Anträge nicht rundwegs abzulehnen. — Thouvenot und die übrigen Offiziere Dumouriez' sind auszuweisen. — Die politischen Conjecturen Coburgs entbehren der Wahrscheinlichkeit.

20. **Franz II. an Coburg,** s. d. 40
Instruction für dessen Verhalten zu Mercy, der ihm für das politische Fach beigegeben wird.

21. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 30 avril 1793 41
Ausführung der Weisungen vom 14. April. — Ostermann bittet ihm zu erlassen, der Kaiserin gegenüber den Frieden von Kainardgik zu erwähnen, was ihm Cobenzl zugesteht. — Das Uebrige nimmt Ostermann „ad referendum" und sucht zugleich zu rechtfertigen, weshalb man Oesterreich nicht in die Verhandlungen über die Januarconvention hereingezogen habe. — Replik Cobenzls. — Unterredung mit Markow. — Als Resultat scheint sich herauszustellen, dass die Theilung nicht mehr rückgängig zu machen, dass aber Russland geneigt ist, sich sonst allen Wünschen des Wiener Hofes willfährig zu erweisen.

22. **Wurmser an Franz II.** Speyer, den 2. Mai 1793 44
Wurmser rechtfertigt seine bisherigen Unternehmungen seit dem gegen die Anordnung des preussischen Königs nicht bei Oppenheim, sondern bei Speyer erfolgten Rheinübergange und der Besetzung der Queichlinie und seine Verhandlungen mit Gillot und Custine. — Klagen über die Preussen, die ihn zur Unthätigkeit zwingen, indem sie die Mitwirkung zum Angriffe auf die Weissenburger Linien versagen. — Erneuerte Bitte, ihn unabhängig von dem Könige zu stellen.

23. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, ce 3 mai 1793 47
Unterredung mit Ostermann über die österreichischen Entschädigungsansprüche. — Bemerkung Ostermanns über die von Coburg erlassene Proclamation.

24. **Thugut an Mercy.** Wien, den 4. Mai 1793 49
Instruction für Mercy, der Coburg in politischen Dingen zur Seite gestellt wird.

25. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 5 mai 1793. 51
England wünscht Vereinbarungen über die Operationen in den Niederlanden. — Nach Coburgs Befürchtung plant dagegen York ein besonderes Unternehmen auf Dünkirchen. — In London ist daher die Nothwendigkeit hervorzuheben, nicht den gemeinsamen Zweck über separaten Unternehmungen aus dem Auge zu verlieren. — Die letzten Absichten Englands bezüglich Dünkirchens sind zu erforschen.

26. **Thugut an Starhemberg.** Wien, den 5. Mai 1793 52
Die für Mercy erflossene Weisung gilt auch für Starhemberg als accreditirten Gesandten in London. — Die ihm aufgetragenen Unterhandlungsgegenstände betreffen den Abschluss einer Convention über die gemeinschaftliche Fortsetzung des gegenwärtigen Krieges, in welche zugleich Preussen aufzunehmen ist und deren Stipulationen bindender zu lauten haben als die der russisch-englischen Convention. — Oesterreich und Preussen sollen auch fernerhin die dermalige Truppenanzahl ins Feld stellen, England aber soll nicht nur die kräftigsten Seeoperationen unternehmen, sondern auch ein ansehnliches Corps Landtruppen in den Niederlanden aufstellen. — Bezüglich der Entschädigungen hat Oesterreich die gleichen Ansprüche wie Russland und Preussen. — Da aber zu befürchten steht, dass letztere Macht nichts dazu beitragen würde, Oesterreich zu solchen auf Frankreichs Kosten zu verhelfen, wenn es sich selbst bereits im Besitze seiner polnischen Erwerbungen gesichert wüsste, hat England auf die Reassummirung des Entschädigungsconcerts anzutragen, welche schon vom Standpunkte des europäischen Gleichgewichts nöthig erscheint. — Endlich und in letzter Linie ist England behufs einer abzuschliessenden Allianz zu sondiren. — Der russische Gesandte Woronzow ist mit Vertrauen zu behandeln.

Stückzahl Seite

27. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 6 mai 1793 56
Ueber die Garantie des Anlehens der französischen Prinzen.

28. **Lehrbach an Thugut.** München, den 10. Mai 1793 56
Lehrbach sendet den Bericht über die Bevölkerung und das Erträgniss der kurpfälzischen Länder ein.

29. **Nachricht von der dermaligen Lage des freien Rhätien.** 11. Mai 1793 56

30. **Franz II. an Wallis.** Wien, den 12. Mai 1793 61
Uebersendet den Coburgischen Operationsentwurf zur Mittheilung an den König von Preussen, wobei in schicklicher Weise bei diesem anzufragen ist, was nach der Einnahme von Mainz preussischerseits beabsichtigt werde.

31. **H.-Kr.-R.-Pr. Wallis an Wurmser.** Wien, den 14. Mai 1793 . . . 61
Wurmser wird eingeschärft, sich des Gedankens daran, für sich allein operiren zu wollen, gänzlich zu entschlagen, da es ihm hiezu an Mitteln fehle; vielmehr eifrig zur Belagerung von Mainz mitzuwirken, da erst nach dessen Einnahme an andere Operationen gedacht werden könne und nur so zu erwarten steht, dass auch die Preussen ihrerseits in der Folge ihn in seinen Unternehmungen unterstützen werden.

32. **Note verbale des Marquis Lucchesini, im Auftrage des Königs dem Fürsten Reuss eingehändigt.** Le 15 mai 1793 63

33. **Reuss an Thugut.** Guntersblum, den 15. Mai 1793 67
Gespräch mit Lucchesini aus Anlass der Mittheilung obiger Note.

34. **Note remise par Mr. le comte de Stadion à Mr. le comte de Starhemberg** le jour de son arrivée à Londres (21 mai 1793) . . . 69
Schilderung des Verlaufes der Verhandlungen Stadions mit dem britischen Cabinet seit dem 3. Mai.

35. **De Vins an Thugut.** Turin, le 23 mai 1793 74
Der Turiner Hof wirft sich England in die Arme und ist verstimmt über Oesterreich sowohl wegen des Ausbleibens der gehofften Verstärkung, als auch in Folge der Chicanen des Generals Stain, zu dessen Gunsten de Vins, falls es im Interesse der Sache liegt, das Commando niederzulegen bereit ist.

36. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 24 mai 1793 76
Verstimmung Coburgs über die Nichtbeförderung Macks. — Vertrauen der Officiere zu diesem. — Die Verwaltung der Niederlande in Auflösung. — Coburg.

37. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 mai 1793 77
Ankunft in London. — Erste Unterredung mit Grenville. — Dieser anerkennt die Nothwendigkeit, Preussen zu grösserer Thätigkeit anzuspornen. — Aber der Augenblick, ihm und Russland in Polen entgegenzutreten, sei verpasst. — England werde Oesterreich in seinen Entschädigungsansprüchen gerne förderlich sein, doch nur im Falle des Verzichtes auf den Austausch Belgiens, welcher einen Artikel der Convention bilden soll. — Mit dem Entwurfe der Artikel beschäftigt sich auf Grenvilles Wunsch Starhemberg, der dabei Mercy zu Rathe ziehen will. — Starhemberg interpellirt Grenville wegen der beiden Briefe Le Brun's und empfängt beruhigende Erklärungen. — Grenville ergreift mit Eifer die Idee einer Allianz mit Oesterreich.

38. **Wartensleben an Wallis.** Bodenheim, den 24. Mai 1793 79
Braunschweig beschwert sich über Wurmser, steht aber in gutem Einvernehmen mit Spleny.

39. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 27 mai 1793 81
Dumouriez ist wieder in Brüssel. — Die ihm einst gegebene Zusage Coburgs macht es unmöglich, gegen ihn einzuschreiten. — Valence ist nach London abgereist.

40. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 28 mai 1793 81
Mercy misstraut England. — Coburg und seine Armee. — Mack. Clerfait. — Kriegsplan. — Metternich und das belgische Regime.

41. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 29 mai 1793 83

Stückzahl Seite

Kritik der letzten englischen Vorschläge. — Mercy sendet an Starhemberg einen Entwurf der Propositionen behufs der abzuschliessenden Convention.

42. **Kaiserliche Resolution über den Vortrag des Hofkriegsraths-Präsidenten** (ddo. 31. Mai 1793) 84
Wurmser hat die über den Rhein herübergenommene schwere Artillerie-Reserve sofort zurückzusenden, sich selbst unverzüglich zu seinem Armeecorps zu begeben und sich den Anordnungen des Königs und Braunschweigs zu unterwerfen.

43. **Metternich an Trautmansdorff.** Bruxelles, le 31 mai 1793 . . . 84
Gespräch mit Dumouriez. — Tauentzien.

44. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, ce 31 mai 1793 85
Memoire über die wechselseitigen Beziehungen Russlands und Oesterreichs seit dem Frieden von Kainardgik und die Mittel, dieselben wieder inniger zu gestalten.

45. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, ce 31 mai 1793 95
Ausführung der Aufträge vom 14. April. — Unterredung mit Markow am 27. Mai und mit Ostermann am 29. Mai.

46. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, ce 31 mai 1793 101
Unterredung mit Markow am 16. Mai.

47. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 1er juin 1793 105
Gespräch mit Dumouriez. Dessen Absicht, nach London zu reisen. — Mercy stellt ihm vor, welchen Gefahren er sich bei längerem Aufenthalte in Belgien aussetze.

48. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 9 juin 1793 105
Dumouriez ist zu eröffnen, dass ihm ein längerer Aufenthalt in Belgien nicht gestattet werden kann, und dass ihm, wenn er keinen andern Zufluchtort zu nennen weiss, der Kaiser als solchen Luxemburg anweist. — Gleichviel, ob Dumouriez darauf eingeht oder nicht, ist er unter Bedeckung dahin abzuführen.

49. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 9 juin 1793 107
Ist Dumouriez bereits nach England abgereist, so entfällt die vorige Weisung von selbst. Doch ist ihm die Rückkehr nach Belgien zu verweigern.

50. **Friedrich Wilhelm II. an Cesar.** Berlin, ce 10 juin 1793 107
In der Note Lucchesinis vom 15. Mai ist die Antwort auf die beiden ersten Punkte der österreichischen Forderung enthalten. — Was den dritten, die Sicherstellung der Entschädigungen betrifft, erklärt sich der König bereit, bezüglich des Tauschprojectes seine guten Dienste wie bisher eintreten zu lassen. — Sollte der Kaiser aber es vorziehen, sich auf Kosten Frankreichs schadlos halten zu wollen, so sieht der König weiteren Eröffnungen über den Umfang derselben entgegen, erklärt aber von vorneherein, einen solchen Plan seinerseits fördern zu wollen, und spricht die Hoffnung aus, dass der gegenwärtige Feldzug die hiezu erforderlichen Resultate ergeben werde.

51. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 14 juin 1793 109
Grenville ist mit den von Mercy entworfenen Conventionsartikeln und mit der Einbeziehung Preussens, zu welchem Behufe Beauchamp an den preussischen König geschickt werden wird, im Allgemeinen einverstanden, wünscht aber, dass die Entschädigungsfrage den Gegenstand einer geheimen Separatconvention bilden möge, da sonst Preussen neue Forderungen stellen würde. — Mit den Entschädigungen ist England im Princip einverstanden und gedenkt es ebenfalls sich auf Kosten Frankreichs schadlos zu halten. — England wünscht ferner die Aufnahme Hollands in die Convention. — Reuss wird von der bevorstehenden Reise Beauchamps unterrichtet werden.
Beilagen: **a) Entwurf der Artikel der englisch-österreichischen Convention** 110
b) Projet pour nos acquisitions ou dédommagements 111

52. **Mercy an Thugut.** Onnaing, le 15 juin 1793 112

Stückzahl Seite

Stimmung der Officiere in Coburgs Armee. — Unterredung mit dem Herzoge von York über den Entschädigungsplan. — Aeusserung Grenvilles über die Verwendung der französischen Ueberläufer.

53. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 16 juin 1793 113
Der Kaiser ist zwar gesonnen, sich auf Kosten Frankreichs zu entschädigen; sollte dies aber nicht bewerkstelligt werden können, so behält er sich, da an den Austausch der Niederlande gegen Baiern und an die Saecularisation nicht gedacht werden kann, vor, sich ebenfalls auf Kosten Polens schadlos zu halten. — Cobenzl wird angewiesen, hiezu die Einwilligung und die Garantie der Kaiserin zu erwirken. — Aber schon jetzt bedarf Oesterreich einer Berichtigung und Sicherung seiner Grenzen gegen Polen hin, welche namentlich durch die Besitzergreifung der Stadt Krakau erzielt werden würde. — Daher ist womöglich dahin zu wirken, dass Sievers beauftragt werde, den etwaigen Versuch des Berliner Hofes zu durchkreuzen, der darauf gerichtet sein würde, in die Verträge mit Polen eine Garantie der dieser Macht verbleibenden Besitzungen aufzunehmen. — Auch soll Cobenzl erwirken, dass Krakau zu dem gedachten Endzwecke von den russischen Truppen den Oesterreichern eingeräumt werde.

54. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 18 juin 1793 . . . 117
Dumouriez ist mit einem von Metternich ausgestellten Passe nach London abgereist. — Unterredung mit demselben. — Zweck seiner Reise. — Politisches Programm und Pläne desselben. — Rechtfertigung gegen die Verdächtigungen La Valettes.

55. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 18 juin 1793 119
Dumouriez ist in London eingetroffen. — Starhemberg hat das Versprechen seiner Ausweisung erwirkt.

56. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 19 juin 1793. 119
Die polnische Angelegenheit ist nicht mehr zu berühren. — In der zu schliessenden Convention ist die Aufnahme des Grundsatzes, dass alle gegen Frankreich kriegführenden Mächte ein Recht auf Entschädigung besässen, hintanzuhalten. — Befremden über die Aeusserung Grenvilles.

57. **Kaiser Franz II. an den König von Sardinien.** Vienne, le 24 juin 1793.
Der Kaiser erklärt sich ausser Stande, ein neues Armeecorps nach Sardinien zu schicken,

58. **Grenville an Starhemberg.** A Whitehall, ce 26 juin 1793 121
Sendung Beauchamps ins preussische Hauptquartier zum Behufe des Abschlusses der Convention, welcher sich jene mit dem Kaiser anschliessen soll. — Der König ist bereit, dem Kaiser die volle Restitution all der Besitzungen im künftigen Friedensschlusse zu garantiren, welche etwa von den Franzosen im Laufe des gegenwärtigen Krieges erobert werden würden, erwartet aber dagegen, dass die garantirten Provinzen auch fernerhin gemäss den Verträgen unter der legitimen Herrschaft des Hauses Oesterreich verbleiben werden. — Ueber die zu deren Sicherung zu gewinnende Barrière kann Näheres erst auf Grund der zu erwartenden kriegerischen Erfolge festgesetzt werden.

59. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 27 juin 1793 122
Dumouriez' Aufenthalt in Brüssel und sein Verkehr mit Metternich und Mercy hat Eden zur Beschwerdeführung bei Thugut veranlasst. — Der Kaiser befiehlt daher, Dumouriez auf keinen Fall wieder in den Niederlanden aufzunehmen. — Befremden über den von Metternich ausgestellten Pass.

60. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 27 juin 1793 . . . 123
Dumouriez ist in Ostende gelandet und hat sich an den Erzherzog, an Coburg und Metternich gewendet. — Metternich hat Dumouriez den Befehl des Kaisers mitgetheilt. — Dumouriez zu verhaften erscheint jedoch angesichts der Unruhen, welche die in dem Lager zu Leuze befindlichen, einst mit ihm übergetretenen Truppen verursachen könnten, bedenklich.

61. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, ce 28 juin 1793 124

Stückzahl Seite

Dumouriez hat sich brieflich an Mercy gewendet. — Verwahrung des Letzteren gegen die in Dumouriez' Briefe an Coburg erfolgte Berufung auf ihn. — Man hätte gut gethan, Dumouriez den nach der französischen Küste einzuschiffenden Ueberläufern beizugesellen. Aber England lehnte jede Mitwirkung hiezu ab.

62. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 30 juni 1793 125
Der Kaiser ist bereit, der Convention vom 23./12. Januar beizutreten, unter der Bedingung, dass sich Russland formell verpflichtet, ihm mit allen Mitteln zu einer jener der beiden andern Höfe entsprechenden Entschädigung zu verhelfen. — Die Vollmacht zum Beitritte wird baldigst folgen. — Thugut übersendet die preussische Declaration verbale und die Weisung Friedrich Wilhelms II. an Cesar, über welche Schriftstücke der Wiener Hof sich erst nach gewonnenem Einverständnisse mit der Kaiserin zu äussern gedenkt. — Vorläufig wird Lehrbach in das preussische Hauptquartier abgehen, in der Absicht, den König bis zum Eintreffen weiterer Nachrichten aus Petersburg hinzuhalten. — Verhandlungen des Wiener Cabinets mit England. — Sendung Beauchamps ins preussische Hauptquartier.

63. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 2 juillet 1793 128
Unterredung Cobenzl mit Ostermann über die eventuellen Erwerbungen Oesterreichs in Polen. — Cobenzl sucht die Bedenken Ostermanns bezüglich der Geneigtheit Preussens, diese Entschädigung zuzugestehen, zu entkräftigen.

64. **Wartensleben an Wurmser.** Hechtheim, den 3. Juli 1793 130
Wartensleben fordert Wurmser auf, angesichts des zwischen Lehrbach und dem preussischen Armeecommando zu vereinbarenden weiteren Operationsplanes ein Gutachten abzugeben.

65. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 4 juillet 1793 130
Politik des Turiner Hofes seit dem Tode Kaiser Josefs II. — Eindruck, den das eigenhändige Schreiben des Kaisers an den König hervorrief. — Unterredung darüber mit d'Hauteville. — Stand der piemontesischen Armee.

66. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 5 juillet 1793 133
Unterredung mit Markow. — Cobenzl sucht dessen Einwürfe gegen die Absichten Oesterreichs auf eventuelle Erwerbungen in Polen zu zerstreuen. — Günstigere Stimmung Besborodkos. — Die Kaiserin will sich erst nach der Ankunft des österreichischen Couriers äussern. — Doch hat sie geäussert, dass im Falle eines Krieges, in den Oesterreich über seine polnischen Pläne mit Preussen gerathen würde, die eingegangenen Verbindlichkeiten gegen letzteres ihr nicht gestatten würden, dem ersteren Beistand zu leisten.

67. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 5 juillet 1793 137
Der Kaiser zeigt sich befremdet darüber, dass seine Befehle bezüglich Dumouriez' bisher nicht ausgeführt worden sind, und wiederholt dieselben bestimmt. — Neuerliche Beschwerdeführung Edens aus diesem Anlasse.

68. **Wurmser an Wartensleben.** Altdorff, den 6. Juli 1793 138
Wurmser lehnt das Ansinnen, ein Gutachten über die weiteren Operationen abzugeben, ab.

69. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 6 juillet 1793 . . . 138
Rechtfertigung seines Benehmens gegenüber Dumouriez.

70. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 7 juillet 1793 . . . 139
Rechtfertigung gegenüber den Beschwerden Edens in der Angelegenheit Dumouriez'. — Anfrage, wie man sich gegenüber den französischen Generälen Marassé, Berneron, Thonvenot und gegenüber La Sonde zu verhalten habe.

71. **Cronthal an Thugut.** Chur, den 7. Juli 1793 141
Bevorstehende Reise Semonvilles über das Veltlin und Venedig nach Constantinopel

Stückzahl Seite

72. **Starhemberg an Mercy.** Beckenham, près de Londres, le 8 juillet 1793 141
Beruhigende Aeusserung Grenvilles bezüglich Dünkirchens.

73. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 12 juillet 1793 141
Widerstand des polnischen Reichstages gegen die Forderungen Russlands und Preussens. — Anrufung der von Oesterreich 1775 übernommenen Garantie Polens. — Verlegenheiten, die daraus für den Wiener Hof entstehen könnten. — Der Kaiser ist zwar noch immer bereit, der Januarconvention unter den früher angegebenen Bedingungen beizutreten, hält es aber für wünschenswerth, dass unter den gegebenen Umständen die endgiltige Erledigung der polnischen Frage erst nach Beendigung des französischen Krieges erfolge, da sich im Falle der Anwendung russischer Waffengewalt das englische Cabinet durch die Opposition zum Frieden gedrängt sehen, Preussen diesem Beispiele folgen und schliesslich auch Oesterreich das Gleiche zu thun und seine Entschädigung in Polen zu suchen gezwungen sein, im andern Falle aber Preussen sich zu eifriger Fortsetzung des Krieges gegen Frankreich angespornt fühlen würde.

74. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 12 juillet 1793 145
Das englische Cabinet willigt ein, dass die Artikel der zu schliessenden Convention vor der Unterzeichnung nach Wien gesendet werden. — Zweckmässigkeit des Abschlusses besonderer Conventionen mit Oesterreich und Preussen, statt einer Tripleconvention. — Eden wird beauftragt werden, das Zustandekommen der Allianz zwischen England und Oesterreich zu betreiben. — Brief Starhembergs an Grenville, betreffend den Verzicht auf das belgische Tauschproject. — Geneigtheit der britischen Regierung, nach Abschluss der Allianz die Erwerbung Baierns durch Oesterreich zu fördern. — Besorgnisse Grenvilles bezüglich der Folgen, welche etwaige Absichten des Wiener Hofes auf Polen nach sich ziehen könnten. — Aeusserung des Königs.

75. **Cronthal an Wilczek.** Coira, 12 luglio 1793 148
Bericht über die Reise Semonvilles und seiner Genossen.

76. **Cronthal an Thugut.** Chur, den 13. Juli 1793 149
Ueber denselben Gegenstand.

77. **Mercy an Thugut.** Raisme, le 17 juillet 1793 149
Rechtfertigung seines Benehmens in der Sache Dumouriez'. — Klagen über die Politik Englands.

78. **Dr. Pozzi an Erzherzog Ferdinand.** Gravedona, la sera del 26 luglio 1793 150
Bericht über die Verhaftung Semonvilles und seiner Begleiter. (Beilage.) Verzeichniss der am 25. Juli 1793 zu Novate verhafteten Franzosen.

79. **Cronthal an Thugut.** Chur, den 27. Juli 1793 153
Veltliner Geschäft. — Nachrichten über Semonville.

80. **Wilczek an Thugut.** Al Garo, le 28 juillet 1793 155
Ansicht des erzherzoglichen Statthalters über das zu beobachtende Verhalten gegenüber Graubündten im Falle, dass Reclamationen über die Verhaftung Semonvilles und Marets auf ihrem Gebiete erfolgen sollten. — Die Verhafteten werden auf die Festung Mantua gebracht werden.

81. **Mémoire pour servir d'instruction au prince de Waldeck.** Fait à Vienne le 28 juillet 1793 155

82. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 30 juillet 1793 156
Der Inhalt der Depesche Thuguts vom 12. Juli ist durch die mittlerweile eingetretene Wendung der Dinge in Polen zum Theile überholt und findet nur noch auf Preussen Anwendung. — Gespräch mit Ostermann, den Cobenzl für eine Verzögerung der preussischen Entschädigungsverhandlungen zu gewinnen sucht, welcher indess vielmehr befürchtet, dass jede Verzögerung Preussen nicht zu erhöhtem

Stückzahl Seite

Kriegseifer anspornen, sondern veranlassen würde, sich vom Kriege gegen Frankreich zurückzuziehen. — Vorstellungen wegen der in den Entwurf des russisch-polnischen Tractates aufgenommenen Garantie des Restes der Besitzungen Polens.

83. **Wilczek an Thugut.** Al Garo, le 30 juillet 1793 158
Weiterer Bericht in Sachen Semonvilles.

84. **Cronthal an Wilczek.** Chur, den 31. Juli 1793 159
Aufregung in Chur über die Verhaftung Semonvilles. — Ein Schreiben der Stadt Zürich an die Häupter ist eingetroffen, worin diese aufgefordert werden, Semonville und seine Begleiter frei passiren zu lassen.

85. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 1. August 1793 160
Lehrbach hat dem etwaigen Ansinnen Preussens, unbedingt der Petersburger Convention beizutreten, evasive zu begegnen.

86. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 2 août 1793 160
Unterredung mit Markow, aus der hervorzugehen scheint, dass die Kaiserin zwar in Bezug auf Polen nicht ohne Vorwissen Preussens vorgehen, aber auch den Absichten Oesterreichs in dieser Hinsicht sich nicht widersetzen, sondern vielleicht sogar denselben bei Preussen das Wort reden werde.

87. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 2 août 1793 161
Dumouriez weilt im Jülich'schen. — Verhaftung La Sondes, Thouvenots, Bernerons, Marassés und Leiritz'. — Inhalt der bei Thouvenot saisirten Papiere.

88. **Franz II. an Friedrich Wilhelm II.** Vienne, ce 2 août 1793 . . 162
Betreffend die Sendung Lehrbachs. — Forderung der Anerkennung des Grundsatzes vollkommener Gleichheit der Entschädigungen.

89. **Punctation,** welche dem zu Sr. königl. preussischen Majestät abgeschickten Herrn Grafen von Lehrbach auf Allerhöchste Befehle mitgegeben wird. Wien, den 3. August 1793 163

90. **Thugut an Waldeck.** Vienne, le 3 août 1793 169
Uebersendung des von Coburg dem preussischen Könige vorgelegten Operationsplanes. — Missbilligung desselben. — Der Angriff auf Saarlouis würde die österreichischen Vorlande und den schwäbischen Kreis blossstellen. — Sollte der König dennoch für den Plan sich aussprechen, so wäre dafür Sorge zu tragen, dass wenigstens ein Corps im Breisgau verbleibe, um Wurmser einen Angriff auf Ober-Elsass zu ermöglichen.

91. **Thugut an Reuss.** Vienne, ce 4 août 1793 170
Das gute Einvernehmen Oesterreichs und Preussens liegt im beiderseitigen Interesse, würde aber gestört werden, wenn letzteres bezüglich der Entschädigungen den Löwenantheil in Anspruch nähme. — Lehrbach wurde dazu ausersehen, den Stein des Anstosses zu beseitigen; dessen vorübergehende Mission wird es Reuss um so leichter machen, seinerseits in ungetrübten Beziehungen zum Könige zu verbleiben.

92. **Franz II. an Erzherzog Ferdinand.** Vienne, ce 5 août 1793 . . . 172
Billigung der bezüglich Semonvilles getroffenen Anordnungen. — Verhaltungsbefehle gegenüber Graubündten.

93. **Buol-Schauenstein an Thugut.** Bern, am 5. August 1793 173
Buol ist gewarnt worden, nicht nach Basel zurückzukehren, da er daselbst zur Vergeltung der Verhaftung Semonvilles Gefahr laufe, aufgehoben zu werden, und bittet daher, in Bern oder Solothurn bleiben zu dürfen.

93. **Wilczek an Thugut.** Costa d'Agliate, le 6 août 1793 174
Bericht über Madame de Semonville und Madame de Montgeroult.

95. **Operationsplan,** wie solcher Sr. Maj. dem König von Preussen nach der Einnahme von Mainz von dem commandirenden General Grafen Wurmser vorgeschlagen worden. Ottersheim, den 3. August 1793 . . 175

Stückzahl Seite

Wurmser empfiehlt, preussischerseits die Deckung der Strecke von Trier bis Speyer zu übernehmen. — Der linke Flügel der Preussen soll auf dem linken, die Oesterreicher auf dem rechten Ufer der Queich gegen die Lauter vorrücken, ein preussisches Corps aber von Weidenthal aus die linke Flanke der Franzosen umgehen. — Gelingt es auf diese Art, die Lauter zu gewinnen und Nieder-Elsass zu bedrohen, so würde dadurch den im Breisgau stehenden k. k. Truppen der Uebergang über den Rhein und ein erfolgreicher Angriff auf Ober-Elsass ermöglicht. — Landau müsse man blokiren.

96. **Waldeck an Thugut.** Türkheim le 9 août 1793 175

Waldeck hat unterwegs den kaiserlichen Gesandten Reuss von seiner bevorstehenden Ankunft im preussischen Hauptquartier benachrichtigt, um bis dahin den beabsichtigten Marsch gegen Saarlouis zu verzögern. — Letzteres ist geschehen. — Waldeck hat nach erfolgter Rücksprache mit Wurmser den König zu dem Versprechen bewogen, falls der Posten Weidenthal nicht von feindlicher Uebermacht besetzt sei, von dort aus durch ein preussisches Corps Weissenburg im Rücken nehmen zu lassen und Landau zu blokiren. — Waldeck bittet um Gutheissung dieser Vereinbarung. — Unzweckmässigkeit eines Unternehmens gegen Saarlouis. — Braunschweig macht Schwierigkeiten. — Mannstein ist gut gesinnt.

97. **Erste Antwort Sr. Maj. des Königs von Preussen auf den Operationsplan a).** Türkheim, den 10. August 1794. 177

98. **Zweite Antwort auf verschiedene von mir (Waldeck) begehrte Erklärungen.** Türkheim, den 11. August 1793 177

99. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 13 août 1793. 177

Befremden über den Widerspruch zwischen der anfänglichen Erklärung Grenvilles, wonach zugleich mit der ostensiblen Convention ein geheimer Separatvertrag über die beiderseitigen Entschädigungen abgeschlossen werden solle, und der nachträglichen Aeusserung desselben, dass man erst seinerzeit sich über diesen Punkt werde aussprechen können, während man gleichzeitig vom Kaiser den formellen Verzicht auf den Austausch der Niederlande für ewige Zeiten begehrt. — Dies Opfer ist so gross, dass es ein entsprechendes Aequivalent erheischt, welches in dem Versprechen Englands, Oesterreich zu einer festen Barrière für Belgien zu verhelfen, bestehen würde. Da das englische Cabinet es unter Hinweis auf die Verfassung des Landes ablehnt, eine derartige Zusage schriftlich abzugeben, erfordert das Princip der vollen Reciprocität, dass auch der Kaiser jenes Versprechen nur mündlich, und zwar immer unter Festhaltung der daran geknüpften Bedingung ertheilen kann. — Ueber den flüchtig angedeuteten Vorschlag einer Erwerbung Baierns gegen etwaige Eroberungen im Elsass und Lothringen sind die englischen Minister vorsichtig auszuholen. — Der Vorschlag, dass die Allianz, nachdem über deren Grundlage eine Einigung erzielt worden sei, erst zu einem passenden Zeitpunkte definitiv geschlossen werden solle, widerspricht ebenfalls der Reciprocität, da er den Abschluss von dem Belieben Englands abhängig machen würde. — Um das Princip der Gleichberechtigung zu wahren, wäre festzusetzen, dass die Allianz unmittelbar nach erfolgter Vereinbarung der Artikel abzuschliessen sei, aber erst nach gemeinsamer Uebereinkunft bekannt gemacht werde, oder dass man sich von vorneherein über einen bestimmten Zeitpunkt der Unterzeichnung einige. — Die Artikel der Allianz sind den gewöhnlichen Tractaten dieser Art nachzubilden.

100. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 13 août 1793 181

Die Convention Englands mit Preussen gibt wenig Hoffnung auf regeren Kriegseifer der letzteren Macht, da nach derselben beide Höfe den Krieg nur so lange zu führen sich verpflichten, als es ihre Umstände erlauben, mindestens aber bis zu dem Zeitpunkte, in welchem die Restitution aller Eroberungen erfolgt sein würde, welche Frank-

Stücknahl Seite

reich auf Kosten der einen oder der andern Macht machen würde. — Dasselbe gilt von dem durch Grenville mitgetheilten Entwurf der Convention zwischen England und Oesterreich. — Dennoch gestattet der Kaiser, dieselbe in der vorgeschlagenen Form zu unterzeichnen, als ersten Schritt zu einer näheren Verbindung mit England, lehnt dagegen den Beitritt Hollands zu derselben wegen der unbilligen Entschädigungsansprüche ab, welche letzteres daraus folgern könnte.

101. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 13 août 1793 184
Die von Lucchesini gegenüber Yarmouth ausgesprochene Behauptung, dass ein Operationsplan nach Wien gesendet worden, bisher aber unbeantwortet geblieben sei, ist eine Fiction zu dem Zwecke, Vorwände für die fernere Unthätigkeit Preussens auf dem Kriegsschauplatze zu schaffen. — Die Befürchtung Englands, dass Lehrbach dem Könige von Preussen Vorschläge wegen des Austausches von Belgien zu machen habe, ist unbegründet.

102. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 13 août 1793 185
Beauchamp hat sich im preussischen Hauptquartier über die geheimen Eröffnungen geäussert, durch welche Oesterreich England über das belgische Tauschproject beruhigte. — Das Gleiche ist zum Nachtheile der österreichischen Interessen von den englischen Vertretern an anderen Höfen geschehen.

103. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 13 août 1793 185
Englands Wunsche nach einer Cooperation der österreichischen Streitkräfte in Italien mit dem englischen Mittelmeergeschwader kann durch eine Vereinbarung zwischen dem Flottencommandanten und dem Turiner Hofe, zu dessen Disposition das in Piemont befindliche k. k. Truppencorps gestellt ist, entsprochen werden. — Mehr zu thun verbietet der Umstand, dass die englische Absicht erst jetzt bekannt geworden ist, und der Mangel an Streitkräften, von denen ein Theil das Mailändische decken muss, ein Theil bestimmt ist, von Tirol nach dem Rhein abzugehen.

104. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 13 août 1793 186
Ursache des Erkaltens der Beziehungen zu Rasumowsky. — Das gute Einvernehmen mit demselben ist seither wieder hergestellt.

105. **Cronthal an Wilczek.** Chur, den 13. August 1793 187
Fortdauernde Aufregung wegen der Verhaftung Semonvilles. — Der Unmuth wendet sich namentlich gegen den Podestà von Traona, Walser, welcher auf den Bundestag citirt wurde. — Verhältniss der Salis zu dieser Angelegenheit.

106. **Wilczek an Cronthal.** Costa d'Agliate, den 13. August 1793 . . . 188
Eröffnung, welche in der Sache Semonvilles den Graubündtnern zu machen ist.

107. **Thugut an Franz II.** Wien, den 15. August 1793 189
Ueber Lehrbachs Audienz bei dem Kurfürsten von der Pfalz und dessen Beruhigung bezüglich des Tauschprojectes.

108. **Lehrbach an Thugut (Colloredo).** Frankfurt, den 16. August 1793 189
Aeusserung über den bei der Reichs-Werbungsdirection befindlichen Fürsten Reuss.

109. **Waldeck an Thugut.** Ottersheim, le 17 août 1793 190
Auftauchende Missverständnisse verzögern die Ausführung der in Aussicht gestellten Operationen. — Der König will vor der Ankunft Lehrbachs sich zu nichts Wesentlichem herbeilassen. — Er betrachtet dessen Sendung mit Misstrauen. — Aeusserungen Lucchesinis in dieser Beziehung. — Es wurde daher ein neuer Plan entworfen, welchem zufolge zwar die preussische Armee fürs Erste nicht in die Action mit eingreift, aber durch die Bedrohung von Saarlouis und Landau Wurmsers Bewegungen unterstützt. — Dies würde zugleich den Plänen auf Ober-Elsass mittelbar förderlich sein, eine Diversion,

Stückzahl Seite

welche namentlich dann mit Erfolg bewerkstelligt werden könnte, wenn, wie der König wünscht, die Truppen in Tirol zur Verstärkung jener im Breisgau herangezogen würden. — Waldeck selbst ist für letzteres Unternehmen bestimmt. — Unzufriedenheit mit Spleny. — Unterredung mit Lord Yarmouth.

(Beilage.) **Operationsplan,** unter dem 17. August 1793 mit Sr. Maj. dem König von Preussen verabredet 192

110. **Franz II. an Coburg.** Vienne, le 17 août 1793 193
Befriedigung des Kaisers über die Rückkehr Coburgs zu dem mit England concertirten Operationsplan. — Aufforderung zur Herbeiführung einer grösseren Entscheidung. — Anempfehlung der grössten Sparsamkeit.

111. **Thugut an Waldeck.** Vienne, le 18 août 1793 194
Trotz einiger nachträglicher Aufklärungen, deren der mit Preussen vereinbarte Operationsplan (vom 8. August) bedarf, wird derselbe vom Kaiser approbirt, um jener Macht nicht Anlass zu neuen Bedenken zu geben. — Mannstein, von dem man in Wien bisher eine minder günstige Meinung hegte, ist womöglich zu gewinnen.

112. **Lehrbach an Thugut.** Maikammer, den 20. August 1793 196
Schlechter Empfang von Seiten des Prinzen Reuss. — Umstimmung desselben. — Freundliches Entgegenkommen Wartenslebens. — Beide stehen mit den Preussen sehr gut.

113. **Lehrbach an Thugut.** Maikammer, den 21. August 1793 196
Preussische Beschwerden über Wurmser und dessen Sohn.

114. **Lehrbach an Thugut.** Maikammer, den 21. August 1793 198
Preussische Klagen über die Unklarheit der Absicht des kaiserlichen Hofes hinsichtlich der ferneren Kriegsoperationen.

115. **Vorläufige Antwort oder vielmehr Bemerkungen des Herrn Marquis von Lucchesini** bei der Ministerialbesprechung den 21. August 1793 in dem königl. preussischen Hauptquartier Edenkoben, unter Vorbehalt der förmlichen Rückäusserungen auf das in der Besprechung diesseits Geäusserte.

116. **Lehrbach an Thugut.** Maikammer, den 21. August 1793 200
Vorkehrungen zur Wahrung des Briefgeheimnisses.

117. **Metternich an Trauttmansdorff.** Ce 23 août 1793 200
Coburg, Mercy und der Erzherzog haben sich gegen die Absicht, die Jülichische Regierung zur Auslieferung Dumouriez' aufzufordern, ausgesprochen.

118. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 23. August 1793 201
Ueber die Ministerialbesprechung mit Lucchesini in Beisein des Prinzen Reuss. — Charakteristik Lucchesinis.

119. **Ouvertures et réponses officielles de Mr. le Marquis de Lucchesini** le 23 du mois d'août 1793 par ordre du Roi aux explications verbales du 21 du même mois en présence du ministre imp. royal accrédité près de S. M. prussienne Mr. le prince de Reuss 203

120. **Précis du discours de Mr. le marquis de Lucchesini** après les entretiens ministériels etc. Edenkoven, ce 23 août 1793 204

121. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 23. August 1793 205
Politische Lage im preussischen Hauptquartier. — Sinkender Einfluss Bischoffswerders, steigender Einfluss Mannsteins.

122. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 23. August 1793 206
Desertion des Lieutenants Hirschmann. — Diese lässt sich zur Entschuldigung des rascheren Vorgehens Wurmsers geltend machen.

123. **Mannstein an Wartensleben.** Edenkoben, den 25. August 1793 . . 206

124. **Mannstein an Wartensleben.** 25. August 1793 Abends 9 Uhr . . 207
Theilt einen Bericht Braunschweigs mit.

Stückzahl Seite

125. **Wartensleben an Wurmser.** Edingshofen, den 26. August 1793 . . 207
Wartensleben hat, um Wurmsers Vorhaben zu fördern, in dessen Namen die preussische Mitwirkung in Anspruch genommen, darauf aber obige Antwort Mannsteins erhalten.

126. **Waldeck an Thugut.** Berbelroth, ce 26 août 1793 207
Wurmser hat sich vom Könige die Erlaubniss erwirkt, den Feind aus Jockrim zu vertreiben, mit dem Hintergedanken, allein die Lauter zu forciren. — Waldeck hat dazu seine Zustimmung gegeben. — Der König ist aber hinterdrein schwer erzürnt, dass Wurmser seine ganze Armee von Landau abrücken liess. — Waldeck suchte ihn zu begütigen. — Wurmsers Abneigung gegen Preussen. — Sein Sohn wäre von der Armee zu versetzen. — Der beabsichtigte Angriff auf die Lauter ist bedenklich, da Braunschweig sich auf blosse Demonstrationen beschränkt. — Leichter wäre ein Rheinübergang in Ober-Elsass zu bewerkstelligen. — Mannstein ist ganz preussisch, aber Braunschweig abgeneigt; es wäre ihm daher vielleicht von dieser Seite beizukommen. — Lob des Generals Klinglin.

127. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 26. August 1793 209
Lehrbach in preussischer Uniform.

128. **Wurmser an Lehrbach.** Dierbach, den 27. August 1793 209
Correspondenz zwischen Wurmser und dem Könige von Preussen seit dem Abmarsch des Ersteren von Landau, nebst Mittheilung aller einschlagenden Acten.

(Beilagen.) **Friedrich Wilhelm II. an Wurmser.** Edinghofen, den 20. August 1793 212

Friedrich Wilhelm II. an Wurmser. Edinghofen, den 24. August 1793 212

Friedrich Wilhelm II. an Wurmser. Edinghofen, den 24. August 1793 212

Wurmser an Friedrich Wilhelm II. Büchelberg, den 25. August 1793 212

Friedrich Wilhelm II. an Wurmser. Edinghofen, den 26. August 1793 213

Wurmser an Friedrich Wilhelm II. Frickenfeld, den 26. August 1793 213

129. **Wilczek an Cronthal.** Mailand, den 27. August 1793 213
Droht mit der Entrichtung der gewöhnlichen Pensionen an die Graubündtner einzuhalten.

130. **Fortgesetzte Correspondenz Wurmsers mit Friedrich Wilhelm II. Wurmser an Friedrich Wilhelm II.** Dierbach, den 27. August 1793 214
Der Feind wurde bei Schaidt zurückgewiesen. — Wurmser beabsichtigt, vor der feindlichen Uebermacht den rechten Flügel zurückzuziehen.

Wurmser an Friedrich Wilhelm II. Dierbach, den 28. August 1793 214
Wurmser gedenkt in Folge neuerlicher Recognoscirung den rechten Flügel nicht zurückzuziehen, sondern blos zu verstärken.

Friedrich Wilhelm II. an Wurmser. Edinghofen, den 28. August 1793 215
Der König empfiehlt Wurmser, mit dem rechten Flügel bis Offenbach, mit dem linken bis Jockrim, eventuell bis Herdt zurückzugehen.

Wurmser an Friedrich Wilhelm II. Dierbach, den 29. August 1793 215
Wurmser bittet den König, ihn in seiner gegenwärtigen Position zu belassen, da diese selbst dann vortheilhaft sein würde, falls der künftige Operationsplan auf Ober-Elsass abzielen sollte. — Braunschweig möge Weissenburg tourniren.

Stückzahl Seite

Friedrich Wilhelm II. an Wurmser. Edinghofen, den 29. August 1793 216
Braunschweig kann Weissenburg nicht tourniren. — Wurmser wird für alles Weitere verantwortlich gemacht.

Wurmser an Friedrich Wilhelm II. Frickenfeld, den 30. August 1793 216
Wurmser wird seine jetzige Position beibehalten.

131. **Wurmser an Lehrbach.** Dierbach, ce 29 août 1793 216
Wartensleben hat dieselbe Zumuthung wie der König ausgesprochen und, da er bei Wurmser nichts erreichte, sich an Major Gorupp gewendet, der ihn ebenso wie Wurmser beschied. — Wurmser vertraut auf Lehrbach, sonst müsse er seinen Sohn nach Wien senden, um sich über den König zu beklagen.

132. **Coburg an den Kaiser.** Bermering, den 29. August 1793 217
Demissionsgesuch.

133. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 30. August 1793 218
Lehrbach bei Wurmser. — Kampf um den Binnenwald. — Verluste Hotzes. — Lehrbach hat Wurmser gewarnt. — Schadenfreude im preussischen Hauptquartier. — Prinz Max von Zweibrücken schlägt Lärm, dass Wurmser zu Langenkandel habe dem Kaiser schwören lassen. — Manifest Wurmsers beim Einmarsch in Elsass. — Strassburg will reichsfrei werden. — Denkungsart der Emigrirten. — Condé. — Das Condé'sche Corps.

134. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoven, den 30. August 1793 221
Verwirrung in den Operationen. — Nothwendigkeit eines angemessenen Operationsplanes. — Der Fürstenberg'sche Adjutant hat dem Feinde Vieles verrathen. — Ein Wechsel im General-Commando wird empfohlen.

135. **Promemoria des Herrn Marquis Lucchesini an Graf Lehrbach** vom 30. August 1793 223

136. **Convention entre l'Autriche et l'Angleterre.** Londres, ce 30 août 1793 224

137. **Cronthal an Wilczek.** Chur, den 30. August 1793 225
Ankunft eines Secretärs Barthélemys. — Köhl'sche Denkschrift. Stimmung in Bergel, Davos, Engadin. — Anton von Salis-Soglio.

138. **Bedingungen, unter welchen Se. königl. Maj. von Preussen nicht abgeneigt sind, in Verbindung mit den k. k. Truppen eine Expedition auf Saarlouis zu unternehmen.** Edenkoben, den 31. August 1793 225

139. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 31. August 1793 225
Gespräch mit Bischoffswerder. — „Le vertueux Mannstein." — Geheime Audienz bei dem Könige. — Lehrbach wird beauftragt, den neuen preussischen Operationsplan und die jüngste Ministerialnote Lucchesinis nach Wien zu senden.

140. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 31 août 1793 228
Vergleich zwischen den ausschweifenden Entschädigungsansprüchen Hollands und der Uneigennützigkeit Oesterreichs gegenüber Sardinien. — Der Turiner Hof hat eine Verstärkung der österreichischen Streitkräfte in Piemont gefordert. — Der Wiener Hof machte diese abhängig von einer Vereinbarung über die künftige Theilung der gemeinsamen Eroberungen, beziehentlich von der Retrocession eines Theiles des Mailändischen. — Dies lehnt aber der Turiner Hof dem Vernehmen nach auf Anstiften Englands ab. — Oesterreich hat bisher Sardinien ohne jede Vergütung nachdrücklich unterstützt. — Holland, das neben England seine Stellung dem Kaiser verdankt, fordert für seine precäre Hilfeleistung Entschädigung. Die Unbilligkeit dieser Forderung ist dem britischen Ministerium zu Gemüthe zu führen.

141. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 31 août 1793 230
Eden hat abermals die Entsendung von Verstärkungen nach Piemont verlangt. — Ablehnende Antwort. — Uebertreibung der Piemont von Seiten Frankreichs drohenden Gefahr. — Unordnung in der piemontesischen Heeresverwaltung. — Piemontesische Umtriebe in Petersburg.

Stückzahl Seite

— P. S. Der Turiner Hof kennt den Entwurf der österreichisch-englischen Convention.

142. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 31 août 1793 231
Preussen zeigt sich beunruhigt über den von England begünstigten Plan eines eventuellen Austausches Baierns gegen französische Eroberungen. — Ist, wie behauptet wird, der Berliner Hof durch Yarmouth zur Kenntniss dieses Planes gekommen, so wäre hierin zwar ein Zeichen der aufrichtigen Gesinnung Englands zu erblicken, aber zugleich letzteres vor allzugrosser Vertraulichkeit gegen Preussen zu warnen, welches sowohl Oesterreich als England eine Machtvergrösserung auf Kosten Frankreichs nicht gönnen würde. — England und Oesterreich haben die gleichen Interessen. Letzteres betrachtet sich schon jetzt ohne förmlichen Vertragsschluss als Alliirten Englands.

143. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 31 août 1793 233
Befremden über die Zumuthung Yarmouths an Oesterreich, ohneweiters der russisch-preussischen Convention bezüglich Polens beizutreten.
P. S. Befremden darüber, dass dem König von Preussen die geheimen Zusicherungen bekannt geworden sind, welche Oesterreich der britischen Regierung bezüglich des belgischen Tauschprojectes gegeben hat.

144. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 31 août 1793 235
Starhemberg entledigte sich der Aufträge vom 13. August. — England will die Wünsche Oesterreichs in ihrem ganzen Umfange kennen lernen und meint, dass eine dritte und letzte Campagne nothwendig sein werde, bei der man die Theilnahme Preussens nicht werde entbehren können; daher müsse man diese Macht bei guter Laune zu erhalten suchen und England scheint selbst nicht abgeneigt, derselben weitere Entschädigungen um jenen Preis zuzugestehen.

145. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoven, den 31. August 1793 235
Mercy wird von Lucchesini denuncirt.

146. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 31 août 1793 235
Mercy rechtfertigt sich gegen die wider ihn ausgestreuten Verdächtigungen und schildert die Schwierigkeiten seiner eigenthümlichen Stellung.

147. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 31. August 1793 241
Alles kommt auf die Frage an, ob der König der Freund des Kaisers sei. — Widrige Einflüsse auf den König. — Wurmser wird in Schutz genommen. — Doch hat man sich aller klagenden Aeusserungen über die Behandlung des Letzteren zu enthalten.

148. **Wurmser an Waldeck.** Freckenfeld, le 1er septembre 1793 . . . 242
Missbilligung des Operationsplanes vom 17. August, der ohne sein Gutheissen nach Wien gesendet worden sei. — Wurmser besteht auf Fortsetzung der Operationen in Nieder-Elsass.

149. **Wurmser an Thugut.** Freckenfeld, den 1. September 1793 . . . 243
Wurmser führt Beschwerde über obigen Gegenstand und bezeichnet es als seine Absicht, die Linien von Lauterburg anzugreifen und nach deren Forcirung auf Strassburg loszugehen, für welchen Fall er auf die Verstärkungen aus Tirol rechne. — Gegen Waldeck hege er keinen persönlichen Groll.

150. **Wurmser an Thugut.** Freckenfeld, ce 1er septembre 1793 245
Wurmser hat vernommen, dass der König von Preussen einen Operationsplan nach Wien habe abgehen lassen. — Besorgniss, dass Preussen österreichische Eroberungen in Nieder-Elsass nicht zulassen werde.

151. **Waldeck an Wurmser.** Berbelroth, ce 31 août (?) 1793 245
Waldeck behauptet, den Operationsplan mit Wurmser vereinbart zu haben und in Folge dessen selbst mit der Leitung der Operationen

Stückzahl Seite

in Ober-Elsass betraut worden zu sein, unterwirft sich aber den ferneren Dispositionen Wurmsers.

152. **Cronthal an Wilczek.** Chur, den 1. September 1793 246
Die Köhl'sche Denkschrift in öffentlicher Session verlesen. — Man fordert Niedersetzung eines Gerichtes, das aus Bauern bestehen soll. — Man gibt vor, gegen Mailand nichts zu haben, verbittet sich aber dessen Einmischung in die inneren Verhältnisse Graubündtens.

153. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 3 september 1793 . . 247
Rückkehr des Hofes von Czarskoeselo. — Unterredung mit Subow, welcher vorschlägt, dass Oesterreich Baiern gegen Elsass und Lothringen eintauschen möge, zu deren Eroberung aber die Mitwirkung Preussens unerlässlich sei.

154. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 4. September 1793 249
Das preussische Ministerial-Promemoria sammt Operationsplan ist von Lucchesini Yarmouth, von diesem Kinkel mitgetheilt worden. — „Die kaiserlichen Geschäfte sind bis anhero preussisch geführt worden."

155. **Thugut an Lehrbach.** Vienne, le 4 septembre 1793 250
Weitere Instruction, wie sich Lehrbach im preussischen Hauptquartier zu verhalten habe.

156. **Thugut an Lehrbach.** Vienne, ce 4 septembre 1793 253
Vertrauliches Schreiben betreffend Wurmser und den Operationsplan.

157. **Kaiserliche Resolution** vom 4. September 1793 254
Ueber einen Vortrag des Hofkriegsraths-Präsidenten Wallis, betreffend den Operationsplan.

158. **Oberstlieutenant Graf Dietrichstein an den Kaiser.** Villerspol, le 5 septembre 1793 254
Es ist misslich, Coburg des Commandos zu entheben. — Hohenlohe wäre durch Mack zu ersetzen. — Will der Kaiser Coburg des Commandos entheben und ist Lacy nicht dafür zu gewinnen, so würde sich der Herzog von York für die Stelle eignen.

159. **Wurmser an Thugut.** Freckenfeld, den 5. September 1793 255
Wurmser sendet seinen Flügeladjutanten Major Gorupp nach Wien, um den preussischen Operationsplan auf Saarlouis zu hintertreiben, und theilt eine von ihm in Elsass veröffentlichte Proclamation mit.

160. **Waldeck an Thugut.** Berbelroth, ce 6 septembre 1793 256
Klagen über Wurmser. — Zweifelhafte Erfolge desselben. — Unthätigkeit Braunschweigs.

161. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 6 septembre 1793 257
Grenville theilt Starhemberg den Inhalt der Eröffnungen mit, welche Eden in Wien zu machen hat. — Als Basis der ferneren Unterhandlungen betrachtet man englischerseits die Gewissheit einer dritten Campagne. — Damit diese zugleich die letzte sei, ist nothwendig, 1., dass sich die Höfe zu London und Wien über das Endziel des Krieges verständigen, das ist über die beabsichtigten Eroberungen und über die Ordnung der inneren Angelegenheiten Frankreichs, bezüglich deren England die Herstellung einer vernünftigen Monarchie wünscht, ohne Rücksicht auf die Prinzen und ohne Anerkennung der Regentschaft, von der man auch Russland abzubringen suchen müsse; 2., dass man sich einige über das Ziel, bis zu dessen Erreichung, oder wenigstens über die Zeit, bis zu welcher der Krieg fortzuführen sei; 3., dass man die Mittel in Erwägung ziehe, durch welche die Mitwirkung anderer Staaten erreicht werden könne, von denen Preussen nur durch neue Zugeständnisse, vielleicht durch einen formellen Verzicht Oesterreichs auf Baiern, Holland durch Berücksichtigung seiner Ansprüche auf die Grenze von 1715 zu gewinnen sein werde; 4., dass man sich gegenseitig über die Mittel zur kräftigen Fortsetzung des Krieges verständige, wobei Flandern, der Rhein und das Mittelmeer als Hauptkriegsschauplätze zu betrachten seien; und 5., dass man sich über die Punkte der Allianz einige, in

Stückzahl Seite

welche aufzunehmen seien: eine Defensivbarrière gegen Frankreich, Erhaltung des Hauses Oesterreich im legitimen Besitze der Niederlande, Handelsvortheile für die Seemächte, wechselseitige Garantie.
P. S. Diese Eröffnungen wurden als Geheimniss mitgetheilt.

162. **Deputation der Häupter und Räthe gem. drei Bünde an der allgemeinen Standesversammlung zu Chur an Cronthal.** 6. September 1793 260

163. **Franz II. an Wurmser.** (Le 7 septembre 1793) 261
Der Kaiser anerkennt Wurmsers Diensteifer, bedauert aber die Disharmonie zwischen ihm und den Preussen, sowie die Erfolglosigkeit der Mission Waldecks, und kündigt die Absendung Ferraris an.

164. **Thugut an Waldeck.** Vienne, le 7 septembre 1793 262
Ueber die Absendung des Hofkriegsraths-Präsidenten Ferraris in das preussische Hauptquartier. — Betreffend die Sendung Ferraris und Wurmsers.

165. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 9. September 1793 . . . 262
Ueber Wurmser und dessen Sohn.

166. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 10 septembre 1793 . . 263
Unterredung mit Markow.

167. **Erklärung des Obersten von Mannstein bei einer sich erbetenen vertrauten Unterredung nach der Parole zu Edenkoben den 12. September 1793** 265
Der König verspricht Braunschweig zu befehlen, dem General Pejacsevich zu Hilfe zu kommen. — Ferner ist der König Willens, für den Fall, dass Wurmser die Weissenburger Linien genommen hat, selbst nach Pirmasens zu gehen, von dort aus die Lager bei Hornbach, Bliescastel und St. Imbert anzugreifen und nach der Vertreibung der Feinde aus denselben, über Bitsch auf Hagenau zu marschieren. Auch wenn Wurmser die Linien nicht erstürmt haben sollte, will der König zum Gelingen der Erstürmung derselben durch die bezeichneten Unternehmungen mitwirken, wogegen die Operation gegen Saarlouis entfällt.

168. **Franz II. an Coburg.** (Undatirt, 13. September 1793) 266
Das mitten im Feldzuge eingebrachte Demissionsgesuch Coburgs kann nicht angenommen werden.

169. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 14. September 1793 . . . 267
Heftiger Briefwechsel zwischen Yarmouth und Lucchesini über das Promemoria des Letzteren (vom 30. August).

170. **Waldeck an Thugut.** Berbelroth, le 14 septembre 1793 267
Die Schuld, dass der mit Wurmser vereinbarte und vom Könige angenommene Operationsplan nicht ausgeführt worden ist, liegt an Wurmser, welcher eigenmächtig vorgeht und seine Zustimmung in Abrede stellt. — Die Erfolge Wurmsers sind nicht entscheidend und mit Verlusten erkauft. — Wenigstens ist so viel erreicht, dass der König, ohne es zu merken, von dem beabsichtigten Bombardement von Saarlouis absteht und sich zu Demonstrationen in den Vogesen bereit gefunden hat.

171. **Ferraris an Thugut.** Maikammer, le 14 septembre 1793 269
Ankunft im preussischen Hauptquartier. — Erste Eindrücke.

172. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 15. September 1793 . . . 270
Ankunft des Grafen Ferraris. — Unterredung mit Mannstein.

173. **Ferraris an Thugut.** Maikammer, le 15 septembre 1793 271
Audienz bei dem Könige.

174. **Ferraris an Thugut.** Maikammer, le 16 septembre 1793 272
Zusammenkunft mit Wurmser. — Versprechen Wurmsers, sich den Weisungen des Königs fortan zu fügen und sich mit den Verbündeten zu vertragen.

175. **Lehrbach an Thugut.** Edenkoben, den 17. September 1793 . . . 273
Lehrbach wohnte der Unterredung Ferraris' mit Wurmser bei. — Dem Sohne des Letztern wurde „der Kopf gewaschen".

Stückzahl Seite

176. **Ferraris an Thugut.** Maikammer, le 17 septembre 1793 274
Der König wünscht, dass Ferraris noch einige Tage im Lager bleibe, um dem vereinbarten Angriffe auf die Linien beizuwohnen. — Ferraris wird bleiben, um die loyale Erfüllung der beiderseitigen Engagements zu überwachen.

177. **Mercy an Thugut.** Jalain, le 17 septembre 1793 275
Mercy beschwört den Kaiser, etwas zur Rettung der Königin von Frankreich zu veranlassen.

178. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 septembre 1793 276
Yarmouth ist beauftragt, dem preussischen Könige die Alternative zu stellen, entweder auf Grund der Convention thätiger als bisher zur gemeinsamen Sache mitzuwirken, oder England und Holland das durch die Allianz mit beiden Mächten stipulirte Contingent zu leisten. — England wünscht, dass Lehrbach und Reuss sich in demselben Sinne aussprechen.
P. S. 1. England wünscht die Instruction für Yarmouth einstweilen als Geheimniss behandelt zu sehen. — Beruhigende Erklärung bezüglich des vorgeschlagenen Verzichtes auf das bairische Tauschproject.
P. S. 2. England will der zweiten Theilung Polens nicht opponiren, aber sie auch nicht formell anerkennen, verlangt letzteres auch nicht von Oesterreich, findet dies aber rathsam, um der fortgesetzten Mitwirkung Preussens im Kriege sich zu versichern. — Eben dies würde auch der Verzicht auf das bairische Tauschproject zum Ziele haben.

179. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 21 septembre 1793 278
Anstatt das Vertrauen, in welchem man sich an Russland gewendet hat, mit gleichem Vertrauen zu erwidern, verlangt Russland von Oesterreich die Mittel zu erfahren, durch welche dies Preussen für seine Wünsche zu gewinnen denkt, da sich doch der Wiener Hof zuvor mit jenem zu Petersburg zu verständigen beabsichtigt. — Dies Benehmen Russlands versetzt den Kaiser in Verlegenheit, besonders bezüglich der Mission Lehrbachs, welche ohne vorhergegangene Einigung mit der Kaiserin zwecklos ist. — Man beabsichtigt daher, die ganze Verhandlung über den Beitritt Oesterreichs zum Vertrage vom 23. Januar nach Petersburg zu übertragen, worauf Cobenzl die dortigen Persönlichkeiten vorzubereiten hat. — Preussen kann nur durch Verzögerung des österreichischen Beitrittes zur fortgesetzten Kriegsthätigkeit veranlasst werden.

180. **Lehrbach an Thugut.** Burweiler, den 21. September 1793 279
Bischoffswerder ausser Credit. — Heimliche Einflüsse gegen Oesterreich. — Unterredung mit Mannstein und Lucchesini. — Alle Vorstellungen sind vergeblich. — Bemerkungen Lucchesinis über die Haltung Caché's in Grodno und Herbert in Constantinopel. — Preussen weiss von den Verhandlungen zwischen London und Wien. — Die preussische Bereitwilligkeit zur Theilnahme an den projectirten Kriegsoperationen lässt nach. — Preussische Betrachtungen.

181. **Ferraris an Thugut.** Hainfeld, le 21 septembre 1793 283
Wurmser hat an den König geschrieben, wogegen dieser ihm General Spleny, der Landau blokirte, überliess. — Der Angriffsplan ist folgender: Rechts sucht der König die Weissenburger Linie zu umgehen, links überschreiten bei Selz kaiserliche Truppen aus dem Breisgau den Rhein, vorne greift Wurmser mit voller Macht die Lauter an. — Ist der König einmal persönlich engagirt, so kann er die Campagne nicht ohne Erfolg schliessen. — Lob Lehrbachs.

182. **Registratur und genauer Inhalt** dessen, was in der Ministerialbesprechung zu Roth den 22. September 1793 zwischen dem kgl. preussischen Minister Herrn Marquis von Lucchesini und den k. k. Ministern Fürsten von Reuss und Grafen von Lehrbach vorgegangen ist. Burweiler, den 23. September 1793 284

183. **Mémoire Lucchesini's.** Burweiler, le 22 septembre 1793 290

Stückzahl Seite

184. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 25 septembre 1793 295
England verlangt die Absendung von 4000 bis 5000 Mann aus dem Mailändischen nach Toulon. — Der Wiener Hof ist hiezu bereit unter der Bedingnng eines entsprechenden Antheils an den eventuellen Eroberungen in Südfrankreich. — Der Befehl zur Marschbereitschaft wird sofort ertheilt werden. — Doch muss England die Verpflegung der Truppen übernehmen und die Marschroute festgestellt werden. — Anfrage, ob die von England in Sold genommenen Hessen nicht besser am Rhein und in den Niederlanden, als in der Provence verwendet werden könnten?

185. **Ferraris an Thugut.** Freckenfeld, ce 25 septembre 1793 297
Ferraris übersendet drei preussische Zuschriften, betreffend die beginnenden Operationen, und begleitet dieselben mit einigen Bemerkungen.

(Beilagen.) A. **Mannstein an Ferraris.** Burweiler, den 21. September 1793 298

B. **Mannstein an Ferraris.** Homburg, den 22. September 1793 298

C. **Friedrich Wilhelm II. an Ferraris.** Hombourg, le 24 septembre 1793 298

Der König wünscht, dass Wartensleben nach Pirmasens komme, um Zeuge der Operationen zu sein.

186. **Lehrbach an Thugut.** Neustadt, den 27. September 1793 298
Unterredung mit Lucchesini aus Anlass der Mittheilung der österreichisch-englischen Convention an Preussen.

187. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 27 septembre 1793 300
Unterredung mit Jacobi über Wurmser. — Anfrage Jacobi's, ob ein förmlicher Vertrag über den Verzicht auf den Austausch Belgiens bestehe. — England wird sein in Frankreich zu veröffentlichendes Manifest dem Kaiser zur Beurtheilung vorlegen. — Zuschrift Grenvilles an Yarmouth, betreffend die Theilung Polens. — Holland will zur *conditio sine qua non* der Fortsetzung des Krieges die Grenzen von 1715 und die Erwerbung des Gebietes von Maestricht machen. — England scheint für die Expedition nach Südfrankreich das Commando des Generals de Vins zu wünschen.

188. **Ferraris an Thugut.** Langenkandel, le 29 septembre 1793 . . . 302
Theilt zwei weitere Zuschriften Mannsteins mit, von denen die zweite darauf vorbereiten zu sollen scheint, dass man sich preussischerseits weiterhin nur mehr auf Demonstrationen beschränken werde.
(Beilagen.) A. **Mannstein an Ferraris.** Bliescastel, den 26. September 1793 302

B. **Mannstein an Ferraris.** Beckweiler, den 27. September 1793 303

189. **Friedrich Wilhelm II. an Ferraris.** Kaiserslautern, le 29 septembre 1793 303
Der König kehrt nach Berlin zurück und wünscht, dass Ferraris sich zu Braunschweig begebe, um sich durch den Augenschein von der Stellung des Feindes bei Bitsch und der Möglichkeit oder Unausführbarkeit der Umgehung der Weissenburger Linien zu überzeugen.

190. **Wartensleben an Wallis.** Pirmasens, den 30. September 1793 . . 303
Die Abreise des Königs. — Braunschweig kennt die von diesem mit Ferraris vereinbarten Operationen nicht und wünscht deshalb die Anwesenheit des Letzteren. — Gefecht bei Scharbach. — Polnische Händel. — Ein Theil der preussischen Armee wird nach Anspach in die Winterquartiere verlegt werden. — Bischoffswerder in den Ruhestand versetzt.

191. **Note Lucchesinis.** Kaiserslautern, ce 30 septembre 1793 304

192. **Thugut an Buol.** Wien, den 2. October 1793 305

Stückzahl Seite

Betreffend ein angebliches Attentat auf Buol und die proponirte Aufhebung Barthélemys.

193. **Wartensleben an Wallis.** Pirmasens, den 3. October 1793 . . . 305
Bericht über die zwischen Ferraris und Braunschweig getroffene Vereinbarung.

194. **Waldeck an Thugut.** Berbelroth, ce 3 octobre 1793 306
Unterredung mit Ferraris. — Waldeck rechtfertigt sich gegen den Vorwurf, dass er den König, als dieser auf den ersten Operationsplan nicht habe eingehen können, „den Schnabel im Wasser" gelassen habe. — Dies sei allerdings der Fall gewesen, weil er die Unthätigkeit der Preussen vorausgesehen und daher die österreichischen Operationen in Ober-Elsass und an der Lauter isoliren und dadurch unabhängig von den Launen des Königs habe machen wollen.

195. **Coburg an den Hofkriegsraths-Präsidenten.** Pont, den 3. October 1793 308
Postmeister Drouet verhaftet.

196. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 4 octobre 1793 308
Beantwortung der Depesche Starhembergs vom 6. September. — Auch Oesterreich erkennt die Nothwendigkeit einer energischen Fortsetzung des Krieges. — Hauptzweck desselben ist die Herstellung geordneter Zustände in Frankreich. — Im Frieden ist Frankreich auf unschädliche Grenzen zu beschränken. — Die Abtretungen sollen England und Oesterreich zur Entschädigung dienen, wobei letzteres es auf die Sicherung Deutschlands wie der Niederlande absieht. — Die Schwächung Frankreichs ist mehr durch territoriale Verminderung als durch Beschränkung des Königthums zu erzielen; doch ist man bereit, sich hierin allenfalls den Anschauungen des englischen Ministeriums zu accommodiren, mit welchem man dieselben Ansichten über die französischen Prinzen und Emigranten theilt. — Ueber die beabsichtigten Erwerbungen hat sich Oesterreich bereits ausgesprochen, und man sieht der gleichen Offenheit von Seite Englands entgegen, was nach der Versicherung Edens, dass sein Staat keine Erwerbungen auf dem Continente machen wolle, um so weniger Schwierigkeiten bereiten dürfte. Nur wünscht bei dieser Gelegenheit Oesterreich das durch die jüngste Vergrösserung Preussens gestörte Gleichgewicht wieder hergestellt zu sehen. — Was die Frage betrifft, bis wann und bis zu welchem Endziele der Krieg gemeinsam zu führen sei, schlägt Eden als seine eigene Idee die Stipulation vor, dass beide Höfe entweder nur nach gemeinsamer Uebereinkunft Frieden schliessen, oder wenn Frankreich, indem es alle Eroberungen, die es auf Kosten des einen oder des andern Staates gemacht, zurückstellt, zugleich denselben alle französischen Besitzungen überlässt, die sie sich zur Zeit unterworfen haben. — Da aber diese Stipulation für England vortheilhafter ist als für Oesterreich, weil jenes leichter überseeische Eroberungen bewerkstelligen kann, als Oesterreich solche auf dem Festlande erwarten darf, so empfiehlt sich der Zusatz, dass, wenn einer von beiden Höfen sich mit der Ueberlassung des Eroberten nicht zufrieden gibt, der andere Hof trotz seines Friedensschlusses verpflichtet sei, für die ganze übrige Dauer des Krieges ein Hilfscorps von 30.000 bis 40.000 Mann zur Verfügung zu stellen. — Diesem Vorschlage Edens wäre freilich die Verpflichtung vorzuziehen, den Krieg bis zur Vollendung der von vorneherein festgesetzten Erwerbungen fortzuführen. — Die andauernde Mitwirkung der übrigen verbündeten Mächte, besonders Preussens, ist wünschenswerth. — Doch ist letzteres dazu ohnehin mehrfach verpflichtet, und es wäre unbillig, die Kosten seiner fortgesetzten Mitwirkung auf Oesterreich zu wälzen. — Der Kaiser verzichtet aus Rücksicht für England auf das belgische Tauschproject, will auch formell England die Erklärung abgeben, in Bezug auf die Erwerbung Baierns nicht Gewalt anzuwenden; weiter aber vermag der Wiener Hof hierin nicht zu gehen und Preussen kann sich, wenn es aufrichtig

Stückzahl Seite

gesinnt ist, mit diesen Erklärungen wohl zufrieden geben. — Territoriale Zugeständnisse auf Kosten Frankreichs sind Preussen nur dann zu machen, wenn Oesterreich sich in einem der Wiederherstellung des Gleichgewichtes entsprechenden Masse vergrössert hat. — Die Ansprüche der Generalstaaten sind unbillig. — Die beanspruchte Grenze von 1715 war nie in ihrem wirklichen Besitze. — Die beanspruchte Erwerbung eines Theiles des Bisthums Lüttich ist ohne Bruch der Reichsverfassung unausführbar. — Die beste Entschädigung für Holland würde eine überseeische Besitzung bilden. — Ueber den vierten Punkt kann man sich erst zu Ende des gegenwärtigen Feldzuges einigen. — Unter den Allianzpunkten erweckt der die zu errichtende Barrière gegen Frankreich betreffende unangenehme Reminiscenzen an den Barrièretractat. — Die Zusicherung, Oesterreich in seiner legitimen Souveränität der Niederlande erhalten zu wollen, lässt die Deutung zu, dass es damit auf eine Einmischung fremder Mächte in die inneren Verhältnisse Belgiens abgesehen sei. — Auch die den Handel betreffende Stipulation lässt besorgen, dass man zu Gunsten Hollands auf Kosten der Niederlande die alten Privilegien erneuern wolle. — Bezüglich des Handels empfiehlt sich ein besonderer Tractat. — Die Allianz hat sich vielmehr auf folgende Punkte zu beschränken: 1. Garantie der beiderseitigen Gebiete, welche auf die im Laufe des Krieges gemachten neuen Erwerbungen auszudehnen ist; 2. Zusage wechselseitiger Unterstützung im Falle eines Angriffes auf eine der beiden Mächte mit 30.000 bis 40.000 Mann, eventuell mit allen Kräften, wovon jedoch für Oesterreich Seekriege und Kriege ausserhalb Europas, für England ein Krieg mit der Pforte auszunehmen sein würde; 3. Erklärung, dass sich beide Staaten über in der Folge auftauchende Gegenstände seinerzeit noch weiter verständigen wollen.

197. **Wartensleben an den Hofkriegsraths-Präsidenten.** Pirmasens, den 5. October 1793 317
Nachtrag zu dem Berichte vom 3. October. — Der König von Preussen bestimmt für das eventuelle Bombardement und die Blokade von Landau 6000 Mann in der Zuversicht, dass eine ähnliche Anzahl k. k. oder Reichstruppen hiezu mitwirken werde.

198. **Lehrbach an Colloredo.** Neustadt, den 5. October 1793 318
Charakter des Königs von Preussen.

199. **Thugut an Mercy.** Vienne, le 9 octobre 1793 318
Vertrauliche Anzeige der bevorstehenden Reise des Kaisers nach Brüssel.

200. **Coburg an Wallis.** Pont sur Sambre, den 9. October 1793 318
Antrag, die Empörung in der Vendée unmittelbar zu unterstützen.

201. **Thugut an Wilczek.** Vienne, le 9 octobre 1793 319
Betreffend die Absendung von Truppen nach Toulon und die Retrocession mailändischer Gebiete.

202. **Mercy an Thugut.** Près de Liège, le 11 octobre 1793 320
Was vielleicht noch für die Königin Maria Antoinette geschehen könne.

203. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 13 octobre 1793 320
Inhalt einer Yarmouth übersandten preussischen Denkschrift.

204. **Wurmser an Ferraris.** Sultz, ce 15 octobre 1793 321
Erstürmung der Weissenburger Linien. — Aeusserungen Braunschweigs.

205. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 15. October 1793 322
Abberufung Lehrbachs. — In dem vom Kurfürsten von Baiern mit England verhandelten Subsidienvertrage soll, vermuthlich auf preussische Einflüsterung hin, die Garantie der Länder des Hauses Pfalz gegen alle Tauschprojecte aufgenommen werden. — Lehrbach soll den Kurfürsten auf das unziemliche einer derartigen Stipulation aufmerksam machen.

Stückzahl Seite

206. **Thugut an Mercy.** Vienne, ce 16 octobre 1793 323
Die Reise des Kaisers nach Brüssel unterbleibt vorläufig.

207. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 16 octobre 1793 324
Bemerkungen zu dem englischen Declarationsentwurfe.

208. **Trauttmansdorff an Metternich.** Vienne, ce 16 octobre 1793 . . 328
Berneron, Thouvenot, Marassé und Leiritz sind freizulassen, zugleich aber aus den Erblanden zu verweisen. — Dasselbe gilt von La Sonde.

209. **Wurmser an Ferraris.** Hagenau, am 18. October 1793 328
Weitere Pläne. — Wurmser will Fort Louis blokiren und die Zornlinie besetzen. — Aber Braunschweig verweigert alle Concurrirung auf Lützelstein und will das Gebirge nur durch einzelne Posten besetzt halten, um Wurmser zur Rückkehr über die Motter zu zwingen.

210. **Wurmser an Ferraris.** Hagenau, den 19. October 1793. 330
Braunschweig fordert Wurmser zur Blokade von Landau auf. — Unmöglichkeit, auf diese Forderung einzugehen.

211. **Wallis an Coburg.** Wien, den 20. October 1793 331
Weisungen, betreffend die Ausrüstung einer Expedition nach der Vendée.

212. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 21 octobre 1793 333
Cesar hat Mittheilung gemacht von einem Rescript seines Königs, demzufolge dieser gerne bereit ist, in gleicher Weise sich an der Fortführung des Krieges zu betheiligen, hingegen erwartet, dass ihm der Kaiser Opfer anbiete, die ihn zur Uebernahme einer solchen Verpflichtung in den Stand setzen, zu welchem Zwecke er vorschlage, Lehrbach nach Breslau zu senden. — Um Preussen keinen Vorwand zu Beschwerden zu geben, wird Lehrbach nach Breslau oder Berlin geschickt werden. — Die von ihm zu übergebende Note wird jene Lucchesinis in Kürze dahin beantworten, dass der Kaiser die Mitwirkung, zu der übrigens Preussen mehrfach verpflichtet sei, zu schätzen wisse, aber vom Könige erwarte, dass er selbst die geforderten Opfer bezeichne, um sie prüfen zu können. — Da man entschlossen ist, nur im Einverständniss mit Russland vorzugehen, wird Cobenzl dies in Petersburg anbringen und den dortigen Hof womöglich bewegen, dem Könige vorzustellen, dass er neue Opfer nach den grossen Erwerbungen in Polen um so weniger beanspruchen könne, als ihn der Januarvertrag ohnedies Russland gegenüber zum fortgesetzten Kampfe wider Frankreich verpflichte.
(Beilage.) **Observations sur les réponses de la cour de Berlin** au sujet des éclaircissements et réclamations de la cour de Vienne relativement à la convention de St. Pétersbourg du 23 janvier . . . 336

213. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 21 octobre 1793 340
Mittheilung der bei Semonville vorgefundenen Instructionen. — Das Gerücht, dass sich bei ihm grosse Geldsummen vorgefunden hätten, ist falsch.

214. **Ferraris an Wurmser.** (Vienne), le 25 octobre (1793) 341
Da man auf die Preussen nicht mehr zählen kann, so hat man auch bei den Operationen deren Mitwirkung nicht in Rechnung zu ziehen. — Die Hauptsache wird sein, die Winterquartiere zu sichern. — Von einer Theilnahme kaiserlicher Truppen an der Blokade von Landau war nie die Rede. — Besteht Preussen auf seiner Forderung, so möge es dazu die Sachsen verwenden. — Unzufriedenheit mit Wartensleben.

215. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 25 octobre 1793 342
England wünscht, dass das in Frankreich zu veröffentlichende, dem Wortlaute des englischen sich anschliessende kaiserliche Manifest in den Ausdrücken abgeändert werde.

216. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 27 octobre 1793 342
Unterhandlungen mit Grenville über die abzuschliessende Allianz. — England dürfte bereit sein, die von Eden empfohlene Stipulation

Stückzahl Seite

bezüglich der Dauer der gegenseitigen Verpflichtung zur gemeinsamen Kriegführung mit dem Thugut'schen Zusatzantrage anzunehmen, falls in diesem das stipulirte Hilfscorps durch Subsidien substituirt würde. — Das britische Cabinet hat in Berlin eine Denkschrift übergeben lassen, worin es auf Grund der bestehenden Allianz die fortgesetzte Theilnahme Preussens am Kriege fordert. — Die englischerseits gemachte Zumuthung eines gänzlichen Verzichtes auf Baiern wurde nicht von Berlin aus angeregt. — England beharrt auf der Entschädigung Hollands als unerlässlicher Bedingung der Allianz. — Man denkt nicht an eine Auffrischung des Barrièretractats. — Was die Artikel betrifft, aus denen der Allianzvertrag bestehen soll, so wünscht England im Falle eines Angriffes nur zu einem Aequivalent in Geld verpflichtet zu sein und die Aufnahme gewisser Handelsbestimmungen.

217. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 27 octobre 1793 346
Unterredung mit Grenville über die englischerseits dem Kurfürsten von der Pfalz in Aussicht gestellte Garantie seiner Länder. — England wünscht, dass der Kaiser formell verspreche, den Eintausch Baierns nicht mit Gewalt anstreben zu wollen. — Das früher angedeutete Zugeständniss, einen Eintausch Baierns gegen eventuelle Eroberungen in Frankreich nicht hindern zu wollen, bezeichnet Grenville blos als seine persönliche Ansicht.

218. **Ferraris an den Hofkriegsrath.** Wien, den 28. October 1793 . . 347
Ueber die Blokade von Landau.

219. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 29 octobre 1793 . . . 348
Inhalt der russischen Note, welche Alopeus in Berlin zu übergeben hat, um den König zu nachdrücklicher Fortsetzung des Krieges gegen Frankreich zu ermahnen.

220. **Franz II. an Coburg.** Wien, den 30. October 1793 349
Die in Braunschweigs Armee befindlichen Reichscontingente sind anzuweisen, das Corps Wurmsers zu verstärken; das kursächsische Reichscontingent soll, statt der preussischerseits verlangten 6000 Mann kaiserlicher Truppen, zur Blokade von Landau mitwirken. Das bei dem Herzog von Braunschweig befindliche preussische Contingent oder dessen Aequivalent soll zu Wurmser stossen und in Elsass die Winterquartiere beziehen.

221. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 30. October 1793 350
Lehrbach hat sich einer zweiten Sendung an den König von Preussen zu unterziehen.

222. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 4 novembre 1793 351
Mittheilung der von Cesar in Wien gemachten Eröffnungen und der bevorstehenden zweiten Mission Lehrbachs, verbunden mit dem Ansinnen an England, die fortgesetzte Kriegführung Preussens auf Grund der letzten Convention dieses Staates mit England zu urgiren.

223. **Wurmser an Braunschweig.** Brumpt, den 4. November 1793 . . 352

224. **Mercy an Coburg.** Bruxelles, le 5 novembre 1793 352
Das englische Ministerium, beunruhigt über die gegenwärtige Lage der Dinge in den Niederlanden, wünscht von Coburg einen provisorischen Plan der ferneren Vertheidigung Belgiens zu erhalten.

225. **Exposé succinct de la situation actuelle des affaires sur la frontière des Pays-bas autrichiens.** Englefontaine, le 6 novembre 1793 353

226. **Braunschweig an Wartensleben.** Schweigen, den 6. November 1739 356
Preussischerseits galt es für entschieden, dass nach Eroberung der Weissenburger Linien die Blokade von Landau mit gemeinschaftlichen Kräften vorgenommen werden würde. — Braunschweig macht auf die schlimmen Folgen aufmerksam, welche die Weigerung Wurmsers, an der Blokade theilzunehmen, haben würde, falls dies den König veranlasste, auch seinen vor Landau stehenden Truppen eine andere Bestimmung zu geben.

Stückzahl Seite

227. **Wartensleben an Wallis.** Schweigen, den 7. November 1793 . . . 358
Rechtfertigt sein Benehmen gegen Wurmser. — Intriguen Mannsteins gegen Braunschweig.

228. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 7 novembre 1793 360
England wird aufgefordert, in Anbetracht der neuerdings den Niederlanden drohenden Gefahren die Holländer zu grösserer Thätigkeit anzuspornen und seine eigenen Streitkräfte auf dem Festlande zu vermehren. — Ankündigung der bevorstehenden Reise des Kaisers nach Belgien, welche zugleich zu einer grösseren Annäherung an England die Gelegenheit bieten werde. — Lob des Herzogs von York.

229. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 7 novembre 1793 362
Ueber die Expedition nach Toulon. — Auf keinen Fall darf das dazu bestimmte österreichische Corps gegen Nizza verwendet werden. — Am liebsten würde man sich der Verpflichtung zur Absendung des Corps ganz enthoben sehen.

230. **Mercy an Starhemberg.** Bruxelles, le 8 novembre 1793 364
Bemerkungen zu Coburgs Exposé succinct vom 6. November.

231. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 8 novembre 1793 366
Ueber die Expedition nach der Vendée. — England bereitet zwei Transporte vor. — Mercy soll den österreichischen Transport insgeheim zu Ostende bereit halten. — Mangel an Artillerie-Offizieren. — Jacobi's Eröffnung. — Der König von Preussen verlangt für die fernere Theilnahme am Kriege 22 Millionen, die unter England, Oesterreich und das Deutsche Reich zu repartiren wären.

232. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 8 novembre 1793 368
Man ist verstimmt darüber, dass der Wiener Hof die Verwendung des österreichischen Corps in Nizza nicht gestatten will, und wünscht, dass der Kaiser keine Ansprüche in Italien erhebe, um nicht den König von Sardinien zu gleichen zu veranlassen.

233. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 8 novembre 1793. . . 368
Golz eröffnet, dass der König von Preussen Subsidien für die Fortsetzung des Krieges heische. — Aufnahme dieser Mittheilung in Petersburg. — Beschwerden des Turiner Hofes über Oesterreich.

234. **Metternich an Trauttmansdorff.** Bruxelles, le 8 novembre 1793 . 369
Ueber eine Cassette der Königin von Frankreich.

235. **Mercy an Thugut.** Bruxelles, le 11 novembre 1793 369
Betrachtungen über die Kriegsoperationen in den Niederlanden.

236. **Coburg an Wallis.** Bavay, den 12. November 1793 372
Mittel und Weise, der Empörung in der Vendée aufzuhelfen.

237. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 12 novembre 1793 . . 378
Der Petersburger Hof gedenkt in Berlin neuerdings Vorstellungen zu machen und wünscht, dass von englischer Seite dasselbe geschehe. — Man bedauert, dass Oesterreich noch immer nicht der Convention beigetreten ist.

238. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 13 novembre 1793 379
Eden wird neuerdings einen Operationsplan für die nächste Campagne urgiren und die Eröffnung Jacobis, sowie die Antwort darauf mittheilen. — Grenville besorgt, dass Russland das Verhalten Preussens begünstige. — Starhemberg hat diese Besorgniss zu zerstreuen versucht. — Grenville wünscht zu wissen, inwieweit Russland von dem Entschädigungsprojecte des Wiener Hofes unterrichtet ist und ob man auf den Petersburger Hof hierin zählen könne, und hat daher Starhemberg veranlasst, an L. Cobenzl in diesem Sinne zu schreiben, damit dieser im Einverständnisse mit Whitworths zu Werke gehe. — Die Empörer in der Vendée wünschen den Grafen von Artois an ihrer Spitze zu haben. — Bedingungen, unter denen man dies englischerseits zugeben würde.

Stückzahl Seite

239. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 14 novembre 1793 381
Man ist peinlich berührt durch die Nachricht, dass die für Toulon bestimmten kaiserlichen Truppen die Marschordre noch immer nicht erhalten haben.

240. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 15 novembre 1793 . . 382
Ankunft des Prinzen von Nassau. — Eindruck seiner Eröffnungen.

241. **Starhemberg an Mercy.** Londres, le 16 novembre 1793 382
England sieht sich genöthigt, die für die Vendée bestimmten Truppen nach Toulon abgehen zu lassen, wogegen es Willens ist, die Expedition nach Indien zu vertagen und die dazu ausersehenen Streitkräfte nach der Vendée zu schicken, sowie die bereits in Belgien befindlichen daselbst zu belassen. — Dagegen verlangt das britische Cabinet, dass Starhemberg sub spe rati für seinen Hof sich verpflichte, dass dieser nicht eher Frieden schliesse, als bis England seine Entschädigungen erhalten haben werde. — Starhemberg hat das Ansinnen, zu Mercy zu reisen, um dessen Meinung einzuholen, abgelehnt und bittet diesen, in seine ostensible Antwort einfliessen zu lassen, dass eine derartige Reise nicht am Platze gewesen sein würde.

242. **Thugut an Gherardini.** Vienne, le 18 novembre 1793 384
Der Abmarsch der kais. Truppen, welche nach Toulon bestimmt sind, konnte bisher nicht erfolgen, weil die Bedingungen nicht erfüllt sind, von denen deren Absendung abhängig gemacht wurde. — Gegenwärtig aber hat sich durch die Unfälle der Piemontesen und durch die an Genua gerichtete Aufforderung, der Neutralität zu entsagen, gleichviel, für welchen Theil sich die Republik entscheiden wird, die Sachlage derartig verändert, dass das Mailändische durch Absendung jener Truppen ernstlich gefährdet werden würde, während andererseits zu Toulon bereits so viele Streitkräfte versammelt sind, dass der Nachschub von Verstärkungen überflüssig erscheint.

243. **Geheime Instruction für Lehrbach bei dessen abermaliger Sendung an den königlich preussischen Hof.** Wien, den 18. November 1793 387
(Beilage A.) **Bemerkung über die königlich preussische Ministerialnote vom 22. September 1793** 390
(Beilage B.) **Note à présenter par Mr. le comte de Lehrbach au ministère prussien.** (Undatirt) 394

244. **Braunschweig an Wartensleben.** Contwig, den 19. November 1793 395
Das sächsische Contingent kann nicht zur Blokade von Landau verwendet werden. — Der König besteht vielmehr auf der Mitwirkung Wurmsers. — Erfolgt diese nicht, so beansprucht der König die in Landau vorfindlichen Vorräthe und das Besatzungsrecht bis zum Friedensschlusse. — Im Falle gemeinsamer Blokade werden die Vorräthe getheilt und die Besatzung fällt den kaiserlichen Truppen zu.

245. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 19 novembre 1793 . . 396
Wie sich der Prinz von Nassau in Petersburg über den Verlauf des gegenwärtigen Feldzuges am Rhein ausgesprochen hat und über den Eindruck, den er dadurch hervorrief.

246. **Geheime Note für Lehrbach.** Wien, den 20. November 1793 . . 398
Lehrbach hat blos die französisch geschriebene Note zu übergeben und die Frage, ob er nicht noch anderweitige Eröffnungen zu machen habe, zu verneinen, über etwa auftauchende neue Entschädigungsansprüche von Seite Preussens eine schriftliche Aeusserung zu verlangen und einzusenden, im Falle endlich, dass die angedrohte Truppenzurückziehung förmlich angekündet würde, die allianzmässige Hilfe und das Reichscontingent zu fordern.

247. **Note für Lehrbach.** Wien, den 20. November 1793 400
Wie sich Lehrbach über die österreichisch-englischen Verhandlungen vorkommenden Falles zu äussern hat.

Stückzahl Seite

248. **Franz II. an Friedrich Wilhelm II.** Vienne, ce 20 novembre 1793 400

249. **Mercy an Starhemberg.** Bruxelles, le 20 novembre 1793 401
„Lettre officielle" als Antwort auf Starhembergs Anfrage vom 16. November. — Nach dem beiderseitig angenommenen Grundsatze vollkommener Reciprocität müsste auch England sich zu demselben Oesterreich gegenüber verpflichten, was es von diesem verlangt. — Aber auch in diesem Falle würde England entschieden im Vortheile sein; die Hauptsache ist aber, dass es in Frankreich keinen Factor gibt, mit dem man pactiren könnte. — Das für die Vendée bestimmte Contingent ist bereit. — Auch die Occupation von Toulon ist wichtig. — Die Reise Starhembergs ist mit Recht unterblieben; Gelegenheit dazu dürfte die bevorstehende Ankunft des Kaisers in Belgien bieten.

250. **Mercy an Starhemberg.** Bruxelles, le 20 novembre 1793 403
„Lettre particulière." Die Forderung Englands ist durch die augenblicklichen Verhältnisse nicht motivirt und daher bedenklich.

251. **Kaiserliche Resolution** auf einen Vortrag von Wallis ddto. 20. November 1793 404
Betreffend die Expedition nach der Vendée.

252. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 22 novembre 1793 405
Verhandlungen mit Grenville über die zu schliessende Allianz.

253. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, ce 23 novembre 1793 405
Die Aufregung in Italien nimmt in Folge der genuesischen Vorfälle zu. — Daraus resultirende Unmöglichkeit der Entsendung von Truppen nach Toulon.

254. **Coburg an Wallis.** Bavay, den 24. November 1793 406
England will ein Armeecorps an der französischen Küste ausschiffen lassen. — Elgin verlangt, dass Coburg zu demselben 500 Hussaren, 150 Jäger, eben so viel Artilleristen und einige Kanonen stossen lasse. — Da Elgin drängt und Mercy dafür ist, hat Coburg das Ansuchen bewilligt.

255. **Wurmser an Wallis.** Hagenau, den 27. November 1793 408
Klagen über Braunschweig, der die Besetzung von Nothweiler verweigert. — Ueber das preussischerseits verlangte eventuelle Besatzungsrecht Landaus.

256. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 29 novembre 1793 . . 409
Neue Vorstellungen des Petersburger Hofes in Berlin.

257. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 30. November 1793 409
Cesar hat eröffnet, dass der Berliner Hof Subsidien verlangen werde. — Starhembergs Mittheilungen hierüber. — Lehrbach wird zu vertraulichem Einvernehmen mit Malmesbury angewiesen.

258. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 3 décembre 1793 . . 410
Preussische Antwort auf die erste russische Insinuation. — Man beharrt auf der Forderung von 22 Millionen Subsidien.

259. **Wallis an Wurmser.** Wien, den 5. December 1793 410
Vier von Wurmser festzuhaltende Gesichtspunkte.

260. **Wurmser an Wartensleben.** Hagenau, den 5. December 1793 . . 410
Wurmser schildert seine bedrängte Lage und erklärt, sich hinter der Motter und Zinsel nur behaupten zu können, wenn er von Sulzbach bis Lembach durch die Preussen abgelöst wird. Sonst lehne er jede weitere Verantwortung ab. — Auf frühere Vereinbarungen könne man sich in den seither völlig veränderten Verhältnissen billiger Weise nicht berufen.

261. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, le 7. décembre 1793 413
Warum er in französischer Sprache einberichtet habe.

262. **Précis exact de ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Berlin tant aux premières audiences qu'aux entretiens avec les ministres du Roi.** Berlin, le 7 décembre 1793 414

263. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 9. December 1793 419
Unterredung des Prinzen Reuss mit Haugwitz (6. Dec.). — Unterredung Lehrbachs mit Haugwitz und mit Finkenstein (7. Dec.).

Stückzahl Seite

(Beilage) **Note des preussischen Ministeriums an Lehrbach.** A Berlin, le 7 decembre 1793 424

264. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 9. December 1793 424
Unterredung mit Mannstein.

265. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 10. December 1793. 426
Unterredung mit Finkenstein (9. December). — Dieser eröffnet, dass der König Lucchesini beauftragt hat, in Wien dahin zu wirken, dass Lehrbach ermächtigt werde, in Berlin über die Subsidien zu verhandeln, und wünscht, dass Lehrbach dasselbe Ansuchen in Wien stelle. — Die schriftliche Mittheilung der preussischen Forderungen ist Lehrbach versagt worden. — Anfrage, wie er sich, bei etwaiger Nothwendigkeit, die allianzmässige Hilfe und das Reichscontingent zu fordern, zu verhalten habe. — Alopeus.

266. **Quelques idées éparses sur le corps diplomatique tel qu'il se trouvait à Berlin en 1793** 427

267. **Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 13 décembre 1793 . . . 429
Auf die Nachricht von der Sendung Malmesburys nach Berlin hat die Kaiserin beschlossen, ihrerseits den Prinzen von Nassau dahin zu senden, um Preussen nachdrücklichst zur fortgesetzten Theilnahme am Kriege zu ermahnen. — Aeusserung Markows über die Lehrbach mitgegebene Note.

268. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 15. December 1793 429
Unterredung mit dem englischen Chargé d'affaires Rose. — Schon vor der Reise des preussischen Königs nach Polen wurde eine Denkschrift bezüglich der geforderten Geldhilfe dem Lord Yarmouth überreicht. — Benehmen Lehrbachs gegen Alopeus. — Preussische Säcularisationspläne. — Blumenthal und Heiniz. — Aeusserung des Letzteren nach der Tafel.

269. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 15. December 1793 432
Ueber den Kronprinzen von Preussen.

270. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 16. December 1793 433
Alopeus ist beauftragt, dem Berliner Hofe Vorstellungen wegen der fortgesetzten Theilnahme an der dritten Campagne zu machen. — Neuer Anwurf des Alopeus, betreffend die Säcularisationen. — Aeusserung des jungen Bernstorf.

271. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 16 décembre 1793 433
Auf neuerliche Vorstellung Edens ist der Marschbefehl an die nach Toulon bestimmten kaiserlichen Truppen ergangen und Simschen nach Turin gesendet worden, um die letzten Vereinbarungen zu treffen. — Da sich aber die Lage der Dinge in Italien nicht verbessert hat, müssen aus Tirol Truppen nachrücken, die zur Verstärkung des Wurmser'schen Corps bestimmt waren. — Um diesen namentlich bei dem drohenden Rückzug der Preussen zu verstärken, soll England bewogen werden, ein Corps in Sold zu nehmen und zu ihm stossen zu lassen.

272. **Wurmser an Ferraris.** Hagenau, ce 17 décembre 1793 434
Schilderung seiner bedrängten Lage. — Die Preussen haben Lembach nur um ihrer selbst willen besetzt. Dagegen ist Freschweiler und General Funk daselbst noch immer gefährdet. — Der Feind zieht von allen Seiten heran, während die Preussen nichts thun. — Klagen über Wartensleben, der durch Prinz Heinrich XIII. Reuss ersetzt werden könnte. — Wartensleben hat seinerzeit für Wurmser den Bruder des Reichs-Vicekanzlers Wenzel Colloredo vorgeschlagen.

273. **L. Cobenzl an Thugut.** St. Pétersbourg, le 17 décembre 1793 . . 436
Officielle Ueberreichung der von Lehrbach zu Berlin zu übergebenden Note. — Günstiger Eindruck derselben. — Goltz behauptet, der König habe das Recht, von Oesterreich und England den Unterhalt seiner allianzmässigen Contingente zu beanspruchen. — Whitworth erklärt, England werde sich dem nicht entziehen, wozu es vertragsmässig sich verpflichtet habe. — Ostermann sucht auch Cobenzl zu überzeugen, dass Oesterreich ein Geldopfer werde bringen müssen.

Stückzahl Seite

— Cobenzl beruft sich auf den Allianztractat, der anders laute. — Abreise des Prinzen von Nassau nach Berlin. — Inhalt seiner Aufträge.

274. **Thugut an Cobenzl.** Vienne, le 18 décembre 1793 438
Rasumowsky hat mitgetheilt, dass die Kaiserin mit Polen in Allianz treten wolle, und dass zur Sicherung der Republik die Grenzplätze mit Einschluss von Krakau befestigt werden sollen, doch so, dass Oesterreich in denselben das Besatzungsrecht eingeräumt werden würde. — Der Kaiser ist hiemit einverstanden, behält sich aber seinen Anspruch auf Entschädigung in Polen vor, falls ihm nicht eine entsprechende anderweitige zu Theil werden sollte, und wünscht zugleich den Abschluss eines Handelsvertrages mit Polen.

275. **Thugut an Cobenzl.** Wien, den 18. December 1793 439
Cobenzl soll von Russland die allianzmässige Truppenhilfe verlangen, dergestalt, dass dieselbe zu Anfang der nächsten Campagne zur österreichischen Armee am Oberrhein stossen könne. — Das russische Corps wird auf keinen Fall in den Niederlanden verwendet werden.
P. S. Sollte Russland zur Stellung eines Hilfscorps durchaus nicht zu bewegen sein, so wäre dahin zu wirken, Polen in die Allianz gegen Frankreich zu ziehen und die Republik zur Stellung eines Corps zu veranlassen, zu dessen Erhaltung Russland Subsidien geben müsste. Die Verpflegung würde allenfalls Oesterreich auf sich nehmen.

277. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 18 décembre 1793 443

278. **Braunschweig an den König Friedrich Wilhelm II.** Klembach, den 22. December 1793 443

279. **Die Häupter Gemeiner drei Bünde an Cronthal.** Geben den 23. December 1793 443
Die Häupterversammlung beschloss, die Untersuchung wegen Arretirung Semonvilles und Marets auf immer einzustellen.
(Beilage.) Das Stimmverhältniss.

280. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 23. December 1793. 444
Verlauf der Conferenzen in Wien zwischen Thugut und dem Reichs-Vicekanzler Colloredo einer- und Lucchesini andererseits über die Subsidienfrage. — Lehrbach wird beauftragt werden, in Berlin eine detaillirte Antwort zu übergeben.
P. S. 1. Lehrbach hat sich mit Malmesbury in vertrauliches Einvernehmen zu setzen.
P. S. 2. Unanständiges Drängen Lucchesinis. — Ihm ertheilte Antwort.
(Beilagen.) *A.* **Note Lucchesinis an den Reichs-Vicekanzler Colloredo und an Thugut.** Vienne, ce 19 décembre 1793 446
B. **Note Lucchesinis an den Reichs-Vicekanzler Colloredo und an Thugut.** Vienne, ce 19 décembre 1793 446
C. **Note Colloredos und Thuguts an Lucchesini.** Vienne, ce 20 décembre 1793 447
D. **Lucchesini an Thugut.** Vienne, le 21 décembre 1793 448
E. **Thugut an Lucchesini.** Vienne, ce 21 décembre 1793 449

281. **Colloredo und Thugut an Lucchesini.** [23 décembre 1793] 449
Der Kaiser ruft in der Subsidienfrage die freundliche Entscheidung des russischen Hofes an.

282. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 24. December 1793 450
Es ist Befehl gegeben, die Recruten für 20.000 Mann bereit zu halten. Mehr wird nicht gegeben werden, wenn die Geldhilfe nicht erfolgt.

283. **Wurmser an Wallis.** Weissenburg, den 25. December 1793 . . . 450
Rückzug nach Weissenburg. — Weiterer Rückzug dürfte unvermeidlich sein. — Conferenz mit Braunschweig, der zufolge der Rhein nicht passirt werden soll. — Ob das möglich sein werde, ist zweifelhaft.

Stückzahl Seite

— Die Schuld an Allem ist die unglückliche Verbindung mit Braunschweig.

284. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 26 décembre 1793 452
Unordnung in allen Zweigen der Verwaltung. — Illusionen des Königs und der Prinzen. — Die savoyische und die nizza'sche Partei. Verlauf des Feldzuges. — Intriguen gegen de Vins.

285. **Braunschweig an Friedrich Wilhelm II.** Bergzabern, den 26. December 1793. Um Mitternacht 455

286. **Braunschweig an Wurmser.** Bergzabern, den 27. December 1793, Morgens 8 Uhr 456

287. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 28. Decembre 1793 456
Alopeus ist aus Berlin zu entfernen. — Die Rückkehr des preussischen Königs zur Armee ist nicht wünschenswerth. — Der Wiener Hof würde sich begnügen, wenn Preussen blos die allianzmässige Hilfe und das Reichscontingent stellen würde, in welchem Falle die Subsidienfrage erledigt wäre. — Russland soll Preussen vor Allem während des gegenwärtigen Krieges von feindlichen Demonstrationen abhalten. — An die Kaiserin wendet man sich vorzüglich deshalb, um den Gegensatz zu Preussen, welches diese Mediation ablehnt, desto mehr hervortreten zu lassen.

285. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 28 décembre 1793 460
Sendung Lehrbachs nach Berlin. — Verhandlungen mit Lucchesini in Wien. — Der Kaiser ruft in der Subsidienfrage die Mediation Russlands an.

278. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 28. December 1793. 461
Begleitschreiben zu einer in Berlin zu überreichenden Note über die Subsidienfrage. — Was das *an* betrifft, liegt für Oesterreich keine Verpflichtung vor. Dennoch will man auf Erörterung des *quomodo* eingehen, letzteres unter Russlands Vermittlung. — Anerbieten, nöthigenfalls die Hälfte der in der Reichs-Operationscassa vorfindlichen Gelder Preussen vorzuschiessen.

287. **Braunschweig an Friedrich Wilhelm II.** Burweiler, den 29. December 1793. Mit Nachschrift aus Edinghofen 466

288. **Wurmser an Wallis.** Schwezingen, den 30. December 1793 . . . 466
Wurmser ist die Defension von Mannheim überlassen worden. — Braunschweig hat versprochen, Frankenthal zu behaupten, geht aber nach Mainz zurück.

289. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. December 1793 466
Preussische Rückantwort auf die russische Insinuation, mitgetheilt von Alopeus.

290. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. December 1793 467
Lord Malmesbury. — Dessen Audienz bei dem Könige und Ministerialunterredung mit Finkenstein. — Malmesbury hält die fortgesetzte Cooperation Preussens für äusserst nothwendig.

291. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. December 1793 469
Aeusserungen Malmesburys, Finkensteins, Haugwitz' und Alvenslebens.

292. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. December 1793 470
Aeusserungen des Königs und Mannsteins aus Anlass der Vorfälle bei der Wurmser'schen Armee. — Schadenfreude darüber. — Lehrbach hat Malmesbury auf dessen Wunsch bei Mannstein eingeführt.

293. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. Decmber 1793 471
Feindliche Stimmung gegen Oesterreich. — „Preussen muss in zwanzig Jahren noch mehr werden." — Belauschte Aeusserungen des Ministers Grafen Arnim und des Generaladjutanten Grafen Lindenau bezüglich der Lausitz. — Sonstige Projecte. — Gespräch des portugiesischen Gesandten mit Frau von Heiniz.

Stücknahl — Seite

294. **Lehrbach an Thugut.** Berlin, den 30. December 1793 474
Nachtrag zu dem Berichte über die Audienz Malmesburys. — Fortdauerndes Einvernehmen mit demselben. — Des holländischen Gesandten Reede Vermittlungsantrag wird von Lehrbach abgelehnt. — Brief an Cobenzl.

295. **Franz II. an Thugut.** Wien, den 30. December 1793. 476
Ueber ein ungarisch-steierisches Complott mit dem französischen Minister zu Zürich.

296. (Nachtrag.) **Cronthal an Thugut.** Chur, den 10. August 1793 . . 477
Ueber das Verhältniss der Salis zur Verhaftung Semonville's.

REGISTER.

A.

Ainslie, engl. Gesandter an der Pforte 281.
Albrecht, Herzog v. Sachsen-Teschen 7.
Albula 148 149.
Alopeus, russischer Gesandter in Berlin 348 349 382 410 419 427 430 431 433 460 466 467 475 476.
Alpen, die 133 228.
Altesti 94.
Altstadt 298.
Alvensleben, von, preussischer Cabinetsminister 414 415 419 424 469.
Alzey 466.
d'Ambly 376.
Amerika 118 183.
d'Anadia, Vicomte, portug. Gesandter in Berlin 473 474.
André St., de, sard. General 453—455.
d'Angivilles, Comte 376.
Anspach 289 304.
— u. Bayreuth, Markgrafthümer 3 16 92 96 97 169.
— Cürassier-Regiment 192 244.
Antwerpen 161 162.
— Conferenz zu 1 5 9 ff. 31 70.
Aosta 362 385 453.
Aprica 148.
d'Arcambats 376.
d'Argenteau s. Mercy.
Argentière 74 454.
d'Arlande, französ. General 207 213.
Arnim, preuss. Minister 472 473.
Arriance 153.
Artois 364.
— Graf von 19 220 250 258 376 381.
Asien 183.
Aspremont, Grafen von 58.
Auckland, Lord 1 2 8 9 10, (Bruder Edens) 48 51 79.
Auerbach, Ober- 298.
Aufsess, G.-M. 307.
Authion 454.
d'Autichamp, Graf, maréchal de camp 376.
Avesnes 364.

B.

Bacher, französ. Legationssecretär 305.
Baden 154 225.
— Markgraf von 263.
Baiern, Austauschproject gegen die Niederlande 23 27 28 33 42—44 48 70—72 78 87 93 95 97 99 100 107 113 121 134 137 147 165—167 179 189 199 231 232 234 247—249 259 265 276—278 282 283 293 312 323 343 346.
— Einkünfte von Kurbaiern, Kurpfalz und Zweibrücken 28.
Baltisches Meer 2 264.
Barbaron 141.
Barco, Major 408.
Barrierentractat 315.
Barthélemy 154 173 174 187 225 305.
Basel 173 192 208.
Bath 118.
Bayr, preuss. Geheimsecretär 227.
Beauchamp, Milord 109 110 121 127 185.
Beaumont 354.
Beaurepaire, Comte de 376.
Bechingen 298.
Belgiojoso, Regiment 75.
Belgrad, Eroberung von 88.
Belheim 80.
Bender, Festung 88.
— Regiment 217.
Berchiny (Bercsenyi), französ. Cavallerie-Division 375 376 405.
Berg 473.
Bergäll 153 225 246.
Bergün 148.
Bergzabern 213 217.
Berlin 303 304, s. Preussen; das diplomatische Corps zu 427 ff.
Bern 174.
Berneron, französ. Ex-General 8 81 124 140 161 328.
Bernina 148 149.

Bernstorf, Graf, dänischer Gesandter in Berlin 428 433.
Besborodko, russ. Minister 87 93—95 129 136 137 382 428.
Beurnonville, französ. Kriegsminister 39.
Bichelberg 214.
Bienenfeld, Negociant 75.
Bienenwald 212 213 215 217 218 244 305 329.
Birkenfeld 192 219.
Bischoffswerder, preuss. General 95 199 204 205 225 ff. 251 279 289 304.
Bitsch 207 212 213 244 265 283 303 305 435.
Blankenstein'sches Corps 217.
Bliess 298.
Bliesscastel 265 266 298.
Blumendorf, Legationsrath 235 240 275.
Blumenthal, Graf von, prenssischer Minister 430 431.
Bodenthal 257.
Böhmen 208.
Bombelles, Marquis de 141 173.
Borghese, span. Gesandter in Berlin 428 475.
Bouillé, Marquis de 373.
Boverio, Alessandro 151 152.
Brabant 236 237.
Bradatsch, Major 308.
Brandenburg 473.
Brätigau 57.
Braunschweig, Carl Wilhelm Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Lüneburg. preuss. FM. 32 33 45 80 84 91 96 176 177 196 203 206--210 212 213 215 216 227 243 244 254 257 265 270 284 288 297 298 300 303—307 317 321 322 328—331 338 341 342 347 348 350 352 356 358 359 370 391 395—397 408 410—412 433—436 443 451 452 455 456 466 470 471.
Braunschweig, Prinz Friedrich von 1 9.
Breda 8.
Bregenz 141.
Breisach 38 175 191 192.
Breisgau 169 175 191 192 283 284 397.
Brême, Madame de 131.
— Marquis de 130 131 228 229.
Brentano, Regiment 217.
Brescia 149.
Breslau 289.
Brest 367.
Bretagne 374 383.
Bréteuil, Baron de 85.
Briançon 132.
Briançonnais 132.
Brienne 174.
Brissac, Chevalier 305.
Brünner Zeitung 285 286.
Brüssel 4 ff. 84 105 106 236 240 376.
Brumpt 330 331.
Brun, le 79 81.
Buchholz, preuss. Gesandter in Warschau 29 142 349.
Bulgakow, russ. Gesandter in Constantinopel 87.
Buol-Schauenstein, Freiherr von, kais. Gesandter in der Schweiz 160 173 174 305 476.
Buren, von, Schweizer General 33.
Burgund 83.
Burweiler 284, 285 289 297.

C.

Caché, von, kais. Minister-Resident in Warschau 28 35 142 156 158 252 281 285 286 293 393.
Caesar s. Cesar.
Cambray 239 364.
Camonica 148.
Camortingen 58.
Caorches de 376.
Caprara, Regiment 75 453.
Caray, Marquis de, Adjutant de Vins' 133.
Cardone 153.
Carisien, schwedischer Gesandter in Berlin 428.
Carl, Erzherzog 77 81 83 105 118 123 124 137 201 318 417.
— Theodor, Kurfürst von Pfalz-Baiern 4 32 49 113 135 136 189 248 346 396.
Casabianca, französ. General 74.
Cassano 159.
Catena, Antonio 153.
Cesar, preuss. Resident in Wien 19 107 127 160 163 164 292 333 335 339 351 387 390 394 398 409 418 420—423 425 426 445 447 456 469 470.
Chablais, Duc de 453.
Champagne 205 370.
Châteauvieux 60.
Chatenoy 38.
Chiavenna s. Kleffen.
Chur 57 58 148 149 150 153 159 160 173 188 213 225.
Churer Convention 58 59 60 478.
Clans 453.
Clerfait 82 354.
Cleve 291.
Cobenzl, Ludwig Graf, öst. Botschafter am russischen Hofe 2 11 13 17 22 24 26 41 47 65 85 95 101 113 125 128 133 141 156 160 247 252 263 278 333 336 340 348 351 368 378 380—

382 409 410 429 436 438 439 443 449 456 460 464 475 476.
Cobenzl, Philipp, Hof- und Staats-Vicekanzler 1 2 26 65 66 69 71 203 390 396.
Coblenz 268.
Coburg, Josias, Prinz von Sachsen-, FM. 1 5 8 9—11 29—31 34 36—40 46 48 49 51 54 61 70 76 79 81 82 84 85 105 106 111 112 122 125 140 141 150 161 169 170 175 177 193 194 195 201 205 217 223 237 239 254 255 266 275 292 308 318 320 321 341 349 352 353 ff. 364—366 372 373 375 376 392 402 404—406 435.
Cöln, Kurfürst von 84.
Cohen, Bankhaus 56.
Col de l'Argentière 74.
Collenbach, Baron, Hofrath 253.
Colli, Baron, FML. 454.
Colloredo-Mannsfeld, Fürst, Reichs-Vicekanzler 29 169 189 205 218 220 221 270 273 283 318 419 436 444 446—449 457 458 461.
— Wenzel, Bruder des Vorigen, FML. 436.
Como-See 159.
Condé, Festung 82 157 332 370.
— Prinz von 137 220 221.
Condé'sches Corps 80 221 319 333.
Coni 133.
Conradi, Commissarius von Kleffen 188 477.
Constantinopel 141 148.
Contades, Comte de 375.
— Maréchal de 375.
— Marquis de 375.
Corsische Truppen 327.
Crespi, Michele 152.
Croatien 476.
Cronthal, österr. Geschäftsträger in Graubünden 56 141 148 149 153 159 187 188 213 225 246 260 443 447.
Crottel 153.
Cruchten 161.
Cuban 340 341.
Cujavien 92.
Custine, französ. General 33 46 150 290.
Czarskoje-Selo 98 129 133 158 247.
Czenstochau 12 115 136 248.

D.

Dacien, Königreich 86.
Dampierre, französ. General 39.
Dänemark 320.
Danzig 204 264.
Darmstadt 30 31.
Darmstädter Hussaren 36.
Dauphiné 132.
Davos 225 246.
Delamarc 153.
Demont 133.
Désoteux, Emigrant 373 375 376.
Deutsches Reich 44 47 89 98 99 104 114 191 203 223 244 245 249 255 268 279 286 290 307—309 311 313 334 338 339 344 348—350 367 387 394 395 399—401 410 413—416 418 420 421 425 426 432 433 436 444 446—448 450 451 456 457 460—463 465 467 469 473.
De Vins, Baron, FZM. 74 133 302 452—455.
Diesbach 60.
Dietrichstein, Graf, Oberstlieutenant 150 254.
Dissentis 57 58.
Dönhoff, Gräfin 473 475.
Dosda 153.
Drake 295.
Drouet, Postmeister 308.
Drusenheim 411 412.
Dubbino 151.
Dünkirchen 82 110 141 170 177 364 371.
Dumouriez, französ. Feldherr 4 ff. 9 10 29 ff. 34 39 40 46 48 49 70 71 81 84 85 105—107 117—119 122—125 137—141 150 161 162 199—201 206 226 237 287 290 330 (370).
Duperiez 139.

E.

Eckweiler 177.
Edelsheim, badischer Minister 263.
Eden, Chevalier, englischer Gesandter am Wiener Hofe 51 107 122 123 137 146 147 179 184 185 230 257 260 295 296 301 308 310 313 324 326 328 342 343 346 362 379 381 384 404 433 434 445 475.
Edenkoben (Edinghofen) 192 198 210 223 243 265 270 273 306.
Edesheim 289 299.
Edinghofen s. Edenkoben.
Efferdingen 176.
Ehrenbreitstein 291.
Elgin, Lord, engl. Gesandter 69 85 402 406—408.
Elisabeth, Erzherzogin 417.
— Königin von Preussen, Gemalin Friedrichs II. 417.
Elsass 33 34 35 ff. 37 ff. 46 73 83 97 104 111 112 134 147 167 179 180 190—192 215 220 228 232 242 244

245 248 250 255 256 264 266 268 272 277 284 297 326 327 346 349 350 352 368 397 406 412 425 435 470 471 475.
Embrun 132.
Emigranten, französische 38 56 84 90 94 124 137 196 220 ff. 236 237 287 309 321 332 366 367 373 ff. 405.
D'Enghien, Duc 220.
England 1—3 5—7 9 18 24 ff. 27 28 40 41 48 ff. 51 ff. 52 69 ff. 75 78 79 81—85 92 93 99 104 107 109 ff. 110 ff. 113 117 118 119 ff. 121—125 127 132 133 137—140 143 145 ff. 150 157 158 170 177 ff. 181 ff. 184 185 186 ff. 193 199 201 203 217 224 228 ff. 230 ff. 231 ff. 233 ff. 235—238 255 257 ff. 267 ff. 276 ff. 281 282 285 295 ff. 298 ff. 300 ff. 308 ff. 312 314 320 323 324 ff. (Declaration) 335 336 342 ff. 346 ff. 351 ff. 355 356 360 ff. 362 ff. 364 365 366 ff. 368 369 ff. 372—374 377 378 379 ff. 381 382 ff. 385 386—388 390 393 394 399 400 401 ff. 403 ff. 405 ff. 406 ff. 410 416—422 425—427 429 ff. 431 433 ff. 436 442 444—448 450 459—463 467 ff. 474 475.
Erbach 306 391.
Erdödy Cavallerie Regiment 36.
Ersweiler 298.
Eschweiler 303.
Esebek, gewesener Zweibrücken'scher Minister 432.
Eszterházy 137.
Etienne, St. 74.
Ettingshausen, Flügeladjutant 452.
Ewart, engl. Gesandter zu Berlin 427.

F.

Fagel, holländ. Greffier 228 260 301.
Falkenstein, Graf 86.
Famars 82.
Favernay, Comte de 375 376.
Ferdinand von Este, Erzherzog, Gouverneur in Mailand (Oheim Kaiser Franz II.) 75 150 155 159 172 174 188 213 319 340.
— Grossherzog von Toscana 405.
— preuss. Prinz (Bruder König Friedrichs II.) 417.
Ferraris, Graf von, FZM. und Hofkriegsraths-Vicepräsident 261 262 269—274 282 283 285 286 288 289 296 298 301—306 320 321 328 330 341 347 348 356 357 434.
— Graf 82 320.
Finkenstein, Graf, preuss. Cabinetsminister 394 414 415 417—420 422—424 426 427 430 468 469 473.
Fischbach 176 195 207 208 257 306.
Fischbacher Gebirge 330.
Fischer, Oberst 112 254.
Flandern 38 98 104 134 220 223 259 290 313 353.
Fort Louis 33 193 242 244 246 283 329—331 347 356 409 410 451.
Fossano 153.
Foucault 105 107 117.
Frankenthal 466.
Frankfurt 36 59 67 88 176 250 291 391, Oberpostamt zu 200.
Frankreich 3 5 7 8 10 18—20 27 30—32 34 35 37—40 42 44 45 47—50 52—54 56—59 64 70 71 75 76 78 81—84 86—91 94 96 98 100 102—105 108—114 117—122 125 128 129 131—137 139 141 143 144 148 149 150 ff. 154 156—158 162 165 167 168 170 174 178—182 185 194 199 201 205 207—210 217—223 225 229 230 231 233—239 241 244 247 248 250 255 258—260 265 275 279 282 283 285—288 290—297 301—303 308—315 317—320 324—327 330 332—335 337—340 344 346—349 351 352 353 ff. 360 361 364—366 370 371 372 ff. 382 383 385 391 392 395 397 402—404 406 407 411 412 414—419 421 425 431—435 439—441 444 448 451 454 455 470 472 474 476.
Franz II., deutscher Kaiser 11 13 19 32 34 35 37 39—41 44 61 62 64—67 81 84 85 87 96 98 99 105—107 113 114 116 118 120—123 125—127 132 134 137 143—145 148 154 159 161 162 164—168 170 172 176 179—183 185 187 189 192 193 195 199 200 203 207 216 217 219 224 226 227 229 232 234 238 241—244 247 249 253—256 261 262 264 266—268 271—273 275 284—287 290—296 301 302 308 309 312 313 315 317—319 322 323 328 332—342 345—347 349 350 358 361 362 ff. 378 385 390 394 397 400 403—405 408 410 414—417 421 422 425 434 438 439 443 446—450 452 454 456—463 476.
Franzosen, die zu Novate verhafteten 153.
Französischen Prinzen, die 56 94 258 309.
— Ueberläufer, die 125 240.
Freckenfeld (Frickenfeld) 214 272 273.
Freiburg 246.

Freschweiler 435 450.
Friderike Louise, Königin von Preussen, Gemalin Friedrich Wilhelms II. 417.
Friedrich II., König von Preussen 86 170 474.
— Wilhelm II., König von Preussen 4 5 13 16 17 26 31—33 36—38 42 ff. 45 47 48 61 63—65 67 78 80 82 84 85 89—93 95 96 98—100 102—104 107 109 111 121 127 132 134 135 143—145 157 160—164 166—169 174 ff. 176 177 184 185 187 190—196 199 200 203—211 212 ff. 214 ff. 217—219 222—227 232 234 235 241—243 245 248—251 253—257 259 261—279 281—286 288—300 302—304 306 307 311—313 317 318 320 321 325 329 333—344 346—351 356—359 367—369 378—380 382 387 389—391 394—398 400 404 408 414—426 429 431 432 434 436—438 443 446—450 455—460 462 463 466 467—471 474—476.
Friedrich Wilhelm, Kronprinz von Preussen 31 289 298 356 357 359 427 432.
Frisange 67.
Front, Graf 231.
Fürstenberg, Fürst von, k. k. Generalmajor 206 210 222 263.
Funk, General 435 470.

G.

Galizien 12 16 22 23 29 41 43 44 48 88 92 97 104 115 (Salinen) 128 136 142 208 285 286 394 438 439.
Gallen, St. 148.
Gallenberg, Graf 341 450.
Gartner, engl. Minister in Warschau 285.
Gaston 85 105 117 137 157 318 327.
Geisberg 208 450 451.
Geldern, österr. 161.
Gemappes s. Jemappes.
Genf 141.
Gensonnet 141.
Genua 141 295 362 384 385 406 434.
— Herzog von 133.
Georg III., König von England 121 148 179 181 182 232 300 316 345.
Georgien 341.
Germersheim 45 242.
Gertruidenburg 8.
Gherardini, kais. Gesandter am sardin. Hofe 75 130 319 362 384 405 452.
Gilette 453.
Giliers, de 376.
Gilles, St. 332 366.
Gillot, franz. Commandant v. Landau 46.
Givet 118.
Goltz, Graf, preuss. Gesandter am russ. Hofe 2 4 26 42 47 49 89 101 102 129 156 349 368 378 382 409 436 437.
Gordon, Marquis de 453 454.
Gorupp, Major (Oberstlieutenant) 216 255 256 328 341.
Gottshausbund 57 60 443.
Graneri, Graf 131.
Graubündten 56 ff. 148 149 ff. 154 156 173 187 ff. 188 ff. 213 ff. 225 245 260 443 477.
Gravedona 153 158 159.
Gravert, preuss. Oberst 329.
Grenville, Lord 70 72—74 77—79 81 109 110 119 121 140 141 145—147 150 178 180—182 184—186 231 235 257—260 276—277 299 301 308 310 314 317 324 325 342—346 352 367 368 379—383 405 406 430 476.
Griechisches Reich 86.
Grodno, Reichstag zu 28 29 35 142 143 252 281 293.
Grosspolen 167.
Guicciardi 173.
Guise 354.
Guntersblum 33.

H.

Haeften, Baron van 259 301 313.
Hagenau 190 244 283 328 347.
Hagenauer Wald 306.
Hagenbach 214 217.
Hannover 51 231 365.
Harris, s. Malmesbury.
Hartig, Graf 469.
Hatzfeld, Graf von, kurmainzischer Gesandter in Berlin 428.
Haugwitz, Graf, preuss. Cabinetsminister 20 63—66 68 97 100 163 203 251 252 291 391 414 415 419—424 427 432 445 469 470 476.
D'Hauteville, Comte 131—133 454 455.
Hegnenberg, Graf, baier. Hofkammerrath 56.
Heidelberg 33 45.
Heinitz, Freiherr von, preuss. Minister 431 432 473.
Heinrich, Prinzessin (von Preussen) 418.
Hekel, österr. Legations-Secretär in Berlin 427.
Helvoet 77.
Hennegau 220.
Herbert, Freih. v., kais. Internuntius zu Constantinopel 252 281.
Herdt 80 215 216.

Herin, Conferenz zu, 193.
Hervey, Lord, 405.
d'Hervilly 375.
Herzberg, Graf, preuss. Minister 170 419 427 428.
Hessen 38 231 296 327 348 365.
Hessen-Darmstadt 417.
Hirschkammer s. Hirschmann.
Hirschmann, Lieutenant 206 210 222 263.
Hochfelden 329.
Hochheim 203.
Hohenlohe-Ingelfingen, Erbprinz von, preuss. Generallieutenant 38 298 300 321.
Hohenlohe (-Kirchberg), Fürst Friedrich Wilhelm, Feldzeugmeister 32 38 76 82 112 254 255.
Hohenlohe'sches Corps 210 265.
Holland 1 5 7 8 9 26 41 56 87 110 111 118 121 182 ff. 201 205 228 229 249 259 260 276 282 292 296 301 302 313—315 327 344 345 360 363 365 387 392 394 402 405 427 430 462 475.
Homburg 33 299 300.
Hood, Lord 230 295 301 386.
Hornbach 216 265 266 298 302 386.
Hotze, General 208 214 216 218 219 321 330 450 470 471.
Howe, Admiral 367 374.
Hüningen 33 38 175 191 192 195 242—244 307.
Hume 119.

I.

Igelström, russ. General 157 382.
Imbert, St. 265 266 298 302 303.
Indien 383.
— Ost- und West- 314 344.
Iseo 148.
Italien 58 131 185 191 199 230 385 405 406.

J.

Jacobi, Freih. von, preuss. Gesandter in London 79 88 146 231 282 286 299—301 320 351 367 379 430 468.
Jacobiner 85 117 129 174 199 213 285 437.
Janneau, preuss. Major, Chef des Oberkriegscollegium 305 306.
Jarjailles, französ. Emigrant 454.
Jelasitz 321.
Jemappes (Gemappes) 7.
Jersey 374.
Jockrim 197 207 211—213.
Joli, französ. Emigrant 454.
Jordis, österr. General 451.
Joseph II., deutscher Kaiser 12 16 86 89 130.
Jülich 161 201 473.
Julay Regiment 80 218 321.
Julien, St., Obristlieutenant 451.

K.

Kainardgik, Frieden von 42 86.
Kaiser 376.
Kaiser-Carabiniers 451.
— Infanterie 452.
Kaiserslautern 177 209 289 298 321 329 412 466.
Kalisch, Palatinat 92.
Kalitscheff, russ. Minister im Haag 2.
Kalkreuth, Graf, preuss. General 300.
Kalkreuth'sches Corps 265 298.
Kalkstein, Generallieutenant 466.
Karl s. Carl.
Karlsberg 299.
Karlsruhe 218 235.
Katharina II., Kaiserin von Russland 4 11 16—18 26 41 ff. 47 48 64—67 86 88—91 93—95 97 98 101 113 114 116 126—129 134—137 143—145 157 160 161 187 204 231 247 258 264 278 291 334—336 340 348 349 368 378-380 382 409 429 433 436—441 449 450 458—460 464 467.
Katharinoslaw, Gouvernement 91.
Kaunitz, Fürst 77 241 252 448.
Keglevics, Major 376.
Kehl 411.
Keller, Graf von, preuss. Gesandter im Haag 1 9 10 427.
Kessel, Baron 81.
Kinkel, Baron, holländ. Gesandter 249 250 282.
Kinsky 276 375 376.
Kleffon (Chiavenna) 149—155 160 174 188.
Klinglin, Baron, General 45 80 209 269 328 329.
Knobelsdorf, von, General 9 111 203 265 298 300 392.
— von, preuss. Gesandter bei der Pforte 252 281.
Köhl 160 213 225 246 261.
Kölbel, Oberst 451.
Kornfeld, Oberst 218.
Krakau 115 116 128 129 130 134 158 161 248 438.
Kreissmark, Frau von 475.
Kretschnikow 3.
Krim 86.

Kruthoffer 113.
Kuban s. Cuban.
Kurt 80.
Kutusow 94.

L.

Lacy, FM. Graf 255.
La Fayette, franz. General 29.
Lago di Mazzola 153.
Lambesc, Prinz, k. k. Generalmajor 206.
Lancio s. Lenz.
Landau 33 39 45 46 80 175 190 192 206 208–211 214 242 272 283 284 306 307 317 329 331 341 347 348 350 356 357 359 360 396 397 408—410 412 435 436 451 471.
Landrécis 364.
Langenkandel 219.
Langeron, Comte de 376.
La Sonde, de 4 118 140 161 162 201 328.
Lattermann, Bataillon 218 451.
Laudon, Oberst 321.
Lauer, österr. General 451.
Lausanne 141.
Lausitz 472 473.
Lauter 174 175 190 207 208 256 257 272 283 330 412 451.
Lauterburg 33 45 175 193 195 210 218 242 244 246 305 307 321 322 328 329 347.
Laval, Duc de 376.
Lecco 152.
Lechert, Hauptmann 218.
Lehrbach, Conrad Ludwig, Graf, kais. Gesandter am pfälzisch-baierischen Hofe und ausserordentl. Bevollmächtigter im preuss. Hauptquartier, später zu Berlin 28 51 56 127 130 145 160 162 163 ff. 168 169 172 177 184 185 189—191 196 198 200 201 203—209 216 218 221 223–225 234 235 241 245 249 250 253 256 262 264 266–270 272 273 275 276 278 279 284 285 290 292 294 298 318 320 322 333 334 336–338 349—351 368 387 388—394 397 398 ff. 400 401 409 413 414 ff. 419 420 424 426 427 429 432 433 436 443 446 448 450 456—459 461 466 467 469—471 473 474.
Leiritz 161 328.
Lembach 207 208 213 257 306 321 330 411–413 435 450.
Lengenfeld 317.
Lenz 148 149.
Leopold II., deutscher Kaiser 56 88 130 170 190 236.
— Erzherzog, Hussaren 36.
Le Quesnoy 332 364.
Leuze, Lager zu 124, 137.
Lichtenberg 329 330 331.
— Graf, General 305.
Liebefrauenberg 411—413 450.
Lille 82 118 326.
Lindenau, Graf, preuss. Oberst-Stallmeister 304, Generaladjutant 472.
Livorno 384 386.
Loire 374.
Lombardei 58 75 76 369 406.
London 81 105 117 119 124 140.
Lothringen 38 73 83 98 104 111 112 134 147 153 167 179 220 232 248 264 277 321 327 329 346 348 391 406 425 470.
Loucadon, preuss. Oberstwachtmeister, Stadt-Commandant in Frankfurt a. M. 29 ff.
Lucchesini, Marquis, preuss. Gesandter 63 67—69 107 130 184 190 196 197 198 ff. 201–206 209 219 221 223 224 227 228 232 234 235 249–253 256 262 263 270 274 279 280 282 284 285 287–289 290 ff. 297 299 300 304 306 318 333 334 345 351 382 387 389 391 398 399 418 419 425–427 429 432 444—449 457 458 461 462 469.
Ludwig XVI., König von Frankreich 7 19 59 174 284 290 324 376.
— XVII., 18 117.
— von, kais. Oberpostmeister 200.
Lüttich 7 56 138 290 313 314 376.
Lützelstein s. la Petite Pierre.
Lugnetz 58.
Lumelline 131 132.
Luttelvorst 161.
Luxemburg 56 106 124 138 291 308 370.
Luxemburgische Unterhandlungen 15 20 63—65 67.
Lyon 191.

M.

Maas 38 111 354.
Mack, Oberst 9 11 76 82 111 255.
Maestricht 7 296 302 370.
Magdeburg 29.
Maikammer 270.
Mailand 75 130 131 133 141 153—155 159 173 186—188 213 214 229 247 295 296 319 320 327 362 381 384 385 386 406 434 477.
Main 291.
Mainz 181 192 290 448 466; Belagerung von M. 33 38 46 54 61 62 78 80 130 145 157 168 184 198 204 209 223 226 292 329 392 397 435;

Conferenz zu Mainz 15 16 20 65 67 92 95 97 204 251 252 391; Eroberung von 391.
Mallard 375.
Malmesbury, Lord 410 418 424 427 429 430 444 460 467 ff. 469 471 474—476.
Malo, St. 383.
Manche, la, Canal 52 259.
Mannheim 32 45 56 200 220 244 288 297 336 396 466.
Mannstein, preuss. Oberst 176 177 195 196 205—208 219 226 250 265 267—274 279 280 286 298 302 303 306 341 347 358 359 424 425 450 469—471.
Mantello 151.
Mantua 159 173 174.
Marassé franz. General, 124 140 161 328.
Maret 141 148 149 150 ff. 153 ff. 154 155 158 ff. 160 173 174 188 443 477.
Maria Antoinette, Königin in Frankreich 18 39 174 220 239 275 320 369 376 417.
Maria Theresia, Kaiserin 275.
Marienthal 435.
Markow, Graf, russ. Minister 2 3 26 27 43 49 91 94 95 97—100 101 ff. 129 134—136 158 160 161 249 263 ff. 348 369 378 379 382 409 429 436 437.
Marseilles 31 327.
Mathesen, Regiment 217.
Matschtal 411 412.
Maubeuge 308 364 370.
Maurienne, Graf von 133.
Max, Prinz von Zweibrücken 33 219 228 249 250 299.
Mayenfeld 57.
Mecklenburg 473.
Menaggio 158.
Ménéhould, S. 308.
Menin 392.
Mercy d'Argenteau, Graf, österreich. Diplomat 11 24 40 41 49 51 52 54 55 70 76 79 81 83 85 105 109 110 112 118 122—124 139—141 147 149 181 193 201 235 ff. 275 317—320 323 326 331—333 342 352 353 356 360 364 366 367 369 372 373 375—377 382 384 401 403 bis 405 407.
Mercy d'Argenteau, Graf 454.
Mergentheim 84 124.
Mergez 153.
Merle, die preuss. Note von 64 65 203 204 252 281 287 291—294 337 339 393 422.
Mészaros, General 321 331 470.
Metternich, Graf, kaiserl. Minister in Brüssel 9 10 30 31 56 81 82 84 105 107 112 117 122 123 137—139 150 161 200 237 328 369.
Metz 198.
Michel, St., de 376.
— Chevalier de 376.
Mickowiny von, Generalmajor 308.
Miranda, französ. General 7.
Misox 58.
Mittelmeer 85 186 260.
Möllendorff, preuss. Feldmarschall 285 288 305.
Moira, Lord, 383.
Moldau 87.
Mons 82 375.
Mont, von 60.
— Dauphin 132.
Montferrat, Herzog von 453.
Montgeroult 153.
— Madame 174.
Montholon, de 174.
Morbegno 151.
Mordyck 8.
Mosel 111 177 191 291 435.
— Armee 331.
Motter 321 322 330 411.
Mottern 321.

N.

Nahe 45.
Namur 352 355.
Nantes 157 374.
Nassau-Siegen, Carl Heinrich Nicolaus, Prinz von 90 198 228 249 250 382 396—398 429 437 476.
Neapel 132 141 153—155 325 327.
Neerwinden, Schlacht bei 7.
Nesselrode, Graf, russ. Gesandter in Berlin 161 427 428 431.
Neu, von, General 80.
Neu-Breisach 195.
Neuburg 214 215.
Neustadt 192 209 210 289 298 299.
Nieder-Elsass 175 192 193 195 245.
Niederlande 7—9 25 36 39 47 49 51 53 59 67 72 73 78 83—85 87 105 107 109—111 113 118 120 122—124 137 138 141 147 161 166 178 179 184—186 199 203—205 229 232 234 235 248 249 259 260 276 277 279 282 286 290 292 293 296 301 308 312 313 315 316 323 326—328 345 346 348 352 353 360 361 364 368—370 377 380 383 392 403 406 417 425 435 440 470 472.
Niederländische Regimenter 375.
Nieder-Ottenbach 214.
Niederrhein 291 392.
Nieuport 354 355.

Nizza, Grafschaft 74 132 229 230 327 362 368 385 453 454.
Noël 141.
Noirmoutier 366 374.
Normandie 117 125.
Nothweiler 207 213 408.
Novarez 131 132 454.
Novate 151 152 153 154 188 477.
Novi 153.

O.

Ober-Auerbach s. Auerbach.
Ober-Breisgau 191.
Ober-Bronn 330.
Ober-Elsass 38 169 175 190 193 195 207 208 215 242 244—246 257 306.
Oberer oder Grauer Bund 57 443.
Oberndorff, Graf, pfälz. Minister 32.
Ober-Ottenbach 214.
Oberrhein 36 319 440.
Oberrheinischer Kreis 249.
Oczakoff 88.
Oesterreich 7 57 88 90 113 114 122 128 129 132 141 170—172 178 202 224 226 232 245 279 282 288 309 315 318 348 349 365 368 369 415—421 424—426 431 433 452 454 471 ff. 474.
Offenbach 215—217 242.
Offendorf 329.
Oppenheim 45.
Oranien, Erbprinz von 1 9 354.
— Haus 118.
— Prinz von 9.
— Prinzessin von 428 475.
Orchis 355.
O'Reilly 321.
Orleans, Herzog von 31.
Ostende 123 124 138 352 367.
Ostermann, Graf, russ. Vice-Staatskanzler 2 26 27 41 ff. 47 ff. 91 95 100 101 104 128—130 133 156—158 161 349 368 369 378 436.
Ottenbach Ober- und Nieder- 214.
Ottenheim 176 245.

P.

Panin, Graf, russ. Minister 86.
Paravicini 187.
Parella, Marquis von, sard. Gesandter in Berlin 428.
Parificationsstreitigkeiten 169.
Paris 7 31 113 119 174 275 305 319 320 327 360 361 364 365 372.
Pasi 153.
Passarowitz, Frieden von 88.
Passo d'Adda 152.
Paviot 375.
Pejacsevich, General 265 269 298.
Pellegrini, Regiment 210 283 451.
Pellenc 342.
Peralta 140.
Petersburger Convention vom 23. Jänner 1793 13 ff. 19 ff. 24 ff. 26 ff. 41 ff. 54 63 66 67 68 92 96 98 99 101 103 107 ff. 114 116 125 126 128 130 136 143 158 160 163 ff. 168 187 199 203 204 234 248 252 253 264 278 281 287 291 293 294 335 336 ff. 348 349 369 378 379 393 398 462.
Peterswald 413.
Petite Pierre, la (Lützelstein) 329—331.
Pfälzische Agnaten 165 234.
— Truppen 210 242.
Pfälzisches Haus 166 312 323.
Pfalz 244.
Pfalzburg 329 330.
— Kur- 28 56 466.
Pforte s. Türkei.
Philippeville 308.
Picardie 364.
Pichelberg s. Bichelberg.
Piemont 74 76 120 132 133 153 186 228—230 296 362 385 454.
Pillnitzer Verabredung 29 95 204.
Pirkfeld 218.
Pirmasens 177 210 244 265 298 356.
Pitt, engl. Minister 352 367 430 476.
Planta, Vicari 246.
Poitou 376.
Polen 2 3 12 13 15 ff. 19 21—27 28 ff. 35 43 ff. 47 48 53 55 64—66 70—73 77 83 88 89 91—95 97—100 102—104 109 111 113—116 119 125 128 130 134—137 142—144 147 150 156 158 160 161 165—167 203—205 232 234 247—249 252 263—265 277 279 281—283 285 286 288 289 293 294 300 301 303 304 310 313 320 325 334—336 339 348 349 269 380 382 389 393 394 398 416 419 422 427 430 438 ff. 440—442 458 461 462 472.
Polignac, Herzogin von 174.
Pont à Marque 354.
Ponte 148.
Porentru 307.
Poschiavo 148.
Posen, Bischof von 472.
— Palatinat 92.
Postel 153.
Potemkin 86 87 88 93 94 249.
Potsdam 304.
Poukki, Hauptmann 80.

Pozzi, Dr. 150 155 158 159.
Preussen 2—5 12 13 ff. 19 ff. 24 ff. 26 ff. 29 32—34 42 44 45—49 51—55 63 ff. 67 ff. 70—72 77—79 83 86—97 99 103 105 107 ff. 109—111 113—116 118 119 126—130 133—137 142—147 156—158 160—162 163 ff. 169 170 ff. 174 ff. 181 182 184 187 194 196 ff. 198 ff. 200 201 ff. 204 ff. 205 ff. 207 ff. 209 ff. 216 ff. 218 ff. 221 ff. 223 ff. 225 ff. 231—234 241 242 244 245 247 248 249 ff. 250 ff. 253 ff. 254 255 259—265 266 ff. 270 ff. 271 ff. 273 276—278 279 ff. 283 284 285 ff. 287 ff. 290 ff. 296 298 ff. 302 307 310 312 313 321—323 325 329—331 333 ff. 336 ff. 341 346—349 387 ff. 390 ff. 394 ff. 396 397 398 ff. 400 404 408—413 414 ff. 419 ff. 424 ff. 426 ff. 428 430 431 433—436 438 444 ff. 449 ff. 450 451 456 ff. 460 461 ff. 466 ff. 467 ff. 469 ff. 470 ff. 471 ff. 474 ff.
Provence 296 327 362 385 386 403.
— Graf von 17 ff. 19.

Q.

Queich 45 80 175 192 210 242 329.
Quiévrain 82.
Quimersch 376.

R.

Radstatter Frieden 166.
Rasumowsky, Graf, russ. Botschafter in Wien 2 3 16 19 26 41 42 93 95 98—100 116 125 126 128 129 141 142 186 187 203 263 335 349 378 379 428 438 439.
Raus 453 454.
Razins 57 58.
Reck, Baron 85.
Reede, Baron, holländ. Gesandter in Berlin 250 428 475.
Regensburg, Reichstag zu 34.
Reichenbach, Convention von 88 205 419 475.
Reichshofen 411.
Reuss, Fürst Heinrich XIII., Vice-Reichs-Werbungsdirector 31 63 189 435.
— Fürst Heinrich XIV., österr. Gesandter in Berlin 19 22 24 25 51 67 85 107 108 110 126 162 163 164 170 175 177 190 196 198 200 202 203 206 219 224 226—228 241 242 249—252 269 271 275 276 284 287 289 292 294 298—300 320 337 338 349 387 397 420 428 432 450 475.
Reuss Fürst Heinrich XV., GM. 125 201 202.
Rhätien 56 ff.
Rhein 120 174 177 191—193 195 208 220 223 230 242 244 254 260 268 283 284 291 294—296 305 321 331 351 352 263 412 433 434 449 451 464.
Rheineck 141.
Rheinfeld 208.
Ribes 275.
Richelieu, Herzog von 376.
Roer 7 370.
Rohan, Cardinal von 37.
Romanzow, Graf Nicolaus 87 428.
Roselmini, Oberst 452.
Rose, engl. Chargé d'affaires zu Berlin 343 429 430.
Rostaing, Marquis de 174.
Roth 284 285.
Rottenburg, Baron, k. k. Geschäftsträger in Dresden 413 469.
Rouault 375.
Royal allemand, Division, 375 376 405.
Russelheim 80.
Russland 1—3 11 ff. 13 ff. 18 24 ff. 26 ff. 29 41 ff. 47 ff. 51—54 63 66 69—72 78 85 ff. 95 ff. 97 100 101 ff. 107 109 113 ff. 118 119 121 125 128 ff. 133 ff. 142 ff. 147 156 ff. 160 ff. 165 182 187 199 203 204 230 231 247 ff. 252 263 ff. 278 ff. 280 282 285 287 290 310 325 333 ff. 336 ff. 340 448 ff. 351 368 ff. 378 ff. 380—382 383 388 390 391 393 394 396 ff. 399 400 404 409 419 429 430 ff. 433 436 ff. 438 439 ff. 450 456 ff. 458 ff. 460 ff. 462 464 466 ff. 475 476.

S.

Saar 192 223 268 292 298 435 471.
Saarbrücken 38.
Saarlouis 167 175—177 190 192 198 200 204 225 226 255 257 266 268 271 285 321 329 349 397 470.
Sable d'Olonne 366.
Sarguemines 302 303.
Sachsen 38 341 348 350 359 396 431 472.
Säcularisation 99 104 114 431 433.
Sagermünde 305.
Sajou 153.
Salabert 300.
Salis 58 59 60 188 225 477 478.
— Hercules von 225.
— Marschlins- 188 477.
— Samaden- 60.

Salis-Soglio Ant. 188 225.
Salm, Emanuel, Fürst von 9.
Salzburg 99.
Samada 148.
Saorgio 454.
Sardinien 18 27 74 ff. 120 ff. 130 ff. 186 228 229—231 295 396 319 327 362 363 368 369 385 386 406 434 452 ff.
Sarterane 131.
Sauveur, St. 376.
Saverne 306.
Savoyen 74 131 132 153 229 230 320 362 369 385 452—454.
Savoyische Partei 131.
Sax 57.
Saxe, Cavallerie-Division 375 376 405.
Schaidt 213 214.
Scharbach 304.
Schlesien 87 473.
Schlettstadt 38.
Schlick 29 51.
Schlott 227.
Schorsch 148.
Schulenburg, Graf, preuss. Minister 20 65 67 204 251 252 391.
Schwaben 38 210.
Schwäbischer Kreis 169.
Schweden 91 135 285 320 348.
Schwedt, Prinzessin (Anna Elisabeth Louise) von, Gemalin des Prinzen Ferdinand von Preussen 417.
Schwegen 212 215 216.
Schweighausen 411 435.
Schweiz 8 9 30 33 37 56 57 60 75 148 174 305 320 340 344 376 477.
Schweizer Garde 60.
Scutari, Pascha von 341.
Seckendorf, Oberst 61.
Seculi, preuss. Oberst 302.
Seeligmann, Hoffactor zu Mannheim 56.
Selz 283 305 321 328.
Semonville 141 148 149 150 ff. 153 ff. 155 158 ff. 160 172–174 188 225 340 443 477.
— Madame 154 174 187 341.
Senecourt 376.
Septimer 149.
Siebenbürgen 431.
Sievers, russ. Gesandter in Warschau 3 29 116 142 158 285 349 382.
Sim[b]schen, Oberst 434.
Siradien 92.
Sistowa, Congress von 88 92.
Solothurn 174.
Sombreuil 376.
Somme 83 111 112 364.
Souel, österr. Oberst 321.
Souveraineté 219.
Spanien 18 27 93 118 132 133 185 235 259 311 313 315 327 383 385 475.
Spanischer Erbfolgekrieg 343.
Speyer 45 175 192 210 262 321 329.
Speyerbach 45 451.
Spielberg 308.
Spielmann, Freih. von, Staatsreferendar 64 65 96 97 203 252 291.
Spinola 434.
Splényi, Baron, FML. 80 191 222 283.
Stadion, Graf, österr. Gesandter in London 26 51 53 69 ff. 77 79.
Stain, General 75 76.
Stampa, Francesco 159.
Starhemberg, Fürst 8.
— Graf, österr. Gesandter im Haag, später in London 1 4 ff. 9 51 52 69 77 83 109 110 118 119 121 125 141 145 177 181 184—186 228 230 231 233 235 257 276 282 295 300 308 320 323 324 ff. 332 342 346 351—353 360 362 364 366 368 373 377 379 381 382 384 386 401 403 405 406 409 410 429 433.
Steiermark 476.
Steinfeld 244.
Steinfelden 213.
Strasoldo, General 454.
Strassburg 33 47 175 176 220 226 243 244 272 283 321 330 331 347 375 470.
Straubingen 175.
Stüpschütz (Stipsicz), Main 112.
Sturathal 454.
Stuttgart 30.
Subow, Fürst, russ. Günstling 43 90 91 94 129 247 248 249 278 428 429 436.
Süd-Preussen 292 294.
Sulzbach 411 412 435.
Sundgau 167 245.
Superga 453.
Surburg 450 451.
Susa 133.

T.

Tasistro 153.
Tauentzien, Graf 85.
Teschener Frieden 166 428.
Thionville 198.
Thorn 204 264.
Thouvenot, französ. Oberst 39 124 140 161 162 328.
Thugut, Freih. von, k. k. Generaldirector der auswärtigen Angelegenheiten 9 11 13 17 19 24 28 32 35 41 47 49 51 52 56 63 67 69 74 76 77 81 83 85 95 101 105 109 112 113

119 122 124 125 128 130 133 137 141 145 148 149 153 154 156 158 159 160 169 170 173—177 181 184—190 192 194 196 198 200 201 203—207 209 213 216 218 221 225 228 230 231 233 235 241 243 245—247 249 250 253 255—257 260 262—264 267 269—276 278 279 283 290 295 296 298 300 302 305 306 308 317—320 322—324 328 333 340—342 346 348 350—352 360 362 364 366 368 369 378 379 381 382 384 386 396 398 400 401 405 406 409 410 413 419 421 423 424 426 429 432 433 436 438 439 443 445—450 452 456—458 460 461 466 467 469—471 474 476 477.
Tirano 148.
Tirol 46 58 174 186 191 243 244 246 256 269 284 295 434.
Tortonez 132.
Toscana 131.
— Regiment 206.
Touffner 118 162.
Toulon 295 296 302 319 324 326 327 360 362 363 368 381 383 384 385 386 403 406 434 439 455.
Tournay 355.
Traitteur, Chevalier, pfälz. Administrationsrath 329.
Traona 150 152 187 188.
Trauttmansdorff, Graf von, niederländ. Hofkanzler, 56 81 83 84 105 107 117 122 123 137—139 150 161 200 328 369.
Trevor, engl. Gesandter in Turin 295 362 368 381 384 385 386 434 455.
Trier 175 191 192 210 288 321 354 435.
Trunser Bundestag 57.
Tscharner 225.
Türkei 43 48 55 72 86—88 90 100 102 134 135 141 153—155 252 263 281 288 316 340 348 416 421 431 440.
Türkheim 210.
Tunesi, Carlo 153.
Turbie, de la 230 231.
Turin 141; s. Sardinien.

U.

Ukraine 92 104.
Ulm 191 192 242 246.
Ungarn 340 417 431 476.
Uri 160.

V.

Valence 10 81 118 119.
Valenciennes 82 118 157 175 332 364.
Valentini, Hauptmann 216.
Valette, Marquis de la 162 201.
Vauban, Graf 375.
— Vicomte 375.
Vaz 58.
Veltlin 58—60 141 148 151—153 173 187 443.
Vendée 318 319 327 331 332ff. 366 367 372ff. 374 381 383 402 403 406 439.
Venedig 141 148 151 155 174.
Verac, Vicomte 376.
Veracq, Marquis de 376.
Vercurago Bergamasco 152.
Verdun, Unterhandlungen zu 20.
Verteuil 375.
Vibraye (Vibrage) 376.
Vico Soprano 150 153 154 174 477.
Victor Amadeus III., König von Sardinien, 76 120 131 133 186 229 230 327 452—455.
Vielhorsky, Graf 130.
Vigevanasque 132.
Vigier 60.
Villefranche 230.
Vogesen 38 174 176 177 192 257 268 321.
Vonkist 236.
Vorder-Oesterreich 36 38 47 169 210 286 440 451.

W.

Wachenheim 249.
Walachei 87.
Waldeck, Prinz von 112 155 169 174 175 177 190 192 194 198 204 207 210 218 223 226 228 233 242—245 253—256 261 262 265—267 274 292 306 321 397 470.
Waldspitze 242.
Wallis, Graf von, FML. 80 222 245.
— Graf von, Hofkriegsraths-Präsident 36 37 46 61 79 84 206 218 221 254 256 303 305 308 317 318 331 358 372 404 406 408 410 450 466.
— Regiment 321.
Walmünster 303.
Walser, Podestà von Traona 151 152 155 160 187 188 189 213 214 477 478.
Warschau 232.
Wartensleben, Graf, FML. 61 79 84 130 138 169 177 190 196—198 200 206 207 213 215—217 219 222 226 228 249 254 268 269 274 275 297 298 300 303 305 307 317 341 342 347 348 350 356 358 395 408—410 425 435 436.
Weidenthal 175 176 177 195.

Weimar, Herzog von, preuss. Generalmajor 330.
Weissenburg 33 45 175—177 190—193 195 207 208 210 212 213 215 216 219 222 226 243 244 246 265 266 274 283 300 303 305 306 317 322 328 341 347 356 397 450.
Wendel, St. 192 265.
Werdenberg 58.
Werth 306 321 329 411 435.
Wesel 291.
Westphalen 205 291 392.
— Graf von 51.
Whitworth, engl. Gesandter in St. Petersburg 380 429 436 459 460 476.
Wiebelskirchen 298.
Wiener Verhandlungen 63 199 203.
Wilczek, Graf, k. k. bevollmächtigter Minister und Regierungspräsident in Mailand 130 141 148 149 154 155 158 159 173 174 187 188 213 225 246 319 320 384 385 386 477.
Wilhelmstadt 210.
Windham 405.
Wolkenstein, von, k. k. General 213.
Woronzow, Graf 28 55 87 93 94 186 187.
Woyna, Graf 142.
Würtemberg, Prinz 210.
Würzburg 36.
Wurmser, Graf, österr. General der Cavallerie 32 35 37 38 44 61 80 84 130 138 169 174 176 177 190—193 195—197 206—209 211 213 214ff. 218—221 223 226—228 241—243 245 250 254—257 261—263 265 267—275 283 284 286 288 289 296 300 305 307 321 328—330 341 347 348 350 352 356—360 396 397 408 410 434 450 456 466 470 471.
Wurmser Graf, Sohn des Vorigen 196—198 208 216 218 263 273 288 306 322.

Y.

Yarmouth, Lord 177 178 181 182 184 191 232—234 249 250 254 267 276 282 300 301 320—323 343 345 346 351 352 429 430.
York, Herzog von 1 9 10 51 70 79 81 111 112 122 123 193 255 352—355 360 361.
Ypern 354 355.

Z.

Zabern 330.
Zehngerichter-Bund 57 60 443.
Zinsel 411.
Zinzendorff, kursächsischer Gesandter in Berlin 428 432.
Zinzers 247.
Zorn 329 330 331.
Zuck 376.
Zürich 141 159 173.
Zweibrücken, Herzog von 32 33 87 165 166 248 323.
— Herzogthum 28 38 56 192 219 292 303; s. auch Max, Prinz von Zweibrücken.
— Stadt 408.

Druck von Adolf Holzhausen,
k. k. Hof- und Universitäts-Buchdrucker in Wien.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

DEUTSCHEN KAISERPOLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE.

1790—1801.

DE TAVEL

HERAUSGEGEBEN VON

ALFRED RITTER VON VIVENOT

FORTGESETZT

VON DER KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

DR. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

DRITTER BAND.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE DER POLITIK OESTERREICHS WÄHREND DER FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE (1793—1797). MIT BESONDERER BERÜCKSICHTIGUNG DER VERHÄLTNISSE OESTERREICHS ZU FRANKREICH UND PREUSSEN.

I. BAND.

ANFÄNGE DES MINISTERIUMS THUGUT (MAI BIS DECEMBER 1793).

WIEN, 1882.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER.

Historische Werke

aus dem Verlage

von Wilhelm Braumüller, k. k. Hof- und Universitätsbuchhändler in Wien.

Vivenot, Dr. Alfr. Ritter von, weil. k. k. Legationsrath. **Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs** während der französischen Revolutionskriege 1790—1801. Urkunden, Staatsschriften, diplomatische und militärische Actenstücke, ausgewählt und herausgegeben nach bisher ungedruckten Originaldocumenten der k. k. österr. Archive. 1. 2. Band. gr. 8. 1873. 1874. 16 *fl.* — 32 *M.*

1. Band: Die Politik des österr. Staatskanzlers Fürsten Kaunitz-Rietberg unter Kaiser Leopold II. bis zur französischen Kriegserklärung. Jänner 1790 bis April 1792.
2. „ Die Politik des österr. Vice-Staatskanzlers Grafen Philipp von Cobenzl unter Kaiser Franz II. von der französischen Kriegserklärung und dem Rücktritte des Fürsten Kaunitz bis zur zweiten Theilung Polens. April 1792 bis März 1793.

— — **Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen** als Reichs-Feldmarschall. Ein Beitrag zur Geschichte des Reichsverfalles und des Baseler Friedens. Nach Original-Quellen bearbeitet. 2 Bände in 3 Abtheilungen. Mit 2 Porträts und 1 Karte. gr. 8. 1864—1866. 18 *fl.* — 36 *M.*

1. Band: Jänner bis October 1794. Mit dem Porträt des Herzogs Albrecht. 1864. 5 *fl.* — 10 *M.*
2. „ A. u. d. T.: Zur Geschichte des Baseler Friedens. 1. Abtheilung: November 1794 bis April 1795. Mit dem Porträt des letzten kaiserlichen Concommissärs. 6 *fl.* 50 *kr.* — 13 *M.*
   2. Abtheilung: Mai bis December 1795. Mit einer Karte. 1866. 6 *fl.* 50 *kr.* — 13 *M.*

— — **Thugut, Clerfayt und Wurmser.** Original-Documente aus dem k. k. Haus-, Hof- und Staats-Archiv und dem k. k. Kriegs-Archiv in Wien vom Juli 1794 bis Februar 1797. Mit einer historischen Einleitung. gr. 8. 1869. 6 *fl.* 50 *kr.* — 13 *M.*

— — **Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut,** österr. Minister des Aeussern. Beiträge zur Beurtheilung der politischen Verhältnisse Europas in den Jahren 1792—1801, nach den Original-Quellen der k. k. österr. Staats- und mehrerer Privat-Archive ausgewählt. 2 Bände. Mit dem Medaillon-Porträt Thugut's. gr. 8. 1872. 10 *fl.* — 20 *M.*

— — **Zur Genesis der zweiten Theilung Polens** 1792—1793. Zugleich als Ergänzungsheft zum 2. Band der „Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik" etc. gr. 8. 1874. 60 *kr.* — 1 *M.* 20 *Pf.*

— — **Zur Geschichte des Rastatter Congresses.** Urkundliche Beiträge zur Geschichte der deutschen Politik Oesterreichs während der Kriege gegen die französische Revolution, October 1797 bis Juni 1799. gr. 8. 1871. 6 *fl.* — 12 *M.*

Historische Werke

aus dem Verlage

von Wilhelm Braumüller, k. k. Hof- und Universitätsbuchhändler in Wien.

Arneth, Alfred Ritter von. Briefe der Kaiserin Maria Theresia an ihre Kinder und Freunde. 4 Bände. gr. 8. 1881. 17 *fl.* — 34 *M.*

Fournier, Dr. Aug., Professor an der Universität in Wien. **Gentz und Cobenzl.** Geschichte der österreichischen Diplomatie in den Jahren 1801 bis 1805. gr. 8. 1880. 2 *fl.* 50 *kr.* — 5 *M.*

Helfert, Jos. Alex. Freiherr von. Maria Louise, Erzherzogin von Oesterreich, Kaiserin der Franzosen. Mit Benützung von Briefen an ihre Eltern und von Schriftstücken des k. k. Haus-, Hof- und Staats-Archives. Mit 2 Bildnissen und 2 Facsimile. gr. 8. 1873. 6 *fl.* — 12 *M.*

In Leinwand gebunden: 7 *fl.* — 14 *M.*

— — **Königin Karolina von Neapel und Sicilien** im Kampfe gegen die französische Weltherrschaft 1790—1814. Mit Benützung von Schriftstücken des k. k. Haus-, Hof- und Staats-Archives. gr. 8. 1878. 7 *fl.* 50 *kr.* — 15 *M.*

— — **Fabrizio Ruffo.** Revolution und Gegen-Revolution von Neapel. November 1798 bis August 1799. Mit einem Porträt und vier Schriftproben. (Unter der Presse.)

Hock, Dr. Carl Freiherr von. Der österreichische Staatsrath (1760—1848). Eine geschichtliche Studie. Nach dem Tode des Verfassers aus dessen literarischem Nachlasse fortgesetzt und vollendet von Dr. Herm. Ign. Bidermann, o. ö. Professor an der k. k. Universität in Graz. gr. 8. 1879. 6 *fl.* 50 *kr.* — 13 *M.*

Klinkowström, Clemens von, Archivar im k. k. geheimen Haus-, Hof-, und Staats-Archiv. **Aus der alten Registratur der Staatskanzlei.** Briefe politischen Inhalts von und an Friedrich von Gentz, aus den Jahren 1799 bis 1827. gr. 8. 1870. 2 *fl.* — 4 *M.*

Aus Metternich's nachgelassenen Papieren. Herausgegeben von dem Sohne des Staatskanzlers Fürsten Richard Metternich-Winneburg. Geordnet und zusammengestellt von Alfons von Klinkowström. Autorisirte deutsche Original-Ausgabe in 4 Theilen. I. Theil: Von der Geburt Metternich's bis zum Wiener Congress 1773—1815. 2 Bände. Mit dem Porträt des Staatskanzlers und 2 facsimilirten Beilagen. gr. 8. 1880. 10 *fl.* — 20 *M.*

In Leinwand gebunden: 12 *fl.* — 24 *M.*

— — II. Theil. Friedens-Aera (1816—1848). 1—3. Band. gr. 8. 1881. 1882. 18 *fl.* 50 *kr.* — 37 *M.*

In Leinwand gebunden: 21 *fl.* 50 *kr.* — 43 *M.*

(II. Theiles 4. Band unter der Presse.)
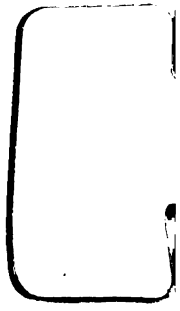
Walther, Dr. Ph. A. F., Geheimrath, Director der grossh. Hofbibliothek und der Cabinet-Sammlungen in Darmstadt. **Briefwechsel der „Grossen Landgräfin" Caroline von Hessen.** Dreissig Jahre eines fürstlichen Frauenlebens. Nach den im grossh. Haus-Archive zu Darmstadt befindlichen Papieren herausgegeben. 2 Bände. Mit einem Bildnisse und einem Facsimile. gr. 8. 1877. 10 *fl.* — 20 *M.*